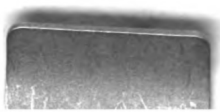




EX LIBRIS  
FOUQUERAY



AD315/177



# L'ALSACE ILLUSTRÉE.





# L'ALSACE ILLUSTRÉE

OU SON HISTOIRE  
SOUS LES EMPEREURS D'ALLEMAGNE

ET DEPUIS

SA RÉUNION A LA FRANCE,

PAR

JEAN-DANIEL SCHÉPFLIN,

CONSEILLER ET HISTORIOGRAPHE DU ROI.

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

TRADUCTION DE L. W. RAVENÈZ.

*« Et plus est patriæ facta referre labor. »*

OVIDE.

TOME QUATRIÈME.

L'ALSACE GERMANIQUE. — HISTOIRE DES SEIGNEURIES.

MULHOUSE,  
FRANÇOIS PERRIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR.  
1851.

---

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE G. SILDEBMANN.





## PRÉFACE DE L'AUTEUR.

---1308---

**L**E livre aujourd'hui au public la deuxième partie de l'*Alsace illustrée*, qui embrasse la période Germanique et celle qui suivit la conquête de l'Alsace par Louis XIV. Je termine ainsi l'œuvre que j'ai entreprise. Quinze ans se sont écoulés<sup>1</sup> depuis que j'ai présenté au Grand-Chancelier de France, HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, le plan de mon histoire d'Alsace ; c'est lui qui m'a déterminé à entreprendre ce labeur et je lui dois la bienveillance dont le Roi m'a honoré. Il m'avait déjà fallu quelques années de travail pour coordonner mes travaux et les rendre dignes d'être présentés à un homme aussi éminent.

J'ai classé cette partie de mon œuvre en deux parties : l'une embrasse la géographie de l'Alsace, l'autre contient l'histoire généalogique de ses familles.

L'ordre des choses m'obligeait en effet à exposer au lecteur l'organisation du duché, le caractère des comtés et des seigneuries de notre province, avant que je ne lui fisse connaître les généalogies des comtes et des seigneurs qui en ont administré les diverses parties.

En 1746. Voy. l'Éloge de Schœpflin, t. 1<sup>er</sup>, p. 7.

(Note du traducteur.)

Les commencements de la période Germanique sont enveloppés de ténèbres. L'aurore se lève au onzième siècle.

Autrefois, en effet, les comtés ne portaient pas de désignations qui leur fussent propres. Dans le même siècle, le même comté s'est appelé le comté d'Adelbert, de Luitfrid, d'Eberhard, de Hugon, d'Albéric, de Guntram; chaque nouveau comte lui imposait son nom. Cette mobilité dans les noms a souvent jeté de l'incertitude sur la géographie de l'Alsace; quelquefois elle l'a rendue obscure.

De même aussi on ne peut rien établir de certain dans les généalogies avant que les familles et leurs branches n'aient porté un nom héréditaire et certain. Or, l'usage des noms de famille, celui des armoiries ne furent adoptés qu'au onzième siècle. Alors seulement les seigneuries et les comtés commencèrent à prendre comme nom propre et invariable celui de leur château principal. Alors aussi la géographie et la généalogie s'éclaircirent et donnèrent quelques lumières à l'histoire.

Plus nous remontons dans la géographie de l'Alsace, plus aussi nous trouvons d'étendue aux domaines des rois et des empereurs. Il fut un temps où les rivières, les forêts, les mines, les monnaies, les péages, les impôts et la plus grande partie du sol alsacien relevaient du fisc royal. A cette époque les magistrats provinciaux étaient nommés à temps par les empereurs et les rois; la classe des hommes libres fournissait une nombreuse milice, entretenue par les revenus de certaines propriétés; toujours prête à prendre les armes pour la défense de l'Empire, elle constitua l'ordre équestre, la chevalerie. Mais la constante libéralité des rois d'Austrasie et des empereurs d'Allemagne, leur prodigalité irréfléchie envers les ordres religieux et les personnages qui les entouraient, firent que les terres du fisc, les droits régaliens devinrent la propriété des nobles; les magistratures provinciales se transformèrent en seigneuries territoriales; le pouvoir des administrateurs cessa d'être une délégation pour devenir une autorité propre, héréditaire.

Dans cet état de liberté, dont jouirent les nobles et les cités de l'Alsace, il n'est aucun degré de charges, d'offices et de noblesse, au-

cune forme de lois, de tribunaux, aucune formule d'alliance, de paix publique, aucun système de places fortes, de citadelles, de forteresses, aucune organisation de milice, aucun ordre de République dont notre province n'ait vu, pour ainsi dire, l'application et le développement.

On peut dire, sans être taxé d'exagération, qu'elle est l'abrégé, le compendium du droit public de toute l'Allemagne.

Orton, abbé de Frisingen, l'un des écrivains les plus distingués du douzième siècle, déclarait que, de son temps déjà, les principales forces de l'Empire se trouvaient sur le Rhin. L'Alsace, saccagée tant de fois par les Bourguignons, les Alémans et les Huns, lorsqu'elle appartenait à l'Empire Romain, eut encore à subir, au commencement de la période Germanique, la barbarie des Normands et des Hongrois; plus tard elle fut exposée aux horreurs de la guerre, toutes les fois que la France et l'Allemagne s'armèrent l'une contre l'autre. Gardienne puissante du Rhin supérieur, elle livrait autrefois aux Germains le passage de la France; elle garde maintenant pour la France les portes de l'Empire Germanique.

J'ai employé, pour résoudre les difficultés que m'offrait la chronologie, le système des géomètres et des physiciens. Dès qu'une hypothèse établie correspondait aux circonstances, aux lieux, aux personnes, aux choses, je l'ai admise pour vraie, jusqu'à ce que des preuves plus positives m'eussent appris des faits plus vrais encore. Du reste, j'ai retranché des arbres généalogiques du moyen âge tout ce qui ne s'appuyait pas sur des titres certains, sur des chartes authentiques.

En effet, je dois me hâter de dire que malgré les maux que la rigueur des temps a fait peser sur l'Alsace, les Alsaciens doivent se réjouir de la clémence du sort qui a conservé intacts et dans toute leur intégrité, tant de diplômes et de chartes impériales et royales, tant de registres, tant de manuscrits. A mes yeux, ces reliques des temps passés sont l'un des plus beaux ornements, l'un des plus riches trésors de l'Alsace, et il n'est pas une province de l'Allemagne ou de la France qui puisse en offrir de plus beaux aux regards de l'érudit. J'ai pensé

de longues années, j'ai consacré bien des soins à me former un trésor au milieu des richesses enfouies dans nos archives ou privées ou publiques. Il me servira à former l'*Alsace diplomatique*, et ce sera la troisième et la dernière partie de l'*Alsace illustrée*, car l'*Alsace sacrée* et l'*Alsace littéraire* feront des ouvrages particuliers.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer publiquement au célèbre intendant d'Alsace, M. DE LUCÉ<sup>2</sup>, ma vive et profonde reconnaissance pour le précieux concours qu'il a prêté à mes travaux. Puisse mon *Alsace illustrée* être un monument durable de la bienveillance sans borne qu'il m'a témoignée.

Strasbourg, 1761.

<sup>2</sup> Jacques Pineau de Lucé, maître des requêtes et ensuite conseiller d'État, fut nommé intendant d'Alsace en 1751; il fut remplacé, en 1764, par Louis-Guillaume de Blair de Boisemont, élevé lui-même au rang de conseiller d'État, en 1766.

(Note du traducteur.)



## **PÉRIODE GERMANIQUE.**

**Dans cette partie du travail, les passages précédés de \* \* ont été intercalés par le traducteur; ils sont extraits de titres et de diplômes authentiques.**

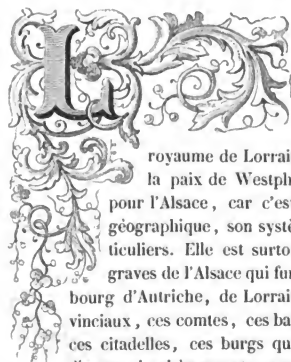


## PÉRIODE GERMANIQUE.

### PREMIÈRE SECTION.

#### GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

##### § 1. *Considérations sur la période Germanique.*



A période de l'histoire de l'Alsace que je me propose de décrire sur la foi des monuments publics, embrasse un espace de sept cent soixante-dix-huit ans et s'étend depuis le partage que se firent du royaume de Lorraine les héritiers de Lothaire jusqu'à la paix de Westphalie. Cette période fut très-fertile pour l'Alsace, car c'est d'elle que découlent son système géographique, son système administratif et ses usages particuliers. Elle est surtout célèbre par les ducs et les landgraves de l'Alsace qui furent la souche des maisons des Habsbourg d'Autriche, de Lorraine et de Baden; par ces vogts provinciaux, ces comtes, ces barons, cet ordre équestre, ces cités, ces citadelles, ces burgs qu'elle vit naître; par les événements divers qui agitèrent notre pays; par l'invention de la typographie créée en Alsace; par la renaissance des lettres qui, après avoir répandu parmi nous leur premier parfum, se propagèrent ensuite dans l'univers.

Je donne à cette période le nom de *Germanique*, parce que pendant tout le laps de temps qu'elle embrasse, l'Alsace fit partie de l'Empire d'Allemagne; elle fut alors gouvernée par des institutions germaniques. C'est ainsi que dans le cours des siècles supérieurs, elle adopta successivement les usages des Celtes, des Romains et des Francs, que sous les Mérovingiens elle fit partie du royaume d'Austrasie, et que sous les Carlovingiens elle appartient au royaume de Lorraine.

De l'année 870 jusqu'à la paix de Westphalie<sup>1</sup>, elle fut constamment une province allemande; il faut donc renfermer entre ces deux époques la période que nous allons étudier.

§ 2. *Commencement de cette période. — Elle n'a pas été interrompue.*

En effet, lorsque les fils de Louis-le-Débonnaire se partagèrent la monarchie franque<sup>1</sup>, il fut convenu que chacun d'eux deviendrait le maître absolu de son royaume. Louis, le second des frères, obtint la Germanie, et plus tard, à la mort de Lothaire II, la division de la Lorraine<sup>2</sup> le rendit maître de tout le territoire rhénan de ce royaume et, par conséquent, de l'Alsace, alors gouvernée par Hugues, fils de Lothaire, et de sa concubine Waldrade. La partie de la Lorraine située sur les bords de la Meuse avait été concédée par le traité de Marsen à Charles-le-Chauve; mais dix ans après elle subit le sort de la Lorraine rhénane. Car, après la déposition de Charles-le-Gros, Arnould ou Arnulphe, élu roi de Germanie, devint le maître de tout le royaume de Lorraine, et en confia le gouvernement à Zuuentebulche<sup>3</sup>, son fils naturel. Ce dernier le conserva depuis 895 sous la suzeraineté du roi de Germanie. Cinq ans plus tard, Zuuentebulche ayant été tué par les Lorrains, le royaume fit de nouveau retour aux Germains qui le conservèrent depuis, sans interruption.

Après la mort de Louis-l'Enfant, le dernier des Carlovingiens de la Germanie, Charles-le-Simple, roi de France, s'empara de vive force de la plus grande partie du royaume de Lorraine, dont les Allemands étaient depuis peu les maîtres. Mais son occupation fut de courte durée, quoiqu'il eût eu soin de faire annoncer dans les diplômes qu'il expédia en conséquence, l'époque de son avènement au trône de Lorraine<sup>4</sup>. *Largiore vero*

<sup>1</sup> L'Alsace revint à la France en 1648.

<sup>2</sup> Ce partage eut lieu à Verdun, en 843.

<sup>3</sup> En 870, près de Marsen, non loin d'Utrecht.

<sup>4</sup> *Zuuentebulchum*. C'est ainsi que son nom est écrit dans la charte qu'il donna, en 896, au monastère de Saint-Grégoire.

<sup>5</sup> Cette époque est inscrite dans les diplômes de Charles-le-Simple, depuis l'année 912 et non depuis l'année 916, comme l'a voulu OUBRECHT; nous le démontrerons plus loin.



*hereditate indepta, anno primo* ; c'est-à-dire : la première année depuis que je suis entré en jouissance d'une plus ample succession.

Cependant l'Alsace resta la propriété de Conrad que les Allemands avaient donné pour successeur à Louis-l'Enfant. Toutefois il existe des monuments qui pourraient faire supposer qu'elle fut soumise à l'Empire de Charles-le-Simple. En effet, Charles donna le III des Nones de février de l'année 912 au monastère d'Andlau une charte confirmatoire, datée de Chastenoy<sup>5</sup>, *in Castineto villa* ; il en signa même, huit jours après, une seconde en faveur du monastère de Saint-Étienne de Toul, dans la villa alsacienne de Rouffach<sup>6</sup>, et certes ces actes semblent bien être la preuve du pouvoir suprême de ce prince. Mais si l'on approfondit la question, on reconnaît que l'expédition de Charles-le-Simple ne fut qu'une tentative tout à fait avortée. En effet, Conrad I<sup>er</sup>, roi de Germanie, entra la même année en Lorraine avec son armée<sup>7</sup>, et vers le commencement de l'année suivante, non-seulement il résidait à Strasbourg, mais encore il accordait de nombreux privilèges aux monastères de l'Alsace<sup>8</sup>. Depuis ce moment, nous ne trouvons dans cette partie de l'Empire aucune trace de Charles-le-Simple ou de ses successeurs. Tous les documents connus consacrent l'existence de la domination allemande. Richwin, issu d'une illustre maison de Lorraine<sup>9</sup>, avait usurpé l'évêché de Strasbourg contre l'autorité des Canons. Il fut invité à se rendre au concile germanique que tint, en 916, le roi Conrad à Altheim, non loin de Nordlingen. Richwin refusa de s'y rendre; il fut jugé en son absence et déclaré indigne du sacerdoce, à moins qu'il ne rendit compte à bref délai de sa perversité à l'archevêque de Mayence, son métropolitain<sup>10</sup>. En outre, le CONTINUATEUR DE RÉGINON, lorsqu'il parle de l'irruption que firent les Hongrois en 917, nous apprend de la manière la plus claire que l'Alsace était déjà distincte et séparée de la Lorraine<sup>11</sup>. L'année précédente, Conrad avait placé à la tête des du-

<sup>5</sup> Il faut entendre ici *Chastenoy*, dans le duché de Lorraine, où se trouve le prieuré de Saint-Pierre et non Châtenois d'Alsace. Cependant GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. II, p. 282, prétend qu'il s'agit de Châtenois (*Kestenholz*), en Alsace.

(*Note du traducteur.*)

<sup>6</sup> *Actum in villa Rubac II. Id. Februarii anno XX. regnante Karolo, Rege gloriosissimo, redentegrante XV. largiore vero hereditate indepta I.*

<sup>7</sup> *Chron. S. Gall.* dans les *Scriptor. Rer. Franc.* de DU CHESNE.

<sup>8</sup> Le diplôme original est conservé dans l'abbaye de Murbach; il a été rédigé à Strasbourg. *in Argentina civitate*, le IV des Id. de mars DCCCCXIII.

<sup>9</sup> Erchambaud, évêque de Strasbourg, composa, au dixième siècle, un poème sur les prélats, ses prédécesseurs; il y est dit que Richwin était *Lotariensis genere*.

<sup>10</sup> Voy. le *Concilii Altheim* cap. X, dans FALCKENSTEIN, *Antiquitat. Nordgav.* t. I, cap. VIII, p. 314, et *Canon. III.*, dans AVENTIN, *Annal. Boj.* lib. IV, p. 455.

<sup>11</sup> *Hungeri per Alemaniam in Alsatiam et usque ad fines Lothariensis Regni per-*

chés d'Alsace et d'Alémanie, qui depuis l'époque Carlovingienne n'avaient plus possédé de ducs, un duc chargé de l'administration de ces deux provinces. Après la mort du roi Conrad, Charles-le-Simple conçut de nouveau l'espérance de reconquérir l'Alsace et porta de nouveau les armes, en 920, sur les bords du Rhin<sup>12</sup>; mais s'il parvint sur le territoire de Worms, il lui fut impossible de pénétrer jusqu'en Alsace, car les habitants de Worms, favorisant le parti de Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, le repoussèrent de leur territoire.

A Charles succéda sur le trône de France Rudolphe, qui, sur la demande de Wégéric, évêque de Metz, vint assiéger Saverne, alors défendue par une garnison allemande, et qui s'en empara après un siège assez long. Henri-l'Oiseleur n'avait porté aucun secours aux assiégés<sup>13</sup>. Mais deux ans après, ce dernier rentra en possession de toute la Lorraine, comme nous le voyons par FRODOARD, LE CONTINUATEUR DE RÉGINON<sup>14</sup>, et par d'autres encore<sup>15</sup>.

*venerunt*, dit la Chronique; mais ne pourrait-on pas traduire cette phrase de la manière suivante: « Les Hongrois parvinrent à travers l'Allemagne en Alsace et jusqu'aux frontières de la Lorraine, » en supposant qu'il s'agit ici soit de la Meuse, soit du Rhône et de la Saône? Rien ne prouverait alors que l'Alsace était séparée de la Lorraine. Elle aurait été nommée d'une manière spéciale en raison de son importance et par suite d'une vieille habitude. (Note du traducteur.)

<sup>12</sup> LE CONTINUATEUR DE RÉGINON reporte ces faits à l'année 925; mais comme il n'est pas très-exact dans le détail qu'il donne des événements de cette époque, nous suivrons de préférence FRODOARD, qui les place à l'année 920.

<sup>13</sup> FRODOARD, ad An. DCCCCXXIII.

<sup>14</sup> Ad An. DCCCCXXIII et DCCCCXXV.

<sup>15</sup> Dans ce paragraphe, SCHORFFLIN a voulu démontrer que depuis la mort de Zwentibold jusqu'à la paix de Westphalie, l'Alsace fit toujours partie de l'Allemagne et que ce passage de la France à l'Allemagne se fit sans secousse. Rien est moins exact et on nous permettra de le démontrer. Si la discussion à laquelle nous allons nous livrer dépasse les limites d'une note ordinaire, on voudra bien nous excuser en raison de l'importance de la question.

Les cruautés et le libertinage de Zwentibold avaient révolté contre lui les seigneurs de Lorraine. Aussi, lorsque l'empereur Arnoul mourut, en 899, tous se déclarèrent pour Louis, fils légitime d'Arnoul, qui n'avait que sept ans. Zwentibold, fils naturel d'Arnoul, voulut disputer à Louis la couronne. Un combat se livra sur la Meuse; Zwentibold y fut tué, le 15 août 900, et laissa Louis paisible possesseur de l'Alsace et de la Lorraine. Mais ce prince, connu sous le nom de Louis-l'Enfant, mourut sans avoir été marié. Charles-le-Simple, roi de France, restait seul de la race de Charlemagne. C'était à lui que devait revenir l'héritage de Louis, aussi les seigneurs lorrains le reconnurent-ils sans difficulté. Mais les seigneurs allemands, possesseurs à vie des fiefs, dont la propriété appartenait à la couronne, aspirèrent alors à en devenir les propriétaires pour les transmettre à leur postérité. Ils voulurent donc le donner au maître de leur nation qui fut favorable à leurs desseins... Ils se réunirent

§ 3. *Subdivision de cette période.*

La situation de l'Alsace pendant la période Germanique se subdivise en trois époques. La première s'étend de l'an 870 à l'an 916 et embrasse un

à Worms et se choisirent non pas un maître, mais un chef qui devait les défendre. Leur choix tomba sur Conrad, duc de Franconie.

A peine Conrad fut-il sur le trône, qu'il entreprit de s'emparer de la Lorraine sans respecter ni les droits de Charles-le-Simple, ni le choix des Lorrains; il passa le Rhin et, suivant l'expression du CHRONIQUEUR DE SAINT-GALL, il entra, sur la fin de l'année 912, dans ce royaume, non comme un souverain légitime, mais comme un ennemi qui veut envahir un État et en faire sa conquête. Il se rendit aisément maître de l'Alsace et de Strasbourg et concéda dans cette dernière ville des privilèges à divers établissements religieux. Mais Rainier, comte des Ardennes, que Charles-le-Simple avait choisi pour commander dans le royaume de Lorraine, profitant des révoltes des principaux seigneurs de l'Allemagne, marcha contre Conrad; le succès couronna ses armes et, au milieu de l'année 913, le roi de France fut rétabli dans la pleine possession du royaume de Lorraine et reconnu par conséquent souverain de Strasbourg et de l'Alsace.

La mort de Conrad de Germanie ne changea rien à la situation de l'Alsace. Henri Ier, dit l'Oiseleur, élu à la place de Conrad, demanda même un traité de paix à Charles-le-Simple, et si quelques auteurs ont prétendu que la Lorraine passa alors à Henri, ils ont été démentis par PFEFFEL, *Abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne*, p. 72, édit. de 1754, et par GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. II, liv. VI, p. 395, auquel nous empruntons une grande partie de ce récit.

La paix entre Charles et Henri ne dura pas longtemps. Le premier, voulant étendre sa domination au delà du Rhin, s'avança jusque dans le pays de Worms; mais il fut battu et obligé de céder la Lorraine à Henri (921). Peu de temps après, Charles fut déposé et renfermé à Péronne où il mourut (929).

La cession de la Lorraine ne fut pas ratifiée par les seigneurs de ce royaume; ils s'adressèrent à Raoul ou Rodolphe qui accepta leurs hommages. Ce ne fut qu'en 925 que, fatigués de la hauteur de Raoul, ils se soumirent à Henri et que l'Alsace et l'évêché de Strasbourg, détachés de la couronne de France, devinrent des possessions allemandes.

Nous renvoyons pour les preuves justificatives de ce récit à GRANDIDIER, qui les donne très en détail dans son *Histoire de l'Église de Strasbourg*, p. 288 sv.

Mais pour que l'on ne nous accuse pas de partialité, nous citerons l'opinion du célèbre KOCU qui fut l'élève chéri de Schœpflin et qui, dans son *Tableau des révolutions*, s'exprime ainsi: (Voy. l'édition de 1790, p. 45.)

« Ce prince (Henri-l'Oiseleur) saisit l'occasion d'une révolte arrivée en France « contre Charles-le-Simple, pour rentrer en possession du royaume de Lorraine. Le « choix qu'une partie des seigneurs mécontents avait fait de Rodolphe, duc de Bour- « gogne, pour remplacer le roi Robert, tué à la bataille de Soissons, ayant déplu « aux Lorrains, ceux-ci déferèrent leur couronne à Henri-l'Oiseleur, qui vint, en 925 « et en 925, à la tête de ses troupes pour recevoir leur soumission. »

Nous aurions désiré terminer ici cette note déjà trop longue, mais il est encore

espace de quarante-six ans, pendant lesquels, en raison des diverses modifications du royaume de Lorraine, l'Alsace est dans une agitation perpétuelle. Alors la possession de ce royaume engage un conflit entre les rois de France et ceux de Germanie, et cette querelle se renouvelle aussi longtemps que les Carlovingiens sont sur le trône, comme nous l'apprendront les annales. Pendant toute cette période, l'Alsace fait partie de la Lorraine, mais elle est en même temps soumise à la domination des Allemands qui, le plus souvent, envoient pour la gouverner des nonces de la chambre.

La seconde époque compte trois cent cinquante-trois ans, de 916 à 1268. Ce fut alors que Conradin, dernier des ducs de Souabe et d'Alsace, eut la tête tranchée à Naples<sup>1</sup>. Au moment où commence cette époque, l'Alsace fut arrachée du royaume de Lorraine et rattachée de nouveau à l'Allemagne, comme elle l'avait été sous les rois d'Austrasie. Il en résulte que dans les chartes les ducs d'Alsace sont appelés d'une manière générale ducs d'Alémanie, ou séparément ducs d'Alémanie et d'Alsace, ou même simplement ducs d'Alsace<sup>2</sup>.

Enfin, la troisième époque, qui est de trois cent quatre-vingts ans, s'étend de la mort de Conradin à la paix de Westphalie. Pendant tout ce laps

une erreur qu'il nous importe de rectifier. SCHÖPFLIN dit, en parlant de l'évêque Richwin : « Strazburgensis Ecclesiæ Episcopatum Richvinus..... contra Canonum «sanctiones invaserat.» Ce fait est tout à fait inexact. Richwin, qui fut élevé à l'épiscopat de Strasbourg, en 915 et non en 921, comme le dit Schœpflin, t. II, p. 516, était fils du fameux Rainier dont nous venons de parler. Les rois de France avaient alors le droit de nommer les évêques (Lettre du pape Jean X à Hermann, archevêque de Cologne, dans SIMONDS, *Concil. Galliæ* t. III, p. 575). Charles-le-Simple, pour récompenser les services de Rainier, nomma son fils évêque de Strasbourg, et Richwin, de son côté, resta fidèle au parti de ce prince. Conrad I<sup>er</sup>, ne pouvant séduire le prélat, trouva moyen de rendre suspecte sa nomination comme ayant été faite par le roi Charles, et il le fit accuser au concile d'Altheim comme s'y étant intrus par violence et contre les canons. Ce que dit Schœpflin de la condamnation de Richwin est vrai, mais pour être exact, il eût dû ajouter que le prélat en appela de ce jugement au pape Jean X, et ce pontife, loin de juger Richwin coupable, se déclara en sa faveur et écrivit quelque temps après, pour un fait analogue, une lettre fort dure à l'archevêque de Cologne. L'Église de Strasbourg a depuis considéré Richwin comme un des saints et un des vénérables évêques de Strasbourg. Voy. GRANDIDIER, loc. cit.

(Note du traducteur.)

<sup>1</sup> GIOVANNI VILLANI lib. VII, cap. XXIX; MURATORI *Annali d'Italia* t. VII, p. 585.

<sup>2</sup> Conrad est qualifié de *Alemannorum et Alsatorum Dux gloriosus* dans la charte d'Otton III, donnée, en 988, à l'abbaye de Murbach. MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. I, p. 101. Frédéric Luscus contresigne une charte de l'empereur Conrad II, donnée en 1140 : *Fredericus Suevorum Dux et Alsatiæ*. MIREUS t. I, p. 689. Frédéric, fils de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, est quelquefois qualifié du simple titre de *Alsatiæ Dux*. Voy. HUGONIS *Monasteriolog. Præmonstrat.* t. II, Probat. p. 250.

de temps, l'Alsace, soustraite à la domination de ses ducs, obéit librement à l'Empire, si ce n'est que la maison d'Autriche rangea sous son obéissance une grande partie de l'Alsace supérieure, après qu'elle eut converti en une espèce de principauté le landgraviat, augmenté des terres de Ferrette et de quelques autres seigneurs encore de l'Alsace.

§ 4. *Limites de l'Alsace Germanique. — Limite occidentale.*

Le changement qui survint dans la situation politique de l'Alsace modifia aussi son système géographique. En effet, si l'on considère les limites de l'Alsace Germanique, la province se présente aussi sous une triple situation géographique. La plus ancienne, celle qui de toutes embrasse la plus grande étendue, dure jusqu'à la naissance du royaume de la Bourgogne transjurane, c'est-à-dire jusqu'en 888. La seconde période comprend l'Alsace, alors qu'elle est privée vers le midi de tout l'ancien territoire des Rauriques et, par conséquent, lorsqu'elle a la moindre extension. La troisième porte de la Lauter à la Queich la frontière nord de la province.

Les limites de l'Alsace à l'est et à l'ouest furent toujours stables et ne changèrent jamais : c'étaient le Rhin et les Vosges. Les limites sud et nord se modifièrent lorsque l'Aar et la Lauter cessèrent de les former. Le duché d'Alsace, situé sous la période Francique entre celui d'Alémanie et celui de France, se vit borner, sous la période Germanique, du côté de la Vosge par le duché de Lorraine, et du côté du Jura par la comté de Bourgogne.

En effet, après que le royaume de la Bourgogne trans-jurane eut été établi sur les possessions méridionales du royaume de Lorraine, il s'éleva sur le reste du territoire de ce royaume deux duchés de Lorraine, le duché supérieur et le duché inférieur, c'est-à-dire le duché de la Moselle et celui de la Meuse. Le premier confina toujours au duché d'Alsace, de telle sorte que le côté oriental de la Vosge appartient à l'Alsace et le côté occidental à la Lorraine<sup>1</sup>.

Lorsque les neiges fondent sur les Vosges, le cours des torrents qu'elles forment, les versants d'eau qui en résultent distinguent tellement l'Alsace de la Lorraine que les sources qui épanchent leurs eaux dans la Lorraine sont considérées comme appartenant à la Lorraine, tandis que celles qui se jettent dans l'Alsace lui sont assignées. Nous ne devons pas omettre de

<sup>1</sup> Il en résulte que Phalsbourg, qui a été fondé au seizième siècle et qui s'appelait d'abord *Einhardshausen*, ne peut être reporté à l'Alsace, puisqu'il se trouve au delà de la Vosge, quoique cependant il dépende du diocèse de Strasbourg et du gouvernement militaire de l'Alsace.

parler d'une erreur de BLONDEL<sup>2</sup>, qui, voyant que l'Alsace fit autrefois partie du royaume de Lorraine, estima qu'il fallait l'assigner au duché de Lorraine qui se forma des débris du royaume. CHIFFLET avait prétendu<sup>3</sup> que Théodoric II, duc de la Lorraine mosellane, avait possédé aussi le duché d'Alsace et qu'il l'avait laissé, en 1115, à Gérard, son fils cadet, tandis que Simon, son premier-né, avait gouverné le duché de Lorraine. Blondel, pour détruire cette assertion, nie que le duché d'Alsace ait été séparé de celui de Lorraine; il réfute ainsi par une double erreur la simple erreur de Chifflet.

L'Alsace était une annexe du duché d'Alémanie, et elle y était si étroitement unie qu'elle ne fut jamais soumise à aucun duc de Lorraine; c'est ce que confirment toutes les chartes et toutes les anciennes annales. Mais bien plus, l'Alsace a donné quelques-uns de ses comtes comme ducs à la Lorraine mosellane, quelque chose qu'ait dite contre cette opinion FRANÇOIS ROSTIÈRES, qui s'est appuyé sur des documents dont il a eu bien de la peine à justifier la fausseté<sup>4</sup>.

#### § 5. *Limite orientale.*

Le Rhin, toujours inconstant sur ses bords, formant et détruisant ses îles, et le plus souvent hostile à notre province, a cependant toujours été, à notre connaissance, la limite de l'Alsace; il l'a toujours séparée du duché de Souabe, et particulièrement du Brisgau et de l'Ortenau, et bien plus, du duché de France et du margraviai de Baden. Pendant la période dont nous nous occupons, la ville de Brisach a surtout éprouvé l'inconstance du Rhin, car après avoir fait, sous les Romains et sous les Francs, partie du territoire gaulois, elle a été transportée au delà du Rhin, a donné son nom au Brisgau, et elle fait encore aujourd'hui partie de l'Allemagne. Ce sort, Brisach le partage avec plusieurs autres localités. Ainsi les variations du

<sup>2</sup> *Genealog. Franc. assert. plen.* t. II, p. 574 sq.

<sup>3</sup> *Lumina prærogat. ad Vindicias Hisp.* Opp. part. I, p. 558 sq.

<sup>4</sup> *Stemmata Lothar.* Voy. surtout les diplômes num. 27, 28, 29. Il a donné des chartes qui, déjà au neuvième siècle, font Raginier, père du duc Giselbert, duc de la Lorraine supérieure, de la Moselle inférieure, des Ardennes,..... de l'Alsace. Si l'on en croit ces chartes, Sadiger épousa, vers l'an 840, Mechtilde, issue du sang des Étichon d'Alsace; il eut d'elle pour fils Raginier qui fut aussi appelé duc d'Alsace. Mais, pour ne rien ajouter de plus, toutes ces chartes, sur lesquelles Rostières croyait pouvoir appuyer son opinion, sont d'une fausseté évidente. Le faussaire n'est même pas d'accord avec lui-même, puisqu'il produit, sous la date de 852, un diplôme de ce Raginier qui s'enorgueillit de la longue série de ses titres et qui parle de ses parents morts, et que plus tard il fait déclarer à Raignier qu'il n'a été mis en possession de l'héritage de son père qu'en 860, du vivant même de ce dernier. Voy. Diplôme XXVII et t. IV, fol. 177.

Rhin modifient le contour du rivage alsacien<sup>1</sup>. Une moitié de cette partie du fleuve qui baigne notre province appartient à la France et l'autre à l'Allemagne, de telle sorte que le sillage des bateaux chargés qui descendent le Rhin constitue la limite de deux royaumes. Telle fut la situation de l'Alsace lorsque Maximilien I<sup>er</sup> l'adjoignit au cercle rhénan supérieur. Il n'a pas manqué d'auteurs qui ont prétendu, mais à tort, que la limite de l'Alsace s'est étendue au delà du Rhin jusqu'à l'Ortenau, et parmi eux nous pouvons citer SPECKLIN et COCCIUS dont nous avons déjà parlé<sup>2</sup>. Ainsi ceux des historiens les plus érudits du moyen âge qui ont cru reconnaître au delà du Rhin quelques possessions de l'Alsace, semblent avoir confondu l'étendue de son gouvernement avec celle du diocèse de Strasbourg. C'est ce qu'a fait encore, outre ceux que nous avons déjà cités<sup>3</sup>, LAMBERT DE SCHAFNABURG<sup>4</sup>, écrivain du onzième siècle, qui place le monastère de Gengenbach sur les possessions de l'Alsace. C'est aussi l'erreur de J. FROISSARD<sup>5</sup>, lorsqu'il écrit que Charles IV confia, en 1363, dans l'Alsace trans et cis-rhénane la garde de la paix publique à Wenceslas, duc de Luxembourg.

#### § 6. *Limite méridionale.*

La limite méridionale de l'Alsace qui, sous la période Francique, s'étendait jusqu'à l'Aar, au delà du Jura, comme je l'ai démontré ci-dessus<sup>1</sup>, fut rejetée, au commencement de la période Germanique, en deçà du Jura. Les destins divers du royaume de Lorraine exposèrent la limite méridionale de l'Alsace aux insultes des puissances voisines. Rodolphe, qui constitua, entre les Alpes Pennines et le Jura, le royaume de la Bourgogne transjurane, mit la main sur les champs rauraciens du duché d'Alsace, situés de chaque côté de ces montagnes; la cité de Bâle qui, en 870, avait appartenu, avec la totalité du duché d'Alsace, à la partie germanique du royaume de Lorraine, devint, par conséquent, une fraction du nouveau royaume de Bourgogne et sa limite boréale. Elle fut dès lors une forteresse hostile à ce duché d'Alsace, auquel elle avait jusqu'alors été annexée.

L'empereur Lothaire déclare que le monastère de Granfelt se trouve in *Ducatu Helisacinsi*<sup>2</sup>. Rodolphe I<sup>er</sup>, roi de Bourgogne, concède<sup>3</sup> au

<sup>1</sup> *Alsace illustrée*, t. III, p. 562.

<sup>2</sup> T. 1<sup>er</sup>, p. 25. — <sup>3</sup> T. III, p. 261.

<sup>4</sup> Dans sa *Chronique*, à l'année 1076.

<sup>5</sup> *Histoire et Chronique mémorable*, vol. III, chap. xcviij, p. 244, où il est dit : « Et lui bailla encores le dit empereur une grande partie de la terre et pays d'Aussay « delà et deçà le Rein, pour la defendre et garder dedans et entre les Linfars. »

<sup>1</sup> T. III, p. 260 sv. — <sup>2</sup> Charte de Granfelt de 849.

<sup>3</sup> URSTICIUS *Chron. Basil.* lib. I, cap. II, p. 7.

comte Luitfrid les droits de ce même monastère; il indique, par conséquent, qu'il a enlevé au duché d'Alsace les champs rauraciens du Jura, et qu'il les a enclavés dans son nouveau royaume de Bourgogne. Cet événement s'accomplit dans l'une des vingt-quatre années du gouvernement de Rodolphe; en effet, Hugon II, bâtard de Lothaire II, mort en 885, avait encore possédé le duché d'Alsace. Cette séparation eut donc lieu, selon toute apparence, un peu avant l'avènement de Zwentibold, que son père Arnulf avait constitué, en 895, roi de Lorraine. Par cette usurpation de Rodolphe, l'Alsace avait perdu le Basgau, l'Augustovie, la Frigovie, la Sisgovie, l'Alsgau, et peut-être même, pour un temps, le Sundgau. DAVID BLONDEL<sup>4</sup>, en exposant les origines du royaume de Rodolphe, pense que ce ne fut pas le diocèse de Bâle seul que ce prince enleva au royaume de Lorraine, mais qu'il en détacha encore ceux de Lausanne, de Genève et du Valais; mais Blondel ne s'est pas rappelé les faits énoncés par l'auteur des *Annales de saint Bertin*, c'est-à-dire que déjà, en 859, le roi Lothaire avait abandonné à son frère Louis II, empereur et roi d'Italie, Genève, Lausanne et Sion, avec les évêchés, les monastères et les comtés, et qu'à cette époque il confia à l'abbé Hucbert les terres situées entre le Jura et le Mont-de-Joux<sup>5</sup>. Ainsi lorsque Rodolphe fonda le royaume de Bourgogne, les villes que nous venons de citer étaient déjà détachées depuis plus de trente ans du royaume de Lorraine. Après la mort de l'empereur Louis II, ces provinces passèrent, en 875, à Louis-le-Germanique, qui les laissa à ses fils; ce fut donc au royaume d'Allemagne et non à celui de Lorraine que Rodolphe les enleva. Lorsque, en raison des incursions des Hongrois, Conrad I<sup>er</sup> eut donné, en 916, un nouveau duc au duché d'Alémanie et d'Alsace, demeuré vacant depuis tant d'années, Bâle avait déjà été enlevée au duché d'Alsace et annexée à la Bourgogne; et elle était encore partie intégrante de ce royaume sous Conrad II, comme nous l'avons prouvé ailleurs<sup>6</sup> par les textes de Wippon et de quelques autres auteurs. WIPPON nous apprend aussi que l'empereur Conrad II enleva la ville de Bâle à Rodolphe-le-Lâche, parce que ce prince, qui avait promis de transférer son royaume de Bourgogne à l'empereur Henri II<sup>7</sup>,

<sup>4</sup> *Genealogiæ Franc. Assert. plen.* t. II, p. 262.

<sup>5</sup> REGINO ad An. DCCCLIX.

<sup>6</sup> T. III, p. 416, § 567.

<sup>7</sup> Déjà en 1010, Henri II ordonne de restaurer à ses frais l'église épiscopale et il la fait inaugurer en sa présence, en 1019, quoique cette ville soit encore au pouvoir de Rodolphe. Cela tient à ce que le royaume de la Bourgogne trans-jurane releva toujours des rois de Germanie; aussi les Otton et Henri II confirmèrent-ils, en vertu de leur droit suprême sur les choses spirituelles, les privilèges du monastère de Peterlingen, situé dans le même royaume. HERRG. *Genealog. Habsb.* t. II, num. 142, 151,



n'avait pas voulu, à la mort de Henri, étendre ses promesses à Conrad. Ce dernier, du vivant de Rodolphe, s'empara de Bâle, gage de sa succession future. Ainsi Bâle, détachée de l'Alsace sous Rodolphe I<sup>er</sup>, détachée aussi de la Bourgogne sous Rodolphe III, avant l'extinction des rois de ce pays, Bâle devint enfin une ville immédiate du royaume d'Allemagne, mais elle ne fit jamais retour à l'Alsace<sup>8</sup>. Les évêques y exercèrent pendant plusieurs siècles les droits des empereurs, au lieu et place des comtes (ce qui arriva dans plusieurs cités libres de la Germanie, de la Gaule et de l'Italie), jusqu'à ce qu'enfin, en 1501, Bâle, de cité impériale, devint l'alliée des confédérés suisses.

Mais ce ne sont pas seulement Bâle, son évêché et les Pagi dont nous venons de parler et qui n'ont jamais fait retour à l'Alsace, que WOLFGANG LAZIUS<sup>9</sup> et le respectable auteur de l'histoire de Habsbourg, MARQUARD HERRGOTT<sup>10</sup>, à qui nos annales doivent tant de reconnaissance, attribuent au royaume de Bourgogne; ils prétendent encore qu'il s'enrichit de toutes les terres qui composèrent le comté de Ferrette. La chose serait hors de doute si déjà à cette époque, comme on l'affirme, le comté de Ferrette était désigné dans les actes publics ou dans l'usage journalier sous le nom de Bourgogne supérieure<sup>11</sup>. Cependant ce qui favorise cette opinion, c'est l'origine des comtes de Ferrette, issus du sang bourguignon des Montbéliard, comme je le démontrerai dans mes généalogies; c'est la certitude où l'on est que le comté de Montbéliard faisait partie du royaume de Bourgogne. En effet, de ces circonstances il devient vraisemblable que les terres des Ferrette, jointes autrefois à celles des Montbéliard, ont eu un seigneur et un roi communs. Mais l'existence de ce royaume de Bourgogne fut de courte durée, car, en 1052, il fit retour à l'Allemagne et, par conséquent, les terres qui, en 1125, commencèrent à porter le nom de Ferrette revinrent aussi alors à l'Alsace. Au commencement du quatorzième

156. Voilà aussi pourquoi Rodolphe III fut appelé à assister à l'inauguration romaine de Conrad II. WIPRON, *Vita Conradi Salici*, dans PISTORIUS *Rer. Germ.* t. III, p. 472.

<sup>8</sup> On lit dans WIPRON, p. 470, ces paroles remarquables : « La cité de Bâle est renfermée dans un triangle qui sert de limite à la fois à la Bourgogne, à l'Alémanie et à la France, mais la ville elle-même appartient à la Bourgogne. » L'Allemagne s'appelait alors la France orientale et le royaume de France la France occidentale.

<sup>9</sup> *De Migrat. Gentium* lib. XI, p. 777. « Dans le cours des siècles, dit-il, il surgit encore d'autres comtés dans les limites de ce noble royaume, à savoir celui d'Auréc, et vers les frontières de l'Alémanie ceux de Montbéliard, de Salm, de Ferrette, de Neubourg, de Burgdorf, etc. »

<sup>10</sup> *Genealog. Habsburg.* t. I, Prolegom. p. 55.

<sup>11</sup> Lorsque Charles-Quint eut donné l'Alsace Autrichienne à son frère Ferdinand, le comté de Ferrette fit partie de la donation, mais toute la comté de Bourgogne resta au pouvoir de Charles. GOLLUT, *Mémoires séquan.*, liv. XI, chap. XXXVI, p. 1015.

siècle, les seigneuries de Rougemont et de Belfort, enlevées aux comtés de Bourgogne et de Montbéliard, se rattachèrent encore à notre province. Ainsi la limite austro-occidentale de l'Alsace, en s'avancant dans la Bourgogne, arracha à la comté quelques lambeaux de son territoire; mais elle lui en enleva beaucoup moins que ce que lui avait pris autrefois le royaume de Bourgogne.

### § 7. *Limite boréale.*

La perte que l'Alsace supérieure éprouva vers la fin du neuvième siècle fut réparée en partie par l'Alsace septentrionale, après un laps de quatre siècles, car alors la limite boréale de la Lauter fut portée à la Queich. En effet, à la mort de Conradin, possesseur des duchés de l'Alsace, de la Souabe et de la France orientale, qui périt en 1268, les trois duchés périrent aussi, et chacune de leurs villes devint une cité impériale, ou, pour me servir du style officiel, de médiatè chacune d'elles devint immédiate<sup>1</sup>. Alors, la Vogtey d'Alsace, bientôt établie à Haguenuau, traversa la Lauter, autrefois limite nord de l'Alsace ducale, et s'étendit peu à peu sur les terres du duché de France<sup>2</sup>. Elle finit par comprendre, du consentement des empereurs et des assemblées générales, Landau que traverse la Queich. Landau était déjà enclavé, en 1515, dans la Vogtey d'Alsace; c'est ce que nous démontrent les troubles qui surgirent dans nos contrées après l'élection de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche. Les cités d'Alsace tinrent pour Frédéric, et Léopold, son frère, imposa à Landau, dernière des villes soumises à la Vogtey d'Alsace, Otton d'Ochsenstein, Vogt d'Alsace, avec une troupe de soldats. Le Bavaois, qui avait trouvé un secours chez les gens de Spire, constitua George, comte de Veldentz, gardien de

<sup>1</sup> Strasbourg était déjà une ville impériale et palatine avant l'extinction du duché; elle ne subit donc pas le joug des ducs, lorsque ces derniers, de magistrats et d'administrateurs des provinces, devinrent des autocrates. C'est donc à tort que DITMAR, *Chron.*, liv. v, a appelé Strasbourg le chef-lieu du duché d'Alsace.

<sup>2</sup> L'empereur Frédéric II déclare dans une charte de 1219, que son bisaïeul, qui était Frédéric-le-Borgne, père de Frédéric Barberousse, avait reçu sous sa protection spéciale la villa d'*Anweiler*, sise sur la Queich; lui-même il concède par la même charte aux gens d'*Anweiler* le droit de cité. On pourrait conjecturer de là qu'au douzième siècle, et par conséquent alors que le duché d'Alsace existait encore, ce duché s'avancait jusqu'à la Queich, puisque Frédéric-le-Borgne était duc de Souabe et d'Alsace et non pas duc de France. En effet, c'était Conrad qui possédait ce dernier duché. Cependant cet exemple ne recule pas encore jusqu'à la Queich la limite du duché d'Alsace. Nous ne savons par quel traité les collatéraux des Hohenstaufen se partagèrent ce duché que tenaient ces derniers. Voy. la charte de Frédéric II dans le *Spicileg. Tabular. Vet.* de JOANNIS, p. 455.

Germersheim, pour défendre les frontières du reste du Spiregau contre les alliés de Frédéric<sup>3</sup>. Dans la paix publique que Louis de Bavière régla, en 1352, entre les villes du Rhin, il est ordonné « que pour chaque charriot de vin d'Alsace, provenant au-dessus de Landau, on paiera trente-deux schellings-heller, mais que pour une charrette de vin qui croit au-dessous de Landau, dans le Spiregau, on paiera dix schellings-heller<sup>4</sup>. » Ces paroles sont reproduites par la paix publique, signée à Spire, en 1352, par Charles IV<sup>5</sup>. En 1509, Maximilien I<sup>er</sup> ordonna au landgrave d'Alsace<sup>6</sup> de défendre Landau contre certaines injures qui lui avaient été faites; il fait connaître lui-même clairement dans d'autres lettres<sup>7</sup> que cette ville est située en Alsace. Mais Landau lui-même déclare par d'autres lettres, datées de la même année<sup>8</sup>, qu'il fait partie de la Vogtey d'Alsace.

Les États d'Alsace, réunis en 1516 à Haguenau, firent entre eux un traité pour la défense commune, et ce traité comprit Landau. Ce pacte fut renouvelé en 1542 à Schlestadt. Charles V<sup>9</sup> et Maximilien II<sup>10</sup> appellent ce même Landau une cité de la Vogtey de l'Alsace inférieure. Dans les comices tenus à Ratisbonne, comme dans ceux qui eurent lieu à Spire dix ans plus tard, et dans ceux qui suivirent jusqu'aux derniers, en 1654, on voit toujours Landau signer les délibérations comme cité impériale de l'Alsace. Je ne veux pas fatiguer le lecteur d'un plus grand nombre de détails, car je pourrais lui citer encore les lettres réversales que les landgraves et les landvogt donnèrent à la ville de Landau à leur entrée en charge. Je terminerai en invoquant pour dernière preuve le traité de la paix de Westphalie, conclu avec les Français à Munster<sup>11</sup>, et où on lit : « la préfecture provinciale des dix cités impériales, situées en Alsace, à savoir Haguenau, Colmar, Schlestadt, Weissenbourg, Landau, Obernheim..... » Enfin, je citerai la protestation, faite en 1657, contre le tribunal suprême d'Ensisheim, et signée par les députés des dix villes impériales d'Alsace. On y voit figurer le nom du député de Landau.

<sup>3</sup> LEHMANN, *Chron. Spirens.* lib. vii, cap. xxiv. Ce même Otton d'Ochsenstein avait été en même temps landgrave d'Alsace et du Spiregau pendant les années 1518 et suivants. LEHMANN, liv. iv, chap. viii.

<sup>4</sup> *Ibid.*, liv. vii, chap. xxx, p. 682. — <sup>5</sup> Chap. xlvii, p. 709.

<sup>6</sup> A Caspard, baron de Mærsperg et de Belfort. Ces lettres sont datées d'Ulm. VOY LUNIG, *Archiv. Imp.* t. xiii, p. 1284.

<sup>7</sup> En 1511. LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, preuves, p. 108.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>9</sup> Dans une charte de Worms datée de 1521, p. 110.

<sup>10</sup> Privilège de 1570 donné aux gens de Landau.

<sup>11</sup> Art. 75 du traité.

§ 8. *Nouveau Palatinat.*

Ces augmentations de la géographie d'Alsace ne furent ni renversées, ni détruites par l'acquisition des terres que, pendant les années suivantes, la maison palatine fit dans l'Alsace ancienne comme dans la nouvelle, ni surtout par le fait que Louis de Bavière et le Palatin Rupert montèrent sur le trône royal d'Allemagne. En effet, il arriva bien, depuis cette époque, que plusieurs terres de l'Empire, situées dans le duché aboli de France et spécialement dans le Wormsgau, le Spiregau et même dans l'ancienne Alsace, en deçà de la Lauter, furent impignorées aux Palatins<sup>1</sup>, ou que, engagées à d'autres, elles furent rachetées par les Palatins, en vertu d'un privilège impérial. Mais cette mutation de domaines ne modifia ni la circonscription géographique des localités, ni les limites de l'Alsace.

<sup>1</sup> En 1350, l'empereur Louis IV impignora à Rodolphe et à Robert, fils de son frère Rodolphe, comtes palatins du Rhin, pour les services qu'ils avaient rendus à l'Empire, et entre autres biens de l'Empire susceptibles d'être rachetés, le château de *Trifels*, le château et la ville de *Germersheim*, la ville de *Anweiler*, le château de *Gutenberg* et de *Neucastel*, le château de *Wegelnburg*, le château de *Falckenburg*, etc., avec toutes les terres et les droits qui appartiennent à chaque ville et à chaque château. Cette impignoration est faite pour 6000 marcs d'argent, poids de Strasbourg. Ces lettres, datées de Trente, sont insérées dans les *JOHANNIS Miscella Hist. Palat.* p. 75. Aux Palatins échurent alors d'autres biens situés en Alsace qui sont cités dans le partage que le Palatin Rupert fit entre ses quatre fils, en 1310, à Heidelberg. C'étaient une part dans *Lüzelstein*, *Einhardshausen*, *Bergzabern*, château et ville, une part du château d'*Ochsenstein* et *Huneburg*. Voy. TOLNER, *Cod. Diplom. Palat.* p. 151 sq. Ainsi la plupart des acquisitions que la maison palatine fit en Alsace eurent lieu de 1350 à 1410, et par conséquent dans une période de quatre-vingts ans. En effet, dans la transaction que fit, en 1329, l'empereur Louis de Bavière avec les fils de son frère, on ne voit figurer aucune des terres de l'Alsace. La Landvogtey d'Alsace passa aussi sous l'empereur Sigismond des mains des Luzelbourg entre celles des Palatins et de là entre celles de la maison d'Autriche. Dans la constitution d'Étienne de Deux-Ponts et de Frédéric de Veldentz, datée de 1444, on voit figurer le village alsacien de *Menfeld*. Enfin *Selza*, ville forte, s'y joint encore. Voilà pour l'Alsace. Sous Louis de Bavière, les Palatins gèrent aussi la Vogtey du Spiregau. LEHMANN, *Chron. de Spire*, liv. IV, chap. VII. Dans la vingt-cinquième année du siècle précédent, Henri, évêque de Worms, concéda à Louis de Bavière et comte palatin le comté *Cometia de Stalbuhel* et le château de *Heidelberg* avec le *burg* de ce château. SCHANNAT, *Hist. Wormat.* p. 252. Charles IV confirma aussi au Palatin Rupert, par ses lettres datées de 1375, la faculté de racheter les biens de l'Empire qui étaient engagés. Les développements que reçut le Palatin sur les bords du Rhin ont été indiqués par FRIEHER, dans ses *Origines du Palatinat*, part. 1<sup>re</sup>, chap. XIV; par IRENICUS *Exeges. Germ.* lib. III, cap. LI; MUNSTER, *Cosmograph.* lib. III, cap. CCCL sq.

Elles restèrent telles qu'elles étaient, quoique les terres y renfermées fussent la propriété de maîtres différents. Les Palatins acquirent ainsi peu à peu un district nouveau qui s'étendit entre Germersheim et Phalsbourg; mais le Spiregau garda ses limites, comme l'Alsace conserva les siennes. Ainsi, CHRISTOPHE LEHMANN, qui avait placé Landau en Alsace<sup>2</sup> avant que la question des limites de l'Alsace ne se fût aigrie, n'aurait pas dû se montrer indécis alors pour savoir s'il placerait Landau dans l'Alsace ou dans le Spiregau<sup>3</sup>; car, plus tard, suivant les temps, cette ville devait être comptée aux deux provinces. Il n'était pas nécessaire encore qu'il réfutât plus tard ce qu'il avait dit un peu auparavant sur l'extension du Spiregau jusqu'à la Lauter. Mais SCHILTER<sup>4</sup>, en constituant le territoire palatin entre l'Alsace et le Spiregau, pêche, parce qu'il aurait dû le constituer dans le Spiregau et l'Alsace; il s'est trompé encore en ce qu'il a accusé d'erreur Lehmann qui, dit-il, attribue Wissembourg au Spiregau sans s'appuyer d'aucune autorité. En effet, une charte d'Otton, datée de 968, vient défendre Lehmann<sup>5</sup>. Outre les titres que j'ai produits, MARTIN ZEILER<sup>6</sup>, CHRISTOPHE CELLARIUS<sup>7</sup>, géographes illustres, HERRGOTT<sup>8</sup>, l'écrivain des *Rerum Habsburgensium*, sont unanimes à placer Landau en Alsace.

### § 9. L'étendue de l'Alsace a varié.

Nous concluons de là que la plus grande étendue de l'Alsace eut lieu pendant la période Francique, et que ce fut pendant la seconde partie de la période Germanique qu'elle posséda le territoire le plus restreint. Cette seconde partie s'étend du règne de Conrad I<sup>er</sup> à Conradin, dernier duc d'Alsace, c'est-à-dire de l'année 916 à 1268. Cependant les développements que reçut plus tard l'Alsace, développements qui en étendirent la frontière nord jusqu'à la Queich, ne réparèrent pas la perte qu'elle éprouva du côté de la Rauracie; en effet, le terrain qu'elle perdit de ce côté embrassait une étendue de douze lieues, tandis que celui qu'elle gagna

<sup>2</sup> *Chron. Spirens.* p. 669. Voy. notre premier volume, § 2, p. 25.

<sup>3</sup> T. II, p. 86. — <sup>4</sup> *Gloss. Teuton.* p. 29.

<sup>5</sup> LECBER, *Magdeb. Stapel. Unfug.* num. 1610. L'auteur cite une charte qui porte : *Abbatiam Wizenburg in Pago Spirensi etiam*, etc.

<sup>6</sup> Dans son livre des X cercles, où il dit : « Landau an den Gränzen des untern « Elsass, dahin sie gleichwohl, wegen der Landvogtey Haguenu, noch gerechnet « wird. »

<sup>7</sup> *Geograph. Nov.* p. 258. Il y est dit : « Dans l'Alsace inférieure sont Haguenu, « Landau, Wissembourg, » id., p. 247. Rheinzabern se trouve sur le littoral alsacien du Rhin, p. 245. Il place sur les frontières d'Alsace Germersheim sur le Rhin.

<sup>8</sup> *Genealog. Habsburg.* lib. I, cap. III, p. 20.

au nord n'en compte que six. Ainsi, le duché d'Alsace, après une existence de près de quatre cents ans, qui embrasse une partie de la période Germanique, fut anéanti pendant cette période, non-seulement comme charge, mais encore comme territoire. Ce duché, créé au septième siècle, fut abrogé au treizième.

Nous en concluons donc encore que pour définir nos limites, il faut surtout avoir égard aux temps dont on s'occupe; sous cette réserve, on verra toujours les documents de chaque époque cadrer entre eux. Il faut surtout éviter de confondre les bornes des districts dont se composa la province, et notamment celles de la nouvelle domination qui s'éleva dans son sein, avec les limites mêmes de la province. Landau, en s'annexant à la préfecture d'Alsace, donna l'occasion à l'Alsace de s'étendre de la Lauter à la Queich, et, par conséquent, d'avancer ses frontières sur la partie extrême du Spiregau; mais cette extension se fit sans porter atteinte à celles du Spiregau, parce que la province s'accrut de quelques Pagi, soit entiers, soit fractionnés, dont les limites ne correspondaient pas toujours aux siennes propres. Ainsi cette partie du Spiregau qui passa à l'Alsace, soit qu'elle ait conservé son ancien nom, soit qu'elle l'ait perdu<sup>1</sup>, resta cependant la nouvelle limite de notre pays, et cette limite a pu être différente de celle du Spiregau. Schaffhouse, autrefois ville souabe du Cletgau<sup>2</sup>, entra en 1501 dans la confédération helvétique, et depuis cette époque, elle n'est plus une ville souabe, mais suisse, et elle confine à la Souabe. Par conséquent, cette partie du Cletgau s'est détachée de la Souabe pour s'annexer à la Suisse, et la Suisse elle-même s'est avancée au delà du Rhin. Landau, cité du Spiregau, est devenu dans la suite des temps une ville alsatique avec la fraction de territoire qui l'environne. En effet, l'Alsace, en se développant, n'a pas détruit le Spiregau. Seltz, ville de notre ancien Nordgau, située au delà de la Lauter, a été pendant toutes les périodes une partie de l'Alsace. Lorsque le Palatinat naquit sur les bords du Rhin supérieur, Seltz lui fut soumise avec d'autres localités, sans que l'Alsace fût endommagée; de même que l'Église de Spire, l'ordre teutonique et d'autres principautés encore possèdent des biens en Alsace, et peuvent les augmenter encore, sans que la limite de la province subisse des changements. Aussi vit-on comparaitre fréquemment les chefs de ces principautés dans les assemblées des États d'Alsace. Cependant le Palatinat, en s'étendant dans nos parages, a porté plusieurs personnes à croire qu'il a détaché de l'Alsace les parties du territoire qui relèvent de

<sup>1</sup> De là ces opinions si variées pour savoir si le Spiregau s'étendait jusqu'à la Queich ou jusqu'à la Lauter.

<sup>2</sup> Tscuudi, *Descr. Helvet.* vet. Ms. p. 254.

lui, elles scindent sans motif du corps alsatique les terres alsatiques du Palatinat. C'est là surtout ce qui a donné lieu à cette diversité d'opinions déjà indiquée par nous<sup>3</sup> sur la frontière de l'Alsace. Que si nous remontons jusqu'au douzième siècle, nous pourrions être induits en erreur par OTTON DE FRISINGEN<sup>4</sup>, qui place *in terminis Alsatiae* le monastère autrefois bénédictin de Sainte-Walpurge, autrefois situé dans la forêt de Haguenau, non loin de la Sauer. Il ne faudrait pas croire qu'à cette époque l'Alsace s'étendait seulement jusqu'à la Sauer. Car si l'on donnait ce sens aux paroles d'Otton, on exclurait de l'Alsace Seltz et Wissembourg qu'y inscrivent cependant des documents authentiques. En effet, ODILON<sup>5</sup>, écrivain du dixième siècle, place Seltz dans le Nordgau ou dans l'Alsace inférieure. Il en résulte que cette expression de *termini Alsatiae*, dont se sert Otton, a la même valeur que les *partes Alsatiae*, dont se servent quelques autres auteurs. BAION<sup>6</sup> dit que Colmar est situé *in Elisatii partibus*. Le bourg de Sigoltesheim, quoiqu'il ne soit qu'à quelques lieues de Colmar, est situé *in Alsatiae partibus*, comme s'exprime, dans MABILLON<sup>7</sup>, l'auteur de la *Vie de saint Déodat*. Nous parlerons plus loin de Wissembourg.

#### § 10. L'Alsace a-t-elle été terre rhénane?

LOUIS TOLNER<sup>1</sup> a compris dans le territoire rhénan, qu'on appelait autrefois province ou France rhénane, cette partie de l'Alsace inférieure qui s'étend de Strasbourg à la Queich; mais je ne sais sur quelle autorité il s'est appuyé. Spire, Worms, Mayence et leur territoire, concédés à Louis-le-Germanique par la paix de Verdun, ont été l'origine de la terre rhénane; c'est ce que nous apprennent tous les auteurs du Droit public de l'Allemagne<sup>2</sup>. Mais le district du duché d'Alsace a toujours été distinct des terres rhénanes données à Louis. La France rhénane était encore régie par des nonces de la chambre, lorsque déjà des ducs gouvernaient l'Alémanie et l'Alsace, ce qui arriva au temps de Conrad, comme nous l'apprend le jeune EKKEHARD<sup>3</sup>. Plus tard, la France rhénane obéit aussi

<sup>3</sup> *Alsace illustrée*, t. 1<sup>er</sup>, p. 25.

<sup>4</sup> *D: Rebus Gestis Frederici I. Imperatoris* lib. 1, cap. xxxix.

<sup>5</sup> *Vita S. Adelheidis in Bibliotheca Clunensi*, éditée par Du Chesne, p. 567. Voy. t. III de notre ouvrage, p. 269.

<sup>6</sup> *Histor. Mediani monast.* p. 296.

<sup>7</sup> *Acta Sanctorum. Bened. Sec. III*, part. II, p. 476.

<sup>1</sup> *Hist. Palat.* cap. VII, p. 176.

<sup>2</sup> STRUVIUS *Corpus Juris Publici* cap. III, § xxxvi, p. 74; KEMMERICH, *Jur. Publ. Imp.* lib. 1, cap. v, § 1, p. 122; SPENER, *Hist. Germ.* lib. III, cap. 1, num. 10, p. 187.

<sup>3</sup> Cap. 1, apud GOLDAST, *Rer. Alemann.* t. 1, part. xv. Nous avons cité ses paroles, t. III, p. 546.

à des ducs desquels sortirent les empereurs saliques de l'Allemagne. Ceux-ci conservant pour eux le duché de France, en confièrent l'administration à des comtes du fisc, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux, Henri V, concéda, en 1516, le duché à Conrad de Hohenstaufen, fils de sa sœur. Depuis cette époque, la maison de Hohenstaufen posséda la terre rhénane avec le duché de Souabe et d'Alsace, jusqu'à ce que, à la mort de Conradin, cette terre revint aussi à sa liberté première; de là fut fournie aux Palatins l'occasion d'acquérir leurs terres dans le voisinage de l'Alsace. Ainsi la terre rhénane n'était qu'une modique part du territoire rhénan qui, de l'extrémité de l'Alsace inférieure, s'étendait au delà du district de Mayence.

Nous concluons de là que la France rhénane fit autrefois partie de l'ancien duché des Ripuaires. Les *Annales de saint Bertin*<sup>4</sup> assignent à ce duché *Wormazfelden* et le *Spirohgouui*. Mais il avait déjà péri lorsqu'une petite portion de son territoire s'annexa à l'Alsace.

Que si nous écontons CHRÉTIEN JUNCKER<sup>5</sup>, ce duché s'étendait autrefois on de Bâle, ou certainement de Strasbourg jusqu'à Spire. Nous avons déjà parlé ailleurs du duché ripuaire<sup>6</sup>.

Enfin, nous devons prévenir le lecteur que les écrivains français qui, pendant la période Germanique, ont parlé de l'Alsace, lui donnent le nom d'*Aulsays*<sup>7</sup>, d'*Aussay*<sup>8</sup>, de *pays d'Aussois*<sup>9</sup>; c'est de là que vient l'*Assatium*, de GUILLAUME DE NANGIS<sup>10</sup>. Nous avons déjà fait connaître<sup>11</sup> les diverses appellations latines de l'Alsace.

#### § 41. *Comtés et seigneuries de l'Alsace.*

Que si nous étudions dans son ensemble la composition géographique de l'Alsace Germanique, nous y rencontrons, soit avant, soit après l'extinction du duché, outre deux landgraviats, la préfecture de Haguenau et la Vogtey impériale de Kaisersberg, plusieurs comtés et seigneuries subdivisés en leurs bailliages. L'Alsace supérieure, dans laquelle nous comprenons le Sundgau, nous présente les comtés de Ferrette, d'Égisheim et

<sup>4</sup> An. 859.

<sup>5</sup> *Geograph. medii ævi* part. II, cap. IX, p. 591. — <sup>6</sup> T. III, p. 289.

<sup>7</sup> NIC. VOLZYR, *Histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les Seduyetz et abusez Lutheriens mescreans du pays d'Aulsays*.

<sup>8</sup> JEHAN FROISSART, *Histoire et Chronique mémorable*, vol. III, chap. xcviij, p. 244; MONSTRELET, *Chron.* vol. III, ad An. MCCCCXLIV, p. 1.

<sup>9</sup> Charles-le-Téméraire, dans ses lettres aux Waldner; elles existent en manuscrit dans les archives des Waldner.

<sup>10</sup> *In Gestis Philippi III. Franc. Regis* ad An. MCCLXXIII.

<sup>11</sup> T. I<sup>er</sup>, p. 85, et t. III, p. 263.



de Horbourg. De Ferrette dépendent les seigneuries de Belfort, de Rosemont, de Delle, de Morimont, de Thann, d'Altkirch, de Rougemont, et à côté de celles-ci les seigneuries moindres de Froberg, de Mersperg, de Montreux, de Grandvillars, de Florimont et de Roppach. Dans l'Alsace inférieure, on trouvait les comtés de Wœrdt, de Luzelstein, de Dagsbourg et de Rieden. Les autres seigneuries de l'Alsace supérieure sont Landser, Massevaux, Bollwiller, Hatstatt, Hohlandsperg, Riequewihr, Rappolstein. Dans l'Alsace inférieure, on compte celles de Viler, du Ban-de-la-Roche<sup>1</sup>, de Barr, de Lichtenberg, de Hunenburg, d'Ochsenstein, de Fleckenstein, d'Oberbronn, de Gutenberg, de Clébourg, etc. A côté de ces seigneuries s'étendaient le Mundat supérieur et inférieur, le Ban-des-Comtes, la Marche de Marmoutier, le Propre d'Adélaïde et les Geraydt. Des anciens Pagi il ne restait plus que le Sundgau, le Hattgau et le Wasgau, auxquels il faut joindre une partie du Spiregau entre Wissembourg et Landau. Il faut parler aussi de divers territoires qui appartenaient à l'électeur palatin, à la maison palatine de Deux-Ponts, aux évêques de Spire et de Strasbourg, aux églises collégiales, aux abbayes, aux cités impériales et à des nobles immédiats; enfin, des châteaux qui étaient revêtus du titre de Ganerbies et de ceux qui n'en étaient pas revêtus. Nous parlerons de tous en détail.

## DUCHÉ.

### § 12. Restauration du duché d'Alsace.

Le duché d'Alsace était privé de duc<sup>1</sup> depuis la mort de Hugon, fils du roi Lothaire; au commencement du dixième siècle, Conrad, roi de Germanie, le lui rendit en la personne de Burcard, issu d'une des premières familles de la Souabe, à qui fut confiée, en 916, l'administration des duchés d'Alsace et d'Alémanie. Cette réunion se maintint jusqu'à l'extinction des deux duchés. Ils fleurirent l'un et l'autre pendant trois cent cinquante-deux ans, d'abord sous des ducs de familles différentes et ensuite sous les Saliques et les Staufen, jusqu'à ce qu'ils tombassent avec la famille de Staufen.

La nomination du nouveau duc fut nécessitée par les troubles qui surgirent en Allemagne à l'époque où l'Allemagne et l'Alsace étaient administrées par des nonces de la chambre. Deux de ces derniers, Berchtold et Erckanger, ayant fait violence à Salomon, évêque de Constance, furent condamnés à mort par le concile d'Altheim et peu après décapités<sup>2</sup> à

<sup>1</sup> *Steinthal.*

<sup>1</sup> *Voy. t. III, p. 586.* — <sup>2</sup> *Voy. t. III, p. 546.*

Adingen, village de l'Allemagne. A ces motifs se joignaient encore les ravages causés par l'invasion des Hongrois dans l'Allemagne et l'Alsace. Nous ferons connaître ces ducs dans la partie généalogique de notre histoire.

Alors on vit se former en Allemagne cinq duchés qui comprenaient les cinq peuples principaux de ces contrées<sup>3</sup> : c'étaient ceux de Lorraine, de Souabe, de France, de Bavière et de Saxe. Le duché d'Alsace ne fut annexé ni à celui de Lorraine, ni à celui de France, mais à celui de Souabe, parce que les Allemands, après avoir expulsé les Romains, s'étaient emparés de l'Alsace, et de cette occupation il résulta qu'elle eut, le plus souvent, le même duc que l'Alémanie.

J'ai déjà fait observer plus haut que les limites du duché furent beaucoup plus restreintes dans cette seconde époque que dans la première. Mais les fonctions duciales restèrent toujours les mêmes : les ducs avaient le soin de l'armée, de l'administration, ils veillaient à la paix publique ; en un mot, ils remplissaient les fonctions de vice-roi ou de gouverneurs de la province.

#### § 15. Pouvoir ducal.

Le duché était un bénéfice du roi, conféré à des ducs, transmissible, à plusieurs reprises, à leurs héritiers ; c'est ce qu'indiquera le catalogue des ducs d'Alsace. Voilà pourquoi RÉGINON<sup>1</sup> a dit : *Herimanno Ducatus Alemanniæ committitur* ; le duché d'Alémanie est confié à Herimann. La règle était la même pour le duché que pour l'Empire ; ni l'un ni l'autre n'étaient héréditaires, quoique souvent, par la volonté du roi, le fils succédât au père. La source du pouvoir ducal résidait dans le roi, et ce pouvoir, les ducs ne l'exercèrent dans les premiers temps que comme des lieutenants. Aussi s'indignèrent-ils souvent des entraves mises à leur puissance. Nous en voyons un exemple par Bourcard, premier duc de Souabe et d'Alsace, qui fut à peine investi de l'autorité ducale, qu'il s'allia avec les ducs révoltés. Leur suprématie s'accrut peu à peu par de fréquents interrègnes, jusqu'à ce qu'enfin, par la libéralité volontaire ou forcée des rois, les droits réguliers fussent dévolus aux ducs et aux autres États de l'Empire. De l'ensemble de ces droits surgit ce qu'on appelle la *supériorité territoriale*, *superioritas territorialis*, qui fit presque des ducs les égaux des rois. Enfin, le pouvoir vicarial des ducs leur fut concédé à titre de fief. C'est ainsi qu'au dixième siècle, LUITPRAND nous apprend<sup>2</sup> qu'Arnold, duc de Bavière,

<sup>3</sup> WIPFON, dans la *Vie de Conrad le Salique*, dit : « Vota, Studia consensus Francorum, Lotharingorum, Saxonum, Noricorum, Alemannorum. » Voy. PISTORIUS, t. III, p. 464. Par ce mot de *Noricos*, il entend parler des Bavares.

<sup>1</sup> Appendic. An. 926. — <sup>2</sup> *Historiar.* lib. II, cap. VIII fin.

est devenu le chevalier, *miles*, de Henri-l'Oiseleur. Les ducs, élevés au trône royal, transmirent leur duché à leur frère, à leur fils, à leur gendre, ou à l'un de leurs agnats. Combien la situation des duchés actuels de l'Allemagne diffère de celle du duché d'Alsace, éteint depuis cinq cents ans!

Ainsi il serait superflu de se demander si le duché d'Alsace était un territoire clos ou non clos, car cette distinction est d'une époque assez récente. Avant les Staufens<sup>3</sup>, ou sous eux, aucun duché d'Allemagne ne fut tellement clos que toutes les parties en fussent soumises au pouvoir du duc. Les palais, les cités et les villages libres et impériaux restèrent constamment sous la directe propre du roi. De plus, les évêchés et la plupart des abbayes étaient soustraits au pouvoir ducal. DITMAR appelle<sup>4</sup> Strasbourg *caput Ducatus Hermannii*, parce qu'il était la ville principale de l'Alsace et la résidence de l'évêque, et non parce qu'il était soumis au duc ou qu'il était sa résidence. Les ducs, comme les empereurs, n'avaient dans la province aucune résidence fixe ou habituelle. Haguenau, voisin de la forêt sainte, qui relevait de l'Empire, était très-souvent habité par les Staufens, qui l'avaient fait bâtir pour être plus à proximité du théâtre de leurs chasses. Souvent les ducs enrichirent les monastères de biens prélevés sur leur patrimoine, ou sur leurs alleux, ou sur les propriétés qu'ils avaient acquises dans leur duché, soit par mariage, soit à prix d'argent.

#### § 14. Caractère du duché.

Ainsi le duché d'Alsace, comme les autres duchés d'Allemagne, ne fut d'abord qu'une simple administration; plus tard, il fut une administration féodale, jusqu'à ce qu'enfin il devint une propriété féodale. L'empereur Henri IV aurait converti en alleux, non-seulement les duchés, mais encore tous les fiefs des provinces, s'il avait obtenu lui-même le droit d'héritage à l'Empire; mais ses projets furent anéantis par la mort<sup>1</sup>. On cite quelques exemples de magnats qui possédaient leurs terres allodiales avec le titre honorifique de duc, sans avoir aucune administration ducale. Tels étaient Witikind, *Dux Saxonum*<sup>2</sup>, et Berchtold, duc de Zæhringen.

<sup>3</sup> Il y a un endroit remarquable dans WIPPON, *Vie de Conrad le Salique*; c'est lorsque les nobles de Souabe disent à Ernest, duc de Souabe: « Puisque nous sommes « libres et que nous avons pour souverain défenseur de notre liberté notre roi et « empereur.... » PISTORIUS, t. III, p. 474. — <sup>4</sup> *Chronicon* lib. v.

<sup>1</sup> GERVASII TILBERIENSIS *Otia Imper.* Decis. II, cap. XIX, p. 945; *Chron. magnum Belgii* p. 505.

<sup>2</sup> ALBERTUS *Stad. An.* 785. Voy. J. HENRI BORCLER, *Schediasma Witikindus Magnus*.

Le duché de Souabe avait autrefois la prérogative de voir, dans toutes les guerres de l'Empire, son duc précéder avec ses Souabes l'armée allemande et de combattre toujours au premier rang. LAMBERT DE SCHAFNABURG<sup>3</sup> nous a conservé le souvenir de ce privilège.

La grande maîtrise du palais n'était pas inhérente au duché de Souabe, mais souvent les ducs de Souabe furent investis de cette charge. Au couronnement d'Otton I<sup>er</sup>, le duc Hermann remplit les fonctions de grand-échanson<sup>4</sup>; dans l'*Histoire d'Otton III*, Conrad, duc de Souabe, est cité *ad cameram*<sup>5</sup>. A la fin du douzième siècle, cinq de ces ducs avaient été élus rois d'Allemagne. Dans notre duché d'Alsace, les Staufen parvinrent au trône au douzième et au treizième siècle. Otton IV, issu d'une famille guelfe du Brunswick et rival de Philippe, fut le premier qui commanda à toute l'Allemagne sans avoir été revêtu du titre de duc ou de grand-maître du palais. Il en résulta une guerre civile qui fournit la seconde occasion d'affaiblir le duché d'Alsace, comme la guerre civile qui avait éclaté sous l'empereur Henri IV avait fourni la première; alors, en effet, le duché perdit la ville de Zurich, que Berthod de Zähringen reçut à titre de compensation en abandonnant le duché.

Philippe, frère de l'empereur Henri IV, n'ayant pas, lorsqu'il voulut défendre son élection contre Otton, « d'argent pour payer le salaire ou la « solde de ses soldats, » et c'est CONRAD DE LIECHTENAU<sup>6</sup> qui nous raconte ces faits, « commença le premier à distreindre les propriétés que son frère « Frédéric avait acquises au loin en Alémanie, de telle sorte qu'il engagea « à tout baron ou officier les fermes ou propriétés rurales qui lui appar- « tenaient et les églises y attenantes, et de là il résulta qu'il ne lui resta rien « que le vain nom de seigneur, et les cités et villages où se tenaient des « foires et quelques châteaux. »

#### § 15. Extinction du duché d'Alsace. — Erreur d'Obrecht.

L'extinction de l'un et l'autre duché suivit l'année 1268, comme nous l'avons déjà dit. Alors l'Alsace commença à jouir d'une pleine liberté : les comtes, les seigneurs, l'ordre équestre, les villes levèrent la tête et acquirent peu à peu les droits d'immédiateté. Cette liberté, qui surgit dans les temps désastreux des interrègnes, n'enfanta dans l'Alsace et dans les pays voisins que des troubles intestins, des brigandages et le désordre. Ces maux furent si grands que les empereurs qui suivirent furent impuissants à les réprimer, jusqu'à ce que Maximilien I<sup>er</sup> vint, en 1495, proclamer

<sup>3</sup> An. 1075. — <sup>4</sup> WITICHINDUS *Annal.* lib. II, au commencement.

<sup>5</sup> DITMARUS lib. III, p. 349. — <sup>6</sup> *Chronic.* sous le roi Philippe, p. 857.

la paix publique à Worms. C'est cet état de choses qui fit surgir dans nos montagnes et au sein de nos plaines cette multitude de châteaux-forts, de burgs inaccessibles et presque imprenables qui gisent aujourd'hui en ruines pour la plupart, et que le peuple qualifie à juste titre de *Raubschlosser*.

Nous disons que le duché d'Alsace s'éteignit avec celui d'Allemagne à la mort de Conradin. Cependant OBRECHT<sup>1</sup> et la plupart des historiens modernes diffèrent avec nous sur tous ces points; car ils prétendent que ces deux duchés furent confiés par Rodolphe de Habsbourg, roi de Germanie, à son plus jeune fils Rodolphe, après qu'il eut remis le duché d'Autriche à Albert, son fils aîné. Bien plus, Obrecht prétend encore que le landgraviat de l'Alsace supérieure fut élevé au rang de principauté par l'accession du duché, c'est-à-dire lorsque les Habsbourg d'Autriche furent devenus ducs d'Autriche et landgraves d'Alsace. Mais, dans toute cette argumentation, ces auteurs n'ont pas agi avec assez de prudence. Le diplôme par lequel les frères Albert et Rodolphe ont été investis ensemble, en 1285, dans l'assemblée d'Augsbourg du duché d'Autriche, n'a pas encore paru au jour.

Cependant il existe un codicille de l'Électeur de Saxe, par lequel ce dernier consent à ce que le duché d'Autriche soit concédé aux Habsbourg<sup>2</sup>. Dans ce codicille, nous ne trouvons aucune mention du duché de Souabe, et on ne rencontre nulle part une charte quelconque qui parle de l'investiture du duché de Souabe ou d'Alsace. Mais un autre document de la même année vient réfuter Obrecht : c'est celui par lequel Rodolphe confirme à Rheinfeld les privilèges qu'il a donnés à ses fils sur le duché d'Autriche. Ce document s'exprime ainsi : « Venientes ad nos ingenui principes, dilecti nostri filii, Albertus et Rudolphus, Duces Austriæ et Stiriaë, Domini Carniole, Marchiaë et Portus Naonis, Comites in Habsburg et Kiburg, ac Landgravii Alsatiaë. »

Au milieu de tous ces titres, on ne voit point figurer ceux de ducs de Souabe et d'Alsace; celui de *Landgravii Alsatiaë* figure seul. Les lettres concédées aux princes autrichiens par Louis de Bavière et Charles IV<sup>3</sup>, confirment encore les expressions de ce diplôme.

L'histoire des duchés de Souabe et d'Alsace vient encore augmenter la valeur de ces sources authentiques; on n'y voit figurer aucune trace des ducs ou de l'exercice de la puissance ducale. C'est donc sans réflexion que les *Annales des dominicains de Colmar*<sup>4</sup> donnent à Rodolphe, fils de l'em-

<sup>1</sup> *Prodrom. Rerum Alsat.* cap. XII, p. 255.

<sup>2</sup> DU MONT, *Corps Diplom.*, t. 1<sup>er</sup>, part. 1<sup>re</sup>, p. 247.

<sup>3</sup> STEYEREN, *De Alberto II.* Addit. col. 52 et 148. Voy. encore LAMBECIUS in *Commentar. Bibliothecæ Vindob.* Append. III, p. 550.

<sup>4</sup> AN. 1290. *Dux Alsatiaë Rudolfus, filius Regis Rodolfi obiit.*

pereur Rodolphe, le titre de *Dux Alsatiæ*. Et ne nous inquiétons pas si GUILLIMAN nous annonce<sup>5</sup> avoir lu quelque part que le roi Rodolphe lui-même fut décoré du titre de duc d'Allemagne et d'Alsace. Qui ne sait que lorsque les fiefs de l'Empire et, par conséquent, les duchés sont vacants, ils font retour à l'empereur et à l'Empire? De plus, les princes d'Autriche ont déclaré qu'ils ne sont point ducs en Souabe et en Alsace, et c'est ce que fit spécialement, en 1360, Léopold, duc d'Autriche, lorsqu'il signa la paix avec Charles IV<sup>6</sup>. L'empereur Frédéric IV, aussi de la maison d'Autriche, déclare dans les actes de la paix publique de 1487<sup>7</sup>, que la Souabe relève de lui sans médieté. Tous ces faits réfutent complètement, si je ne me trompe, les auteurs anonymes de l'*Histoire* et de la *Chronique australe*<sup>8</sup>, GERAHARD DE ROO<sup>9</sup>, FUGGER<sup>10</sup> et tous les autres écrivains qu'Obrecht a suivis.

Que si quelque esprit profond, curieux d'approfondir les faits, demande quel motif a pu pousser le roi Rodolphe à ne donner qu'à l'Autriche seule un nouveau duc, sans en faire autant pour la Souabe et l'Alsace; que celui-là veuille bien se rappeler combien de jalousies Rodolphe eût attirées sur sa famille s'il avait donné encore ces deux duchés à son fils. Il lui devait paraître d'ailleurs imprudent de confier le duché d'Alsace à d'autres qu'à un Habsbourg, car sans doute il songeait déjà à augmenter les droits dont jouissait le landgraviat des Habsbourg en Alsace.

Ces droits furent augmentés par les héritiers de Rodolphe, qui finirent par élever ce landgraviat au rang des principautés, comme nous le prouvera ce qui va suivre.

## LANDGRAVIAT SUPÉRIEUR.

### § 16. *Origine de ce nom.*

La charge judiciaire du comte prenait le nom de *Comitiva* ou de *comté*; la signification géographique de ce mot tire donc son origine de la politique.

Le comte exerçait son office soit dans l'étendue d'un grand Pagus, soit sur plusieurs petits Pagi; de là vint la division du territoire en deux classes : les comtés de district ou *Gograftschaft* et les comtés provinciaux, *Landgraftschaft*,

<sup>5</sup> *Habsburg*. lib. II, cap. V.

<sup>6</sup> MUTIUS in *Chron. Germ.* lib. XXV, apud PISTOR, t. II, p. 898.

<sup>7</sup> DATT, *De Pace public.* lib. II, cap. VI, p. 272. — <sup>8</sup> FREHER, t. I<sup>er</sup>.

<sup>9</sup> *Histor. Habsburg.* lib. I, ad An. 1282; il y dit : « Rodolphe, second fils de l'empereur, duc de Souabe, est déclaré landgrave d'Alsace et comte d'Ergovie. »

<sup>10</sup> *OEsterreichischer Ehrensiegel*, lib. I, cap. XIII, p. 115.

landgraviat. Telle est aussi l'origine des margraves et des burgraves; c'étaient des comtes qui exerçaient la justice dans les mark et dans les burg. L'autorité de ces comtes avait un tout autre caractère que celle des seigneurs libres<sup>1</sup>, qui possédaient leurs terres en vertu de leur droit propre d'alleu. Ces propriétés s'appelaient en allemand *Herrschaften*, et les auteurs qui ont écrit en latin leur ont donné les noms de *Dynastia*, *Baronatus*, *Toparchia*. Avant que leurs propriétaires n'eussent obtenu des rois la jouissance des droits régaliens, c'est-à-dire à une époque très-reculée, ils étaient soumis à la juridiction<sup>2</sup> des ducs et des comtes, c'est-à-dire des magistrats royaux, qui s'étendait sur toute la province.

La France du moyen âge, comme celle de nos jours, comme l'Italie et les autres nations de l'Europe, n'a connu ni les landgraves, ni les landgraviats<sup>3</sup>. Dans les lettres par lesquelles il nomme, en 1469, Hermann de Waldner, chevalier d'Alsace, son conseiller, Charles-le-Téméraire appelle, dans son style bourguignon, le landgraviat d'Alsace *Vicomté d'Auxois*<sup>4</sup>. Les comtes français, autrefois puissants, de Vermandois, de Flandre, de Champagne, d'Anjou, de Poitiers, de Toulouse et de Provence, qui auraient pu être compris dans la première classe des comtes provinciaux et même des ducs, se renfermèrent toujours dans leur dignité de comtes. L'Allemagne carlovingienne ne fit non plus dans son langage aucune différence entre les comtes provinciaux et ceux des districts ou Pagi; elle leur donne à tous indifféremment le nom de comtes ou de *Graven*. Ces *Comitatus duo in Elisatio*, mentionnés dans les tables de partage du royaume de Lothaire, que signifient-ils, sinon nos deux landgraviats?

#### § 17. Son antiquité

Les mots *Landgravia*, *Landgraviatus*, en allemand *Landgrafschaft*, et que nous traduisons en français par *landgraviat*, ne figurent dans aucun

<sup>1</sup> On les appelait *Domini* et parfois *Domicelli*; épitaphe de la collégiale de Neuwiller.

<sup>2</sup> L'empereur Frédéric Ier, dans sa constitution, publiée par RADEVIC, liv. II, chap. VII, décide: «Que celui qui vendra son alleu ne présume pas vendre le district et la juridiction de l'empereur, et s'il l'a fait, que cette vente n'ait aucune valeur.»

Ces seigneuries ont été appelées par quelques auteurs fiefs du soleil, *Sonnenlehn*, parce que les propriétaires reconnaissaient ne les tenir que du soleil. MEIBOMIUS in *Chron. Riddagshus*, au commencement. On disait du Hainault: *Pays de Hainault tenu de Dieu et du soleil*. SPELMANN, *Glossaire*, au mot *Aloarius*.

<sup>3</sup> Les Polonais, les Suédois et les Danois ne connaissaient pas les marquis. En France, le nom de *marquis* prit une signification nouvelle, différente de celle qui est encore aujourd'hui en usage en Allemagne.

<sup>4</sup> Ces lettres se trouvent dans les archives des Waldner.

des monuments alsaciens antérieurs au douzième siècle; du moins je ne les y ai pas rencontrés. La première mention que j'en connaisse se trouve dans une charte donnée, en 1196, à l'abbaye de Neubourg, par l'empereur Henri VI; ce prince fait remise à cet établissement de l'exaction, *que ad LANCGRAVIAM Alsatie in villa et banno Dunenheim spectare videbatur*. Ce nom se lit encore dans une charte de 1256, où le landgrave Henri dit lui-même de cette ville: *Ego vero ipsa villa tanquam aliis villis ad jus LANTGRAVIE pertinentibus uter*. Mais comme on voit déjà figurer, en 1129, le comte provincial Dieterich dans les comices provinciaux de l'Alsace, ainsi que nous l'apprennent les titres de Fleckenstein<sup>1</sup>; comme dans une charte de l'abbaye de Neubourg de 1169, ce Dietrich figure avec la qualité de: *Beate memorie Provincialis Comes Theodericus*, il n'est pas permis de douter qu'avant cette époque déjà, le nom de Landgraviat n'ait figuré dans les actes publics de l'Alsace que l'injure du temps nous a enlevés.

Dans les documents de l'Alsace supérieure, le nom de *Landgraviat* apparaît un peu plus tard. Bien plus, on n'y retrouve aucune mention du *Landgrave* avant l'année 1186, ainsi que l'établira notre dissertation sur les landgraves. Les comtes d'ordre supérieur, qui rendaient la justice en Alsace, prirent le nom de landgraves après que la dignité de comte fut devenue héréditaire. Il ne faut pas cependant passer sous silence que même après que l'on eut adopté pour l'Alsace le nom de landgraviat, on désigna parfois ce landgraviat lui-même sous le simple nom de comté. Nous en avons la preuve dans la charte par laquelle Rodolphe-le-Tranquille, comte de Habsbourg, partagea ses biens entre ses deux fils Albert et Rodolphe. Dans ce partage, le landgraviat d'Alsace reste indivis et le donateur déclare ne pas savoir si la *Hardt*, forêt du Sundgau, est un bien allodial des Habsbourg, ou si c'est une dépendance du comté, *Grafscheffe*. Ce mot de *Grafscheffe*, chacun le comprend, veut désigner le landgraviat. Pendant le douzième siècle et les temps qui suivirent, la Haute et la Basse-Alsace possédèrent toujours leurs landgraves; mais en outre il y eut au-dessus d'eux, jusqu'en 1268, époque de la mort de Conradin, un duc d'Alsace, dont l'autorité s'étendit sur toute la province et qui sortit toujours de la famille des Hohenstaufen. Ainsi le duché d'Alsace fleurit pendant presque tout un siècle à côté de l'un et de l'autre landgraviat; nous le démontrons d'ailleurs plus loin par le catalogue des ducs et des landgraves.

<sup>1</sup> Codex manuscrit qui a pour titre: *Beschreibung des adelichen Stammes von Fleckenstein*. L'auteur est Frédéric de Fleckenstein qui, au seizième siècle, a écrit l'histoire de sa famille d'après ses archives. Dans ces comices qui se tenaient à Mumlenheim, un Fleckenstein fit une donation au monastère de Sainte-Walpurge. Voy. DEBUS, dans SCHULTER, *Glossar-Teuton.* p. 55.



## § 18. Erreurs de plusieurs auteurs.

Que le lecteur juge par ce qui précède si CHIFFLET <sup>1</sup>, BLONDEL <sup>2</sup>, HERRGOTT <sup>3</sup>, SCHURZFLEISCH <sup>4</sup> et bien d'autres encore ne se sont pas écartés de la vérité lorsqu'ils ont prétendu que nos landgraves n'avaient surgi qu'après l'extinction des ducs d'Alsace. HERRGOTT lui-même a produit <sup>5</sup> une charte d'Albert-le-Riche, datée de 1186, dans laquelle ce prince est qualifié de *Alsatiæ Lantgravius*. L'abolition du duché ne procura aux landgraves aucun droit nouveau, aucun accroissement de dignité. Bien plus, depuis cette époque, l'autorité du landgraviat commença à décliner, car les villes d'Alsace, la noblesse, n'ayant plus de ducs au-dessus d'eux, acquirent une liberté qui devint chaque jour plus grande; elles furent investies de droits régaliers et finirent par devenir les juges de leur territoire. Les autres procès furent vidés par les archiducs d'Autriche ou par l'épée. Les évêques et les abbayes eurent leurs avoués, qui jugeaient les procès entre leurs sujets; aussi le landgrave, privé du pouvoir de rendre la justice provinciale, devint-il un juge sans cause et sans tribunal.

## § 19. Limites du landgraviat supérieur.

Les limites du landgraviat semblent s'être confondues primitivement avec les limites de l'Alsace. Le landgraviat supérieur renfermait dans son contour l'ancien Sundgau qui, sous les Carlovingiens, pénétrait dans l'intérieur du Jura, comme le duché d'Alsace. Mais sous la période Germanique, ce même landgraviat ne renferme du Jura que quelques rameaux et quelques pentes qui s'étendent dans notre Sundgau écourté, tel qu'il existe depuis l'origine du royaume de la Bourgogne trans-jurane jusqu'à nos jours. L'abbaye de Lucelle est certainement située dans une gorge du Jura, comme nous l'affirme BERNARDIN <sup>1</sup>, l'un de ses abbés. Une charte de

<sup>1</sup> *Alsatiæ Vindicatæ* p. 2, où il dit : « Aux ducs d'Alsace, qui commandaient à tout le pays, succédèrent les landgraves ou comtes provinciaux. »

<sup>2</sup> Præfat. Apolog. *Genealogiæ Franc. XXIII.* Fol. II.

<sup>3</sup> *Principium Mosellæ Ausonii.*

<sup>4</sup> *Genealog. Habsb.* lib. 1, cap. III, p. 21, où il est dit : « Au temps où les ducs administraient la Souabe et l'Alsace, il n'y avait pas encore de landgraves; ceux-ci ne succédèrent aux ducs qu'après l'abolition de ces derniers. »

<sup>5</sup> T. II, p. 197.

<sup>1</sup> BERNARDIN BUCHINGER, qui écrivit, il y a plus de cent ans, les *Fast. Lucellens.*, dit, chap. II, p. 12 :

« Lucella, en allemand *Lützel*, de l'ordre des Cîteaux, est située dans une horrible et âpre solitude, dans une gorge du mont Jura par lequel autrefois le royaume de Bourgogne était séparé du landgraviat ou du duché d'Alsace. »

1315 désigne une autre partie du Jura comme limite de l'Alsace; elle étend ainsi beaucoup plus cette limite. Cette charte est celle où Conrad de Wittenheim déclare qu'il a perçu les droits du landgraviat d'Alsace, qui appartenaient aux archiducs, et notamment ceux payés par les étrangers qui sont arrivés en passant par la partie du Jura qu'on appelle le *Hauenstein*, ou en traversant la rivière la Seltz<sup>2</sup>. Que si cependant nous rencontrons quelques rameaux du Jura comme limite du landgraviat de l'Alsace au midi, il faut bien entendre néanmoins que la ville de Bâle et son territoire n'y sont pas compris, car j'ai dit un peu plus haut que déjà au dixième siècle ils étaient sortis des limites du landgraviat d'Alsace.

Ainsi l'habile écrivain de l'histoire de la Suisse, ÆGIDIUS TSCHUDI<sup>3</sup>, n'avait pas assez étudié la question lorsqu'il prétendait que la Birse était la limite sud de notre landgraviat, sans apporter cependant de preuves à son opinion. Peut-être avait-il vu cette formule de paix publique souscrite avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, en 1301<sup>4</sup>, par Albert I<sup>er</sup>, roi de Germanie, et en 1310<sup>5</sup>, par l'empereur Henri VII.

Mais il ne faudrait pas se servir de ces documents pour établir la limite sud du landgraviat, car la ville de Bâle, au-dessus de laquelle la Birse se jette dans le Rhin, intervient dans ces alliances. Dans une charte de 1400<sup>6</sup>, qui confirme la juridiction des Rappolstein sur les musiciens, il est dit que la Birse constitue la limite la plus étendue de leur juridiction. Mais rien n'empêchait l'empereur d'étendre les privilèges des Rappolstein au delà de l'Alsace.

<sup>2</sup> « Alle fremde lüt, die über den Houenstein kement, oder über die Virste kement, oder über die Sels kement. » Ces *fremde lüt* sont désignés par les Palatins sous le nom de *Wildfang*. Voy. plus loin sur les *Wildfang* la note 2 du § 198.

<sup>3</sup> *Description de la Suisse ancienne*, Ms., p. 165, où il dit : « Die Landgrafschaft des Oberen Elsasses hat vor Zeiten ihren Anfang gehebt an der Birss und hinab seiner Længe nach das gantz Sundgau u. obere Elsass begriffen bis an den Erckenbach, » jetzt Eckenbach genannt. »

<sup>4</sup> OBRECHT in *Dissertat. de Imperii Germ. ejusque Statuum fœderibus* p. 350.

<sup>5</sup> Dans la *Chronique manuscrite de Strasbourg* de SÉBASTIEN MUEG que je conserve dans ma bibliothèque, il est dit, p. 42 : « Heinrich Rœm. Kœnig.... dass wir mit dem erbarñ Herrn dem Bischoff von Strassburg, dem Bischoff von Basile und mit dem Lantraven in dem obern und in dem niedern Elsass und mit den Bürgern von Strazburg und von Basile überein sint kommen eines gemeinem Lantriden, von der Selsen an unze an die Birse, u. von dem Ryne unze an den Wasichin, etc. » Voy. encore WENCKER, *De Usburgeris* p. 59.

<sup>6</sup> SCHEIDT in *Dissert. de Jure Rappoltstein in Musicos* p. 47, où il est dit : « Das Kœnigrich varender lute zwischen Hagenower forste und der Byrse, dem Ryne und der Virst. »

§ 20. *Limite méridionale.*

Les détails où nous venons d'entrer concernent la partie de la limite méridionale du landgraviat supérieur qui s'incline vers l'est, et cette limite est restée invariable vers le Jura, depuis la fin du neuvième siècle jusqu'à notre époque. On ne peut en dire autant de cette partie de la même limite qui se dirige vers l'ouest et qui est plus voisine de la Vosge.

Cette dernière s'est accrue d'un espace de sept lieues au quatorzième siècle, alors que les seigneuries de Belfort et de Delle<sup>1</sup> furent détachées du comté de Montbéliard et annexées à l'Alsace. Cette accession se fit à l'occasion du mariage que Jeanne, fille de Raynaud, comte de Montbéliard, contracta avec Ulric, le dernier des comtes de Ferrette; elle reçut ces seigneuries presque tout entières par préciput sur l'héritage paternel. Ainsi ce qui fut alors enlevé au comté de Montbéliard et à l'Elsgau ou *pays d'Agcois* vint accroître le comté de Ferrette et, par conséquent, le Sundgau et le landgraviat supérieur. De même aussi l'Alsace s'avança entre le Jura et les Vosges et s'accrut de deux districts parlant le patois romance.

Deux villes alors très-fortes par leur système de défense, Belfort et Delle, chefs-lieux de ces seigneuries, devinrent les boulevarts de l'Alsace sur sa frontière austro-occidentale. Jusqu'à cette époque (1523), notre province avait relevé pour le temporel de trois évêchés; l'accroissement qu'elle reçut alors lui en fit connaître un quatrième. En effet, elle était soumise à la juridiction des évêques de Spire, de Strasbourg et de Bâle. L'archevêque de Besançon continua à exercer la sienne sur les vingt-huit paroisses dont se composaient les seigneuries de Belfort et de Delle.

C'est donc au comté de Ferrette que le Sundgau et, par conséquent, l'Alsace doivent ces augmentations. L'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, dans les lettres d'investiture, par lesquelles il concéda à titre de fief, en 1492, à Caspar, baron de Moersperg, les seigneuries de Belfort et de Rougemont, reconnaît qu'elles font partie du landgraviat d'Alsace<sup>2</sup>. Ces développements donnèrent à quelques auteurs<sup>3</sup> l'occasion de croire que le comté de Ferrette faisait autrefois partie de la comté de Bourgogne.

<sup>1</sup> Ce que nous disons de Delle se trouve confirmé par un protocole d'Albert-le-Prodigue, landgrave de l'Alsace supérieure. Ce protocole qui fut rédigé à Colmar, en 1446, et qui existe en original aux archives de Bâle, porte : « Gerechtigkeid des « Geleits durch ir (Albert d'Autriche) Land un Landgraffschafft von Basel untz gen « Mumpelgart, etc. »

<sup>2</sup> *Unser Landgraveschaften Elsass und Sungkau.* Archiv. Mazarino-Belfort.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 6.

§ 21. *Limite septentrionale.*

Il nous reste à déterminer la limite nord du landgraviat supérieur ; nous le ferons en peu de mots. Cette limite était le ruisseau l'*Eckenbach* avec le fossé provincial <sup>1</sup> qui lui est contigu ; ce ruisseau a divisé en tous les temps l'Alsace en deux parties et séparé le diocèse de Bâle de celui de Strasbourg. Lorsqu'en 1359, les comtes d'Étingen, possesseurs du landgraviat inférieur, le transmirent à l'Église de Strasbourg, ils relevèrent par cette raison de leur serment de fidélité tous ceux de leurs vassaux qui résidaient entre la Zorn et l'Eckenbach <sup>2</sup>. Je ne sais comment il est arrivé que pour ce fait adopté par tout le monde, GUILLIMAN <sup>3</sup> a émis une opinion tout opposée, et qu'il a prétendu que l'Ill formait la séparation des deux Alsaces. L'Ill coule du sud au nord et traverse en longueur les plaines d'Alsace ; l'Eckenbach, au contraire, la partage en largeur de l'ouest à l'est.

De la teneur de cet acte de cession, on pourrait être porté à penser que la Zorn, qui arrose Saverne et Brumath, formait la limite nord du landgraviat inférieur. Cette conjecture serait vraisemblable si les Étingen avaient vendu à l'évêque tous les biens du landgraviat qu'ils possédaient. Mais ces seigneurs ne cédèrent à l'évêché, avec leur titre de landgrave, que les biens qu'ils tenaient de lui à titre de fief et qui étaient le patrimoine de l'Église de Strasbourg.

Cette cession ne touche en rien aux biens qui dépendaient de l'Empire, du duché de Lorraine, de la seigneurie de Ribeaupierre. Ils faisaient aussi évidemment partie du landgraviat inférieur ces onze villages <sup>4</sup> que la maison de Fleckenstein tint pendant quelques siècles avec Beinheim, ville et château, à titre de fief des comtes ou des landgraves d'Étingen, ce que constatent un grand nombre de lettres d'investiture <sup>5</sup>. Ces terres landgraviales nous invitent à donner au landgraviat inférieur à peu près la limite du diocèse de Strasbourg, c'est-à-dire à l'étendre jusqu'à la Seltz. En effet, au delà de cette rivière, je n'ai trouvé aucun vestige de ce landgraviat, et j'en conclus qu'alors déjà l'Alsace inférieure s'est étendue plus loin que le landgraviat lui-même. Et quoique peu après le nom de l'Alsace eût été porté jusqu'à la Queich, et que déjà alors l'office des landgraves

<sup>1</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 65.

<sup>2</sup> OBRECHTUS in *Prodrom.* cap. XII, p. 287.

<sup>3</sup> *Habsburgiac.* lib. II, cap. v, p. 68.

<sup>4</sup> Nous énumérerons plus loin ces villages.

<sup>5</sup> Ces lettres ont été publiées dans un *Factum pour M. Albert-Ernest, prince d'Étingen.* Preuves, num. 1 et suiv. Voy. LAGUILLE, Preuves, p. 159.

eût cessé d'exister, les géographes n'en donnèrent pas moins le nom de landgraviat non-seulement aux terres qui en faisaient réellement partie, mais encore à celles qui furent plus tard annexées à l'Alsace. C'est ce que les cartes modernes observent encore aujourd'hui.

Dans aucun de nos deux landgraviats il n'y avait de ville qu'on pourrait appeler la capitale ou le chef-lieu. Les landgraves supérieurs tenaient leurs malls et leurs plaids à Ensisheim, à Rouffach, à Mayenheim et autres lieux, en plein air, comme je l'établirai plus tard. CHIFFLET <sup>6</sup> a donc commis une erreur insigne lorsqu'il a prétendu qu'Égisheim était le chef-lieu du landgraviat supérieur et Strasbourg celui du landgraviat inférieur. Avant que les comtes de Werd n'eussent été mis en possession du landgraviat de l'Alsace inférieure, Égisheim lui avait donné quelques-uns de ses comtes; le landgraviat supérieur appartient toujours aux Habsbourg. Strasbourg se trouvait bien dans l'intérieur du landgraviat inférieur, mais loin d'en être la capitale, il n'en faisait même pas partie; aucun des anciens écrivains ne lui a d'ailleurs donné ce titre. Qui donc oserait prétendre qu'Égisheim, cette si petite ville, a jamais été la capitale de l'Alsace supérieure?

### § 22. Autres landgraviats.

Les tribunaux provinciaux, d'où les landgraviats tirent leur origine, étaient autrefois nombreux en Allemagne. Par la libéralité des empereurs, ces tribunaux tombèrent en grande partie au pouvoir particulier et personnel des ducs, des princes, des margraves, des comtes et même par la suite en celui des landgraves. Mais dans la Souabe, dans la Franconie, dans l'Alsace, terres immédiates de l'Empire, ces tribunaux se maintinrent plus longtemps; cependant leur autorité finit peu à peu par s'amoindrir jusqu'à ce qu'elle disparut entièrement. Que si l'on considère les pays allemands voisins de l'Alsace, en deçà et au delà du Rhin, on trouve deux landgraviats dans le Brisgau<sup>1</sup>, contigus à l'Alsace supérieure. A ceux-ci se joignent les landgraviats de Sausenberg<sup>2</sup>, de Baar<sup>3</sup>, de Stulingen<sup>4</sup>, de Nellenburg<sup>5</sup> et de Cleggovie<sup>6</sup>. En deçà du Rhin se trouvent le landgraviat

<sup>6</sup> *Alsatia Vindicata* cap. 1.

<sup>1</sup> Ces deux landgraviats étaient sous la domination des archiducs d'Autriche.

<sup>2</sup> Dans la Forêt-Noire, appartenant au margrave de Baden-Dourlach.

<sup>3</sup> Dans la même forêt; il renferme les sources du Danube et est un domaine de la maison de Fürstenberg. — <sup>4</sup> Il appartenait autrefois aux comtes de Lupfen, il passa ensuite aux Pappenheim et de ceux-ci aux Fürstenberg qui le possédaient primitivement.

<sup>5</sup> On l'appelle aussi landgraviat d'Heggovie. L'Heggovie s'étend entre l'évêché de Constance, le comté de Fürstenberg et la ville de Schaffhouse; il obéissait aux archiducs.

<sup>6</sup> Entre le Rhin et la Forêt-Noire, aux environs de Schaffhouse. Il passa des Habs-

du Sisgau, qui touche de près à celui de l'Alsace supérieure; il a reçu son nom de Sissac, village du territoire bâlois, et a autrefois appartenu aux Habsbourg; le landgraviat du Buchsgau, situé entre le Jura et l'Aar; celui de Bourgogne, qui comprenait la petite Bourgogne ou la Bourgogne suisse; celui de Thurgovie, dont les mals se tenaient à Frauenfeld<sup>7</sup>. La plupart de ces landgraviats eurent réellement le droit d'exercer la justice provinciale; quelques-uns, au contraire, semblent n'avoir existé que de nom. C'est ce qu'on peut dire de ceux de Sausenberg, de Baar, et peut-être de quelques autres encore. Les margraves de Hochberg purent communiquer le caractère du landgraviat à leurs terres du Sausenberg, parce qu'ils possédèrent pendant quelque temps le landgraviat du Brisgau.

Les comtes de Kybourg avaient reçu des ducs d'Autriche le landgraviat de la Bourgogne trans-jurane. Les comtes Berchtold et Égon le cédèrent, en 1406, aux Bernois, du consentement des archiducs, et cette cession fut confirmée, en 1414<sup>8</sup>, par l'empereur Sigismoud. Ce landgraviat, divisé en supérieur et en inférieur, renfermait les seigneuries de Wangen et de Pippin.

Outre ces tribunaux provinciaux<sup>9</sup>, il en existait en Allemagne d'autres auxquels n'incombe pas le nom de landgraviat. Parmi eux il faut citer le *Cæsareum suevicæ judicium*, le tribunal impérial de Souabe, dont ressortissent les cités impériales de Ravensbourg, de Wangen et d'Issny; celui d'*Altorf* ou de Weingart, dont fut privé Frédéric d'Autriche, proscrit au concile de Constance par l'empereur Sigismond; celui de *Rankwiller*, dans le comté de Veldkirch, de la vallée du Rhin, non loin de Montfort. Il était autrefois composé de douze juges de l'ordre des comtes et des barons. Je passe les autres sous silence.

### § 25. Landgraviat et landgravie.

Comme le mot de landgraviat désigne à la fois et la charge elle-même du landgrave, et la province où cette charge est exercée, on lui donne un

bourg aux comtes de Soultz et de ces derniers aux comtes, aujourd'hui princes, de Schwarzenberg, par Anne-Marie, héritat des comtes de Soultz.

<sup>7</sup> STUMPF, *Chron. Helvet.* lib. v, p. 98 b, et lib. vii passim; SPANGENBERG, *Adelsspiegel*, t. I, p. 309. La Thurgovie passa des Autrichiens aux Suisses, en 1460.

Ce landgraviat fut autrefois engagé à la ville de Constance par l'empereur Sigismond. Le roi Albert I<sup>er</sup> concéda aussi, en 1318, à Frédéric III de Linange le Landgericht de sa terre. Ce privilège fut confirmé, en 1559, par Charles-Quint et continué par les empereurs, ses successeurs, jusqu'à Mathias. Frédéric III, confirmant à Hesson, comte de Linange, la dignité de landgrave qu'avaient possédée ses aïeux, l'appela par pléonasme comte et landgrave. Voy. CRAMER, *Deduction des Græflich-Leining-Dachsburgischen Erbfolgs-Recht*, p. 6.

<sup>8</sup> Diplômes et chartes des archives de Berne. — <sup>9</sup> *Kaysertliche Landgerichte* ou *Landvoegten*. Le président du tribunal s'appelle *Landvoegt*, *Landrichter*.

sens à la fois politique et géographique. On pourrait donner à la charge le nom de *landgravié* et au sol celui de *landgraviat*.

Dans le sens géographique, le landgraviat désigne, soit toute l'Alsace supérieure, dans laquelle le landgrave rendait la justice<sup>1</sup>, ou seulement les terres qui composaient le domaine du landgrave. Nous le prenons maintenant dans cette acception, car nous ne nous occuperons de la charge et de la juridiction elle-même que lorsque nous traiterons des landgraves en particulier.

Que si nous examinons attentivement les terres landgraviales de l'Alsace, nous verrons qu'elles se composent de quatre espèces de propriétés : 1° de biens de famille provenant d'un antique patrimoine; 2° de terres féodales; 3° d'alleux nouveaux; 4° de terres fiscales.

Lorsque la famille Carlovingienne s'éteignit en Allemagne, les comtes issus de Luitfrid, aïeux des Habsbourg, possédaient, avant la construction du château de Habsbourg, des biens de famille à Égisheim, Burgheim, Kunigshoven, Schowinsheim; ils avaient donc des propriétés dans les deux Alsaces, comme le démontrent la charte de Luitfrid de 905 et d'autres encore. Gontram-le-Riche, père de Lancelin, aïeul de Radeboton et de Werinhaire, évêque de Strasbourg, avait aussi un grand nombre de terres en Alsace. C'est ce que nous apprend un diplôme donné, en 973, par l'empereur Otton II à l'abbaye de Payerne. Ce diplôme dit : « *Curtes Columbra* « et *Hitenheim cum omnibus eorum pertinentiis et nostri juris unum mansum in villa Badesbach, et omnia, quæ Guntramus in Alsatia proprietatis visus est habere, excepto Pruomad cum suis appertinentiis.* »

A ces biens patrimoniaux se joignirent ces anciens fiefs que les évêques de Strasbourg et de Bâle, et les abbés de Murbach et de Lucelle avaient conférés aux Habsbourg. De l'évêché de Strasbourg ils reçurent Ensisheim avec son district<sup>2</sup> et l'advocatie de Rouffach. Rodolphe, ayant résigné cette dernière, en 1269, entre les mains de l'évêque, il reçut en échange des revenus dans le ban de Westhausen, Ebersheim, Scherwiller, et les villages de Hohenwart, Petersholz, Hundweiler et Tanweiler<sup>3</sup>. De l'abbaye de Murbach ils tenaient l'advocatie de la vallée de Saint-Amarin et du village de Wattewilre, et ils les transmirent en sous-fief aux seigneurs de Horbouurg, jusqu'à ce que, en 1259, ces biens eussent été restitués à l'abbaye par Rudolphe et Gotfrid, comtes de Habsbourg. Parmi les biens de

<sup>1</sup> C'est dans ce sens géographique que VISCHER, SANSON, JAILLOT, HOMANN, etc., entendent le mot *landgraviat* dans leurs cartes d'Alsace.

<sup>2</sup> Témoin BURCARD DE FRICKA qui rédigea, en 1303, pour Albert I<sup>er</sup>, roi de Germanie, le *Catastrum bonorum austriacorum*; le manuscrit se trouve aujourd'hui dans les archives de Strasbourg.

<sup>3</sup> HENNGOTT, *Cod. Diplom.*, ad An. alleg.

Murbach il faut placer aussi l'advocatie de Cernay, de Blazheim, Banzenheim, Munchusen, Tessenheim, Bowoltzheim, Machtolzheim, Berwilre, Berolzwilre, Lutenbach, Retersheim, Isenheim, Ostheim. Aux fiefs de Murbach s'annexaient ceux que les Habsbourg tenaient de l'abbaye de Lucelle. Ceux-ci dépendaient de l'advocatie de l'abbaye de Lucelle dont jouissaient les landgraves. Mais ce qui contribua surtout à la splendeur des Habsbourg d'Alsace, c'est ce magnifique héritage du comté de Ferrette, qui leur échut par le mariage qu'Albert-le-Sage contracta avec Jeanne de Ferrette, et qui rattacha au landgraviat ce magnifique fief de l'Église de Bâle.

Parmi les biens allodiaux on compte la vallée de Villé, qu'on appelle aussi Albertine, et la seigneurie de Landser. Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg reçut la première comme dot de sa femme, Anne de Hohenbourg <sup>4</sup>. Une partie de la seconde fut léguée aux Habsbourg par leurs aïeux; ils achetèrent le reste à prix d'argent <sup>5</sup>.

#### § 24. Propriétés fiscales.

De ces biens que les landgraves possédaient à titre de patrimoine, de fief et d'alleu, il faut distinguer ceux qu'ils tenaient du fisc. La charte de partage de 1259, que j'ai déjà indiquée plus haut <sup>1</sup>, nous montre qu'Albert et Rodolphe reconnaissent déjà une triple origine aux biens des Habsbourg <sup>2</sup>, puisqu'ils ne savaient si la forêt de la Hardt, située entre Ensisheim et Bâle, devait être considérée comme un bien patrimonial, comme propriété du fisc ou comme un fief. Ils ne savaient plus que cette forêt était un patrimoine de l'Église de Bâle que l'empereur Henri II avait concédé, en 1004, à l'évêque Adalbéron <sup>3</sup>. Il est difficile de séparer les terres fiscales de la landgravié des biens patrimoniaux que les Habsbourg avaient en Alsace. Une possession prolongée en rendit les archiducs d'Autriche définitivement propriétaires, et personne ne s'en étonna, puisque déjà, à l'époque dont nous nous occupons, les Habsbourg ne se préoccupaient plus d'établir une distinction entre ces biens. Cette agglomération de terres patrimoniales, féodales et fiscales, renfermées en Alsace, les Habsbourg les administrèrent d'abord sous le titre de comté,

<sup>4</sup> ALBERTUS ARGENT. p. 106.

<sup>5</sup> BURCARDUS DE FRICKA.

<sup>1</sup> Ci-dessus, § 17.

<sup>2</sup> Cette charte se trouve dans HERRGOTT, *Cod. Diplom.* t. II, p. 255; on y lit: « Diu Hart ist diu eigen, so ist si des Graven Albrechtes u. des Graven Rudolphes. Horet « si zer Grafscheffe (Landgrafschaft) so ist si gemeine. Ist si Lehen, so ist si aber « gemeine. »

<sup>3</sup> Ibidem ad An. allegat.



*Comitatus*, et ensuite sous celui de landgraviat, *Landgraviatus* <sup>4</sup>. Dans la suite, ils obtinrent des empereurs, comme les autres États de l'Allemagne, les droits régaliens. Alors le landgrave ne fut plus seulement un juge provincial, il prit rang parmi les principaux seigneurs de l'Alsace. En effet, les autres terres de l'Alsace supérieure, comme l'émunité de Rouffach, le comté de Horbourg, les terres des abbayes, de l'ordre équestre et des cités impériales, affranchies soit par leur origine, soit par les événements qui surgirent, de tout droit, de toute juridiction des landgraves, ne dépendaient que de l'empereur seul et de l'Empire; de là naquit le nom d'*Emunitas* <sup>5</sup>. Ainsi, dans l'Alsace supérieure, qui comprend une étendue de seize lieues du midi au nord et dix de l'ouest à l'est, le landgraviat, que l'on appelait landgraviat supérieur, ne renfermait dans son domaine, et même à l'époque de sa plus grande prospérité, que la moitié du territoire.

### § 25. Époques diverses du landgraviat supérieur.

Comme le landgraviat de l'Alsace supérieure est resté depuis son origine jusqu'à sa suppression dans la maison des Habsbourg d'Autriche, je diviserai son histoire en époques diverses, suivant qu'il a modifié sa manière d'être. La première embrasse la période Francique et la période Germanique jusqu'à la fin du douzième siècle; je l'appellerai *obscur*. Le landgraviat n'existe alors que sous le nom générique de *comté*, et les possesseurs de ce comté ne sont pas encore désignés par le nom de leur famille. Je nommerai la seconde la période des *Habsbourg*. Dans cette seconde phase de son existence, le landgraviat est administré par ces comtes qui tiraient leur nom du château de Habsbourg <sup>1</sup>, en Argovie; les Albert et les Rodolphe augmentent son importance et son étendue jusqu'en l'année 1275, qui voit Rodolphe monter sur le trône d'Allemagne.

La troisième époque du landgraviat est celle des Habsbourg d'Autriche; alors les landgraves sont tantôt des ducs, tantôt des empereurs, tantôt des archiducs, et le landgraviat brille de l'éclat le plus grand <sup>2</sup>. Alors,

<sup>4</sup> Dans les lettres féodales de la sénéchalerie alsacienne données, en 1182, à la famille de Lichtenstein, on lit: « Und so sichs begiebt dass ibro Durchl. erben und nachkommen von deroselben landleuthen ihrer Landgraffschaft im Elsass die erbpflicht aufnehmen, etc. »

<sup>5</sup> Voy. I. III, p. 295 sv.

<sup>1</sup> Le premier comte de Habsbourg, *Wernharius*, apparaît, en 1114, dans un diplôme de l'empereur Henri V pour l'abbaye de Muri. Voy. HENNGOTT, *Cod. Diplom.* num. 195. Au siècle précédent, Wernher, évêque de Strasbourg, issu de la même famille, avait fondé le château de Habsbourg.

<sup>2</sup> En effet, ce fut à cette époque que le comté de Ferrette fut annexé au landgraviat, quoique les archiducs d'Autriche fissent figurer parmi leurs titres celui de

pour donner au landgraviat une plus grande valeur, on enlève au comté de Habsbourg, occupé par les Suisses depuis le quinzième siècle<sup>3</sup>, les charges auliques d'échanson<sup>4</sup>, de majordome<sup>5</sup>, de maréchal<sup>6</sup>, et on les lui transfère; puis, pendant le cours de plusieurs siècles, les empereurs issus de la maison d'Autriche le donnent à leurs fils cadets qui résident à Inspruck. Le Brisgau et les landgraviats voisins n'obtinrent pas de charges auliques parce qu'ils étaient trop exigus.

Le développement de notre landgraviat engagea quelques États de l'Alsace, tant religieux que sacrés, qui relevaient immédiatement de l'Empire, à se donner aux landgraves, dans l'espoir d'obtenir une augmentation de dignités et de charges honorifiques. La situation de l'ordre équestre de l'Alsace, autrefois immédiat, le démontre surabondamment. Le fisc de l'Empire se plaignit souvent de ce fait, alors surtout que les archiducs d'Autriche eurent tenté de détacher les seigneurs de Rappolstein du nombre des citoyens libres de l'Empire<sup>7</sup>. L'abbaye de Murbach, la pré-

comte de Ferrette; le comté n'était pas moins compris dans le landgraviat, comme je l'ai démontré au § 20.

<sup>3</sup> *Erb-Schenken-Amt in der Landgrafschaft Elsass*. C'était un fief héréditaire de Conrad Sturz de Buheim, chevalier, qui le tenait avec une cour franche située à Thann. Lorsqu'en 1505 il eut vendu, avec la permission de l'empereur Maximilien, cette cour à Caspar de Mærsperg, il substitua à cette cour son château allodial de Buheim et le village du même nom, ainsi que la moitié du château et du village de Namsheim. L'investiture en fut faite le 19 octobre 1510; il est dit dans l'acte que le vase dans lequel la première boisson est offerte à l'archiduc, soit dans l'Alsace, soit dans le Sundgau, soit dans le Brisgau, doit être laissé à l'échanson. Voy. *Oesterreichisch Lehen-Buch*, fol. 157, dans la bibliothèque de Klinglin.

<sup>4</sup> *Erb Land-Hofmeister-Amt im Elsass*. Le 16 octobre 1544, Ferdinand I<sup>er</sup> concéda cet office en fief à la famille des comtes de Lichtenstein. L'archiduc Ferdinand dit dans une charte d'investiture de 1582: «Solch Erb-Hofmeister-Amt soll den Vorgang, «Session u. Platz, vor allen andern Erb-Emtern in der Landgrafschaft Elsass, wo «die über kurz oder über lang aufgerichtet würden, nach Ihro Durchl. Obristen «Hauptmann u. Landvogt im Elsass, in Landtægen, Rathen, Feld-Zügen u. allen «andern ehrlichen Versamlungen und Sachen haben, etc.» Voy. le *Lehen-Buch* que nous venons de citer, fol. 205.

<sup>5</sup> Office féodal de Hallweil avec le Sesslehen de Lenzbourg. Lorsque les Suisses s'en furent emparés, les archiducs Albert et Sigismond concédèrent, à titre de fief, au Zurichois Halleveil, en 1457, le château et la ville de Burckheim sur le Rhin. *Ibid.*, fol. 147.

<sup>6</sup> Le comté de Habsbourg avait aussi son échanson, son sénéchal et son maréchal. D'anciens titres nous font connaître un Arnold, sénéchal de Habsbourg, et Henri, échanson de Habsbourg. Le sénéchal portait sur son écu un bassin à laver, l'échanson une coupe. Voy. HERRGOTT, *Geneal. Habsburg*, lib. I, cap. XVII, p. 102.

<sup>7</sup> CASIM. HENR. RADIUS in *Dissertat. de Comitum Rappolstein. Domo* p. 90.

ceptorerie de Mulhouse éprouvèrent à peu près le même destin<sup>8</sup>. Albert I<sup>er</sup> d'Autriche, roi de Germanie et landgrave d'Alsace, médita de semblables projets contre les Suisses; de citoyens libres de l'Empire, il voulut en faire des sujets de la maison d'Autriche; il fournit ainsi à ce peuple l'occasion de constituer son premier pacte fédéral<sup>9</sup>.

### § 26. Droits régaliens du landgraviat.

Les droits régaliens qui rehaussaient enfin l'éclat de notre landgraviat, étaient les droits si importants sur les choses corporelles et immatérielles, dont les empereurs investirent les princes d'Allemagne: c'étaient le droit de faire la paix et la guerre, de conclure des traités, des alliances, droit d'avoir des hommes d'armes, de s'entourer d'escortes, de bâtir des forteresses, de lever le ban, droit de péage, de mines, de monétage, le droit de donner des fiefs, de percevoir l'impôt, droit d'advocatie, etc.; enfin, le pouvoir soit intégral, soit restreint. Ce pouvoir, les landgraves finirent par l'exercer en leur propre nom dans leurs possessions, alors qu'à l'exemple des autres États de l'Empire, ils se furent constitués seigneurs libres. Nous avons de ces faits une preuve incontestable dans les actes de la régence d'Ensisheim<sup>1</sup>, qui s'étendent à toutes ces questions.

L'importance de ces droits régaliens nous oblige donc à considérer deux époques dans l'histoire de notre landgraviat. La première embrasse le temps pendant lequel les landgraves, non encore revêtus de ces droits, ne sont que les délégués du pouvoir impérial et administrent l'Alsace comme de simples magistrats. L'autre commence au moment où les landgraves, investis par l'empereur des droits régaliens, dictent des lois aux terres qu'ils ont acquises ou qui sont placées sous leur juridiction et les gouvernent en leur propre nom comme des princes.

Le passage de la première de ces situations à la seconde ne fut pas soudain. Au temps de Charles IV, les landgraves avaient déjà acquis beaucoup de droits, mais ces droits ne s'étendaient pas à tout le landgraviat; ils ne s'exerçaient que sur les terres landgraviales qui y étaient situées. Les autres États de l'Alsace supérieure qui étaient restés dans le plein usage de la liberté de l'Empire et que nous énumérerons plus loin, respectaient le landgrave comme un juge impérial qui exerçait sa juridiction en Alsace et non sur l'Alsace. On en appelait de son jugement à l'empereur, source de tout pouvoir judiciaire; mais peu à peu les empereurs partagèrent ce droit

<sup>8</sup> LIMNÆUS addit, ad lib. IV, cap. VII, p. 495 et 687.

<sup>9</sup> ETTERLIN, *Chron. Helvet.* fol. 12, part. 1, lib. IV; STETTLER, lib. 1, p. 28.

<sup>1</sup> Ces actes se trouvent aujourd'hui aux archives départementales du Bas-Rhin.

avec les États d'Allemagne. Maximilien mit le sceau à cette concession en plaçant la chambre impériale sous l'autorité des États <sup>2</sup>.

Avant que notre landgraviat n'eût obtenu toute cette étendue de droits régaliens, il figurait déjà parmi les fiefs de l'Empire qui avaient le droit de porter bannière; il jouissait donc du droit de séance et de suffrage dans les assemblées. Nous savons que le landgrave Adelbert siégea, en 1125, dans les comices et l'assemblée publiques de l'Empire qu'Henri V tint à Strasbourg <sup>3</sup>, comme dans ceux que Lothaire tint à Bâle en 1129 <sup>4</sup>.

Et que personne ne s' imagine qu'Adelbert y parut comme comte de Habsbourg. En effet, si un comte avait le droit d'y figurer, le landgrave avait incontestablement un droit supérieur. Il est reconnu que les landgraves de l'Alsace inférieure fréquentèrent aussi les comices. Mais dans les temps plus modernes et dans les matricules de l'Empire, il n'est plus question des landgraves de l'Alsace, parce qu'à l'époque où les matricules commencèrent à être établies l'un et l'autre landgraviat étaient entre les mains de la maison d'Autriche et de l'évêque de Strasbourg.

Or, ni les archiducs, ni les évêques ne revendiquèrent dans les assemblées publiques le droit de suffrage du comté provincial <sup>5</sup>. SCHURZFLEISCH prétend <sup>6</sup> que le droit de suffrage du landgraviat alsacien périt avec les anciens landgraves; il entend sans doute parler du landgraviat inférieur; car la branche de la maison d'Autriche, qui était investie du landgraviat supérieur, se maintint jusqu'au dix-huitième siècle.

### § 27. *Le landgraviat était-il une principauté?*

J'aborde ici une question difficile, car je veux examiner quel était le

<sup>2</sup> A la diète de Worms, 1495, Maximilien publia une paix publique perpétuelle qui interdisait tout défi sous peine pour le coupable d'une amende de deux mille marcs d'or et de la perte de ses fiefs, droits et privilèges.

Une des suites de cette loi fut l'établissement d'une cour suprême destinée à punir les violations de la paix publique ou à les prévenir en jugeant les différends des États entre eux.

Cette chambre impériale se composait de seize membres inamovibles et d'un président, prince d'Empire. Tous étaient nommés par l'empereur de l'avis des États. Les fonds furent assignés pour subvenir aux dépenses de ce tribunal, mais les membres de l'Empire ne payant pas les contributions affectées à cet objet, la chambre se trouva plusieurs fois dissoute. On la réorganisa à plusieurs reprises; mais ce ne fut qu'en 1550 qu'elle fut définitivement constituée et rendue sédentaire à Spire. En 1698 elle fut fixée à Wetzlar.

(Note du traducteur.)

<sup>3</sup> GUILLIMANNUS *De Episcopis Argent.* p. 224. — Idem *ibid.*, p. 228.

<sup>5</sup> Parce qu'ils jouissaient du droit de suffrage à d'autres titres.

(Note du traducteur.)

<sup>6</sup> *Dissert. de Rebus Badens. Opp. Histor.* p. 291 sq.

rang honorifique qu'occupait le landgraviat alsacien, alors qu'il appartenait à la maison d'Autriche. En effet, il en était des landgraves comme des burgraves et des margraves dont les uns étaient rangés dans la classe des princes et les autres dans celle des comtes. Si je suivais l'opinion des docteurs du droit public allemand, je placerais notre landgraviat dans la classe des princes. C'est ce qu'a fait déjà, il y a longtemps, l'auteur anonyme des cahiers de l'Empire<sup>1</sup>, car il a compté quatre landgraviats princiers et il a donné le premier rang à celui de la Thuringe, le second à celui de l'Alsace, le troisième à celui de Hesse, le quatrième à celui de Leuchtenberg. Mais PIERRE D'ANDLAU<sup>2</sup>, qui a produit ces cahiers, démontre, par ses propres écrits, combien peu leur autorité était solide. Car dans un passage de son livre sur l'Empire Romain d'Allemagne<sup>3</sup> il produit, d'après le livre des fiefs de Frédéric I<sup>er</sup>, les sept degrés de la noblesse allemande que l'on appelle *boucliers militaires*, *Heerschilde*, et il donne au roi le premier grade après l'empereur, le second aux ducs, le troisième aux marquis, le quatrième aux comtes, le cinquième aux capitaines ou grands vavassaux, le sixième aux vassaux, le septième aux petits vavassaux ; puis il place les landgraves et les burgraves dans la classe des comtes, c'est-à-dire dans la quatrième. Et, en effet, quelle que soit la splendeur qu'ait atteinte notre landgraviat quand il était gouverné par les ducs d'Autriche, il ne s'éleva jamais aux rangs des principautés et il resta toujours sur la même ligne que le landgraviat de l'Alsace inférieure et que les deux landgraviats du Brisgau, quoique ces derniers fussent séparés de nous par le Rhin.

Il y avait deux manières d'élever un comté à un degré supérieur : ou bien on permettait à un comte, possesseur d'un comté, de joindre à son titre de comte celui de prince, comme cela eut lieu pour les Henneberg<sup>4</sup> ; ou bien on changeait simplement le titre de comte en celui de duc ou de prince. Il arrivait rarement que des comtes fussent nommés princes ; il était plus fréquent de voir des comtes devenir ducs. Remarquons ici qu'il était moins dans les usages d'ériger un comté en duché ou en principauté

<sup>1</sup> Il est des auteurs qui font remonter l'origine de ces cahiers à Otton III, et cependant, à cette époque, le nom des landgraves était inconnu. Cette opinion s'appuie sur la foi que l'on accorde à un écrivain alsacien, Pierre d'Andlau, dont la famille est classée parmi les quatre chevaliers de l'Empire. Mais toute cette division est le rêve d'un homme oisif. Les erreurs en ont été démontrées par CONRINGIUS *De Civ. Imp.* § XL sq. ; EYBEN, *De Stylo Curia*.

<sup>2</sup> *De Imperio Rom. Germ.* lib. 1, cap. XVI. — <sup>3</sup> Lib. II, cap. XII.

<sup>4</sup> La dignité de prince fut conférée, en 1310, à Berthold, comte de Henneberg, par Henri VII. Le diplôme se trouve dans MEIBOMIUS *Res. Germ.* t. III, p. 208. Voy. SPANGENBERG, *Chron. Henneberg.* lib. V, cap. V.

que de faire d'un comte un prince ou un duc. La dignité passa du seigneur au domaine. Dans l'assemblée qui se tint à Augsbourg, en 1555, Ferdinand I<sup>er</sup> s'appela *prince-comte de Habsbourg, gefürsteter Graf zu Habsburg*, sans qu'aucun diplôme particulier eût d'abord consacré cette qualification nouvelle. Il fut le premier de cette race qui agit ainsi et ses successeurs l'imitèrent. Je ne vois pas qu'un pareil fait se soit produit à propos de notre landgraviat.

### § 28. Exemples divers.

En 1558, Rodolphe, duc d'Autriche, signa à Colmar<sup>1</sup> une charte dans laquelle il se donna un luxe de titres inusités, et il y fit une espèce d'innovation au sujet du rang honorifique que le landgraviat occupait parmi les seigneuries dont il était possesseur. Cette innovation ne touchait pas au titre lui-même, puisque le duc se qualifiait simplement de landgrave d'Alsace, mais elle tendait à rabaisser le landgraviat, car il ne le citait qu'après tous les autres comtés. L'année suivante, au contraire, dans deux chartes rédigées l'une en allemand, l'autre en latin<sup>2</sup>, il modifia de la manière suivante le style ordinaire : « Rudolphus Dei gratia Dux Austriae, Styriae et Carinthiae, princeps Sueviae et Alsaciae. » « Rodolphe, par la grâce de Dieu duc d'Autriche, de Styrie et de Carinthie, prince de Souabe et d'Alsace. » On sait qu'au temps de Charles IV on commença à étaler dans les actes publics un grand luxe de titres. Rodolphe était le gendre de l'empereur, pourquoi s'étonner si l'indulgence de son beau-père lui a permis d'amplifier les titres qu'il se donnait ?

Les successeurs de Rodolphe ne firent jamais usage du titre de *Princeps Alsaciae*. Charles-Quint, voulant montrer aux Espagnols combien de principautés possédait sa maison, s'intitula prince de Souabe, mais non prince d'Alsace ; il plaça même le titre de landgrave d'Alsace avant celui de prince de Souabe<sup>3</sup>. De son côté, Ferdinand I<sup>er</sup>, roi des Romains, observa toujours l'ancien ordre honorifique du landgraviat<sup>4</sup> et il fut imité par ses

<sup>1</sup> Apud STEYNER in *Histor. Alberti Sap.* Addit. col. 264.

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 276, 283, 290, 299.

<sup>3</sup> Si l'on en croit l'exemplaire de la *Chronique Ms. d'ALBERT DE STRASBOURG* qui appartient à Königshoffen, Léopold-le-Probe se déclara, au quatorzième siècle, duc de Souabe, mais l'édition publiée par URSTIUS et par d'autres auteurs ne parle pas de ce fait. Quoi qu'il en soit de Léopold, ses successeurs n'imitèrent pas cet exemple.

Voy. à propos du titre de *prince de Souabe* usurpé par Charles-Quint : *Pax publ. Wormat. An. MDXXI; Ordinat. Crim. MDXXXI; Recess. Imp. Spir. MDXXIV; Wormat. Ratisbon. Augustan.* dans les années suivantes.

<sup>4</sup> *Recess. Imp. Norib. MDXLII. August. MDLV.* etc.

successeurs<sup>5</sup>. Ainsi ils conservèrent le titre de prince de Souabe et placèrent bien loin derrière lui le landgraviat d'Alsace. A ces détails empruntés à notre histoire locale j'en ajouterai un qui lui est étranger. En 1401, l'empereur Rupert investit Léopold d'Autriche de la dignité de landgrave d'Alsace<sup>6</sup> et il ne fit aucune mention de la principauté.

§ 29. *Erreurs de plusieurs auteurs. — Causes de ces erreurs.*

Quoiqu'un si grand nombre de témoins soient unanimes pendant plusieurs siècles à refuser à notre landgraviat le rang de principauté, la plupart de ceux qui se sont occupés de la jurisprudence publique de l'Empire Romano-Germain ont l'habitude de le placer parmi les landgraviats princiers. Il existe cependant des différences profondes entre ceux qui ont émis cette opinion; ainsi, les uns veulent que quatre landgraviats seulement aient eu rang de principauté<sup>1</sup>, d'autres en admettent cinq<sup>2</sup>, six<sup>3</sup>, sept même<sup>4</sup>; enfin il en est qui donnent cette qualification à tous les landgraviats<sup>5</sup>. Quoi qu'il en soit du nombre des landgraviats princiers, ULRICH OBRECHT<sup>6</sup>, JEAN SCHILTER<sup>7</sup>, JACQUES MASCOVIUS<sup>8</sup>, CHARLES SPENER<sup>9</sup> et d'autres auteurs plus modernes qui les ont suivis ont détaché le landgraviat du nombre des comtés. Ils furent séduits par cette principauté nouvelle fondée, au quizième siècle, par les archiducs, qui, outre le landgraviat de l'Alsace supérieure, renfermait les deux landgraviats du Brisgau et les quatre villes forestières et qui avait pour chef-lieu Ensisheim où se trouvaient l'intendance, la cour des comptes, l'hôtel des monnaies et une cour de l'ordre équestre commune à la noblesse de la Haute-Alsace et du Brisgau. Cette principauté ne reçut pas un nom nouveau; mais comme la capitale en était située dans le landgraviat autrichien de l'Alsace, la principauté fut annexée elle-même au landgraviat, quoique la régence d'Ensisheim fût complètement distincte du tribunal landgraviat et que le landgraviat n'eût, pas plus que les deux du Brisgau, changé son ancien caract-

<sup>5</sup> Voy. sur Maximilien II, *Recess. Imp. Augustan.* MDLXVI; *Ratisbon. et Erfurt* de l'année suivante; sur Rodolphe II, *Augustan.* MDLXXXII; *Spirensis An.* MDC.

<sup>6</sup> SCHILTER *ad Kœnigshov.* p. 1071.

<sup>1</sup> REINKINKIUS *De Regim. seculari* lib. 1, cl. 4, cap. XIII, num. 20; GASTELIUS *De Statu publico Europæ* cap. XXII, etc.

<sup>2</sup> NOLDENUS *De Statu Nobil.* cap. VIII, num. 160.

<sup>3</sup> SINOLTUS SCHUTZIUS in *Colleg. publ. de Statu Rei Rom.* Exercit. VIII, p. 628.

<sup>4</sup> LIMN. *Jur. publ.* lib. IV, cap. IV, num. 78.

<sup>5</sup> RULANDUS *De Commis.* part. II, lib. V, cap. IV, num. 26.

<sup>6</sup> *Prodrom. Alsat.* p. 255. — <sup>7</sup> *Ad Kœnigshov. observat.* XIX, p. 1069.

<sup>8</sup> *Juris. publ.* lib. IV, cap. V, num. 42.

<sup>9</sup> *Juris. publ. Germ.* lib. II, cap. VI, p. 278.

tère. L'organisation de cette principauté était donc essentiellement politique, et cependant ce fut elle qui décida les écrivains, dont nous avons parlé plus haut, à attribuer au seul landgraviat d'Alsace un titre qui s'appliquait à la réunion de trois landgraviats.

### § 50. *Autres causes.*

Il est donc superflu de rechercher avec CONRAD SCHURZFLEISCH<sup>1</sup> pourquoi les anciens comtes de Habsbourg préférèrent leur simple titre de comte de Habsbourg à celui de landgrave. Schurzfleisch supposait que les landgraves étaient égaux en dignité aux princes. On pourrait demander avec plus de raison pourquoi ils préférèrent le simple titre de comte à celui de comte provincial, puisque le comte provincial commandait à toute la province et avait au-dessous de lui des comtes<sup>2</sup>. La réponse est facile : Le comté de Habsbourg était leur patrimoine, tandis que, dans l'origine, la landgravie n'était qu'une charge temporaire qui ne devint héréditaire chez eux que beaucoup plus tard. Pourquoi s'étonner s'ils ont préféré porter le nom de leur comté plutôt que celui d'un comté du fisc.

OBRECHT<sup>3</sup> pense que le landgraviat fut placé au rang des principautés, parce qu'il était la transformation du duché d'Alsace ; il aurait dû expliquer alors pourquoi cette dignité est échue seulement au landgraviat supérieur et qu'elle ne s'est pas appliquée au landgraviat inférieur qui dérivait pareillement du duché. Les préfets impériaux nommés à la place des ducs ne souffrirent pas que rien du pouvoir ducal passât aux landgraves ; que si quelqu'un suppose que la landgravie prit, dans la suite des temps, quelque chose du caractère princier, puisqu'elle resta pendant tant de siècles dans les mains des empereurs, des ducs et des archiducs<sup>4</sup>, que celui-là se rappelle que les deux landgraviats du Brisgau furent aussi au pouvoir de la même maison d'Autriche. Albert et Rodolphe de Habsbourg se déclarèrent landgraves d'Alsace *par la grâce de Dieu*, mais cette formule n'ajouta rien à la dignité du landgraviat<sup>5</sup>. En effet, les comtes de Werd,

<sup>1</sup> In *Dissert. de principio Mosellæ Ausionii* cap. xv sq.

<sup>2</sup> GRUPEN, *De Judiciis provinc. observat.* II, p. 653 et 664, montre que les comtes étaient soumis aux jugements des landgraves.

<sup>3</sup> *Prodrom. Rer. Alsat.* cap. XII, p. 253.

<sup>4</sup> Il arriva quelque chose d'à peu près semblable au comté de Montbéliard que les géographes reconnaissent comme un comté-principauté, *gefürste Graffschaft*. Cela tient à ce que, pendant plusieurs siècles, ces comtes appartinrent à la famille des ducs de Wurtemberg. Par abréviation, on les appela ducs de Montbéliard ; il eût été plus juste de les nommer ducs de Wurtemberg-Montbéliard.

<sup>5</sup> Chart. An. MCCXV. et MCCXXVII. apud HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. II, et GULLIMAN, *Habsburg.* lib. VI, cap. II, p. 358.



landgraves de l'Alsace inférieure, s'en sont souvent servis et cependant personne ne les a jamais placés au rang des princes<sup>6</sup>. Les Kibourg<sup>7</sup>, les Honstein<sup>8</sup>, les Kirchberg<sup>9</sup>, les Holstein<sup>10</sup>, les Blanckenbourg<sup>11</sup>, les Wernegerode<sup>12</sup> sont aussi intitulés comtes par la grâce de Dieu. Cette formule se rencontre souvent en Allemagne au treizième et au quatorzième siècle; elle est plus rare depuis cette époque. Je ne parlerai pas ici des barons qui déclaraient posséder leurs terres *par la grâce de Dieu*<sup>13</sup>. Le lecteur comprendra combien on a abusé de cette formule lorsqu'il saura qu'un certain Jean, chanoine de l'église de Surbourg en Alsace, écrivait, en 1183 : *Johannes Dei gratia Surburgensis Ecclesie Canonicus*<sup>14</sup>.

Que personne cependant ne se récrie si j'ai placé le landgraviat parmi les fiefs régaliens qui avaient droit de bannière; en effet, ce droit était acquis aux fiefs des comtes et des barons, non moins qu'à ceux des princes. Voilà pourquoi les comtes de Flandre<sup>15</sup>, de Gueldre<sup>16</sup>, de Savoie<sup>17</sup> apparaissent çà et là sur les monnaies avec leur bannière.

### § 31. Landgraviats qui étaient réellement une principauté.

S'il est besoin de rechercher quels étaient les landgraviats qui étaient honorés du titre de principauté, je dirai que celui de Hesse seul mérite d'être rangé dans cette catégorie. En effet, dès son origine il eut pour landgrave un prince, issu par sa mère du sang des landgraves-princes de Thuringe. Le landgraviat bavarois de Leuchtenberg obtint tard le caractère de principauté. Entre le landgraviat de Hesse et celui d'Alsace il y eut toujours des différences remarquables : 1° L'origine de celui-ci est essentiellement judiciaire et, par conséquent, dans le principe il était purement un landgraviat fiscal, caractère que n'eut jamais celui de Hesse; 2° le landgrave alsacien exerçait sa juridiction sur des citoyens libres de

<sup>6</sup> Dans une sentence rendue entre les marquis de Baden et le duc de Brabant, en 1226, on lit : « Sigebertus Dei gratia Comes de Werde et Henricus filius ejus, Comites « Alsatie. »

<sup>7</sup> HERRGOTT, loc. cit. ad An. MCCXXXV.

<sup>8</sup> LEUCKFELD, *Antiq. Walckenried*. part. 1, cap. XIX, § 42.

<sup>9</sup> AD. MCCLXXXI. Idem *Antiq. Ilfeld*. p. 58.

<sup>10</sup> AD. MCCVII. SPANGENBERG, *Chron. Schaumburg*. lib. V, cap. II.

<sup>11</sup> AD. MCCLI. LEUCKFELD, *Antiq. Blanckenburg*. p. 55 et 55.

<sup>12</sup> AD. MCC:XXIII. PAULINUS *De Advocatis Monast.* § XXXIX. in *Syntagm. Rer. Germ.* p. 561.

<sup>13</sup> Conf. SIGISMUNDUS DE BIRBRAN in *Dissert. de Jure Baronum* cap. IV, § LXXXVIII.

<sup>14</sup> Charte de donation de la collégiale de Surbourg transférée à Haguenau.

<sup>15</sup> OLIVAR. VREDIUS in *Sigill. Com. Flandr.* p. 18 sq.

<sup>16</sup> PONTANUS in *Histor. Geldr.* lib. VI, p. 253.

<sup>17</sup> GUICHENON, *Hist. de Savoie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 120 sv.

l'Empire et au nom de l'empereur ; celui de Hesse exerça sa juridiction sur ses propres sujets ; 5<sup>e</sup> notre landgraviat resta dans la classe des comtes, celui de Hesse conserva toujours son rang parmi les princes.

§ 52. *Époque bourguignonne du landgraviat.*

Vers la fin du quinzième siècle, le landgraviat d'Alsace cessa, pendant cinq ans, d'être entre les mains des archiducs d'Autriche pour passer entre celles des Bourguignons. Plus d'une fois la nécessité avait contraint les archiducs à songer à impignorer leur landgraviat d'Alsace et les deux du Brisgau. Il existe une charte de 1455, donnée à Rheinfeld<sup>1</sup>, par laquelle Albert-le-Prodigue s'engage à ne jamais aliéner ces terres si les habitants peuvent payer une certaine somme qui lui était réclamée. Ceux-ci délèguèrent Pierre de Mersperg, préfet du Sundgau, Jean de Munsterol et Henri de Ramstein pour rassembler la somme, mais à la condition qu'elle ne serait pas remise à l'archiduc, mais directement employée à l'usage auquel elle était destinée. Cependant l'archiduc Sigismond, oubliant les promesses de son prédécesseur, vendit ces landgraviats à Charles-le-Téméraire pour quatre-vingt mille florins d'or, toutefois sous condition de rachat. KOENIGSHOVEN<sup>2</sup> prétend que cette vente eut lieu en 1472, PONT HEUTER<sup>3</sup> lui donne la date de 1467, GOLLUT<sup>4</sup> celle de 1469. Cette détermination violente, à laquelle l'empereur Frédéric IV ne s'opposa point, avait été suggérée à Sigismond par les dettes dont il était accablé, puisque ses principaux domaines de l'Alsace étaient déjà impignorés à d'illustres familles<sup>5</sup>, et par le ressentiment qu'il éprouvait contre les Suisses, ressentiment que quelques nobles aigrèrent encore à propos des troubles de Mulhouse. De ces quatre-vingt mille florins d'or, dix mille furent payés, en

<sup>1</sup> Archives de la ville Thann.

<sup>2</sup> *Chronique d'Alsace*, chap. v, p. 509.

<sup>3</sup> *Reu. Burgund.* lib. v, cap. x.

<sup>4</sup> *Mémoires de la République Séquanoise*, liv. x, chap. xxxix ; FUGGERUS in *Spec. Austr.* lib. v, cap. xix, p. 752 ; TSCHUDIUS, STUMPFJUS, URSTISIUS, STETTLER, RHANIUS, WALDKIRCH et beaucoup d'autres consentent avec Gollut.

<sup>5</sup> GOLLUT, passage cité, le constate, lorsqu'il dit : « Ferrette engagée pour 7000 Florins d'or à Messire Christophe de Rechberg : Lanser pour 14000 Flor. d'or à M. Thuring de Hallwill : Altkirch par M. Henry de Ramstein pour 11000 Flor. d'or : Maisonval (Massevaux) par M. Lois de Maisonval pour 7000 Flor. d'or : Rotemberg engagée au comte de Sulz pour 2500 marcs d'argent : Florimont tenue par M. Marc de la Pierre pour 6052 Flor. d'or : les Seigneuries de Belfort, Dele, Rosemont et de Ysenheim par M. Pierre de Morimont pour 50800 Flor. d'or et de 2000 Francs d'or, etc. »

1469, aux Suisses à Berne<sup>6</sup>. Peu après, l'Alsace et les autres propriétés de Sigismond furent mises à la disposition du duc de Bourgogne<sup>7</sup> et le marquis Rodolphe de Hochberg en prit possession en son nom. Pierre de Hagenbach, issu d'une famille noble du Sundgau, fut mis à la tête de ce nouvel apanage et établit sa résidence à Brisach. Charles lui-même, à la fin de l'année 1473<sup>8</sup>, descendit en Alsace par le val de Wiler, à la tête de cinq mille chevaux, et le 3 janvier de l'année suivante il partit d'Ensisheim pour Besançon. Dès les premiers jours de son gouvernement, Hagenbach s'était fait remarquer par son orgueil et son avarice ; aussitôt après le départ du duc il osa davantage encore et provoqua dans tous les esprits un implacable ressentiment. Chacun demandait à revenir sous l'administration de Sigismond ; celui-ci avait d'abord excité le duc de Bourgogne contre les Suisses ; sentant enfin les imprudences qu'il avait commises, il fit lui-même un traité avec eux et signa à Constance une alliance de dix années<sup>9</sup>. A ce pacte adhérèrent les Alsaciens, les gens du Brisgau, les évêques de Strasbourg et de Bâle et les autres États des bords du Rhin<sup>10</sup>. Hagenbach, fait prisonnier, est condamné à mort, à Brisach, par vingt-sept juges. Les Bourguignons sont chassés de l'Alsace<sup>11</sup>. Toutes les propriétés vendues depuis moins de cinq ans reviennent à la maison d'Autriche. Hermann d'Eptingen, chevalier, reçoit partout l'hommage au nom de Sigismond et succède à Hagenbach dans son commandement à Bâle. Quatre-vingt mille florins furent mis à la disposition de Charles et la restitution de ce capital lui fut dénoncée par deux hérauts d'armes qu'il reçut fort mal<sup>12</sup>. Ainsi c'est du voyage que Charles fit en Alsace que commencèrent ses malheurs. Successivement battu à Granson, à Morat, à Nancy, il périt devant cette dernière ville, en 1477, vaincu par les Suisses.

### § 55. *Le landgraviat donné en dot.*

Le landgraviat ne fut pas seulement engagé par la maison d'Autriche, il fut encore par eux donné deux fois en dot. C'est ce que fit le roi Albert I<sup>er</sup>, en 1299, lorsque son fils Rodolphe eut épousé Blanche, fille de Philippe-

<sup>6</sup> Le 25 juin ; sur la quittance il est écrit : « Illustrissimus, Excellentissimus, Potentissimus et Invictissimus, Princeps et Dominus noster metuendissimus, Dominus Carolus, etc. » GOLLUT, loc. cit.

<sup>7</sup> Le 28 juin et le mois suivant. URSTISIUS, *Chronique de Bâle*, liv. VI, chap. IV.

<sup>8</sup> URSTISIUS loc. cit. cap. V ; STUMPF, liv. XIII, chap. XVI, dit que Charles vint par la vallée de Munster, ce qui est faux.

<sup>9</sup> Le 50 mai 1474.

<sup>10</sup> STUMPF, loc. cit. ; STETTLER, *Annal. vom Nüchtland*, lib. V, p. 212.

<sup>11</sup> Le 9 mai 1474. URSTISIUS et STETTLER, loc. cit.

<sup>12</sup> Charles exigeait que la somme fût payée à Besançon. URSTISIUS loc. cit.

le-Bel, roi de France. On lit dans le contrat de mariage <sup>1</sup> : « Assignamus « prædictæ sorori dotalitium seu donationem propter nuptias Comitatum « Alsatiæ et terram de Fribourg Lausan. Diocesis <sup>2</sup>, cum omnibus juris per- « tinentiis suis. » Albert promet d'obtenir le consentement des électeurs, des princes et des barons du royaume d'Allemagne. Près de quatre-vingts ans plus tard <sup>3</sup>, Léopold-le-Superbe épousa Catherine, fille de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et il lui assigna en douaire les terres que la maison d'Autriche possédait en Alsace <sup>4</sup>. Que si le burgraviat d'Altenbourg, fief de l'Empire, a pu être donné en dot à Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, lorsqu'elle épousa Albert, landgrave de Thuringe, pourquoi s'étonner si le landgraviat d'Alsace a été assigné en douaire à Blanche et à Catherine <sup>5</sup> ?

#### § 34. Régence d'Ensisheim.

Mais déjà l'ordre des choses m'oblige à décrire la régence d'Ensisheim. Cette régence fut instituée par les ducs d'Autriche sur leurs provinces antérieures du Rhin, alors que, par des efforts persévérants, ils se furent mis en possession des droits régaliens et de la puissance souveraine. En 1525, les ducs Louis et Frédéric créèrent un tribunal aulique dans leurs propriétés <sup>1</sup>. Mais c'est au siècle suivant seulement que s'établit la cour suprême d'Ensisheim, de la juridiction de laquelle relevèrent non-seulement le landgraviat alsacien, mais encore les deux du Brisgau et les quatre cités forestières.

Je ne sais sur quelle autorité s'est fondé SÉBASTIEN MUNSTER <sup>2</sup>, lorsqu'il a placé l'origine de cette régence après l'occupation de l'Alsace par Charles-le-Téméraire.

En effet, il dit : « L'an du Seigneur 1475 fut désigné pour l'office d'avoué « Oswald, comte de Thierstein, qui fut le premier préfet de ce pays, ayant « avec lui à Ensheim des conseillers et des corégents. Avant lui il n'y avait « aucune administration de la Régence, si ce n'est que le préfet et le se- « crétaire du pays y demeuraient et appelaient du dehors des assesseurs « toutes les fois qu'il fallait tenir un consistoire public. »

L'établissement de cette régence est plus ancien et on en a la preuve

<sup>1</sup> Ces lettres se trouvent dans LEIBNITZ, *Cod. Juris Gent. Diplom.* part. 1, p. 40.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de Fribourg en Suisse qui était passé par héritage des Zähringen aux Kibourg et d'eux aux comtes de Habsbourg. — <sup>3</sup> En 1595.

<sup>4</sup> En 1578. Ces actes de mariage se trouvent avec les archives de Ribeaupierre.

<sup>5</sup> LANGUI *Chron. Citicense* ad An. MCCLXXII; FABRICIUS lib. vi, p. 588; ALBINUS *Chron. Misn.* p. 182.

<sup>1</sup> CUSPINIANUS in *Austria* p. 47.

<sup>2</sup> *Cosmograph.* lib. III, cap. CXXV.

par la liste des juges qui composaient la cour suprême, en 1469, sous Charles-le-Téméraire. Leurs noms se retrouvent dans une charte de la ville de Belfort. Ce sont ceux de : Bernhard de Zilgemberg, président; Bernhard de Bolwiler, Wernher Hadmanstœrfer, Herm. Waldner, Lazare d'Andlo, Fréd. de Schweighusen, chevaliers; Pierre Rich de Richenstein, Étienne de Hagenbach<sup>3</sup>, Conrad Schnewelín de Krantznow, Jean de Hirtzbach, Christophe de Schœnenberg, Jean Wernher de Pforr et Ulrich Geminger, gouverneur d'Ensisheim, les douze avec le titre de conseillers ou assesseurs. Ces juges étaient des sénateurs nommés par la maison d'Autriche qui furent confirmés dans leur charge par le duc de Bourgogne.

On n'en appelait pas à Inspruck de leurs sentences; les causes étaient portées en dernier ressort à Malines où se trouvait une cour suprême instituée par Philippe-le-Bon, père de Charles-le-Téméraire.

Ainsi, Théodoric de Froberg qui avait eu un procès à propos de la vallée de Grün, en appela à Malines d'un jugement qui avait été rendu contre lui à Ensisheim<sup>4</sup>.

La cour d'Ensisheim avait rendu sa sentence en allemand; Jean du Pin, prieur du monastère de Froidefontaine<sup>5</sup>, la fit traduire en latin par l'official de la cour de Bâle, afin qu'elle pût être comprise par le tribunal de Malines qui n'entendait pas l'allemand. Froberg fut condamné en appel.

Les Bourguignons furent chassés en 1474: alors la régence d'Ensisheim revint à la maison d'Autriche et, dans la suite des temps, elle finit par n'être plus composée que de huit conseillers. Le gouverneur de l'Alsace supérieure et du Brisgau en devint le président et il eut pour assesseurs trois conseillers pris dans la noblesse, autant de juriconsultes revêtus du titre de docteurs, et un chancelier. En l'absence du gouverneur, la régence était présidée par le plus ancien des conseillers nobles. Ce fut Ferdinand qui donna cette forme au conseil de régence après qu'il eut obtenu, en 1521, de son frère Charles V le gouvernement des provinces germaniques et par conséquent de l'Alsace<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> C'était le frère du trop fameux Pierre de Hagenbach. — <sup>4</sup> Le 7 juin 1472.

<sup>5</sup> La vallée de Grün (*das Thal zu Grün*) était comptée parmi les fiefs que les Froberg tenaient de l'Autriche. Le prieuré de Froidefontaine, qui y avait une cour dominicale, refusa leur juridiction et son refus donna lieu au procès.

<sup>6</sup> GOLLUT, loc. cit., liv. XI, chap. xxxvi, dit que Charles-Quint se repentit d'avoir cédé à son frère les terres d'Alsace; il envoya même un messenger pour révoquer sa donation; mais lorsque ce dernier arriva, Ferdinand s'était fait prêter hommage par tous ses vassaux. Des raisons politiques, comprises trop tard, avaient démontré à Charles-Quint que l'Alsace ne devait pas être distraite de la comté de Bourgogne, afin qu'il pût par elle atteindre le Rhin. Cette cession avait été faite à l'occasion du mariage que Ferdinand contracta à Linz avec Anna, sœur du roi de Bohême et de Hongrie. HEUTEN, *Rev. Austr.* lib. VIII, cap. XI.

Deux ans après, le même Ferdinand donna une constitution nouvelle à la régence d'Ensisheim ; c'est lui aussi qui réorganisa le tribunal aulique d'une manière plus conforme à l'esprit de sa création<sup>7</sup>. Alors le conseil de régence fut composé des juges dont les noms suivent : Guillaume, seigneur de Rappoltstein, président de la régence ; Jean Immer de Gelgenberg, vice-président ; Nicolas Pabst, chancelier ; Martin Stœr, David de Landeck, Rudolphe de Plumeck, conseillers ; Jacob Sturtzel, docteur conseiller ; Jean-Jacques Waldner, conseiller ; à ces magistrats se joignit enfin le procureur du fisc. On attribua à la régence la connaissance de toutes les affaires ; mais l'appel en fut réservé au tribunal d'Inspruck. Ferdinand et ses successeurs retirèrent pour eux la collation des bénéfices et des fiefs.

§ 55. *Le droit de rendre la justice enlevé aux landgraves.*

Cette nouvelle constitution de la régence d'Ensisheim détruisit l'autorité des assises judiciaires des landgraves ; elles durèrent cependant quelque temps encore. En effet, JEAN KNEBEL<sup>1</sup> nous apprend qu'en 1478 le Mall landgraviai, qui était ambulant de sa nature, se tint dans la ville d'Ensisheim. C'est la dernière séance du tribunal landgraviai que nous connaissons. La régence était administrée par un préfet qui relevait non de l'empereur, mais des archiducs. Il fut institué par ces derniers à la place de l'avoué impérial, constitué sur toute l'Alsace après l'extinction des ducs, et il eut pour mandat la haute administration du landgraviat de l'Alsace supérieure, des deux du Brisgau et de la régence d'Ensisheim. Comme il avait aussi en main l'autorité militaire, on lui donna le nom de *Obrister Hauptmann und Landvogt im Oberrn Elsass*.

Ce qui causa la ruine de l'autorité judiciaire des landgraves, c'est que les États de Germanie firent prévaloir peu à peu leur suprématie sur les terres où les landgraves rendaient la justice, qu'alors les États s'arrogèrent le privilège de rendre la justice en vertu de leur droit propre, et le landgrave d'Alsace lui-même finit par appeler les citoyens qui lui étaient soumis plutôt devant le tribunal de la régence que devant le Mall landgraviai.

<sup>7</sup> Voy. UFFENBACH, *De Consil. Aulico* cap. III, et MAURITIUS, *De Judicio Aulico* n. 5.

<sup>1</sup> Voici les paroles de Knebel : « FERIA quinta crastino Epiphaniæ Dn. An. MCCCCLXXVIII fuit tentum in Ensisheim Judicium Landgravicum, etc. » Knebel, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine qui était annexée au chœur de la cathédrale de Bâle, vivait dans la seconde moitié du quinzième siècle. Le manuscrit de sa Chronique est à la bibliothèque de Bâle.

Le tribunal de la régence ne siégeait pas en plein air, mais dans une chambre; il tenait ses audiences pendant presque toute l'année; il était ouvert à tous; il comptait dans son sein des jurisconsultes habiles, exclusivement occupés du soin d'examiner les procès; il donnait ainsi toutes les garanties désirables; n'était-il donc pas mille fois préférable au Mall du landgrave? Et cependant il s'est rencontré des hommes, même des plus distingués, qui aujourd'hui même préfèrent ce rude et informe tribunal à cette cour polie, érudite, pleine de formes et de majesté.

Quoi qu'il en soit, la plupart des tribunaux des landgraves périrent de consommation. Il en reste cependant aujourd'hui (1764) quelques-uns dans la Souabe et dans les pays voisins; mais à la paix de Westphalie et dans les Capitulations des empereurs il a été souvent question de les supprimer.

### § 36. *Division de la juridiction.*

Le droit qu'avaient les landgraves de rendre la justice s'étendait sur toute la province. Il leur donna l'occasion de céder à d'autres le soin d'administrer certaines parties de leur ressort. Tel fut le tribunal provincial de Leimenthal. Une charte de l'abbaye de Lucelle nous apprend qu'en 1395 les archiducs en tinrent les assises près du village de Blenn, et elle nous donne les noms des principaux nobles de l'Alsace supérieure, appartenant à l'ordre équestre, qui y assistèrent. Mais une charte de 1524 constate que ce tribunal avait été autrefois la propriété des seigneurs de Horbourg, puisqu'il y est dit que Walther et son frère Burcard vendirent leur seigneurie et le comté de Witkissouue avec le tribunal provincial du Leimenthal vers le Blauen<sup>1</sup>, à Ulrich, comte de Wurtemberg.

Nous concluons de là que par une transaction quelconque faite avec les princes de Wurtemberg, la maison d'Autriche rentra dans la possession de ce tribunal que les Horbourg avaient indubitablement reçu d'eux à titre de sous-fief. C'est ainsi que les Horbourg tenaient encore des Habsbourg, et comme sous-fief, l'avouerie de la vallée de Saint-Amarin, qui dépendait de l'abbaye de Murbach. Il est certain que soixante-dix ans après la vente faite par les Horbourg, le tribunal du Leimenthal était entre les mains des landgraves. Ce tribunal, qui avait tous les caractères d'un tribunal provincial, quoiqu'il fût plus petit que l'autre, s'éteignit avec lui vers la fin du quinzième siècle. La régence d'Ensisheim les absorba tous deux.

Outre la régence on institua encore à Ensisheim une cour des comptes, qui étendait sa surveillance sur les finances du landgraviat de l'Alsace supérieure et des deux du Brisgau. Nous en parlerons un peu plus loin.

<sup>1</sup> *Das Lantgericht, so wir haben in dem Leimenthal an dem Blauen* Nous avons déjà parlé de cette montagne, t. 1<sup>er</sup>, p. 27.

§ 37. *Les landgraviats passent à la France.*

La guerre de trente ans a mis fin à la période Germanique de nos landgraviats. En effet, comme l'Alsace devint le théâtre de cette guerre où figurèrent d'abord les Suédois, puis les Français, elle resta à ces derniers à titre de dédommagement du conflit qu'ils avaient soutenu pendant treize ans. « L'empereur, dit le traité de paix <sup>1</sup>, l'empereur tant en son nom, qu'en celui de la maison d'Autriche, comme aussi l'Empire, cederont tous les droits, propriété, juridictions, qui ont jusqu'icy appartenu à l'Empire, à l'Empereur et à la maison d'Autriche sur la Ville de Brisach, le Landgraviat de la Haute et Basse-Alsace, la Prefecture Provinciale des dix Villes, qui sont situées en Alsace, scavoir Haguenau, Colmar, Scelestat, Weissembourg, Landau, Oberenheim, Rosheim, Munster au Val-St.-Grégoire, Kaisersberg, Turkeim, tous les villages et tous les droits quelconques qui dependent de la dite Prefecture Provinciale, et les transporteront tous et un chacun d'iceux au Roy Très-Chretien et au royaume de France, en sorte que la ville de Brisach et les quatre villages qui lui appartiennent, le Landgraviat de l'une et l'autre Alsace, le Suntgau et la Prefecture Provinciale sur les dix villes, et lieux dépendans, en outre les Vassaux, Habitans, hommes, sujets, Villes, Chateaux, Villages, forteresses, bois, forêts, mines d'or et d'argent, et autres minéraux, rivières, ruisseaux, paturages, tous les droits, Regales, appartenances avec toutes sortes de juridiction, de superiôrité et de supreme domaine appartiennent des à present et à perpetuité au Roy Très-Chretien et à la Couronne de France et qu'ils soient censez lui appartenir sans aucune contradiction de la part de l'Empereur, de l'Empire, de la maison d'Autriche ou de quelqu'autre que se puisse être; de manière qu'aucun Empereur, ni aucun Prince de la maison d'Autriche ne devra jamais usurper ni même prétendre aucun droit et puissance sur les dits pais, tant en deça qu'au dela du Rhin. »

§ 38. *Opinion contraire.*

Quel est donc celui qui, en lisant ce texte, ne comprendra pas que tout le landgraviat austro-alsatique est transporté par l'empereur, par l'Empire et par la maison d'Autriche au roi de France avec ses droits régaliens et toute sa majesté? Il s'est cependant trouvé d'illustres jurisconsultes alle-

<sup>1</sup> Num. 73 et 74.



mands, HENRI COCCIUS <sup>1</sup> et FRÉDÉRIC SCHRAGIUS <sup>2</sup>, qui n'hésitent pas à nous offrir ces landgraviats avec leur simple administration fiscale comme ils étaient constitués en un mot dans l'origine.

Est-ce que pour récompense d'avoir assuré la liberté germanique, après une violente guerre de treize ans, le roi de France se serait borné à accepter la magistrature provinciale de l'Alsace? Est-ce que la France aurait racheté au prix de trois millions de livres un simple pouvoir judiciaire comme le sont les landgraviats de la Souabe? Le contraire est établi par la maison d'Autriche elle-même qui, de bonne foi, livra à la France sous le titre de landgraviat tout ce qu'elle possédait de terres en Alsace, et Schragius lui-même, qui était né en Alsace <sup>3</sup>, aurait pu attester ce fait, et cependant il explique de la manière suivante le passage du traité de paix de Munster, qui se rapporte à la France <sup>4</sup> : « Le landgraviat de l'une et de l'autre Alsace ne signifie pas un territoire physique ou un district certain, naturel, de terres et de choses corporelles, tombant sous le sens, mais le pouvoir judiciaire d'un certain district moral et civil qui doit être embrassé intellectuellement; c'est le droit, dirai-je, de juger les faits et les actions des hommes, les choses d'un certain district. » Dans un autre passage il décide ainsi : « La couronne de France ne peut s'attribuer que la simple juridiction landgraviale avec le suprême domaine landgraviat. En vertu de cette attribution, le roi peut instituer dans le district landgraviat d'Alsace des juges inférieurs du landgraviat et par eux rendre justice aux habitants de ce landgraviat. » Après la paix de Nimègue, et longtemps, par conséquent, avant que Schragius n'émit ces idées, Obrecht, son concitoyen et son contemporain, avait aiguisé sa plume contre la France dans son *Prodrome*. Cependant il aime mieux passer sous silence la question du landgraviat que de prétendre que la France devait l'accepter tel qu'il avait été primitivement constitué.

<sup>1</sup> *Prudentia Juris Publ.* cap. v, sect. III, num. xli. Voici ses paroles : « Landgraviatus Alsatiæ cæssus nudum nomen judicii est, *Landgericht*, uti reliqua in terris immediatis etc. Etsi enim Landgraviatus in terris mediatis in veros Principatus jam olim erecti sint, in immediatis tamen mansere judicii et jurisdictionis nomina etc. Cum itaque (Alsatiæ) Landgraviatus sit jus ac nomen, à summo imperio distinctum, illo solo cesso, hoc cæssum intelligi nequit. Et quæ in § LXX. recensentur, illius non hujus sunt regalia et accessiones. Merito tamen Imperii consensu opus fuit, sine quo nec judicium Imperii alienari potuit, nec transire jus, quod Imperio ex judicio competiit, uti constituere Judicem et Præfectos, quibus tamen non absolvitur summum Imperium. »

<sup>2</sup> Dans le traité : *Nullitas iniquitasque Reunionis Alsatiæ* § xi, p. 52 sq.

<sup>3</sup> Il était fils d'Adam, conseiller de la République de Strasbourg; il fut lui-même professeur de droit à Strasbourg avant de devenir assesseur de la chambre impériale.

<sup>4</sup> P. 58 et 69.

§ 39. *Réfutation.*

Mais plus je lis et relis avec attention le traité de paix de Munster, plus aussi je vois clairement qu'il ne s'agit ici ni de l'administration landgraviat primitive, comme le veulent Coccius et Schagrius, ni des deux landgraviats territoriaux d'Alsace, qui furent la propriété de la maison d'Autriche, des Werdt et enfin des Ôtingen. La France et l'Empire ont traité de l'Alsace et non des landgraviats. Et je ne comprends même pas comment on aurait pu s'occuper d'eux, puisque l'un a disparu au quatorzième et l'autre au quinzième siècle. Le mot de landgraviat avait donc perdu depuis longtemps son ancienne signification de charge et de dignité, et lorsqu'on traitait de la paix de Munster, il n'avait plus qu'une acception géographique. Alors le landgraviat d'Alsace désignait l'Alsace elle-même, comme les landgraviats de Thuringe et de Hesse désignent la Thuringe et la Hesse elles-mêmes. Tous ceux qui examineront les actes de la paix de Westphalie, y trouveront partout des indices manifestes du projet qu'avait la France d'acquérir l'une et l'autre Alsace et non les landgraviats qui n'avaient aucune valeur. C'est ce que les ambassadeurs de France déclarèrent nettement aux ambassadeurs de l'empereur et aux négociateurs de la paix<sup>1</sup>; c'est ce que constatent encore les lettres<sup>2</sup> que le roi écrivit à cette époque à ses ambassadeurs et celles du comte de Brienne<sup>3</sup>. Le cardinal Mazarin fit savoir lui-même aux représentants de la France à Munster avec quelle insistance le duc de Bavière avait conseillé à l'empereur de laisser l'Alsace aux Français<sup>4</sup>.

Après diverses difficultés, résolues de part et d'autre, le comte Servient

<sup>1</sup> Lettres adressées au roi, le 6 janvier 1646: « Nous avons déclaré nettement aux « Bavaois.... qu'il n'y a autre moyen de nous tirer de l'Alsace que par la force, si « on ne l'accorde par un Traité. » Conf. *Négociations secrètes de Munster*, t. III, p. 10.

<sup>2</sup> Lettres données à Paris, le 26 avril 1646: « Sa Majesté se contentera des deux « Alsaces, du Suntgau, de Neubourg et de Brisach, sans que les Impériaux puissent « rien exiger de nous à présent, ni à l'avenir, touchant les fortifications de cette « place, pourvu que la France par ce moyen ait droit de séance et de suffrage dans « les Diètes de l'Empire. » *Ibid.*, p. 162.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 167, il y est dit: « Ce qui est offert, sçavoir la Haute et Basse-Alsace et « le Sundgau, satisfait Sa Majesté. Adde CAR. WILH. GËRTNERI *Westphälische Fridens-Canzley*, t. IX, p. 382.

<sup>4</sup> Le 12 janvier 1646. Voici ce qu'il leur apprenait: « Le Duc de Bavière conseil- « lait (à l'Empereur) de donner en toutes façons à la France la satisfaction, qu'elle « prétend, quand même il faudrait lui laisser deux fois l'Alsace. » Voy. *Négociations secrètes de Munster*, t. III, p. 11.

convint avec les ambassadeurs impériaux, le 7 septembre 1646, que les deux landgraviats seraient cédés à la France. Cette convention, mise par écrit et signée par les deux parties, fut déposée entre les mains des médiateurs de la paix <sup>5</sup>. ADAM SCHRAGIUS <sup>6</sup> dit : « En 1646, les Impériaux accèdent aux vœux des Français et promettent qu'outre Brisach et le Sundgau, l'une et l'autre Alsace... seront cédées au roi très-chrétien. » La chose resta en cet état jusqu'au 22 août 1648. Alors, comme il s'agissait de conclure la paix générale, les députés des Ordres de l'Allemagne présentèrent à Osnabruck <sup>7</sup> une *déclaration* par laquelle ils voulurent restreindre la cession de l'Alsace faite aux Français deux ans auparavant. Mais Servient résista avec énergie et répondit « que, depuis deux ans, la satisfaction à laquelle la France avait droit avait été réglée entre l'empereur et la France; que la formule du traité avait été signée par les secrétaires et déposée entre les mains des médiateurs; qu'on l'avait envoyée à Sa Majesté très-chrétienne, qui en avait été contente. Ainsi, ajoute Servient pour conclusion, il ne m'est pas permis de toucher à cet article, puisqu'au moment qu'il fut dressé, les deux parties renoncèrent à tout droit d'y rien ajouter ou d'y rien retrancher. »

Enfin, les ambassadeurs de Suède, le comte Salvius et Bicernclove, terminèrent le différend en décidant « que le projet de paix dont on était venu depuis deux ans pour la satisfaction de la France serait inséré dans le traité de paix, sans aucun changement, et que le comte Servient n'accepterait pas la déclaration des États et qu'il n'en donnerait aucune. »

Cette agitation des États démontre, à mon avis du moins, que la formule de paix adoptée avait été interprétée par eux de telle sorte qu'ils ne doutaient aucunement qu'en vertu de ce traité l'Alsace tout entière faisait retour au roi.

L'empereur, à qui ils s'adressèrent, ne fit que des réponses ambiguës, parce qu'il ne voulait ni les mécontenter, ni revenir sur ce qu'il avait conclu deux ans auparavant avec la France. Sur son conseil, les États s'adressèrent à Louis XIV, le 29 septembre 1648; mais leurs lettres, datées de Munster, restèrent sans effet.

Dans ces lettres ils s'étaient efforcés de prouver que la cession de l'Alsace devait être restreinte à la seule Alsace Autrichienne, tandis qu'au contraire l'empereur, poussé par la nécessité, l'avait engagée tout entière dans l'intérêt de l'Allemagne. Le comte d'Avaux repoussa avec vivacité,

<sup>5</sup> GODOPREDI A MEYER *Acta Pacis Westph.* t. III, p. 725; PUFENDORF. *Rer. Suecic.* lib. XX, p. 175.

<sup>6</sup> *Relatio historica de Pacificat. Westph.* cap. IX, § III, p. 174.

<sup>7</sup> LUNDORP. *Actor. publicor.* t. VI, cap. CCLV, p. 375.

au nom de la France, cette prétention des États, et la cession de l'Alsace resta telle que le comportait le traité de paix.

#### § 40. *Objection.*

Que si quelque défenseur de la cause adverse reconnaît franchement que par l'art. LXXIII du traité de paix toute l'Alsace a été cédée à la France, il revendiquera néanmoins à son profit l'art. LXXVII, qui contient le catalogue de tous ceux qui sont exceptés de la cession.

Je reproduis le texte de cet article :

« En quatrième lieu que le Roy Très Chretien soit tenu de laisser, non seulement les Evêques de Strasbourg, de Bale, avec la ville de Strasbourg et les autres ordres qui sont dans l'une et l'autre Alsace immédiatement soumis à l'Empire Romain, l'Abbé de Murbach et de Leurre, l'Abbesse d'Andlau, le Monastère du Val St. Gregoire de l'Ordre de St. Benoît, les Palatins de Lutzelstein, les Comtes et Barons de Honau, Flekestein, Oberstein, et toute la Noblesse de la Basse-Alsace et les susdites dix villes qui reconnoissent la Prefecture de Haguenau, dans la liberté et la possession de l'immediateté dont ils ont joui jusqu'à present envers l'Empire Romain; en sorte que Sa Majesté n'y puisse pretendre aucune supériorité Royale, mais qu'elle demeure contente des droits qui appartenoient à la maison d'Autriche, lesquels sont cédez à la France par ce traité de pacification, de sorte toutefois que par cette présente déclaration on n'entende point qu'il soit rien ôté de tout le droit de suprême domaine qui a été cy-dessus accordé. »

Certes, ces dispositions serviraient merveilleusement ceux qui contestent la cession absolue de l'Alsace, si le dernier paragraphe ne restreignait l'exception de telle sorte « qu'il ne puisse rien être enlevé de tout le droit de suprême domaine qui a été ci-dessus accordé. » Ainsi, cet article n'a qu'un but, celui de concilier la liberté des États de l'Alsace, qui y sont indiqués avec le suprême domaine de la France<sup>1</sup>.

Les Suédois n'obtinrent qu'une supériorité territoriale dans les provinces qui leur furent concédées en Allemagne par le traité d'Osnabruck<sup>2</sup>; le suprême domaine en demeura à l'Empire et à l'empereur.

Les rois d'Espagne de la maison d'Autriche, si longtemps hostiles à l'aliénation de l'Alsace, n'ont jamais nié que par le traité de Munster les

<sup>1</sup> Les ambassadeurs, chargés de négocier la paix, sentirent combien cette conciliation était difficile. Isaac Volmar, représentant des archiducs, homme prudent et sage, déclare qu'il fallait laisser au temps et aux circonstances le soin de décider cette question.

<sup>2</sup> Art. x.

deux Alsaces eussent été cédées à la France. C'est ce que démontrent et l'*Alsatia* de CHIFFLET<sup>3</sup>, et le traité de paix des Pyrénées, signé en 1659. En effet, par ce traité Philippe IV déclare renoncer à ses droits sur l'*Alsace supérieure et inférieure*<sup>4</sup>, sans faire aucune mention des landgraviats.

§ 41. *Conseil royal. — Cour des comptes.*

Après l'annexion de l'Alsace à la France, la régence archiducal fut transférée à Fribourg et continua à exercer sa juridiction sur le landgraviat du Brisgau et les cités forestières. Mais la nouvelle régence française passa d'Ensisheim à Brisach où elle rendit la justice comme *Cour royale*<sup>1</sup>. Elle jugeait sans appel. Rétablie en 1657 à Ensisheim<sup>2</sup>, elle reçut le nom de *Conseil souverain du Roi* et tint sa première séance le 14 novembre de l'année suivante<sup>3</sup>. Mais, en 1661, il était permis d'en appeler de ce conseil au parlement de Metz<sup>4</sup>. Les troubles politiques la ramenèrent, en 1674, à Brisach<sup>5</sup>, et après la paix de Nimègue, en 1679, elle reprit de nouveau son titre de *Conseil souverain*<sup>6</sup>. L'année suivante elle reçut le droit de siéger en robes rouges<sup>7</sup>.

En 1681, le Conseil souverain d'Alsace descendit de Brisach dans une petite ville que le roi faisait bâtir dans une île du Rhin et qui prit le nom de *Saint-Louis*<sup>8</sup>. En 1694 on l'augmenta d'une seconde chambre<sup>9</sup>. En 1698 enfin, Brisach ayant été rendu à la maison d'Autriche par le traité de Ryswick, il fut transféré à Colmar<sup>10</sup>, où il résida jusqu'à la révolution. La ville de Saint-Louis fut détruite.

Outre la régence, il y avait encore à Ensisheim une *Cour des comptes*. Par le traité de paix de Munster<sup>11</sup>, il fut décidé que le tiers des dettes contractées par elle au nom des archiducs jusqu'en l'année 1652, serait payé par l'archiduc Ferdinand-Charles, et que les deux autres tiers resteraient au compte de la France. La part de cette dernière s'éleva à trois millions

<sup>3</sup> *Alsatia Philppo IV. vindicata*, publiée à Anvers, fol. 1654. Je constate d'après un grand nombre de passages que « les Français pressèrent constamment les Impériaux de s'obliger à obtenir le consentement du roi catholique pour la cession de « l'Alsace. »

<sup>4</sup> Art. LXI. « Sa Majesté catholique renonce, tant en son nom qu'en celui de ses héritiers, à tous les droits qui lui compétent sur l'Alsace supérieure et inférieure, sur le Sundgau, le comté de Ferrette, Brisach, etc. »

<sup>1</sup> Son titre était : « Nous les Gouverneur et Conseillers du Conseil d'Alsace et pays dépendants, établis par Sa Majesté Très-Chrétienne. »

<sup>2</sup> *Recueil d'Ordonnances du Roi et Règlements du Conseil Souverain d'Alsace*, p. 1 sv.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 8. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 21. — <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 61. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 125. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 159. — <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 270. — <sup>10</sup> *Ibid.*, p. 536.

<sup>11</sup> Cap. XI, art. LXXXIII.

de livres<sup>12</sup>. Ces dettes provenaient des emprunts que les archiducs avaient faits aux villes de Colmar, Munster, Kaysersberg, Turckheim, Thann, Fribourg, Brisach et aux autres villes fortes de l'Alsace et du Brisgau, aux chapitres, aux monastères, aux nobles et à un grand nombre de particuliers et pour lesquels ils avaient donné en gage le comté de Ferrette, leurs seigneuries et autres domaines.

L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> avait racheté beaucoup de ces créances, mais les archiducs qui lui succédèrent inondèrent l'Alsace de leurs nouvelles dettes.

Depuis la paix de Westphalie il a été souvent question du paiement de ces créances. La régence française, qui a succédé à la régence autrichienne d'Ensisheim, donna même mandat à quelques nobles de l'Alsace supérieure de se rendre à Brisach pour traiter de ce point avec les archiducs. Mais l'affaire resta sans résultat. Les guerres qui suivirent interrompirent les négociations jusqu'à ce qu'en 1738 la paix de Vienne ordonna l'examen des créances<sup>13</sup>.

#### § 42. *Insignes du landgraviat.*

J'ai encore besoin de dire quelques mots des insignes du landgraviat supérieur. En effet, le landgraviat supérieur avait ses armoiries comme le landgraviat inférieur. Dans le principe, les Habsbourg se souciaient peu de l'écusson du landgraviat, ils se contentèrent des armes de leur famille<sup>1</sup>; car à cette époque les armoiries étaient d'une grande simplicité et ne s'écartaient pas encore. Leurs monuments de pierre ou de cire ne reproduisent que le Lion des Habsbourg. Mais, au quinzième siècle, les Habsbourg d'Autriche commencèrent à prendre les insignes du landgraviat. Cependant ils se montrèrent peu constants dans la forme qu'ils leur donnèrent, comme le constate notre planche I<sup>re</sup>.

#### § 43. *Description des armoiries.*

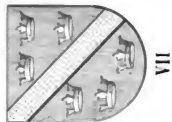
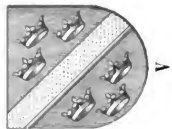
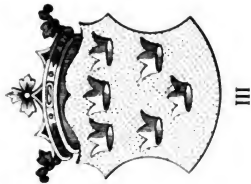
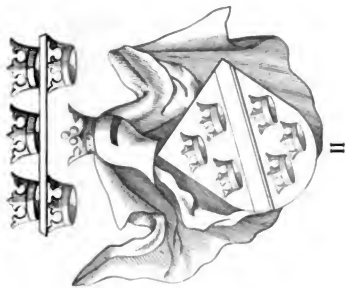
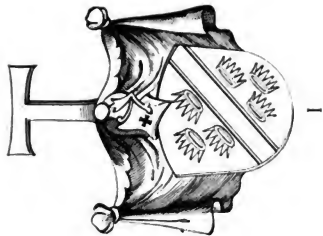
La forme la plus exacte et la plus souvent employée de nos armoiries

<sup>12</sup> Les Allemands prétendent qu'elle s'élève à 1,584,525 florins; il faut distinguer de cette dette de la cour des comptes celle des États provinciaux qui avaient leur administration à Ensisheim et dont la dette s'élevait, en 1626, à 2,157,000 florins d'Allemagne.

<sup>13</sup> Art. 15.

<sup>1</sup> Les Habsbourg ne se sont servis que d'un écusson simple sur les sceaux équestres qu'ils employaient pour le comté de Habsbourg. Les landgraves de l'Alsace inférieure n'ont jamais fait usage de sceaux équestres.

ARMOIRES DU LANDGRAVIAT SUPERIEUR.



par M. de la Roche-Beaucourt

est celle-ci : de gueules<sup>1</sup> à la bande d'or<sup>2</sup> accompagnée de trois couronnes en chef et de trois en pointe, les trois en pointe renversées. Des sceaux d'Ernest, en 1418<sup>3</sup>, et d'Albert, en 1424<sup>4</sup>, portent la bande de gauche à droite ; on la voit aussi placée de même sur un sceau de l'empereur Frédéric IV<sup>5</sup>, de 1479, nos VI, V, VII. Cependant sur un autre plus ancien<sup>6</sup>, ce même Frédéric la place de droite à gauche ; comme l'avait fait Albert-le-Prodigue<sup>7</sup>, en 1460, nos II, IV. Leur exemple fut suivi par l'archiduc Sigismond qui gouverna si longtemps le landgraviat : on en voit la preuve sur les monnaies qu'il fit frapper en 1484 et en 1486<sup>8</sup>. Cet usage de poser la bande de droite à gauche fut enfin définitivement adopté et il est consacré par tous les écrivains héraldiques<sup>9</sup>, quoique SPENER<sup>10</sup> penche pour l'opinion contraire.

De l'écu et de la bande passons aux couronnes. Le nombre de six est toujours constant, mais leur position sur le champ de l'écu varie considérablement : tantôt elles sont placées en chef une et deux, et en pointe deux et une<sup>11</sup>, comme aux nos II, III, V ; tantôt deux et une en chef et une et deux en pointe, comme au n° VII. Puis on les voit encore les trois en pointe renversées comme aux nos I et VI. Cette dernière position est celle qui a été définitivement adoptée, et le duc Ernest s'en est déjà servi, en 1418, sur son sceau qui est le plus ancien sceau landgraviaux que je connaisse. C'est aussi la forme employée par l'empereur Charles V, par Ferdinand III<sup>12</sup>, par les archiducs Léopold et Charles. Mais il y a encore des écussons où l'on voit les couronnes posées sur l'écu, sans bande et placées trois, deux et une, comme elles le sont au n° III. Enfin, je ne sais pour quelle raison l'empereur Ferdinand IV fit surmonter dans l'un de ses sceaux le cimier par cinq couronnes posées trois et deux et séparées par

<sup>1</sup> Sur la monnaie de Charles V, le champ est d'or et la bande est omise. Voy. HERRGOTT, *Monument. Austr.* t. II, tab. XIX, num. 7, et notre planche num. III.

<sup>2</sup> Voy. notre planche num. IV, V, VII. Cependant dans les autres figures de notre planche, la bande est d'argent. Je ne sais pourquoi VIGNIER a prétendu dans son *Histoire des comtes et ducs de Luxembourg*, p. 951, que la bande était d'azur. Ceux qui prétendent que la bande est engrailée d'or sont plus dans le vrai. COLOMBIERE, *Science Héroïque*, chap. XXIII, p. 201, dit : « De gueules à une bande d'or. »

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Monument. Austriac.* t. I, tab. VIII, num. VI.

<sup>4</sup> *Ibid.*, tab. IX, num. 1. — <sup>5</sup> *Ibid.*, tab. X, ad num. II.

<sup>6</sup> *Ibid.*, tab. IX, ad num. IV, et tab. X, ad num. 1.

<sup>7</sup> *Ibid.* t. XI, num. 1. — <sup>8</sup> *Ibid.*, t. II, tab. VII.

<sup>9</sup> TRIER, *De Arte Heraldica*, Germ. scripta, p. 456.

<sup>10</sup> *Op. Herald* Part. special., lib. I, cap IX, § 63.

<sup>11</sup> C'est ainsi que sont les monnaies de l'archiduc Sigismond dont nous avons déjà parlé.

<sup>12</sup> SPENER, loc. cit., tab. II ; HERRGOTT, *Monum. Austr.* t. I, tab. XVII, XVIII.



une bande horizontale ou fasce à laquelle elles adhèrent, les trois premières par le bandeau, les deux autres par les fleurons.

#### § 44. *Origine de ces couronnes.*

WOLF LAZIUS<sup>1</sup> a voulu faire dériver ces six couronnes landgraviales des six maires du palais qui fleurirent sous les Mérovingiens; il a été suivi par THÉODORE HOEPING<sup>2</sup>. C'est là une ineptie qu'il ne faut pas même relever. La mairie du palais avait-elle donc quelque chose de commun avec les landgraves d'Alsace? Éthicon, que l'on compte à tort parmi eux, était duc d'Alsace et non comte de la province, quoique les landgraves paraissent tirer de lui son origine. Entre l'époque où vécurent les maires et celle où l'on commença à employer les armoiries, il s'écoula plus de trois cents ans.

L'écusson landgraviai est timbré d'un casque ouvert entouré de lambrequins, et le casque porte en cimier la couronne ducale. Parfois le casque manque et la couronne est posée directement sur l'écu. La première de ces formes se rencontre sur le sceau de Frédéric IV, la seconde sur les monnaies de Charles V. BERNHARD HERZOG<sup>3</sup> a surmonté le casque d'une figure en forme de T, n° 1; mais il n'a pas dit pourquoi et je ne le devine pas. JACQUES SPENER<sup>4</sup>, de son côté, surmonte de pennages de plumes notre casque couronné; ce sont des plumes de paon qui sortent du milieu de la couronne. Il ne donne aucune preuve à l'appui de son opinion; mais il est probable qu'il a emprunté cet ornement à un sceau du tribunal landgraviai de 1522 que j'ai vu dans les archives de Murbach<sup>5</sup> et que j'ai fait dessiner. Le *manteau*, *lambeau*, *volet*, qui s'étend sous le casque et l'écu, est noué aux deux angles supérieurs. D'après les règles de l'art héraldique, il doit être de couleur rouge, car le manteau porte toujours les mêmes émaux que l'écu<sup>6</sup>. Le sceau dont le tribunal landgraviai se servait dans les actes publics porte, non les armes du landgraviai, mais celles de la maison d'Autriche, de gueules à la fasce d'argent timbrées d'un casque ouvert et couronné. Le casque est surmonté d'un pennage en plumes de paon et accompagné de lambrequins.

<sup>1</sup> *Commentar. Genealog. Austr.* lib. I, cap. II, p. 47. Ces six maires du palais sont, suivant LAZIUS, Leudéric, Athic, Pépin, Erchinoald, Grimald et Charles Martel.

<sup>2</sup> *De Jure Insignium* part. V, cap. VI, p. 567.

<sup>3</sup> *Chron. Alsat.* lib. III, cap. I.

<sup>4</sup> *Oper. Herald.* lib. I, cap. IX, § 65.

<sup>5</sup> *Aux Monuments des Landgraves*, pl. II, num. III.

<sup>6</sup> VULSON DE LA COLOMBIERE, *Science Hérolque*, chap. XLII, p. 456; VARENNES, *Le Roy d'Armes*, p. 550.

La charte de Murbach, à laquelle il append, émane non du tribunal landgraviai, mais de celui d'Ensisheim. Cette ville avait déjà reçu, au quatorzième siècle, des landgraves le droit d'avoir un sceau. Il est vraisemblable même qu'elle était chargée de garder le leur, puisqu'il se tint dans ses environs un grand nombre de malls<sup>7</sup> landgraviais. Lorsque le tribunal landgraviai eut disparu, on ne continua pas moins à se servir de son sceau. Ainsi la charte dont nous nous occupons induirait en erreur ceux qui, en voyant le scel qui y est appendu, supposeraient que ce tribunal existait encore lorsqu'elle fut donnée.

## COMTÉS.

§ 45. *Pagi non encore supprimés.*

Au duché et au landgraviat succèdent les comtés; je veux parler de ceux que renfermait le grand comté provincial appelé souvent lui-même *Comitatus*, comté. J'ai déjà constaté dans la période Francique que le nom de Comitatus avait été souvent pris dans le sens géographique pour celui de Pagus. Le même fait se reproduit dans la période Germanique, pendant laquelle on donne à l'Alsace non-seulement les noms de *Ducatus* et de *Landgraviatus*, mais encore ceux de *Comitatus* et de *Pagus*. Il y a à ce sujet dans KOENIGSHOVEN<sup>1</sup> un passage remarquable: « Scribebatur etiam pro tunc (seculo XI) Argentinam esse in Pago Alsatia, in Ducatu Almannorum Hermanni, in Comitatu Hugonis. » Dans une charte inédite de Neuvillers, datée de 1070, il est question du *Pagus Alsacensis*; dans une bulle de Luce III, de l'an 1184, pour l'abbaye de Pairis<sup>2</sup>, on rappelle le *Pagus Alsaciensis* et *Alsatiensis*. Dans les siècles suivants, le nom du Pagus disparut et le nom de landgraviat commença à devenir usuel un peu avant que le duché ne cessât d'exister.

Mais outre le Pagus majeur d'Alsace, il y avait encore le grand Pagus du Sundgau dont il faut dire quelques mots. Sous les Carolingiens, le Sundgau pénétrait dans l'intérieur du Jura austral et embrassait toute l'Alsace supérieure. Pendant la période Germanique, il se vit limiter au midi par quelques rameaux septentrionaux du Jura et, au lieu de s'étendre au nord jusqu'au fossé provincial, il se trouva resserré par la Thur.

<sup>7</sup> Il faut distinguer le mall, *Mallum*, du plaïd, *Placitum*. Le mall était le lieu où siégeait le tribunal; on en a fait le tribunal lui-même. Les plaïds étaient des réunions publiques établies dans l'intérêt de l'administration générale auxquelles assistaient les principaux membres de l'Empire. LEHMANN, *Chron. Spir.* lib. II, cap. III et XXXVII.

<sup>1</sup> *Chron. Alsat.*, lat. Ms., fol. 156, apud SCHILTER, *ad Kanigshov.* p. 1068.

<sup>2</sup> *Hugo Sacræ Antiquit. Monument.* t. II, p. 282.

On voit les anciennes chartes de l'Alsace, comme les nouvelles, tantôt englober le Sundgau dans l'Alsace et tantôt l'en distinguer, suivant que le nom de l'Alsace est pris dans un sens plus étroit ou plus étendu. Les gouverneurs de l'Alsace autrichienne sont distinctement désignés dans les titres comme gouverneurs d'Alsace et du Sundgau. Parmi les nombreux exemples que je pourrais donner de ce fait, je citerai ceux de Jean, comte de Habsbourg<sup>5</sup>, et de Wolfgang, comte de Fürstenberg<sup>4</sup>, en 1589 et en 1508. Le traité de paix de Munster transporta à la France le landgraviat de l'une et de l'autre Alsace et le Sundgau. Au contraire, Henri II, roi de Germanie, concédant, en 1004, à l'évêque de Bâle la forêt de la *Hardt*<sup>5</sup>, dans le Sundgau, l'appelle *juris sui in Alsatia saltum*, et en décrit soigneusement les limites. Henri III, dans un diplôme qu'il donna, en 1040, aux religieux d'Einsiedlen<sup>6</sup>, place *in Elisazzo Bartenheim villam*, qui fait évidemment partie du Sundgau.

J'ai déjà établi par plusieurs exemples<sup>7</sup> que le Sundgau s'est appelé *Comitatus* situé *in Elesazzem*. Ainsi GULLIMAN<sup>8</sup> se trompe relativement à l'époque dont nous nous occupons, lorsqu'il prétend que les noms de Sundgau et d'Alsace supérieure sont synonymes; et, en effet, ce système géographique cessa d'être en usage après l'époque des Carolingiens. Il résulte de deux chartes de Henri II<sup>9</sup> et de Conrad II<sup>10</sup>, données en 1004 et 1025, que notre Sundgau a toujours fait partie de l'Alsace. La première nous apprend en outre que la *Hardt* est située *in Uttonis Comitatu*; la seconde donne à l'abbaye d'Einsiedlen douze *mances in loco Steinbrunno, in Pago Sontgouue, in Comitatu Ottonis*. Cet Otton ou Utton paraît avoir été le fils de Radeboton, frère lui-même de l'évêque de Strasbourg Werner<sup>11</sup>. Il appartenait donc à la famille qui prit plus tard le titre de Habsbourg et au pouvoir de laquelle se trouvait déjà un comté provincial d'Alsace, sous le titre de simple comté. Ici, d'après l'usage des Carolingiens, le mot de Sautgau désigne toute l'Alsace supérieure.

<sup>5</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. III, p. 761, où il dit : « Der edel Herr, Herr Walter, Herr zu der alten Klingen, Lantvogt miner gnædigen Herrschaft von OËsterreich in Ober-Elsass, in Sontgæue. »

<sup>4</sup> *Landvogt in Elsass, Sundgau, Brisgau, etc.* Archiv. Rappolstein. Léopold, duc d'Autriche, dit en 1409 : « Die Land und Herrschaft Elsass und Sundgau, etc. » Ibid.

<sup>5</sup> HERRGOTT, loc. cit., ad An. MIV.

<sup>6</sup> HARTMANN *Annal. Heremi Deiparæ* p. 151.

<sup>7</sup> T. III, p. 264. — <sup>8</sup> *Habsburgiac.* lib. II, p. 66.

<sup>9</sup> HERRGOTT, *Cod. Diplom.* num. CLIX.

<sup>10</sup> HARTMANN, loc. cit., p. 119.

<sup>11</sup> *Acta Murensia* p. 11.

§ 46. *Ferrette dans le Sundgau.*

Le nom de Sundgau, pris dans l'acception étroite encore adoptée aujourd'hui, commença à être en usage alors que surgit le comté de Ferrette qui embrasse la plus grande partie du Sundgau. Aussi n'est-il pas rare de voir dans les chartes le Sundgau et le comté de Ferrette être pris l'un pour l'autre. La comtesse Jeanne, héritière du dernier comte, appelle, en 1336, ce comté : Ses terres du Sundgau<sup>1</sup>. KOENIGSHOVEN n'est point d'un avis contraire<sup>2</sup>. Rodolphe, duc d'Autriche, s'exprime plus distinctement lorsqu'il dit, en 1631 : « Homines residentes in nostra Provincia Suintgovia, in nostro Comitatu de Phirreto<sup>3</sup>. » Ainsi ce comté était situé dans le Sundgau qui comprend en outre la seigneurie de Landser et d'autres encore, comme le tout renferme ses parties. Ces paroles n'excluent donc point le comté de Ferrette du Sundgau<sup>4</sup>, comme quelques personnes l'ont prétendu, mais l'y renferment. Le traité de Munster comprend aussi sous ce vocable du Sundgau<sup>5</sup> le comté de Ferrette, puisqu'il néglige d'en faire mention. Le traité de paix des Pyrénées<sup>6</sup> fait mention du Sundgau et du comté de Ferrette et subordonne ainsi ce dernier au Sundgau plutôt qu'il ne l'en exclut. Voilà ce que nous avons à dire sur le Sundgau qui est le plus grand des Pagi renfermés dans l'Alsace pendant la période Germanique. Nous allons nous occuper maintenant des autres comtés qui étaient moins importants que lui. Il s'en rencontre trois dans l'Alsace supérieure : celui de Ferrette, d'Égisheim et de Witkisaw (Horbourg). Nous traiterons de chacun d'eux en particulier. La seigneurie de Rappolstein a failli être placée au nombre des comtés, puisque Jacques de Rappolstein fut élevé au rang de comte par l'empereur. Malheureusement Jacques était le dernier de sa race : c'est ce qui arriva aussi aux Liechtenberg dans l'Alsace inférieure.

## COMTÉ DE FERRETTE.

§ 47. *Nom, château et chef-lieu du comté de Ferrette.*

Les comtes de Ferrette, issus des Montion<sup>1</sup>, ont communiqué à leur

<sup>1</sup> *Unser Landt ze Suintgouue*, apud STEYERER in *Histor. Alberti II.* Addit. col. CCXXXVIII.

<sup>2</sup> *Chron. Alsat. cap. v*, p. 371. Il y est dit : « Das Lant von Pfirt, das man nennet » das Suintkouw. »

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. 1, p. 58.

<sup>4</sup> C'est ce qu'a fait SCHURZFLEISCH in *Principio Mosellæ* § 5. Il a pensé qu'il ne fallait annexer le comté de Ferrette ni à l'Alsace, ni au Sundgau, mais à la Rauracie.

<sup>5</sup> Art. LXXIII. — <sup>6</sup> Art. LXI.

<sup>1</sup> Comme les trois maisons de Bar, de Montbéliard et de Ferrette avaient une même

seigneurie le titre de comté<sup>2</sup>. Ce comté tire son nom d'un château du Sundgau, qui s'élève sur un rocher entre Bâle et Delle; quelques chartes latines l'appellent *Phirretæ*, *Fierritum*, *Ferreta*, mais le plus grand nombre écrivent *Ferretæ*, *Phirretæ*; les Allemands lui donnent le nom de *Pfirt*, et les Français celui de *Ferrette*. Tant qu'il appartient aux comtes du même nom, les actes publics le qualifient le plus souvent de *Dynastia*, de *Dominium*, seigneurie, domaine, *Herrschaft*; mais lorsqu'il devient la propriété des ducs d'Autriche, le nom de *Comitatus*, comté, est plus fréquemment employé.

Je ne vois pas qu'il en ait été fait mention avant le douzième siècle; on en rencontre pour la première fois le nom dans une charte de 1125, qui cite un *Fredericus de Ferretes*<sup>3</sup>.

Le chef-lieu de la seigneurie et de tout le comté est le château de Ferrette, à qui WOLFGANG LAZIUS<sup>4</sup> donna pour fondateur Rapaton, qui construisit le château de Habsbourg en *Ergovie*; mais cet écrivain n'appuie son opinion sur aucune preuve. Il en est question pour la première fois, et d'une manière remarquable, dans la charte de fondation du prieuré de Veldpach, rédigée en 1144<sup>5</sup>. Frédéric, comte de Ferrette, *Fredericus, Comes de Firretho*, y décide que le plus âgé de ses descendants qui résidera dans le château de Ferrette sera l'avoué de ce prieuré, *qui ex posteritate sua protectoris ætatis in castro Firretho sederit*.

Ainsi ce château fut la vraie et la première résidence des comtes de Ferrette en Alsace et le chef-lieu de tout le comté. Il était d'usage de donner aux comtes, aux seigneurs et aux nobles le nom de leur château; mais on ne donnait pas aux châteaux celui des comtes qui les habitaient. La chaîne de montagnes que le Jura étend dans le Sundgau élève à l'est le château de Ferrette comme une couronne. Cette situation permet, par un temps calme, d'apercevoir au loin, du haut des murailles, les contrées voisines, et cette circonstance a souvent fait donner au château le nom de *Hohen-Pfirt*. Les fortifications en ont reçu leur plus grande importance du comte Jean-Jacques de Fugger, auteur du *Miroir des honneurs de la*

origine, elles portaient aussi les mêmes armoiries; celles des comtes de Montbéliard et de Ferrette sont de gueules à deux bars ou barbeaux adossés d'or, celles de Bar portaient d'azur à deux bars également adossés d'or. GRANDIDIER, article inséré dans *l'Art de vérifier les dates*. (Note du traducteur.)

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 524 sv.

<sup>3</sup> D. CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 276. Preuves.

<sup>4</sup> *Genealog. Austr.* lib. I, cap. X, p. 166.

<sup>5</sup> La charte de fondation du monastère de Veldpach citée par SCHOEFFLIN, *Als. Diplom.* t. I, p. 255, est tronquée; il existe une copie authentique de cette pièce dans les archives de la mairie de Feldbach. (Note du traducteur.)

*maison d'Autriche* <sup>6</sup>. C'est de ce Fugger que descend la branche des Fugger-Ferrette, qui fut pendant quelque temps possesseur de cette seigneurie et qui se subdivisa ensuite en plusieurs rameaux.

Au commencement de la guerre des Suédois, le feu détruisit la plus grande partie du château. Les murailles, les fossés, les tours, échappés aux ravages de l'incendie, nous font connaître quelle en était l'importance. Outre quelques habitations reconstruites çà et là, il reste de cette antique demeure une chapelle, dédiée à sainte Catherine, un arsenal et un puits de six cents pieds de profondeur, taillé dans le roc.

Les comtes de Montion ou de Mouson, *Comites de Munzun*, tenaient leur origine d'un château de ce nom, situé en Lorraine, sur une montagne, au pied de laquelle fut bâtie depuis la ville de Pont-à-Mousson. Le premier de ces comtes que l'on connaisse positivement est Louis de Montion, qui vivait dans le onzième siècle. GRANDIDIER (*Art de vérifier les dates*), a prouvé qu'il descendait des ducs d'Alsace. Il est incontestablement l'auteur des comtes de Bar, de Montbéliard et de Ferrette.

En effet, le deuxième de ses fils, Thierry, lui succéda, en 1065, dans le comté de Montbéliard et, en 1103, le fils aîné de ce Thierry, Frédéric I<sup>er</sup>, reçut en partage à titre d'héritage la partie de l'Alsace supérieure, qui devint, quelques années après, le comté de Ferrette.

Nous disons quelques années après, car Ermentrude, mère de Frédéric, fondatrice du monastère de Froide-Fontaine, dit simplement dans l'acte de fondation, daté de 1105, *filii meus Fredericus Comes Montisbeliscardi*.

Frédéric lui-même, dans l'acte de fondation du prieuré, connu plus tard sous le nom de Saint-Morand, acte qui est de la même année 1105, se qualifie de Frédéric, fils de Thierry, comte de Montbéliard.

Le 8 janvier 1125, il signe comme témoin deux chartes données par l'empereur Henri V, l'une en faveur de l'abbaye de Saint-Blaise, l'autre en faveur de l'abbaye de Lucelle, dont ce prince confirme la fondation. Dans la première on lit : *Fredericus Comes de Montebeligardi et frater ejus Deodericus*. Dans la seconde *sub his testibus.... Frederico Comite de Feretis*.

A partir de ce moment il prend toujours le titre de comte de Ferrette <sup>7</sup>.

Ce serait une grave erreur de croire que le château de Ferrette a été bâti par Frédéric I<sup>er</sup>. En effet, BUCHINGER, né à Kiensheim et abbé de Lucelle, nous apprend dans son *Épitome Fastorum Lucellensium* <sup>8</sup>, que l'on

<sup>6</sup> *Spiegel der Ehren des Ertzhauses Oesterreich*. Voy. liv. v, chap. xxii, p. 785.

<sup>7</sup> Voy. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 546, et GRANDIDIER, pièces justific. du deuxième volume de l'*Hist. d'Alsace*, p. ccliii et ccliv. — <sup>8</sup> Chap. xiii, p. 236.

trouve le château de Ferrette au milieu du onzième siècle. DUXOD, *Histoire de l'Église de Besançon*<sup>9</sup>, cite une charte de 1100, par laquelle Étienne, comte de Bourgogne, donne des biens à cette église, à la demande de l'archevêque Hugon, son frère, et cette charte est datée : *Actum in strata publica, circa castrum Ferretis*.

Remarquons, en passant, qu'Étienne et Hugon étaient les frères de la comtesse Ermentrude, mère elle-même du comte Frédéric 1<sup>er</sup>.

§ 48. *Ancienne situation du comté. — Accessions nouvelles. — Ordre des seigneuries de Ferrette.*

L'ancienne situation géographique et politique du comté de Ferrette était tout autre que celle qu'il présenta lorsqu'il fut soumis à la maison d'Autriche. Dans l'origine il ne se partageait en aucune subdivision ou majorat, *Meyerthum*. Nous en avons la preuve dans l'acte, daté de 1271, par lequel le comte Ulrich offrit en fief son comté à l'Église de Bâle et où l'on retrouve l'énumération des châteaux, villes et villages qui le composaient. Ce sont<sup>1</sup> : « le château et la ville de Ferrette, les châteaux de Sogren, de Blochmunt, de Lewenberg, de Morsberg, Liebenstein, le château et la ville d'Altchilche, Ameratswilre, Sphebach, Hohennac, Winnecke, « une cour dans Cernay avec ses attenants, tant dans la ville qu'au dehors.... « les cours de Turlestorff, de Buchswilre, de Ruodenstach, d'Altchilche avec « les fermes qui en dépendent, de Sphebach, d'Ameratswilre, de Brunne- « houbten, Schweichusen, les villages de Tanne et de Domarkilche, avec « les hommes, advocaties, les vignes, les champs.... et généralement toutes « les choses qui nous appartiennent par droit de propriété, à quelque droit « et à quelque titre qu'elles soient énumérées, à l'exception du château de « Schonenberg et de la cour de Illevurt. »

La plupart de ces localités sont dans le Sundgau, quelques-unes n'en font pas partie et se trouvent dans la Rauracie<sup>2</sup> ou dans l'Alsace supérieure. Il faut bien les distinguer des possessions qui, après l'oblat fait à l'évêque de Bâle, furent annexées au comté de Ferrette et qui l'étendirent au midi et au nord.

<sup>9</sup> P. 138.

<sup>1</sup> Cet acte si célèbre a été extrait des archives de l'évêché de Bâle et publié par STEYERER et par HENNGOTT, *Diplômes*, num. DXIV. Ce dernier publie aussi sous le num. DXX un écrit d'Ulrich pour la somme payée. Voy. encore ALBERT DE STRASBOURG et les ANNALES DE COLMAR, An. MCCLXXI; mais ces derniers se trompent quant au prix d'acquisition.

<sup>2</sup> *Sogern et Lewenberg*. Voy. au sujet de ces deux localités UASTISIUS *Chron. Bas.* lib. 1, cap. IV.

Le château et la ville de Florimont, *Blumenberg*, devinrent vers la fin du treizième siècle un alleu de Ferrette par droit d'acquisition, et passèrent de même peu après sous la suzeraineté de l'évêque de Bâle. Le château et la ville de Delle furent concédés par les princes de la maison d'Autriche à Ulrich II, dernier des comtes de Ferrette. La seigneurie de Rougemont, que nous trouvons soumise à la maison de Ferrette au moment où elle va s'éteindre et qui lui est advenue on ne sait à quel titre, est toujours restée allodiale. Nous parlerons de tous ces faits plus en détail. Mais de tous les accroissements que reçut le comté de Ferrette, le plus important provint du mariage du dernier comte Ulrich II avec Jeanne, fille du comte Renaud II de Montbéliard. En effet, Jeanne reçut à la mort de son père toute la seigneurie de Belfort, les terres de Rosemont et d'autres domaines qui se répartissent dans les bailliages de Delle, d'Altkirch, de Thann et dans d'autres encore. Car les Ferrette possédaient dans les propriétés des Montbéliard, comme les Montbéliard dans celles des Ferrette, quelques anciens droits, et avaient çà et là des sujets qui, disséminés dans les domaines de leur voisin, finirent par être rattachés tous au comté de Ferrette.

Ces accroissements nous obligent à distinguer l'ancien comté du nouveau. Le premier, d'allodial qu'il était, est devenu un fief que l'évêque de Bâle devait d'abord concéder aux descendants mâles, et à leur défaut, à la lignée féminine. Dans l'âge suivant, l'ancien comté apparaît divisé en trois préfectures et seigneuries, *Ober-Vogteyen* : 1° celle de Ferrette ; 2° celle d'Altkirch ; 3° celle de Thann, auxquelles s'adjoignirent 4° celle de Belfort ; 5° celle de Delle, et 6° la seigneurie de Rosemont, prises dans le nouveau comté.

Enfin, à ces dernières nous ajoutons les seigneuries de Landser et de Massevaux, et l'avouerie ou Vogtei de Cernay, dont la première, qui fut peut-être la propriété des comtes de Ferrette et de quelques autres seigneurs, fut achetée par les Habsbourg avant qu'ils ne fussent propriétaires du comté de Ferrette.

La maison d'Autriche annexa enfin à l'advocatie du monastère de Massevaux la seigneurie du même nom qu'elle avait reçue en héritage des Ferrette.

#### SEIGNEURIE DE FERRETTE.

##### § 49. Ville de Ferrette.

Cette seigneurie forme le territoire primitif du comté de Ferrette ; elle renferme le château qui a donné son nom au comté. Distincte des autres seigneuries, elle prend souvent, mais improprement <sup>1</sup>, le titre de comté,

<sup>1</sup> L'acte de donation par lequel Louis XIV concéda au cardinal de Mazarin et à ses



tandis qu'au contraire l'ensemble du comté lui-même est souvent qualifié par ses possesseurs du simple titre de seigneurie. La seigneurie de Ferrette, que nous décrivons en ce moment, forme la limite méridionale de l'Alsace et avoisine les terres de l'Église de Bâle. Elle renferme une petite ville forte qui, comme le comté, a reçu son nom du château qui la domine, et plusieurs villages divisés en six majorats ou mairies, *Meyertum*.

La ville, située sur la déclivité d'une montagne, est moins ancienne que le château qui la commande, de même que les villes de Thann et d'Altkirch passent pour être d'une époque plus récente que les forteresses au pied desquelles elles sont placées. Le village voisin *Alt-Pfirt*, ainsi que Vieux-Thann, *Alt-Thann*, démontrent d'une manière évidente la création postérieure des villes du même nom.

Il est question pour la première fois de Ferrette dans une charte de 1234, qui nous apprend que les hommes résidant dans le faubourg de Ferrette, *in suburbio de Firretto residentiam facientes*<sup>2</sup>, furent placés cette année-là sous la domination commune de l'évêque de Bâle et des comtes. Le château et la ville de Ferrette furent offerts, en 1271, par le comte Ulrich 1<sup>er</sup> en fief à l'Église de Bâle, et cette oblation fut renouvelée sept ans plus tard par Thiébault, fils d'Ulrich, qui appelle la ville et le château du nom commun de *die Vestene von Pffirrete*. C'est ainsi que Rodolphe, duc d'Autriche, reconnu, en 1361, avoir reçu à titre de fief de l'évêque de Bâle, *die Veste von Phirt, Burg und Statt*.

En effet, une fortification commune réunissait la ville et le château. La ville, ceinte de murs sans fossés, était bordée au midi par des précipices et défendue de l'autre côté par le château. Elle fut cependant plusieurs fois prise et maltraitée par l'ennemi. Les Bâlois la brûlèrent, en 1445<sup>3</sup>, avec plusieurs villages; mais ils furent forcés de respecter le château. En 1655<sup>4</sup>, les Suédois enlevèrent la ville et le château, d'abord aux Autrichiens et ensuite aux paysans révoltés. Les privilèges de la ville, renouvelés en 1442 par l'empereur Frédéric IV, étaient les suivants : le magistrat est élu par les citoyens; la ville a droit au monopole du sel dans toute la seigneurie; les citoyens qui ne possèdent pas de biens hors des murs sont exempts d'impôts et de toute espèce de contributions; la ville a droit de pâture dans un rayon d'une lieue autour de son enceinte, et son bois

héritiers la propriété du comté de Ferrette, qualifie cette seigneurie du nom de *comté*.  
Voy. *Ordonnances d'Alsace*, p. 17.

<sup>2</sup> HERRG. *Cod. Probat.* num. ccc1.

<sup>3</sup> UNSTISIUS *Chron. Basil.* lib. v, p. 595.

<sup>4</sup> CHEMNITZ, *Schwedis. Krieg*, part. II, liv. I, p. 44 sv.



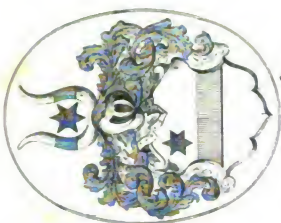
**ARMOIRES DES COMTES ET DES SEIGNEURS  
DE LALSACE SUPÉRIEURE**  
dont les familles sont éteintes.



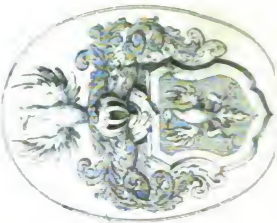
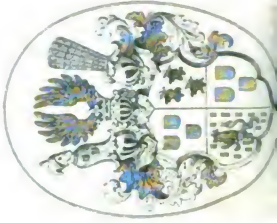
**FERRETTI**



**MORSPERG**



**HORBOURS**



*Morsperg*

*Morsperg*

DE L'ALSACE INFÉRIEURE  
dont les familles sont éteintes.



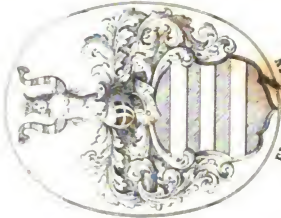
EROLSECK



ZTTENDORF



OCHSENSTEIN



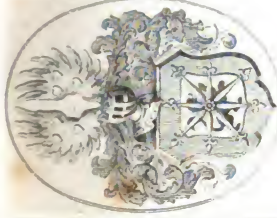
FLECKENSTEIN



LUTZELSTEIN



LICHTENBERG



DAGSBURG



HUNENBURG



lui est fourni par cinq communautés voisines. Elle possède quatre foires par an et un marché par semaine.

L'église paroissiale, située hors de la ville, était autrefois unie à l'abbaye de Lucelle avec ses deux annexes Alt-Pfirt et Rødersdorf<sup>5</sup>; elle est aujourd'hui convertie en prieuré et est commune aux habitants du Vieux-Ferrette et de Rødersdorf.

### § 50. Les six mairies.

Les autres localités de la seigneurie étaient concédées en fief à d'autres personnages, ou dépendaient immédiatement du château de Ferrette. Sous le gouvernement de la maison d'Autriche, toute la seigneurie se partageait en six mairies qui sont les suivantes :

1° *Wolfsweiler*<sup>1</sup>, l'un des villages les plus considérables; *Lauter*, *Rødersdorf*<sup>2</sup>, qui a quelquefois donné son nom à la mairie. *Kiffis*, *Sondersdorf*, *Lüxdorf*.

2° *Mernach*, *Alt-Pfirt*, qui est comme le faubourg de Ferrette; *Kestlach*, *Dürlisdorf*, *Winckel*<sup>3</sup>, où l'Ill prend sa source<sup>4</sup>; *Liebsdorf*<sup>5</sup>, *Mos*, dont le nom se rencontre souvent dans les chartes de Lucelle du douzième siècle.

3° *Pfetershausen*<sup>6</sup>, localité très-importante, et *Biscl*. Dans le voisinage de Pfetershausen exista jadis un autre village dit *Gerschweiler*.

<sup>5</sup> RAPH. KOENDIG *Elenchus Privilegiorum Cisterciensium* p. 706.

<sup>1</sup> Vulgairement *Wolshweiler*. Frédéric, comte de Ferrette, avait déjà offert à titre de fief, en 1252, à l'Église de Bâle des cours, *curtes*, de *Wolfsuilr* et de *Diephswilre*.

<sup>2</sup> *Curtis de Redustorf*, telle est la désignation qu'on lit au lieu de Redersdorf dans une charte de 1234. Voy. HENRGOTT, *Cod. Probat.* num. cccci.

<sup>3</sup> L'église paroissiale de Larg avec son annexe Winckel a été réunie au monastère de Lucelle par Jean, évêque de Bâle, en 1546. KOENDIG, loc. cit., p. 705.

<sup>4</sup> D'après l'Urbaire de Ferrette, écrit vers la fin du seizième siècle, la source de l'Ill se trouve près des ruines de l'ancienne église de Ligsdorf, qui était située à peu de distance de ce village; voici ce qu'on y lit à ce sujet : « Desgleichen hat es bei «vorbenannter Kirchen zue Sankt Geörgen, einen hübschen, grossen Weiger..... «und soll die Ill darein ihren rechten Ursprung haben; denn von dannen das Wasser, «so aus berührtem Weiger fleusst, den Namen der Ill behaltet und nicht verleurt. «..... Gleich ob diesem Weiger hat es noch ein klein Weigerlein.... In diesem Weiger «hat es zu End, oben dem Weg zue ein Brunnen, wirdet de Illsprung genannt. »

(Note communiquée au traducteur par M. ZIMBERLIN, curé d'Orschwühr.)

<sup>5</sup> Ce village est appelé *Lepenstorff* dans une charte du monastère de Granfelt de l'an 1179.

<sup>6</sup> Il y a dans la seigneurie de Belfort un village du même nom qu'on appelle en français *Pérouse*.

4° La mairie de *Muspach*, dans laquelle les nobles de Thullier possédaient des droits éminents. Cette mairie comprend *Ober-, Mittel- et Nieder-Muspach*<sup>7</sup>, trois localités qui ne forment qu'une même paroisse; *Knæringen* et *Volckensperg*, où l'abbaye de Lucelle avait un prieuré.

Les villages dont les noms suivent furent constitués au dix-septième siècle en une mairie séparée. Ce sont *Grentzingen*, *Steinsultz*, *Rappoltzweiler* et *Waltighofen*. Il existait à Waltighofen deux châteaux, dont l'un appartient en fief aux d'Épingen et dont l'autre est parvenu, comme allodial des Ramstein, à la famille De la Plante.

5° *Riespach*, bourg unique, qui a été annexé à la mairie de Grentzingen lors de la formation d'icelle.

6° La mairie de *Buxweiler* ou de *Fislis* se forme de *Buxweiler*, *Werentzhausen*, *Fislis*, *Lünstorf*, *Bettlach* et d'*Oltingen*, qui est le plus grand village de la seigneurie. Les Mærsperg et les nobles de Ferrette y exercent une juridiction colongère ainsi qu'à *Lauter. Feldbach* ou *Veldpach*, avec *Niederlurg*, son annexe; la maison d'Autriche y avait institué un maire qui rendait la justice, tant en son nom qu'en celui du prieuré de Feldbach qui y était établi.

Plusieurs membres de la famille des comtes de Ferrette ont reçu leur sépulture dans l'église du monastère. De toutes les localités que nous venons d'énumérer, les trois seules cours de *Dierlistorf*, *Buchswilre* et de *Rudenspach* ou *Riespach* sont rappelées dans les lettres par lesquelles le comté de Ferrette a été et offert à l'Église de Bâle et accepté en fief pendant plusieurs siècles par les princes d'Autriche. Il faut nécessairement qu'à l'époque où eut lieu l'oblat, les autres localités fussent d'une très-médiocre importance et qu'elles aient été comprises dans les *Villicationes*, comme on les appelle, du château et de la ville.

---

∴ *Bisol*, *Knæringen*, *Durlisdorf*, *Folgensburg*, *Luxdorf*, *Muspach*, *Sondersdorf*, *Winckel*, *Rappoltzweiler* ont été connus au douzième et au treizième siècle.

En 1280, *Niblungus*, *civis in Mulnhusen*, déclare qu'avec le consentement de Bildrude, sa femme, il a vendu à l'abbaye de Lucelle *possessiones suas tam in agris quam in prætis, hortis, sylvis, ... quos habebat in villa de Bisol*.

Le pape Luce II, confirmant le 26 octobre 1144 les possessions du monastère de Michelbach, cite : « *Locus qui dicitur ad Charitatem, salvo*

<sup>7</sup> *Ober- Mittel- Nieder-Muspach*, trois localités distinctes.

« censu et justicia monasterii S. Germani Grandvilarensis, partem paludis  
 « que dicitur Mærseh, ecclesiam Bustewilre, curtes Michelenbach, ac Mel-  
 « wilre, Wilre, prædia Burdbach, Ascholteswilre, Werneswilre, Mold-  
 « bach, Curcello, Brillaco, *Chnoringen*, Chapellon. »

Célestin III confirme au chapitre de Bâle : « Kembiz, Wilare, Burron,  
 « Hunzebach, Rotenvlo, cum Ecclesia Hagenthal, *Turlesdorf*, episcopales  
 « decimas in villa Loufen, vineta in Sirenze, beneficia claustralia Wile,  
 « Folkolzberg, Hekingersheim, cum Ecclesia Gnadoltsheim, Wittenheim. »  
 La bulle est des Kal. de février la cinquième année de son pontificat (le  
 1<sup>er</sup> février vers 1196).

En 1256, Louis-le-Parricide légua tous ses biens à l'Église romaine, à  
 l'exception de *Hagenthal* et de *Dirlinsdorf*, qu'il laissa à sa femme. Le pape  
 Grégoire IX accepta son testament par une lettre datée de Viterbe, en  
 1257<sup>a</sup>.

Entre 1148 et 1152, Ortlieb, évêque de Bâle, confirme à l'abbaye de  
 Lucelle : « curiam de Curthemaltrut, qui appartenait précédemment à l'É-  
 « glise de Bâle, en échange de Muzivilare, VI coloniarum agrorum absque pra-  
 « tis et sylva; redditus earum VI libræ; *Winchelein* X agrorum absque  
 « pratis et sylva, redditus earum VI libræ et decem solidi. *Caroltesspac* dua  
 « agrorum præter redditus ejus XX solidi. *Sundroltestorf*, *Hupoldischilcha*,  
 « *Luchesdorff*, tres, earum redditus III libræ et decem solidi. *Betendorf* man-  
 « sus ejus redditus III solidi. Acta sunt hæc in villa Chenbitz. » Winckel figure  
 encore dans un titre que nous citons plus bas.

Le 4 juillet 1251, le chapitre de Bâle reconnaît qu'il a donné à son  
 évêque « curiam nostram in Chemz, cum redditibus, decimis, possessioni-  
 « bus, hominibus, districtu et omni jure. » Et l'évêque, en échange, lui a  
 cédé « liberè quartam decimationum in villis *Sundersdorf*, *Bennendorf*, *Mus-*  
 « *pach*, *Büzzacha*. »

Le titre ajoute : « Similiter permutavimus cum eodem episcopo jus  
 « patronatus villæ Chemz quod ad nos pro medietate pertinebat, pro jure  
 « patronatûs ecclesiæ Binningen ante portas civitatis Basileæ. VI nonas  
 « julii. »

Le 21 novembre 1284, Henri d'Isny, évêque de Bâle, concède à Ber-  
 thold de Horbourg, chanoine de Bâle et *rector de Rapolzwilr*, « fructus  
 « quartæ decimæ *parochiæ de Rapolzwilr*, quoad vitam suam, pro annuo  
 « censu quinque carratarum albi vini melioris<sup>b</sup>. »

<sup>a</sup> MURATORI *Antiq. Ital. med. ævi* t. 1, p. 704.

<sup>b</sup> Tous ces documents sont extraits des archives épiscopales de Porrentruy et nous  
 ont été communiqués par le savant maire de cette ville, M. TROUILLAT.

(Note du traducteur.)



§ 51. *Seigneurie de Mærsperg et de Morimont.*

Parmi les terres que les possesseurs de la seigneurie de Ferrette ont données en fief, le domaine de Morimont figure au premier rang.

Entre Ferrette et Porrentruy et sur le sommet d'une montagne s'élève un vieux château que les Français appellent *Morimont* et les Allemands *Mærsperg* ou *Mærsperg* : c'est un des premiers domaines du comté de Ferrette. Son ancienneté est établie par le titre d'oblation de 1271, déjà cité souvent par nous, et les chartes postérieures de la maison d'Autriche nous en révèlent l'importance. Mention est faite du château supérieur et du château inférieur dans un acte de 1561, par lequel le duc Rodolphe d'Autriche en investit la noble famille des Mærsperg alors divisée en plusieurs branches. Il l'investit aussi alors de *Lubendorf* ou *Lufendorf*, qu'on appelle en français *Levoncourt*, *Ottendorf* ou *Courtavon* et *Welschen-Larg* ou *Larg*, bourgs voisins du château, furent aussi concédés plus tard à cette famille par la libéralité de la maison d'Autriche. Peu à peu un nouveau village se forma sous les murs du château même et en prit le nom. En 1488, l'empereur Frédéric IV, pour récompenser les nobles services que lui avaient rendus les Mærsperg, convertit ces domaines en une seigneurie particulière et l'éleva au rang de baronnie<sup>1</sup>. Mais, en 1582, les Mærsperg, pour payer leurs dettes, vendirent leurs propriétés aux comtes d'Ortenberg, dit de *Salamanque*, et Espagnols d'origine<sup>2</sup>.

A l'extinction de ces derniers, et quoiqu'il existât encore des Mærsperg, le roi de France, Louis XIII, donna ces biens à Robert de Vignacourt, d'une famille noble de la Champagne et commandant pour le roi à Porrentruy et à Sainte-Ursanne<sup>3</sup>. Le château, chef-lieu de la seigneurie, périt par le feu au dix-septième siècle<sup>4</sup>.

« Le 17 mai 1148, Eugène III confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval : « in villa de Morswilre juxta Turenckeim, tres partes decimarum. Apud « Hegersheim decimæ liberorum hominum et ministerialium qui dicuntur « *Diensman*, tres partes servorum et ancillorum. In Parochia de Herlens- « heim, de allodio Uolmari de Uncebach decimæ de integro. De Morswilre « de sex coloniis ministerialium tres partes decimarum. De curtilli apud « *Louuncort* tres partes decimarum de pratis et de agris tam de Chal- « lowe quam de Montjolet et dominicâ de *Larges* ».

<sup>1</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. 1<sup>er</sup>, chap. XVIII, p. 58.

<sup>2</sup> *Codex M. des fiefs du gouvernement d'Ensisheim*.

<sup>3</sup> La donation eut lieu en 1641 ; ce don fut converti en fief par Louis XIV, en 1654.

(Note du traducteur.)

<sup>4</sup> BERNARDINI *Fasti Lucell.* p. 252. — <sup>5</sup> Archives de Porrentruy.

On voit par un diplôme de 1245 que les nobles hommes Conon et Uric de Ramstein ont vendu à l'abbé et au couvent de Lucelle une forêt *inter monasterium Lucela et grangiam Winchele et Larga et Blenne sitam*. Cette forêt leur était dévolue du domaine de Mœrsperch à titre de droit héréditaire<sup>6</sup>.

Ce diplôme tendrait à prouver que les Ramstein étaient une branche de Mœrsperg.

§ 52. *Blochmont. — Lœwenberg. — Liebenstein.*

La montagne remarquable que les habitants voisins appellent en allemand *der Blaue*, et en patois *Blomont*<sup>1</sup>, et qui est située dans la partie du Jura la plus rapprochée de Bâle, a donné son nom à un château que l'on désigne sous le titre vulgaire de *Blochmont* ou de *Blochmund*; ce château était situé sur le sommet oriental de la montagne; il en reste à peine quelques traces aujourd'hui. Cette citadelle, qui faisait partie des possessions des Ferrette, fut donnée en fief aux Thierstein et peu après aux Eptingen. Nous voyons, en effet<sup>2</sup>, que le chevalier Henri d'Eptingen en était déjà propriétaire en 1579 et qu'il en portait le nom. Mais, en 1449, Hermann, s'étant montré l'ennemi des Bâlois, provoqua, par ses attaques, la ruine de son château en même temps qu'il s'attira la captivité<sup>3</sup>. Depuis cette époque, Blochmont n'a jamais été réparé. Les archiducs en ont cependant payé, en 1529, 2,400 florins aux Eptingen pour le retirer de leurs mains. Une ferme, située au pied de la montagne, et deux lieues de territoire dépendent du château.

En face du territoire de Blochmont on aperçoit, au delà du ruisseau de Lucelle, les débris d'un autre vieux château. C'est *Lœwenberg*. Jean Thuring Münch, noble Bâlois, le vendit, en 1526, pour 1,500 florins à l'abbaye de Lucelle, qui en est voisine<sup>4</sup>. Ce Münch est le même qui, huit ans auparavant, avait cédé à la ville de Bâle le château de Münchenstein<sup>5</sup>. Ces deux ventes se firent avec le consentement des archiducs, propriétaires du domaine. Thiébaud, abbé de Lucelle, fit détruire le château de Lœwenberg, de peur qu'il ne servit de repaire aux voleurs.

Le château de *Liebenstein*, situé sur l'un des contreforts du Jura, près du village de Liebsdorf, fut d'abord inféodé aux nobles du même

<sup>6</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>1</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 27.

<sup>2</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. 1<sup>er</sup>, chap. vi, au commencement.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. v, chap. XLVIII, p. 417.

<sup>4</sup> *Fastes de Lucelle*, p. 205 et 231; URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. 1<sup>er</sup>, chap. iv, p. 15. — <sup>5</sup> URSTISIUS, loc. cit., chap. vii, p. 26.

nom; il passa ensuite, en 1361<sup>6</sup>, aux Mœrsperg; mais l'année suivante il échut aux nobles de Ferrette, famille qui possède le château moderne, dont il reste encore une tour carrée et le village de Bendorf, près de Ferrette.

. En 1570, Christophe Klœckler fut investi par la maison d'Autriche d'une partie du château de Munchenstein<sup>7</sup>.

### § 53. *Autres fiefs.*

*Leimen, Pieterthal, Waldeck et Reineck*, près du château de Landscron<sup>4</sup>, passèrent, en 1455, par mariage, des nobles de Ratperg aux Reichenstein et aux Andlau, avec l'agrément du seigneur direct. Vers l'an 1580, les Reichenstein devinrent les seuls maîtres de ces domaines; déjà à dater de 1561, ils tenaient en fief le village de *Buschweiler*<sup>2</sup>. *Pieterthal*<sup>3</sup>, qui a donné autrefois son nom à une famille noble de Bâle<sup>4</sup>, est un vieux château, jadis la résidence de la branche cadette des Reichenstein. Les Habsbourg le possédaient en propre avant qu'ils ne devinssent comtes de Ferrette, et le comte Albert, père de l'empereur Rodolphe I<sup>er</sup>, l'engagea en fief pour un cheval à un noble de Rattersdorf; c'est ce que nous apprend BURCARD DE FRICK. Albert-le-Riche, comte de Habsbourg, aïeul d'Albert-le-Sage, acheta, sous Frédéric Barberousse, les propriétés de plusieurs nobles qui n'avaient pas d'héritiers, et parmi elles, dit OTTON DE SAINT-BLAISE<sup>5</sup>, se trouvait *Biedertan*. Les *Annales de Colmar* prétendent que l'évêque de Bâle acheta, en 1269, ce château du comte Godefroy pour 260 marcs; mais Burcard de Frick, que nous venons de citer, semble combattre cette assertion. Le château de *Waldeck* fut donné, en 1149, à l'Église de Bâle par l'empereur Conrad III. De là il fut transféré aux Habsbourg. Ceux-ci le donnèrent en fief aux nobles de Vicethum avec le château

<sup>6</sup> Dans le Codex manuscrit des fiefs de la maison d'Autriche, daté de 1561, on lit : « Es hat empfangen Cuntz von Mœrsperg des ersten den hof zu Bendorf.... und alle die güter, die die von Liebstein do hatten..... item die Burg zu Liebstein, etc. » Bourcard de Liebenstein a déjà apposé, en 1254, son nom à une charte de Ferrette. VOY. HERRGOTT, *Cod. Probat.* num. cccii.

<sup>7</sup> Note Ms. de GRANDIDIER.

<sup>1</sup> Le château de Landscron fut démoli par les alliés sur la fin du mois de décembre 1815. (Note du traducteur.)

<sup>2</sup> *Cod. Ms. Feud. Regim. Ensisheim.*

<sup>3</sup> On l'a aussi appelé quelquefois *Bieterthan*.... Des lettres d'investiture de MDXX portent : *Pieterthan den Hof*.

<sup>4</sup> Voy. URSTISIUS *Chron.* lib. 1, cap. vi, p. 19. Il indique à tort les Wessemberg au lieu des Reichenstein comme possesseurs.

<sup>5</sup> Chap. xxi. An. MCLXVII.

de Reineck, qu'ils venaient de recevoir des Vicethum à titre d'oblat. Ce dernier fut détruit en 1515 par Marc de Reichenstein, sur l'ordre de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, et pour restaurer la citadelle de Landscron.

Le village de *Rottersdorf* ou de *Ratelsdorf* est depuis longtemps détaché de la seigneurie de Ferrette. Les Rotberg, auxquels il avait été concédé en fief, le vendirent en 1514 aux gens de Soleure, du consentement de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. Avant les Rotberg, une famille noble qui portait le nom de ce village, possédait ce fief. Ulrich de Ratelsdorf en avait été investi en 1277 par Thiébaud, comte de Ferrette. Le village de *Wentzweiler*, près de Bâle, appartient au même titre aux Rotberg.

*Ober-* et *Nieder-Hagenthal* furent d'abord un alleu des comtes de Thierstein; ils passèrent ensuite aux nobles d'Eptingen, qui en firent, en 1465, un fief oblat envers la maison d'Autriche. *Neuwiller* et *Oberdorf* sont des propriétés allodiales des d'Eptingen.

*Liebensweiler* est revenu avec d'autres fiefs aux Wesseberg<sup>6</sup>, à qui il avait été enlevé par décision royale de 1685. Il est fait mention de ce village dans plusieurs chartes du douzième siècle de l'abbaye de Lucelle.

*Dürmenach* est depuis plusieurs siècles la propriété des Flachsland. Hennemann de Flachsland l'a offert en fief, en 1544, à la maison d'Autriche. URSTIUS<sup>7</sup> nous apprend que le château et le village ont été brûlés, en 1554, par les Bâlois. Nous ne savons plus rien du château<sup>8</sup>.

*Münchendorf* ou *Münchhof* est un vieux château avec un étang, des forêts et des champs; il est la propriété des Truchsess. *Hegenheim*, au contraire, est occupé par les Bärenfels, qui le tiennent en fief de l'évêque de Bâle. *Münchhof* est sous la juridiction des Ferrette.

En 1120, le pape Calixte II reconnut par une bulle que l'abbaye de Honcourt possédait *predium in Reinenkeim* (Reineck), dou des comtes d'Ortenberg, fondateurs et protecteurs de cette abbaye.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier avait en propriété *ad Buzileneswilare*, Buchsweiler, *mansa S. Martini VI*<sup>9</sup>.

Nous avons vu<sup>10</sup> qu'en 1196, l'église de *Hagenthal* appartenait au chapitre de Bâle.

En 1262, Henri Reich, bourgeois de Bâle, vend à l'abbaye de Lucelle

<sup>6</sup> Je remarque que la première investiture des Wesseberg date de l'année 1478. Ibidem. — <sup>7</sup> *Chron. de Bâle*, liv. III, p. 174.

<sup>8</sup> Ce château a été rebâti, car il existe encore de nos jours.

(Note du traducteur.)

<sup>9</sup> Voy. GRANDIDIER, pièces justific. de l'*Hist. d'Alsace*, t. II, p. CCXXXVIII et CCLXX.

<sup>10</sup> § 50.

*possessiones meas sitas in Juncholtz et in banno Hagendall* qu'il avait acheté précédemment de cette abbaye<sup>11</sup>.

Ober-Aspach était connu au dixième siècle, puisque l'évêque Widerold avait donné à l'abbaye d'Eschau *in villa Aspach curtim unam cum duobus mansibus*.

#### § 54. *Observations diverses.*

La seigneurie de Ferrette est en général moins fertile que les autres parties du comté. Elle manque de vignes et d'étangs poissonneux. Elle a eu beaucoup à souffrir des Bâlois<sup>1</sup> et des gens de Soleure, lorsqu'ils étaient en hostilité avec la maison d'Autriche. Ses villages, ravagés par le feu, se sont plusieurs fois relevés, et ce sort, ils l'ont partagé avec ceux des seigneuries de Landser et d'Altkirch.

Ces agressions ont donné aux habitants de cette partie de la province une plus grande habitude des armes et une valeur plus éprouvée qu'au reste de l'Alsace, et ils ont souvent fourni des preuves de leur caractère belliqueux. Depuis le temps de l'archiduc Sigismond, qui dissipa presque toute sa fortune, c'est à peine si Ferrette a fait retour à la maison d'Autriche, en tant que domaine utile: elle n'a fait que changer continuellement de créanciers. La seigneurie était engagée, en 1469, à Christophe de Rechenberg, lorsque Charles-le-Téméraire revendiquait la possession de tout le Sundgau<sup>2</sup>. Sous le même Sigismond, et après l'expulsion des Bourguignons, elle fut donnée en gage aux Truchsess de Volhausen et rachetée, en 1504<sup>3</sup>, avec la permission de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, par Marc Reich de Reichenstein, moyennant 6,100 florins. Ferdinand I<sup>er</sup> la releva, en 1540, contre paiement, des mains des Reichenstein; mais peu d'années après il l'engagea de nouveau aux comtes de Fugg. r. Lorsque l'autorité de la maison d'Autriche eut été détruite dans ces contrées par les Suédois et les Français, la seigneurie fut donnée au major général suédois Taupadel, et après la mort de ce dernier, elle passa entre les mains de son fils Axel. Mais, en 1659, une donation royale l'octroya au cardinal de Mazarin<sup>4</sup>.

<sup>11</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>1</sup> En 1584, pendant que Léopold d'Autriche, allié à l'évêque de Bâle, assiégeait cette ville, les Bâlois incendièrent Ferrette et Belfort. LAUFFER, *Hist. suisse*, part. IV, liv. VII, p. 175; URSTEIS, *Chron. de Bâle*, liv. V, chap. XLII, reporte au quinzième siècle les dernières irruptions des Bâlois. — <sup>2</sup> Voy. ci-dessus, t. IV, § 52, aux notes.

<sup>3</sup> Les lettres autographes de l'empereur sont conservées aux archives de Strasbourg.

<sup>4</sup> Ce don fut révoqué par décret de l'Assemblée nationale, le 25 juillet 1791. Cependant, en 1855, M<sup>me</sup> la marquise de Grimaldi, héritière des Mazarin, par le duc Va-

En 1225, Frédéric, comte de Ferrette, donne à l'abbaye de Lucelle le droit de pâturage, de chasse, de pêche dans le comté de Ferrette, de même que : *jus relevandi decimas, primitias et novalia de terris acquisitis et acquirendis in dicto dominio vostro, jus effodiendi æra, et ca fundendi, cudendi parvas et magnas monetas, imperii signo tamen addito; largiendi arma gentilitia cum sentis retortis et erectis juxta imperii romani consuetudines laudabiles. Jus percipiendi telonia, pedagia et id quod Ungelt vulgariter dicitur. Jus formandi tabelliones et damnato thoro natos restituendi*<sup>5</sup>.

Le territoire de l'ancienne seigneurie de Ferrette possède des mines de fer exploitées pour le service du haut-fourneau de Lucelle.

Elles sont situées :

1° Dans la commune de Winckel, non loin des sources de l'Ill. On en retire du minerai en grains renfermé dans des couches argileuses qui remplissent une excavation très-étendue dans un calcaire appartenant à l'étage supérieur des formations jurassiques. Il y a deux assises avec minerai : l'une, en contact avec le calcaire, est jaune et durcie ; c'est la plus riche : elle donne près d'un tiers en volume de minerai lavé ; l'autre, jaunâtre et sableuse, moins régulière et beaucoup moins riche que la première, est au-dessus de celle-ci. Ce gîte métallifère est recouvert par plusieurs assises argileuses et marnenses. Les travaux d'exploitation ont de 20 à 60 mètres de profondeur ; ils se font par puits et par galeries. Le produit annuel moyen des minières de Winckel, depuis vingt ans, est d'environ 8,500 quintaux métriques de minerai lavé, rendant environ 35 p. 0/0 de fonte de première qualité.

2° Sur le *finage de Ligsdorf*. La qualité du minerai, sous le rapport minéralogique et métallurgique, est à peu près la même que la précédente. L'exploitation se fait à ciel ouvert et rarement par puits et galeries, à la profondeur de 5 à 5 mètres. Il y a depuis plusieurs années diminution sensible dans la richesse du minerai ; il rendait autrefois un quart en volume de minerai lavé ; aujourd'hui c'est à peine un huitième. Le produit annuel en mine lavée peut être estimé à environ 1000 quintaux métriques, rendant 52 p. 0/0 de fonte de première qualité.

3° Dans la commune de Kiffis, gisement analogue à celui de Ligsdorf, presque épuisé aujourd'hui, donnait environ 1000 quintaux métriques de minerai lavé dans l'année.

Le fourneau de Lucelle trouve encore des matières premières sur le

lentinois, fils de la duchesse d'Aumont-Mazarin, a revendiqué à l'État les forêts mazarines situées dans les arrondissements de Belfort et d'Altkirch et a obtenu gain de cause devant la cour royale de Colmar. (Note du traducteur.)

<sup>5</sup> Archives de Porrentruy.

*finage de Courtavon* : fer oxydé hydraté en rognons ou veines horizontales au milieu des assises de sable ou de gravier, d'un terrain très-moderne. Ce minerai paraît être quelquefois un ciment qui agglutine les grains de sable ou les galets auxquels il est associé. L'exploitation se fait par puits et galeries à une profondeur de 8 à 15 mètres. Le produit annuel est d'environ 4000 quintaux métriques, rendant 28 p. 0/0 de fonte<sup>6</sup>.

#### SEIGNEURIE D'ALTKIRCH.

##### § 55. Château et ville d'Altkirch.

Cette seigneurie, située au milieu du Sundgau, était aussi le centre du comté de Ferrette; elle est arrosée par l'Ill et la Larg, et se recommande par la fertilité de son territoire.

Le château d'Altkirch, chef-lieu de la seigneurie, lui a communiqué son nom. La colline qu'il surmonte est arrosée à sa gauche par l'Ill. Son nom, d'origine germanique, indique une vieille église que l'on croit avoir existé sur l'emplacement du château, dès les premiers temps de la chrétienté. Cependant il n'en est question dans les monuments qu'à partir du douzième siècle. Une charte du monastère de Saint-Alban de Bâle de 1180 mentionne une *Altinchilcha villa*, qui paraît avoir été le berceau de la ville. Frédéric, comte de Ferrette, qui résida très-souvent *ad castrum Altchilche*, y prit, en 1252, Henri, évêque de Bâle<sup>1</sup>. Le même avait réglé, en 1225, *apud Altkilchium*, plusieurs affaires avec Berthold, abbé de Lucelle<sup>2</sup>. Les anciens comtes de Ferrette, et après eux les archiducs, leurs successeurs, paraissent avoir préféré souvent l'habitation de ce château à celui de Ferrette comme étant plus agréable et plus commode pour le gouvernement de leurs affaires. Cependant la ville et le château sont d'un accès difficile; aussi les Suédois furent-ils les premiers qui s'en emparèrent. Ils s'en sont rendus les maîtres deux fois dans le courant d'une année, et ces attaques répétées lui ont ôté son ancienne importance. La tour, à demi ruinée, n'a plus que trente pieds de haut, et le puits, péniblement creusé dans le roc, est comblé<sup>3</sup>.

La ville, qui n'est séparée du château que par un fossé, a été bâtie sur le déclin de la colline, au commencement du treizième siècle, par le comte Frédéric II. On en a la preuve par une charte de 1215, par laquelle il donne à l'abbaye de Lucelle *in municipio meo nomine Halkiliche, quod tempore*

<sup>6</sup> A. PENOT, *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, p. 265.

<sup>1</sup> STEYERER, *Histoire d'Albert-le-Sage*. Addit. col. 205.

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 207.

<sup>3</sup> *Ibid.*, loc. cit., 255.

*meo ædificavi..... locum aptum, in quo domum cum aliis mansionibus necessariis ædificent* (dans mon municiple du nom d'Altkiliche que j'ai édifié en mon temps..... un lieu convenable pour y construire une maison avec les dépendances nécessaires). Cette même charte, qui a été donnée *in villa Altkiliche*, nous apprend que l'abbé Berthold fournit alors un marc d'argent *ad emendandam loricam ejusdem villæ burgensibus* (aux bourgeois de cette villa pour en réparer le mur d'enceinte). Voilà la véritable origine de la ville d'Altkirch, qui entourra de toutes parts de son mur d'enceinte le village primitif.

Le château et la ville forte, *oppidum Altkilche*, sont rappelés dans l'instrument d'oblation du comte de Ferrette de 1271. La *curtis Altkilch*, dont il y est aussi question, indique une ferme particulière, en allemand *Hof*, comme l'interprète le comte Thiébault, dans un autre instrument d'oblation daté de 1278. Albert-le-Sage, lorsqu'il fut investi à la place de son frère Léopold de l'advocatie du monastère de Lucelle, en 1526, demeurait à Altkirch, ou, comme il le dit, *in municipio nostro apud Altkilcham*. Il résulte manifestement de ces paroles que la ville a emprunté son nom, soit au village, soit au château.

ALBERT DE STRASBOURG <sup>4</sup> et les ANNALES DE COLMAR <sup>5</sup> écrivent simplement *Altkilchin* et *Altkilch*, sans ajouter aucune épithète de *castrum* ou d'*oppidum*. La ville a toujours été d'une étendue médiocre, plus grande cependant que celle de Ferrette, des privilèges de laquelle elle jouit. Elle a quatre foires, qui sont les plus fréquentées du Sundgau. Elle est la résidence d'un official de l'évêque de Bâle, qui y a été établi à la demande des archiducs pour y régler les affaires ecclésiastiques du Sundgau.

---

Des recherches récentes ont jeté un jour nouveau sur la ville d'Altkirch et son origine. Nous allons essayer de les analyser ici.

Les BOLLANDISTES ont publié <sup>1</sup> la vie de saint Morand d'après un manuscrit rédigé peu après la mort du saint <sup>2</sup>.

L'auteur nous apprend que Frédéric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, dont nous avons déjà parlé <sup>3</sup>, possédait dans son alleu une certaine église nommée *Altkilch*, bâtie par ses ancêtres en l'honneur du martyr saint Christophé et qu'il l'agrandit et l'enrichit de ses dons.

<sup>4</sup> *Chron.* p. 101.

<sup>5</sup> *Ad. An.* 1275.

<sup>1</sup> *Vies des saints*, t. 1<sup>er</sup> du mois de juin, p. 349, 352.

<sup>2</sup> GRANDIDIER, pièces justificat. du second volume de l'*Hist. d'Alsace*, p. ccvi.

<sup>3</sup> Ci-dessus, § 47.



« Anciennement, ajoute-t-il, les comtes de Ferrette avaient construit  
 « entre le château de Larg et la vallée Canine (le val de *Huntzbach*) une  
 « église qu'ils avaient dédiée au martyr saint Christophe. Lorsque, par la  
 « suite des temps, le nombre des chrétiens se fut accru et que d'autres  
 « temples eurent été construits dans le voisinage, elle fut appelée la vieille  
 « église, vulgairement *Altkirch*. Cette église, que les ancêtres du comte  
 « Frédéric avaient consacrée dans leur alleu au bienheureux martyr saint  
 « Christophe, je me sers des paroles du manuscrit, fut agrandie par lui  
 « et dotée largement de plusieurs biens. »

On pourrait contester à juste titre l'exactitude de ce récit, car nous savons que Frédéric fut le premier qui prit le titre de comte de Ferrette. Mais des faits positifs viennent corroborer la tradition qui existe encore aujourd'hui<sup>4</sup>.

On lit dans la Vie de saint Hugon, abbé de Cluny, que ce religieux a résidé pendant quelque temps à *Altkirch*, près du comte Louis et de sa femme *Sophie*. Or, le comte Louis est mort vers l'an 1066; Hugon a été élu abbé de Cluny en 1048. C'est donc dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux dates qu'a eu lieu la visite de ce dernier à *Altkirch*.

Ainsi il est bien constant qu'au milieu du onzième siècle le nom d'*Altkirch* était connu et qu'il s'y trouvait un château, résidence des comtes de Montbéliard<sup>5</sup>.

Quant à l'église elle-même, elle était encore debout en 1106, car la vie de saint Morand, rédigée par les Bollandistes, et une autre vie manuscrite, écrite au seizième siècle, sur des documents authentiques<sup>6</sup>, s'accordent pour nous apprendre que cette église avait été confiée par les ancêtres dudit prince à des chanoines réguliers, mais que l'irrégularité de leur conduite et leurs départs successifs engagèrent Frédéric à imiter l'évêque de Bâle qui venait de donner aux religieux de Cluny son monastère de Saint-Alban.

En effet, nous connaissons trois diplômes qui prouvent la donation de l'église d'*Altkirch* faite par Frédéric à l'abbaye de Cluny.

C'est d'abord l'acte de donation lui-même. Il n'est pas imprimé que nous sachions, mais avant la révolution de 1789 il se trouvait dans les archives de l'abbaye de Cluny. GRANDIDIER en a eu connaissance par DOM CLÉMENT,

<sup>4</sup> Voy. CH. GOUTZWILLER, *Notice sur la ville et l'ancienne seigneurie d'Altkirch*, insérée dans la *Revue d'Alsace*, septembre 1850.

<sup>5</sup> En 1102, la comtesse Ermentrude, mère de Frédéric, fit une donation à l'abbaye de Saint-Mihiel, en Lorraine. L'acte de donation a été *actum publicè apud Altkirch an. ab. incarn. Domini M CII*. Voy. D. CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. 1<sup>er</sup>, p. 515 de la première édition.

<sup>6</sup> Ce manuscrit nous a été communiqué par le savant M. ZIMMERLIN.

le célèbre auteur de *l'Art de vérifier les dates*, et il nous apprend dans les pièces justificatives du second volume de *l'Histoire d'Alsace*<sup>7</sup> qu'il se terminait ainsi : « Actum ab incarnatione Dom. nostri Jesu Christi M.CV.VI  
 « nonas Julii, decemnovalis cycli IIII, solaris XXII, lunaris XVIII<sup>8</sup>, ind.  
 « XIII, epacta III, concurrente II<sup>9</sup>. Paschali Papa vice beati Petri Aposto-  
 « licam sedem tenente, Henrico IV regnante, Burchardo Episcopo Basi-  
 « leensem ecclesiam gubernante. »

Le second titre est une bulle de Paschal II, donnée, en 1106, à l'abbé Hugon<sup>10</sup>. Le pontife confirme tous les biens qui dépendent de son monastère ; on y lit : « In quibus ea propriis vocabulis exponenda duximus, que  
 « temporibus nostris per Dei gratiam acquisita et vestri Regiminis dispo-  
 « sitioni subjecta dignoscuntur. Monasterium videlicet S. Albani a Burcardo  
 « Episcopo datum in suburbio Basileæ urbis. In eodem Episcopatu Monas-  
 « terium *Altichica* à Frederico Comite per supradicti Episcopi sollicitudinem  
 « in manus vestras abdicatum atque concessum. »

Enfin, le troisième est un acte de confirmation donné par Frédéric lui-même<sup>11</sup>. « Anno Dominicæ incarnationis MCXV præsidente in Sede Apos-  
 « tolica Paschale II, Rudolpho autem Episcopo Basileensi : laudante et con-  
 « firmante Henrico V imperatore..... XIX kalendas Januarii, feria tertia,  
 « luna XXIV. » Le comte y déclare qu'il donne à l'abbé de Cluny et à tous ses successeurs *ecclesiam Altkirchensem in quantum ad me pertinet*.

Une difficulté surgit ici : à savoir où était située cette vieille église. Les Bollandistes veulent qu'elle se soit trouvée sur l'emplacement du prieuré de Saint-Morand ; d'après eux, autour de cette église était un village appelé comme elle du nom d'Altkirch. Ce village fut brûlé et les habitants, séduits par la beauté du site et la pureté de l'air, se réfugièrent sur la montagne où s'élève aujourd'hui la ville.

Il nous semble que c'est résoudre bien vite la question, car si l'on se transporte sur les lieux, si l'on interroge les documents, l'incertitude s'accroît, loin de diminuer, et il devient presque impossible de se prononcer.

En effet, une tradition encore très-répandue veut placer l'origine d'Altkirch dans la vallée de Saint-Morand, à côté d'une chapelle dédiée à saint Christophe que l'on faisait remonter aux premiers âges du christianisme ; et comme corroboration de cette tradition, M. CH. GOUTZWILLER, qui s'est occupé de l'histoire d'Altkirch et de ses monuments avec autant de zèle

<sup>7</sup> P. CCIV. — <sup>8</sup> Ce chiffre XVIII est une faute ; il faut lire I.

<sup>9</sup> Il faut lire VI.

<sup>10</sup> Voy. la collection des bulles de l'abbaye de Cluny.

<sup>11</sup> BOLLANDISTES, loc. cit.

que d'intelligence, nous apprend que : « il y a quelques années, on voyait encore les derniers vestiges du chœur de cette chapelle qui ont disparu lors de l'agrandissement du cimetière de la ville. »

En même temps, les religieux de Cluny n'ont été appelés par Frédéric de Ferrette que pour servir l'église de Saint-Christophe, bâtie par les ancêtres du comte et agrandie par lui ; l'histoire de saint Morand nous apprend que ces religieux ont été installés dans le couvent occupé avant eux par les chanoines réguliers.

Quand saint Morand lui-même arrive, c'est là qu'il est reçu comme prieur, c'est là qu'il meurt, et aujourd'hui on nous montre encore la cellule où il rendit le dernier soupir. Or, cette cellule est située dans le prieuré de Saint-Morand, près des débris de l'antique chapelle de Saint-Christophe.

Enfin, une inscription citée par les Bollandistes et, selon eux, incrustée dans les murs de l'église de la ville haute, *in fornice templi*, nous apprend que cette église a été consacrée, en 1345, par Jean de Senn, évêque de Bâle. *Cincto ita muris novo oppido, mox in eo templum seu sacellum beatissimæ Mariæ exstructum.*

Telles sont les raisons que l'on allègue en faveur de Saint-Morand.

D'un autre côté, M. GOUTZWILLER affirme que le clocher de l'église de la ville d'Altkirch appartenait à un édifice d'une fondation bien antérieure au treizième siècle ; car, d'une part, il portait le cachet de l'époque byzantine : l'église ne faisait point corps avec lui et lui était simplement adossée. Enfin, en la démolissant, en 1845, on retrouva dans ses murs des chapiteaux de colonnes portant des figures d'oiseaux et d'animaux, disposition particulière aux édifices byzantins. Or, le style byzantin a été introduit en Occident vers le septième siècle.

Ainsi voilà, à un kilomètre de distance, des traces de la fondation d'une église bien antérieure à l'arrivée des religieux de Cluny, d'une vieille église par conséquent.

De plus, il n'est pas probable que le château de Louis de Montbéliard et de ses aïeux ait jamais été placé dans le bas-fond où est situé Saint-Morand.

A cette époque où la force constituait seule le droit, il eût été plus qu'imprudent, à un seigneur, de s'ensevelir dans une gorge resserrée par deux lignes de coteaux.

Placé au contraire sur la croupe de la montagne où s'élève aujourd'hui l'église, le châtelain avait toute facilité, non-seulement pour résister à ses ennemis, mais encore pour prévenir leurs attaques ; car, de ce point, il dominait la plaine et rien de ce qui s'y passait n'échappait à sa vue.

Cette raison, empruntée à la stratégie, a une grande valeur ; si on l'admet, on doit conclure immédiatement que ce n'est pas autour de l'église de Saint-Christophe dans la plaine, mais au pied du château sur la mon-

tagne, qu'Altkirch doit chercher son origine. Le paysan, le serf ont dû s'abriter sous les murs de la forteresse et se placer le plus près possible du seigneur chargé de les défendre. Il y a eu sans doute des maisons près de Saint-Morand, mais le gros des habitations était à proximité du château.

Ici surgit une objection. En 1215, Frédéric II donne une maison à l'abbaye de Lucelle *in municipio meo nomine Haltkiliche quod tempore meo ædificavi*. Ainsi c'est Frédéric II qui a bâti Altkirch ; il n'existait pas avant lui,

Remarquons que le prince se sert du mot *municipium*. Or, ce mot signifie une ville municipale, une ville où les citoyens sont libres, s'administrent eux-mêmes. Frédéric II, en construisant un municipe, n'a fait que réaliser ce qui s'est accompli à Kaysersberg, à Schlestadt..... Il a dit à ses hommes d'Altkirch : « Entourez mon domaine de murs et, en échange, je vous donnerai la liberté municipale et les privilèges qui en découlent. » Et cela est tellement vrai que, dans cette charte même, les nouveaux bourgeois viennent sanctionner la donation de leur seigneur à côté des nobles et des prélats. Ce sont : Conrad, le maréchal, son frère Renner, boulanger, et plusieurs autres.

On objectera encore que ce titre a été rédigé *in villa Hartkiliche*. Il y avait donc une villa indépendante du municipe et plus ancienne que lui par conséquent ? Nous ne le pensons pas. Souvent il est arrivé que des localités ont été qualifiées de *villa*, après avoir déjà reçu le titre d'*oppidum* ; nous en verrons plusieurs exemples dans le cours de l'ouvrage. Le rédacteur de la charte s'est tout simplement trompé, entraîné, peut-être, par l'habitude. La meilleure preuve que nous puissions en fournir, c'est qu'après s'être servi dans le corps de la charte du mot *Haltkiliche*, il fait une faute en terminant, car il écrit *Hartkiliche*.

De l'exposé de ces deux systèmes que faut-il conclure ? S'il nous est permis d'émettre notre opinion, nous dirons qu'à notre avis la vieille église, qui a donné son nom à Altkirch, était située dans la plaine, sur l'emplacement du prieuré de Saint-Morand, mais que la villa se trouvait sur la côte, autour du château des comtes de Montbéliard et de Ferrette. Les habitants se sont placés entre le seigneur, qui les défendait, et l'église, qui les instruisait et les civilisait.

Les fortifications de la ville d'Altkirch remontent, ainsi qu'on vient de le voir, au commencement du treizième siècle ; elles furent continuées, au quatorzième, par Albert-le-Sage, époux de la célèbre Jeanne de Ferrette, et par ses successeurs. En effet, en détruisant, en 1845, l'énorme tour qui surplombait la montagne où est située la ville haute, on trouva dans le massif de ses fondations seize pièces d'argent, dont plusieurs portent l'effigie de saint Ambroise, évêque de Milan, d'autres le nom de

Galéas de Milan et une seule le nom de Henri V, roi d'Angleterre, avec cette exergue : *Francorum et Angliæ rex*. Cette dernière pièce a donc été frappée entre 1415 et 1422, et c'est à cette dernière époque qu'il faut rattacher la fondation de la tour du château<sup>12</sup>.

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de faire l'histoire complète de la ville d'Altkirch, nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur à l'excellent travail de M. GOUTZWILLER, secrétaire de la mairie de cette ville.

Disons cependant, d'après lui, que la ville d'Altkirch a donné naissance à quelques hommes supérieurs, parmi lesquels nous citerons JEAN-ULRICH SERGANT, chanoine et curé à Bâle, où il mourut en 1505, après y avoir publié un *Manuale Curatorum* et plusieurs traités théologiques; le docteur BERNARD ŒGLIN qui, à la même époque, occupait avec distinction une chaire de jurisprudence à l'université de Bâle; l'abbé VOGEL, proscrit à la révolution et mort à Rome le 26 août 1817. L'abbé Vogel était chanoine de Lorrette et se livra avec passion aux études archéologiques. C'est à lui que la ville d'Altkirch doit le classement de ses archives.

Les armes de la ville d'Altkirch ont été décrites par d'HOZIER : *une église sur champ d'azur*. Mais par un diplôme que Louis XVIII signa le 5 avril 1824, elles sont ainsi modifiées : d'azur à une église d'argent, couverte de gueules, ajourée et ouverte d'azur, sur une terrasse de sinople, le clocher en forme de tour carrée, couvert aussi de gueules et croisé d'or<sup>13</sup>.

### 36. Six mairies.

Outre la ville et le château, la seigneurie comprenait encore six mairies, dont deux étaient d'une plus grande importance que les autres.

I. La mairie de *Larg, Meyerthum auf der Larg*, de laquelle dépendaient les villages de *Largitzen*, l'ancienne *Larga* des Romains<sup>1</sup>, *Überstrass*, *Friesen*, *Hündlingen*, *Strutt*, *Moritzheim* ou *Mertzen*, *Willer*, *Saint-Ulrich*, où était un prieuré, *Altenach*, *Saint-Luckar*<sup>2</sup>, *Manspach*. Outre *Willer*, Jean de Munsterol avait reçu en fief des comtes de Ferrette le village de *Mendelach*, qui a péri; il céda l'un et l'autre, en 1551, à titre de sous-fief à Jean Mayer de Huningue, bourgeois de Bâle, avec *Bongarten*, petit village allodial également détruit<sup>3</sup>.

<sup>12</sup> Voy. Cf. GOUTZWILLER, loc. cit.

<sup>13</sup> GOUTZWILLER, loc. cit.

<sup>1</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 140.

<sup>2</sup> Stéphanie, épouse du comte Frédéric de Ferrette, donna, en 1252, à l'Église de Bâle, la dixme, *in villa quæ dicitur S. Luckera*. HERRGOTT, *Cod. Prob.* num. CCXCVI.

<sup>3</sup> Le même, loc. cit., num. DCCCIII.

II. La mairie de la vallée de *Hunzbach*, *Meyerthum des Hunzbacher Thals*, où se trouvent *Hunzbach*, *Berensweiler*, *Jettingen*, dont nous parlerons au chapitre des fiefs, *Franckenheim*, *Weiler*, *Hausgauen*, *Schwobach*, *Zœsingen*, *Waldbach*, *Heuwiller*, *Tagdorf*, *Emlingen*, *Weitersdorf*, *Wahlen*. Les trois villages suivants forment depuis quelque soixante ans une mairie particulière : *Tagolsheim*, *Obermorschweiler* et *Aspach*.

III. La mairie de *Bettendorf*, qui contient *Bettendorf*<sup>4</sup>, *Hirtzbach* et *Henflingen*. Dans le voisinage de *Hirtzbach* a péri le village de *Saint-Léger*.

IV. La mairie de *Ballersdorf* ou de *Baltersdorf*.

V. *Illfurth*.

VI. *Hochstett*. Chacun de ces villages forme une mairie. Le majorat d'Ilfurth qu'Ulrich 1<sup>er</sup>, comte de Ferrette, avait excepté de l'oblation qu'il fit, en 1271, à l'Église de Bâle du comté de Ferrette, fut offert en fief à l'évêque, sept ans après, par son fils Thiébault<sup>5</sup>. Sur une colline voisine on aperçoit à travers les broussailles et le bois taillis les ruines d'un très-vieux château que les habitants voisins appellent simplement *das alte Schloss*. ÆGIUS TSCHEDI est plus explicite, car lorsqu'il parle de l'expédition des Bâlois, en 1555<sup>6</sup>, il les nomme *die Vesti Ylfurt*.

7. Nous avons déjà vu que Hunzbach était connu au douzième siècle sous le nom de *Hunzenbach*<sup>7</sup> et que même c'était un alleu de Volmar de Uncebach<sup>8</sup>.

En 977, l'empereur Otton II autorisa l'abbaye de Murbach à recevoir des biens à *Dagolfesheim*, *Tagolsheim*.

*Willer* et *Weiler* figurent dans deux titres du douzième siècle, l'un de 1144 et l'autre de 1196. Le premier était une propriété du monastère de Michelbach, le second appartenait au chapitre de Bâle. On voit figurer *Betendorf* dans un titre du douzième siècle<sup>9</sup>.

Le 1<sup>er</sup> février 1290, Pierre, évêque de Bâle, concède à l'église de Saint-Ursicin l'église de *Wittersdorf*, dont le droit de patronage appartient et a anciennement appartenu au chapitre de ladite église : « Concedimus *Ecclesie Sancti Ursicini ecclesiam Wittersdorf, nostræ diocesis cujus ad capitulum ejusdem ecclesie jus patronatus pertinet et pertinuit ab anti-*

<sup>4</sup> Dans la notice de la fondation du monastère d'Eschau on lit *Bedendorff* et non *Bettendorf*, comme le veut Schœpflin.

L'évêque Wilerold avait donné à ce monastère *villam Bedendorff cum pratis, nemoribus, mancipiis et XXXII mansibus*. (Note du traducteur.)

<sup>5</sup> HERRGOTT, loc. cit., num. DLXXVI. *Illefurt den Hof und das Mejerthum*.

<sup>6</sup> *Chron. Helvet.* t. I, lib. VI, p. 442.

<sup>7</sup> Voy. § 50. — <sup>8</sup> Voy. § 51. — <sup>9</sup> Voy. § 50.

« quo; imo ipsi ecclesie unimus pleno jure postquam vacaverit perpetuo possidendam, fructibus seu proventibus ipsius in augmentum præbendarum suarum communiter convertendis <sup>10</sup>. »

*Jordanus de Balerstorf*, chevalier, figure dans une charte de Frédéric de Ferrette, datée de 1125.

### § 57. Fiefs des nobles.

A cette description géographique de la seigneurie d'Altkirch nous joignons l'analyse des fiefs qu'elle contient. *Heimersdorf*, vieux château avec un village ainsi qu'une partie de Hirsingue et de Ruderbach, sont depuis longtemps la propriété des Froberg ou Montjoie. Leur possession remonte au temps où s'éteignit la famille des de Gliers que le Codex des fiefs de la maison d'Autriche rappelle en 1561. Les droits dont les Froberg jouissaient dans Hirsingue, dont ils ne possédaient que le quart, furent augmentés, en 1650, en compensation des biens qu'ils rendirent alors à la seigneurie de Delle. Le célèbre comte de Montjoie, Charles-le-Grand, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, a reconstruit splendidement de nos jours l'ancien château de Hirsingue, qui tombait en ruines. A l'extinction des Ramstein, en 1697, les Montjoie leur succédèrent par don du roi dans le domaine de *Jettingen*, dont la haute juridiction appartient cependant aux Mazarin.

*Hagenbach*, sur la Larg, château détruit et village, a donné son nom et a servi de résidence à une très-noble famille qui a joué un rôle important au quinzième siècle dans les affaires de l'Alsace. Le château, autrefois entouré de murailles <sup>1</sup>, ne présente plus aujourd'hui que quelques débris.

L'illustre maison des Reinach possède dans la seigneurie d'Altkirch quatre châteaux avec trois villages, qui ont donné chacun leur nom et servi de résidence à autant de branches de cette famille. Ce sont *Hirtzbach*, *Heydweiler*, *Freningen* et *Luenschweiler*.

*Hirtzbach* est à environ une demi-lieue au-dessus d'Altkirch, les autres sont au-dessous, du côté de Mulhouse. Les Hack de Schweighausen perdirent, en 1458, le fief de *Hirtzbach*, qui passa à Théobald de Taxfelden et à ses héritiers. A ceux-ci succédèrent, en 1555, les nobles de Grandvillars, dont Jean de Wellinger, chancelier de l'archiduc, hérita en 1571. Wellinger vendit ce fief à Bêat Grass, dit *Vay*, assesseur de la chambre d'Ensisheim, et ce dernier le convertit en alleu en 1582. Peu après il advint par mariage aux Reinach. L'ancien château fut reconstruit par Fré-

<sup>10</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>1</sup> Dans le livre des fiefs de la maison d'Autriche on lit, sous la date de 1571 : « Das gesässe zu Hagenbach, als es mit dem graben umbgriffen ist. »

déric-Joseph de Reinach, chevalier de Saint-Louis. Le bourg de ce nom appartenait à la seigneurie d'Altkirch, et il y a peu de temps qu'il est passé aux Reinach par voie d'échange.

*Heydweiler*, village dont le château, placé sur une colline à une certaine distance, est un monument remarquable d'architecture gothique, appartenait à la noble famille de Heydweiler, qui s'est éteinte vers le milieu du quatorzième siècle. Le château fit alors retour aux princes de la maison d'Autriche qui en investirent d'abord, en 1594, Conrad de Waldner et ensuite les nobles de Morimont<sup>3</sup>. Caspard de Morimont, poussé par le besoin, vendit, en 1486, à Erhard de Reinach le château et le village avec plusieurs autres biens féodaux<sup>4</sup>. Rien n'est agréable comme la vue dont on jouit du haut de ce château et qui s'étend sur les Vosges et les vastes plaines du Sundgau.

*Freningen* doit être placé parmi les vieux châteaux de l'Alsace qui furent autrefois entourés de fossés et de murs. Jean-Christophe de Reinach a construit un magnifique château près des ruines de l'ancien. Le chevalier Conrad de Flachsland fut investi, en 1512, de ce fief par Ulrich II, comte de Ferrette, qui se réserva pour lui et ses successeurs le droit de retour<sup>4</sup>. Aux Flachsland Léopold IV substitua, en 1458, les Hartmansdorf dans la possession du château et du village. Charles-Quint l'ôta à ces derniers pour en investir les Reinach qui l'ont conservé depuis 1558<sup>5</sup>. Le village fut brûlé par les Suisses, en 1468<sup>6</sup>, mais peu après il renaquit de ses cendres.

*Luemschweiler* se distingue entre les villages du Sundgau par ses vins rouges d'un bon goût.

En 977, l'empereur Otton II autorisa l'abbaye de Murbach à recevoir des biens à *Heidwilre* et *in eadem willa dimidiam partem basilicæ*, et dans ce village la moitié de l'église<sup>7</sup>. Son château existe encore en partie.

Henri de Morimont a vendu, en 1377, le droit de patronage de l'église de Heydweiler pour trente florins d'or à Conrad de Waldner et à Hermann, son frère. En 1594 et en 1400, les archiducs d'Autriche ont investi Conrad de Waldner du château de Heydwiller<sup>8</sup>.

<sup>2</sup> Jean de Morimont y mourut au mois d'août 1475; soixante-dix prêtres assistèrent à son enterrement. Jean-Ulric Surgent d'Altkirch, alors encore jeune prêtre, prononça à cette occasion une oraison funèbre qui nous a été conservée.

(Note du traducteur.)

<sup>3</sup> *Cod. Ms. Feudorum Regim. Ensishcim.*

<sup>4</sup> Les lettres réversales de Conrad de Flachsland se trouvent dans le *Cod. Ms.* que nous venons de citer. — <sup>5</sup> *Ibid.* — <sup>6</sup> URSTISIUS, *Chron. de Basle*, p. 451.

<sup>7</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, pièces justific., p. CXLIX.

<sup>8</sup> Archives de Waldner. Note Ms. de GRANDIDIER.



Si l'on en croit GRANDIDIER<sup>9</sup>, *Luemschweiler* figure, au dixième siècle (920), sous le nom de *Morswilare*. Il émet cette opinion en citant un titre par lequel l'évêque Adeloche énumère les propriétés de Saint-Thomas. Il y est dit : « *Vicus autem Morswilare ad fecunditatem quatuordecim car-retarum vini et omnia ad eandem marcam pertinentia ab prædicto epis-copo (Richwino) ad liberos populos proprio censu empta.* »

Si l'opinion de Grandidier est exacte, en ce qui concerne *Luemschweiler*, on conclura de ce titre que ce village était originairement une marck et que la population se maintint libre pendant fort longtemps, puisqu'elle était en droit, au dixième siècle, de vendre ses propriétés à l'évêque de Strasbourg qui en fit don à l'église de Saint-Thomas.

### § 58. *Autres fiefs.*

*Karspach* ou *Carolsbach*<sup>1</sup> possède deux châteaux, dont l'un s'appelle en langue vulgaire *das Ober-Schloss*, et quelquefois aussi *der Freyhof*, et l'autre *das Unter-Schloss*. Tous deux sont, comme le village, des fiefs appartenant aux nobles de Ferrette. Ulmann de Ferrette obtint le premier, en 1565, cette localité qui n'était qu'engagée aux Waldner et aux Hirtzbach. Ce fut ainsi que le duc Léopold compensa le dommage que son frère Rodolphe avait occasionné à cet Ulmann.

*Brunstatt*, *Riedisheim* et *Pfastatt*, villages qui entourent Mulhouse, ont eu une destinée à peu près semblable. Le château de Brunstatt est convenablement fortifié; le régiment impérial de Portia, fort seulement de trois cents hommes, y soutint, dans les derniers jours de l'année 1674, un siège de trois jours contre les Français<sup>2</sup>. Le fief fut offert à la noble famille des Berckheim dès l'année 1295; cependant Thiébault, comte de Ferrette, reçut, en 1510, du landgrave Léopold le château à titre de fief. Mais lorsque Wernher de Berckheim fut décédé sans postérité masculine, ce qui arriva vers l'an 1561, il échut aux nobles de Hus, possesseurs de Pfastatt, et, en 1495, aux comtes de Thierstein, auxquels appartenait depuis longtemps Riedisheim. A l'extinction de ces derniers, en 1525, Gabriel de Salamanque, Espagnol d'origine, duquel sont sortis les comtes d'Ortenburg, leur succéda dans chacune de ces localités, de même qu'à Pfastatt<sup>3</sup>. Tous ces villages, ayant été successivement engagés à plusieurs créanciers, la ville de Mulhouse, qui était l'un d'eux, obtint, en 1652, des Suédois d'en

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v. p. 528.

<sup>1</sup> Voy. I. III, p. 484.

<sup>2</sup> LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. II, liv. XXI, p. 241, prétend qu'il y avait à Brunstatt huit cents impériaux du régiment de Portia qui furent pris avec le château par le chevalier d'Humières. (Note du traducteur.)

<sup>3</sup> Cod. Ms. *Feudorum Reg. Ensisheim*.

être déclarée propriétaire. Peu de temps après, les Vignancourt, à qui le roi avait donné la seigneurie de Mœrsperg, intentèrent un procès à la ville, et le conseil provincial leur adjugea, en 1647, les villages de Brunstatt et de Riedisheim. Cette décision n'empêcha pas qu'ils ne fussent vendus, sept années après, à Martin Besenwald, patricien de Soleure, pour satisfaire à tous les engagements <sup>4</sup>.

Comme *Pfastatt* est un fief de l'Église de Bâle, il lui fit retour, en 1640, à l'extinction des Ortenburg. L'évêque, négligeant les Mulhousiens, le vendit, en 1658, à Sébastien zu Rhein, à la condition cependant qu'on maintiendrait le lien féodal <sup>5</sup>. Avant d'appartenir aux comtes d'Ortenburg, *Pfastatt* avait été entre les mains des nobles de Huss. Le château, qui est construit au milieu des marais, ayant péri par le feu, les zu Rhein, qui le tenaient en fief, le restaurèrent en 1725. Cette famille possédait aussi en fief *Dornach* <sup>6</sup>, village situé aux portes de Mulhouse et qui dépend de l'Église de Murbach. Rheinold Wilhelm zu Rhein construisit vers la fin du dix-septième siècle, sur les débris de l'ancien château, un palais, petit mais agréable.

La maison d'Autriche a depuis longtemps investi les zu Rhein de *Morschweiler* <sup>7</sup>, village voisin et fief, auquel les femmes ont été déclarées, en 1561, susceptibles de succéder.

*Biss* ou *Beiss*, château élégant, construit au milieu d'une riante prairie, et aujourd'hui détruit, fut, ainsi que *Didenheim*, village situé un peu au-dessus de Mulhouse, acheté, en 1648, par les Besenwald, dont nous avons déjà parlé. Ces localités avaient d'abord appartenu à titre d'alleu aux nobles de Rust, et avant eux, en 1471, à la famille de Crœningen <sup>8</sup>.

*Zillisheim* est un village remarquable avec une citadelle; celle-ci fut commencée en 1291 <sup>9</sup>; ils furent saccagés, en 1452, par les Mulhousiens <sup>10</sup>, comme appartenant aux Hartmansdorf. A l'extinction de cette

<sup>4</sup> *Chron. de Mulhouse* de PETRI et de FURSTENBERG, Ms., liv. VIII, chap. XII, XVIII, XXI.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, à la fin.

<sup>6</sup> On lit *Turnache* dans une charte d'Arnold, abbé de Murbach, de 1216 : « Les « églises paroissiales de Dornach et de Stauffen, près de Rottenburg, dans lesquelles « le monastère de Lucelle possède déjà un droit de patronage..... sont annexées à la « mense et aux usages de l'abbaye par lettres patentes qu'a données Jean, évêque de « Bâle, le samedi avant la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, l'an 1557. » KORNIG, *Elench. Privileg. Cisterc.* p. 705.

<sup>7</sup> Afin de le distinguer de l'autre village du même nom dont nous venons de parler dans le § 56, on l'appelle quelquefois *Niedermorschwiller*. Voy. t. III, p. 488.

<sup>8</sup> *Chron. Ms. de Mulhouse*, liv. IV, chap. VI.

<sup>9</sup> *Annal. Colmar.* ad An. MCCXCII.

<sup>10</sup> *Chron. Muth.* lib. III, chap. IX.

famille, ils furent engagés, au seizième siècle, aux Rust, et, en 1620, aux nobles de Ferrette. Alors Jean Adam de Ferrette, vogt ou gouverneur du Sundgau, y construisit à la place du vieux château une élégante habitation, qui avait autant de fenêtres que de jours dans l'année.

*Illzach* n'est que le cadavre d'une citadelle qui git près d'un village du même nom et qui fut autrefois la propriété des comtes de Wurtemberg; le village relève depuis 1458 de la ville de Mulhouse<sup>11</sup>. Mais la citadelle est demeurée la propriété de la maison d'Autriche, qui en a donné la moitié, en 1454, aux seigneurs de Ribeaupierre; l'autre moitié, ainsi que le bourg d'Illzach, que l'archiduc Sigismond avait injustement enlevé aux Mulhousiens, échut, en 1469, à Dietrich de Huss. Vingt ans après, Jean de Huss transporta spontanément ses droits à Geil de Geilsperg; mais ce dernier les transmit, en 1502, aux Hohenfurst. A la mort de Gaspard de Hohenfurst, le dernier de sa maison, Christophe Streit obtint, en 1616, ce fief qu'il vendit la même année à Pierre de Landenberg.

Nous avons déjà cherché dans Illzach l'ancienne *Urunca* des Romains<sup>12</sup>. Le village de *Modenheim*, que les Mulhousiens ont acheté en même temps qu'Illzach, a été tellement ravagé par le feu, au quinzième siècle, qu'il n'a jamais pu se relever de ses ruines.

*Lauterbach*, village avec un prieuré, a été substitué, en 1527, à l'abbaye de Lucelle<sup>13</sup>, qui y possède tous les droits.

---

La première mention de *Carspach*, d'après GRANDIDIER, se trouve dans un titre de la fin du dixième siècle, rédigé par ordre d'Adeloch, évêque de Strasbourg. Ce prélat déclare qu'en 920, son prédécesseur, Richwin, a donné *Caroldespach* à l'église de Saint-Thomas<sup>14</sup>.

Riedisheim existait au dixième siècle, puisqu'au commencement du onzième (1004) le roi Henri II concède à Adalberon, évêque de Bâle, le droit de chasse dans la Hardt, et l'acte porte que cette forêt s'étend de *Basilca civitate deorsum, versum secus Renum, usque Buohcheim, et de Buochheim usque ad Rubunlewa et de Rubunlewa tenus Berinhuson et deinde usque ad Muotheresheim* (Mietersheim), *et de hoc usque ad Rudinisheim* (Riedesheim), *deinde tenus flumen, quod dicitur Hylla* (l'Ill), *et sic per limitem usque ad Habichesheim* (Ilabsheim) *deinde tenus Blochzheim* (Blotzheim), *et sic usque ad Binningen, ubi aqua Bersich vocata decurrit in Renum*..... Il est à remar-

<sup>11</sup> Ibid., lib. III, cap. VI. — <sup>12</sup> T. 1<sup>er</sup>, p. 507, § 142.

<sup>13</sup> L'église paroissiale de Lutterbach a été unie à l'église de Lucelle par le pape Jean XXII. La bulle est datée d'Avignon, le XIII de Cal. de février MDCCXXVII. KOENIG, loc. cit.

<sup>14</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. V, p. 528.

quer que cette concession n'a été faite à l'évêque que du consentement de tout le peuple, *assentiente omni populo ejusdem saltus hactenus usum habente*..... ce qui prouve que les populations voisines de la Hardt y avaient des droits d'usage<sup>15</sup>.

Une charte de l'année 1223 nous fait connaître l'existence de Baldolfus de Thunnenchilcha, de Petrus de Hadestadt et de Johannes de Tornacho (Dornach) curés<sup>16</sup>.

Lorsque, en 1347, l'empereur Charles IV autorisa la commune de Mulhouse à élire un bourgmestre, le premier qu'elle choisit fut Jean de Dornack dit *Guterolf*.

En 1466, les Suisses, appelés en Alsace par les Mulhousiens, pillèrent et brûlèrent Sausheim, Ruclisheim, Rixheim, Didenheim et Brunstatt, passèrent le Hauenstein et détruisirent Blotzheim, Bartenheim, Schlierbach et Echentzwiller. En 1468, ils revinrent de nouveau et mirent le feu à Habsheim, à Zillisheim, à Frœningen et en firent sauter les châteaux. Ils s'établirent ensuite dans l'Ochsenfeld, portant le fer et le feu dans tous les alentours. Vieux-Thann, Haut-Roderen, Uffholtz, *Pfaffstadt*, les châteaux de Schweighausen, de Hertenstein furent livrés aux flammes; dans le bailliage de Landser, tous les villages, moins quatre, furent réduits en cendres. Le bailliage d'Altkirch se racheta pour deux mille florins. Enfin, quand ils se retirèrent, ils avaient incendié cent un villages et lancé au ciel onze châteaux<sup>17</sup>.

En 1457, Mulhouse acheta des comtes Louis et Ulrich de Wurtemberg les villages d'Illzach et de Modenheim avec le droit de justice haute et basse, les bois, dimes et appartenances. Pendant la guerre des Armagnacs, le château d'Illzach appartenait à Guillaume de Berwarten, grand ami des Armagnacs; la ville s'en empara et y plaça une garnison, mais elle le lui rendit plus tard.

En 1465, lors de la guerre des six deniers, les seigneurs ligés contre Mulhouse pillèrent Illzach et en emmenèrent les habitants prisonniers. En 1466, Illzach et Modenheim furent de nouveau saccagés. Aujourd'hui le château d'Illzach est complètement détruit, mais il est facile d'en reconnaître l'emplacement et les fossés.

Zillisheim fut incendié par les Mulhousiens en 1452. Ils avaient gardé rancune à Albert Hadmannstœrfer, possesseur du château et du moulin de Zillisheim, depuis que les Armagnacs s'en étaient emparés, pour ainsi dire sans coup férir; car de là l'ennemi avait causé beaucoup de dégâts à

<sup>15</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. 1<sup>er</sup>, p. CCXVI.

<sup>16</sup> SCHOEPFLIN *Histor. Zaringho-Badensis Cod. Diplom.* num. 90.

<sup>17</sup> LASABLIÈRE, *Notice sur la ville de Mulhouse*.

la ville. Pour se venger, ils mirent le feu à Zillisheim. Hadmannstœrfer usa de représailles et fit prisonnier le syndic André Schad, ainsi que plusieurs autres bourgeois. Les nobles des environs firent cesser les hostilités. Hadmannstœrfer fut indemnisé ainsi que la comtesse Vèrène de Furstenberg, abbesse de Massevaux, dont les propriétés à Zillisheim avaient été également ravagées par les Mulhousiens.

#### § 59. *Aperçu historique de la seigneurie.*

De même que la seigneurie de Ferrette avait été engagée aux Rechenberg et aux Truchsess, de même l'archiduc Sigismond engagea celle d'Altkirch aux Ramstein et aux Andlau pour onze mille florins. Rodolphe, comte de Sultz, obtint, en 1505, de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, le pouvoir de la racheter et de la conserver pendant trois ans. Le terme de la possession fut prolongé jusqu'au règne de Ferdinand I<sup>er</sup>, sous lequel Altkirch, de même que Ferrette, fut engagé au comte Raimond de Fugger et à ses héritiers. La seigneurie d'Altkirch fut retirée par le roi et donnée, en 1639, à un certain Betz de Sainte-Marie-aux-Mines, qui était colonel de cavalerie dans l'armée suédoise, et qui la transmit à sa mort à son frère. Le cardinal de Mazarin en prit possession, en 1659, comme comprise dans le don que lui fit Louis XIV du comté de Ferrette.

Il existe près du village de Hirtzbach des mines de pétrole qui ont été peu exploitées avant la révolution. Elles furent reprises en 1817 et abandonnées de nouveau en 1820. Les gîtes paraissent puissants et assez riches.

Le village d'Aspach près d'Altkirch, dans le vallon de Hundsbach, possède une source acidule à gaz hydrosulfurique. Elle n'est guère connue que des habitants des communes voisines qui en font usage dans certaines maladies. Une source semblable existe à Blotzheim.

Jusqu'ici on ne s'est guère occupé de l'analyse chimique de ces sources qui pourraient peut-être devenir un grand avantage dans la thérapentique.

Il y a quelques gîtes encore très-faibles de lignite à Illfurth, Altkirch, Habsheim, Zimmersheim et Wattwiller. Altkirch, Dannemarie fournissent de la tourbe.

#### SEIGNEURIE DE THANN.

#### § 60. *Château d'Engelburg.*

Cette seigneurie est bornée à l'est par l'Ill et le village de Lutterbach, à l'ouest par les vallées de Saint-Amarin et de Massevaux, au midi par la

seigneurie de Belfort; au nord par Cernay et Steinbach. Si l'on en excepte le château de Thann, dit *Engelburg*, chef-lieu de la seigneurie, elle est entièrement située au delà de la Thur et, par conséquent, dans le Sundgau.

On considérait comme chef-lieu de la seigneurie le château d'Engelburg<sup>1</sup>, placé à la limite de l'Alsace supérieure; la rivière de la Thur<sup>2</sup>, qui termine le Sundgau, le sépare de la ville de Thann, de la seigneurie et du Sundgau. Ce château, avant que la seigneurie ne relevât de l'Église de Bâle, fut offert en fief, en 1251, à l'évêque de Strasbourg. Nous en avons pour preuve le témoignage d'Ulric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, qui dit : « Sachez que nous avons librement résigné entre les mains..... de Henri, évêque de Strasbourg, le château de *Tanne* avec ses dépendances, dont la propriété nous appartenait de plein droit et que nous l'avons reçu en fief dudit évêque<sup>3</sup>. » La *Chronique d'Ebersheim*<sup>4</sup> attribuait ce fait non à Ulrich, mais à Louis, frère d'Ulrich, non à l'évêque Henri, mais à Berthold, prédécesseur de Henri. Voici les faits : Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, dont Conrad de Thann fut échauson<sup>5</sup>, transféra, déjà en 1234, à l'évêque Berthold, *quidquid juris in castro de Tanne, novo vel antiquo, habuit*, tous les droits qu'il avait, dans le château de Thann, ancien ou nouveau, promettant audit évêque ses bons offices pour que *ab impetitione et conquestione Ferracensi absolvatur*<sup>6</sup>, pour qu'il ne fût pas exposé aux réclamations et aux poursuites des Ferrette. Il faut évidemment faire dériver le droit du roi Henri de la proscription de Louis-le-Paricide, auquel appartenait le château. Ce Louis, dont parle la *Chronique d'Ebersheim*, privé de son patrimoine, consentit le premier à cette donation. Ulric, successeur de Louis, ne pouvant la faire révoquer, finit par transiger avec l'évêque Henri, de telle sorte que le château de Thann redevint sa propriété non comme alleu, mais comme fief. Il reçut aussi de la même manière Hohenack et Wineck, citadelles de l'Alsace supérieure, que l'évêque lui conféra en fief à titre de compensation. ALBERT DE STRASBOURG<sup>7</sup> mentionne l'investiture faite par l'évêque de Strasbourg, en 1347, de Jeanne, héritière du comté de Ferrette.

<sup>1</sup> SIGISMOND, comte de Lupfen, vogt de Thann, dit dans une charte de MDVI : « Die Herrschaft und Empter Thann, so zu dem Schloss Engelburg gehören. »

<sup>2</sup> De la rivière de la Thur semble dériver le nom de *Doroangus* dont nous avons parlé t. III, p. 467, § 209.

<sup>3</sup> La charte se trouve dans BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 357 b.

<sup>4</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1156.

<sup>5</sup> CONRAD DE URSPERG, *Chron.* p. 321.

<sup>6</sup> LAGUILLE, *Hist. d'Alsace. Preuves*, p. 58.

<sup>7</sup> URSTIS, *Scriptor. Rer. Germ.* part. II, p. 141.

Les paroles du roi Henri, que nous avons déjà citées, prouvent que, déjà en 1254, il existait à Thann un ancien et un nouveau château. Que si l'on compare ces faits avec les origines des comtes de Ferrette, on reconnaît qu'Engelburg le cédaît au château de Ferrette, non par l'ancienneté, mais par l'importance.

Sous la maison d'Autriche il resta intact, défendu par sa situation et ses ouvrages d'enceinte. Il renfermait une chapelle dédiée à sainte Catherine et dotée de riches revenus. En 1674, l'armée des Impériaux occupa le château et l'abandonna ensuite. La même année, les Français le firent sauter et depuis cette époque il gît en ruines.

Il paraît que les comtes de Ferrette avaient une grande dévotion pour sainte Catherine, puisque la chapelle du château de Ferrette était dédiée à la même sainte. Il est encore à remarquer que la petite rivière qui coule aux pieds du château d'Engelburg s'appelle *Kattenbach*, et celle qui coule aux pieds du château de Ferrette se nomme *Katzenbach*; probablement les deux rivières portaient anciennement le nom de *Catharinenbach*.

#### § 61. Ville de Thann.

Au pied de la montagne sur laquelle s'élève Engelburg, s'étend la ville de Thann, à l'entrée de la charmante vallée de Saint-Amarin, qui permet sur ce point l'accès des Vosges et qui conduit dans la Lorraine. De chaque côté s'élèvent des collines célèbres par leurs vins<sup>1</sup>, et à leurs pieds se déroulent des prairies arrosées par la Thur. Quelques géographes ont cru, mais à tort, y reconnaître le *Diatarnium* de PTOLEMÉE<sup>2</sup>. GEWILLER l'appela du nom latin de *Pinctum*<sup>3</sup>. Les origines n'en remontent pas au delà du douzième siècle, et il faut les attribuer à la présence des reliques de saint Thiébault, évêque d'Engubinum, en Ombrie. On raconte qu'à la mort de Thiébault<sup>4</sup>, son serviteur, Belge d'origine, voulut s'emparer de l'anneau épiscopal pour s'indemniser de ce qu'il croyait lui être dû de ses gages, mais que, ne pouvant parvenir à l'arracher du pouce, il coupa le doigt et renferma l'un et l'autre dans son bâton et partit ensuite pour son pays.

<sup>1</sup> La colline de *Rangen* est célèbre par ses vins blancs.

<sup>2</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 441, § 59. — <sup>3</sup> *Panegyrr. Carolin* p. 11 b.

<sup>4</sup> UGHELLI place cette mort au 10 février 1171. Voy. *Ital. Sacr.* t. 1, p. 658. Mais COLET l'a rectifié dans ses *Not. ad Ughellum*, où il prouve que Thiébault mourut dix ans plus tôt. PAPERBROCH l'avait déjà fait dans sa *Vita S. Ubaldi Act. SS. Maji* t. III, p. 658. Saint Thiébault a rédigé lui-même la Vie de saint Ubald, son prédécesseur, avec lequel on le confond souvent; il la dédia à l'empereur Frédéric 1<sup>er</sup>. Elle parut à Pérouse en 1625 et fut imprimée deux fois à Porrentruy en langue allemande.

Aux Calendes de juillet, il était parvenu à l'entrée de la vallée de Saint-Amarin et là il se reposa sous un sapin contre lequel il adossa son bâton. Lorsqu'il voulut se lever, il ne put le détacher de l'arbre, et les paysans voisins qu'il appela à son aide, commencèrent à apprécier les reliques de saint Thiébault. Frédéric-le-Jeune, comte de Ferrette, ayant vu du haut du château d'Engelburg trois lumières apparaître pendant la nuit au haut de ce sapin, fit bâtir sous son ombrage une chapelle<sup>5</sup> qui bientôt devint le centre d'un concours prodigieux de pèlerins. Cette chapelle fut bientôt elle-même convertie en un temple magnifique.

L'ordre des franciscains ayant pris naissance peu après, le comte Thiébault appela en ces lieux une colonie de ces religieux et leur donna, pour fonder un monastère, un vivier situé au pied d'Engelburg, et qui existe encore aujourd'hui dans le voisinage de la porte d'en haut<sup>6</sup>. Thann, de village, devint en peu de temps bourg et ville. L'université des bourgeois de la ville de Thann, *Universitas burgensis opidi Thannæ*, appendait déjà, en 1504, son sceau à une charte du comte Thiébault<sup>7</sup>. Ce que les comtes de Ferrette avaient si bien commencé, les ducs d'Autriche le terminèrent heureusement. La princesse Jeanne, fille du dernier comte de Ferrette, qui épousa Albert-le-Sage, duc d'Autriche, afin d'ajouter à la dignité du nouveau magistrat de la ville, plaça sous son autorité, en 1544, les quatre villages voisins d'*Alt-Thann*, d'*Erbheim*, d'*Aspach-le-Haut* et d'*Aspach-le-Bas*. Rodolphe, fils de Jeanne, ajouta, en 1561, à cette donation *Hohenrodern*, *Rammersmatt*, *Orzenweiler* et *Leimbach*. Les habitants de ces villages, dotés du droit de bourgeoisie, émigrèrent en grand nombre dans la ville. Mais l'agrandissement de cette cité fut préjudiciable aux villages voisins; Erbheim et Orzenweiler finirent même par disparaître. Alors on commença à entourer Thann de fossés et de murailles<sup>8</sup>. Il est probable qu'à dater de l'an 1360, époque à laquelle fut construite la porte inférieure, Thann se tint constamment renfermé dans ses anciennes limites, si ce n'est cependant qu'au corps de place vinrent s'adjoindre deux faubourgs,

<sup>5</sup> En mémoire de ce fait, tous les ans, à la veille de la translation de saint Thiébault, on place devant le porche de l'église trois sapins taillés en forme d'ifs et on y met le feu au milieu du concours des magistrats, du chapitre et des bourgeois.

<sup>6</sup> Cet événement est raconté au long par OLIVIER, cité lui-même par PAPERBROCH, *In Actis SS.* t. III, Maii, p. 645, 644 et 7455.

<sup>7</sup> D'après la Chronique manuscrite de Thann, les franciscains ne furent pas appelés par le comte, mais ils se présentèrent d'eux-mêmes et le comte ne put pas même les recevoir de suite.  
(Note du traducteur.)

<sup>8</sup> L'autographe de cette charte où est contenue la fondation de la chapelle de Saint-Michel existe encore dans les archives de la collégiale de Thann.

<sup>8</sup> Rudolphe, dans la charte de Thann de 1564, dit : « Das sulen sy vestiklich und trouwlich an unser Statt ringmuren und graben legen und verbawen. »



dont le premier, le *Kattenbach*, s'éleva en deçà de la Thur et l'autre au delà de la Thur, du côté de la vallée de Saint-Amarin. Eu effet, une charte des frères Albert et Léopold, ducs d'Autriche, donnée en 1369, fait mention<sup>9</sup> de la grande et de la petiteville, et cette distinction subsiste encore. Car on appelle *die merer statt* la ville basse, qui se trouve vers la plaine, et *die minre statt* la ville haute. L'une et l'autre étaient séparées par un fossé, aujourd'hui au niveau du sol. Quant au faubourg de *Kattenbach* cependant, si l'on en croit les habitants de Thann, il n'a jamais fait partie de la ville. Et ce n'est pas moi qui soutiendrai qu'il n'existait pas déjà lorsque la ville fut entourée d'un fossé<sup>10</sup>.

Thann ne reçut pas un lustre médiocre des Reinach, des Waldner, des Landenberg, des Rust et de plusieurs autres nobles qui quittèrent peu à peu leurs domaines pour s'y établir. Elle gagna surtout à la translation, en 1442, de la collégiale de Saint-Amarin dans l'élégante basilique de Saint-Thiébauld. La première pierre de cette église remarquable fut posée à l'angle septentrional, le 8 des Calendes d'août 1450, comme l'indique une vieille inscription. A cette époque, en effet, s'élevèrent la nef et le chœur; mais la tour, qui rivalise par quelques détails avec celle de Strasbourg, ne fut terminée qu'en 1516<sup>11</sup>.

#### § 62. *Privilèges et droits.*

Parmi les privilèges dont les Thannoïis jouirent sous le gouvernement de la maison d'Autriche, les plus remarquables sont le droit d'asile, celui de battre monnaie et les armoiries à eux concédées. Le droit d'asile nous est indiqué par une cour située près de l'Hôtel-de-Ville et appelée encore aujourd'hui *Freyhof*. L'empereur Wenceslas voulut, en 1579, que les personnes proscrites par l'empereur y trouvassent sûreté. Ce ne fut qu'en 1418 qu'on commença à battre monnaie à Thann, quoique le duc Albert

<sup>9</sup> Voici les paroles de cette charte : « *Die merer Statt und die minre Statt ze Thann ... unser jetzgenannte beide Stelle.* »

<sup>10</sup> C'est ce que paraissent indiquer les réversales que le duc Rodolphe donna, en 1561, à l'évêque de Bâle, car parmi les fiefs de cette église elles indiquent *Thanne, Statt und dorff, als es hie dishalp dem Wasser lit, das da heisset die Thur*. Le *Kattenbach*, situé au delà de la Thur, appartient au Sundgau et n'a jamais été soumis à l'Église de Bâle.

<sup>11</sup> Cette inscription placée au sommet de la tour et au point où commence la pyramide, est ainsi conçue : ANNO DNI. MCCCCIII. IST DIS ACHTOEC ANGEFANGEN WORDEN UND NACH ZEHEN JAHREN..... UNTER DEM WOHLGEBORNEN HERREN GRAF SIGMUNDT VON LUPPEN VOGT ZU THANN UND DEM EHRSAMEN GABRIEL SURGANT SCHAFFNER ZU THANN MIT DER HÜLF GOTTES DURCH MICH RUMICT VALCH VOLLBROCHT MDXVI.

en eût déjà accordé le privilège en 1587<sup>1</sup>; il cessa en 1624. On voit encore aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville un grand nombre de coins monétaires de tous les modèles. Nous donnons plus loin le dessin de quelques-unes de ces monnaies.

L'archiduc Sigismond concéda, en 1469, à la ville des armes parlantes, empruntées à son nom même; le champ en était mi-partie d'Autriche et d'argent au sapin de sinople<sup>2</sup>. L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> y fit quelques modifications.

Parmi les principales prérogatives de la ville, on remarque qu'elle avait la garde du trésor et la cour des comptes de la maison d'Autriche, en vertu du privilège qu'Erhard de Reinaeh, Vogt de Thann, obtint, en 1486, de l'archiduc Sigismond<sup>3</sup>. De là vient qu'elle portait le titre de *Legestatt*<sup>4</sup>, en raison de l'argent des archiducs qui y était déposé. Elle obtint encore de l'empereur Frédéric IV des foires, dont Maximilien I<sup>er</sup> augmenta le nombre. Le duc Rodolphe lui concéda, en 1452, le débit exclusif du sel dans toute la seigneurie, et elle possédait en outre les droits communs à toutes les villes du Sundgau. Maximilien I<sup>er</sup> en éprouva tellement la fidélité qu'il renonça au droit d'aliéner ou même de mettre en gage la cité.

La forme du magistrat ne fut pas toujours la même. Au commencement du treizième siècle, un receveur, *Schaffner*, *Innehmer*, y présidait comme lieutenant de l'Obervogt, qui gouvernait toute la seigneurie. Bientôt après, tout le sénat se composa d'un bourgmestre et prévôt, *Burgermeister und Schultheis*, et de huit assesseurs. Enfin, le nom de Schultheis fut aboli et il n'y eut plus que deux bourgmestres. L'empereur Wenceslas, pour donner plus d'éclat au sénat de Thann et pour étendre encore les avantages dont jouissaient les citoyens, déclara, en 1379, qu'ils seraient affranchis de la juridiction des juges provinciaux quels qu'ils fussent.

Thann fut enlevé pour la première fois à la maison d'Autriche par les Suédois. Ils se présentèrent devant ses murs le 30 décembre, mais ils n'y entrèrent que le 1<sup>er</sup> janvier 1633. Ils n'en furent pas longtemps les maîtres. En 1635, Bernard de Weimar mit en fuite le duc de Lorraine et s'empara, en 1659, après un long siège, de la ville et du château, défendu par les

<sup>1</sup> Le diplôme rédigé à Thann même contient ces paroles : « Das si in unser Statt ze Thann nu fürbas ewiclich uuser müns slahen und niessen mügent, etc. »

<sup>2</sup> « Geben in u. mit Kraft dis brieffs einen schild durch die mitten geteilt an der einen und gerechten seyten desselben schilds geleich dem schild von Osterich, u. an an der andern und linken seyten eine grüne Thann in einem weissen feld. » *Chartular. Thannense.*

<sup>3</sup> « Ein Niederleg in unserer Statt Thann in unserm namen uff ze richten. » Ibid.

<sup>4</sup> C'était un nom usité en Allemagne pour indiquer les cités où l'on entreposait les deniers publics.

troupes lorraines<sup>5</sup>. Jean de Rosen, frère de Reinhold, fut alors constitué gouverneur de l'une et de l'autre. Cet emploi échut, en 1648, au colonel Jean-Christophe von der Grun, qui, par son imprudence, attira, en 1654, sur la ville de Thann un siège qui se termina par sa captivité. Il fut fait prisonnier par le maréchal de la Ferté, commandant des troupes du roi, qui chassa aussi de Belfort le comte de la Suze.

Une ordonnance de Léopold, duc d'Autriche, rendue à Brisach, le mercredi après Saint-Lucien de l'an 1583, en considération des plaintes qui se sont élevées en Sundgau au sujet de l'affreuse usure des juifs, prononce certaines peines contre tous ceux des juifs qui recevraient par semaine plus de deux pfennings d'intérêt pour une livre.

Par lettres-brevets donnés par Maximilien, roi des Romains, à Inspruck, le lundi après le dimanche de Lætare, l'an après la naissance de J. C. 1490, eu égard aux suppliques qui lui avaient été modestement présentées par le receveur et le conseil de la ville de Thann, il leur a été concédé par grâce spéciale que les crimes et délits commis par les habitants de cette ville, à l'exception du maléfice ou sortilège, seraient jugés par le roi Maximilien lui-même, en sa qualité d'archiduc d'Autriche, ou par ses mandataires jusqu'à concurrence de dix livres, sans préjudice toutefois de l'autorité et des droits de sa seigneurie. Ces lettres se terminent par des recommandations à ses amis et féaux Jean Erharth de Reinach et Conrad Schutzen, ses baillis actuels, et à leurs successeurs, de n'exercer contre les habitants de Thann aucune vexation contraire à ce qui est prescrit plus haut.

Par brevet daté du mardi après la Saint-George de l'an 1497, le baron Gaspard de Mœrsperg et de Belfort, commandant et juge de la province d'Alsace, sur l'exposé qui lui en a été fait par l'administrateur et les magistrats de la ville de Thann que le finage et ban de la ville de Thann, quoique étendus en vignes, terres pierreuses, montagneuses et stériles, ne peuvent donner au bétail une nourriture et un pâturage suffisants, que pour ce motif elle était, en tout temps, en droit et comme usagère de conduire et faire paître son bétail sur les finages des villes, bailliages et villages voisins, savoir : sur ceux de Cernay, Steinbach, Wittelsheim, Lutterbach, Reiningen, Schweighausen, Ernwiller<sup>6</sup>, Michelbach, Bitschwiller et de tous

<sup>5</sup> Voy. ENGELSÜSS, *Weymarischer Feldzug*, p. 114. Il parut la même année une apologie de Grün intitulée : « Apologia und grundlicher bericht, wie es mit der erobung der Statt Thann und erfolgter gefængnis des Obersten Jo. Christoph. von der Grun hergegangen. » In-4°.

<sup>6</sup> *Ernwiller*. Il y a eu une commune de ce nom entre Thann et Aspach-le-Haut; on en trouve encore quelques vestiges.

autres villages dépendant des ville et bailliage de Thann, sans que jusqu'au dit jour il y ait eu à cet égard des réclamations, protestations et méintelligences de la part desdits villes, bourgs, seigneuries et bailliages et sujets d'iceux ; mais comme il pourrait arriver que, par suite des temps, des difficultés surgissent par l'ignorance sur l'étendue de ce droit de pâturage, qu'il faudrait alors soutenir à grands frais, et afin que ce droit ne s'éteigne point dans la mémoire des hommes et des co-usagers ; attendu que ce droit est fondé sur un ancien usage, ainsi qu'il est à la connaissance dudit baron de Mœrsperg et de ses conseillers ;

Ceux-ci ont accordé au nom de Sa Majesté royale et corroboré de nouveau ledit droit aux habitants de Thann et à leurs successeurs, pour en jouir conjointement avec toutes lesdites communes, de manière à ce que celles-ci soient à l'abri de tous dommages et à condition de se conformer aux règles de police.

Par ordonnance du 6 juin 1500, Maximilien a confirmé les lettres ci-dessus du juge provincial et magistrat en Alsace<sup>7</sup>.

Malgré la promesse faite par Maximilien I<sup>er</sup> de ne jamais engager la ville de Thann, elle fut pourtant engagée aux Bâlois, en 1449, pour une somme de 26,000 florins.

Le lundi après la Sainte-Élisabeth de l'année 1374, Léopold, duc d'Autriche, accorde à la ville de Thann le droit de percevoir pendant trois années consécutives, pour l'employer à la construction et réparation des murs et autres travaux de défense, la moitié des droits nouvellement établis dans ladite ville ; l'autre moitié devant revenir au comte de Fribourg, son oncle, qui devra la dépenser, pendant trois ans également, en réparations et constructions du château que Léopold possédait à Thann (*Engelburg*).

Ces trois années écoulées, le produit de l'octroi, *Umgeld*, devra en être abandonné à la ville de Thann, qui pourra en faire tel emploi qu'il lui conviendra, sans opposition ni empêchement de qui que ce soit.

### § 63. Seigneurie de Thann.

La seigneurie de Thann se composait de la juridiction ou *Gericht* de la ville, de deux prévôtés, *Vogteyen*, et de quatre mairies, *Meyerthümer*.

La juridiction de la ville, comme les *Vogteyen*, se subdivisaient aussi en mairies plus petites, qui ne formaient avec les bourgeois de la ville qu'une même cité. Voici leurs noms : 1<sup>o</sup> *Hohenrodern*, ancienne mairie<sup>1</sup>

<sup>7</sup> Archives de Thann, communiquées au traducteur par M. MERCKLEN, secrétaire de la mairie.

<sup>1</sup> *Hohenrodern den Hof und das mejertum*, dit une charte donnée, en 1278, par Thiébaull, comte de Ferrette. Voy. HERGOTT, num. 576.

qui, outre le village du même nom, comprend encore *Leimbach* et *Ramersmatt*; 2° *Aspach*, c'est-à-dire *Aspach-le-Haut* et *Aspach-le-Bas*; *Alt-Thann* ou *Vieux-Thann*, bourg de peu d'importance, qui forme seul une mairie. En face de Vieux-Thann et en deçà de la Thur sont les collines de *Ranzenberg* et de *Staufenberg*, qui se regardent et produisent des vins excellents.

Les deux Vogteyen sont *Burnhaupten* et *Traubach*.

La Vogtey de *Burnhaupten* se subdivise en deux mairies, l'une supérieure, l'autre inférieure; on les appelle aussi juridiction, *Gericht*. La mairie supérieure comprend les villages d'*Ober-* et de *Nieder-Burnhaupt* et celui de *Giltweiler*; la mairie inférieure embrasse sept villages, qui sont *Ammertzwiler*, où était le château allodial de M. Desmarais; ce château n'existe plus; *Bernweiler*, *Galfingen*, *Ober-* et *Nieder-Spechbach*, *Brünighofen* et *Enschingen* ou *Enschusingen*. Il existait cinq châteaux dans les quatre dernières de ces localités. *Spechbach-le-Haut* en comptait deux; l'un aux *Reinach*, l'autre aux *zu Rhein*; c'étaient des allodiaux. Le plus remarquable de tous se trouvait entre les deux *Spechbach*; *Ulrich 1er*, comte de Ferrette, et son fils *Thiebault* l'ont placé dans l'énumération qu'ils firent de leurs propriétés en 1271 et en 1278. Les *Altenach*, qui en obtinrent la moitié, eurent pour successeurs les *Brünighofen*, en 1320, et à l'extinction de ces derniers les *de Gorr*. L'autre moitié devint un sous-fief des *Ratzambausen zum Stein*, qui le conférèrent aux *Bernhold*. Dans *Brünighofen* se trouvait un château, bâti sur un sol marécageux, qui fut à une époque déjà très-éloignée la résidence d'une famille du même nom. *Guillaume de Waldner* offrit, en 1379, à titre de fief au landgrave *Léopold-le-Probe* le château détruit (*Burgstall*) d'*Enchusingen*<sup>2</sup>.

---

En 1456, *Hermann de Waldner* obtint de *Théobald de Hasenburg* et de son frère, et à titre de fief, une part des dîmes du village d'*Ammertzweiler*. Les *Hasenburg* s'étant éteints en 1480, les *Waldner* furent investis du village par l'évêque de Bâle, à qui revint alors le domaine direct des défunts.

Jusqu'à la révolution de 1789, les *Waldner* ont joui dans *Ammertzweiler* d'une cour dominicale qu'ils tenaient en fief de la maison d'Autriche.

Le château allodial des *Des Marais* fut acquis peu d'années avant la révolution par *Louis-Hermann-Anastase de Waldner*, percepteur de l'ordre Teutonique, qui y fixa sa résidence<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Archives des *Waldner*.

<sup>3</sup> Archives des *Waldner* dépouillées par GRANDIDIER.

Une charte de 1128 nous apprend qu'à cette époque l'abbaye de Marmoutier possédait *ad Berenvillare mansa III*<sup>4</sup>.

Vers l'an 1074, l'abbaye de Sainte-Croix, à Woffenheim, percevait des droits à *Enschingen* et possédait l'église de *Hohenrodern*.

Une charte de la comtesse Mathilde, veuve de Hugon, comte du Nordgau et de Dagsbourg, renouvelant les biens de l'abbaye, dit : « Item Ecclesia de Hohenrodern persolvat ut ista (scilicet censum, quinque solidos et duos sextarios et sex panes et carnem duodecim nummorum)... Mansus de *Auschtzingen* (Enschingen) quinque siclos de censu et totidem de servitio, ut supra<sup>5</sup>. » La charte a été écrite vers 1090.

L'origine de Vieux-Thann remonte au moins au dixième siècle, car Witebold, qui était évêque de Strasbourg de 991 à 999, donna à l'abbaye d'Eschau *in villa quæ dicitur Danne, mansum unum, curtim unam cum duobus mansibus*. La même charte nous apprend aussi que l'abbaye possédait *in villa Aspach curtim unam cum duobus mansibus*<sup>6</sup>.

#### § 64. Suite du précédent.

La Vogtey de Traubach comprenait quatre mairies. C'étaient 1° *Danne-marie* sur la Larg, bourg très-important, dont les foires de la Saint-George étaient très-renommées dans le Sundgau; cette mairie renfermait les villages de *Gommersdorf*, de *Volfersdorf*, de *Ratzweiler*, d'*Elbach*. 2° *Traubach*, qui comprenait *Ober-Traubach*, *Nieder-Traubach* et *Gevenatt*. Entre les deux premières de ces localités se trouvait un château que les Schütz ont tenu en fief; il était encore leur propriété, en 1454, lorsqu'on l'appelait déjà citadelle détruite, *Burgstall*. 3° *Falkweiler*, *Hecken*, *Sternenberg* et *Linden*. 4° Mairie de *Bretten* ou, suivant les habitants du pays, *das Welsche Meyerthum*, qui touche aux terres françaises de la seigneurie de Belfort. Elle comprend *Bretten*, *Burckhardsweiler*, *Bernhardsweiler* et *Welsch-Steinbach*, en français *Esteimbe*. L'office du Vogt de Traubach formait depuis longtemps un fief particulier jouissant de droits importants. Après les Schütz, qui cessèrent d'exister au commencement du seizième siècle, il passa à Walther Schwendi, chambellan de l'archiduchesse Claude. Le 5 mai 1648, l'archiduc Ferdinand, par la faute duquel la maison d'Autriche perdit presque toute l'Alsace, le releva de toute redevance féodale. A Schwendi succéda, en 1651, Benoit Glutz de Soleure. De Glutz il parvint, en 1677, à Jean Beat Willemann, et, en 1690, à Wolfgang de Schenbeck. La Vogtey de Traubach passa des mains de ce dernier, en 1728,

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CCLXIX.

<sup>5</sup> Le même, loc. cit., p. CLIII.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 256.

à M. de Corberon, l'illustre premier président du Conseil souverain d'Alsace, et trois ans plus tard aux Clebsattel comme fief masculin.

Les quatre autres mairies de la seigneurie de Thann étaient : 1° celle de *Balschweiler*, contenant *Überkumm*, *Bütweiler* et *Eglingen*. *Balschweiler*, chef-lieu de cette mairie, appartient d'abord pour la plus grande partie aux nobles de Huningue et ensuite aux Lichtenfels. Ces derniers ont vendu, en 1649, leurs droits aux Hewart pour 8080 florins. 2° Celle de *Sultzbach*, en français *Sope*, que Jeanne de Montbéliard, épouse du dernier comte de Ferrette, retint pour elle à titre de douaire avec la Vogtey de Traubach et la seigneurie de Rothenbourg<sup>1</sup>. Cette mairie comprend *Ober-Sultzbach*, *Nieder-Sultzbach*, *Diefmatt* et *Morzweiler*. 3° La mairie de *Reiningen*, et 4° la mairie de *Rispach* ou *Reppe*, qui sont aux extrémités de la seigneurie, l'une vers Belfort et l'autre vers Mulhouse. Chacune d'elles ne se compose que d'un village. Près de Reiningen, deux villages ont péri, ce sont *Deckweiler* et *Usweiler*, dont le dernier était déjà réuni à Reiningen en 1500.

∴ Ici Schœpflin se trompe; l'ancien château de Traubach, qui est détruit depuis des siècles et dont il reste encore quelques vestiges, se trouvait sur une hauteur entre Traubach-le-Haut et Guevenatten; c'est le nouveau château qui a été bâti dans la vallée entre Traubach-le-Haut et Traubach-le-Bas; mais ce nouveau est également détruit; il n'en reste que peu de vestiges.

Le village de Linden, qui se trouvait entre Hecken et Falkwiller, n'existe plus de nos jours; les habitants étant allés s'établir à Hecken, démolirent eux-mêmes leur village.

Wolmar, comte d'Ortenberg, donna vers l'an 1060 à l'abbaye de Honcourt, fondée par son père Wernher, *predium in Rymcsingen*. Une bulle de Calixte II, datée de 1120, dit que ce *predium* était situé in *Reinheim*, aujourd'hui *Reiningen*.

En 1016, l'empereur Henri II vint à Dannemarie et y signa un diplôme daté du 29 août in *villa Danamarachiricha*<sup>2</sup>.

Christophe Klæckler fut investi, en 1370, par la maison d'Autriche du droit de patronage de l'église de Söppe-le-Bas<sup>3</sup>.

En juin 1258, Erchenfride de Richensheim, *cantor ecclesie Basiliensis*, donne à l'abbaye de Lucelle *possessions suas quas habeat in villa de Morswilt*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> STEYERER, *Hist. d'Albert-le-Sage*. Addit. chap. II, col. 227.

<sup>2</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. II, p. 105.

<sup>3</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

<sup>4</sup> Archives épiscopales de Porrentruy.

Dans le cours du onzième siècle, l'abbaye de Sainte-Croix, à Woffenheim, possédait *ad Reinungen dimidius mansus et ad Morswilre mansus*.

### § 65. Fiefs.

Je remarque que les fiefs de la seigneurie de Thann étaient beaucoup moins nombreux que ceux des seigneuries d'Altkirch et de Ferrette. *Schweighausen* était un château que Cunemann Hack de Schweighausen offrit en fief à la maison d'Autriche, pour recevoir d'elle le village du même nom qui lui était échu en même temps que le comté de Ferrette<sup>1</sup>, *Ennweiler*, château avec un bourg, et *Michelbach*, que les Hack tenaient encore en gage. Ce Cunemann reçut le premier, en 1597, l'investiture de ces fiefs. Aux propriétés de cette famille vint encore s'adjoindre, en 1468, le territoire du village de *Hausen*, qui avait péri; c'était sans doute une indemnité du dommage que leur causèrent alors les Suisses<sup>2</sup>. Plus tard, et en 1482, Michelbach fut cédé aux Reinach, du consentement des Hack. Mais les malheurs des temps ont fait périr Ennweiler. Quant aux autres propriétés, l'empereur Maximilien désigna, en 1510, les Waldner pour succéder aux Hack à leur extinction. Les Hack de Schweighausen ont disparu en la personne de Jean-Louis, en 1572, époque à laquelle la famille Waldner fut mise en possession de leurs fiefs. *Wittenheim* est un petit château dans le territoire d'un bourg voisin, qui a donné son nom aux chevaliers, *Rittern*, de Wittenheim; c'était un ancien alleu des nobles de Hüss, dont l'un, Jean-Ulric, l'offrit, en 1522, à la maison d'Autriche à titre de fief. Mais Hartung le perdit en 1419. Alors, en effet, Gualther d'Andlau reçut en fief non-seulement le château de Wittenheim, mais encore quelques villages que Hartung possédait en propre, et entre autres celui de *Kungersheim*, qui appartient encore à sa postérité<sup>3</sup>. Le château fut incendié par les Suédois en 1652. Il existait à *Buttweiler* un autre château, qui fut construit par les Hagenbach, au milieu du quinzième siècle, au milieu d'un territoire féodal, circonstance qui a fait un fief de ce château. Les Hagenbach possèdent aussi dans le territoire de Thann, comme fief de l'Église de Bâle, le château de *Wittolshcim*; les Rust participaient à ce fief; ils avaient succédé dans cette possession aux Stauffen et aux nobles de Mas-sevaux<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Curtis Schweichusen* lit-on dans une charte de 1271 par laquelle Ulrich I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, offrit son comté en fief à l'Église de Bâle.

<sup>2</sup> Voy. *UNSTRUTS, Chron. de Basle*, liv. IV, chap. IV.

<sup>3</sup> *Cod. Ms. feudorum Reg. Ensisheim*.

<sup>4</sup> Cela résulte d'une charte de Murbach de l'an 1450.



. On lit dans un ancien nécrologue de l'abbaye d'Einsiedlen : « Bero « founder Munstere dedit nostro caenobio Wittenheim. » D'après GRAN-NDIER, aux manuscrits de qui nous empruntons cette note, ce fait doit se rapporter au milieu du neuvième siècle. Wittenheim était, dans tous les cas, connu au dixième siècle, puisque l'évêque Witterold de Strasbourg donna à l'abbaye d'Eschau in Wittenheim *novem mansus et capellam S. Margarete*<sup>5</sup>.

Une charte du 1<sup>er</sup> février 1196, déjà citée par nous au § 50, confirme au chapitre de Bâle *Hekingersheim cum ecclesia*. Selon toute apparence, ce village n'est autre que Kingersheim<sup>6</sup>.

Pour terminer ce qui a rapport à la seigneurie de Thann, nous dirons qu'en 1577, lors de leur retraite, les Anglais réduisirent en cendres plus de quarante-six églises et couvents du Sundgau. En 1454, beaucoup d'églises, qui avaient été détruites par les Anglais et les Armagnacs, furent rebâties.

Vers 1469, on était occupé dans tous le pays à rebâtir les églises qui avaient été détruites en 1376, entre autres à Hartmannswiller, Staffelfelden, Uffholtz, Wittelsheim, Roderen, Geibenheim, Senthem, Soppe-le-Haut et Soppe-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Spebach-le-Haut et Spebach-le-Bas, Galfingen, Heimbrunn, Niedermorschwiller, Heidwiller, Ballschwiller, Bernwiller, Amerzwiller, Giltwiller, Wiler dans la vallée de Saint-Amarin, Oderen, etc.<sup>7</sup>

#### SEIGNEURIE DE BELFORT.

##### § 66. Château de Belfort.

Cette seigneurie, que les princes de la maison d'Autriche ont constamment qualifiée de domaine, *Herrschaft*, et que les modernes appellent quelquefois un comté, fut annexée au quatorzième siècle au comté de Ferrette. Elle doit son nom non pas à la ville de Belfort, mais au château qui la domine. Le château s'élève sur un rocher au milieu de la seigneurie; il paraît avoir été ainsi nommé, soit en raison de l'aménité du site, soit en raison de l'importance de ses fortifications. Le roc, du côté qui fait face à la ville placée à ses pieds, est ardu et taillé à pic; la pente en est moins roide au nord, côté où il est défendu par un fossé taillé à vif. Le château est un quadrilatère. Au midi se trouvait une tour ronde, formée de trois étages voûtés, dont le dernier a été abattu au milieu du dix-septième

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 256. — <sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Extrait de la *Chronique des Franciscains de Thann* dont le manuscrit original est entre les mains de M. ZIMMERLIN.

siècle. Du sommet de cette tour on aperçoit non-seulement l'Alsace, mais encore le diocèse de Bâle, la Suisse, la Bourgogne, le comté de Montbéliard et les confins de la Lorraine. Du côté opposé, où se trouve la rampe qui conduit à la ville, gisent les débris d'une tour semblable, soutiens d'un édifice plus moderne. Le château est occupé par un commandant militaire et par une compagnie de vétérans. Théodoric III, comte de Montbéliard, pour défendre cette forteresse contre les embûches du comte de Bourgogne et de l'archevêque de Besançon, se concilia l'amitié du duc de Lorraine Mathias II, et la lui offrit en fief en 1228<sup>1</sup>. Cet oblat cependant ne fut pas effectué. Sous la domination de la maison d'Autriche, les habitants du territoire voisin avaient la garde du château. En 1590, la régence d'Ensisheim y établit une garnison permanente. Le château fut emporté trois fois pendant le cours du dix-septième siècle. Les Autrichiens en furent d'abord chassés par le Rhingrave Otton Ludovic, le 11 mars 1654<sup>2</sup>, et deux ans après, 29 juin 1656, par le comte de la Suze, qui fut nommé gouverneur de Belfort et de Delle<sup>3</sup>. Mais ce dernier, s'étant ensuite tourné contre le roi, le maréchal de la Ferté vint faire le siège du château et l'emporta le 13 février 1654<sup>4</sup>.

Il n'est pas besoin de dire que d'immenses fortifications entourent aujourd'hui Belfort et en font une place de première classe.

### § 67. Ville de Belfort.

La ville qui s'étend aux pieds du château est fortifiée; la situation en est agréable, mais la grandeur en est médiocre. Là se trouve le point de tangence du Jura et de la Vosge; le premier y détache des mamelons qui, s'écartant de la direction générale le long du Rhin, viennent y mourir; la seconde, qui naît dans le pays de Langres, y jette un rameau presque perpendiculaire à la ligne qui se dirige parallèlement au Rhin vers Mayence.

La rivière la *Savoureuse* descend de la vallée de Rosemont sur la ville,

<sup>1</sup> La charte d'oblation se trouve dans D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II. Preuves, p. 440.

<sup>2</sup> CHEMNITZ, *Histoire de la guerre des Suédois*, t. II, p. 350.

<sup>3</sup> Ibid., liv. IV, p. 1026; GASPARD DE CHAMPAGNE, *comte de la Suze, gouverneur des places de Belfort et de Delle et commandant du pays*. Son tombeau en marbre se trouve dans l'église de Saint-Mainbaud à Montbéliard.

<sup>4</sup> En mémoire de cet événement, on frappa à Paris une médaille qui représente la Lorraine et l'Alsace en costume féminin avec cette épigraphe : ALSATIÆ ET LOTHARINGIÆ QUIKS; au bas de la médaille on lit : BELFORTUM CAPTUM MDC. LIV. Voy. *Médailles de Louis-le-Grand*, num. 55.

où ses eaux sont introduites par un canal. Six routes royales, rayonnant dans toutes les directions, se croisent à Belfort, qui ouvre et ferme ainsi à l'ouest et au midi l'entrée de l'Alsace aux étrangers. L'une de ces routes conduit par Delle à Porrentruy et dans l'intérieur de la Suisse; une autre mène à Besançon; la troisième se dirige sur Langres et Paris, en passant par Besançon; la quatrième, qui traverse la vallée de Rosemont et le Ballon de Giromagny, atteint la Lorraine; la cinquième s'avance sur Colmar et Strasbourg, et la sixième sur Huningue et Bâle. Cette situation fait de Belfort une place de commerce assez importante, et l'on y voit affluer les marchandises et surtout les vins des deux Bourgognes et de la Champagne. Pendant que cette ville faisait encore partie du comté de Montbéliard, Renauld de Bourgogne, comte de Montbéliard, de concert avec Wilhelmine, sa femme, et Othenin, leur fils, l'enrichit de nombreux privilèges<sup>1</sup>. La charte d'octroi, qui est datée de 1507, est le premier monument qui fasse mention de cette ville. Ces privilèges furent confirmés, en 1522, par Henri de Montfaucon, gendre et successeur de Renauld.

Les titres les plus anciens divisent Belfort en trois parties. Renauld distingue le château de la ville et du faubourg<sup>2</sup>. Ursule, petite-fille de Renauld par sa mère Jeanne, épouse du comte Ulrich de Ferrette, établit, en 1547, une différence entre la vieille et la nouvelle ville<sup>3</sup>. Jeanne, qui survécut à trois époux<sup>4</sup>, y fonda, en 1549, pour douze pauvres, un hôpital qui existe encore. Hugon, archevêque de Besançon, qui approuva la même année cette institution, écrit dans l'acte d'approbation que l'hôpital a été construit in *Villa Belfortis*. Mais on voit par ce qui précède que ce mot de *villa* doit se traduire par celui de ville, qui en dérive, quoique le sens primitif en soit dénaturé.

Déjà, en 1542, cette même Jeanne avait converti l'église paroissiale de Belfort en une collégiale de douze chanoines, dont le nombre a été réduit par l'injure des temps à six. Cette église, qui existait jadis au pied du château, a été de nos jours reconstruite somptueusement au milieu de la ville<sup>5</sup>. Une tradition incertaine veut que l'église de Saint-Christophe, vulgairement appelée *la Brasse*, et qui s'élève dans le faubourg au milieu du cime-

<sup>1</sup> Cette charte est écrite en langue bourguignonne. Ce même Renaud consacra les plus grands privilèges à la ville de Montbéliard, peut-être parce qu'il prévoyait l'extinction de sa race.

<sup>2</sup> Dans le privilège déjà cité de 1507, il dit : « Nous avons grand désir que le Châtel, le Bourg et la ville dudit Belfort soient cruts, multipliés, etc. »

<sup>3</sup> « Als es sich herab ziehet zem thor zwischent der alten Statt und der neuen. » HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. II, p. 792.

<sup>4</sup> Voy. plus loin la Généalogie des Ferrette.

<sup>5</sup> Cette église n'a été complètement terminée qu'en 1846 par le zèle de M. le curé Fictié.

tière, ait été l'ancienne église paroissiale. En 1400, la ville fut en partie détruite par un incendie. Elle eut beaucoup à souffrir aussi des guerres subséquentes des Bourguignons.

### § 68. *Privilèges.*

Renauld concéda aux habitants de Belfort le droit d'élire librement leur magistrat, qui se composait de neuf membres, appelés les *neuf bourgeois*; ils étaient alternativement présidés par l'un d'eux. Le prévôt<sup>1</sup>, qui assistait au conseil comme représentant du prince, était aussi un bourgeois; il exerçait principalement son autorité dans les jugements criminels. La chambre impériale de Spire décida, en 1544, que rien ne pouvait être statué sans lui dans la ville; à lui seul était réservé de connaître des cas de lèse-majesté, d'hérésie, de simonie et de sacrilège; il avait double suffrage au magistrat. Il existe aussi hors de la ville des bourgeois, qui habitent dans les campagnes voisines et qui paient annuellement douze sols pour la conservation de leur droit. La ville elle-même était affranchie de tout impôt, à la condition de payer une somme annuelle de *mille livres estevenants*<sup>2</sup>. Cet ordre de choses existait par suite d'un traité fait avec le comte Renauld. En enrichissant la ville de privilèges aussi considérables, garantis par un serment réciproque, Renauld défendit cependant aux bourgeois d'admettre parmi eux aucuns autres de ses sujets, les laissant libres d'appeler à eux des étrangers. Les bourgeois, de leur côté, avaient le droit de quitter la ville, à la condition de ne s'établir ni sur les terres du roi d'Allemagne, ni sur celles de l'archiduc d'Autriche. Belfort avait quatre foires; son principal revenu consistait dans l'exploitation de la forêt de *Salbert*, don de Renauld, en quelques pâturages et dans la perception de quelques droits. Elle jouissait aussi, par concession de 1465, du débit du sel dans toute la seigneurie. Les marchandises qui y étaient fabriquées, furent exemptées, en 1497, de tous droits.

Outre l'hôpital fondé par la comtesse Jeanne, les bourgeois en ont construit un second, sous l'invocation de sainte Barbe. L'archiduc Léopold érigea, en 1619, un couvent de capucins dans le faubourg. Près de la ville, il a été formé à grands frais un réservoir d'eau pour alimenter les fontaines publiques. Nous devons parler ici d'une tour qui s'élève sur un monticule voisin de la ville et qui frappe les regards quand on pénètre dans Belfort. Cette tour, qui est de forme carrée et presque pyramidale, porte le nom de *Tour de la Miotte*. La ville en surveille avec soin l'entretien, quoiqu'elle ne soit d'aucun usage. Ceux-là se trompent qui pensent

<sup>1</sup> *Meyer*, maire; *Schultheis*, prévôt.

<sup>2</sup> La livre Estevenant vaut 16 sols et 8 deniers.

qu'elle est la limite des diocèses de Besançon et de Bâle. On prétend qu'elle servait autrefois de phare pour signaler l'approche des ennemis. De son sommet on aperçoit le Rhin et le château de Ferrette qui en est à neuf lieues. Les armes de la ville sont de gueules à une tour au dôme et aux quatre clochetons girouettés d'or et accompagnés des lettres B. F. Son territoire est d'une fertilité médiocre, mais il est riche en minerai de fer, aussi les hauts-fourneaux et les forges abondent-ils dans le faubourg, d'où il sort annuellement 200,000 livres de fer doux d'excellente qualité que le commerce expédie au loin.

L'hôpital érigé par la comtesse Jeanne fut l'origine du premier établissement d'éducation primaire public fondé à Belfort. Par un acte de donation faite à son chapelain, en 1415, il est obligé à un certain nombre de messes et d'offices avec le maître d'école et ses écoliers, à qui il doit une rétribution convenable en vivres et en numéraire. La donation porte sur l'unique moulin de l'*Assise-sur-l'Eau* ou de Domjustin, avec tous ses droits et appartenances, sans que les seigneurs puissent bâtir d'autre moulin dans toute ladite *Assise* qui contenait plusieurs villages. En 1441, Frédéric d'Autriche confirma cette donation<sup>3</sup>.

L'abbé DESCHARIÈRES émet sur la *Pierre la Miotte* l'opinion suivante. « Cette pyramide tronquée date de la guerre du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, et servait à annoncer aux peuples soumis à Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire à la majorité de la Haute-Alsace, l'approche des troupes franc-comtoises. *Archives de l'abbaye de Mâssevaux* 4. »

Les hauts-fourneaux de Belfort et de Châtenois ne consomment que de la mine en grains que l'on extrait sur les finages de *Roppe*, *Chèvremont*, *Pérouse*, *Andelnans*, *Vezelois*, *Châtenois*, *Leupe* et *Danjoutin*.

Le minerai en grains de ces contrées est mêlé avec une argile d'un jaune plus ou moins intense. L'argile est parfois en nappes superficielles (Andelnans, Leupe, Danjoutin), plus souvent elle remplit des fentes, des crevasses ou d'autres excavations irrégulières dans un calcaire appartenant à l'état moyen de la formation jurassique.

Quand le minerai est près de la surface du sol, on l'exploite à ciel ouvert sans aucune régularité (Andelnans, Danjoutin, Leupe), ou bien par gradins plus réguliers (Chèvremont); quand il est à une plus grande profondeur, on procède par puits et galeries (Châtenois, Roppe).

Les fourneaux de Belfort et de Châtenois consomment annuellement environ neuf cents mètres cubes de minerai lavé, pesant seize à dix-sept

<sup>3</sup> *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort*. Belfort 1808.

<sup>4</sup> *Journal de la Société des sciences du département du Bas-Rhin*.

mille quintaux. Huit patouillets servent au lavage des terres à mines. Les fers que produisent ces mines sont employés dans les manufactures d'armes, les fabriques d'acier et d'outils aratoires<sup>5</sup>.

§ 69. *Seigneurie divisée en cinq districts. — Prévôté de Belfort.*

Mais il est temps de nous occuper de la seigneurie. Je remarque qu'à une époque déjà éloignée, de même que de nos jours, la seigneurie de Belfort était divisée en cinq districts où l'on parle le patois. Ce sont : les *prévôtés de Belfort* et *d'Angeot*, dont la dernière s'appelle en allemand *Ingelsod*, la *grande mairie d'Assise*, en allemand *Essis*, les *seigneuries de Rosemont* et *de Delle*. Chacun d'eux possède une administration spéciale, car tous ces districts forment des seigneuries séparées, dotées d'institutions différentes. Mais comme ils ressortissent depuis très-longtemps du tribunal commun du château, ils sont considérés comme enclaves de la seigneurie de Belfort. Ils ont eu tous un sort commun, si l'on en excepte la seigneurie de Delle que les comtes de Ferrette occupaient déjà en partie, avant qu'ils ne fussent les maîtres des autres dont nous allons parler.

De même que la seigneurie de Belfort se divisait en cinq districts, de même aussi la prévôté du même nom, qui en était la section principale, se subdivisait en cinq mairies ou *Meyerthümer*. C'étaient : 1° celle de *Pérouse*, village le plus rapproché de la ville vers le levant auquel se rattache *Offenmont*; 2° celle de *Châtenois*, dont le territoire s'étend en grande partie le long de la Savoureuse, entre Belfort et Montbéliard; de cette mairie dépendent *Châtenois*, en allemand *Kestenholz*, *Vourvenans*, *Bermont*<sup>1</sup> et douze habitations des villages de *Nommay*, *Brognard* et *Dampierre*<sup>2</sup> de la principauté de Montbéliard. *Villar-le-Sec*<sup>3</sup> et *Oye*<sup>4</sup> ont péri. Dans la charte par laquelle Adélaïde, marquise de Baden, rendit la liberté

<sup>5</sup> A. PENOT, *Statistique générale du département du Haut-Rhin*. Mulhausen 1831.

<sup>1</sup> *Bermont* s'appelait autrefois *Belmont*. Ce village a cela de remarquable qu'au pied de la roche sur laquelle il est bâti coule un ruisseau d'une eau très-limpide que les habitants appellent *Fontaine de la Suze*. L'épouse de Gaspard, comte de la Suze, amie des lettres, attirée par le murmure des eaux, par l'ombre que forme le rocher qui les surplombe, aimait à s'y rendre. La source prend naissance dans le Froid-Val, et après y avoir coulé pendant l'espace d'une demi-lieue, elle se trouve arrêtée par un rocher et disparaît sous terre pour ressortir au point où elle prend le nom de *Fontaine de la Suze*.

<sup>2</sup> Surnommé *outré les bois* pour le distinguer des autres.

<sup>3</sup> Le territoire de *Villar-le-Sec* appartient aujourd'hui au village de *Châtenois*. Nous verrons une autre localité de ce nom dans la seigneurie de Delle.

<sup>4</sup> Il se trouvait entre *Châtenois* et *Bermont* et s'est réuni à ce dernier.

aux habitants de cette mairie encore réduits à l'état de servage, on lit les noms de tous les villages que nous venons de citer<sup>5</sup> accompagnés de deux autres qui ont formé depuis une mairie séparée. Ce sont 5<sup>e</sup> ceux de *Cravanches* et de *Baviller*, troisième mairie de la prévôté de Belfort; 4<sup>e</sup> *Bethonviller* et *La Grange*, dont le premier s'appelle en allemand *Bethweiler*; 5<sup>e</sup> *Buc* ou *But*, bourg unique avec une partie du village voisin de *Mandrevillar*, dans la seigneurie d'Héricourt.

§ 70. *Prévôté d'Angeot. — Grande mairie d'Assise.*

La prévôté d'Angeot ou d'Ingelsod est la deuxième de la seigneurie de Belfort; elle renferme aussi deux mairies; la première se compose de : *Angeot*, *La Rivière*, *Vautiermont* (*Waltersperg*), *Saint-Cosme* (*Sankt-Cosmann*); la seconde de : *Novillar* (*Neuweiler*), *Rechotte*, *Austrage* et *Eschêne* (*zu der Eichen*). Ces deux derniers villages ont été inféodés, en 1478, à Frédéric de Montreux et à ses héritiers. A Angeot se trouve un manoir féodal que la noble famille d'Ingelsod a d'abord possédé seule avec d'autres droits jusqu'en 1450, et pendant quarante-huit ans en communauté avec les nobles de Sulzbach. Pancrace de Zschaffoy a succédé, en 1530, aux Ingelsod et son fils a vendu, en 1585, du consentement de l'archiduc Ferdinand, le château à Thiébaud Mægerer, chancelier de l'abbaye de Murbach<sup>1</sup>, qui a laissé des héritiers des deux sexes. Quant à la seigneurie même d'Angeot, les comtes de Ferrette paraissent y avoir eu quelques droits avant le mariage du dernier comte avec Jeanne de Montbéliard; car, dès 1295, le comte Thiébauld consacra au monastère de la Sainte-Vierge, dans le Val-Dieu, des dixmes du territoire d'Angeot. On retrouve une trace de l'ancien servage des habitants dans le droit de *Fall* qu'ils payaient encore dans le dix-huitième siècle. Le mot *Fall* pourrait être traduit par *casuel*.

La grande mairie d'Assise se divise en deux plus petites. C'est d'abord celle d'*Assise-sur-l'Eau* qui, de même que celle de Châtenoy, s'étend dans la direction de la Savoureuse. Elle embrasse les sept villages de *Danjoutin*, *Andelnans*, *Sevenans*, *Leuppe*, *Moval*<sup>2</sup> *Trétudans* et *Dorans*. Ce dernier

<sup>5</sup> « La terre et Signorie de la Mairie de Chastenois près Belfort, de la Diocèse de Besançon, c'est à sçavoir ez villes (villages) de Cravanches, de Baivelier, de Bostant, de Belmont, de Oye, de Veller-lou-sec, de Chastenois, de Neuf-meix (Nommay), de Yourvenant, de Broignard et de Dampierre, appartenants à la dite Mairie. » On voit par là que cette mairie formait alors onze villages et qu'elle n'en contient plus que sept et même incomplets.

<sup>1</sup> *Codez Ms. Feudorum Regim. Ensisheim.*

<sup>2</sup> Les trois dernières localités sont plutôt des fermes que des villages.

se trouve seul sur la rive droite du cours d'eau. Vient ensuite la *Haute-Assise* qui consiste dans *Chèvremont* (*Geissenberg*), *Petite-Croix* (*Klein-Creutz*) et dans une partie de *Besoncourt* (*Bischingen*). Ce dernier village est annexé à la paroisse de Pfaffans dont je parlerai plus loin. Dans l'enclave de cette mairie se trouve le petit village de *Fontenelle*, propriété particulière de Thiébault de Granvillar, auquel Henri Darol l'avait vendu. Thiébault l'offrit en fief à la maison d'Autriche vers 1478. André Tenbler, qui y a succédé aux Granvillar, l'a volontairement rendu à Adam de Hohenfurst. Caspar, petit-fils d'Adam, l'a cédé, en 1608, à Henri Bisantzer, en français *Besançon*, citoyen de Belfort.

Les droits de présentation et de nomination à la cure de Chèvremont, dépendant de l'abbaye de Belchamp, appartenaient à l'abbé de Corneux. Corneux est situé en Franche-Comté et l'abbaye de Belchamp avait été réunie à cette dernière<sup>3</sup>.

Le 8 avril 1105, Eschène fut donnée par Ermentrude, veuve de Théodoric I<sup>er</sup>, comte de Montbéliard, au prieuré de Froide-Fontaine qu'elle avait fondé. La charte fut signée par Théobald de Rougemont, Ulric de Luttram, Henri de Schvertz (*Schwertz*), Morand Des Granges, Théodoric de Chyvremont (Chèvremont), Gundram de Magny (Magny) et Léonard de Curtina (Courcelles).

#### § 71. *Seigneurie de Rosemont.*

Le domaine de Rosemont, portion considérable de la seigneurie de Belfort, tire son nom du château de *Rosenberg* ou de *Rosenfels*. Un rocher qui part du pied des Vosges présente encore les ruines de cette antique citadelle. Le domaine se divise en Haut et Bas-Rosemont et par conséquent en deux mairies fort inégales. Le Haut-Rosemont comprend douze villages, le Bas n'en contient que trois. L'un est situé entre les montagnes, ce qui lui a fait donner le nom de *Rosenthal*, l'autre s'étend dans la plaine. Tous deux sont régis par des coutumes différentes, tous deux sont échus, en 1547, à la maison d'Autriche, comme héritière de celle de Montbéliard<sup>1</sup>. Le Haut-Rosemont consiste dans le village de *Chaux* ou de *Tscha*, qui a donné son nom à une mairie, dans ceux de *Valdhoy*, de *Sermamagny*, d'*Évette*, de la *Chapelle-sous-Chaux*, en patois *Capeltscha*, de *Giomagny*, petite ville qui doit son développement aux mines qui s'y trouvent, du

<sup>3</sup> HUGO in *Annal. Ord. Præmont.* t. 1, p. 502 et 504. Voy. en outre la transaction passée, en 1631, entre l'abbé de Corneux et le comte de Montbéliard. HUGO, t. 1, col. CCXLV.

<sup>1</sup> STEYERER, *Hist. Albert. sap.* Addit. col. 242 sq.



*Puix* ou *Soda*, de *Vesemont* ou de *Vesenberg*, de *Rougegoutte*, de *Gromagny*, d'*Éloi* et d'*Auxelle-le-Haut*. Ce dernier, qui est le plus moderne, date du seizième siècle et doit son origine à des mines qui en sont voisines. Il a été donné en fief avec droit de basse justice à un sieur Heydemburg, directeur de ces mines. *Auxelle-le-Bas* ou *Nieder-Assel* est plus ancien, car nous voyons que le village et son château étaient déjà en 1347 au nombre des fiefs de Rosemont. Il passa successivement de la famille des Assel en plusieurs mains. Jean de Dige le vendit, en 1458, à Sigismond d'Orsan, et il échut en 1500 à Charles de Wey. A celui-ci succédèrent vingt ans plus tard les nobles de Ferrette, *die Edlen von Pfirt*, auxquels cette localité appartient. On voit encore aujourd'hui quelques débris du château. *Rougegoutte* et *Gromagny* ont de même été concédés à titre de fief, vers la fin du quatorzième siècle, aux nobles de Massevaux, et par eux ils ont été conférés aux Roppach ou de Roppe à titre de sous-fief. Mais à l'extinction des Massevaux, les Roppach en ont été investis par les archiducs<sup>2</sup>. Au bas de Rosemont ou à la mairie d'*Argesans*<sup>3</sup> appartiennent *Argesans*, *Banvillar* et *Urserey*. Cette mairie se trouve sur la route de Belfort à Besançon.

Les sujets de Rosemont, comme la plupart des habitants de la seigneurie de Belfort, étaient de condition servile. Ils n'ont été affranchis que sous le gouvernement des archiducs, comme nous l'apprend un diplôme par lequel l'archiduc Sigismond renouvelle, en 1467, les privilèges déjà obtenus par eux. Un officier seigneurial qui porte le titre de *lieutenant de Rosemont*, en allemand *Statthalter* ou *Amptverwalter im Rosenfelderthal*, administre le domaine de Rosemont et les deux mairies voisines de *Méroux* (*Mærtingen*) et d'*Estuffont* ou de *Stauffen*. A la première appartiennent *Méroux* (*Mærtingen*) et *Vézelois* (*Wiswald*), près duquel les Suédois firent, en 1633, un grand carnage des paysans révoltés. De la seconde dépendent *Estuffont-le-Haut* (*Ober-Staufen*), *Estuffont-le-Bas*, *Anjoutey*, *Petit-Magny*, *Bourg* et *la Magdeleine*. Il existe des indices qui font supposer que la dernière de ces mairies, propriété des comtes de Ferrette<sup>4</sup>, a appartenu à la seigneurie de Rothenburg ou de Rougemont, dont on parlera plus tard, et qu'elle en a été détachée lorsque la maison d'Autriche, qui succéda aux comtes de Ferrette, donna Rougemont en engagement.

<sup>2</sup> Tous ces détails se trouvent dans le *Codex Ms. Feudorum Regim. Ensisheim*.

<sup>3</sup> Dans la charte de Jeanne de Ferrette de 1347, le chef-lieu du Bas-Rosemont reçoit le nom de *Bamlie*. *Das Meigertum von Bamlie, Urserey, Argesans und Bamlie*. Il est évidemment question ici du bourg de *Banvillar*. Voy. STEYERER, loc. cit.

<sup>4</sup> Le droit de patronage dans les églises de *Pfaffans* et d'*Ey:uffen* a été cédé, en 1296, au monastère de Lucelle par le comte Thiébault. STEYERER, loc. cit., col. 237. Voy. KOENIG, *Elench. Privileg. Cisterc.* p. 703.

. Giromagny est célèbre par ses mines. Ces mines sont d'une antiquité telle qu'il ne paraît plus possible maintenant, avec le seul secours de la tradition, d'assigner l'époque précise de leur origine.

Plusieurs villages du canton de Giromagny doivent aux mines leur origine, leur nom et leur agrandissement. Les premiers habitants du pays n'ont été que des mineurs appelés des pays étrangers et surtout de la Saxe. Leurs descendants habitent encore cette contrée et le grand nombre de noms propres d'origine allemande que l'on rencontre dans les familles suffit pour donner à cette opinion beaucoup de vraisemblance.

L'exploitation des mines de Giromagny a été suspendue lors de l'expédition en Alsace de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Jusque-là les mines avaient appartenu aux archiducs d'Autriche. Louis XIV en devint propriétaire, en 1648, par le traité de Munster. Dans la même année il en fit don au cardinal Mazarin. Depuis cette époque la famille Mazarin en a concédé successivement l'exploitation à deux compagnies anglaises qui en ont conservé la possession jusqu'à la révolution de 1789. L'entreprise fut alors interrompue de nouveau. Le gouvernement avait songé à établir à Giromagny une école pratique des mines. Il y avait envoyé à cet effet deux ingénieurs, M. Duhamel<sup>5</sup> et M. Brochin, qui ont exploré ces mines avec le plus grand soin.

Les troubles de la révolution ont fait indéfiniment suspendre les travaux.

Pour juger de l'importance qu'avaient ces mines dans des temps très- reculés, il suffit de jeter les yeux sur les vestiges et les ruines qui en restent. Des canaux actuellement à moitié comblés conduisaient les eaux à de grandes distances le long des montagnes; de vastes étangs établis près des montagnes étaient destinés à recevoir ces eaux pour les déverser ensuite à la fonderie; enfin, les déblais immenses qu'on trouve à chaque pas, les amas de pierres calcinées qu'on découvre en creusant la terre prouvent que les mines ont occupé un grand nombre d'ouvriers et qu'elles étaient autrefois d'une grande importance. Les métaux qui s'y trouvaient le plus communément étaient: l'argent, le cuivre, le plomb, le cobalt, le zinc et l'arsenic.

Les filons deviennent plus riches à mesure que l'on creuse plus profondément. Le bénéfice, dit-on, consistait par semaine en un lingot d'argent de la valeur de 16,000 fr. Voici les noms des différents percements classés dans leur ordre de situation sur le terrain:

1<sup>o</sup> *Tichegrund*, un des plus anciens; 2<sup>o</sup> *Pfenning-Thurn*. C'est l'emplacement qu'on a choisi en dernier lieu comme point central des travaux

<sup>5</sup> M. DUHAMEL a fait sur les mines de Giromagny un ouvrage très-précieux inséré dans le *Journal des mines*.

des mines. C'était là qu'était située la fonderie. On y voit encore le principal bâtiment connu dans le pays sous le nom de *château des mines*; 3° *Saint-Daniel*, le plus riche, renfermant beaucoup d'argent; 4° *Le Puits*.... a donné son nom au village *Du Puits*; 8° *La Galroube*; 9°... passe pour le plus ancien; le nom en est perdu; 10° *Saint-Nicolas*; 11° *Saint-Paul*; 12° *Saint-André*; 13° *Sainte-Barbe*; 14° *Saint-George*; 15° *Saint-Pierre*, a été conduit à 1500 pieds de profondeur.

Les mines de plomb, cuivre et argent de Giromagny étaient établies sur de nombreux filons; plusieurs de ces mines paraissent susceptibles d'être reprises avec avantage; telles sont celles de Saint-Daniel et de Saint-George.

Les mines de plomb et d'argent d'Auxelles-le-Haut étaient également établies sur un grand nombre de filons, et la reprise de plusieurs d'entre elles paraît offrir encore plus de chances de succès que celles de Giromagny. Ces mines sont celles de Sainte-Barbe, de Saint-Martin et surtout celle du grand Saint-Jean.

La mine du grand Saint-Jean était très-riche en minerais de plomb sulfuré argentifère. Les travaux étaient établis sur des veines métalliques presque massives, ayant de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur. La majeure partie des minerais ne passait point au bocard; un simple cassage et triage suffisait pour obtenir des minerais très-purs et propres à la fusion. Les mineurs avaient l'exploitation à l'entreprise et livraient le quintal de schlick très-pur à raison de 5 livres à la société.

A ces mines métallurgiques il convient de joindre la description du terrain houiller qui constitue dans ce pays un grand bassin allant d'Étuffont à Ronchamp (Haute-Saône).

Ce terrain est formé d'assises très-considérables de grès rouge, de grès houiller gris noirâtre, dont le grain varie depuis un degré de finesse assez prononcé jusqu'à former des poudingues très-grossiers; de schiste houiller, dans lequel se trouvent des couches de houille.

Le terrain houiller de Ronchamp continue, presque sans interruption, par la Chapelle-sous-Chaux, Romagny, Anjoutey, jusqu'au delà d'Étuffont où il se termine. On en trouve plusieurs lambeaux épars sur le groupe de montagnes entre les vallées de Ribeauvillé, de Sainte-Marie-aux-Mines, aux environs de Roderen, Saint-Hippolyte, Tannenkirch, Rorschwihr et Sainte-Croix-aux-Mines.

Ce dernier groupe a été souvent exploré par des recherches plus ou moins heureuses. Il existe de petites exploitations à Roderen, Saint-Hippolyte et Sainte-Croix; mais dans les temps les plus prospères de ces exploitations, elles n'ont jamais pu offrir une quantité de combustible suffisante pour satisfaire à la consommation du pays. Elles n'en ont produit

que pour l'usage des communes très-voisines des lieux d'exploitation. Aujourd'hui la mine de houille de Sainte-Croix ne produit presque rien; mais celle de Saint-Hippolyte a quelquefois donné des rendements assez considérables.

La mine de Ronchamp est en pleine activité et fournit annuellement d'énormes quantités de houille<sup>6</sup>.

### § 72. Seigneurie de Delle.

La seigneurie de Delle a été formée au quatorzième siècle de diverses parties de territoire qui n'avaient aucun lien entre elles. Le château et la ville, chefs-lieux de la seigneurie, ont été donnés avec quelques dépendances aux Ferrette par la maison d'Autriche à titre de bénéfice. Florimont, qui dépend de Delle, a été acquis par eux contre argent comptant; le reste leur est advenu par Jeanne de Montbéliard. Parmi les dernières de ces propriétés, Granvillard, Montreux, Froberg étaient depuis une époque reculée les domaines particuliers de familles illustres qui les tenaient en fief.

Le château de Delle, autrefois orné de trois tours et placé sur un rocher, dominait la ville et le pays. Il en est déjà question dans les titres du treizième siècle. Si l'on remonte pendant une demi-lieue le cours de l'Allaine, au bord de laquelle s'élève le rocher qui porte le château, on arrive sur le territoire de Porrentruy et l'on rencontre un petit château qu'on appelle *Milandre* et qui paraît avoir été bâti pour faire face à celui de Delle. Pendant la guerre de Turenne, en 1674, ce dernier fut détruit par les Français eux-mêmes, de telle sorte qu'il ne reste plus aucun vestige des tours et que c'est à peine si l'on distingue les traces de ses fossés. Sous le gouvernement de la maison d'Autriche, il y résidait un juge châtelain relevant de celui de Belfort.

### § 73. Origine de Delle.

La ville de Delle a d'abord été appelée *Datira* par les historiens qui ont écrit en latin. Les Allemands la nomment *Dattenried*. Le comte Eberhard, fils du duc Adelbert d'Alsace, acheta la *villa Datira* et la donna, en 728, avec l'église de Saint-Dizier, les dépendances d'icelle et le territoire de *Datira*, à l'abbaye de Murbach fondée par lui<sup>1</sup>. C'est là la première mention que nous connaissons de Delle et de la mairie de Saint-Dizier qui relève de cette ville. Le territoire de Delle est appelé par Eberhard *Dadarinse*

<sup>6</sup> A. PENOT, *Statistique générale du Haut-Rhin*, passim.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 466.

qui devint plus tard *Dattenried*<sup>2</sup>. L'un et l'autre vocable désignent la nature même du sol, c'est-à-dire un terrain marécageux. Le nom latin de *Delle* est beaucoup plus récent et il doit évidemment son origine au mot français *Dèle*<sup>3</sup> dont on se sert depuis longtemps. Au commencement du treizième siècle, Frédéric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, administra la prévôté ou avouerie de *Daile* au nom du monastère de Murbach, et il la céda, à titre temporaire, en 1226, à Richard, comte de Montbéliard<sup>4</sup>. Mais, en 1252, Hugon, abbé de ce monastère, offrit *in feudum rectum*, en fief direct, au roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, *villam Tatinried cum omni integritate et jurisdictione*, la villa de Tatinried qui, avec toute son intégrité et sa juridiction, appartenait à son église, *cum medietate omnium reddituum et proventuum ejusdem ville*, avec la moitié de tous les revenus et provenances de la même ville, à la condition cependant que Henri construirait *eodem in loco munitum oppidum*, dans le même lieu une ville fortifiée qui ne pourrait jamais être aliénée, *infeudationis, collationis, venditionis seu obligationis titulo*, à titre d'inféodation, de collation, de vente ou d'obligation<sup>5</sup>. Ces fortifications, le développement qu'elles donnèrent à la ville, déterminèrent fréquemment les habitants des campagnes voisines à y émigrer ; il en résulta que parfois ils abandonnèrent le seigneur dont ils relevaient. Comme cet état de choses était surtout préjudiciable à l'évêque de Bâle, l'empereur Rodolphe I<sup>er</sup> défendit, en 1284, de recevoir dans l'intérieur de la ville les sujets de l'évêché qui seraient de condition servile ; mais cette interdiction ne concernait ni les hommes libres, ni les vassaux de l'Église<sup>6</sup>.

#### § 74. Résumé historique. — Privilèges de la ville.

Comment l'abbaye de Murbach a-t-elle perdu la ville de Delle, c'est ce que l'histoire ne nous apprend pas ; mais, à la fin du treizième siècle, Delle était la propriété des comtes de Montbéliard, et de leurs mains elle passa bientôt entre celles d'Albert I<sup>er</sup>, roi des Romains<sup>1</sup>. Il est probable qu'à l'extinction de la famille des Hohenstauffen, en 1268, époque à la-

<sup>2</sup> Le roi Conrad, dans un diplôme donné à Murbach, en 1415, disait déjà : « *Dadila, id est, Dadenried.* »

<sup>3</sup> C'est peut-être une contraction de *Dadila*.

<sup>4</sup> La chartre existe dans les archives de Montbéliard.

<sup>5</sup> C'est ainsi que s'exprime l'autographe de Murbach.

<sup>6</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. III, num. 626 ; on y lit *Tannenriet* pour *Tattenried*.

<sup>1</sup> *Tattenried Burg und Statt, und alles, das darzu horet, also es Kunig Albrecht selige hatte von dem Graven von Montpelgart.* Ces paroles sont extraites de la chartre que donna, en 1324, Jeanne, épouse d'Utric II. Voy. HERRGOTT, loc. cit., num. 748.

quelle tout était en désordre en Allemagne, les Montbéliard, imitant l'exemple des autres nobles, usurpèrent les terres de cette famille, voisines de leurs propriétés. Les biens usurpés furent plus tard rendus au roi des Romains. Léopold, fils d'Albert 1<sup>er</sup>, a conféré Delle, à titre de fief, à Ulric II, comte de Ferrette, avec droit de transmission à ses héritiers des deux sexes. Cette concession fut confirmée par une charte solennelle de l'empereur Frédéric, frère de Léopold<sup>2</sup>. Le fief fut peu après dévolu à Jeanne, héritière du comté de Ferrette, qui l'engagea à sa sœur Ursule pour deux mille marcs d'argent<sup>3</sup>, mais il fut bientôt racheté. En effet, dans un traité qu'il fit, en 1340, avec le duc de Bourgogne, Albert d'Autriche, mari de Jeanne, promit *in villa seu castro de Dela justitiæ complementum*<sup>4</sup>, complément de justice dans la ville ou le château de Delle. Le mot latin de *villa* a évidemment ici la signification du mot français *ville*. On voit donc que Delle, bénéfice de la maison d'Autriche, lui fit retour par le mariage qui lui acquit la propriété de tout le comté de Ferrette.

Le duc Rodolphe, fils d'Albert et de Jeanne, concéda des privilèges à ses chers bourgeois de la ville de Delle, *dilectis Burgensibus oppidi in Dela*, et leur confirma ceux qu'ils avaient obtenus de ses ancêtres<sup>5</sup>. Cette concession fut ratifiée par l'empereur Charles IV. Toute contestation doit être décidée par le Schultheis et les consuls choisis parmi les bourgeois ou par l'épreuve du duel.

Tout bourgeois peut être admis à tester en justice dès l'âge de douze ans ; mais un paysan ou un étranger ne peut déposer contre un bourgeois. Les enfants de condition libre, âgés de quinze ans, dont le père ou la mère sont encore vivants, peuvent acquérir ou aliéner des biens de tout genre. Quiconque a encouru la disgrâce du prince pour quelque crime peut rester en sûreté pendant trois semaines et trois jours dans la ville et ailleurs, etc. On voit par cette charte de privilèges qu'il y avait au nombre des bourgeois de Delle des nobles qui étaient exempts des impôts que les citoyens avaient coutume de payer. Lorsque Charles-le-Téméraire menaçait le Sundgau, les Bâlois, unis aux Autrichiens pour repousser l'ennemi commun, envoyèrent, en 1474, des secours à la ville de Delle<sup>6</sup>. Delle est petit, à la vérité, mais c'est la véritable porte de l'Alsace pour ceux qui viennent de Porrentruy. Le magistrat se compose de cinq membres présidés par un bailli ; sous le gouvernement de la maison d'Autriche, le magistrat était désigné sous la formule de *Schultheis, Burgermeister und Rath*.

<sup>2</sup> Ibid., num. 728. *Burge zu Tattenriet und alles so darzu horet*. Burg désigne ici et la ville et le château. — <sup>3</sup> Ibid., num. 748.

<sup>4</sup> Charte des archives de Bâle.

<sup>5</sup> Cette chartre existe dans le registre chartulaire de Bâle.

<sup>6</sup> UNSTEIS, *Basler Chron.*, liv. VI, chap. VI, p. 440.

Aujourd'hui le bailli est à la fois Schultheis de la ville et prévôt de la seigneurie.

§ 75. *Domaine de Delle.*

Outre la ville, le château et quelques fiefs, le domaine de Delle comprend encore plusieurs mairies. Ce sont : 1° la mairie de *Saint-Dizier* (*Sankt-Stæringen*) qui se compose de : *Saint-Dizier-le-Haut*, *Saint-Dizier-le-Bas*, *Croix*, *Fesche-l'Église*, *Villar-le-Sec*, *Lebctain*, *Montbouton* et *Baucourt*. Les deux derniers de ces villages appartiennent pour la plus grande partie au domaine de Blamont de la seigneurie de Montbéliard ; un très-petit nombre de leurs habitants relève du domaine de Delle ; 2° la mairie de *Rechesy*, en allemand *Ræschlitz* ; 3° la mairie de *Seppois-le-Haut* (*Ober-Sept*), qui seule fait usage de la langue allemande et qui ne consiste qu'en un seul village. Les nobles de Landenberg tiennent en fief *Seppois-le-Bas* que possédaient précédemment les Hagenbach ; 4° la mairie de *Boncourt* ou *Bubendorf* où les nobles de Stahl possèdent un château dont la plus grande partie appartient à l'évêque de Bâle ; 5° la mairie de *Faveroy* ou *Faverach* qui est aux Florimont ; 6° celle de *Borogne* ou *Bæll* dont la moitié relevait des Brunighoffen récemment éteints. Le tribunal de Borogne se composait de cinq assesseurs délégués par la maison d'Autriche, de deux délégués par les Brunighoffen et d'un nombre égal nommés par le maire autrichien ou *Langmeyer* ; 7° celle de *Joncherrey*, bourg unique ; 8° celle de *Froide-Fontaine* (*Kaltenbrunn*) et *Charmoy* ; le maire autrichien y exerçait la seule juridiction supérieure de vie et de mort ; les autres droits appartenaient au prieuré de Froide-Fontaine ; 9° la paroisse ou mairie de *Grün* renferme les quatre villages de *Gronne* ou *Welschen-Grün*, de *Recouvrance*, de *Boron* et de *Vellescot*<sup>1</sup>. Les deux premiers villages firent partie, depuis l'an 1412 jusqu'au commencement du seizième siècle, des fiefs autrichiens possédés par les Froberg<sup>2</sup> ; 10° dans *Granvillard*, *Meyerthum* *Granweiler*, fief du château de Delle, il y avait aussi un *Langmeyer* autrichien, comme nous l'apprennent les documents de la chambre d'Ensisheim.

---

Le village de *Saint-Dizier* doit son origine à une chapelle dédiée à saint Martin. *Oraculum non pergrande in honore sancti Martini construc-*

<sup>1</sup> On trouve tous ces noms dans la chartre de fondation du monastère de Froide-Fontaine, donnée en 1105. Ermentrude, fille de Guillaume, comte de Bourgogne, y donne *Ecclesiam de Grono*, *Recovrantia*, *Nermano Villario* ; *Boron*, *Vellescot*, etc.

<sup>2</sup> *Codex Ms. Feud. Regim. Ensisheim.*

tum<sup>3</sup>. C'est dans cette chapelle que fut enterré l'évêque saint Dizier, massacré à *Croix, ad locum passionis, qui nunc vocatur ad Crucem*.

Cet oratoire devint depuis l'église paroissiale du village de Saint-Dizier. Le droit de patronage de cette église fut concédé, le 7 mai 1574, à Henri, abbé de Lure, et à son monastère, par Léopold, duc d'Autriche, et du consentement de son frère Albert<sup>4</sup>.

Le culte de saint Dizier fut établi peu après sa mort, car dans une charte du comte Eberhardt, datée de 727, il est question de cette église en ces termes : *Basilica ubi sanctus Desiderius in corpore quiescit*<sup>5</sup>.

Une charte donnée, en 1041, par Hugon, archevêque de Besançon, dit que cette église a été *ab antiquis regibus sancto Leodegario Murbacensi per preceptum tradita*<sup>6</sup>. Elle nous apprend en outre que le corps de saint Dizier et celui de saint Regenfrid ont été portés de ce lieu à Murbach.

Selon GRANDIDIER, il est possible que le village de Villars-le-Sec doive son nom à Willibert, domestique de saint Dizier<sup>7</sup>.

Lorsque Ermentrude, fille de Guillaume II, comte de Bourgogne, et veuve de Théodoric I<sup>er</sup>, comte de Montbéliard, fonda en Alsace le prieuré de Froide-Fontaine (8 mars et 1<sup>er</sup> avril 1105), elle lui donna l'église de Gronne, Recouvrance, Normannowillare (Normenvillards), Boron, Vellecott (Vellescot), Bourbot (Bourbotte), de Queribus (Eschène, zu der Eichen), la Chapelle de Pelicors (le Puits), et Logre (Lougre)<sup>8</sup>.

### § 76. Florimont.

Mais il est temps de passer à l'énumération des fiefs du château de Delle, c'est-à-dire à la description des domaines de Florimont, de Montreux, de Granvillar et de Froberg ou Montjoie. Le château de Florimont, situé sur la pente d'un coteau et qui a donné son nom à la seigneurie, fut annexé avec la ville du même nom et cinq villages à la Vogtey de Delle, lorsque cette dernière fut créée. Les Allemands disent *Blumenberg* et les Français *Florimont*. Thiébault, comte de Ferrette, l'acheta, en 1281, d'Ulrich de Blumenberg dont la mère était une Rappolstein. Cette acquisition froissa l'évêque de Bâle qui convoitait ce domaine, et il amena Thiébault à offrir, en 1509, à l'Église de Bâle, à titre de fief, comme il l'avait fait déjà du reste du comté de Ferrette, *castrum et oppidum de Blumenberg cum omnibus villis et hominibus, jure alodii et hæreditario ad se*

<sup>3</sup> Voy. la Vie de saint Dizier dans GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. LXXXVIII.

<sup>4</sup> MABILLON, *Acta SS. ordinis S. Benedicti* t. VII, p. 278.

<sup>5</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, pièces justific., p. XVIII.

<sup>6</sup> Id., p. CCXLIII. — <sup>7</sup> Id., t. II, p. CXI — <sup>8</sup> Id., t. II, p. CXCVIII.



*pertinentibus*, les château et ville de Blumenberg avec tous les villages et hommes qui lui appartiennent à titre allodial et héréditaire <sup>1</sup>. ALBERT DE STRASBOURG <sup>2</sup>, lorsqu'il parle de cette circonstance, appelle Blumenberg *munitionem propriam*, la munition, la forteresse propre du comte. Ainsi les comtes de Ferrette et, après eux, les ducs d'Autriche se trouvèrent, relativement à Florimont, les vassaux de l'Église de Bâle et ils le demeurèrent constamment. L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> engagea, en 1560, ce domaine à Nicolas, baron de Bollwiller, pour 9707 florins, somme pour laquelle ce même Nicolas l'avait racheté des Reinach : les barons de Reinach eux-mêmes le tenaient à titre de succession des Rathsamhausen zu Stein <sup>3</sup>. A l'extinction, en 1617, de la famille des Bollwiller, Florimont fut donné pour dix ans au comte J. Ernest de Fugger, gendre du dernier baron. Lorsque ce terme fut expiré, l'archiduc Léopold prorogea la date du rachat jusqu'après la mort du comte Ernest et de son fils aîné. Il résulta de cet arrangement que le prix de rachat s'éleva à plus de 25,000 florins. Pendant cet intervalle éclata en Alsace la guerre de trente ans qui enleva aux Fugger Florimont <sup>4</sup> et tous leurs autres biens ; mais la paix de Westphalie les réintégra dans leurs propriétés. Lorsque le terme du rachat fut arrivé par la mort du comte Christophe-Rodolphe de Fugger, Louis XIV fit rembourser, en 1672, à la famille le prix de l'engagement et y ajouta 16,000 florins pour d'autres alleux qu'elle lui vendit. Plus tard, le sieur Barbaud d'Héricourt obtint le domaine, qui fut cédé dix ans plus tard, à titre de fief, à Jacques *de la Grange*, intendant d'Alsace. M. de la Grange, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'acte de concession, le revendit à Caspard Barbaud, auquel il avait été enlevé. Il en résulta une nouvelle série de seigneurs de Florimont qui existe encore. La citadelle, attenante à la ville qu'occupait, en 1525, Jean, comte de Thierstein <sup>5</sup>, fut rasée, en 1635, par les soldats français. L'ancienne ville fut agrandie par les ducs d'Autriche d'un faubourg dont il est déjà fait mention en 1371 <sup>6</sup>. La *prévôté de Florimont* tire son nom d'un prévôt qui y exerce la magistrature ; elle embrasse tous les villages de la seigneurie moins un. Les villages ou plutôt les hameaux qui en dépendent sont *Courcelle*, *Courtelevant* ou *Hebstorff*,

<sup>1</sup> Voy. la chartre dans HERRGOTT, *Cod. Probat.* num. 700.

<sup>2</sup> *Chron.* p. 115, ad An. MCCCVIII.

<sup>3</sup> GOLLUT affirme que Marc de la Pierre tenait, en 1469, Florimont en gage pour 6052 florins d'or. Voy. ci-dessus, p. 54, not. 5.

<sup>4</sup> En 1635, Florimont fut donné à Wurmbrand et six ans plus tard à Jean de Rosen, colonel suédois.

<sup>5</sup> *Scriptor Rer. Basil. minores* t. 1, p. 357.

<sup>6</sup> Dans les lettres d'investiture du duc Rodolphe, où on lit : « Die Burg und die «*Statt*, und die Vorstalt zu Blumenberg. »

le *Puix* ou *Sood* et *Chavenatte*. J'ai déjà parlé en son temps des autres bourgs de cette prévôté dont quelque partie appartient à la seigneurie de Delle. Le bourg de *Schwertz* a eu un *maire* et un tribunal particulier duquel, de même que du magistrat de la ville, on en appelait au château de Delle ou, lorsque le domaine était engagé, au détenteur d'icelui.

À Dès l'année 1685 le fief de Chavenatte, qui relevait de Reinach, était occupé par la famille des comtes de Reiset qui l'ont conservé jusqu'à la révolution. Les Reiset étaient aussi, de père en fils, baillis de Sainte-Croix, d'Ensisheim et de Montreux. François-Antoine-Xavier Reiset de Granvillars faisait partie de l'assemblée provinciale de 1787.

### § 77. *Montreux.*

Il y a trois Montreux, un château et deux villages, qui font tous partie du même domaine. En français on dit *Montreuil* ou *Montreux* et en allemand *Münsterol*. Le château, dont les autres propriétés dépendent, est fortifié par des marais et par deux tours. L'établissement des casernes, la construction d'une muraille d'enceinte que borde un fossé, donnèrent au château la forme et le nom d'une petite ville. La famille de Montreux qui depuis fort longtemps possédait ce fief, a péri au seizième siècle. Comme elle se partagea, en 1458, en deux branches, la seigneurie fut divisée en deux parts. La branche aînée obtint : *Canelière*, *Frais*, *Chavanne-sur-l'Estang* ou le *Petit* (*Klein Schaffnatt*), *Chavanne-le-Grand* (*Gross Schaffnatt*), *Lutran* (*Lutter*), *Romagny*, *Magny* (*Menglat*, *Mendelat*) et *Grün* (*im Gottesthal*). A la branche cadette échut : *Foussemaque* (*Fiesenen*), *Montreux-le-Vieux* (*Alt Münsterol*), *Montreux-le-Jeune* (*Jung Münsterol*), *Bretagne* (*Brett*) et *Fontaine* (*Brunn*)<sup>1</sup>. Le château et la petite ville de Montreux restèrent en commun aux deux familles. En ce qui regarde la première branche, Frédéric de Montreux, privé de descendance masculine, obtint, en 1475, de l'archiduc Sigismond la faculté de pouvoir transmettre sa part à ses filles et à leurs héritiers. Il avait trois gendres : Étienne de Saint-Loup, Christophe de Hadstatt et Louis de Reinach. Tous furent co-investis par la maison d'Autriche avec leur beau-père qui mourut en 1490. Les deux premiers étant mort aussi sans descendance mas-

<sup>1</sup> Par suite d'un délit féodal ce bourg fut enlevé à Jean de Montreux et conféré en fief, en 1475, à Jean de Kuttin qui le céda, en 1490, à Gaspard de Mørsperg. Les Mørsperg le vendirent, en 1528, au comte Ernest de Fugger; mais comme il ne put payer le prix d'acquisition, le baron Charles de Potheim, gendre du dernier baron de Mørsperg, reentra en possession de ce village et le conserva après la paix de Ryswick comme bénéfice royal.

culine<sup>2</sup>, tous les biens se trouvèrent réunis dans la seule famille de Reinach qui prit le nom de *Reinach de Montreux*.

La branche des Reinach de Montreux s'éteignit à son tour au commencement du dix-huitième siècle<sup>3</sup> et le fief eût dû retourner à son propriétaire direct ; mais, déjà en 1560, l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> avait substitué à cette partie de la famille des Reinach une seconde branche, celle de J. Henri. Les descendants de ce dernier, partagés d'abord en trois branches et aujourd'hui seulement en deux<sup>4</sup>, possèdent ce fief en commun. La seconde partie du domaine de Montreux passa aussi, mais plus tard, en des mains étrangères. Après l'extinction des Mœrsperg, des Bollwiller et d'autres encore<sup>5</sup>, les Granvelle avaient droit à cet héritage, d'après une décision de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> ; Guidon de Montreux, le dernier de sa race, envoya de son vivant, en 1549, et par l'ordre de Ferdinand I<sup>er</sup>, Nicolas Perrenot de Granvelle en possession de la moitié de ses biens. Cette cession lui fut payée en argent. De là il résulta le nom des *Montreux-Granvelle*. Au commencement du dix-septième siècle, les Granvelle disparurent à leur tour, et le fief, ainsi que le domaine qui en dépendait, revint aux Reinach, qui furent cependant obligés d'en payer la valeur.

• Dans une charte donnée le 2 juin 962, par l'empereur Otton I<sup>er</sup>, à Uthica, abbesse d'Andlau, il est dit que l'abbaye possède *Ecclesiam sanctae Mariae* de Monstral<sup>6</sup>.

Fontaine était connue au onzième siècle, car l'archevêque Hugon dit dans une charte donnée par lui, l'an 1040, à l'abbaye de Baume-les-Dames : *Altare itaque de Fontanis reliquit et de Sosis* (Soye).

Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix, à Woffenheim, avait des biens à Montreux : *ad Monstrol, sicut domnus noster Hugo constituit*, dit la comtesse Mathilde de Dagsbourg dans une charte de cette époque. Hugon était comte d'Égisheim, grand-père du pape Léon IX et bisaïeul de la comtesse Mathilde. Il avait fondé l'abbaye de Sainte-Croix.

#### § 78. *Grandvillars et Morvillars.*

Sous le nom de *Grandvillars* je comprends aussi *Morvillars*, en allemand

<sup>2</sup> Louise, mariée à Étienne de Saint-Leu, était déjà morte, sans enfants, en 1519. Toute la famille des Hadstatt s'éteignit en 1585.

<sup>3</sup> En 1705, date de la mort de Philippe-Charles, le dernier des *Reinach-Montreux*.

<sup>4</sup> *Reinach de Foussemagne, de Muntzingen et de Hirtzbach*. Voy. *Arrêts notables du conseil d'Alsace*, p. 271 sv.

<sup>5</sup> Gaspard de Mœrsperg, Conrad Stürzel et P. de Bollwiller en furent co-investis en 1498. *Cod. Ms. Feudor. Regim. Ensisheim*.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 590.

*Welsch-Morschweiler*, qui en est voisin, parce que ces deux localités ont plusieurs points de leur existence qui sont communs. L'un et l'autre sont d'antiques fiefs de Montbéliard composés chacun de deux localités. Le premier de ces fiefs comprend l'ancienne petite ville de *Grandvillars* et le village de *Thiancourt*<sup>1</sup>; le second *Morvillars* et *Mésirey* (*Miserach*). Tous deux sont situés entre Delle et Montbéliard, sur les bords de l'Allaine, à l'extrémité méridionale de l'Alsace. Henri de Grandvillars figure déjà sous la date de 1284 comme un des vassaux du comte de Montbéliard; c'est lorsque le comte Raynauld reconnaît que Grandvillars est un bénéfice de l'Église de Bâle qui lui a été conféré<sup>2</sup>. A la mort de Raynauld, le fief passa à Henri de Montfaucon, son gendre, et devint plus tard, par une transaction particulière qui remonte à peu près à 1552, la propriété de Jeanne, fille de Raynauld<sup>3</sup>, alors marquise de Baden. Des mains de cette dernière il passa à Ursule de Ferrette, tandis que Morvillars advenait à Jeanne, sœur d'Ursule, et par conséquent à la maison d'Autriche<sup>4</sup>. Pendant toute cette période, Grandvillars demeura un sous-fief d'une famille noble qui en prit le nom et qui admettait l'hérédité des femmes. J. Jacques de Granweiler en reçut, en 1520, l'investiture, tant en son nom qu'en celui de ses héritiers des deux sexes. Je ne sais comment il s'est fait que Walther d'Andlau a acheté de la maison d'Autriche Grandvillars et le village de Thiancourt dont sa famille n'a pas, il est vrai, conservé longtemps la propriété. En effet, Louis XIV la lui enleva, en 1670, parce qu'elle n'en avait pas acquitté le prix et la vendit pour 50,000 florins à Nicolas Barbaud. Le fils de ce Barbaud ayant contracté des dettes, le domaine de Grandvillars fut vendu, au commencement du dix-huitième siècle, par ordre du Conseil souverain d'Alsace, et cédé aux Basnier qui possèdent encore aujourd'hui Morvillars. Des ruines du vieux château de Morvillars est sortie récemment une élégante maison d'habitation.

#### § 79. *Baronnie de Froberg.*

Le dernier district du Sundgau moderne renferme le domaine libre ou la baronnie de Froberg. Ce domaine n'est cependant pas contigu au Sundgau; il en est détaché, de telle sorte qu'on ne peut y arriver qu'en pas-

<sup>1</sup> D'une charte de 1384, il apparaît que ce bourg était déjà une dépendance du domaine de Grandvillars.

<sup>2</sup> HERRGOTT, *Cod. Probat.* num. 624.

<sup>3</sup> La charte de cette transmission se trouve dans les archives de Montbéliard. Henri de Montfaucon s'y exprime ainsi : « Voullons par especial, M. Henri de Grantvillars Chevalier repraigne son fied, que tenoit de nous, de ma très chiere et bien aymée seur devant dite.... »

<sup>4</sup> La charte porte : *Morswilre, Miserach*, etc. Voy. STEVERER.

sant par les propriétés de l'évêque de Bâle, ou par la comté de Bourgogne ou par celle de Montbéliard. En patois on l'appelle *Montjoye*, nom dont les documents latins font *Montis gaudium*<sup>1</sup>. Il vient d'un château dont il ne reste qu'une chapelle et des ruines. Deux châteaux plus anciens, *Gliers* et *Mauron* ou *Monron*, avaient donné leurs noms aux possesseurs de ce fief avant qu'ils ne prissent celui de Froberg<sup>2</sup>. Ce sont les lettres d'investiture données, dans le quinzième siècle, à la famille des Tullier qui ont les premières substitué à ces noms celui de Froberg<sup>3</sup>. Outre ces châteaux et les fermes qui se sont élevées dans leur voisinage, ce domaine possède encore en tout ou en partie quinze bourgs et hameaux. C'est d'abord *Vaufrey*, sur le Doubs, qui est à une demi-lieue de distance du château de Froberg et qui sert de résidence au seigneur. Viennent ensuite *Indevillers*, *Bremoncourt*, *Montancy*, *Le Faulx*, *Montorsin*, *Le Bail*, *Fuesse*, *Richebourg*, *Surmont*, *Beurneviller*, *Montnoiron*, *Bois du Plain*, *Vernois*, *Les Chesaux*. Le Doubs, en traversant ce district, sert à flotter jusqu'à Besançon les bois dont ces montagnes abondent. Ce commerce et les pâturages sont la principale ressource des habitants. En 1361, Jean de Gliers, seigneur libre<sup>4</sup>, a été investi, par Rodolphe d'Autriche, de l'administration, du droit de patronage et des autres droits seigneuriaux dans *Hirsingen*, et de la mairie de *Gliers* et du château de *Mauron*, de celle de *Hundelingen* et *Muspach*. Louis de Gliers, seigneur de Froberg, a lié à Léopold d'Autriche, par lettres de 1383, lui et ses héritiers pour le droit d'ouverture du château de Mauron.

Les lettres d'investiture concédées, en 1434, à Dietrich de Tullier, sont plus étendues, car, par un privilège spécial, elles déclarent le fief transmissible aux femmes. Elles énumèrent les trois châteaux de *Monront*, de *Gliers*, de *Froberg*, desquels dépendent toutes les localités de la baronnie, comme aussi le château et village de *Heimersdorf*, celui de *Welschen-Grün*, etc. Les vassaux devaient, sur l'ordre du duc d'Autriche et en vertu des charges attachées à leurs fiefs, se joindre à lui avec trente chevaux; mais ils n'étaient point tenus de porter les armes contre les ducs de Bourgogne et de Lorraine, contre les comtes de Fribourg et ceux de Neuchâtel. L'archiduc Sigismond, prétendant que les Tullier avaient négligé de faire régulariser leur investiture, concéda, en 1476, le domaine de Froberg à Jean, comte d'Eberstein; mais cette affaire n'eut pas de suite. Nicolas

<sup>1</sup> Dans une charte de 1547 de la collection Ms. d'URSTICUS on lit : « Jo. Ludovicus de Tullier Dominus in Montisgaudio. »

<sup>2</sup> *Richardus de Gliers liber* est mentionné dans les lettres d'Ulric I<sup>er</sup>, comte de Frette, datées de 1255. HERRGOTT, *Cod. Prob.* num. 297. On y rencontre aussi *Wilhelm de Gliers*, en 1500 et en 1548. Voy. num. 691 et 792.

<sup>3</sup> *Cod. Ms. Feud. Regim. Ensisheim.* — <sup>4</sup> *Johannes von Gliers ein Frieg.*

Tullier, baron de Mouron, de Gliers et Froberg, obtint, en 1500, tant en son nom qu'en celui de ses héritiers, de nouvelles lettres d'investiture dans lesquelles on stipula que le fief était transmissible aux femmes. Dans ces lettres, outre les localités déjà mentionnées, on voit apparaître encore les villages de *Brubach*, de *Perouse*, de *Besoncourt*, de *Zanweiler*, près de Kaltenbrunn, comme étant des sous-fiefs possédés par d'autres gentils-hommes et relevant des Montjoie.

La baronnie de Froberg est entièrement distincte du comté de Froburg, qui a reçu son nom du château de Froburg<sup>5</sup>, autrefois situé dans le territoire de Hauenstein, dans le Sigsau, et renversé, en 1556, par un grand tremblement de terre. Les comtes de Froburg qui jouissaient d'une grande autorité dans la Rauracie, qui se distinguèrent dans la paix comme dans la guerre, furent les fondateurs de Zofingen, de Beauval, d'Olsperg et de plusieurs autres monastères. Il y a dans le Salsgau un château de *Vorburg*<sup>6</sup>, autrefois la propriété des nobles de Vorburg, éteints au dix-septième siècle.

Disons encore qu'aux barons de Froberg échut, au dix-septième siècle, le comté de *la Roche*, qui appartient non à l'Alsace, mais à la comté de Bourgogne.

§ 80. *Tribunaux des districts. — Aspect du sol. — Aperçu historique.*

Il me reste encore quelques mots à ajouter sur la seigneurie de Belfort en général. Les cinq districts dont elle se composait se subdivisaient, comme je l'ai dit, en mairies; chacune de ces mairies choisissait dans son sein ses juges ordinaires et possédait son tribunal particulier. Dans les affaires civiles, la présence de neuf juges était nécessaire; il en fallait vingt-quatre dans les causes criminelles. A ces séances judiciaires des mairies assistaient les *baillifs* des districts, non-seulement comme présidents, mais comme procureurs du fisc; on appelait des sentences aux tribunaux supérieurs constitués tantôt dans la ville, tantôt dans le château de Belfort. Le tribunal du château de Belfort se composait des baillifs des cinq districts, du *receveur et greffier-contrôleur* et était présidé par le *grand-baillif* ou *Ober-Vogt* de la seigneurie. Tout ce qui concernait l'impôt à payer au prince, son domaine ou ses droits ne pouvait être décidé que dans le château seul. Enfin, pour tout le contentieux on en appela,

<sup>5</sup> On écrit indistinctement *Froburg* et *Vroburg*; quelquefois même *Vroburch*. Les comtes de Froburg n'ont jamais porté la qualification latine de *Montisgaudio* que l'on donne de tem, s en temps aux barons de Froberg.

<sup>6</sup> Il se trouve à peu de distance du château de *Sogeren* qui a donné son nom aux anciens comtes de Sogeren. Urstisius, *Basler Chron.* liv. 1<sup>er</sup>, chap. IV.

pendant la domination de la maison d'Autriche, au tribunal supérieur d'Ensisheim.

Avant la maison d'Autriche, ce n'étaient pas seulement les habitants de la seigneurie de Belfort qui en appelaient au magistrat de la ville ; ce droit appartenait aussi aux habitants des mairies du domaine de Rosemont. Pendant la période Française tous ces échelons intermédiaires de juridiction furent supprimés.

Du reste, cette partie sud-ouest du Sundgau, contiguë aux comtés de Bourgogne et de Montbéliard, appendice de l'ancien comté de Ferrette, abondante en étangs poissonneux, en pâturages, en mines métallurgiques, possède néanmoins le sol le moins fertile et se trouve par conséquent dans un état de culture moins avancé que le reste du Sundgau. Elle compte cependant un nombre égal de villages et d'habitants ; on y parle un patois roman et il y règne des habitudes semblables à celles du comté de Montbéliard dont elle a été détachée. L'usufruit du domaine a été quelquefois séparé de la directe et mis en gage par les princes d'Autriche qui en étaient les propriétaires allodiaux<sup>1</sup>. L'empereur Frédéric IV et l'archiduc Sigismond engagèrent, 1445, à Pierre et à Conrad de Maurimont le domaine de Delle. Sigismond et Albert, son cousin germain, donnèrent en gage à ce même Pierre, en 1450, pour une certaine somme d'argent, la prévôté de Belfort et la grande mairie d'Assise, auxquelles ils ajoutèrent encore, en 1458, le domaine de Rosenberg et, en 1460, la prévôté d'Ingelsod ou d'Angeot. L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> commença, en 1560, à traiter du rachat de ces biens avec les enfants de J. J. de Morimont, et la maison d'Autriche rentra dans ses droits en 1563. Mais lorsque le traité de Munster en eut fait la propriété de la France, Louis XIV fit don au cardinal de Mazarin, son premier ministre, et à ses trois successeurs, sans distinction de sexe, par lettres patentes datées de Toulouse, décembre 1659, non-seulement de Belfort, mais encore de toutes les autres seigneuries du comté de Ferrette<sup>2</sup>. Le cardinal donna sa nièce, Hortense de Mancini, en mariage au duc Armand-Charles de la Meilleraye, pair de France<sup>3</sup>, à condition que le duc prendrait le nom et les armes des Mazarin. Armand succédèrent son fils Paul-Jules et son petit-fils Guidon-Paul-Jules. Ce dernier eut pour héritière sa nièce, fille de sa sœur Louise-Jeanne de Dure-

<sup>1</sup> Maximilien I<sup>er</sup>, dans une charte de 1492, dit : « Sloss, Statt und Herrschaft « Belfort, mit sambt dem Rosenfelser thal, auch den Embtern Yngelsot und Essis, « unser und unsers Haws Osterreich eigenthumb. »

<sup>2</sup> *Ordonnances d'Alsace*, p. 17.

<sup>3</sup> *Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye et de Mazarin*. Voy. ANSELME, *Histoire généalog. de la maison royale de France et des Pairs*, t. IV, p. 624, et t. V, p. 466.

fort Duras, mariée depuis quelques années au marquis de Villequier, fils aîné du duc d'Aumont.

Ce don du roi reçut plus tard la restriction que les fiefs, relevant de ces terres mêmes, seraient sous la suzeraineté immédiate du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche, et non sous la directe du cardinal donataire et de ses successeurs.

## SEIGNEURIE DE ROTHENBURG.

§ 81. *Seigneurie de Rougemont. — Première période de son histoire.*

La seigneurie de *Rothenburg* et *Rothenberg*, en français *Rougemont*, a reçu, comme tant d'autres, son nom de deux châteaux qui se trouvent dans le bourg de Rougemont, entre Belfort et Massevaux : l'un *Ober-Burg*, sur le haut d'une colline, et l'autre, *Nieder-Burg*, à ses pieds. Tous deux sont depuis longtemps détruits. Il existait aussi près du *Nieder-Burg* une petite ville de *Rougemont*, ce que démontreront bientôt plusieurs chartes du quatorzième siècle; c'est-à-dire qu'un fossé qui entourait sept ou huit bâtiments sis au pied du château a fait donner le nom de ville, *oppidum*, à une localité que l'on rangerait à peine au nombre des villages et que quelques privilèges distinguent encore du bourg actuel de Rougemont avec lequel elle s'est confondue<sup>1</sup>. La seigneurie de Rougemont se compose aujourd'hui de six villages ou hameaux. Ce sont : *Rougemont (Rothenberg)*, *Le Val*, *La Petite-Fontaine (Kleinbrunnen)*, *Felon*, *Saint-Germain* et *Romagny*. On y parle le patois. Les habitants de la paroisse de Pfaffans, dont nous parlerons bientôt, et les sujets du prieuré de Saint-Nicolas reconnaissent aussi la juridiction de la seigneurie de Rothenberg.

Nous voyons par des monuments certains, rédigés lors de l'extinction des comtes de Ferrette, que la seigneurie de Rougemont était autrefois soumise à ces derniers. Elle fut la dot de Jeanne de Montbéliard, épouse du dernier comte, qui la transmit, en 1524, à sa fille aînée, mariée à Albert d'Autriche<sup>2</sup>. Le consentement d'Ursule, sa fille cadette, et du mari de cette dernière, le comte de Hohenbourg, fut ratifié, en 1531, par le tribunal de Rothweil<sup>3</sup>. Ainsi Rougemont parvint à la maison d'Autriche

<sup>1</sup> On l'appelle encore de notre temps en langage vulgaire : *la bonne ville*.

<sup>2</sup> STEYERER, *Hist. d'Albert-le-Sage*. Addit. chap. 11, col. 226. On y lit ces paroles de Jeanne : « Wir verjehent by unserme eide, das die Herrschafft ze Rotenburg und « Statt und alles das gut, das darzu høert, das unser Wideme ist, nach unserine « tod.... gevallen soll an unser sun Herzoge Albrecht und an Johannen sin Husfrowen, « unser tochter, wande es zu der Herrschafft ze Pflirte gehæret. »

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Cod. Probat.* num. 802.



un peu plus tard que le comté de Ferrette, mais dans des conditions meilleures, parce qu'il était une propriété allodiale. Mais à peine les princes d'Autriche l'eurent-ils en leur possession qu'ils l'engagèrent pour deux mille cinq cents marcs d'argent ou dix-sept mille cinq cents florins d'or à Jean, comte de Habsbourg, qui de là prit le titre de seigneur de Rothenberg, *Dominus à Rothenberg*. Cet engagement porte la date de 1354. Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle qu'il fut racheté par eux. Ce Jean commit, en 1384, toute la seigneurie<sup>4</sup> à son cousin germain Jean, comte de Habsbourg et seigneur de Laufenberg, et il reçut en compensation le château de *Krenkingen* et la ville de Rhinau. La seigneurie de Rougemont devint, à la mort de Jean de Laufenberg, arrivée en 1408, le douaire d'Agnès, sa femme, pour passer bientôt après aux comtes de Soultz. En effet, Ursule, fille d'Agnès, épousa Rudolphe, comte de Soultz, et elle lui apporta en mariage non-seulement Rougemont<sup>5</sup>, mais encore le landgraviat de Cleggau et d'autres gages de la maison d'Autriche.

L'empereur Sigismond préposa, en 1451, Henri Schnezzer de Krenkingen pour juger dans ces domaines les causes criminelles au nom de l'empereur<sup>6</sup>.

#### § 82. Deuxième période.

Ainsi les comtes de Soultz jouirent pendant deux siècles du domaine utile de cette seigneurie avec tant de tranquillité qu'oubliant leurs devoirs, ils finirent par violer les droits du seigneur direct. C'est ainsi qu'ils changèrent une partie de la seigneurie contre le château de Jestetten avec Gaspard de Jestetten, commandeur de l'ordre Teutonique. La chose ayant été connue, la Chambre d'Ensisheim interdit au comte Rudolphe la possession de Rougemont; bien plus, sans tenir compte des prières de ce dernier, qui s'était tourné en suppliant, en 1603, vers l'empereur, elle décida en 1609 que cette seigneurie serait enlevée pour toujours à la famille de Soultz et ferait retour aux archiducs. L'empereur Ferdinand II l'engagea de nouveau, en 1627, pour trente ans aux nobles de Stadion, en se réservant les droits régaliens. Ce terme étant écoulé, Louis XIV, maître de l'Alsace, la réunit à son fisc et en investit, en 1681, le maréchal

<sup>4</sup> Voici les paroles de cette charte citée par HERRGOTT, num. 879 : « Das Stettly « und die Herrschafft Rottenberg mit allen seinen rechten un zugehörden, als das sin « pfandt ist von miner gnedigen Herrschafft von Osterrich, usgenommen der obern « Væsti Rottenberg. »

<sup>5</sup> *Ibid.*, num. 928. Agnès, sa mère, y dit : « Alle die pfand-güter, so mich von eh- « recht wegen ankommen und gevallen sint, mit sunderheit die Herrschafft Rolen- « berg, Krenkingen, die Grafschafft im Cleggow mit dem Lantgricht, etc. »

<sup>6</sup> *Ibid.*, num. 936. Cette charte porte en toutes lettres : *Rottenberg bei Masmünster*.

de camp Hubert-Nicolas de Reimach. Reimach périt en 1696 dans la guerre de Catalogne, sans laisser d'héritiers mâles, et le fief fut donné au marquis d'Huxelles, qui fut élevé peu après à la dignité de maréchal de France. Ce dernier étant mort célibataire en 1750, le roi le conféra à Conrad-Alexandre de Rothenburg, fils de Nicolas-Frédéric, maréchal de camp, qui s'était distingué dans la carrière diplomatique. Conrad ne laissa pour héritiers que deux sœurs, dont l'une était chanoinesse de Remiremont et dont l'autre était mariée au comte Nicolas-Joseph de Vaudrey Saint-Remy. La fille de cette dernière, Jeanne-Octavie, épousa le marquis de Rosen, petit-fils du maréchal, et lui apporta en dot la seigneurie de Rougemont qu'elle fit, par conséquent, entrer dans la famille de Rosen.

### § 83. Paroisse de Pfaffans.

A la seigneurie de Rougemont nous annexons la paroisse de Pfaffans, Pfeffingen. Cette paroisse doit être considérée sous le double point de vue ecclésiastique et séculier ; le premier est le plus étendu. Il est quelques bourgs<sup>1</sup> qui reconnaissent le curé, mais non la juridiction de Pfaffans. Elle est acceptée par *Pfaffans*, où sont l'église paroissiale et le maire, *La Colonge*, *Bessoncourt* (Bussingen), *Menoncourt*, *Éguenique*, *Roppe* (Roppach), *Desney* (Düringen) et *Vetreigne*. Ces localités appartenaient autrefois à la seigneurie de Rougemont et au comté de Ferrette, de même que le château de Roppach<sup>2</sup>. Les autres, qui faisaient partie du comté de Montbéliard et de la seigneurie de Belfort, ont été compris dans la mairie particulière de *Pfeterhusen*<sup>3</sup>. Ainsi, la paroisse de Pfaffans, telle qu'elle existe depuis quelques siècles, se constitua en une espèce de corps séculier dès que la maison d'Autriche réunit toute la seigneurie de Belfort au comté de Ferrette. Et ce que nous avançons ici n'est point contredit par le fait que déjà en 1554 une partie de la seigneurie de Rougemont avait été engagée, avec son chef-lieu, au comte de Habsbourg<sup>4</sup>, et qu'une autre avait été depuis longtemps reçue en fief par la noble famille

<sup>1</sup> *Pérouse* et *Bethonvillier* relèvent de la prévôté de Belfort, de même que *Saint-Germain*, dans la seigneurie de Rougemont.

<sup>2</sup> Le comte Thiébault donna, en 1296, à l'abbaye de Lucelle droit de patronage sur les églises de Pfaffans et d'Estuffont. Nous l'avons déjà dit p. 48.

<sup>3</sup> C'est ce que nous apprend une charte d'Ursule de Ferrette de 1547. On y lit : « Das Meigerthomb Pfeterhusen, das unser mutter hat von der Graffschaft von Montbellgart, Pfeterhusen, Tueringen und Bussingen.... Egelingen, Mimingen (Menoncourt), Wurteringen (Vetreigne). » HERRGOTT, num. 792.

<sup>4</sup> Un chirographe de Jeanne, comtesse de Habsbourg, de 1562, *ibid.*, num. 822, le prouve évidemment, car on y lit : « Unsere stüre ze Pfaffans bi Rotbach, so unser pfandt ist von der Herrschaft von OEsterrich. »

de Roppach, de telle sorte qu'à peine la troisième partie de la paroisse resta la propriété des Autrichiens. En effet, tous ces villages étaient soumis à un seul et même tribunal, ce qui est maintenant abrogé.

Le château de *Roppach* ou, comme on l'écrivait anciennement, de *Rotpach*, en français *Roppe*, situé dans un terrain marécageux, appartenait à l'ancien comté de Ferrette. C'est ce que nous apprend l'investiture de François de Roppach, qui reçut, en 1517, ce château à titre de fief des mains du comte Ulrich II, à la condition qu'il lui fournirait, en cas de besoin, des secours contre les Français et les Bourguignons. Le château était une Ganerbie<sup>5</sup> de plusieurs nobles, parce que les marais qui l'entouraient le rendaient susceptible d'une certaine défense. Les Wessemberg en conservèrent constamment le quart au nombre de leurs fiefs. Une autre part en a été donnée aux Grandvillars en 1478; une autre aux seigneurs de Saint-Leu en 1597, et, à l'extinction de ces derniers, aux Reinach, aux Ferrette, aux Mœrsperg, et successivement à d'autres encore. Ces donations ont été faites par la maison d'Autriche. Nous voyons, en 1500, les Roppach investis non-seulement du château de Roppach et du bourg du même nom qui en est voisin, mais encore de la juridiction dans la paroisse de Pfaffans. Comme cette famille possédait à titre d'alleu le village d'*Essert*, près de Belfort, et trente hommes dans le village de Bavilliers, Marie-Louise, dernière fille de François-Conrad de Roppach, les porta en dot à François-Christophe de Klinglin, préteur de Strasbourg, son mari.

*Essert*, où est un petit château, a été la propriété des comtes d'Ortenbourg, et avant eux celle des nobles de Grammont, qui la leur ont vendue vers 1566. Mais alors il était un fief de la maison d'Autriche, et il resta tel jusqu'à ce que Ferdinand I<sup>er</sup> eut affranchi de toute redevance féodale Gabriel, comte d'Ortenbourg. A l'extinction des Roppach, qui est assez récente, tout ce qu'ils ont délaissé de féodal s'est réuni sur les Wessemberg et les Reinach, qui possèdent en commun *La Chapelle-sous-Rougemont*. Les Wessemberg sont devenus propriétaires de leur moitié en 1500, époque où ils ont hérité de Jean de Hirtzbach, avec lequel ils en avaient été co-investis, en 1485, par l'archiduc Sigismond. L'autre moitié a été d'abord l'apanage des Laubgass, et ensuite, pendant cent trente-deux ans, des Stœren, qui ont disparu vers le commencement du dix-septième siècle.

On retrouvera plus au long tous ces détails dans le recueil manuscrit des fiefs du gouvernement d'Ensisheim.

<sup>5</sup> *Ganerbiales plurium nobilium*. On appelle *Ganerberneuser* des forteresses possédées, à titre de fiefs, par plusieurs nobles *Burgburger* qui les ont reçues du maître direct ou qui y demeurent sous le commandement du maître du château. Voy. DUCANGE, *Glossaire*, au mot *Ganerbii*. (Note du traducteur.)

Le 26 mai 1296, Thiébaud, comte de Ferrette, du consentement de l'évêque de Bâle, cède à l'abbaye de Lucelle *jus patronatûs ecclesiarum in Phaffans et in Eyttauffen*.

Vers 1298, Bourcard, abbé de Lucelle, donne à Thiébaud de Ferrette *advocato imperii per Alsatiam plenam, ista vice, auctoritatem jus conferendi ecclesiam in Phaffans cujus jus patronatûs ad nos pertinet*.

Le 30 juin 1298, Thiébaud de Ferrette présente à l'évêque de Bâle pour la cure de *Phaffans*, vacante par la mort de Hugon de *Rotenberg*, *Johannem natum Ulrici, dicti Schwab institoris Basilee*.

Le 5 avril 1299, Boniface VIII confirme au recteur de Phaffans, *rectori ecclesie in Pheffingen ecclesiam in Pheffingen cum pertinenciis suis*<sup>6</sup>.

## SEIGNEURIE DE LANDSER.

## § 84. Seigneurie de Landser. — Château.

Cette seigneurie forme la partie orientale du Sundgau et s'étend entre Bâle, Mulhouse et le Rhin. On la divise en bailliage supérieur et inférieur, *Ober- und Unter-Ampt*. Le premier, plus rapproché de Bâle, constitue la seigneurie primitive que les comtes de Habsbourg, possesseurs du landgraviat de l'Alsace supérieure, se sont acquise par différentes voies; le bailliage inférieur s'est formé, dans le quatorzième siècle, des terres qu'ils ont détachées de leur domaine patrimonial d'Ensisheim.

Le château, qui a donné son nom à toute la seigneurie, est situé au milieu du bailliage supérieur et on l'appelle *Landeserre*, *Landeserr*, *Landser*, *l'ornement du pays*, de même qu'un bourg voisin du Rhin, à peu de distance du château, se nomme *Landau*, *Augia Provinciæ*, le pâturage du pays<sup>1</sup>. On pourrait conjecturer de cette étymologie que dans son temps ce château était excessivement remarquable. Il était d'abord un alleu des nobles de Butenheim, qui jouissaient du droit de bourgeoisie à Bâle; mais comme ils se rendirent odieux par leurs rapines, ils y furent assiégés, vers 1240, par les Bâlois et les Mulhousiens, qui leur prirent leur château. Il fut rendu, il est vrai, en 1246, aux deux frères Jean et Henri, mais à la condition que la moitié du château, propriété d'Otton de Butenheim, l'auteur des troubles, serait concédée aux cités offensées qui en avaient fait la demande ou qu'ils la racheteraient par une amende de quatre cents florins. Les garants de ce pacte furent Rodolphe-le-Jeune et Hartmann, son frère,

<sup>6</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>1</sup> *Lands-Ehr*, l'honneur du pays; *Lands-Cron*, couronne du pays; *Lands-Au* ou *Auu*. *Augia* est un mot de la basse latinité qui dérive du mot allemand *Au* ou *Auu* et qui signifie, selon DUCANGE, voy. ce mot : un pâturage près d'un fleuve.

(Note du traducteur.)

comtes de Habsbourg<sup>2</sup>. Mais vingt-trois ans plus tard, les Butenheim, qui se préoccupaient déjà de fonder une ville forte près de leur château, offrirent en fief leur maison, *Hus*, ou château de *Landser*, à Henri de Nuenburg, évêque de Bâle<sup>3</sup>.

### § 85. Ville de Landser.

La ville, construite peu après, fut bientôt aussi détruite. La première mention en a été faite par Bourcard de Frick, lorsqu'il dit, sous la date de 1505, que le château et la ville de Landser ont été achetés par les princes de la maison d'Autriche. Cette acquisition a été faite soit par l'empereur Rodolphe, soit par son fils Albert I<sup>er</sup>, avec le consentement de l'Église de Bâle. Un ancien cadastre de Landser, de l'année 1594, me faisait connaître la ruine de la ville et sa conversion en un village<sup>1</sup>. Elle resta cependant la résidence de l'Obervogt et le chef-lieu de toute la seigneurie. Toutes les autres petites villes qu'elle possédait ont de même été peu à peu détruites. L'étendue de Landser, le privilège qu'elle possède de tenir des marchés, lui ont mérité le nom français de *bourg*, et celui allemand de *Markflecken*; en 1664, il y fut fondé un couvent de capucins. Après la paix de Ryswick, Herwart, propriétaire de la seigneurie, aurait relevé le château, s'il avait vécu plus longtemps.

### § 86. Bailliage supérieur.

Ce bailliage n'était pas, comme l'ancien comté de Ferrette, divisé en mairies, *Meyerthümer*, mais en *Schultheisthümer*, parce que les tribunaux étaient présidés par des *Schultheis*, qui, du reste, ne différaient des maires que par le nom.

<sup>2</sup> *Chron. de Mulhouse*, par PETRI et FURSTENBERG, Ms., liv. II, chap. V.

<sup>3</sup> On voit dans les archives de l'évêché de Bâle la charte d'oblation où l'on remarque ces paroles : « Kunden Wir Johannes und Heinrich zwen gebrüder von Butenheim, daz wir unser Hus Landser, als es begriffen hat, von dem graben obe der Kilchen unz an die muli nidewendig des Huses, etc., hand gegeben unser « Frowen und dem Gotzhus von Basel, etc. Wirt ein Stat da gehuwen, was unser « luten darin ziehet, die sullen uns sunderlich dienen.... was aber ander luten darinn « ziehet, der dienst soll halber unsers herren des Byschofs sin, etc. » Donnée à Bâle en MCCLXIX. Au sujet du premier des frères, les Annales de Colmar disent, sous la date de 1272 : « Jean, chevalier (Miles) de Landser, est tué par ses serfs. » Par le mot *Hus* il faut entendre un château fortifié; c'est ce que semblent indiquer les anciennes chartes dans lesquelles les mots *burg*, *veste*, *schloss*, *hus* ont la même signification et sont pris l'un pour l'autre.

<sup>1</sup> Tout au commencement on lit : « Das dorf Landser, das vor zyten eine statt gewesen ist, als das alt Urborbuch wyset. » Arch. du gouvernement d'Ensisheim.

Dans le bailliage supérieur sont :

I. *Landser*, dont nous avons parlé. *Randoltzweiler*, *Kætzingen*, *Geispolzhaim*, vulgairement *Geispitzen*, *Waltenheim*, *Ober-Magstatt* et *Nieder-Magstatt*.

II. *Kappellen*, *Ufheim*, *Bartenheim*, dont nous parlerons en traitant de plusieurs fiefs; *Stetten* et *Helfrantzkirch*.

III. *Ober-Michelbach*, *Nieder-Michelbach*, *Ober-Ranspach*, *Nieder-Ranspach* et *Attmansweiler*. Dans la charte de fondation du monastère de Saint-Alban, de 1135, et dans la charte de confirmation donnée par Henri, évêque de Bâle, en 1180, on lit simplement *Ramispach* et *Michelnbach*, ce qui permet de croire qu'il n'y avait pas encore deux villages de ces noms. Cependant ils existaient déjà au commencement du quatorzième siècle, où Burcard de Frick en parle. En 1243, l'église paroissiale de Michelbach fut jointe au monastère des religieuses de Saint-Apollinaire de Michelbach, par Luthold, évêque de Bâle, après la cession que firent de leur droit de patronage les comtes de Ferrette, Ulric et Berthold, son frère<sup>1</sup>. Les dix-sept localités que nous venons d'énumérer n'eurent qu'un seul Schultheis résidant à Landser jusqu'en 1607, époque où elles furent divisées en trois Schultheisthümer.

∴ *Michelbach* était connu au douzième siècle. Il y avait là à cette époque un monastère du même nom de l'ordre de saint Benoît. Luce II lui reconnaît plusieurs possessions que nous avons énumérées au § 50, et entre autres *curtes Michelenbach*.

Le 8 décembre 1243, Luthold, évêque de Bâle, confirma au couvent de Saint-Apollinaire l'annexion de l'église paroissiale de Michelbach, faite par son prédécesseur Henri de Thun : « ad petitionem Ulrici Phirretensis comitis et Bertholdi fratris sui ecclesie de Michelbach patronorum. »

En 1256, Berthold de Ferrette, évêque de Bâle, expulse les nonnes du couvent de Michelbach : « observantiis regularibus terga dantes, et carnalibus illecebris servientes, » et décharge l'abbaye de Lucelle de l'obligation qui lui était imposée de pourvoir à leur subsistance.

En 1259, Louis, comte de Ferrette, renonce *omni juri, actioni et consuetudini quæ mihi in advocatia de Michelmbach et omnibus pertinentiis suis quocumque modo competerè videbantur, dictam advocatiam domui de Lucella liberam dimittendo*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ces lettres ont été données à Bâle, le IV des Ides de décembre. Le monastère de Saint-Apollinaire eut plus tard à l'abbaye de Lucelle. KOENIG, *Elenchus Privilegiorum Regularium Cisterc.* p. 699. Le vulgaire l'appelle *Poliron*.

<sup>2</sup> Tout ce qui a rapport à Michelbach est extrait des archives de Porrentruy.

En 1269, Jean et Henri de Butenheim vendirent à l'évêque de Bâle leur maison à Landser et la reçurent de lui à titre de fief<sup>3</sup>.

*Kapellen* était connu au douzième siècle sous le nom de *Chapellon*<sup>4</sup>.

Le droit de patronage dans *Uffheim*, avec une part dans la dime d'*Uffheim*, *Geispolzheim* et *Waltenheim*, a appartenu, depuis 1525 jusqu'à la révolution, à la famille Waldner. Ces droits relevaient du fief de Sierentz à titre de fief d'Autriche et plus tard à titre de fief royal<sup>5</sup>.

Il y avait autrefois dans la seigneurie de Landser un village du nom de *Roggenhausen*. Les Waldner y jouissaient depuis 1452 de la moitié des dimes. C'était un fief relevant des ducs de Wurtemberg. Anastase de Waldner en fut investi, en 1489, par Henri, comte de Wurtemberg<sup>6</sup>.

### § 87.

IV. *Dietweiler*, et V. *Schlierbach* sont deux bourgs importants. Le premier s'est accru dans le cours du quatorzième siècle de *Meyenhardt*, depuis longtemps détruit. Le nom en est resté à sa banlieue qui fait aujourd'hui partie de celle de Dietweiler. Rodolphe de Habsbourg, landgrave d'Alsace, donna<sup>1</sup>, en 1227, une cour dans Schlierbach *Ecclesie Beronensi*<sup>2</sup>. Je ne sais par quelle circonstance le bourg lui-même a passé de l'abbaye de Murbach aux mains des Habsbourg. Rodolphe et Godefroy, son frère, en ont été investis, en 1259, avec tous les droits qui s'y rattachaient. La charte d'investiture se trouve dans le recueil des fiefs de Murbach.

L'église paroissiale de Schlierbach a été jointe, en 1445, au monastère de Lucelle par Frédéric, évêque de Bâle<sup>3</sup>.

VI. *Bladoltzheim*<sup>4</sup>, par contraction *Blazheim*, et vulgairement *Blozheim*<sup>5</sup>, est entouré de fossés et de murailles. L'évêque de Bâle, qui y avait transporté, en 1267, les religieuses de l'ordre de Cîteaux, résidant à Michelfeld<sup>6</sup>, s'en empara de vive force en 1268. Comme ce village est voisin de la ville de Bâle, toutes les fois qu'elle a été en guerre avec la maison

<sup>3</sup> SCHORFFLIN, *Alsace diplom.*, p. 461.

<sup>4</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>5</sup> Manuscrit de GRANDIDIER. — <sup>6</sup> Idem.

<sup>1</sup> HERRGOTT, *Habsburg*, t. II, num. 281 et 286.

<sup>2</sup> Beromünster, dans le canton de Lucerne, en Suisse. (*Note du traducteur.*)

<sup>3</sup> KOENDIG, p. 706.

<sup>4</sup> Quelques auteurs préfèrent rapporter ce village à la seigneurie de Ferrette.

<sup>5</sup> CIRON, COLMAR, p. 58; ALBERT DE STRASBOURG, à la fin, p. 99, dit : *oppidum Bladoltzheim* du comte Rodolphe. Mais Albert d'Autriche, dans une charte de 1298, l'appelle simplement *Plodoltzheim*. Arch. Waldner.

<sup>6</sup> Le monastère de Michelfeld fut construit hors des murs de la ville de Bâle, avec le consentement de l'évêque Berthold, par des religieuses de l'ordre de Cîteaux qui venaient du val des Lys (*Tennicken*, en Suisse). Par suite des inondations du Rhin il

d'Autriche, il a eu beaucoup à souffrir des attaques des bourgeois<sup>7</sup>. Lorsque, au dix-septième siècle, le Suédois Axel de Taupadel fut évincé de la seigneurie de Ferrette, on lui donna en compensation le château de Blotzheim avec ses dépendances. Sa veuve le vendit aux Glutz, famille patricienne de Soleure, desquels il est parvenu, en 1720, à Nicolas-Prospér Babin d'Angervillers, intendant d'Alsace et depuis ministre de la guerre, qui l'a vendu, en 1723, à Jean-Henri d'Anthès. Celui-ci l'a transmis à M. d'Archiac, son gendre. Du reste, le domaine du village de Blotzheim ne dépendait pas du château, et le roi de France en investit, en 1660, le Suédois Taupadel, à la condition qu'en cas de déshérence, ce fief se réunirait au comté de Ferrette. En effet, Taupadel et sa veuve étant morts sans enfants, l'intendant d'Alsace, M. de la Grange, le vendit, en 1697, aux Glutz, déjà maîtres du château. Mais cette année-là même, Herwart, seigneur de Landser, et le duc de Mazarin, possesseur du comté de Ferrette, en revendiquèrent la possession. Il en résulta un procès que le conseil d'État jugea, en 1707, en faveur du duc de Mazarin. Ce dernier demeura en possession du village jusqu'en 1730, et à cette époque il le conféra en fief à Henri d'Anthès et à ses héritiers des deux sexes, à condition toutefois de préférence des mâles. Ce lieu est devenu mémorable par la sédition des paysans et par leur défaite en 1633<sup>8</sup>. Un couvent de capucins a été érigé à Blotzheim en 1737.

Disons encore que dans le bailliage, outre *Meygenhart* et *Hohenkilch*, dont nous connaissons l'emplacement, il a encore péri au quatorzième siècle deux villages, *Mersheim* et *Eisweiler*. C'est ce que nous apprennent à la fois BURCARD DE FRICK et un urbaire de la seigneurie de Landser, daté de 1594.

∴ Nous avons déjà vu en énumérant une charte de 1004 sur la forêt de la Hardt que Blotzheim existait au dixième siècle.

Le 1<sup>er</sup> mars 1275, Ita, veuve de Gundelsdorf, donne au monastère de fut abandonné et transporté avec la permission de l'évêque Henri de Neubourg à *Plotzheim* et se confondit avec le monastère qui y était construit. Mais incendié et réduit à la plus grande pauvreté, il fut incorporé à l'abbaye de Lucelle par l'ordre du chapitre général de Cîteaux, le 14 septembre 1450. L'église paroissiale de Plotzheim, avec tous ses droits et appartenances, fut appliquée au monastère de Lucelle par une bulle de Nicolas V, émanée le VI des Cal. de février 1451. Thyring de Hallwiler avait déjà cédé son droit de patronage aux religieux de Lucelle par sentence du prieur de Saint Thiébaud à Thann. Cette sentence fut confirmée par Arnold, évêque de Bâle, *Rescript* du 3 mai 1454. KORNIG, loc. cit., p. 707.

<sup>7</sup> En 1445, les Bâlois faisant la guerre aux Eptingen, attaquèrent le château. URSTICUS, *Chron. de Bâle*, p. 452.

<sup>8</sup> *Théatr. Europ.*, t. III, p. 5.



Michelfeld, transféré à *Blazen*, *possessiones suas apud Blotzheim, videlicet septem Lunadia et dimidium quæ vulgo dicuntur Mentage cum territorio infra villam et aliis pertinentiis*<sup>9</sup>.

Dans le treizième siècle, une seigneurie appelée *comté de l'Auw*, de la contenance d'environ trois cents hectares, fut donnée aux bourgeois de Blotzheim par les comtes Schenck et Schenckenberg, qui en étaient propriétaires et seigneurs, moyennant un anniversaire de grand'messe.

Ce vaste domaine formait un ban séparé de celui de Blotzheim; il était érigé en comté, appartenant *propriétement* aux bourgeois de Blotzheim. avec haute, moyenne et basse justice, bois et broussailles, les amendes, la glandée, le pâturage, à l'exclusion de tous autres, toutes les dîmes, rentes foncières, droit d'y établir juge, procureur fiscal, greffier-tabellion, sergents, gardes-forestiers, de nommer curé et vicaire, d'avoir prison, carcan et poteau, le droit de manoirs, de recevoir des bourgeois et des manants, le droit de sceau, lods et rentes.

Le comté de l'Auw eut en effet sa justice ainsi que son administration spéciale; tous les trois ans, les bourgeois élaient parmi eux un comte triennal, ayant l'administration et percevant les revenus du comté; il avait la nomination d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un sergent; il y eut ensuite un receveur des revenus de l'Auw.

En vertu des provisions qu'il recevait du comte triennal, le bailli du comté de l'Auw était reçu à exercer sa charge par le Conseil souverain d'Alsace; les autres officiers du comté prêtaient le serment dans ses mains<sup>10</sup>.

Les droits des habitants de Blotzheim au comté de l'Auw se maintinrent jusqu'à la révolution de 1789 et furent toujours reconnus par le gouvernement de la Haute-Alsace. C'est ce que constate l'ordonnance rendue le 18 février 1745 qui a fait cesser le trouble apporté à la jouissance des habitants de Blotzheim, dans le canton de l'Auw, par Pierre Schneider, le prévôt de Blotzheim, et Jean Struckesse, le prévôt de Landser, au nom du seigneur du lieu.

Ces lettres patentes prononcent que ceux de Blotzheim pourront, sans empêchement du sieur Struckesse ou ses successeurs, prévôts de Landser, vendre du bois provenant dudit canton à leurs voisins,..... qu'ils conserveront les amendes usitées à payer par ceux qui commettront des délits, qu'ils pourront y couper du bois, etc. Le droit aux amendes était féodal de sa nature; il impliquait le droit de justice.

Après la révolution et jusque sous les premières années du règne de

<sup>9</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>10</sup> Arrêts du Conseil souverain de l'Alsace de 1577. 1762.

Louis-Philippe, les anciens bourgeois ont joui paisiblement encore de l'exploitation du comté de l'Auw; ils en ont même distrait une partie pour en affecter le revenu à la reconstruction de l'église paroissiale. Depuis, un arrêt de la Cour royale de Colmar, rendu le 19 août 1840, a décidé que le comté de l'Auw cesserait d'être la propriété exclusive des anciens bourgeois de Blotzheim, pour devenir celle de tous les habitants de la commune.

Schœpflin nous dit que le domaine du village de Blotzheim ne dépendait pas du château. Il semble résulter de divers documents que dans le moyen âge la commune de Blotzheim n'a jamais constitué un fief, que ses bourgeois jouissaient librement, non pas seulement du comté de l'Auw, mais encore du ban propre de la commune.

En effet, au quatorzième siècle, il s'est élevé des débats et mésintelligences entre Fritschmann-zu-Rhein le jeune et les honorables gens et communes du village de Blotzheim, au sujet des champs, prés, pâturages *au ban dudit Blotzheim*, lesquels ledit Fritschmann-zu-Rhein prétendit avoir obtenus, *en fief occulte*, de l'archiduc Rodolphe d'Autriche.

L'instance ayant été portée devant Jean, évêque de Britschaw, chancelier d'Autriche, une enquête solennelle s'ensuivit; quatre-vingt-quinze témoins furent entendus, et l'on voit par la sentence du jeudi avant la Saint-Urbain 1567, qu'anciennement et de tout temps les champs, pâturages et broussailles dont il s'agit étaient le *bien commun* ou indivis des gens de Blotzheim.

Cette sentence donna lieu à un titre qui fut renouvelé par lettres patentes du gouvernement d'Alsace, le 14 mars 1555; ces lettres reconnaissent les droits de la communauté de Blotzheim à la possession de son communal.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Dietwilare* (Dietwiller) *mansa III*<sup>11</sup>.

Vers l'an 1094, l'église de *Moritzheim*, *Mertzheim* (*ad Morenze*) relevait de l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim et lui devait *censum, quinque solidos, et duos sextarios vici et sex panes et carnem duodecim nummorum*<sup>12</sup>.

### § 88. Bailliage inférieur.

Le bailliage inférieur comprend onze villages divisés en quatre *Schultheisthümer*.

Ce sont :

I. *Habshcim*, jadis petite ville forte, que les Suisses, appelés par les Mul-

<sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. ccl.xx.

<sup>12</sup> Id., p. cl.iii.

housieus, brûlèrent en 1468<sup>1</sup>. Un certain Podalus donna, en 768, la *villa de Habichinasheim* au monastère de Saint-Gall<sup>2</sup>. Elle passa ensuite aux Habsbourg. Les chartes du onzième siècle appellent cette localité *Habichesheim*, *Habchinsheim*. Elle figure encore aujourd'hui parmi les principaux villages de l'Alsace, de même que :

II. *Rixheim*, où se trouve une commanderie de l'ordre Teutonique. Ce village, qui a été détaché de la seigneurie d'Ensisheim, a été incorporé plus tard que les autres dans celle de Landser. On écrivait autrefois *Richensheim*, *Richsheim*. La noble famille de Hus compta, en 1351 et dans le siècle suivant, ce village parmi les fiefs qu'elle tenait de la maison d'Autriche. Mais les Habsbourg reconnurent, en 1259, la prévôté d'une cour dans Richensheim comme fief de l'abbaye de Murbach.

III. *Saúisheim*, *Battenheim* et *Baltersheim*. Baltersheim a été détruit à la fin du quatorzième siècle, comme nous l'apprend l'urbair de Landser de 1394; mais il y a longtemps déjà qu'il s'est relevé. Battenheim fut conféré en fief, en 1361, par le duc Rodolphe aux deux frères de Wittenheim.

---

En 1105, Bourquard d'Asuel, évêque de Bâle, donna au monastère de Saint-Alban à Bâle, plusieurs églises et villages, entre autres : *decimam in villa que dicitur Huningin, medietatem ecclesie in villa Kemiz ecclesiam de Bozinsheim, Rinviller, Ampringin, Habsichheim, Gutzwiller, Westhalda, curiam unam cum vineis*<sup>3</sup>.

En 1181, Henri de Hornberg, évêque de Bâle, donne à l'abbaye de Sainte-Ursanne *ecclesiam de Habschensem cum dote, decimis et universis appendiciis in qua ecclesia beati Ursicini jus foundationis libere possidebat*<sup>4</sup>.

Henri, évêque de Bâle, nous apprend par une charte du 50 avril 1285 que du consentement du chapitre il a engagé *curtim nostram in Richem et fructus decime in Sulze Basil. diocesis, Conrado Ludowici, Hugoni de Sole, et Hugoni Bawelario civibus Basiliensibus.... post considerationem quod decima reddituum nostrorum subsidio terre sancte deputata necessario esset exsolvenda*<sup>5</sup>.

En 905, l'abbaye de Saint-Trutpert avait des biens *in Sowenisheim in Sunckowe*, dons des comtes d'Égisheim<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> URSTISIUS, loc. cit., p. 422, et *Chron. de Mulh. Ms.*, liv. v, chap. iv. Il y est dit : « Habsheim die mit gräben und wehren huetzerne statt. »

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 476, § 218.

<sup>3</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>4</sup> Idem. — <sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, p. cv.

## § 89.

IV *Othmarsheim*<sup>1</sup>, où le comte Rodolphe de Habsbourg construisit un monastère de religieuses dans son propre bien, *in proprio predio*. Les ANNALES DE COLMAR donnent à cette localité le titre de *castrum*. Ce château, disent-elles, fut brûlé, en 1272, par les Neuenbourg, ennemis de Rodolphe. ALBERT DE STRASBOURG<sup>2</sup>, en parlant du même fait, rapporte que les Neuenbourg brûlèrent *turrim in Othmarsheim*. Cependant, en 1505, Burcard de Frick ne mentionne qu'un village, et dès ce moment il n'est plus question d'un château. Le péage qui depuis plusieurs siècles est établi à Othmarsheim, produit à lui seul autant, sinon plus que toute la seigneurie. Lorsqu'il était de moindre importance, il fut donné aux Vitzum et à la famille des Münch de Landscron, partie en fief, partie en gage, et fut ensuite conféré en fief, en 1433, aux Offenbourg, citoyens de Bâle. A leur décès, en 1567, l'empereur Maximilien II promit de payer annuellement cent livres de la monnaie de Bâle (*Stæbler*) sur le revenu de ce péage.

*Bantzenheim*, où se trouve le château de *Froschbach*, édifié par le comte Rodolphe, que les Neuenbourg détruisirent en 1268<sup>3</sup>. Du temps de Rodolphe, Bantzenheim appartenait à l'abbaye de Murbach; il en reçut, en 1259, la prévôté à titre de fief, de concert avec son frère Gotfrid, *Rumersheim*, *Blodelsheim*. Les ANNALES DE COLMAR rapportent qu'en 1228 il se livra à *Bladoltzheim* une bataille entre l'évêque de Strasbourg et les comtes de Ferrette, avoués de l'Empire en Alsace. De son côté, le *Fragment*, recueilli par URSTISIUS, place cette bataille entre *Bladoltzheim* et *Hirtzfeld*. Ces deux chroniqueurs anonymes eussent dû écrire *Blodoltzheim*. Car c'est, en effet, le nom qu'emploient constamment les titres de la maison d'Autriche. En effet, *Bladoltzheim*, vulgairement *Blotzheim*, ne se trouve pas près de Hirtzfeld, mais bien près de Bâle. Bantzenheim passa, en même temps que Munchausen, des mains des religieux de Murbach entre celles des Habsbourg d'Autriche. *Hirtzfeld*, *Tessenheim* et les autres bourgs du *Schultheisthum* d'Othmarsheim eurent chacun un *Schultheis* particulier, jusqu'à ce que, par suite des dévastations que leur firent subir les guerres, ils fussent placés sous le gouvernement d'un *Schultheis* commun.

*Sappenheim* et *Tiernheim*, villages situés sur le Rhin au-dessous d'Othmarsheim, avaient déjà péri en 1594. Il est fait mention de la première de ces localités dans une charte de Rodolphe, comte de Habsbourg, datée de 1228<sup>4</sup>, et tous deux sont cités par BURCARD DE FRICK. La chapelle

<sup>1</sup> Voy. sur cette localité le t. 1<sup>er</sup>, p. 164, § 80.

<sup>2</sup> URSTIS. *Scriptor. Germ.* part. II, p. 100. — <sup>3</sup> Le même, p. 100.

<sup>4</sup> HERRGOTT, *Habsb.* t. II, num. 286.

de Thiershurst, entre Balgau et Heitern, placée au milieu des broussailles, paraît être un débris de l'ancien Tiernheim. Le territoire qui se trouve entre Ottmarsheim et Bantzenheim a conservé le nom de Sappenheim.

### § 90. Fief de Huningue.

Je vais énumérer dans l'ordre géographique les fiefs de Landser qui sont encore aujourd'hui entre les mains des nobles. Huningue<sup>1</sup> est près de Bâle sur les confins du Sundgau, comme s'expriment les anciennes chartes; on commença à l'appeler, au seizième siècle, *Gross-Hünigen*, pour le distinguer d'un bourg du même nom situé de l'autre côté du Rhin. Bourcard, évêque de Bâle, donna, en 1085, au monastère de Saint-Alban, fondé par lui, la dime dans le hameau qui est appelé *Huningen*; *decimam in villa quæ vocatur Huningen*. Plus tard, l'évêque Jean annexa au même monastère, en 1562, l'église paroissiale, dédiée à sainte Agathe, ainsi que son annexe l'église de Saint-Martin de Bâle. Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg, conféra en fief, en 1598, à Matthias et à Hugon zur Sonnen, bourgeois de Bâle, le bourg avec toutes ses dépendances, ce qui nous indique que Huningue était un ancien alleu de la famille de Habsbourg. A la mort de ces premiers vassaux, qui arriva vers 1430, le fief fut donné à Jean de Gachnang et à ses hoirs pour passer, en 1551, dans la famille de Pierre Nesor, docteur en droit. Dix ans plus tard, Ferdinand II engagea les Nesor à céder ce bourg à la ville de Bâle moyennant une redevance annuelle de cinquante florins, à la condition de le reprendre après trente années de location. Mais à peine était-il revenu en leur pouvoir, qu'en vertu d'une transaction passée avec Rodolphe II, ils le perdirent de nouveau en 1600. Alors Huningue revint au seigneur direct. Mais Bernhard, duc de Saxe-Weimar, s'en étant emparé par la force des armes, en gratifia, vers 1656, Jean-Henri Herwart, et la donation du duc fut confirmée par Louis XIII, en mai 1642, et par Louis XIV, en juillet 1646. En outre, Barthélemy Herwart, fils de Jean-Henri, qui fut confirmé, en 1679, le 18 mai, par Louis XIV, dans la possession de Huningue, reçut aussi avec son frère Jean-Henri la seigneurie de Landser, comme nous l'établirons plus tard. Enfin, en 1680, Louis XIV fit de Huningue une forteresse redoutable, boulevard de l'Alsace. Les travaux furent poussés avec une ardeur incroyable; une année les vit pour ainsi dire commencer et terminer. La mémoire de ce fait a été conservée par une médaille qui représente Huningue sous la forme d'une femme qui offre à Pallas le dessin de la nouvelle forteresse; le Rhin, sous la figure d'un vieillard, y ap-

<sup>1</sup> GUILLIMAN croit que cette localité a reçu son nom des Huns ou des Hongrois qui y traversèrent le Rhin lorsqu'ils envahirent l'Alsace.

plaudit. Sur la légende on lit : *Muniti ad Rhenum fines, Huninga condita MDCLXXX* <sup>2</sup>.

### § 91. *Bartenheim*.

Dans *Bartenheim*, Otton, comte d'Alsace, donna au monastère d'Einsiedlen *hobam unam*, propriété rurale dont parle, en 1040, l'empereur Henri III <sup>1</sup>. Jean, comte de Habsbourg, donna, en 1365, la co-investiture de ce bourg à Jean Puliant d'Eptingen et à Jean Freveler, dit Braitschad. Comme leur race était sur le point de périr avec la fille unique qu'avait délaissée Eptingen, Jean III, fils du comte de Habsbourg, vendit, en 1502 <sup>2</sup>, *Bartenheim* pour cent cinq florins à Jérathée de Rathsamhausen zu Stein. De là la moitié de ce village passa, je ne sais par quelle circonstance, entre les mains des Habsbourg d'Autriche, et ils le conférèrent en fief, en 1424, à Hammann Offenbourg, citoyen de Bâle <sup>3</sup>, qui tenait en gage l'autre partie du bien des Rathsamhausen. Ce Hammann, devait convertir ce gage en propriété et l'offrir en fief à la maison d'Autriche. Mais soit qu'il n'eût pu tenir sa promesse, soit qu'il l'eût oubliée, les Mersperg lui furent donnés pour successeurs, en 1458, lorsqu'il mourut. Le petit village de Brünckheim, qui était pareillement un fief autrichien jadis possédé par les nobles de Baden, est récemment advenu aux d'Anthès par voie d'acquisition.

*Sierentz*, où les Carlovingiens possédèrent un palais <sup>4</sup>, fut donné par Adalbéron, évêque de Bâle en 915, dans une visite qu'il fit au prieur de Méginrad, à saint Bennon, successeur de Méginrad, et par conséquent au monastère d'Einsiedlen <sup>5</sup>. Les religieux le vendirent, sur la fin du quatorzième siècle, à Burcard Munch de Landscron, en même temps que la cour colongère dite *Oberhof*, à laquelle étaient alors affectés vingt-quatre hommes. Ce Burcard les offrit en fief avec d'autres domaines, en 1406, à la maison d'Autriche qui, outre quelques habitants, possédait depuis longtemps dans ce bourg la juridiction supérieure <sup>6</sup>. Jean, le dernier des Munch de Landscron, eut, en 1495, pour successeurs les nobles de Hall-

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 278, § 58. On lisait sur une porte abattue, par suite des traités de 1815, l'inscription suivante : LUDOVICUS M. REX CHRISTIANISSIMUS, BELGICUS, SEQUANICUS, GERMANICUS, PACE EUROPÆ CONCESSA HUNINGAM ARCEM, SOCIIS TUTELAM, HOSTIBUS TERRORIS EXTRUXIT. MDCLXXXI.

<sup>1</sup> HARTMANNI *Annal. Heremi Deiparæ* p. 151. Voy. *Tradit. Einsidl.*, dans HERRGOTT, t. III, num. 947.

<sup>2</sup> La chartre de vente se trouve dans le même num. 916.

<sup>3</sup> Voy. sur les descendants de ce dernier URSTEIS, *Chron. Basl.* p. 291.

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 401.

<sup>5</sup> HARTMANNI *Annal. Heremi Deiparæ* p. 51.

<sup>6</sup> *Cod. Ms. Feudorum Regim. Ensisheim.*

weill, dont l'un, Burcard, transféra, en 1525, ce fief à Jacob Waldner, son gendre, pour cinq mille florins. Ce transfert fut approuvé par l'archiduc Ferdinand, qui devint plus tard empereur, et qui concéda aux Waldner le droit du glaive dont ils sont particulièrement investis <sup>7</sup>.

L'église paroissiale de Sierentz <sup>8</sup>, dite *Hohkirch*, est à un quart de lieue du village; elle était auparavant l'église du village de *Hohenkirch*, qui a péri au quatorzième siècle.

„ Dans le douzième siècle une partie de Bartenheim appartenait aux membres du chapitre de Bâle; ils en furent dépossédés par le comte de Frobourg, mais cette usurpation ne fut pas de longue durée. Nous le savons par un acte de 1190 rédigé par les chanoines, acte par lequel ils déclarent que plusieurs d'entre eux, lésés dans la jouissance de leurs bénéfices, sont rentrés dans leurs droits..... « Inter quos Hermannus, comes de Froburg, beneficium Domini Dietheri archidiaconi nostri in villa que Bartenheim dicitur invasit..... Similiter dominus C..... decanus confirmationem obtinuit beneficii sui in *Volkoldesberg* (Folgensburg). Quidam miles Hartingus nomine beneficium nostrum quod *Watscara* dicitur violenter occupavit <sup>9</sup>. »

Il y a erreur dans ce que dit SCHOEPLIN au sujet de la vente que Jean III de Habsbourg fit de Bartenheim aux Eptingen. Adélaïde d'Eptingen, fille de Puliant, était mariée en secondes noces à *Jeinthée*, et non *Jérathée*, de Rathsamhausen. Le village de Bartenheim lui fut concédé, puis ensuite vendu, en 1402 et non en 1502, par Jean, comte de Habsbourg <sup>10</sup>.

Le 15 mai 1146, le pape Eugène III confirma à l'évêque de Bâle *villam Brisachum, præposituram Grandis-Vallis, Abbatiam de Valle-Masonis..... Curtem de Scirenza cum appendiciis suis*. Nous avons déjà vu <sup>11</sup> que le 7 février 1196, Célestin III reconnut au chapitre de Bâle *vineta in Sirenze*.

### § 92. Autres fiefs.

*Ober-* et *Nieder-Steinbrunn* sont des fiefs des Reinach. Le premier, que les anciennes chartes <sup>1</sup> appellent simplement *Steinbrunn*, consiste en un château et en un bourg, d'où les seigneurs de Steinbrunn, qui allaient de pair avec les seigneurs de Horbourg, ont pris leur nom.

<sup>7</sup> Archiv. Waldner.

<sup>8</sup> Cette église n'existe plus.

(Note du traducteur.)

<sup>9</sup> Archives de Porrentruy. — <sup>10</sup> BRUCKNER, XIX stück, p. 2224. — <sup>11</sup> § 50.

<sup>1</sup> L'empereur Conrad II donna, en 1025, au monastère d'Einsiedlen douze manses *in loco Steinebrunno, in pago Suntgowe, in comitatu Ottonis*. HERRGOTT, t. II, num. 167.

Lorsque cette famille s'éteignit, en 1361, les nobles de Zessingen devinrent les propriétaires de cette localité; de leurs mains, elle passa avec tous droits aux Stauffen, et enfin, en 1478, aux Reinach. De même, le bourg inférieur passa d'abord, en 1361, aux Zobel, ensuite aux zu Rhein, et enfin aux Reinach, en 1466. Aux Reinach fut bientôt substitué Jacques de Réguisheim, et les zu Rhein ayant été aussi écartés, les Truchsess de Wolhausen obtinrent, vers 1520, les deux parties du village. Avec les Truchsess, Ferdinand I<sup>er</sup> co-investit les Reinach, en 1541, et, en vertu de cette investiture, ils succédèrent à François Truchsess, le dernier de sa race, qui mourut le 14 février 1694, et ne tinrent aucun compte des réclamations élevées par Roger, marquis de Puisieux, ambassadeur du roi en Suisse, auquel Louis XIV avait donné ce fief. En effet, ce dernier ayant intenté un procès devant le Conseil souverain d'Alsace et devant le conseil d'État, vit sa demande rejetée devant ces deux juridictions. Le château du village supérieur, comme celui du village inférieur, qui était beaucoup moins important, gît en ruines. Tous deux étaient situés dans la plaine.

*Brubach* est un fief des Montjoie. Cette famille, l'ayant donné en gage à Jean Roth, consul bâlois, c'est-à-dire conseiller, *Rathsherr*, les princes de la maison d'Autriche, maîtres directs du domaine, y mirent le feu, en 1445, pour vexer les Bâlois, leurs ennemis<sup>2</sup>.

*Escholtzweiler* ou *Eschentzwiller* et *Zimmersheim*, du côté de Mulhouse, de même que le château de *Bütenheim* et les villages de *Nüfern*, de *Landau*, de *Homborg* ou de *Hombourg*<sup>3</sup> sur le Rhin, appartiennent aujourd'hui aux Andlau, auxquels ils arrivèrent en partie, en 1430<sup>4</sup>, par Ulrich de Huss, qui en avait été investi en 1418. Gualther d'Andlau succéda alors, au bénéfice de la maison d'Autriche, dans la propriété des châteaux de *Wittenheim*<sup>5</sup> et de *Büttenheim* et des deux villages que j'ai nommés les premiers. Quant à *Nüfern*, que Rotlieb de Nufar avait tenu, en 1561, il fut annexé un siècle plus tard aux fiefs des Andlau. Cette famille se fit attribuer comme propriété particulière *Homborg* et *Landau*. Le château de *Büttenheim* existe encore entre ces deux localités.

En 1287, Anne, abbesse de Masevaux, a vendu au profit de Jacques de Neufchâtel, commandeur de l'ordre de Malte, à Soultz et à Mulhouse

<sup>2</sup> *UNSTISIUS*, *Chron. Basil.* lib. v, cap. LI, p. 590.

<sup>3</sup> Il existe dans le territoire bâlois un château du même nom, résidence d'anciens comtes dont parle *UNSTISIUS* dans sa *Chron. Basl.* lib. I, cap. X. Ils avaient aussi quelques droits dans la seigneurie de Landser, comme nous l'apprend *BUCCARD DE FRICK*, sous la date de 1505.

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, p. 411, § 65.

<sup>5</sup> C'est ce que dit le *Cod. Feud. Austr.* confectionné sous le duc Rodolphe IV.



la colonge de Niedersteinbrunn, moyennant la somme de cent quarante marcs<sup>6</sup>.

### § 93. Fiefs de l'Église de Bâle.

Les fiefs de l'Église de Bâle, qui furent d'abord soumis à la maison d'Autriche et qui relèvent aujourd'hui de la couronne de France dans l'étendue de la seigneurie de Landser, sont *Hegenheim* et *Burgfelden*, village et hameau situés près de Bâle, qui appartenaient aux nobles de Bärenfels. Le village de *Kembs* sur le Rhin, qu'un certain Bodale donna, en 758, au monastère de Saint-Gall<sup>1</sup>, était déjà, en 1148, au pouvoir des évêques de Bâle<sup>2</sup>. L'évêque Bourcard donna, en 1085, au monastère de Saint-Alban *medietatem ecclesie in villa, que dicitur Kemiz, et medietatem ville cum suis appendiciis*, la moitié de l'Église dans le hameau qu'on appelle *Kemiz*, et la moitié du hameau avec ses dépendances, ce que confirma, en 1180, l'évêque Henri. Plus tard cependant tout le bourg revint à l'évêque, qui en investit, en 1459<sup>3</sup>, les *Ratperg*, qui en sont encore aujourd'hui les propriétaires. Le droit du glaive appartenait à la maison d'Autriche. Les *Ratperg* avaient droit de chasse dans la forêt de la *Hardt*, que renferme la seigneurie de Landser; ils le tenaient de l'Église de Bâle. Cette Église l'avait reçu en don, en 1044, du domaine de l'Empire<sup>4</sup>.

*Hesingen*, qui est à une lieue de distance de Bâle, appartient à l'abbaye de Murbach. C'est le seul des nombreux villages de la seigneurie de Landser, autrefois possédés par elle, qu'elle conserve encore. Les *zu Rhein*, qui en furent investis en 1401, y construisirent une citadelle pour pouvoir y demeurer en paix. Cette citadelle fut emportée, en 1412, par Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold-le-Superbe, qui la concéda à Jean *zu Rhein*, vassal de Murbach, comme fief d'Ensisheim<sup>5</sup>. Il en résulta un long procès entre l'abbaye, la maison d'Autriche et les *zu Rhein*. Il fallut enfin racheter *Hesingen*, en 1542, par une transaction particulière; mais cette transaction n'empêcha pas la maison d'Autriche de s'arroger plus

<sup>6</sup> Archives de Mulhouse. Il y a à Obersteinbach des mines qui renferment du sulfure de plomb argentifère et du cuivre pyriteux, disséminés dans du quartz.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 465.

<sup>2</sup> La charte de Henri III se trouve dans HERRGOTT, num. 179.

<sup>3</sup> Archives de l'évêque de Bâle à Porrentruy. Les lettres d'investiture sont ainsi conçues : « Das dorff Kembs mit twing und bann... und dem willtpann in dem bann « und der Hart, und obnen nider bis uff die Hochstrass, und nit furer, da ein Land- « graff von Elsass und unten uff in der Hart, bis ouch an die Hochstrass und nit « furer jagen mag, etc. »

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 24, et t. I<sup>er</sup>, p. 58.

<sup>5</sup> Les lettres d'investiture sont de 1412. *Cod. Ms. Feud. Regim. Ensh.*

tard le domaine direct de ce village et de frapper les habitants d'impôts<sup>6</sup>. L'abbaye de Murbach l'engagea pour cinq mille livres de l'Empire à Jérôme Waller, patricien de Soleure. Après l'avoir dégagé, elle le concéda, en 1665, à Colomban d'Andlau, son abbé élu, pour y passer le reste de sa vie. Colomban mourut le 7 février 1707. Célestin de Beroldingen reçut, en 1753, Hesingen avec ses revenus; mais il mourut et fut enterré la même année à Wattwiller.

Les archives de Porrentruy ne nous fournissent que peu de détails sur l'histoire de Kembs au douzième et au treizième siècle.

En 1183, Henri, évêque de Bâle, donne à l'abbaye de Pairis *terram quamdam pascalem que dicitur Mettenove spectantem ad villam Kembiz*.

En 1196, Célestin III confirme au chapitre de Bâle Kembiz avec plusieurs autres villages.

Les nobles de Zu-Rhein possédaient déjà Hesingen au commencement du quatorzième siècle. Sur une pierre de l'année 1307 et placée dans l'église de Saint-Jean à Bâle, GRANDIDIER a lu : *Ich Herr Johann ze Rhine von Hesingen.....*

#### § 94. Origine de la seigneurie.

Deux graves historiens de la ville de Bâle, CHRÉTIEN URSTISIUS<sup>1</sup> et J. CHRISTOPHE ISELIN<sup>2</sup>, rapportent que le château et la seigneurie de Landser, de même que celle de Pfflingen, furent donnés par la libéralité de l'empereur Henri II à l'église-cathédrale de Bâle, qu'il avait fait reconstruire. Plus tard la seigneurie de Landser fut conférée en fief aux comtes de Ferrette, tandis que celle de Pfflingen l'était aux Thierstein. Il est impossible de nier qu'à la mort des Thierstein, cette dernière n'ait pas fait retour, en 1519, aux évêques de Bâle. Mais URSTISIUS lui-même déclare<sup>3</sup> que ce n'est pas d'après des documents authentiques qu'il a connu la donation faite par Henri II de cette seigneurie à l'Église de Bâle. La donation de Landser ne repose pas non plus sur un fondement plus solide. Mais ce

<sup>6</sup> Les États de l'Autriche antérieure, réunis, en 1575, à Ensisheim, s'expriment ainsi dans leurs lettres à l'archiduc Ferdinand : « Wie wohl das schloss u. dorff Hæsingen, so noch vor wenig jahren die Edlen Zu Rhein von dem Præläten zu Murbach zu leben getragen u. Abt Georg durch einen kauff wieder an das Stiff gebracht, unter OEstreich. Landesfürstlicher Obrigkeit gelegen, auch solch schloss u. dorff Hæsingen jederzeit mit dem Ritterstand contribuiret, etc. »

<sup>1</sup> *Chron. de Bâle*, liv. II, chap. XI, p. 97, et *Epitom. Hist. Basil.* p. 72.

<sup>2</sup> *Lexicon Histor.*, au mot *Basel Bistum*.

<sup>3</sup> *Chron. de Bâle*, p. 22.

qui me surprend surtout, c'est qu'Urstisius ait dit que cette seigneurie avait passé des comtes de Ferrette aux princes de la maison d'Autriche au même titre que le comté de Ferrette. Car cette assertion est contredite par BURCARD DE FRICK, qui, déjà sous la date de 1505, énumère Landser au nombre des fiefs autrichiens, et de plus par tous les monuments qui nous restent. Bien plus, on ne retrouve dans tout le domaine aucun vestige du droit de Ferrette. Il faut donc rechercher la raison qui a pu faire passer Landser à la maison de Habsbourg. Il résulte de ce qui a été dit plus haut que l'Église de Bâle et celle de Murbach ont possédé plusieurs villages de cette seigneurie que les Habsbourg d'Autriche finirent par détenir seuls. Landser même, alleu des nobles de Butenheim, ensuite fief de Bâle, a été acquis à prix d'argent, comme nous l'apprend BURCARD DE FRICK. Schlierbach, Blatzheim, Bantzenheim, Munchausen et Tessenheim, fiefs de l'abbaye de Murbach, devinrent la proie du comte Rodolphe de Habsbourg, qui se les appropriâ lorsqu'il monta sur le trône impérial, de même qu'Albert, son fils, enleva aux religieux de Murbach le domaine d'Isenheim. Les autres propriétés ont été acquises de différentes manières ou elles étaient l'ancien domaine des Habsbourg, de telle sorte cependant que l'ancienne seigneurie de Landser n'a pu être constituée avant la fin du treizième siècle, telle que Burcard de Frick l'a décrite. Quant au bailliage inférieur, qui n'a été créé qu'après l'époque où vécut Burcard, il n'en sera pas question ici. On dirait que le bailliage supérieur est l'œuvre de l'empereur Rodolphe. Ce fut lui qui acquit à sa famille la ville de Rheinfeld, et qui, à côté du burgrave de Rheinfeld, la soumit aux juges de Landser; les bourgeois en relevèrent jusqu'au milieu du seizième siècle. Rodolphe IV, duc d'Autriche, se qualifie lui-même de seigneur de Landser dans une charte écrite à Colmar en 1558 <sup>4</sup>.

#### § 95. *Histoire de la seigneurie.*

Toute la seigneurie fut engagée, en 1406, aux Munch de Landsron pour cinq mille florins. L'archiduc Albert la dégagea, en 1450, mais il la réengagea bientôt après à Thuring de Hallweill, dont Gollutz parle en 1469<sup>1</sup>. Elle devint ensuite le gage de Jean Truchsess de Wolhausen <sup>2</sup> et de Henri, dernier comte de Thierstein, aux héritiers duquel Truchsess rendit, en 1519<sup>3</sup>, l'argent prêté à la maison d'Autriche. Aux Truchsess

<sup>4</sup> STEYERER, *Hist. d'Albert-le-Sage*. Addit. col. 265.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 54, not. 5.

<sup>2</sup> *Hans Truchsess von Wolhausen, Pfandherr der Herrschaft Landser*, donna, en 1506, au monastère de Saint-Alban une charte *für mich und alle meine erben, Pfandherren zu Landser*. — <sup>3</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, p. 17.

fut substitué, le 1<sup>er</sup> février 1529, Gabriel, comte d'Ortenbourg, qui avait prêté à Ferdinand I<sup>er</sup> huit mille cinquante-neuf florins du Rhin, somme à laquelle il ajouta, dix ans après, mille cinq cent cinquante-huit florins. Cet engagement dura jusqu'au 15 septembre 1568, époque où les Autrichiens remboursèrent la famille d'Ortenberg.

Lorsque Louis XIV fut devenu maître de l'Alsace, il concéda en fief, en 1645, la seigneurie de Landser aux deux frères Barthélemy et Jean-Henri Herwart et à leurs héritiers. Leur père, Jean-Henri Herwart, était issu d'une famille patricienne d'Augsbourg qu'avait illustrée Jean-George Herwart, chancelier de Maximilien I<sup>er</sup>, duc et électeur de Bavière. Jean-Henri était entré en Alsace, en 1632, avec l'armée suédoise, et avait reçu du général de cette armée, Bernard, duc de Saxe-Weimar, la concession de Huningue comme récompense des services qu'il lui avait rendus. Par suite d'un arrangement survenu entre les deux frères d'Herwart et Philibert, fils de Jean-Henri, auquel son père avait de son vivant délégué sa succession, les domaines de Huningue et de Landser firent retour à Barthélemy. Les deux fils de celui-ci, Jean-Antoine et Annas, étant morts sans postérité, sa succession échut à sa fille Esther, qui avait épousé Charles de la Tour, marquis de Gouvernet. Le fief passa, en 1716, à leur fils Jean-Frédéric, qui l'a transmis, en 1725, à Charles-Frédéric, son fils.

#### § 96. Château de Landsron.

A la description de la seigneurie de Landser nous annexons celle d'un château voisin, appelé *Landsron*, qui s'élève entre les confins du Sundgau, du pays de Soleure et de l'évêché de Bâle, sur le sommet d'un rocher ardu, qui semble un rameau du Blamont égaré dans la plaine. Ce château, que l'on aperçoit au loin, semble être par sa situation la véritable couronne du pays; le fondateur en est inconnu. ALBERT DE STADE<sup>1</sup> écrit que l'empereur Frédéric II s'empara, en 1215, de *Ladescrone*. C'était un ancien patrimoine des seigneurs de Rœteln, qui passa avec la seigneurie du même nom aux marquis de Hochberg, et avec le marquisat de ces derniers aux margraves de Baden. La noble famille bâloise des Munch paraît avoir offert ce château en fief aux seigneurs de Rœteln. Une branche de ces Munch porta pendant quelques siècles le nom de Munch de Landsron. Henri Munch de Landsron apparaît en 1267<sup>2</sup>. Burcard Munch de Landsron fut investi du château, en 1574, par Otton, marquis de Hochberg, et c'est ce que fit encore, en 1415, le marquis Rodolphe. Mais lorsque la

<sup>1</sup> SCHILTNER, *Scriptor. Rer. Germ.* p. 301.

<sup>2</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. 1<sup>er</sup>, chap. vi, p. 20.

famille des Munch fut sur le point de s'éteindre, en 1430, Jean de Flachsland acquit Landscron comme un fief transmissible à ses héritiers des deux sexes ; mais quinze ans après, son fils le vendit, du consentement du seigneur direct, à Rodolphe de Ramstein. Ce dernier ne le garda pas longtemps, car il fut revendu, en 1462, à Pierre de Reichenstein, dont les héritiers en sont encore propriétaires. Ce Pierre de Reichenstein fut forcé, six ans plus tard, de livrer son château aux Suisses, lorsqu'ils envahirent l'Alsace autrichienne<sup>3</sup>. Les archiducs, voyant combien il avait été nuisible à leurs opérations et de quel secours il avait été à leurs ennemis, y placèrent une garnison. Maximilien I<sup>er</sup> offrit aux Reichenstein 1400 florins pour fortifier, avec les débris du fort de Reineck, l'ancienne citadelle de Landscron. Louis XIV, désirant acquérir un point si important pour la défense de l'Alsace, en acheta, en 1664, la propriété directe du margrave de Baden-Durlach moyennant une rente annuelle de 5000 livres de France, à prendre sur les produits du péage d'Ottmarsheim<sup>4</sup>.

#### SEIGNEURIE DE MASSEVAUX.

##### § 97. *Seigneurie de Massevaux. — Ses deux mairies.*

La vallée et la seigneurie de Massevaux sont enclavées dans les mêmes limites. Le petit ruisseau de Hanebach et le village de Gewenheim à l'est, le sommet de la montagne du Grasson, *Kratzen*, qui sépare la Lorraine de l'Alsace à l'ouest, en déterminent le contour. Dans cet espace d'environ cinq lieues sont renfermés une abbaye de dames nobles, une petite ville, autrefois fortifiée, et quinze villages ou hameaux. Le monastère, placé au milieu de la vallée qu'il divise en haute et basse, a été fondé au septième siècle et a donné son nom à la vallée<sup>1</sup>.

La tradition qu'*IRENICUS*<sup>2</sup> a répétée d'après Peutinger, et d'après laquelle ce monastère a été fondé près du Rhin par Mason, duc de Souabe, et que la vallée a reçu son nom du comte Mason, neveu de sainte Odile, est tout à fait sans fondement. Il n'a jamais existé de duc de Souabe du nom de Mason, ni de monastère de ce nom sur les bords du Rhin. Le château, que l'on suppose avoir été habité par le comte Mason, se trouve à six cents pas du monastère vers la plaine, et a emprunté au

<sup>3</sup> BERLER, *Chron.* Ms. fol. 162.

<sup>4</sup> Les ruines du château couvrent aujourd'hui la colline, et ce n'est pas le temps qui les a dispersées. Landscron a été pris et rasé, en 1814, par un corps d'armée des alliés sur soixante conscrits qui manquaient de vivres : ils soutenaient depuis trois jours l'effort de leurs nombreux ennemis. DE GOLBÉRY.

(Note du traducteur.)

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 244. — <sup>2</sup> *Exeges. German.* lib. XII, p. 400.

coteau qui le porte le nom de *Ringelstein*. L'évêque de Bâle, dont il était un fief, le vendit, en 1562, pour 1200 florins à Christophe de Massevaux. Christophe de Lingeville, l'un de ses héritiers, le céda, en 1575, à Jean de Bollwiller. SÉBASTIEN MUNSTER<sup>3</sup> nous apprend que de son temps, c'est-à-dire au dix-septième siècle, ce château était déjà en ruines. Vers la fin du dix-septième siècle, l'enceinte qui restait, les ruines des murs et des fossés tracés autour de la montagne ont été entièrement déblayées, en sorte qu'il n'en reste plus aujourd'hui que le nom. Nous verrons plus tard un autre château de ce nom près de Haselach en Alsace. De même que le château a produit le monastère, de même aussi le monastère a donné naissance à la ville contiguë; tous deux s'appellent en allemand *Masmünster*, et en français *Massevaux* ou *Moisevaux*. La ville a été entourée de murailles et a reçu le droit de cité en 1217<sup>4</sup>. Les bourgeois, qui s'y trouvent au nombre d'environ cent cinquante, s'occupent spécialement du commerce de fer et de bois.

Les autres localités de la seigneurie se divisent suivant leur position dans la vallée en deux mairies, la haute et la basse. La haute, qui se trouve au haut de la ville et du monastère, s'appelle le *Sebenthal*, du village de *Seben*, où sont et les sources de la *Doller* et l'église paroissiale des six villages de *Seben*, *Dolleren*, ainsi appelé du torrent qui le traverse; *Rimbach*, *Oberbruck*, où se fond le fer recueilli dans les montagnes voisines; *Wegscheid*, où se trouve un laminoir. *Wegscheid* était autrefois le chef-lieu de la paroisse.

Outre ces villages, la mairie d'en haut en renferme encore cinq autres, qui sont plus rapprochés de la ville, à la paroisse de laquelle ils appartiennent; ce sont *Stecken*, *Niederbruck*, *Sicker*, *Hubach*, où est une chapelle de la Vierge, dite *Klein-Einsiedlen*; *Oberburbach*. La mairie d'en bas ne renferme que quatre villages, *Auw*, qui appartient à la paroisse de la ville; *Sendheim* et *Niederburbach*, qui forment ensemble une paroisse, et *Gebenheim*, qui a son propre curé<sup>5</sup>.

### § 98. Aperçu historique.

La vallée de Massevaux, ancien patrimoine des descendants d'Étichon, a été donnée, suivant un diplôme de Louis-le-Débonnaire de 828, par le comte de *Mason* à un monastère qu'il avait foudé. La propriété de toute la vallée est encore assurée au monastère par plusieurs documents des siècles suivants. Les comtes de *Ferrette*, à qui appartenait l'advocatie du

<sup>3</sup> *Cosmogr.*, liv. III, chap. cxiv.

<sup>4</sup> *Chron. Ms. des Franciscains de Thann.*

<sup>5</sup> *Voy.* t. III, p. 475, § 216.

monastère, exerçaient en son nom, de concert avec les Schultheiss, la juridiction dans la vallée. Mais comme ils abusaient de leurs droits, il en résulta un procès qui fut porté devant l'évêque Lutold de Bâle. L'évêque décida que des émoluments qui proviendraient de l'administration de la justice, deux tiers seraient adjugés au monastère et l'autre tiers au comte. Il fut convenu, en outre, qu'il se tiendrait tous les ans une audience générale à Gewenheim et que l'on y lirait publiquement la teneur des droits de l'Église, de l'évêque et du Vogt.

Ce droit d'avocatie passa, ainsi que le comté de Ferrette, à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrette, fille du dernier comte, avec l'archiduc Albert. Mais l'abbesse de Massevaux, craignant pour elle et pour le monastère les empiètements de la maison d'Autriche, et se rappelant d'ailleurs les difficultés que lui avaient suscitées les comtes de Ferrette, obtint des lettres réversales par lesquelles Jeanne déclara qu'à part le droit de prévôté elle n'avait rien à réclamer dans la vallée, ni à titre de propriété, ni à titre d'engagement<sup>1</sup>. Mais ces lettres ne purent empêcher les craintes de l'abbesse de se réaliser peu après. Car Rodolphe, fils de la comtesse Jeanne et de l'archiduc Albert, se proclama non l'avoué, mais le seigneur du domaine<sup>2</sup>; à quel titre, je l'ignore. De tous ses anciens droits sur la seigneurie, le monastère ne conserva dès lors que celui de patronage et de dime. Tout le reste devint la proie de la maison d'Autriche, qui peu après l'engagea pour 7000 florins à la noble famille de Massevaux.

Jamais la seigneurie n'a été dégagée. Il y a plus, lorsque Christophe de Massevaux, le dernier de sa maison, périt vers 1572, le gage passa aux Bollwiller. Ferdinand I<sup>er</sup> avait déjà donné, en 1554, à Nicolas de Bollwiller l'espoir de l'obtenir, et quatre ans plus tard, il étendit cette promesse au fils aîné de Nicolas. Il en est résulté que cette seigneurie est passée non-seulement aux barons de Bollwiller, mais encore aux comtes de Fugger, leurs héritiers, qui ont successivement élevé le prix de l'engagement à plus de 25,000 florins. Peu après, les Fugger furent chassés de l'Alsace avec la maison d'Autriche, et la seigneurie tomba au pouvoir des Suédois, qui en investirent un certain Ratschin, noble de la Bohême. La paix de Munster rétablit les Fugger dans leurs droits, dont ils continuèrent à jouir sous le gouvernement français jusqu'au 2 mars 1680. A cette époque, ils les cédèrent librement, moyennant 56,606 livres, au maréchal

<sup>1</sup> *Tun kunt, das das tal zu Masmünster und was dorzu gehert, lut und gut, des H. Herren S. Leodegarien und sines Gotzhuses ze Masmünster rechtes eigen ist.* Donné à Altkirch en 1558.

<sup>2</sup> *Herre ze Rosenfels, ze Masmünster, ze Landser, etc.* AN. 1556 sv. VOY. STEYERER, *Hist. Albert. Sap. Addit. cap. II, p. 358, 559, 565.*

de camp Conrad de Rosen, en faveur duquel Louis XIV ne se contenta pas de ratifier la vente, mais comme la terre était toujours considérée comme engagée, il la convertit encore en un fief. Rosen la vendit, du consentement du roi, le 1<sup>er</sup> décembre 1684, à son gendre Frédéric de Rotenbourg. Ce dernier, natif de la principauté de la Silésie de Crossne, avait été admis dès sa jeunesse dans les armées du roi; son courage l'éleva à la dignité de maréchal de camp, et lorsqu'il mourut, en 1746, il portait le titre de comte que lui avait donné Louis XIV. De son mariage avec Anna-Jeanne de Rosen issit, en 1684, Conrad-Alexandre, qui fut ambassadeur en Espagne et en Prusse. Celui-ci, qui avait acheté pour lui et pour sa famille la seigneurie de Rougemont, voisine de celle de Massevaux, mourut sans enfants, en 1755, et ces biens passèrent à ses sœurs, dont nous avons parlé en traitant de la seigneurie de Rougemont.

---

∴ Louis-le-Débonnaire avait ordonné par un titre du 11 des Calendes de juillet de l'année 825 que les avoués de l'abbaye de Massevaux tiendraient chaque année un plaïd dans le village de Guebenheim *ubi sedes est judicaria totius abbatiæ*.

Au treizième siècle Albert de Ferrette voulut troubler l'abbaye dans la jouissance des droits qu'elle tenait de Louis-le-Débonnaire. Lutold, évêque de Bâle, rendit, le 25 avril 1241, une sentence arbitrale qui condamnait Albert.

En 1368, les colons de l'abbaye ayant voulu ériger Massevaux en ville, élevèrent des remparts, et à la faveur de cette enceinte ils prétendirent avoir des communes; ils essayèrent ensuite de s'arroger la propriété des parcs et des bois, et entreprirent d'user en maîtres d'une forêt appelée *Dicking*. L'abbesse se pourvut au Conseil souverain, et par un rescrit des ducs d'Autriche Albert et Léopold, donné à Vienne en 1368, l'abbaye fut maintenue dans la propriété exclusive du fief; seulement, par égard pour les constructions que faisaient les habitants et dont l'abbaye profitait, on leur permit d'exploiter une fois la moitié de cette forêt pour subside aux bâtiments de la ville.

Les troubles recommencèrent en 1371; les mêmes princes, Albert et Léopold, donnèrent un ordre absolu et pressant au comte Égon de Fribourg de se transporter à Massevaux pour faire cesser les troubles que quelques particuliers et les bourgeois causaient à la possession des droits de l'abbaye qu'elle a avec justice de la propriété du fief et des hommes dans la ville, vallée et seigneurie de Massevaux.

Mais les gouverneurs mêmes, chargés de la conservation des droits de l'abbaye, en devinrent les usurpateurs; ils ne tentèrent pas seulement de



se vendre les maîtres, les propriétaires de la juridiction qu'ils exerçaient au nom de l'avoué ou protecteur des droits seigneuriaux, de la pêche, de la chasse et autres dont ils n'étaient que conservateurs, mais ils voulurent en priver l'abbaye, et leurs entreprises excitèrent encore l'avidité des habitants. L'abbesse réclama l'autorité du souverain; il jugea la difficulté par un décret du mois d'août 1375. Mais celui qui représentait l'abbaye, Égon, comte de Fribourg, celui qui fut nommé juge de la difficulté, le comte Rodolphe de Habsbourg, étaient tous deux les oncles de Léopold d'Autriche, et leur décision prouve combien les princes les plus justes sont exposés à la surprise; il fut jugé que l'abbesse de Massevaux devait et pouvait avoir un *pêcheur et un chasseur pour la volaille* dans le ban de Massevaux et autres lieux qui en dépendent, mais qu'il ne pourra défendre ni la pêche, ni la chasse, ce droit de juridiction étant réservé au protecteur.

On décida encore que le parcours serait commun, ouvert et libre aux bourgeois et habitants, mais qu'aucun ne pourrait ni défricher, ni cultiver, ni bâtir sur les communaux sans en obtenir la permission de l'abbesse et sans lui payer annuellement le cens ou la prestation qu'elle exigera.

On permet encore aux habitants de faire servir l'eau de la rivière de Dolleren à arroser leurs prairies, pourvu qu'ils n'empêchent pas le roulement des moulins et qu'ils ne construisent aucune espèce d'écluses ou de digues dans le lit de la rivière.

On décide enfin que les officiers et domestiques de l'abbaye continueront de jouir de l'exemption de toutes tailles et services envers le souverain.

Nouvelles difficultés de la part des habitants, nouvelle décision en faveur de l'abbaye par le duc Albert en 1387, nouvelle confirmation des privilèges accordée par lettres patentes du duc Léopold de 1399. Catherine de Bourgogne, devenue duchesse d'Autriche, confirme encore les droits et privilèges de l'abbaye de Massevaux par les lettres patentes du mois d'août 1408.

De nouvelles entreprises de la part des bourgeois de Massevaux sur les droits de l'abbaye firent réclamer encore l'autorité du gouverneur. Ces bourgeois disputaient à l'abbesse le droit de nommer des sergents dans la ville et dans le val de Massevaux. Ce droit lui fut confirmé. On lui contestait le péage sur toutes les marchandises qu'on amenait à Massevaux. Elle fut maintenue encore dans la possession de ce droit.

Enfin les archiducs, après avoir confirmé souvent les droits et les privilèges de l'abbaye de Massevaux, s'accoutumèrent insensiblement à regarder cette terre comme leur domaine, et en 1617 et 1628, l'archiduc Léopold la donna en engagement aux comtes de Bollwiller et de Fugger.

Après que la paix de Westphalie eut mis l'Alsace sous la domination française, le comte de Rottembourg, à qui l'engagement avait passé, en obtint la confirmation par lettres patentes des années 1681 et 1685.

L'engagiste de Massevaux, Conrad-Alexandre de Rottembourg, obtint du roi, en 1721, l'érection de la terre allodiale de Massevaux en fief et s'en fit donner l'investiture. L'abbaye protesta, et il fut jugé, en 1729, que l'abbaye, son enclos, ses officiers et ses domestiques étaient exempts de la juridiction du seigneur et qu'ils avaient en toute affaire l'option de se pourvoir devant le juge des lieux ou au Conseil souverain de Colmar<sup>3</sup>.

Le haut-fourneau de Massevaux est alimenté par plusieurs mines de fer qui se trouvent dans les environs. Ce sont celles de : *Alfel*, abandonnée en 1822 ; *Isenbach*, en exploitation ; *Neuberg*, abandonnée en 1818 ; *Herrenstube*, qui renferme quatre galeries ; *Finsterbach* ; *Beckerkopf*, en exploitation ; *Steinbach*, exploitée depuis plus de quatre-vingts ans ; *Steinbach-le-Bas*, en exploitation depuis cinquante ans ; *Steinbach-du-Milieu*, abandonnée en 1828 ; *Weckenthal*, dont une partie a été submergée en 1827 ; *Staufen*, ouverte en 1829 ; *Kessel*, submergée en 1827 ; *Buchburg*, abandonnée en 1812. Toutes donnent du minerai en roche ainsi que *Georgenwald* et *Goutte-Charbonnière* où l'on trouve beaucoup de vieux ouvrages.

En 1812, on découvrit un gisement de pyrites arsénicales dans une montagne nommée *Oberberg*, près d'un petit lac qui porte le nom de *Sternen-See*, au ban de Trimbach, canton de Massevaux. On a fait là-dessus des travaux consistant en un puits de cent quarante pieds environ de profondeur et une galerie de quatre-vingt-dix à cent pieds de longueur. La puissance de ce filon n'était quelquefois que de deux à trois pouces, mais il se changeait souvent en nids de deux à trois pieds. Cette pyrite a été traitée pour arsenic. Cette mine est abandonnée<sup>4</sup>.

Une charte de 1144 déjà citée fait mention des *prædia Burdbach*<sup>5</sup>.

## CERNAY.

## § 99. Cernay.

*Cernay, Sernay*, en allemand *Sennheim, Sennen*, est la première des villes de la Haute-Alsace qui soit en deçà de la Thur et la dernière dans la série des domaines du comté de Ferrette. La plus ancienne mention que nous en connaissions se trouve dans les documents de l'abbaye de Lucelle<sup>1</sup>.

<sup>3</sup> Archives départementales du Haut-Rhin.

<sup>4</sup> *Statistique du département du Haut-Rhin.* — <sup>5</sup> Voy. § 50.

<sup>1</sup> BERNH. BUCHINGER, *Fasti Lucell.* p. 47 sq.

où sous la rubrique des années 1147 et suivantes, la *Curia de Senheim* est énumérée entre les biens de cette abbaye. Les *Annales de Colmar de 1270* disent *Senhen*. On ne sait à quelle époque elle a été fortifiée, ni quand elle a pris le nom de ville. Elle figure sous ce titre pour la première fois dans l'acte d'oblation que le comte Ulrich I<sup>er</sup> fit, en 1271, de son comté de Ferrette à l'évêché de Bâle. Ce titre lui est encore donné par Ulrich II, petit-fils du I<sup>er</sup>, dans l'acte par lequel il abandonne, à titre de bénéfice, la moitié de l'impôt dit *Steur* à un Ulrich, noble de Ferrette, qui vivait à Cernay<sup>2</sup>. Cet Ulrich voulut aussi recevoir en fief des archiducs d'Autriche, successeurs des comtes de Ferrette, une cour, *curia*, qu'il possédait en propre à Cernay. Ulrich et Gualther de Hochstetter, chevaliers, obtinrent, en 1512, une redevance annuelle de cinquante-six mesures de froment, à prendre dans les moulins de Cernay, à la condition de respecter les droits des comtes de Ferrette et de consentir au rachat de ce fief pour autant de marcs d'argent du titre de Bâle qu'ils percevaient de mesures de blé par an. Un bénéfice semblable échut, en 1466, aux *Rathsamhausen zum Stein*.

La ville elle-même est administrée par un prévôt ou *Vogt*, nommé par le seigneur, ce qui a fait donner à son territoire le nom de *Vogtey*, et en français celui de *prévôté*. Ce prévôt est assisté par un magistrat composé de six conseillers choisis parmi les bourgeois, et ce magistrat prend le titre de *Vogt und Rath*. Cernay n'a jamais été aliéné par la maison d'Autriche. Pendant la guerre de trente ans, Louis XIII l'a conféré en fief, en 1642, au maréchal de camp français Schœnbeck et à ses héritiers. Par le mariage de sa fille unique, il est advenu aux Reinach et par ceux-ci aux de Gohr et aux Clebsattel.

La ville tient deux foires annuelles et un marché hebdomadaire, où afflue une quantité considérable de bétail. Ils sont très-fréquentés par les Lorrains, les Comtois et les Alsaciens. Elle contient environ deux cents bourgeois.

La prévôté se compose du village de *Steinbach*, voisin de Cernay, et du prieuré de *Birlingen*. *Birlingen* était autrefois un hameau; il n'en reste aujourd'hui qu'une chapelle et deux habitations.

*Steinbach* a un maire qui fait partie du magistrat de Cernay.

Les dîmes et la collation de tous les bénéfices appartiennent à l'évêque de Bâle.

#### ENSISHEIM.

##### § 400. Ville d'Ensisheim.

La célèbre ville d'Ensisheim se présente au premier rang parmi les domaines que les Habsbourg possédaient en Alsace; elle n'était pas cepen-

<sup>2</sup> *Cod. Ms. Feudor. Regim. Ensisheim.*

dant, comme l'a voulu GUILLIMAN<sup>1</sup>, la capitale de l'Alsace supérieure, mais celle de l'Alsace autrichienne.

La ville même est d'une médiocre étendue, elle est traversée par un canal<sup>2</sup> qui se détache de l'III; elle s'élève à deux lieues de Mulhouse, au milieu d'une plaine d'une grande fertilité qu'ombragent des forêts et une immense quantité d'arbres fruitiers.

La limite nord du Sundgau, telle que nous l'avons établie d'autre part<sup>3</sup>, place Ensisheim hors de ce district et dans l'Alsace supérieure. C'est la position que lui assignent les anciennes chartes, parmi lesquelles je citerai un diplôme par lequel l'empereur Henri III donne, en 1052, à un certain Richard, officier de l'Église de Bâle, une propriété *in villa Ensichesheim in pago Alsatia et in Comitatu Cuononis Comitatus*<sup>4</sup>.

Par ce comté de Cuonon il faut entendre le landgraviat de l'Alsace supérieure ou le comté provincial. *Ensichesheim*, nom primitif de cette localité, est évidemment devenu *Ensisheim* que l'on voit déjà apparaître au treizième siècle. A une époque plus récente encore on a prononcé *Enshcim*<sup>5</sup>, et les paysans disent encore aujourd'hui *Entzen*, où quelques auteurs<sup>6</sup> ont cru voir une dérivation de l'Urunca des Romains, localité que GUILLIMAN a vainement cherchée dans ces parages<sup>7</sup>. Tout nous prouve l'origine allemande de ce nom.

Au huitième siècle, époque où Ensisheim figure pour la première fois dans les titres, on écrivit d'abord *Enghischaim* et plus tard *Ensigesheim*<sup>8</sup>.

Aucun monument ne nous révèle l'époque où Ensisheim a été élevé au rang de ville<sup>9</sup>. Les ANNALES DE COLMAR sont les premières qui lui donnent le nom de cité. Albert, fils aîné de Rodolphe I<sup>er</sup>, s'y rendit, disent-elles, en 1279, et il convoqua les Schultheis de la cité pour traiter avec eux des troupes à envoyer à son père qui combattait contre Ottocar, roi de Bohême. Ce même Albert, duc d'Autriche, vint encore résider à Ensisheim, en 1290, comme le prouve un titre de Pairis, abbaye de l'Alsace supérieure<sup>10</sup>, où fut enterré la même année Burchard, noble d'Ensisheim<sup>11</sup>. Séduit par

<sup>1</sup> *Habsburg*, lib. II, cap. VI.

<sup>2</sup> Ce canal, nommé le *Quatelbach*, a été construit, au commencement du quinzième siècle, par les habitants d'Ensisheim, en vertu d'un privilège particulier de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, lequel fut renouvelé, en 1549, par Ferdinand I<sup>er</sup>, roi des Romains.

<sup>3</sup> T. I<sup>er</sup>, p. 28, § 4. — <sup>4</sup> HERRGOTT, *Cod. Diplom.* num. 185.

<sup>5</sup> SÉB. MUNSTER, *Cosmogr.*, liv. III, chap. CXXV.

<sup>6</sup> PETRI, *Chron. de Mulhouse*. Ms., liv. I<sup>er</sup>, chap. I<sup>er</sup>.

<sup>7</sup> *Habsburg*, lib. II, cap. VI. — <sup>8</sup> VOY, t. III, p. 470.

<sup>9</sup> La chronique manuscrite de Thann dit que c'est vers l'an 1224 qu'Ensisheim fut entouré de murs et élevé au rang de ville.

<sup>10</sup> HUGO, *S. Antiq. Monum.* t. II, p. 295. — <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 278.

l'aménité du site et par la proximité de la forêt de la Hardt où ils aimaient à chasser, les princes de la maison de Habsbourg se sont plu à résider à Ensisheim. Ils paraissent y avoir construit, après être parvenus au trône d'Allemagne, mais peut-être avant d'avoir été envoyés en possession du comté de Ferrette, le château de *Königsbourg* qui s'y trouvait. Ce château, dont le nom signifie *château royal*, a entièrement disparu.

#### § 101. *Privilèges.*

BURCARD DE FRICK <sup>1</sup> appelle Ensisheim un fief de l'Église de Strasbourg, et les autres documents sont muets à cet égard. S'il en est ainsi, il faut évidemment chercher l'origine de ce lien féodal dans le voisinage du mandat de Rouffach qui fut donné par Dagobert II à l'Église de Strasbourg, mais il serait impossible de dire si ce fief était une oblation ou une collation. Cependant Frick, lorsqu'il énumère les possessions de la maison d'Autriche en Alsace, commence par Ensisheim, et confirme par conséquent la suprématie de cette localité sur toutes les terres landgraviales. La cause en est qu'elle servait de résidence aux Habsbourg, lorsqu'ils venaient en Alsace.

Les assises judiciaires des landgraves se tenaient en plein air dans le village de Mayenheim ou dans d'autres localités voisines. Cependant plusieurs nobles et officiers seigneuriaux, qui étaient tenus d'y assister, résidaient à Ensisheim, où ils étaient affranchis de tous impôts<sup>2</sup>. Par suite d'une décision particulière des landgraves, la ville était non-seulement dépositaire du sceau landgraviai, mais elle s'en servait même pour signer ses propres actes, ce que prouvent maints exemples. Déjà en 1589<sup>3</sup>, le prévôt d'Ensisheim, Wernher de Radholtzdorf, chevalier, rendant une sentence comme vicaire du landgrave Stella au nom de la ville d'Ensisheim, le jugement fut rendu avec le sceau de sa famille et celui du landgraviat.

Dans les archives des nobles de Schauenbourg j'ai vu une charte de 1484, dont le magistrat d'Ensisheim avait garanti l'authenticité en y apposant le sceau landgraviai. Dans une autre charte de l'abbaye de Murbach, rédigée d'après des lettres autographes de l'empereur Charles V au gouvernement d'Ensisheim, l'apposition du sceau landgraviai qui certifie l'exactitude du contenu de ce titre, prouve encore l'ancienneté de

<sup>1</sup> *In der Statt ze Ensesheim, die lehen ist von Strasburg, hat man genommen, etc.*

<sup>2</sup> Témoin un privilège de l'archiduc Sigismond déposé, en 1465, dans les archives d'Ensisheim.

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Habsburg. Cod. Diplom.* num. 879. Cette pièce porte à la fin : « Zu merem urkunt hab ich Wernher von Radholtzdorff Ritter, als ein Richter, mein eigen ingesigel zu des Landgerichts in Obern-Elsazz ingesigel, das die Statt Ensisheim niesende ist in iren gericht, gehencket an diesen brief, etc. »

l'usage et de la possession de ce sceau<sup>1</sup>. Nous en avons déjà donné la forme et le type en traitant du landgraviat supérieur.

§ 102. *Ensisheim n'a jamais été engagé.*

Comme Ensisheim était le siège du landgraviat autrichien et la résidence du gouvernement, il a eu de plus que toutes les autres places fortes possédées en Alsace par la maison d'Autriche le privilège d'avoir été toujours l'apanage des archiducs et de n'avoir jamais subi le pouvoir d'un étranger, à titre d'engagement, si l'on en excepte le peu d'années durant lesquelles l'archiduc Sigismond avait vendu tous ses domaines d'Alsace à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Il fallut alors que les bourgeois supportassent le joug du Bourguignon. La ville réclama bien alors l'ancien privilège de n'être jamais engagée qu'elle possédait de toute antiquité et qui avait été confirmé, en 1445, par le duc Albert. Mais en considérant que la plupart des villes autrichiennes furent plusieurs fois engagées, quoiqu'elles fussent dotées de privilèges analogues, on comprendra facilement qu'Ensisheim dut sa liberté plutôt aux circonstances qu'à ce privilège même. Disons toutefois qu'Ensisheim fut la première qui, en 1474, secoua le joug étranger et qu'il prit l'initiative avant d'être assuré d'aucun secours, soit de la maison d'Autriche, soit de l'étranger<sup>1</sup>.

Un autre bénéfice considérable pour la ville fut le voisinage de la forêt de la Hardt, dans laquelle ses princes lui ont autrefois accordé de prendre le bois nécessaire à ses besoins.

Il existait à Ensisheim un atelier monétaire, mais je n'ai jamais vu de monnaies y frappées. On y portait l'argent extrait des mines de Rosemont. La ville, qu'entoure un double rang de murs et de fossés, ne contient que quatre cents feux.

La porte qui fait face à l'III est remarquable par l'inscription singulière qui la surmonte<sup>2</sup>. Ensisheim a possédé le premier couvent de capucins établi en Alsace; il fut érigé, en 1605, dans une cour féodale dite le *Freyhof* ou le *Schwarzembergerhof* que Rodolphe, baron de Bollwiller, avait

<sup>1</sup> « So haben wir solichs (original) vidimiren und zu worer urkund mit des obgenanten Landgerichts inn Oberrn-Elsass anhangendem Insigel, des wir uns von alter her inn unnsern und derenn hanndeln, so des begert, gebrucht, versygeln und bekrefftigenn lassen. Gebenn und beschehen zu Ennsisheim, etc. » Les lettres de Charles-Quint ont été écrites à Bruxelles, le 12 avril 1522.

<sup>2</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. VI, chap. V, p. 457.

<sup>3</sup> L'inscription est ainsi conçue : « In dem jar nach der geburt Christi MDCXXV. des monats May under Keyser Karolo und Ferdinando gubernatoren gebrüdern, « Erzhertzogen zu Oesterrich in der Paurischen ufruehr des Hœllen hauffen wart « dise port gebauwen. »

achetée avec le village de Régisheim des seigneurs de Morimont et qu'il abandonna à cet usage. Il s'y trouve aussi un couvent de femmes ou tiers-ordre de Saint-François. L'archiduc Maximilien y forma, en 1614, un très-beau collège de jésuites qui a été doté des revenus de plusieurs couvents abandonnés de la Haute-Alsace.

### § 103. Organisation politique.

Les affaires des bourgeois sont jugées par des bourgeois, mais le nombre des juges n'a pas toujours été le même. Sous les archiducs, le magistrat se composait du *Vogt* (*Stattvogt, baillif*), de douze conseillers (*Ratherren, bourgeois*) et de quatre conseillers nobles.

Il y avait alors beaucoup de nobles de l'Alsace supérieure qui résidaient à Ensisheim et qui se réunissaient dans une cour ou tribu qui leur appartenait en commun pour délibérer sur les affaires de la noblesse. Dans la période suivante on supprima les conseillers nobles et le nombre des conseillers bourgeois fut réduit. Le *Stattvogt* présidait aux réunions du conseil, lorsque la cause demandait sa présence; il y représentait l'archiduc dont il maintenait les droits et percevait les revenus, mais il n'avait pas droit de suffrage. Il traduisait devant le magistrat ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes ou de délits et recevait la moitié de l'amende à laquelle ils étaient condamnés. Les nouveaux bourgeois, lors de leur admission, prêtaient serment d'abord à l'archiduc, ensuite au *Stattvogt*, au *Schultheis* et enfin aux constitutions de la ville. Le magistrat le prêtait au *Stattvogt*, au nom du prince, et, à son tour, le *Stattvogt* s'engageait à respecter et à défendre les droits de la ville. Ce magistrat était le plus souvent choisi dans l'ordre de la noblesse<sup>1</sup>, tandis que le *Schultheis* sortait de la bourgeoisie. Le magistrat exerçait d'office la juridiction criminelle, non-seulement envers les bourgeois de la ville, mais encore envers les officiers de la régence d'Ensisheim et ce en vertu d'une concession des archiducs; il siégeait dans le même hôtel que le gouvernement. En 1636, Louis XIV conféra la place de *Stattvogt* d'Ensisheim à Daniel de Madrys, qui la laissa, en 1668, à son fils François. Elle fut convertie en charge héréditaire en 1694, ce qui fut confirmé par un édit du roi de 1697. Des de Madrys l'office a passé aux Peschery et il a été conféré, en 1755, à titre de fief royal, à Ferdinand, Cointet de Filain, chevalier de Saint-Louis. En 1740, il fut ordonné au baillif d'Ensisheim de s'abstenir à l'avenir de paraître aux réunions du magistrat de la cité, et par conséquent le prévôt royal ou

<sup>1</sup> Ont été *Stattvogt*: Frédéric de Huss, en 1452; Werner de Hadmansdorff, chevalier, en 1457; Henri de Hattstatt, chevalier; Martin Stær, chevalier, en 1496; Sigismund de Reinach, en 1570... .

*Koenigs-Schultheis* y préside seul. Un office de la garde du ban d'Ensisheim, *Bannwarthum*, a été engagé à titre de fief, au milieu du quinzième siècle, avec beaucoup d'autres biens et droits en dépendant, à Wilhelm Stain de Munsperg pour 1450 florins du Rhin. Jean de Munsperg, fils de Wilhelm, le vendit, en 1484, à Melchior Baner dit *Geb*<sup>2</sup>. Les clefs de la ville étaient confiées aux nobles de Massevaux.

Nous avons établi plus haut que le bailliage inférieur de Landser appartenait autrefois à la Vogtey d'Ensisheim<sup>3</sup>. Elle avait aussi la propriété des villages, dont nous parlerons plus bas, qui furent conférés en fief à différentes familles nobles, de telle sorte qu'il ne resta bientôt plus rien à la ville de son ancienne Vogtey. Cependant Ensisheim n'en reçut pas moins de nouvelles augmentations et des forces plus grandes, car son domaine s'accrut de quelques villages voisins placés d'abord sous le pouvoir immédiat des archiducs. Ces villages sont *Rulshheim* et *Ungersheim* que BURCARD DE FRICK place, en 1503, entre les villages de la Vogtey d'Ensisheim soumis, non à la ville, mais aux landgraves. Selon les ANNALES DE COLMAR, un chevalier du nom de Curton construisit, en 1220, à *Ungersheim* un château des débris de la tour d'une chapelle qu'il avait démolie. Cette localité apparaît, en 1458, parmi les fiefs conditionnels des Autrichiens; les nobles de Massevaux en tenaient un tiers et les Reinach les deux autres, mais ils les vendirent, en 1565, aux barons de Bollwiller.

Peu après, les Massevaux s'étant éteints, leur part d'*Ungersheim* échut à la ville d'Ensisheim. Aujourd'hui elle est propriétaire de tout le village comme de Rulshheim.

---

Avant la révolution il y avait à Ensisheim un établissement de demoiselles de l'instruction chrétienne qui y instruisaient les jeunes filles. Cet établissement prit naissance vers l'an 1725, sous le titre d'*Englische Fräulein*. Elles ne faisaient aucun vœu et étaient soumises à la juridiction spirituelle du curé<sup>4</sup>.

Aux termes d'une charte de 1094, l'église de Rulshheim relevait de l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim<sup>5</sup>.

#### § 104. *Acrolithe.*

Il existe à Ensisheim une chose curieuse et que nous devons citer. C'est une pierre que l'on voit dans le chœur de l'église paroissiale et que SÉBAS-

<sup>2</sup> *Cod. Ms. Feud. Reg. Ensisheim*. — <sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 84.

<sup>4</sup> Manuscrit de GRANDIDIER.

<sup>5</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CLIV.



TIEN MUNSTER<sup>1</sup>, CHRÉTIEN URSTISIUS<sup>2</sup> et d'autres encore placent parmi les pierres produites par le tonnerre. SÉBASTIEN BRANDT écrit à ce sujet un poème latin qui fut inséré dans les actes publics du temps. Munster s'exprime ainsi : « Anno MCCCCXCII. lapsus est desuper ex nubium coagulatione, edito magno tonitru, septima die Novembris, lapis grandis, haud procul ab oppido Ensheim, ponderans duo talenta seu centenaria et dimidium, quem tollentes incolæ suspendebant in Ecclesia parochiali, pro mirabili signo. »

URSTISIUS évalue le poids de cette pierre à deux cent quatre-vingts livres et dit qu'elle est tombée du ciel. Maximilien I<sup>er</sup>, dans un écrit, publié en 1503, d'une croisade contre les Turcs, raconte que la pierre est tombée pour ainsi dire devant lui, pendant qu'il était à l'armée occupé à résister aux Français, et il lui donne le poids de deux quintaux<sup>3</sup>. La substance de cette pierre est insipide, inodore, tirant sur le noir, écailleuse, veinée de blanc et parsemée de grains blancs resplendissants de nature minérale. La dureté en est telle qu'elle fait feu sous le briquet; la matière dont elle est composée rougit au feu, et lorsqu'on l'éteint dans l'eau, elle se délite facilement. Lorsqu'on y répand du vitriol il ne se produit aucune effervescence et la substance n'en est point altérée, mais il s'en dégage une forte odeur de soufre. La raison résiste à croire qu'une telle masse ait pu être produite ou tenue en suspens dans l'air. On ne saurait y voir un effet de la foudre, car elle contient une argile qui résiste à toute chaleur; d'ailleurs on n'y remarque aucune trace de fusion. Les chimistes y reconnaissent une substance fossile, pareille à celle de toutes les glèbes métalliques qui s'engendrent sous terre. Ou bien elle est née dans le lieu où elle a été trouvée, ou bien elle y a été roulée à la longue par les eaux de quelques montagnes voisines qui l'auront arrachée d'une montagne métallifère. Autour de cette pierre on lit cette vieille inscription : *De hoc lapide multi multa, omnes aliquid, nemo satis.*

• Nous n'avons pas besoin de dire que l'opinion de Schœpflin est ici complètement erronée et que l'authenticité de ce phénomène n'est plus mise en doute aujourd'hui.

#### SEIGNEURIE D'ISENHEIM.

##### § 405. *Isenheim.*

Entre le mundat de Rouffach, dont le chef-lieu est *Isenbourg*, les propriétés des Bollwiller et celles de l'abbaye de Murbach, dont elle fit autre-

<sup>1</sup> *Cosmogr.*, liv. III, chap. cxxv. — <sup>2</sup> *Chron. de Bâle*, liv. VI, chap. xvi.

<sup>3</sup> TRITHEMIUS *Chron. Hirsau.* An. 1472.

fois partie, s'étend la seigneurie d'Isenheim. C'est la plus petite et la dernière des seigneuries de la maison d'Autriche que nous avons énumérées jusqu'à présent.

En effet, depuis que la plus grande partie d'Ostheim<sup>1</sup> a été détruite et que Herckheim a totalement disparu, elle ne se compose plus que d'Isenheim, de Merxheim et de Retersheim<sup>2</sup>. Le château d'Isenheim, autrefois bien fortifié, est, à n'en pas douter, moins ancien que le village. Je n'en ai point trouvé de trace avant le quatorzième siècle.

Le château et le village d'Isenheim ont été longtemps la propriété des *de Hus* qui les tenaient avec plusieurs autres fiefs de la maison d'Autriche. Jean de Hus, n'ayant pas d'enfants mâles, le légua, en 1351, à ses cousins, du consentement du duc Albert. Jean Ulrich l'engagea, en 1399, pour trois cents florins, à Hennemann Winckler de Schlestadt. Mais il faillit en coûter cher à Ulrich, car le duc Léopold, qui avait approuvé cet engagement, avait pensé que les *de Hus* tenaient Isenheim en gage, et lorsqu'il sut qu'ils ne le possédaient que comme fief de sa maison, il s'empara du domaine utile. Cependant le fait s'éclaircit et Léopold investit de nouveau d'Isenheim, en 1401, Ulrich et tous ses héritiers légitimes. Cette investiture fut confirmée encore dix ans après par Frédéric, frère de Léopold. C'est la dernière qui, d'après le Recueil manuscrit des fiefs d'Isenheim, fut conférée aux *de Hus*. On voit ensuite Isenheim passer, soit à titre de fief, soit à titre de gage, à la maison de Schauenbourg; car, en 1460, les Schauenbourg y détinrent comme prisonniers les trois frères Charles, George et Marc, margraves de Baden, et dont l'un, George, était évêque de Metz. Il fut même impossible de les délivrer par la force. Par la paix qui suivit, les Schauenbourg furent obligés de vendre la seigneurie à l'évêque George pour 8400 florins. Mais cette vente fut annulée par le défaut du consentement du seigneur suzerain. Alors le domaine d'Isenheim fut réduit à la forme d'une seigneurie particulière et concédé en fief aux barons de Morimont. Jean de Mœrsperg reçut, en 1525, la permission de l'engager à raison de 6000 florins pour quatorze ans. Les chartes de la régence d'Ensisheim établissent que la seigneurie fut engagée, en 1551, au comte Jean-Jacques Fugger et cinq années aux nobles de Schauenbourg. Lorsque l'Alsace supérieure fut tombée au pouvoir du duc Bernhard de Saxe-Weimar, le colonel Jean de Rosen, surnommé *der krumme Rosen*, reçut la seigneurie d'Isenheim à titre de récompense militaire; elle passa de lui à sa veuve, en 1650, qui convola en secondes noces avec César Pflug, gentilhomme saxon. A Pflug

<sup>1</sup> Depuis que Schœpflin a écrit. Ostheim a totalement disparu.

(Note du traducteur.)

<sup>2</sup> Ce village a été brûlé, en 1652, par les Suédois.

succéda, en 1659, le cardinal de Mazarin. Conrad, abbé de Murbach, vendit à l'ordre de Saint-Antoine sa cour dominicale d'Isenheim avec tous les biens qui y étaient attachés, à l'exception de la charge de Schultheis qui relevait de cette cour.

§ 106. *La seigneurie relevait autrefois de Murbach. — Villages annexés à la seigneurie.*

La seigneurie d'Isenheim était un ancien patrimoine de l'abbaye de Murbach, c'est ce que nous prouvent et la charte de fondation du monastère de Goltbach, donnée, en 1155, par l'abbé Bertolf, et les actes de Rodolphe et de Godefroy, comtes de Habsbourg; en effet, ces derniers classent, en 1259, la Vogtey de *Retersheim, Isenheim, Ostheim* et *Merckelsheim* parmi les fiefs qu'ils tiennent de l'abbaye. L'empereur Rodolphe voulant faire passer cette prévôté au nom d'Albert, son fils, et de son petit-fils Jean, enfant posthume de Rodolphe, un autre de ses fils, l'offrit à l'abbaye de Murbach en échange du domaine de Lucerne, en ajoutant encore deux mille marcs d'argent et le village d'Herinckheim que nous avons déjà dit avoir péri. Le consentement de l'abbaye obtenu, Albert confirma, en 1291, ce pacte d'échange par une charte particulière qui nous est restée.

Je ne sais par quelle fatalité il s'est fait que les religieux de Murbach ont perdu, peu de temps après, sinon à la même époque, du moins à peu d'intervalle, et le domaine de Lucerne et Isenheim. BURCARD DE FRICK classe, déjà en 1505, *Isenheim, Obernhernckheim, Merckenshem* et *Rettershem* parmi les localités de l'Alsace appartenant à la maison d'Autriche et annexées à leur prévôté d'Ensisheim. Ainsi, ceux-là se sont trompés qui ont pensé qu'Isenheim avait passé à la maison d'Autriche en 1522 seulement, alors que Lucerne entra dans la confédération suisse.

*Ostheim* est un hameau dont on écrit fréquemment le nom *Ostein*. On y voit encore les ruines d'un château qui a donné son nom à l'illustre famille des Ostein, dont l'un des membres a été élevé naguère sur le siège archiepiscopal de Mayence. Jean-François-Sébastien L. B. d'Ostein a vendu, à la fin du dix-septième siècle, pour douze mille livres tournois, cette antique résidence de ses ancêtres à l'abbaye de Murbach, à laquelle elle avait déjà appartenu au onzième siècle<sup>1</sup>. Peu de temps après, c'est-à-dire en 1700, l'abbaye céda à perpétuité cette nouvelle acquisition aux religieux hospitaliers de Saint-Antoine de Vienne, résidant à Isenheim. *Merx-*

<sup>1</sup> En 1049, l'empereur Henri III rendit *predium Hostheim dictum, in pago Elestatzen, in Comitatu Suntgouue situm*, au monastère de Murbach à qui il avait été injustement enlevé auparavant. Ce comté du Suntgouue désigne toute l'Alsace supérieure.

*heim* et *Betersheim*, propriétés particulières des nobles de Hus, furent rachetés, en 1414, par Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, et donnés par elle en fief à Conrad Fridungen, son premier médecin et son *Huebmeister*. Fridungen, en vertu du droit de concession, les conféra peu après en gage aux Schauenbourg qui, lorsque le prix de l'engagement eut été remboursé au commencement du seizième siècle, en furent investis par les archiducs.

§ 107. *Autres fiefs. — Staffelfeld. — Meyenheim.*

Nous avons énuméré jusqu'à présent les seigneuries qui composaient le comté de Ferrette et les autres domaines possédés dans la Haute-Alsace par la maison de Habsbourg, et nous avons indiqué les fiefs qui s'y rattachaient. Il nous reste à parler de quelques autres propriétés de la maison d'Autriche qui, quoique données en fief à des familles nobles, n'ont jamais relevé des seigneuries ou des châteaux dont nous avons traité jusqu'à présent. Ces propriétés, avant de former des fiefs, faisaient, depuis une antiquité très-reculée, partie de la régence d'Ensisheim; aussi la plupart d'entre elles sont-elles connues sous la dénomination de fiefs du château d'Ensisheim, *Sesschen zu Ensisheim*.

*Staffelfelden*, bourg et château entre Bollwiller et Cernay, sur la Thur. Ce château fut offert en fief, en 1310, à Léopold d'Autriche, landgrave de l'Alsace supérieure, avec les châteaux de *Schœnberg* et de *Brunstatt*, par Thiébaud, comte de Ferrette. Ulric, fils de Thiébaud, le donna comme sous-fief avec le village du même nom aux nobles de Massevaux en 1521. Nous avons déjà parlé de Brunstatt. Nous ne connaissons ni l'histoire, ni la position de Schœnberg<sup>1</sup>. Les Massevaux conservèrent Staffelfeld jusqu'à l'extinction de leur famille. Faisons remarquer toutefois que les Reinach obtinrent, en 1478, quelques droits sur le château qu'ils rendirent cependant huit ans après à la maison d'Autriche<sup>2</sup>. Ferdinand I<sup>er</sup> permit, en 1559, à Christophe de Massevaux de vendre et d'aliéner cette forteresse comme un alleu, à la condition de lui offrir en fief, dans un espace de dix ans, une propriété de même valeur. Il passa ensuite à Jean-Rudolphe Bapst, qui mourut en 1547, et ensuite à ses héritiers, les Reding de Biberogg, Suisses d'origine, et à François-Joseph de Peschery. Le château, qui s'élève à peu de distance du village, n'est pas situé sur une colline, mais bien dans la plaine, au bord de la Thur, et au point où cette rivière

<sup>1</sup> Le château de Schœnberg, dont Schœpflin ignorait la situation, se trouvait entre Sondersdorf et Ligsdorf, près de Ferrette.

<sup>2</sup> Ce droit s'appelait *Stock und thurn in der Burg Staffelden*; les Reinach l'obtinrent avec les bénéfices y attachés.

est le plus poissonneuse. Mais sur aucun point aussi elle ne cause autant de ravages que dans les environs de Staffelfeld.

*Meyenheim*, village remarquable au bord de l'III, se trouve à une lieue au-dessous d'Ensisheim. Il est célèbre par les assises landgraviales qui s'y tenaient. Les ANNALES DE COLMAR rapportent qu'à la date de 1281 le seigneur de Meyenheim fut tué<sup>3</sup>; ce fait prouve qu'à cette époque ce village appartenait à une famille noble qui, la même année, l'offrit en fief à l'Église de Strasbourg<sup>4</sup>. Les revenus de Meyenheim étaient perçus sous le gouvernement de la maison d'Autriche par le *Stattvogt* d'Ensisheim. Sous celui de la France, ils furent concédés aux baillis dont nous avons parlé. Aujourd'hui les Cointet les possèdent à titre de fief.

D'après la *Notitia foundationis et restaurationis abbatiæ Hascoviensis*, rédigée vers l'an 1166, l'abbaye d'Eschau possédait in *Mecenheim* (Meyenheim) *curtium dominicalem cum tribus mansibus et molendinum*, qui lui avaient été donnés par l'évêque Widerold. Widerold gouverna l'Église de Strasbourg de 991 à 999.

Dans le onzième et le douzième siècle, l'église de Saint-Dié possédait à *Meneheim* *duos mansos*. Diplôme de l'empereur Henri V de 1114.

#### § 108. *Hatstatt et autres lieux.*

*Hatstatt* et *Vægtlingshofen* étaient autrefois des propriétés allodiales des seigneurs de Schwartzenberg; il en est résulté que lorsque ces localités ont été converties en fief, elles ont conservé le nom de fiefs de Schwartzenberg. Ces seigneurs demeuraient au delà du Rhin; les nobles d'Echingen, qui leur succédèrent en 1460, vendirent l'une et l'autre à la maison d'Autriche. Elles furent peu après conférées à titre de fief aux *Hatstatt*, auxquels avait appartenu le château du même nom. Bien plus, il nous est prouvé que le village de *Hatstatt* avait été aussi, anciennement, leur propriété. Car les ANNALES DE COLMAR de l'an 1294 font remarquer que Conrad-Wernher de *Hadistatt* fut forcé d'offrir à l'évêque de Strasbourg *Hadistat et alias res suas*, *Hadistat* et tous ses autres biens. Ce Wernher déclara alors par une charte solennelle<sup>1</sup> que le pouvoir judiciaire appartenait à l'évêque et que ses sujets seraient divisés en deux

<sup>3</sup> Ce seigneur de Meyenheim fut tué à Pfaffenheim; or, il y avait à Pfaffenheim trois châteaux, comme Schœpflin le rapporte p. 82, et dont l'un s'appelait Meyenheim. Peut-être que ce noble de Meyenheim n'était pas seigneur de Meyenheim.

(Note du traducteur.)

<sup>4</sup> *Annales de Colmar* à cette date.

<sup>1</sup> Cette charte se trouve dans le recueil en parchemin de la ville de Strasbourg.

classes, de telle sorte que les habitants des localités soumises à l'évêque, qui émigreraient dans le village de *Hadestat*, continueraient à obéir à ce dernier, et que ceux qui viendraient des localités étrangères seraient libres d'obéir à l'évêque ou aux seigneurs de Hatstatt. Après l'extinction de cette famille en 1610, les deux villages, avec le château, passèrent à Christophe de Stadion. Ce dernier ayant, trois ans après, renoncé librement à leur possession, ils échurent, du consentement de l'archiduc Maximilien, aux nobles de Schauenbourg, qui en sont encore aujourd'hui les propriétaires. Le village de Hatstatt, qu'une charte de Lucelle nomme pour la première fois en 1142, n'est pas seulement orné d'un château; il a été entouré d'un mur et d'un fossé dont on voit encore aujourd'hui les ruines. Nous parlerons un peu plus bas du Hohen-Hatstatt, qui se trouve à une lieue à l'ouest de Hatstatt.

§ 109. *Château d'Égisheim et cinq autres villages.*

Les Hatstatt tenaient encore en fief de la maison d'Autriche le château moyen du Haut-Égisheim (*Mittelburg zu der Hohen Egisheim*), *Ober-Ensheim*, *Ober-Heringheim*, *Nieder-Heringheim*, *Holzweiler* et *Wickersweiler*, dont les trois premiers se trouvent entre Ensisheim et Colmar, et les deux autres au-dessous de Colmar, sur les bords de l'III. Le château, détaché du comté d'Égisheim, passa aux comtes de Ferrette et par eux à la maison d'Autriche. Le duc Rodolphe en investit, en 1361, Syferman de Nortgasse et sa sœur Bénigne. A dater de cette époque et jusqu'au commencement du seizième siècle, on n'en retrouve aucune trace dans le recueil des fiefs du gouvernement d'Ensisheim. En 1500, les Hatstatt, déjà possesseurs des cinq villages que nous venons de nommer, furent gratifiés du château par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>.

Il y avait aussi à *Nieder-Heringheim* un château qui est détruit depuis longtemps<sup>1</sup>. La moitié de ce château fut donnée en gage, en 1510, aux Hatstatt par le duc Léopold; le bourg leur fut engagé, en 1486, par l'archiduc Sigismond. L'autre moitié du château est un fief de Murbach que les Hatstatt concédèrent à titre de sous-fief aux nobles de Heringheim, éteints en 1625. Les Schauenbourg, qui étaient considérés comme les héritiers naturels des Hatstatt dans les possessions autrichiennes, furent acceptés, en 1589, par les archiducs, à qui ils avaient offert leur gage comme un fief transmissible aux femmes.

<sup>1</sup> Dans une charte de l'abbaye de Murbach, datée de 1575, on lit déjà : « Das alt Burckstall zu Nieder-Herckheim. »

· Dans le onzième et le douzième siècle, l'église de Saint-Dié possédait *in superiori Heringenheim ober Heringheim unum mansum*. Diplôme de l'empereur Henri V de 1114.

Heringheim figure sous le nom de *Herinheim* dans une charte de 1098 par laquelle Burcard de Muntzenheim donne à l'abbaye de Rhinau *agrum in Herinheim*<sup>2</sup>.

§ 110. *Holtweiler, etc. — Nambshcim. — Sassenheim.*

Les quatre autres villages que Hennemann de Hus avait tenus en fief, en 1585, *Holtweiler* et *Wickersweiler*, furent donnés à titre de fief et avec plein droit, en 1478, à Guillaume de Haderstatt. Les Tullier, barons de Froberg, ligne de Heimersdorf, obtinrent sur tous le droit d'expectation, et, en 1597, ils succédèrent à ce titre après quelques difficultés à Nicolas de Hatstatt, le dernier de sa race. Mais cette branche des Froberg s'éteignit également en 1682, et le roi en donna l'investiture à Jacques de la Grange, intendant d'Alsace, des mains de qui ils passèrent aux Klinglin. Nous énumérerons plus tard les fiefs que les Hatstatt tenaient d'autre part. *Nieder-Ensheim* est la propriété des Truchsess de Rheinfelden.

*Nambshcim*, château et village sur le Rhin, que Burcard de Frick appelle *Noumschcim*, fut divisé, en 1478, par parties égales entre Werner de Pforr, qui avait succédé à Pierre Harder, et Jacques de Wettelsheim, fils de Jean. Quatre ans plus tard, le même Jacques, à qui était échu la part de Pforr, fut investi de la totalité des village et château de Nambshcim, fiefs sur lesquels le seigneur direct se réserva le droit d'ouverture, c'est-à-dire le droit de nommer un successeur aux Nambshcim s'ils venaient à s'éteindre. Cependant les Wettelsheim s'en approprièrent encore la moitié, car en échange ils offrirent des biens de leur patrimoine particulier et transmirent cette moitié à Conrad Sturtzel, chevalier de Buchheim et bouteiller du landgraviat supérieur. En 1505, Conrad offrit cette moitié en fief à l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, à la condition cependant que pour Nambshcim on insérerait dans les lettres d'investiture qui devaient suivre, Munweiler près d'Ensisheim, qui était aussi un allen des Sturtzel. Ainsi Nambshcim devint pour la seconde fois la propriété des Sturtzel, des mains de qui il passa aux Geyer et par ces derniers à Maximilien-Hannibal, comte de Schauenbourg, président de la noblesse dans le Brisgau, qui avait épousé une Geyer. Enfin, au dix-huitième siècle, Nambshcim a été acheté par les d'Authès. A Munweiler, autrefois *Minrewilre*<sup>1</sup>, se trou-

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 267.

<sup>1</sup> Dans le recueil des fiefs de Murbach du quatorzième siècle il y a : « Das Burcstall zu Minrewilre. »

vait un château qui appartenait à Murbach et qui était déjà détruit au quatorzième siècle.

*Sasenheim*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre village du même nom situé entre *Rheinau* et *Marckolsheim*, reconnaissait d'abord pour maître le comte de Magnac; il est aujourd'hui aux d'Andlau. *Deinheim*, autrefois *Deygenheim*, appartenait à l'Église de Strasbourg, qui y avait une cour particulière et un tribunal distinct de celui de Rouffach; il fut cédé par elle, en 1269, à titre de fief aux comtes de Habsbourg<sup>2</sup>. Vendu en 1319 à la ville de Colmar, il fut transporté peu après, en raison des nombreuses tentatives de pillage auxquelles les habitants étaient sujets, dans la ville même, où l'on fonda le faubourg et la porte de *Deinheim*. *Rietweiler* et *Grusenheim*, situés sur les confins du comté de Horbourg et de la prévôté de Marckolsheim, étaient aussi des fiefs de la maison d'Autriche. Le premier échut, en 1478, aux Ruost, et le second aux Rathsamhausen, en 1361. Les Ruost s'étant trouvés sans héritiers mâles en 1709, les filles de cette famille conservèrent, avec l'agrément du roi, le village de *Rietweiler*; à leur mort il échut aux Klinglin.

---

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possède des biens *in Wichario-Villa*, *Wickersweiler*<sup>3</sup>.

Nambsheim était connu au dixième siècle, puisque l'évêque Witerold donna à l'abbaye d'Eschau *in Namenesheim juxta vinum sex mansos cum portu*.

L'église de Saint-Dié possédait à Grusenheim *tres mansos et dimidium*. Charte de 1114.

#### COMTÉ D'ÉGISHEIM.

##### § 111. *Nom et château d'Égisheim.*

Il n'est nulle part question du comté d'Égisheim, mais on rencontre fréquemment les comtes d'Égisheim dans l'histoire, surtout au onzième et au douzième siècle, jusqu'à ce qu'ils disparaissent, en 1544, avec Udalric, le dernier des comtes d'Égisheim, à peu près à l'époque où les comtés commencèrent à prendre des noms invariables. Les comtes de Dagsbourg, successeurs des Égisheim, continuèrent à porter le titre qu'ils tenaient de leurs ancêtres et abandonnèrent le nom nouveau qui leur advenait par droit d'héritage. Égisheim est situé au milieu des vignobles qui parent les derniers mamelons des Vosges, à une lieue de Colmar, au bord d'une vaste

<sup>2</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. III, num. 502.

<sup>3</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CCLXX.



plaine d'une remarquable fécondité. C'est une petite ville forte qui renferme un château. Ce château a été fondé vers le commencement du huitième siècle par le comte Eberhard, petit-fils du duc Étichon<sup>1</sup>. La ville est beaucoup plus moderne que le château. J. RUYR<sup>2</sup> suppose que le château a reçu son nom d'un certain Éginon, arrière petit-fils d'Étichon par Hugon. Mais cet Éginon est un personnage imaginaire. Il ne faut pas confondre le château que renferme la ville avec un triple château qui s'élève à une demi-lieue de là et que l'on appelle vulgairement *die drei Egisheim* ou *Hoh-Egisheim*, et qui consiste en trois tours carrées, situées à une distance égale l'une de l'autre et dont chacune a un nom particulier. La première s'appelle *Tagesburg*, la seconde *Wahlenburg*, et la troisième *Weckmund*<sup>3</sup>. Le pape Léon IX cite, en 1049, le château d'Égisheim comme principal séjour de sa famille<sup>4</sup>. WIBERT<sup>5</sup>, biographe de Léon, dont il fut le contemporain, parle deux fois du noble château d'Égisheim, *Eginisheim nobile castrum*. Il est difficile de dire de quel château les deux personnages prétendent parler, si c'est de celui de la montagne qui est le plus étendu, ou de celui de la ville qui est le plus ancien. C'est à peine si je puis admettre l'existence du premier au temps de Léon IX, car ces châteaux montagneux, d'un accès difficile, ne doivent leur origine qu'aux temps d'anarchie, où régnait ce droit du plus fort que le peuple a appelé *Faustrecht*, c'est-à-dire au douzième siècle et au suivant. Cependant WIMPHLING<sup>6</sup> rapporte que l'un de ces trois châteaux, spécialement destiné à honorer la mémoire de saint Pancrace, a été consacré par saint Léon. Le père de ce pontife, le comte Hugon IV, en commença peut-être la construction lorsqu'il vit ses propriétés ravagées par Ernest, duc de Souabe, qui envahit en ennemi l'Alsace en 1027<sup>7</sup>.

#### § 112. Étendue du comté.

Il est d'usage parmi les écrivains d'une époque déjà reculée, d'attribuer aux comtes d'Égisheim, outre le landgraviat de l'Alsace supérieure, plusieurs terres, tant propres que féodales, dépendantes de l'Empire ou de l'Église de Strasbourg et, par conséquent, de reculer l'extinction de cette famille jusqu'en 1238, époque à laquelle tous les biens du dernier comte furent partagés entre Albert de Strasbourg, Albert, comte de Hohenbourg

<sup>1</sup> Voy. t. III, § 191, p. 448, et § 76, p. 559. Le château, qui remonte à une très-haute antiquité, paraît être celui-là même qui fut fondé par Eberhardt.

<sup>2</sup> *Antiquité de la Vosge*, p. 198. — <sup>3</sup> Voy. t. III, p. 299.

<sup>4</sup> Charte inédite du monastère de Sainte-Croix.

<sup>5</sup> MABILLON, *Act. Sanctor. Ord. Benedict.* sect. VI, part. II, p. 52, 54.

<sup>6</sup> *Epit. Rer. Germ.* cap. XXVI.

<sup>7</sup> WIPPON, *Vie de l'empereur Conrad-le-Salique*, p. 474.

sur le Neckar, et Louis, comte d'Étingen. Mais tous ces détails, quoique appuyés sur l'autorité d'écrivains sérieux, sont remplis de fausseté. Ils doivent le jour à l'imagination de l'AUTEUR ANONYME, dont les écrits ont été publiés par URSTISIUS. Que si nous recherchons quels ont été l'étendue et les biens-fonds du comté d'Égisheim, nous verrons qu'ils varient suivant les époques. La libéralité des comtes a fait que plus on s'éloigne de l'époque où le comte Eberhard a bâti le château d'Égisheim, plus l'étendue du comté diminue et qu'il se rétrécit d'autant plus qu'il est sur le point de disparaître. Eberhard lui-même, qui fonda l'abbaye de Murbach, lui concéda plusieurs lieues de territoire prises sur son patrimoine, et qui eussent formé la principale partie de son comté, s'il avait été moins généreux. Des nombreuses donations qu'ont faites les comtes ses successeurs, je citerai seulement les plus importantes. Les parents de Léon IX ont fondé le monastère de Sainte-Croix non loin d'Égisheim, sur un terrain que le pape Grégoire VII appelle la terre d'héritité du bienheureux Léon, *terram hereditatis B. Leonis*, et le dotèrent de leurs propriétés rurales d'*Orbeitz* dans le val de Saint-Urbain<sup>1</sup>. Ce sont eux aussi qui ont construit à l'entrée de la même vallée un monastère de l'ordre de saint Benoît, qui est devenu l'abbaye des Clarisses d'Alspach. Cet établissement relevait autrefois du monastère d'Hirschau, dans le duché de Wurtemberg. Ulric, dernier des comtes d'Égisheim, éleva à l'autre extrémité de la vallée l'abbaye de Pairis, de l'ordre de Citeaux. On compte, en 1184, dix-sept localités de l'Alsace supérieure<sup>2</sup> où cette abbaye possède des droits et des revenus. Le terrain foncier même de l'abbaye de Pairis avec ses forêts, ses prés et ses eaux est un don du comte Ulric et de ses officiers; c'est ce que déclare, en 1187, Louis, comte de Ferrette, neveu d'Ulric par sa mère<sup>3</sup>. Ulric II, dernier des comtes de Ferrette, dit dans une charte de 1518 que ce monastère est situé dans la seigneurie d'Égisheim, déferée à lui et à ses ancêtres<sup>4</sup>. Les Égisheim passent aussi pour avoir donné l'église de Sainte-Régule, située dans le bourg de Kientzheim, qui devint plus tard une petite ville, avec une cour colongère au couvent des bénédictins de Zurich<sup>5</sup>. Ce n'est donc pas sans de sérieuses raisons que nous classons la vallée de Saint-Urbain et quelques localités voisines dans le comté d'Égisheim et que nous prétendons qu'elle était soumise à ses comtes par droit d'allen.

<sup>1</sup> Val d'Orbey, *Urbis Thal*, entre les vallées de Saint-Grégoire et de Lièpvre dont nous parlerons plus loin.

<sup>2</sup> Dans une bulle du pape Lucius III, recueillie par HUGON, *S. Antiquit. Monum.* t. II, p. 283. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>4</sup> *In der Herrschaft von Egesheim, die uns und usern vordern ist angefallen.*

<sup>5</sup> BERNARDIN, abbé de Lucelle, dans son livre écrit en allemand : *Sur les miracles de sainte Régule à Kientzheim.*

A elle aussi appartiennent les châteaux de Hohenack et de Wineck, dont nous parlerons plus bas. Si l'on en croit WIMPHLING<sup>6</sup>, Heilwige, comtesse d'Éguisheim, détacha, en 1118, de son patrimoine, pour le donner à l'Église de Strasbourg, Bergheim, aujourd'hui ville fortifiée de l'Alsace supérieure. Je n'ai pas vu la charte autographe, mais des copies très-anciennes d'icelle<sup>7</sup> portent au lieu de Bergheim *Bertham cum prædiis hæreditario jure ipsam attingentibus*, Berthe avec les biens héréditaires qui lui appartiennent par droit héréditaire. Le reste de la charte et sa rédaction démontrent évidemment qu'il est plutôt question d'une femme que d'une localité.

#### § 145. Suppression du comté.

Les villages de Wettelsheim et de Morschweiler, qui étaient les plus rapprochés du château d'Éguisheim, faisaient sans doute partie du comté, car ils dépendent aujourd'hui de la prévôté d'Éguisheim qui appartient à l'Église de Strasbourg. La petite ville de Sainte-Croix, près de laquelle se trouvait le village détruit depuis longtemps de *Dinzheim* et celui de *Woffenheim*, également détruit aussi, appartenait à la tour du milieu du château d'Éguisheim, appelée Wahlenbourg. C'est presque de ces localités seules que se composait tout le comté, lorsqu'Udalric, dernier comte d'Éguisheim, périt en 1144. Alors le comté disparut avec la famille qui en avait pris le nom, et les propriétés en furent partagées entre les comtes de Ferrette, agnats des Éguisheim, et les Dagsbourg, leurs co-agnats. Louis, comte de Ferrette, fils de Stéphanie, sœur d'Udalric, nous fait connaître par une charte du monastère de Pairis, datée de 1187, qu'il a succédé héréditairement, *hereditarie*, à son oncle maternel, *avunculo*, Udalric, au moins dans la propriété de la vallée d'Orbey, où est situé le monastère. Mais Éguisheim lui-même échut avec quelques localités voisines aux comtes de Dagsbourg. Ces derniers s'éteignirent en 1225, et après d'assez longues difficultés leur succession fut partagée, en 1251, entre l'Église de Strasbourg et les comtes de Ferrette, de telle sorte que le comte Ulric reçut en fief de l'Église deux des châteaux de la montagne avec ceux de Hohenack et de Windeck, et qu'il abandonna Wahlenbourg et ses dépendances<sup>1</sup>, à l'exception du droit de patronage de l'église de Woffenheim, qui appartenait depuis longtemps aux comtes de Ferrette. C'est ainsi que le comté d'Éguisheim fut déchiré et que les lambeaux en restèrent aux mains de l'Église

<sup>6</sup> *De Episcopis Argent.* p. 47.

<sup>7</sup> La charte se trouve aux archives départementales du Bas-Rhin.

<sup>7</sup> Cod. manuscrit de la ville de Strasbourg, dressé en 1507.

<sup>1</sup> La charte qui contient ces détails nous a été conservée par BERLER, *Chron. Ms. de l'Alsace*, fol. 357 b.

de Strasbourg, des Ferrette et de quelques autres familles dont nous parlerons dans la suite.

En 995, Otton III concéda à l'abbaye de Seltz la chapelle de *Morcuwillare*, Morschweiler<sup>2</sup>.

## COMTÉ DE HORBOURG ET SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR.

## § 114. Château de Horbourg.

Nous avons déjà parlé d'une manière générale<sup>1</sup> du comté de Horbourg et nous avons développé les raisons qui nous le faisaient supposer issu du comté de *Witkissoué*; nous allons en donner maintenant la description détaillée.

Le comté de Horbourg est compris entre le Rhin et l'Ill et aux environs de Colmar et de Neuf-Brisach. La seigneurie de Riquewihr, qui a été jointe à ce comté il y a plusieurs siècles, s'étend entre l'Ill et les Vosges; l'un se compose de onze villages ou hameaux, l'autre d'une ville et de six villages.

Le comté tire son nom d'un château que l'on remarquait autrefois à cinq cents pas de Colmar, sur la rive droite de l'Ill<sup>2</sup>, que les anciens écrivains appellent *Harbourg* et les modernes *Horbourg*. La première mention qui en est faite nous en apprend la destruction. Elle eut lieu au douzième siècle; alors Hugon, comte de Dabo et possesseur du château d'Éguisheim, se montra l'ennemi des seigneurs de Horbourg et vint, en 1162, brûler leur château<sup>3</sup>. Il fut souvent relevé et souvent battu; enfin, George, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, le restaura en 1345<sup>4</sup>, et son fils Frédéric l'entoura ensuite d'un fossé. Mais pendant les guerres du dix-septième siècle, c'est-à-dire en 1652, les Impériaux le livrèrent aux Suédois. Les Français le détruisirent entièrement en 1675<sup>5</sup>, en sorte que le village, construit sur les débris de l'ancien *Argentouaria* et depuis longtemps annexé au château, resta seul debout à côté de ces nouvelles ruines.

<sup>1</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, p. CLXXVI.

<sup>2</sup> T. III, p. 556 sv.

<sup>3</sup> Quelques indices font supposer qu'en cet endroit l'Ill a peu à peu modifié son cours et que Horbourg se trouvait sur la rive gauche.

<sup>4</sup> *Fragmentum, Urstis*, p. 85. Le *Chronicon breve* de l'abbaye de Munster du treizième siècle porte à la date de cette année: Ruine de Horbourg, *Excidium Horburch*.

<sup>5</sup> Témoin l'inscription que nous avons donnée t. 1<sup>er</sup>, p. 452. Sur une porte du château qui a été détruite à la fin du dix-huitième siècle: *D'stund bringts end MDXLIII. Georg grave zuo Wirtemberg und zuo Mumpellgart*.

<sup>6</sup> J. SIGISMOND SCHLEIERER a donné quelques détails sur ce château dans sa *Delineat. Argentuarie arcis*, publiée, en 1655, sur une seule feuille.

Le péage de Horbourg était autrefois un fief de Lorraine, dont Ulric, comte de Wurtemberg, fut investi, vers 1529, par Rodolphe, duc de Lorraine, après l'extinction des Horbourg<sup>6</sup>.

Les armes des Horbourg sont d'argent à la face gueules et portant une étoile à six pointes de sable au canton dextre du chef.

#### § 115. Villages du comté.

Les autres localités de ce comté sont *Ansoldsheim* ou *Andolsheim*, dont le nom dérive peut-être d'Ansoald, abbé de Munster, dont le convent percevait encore aujourd'hui dans le village la huitième partie des dîmes. Sifrid d'Andolsheim<sup>1</sup> fut témoin dans une donation faite au monastère de Pairis par Louis, comte de Ferrette. Nous verrons plus tard qu'au treizième siècle la moitié d'Andolsheim fut annexée au mandat de Rouffach.

*Sundhoffen*, le plus grand village du comté, contient près de cent feux. Au seizième siècle il occupait l'une et l'autre rive de l'III; il est aujourd'hui sur la gauche de ce cours d'eau. En 1114, l'église de Saint-Dié y possédait dix manses avec la dime<sup>2</sup>, et au quatorzième siècle la maison d'Autriche y avait une cour colongère<sup>3</sup>, qui passa ensuite aux Wetzel de Marseille et à d'autres encore. Cette maison acheta pour 400 mars d'argent de Thiébault, comte de Ferrette, à qui elle avait été engagée, cette cour et une propriété dans Éguisheim.

*Appenweyer*, brûlé au dix-septième siècle, s'est peu à peu dégagé de ses ruines. Il fut autrefois le siège des Truchsess et des Wetzel de Marseille. L'église et le hameau d'Appenweiler avec ses dépendances, *cclesiam et villam Appenwiler, cum suis appendiciis*, furent donnés, en 1085, par l'évêque Bourcard de Bâle au monastère de Saint-Alban de Bâle, et l'évêque Henri confirma, en 1180, cette donation dans les mêmes termes.

*Wolfgangshheim* est un petit village qui relevait autrefois de la seigneurie d'Ensisheim, comme l'atteste, en 1505, BURCARD DE FRICK.

*Algolsheim* et *Volgelsheim*, hameaux près du Rhin. La *Chronique d'Ebersheim*<sup>4</sup> cite un Regenhardt de Volcholdesheim comme vivant sous l'empereur Henri III. Hesson, chevalier de Volcholtheim, eut, en 1196, neuf manses de l'abbaye de Murbach en sous-fief de Canon de Horbourg. *Pierre de Wolcoldsheim* a été enseveli dans l'abbaye de Pairis<sup>5</sup>. *Volgelsheim* est appelé par les Français *la Sirène*, parce qu'il existait dans cet endroit

<sup>6</sup> La charte d'investiture se trouve dans l'*Alsace diplomatique*.

<sup>1</sup> HUGON, *Monum. S. Antiquit.* t. II, p. 282. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 540.

<sup>3</sup> BURCARD DE FRICK. — <sup>4</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, p. 1146.

<sup>5</sup> Hugo, *Monum. S. Antiquit.* t. II, p. 281.

une auberge de ce nom. C'est dans son territoire que Neuf-Brisach a été fondé à la fin du dix-septième siècle.

*Dürrenentzheim* a reçu son nom du sol stérile sur lequel il s'élève. *Munzenheim* ou *Munchsheim*, *Forstweyer* et *Bischweyer* sont des hameaux. *Bliensweiler*, hameau détruit, se trouvait entre Colmar et Sainte-Croix. Le ban en est en partie échu à *Sundhoffen*. Dietrich, chevalier de Blienswiller, qui est mort en 1290, a été enseveli dans l'abbaye de Pairis<sup>6</sup>.

Par un traité passé le 16 avril 1653, le duc de Wurtemberg donna au roi de France le village d'Algolsheim ainsi que Volgelsheim en échange des communes de Holtzwihr et de Wickerswihr, pour l'espace de trois ans seulement. Car, en 1656, les deux puissances reprirent réciproquement leurs propriétés.

Depuis 1565 à 1720, il n'y eut que des protestants à Appenwihr. Ceux-ci jouirent, par conséquent, seuls de l'église jusqu'à l'époque de la destruction de cette église et du village entier, lors du passage des Suédois, entre 1632 et 1634. Vers 1720, des catholiques se sont de nouveau établis audit lieu et ont fait reconstruire l'église, en 1725, à leurs frais seuls et à l'exclusion des protestants, qui cependant avaient offert de contribuer à ces frais, à la condition qu'ils pourraient jouir de l'église conjointement avec les catholiques.

*Wolfgangzen*, bourg autrefois sous la dépendance de l'Autriche, fut réuni, en 1503, au bailliage d'Ensisheim. Les troupes suédoises le détruisirent au milieu du dix-septième siècle, mais il fut rebâti plus tard.

Le village de Wolfgangshheim est très-ancien. En 1044, l'évêché de Strasbourg y possédait une cour. Hunefrid de Walflingen, chanoine de Strasbourg, qui fut plus tard archevêque de Ravenne, dit dans un titre de cette époque *curteque ad Wolfgangesheim*<sup>7</sup>....

En 905, l'abbaye de Saint-Trutpert percevait la dime *in Sunthoven*; c'était un don des comtes d'Éguisheim<sup>8</sup>.

Dans l'année 920, l'évêque Richwin de Strasbourg a donné Sunthoven à l'église de Saint-Thomas. C'est ce que déclare l'évêque Adeloche dans un titre publié par WURDTWEIN<sup>9</sup>. La charte écrit *Sunthusen*. En 1165, l'église de Saint-Thomas possédait encore *curiam unam in Sunthoven cum banno, agris, pratis et nemoribus*<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Le même, p. 279.

<sup>7</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 200.

<sup>8</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, pièces justifiées, p. cv.

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 217.

<sup>10</sup> Id., t. ix, p. 524.

En 1539, la religion luthérienne fut introduite à Sundhofen.

Au dixième siècle, l'Église de Coire possédait une cour et une église in *Monchenheim*, dont elle fut dépossédée. Otton-le-Grand les lui fit rendre par une charte du 24 février 955<sup>11</sup>.

Vers l'an 1098, Burchart de *Munzenheim* et sa femme Hazicha ont donné à l'abbaye de Rhinau *quicquid propriè habuerunt in Rubiaca*<sup>12</sup>.

En 1360, Jean de Horbourg et sa femme Catherine de Rathsambausen ont vendu à Nicolas de Rosheim les villages de *Bischwihr*, *Algolsheim*, *Appenwihr* et *Munzenheim* pour 200 marcs d'argent<sup>13</sup>.

#### § 116. Fiefs.

Parmi les fiefs qui dépendaient du comté de Horbourg, le plus éminent était le château de *Barbenstein*<sup>1</sup>, qu'on appela plus tard *Haut-Hatstatt* (*Hoh-Hatstatt*) et qui se trouve à une lieue et demie de Hatstatt sur une montagne élevée. Il fut d'abord conféré au comte de Lupfen; mais au mois de novembre 1466, les habitants de Munster y vinrent mettre le feu par l'ordre du comte palatin, alors Landvogt d'Alsace. Des comtes de Lupfen il passa aux Hatstatt et, à l'extinction de ceux-ci, aux Truchsess de Rheinfelden, auxquels il échut avec le village de *Nieder-Ensisheim* qui est aussi un fief de Horbourg. Du château de Haut-Hatstatt dépendait autrefois le bourg de *Lengenberg* que les Hatstatt et les Truchsess ont possédé autrefois à titre de fief. Il a péri par l'injure des temps. Les biens des anciens habitants furent vendus par les Truchsess, qui les tenaient soit par achat, soit par héritage. Ils forment aujourd'hui un domaine d'exploitation, possédé par M. François Bruges, avocat au Conseil supérieur d'Alsace.

*Kunheim*, village sur le Rhin. Sainte Odile a donné au monastère d'Ebersheim cinq manses dans *Cunenheim* avec une cour colongère et une terre salique<sup>2</sup>.

*Baldenheim* est aussi un village important que l'on rencontre souvent

<sup>11</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 367.

<sup>12</sup> Id., t. VI, p. 267.

<sup>13</sup> Archives départementales du Haut-Rhin.

<sup>1</sup> Hartmann, comte de Kyburg, reçut de Brunon de Thierberg, abbé du monastère de Saint-Sigismund ou de Saint-Marc, situé à peu de distance du château, *ein burgstaden uff dem Barben*, à la condition que *es seye der immenflug, wo der ausflug, und in das schloss gen Barbenstein keme, soll alzeit S. Sigismund behalten sein*. SÉBASTIEN MUNSTER, au troisième livre de sa *Cosmographie*, chap. cxxx, p. 552, place ces faits à l'an 969. Mais la charte d'où il les a tirés est erronée dans les notes chronologiques. Cette montagne s'appelle aujourd'hui *Barby*, par conséquent *Barbenstein* en allemand signifie un château sur le mont Barby.

<sup>2</sup> *Chron. Novient.*, dans MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, p. 1136.

dans les chartes du neuvième siècle de l'abbaye d'Ebersmunster; il fut donné à titre de fief aux Rathsamhausen zu Stein. Mais à leur extinction il n'advint pas à l'autre branche des Rathsamhausen; il fut donné à titre de bénéfice par Louis XIV au sieur de Chamlay, mestre de camp général de ses armées. Par l'art. 15 du traité de paix fait à Ryswick, en 1697, il fut décidé que le domaine direct de Baldenheim resterait intact à la maison de Wurtemberg et que M. de Chamlay ferait hommage à cette maison<sup>3</sup>. A la mort de cet officier, Léopold-Eberhard, duc de Wurtemberg-Montbéliard, concéda Baldenheim à la noble famille de Sandersleben-Coligny qui demeurait à sa cour. Le château seigneurial est contigu au village. Les Sandersleben possèdent encore à titre de fief *Ober-Rathsamhausen*, hameau avec un château. Ce hameau a été aussi la propriété des Rathsamhausen zu Stein.

---

Le château de Barbenstein avait été construit, en 1286, sur la montagne dite Barby, par les nobles de Hatstatt.

Dans le onzième et le douzième siècle, l'Église de Saint-Dié possédait in Choneim *tres mansos*.

En 1022, l'empereur saint Henri déclare que l'abbaye d'Ebersmunster est propriétaire de l'église de Baldenheim.

Sundhausen était encore un fief des comtes de Horbourg.

#### § 117. Neuf-Brisach. — Wettelsheim. — Widensol.

Louis XIV a fait construire sur le territoire du comté de Horbourg une ville forte d'une grande importance formant huit fronts bastionnés. C'est le chef-d'œuvre de Vauban, dont elle forme le troisième système. Elle porte le nom de *Neuf-Brisach*, et c'est sans contredit l'un des plus sûrs boulevards de l'Alsace<sup>1</sup>. Entre le Rhin et l'Ill se trouve une redoute carrée qui lui sert d'ouvrage avancé et qu'on appelle le *Fort Mortier*. Cette redoute fait face à Vieux-Brisach dont elle n'est éloignée que de mille pas.

Avant la construction de Neuf-Brisach, le roi avait fait construire dans

<sup>3</sup> Voy. l'art. 15 du traité de paix de Ryswick.

<sup>1</sup> On frappa à cette occasion une médaille commémorative qui représente le roi ayant le Rhin à sa gauche et présentant à l'Alsace inclinée devant lui le plan de cette ville. L'inscription portant : SECURITAS ALSATIE, et au-dessous NEOBRISIACUM M. DC. XCIX. Une de ces médailles en or et quatre en argent ont été mises sous la première pierre. Sur l'une des quatre portes de la ville on lit cette inscription : *Brisaco paci dato Ludovicus Magnus novum hoc ex antiquo validis Alsatia securitatis fundamentis extruxit An. M. DC. IC.*



une île voisine une autre ville à qui il avait donné le nom de *Saint-Louis* et que le vulgaire appelle la *Ville de Paille*, *Strohstadt*; elle fut détruite en exécution du traité de Ryswick.

Au comté de Horbourg appartenait aussi autrefois la moitié du village de *Wettelsheim* et le droit de patronage de l'église de *Feldkirch*, que Walther et Burcard de Horbourg vendirent, en 1519, au monastère de Murbach<sup>2</sup>. Quant au château qui se trouve entre Éguisheim et Wettelsheim et qui porte le nom de *Martinshof* ou de *Martinsburg*<sup>3</sup>, quelques auteurs le considèrent comme une ancienne dépendance de ce comté; il passa aux Truchsess de Rheinfelden et de ceux-ci aux Rust en 1545<sup>4</sup>. Des Rust il échut, en 1601, aux Linck de Dorneburg et enfin, par droit de mariage, à la famille des Valcourt qui en sont aujourd'hui les propriétaires. Si l'on s'en rapporte à sa situation, Martinsburg a fait partie du mundat supérieur.

*Widensol* est un hameau qui appartient à l'abbaye de Pairis. Walther de Richebourg y possédait, avec beaucoup d'autres droits, une cour colonnière que sa femme, Agnès de Hochberg, apporta à son frère Hermann, maître de l'ordre de Saint-Jean en Allemagne. Hermann la vendit pour deux cent soixante marcs d'argent de Colmar à Égon de Furstenberg et à Rudolphe de Hochburg, ses agnats, commadeurs du même ordre. Eux-mêmes la revendirent, en 1521, à Adélaïde de Strasberg, épouse de Walther de Horbourg. Enfin, Adélaïde la donna, en 1541, non à l'Église de Strasbourg, mais à Berthold de Bucheck, son évêque<sup>5</sup>.

En 1262, Walther et Burcard de Horbourg firent une convention avec Jean de Cappeler au sujet des foi et hommage que ce dernier leur devait pour les biens qu'il tenait en fief d'eux à Wettelsheim.

Quand la moitié de Wettelsheim et le droit de patronage de l'église de Feldkirch furent vendus à l'abbaye de Murbach, les Horbourg tenaient ces biens en fief de l'évêché de Strasbourg, et ils les avaient engagés eux-mêmes à Henri de Fénétrange, leur beau-frère, pour 150 marcs d'argent.

Murbach paya son acquisition 715 marcs d'argent.

<sup>2</sup> La chartre se trouve dans les archives de l'abbaye de Murbach.

<sup>3</sup> Ce nom a peut-être été donné au château comme ayant appartenu à l'église de Saint-Martène de Colmar; telle était du moins la tradition adoptée par l'abbaye de Murbach qui en devint plus tard propriétaire.

<sup>4</sup> *Ancien Urbairs d'Éguisheim*.

<sup>5</sup> *Chartulaire en parchemin de l'Église de Strasbourg*, num. 146 sv.

§ 118. *Seigneurie de Reichenweyer.*

La seigneurie de *Reichenweyer*, *Riquewihr*, a reçu son nom de la petite ville de *Reichenweyer* où se trouve aussi un ancien château. RUYR<sup>1</sup> suppose que ce nom lui vient d'une certaine Richilde, comtesse d'Alsace. Que si Rappoltswiller vient de Rappolt, Hunawiller de Huna, le nom de Richilde a bien pu faire aussi *Richildivilla*, par contraction *Richowiller* et en allemand *Richenwiler*. WASSERBURG<sup>2</sup> parle d'une Richilde, fille d'Adélaïde, qui fut la sœur du pape Léon IX. Jean Basin, qui fut chanoine de Saint-Dié au commencement du quatorzième siècle, a cru, d'après l'opinion des anciens, que cette Richilde était la petite-fille de sainte Huna<sup>3</sup>. Richovilla fut entourée, pour la première fois en 1291, de murailles par les soins de son seigneur, le comte de Horbourg<sup>4</sup>. Cependant Berthold, évêque de Strasbourg, étant entré en guerre avec le comte de Wurtemberg à cause de la succession des Horbourg, s'empara de *Reichenweyer*, quarante-deux ans après qu'il eut été fortifié, et en emporta une grande quantité de vins<sup>5</sup>. Les comtes Eberhard et Ulric, qui devaient cinq mille florins à la famille des Munch de Landscron, leur engagèrent, en 1361, leur ville de *Reichenweiler*<sup>6</sup>. Henri, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, après plusieurs procès avec les habitants de *Riquewihr*, fut forcé, en 1489<sup>7</sup>, je ne sais par quelle circonstance, non-seulement à confirmer

<sup>1</sup> *Antiquit. de la Vosge*, liv. 1<sup>er</sup>, p. 261.

<sup>2</sup> *Antiquit. Burg. Voy. BENOIT PICART, Histoire de Toul*, p. 366.

<sup>3</sup> RUYR, loc. cit. D'après la tradition adoptée par l'Église de Saint-Dié, la comtesse Richilde aurait vécu du temps de saint Dié et aurait eu avec lui de fréquentes relations, comme Hunus et Huna. Elle a été ensevelie dans le sanctuaire de cette église et l'on y voit son image sculptée. Le travail en révèle l'antiquité, mais il n'y a pas d'inscription. On célèbre tous les ans dans l'église un service solennel à sa mémoire.

<sup>4</sup> ANNAL. DE COLMAR ad AN. MCCXCI. — <sup>5</sup> Ces parolessont tirées d'ALBERT DE STRASBOURG, *Vie de Berthold*, p. 172. — <sup>6</sup> *Codex Ms. des fiefs de la régence d'Ensisheim*.

<sup>7</sup> La charte se trouve dans les archives de Montbéliard. Voici quels étaient les privilèges les plus remarquables : « Erstens sollen die unsere von Reichenweyer ihren freyen zug nach des landes gebrauch haben. Wir wollen auch keinen Burger oder « Inwohner von Reichenweyer in den tiefen thurn gen Bühelstein oder anderst « wohin nicht führen, sondern allein in den weissen thurn legen ; Keinen schlagen, « sie nicht mehr schelten oder übel von ihnen reden. Das ober thorn nicht aufzuthun « geschaffen, uns nicht in der Burger wald lassen beholzen : die amptleut, Landerer, « Bannwarter, und andere, so der Statt gewärtig und zugehörig seind, sollen uns « nicht verbunden seyn, wie von alters herkommen ist. Wann wir jemand in den « thurn legen, soll solches durch die Statknecht geschehen. Keinen Burger gewerff « frey setzen, es seye dann ein Sattler oder Sporer. Wir sollen und wollen auch « amptleut und schaffner haben, und unsere angehørige damit gantz unbekümmert « lassen. »

les anciens privilèges des habitants de Riquewihr, mais encore à leur en donner de nouveaux. Ces privilèges furent placés sous la sauvegarde d'Eberhard, oncle de Henri, qui fut peu après élevé à la dignité ducale, et sous celle des seigneurs de Ribeaupierre, des cités de Colmar et de Schlestadt. Le magistrat de la ville se composait de douze sénateurs; il n'y en a plus que six aujourd'hui. Le bourgmestre est choisi annuellement parmi les citoyens et préside aux jugements. Les juifs furent chassés de Riquewihr en 1420, non point par une décision du magistrat, mais par la haine et la fureur du peuple. La plupart même périrent misérablement. A cette époque, l'autorité était presque tout entière entre les mains des nobles que le peuple ne voyait pas de moins mauvais œil que les juifs; aussi les écarta-t-on peu à peu du magistrat. En 1525, les habitants de Riquewihr furent entraînés, malgré eux, dans le soulèvement des paysans et payèrent chèrement cette faute. En 1552, le duc de Wurtemberg chassa les anabaptistes de Riquewihr et de tous ses États. Cette localité est renommée par la qualité de son vin et par le gypse que l'on extrait de ses carrières. On voit sur le même cimetière trois églises, dont l'une seulement sert aux besoins du culte. Près de Riquewihr s'élevait un château détruit depuis longtemps, qui portait le nom de *Reichenstein*. Dans le treizième siècle, des brigands s'y établirent pour en faire leur repaire, mais les Strasbourgeois et leurs alliés en firent le siège et l'emportèrent en 1269. J'ai lu dans une relation que Reichenstein était alors occupé par deux frères nobles nommés Geselin et que la même année Rodolphe de Habsbourg s'en empara avec l'aide des Colmariens<sup>3</sup>.

---

3. Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim possédait à *Richenwillre* des prés, des vignes, des champs, qui lui avaient sans doute été donnés par son fondateur, Hugon, comte d'Éguisheim.

En 1475, le traité d'Urach donna les seigneuries de Riquewihr et comté de Horbourg au comte Henri VI de Wurtemberg, qui était un prince violent; aussi Riquewihr eut beaucoup à souffrir de ses vexations. Il excédait de coups ceux des habitants qui avaient le malheur de lui déplaire, exigeait d'eux des services et des corvées au delà de ce qui lui était dû, et sur la moindre répugnance d'obéir à ses fantaisies, il les faisait trainer dans les cachots de son château de Bilstein, situé à une lieue et demie de Riquewihr. Cette conduite tyrannique força la ville de Riquewihr d'implorer l'assistance des villes libres de Colmar et de Schlestadt qui, s'étant effectivement intéressées pour elle, obligèrent le comte Henri à cesser

<sup>3</sup> *Chron. Ms. des Franciscains de Thann.*

ses vexations. Elles lui firent même promettre qu'il maintiendrait les habitants de Riquewihr dans leurs droits, coutumes et privilèges, qui sont détaillés dans une charte donnée le dimanche avant la Sainte-Marguerite de l'année 1489, et dont Eberhard, grand-père de Henri, celui qui le premier prit le titre de duc; la seigneurie de Ribeaupierre, ainsi que les villes de Colmar et de Schlestadt, furent constitués garants.

En 1525, les habitants se laissèrent entraîner dans la révolte des paysans; mais leur seigneur les fit repentir de leur témérité.

En 1635, la place de Riquewihr fut assiégée par environ 15,000 Impériaux; les habitants soutinrent avec courage plusieurs assauts, dans lesquels l'ennemi perdit 500 hommes, et parmi eux un lieutenant-colonel et 30 autres officiers de distinction. Mais les secours que la ville attendait n'arrivant pas, elle capitula sous certaines conditions qui furent violées par les Impériaux. L'ennemi commit de grands excès dans Riquewihr, enleva tout aux habitants, et le sieur Wurmser, gouverneur de la place, fut arrêté avec les principaux bourgeois et conduit en ôtage à Brisach, pour la rançon desquels la ville dut payer 12,000 patagons. Depuis 1676 jusqu'en 1679, la seigneurie de Riquewihr resta confisquée par ordre du roi de France; mais on ne sait par quel motif.

La magistrature à Riquewihr consista d'abord en douze et plus tard en sept sénateurs perpétuels. Le questeur qui, renouvelé tous les ans, s'appelaient le maître des bourgeois (*Burgermeister*), était élu parmi les citoyens et rendait la justice. Les conseillers au magistrat, dont la moitié était composée de catholiques et l'autre moitié de protestants, étaient nommés par le seigneur d'après une liste de trois candidats proposés par le magistrat lui-même; ce magistrat ne jugeait que les affaires patrimoniales et celles de police simple. Outre le magistrat, il y avait encore des *Ausschütz* (élus de la bourgeoisie), dont l'institution paraît remonter en l'an 1645; ils étaient chargés de surveiller les intérêts de la bourgeoisie, qui auparavant avaient été confiés au magistrat seul. Leur nombre était d'abord fixé à six, puis il a été réduit à trois. Par une ordonnance de l'intendant d'Alsace en date du 3 mai 1760, ils ont été supprimés et rétablis le 24 août 1764 par le même sur de nouvelles bases et au nombre de quatre, dont deux catholiques et deux protestants.

Les bourgeois de Riquewihr jouissaient du droit de retrait ou de retenue, c'est-à-dire qu'ils avaient le privilège d'acheter les biens-fonds situés dans leur banlieue acquis par des étrangers, mais en remboursant à ceux-ci leur prix d'acquisition.

Lorsque la religion luthérienne s'est introduite à Riquewihr, des trois églises catholiques qui existaient, une seule fut conservée pour le nouveau culte, les deux autres ont été supprimées. Celle de Notre-Dame fut affectée

au logement du surintendant et du diacre, et celle de Saint-Érard a été donnée à la ville pour y établir un hospice et une école.

§ 119. *Hunneweyer. — Beblenheim. — Mittelwihir.*

Hunawilla, *Hunneweyer*, est un village important qui se trouve à une demi-lieue de Riquewihr. Quelques indices nous apprennent que sur l'emplacement actuel de l'église s'élevait autrefois un château<sup>1</sup>. En effet, j'ai déjà parlé<sup>2</sup> d'un Hunon et de sa femme Huna, riches personnages à qui il doit son origine. Les ANNALES DE COLMAR<sup>3</sup> rapportent à la date de 1291 que le domaine de *Hunnawilr* fut détruit par les Colmariens; elles parlent encore en 1302 des nobles Hunnewir, *Nobiles de Hunnewir*. L'empereur Henri V compte, en 1114, parmi les biens de l'Église de Saint-Dié l'église de Hunville avec quatre manses, etc.<sup>4</sup>, ce qui confirme les relations qui auraient existé contre Hunus, Huna et saint Dié. Les seigneurs de Horbourg et, après eux, le comte Ulric de Wurtemberg, reçurent ce village en fief des ducs de Lorraine. Conrad de Landesberg offrit en fief, en 1537, à Rodolphe, duc de Lorraine, quelques biens y renfermés<sup>5</sup>. *Beblenheim* est aussi un endroit important. La famille noble des Hœn de Tillenbourg y fait sa résidence. *Mittelweyer* renferme une cour colongère qui appartient à l'Église de Saint-Dié. La Notice de la fondation du monastère d'Eschau, rédigée vers l'an 1060, parle de *Mittelenwilere*<sup>6</sup>. Le diplôme déjà cité de l'empereur Henri V porte inexactement *Mitudere*. En parlant de la prévôté de Zellembourg, nous dirons comment les seigneurs de Rappolstein ont exercé à Mittelweyer, au treizième et au quatorzième siècle, le droit d'appel.

\*, Ce n'est pas en 1060, comme le dit SCHOEFFLIN, mais en 1066 qu'a été rédigée la notice de la fondation d'Eschau. Cette abbaye possédait in *Mittelenwilre vincam persolventem sex amones*.

En 1559, Adélaïde de Strasberg, veuve de Walther de Horbourg, vend, du consentement du couvent d'Adelhusen à Fribourg, des biens situés à Mittelwihir.

<sup>1</sup> Voy. la *Vie de saint Léger* par D. PITRA, p. 235. (Note du traducteur.)

<sup>2</sup> T. III, p. 482.

<sup>3</sup> Le village se sert encore de leurs armoiries. Voy. HERTZOG, *Chron. d'Alsace*, liv. III, p. 9.

<sup>4</sup> HUGO, *Monument. Antiquit. Sacra* t. II, p. 559.

<sup>5</sup> La charte d'oblation se trouve dans les archives de Nancy. Les nobles de Gersberg y ont aussi reçu, en 1407, un fief des ducs de Lorraine. Voy. *Arrêts notables du Conseil d'Alsace*, p. 143.

<sup>6</sup> *Gall. Christ.* t. V, col. 474 des titres.

En 1244, Guntram, prêtre d'Ebersmunster, et Jean dit Mormetzer résignèrent *jus ecclesie in Hunnaweyer*, au sujet duquel il s'était élevé entre eux un procès.

Le diplôme de Henri V, auquel Schœpflin fait allusion, constate que dans le onzième et le douzième siècle non-seulement l'église de Hunawühr, mais encore celle de Mittelwühr appartenait à l'Église de Saint-Dié.

En 1519, le dimanche de Quasimodo, les reliques de sainte Huna furent exposées à Hunawühr, avec le consentement du pape, par l'évêque de Bâle, assisté d'un grand nombre de prélats, et en présence d'environ deux mille personnes, qui étaient accourues pour gagner des indulgences.

Dans la commune de Hunawühr comme dans celle de Beblenheim, les jurés étaient nommés par la bourgeoisie, en présence du bailli.

Dans les trois villages de Beblenheim, Hunawühr et Mittelwühr, la seigneurie de Ribeaupierre exerçait au treizième siècle et suivants le droit de retrait ou de retenue.

Depuis l'année 1484, les bourgeois de Riquewühr ne payaient plus la taille; ils avaient traité avec leur seigneur pour une somme annuelle de 190 florins.

#### § 120. *Ostheim*. — *Altweyer*. — *Bilstein*.

En 1686, le duc George de Montbéliard donna en propre à sa fille Anne *Ostheim*, village situé entre Colmar et Guémar, ainsi que *Altweyer*. Léopold-Eberhard, fils de George, renouvela cette donation en 1701, parce que sa sœur avait résigné l'apanage qui lui était dû sur les terres de Horbourg et qu'elle avait renoncé à une dot de douze mille florins qu'elle pouvait réclamer. La princesse Anne gouverna tranquillement ces deux villages jusqu'à sa mort qui arriva en 1755. Mais alors Hedwige-Frédérique, fille d'Élisabeth, sœur aînée d'Anne, ayant cru avoir des droits à son héritage, entama avec le duc de Wurtemberg un procès qui n'est pas encore terminé au moment où nous écrivons ces lignes. Hedwige réclame la propriété des villages. Le duc prétend que la donation faite à la princesse Anne est sans valeur, comme contraire à un pacte de famille de 1617. Hedwige était la femme de Jean-Auguste, prince de Anhalt-Serrestein qui est mort; sa mère Élisabeth avait été mariée à Frédéric-Ferdinand, duc de Wurtemberg, de la lignée de Weltingen<sup>1</sup>.

Le petit village d'*Altweyer*, qui porte aussi en patois le nom d'*Aubure*,

<sup>1</sup> Le duc a emporté gain de cause en 1759.

(Note du traducteur.)

est situé dans les montagnes entre Riquewihr et Sainte-Marie-aux-Mines. On y parle patois. RICHER DE SENONE<sup>2</sup> appelle le pays *Alburios*.

*Bilstein* est un château détruit qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom qui se trouve dans le val de Villé. C'était un fief de Lorraine comme Hunawyr et le péage de Horbourg. RICHER DE SENONE le place dans les *Albures*. L'on y renfermait les hommes dangereux et les malfaiteurs, comme on le voit dans le privilège de Riquewihr, cité plus haut. En 1636, les troupes autrichiennes, sous la conduite du comte de Schlick, prirent, après un siège de quelques jours, le château de *Bilstein* qu'elles détruisirent. De notre temps il s'est formé au pied de la montagne où s'élevait le château un petit village appelé *Nendaerstein*. Les villages d'*Altenheim* et de *Regenhansen* ont péri. Le territoire du premier a été partagé entre *Beblenheim* et *Zellenberg*. On voit encore la fontaine d'*Altenheim*, indice d'anciennes habitations. Une partie du ban du second est la propriété des nobles de *Kageneck*. On verra, lorsque nous parlerons de *Ribeaupierre*, comment la petite ville de *Zellenberg* et le village de *Benweyer* ont été enlevés, en 1528, à la seigneurie de Riquewihr et conférés ensuite en fief aux seigneurs de *Ribeaupierre* par l'évêque de Strasbourg. Nous parlerons aussi en son lieu du château de *Keysersberg* qui, au commencement du treizième siècle, relevait de Horbourg.

---

· Dans une note ajoutée au § 367, SCHÖEPFLIN donne les détails suivants sur le château de *Bilstein*, dont il est ici question :

« Avant que *Bilstein* ne fût un fief de Lorraine, il avait appartenu aux comtes de Dagsbourg. *Bilstein, castrum in Alsatia*, échut au commencement du treizième siècle à Thiébault, fils de Frédéric, duc de Lorraine, qui avait épousé une Dagsbourg. Nous avons pour témoin de ce fait JEAN DE BAYON, cité par BELHOMME, *Histoire de Moyenmoutier*, p. 290. »

#### § 121. *Nature et historique des deux seigneuries.*

Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sont maintenant de condition purement allodiale; cependant ils ne peuvent être aliénés sans le consentement de toute la maison ducale de Wurtemberg. Ils sont si intimement unis depuis quelques siècles au comté de Montbéliard que dans les titres des Wurtemberg ils ne figurent que sous le nom seul de comté de Montbéliard, comté qui est advenu par mariage aux Wurtemberg en 1597. Ils ont acquis Horbourg à prix d'argent en 1524. Les cadets de la famille de Wurtemberg ont le plus souvent régi ces deux sei-

<sup>2</sup> *Chron. Senon.* lib. III, cap. IV.

gneuries sous le titre de ducs ou de comtes, et ils ont toujours été comptés parmi les princes de l'Empire, quoique les empereurs Maximilien I<sup>er</sup> et Charles V les eussent oubliés lorsqu'ils partagèrent l'Allemagne en cercles. Il y avait anciennement à Riquewihr une régence secondaire dont le président était noble et portait le titre de *Vogt* comme les gouverneurs autrichiens. Le duc de Wurtemberg-Montbéliard n'occupait que le troisième rang dans la réunion des États de l'Alsace supérieure, car il cédait le pas aux archiducs d'Autriche et à l'évêque de Strasbourg, suzerain du mandat de Rouffach. Ces trois États, lorsqu'ils se réunirent en 1580, dans le but d'assurer la tranquillité publique, convinrent de fournir, en cas de besoin, le mandat deux cents hommes, le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr cent cinquante fantassins et douze cavaliers. La doctrine de la confession d'Augsbourg a été importée dans ce pays en 1535, sous le duc Ulric, par Érasme Fabricius, et a été adoptée par la majorité des habitants.

Les ducs de Wurtemberg ont eu beaucoup de démêlés avec Louis XIV et Louis XV, au sujet de la souveraineté de leurs terres en Alsace et dans la comté de Bourgogne. Le roi les avait mis sous le séquestre en 1723, par suite des difficultés qui étaient survenues entre les fils de Léopold-Eberhard, le dernier des ducs de Montbéliard. Ces difficultés s'aplanirent en 1748, et les deux seigneuries furent rendues à leurs suzerains.

---

En 1547, toutes les possessions de la maison de Wurtemberg furent confisquées par celle d'Autriche, à l'occasion de la guerre des protestants, appelée *guerre de Schmalkalden*, qui s'était élevée entre l'archiduc Ferdinand, roi des Romains, et le duc Ulric de Wurtemberg. La confiscation en fut levée en 1555, après la paix conclue entre les deux maisons par l'entremise du duc Albert de Bavière.

Par suite du traité de famille conclu entre les cinq frères de la maison de Wurtemberg, en 1617, les principautés de Montbéliard, ainsi que les seigneuries wurtembergeoises situées en Franche-Comté, en Bourgogne et en Alsace, furent détachées du duché de Wurtemberg, pour être gouvernées et administrées séparément par le prince Louis-Frédéric de Wurtemberg et ses descendants.

En 1667 et 68, sous le duc George de Wurtemberg, la peste désola les comté de Horbourg et seigneurie de Riquewihr, ainsi que plusieurs communes limitrophes. En 1689, les terres de Horbourg et de Riquewihr furent de nouveau confisquées, et ce n'est qu'en 1701 que le séquestre fut levé.



En 1786, le gouvernement et l'administration de la principauté de Monthéliard avec les seigneuries en dépendant, y compris le comté de Hombourg et la seigneurie de Riquewihr, ont été conférés au prince Frédéric-Eugène de Wurtemberg, par son frère le duc régnant, qui ne s'est réservé que le droit de souveraineté sur lesdites terres.

Enfin, au mois de février 1793, l'administration départementale du Haut-Rhin a confisqué au profit de l'État tous les biens et revenus du duc de Wurtemberg et des autres princes étrangers possessionnés en Alsace.

#### MUNDAT DE ROUFFACH.

##### § 122. *Émunité de Rouffach. — Château d'Isenburg.*

Le plus ancien et peut-être même le premier patrimoine de l'Église de Strasbourg est, quoiqu'elle soit située dans l'Alsace supérieure, l'émunité de Rouffach. Ce district, de cinq lieues d'étendue, se déroule sur les coteaux de la Vosge et dans une plaine fertile que limitent la Thur et Colmar, et il abonde en bois, en vignes, en champs, en pâturages, en châteaux, en villes et en villages. Au milieu s'élève le chef-lieu de l'émunité, Rouffach, que domine le château d'*Isenburg*<sup>1</sup>, et qui a donné son nom au territoire qui relève d'elle<sup>2</sup>.

Le château d'Isenburg, situé à l'angle septentrional de Rouffach, ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de château de Rouffach<sup>3</sup>, surgit au sommet d'un coteau assez élevé qu'embellissent de riants vignobles. Il a été souvent la résidence temporaire des rois Mérovingiens, et après la donation qu'ils firent à l'Église de Strasbourg, celle des prélats de cette Église<sup>4</sup>. L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> vint à Rouffach en 1511, dans l'intention d'acquérir le mundat pour la maison d'Autriche, et il passa dans le château dont il visita tous les détails<sup>5</sup>. La plus ancienne partie du château était une tour carrée dont la construction avait la dureté du fer; aussi quelques écrivains ont-ils voulu voir dans cette circonstance l'origine du nom du château *Isenburg*, *Eisenburg*. Les autres édifices ont été ajoutés ou modifiés à diverses époques. L'évêque Conrad répara, en 1278, les murs et les

<sup>1</sup> Les anciens écrivent *Ysenburg*. Guillaume de Hohenstein, évêque de Strasbourg, investit, en 1529, J. Jacques Waldner de quelques fiefs dans le château d'*Ysenburg*.

<sup>2</sup> Le mundat supérieur est appelé *Émunité de Rouffach*, le mundat inférieur, appartenant à l'abbaye de Wissembourg, portait le nom d'*Émunité de Wissembourg*.

<sup>3</sup> C'est ce qu'a fait Jean, évêque de Strasbourg, dans une charte par laquelle il transigea, en 1525, avec les moines de Saint-Valentin. CONRAD D'URSPERG, p. 255, dit : *Castrum in Rouffach*. BOURCARD DE LÜTZELSTEIN, possesseur de l'émunité, inscrit dans une charte de 1405 : *Rouffach Burg und Statt*.

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 402. — <sup>5</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 225.

fossés et sépara par un fossé l'ancien château du nouveau<sup>6</sup>. Frédéric de Blanckenheim rattacha l'enceinte du château à celle qui entourait la ville. Parmi les restaurateurs de cette forteresse, il faut compter Jean de Lichtenberg, Conrad de Busnang, Albert, comte palatin, et Léopold d'Aurich, tous évêques de Strasbourg, dont les armoiries sont gravées sur les murs. SÉBASTIEN MUNSTER<sup>7</sup> donne dans sa *Cosmographie* une vue du château et de la ville au seizième siècle. François Égon de Furstemberg, qui construisit le château de Saverne, voulait élever à Isenbourg un vaste édifice, mais son œuvre fut interrompue par la mort. La chapelle du château était desservie par des moines bénédictins qui résidaient au monastère de Saint-Valentin, établi d'abord au pied de la montagne<sup>8</sup>. Du château d'Isenbourg dépendent les trois villes de Rouffach, de Soultz et d'Éguisheim<sup>9</sup>, ainsi que leurs bailliages, *Vogteyen*. Éguisheim n'a été rattaché au mundat qu'au treizième siècle<sup>10</sup>.

Le prieuré de Saint-Valentin a été fondé, en 1185, par Henri, évêque de Strasbourg. La charte se trouve aux archives départementales du Bas-Rhin.

#### § 125. Cité de Rouffach.

Rouffach, lorsqu'on en considère l'enceinte, paraît un peu plus petit que Colmar et un peu plus grand que Schlestadt. Son nom lui vient d'un petit ruisseau qui le traverse, et ce fait lui est commun avec plusieurs autres villes<sup>1</sup>. Cependant quelques auteurs veulent lui reconnaître une origine romaine<sup>2</sup>. Au moyen âge on écrivait en latin *Rubeaca*<sup>3</sup>, *Rubiacum*<sup>4</sup>, *Rubiaca*<sup>5</sup>, *Robiacum*. On lit *Villa Rodbeaca* dans un titre de 1060<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> *Annales de Colmar*, p. 15. — <sup>7</sup> *Cosmograph.*, liv. III, chap. CXXIX.

<sup>8</sup> En 1525, l'évêque Jean dit : « Le seigneur prieur (de Saint-Valentin) s'oblige, lui et ses successeurs, à desservir la chapelle de notre château (de Rouffach) par lui ou par un autre. »

<sup>9</sup> On trouve fréquemment dans les chartes la formule suivante : *Unser Ober-Mundat zu Ruffach, Sultz, Eguisheim, mit thalern und dærfern, so dazu gehören.*

<sup>10</sup> Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans ma note 7, p. 500, t. III.

<sup>1</sup> C'est ainsi que dans la Vosge on rencontre *Lebracha*, *Andelacha*, *Haselacha*; que sur le territoire de Baden on trouve *Suarzacha* qui a donné son nom à un monastère. La forêt Marcyenne renferme *Kunzaha*; *Schiltacha*, *Volfaha*. *Aha*, *Aah*, en langue tudesque, signifiait de l'eau, ce qui me fait conjecturer que cette ville est d'origine franque et non romaine. — <sup>2</sup> Voy. t. I<sup>er</sup>, p. 509 sv.

<sup>3</sup> Henri, évêque de Strasbourg, dans une charte de 1269, citée par HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. III, num. 302. *Annal. Colmar.* ad An. MCCLXXVI.

<sup>4</sup> *Chron. Novient.* dans MARTÈRE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1127; *Fragment. Hist.* d'URSTISIUS ad An. MCXCIX. — <sup>5</sup> *Annal. Colmar.* ad An. MCCLXXII.

<sup>6</sup> *Notit. Fundat. Hascov. in Gallia Christ.* Instrum. t. V, p. 475.

Le testament d'Eddon, évêque de Strasbourg<sup>7</sup>, place déjà au huitième siècle Rouffach au rang des villes fortifiées; mais les chartes des cinq siècles suivants le font rentrer dans la classe des villages. Les anciens formulaires d'Alsace du onzième siècle nous apprennent<sup>8</sup> que l'évêque de Constance écrit à l'évêque de Strasbourg pour le prier d'ordonner qu'on lui prépare un logement et tout ce dont il a besoin, *in vico potestatis suæ Ruwacha*, parce qu'un ordre du roi l'oblige à se rendre au monastère de Luxeuil. En 1105, les bourgeois de Rouffach, révoltés de l'insolence de Henri V et des gens de sa suite, le chassèrent de Rouffach et lui enlevèrent ses ornements royaux. Le roi revint bientôt avec ses troupes et se vengea de cet acte de courage par le pillage, le meurtre et l'incendie. L'auteur de la Vie de Henri IV, qui fut contemporain de ces faits, appelle Rouffach *villa que multitudinem prævalet et armis*, un village qui prévaut par sa population et son courage<sup>9</sup>. Les *Acta Murensia*<sup>10</sup> du douzième siècle disent : « Le village, *Vicus*, qu'on appelle Rouffach en Alsace, appartient en entier à sainte Marie de la ville de Strasbourg, comme presque tout le pays. »

La *Notitia foundationis et restorationis Abbatie Aschoviensis*, écrite vers l'an 1066, appelle Rouffach *villa Rubeaca* et énumère les possessions de l'abbaye d'Eschau en des termes qui font juger de l'importance de cette villa :

« *Innotescat itaque futuris quam presentibus quod Remigius<sup>11</sup> Argentiniensis ecclesie Episcopus in insula que vocatur Hascovia.... monasterium sanctimonialium construxit et quod in usus prebendarios ibidem Deo famulantium redditus subsequenter assignatos donavit.... in villa Rubeaca curtim Dominicalem cum vineis, agris pratis, molendinis, mancipiis XXIII, areis decem et octo frumenti plaustralis cum consequenti jure :*

« *In eadem villa VII ebdomodarii servitia, cum viginti tribus situlis vini, ecclesiam ejusdem ville, cum quatuor partibus decimarum ad eandem ecclesiam pertinentium; quintam vero partem predictus Episcopus, propter opulentiam ville et decimarum emmensitatem, Parochiali sacerdoti tantum indulsit; predictus etiam Episcopus, propter dilectionem prenominarum, oblationes que in assumptione et nativitate S. Marie infra nonam horam prioris diei et sollempnem missam festivi diei, altaribus*

<sup>7</sup> Voy. t. III, p. 298 sv. — <sup>8</sup> Formule XX dans MARCULFE.

<sup>9</sup> URSTISIUS, *Scriptor. Rer. Germ.* t. I, p. 589.

<sup>10</sup> ECCARD, *Orig. Habsburg.* p. 251.

<sup>11</sup> Remi était évêque de Strasbourg de 776 à 785.

« Rubeacensis ecclesie offerebantur in sumptum Luminarium predicto dari constituit <sup>12</sup>. »

L'abbaye d'Eschau a possédé longtemps ces biens dans Rouffach, puisqu'une charte de Henri, évêque de Strasbourg, datée de 1215, cite la *curia Abbatisse de Eschowe in Robiaca sita*.

Vers l'an 1095, Burchard de Munzenheim et les siens ont donné à l'abbaye de Rhinau *quicquid proprie habuerunt in Rubiaca* <sup>13</sup>.

#### § 124. Rouffach villa.

Henri de Hasenbourg, évêque de Strasbourg, accorda à des religieux venus de Metz, en 1185, une place sur la colline pour y fonder le monastère de Saint-Valentin, à la condition toutefois que l'église paroissiale de Rouffach ne souffrirait pas de leur présence <sup>1</sup>. A la fin du même siècle, Philippe, roi d'Allemagne, devint l'ennemi de l'évêque de Strasbourg, qui avait pris le parti de l'anti-césar Otton IV, et pour se venger de l'évêque, il détruisit Rouffach <sup>2</sup>. Le nouveau monastère de Saint-Valentin partagea le sort de la cité; mais peu d'années après il fut rétabli par l'évêque Henri <sup>3</sup>, non plus sur la colline où il s'élevait naguère, mais dans l'enceinte même de la ville. En 1215, le landgrave Albert et Henri, évêque de Strasbourg, eurent une conférence dans la *villa Rufiaca* <sup>4</sup>. Ce même évêque concéda l'année suivante à ses hommes, pour un revenu annuel, un fonds de terres in *Rubiaco*, entre son Dinghof et celui de l'abbesse d'Eschau, près de Strasbourg. Cette donation fut faite à la condition que les donataires y construiraient *de novo*, de nouvelles habitations <sup>5</sup>. C'est là la véritable origine de Rouffach. Ce cens fut supprimé en 1225, après la mort de l'évêque Henri. En 1248, les gens de Rouffach, combattant pour leur seigneur, remportèrent une victoire sur les Colmariens <sup>6</sup>. Huit ans après, il s'engagea entre eux un nouveau combat près de Feldkirch <sup>7</sup>. Les ANNALES DE COLMAR disent qu'en 1260 la *Civitas Rubeacum* fut ravagée par un incendie. Cependant, à la date de 1278, ces Annales ne donnent à Rouffach que le titre de *villa*. En 1269, le landgrave Rodolphe, peu de temps avant de devenir roi d'Allemagne, résigna entre les mains de l'évêque de Strasbourg la prévôté de *villæ Rubeaci et aliarum villarum quæ vulgo dicuntur mundat* <sup>8</sup>.

<sup>12</sup> WURDTWEIN, t. VI, p. 258.

<sup>13</sup> WURDTWEIN, t. VI, p. 267.

<sup>1</sup> La charte de fondation se trouve dans BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 359.

<sup>2</sup> *Fragm. Histor. Urstis*, p. 86. — <sup>3</sup> BERLER, loc. cit., fol. 82 et 84.

<sup>4</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. II, num. 270.

<sup>5</sup> Le texte de cette charte se trouve dans BERLER, fol. 365.

<sup>6</sup> *Annal. Colmar.* ad h. Ann. — <sup>7</sup> BERLER, loc. cit., fol. 87.

<sup>8</sup> HERRGOTT, loc. cit., t. III, num. 502.

En 1282, les bourgeois de Rouffach, *cives Rubiacenses*, délibérèrent avec les autres hommes de l'évêque de ne plus rester à son service, à moins qu'il ne leur donnât une certaine somme d'argent<sup>9</sup>. Mais l'année suivante, l'évêque força les gens de Rouffach à lui rendre les privilèges de liberté qu'il leur avait donnés<sup>10</sup>.

### § 125. Rouffach ville forte.

Si l'on pèse bien sérieusement la valeur des détails que nous venons de donner, on reconnaîtra qu'il est difficile de placer avant le treizième siècle Rouffach au nombre des villes de l'Alsace, à moins toutefois que l'on ne veuille considérer le mot *villa* comme synonyme d'*oppidum*, chose qui se rencontre fréquemment dans les chartes<sup>1</sup>. C'est en vain que l'on nous citera un écrit par lequel l'université des nobles et des citoyens des deux sexes de la ville de Rouffach, *universitas nobilium utriusque sexus oppidi Rubiaci*, a voté, en 1442, des prières solennelles qui se répéteront tous les ans dans l'église de Thierbach, fondée peu auparavant par les religieux de Cluny dans la propriété de l'église de Strasbourg<sup>2</sup>; l'autorité de ce titre ne saurait ébranler nos convictions. En effet, ce titre a été écrit à une époque postérieure et non pas comme sa fin l'indique, lorsque l'évêque Gebhard gouvernait l'église de Strasbourg. En effet, Burcard, qui succéda à Gebhard dans l'épiscopat, intervenait, déjà en 1141, dans la transaction de l'évêque de Bâle avec l'abbaye de Saint-Blaise<sup>3</sup>. Je n'ai pas cependant l'intention de révoquer en doute l'authenticité du vœu fait à Thierbach, dont l'exécution n'a été interrompue que de notre temps; je prétends seulement que la charte se trompe de date. Voici des témoignages plus certains sur la position de Rouffach comme ville: Théodoric, comte de Montbéliard, reçut en fief, en 1258, *in Rubiacha* une ferme pour laquelle celui qui doit l'habiter ne fera aucune prestation de service ni à l'évêque de Strasbourg, ni à la *Civitas Rubiacensis*<sup>4</sup>. Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg, eut, en 1258, une session dans notre Rouffach avec nos magistrats, *sessionem in oppido nostro Rubiaco una cum Consulibus nostris*. Il y renouela les privilèges du monastère de Saint-Marc. Les bourgeois de Rouffach timbrèrent cette charte de leur sceau<sup>5</sup>.

La solidité des murailles qui entouraient Rouffach est constatée par le

<sup>9</sup> *Annal. Colm.* ad h. An. — <sup>10</sup> *Id.*, An. MCCLXXXIII.

<sup>1</sup> On trouve plus fréquemment cependant dans les auteurs français qui ont écrit en latin le mot *villa* pour celui de *civitas*.

<sup>2</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. I, col. 595.

<sup>3</sup> HERRGOTT, *loc. cit.*, t. II, p. 165. — <sup>4</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 353 sv.

<sup>5</sup> Charte du monastère de Saint-Marc.

siège qu'en fit, en 1298, Adolphe de Nassau. LE DOMINICAIN DE COLMAR rapporte qu'en un seul jour il sortit de Colmar huit cents chariots à deux et à quatre roues pour aller au siège de Rouffach. Adolphe porta par lui et par ses officiers la dévastation dans les terres du mundat, parce que Conrad, évêque de Strasbourg, avait pris parti pour le duc Albert d'Autriche, qui briguaient contre Adolphe le trône d'Allemagne. Thiébault, comte de Ferrette, Landvogt impérial d'Alsace, incendia un des faubourgs que l'on appelait le faubourg rouge, ainsi que le village voisin de *Sentheim*<sup>6</sup>. Cependant Adolphe ne put se rendre maître de la ville, quoiqu'il en dirigeât lui-même le siège. Ce dévouement des habitants n'empêcha pas l'évêque de frapper l'année suivante la ville d'une rude contribution. Car au lieu de lui payer l'impôt en livres numérales de Bâle, monnaie alors en usage en Alsace, elle fut tenue de lui donner un nombre égal de mares<sup>7</sup>.

#### § 126. Événements accomplis à Rouffach.

En 1508, l'empereur Henri VII donna à Jean, évêque de Strasbourg, les juifs de Rouffach et de Sultz, *Rubeaci et Sultze*, qui dépendaient de l'Empire. L'évêque sévit bientôt après contre eux et en fit périr plusieurs sur le bûcher. Leur entière extinction eut lieu en 1538; tout ce qui avait échappé à l'évêque Jean tomba sous les coups de Berthold de Bucheck; ils furent tous ou massacrés ou jetés hors de la ville<sup>1</sup>. Bucheck, pour jouir plus tranquillement des biens délaissés par eux, obtint, en 1542, un nouveau privilège de l'empereur Louis de Bavière<sup>2</sup>, et il donna en fief à Jean d'Eptingen la propriété qui avait appartenu à un certain juif *in oppido Rufach*; de plus il en vendit une autre à Rodolphe de Gebwiller<sup>3</sup>. Depuis cette époque, les juifs ne sont plus revenus à Rouffach, et leur admission dans le mundat avait du reste été défendue à perpétuité sous les peines les plus sévères. En 1580, Frédéric de Blanckenheim fit donner à la ville une nouvelle muraille intérieure<sup>4</sup>. Sans doute, les invasions récentes des

<sup>6</sup> *Chron. Colmar.* part. II, p. 56. — <sup>7</sup> *Annal. Colmar.* ad An. MCCXCIX.

<sup>1</sup> On lisait cette inscription dans le chœur de l'église : *Anno Dn. MCCCXXXVIII in conversione Pauli fuit interfectio Judæorum*, l'an du Seigneur 1538, le jour de la conversion de saint Paul, eut lieu le massacre des juifs. Au-dessous on lisait : *Anno Dn. MCCCIX in die Hylarii fuit combustio Judæorum*, l'an du Seigneur 1509, le jour de Saint-Hylaire, eut lieu le brûlement des juifs. Le chiffre de MCCCXLIV indique l'époque où fut placée cette inscription.

<sup>2</sup> BERLER, fol. 111. — <sup>3</sup> La charte est dans BERLER, fol. 567.

<sup>4</sup> On grava sur le mur de l'église de Saint-Valentin l'inscription suivante : *Dir umblouf war angevangen des jors do man zalt von Gottes Geburt MCCC. und LXXX. jor an dem andern mendag no dem Ostertag. Bi Bischof Frideriches ziten von Blanckenheim.*

Anglais lui avaient appris de quelle utilité pouvaient être ces fortifications à une ville assiégée. Ce mur était construit de telle sorte qu'il servait à la fois de promenade aux bourgeois et de ceinture à la ville. Cinq ans plus tard, et sur la demande du même Blanckenheim, l'empereur Wenceslas accorda à Rouffach et aux autres localités du mundat le privilège de ne pouvoir être distraits de leurs juges naturels<sup>5</sup>. Ce privilège fut encore renouvelé, en 1434, par l'empereur Sigismond, puis par l'empereur Frédéric. Charles IV l'avait déjà accordé d'une manière générale, en 1358, à Jean II de Liechtenberg pour toutes les terres de l'évêché. En 1343, l'évêque Berthold concéda à tous les habitants du mundat l'usage commun d'une très-grande étendue de la forêt de la Vosge. En 1458, l'évêque Wilhelm abolit un impôt très-onéreux auquel étaient soumis tous les bourgeois et les étrangers qui vendaient des céréales dans Rouffach. Chacun d'eux était tenu de donner une mesure de grains, *metze*, par quartant qu'il apportait au marché<sup>6</sup>. L'évêque supprima cette redevance, parce qu'il avait remarqué que la plupart des vendeurs délaissaient la ville de Rouffach pour porter leurs produits à Colmar.

#### § 127. Suite du précédent.

En 1444, les Armagnacs, qui marchaient au secours de l'empereur contre les Suisses, sous la conduite du dauphin Louis de France, s'emparèrent de Rouffach et d'Éguisheim, qu'ils traitèrent misérablement. L'évêque Conrad de Busnang alla trouver le dauphin à Ensisheim<sup>1</sup>, pour lui parler et non pour l'attaquer. Après d'innombrables vexations, les Armagnacs, revenus vainqueurs du combat qu'ils avaient essayé près de Bâle, détruisirent par le feu Geberschwihl et Pfaffenheim, villages situés à proximité de Rouffach<sup>2</sup>.

Au mois de juin 1553, un petit ruisseau qui sort de la vallée de Soultzmatt et qui traverse Rouffach, se grossit tellement qu'il emporta, comme un torrent, les murs de la ville<sup>3</sup>.

Au dix-septième siècle, Rouffach et Isenbourg furent trois fois assiégés et pris trois fois. Le 5 février 1634, le Rhingrave Otton s'empara avec les Suédois de la ville qu'avaient épuisée ces trois sièges successifs et la

<sup>5</sup> Voici les termes de cette charte : « Die Leut in der Statt und ausserhalb der Statt, « die in die gericht oder Vogley Rufach gehören, an kein Landgericht noch ander « gericht fürtreiben, laden oder bekümmern. Dan wer zu ihnen zu sprechen hat, « der soll das suchen vor dem Schultheisen doselbst, etc. » Il y est dit en particulier : « Vor die Landgericht in obrn Elsasen, oder zu Rothwil. » *Archiv. Civitatis Rufac.*

<sup>6</sup> BERLER, loc. cit., fol. 141.

<sup>1</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. v, p. 544. — <sup>2</sup> BERLER, fol. 147.

<sup>3</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. VIII, p. 628.

détruisit. Le château d'Isenbourg, dans lequel s'étaient réfugiés un grand nombre de bourgeois et d'Impériaux, fut tellement effrayé par l'artillerie que quatre cents hommes de la garnison se rendirent au Rhingrave<sup>4</sup>. Ce même fait se reproduisit le 14 février de l'année suivante, alors que le duc de Rohan vint en Alsace à la tête d'une armée pour reprendre les localités dont les Impériaux s'étaient de nouveau emparés après le départ des Suédois. Rouffach n'avait alors qu'une garnison de quatre-vingts mousquetaires, qui à la prise de la ville se retirèrent encore dans le château avec les bourgeois<sup>5</sup>. En 1675, les soldats de Turenne y prirent quatre cents dragons brandebourgeois, qui s'y étaient retirés après la bataille de Turckheim.

#### § 128. Administration intérieure.

Les citoyens, partagés en quatre tribus, sont régis par leur propre magistrat, composé d'un Schultheis et de quinze conseillers. Cinq de ces conseillers se distinguent des dix autres par les emplois dont ils sont revêtus : ce sont le *Burgermeister*, le *Gewerfer*, l'*Umgleter*, le *Kirchenpfleger* et le *Spitalpfleger*. Chaque année, la veille des Trois-Rois, les dix conseillers sans charge perdent leur titre, mais huit d'entre eux peuvent être réadmis par le comité électoral, qui se compose du Vogt de l'évêque, président de toutes les réunions du magistrat, du Schultheis et des cinq premiers conseillers. La ville de Rouffach possède quatre foires depuis que l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> a permis, en 1516, qu'il en fût ajouté trois à celle qui se tenait à l'Assomption. L'église paroissiale, dédiée à la sainte Vierge et à saint Arbogaste, est un édifice gothique remarquable, mais non parfait. Les épileptiques aiment à se rendre dans la chapelle de Saint-Valentin, que l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, a donnée avec ses revenus au collège des jésuites de Schlestadt. Quatre pères de la compagnie y tiennent classe. A la porte opposée de la ville, c'est-à-dire au midi, s'élève un couvent de frères minimes de l'ordre de saint François, qui ont aussi ouvert des écoles pour l'enfance. Conrad de Busnang les installa, en 1444, à la place des religieux conventuels qu'il chassa; il appliqua leurs revenus à son usage et à divers services publics<sup>1</sup>.

Il y avait en outre à Rouffach deux commanderies. L'une, de frères hospitaliers du Saint-Esprit, dépend de Stéphansfeld, et n'a que des revenus médiocres; l'autre, qui appartient à l'ordre teutonique, résidait autrefois à Sundheim, où l'on voit encore les débris d'une antique église. Après la destruction de ce village, elle s'établit en ville. Elle n'est ni riche

<sup>4</sup> CHEMNITZ, *Hist. de la guerre de trente ans*, part. II, p. 548. — <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 652.

<sup>1</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 150.



ni pauvre. Enfin, Rouffach possédait aussi un grand nombre de léguines, et je vois qu'en 1381 elles vivaient sous la direction d'une noble dame de Retersheim. Les monastères de Lucelle, de Pairis, d'Eschau, de Marbach, des Unterlinden et d'autres encore, y possédaient des cours dont ils touchaient les revenus.

§ 129. *Citoyens de Rouffach qui se sont distingués dans les lettres.*

Rouffach est loin de manquer d'illustrations littéraires. MATERNE BERLER, dont j'ai souvent cité les écrits, était un prêtre qui s'occupa avec ardeur de l'histoire de sa patrie; il composa une chronique qu'il dédia, en 1510, à son père Thomas Berler, conseiller de Rouffach. Cette chronique nous apprend qu'il eut pour maître un homme non moins célèbre, Jérôme de Guebwiller. JODOCUS GALLUS (*Han*), docteur en théologie, chanoine de Spire, s'est distingué par divers écrits et par l'amitié de Wimpfeling et de Rhenanus. Il mourut à Spire en 1516. On cite encore CONRAD PELLICANUS (*Kürsner*), qui mourut en 1556 à Zurich, où il professait la littérature sacrée et la langue hébraïque, et CONRAD LYCOSTHENES (*Wolffhardt*), ministre de l'Église de Bâle, mort en 1561<sup>1</sup>. Le tombeau remarquable, qui a été élevé au quatorzième siècle dans l'église de Saint-Thomas de Strasbourg à Ulric, landgrave de l'Alsace inférieure, et à son frère Philippe<sup>2</sup>, est l'œuvre de Wolvelin, sculpteur et citoyen de Rouffach, comme nous l'apprend le monument lui-même.

§ 130. *Pfaffenheim.*

*Pfaffenheim* est le village le plus considérable du mundat; il renferme deux cents soixante-dix feux et les débris de trois châteaux autrefois défendus par des tours carrées et des fossés. Les habitants les appellent *Presteneck*, *Hertenfels* et *Meyenheim*, sans savoir cependant auquel de ces châteaux appartient chacun de ces noms. Les nobles de Meyenheim tenaient le dernier en fief<sup>1</sup> de l'évêque de Strasbourg, à qui ils avaient déjà fait, en 1281, oblation de leur village allodial de Meyenheim<sup>2</sup>. Les ANNALES DE COLMAR rapportent que dans la même année le seigneur de Meyenheim a été tué à Pfaffenheim. Le château de *Hertenfels* appartenait en même temps aux chevaliers de Meyenheim et de Pfaffenheim comme fief de l'évêque<sup>3</sup>. Pfaffenheim avait aussi des nobles qui portaient son nom. Pierre de Pfaffen-

<sup>1</sup> SÉBASTIEN MUNSTER a inséré au liv. III, chap. CXXIX de sa *Cosmographie* une description de Rouffach faite par LYCOSTHENES.

<sup>2</sup> Nous en donnons le dessin dans notre ouvrage.

<sup>1</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 386. — <sup>2</sup> *Annal. Colm. ad h. An.*

<sup>3</sup> BERLER, loc. cit.

heim a été enseveli, en 1308, dans l'église de Soultz. Wezelo, son frère, religieux de l'ordre des dominicains, était mort six ans auparavant à Guebwiller<sup>1</sup>. Le château qui est le plus au nord est échu successivement aux nobles de Stœr, de Dormentz, et en dernier lieu aux Jestett. Celui du milieu appartenait en partie aux nobles de Schoenau et en partie à l'évêque, et celui qui se trouve au levant a passé des Ferrette à la famille Behr de Saverne, à titre d'emphytéose. Un peu au-dessus de Pfaffenheim se voit la chapelle de Saint-Léonard; elle fut incendiée vers 1180, et des religieuses qui y étaient établies l'abandonnèrent pour se retirer dans le couvent voisin de Saint-Sigismond ou prieuré de Saint-Marc<sup>2</sup>. En 1538, Pfaffenheim fut réduit en cendres par les gens de Colmar et de Schlestadt, qui avaient embrassé le parti de l'empereur Louis de Bavière, tandis que Berthold de Buecheck, évêque de Strasbourg, s'était rangé du côté du pape Benoît XII<sup>3</sup>.

*Klein-Pfaffenheim* est une auberge avec quelques maisons; on y exploite un minéral de fer ductile et malléable, appelé *Bonertz*. Il y demeurait autrefois beaucoup de cloutiers. *Osenbir* est un hameau auquel Jean, évêque de Strasbourg, donna dans une charte du monastère de Saint-Marc, datée de 1200, le nom d'*Ochsenburc*. Il fut remis en gage aux Hatstatt pour cent vingt marcs d'argent; mais l'évêque Conrad le racheta en 1295<sup>4</sup>.

### § 131. *Gebersweiler*. — *Soultz matt*.

*Gebersweiler*, où naquit le noble fondateur du monastère de Marbach<sup>1</sup>, se faisait aussi remarquer autrefois par quelques châteaux. Le chevalier Hugo de Nortgasse offrit, en 1354, son château allodial à l'Église de Strasbourg à titre de fief transmissible aux femmes<sup>2</sup>. Celui du milieu, (*Mittelburg*) fut vendu, en 1437, avec quelques autres biens à un bourgeois de Guebwiller par les nobles de Gratt<sup>3</sup>. Ce château était assez bien fortifié pour que des femmes seules aient pu le défendre contre les attaques des Armagnacs<sup>4</sup>. Au-dessous du village se trouvait encore le château de *Hertenberg* qui a donné son nom à une famille noble. De cette famille il a passé aux Surgand, qui l'ont vendu, en 1461, au monastère de Marbach<sup>5</sup>. Jean, marquis de Hochberg, était, en 1251, le patron de l'église de Geberswilt, car à cette époque l'évêque termina un procès qui s'était élevé pour la seconde fois entre lui et l'église de Saint-Marc à cause de

<sup>1</sup> BERLER, fol. 375. — <sup>5</sup> Ibid.

<sup>2</sup> ALBERT DE STRASBOURG, *Vie de Berthold de Buecheck*.

<sup>3</sup> BERLER, fol. 378.

<sup>4</sup> *Fragm. Histor. Urstisii* ad An. MXX. — <sup>2</sup> BERLER, fol. 385.

<sup>5</sup> Ibid., fol. 359. — <sup>4</sup> Fol. 540. — <sup>5</sup> Fol. 337.

la dime. Le premier, où les gens de Pfaffenheim avaient pris fait pour ceux de Gebersweiler<sup>6</sup>, avait été terminé en 1200. Au-dessus de Gebersweiler on aperçoit un couvent de Récollets qui dépend de la maison de Rouffach; sa position sur le revers des Vosges lui a fait donner le nom de *Schauenberg*; il est visité par un grand concours de fidèles.

*Soultz*, grand village connu par ses eaux minérales et ses bains, forme une paroisse et un bailliage communs avec les petits villages d'*Osenbach*, autrefois *Ochsenbach*<sup>7</sup>, et de *Winsfelden*, situés dans la même vallée. Il y résidait des nobles qu'on appelait les *Burgraves de Soultz* et dont l'un fut Vogt de Rouffach en 1416. En 1216, le burgrave Théodoric et ses frères rachetèrent du grand-chapitre de Strasbourg, contre six chariots de vin rouge, la dime qu'ils étaient obligés de lui payer sur les biens qu'ils possédaient dans la *villa Sulzmaten*<sup>8</sup>. Les nobles de Lobegasse tenaient aussi à Soultz un vieux castel qui fut d'abord un fief de l'évêque, mais qui devint, en 1555, leur propriété directe par la donation qu'ils firent à leur suzerain de quelques autres biens<sup>9</sup>. Il existe aujourd'hui à Soultz deux châteaux, dont l'un, celui de *Vagenburg*, appartient aux nobles de Landenberg; et l'autre, celui de *Wasserstelzen*, est un fief oblat relevant de l'évêque de Strasbourg, tenu par les nobles de *Jestett*. Le petit château de *Jestett* s'élevait sur un monticule derrière les bains et dominait *Vagenburg* et *Wasserstelzen*. Nous en avons déjà dit quelque chose plus haut<sup>10</sup>. A côté du village se voyait autrefois le château de *Zillhausen*, aujourd'hui détruit, que les Dormenz vendirent aux Soultz. Dans le village même il existait un petit couvent de femmes aboli depuis longtemps et dont Élisabeth de Merckensheim était la supérieure en 1581. La vallée de *Sulz* fut incendiée, en 1298, par Thiébault, comte de Ferrette, Landvogt impérial d'Alsace, et par les bourgeois de Colmar. C'était lors du siège de Rouffach par l'empereur Adolphe de Nassau<sup>11</sup>.

---

Le dernier des burgraves de Soultz fut *Wernherus*, *burgravius* de Soultz, qui mourut vers l'an 1419.

En 1044, Hunfred de Wulffingen, alors chanoine de Strasbourg et depuis archevêque de Ravenne, constitua l'Église de Strasbourg pour son héritière, et il donna *pro curte episcopali in Schulmata* tout ce qu'il possé-

<sup>6</sup> BERLER, fol. 342.

<sup>7</sup> Charte du monastère de Saint-Marc de 1537. — <sup>8</sup> BERLER, fol. 372.

<sup>9</sup> Ibid., fol. 372. Il est dit dans la chartre de l'évêque Berthold : « Syn Burgstall in unserm dorffe zu Sulzmatte. »

<sup>10</sup> Ci-dessus, § 82. — <sup>11</sup> *Annal. Colmar.* ad h. An.

dait *ad linbriaguam in Pago Duragowe*, c'est-à-dire à Emberach ou Emberli, village du canton de Zurich<sup>12</sup>.

Les eaux minérales de Soultzmatt s'échappent de dix sources différentes.

Une analyse chimique en a été faite, en 1838, par deux habiles professeurs, MM. COZE et PERSOZ.

Elle a démontré que les substances minéralisantes conservent à peu près dans toutes les sources les mêmes proportions relatives. MM. Coze et Persoz ont borné leur travail aux sources n<sup>os</sup> 1 et 6, et ils ont obtenu les résultats suivants :

100 grammes renfermant :

	Eau n <sup>o</sup> 1.	Eau n <sup>o</sup> 6.
Acide sulfurique . . .	0,071	0,065
— hydro-chlorique	0,041	0,037
— carbonique. . .	2,380	2,169
Chaux . . . . .	0,198	0,178
Magnésie . . . . .	0,138	0,129
Soude . . . . .	0,640	0,556
Potasse. . . . .	0,072	0,067

20 litres d'eau évaporée ont donné pour résidu dans le n<sup>o</sup> 1 46 grammes de matière saline, et dans le n<sup>o</sup> 6 41 grammes.

### § 132. *Autres villages.*

Le village de *Westhalten* est partagé entre Rouffach et Soultzmatt, de telle sorte qu'une partie des habitants jouit des droit de cité à Rouffach. Des chartes du monastère de Saint-Alban, datées de 1085 et de 1180, parlent de la *villa, quæ dicitur Westhalda*.

*Orschweiler*, qui se trouve à moitié chemin de Rouffach et de Guebwiller, s'appelait autrefois *Olsweiler*. La *villa d'Olswilere* figure, en 1060, parmi les biens de l'abbaye d'Eschau<sup>1</sup>. L'abbaye d'Ebersheim possédait une cour colongère, *Dinckhoff*, dans *Oleswilre*<sup>2</sup>. Le château que les Truchsess de Rheinfelden y habitaient depuis quelques siècles a été malheureusement brûlé, en 1722, avec toutes ses archives. Mais il a été remplacé par une construction plus élégante qui est passée récemment entre les mains des Forell, patriciens vaudois, qui résident depuis 1556 à Fribourg en Suisse.

*Gundolsheim*, autrefois *Gundolweshheim*<sup>3</sup>, situé au delà de la Lauch, dans la plaine. Sigefroid, dit de *Gundoltzheim*, construisit, sous Rodolphe

<sup>12</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 200.

<sup>1</sup> Gall. Christian. t. V. Instrum. col. 475.

<sup>2</sup> Chron. Novient. dans MARTÈNE, *Thesaur. Anecdot.* t. III, col. 1151.

<sup>3</sup> Ibid., col. 1155.

de Habsbourg, le château de *Hohenack*<sup>4</sup>. Pierre de Gundolsheim fut prieur de Saint-Pierre à Bâle en 1549. La maison d'Autriche y possédait un château dont la moitié fut donnée en fief, en 1561, à Jacques de Regensheim en 1561<sup>5</sup>.

Il existait autrefois un autre château près d'Orschwihr dont il ne reste plus qu'une tour et dont Schœpflin ne fait aucune mention. Elle est éloignée d'un demi-kilomètre à peu près du village et peut avoir cinq mètres d'élévation. Les habitants du village l'appellent *das alte Schloss*.

D'après GRANDIDIER, qui s'appuie sur une bulle du pape Alexandre III, datée de 1180, et d'après cette bulle elle-même, qui se trouve aujourd'hui dans les archives départementales du Bas-Rhin, *Oswweiler* a été donné à l'abbaye d'Eschau par le B. Remy, évêque de Strasbourg, qui a bâti, en 777, le monastère de son église<sup>6</sup>.

GRANDIDIER donne à la charte citée par SCHÖEPLIN sous la rubrique de 1060, la date de *circa annum MLXVI*; mais il prétend que ni dans la bulle d'Alexandre III, ni dans ce titre même il ne s'agit d'Orschweiler près de Rouffach, mais bien d'*Orschweiler ultra Rhenum*. Ce qui semble donner raison à GRANDIDIER, c'est que dans la même charte il est question de la *villa de Cork*.

Le savant abbé, dans ses notes manuscrites sur l'*Alsatia illustrata*, dit encore : « N. B. in charta Aschoviensi est Orschweyer ultra Rhenum et in « Ebersheimensi est Orschweyer prope Selestadium. » Dans la charte d'Eschau il s'agit d'Orschweyer, au delà du Rhin, et dans celle d'Ebersheim d'Orschweyer près de Schlestadt.

Gundolsheim figure dans une charte de l'abbaye d'Eschau de 1066. L'abbaye possède *ad Gundodelsheim curtim dominicalem cum tribus mansibus et molendinum*.

En 1105, Bourquard d'Asuel, évêque de Bâle, a donné au monastère de Saint-Alban à Bâle *westhalda curiam unam cum vineis*.

### § 153. Localités détruites.

Près de Rouffach et en avant de la porte du Rhin était le château de *Spiegelburg* qui fut détruit une première fois par les ennemis et une seconde fois par les gens de Rouffach eux-mêmes qui craignaient qu'il ne devint un danger pour la ville. MATERNE BERLER a vu combler, du temps

<sup>4</sup> *Annal. Colm. ad An. MCCLXXIX.*

<sup>5</sup> *Codex Ms. Feudor. Regim. Ensisheim.*

<sup>6</sup> Dans les *Subsidia nova*. t. VI, p. 235.

de l'évêque Albert, les fossés qui l'entouraient<sup>1</sup>. Nous avons déjà parlé de la destruction du village de *Suntheim*, où se trouvaient une église et une commanderie de l'ordre teutonique dédiée à saint Étienne. La ville de Rouffach a un territoire immense qui s'étend à travers les montagnes et les forêts de la Vosge. Dans le voisinage du val Saint-Grégoire, on aperçoit au loin au-dessus des sapins et des hêtres les magnifiques ruines d'un ancien château qu'on appelle *Laubeck*, *Lobecke*, et par erreur *Laubach*. On lit dans les ANNALES DE COLMAR, sous la date de 1294, qu'un certain Ceston enleva le château de Lobecke à ses seigneurs. L'évêque de Strasbourg le donna en fief aux nobles de Lobegasse; mais comme ils s'allièrent aux ennemis de l'évêque, il leur fut enlevé par l'évêque Jean qui le détruisit. Cette guerre se termina en 1316, et par le traité qui intervint, les Lobegasse renoncèrent à leur titre de propriété sur Laubeck moyennant quatre cents marcs d'argent que leur paya l'évêque<sup>2</sup>. Du reste, les habitants de Pfaffenheim prétendent que le château, les terrains et les forêts qui en dépendent sont leur propriété et non celle de Rouffach.

#### § 154. Bailliage de Soultz.

La ville de *Soultz*, qu'on appelle aussi *Ober-Soultz*, pour la distinguer des autres localités du même nom qui se trouvent dans la Basse-Alsace, diffère encore de ces mêmes localités en ce qu'elle ne possède ni salines, ni eaux minérales. En effet, c'est une particularité qui distingue non-seulement les Soultz de l'Alsace, mais encore les villes du même nom des pays étrangers<sup>1</sup>. Soultz n'est qu'à une demi-lieue de Guebwiller, ville de l'abbaye de Murbach; son territoire, fertile en vin et en céréales, s'étend au loin à travers la forêt de la Vosge. Si l'on en croit la *Chronique d'Ebersheim*, cette localité aurait été soumise autrefois aux religieux d'Ebersheim, et l'évêque Wernher, qui fut toujours le chaud partisan de Henri IV, la leur aurait enlevée<sup>2</sup> pour la donner en fief à Radeboton, frère de l'em-

<sup>1</sup> Voy. sa *Chronique*, fol. 569.

<sup>2</sup> On lit dans le traité de paix : « Sunderlich umbe das, daz der Bischoff Johans den von Lobegassen brach ir Burg Lœbecke..... so hant sie ouch ufgeben das Burgstall « Lobecke mit velsen, welden. ... dem vorgenannten Bischof und sinre Stift, von « dem sie das zu leben hettent..... und harumbe het in der vorgeant Bischof Johans « gegeben vier hundert marg silbers. »

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'il y a des bains à *Soultz*, près de Molsheim; *Soultz*, dans la seigneurie de Fleckenstein, possède une saline; *Soultzbach* et *Soultzmatt* ont des eaux minérales. Le village de *Soulces*, dans le comté de Laroche, voisin de l'Alsace, tire aussi son nom d'une source d'eau salée, de même que deux *Sultz* qui se trouvent, l'un dans le Wurtemberg, et l'autre dans le duché de Mecklembourg, et que *Sultzburg* des Hachbergen.

<sup>2</sup> MARTENE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1144.

pereur et comte de Habsbourg. Il est certain toutefois que cette abbaye y a exercé des droits importants qu'elle a perdus depuis.

Louis-le-Débonnaire, dans un diplôme de 817<sup>3</sup>, lui assigne « une cour « dominicale dans *Sulza*, avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire l'église « avec ses dîmes; la cour qui est près de la porte avec toute la dîme de « la terre salique,..... la chapelle de Saint-Pierre, appelée *Cella S. Petri*, « située dans ladite cour de la porte avec ses dépendances; la chapelle de « *Sarmenza*, *Sermersheim*, relevant aussi de ladite cour de la porte; dans « le ban de *Regenesheim* (*Régisheim*, près d'Ensisheim), la dîme de deux « manses, celle de cinq manses dans *Gundolvsheim*, celle d'une vigne « dans *Bercholtz*, ladite vigne dépendant aussi de la même cour. Tout ce « qui dépend de ladite cour dominicale de *Sulza* dans *Balteresheim*, « dans *Batenheim*, dans *Ruoleicheseim*, dans *Hirzvelt*, dans *Bollewilre*, « paie la dîme à la cour de la porte. » Enfin la charte donne à l'abbaye « tout le ban de *ipsa villa sive marcha, quæ marcha orditur in jugo montis* « qui *Peleus dicitur*, de cette villa même de la marche, et cette marche « commence au sommet du mont qu'on appelle le *Balon*. » Après le règne de Henri IV, les lettres des papes et des empereurs<sup>4</sup> placent bien la cour de la porte avec ses dîmes au nombre des biens d'Ebersmünster, mais elles ne parlent plus de la cour dominicale et de l'église, et encore moins du ban ou de la marche. L'évêque donna en fief d'abord aux Habsbourg et ensuite aux comtes de Ferrette les dîmes de Sultz et le droit de patronage de l'Église. En 1295, Thiébault, comte de Ferrette, donna ces dîmes en gage à Catherine de Klingen, sa femme, en échange d'une dot de mille marcs d'argent qu'elle lui avait apportée<sup>5</sup>, et l'évêque approuva cet engagement. Ulric, fils de Thiébault, les rendit à l'évêque en 1512<sup>6</sup>. Nous avons déjà dit que la ville de Rouffach avait un pèlerinage annuel à l'église de Thierbach; cette dévotion, qui se faisait le jour de l'invention de la Sainte-Croix et qui avait pour but d'obtenir du ciel la fécondité des

<sup>3</sup> D'après GRANDIER, *Hist. de l'Église de Strasbourg*, t. II, pièces justificatives, p. CLXVIII sv., ce diplôme est du mois de mai 818. SCHOEPLIN, *Alsac. Diplom.*, l'a reproduit deux fois : d'abord à la p. 66 du 1<sup>er</sup> vol., et ensuite à la p. 105. La première fois il le donne comme authentique et la seconde fois il le considère comme faux. Cette opinion est certainement la meilleure. Pour bien comprendre ce passage, il faudrait lire ce diplôme trop long pour être reproduit ici. Je dois faire observer que le passage marqué par des guillemets est plus détaillé que le texte donné par SCHOEPLIN. J'ai suivi plus exactement que lui le texte du diplôme.

(Note du traducteur.)

<sup>4</sup> Voy. une bulle donnée, en 1185, par le pape Lucius et plusieurs chartes postérieures.

<sup>5</sup> Chartulaire en parchemin de l'évêché de Strasbourg, num. 95.

<sup>6</sup> BERLER, fol. 376.

vignes et des terres, fut instituée à Soultz, en 1138, par le curé Diethelm, au nom des nobles, des bourgeois et de tous les habitants de sa paroisse<sup>7</sup>. Elle est encore en usage à Soultz en raison de la proximité de Thierbach. Diethelm était *Rector et Presbyter in villa et in Parochia Sultza*.

§ 155. *Origine de Soultz comme ville forte.*

L'époque où Soultz a pris le nom de ville, *oppidum*, est incertaine. BERLER<sup>1</sup> prétend qu'il est resté à l'état de village jusqu'à ce que *Alschweiler*, où se trouvait l'église paroissiale, eût péri au quatorzième siècle sous les coups des Anglais. Alors les gens d'*Alschweiler*, abandonnant leurs foyers, vinrent se grouper en foule autour du château de *Buchneck*, enclavé dans Soultz, et donnèrent naissance à la cité telle que nous la voyons. Mais BERLER me paraît avoir voulu déprimer l'antiquité de Soultz, de même qu'il me semble élever trop haut Rouffach et ses habitants. Ce qu'il appelle *Buchneck* est qualifié dans les chartes de *castrum* ou de *munitionem Sulzensis*. Ulric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, signa, en 1251, *apud munitionem Sulze*, les lettres réversales des fiefs de l'Église de Strasbourg qu'il avait reçus<sup>2</sup>. Trois ans après, Guillaume, franc-homme de Soultz, *miles dictus de Sultz*, offrit en fief<sup>3</sup> à l'évêque de Soultz sa forteresse sise dans la ville forte de Soultz, et l'évêque répondit : « *Theloneum nostrum apud villam nostram Sultzen et census XII. librarum apud villam Sunthofen dilectum nostrum et fidelem Guilhelum Militem dictum de Sultzen percipere et recipere volumus... pro qua pecunie summa dictus Miles... suam Munitionem in dicto oppido Sultze nobis et omnibus nostris successoribus... presentare et ipsam munitionem... à nobis et ab Ecclesia Ar-* »

« *gent. in feudo tenere debet.* »

« Nous voulons que notre cher et féal Guillaume, franc-homme de Soultz, perçoive et reçoive notre impôt dans notre villa de Sultzen, et le cens de XII livres dans la villa de Sunthofen... pour laquelle somme d'argent ledit franc-homme... doit présenter à nous et à tous nos successeurs... sa forteresse dans ladite ville forte de Sultz, et tenir en fief cette forteresse... de nous et de l'Église de Strasbourg. »

Ainsi, dans une seule et même charte, on voit figurer la villa, la ville forte et la forteresse ou château de Soultz, comme si cette localité était encore dans un état douteux. Peut-être en était-il de Soultz comme de bien d'autres villes, et qu'elle possédait une place d'armes séparée par un mur du reste de la ville, jusqu'à ce que, toute différence ayant été supprimée, elle ne formât plus qu'un seul corps de cité. Telle était la si-

<sup>7</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. 1, col. 590.

<sup>1</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 549. — <sup>2</sup> Fol. 558. — <sup>3</sup> Fol. 574.



tuation de Zellenberg qu'ALBERT DE STRASBOURG <sup>4</sup> et nos chartes appellent à la fois *castrum*, *oppidum* et *villa*.

§ 136. *Histoire de Sultz.*

D'après l'AUTEUR des *Annales de Colmar*, le petit château de Sultz, *castellum Sultze*, eut beaucoup à souffrir, en 1281, du ravage des eaux. Les nobles de Sultz, auxquels il appartenait, se sont éteints, en 1648, dans la personne de Nicolas Jacob. Les *Annales de Colmar* nous apprennent encore que l'évêque de Strasbourg reçut, en 1278, des citoyens de Sultz quatre-vingts marcs, tandis que ses devanciers pouvaient à peine en retirer soixante. Ces faits indiquent certainement le développement de la ville. Les juifs éprouvèrent à Sultz le même sort qu'à Rouffach. La ville renferme au moins trois cents feux; elle est régie par le même système d'administration que Rouffach. Le magistrat se compose d'un baillif et d'un Schultheis nommés par les seigneurs, et de huit conseillers élus par les bourgeois. Les armoiries de la ville sont de gueules palées et fascées d'argent et chargées de quatre corbeaux de sable. Parmi les recteurs de la cure ou de la paroisse de Sultz, on rencontre<sup>1</sup> un Hermann, comte de Thierstein, un Henri de Hohenstein, un Rodolphe d'Oberkirch, un J. J. d'Andlau, mort en 1540. A la porte de la ville, du côté de Guebwiller, se trouve une commanderie de l'ordre de Malte dont relèvent celles de Mulhouse et de Colmar. Depuis 1639 il y a aussi de ce côté un couvent de capucins.

En 1210, Frédéric, comte de Ferrette, donna à l'abbaye du Lieu-Croissant *quoddam feodum in banno de Sulze, quæ terra dicitur Owa et omnia bona quæ Borquardus, miles de Trubelbere (Trevillers), a me ratione feodi in banno de Sulze tenere solebat.*

Berthold, évêque de Bâle, déclare en 1253 : « que nous concédons à l'abbé et au couvent du Lieu-Croissant la permission de construire *in villa de Sulza* une chapelle en l'honneur de la bienheureuse Vierge. » Cette permission a été ratifiée l'année suivante par Guillaume, archevêque de Besançon, qui accorde une indulgence de quarante jours à ceux qui contribueront par leurs travaux ou leurs aumônes à l'édification de cette chapelle. Cette chapelle fut consacrée le 19 juillet 1254 par l'évêque Berthold. La charte de consécration porte : « Adjicientes quod de decimâ omnium bonorum quæ jam possidet, addita decimâ feodi in territorio *Ollewilre*

<sup>4</sup> *Vie de l'évêque Berthold*, p. 170.

<sup>1</sup> BERLER, *Chron. Ms*, fol. 549.

« quod vulgariter òwe appellatur, in favorem hujus capellæ honoramus et doctamus. »

En 1255, déclaration d'arbitres portant que les religieux du Lieu-Croissant « singulis annis, in feste sancti Martini hiemalis, reddant et persolvant plebano de Sulza et ejus successoribus septem solidos Basiliens. censuales, et sic a solutione canonice portionis sint in perpetuum liberi penitus et immunes. »

Le 13 décembre 1273, le pape Grégoire X confirme à l'abbaye du Lieu-Croissant la faculté « construendi capellam in manerio de Sulze, Basil. diocesis, et habendi cimeterium juxta ipsam ad opus monachorum et conversorum monasterii vestri <sup>2</sup>. »

Nous avons déjà vu au § 88 comment le produit de la dime de Soultz fut engagé le 30 août 1285, par Henri, évêque de Bâle.

En 1263, une querelle s'éleva entre Conrad de Joncoz (*Jungholz*) et l'abbé de Lucelle, à propos de la dime. Par une charte d'octobre, Conrad déclare « quod discordia quæ vertebatur inter me et abbat. de Lucella super quibusdam decimis bladi, vini, feni et aliorum bonorum in *banno Sulze* quas ab Ulrico, comite Ferretensi in feodum acceperam, quas quidem decimas idem abbas dicebat se accepisse in elemosinam a Friderico patre ejus comite Firretensi, sopita est <sup>3</sup>. »

### § 157. Villages.

A la cité de Soultz sont annexés encore les petits villages de *Wannenheim* et de *Rimbach-Zell*. Le palatin Rupert, évêque de Strasbourg, installa, en 1477, à *Wonheim* un prieuré de religieux du tiers ordre de saint François. Les lettres d'installation ont été données à Rouffach le dimanche après Lætare <sup>1</sup>. *Hartmansweiler* est le dernier village du mundat du côté du midi ; il y existe un château que les Waldner de Freundstein tiennent en fief de l'Église de Strasbourg. Le village leur fut même engagé pendant quelque temps par les évêques. C'est le seul de tous les villages du mundat où résident des juifs ; encore demeuraient-ils au château. *Hartmansweiler* fut acheté par l'abbaye de Murbach qui le donna en fief, d'abord à Otton, comte palatin de Bourgogne, et ensuite à Rudger de Uffholtz. Nous savons par Berler qu'il a péri un village d'*Alschweiler* près de Soultz. Le Recueil manuscrit des droits des évêques de Strasbourg place au treizième siècle *Aliswilre* parmi les localités du mundat de Rouffach, et il cite encore *Atrichiswilre* que nous ne connaissons pas.

<sup>2</sup> Tous ces détails sont tirés des archives de Porrentruy.

<sup>3</sup> Archives de Porrentruy.

<sup>1</sup> Ces lettres sont dans BERLER, fol. 181.

∴ *Unser dorf Hartmanswilre* fut engagé, en 1351, par Berthold, évêque de Strasbourg, à Berthold de Waldner pour cent marcs d'argent.

§ 158. *Bailliage d'Éguisheim. — Ville et château.*

Enfin le troisième bailliage du mundat se compose d'*Éguisheim*, de *Wettelsheim* et de *Morschweiler*. *Éguisheim*, qui fit autrefois partie du comté d'*Éguisheim*<sup>1</sup>, reçut, lorsqu'il fut annexé au mundat, la forme d'une petite ville fortifiée. Il devait son origine à un château qui en était le centre et qui donna son nom au comté. Sur le haut d'une montagne voisine s'élève un autre château remarquable par ses trois tours, mais il est en ruines depuis 1466<sup>2</sup>, tandis que celui de la ville est encore habité. Ce dernier présente les traces d'une antiquité telle que, selon toute apparence, il est l'édifice que le comte Eberhard fit construire et habita au huitième siècle. Adolphe de Nassau en entreprit inutilement le siège en 1298<sup>3</sup>, ce qui prouve combien les fortifications en étaient solides. Cependant la situation de ce château démontre que la résistance ne vint pas seulement de lui, mais que les murs de la ville contribuèrent aussi à arrêter Adolphe. A l'approche de l'ennemi, les habitants brûlèrent leurs faubourgs<sup>4</sup>. En 1271, Ulric de Rappolstein parle de la *villa Egensheim* dans son testament, et déjà en 1295, on voit *Éguisheim* placé au rang des villes fortes<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, la ville applique son sceau à la charte par laquelle Walther de Horbourg est investi dans *Éguisheim* d'un fief *castrense*<sup>6</sup>. C'est donc sous Rodolphe de Habsbourg qu'il faut chercher l'origine de la ville, de même que l'on doit demander au comte Eberhard l'origine du château. Ainsi, Rouffach, Sultz et *Éguisheim*, les trois villes du mundat, doivent leurs murailles aux troubles qui agitèrent alors l'Allemagne. Les nobles de Blienswiller, qui tiraient leur nom d'un village voisin d'*Éguisheim* et détruit depuis longtemps, possédaient à titre de fief

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 111.

<sup>2</sup> Voy. MIEG, *Der Stadt Mülhausen Geschichte*, pars 1, p. 85.

(Note du traducteur.)

<sup>3</sup> *Annal. Colmar. ad h. An. La Chronique de Colmar*, à la date de MCCXCIII, lui donne aussi le titre de *Castellum*.

<sup>4</sup> *Chron. Colmar. ad An. MCCXCVIII*, p. 56.

<sup>5</sup> Conrad Wernher de Hadestatt reçut alors en fief de l'évêque de Strasbourg *ze cinem rechten sesslehen in der Statt ze Egensheim yemer ze verdienende*. BERLER, fol. 378.

<sup>6</sup> Dans cette même charte l'évêque Conrad dit : « Das wir Walthern Herrn Burckharts sun, des Herrn von Horburg, hant gewonnen ze Sessmanne in unser Statt ze Egesheim, etc. » Ibid., fol. 371.

de l'évêché de Strasbourg le quart du château avec quelques biens et dépendances<sup>7</sup>. La *Chronique d'Ebersheim*<sup>8</sup> rapporte que l'évêque Wernher II enleva à l'abbaye d'Ebersheim une cour dans Éguisheim, comme il l'avait fait à Soultz, pour la donner à Radeboton, comte de Habsbourg, son frère. Mais Éguisheim ne relevait pas alors de Strasbourg, puisqu'il avait encore ses propres comtes. Cependant nous voyons au commencement du quatorzième siècle cette cour entre les mains des Habsbourg d'Autriche<sup>9</sup>. L'abbaye de Lucelle fut exemptée, en 1316, du péage que l'évêque percevait dans Éguisheim et dans Woffenheim<sup>10</sup>. En 1444, les troupes du dauphin se firent ouvrir la ville et le château d'Éguisheim<sup>11</sup>. La Vogtey d'*Egensheim* avait été autrefois conférée en fief, par l'abbaye de Murbach, aux comtes de Habsbourg, de même que plusieurs autres bourgs du Sundgau et de l'Alsace supérieure qu'énumère, en 1259, une charte des comtes Rodolphe et Godefroy<sup>12</sup>. Les armoiries de cette ville représentent un saint Pierre tenant de la main droite une clef et de la main gauche un livre.

*Wetelsheim*. Les seigneurs de Horbourog possédaient la moitié du village à titre d'alleu. Mais ils en tenaient la cour avec quelques hommes y attachés comme feudataires de l'évêque de Strasbourg<sup>13</sup>. Le recueil en parchemin des droits des évêques de Strasbourg, rédigé au milieu du treizième siècle, dit : « A la juridiction de Theinheim appartiennent les « villa de *Wetelsheim* et de *Wilere* et la moitié d'*Ansolfheim*. » Il est question ici de la juridiction du Dinghoff de Theinheim, village détruit.

*Morschweiler*, que l'on appelle *Ober-Morschweiler* pour le distinguer des autres bourgs du même nom. Les Hatstatt firent éprouver mille vexations aux habitants, jusqu'à ce que, en 1188, la querelle fût terminée par l'intervention de l'autorité de l'évêque<sup>14</sup>.

., Dans le onzième siècle, l'abbaye de Hohenbourg avait des biens à *Egensheim* ; c'est ce que constate une charte de saint Léon, datée du 17 décembre 1050<sup>15</sup>.

L'évêque Widerold avait donné (entre 991 et 999) à l'abbaye d'Eschau in *Egesheim curiam unam*<sup>16</sup>. La même charte nous apprend que sainte Adé-

<sup>7</sup> BERLER, fol. 385. *Das Viertheil der Burg gelegen in dem Stettlein Egisheim*.

<sup>8</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1114.

<sup>9</sup> BURCARD DE FRICK. — <sup>10</sup> BERNHARDINI *Fasti Lucell.*

<sup>11</sup> KOENIGSHOV. *Chron. Alsat.* p. 917. — <sup>12</sup> *Cod. Ms. Feudor. Murbach.*

<sup>13</sup> ALBERT DE STRASBOURG, ad An. MCCCXXVIII, p. 170. Voy. plus haut, p. 184. § 117. — <sup>14</sup> BERLER, fol. 81.

<sup>15</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 216. — <sup>16</sup> *Id.*, p. 257.

laïde avait aussi conféré à la même abbaye in *Egenesheim novem mansuum decimas*.

*Apud Egenesheim, sunt mansa S. Martini, jugera vinearum XXIX, pratorum jugera XII, aratorie terre jugera XII, arealia III et ecclesia.* Ces biens appartenaient à l'abbaye de Marmoutier en 1128.

Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim possédait à Ober-Morschweiler *ad Morswilre mansus*.

### § 139. Fiefs des Waldner.

Du mundat de Rouffach relèvent encore quelques fiefs importants dont le plus grand nombre sont tenus par les Waldner et les Schauenbourg. *Freundstein* est un château qui s'élève sur une montagne très-élevée des Vosges, non loin du village de Goldbach dans la vallée de Saint-Amarin. C'est un ancien fief de la famille des Waldner; le domaine direct en appartenait par parties égales aux Églises de Strasbourg et de Murbach. En 1297, les Waldner y fondèrent une *Ganerbie*, qui devait rendre inviolable en temps de guerre et sur un rayon de quarante perches le territoire environnant. Cette *Ganerbie* fut renouvelée en 1541 et en 1408 par les Waldner. Les gens de Soultz, devenus les ennemis des Waldner, la dévastèrent en 1490, et elle fut entièrement détruite, en 1525, par les paysans révoltés. *Olweiler* était une cour, *curia olwilr*, qui fut donnée, en 1249, par Henri, évêque de Strasbourg, à l'abbaye des Trois-Rois de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Besançon<sup>1</sup>. Le chevalier Conrad Waldner de Gebwiller, stipulant tant pour lui que pour ses trois frères Hermann, Gunther et Eberhard, l'acheta, en 1260, de cette abbaye avec tous droits et dépendances, et l'offrit l'année suivante en fief à l'évêque Walther de Geroldseck. Cette cour ayant été convertie en un château par les Waldner, ils en donnèrent, en 1269, le droit d'ouverture à l'évêque de Strasbourg. Le titre original, qui existe dans les archives des Waldner, nous représente ce château comme un lieu très-fortifié. La situation d'Olweiler, placé au pied des Vosges, est des plus pittoresques, car par derrière la vue s'étend sur des forêts, sillonnées de plusieurs routes, à droite est un riche vignoble, à gauche s'offrent des prés et des bois, tandis que devant le château se déroule la plaine d'Alsace que le Jura et la Forêt-Noire limitent comme une décoration de théâtre. Ce château, où pendant cinq cents ans s'étaient accomplies les destinées de la famille des Waldner, a été reconstruit à grands frais, en 1752, par Chrétien-Frédéric-Dagobert, comte de Waldner,

<sup>1</sup> Cette abbaye s'appelle en allemand *Wachstatt*; elle est à peu de distance de Baume-les-Dames.

qui a consacré aux grâces et aux muses un lieu où jusqu'alors Mars régnait sans partage.

. En 1249, Ulric, comte de Ferrette, confirma une donation faite par son père au couvent du Lieu-Croissant, d'un fief sis à Olwilre<sup>2</sup>.

#### § 140. *Fiefs des Schauenbourg.*

Les nobles de Schauenbourg, successeurs des Hatstatt, occupent des fiefs plus importants encore. Ces fiefs sont *Herlisheim*, petite ville avec château, *Jungholtz* et *Schranckenfels*, châteaux avec villages.

*Herlisheim* est une petite ville située à deux lieues au-dessus de Colmar et au-dessous de Rouffach, sur la Lauth, dans une plaine abondante en eaux. Le village remonte au septième siècle et peut-être même plus haut<sup>1</sup>; il fut d'abord doté d'un château et plus tard d'un mur d'enceinte. Le dominicain, auteur des ANNALES DE COLMAR, en place l'érection à l'année 1502; mais il ne nous en fait pas connaître l'auteur<sup>2</sup>. La première investiture de la ville que nous connaissons remonte au milieu du quatorzième siècle. En effet, en 1355, l'évêque de Strasbourg investit les deux frères Eppon, chevaliers, et Hanemann, écuyer, *Edelknecht*, de Hatstatt, et leurs neveux Henri, Wernher, Frédéric et Cunon, du château et de la ville, *oppidum*, de Herlisheim<sup>3</sup>. La même année, les Hatstatt se partagèrent le fief, de telle sorte que la moitié en échet aux deux frères Eppon et Hanemann et l'autre aux quatre fils de Wernher<sup>4</sup>. En 1572, Jean Erbe, gentilhomme strasbourgeois, chassé de la ville par le magistrat, vint avec une bande de malfaiteurs s'emparer de Herlisheim, parce que cette ville était la résidence d'Eppon de Hatstatt, citoyen de Strasbourg. Il fallut que le Vogt de la maison d'Autriche, les Strasbourgeois et leurs alliés accourussent en armes pour faire justice de cette insolence. Cinquante-six de ces aventuriers furent pris, et tous, à l'exception de trois, furent roués, pendus et décapités<sup>5</sup>. Eppon et Wernher de Hatstatt, rendus à la liberté et redevenus propriétaires de leur château, songeaient à se venger. Mais l'empereur Charles IV défendit par lettres à Rupert, électeur palatin, de fournir le moindre secours à ces Wernher<sup>6</sup>. En 1448, un fait à peu près semblable se reproduisit à Herlisheim. Les Hatstatt avaient reçu dans

<sup>2</sup> SCHOEFFLIN, *Alsat. Diplom.* t. 1, p. 402.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 455, § 175.

<sup>2</sup> *Castellum Herlisheim prope Columbariam construitur.*

<sup>3</sup> *Herlisheim Burg und Stat, und was darzu gehert.* Chartulaire en parchemin de l'Église de Strasbourg, num. 251. — <sup>4</sup> BERLER, fol. 578.

<sup>5</sup> ALBERT DE STRASBOURG, p. 165. Voy. le traité d'alliance des États contre J. Erbe dans WENCKER, *De Ussburgeris* p. 127 sq. SCHAD. *Chron. Ms. Argent.*

<sup>6</sup> Ces lettres se trouvent dans les archives de la ville de Strasbourg.

leur château un noble, nommé Henri Grèphe, qui envoya un défi à la ville de Schlestadt. Alors quatre cents hommes partirent de Schlestadt, s'emparèrent du château et le jetèrent au niveau du sol. Grèphe, conduit à Schlestadt, ne put reconquérir sa liberté qu'après avoir payé une rançon de mille florins<sup>7</sup>. Herlisheim éprouva un troisième désastre en 1677. Un émissaire de l'armée française, le colonel Varnier, s'y était réfugié après avoir assailli l'armée allemande aux environs de Colmar; les Impériaux firent le siège du château, s'en rendirent maîtres et l'incendièrent<sup>8</sup>. Au dix-huitième siècle, Fr. Jos. de Schauenbourg a rebâti un nouveau château sur les ruines de l'ancien. Mais quoique Herlisheim dépende de l'Église de Strasbourg, il s'y trouve une cour dominicale qui a relevé de la maison d'Autriche après avoir appartenu à l'abbaye de Schutteren<sup>9</sup>. Le dernier des Hatstatt l'a reçue en fief en 1574<sup>10</sup>.

•. Vers l'an 1090, la comtesse Mathilde, veuve de Hugon, comte du Nordgau et de Habsbourg, confirmant les biens que possédait l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim, reconnaît qu'elle possédait *ad Herlichesheim quod comitissa Hiltegardis pro anima filii sui Lodwici comitis nobis tradidit et quod Gerhardus dedit annuatim quinque siclos*. Cette Hildegarde était la femme du comte de Buren, Frédéric; elle ne mourut qu'en 1094. Gérard, comte d'Éguisheim, était, en 1074, avoué de Woffenheim<sup>11</sup>.

L'abbaye de Sainte-Croix avait, à la fin du onzième siècle, des droits sur l'église de Herlisheim; car cette église lui devait *in inventione S. Crucis quinque siclos* (cinq pfennings) *ad suscipiendas cruces et ad refectorem fratrum*.

Vers l'an 1112, Albert, comte d'Éguisheim, dit de Muisal, a donné au monastère de Marbach : « *predium quoddam apud Herlichisheim positum, ad cuius jus pertinet quarta pars patronatus et octava pars decimarum ecclesie in Herlichisheim et de banno tantum quantum due partes habent predii, quod fuit Rigarde, comitisse de Eginshaim, et mariti ejus Gerhardi. Cujus patronatus pars data est monasterio sancte Crucis Woffenheim, pars Baldemaro ministerali Helewidis comitisse filie ejus.* »

#### § 141. Suite du précédent.

*Schranckenfels*, vulgairement *Schreckenfels*, est un château détruit depuis longtemps, qui dominait la vallée de Soultzbach. MATERNE BERLER<sup>1</sup>

<sup>7</sup> BERLER, fol. 152. — <sup>8</sup> LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. 249.

<sup>9</sup> VOY. t. III, p. 708. — <sup>10</sup> *Cod. Feudor. Reg. Ensisheim*.

<sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CLIII.

<sup>1</sup> *Chron. Ms.*, fol. 557.

dit que la construction en était tellement solide que lorsqu'on le fit sauter, les tours s'affaissèrent d'un seul bloc.

*Schranckenfels* a donné son nom à une famille noble dont l'un des descendants, Jean de Schranckenfels, est mort à Geberswiller en 1427. Après l'extinction des Hatstatt, ce château a été conféré, en 1605, par l'évêque de Strasbourg à Thiébault de Schauenbourg, comme fief transmissible à ses héritiers mâles.

*Jungholtz* est un château qui a été construit, avant le milieu du douzième siècle, derrière Soultz sur un roc élevé. En 1259, Jean, Conrad, Egenolfe et Wernher, frères, et Canon, seigneurs de Jungholtz, l'ont offert en fief à Henri, évêque de Strasbourg, et en vertu de cette oblation, les hommes de l'Église de Strasbourg qui voudront résider sur la montagne de Jungholtz, *qui in monte Jungholtz residere voluerint*, leur ont aussi été concédés en fief<sup>2</sup>. La famille des Jungholtz s'éteignit sous l'évêque Berthold II, et le château fit retour à l'Église de Strasbourg. Burcard, comte de Lutzelstein, qui fut pendant quelque temps détenteur du mundat, le retint pour lui et sa famille. Mais Louis-le-Barbu, électeur palatin, qui était le tuteur des fils de Burcard, vendit, en 1419, Jungholtz à l'évêque Guillaume pour douze cents florins. Six ans après, Guillaume le conféra en fief à Henri de Rottersdorf, et Rottersdorf le vendit peu après à Bock de Staufenberg<sup>3</sup>. En 1465, ce dernier fit réparer avec soin plusieurs parties du château qui tombaient en ruines<sup>4</sup>. A la mort de J. Erhard de Staufenberg, qui arriva en 1471, l'évêque Conrad donna l'investiture de Jungholtz en commun à George de Staufenberg, à Reinhard de Schauenbourg et à Jean de Mœrsperg. Il est digne de remarque que le village de Jungholtz, situé au-dessous du château, est qualifié dans l'acte de petite ville<sup>5</sup>.

A la fin du quinzième siècle, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, réglant plusieurs contestations avec l'évêque Albert, demanda que les Schauenbourg fussent envoyés en possession de ce château, ce qui fut fait peu de temps après. Le bourg adjacent est surtout habité par des juifs, qui y possèdent le droit de sépulture.

#### § 142. Ville de Soultzbach.

Puisque nous nous occupons des fiefs que les Schauenbourg reçurent après la mort des Hatstatt, nous parlerons ici de la ville de *Soultzbach* dans le val de Saint-Grégoire, et qui confine jusqu'au mundat. Elle est un domaine direct du duc de Lorraine.

<sup>2</sup> La charte se trouve dans BERLER, fol. 582.

<sup>3</sup> Fol. 575. — <sup>4</sup> Fol. 141.

<sup>5</sup> *Jungholtz Burg und Stättlein in Sultzer bann gelegen*. Archives des Schauenbourg.



LES ANNALES DE COLMAR disent de cette ville sous la date de 1275 : « Le petit château de Soultzbach dans le val de Saint-Grégoire, a été ceint « d'un mur et d'un fossé le jour de la fête de Sainte-Lucie. » Telle est l'origine de cette petite ville que l'auteur des Annales appelle *castellum*, parce que, en effet, dans l'intérieur des murailles se trouvait renfermé un petit château. Il reste encore quelques débris de cette forteresse. Des eaux minérales qu'on a découvertes, en 1603, à quelques pas de la localité, au pied de la montagne, et que l'on a disposées dix ans après pour l'usage des malades, ont donné quelque célébrité à ce village de Soultzbach. Soultzbach appartenait par moitié aux comtes de Blamont et aux Hatstatt, sous le bénéfice des ducs de Lorraine. Plus tard, les Blamont cédèrent leur part aux Hatstatt à titre de sous-fief. Quoique les fiefs de Lorraine soient censés admissibles aux femmes, cependant les Schauenbourg, héritiers des Hatstatt par une femme, n'ont pu obtenir Soultzbach qu'après de nombreuses contestations et plusieurs sacrifices d'argent.

Nous parlerons de Bollwiller, fief de l'Église de Strasbourg, lorsque nous ferons la description de la seigneurie de Bollwiller, de même que nous nous occuperons de Zellenberg et de Bennwiller, fiefs de cette Église, dans la géographie de la seigneurie de Rappolstein.

En 1262, Henri dit le Riche, *Reiche*, bourgeois de Bâle, a vendu à l'abbaye de Lucelle *possessions meas sitas in banno Juncholtz et in banno Hagendall*, qu'il avait achetées précédemment de cette abbaye.

Depuis quelques années l'établissement des bains a été restauré d'une manière notable; les diverses sources ont été recueillies plus convenablement. Des analyses récentes constatent que ces eaux, qui jaillissent sur différents points du sol, sont absolument identiques et contiennent les mêmes principes minéralisateurs, mais elles ne présentent aucune trace de soufre. Elles sont acidules, ferrugineuses, et ont beaucoup d'analogie avec les eaux de Bussang dans les Vosges et celles de Petersthal et de Griesbach dans le grand-duché de Bade. Leurs éléments chimiques sont de l'acide carbonique libre, des bicarbonates de chaux, de soude, de magnésie et de fer.

#### § 145. Ville de Sainte-Croix.

Je crois devoir parler ici de la ville de *Sainte-Croix*, parce qu'elle a jadis appartenu au mundat, quoiqu'elle dépende aujourd'hui de la ville de Colmar. Au onzième siècle, Hugon, comte d'Éguisheim et de Dagsbourg, père du pape Léon IX, y fonda, de concert avec Hedwige, sa femme, un

monastère de religieuses, qui prit le nom de monastère de Sainte-Croix dans Woffenheim, parce que saint Léon lui fit don d'une parcelle de la vraie croix et parce qu'il se trouvait à proximité du village de Woffenheim. Les gens de Woffenheim, ceux de Blienswilre et d'autres encore vinrent peu à peu fixer leur résidence autour du monastère et fondèrent ainsi la ville de Sainte-Croix, *Heilig-Kreutz*, dont il est question pour la première fois au milieu du treizième siècle. Pendant le dernier siècle, les hommes de Sainte-Croix, de Woffenheim et du voisinage de ce dernier étaient désignés sous le nom d'hommes de Sainte-Croix et appartenaient à la cour des comtes de Dagsbourg<sup>1</sup>. Nos aïeux, ignorant cette origine, ont supposé que cette localité existait déjà sous Dagobert 1<sup>er</sup> et qu'elle avait constitué une partie du mundat supérieur. On le voit par les lettres de l'empereur Maximilien 1<sup>er</sup> et du pape Léon X. Cette ville est inconnue sous la période Francique; elle n'échut à l'évêché de Strasbourg, ainsi qu'une partie du comté d'Éguisheim, qu'après l'extinction de la famille de Dagsbourg<sup>2</sup>.

Les Annales des dominicains de Colmar nous parlent d'un château et d'une ville forte. La ville a été détruite, en 1251, par Conrad IV, roi des Romains. En 1298, le château fut emporté, sur l'ordre d'Adolphe de Nassau, roi des Romains, par le comte de Ferrette, aidé des Colmariens, qui détruisirent le couvent. Cependant peu après l'évêque en fut remis en possession et il y plaça des vassaux nobles<sup>3</sup>. Je vois figurer parmi ces derniers Guillaume Waldner, bouteiller de l'évêque, qui était investi, en 1454, du fief *castrensis* de Sainte-Croix. En 1591, la ville et le château furent engagés par l'évêque Frédéric pour quatre mille deux cents florins à Wernher de Ratersdorf et à Jean, fils de son frère. Les Ratersdorf le cédèrent bientôt à Frédéric d'Autriche, qui fut proscrit au concile de Constance. Cette proscription qui frappa non-seulement Frédéric, mais encore tous ceux qui tenaient pour lui, eut lieu en 1415. Aussitôt Louis, électeur palatin, s'empara de Sainte-Croix, à l'aide des villes impériales<sup>4</sup>. Les Suisses firent de même main basse sur les propriétés que Frédéric avait en Suisse, et d'autres encore les imitèrent dans maints endroits. Louis prétendait, du moins dans le commencement, qu'il n'avait pas agi dans un but d'hostilité envers son parent, mais seulement pour sauver quelques-uns de ses biens du naufrage<sup>5</sup>. Cependant lorsque Frédéric se fut réconcilié avec l'empereur, il ne put obtenir la restitution ni de la ville, ni du château de Sainte-Croix, quoique l'empereur Sigismond et les deux qui suivirent eussent ordonné que cette restitution s'effectuât. Enfin,

<sup>1</sup> *Cod. Membr. Ecclesiae Argent.* sec. XIV. — <sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 112, 115.

<sup>3</sup> Comparez aux Annales la Chronique de Colmar, p. 56

<sup>4</sup> *Κοινωνιον.*, chap. III, p. 227. — <sup>5</sup> *ГЕРН. А Роо Annal. Austr.* lib. IV, p. 151.

Maximilien I<sup>er</sup> arracha cette localité, en 1504, aux palatins qu'il avait mis au ban de l'Empire pour la part qu'ils avaient prise dans les affaires de Bavière<sup>6</sup>. Pendant l'occupation des comtes palatins, Sainte-Croix a éprouvé deux catastrophes. D'abord les Armagnacs, sous la conduite du dauphin, s'en sont emparés, en 1444, et y ont placé une garnison de cinq cents chevaux<sup>7</sup>. En 1477, les Suisses, qui revenaient de la bataille de Nancy, pillèrent et incendièrent le château, parce que son commandant, Wentzel de Tanbach, leur avait refusé les vivres et le gîte à leur premier passage<sup>8</sup>. Maximilien I<sup>er</sup> engagea d'abord cette localité à Jacques Villinger de Schönenberg, son trésorier; ensuite il la lui vendit en toute propriété, en 1512, à la condition que la maison d'Autriche conserverait le droit de lever l'impôt, *Landsteuer*, le libre passage et l'appel aux tribunaux, et que si Villinger mourait sans postérité masculine, la maison d'Autriche aurait droit de rachat.

On lit dans la *Chronique du doyen de Saint-Thibault de Metz* (CALMET, t. v, p. cvii), qu'en 1444 le dauphin avec ses gens prit plusieurs places en Aulsais (Alsace), telles comme Colombiers (Colmar), Cinceville (Ensisheim), Sainte-Croix.

#### § 144. Cession. — Trois villages détruits.

Pour rendre cette vente plus solide, l'empereur indemnisa l'évêque de Strasbourg, à qui un premier engagement donnait droit de rachat, et Villinger, de son côté, donna quelque satisfaction à l'électeur palatin, à qui Sainte-Croix avait été enlevée. L'évêque reçut la moitié des cinq villages impériaux de Dingsheim, d'Offenheim, de Franckenheim, de Dossenheim et de Waldolvisheim, et Villinger remit au palatin 4000 florins<sup>1</sup>. Le pape Léon X ordonna au prévôt et au doyen de l'église de Saint-Thomas de Strasbourg de s'assurer par une enquête si cet échange était utile à l'Église de Strasbourg. En 1556, Ursule, veuve de Villinger, qui était mort sept ans auparavant, vendit tant en son nom qu'en celui de son fils Charles, à la ville de Colmar Sainte-Croix, le village de Logelnheim, et tout ce qui leur appartenait, le tout pour une somme de 26,000 florins. Mais comme Logelnheim n'était pas allodial, ce qui se découvrit bientôt, il ne fut pas livré aux Colmariens, à qui Ursule fut obligée de rendre 583 florins<sup>2</sup>. Ainsi, la ville de Sainte-Croix, après avoir appartenu tour à tour aux comtes d'Éguisheim, à l'Église de Strasbourg, à la maison

<sup>6</sup> *Tabular. Satrapie provinc. Alsatie.*

<sup>7</sup> SCHILTER ad *Königshov.* p. 917 et 923.

<sup>8</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. vi, p. 460.

<sup>1</sup> Archives de l'évêché. — <sup>2</sup> Archives de Colmar.

d'Autriche, aux palatins, aux Villinger, devint la propriété de la ville de Colmar, qui en jouit encore maintenant.

Les trois villages de *Woffenheim*, de *Bliensweiler* et de *Dingsheim*, annexés autrefois à Sainte-Croix, ont péri au quinzième siècle pendant la guerre des Armagnacs, et ont agrandi la ville non-seulement parce qu'ils lui ont donné leurs habitants, mais encore parce qu'ils ont apporté leur territoire. On voit figurer un Cunon de Woffenheim dans une charte de Murbach de 1290. Les Rappolstein ont compté la cour dominicale de Woffenheim au nombre des fiefs qu'ils tenaient de l'Église de Strasbourg. En 1557, Anselme de Rappolstein reçut à Benfeld de l'évêque Berthold l'investiture de cette cour enrichie de divers droits. Ce bourg a obéi pendant quelque temps aux Hatstatt, comme nous l'avons établi plus haut<sup>3</sup>.

§ 145. *Ancienne situation du mundat de Rouffach. — Obervogtey.*

Les diverses localités dont nous venons de donner l'énumération composent le mundat actuel de Rouffach; mais ce mundat est loin de ressembler à celui que Dagobert II donna à l'Église de Strasbourg. Il a éprouvé diverses vicissitudes et a vu tour à tour agrandir ou diminuer son territoire. Ensisheim, capitale de l'Alsace autrichienne, et Meyenheim, siège des assises landgraviales, étaient, comme nous l'avons dit, des fiefs de l'Église de Strasbourg; on peut donc les considérer comme ayant formé les extrémités du mundat supérieur. La ville de Sainte-Croix, Woffenheim, Hatstatt, Hüsseren et Vœgtlinshoffen, qui sont depuis longtemps dans des mains étrangères, figurent souvent au quatorzième et au quinzième siècle parmi les localités du haut mundat. Beaucoup de biens lui ont été enlevés par l'abbaye de Murbach, par les Habsbourg d'Autriche, toujours jaloux d'étendre leur pouvoir et d'augmenter leurs richesses. Éguisheim, au contraire, qui occupe l'extrémité nord du mundat, n'y a été annexé qu'au commencement du treizième siècle, c'est-à-dire après l'extinction de ses comtes particuliers<sup>1</sup>. Était-il alors un alleu de ces comtes ou un fief de l'évêché de Strasbourg, c'est ce que nous ne savons pas.

L'officier par lequel l'évêque faisait régir le mundat a porté de tout temps le titre d'*Obervogt*. Cette charge fut concédée en fief aux comtes de Habsbourg, landgraves de l'Alsace supérieure, à la condition de rendre la justice d'après la coutume de Strasbourg et de percevoir le tiers de la taille seigneuriale, vulgairement appelée *die Bethé*. Ce fut sans doute par suite de difficultés survenues entre lui et l'évêque Conrad que le comte Rudolphe transigea en 1201<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 115 et 109.

<sup>1</sup> Ci-dessus, §§ 112 et 115. — <sup>2</sup> L'acte de transaction se trouve dans les archives de l'évêché.

§ 146. *Droits de l'Obervogt.*

Le vieux recueil en parchemin des droits de l'évêché de Strasbourg, que j'ai déjà cité quelquefois, parle en ces termes de l'Obervogtey : « le comte doit tenir ici trois plaids par an ; deux aux herbes, l'autre à la fenaison. Quand il vient présider aux herbes, le premier jour, ceux qui paissent dans les prés, lui doivent..... un agneau et un demi-porc,..... un muid de pain et cinq mesures de vin. Aux foins, on doit lui donner deux pores *et victima porcina*, et un demi-bœuf et trois muids de pain, et cinq mesures de vin et dix muids de boisson. A ces trois plaids doivent assister les hommes de Phapfenhem. de Gebelleswiler. de Hadestat. de Föckelinshoven. d'Egenesheim. de Sulzmatt. de Lutembach. d'Aliswiler. de Sulz. d'Alrichswiler. de Gundolfisheim. de Bluensheim. de Hongerisheim. de Witenheim. de Cungerisheim. de Munewiler. de Meyenheim.. de Hircfelden. de Phaffingin et de tous les villages qui appartiennent à cette justice. » Toutes ces localités n'appartenaient pas intégralement au mandat et à la Vogtey de Rouffach ; elle n'y possédait que quelques hommes. Le Codex continue en ces termes : « Dans les deux jours suivants du plaid, le comte recevra seulement sur les amendes la valeur de ce qui avait été constitué pour son service le premier jour. Ce qui restera des amendes sera partagé en trois parts. dont une pour le comte. deux pour l'évêque. Le métayer du Dinghoff doit recevoir le comte dès le matin et le matin lui donner à diner. » Cependant Rodolphe de Habsbourg avait déjà en 1269, et avant de monter sur le trône, rendu le fief de cette advocatie à l'évêque Henri et à son chapitre. Ajoutons qu'il reçut en échange des fiefs dont la valeur n'était pas moindre et qu'énumère la charte de transaction<sup>1</sup>. Rodolphe se réserva le droit d'appel, *gezog*, et la franchise du passage sur les terres du mandat pour lui et les siens, et cette franchise leur fut de nouveau confirmée au quinzième siècle par Maximilien. Lorsque les Habsbourg eurent résigné cette charge, les évêques ne l'abrogèrent pas, mais ils la donnèrent à des hommes nobles et éprouvés<sup>2</sup>. Soultz et Éguisheim eurent parfois des *Untervogt*, d'où il résulte que ces villes avec les villages qui en dépendaient sont appelées des *Vogteyen*.

§ 147. *Faits divers.*

Le mot même d'*Emunitas* prouve que le mandat était *exempt* de la juridiction des landgraves. L'évêque y constituait des juges, desquels on

<sup>1</sup> HERRGOTT, *Orig. Habsburg.* t. III, num. 502, p. 414.

<sup>2</sup> Parmi les nobles qui furent *Ober-Vogt* de Rouffach, on peut citer Jacques de Schœnau, *Ritter*, en 1548 ; Wernher, bourgrave de Sulzmatt, en 1416 ; Thuring

appelait au palais de l'évêque pour se pourvoir encore, si besoin était, près de l'empereur. Aujourd'hui c'est le conseil souverain de Colmar qui juge en dernier ressort.

Autrefois le mundat inférieur avait deux sortes de tribunaux : le *Graduel* et le *Cameral*, et il possède encore aujourd'hui le premier. Il n'existe rien de tel dans le haut mundat qui est administré par l'un des membres de l'illustre grand-chapitre de Strasbourg. Ce chanoine remplit à l'égard du mundat les fonctions de gouverneur. Pour le spirituel, le mundat relève de l'évêque de Bâle, à l'exception du chapitre de Lutembach et du prieuré de Saint-Marc qui reconnaissent l'évêque de Strasbourg. Dans les premiers temps, l'abbaye de Murbach dépendait aussi de ce dernier, puisque Widegerne, évêque de Strasbourg, dit dans une charte de 728, que cette abbaye est située *in Parochia sua*. Il y a quelques siècles déjà que le prieur de Saint-Marc est appelé *Camérier* par l'évêché de Strasbourg. C'était sans doute un titre attaché autrefois au mundat et il est resté au prieuré<sup>1</sup>. Disons encore que l'usufruit des revenus du mundat a été parfois abandonné à des évêques élus par le schisme ou démissionnaires de leur siège. C'est ainsi que Burcard, comte de Lutzelstein, élu par les chanoines contre Guillaume de Dietsch, d'abord évêque d'Utrecht, se voyant frappé des foudres papales, préféra, en 1394, à l'évêché le titre de prévôt de la cathédrale, dont il avait été décoré auparavant avec la possession du mundat. Burcard n'était ni prêtre ni évêque. Voyant que sa famille était sur le point de s'éteindre, il obtint du pape la permission de se marier. Ce mariage semblait lui ôter tous ses droits à la possession du mundat. Pour les conserver, il fit, en 1403, avec Rupert, roi des Romains, un traité par lequel il lui promit<sup>2</sup>, pour tout le temps de sa vie et pour la défense du roi, le quart des revenus du mundat et la libre entrée de ses châteaux et de ses forteresses. C'est ainsi encore que Conrad de Busnang, qui se choisit pour successeur, en 1459, dans l'évêché de Strasbourg, Robert, prince palatin, demeura pendant trente et un ans à Rouffach dans la position de simple citoyen et se fit chérir de tous ses concitoyens par ses vertus et son humanité<sup>3</sup>.

Conrad de Busnang mourut le 12 mars 1474<sup>4</sup>.

de Hallweil, successeur de Wernher, en 1430, et plusieurs autres dont les noms se retrouvent dans les titres.

<sup>1</sup> Coccus, *Dagobert*. cap. vi, p. 148.

<sup>2</sup> J'ai donné dans l'Alsace diplomatique ce document qui est écrit en langue allemande.

<sup>3</sup> Voy. BERLER, fol. 145.

<sup>4</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

## TERRITOIRE DE L'ABBAYE DE MURBACH.

§ 148. *Trois bailliages.* — 1° *Celui de Guebwiller.* — *Guebwiller.*

Les terres de la seigneurie de Murbach sont depuis fort longtemps divisées en trois bailliages, *Vogteyen*. Ce sont ceux de Guebwiller, de Wattwiller et de Saint-Amarin. Le premier et le troisième sont enclavés dans des vallées, le second s'étend dans la plaine au pied des montagnes.

La vallée qui renferme le bailliage de Guebwiller a reçu le nom de *Florival* et le doit à la beauté des alentours. Elle se divise en deux parties : l'une est appelée *Val de Murbach*, du nom du ruisseau ou de l'abbaye, la seconde le *Val de Guebwiller*<sup>1</sup>. Dans le val de Murbach est renfermé le Ballon, *Bælchen*<sup>2</sup>, la plus haute montagne de l'Alsace. Du côté de Saint-Amarin se trouve une seconde vallée qui touche à celle de Murbach et que l'on nomme le *Froideval*.

La ville de Guebwiller est à l'entrée du Florival, sur la rivière de la Lauch<sup>3</sup>, à une demi-lieue de Soultz, ville du mundat supérieur, et elle est entourée de collines fertiles en vins. L'un des cantons les plus distingués de ce vignoble porte encore le nom de celui qui l'a planté et qui s'appelait *Kiderlin*. Ce canton, qui porte le meilleur vin de la contrée, est de toutes parts exposé au soleil. Tout près se trouve celui de *Særing* qui ne le lui cède pas de beaucoup. Le vulgaire suppose que le nom de Guebwiller vient des tanneurs, *Gerber*, *Gerberweiler*, qui s'y trouvent en grand nombre, mais cette étymologie est tout simplement ridicule. En 774 et en 796, il a été fait *in villa Gebunwilare* trois donations de biens au monastère de Murbach. La charte que l'abbé Bertolfe signe, en 1155, pour le monastère de Goldbach porte en tête *villa Gebenwilre* et à la fin *Gebunwilere*. GUILLIMAN nous a appris que l'année d'avant l'église de Guebwiller fut dédiée à saint Léger, en présence des comtes Adelbert de Habsbourg et Rodolphe de Lentzbourg.

<sup>1</sup> C'est ainsi que s'expriment les *Annales de Colmar* sous la date de 1271. L'abbé Conrad de Murbach disait déjà en 1510 : « Das tal und die statt ze Gebwilr. »

<sup>2</sup> Le Ballon est à peu près à deux lieues de Murbach. Du sommet de la montagne à sa base, c'est-à-dire au point où se trouva l'emplacement de l'ancienne abbaye de Murbach, on compte huit mille pas ordinaires. Dans cet intervalle on rencontre diverses métairies (*Melkereyen*) ; l'une est placée sur le lieu même où sept frères religieux de Murbach furent massacrés, au dixième siècle, par les Huns, ce qui fait donner à cet endroit le nom de *Mordfeld*.

<sup>3</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 55. Il ne manque pas d'auteurs qui confondent *Guebwiller* avec *Geberswiller* du mundat.

§ 149. *Guebwiller, ville forte.*

Guebwiller, comme la plupart des villes de l'Alsace, a dû ses murailles aux temps malheureux qui ont précédé l'élection de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Les ANNALES DE COLMAR nous apprennent que peu avant 1271 on bâtit une cité dans la vallée de *Gebwilre*. Les citoyens et le magistrat de la ville de Guebwiller<sup>1</sup> promirent, en 1273, à l'abbaye de lui payer annuellement quarante marcs d'argent, en déclarant qu'ils refuseraient de payer tout autre tribut. La charte est revêtue des sceaux de la cité et de quelques nobles. L'abbé, probablement blessé de ce refus, s'empara par ruse de la ville de Guebwiller, le 1<sup>er</sup> avril 1283, et confisqua les corps et biens des bourgeois<sup>2</sup>. L'année suivante, Berthold de Falckenstein, abbé de Murbach, confirma par une loi la perception annuelle de ces quarante marcs. L'abbé déclare dans cet acte que c'est de son temps que Guebwiller a été élevé au rang de ville forte<sup>3</sup>. Cette loi fut renouvelée, en 1300, par l'abbé Albert et, en 1309, par son successeur Conrad dans une charte particulière qui nomme le Schultheis et les autres assesseurs du magistrat de Guebwiller. En 1288, l'abbé Berthold chassa de *Castello Gebwilre* les nobles qui s'étaient battus entre eux. Ce mot de *Castellum*, dont se servent les ANNALES DE COLMAR, auxquelles nous devons ce détail, est pris évidemment pour le mot *oppidum*, car nous lui trouvons la même signification dans plusieurs autres circonstances.

§ 150. *Développements de la ville.*

En 1294, l'abbé et les religieux de Murbach, le Schultheis, Conrad, chevalier, le magistrat et les citoyens *villæ in Gebwilr* invitèrent quelques frères de l'ordre des prêcheurs à venir fonder un monastère dans leur *villa Gebwilr*<sup>1</sup>, à la condition que les Béguines et les Convers, qui devaient vivre hors des murs de l'abbaye, seraient, comme les autres bourgeois, sujets de l'abbaye. Le mot de *Villa* est évidemment employé ici pour celui de *Ville*. Dans le même titre, il est question du mur de la *Cité* de Guebwiller. En 1310, l'abbé Conrad renouvelant les privilèges de la vallée et de la cité de Guebwiller, décide que le débiteur sera exempt de toutes poursuites pendant six semaines et trois jours, et que si, ce temps écoulé,

<sup>1</sup> La charte commence ainsi : « Wir die burger und der Rat von der Stat ze Gewilr. »

<sup>2</sup> Voy. les *Annales de Colmar* à cette date.

<sup>3</sup> « Der Stat von Gewilr, dit-il, di bi unseren zyten ist gemacht und gebuwen worden, und den luten, di inwendig der muren sitzent, durch dass dieselb Statt gerichert würden an luten und an gute. »

<sup>1</sup> Les *Annales de Colmar* s'accordent pour placer ce fait à l'année 1294.



il ne s'est pas arrangé avec son créancier, il peut obtenir un terme plus long au prix de cinq livres *stebler* bâloises. En 1514, le même Conrad a donné à Guebwiller des forêts de l'abbaye, situées sur les deux côtés de la ville. Cependant cette donation ne parvint pas à calmer les difficultés qui s'étaient élevées entre la ville et l'évêque; elle fut suivie deux ans après de la confirmation de tous les anciens droits de la ville. En 1528, l'abbé lui concéda à perpétuité trente livres *stebler* à prendre sur l'impôt du vin, *Ungelt*, pour être employées à l'entretien des fortifications<sup>2</sup>. Dix ans après, 1538<sup>3</sup>, l'abbé Conrad Wernher construisit un nouveau château dans Guebwiller. Peut-être s'agit-il ici de la maison qu'habitaient les religieux et les frères convers, lorsqu'ils venaient de Murbach à Guebwiller. Le Schultheis de Guebwiller décida, en 1597, un procès qui s'était élevé entre les *Huber colongers* de la cour dominicale que l'abbé possédait à Guebwiller. Vingt-quatre *Huber* et *Mendager* furent assignés à cette cour. Jusqu'en 1456, chaque bourgeois avait en, au grand détriment de la ville, le droit de vendre du sel; mais à cette époque, l'abbé Théodoric de Hus le concéda exclusivement au magistrat. En même temps il fit remise à la ville de toutes les sommes qu'elle lui devait encore, et il transféra au chapitre le droit de soixante florins qu'il recevait tous les ans sur les foires de Guebwiller.

#### § 151. Faits historiques. — Droits de la ville.

La ville courut un grand danger en 1444, époque où les Armagnacs inondaient l'Alsace sous la conduite du dauphin, fils de Charles VII. Cette année-là, la veille de la fête de Saint-Valentin, les soldats avaient dressé, de nuit, des échelles contre les murs de la ville, mais ils furent frappés d'une terreur subite et prirent la fuite. On croit que saint Valentin, dont la tête est conservée à Rouffach, apparut alors sur les murs, et le souvenir de cet événement est rappelé tous les ans par une fête solennelle. L'église paroissiale conserve encore une des échelles qui furent abandonnées alors par les Armagnacs. Cette échelle peut se ployer en deux parties et présente à ses extrémités des ferrements qui permettent d'en juxtaposer plusieurs. Six ans après, l'abbé et les bourgeois firent ensemble de nouveaux arrangements : il fut convenu que lorsque la dignité d'abbé serait vacante, aucun des châteaux appartenant à l'abbé, soit celui de Guebwiller, soit tout autre, ne serait occupé contrairement aux conventions; que les impôts ne seraient pas perçus par les bourgeois seuls, mais que

<sup>2</sup> L'abbé s'exprime ainsi : « Das sie damit die Statt an muren, an graben, an turnen, an toren, an wighusern und an andern bresten bessern sullen. »

<sup>3</sup> Vieux parchemin de Murbach.

le Schultheis de l'abbé interviendrait dans l'opération; que l'abbé aurait le droit de nommer deux conseillers nobles qui assisteraient aux séances du magistrat. Cependant les décisions prises par le conseil seront valables malgré leur absence, pourvu que le Schultheis de l'abbaye ou son délégué soit présent. D'un autre côté, les gens de Guebwiller et les autres localités dépendant de l'abbaye doivent à l'avenir répondre non plus collectivement, mais chacun de son côté, aux demandes adressées par l'abbé. L'abbé a le droit de nommer des tribuns, comme il a celui de nommer des sénateurs. La cité doit prendre à sa charge deux mille trois cents florins de dettes contractées par l'abbé; de son côté, l'abbé n'exigera plus des citoyens l'impôt appelé *Pfundzoll*, mais il continuera à le percevoir des étrangers. Enfin, la ville percevra pendant vingt ans au lieu et place de l'abbaye le *bösen Pfening*.

#### § 152. Magistrat. — Bourgeois.

Le magistrat, outre le Schultheis qui y siège au nom de l'abbé, consiste en un bourgmestre et en six conseillers de ville. Les premiers Schultheis étaient nobles et, suivant l'usage adopté dans le treizième et le quatorzième siècle, leur charge était héréditaire<sup>1</sup>. En 1420, à l'extinction de la famille d'Ongersheim, qui en était titulaire, l'abbé crut pouvoir retenir cette place pour lui et ses successeurs, et il donna à un plébéien le titre de sous-Schultheis, *Unter-Schultheis*. Plus tard il advint que l'abbé fit présider le magistrat par le Schaffner ou sous-prévôt de l'abbaye.

Guebwiller, sur une longueur de huit cents pas, mesure à peine deux cents pas de largeur. Il était autrefois entouré d'un double mur et d'un double fossé. Les trois portes qui existent aujourd'hui ont été construites en 1515. Il renferme quatre cents bourgeois répartis en quatre tribus; c'est du sein de cette bourgeoisie qu'est sorti, à la fin du quinzième siècle, JÉRÔME GUEBWILLER, restaurateur des lettres en Alsace. On dit qu'avant la guerre de trente ans, la ville comptait un nombre double d'habitants. Outre l'hôtel du magistrat, qui a été renouvelé en 1515, il y avait encore à Guebwiller, comme à Ensisheim, un hôtel de la noblesse, *Herren- und Edelleuth-Stube*. Guebwiller était la résidence d'un grand nombre de nobles, presque tous vassaux de l'abbaye: c'étaient les Stœrr,

<sup>1</sup> On voit figurer Wilhelm de Ongersheim, *Schultheiss von Gebwiler*, comme témoin dans une charte de l'abbé Conrad datée de 1311. En 1505, Wilhelm, *Schultheis von Gebwiler, Edelknecht*, place au premier rang parmi les fiefs qu'il tient de Murbach: *Das Schultheissenthum zu Gebwir mit allen rechten und zugeharden*. Henri, fils de Wilhelm, fut investi, en 1442, par l'abbé *mit dem Schultheissen ampt*, etc. Il fut le dernier de sa famille.

les Lobegasse, les Burggrave, les Hatstatt, les Husen, les Ongersheim, les Waldner, les Reinach, les Schauenbourg. Wilhelm, Craphto, Burcard, Pierre, Pierre Marchal figurent déjà en 1244 dans une charte de Guebwiller sous le nom de chevaliers de Guebwiller. Ces nobles formèrent entre eux une société qui devint bientôt la plus nombreuse de toutes celles qui s'établirent dans l'Alsace supérieure et le Brisgau. George de Massevaux, abbé de Murbach, fonda, en 1555, à Guebwiller une association de ce genre composée de quarante-sept nobles.

Outre l'église paroissiale, qui est ornée de trois tours, Guebwiller possède encore une église et un monastère de dominicains, dont nous avons déjà fait connaître l'origine, et une commanderie de l'ordre teutonique qui relève de celle de Rouffach. Un monastère de dominicaines que l'on appelle *Porte angélique*, *Engelsporte*, ayant été aboli par suite du relâchement qui s'y était introduit, l'abbé Barthélemy le rétablit, en 1470, du consentement des dominicains auxquels en avaient été appliqués les revenus.

#### § 155. Château de Guebwiller. — Villages.

Bien que le ban de Guebwiller, ban dont toutes les dimes appartiennent à l'abbaye, soit beaucoup resserré d'un côté par celui de Soultz et de l'autre par celui de Bühel, il renfermait cependant trois ou quatre châteaux forts. C'étaient *Hugstein*, *Angræt* et *Ungerstein* dont nous parlerons d'une manière spéciale. Ces châteaux ne paraissent avoir aucun rapport avec un vieux castel situé près de Guebwiller, que les Ungerstein tinrent en fief de l'abbaye. Ce castel était détruit lorsque les religieux le cédèrent, en 1475, à un certain Vischer, bourgeois de Guebwiller, à la condition de le reconstruire. Vischer devait en occuper toutes les dépendances, jusqu'à ce que l'abbaye eût pu lui restituer les sommes dépensées pour la construction<sup>1</sup>.

Après avoir ainsi parlé de la ville, descendons dans les villages dépendant du bailliage. Nous trouvons d'abord : 4° *Bühel*. L'abbé Arnold donna, en 1216, dans *Buhile* une charte pour la collégiale de Saint-Amarin. L'abbé de Murbach y possédait une cour dominicale, un marché et un péage dont les revenus furent donnés, en 1541, à la chapellenie de Sainte-Marie-Magdeleine par l'abbé Conrad Wernher. Le lac voisin du village est ce *Vivier des Pèlerins*, *Vivarius peregrinorum*, où s'arrêtèrent d'abord les premiers moines écossais, qui plus tard fondèrent à mille pas plus loin,

<sup>1</sup> La charte s'exprime ainsi sur ce château : « Den stock und das alt Burgstall, oben zu unserer Statt Gebwiller, unter der Lutkilchen gelegen, so vor zyten die von Ungersheim inne gehebt hant und von uns zu leben darrurt, zu buwen, etc. »

dans l'intérieur de la vallée et sur le bord du ruisseau le *Murbach*, l'abbaye du même nom.

Vient ensuite : 2° *Lautenbach-Zell*, prieuré près de Lautenbach, où se trouve encore une église collégiale. En 1341, l'abbé Conrad joignit l'église paroissiale in *Celle apud Lautenbach*, à la manse du chapitre de Murbach.

3° *Sengern*, village sur la Lauch, derrière Lautenbach.

4° *Bergholtz*. Richard de Lobegassen, pour trente marcs d'argent qu'il prêta à l'abbaye, reçut, en 1281, dix livres de *tallia Abbatis in villa Bergholtz*. Il s'y trouvait un château dont il reste encore une tour carrée construite en pierres de taille. En 1456, l'abbé Barthélemy engagea le village et le château à Conrad de Hungerstein pour huit cents florins. Il est évident que ce château est l'œuvre de la famille noble de Bergholtz dont il est souvent question au treizième siècle.

5° *Bergholtz-Zell* dont l'église a été consacrée par le pape Léon IX, selon une inscription entaillée sur une de ses colonnes. Cette localité figure dans l'acte d'engagement dont nous venons de parler<sup>2</sup>.

---

La charte de fondation du monastère de Goldbach, donnée en 1135, par Bertholf, abbé de Murbach, et que GRANDIDIER a extraite des archives du chapitre équestre de Guebwiller, nous fournit des indications précieuses sur quelques localités des environs au douzième siècle.

Voici quelques passages de ce titre<sup>3</sup> :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi Bertholfe, par la grâce de Dieu abbé de Murbach, je désire qu'il soit connu de tous les hommes de bonne volonté, tant dans l'avenir que dans le présent, comment Bernher, prêtre, distingué parmi les nôtres, a reçu de notre église par un échange assez utile à tous, un bois situé dans nos montagnes d'Eichberg... A savoir que Bernher a donné à la chapelle et à l'autel de Saint-Léger, par la main du comte Wernher, notre avoué, une vigne et une cour adjacente situées dans la villa *Gebenwilre*, près du four à chaux. Cet échange a été fait de notre plein gré et consentement, parce qu'il nous a paru que ce que nous recevions nous était plus utile que ce que nous abandonnions. Il a d'abord été confirmé dans le plaid plénier et public que nous avons tenu à Hostein<sup>4</sup> avant la septuagésime devant sept hommes de *Gebenwilre* et sept de Saint-Amarin, servant de témoins sous la foi du ser-

<sup>2</sup> La charte d'engagement porte : « *Zwey dærffer, mit namen, Bergholtz mit dem Stesslin doselbs und Celle.* »

<sup>3</sup> L'original se trouve dans les pièces justificatives du deuxième volume de l'*Hist. d'Alsace* de GRANDIDIER, p. CCXCIV. — <sup>4</sup> Ostein près d'Isenheim.

ment<sup>5</sup>.... Ici il ne faut pas omettre.... de constater avec quel dévouement nos fils, les hommes de Saint-Léger, servent nos désirs. Dans le même temps, les notables de nos villes de Gebenwilre, de Bercholz, de Hosteim, d'Isenheim, de Mercheuheim (Merxheim), de Rethersheim (Retersheim) et autres campagnes situées dans les environs, se sont réunis pour offrir, tant en leur nom qu'en ceux de leurs concitoyens, au nouveau temple du vrai Dieu, un fonds de terre et un holocauste,.... et ils ont donné de la mark forestière commune<sup>6</sup>, avec une bienveillance gratuite, une portion telle qu'elle était décuple de ce que nous avons échangé.....

« Ont signé à cette charte... les hommes libres Théodoric de Rotelen (Rotelen), Walthere de Rothenburc (Rougemont), un autre Walthere de Rothenburc (*sic*), Gerhart de Bollunwilre (Bollwiller), Burchart de Waltenheim, Eppo de Nuwenar (Niefer dans l'Alsace supérieure), nos officiers; sept hommes de Bercholz, quatre d'Osteim (*sic*), un d'Isenheim, de Gebunwilre huit hommes, de Blathesheim (Bladoltzheim), deux, trois d'Ufholz, de Waddenwilre (Wattwiller), cinq, de Buchele (Bühel), cinq. »

Cette charte nous apprend d'abord que l'abbaye était propriétaire des villages de Guebwiller, Bercholz, Osteim près d'Isenheim, de Merxheim, de Retersheim. Mais les hommes de Saint-Léger, c'est-à-dire les serfs de l'abbaye demeurant dans ces villages, avaient des biens qui leur étaient propres et pour lesquels ils ne devaient rien à l'abbaye; c'est ce que la charte appelle *commune suum*, *commarchium* et *silvestre conterminium*.

On voit aussi par elle qu'Osteim était le lieu où l'abbé tenait son plaid; enfin, elle nous fait connaître le mode employé pour les échanges. Dans le cas qui nous occupe, l'abbaye a été représentée par son avoué ou Vogt, qui était le comte Werner de Habsbourg. Quatorze individus ont assisté à cet échange, et ils ont prêté serment qu'ils témoigneraient toujours suivant la vérité. C'est là, si nous ne nous trompons, la valeur des mots *testimonio jurato*.

#### § 154. Château de Hugstein. — Hohenrupf.

On voit encore derrière Guebwiller, sur une colline plantée de vignes, les débris du château de *Hugstein* qui a servi anciennement de demeure aux abbés de Murbach. GULLIMAN<sup>1</sup> prétend qu'il a été bâti par Hugues, frère du comte Luitfrid II, qui est mort vers l'an 900. Cependant un très-vieux catalogue de l'abbaye de Murbach en attribue la fondation à Hugues

<sup>5</sup> *Jurato testimonio..... septem de Gebenwilre et septem de sancto Amarino id faciendibus.*

<sup>6</sup> *De communi suo commarchio et sylvestri conterminio.*

<sup>1</sup> *Habsburg. lib. III, cap. VII, p. 151.*

de Rothenbourg, abbé de Murbach, qui accompagna l'empereur Frédéric II dans la Palestine. L'abbé Barthélemy, qui y mourut en 1496, après avoir gouverné le monastère pendant près de trente ans, ajouta deux tours à ses fortifications. En 1542, Henri de Jestet, doyen de Murbach, ayant suscité, au sujet de ce château, une querelle à l'abbé Jean Rodolphe de Stær, ce dernier en fit le siège et l'emporta de vive force. Depuis cette époque le château est abandonné.

*Hohenrumpf* est un rocher élevé qui domine au nord de l'abbaye de Murbach. Berthold de Steinbrunnen, qui fut élu abbé en 1260, passe pour l'auteur de cette citadelle. En 1311, l'abbé Conrad la donna en fief aux nobles de Stær pour vingt ans, à la condition d'y ajouter de nouveaux bâtiments et de nouvelles fortifications<sup>2</sup>. En 1483, les Stær la reçurent de nouveau en engagement. Aujourd'hui le peu qui en reste est caché sous les ronces.

#### § 155. 2° *Bailliage de Wattwiller. — Ville de Wattwiller.*

Le bailliage de Wattwiller ne se compose que de deux localités : la petite ville de *Wattweiler* et le village d'*Uffholtz*, et des deux vieux châteaux de *Herrenfluch* et de *Hirtzenstein*, dont le dernier est féodal.

*Wattweiler* est situé au pied des Vosges, sur un monticule légèrement élevé. L'empereur Conrad II l'appelle *Wasenwilara* dans un diplôme de 1025, par lequel il restitue à l'abbaye de Murbach cette localité que son prédécesseur Henri II, obéissant à certaines suggestions, avait donnée à l'Église de Bâle. Il résulta de cette restitution de longues et de sérieuses contestations entre l'Église et l'abbaye ; enfin, pour les terminer, on convint, en 1194, que les revenus de l'église de Wattwiller resteraient attachés à la manse épiscopale, mais que l'évêque en recevrait l'investiture de l'abbé de Murbach. On voit dans de vieux parchemins de Murbach que le fondateur des fortifications de Wattwiller est ce même abbé Berthold, mort en 1285, qui construisit celles de Guebwiller. Les ANNALES DE COLMAR<sup>1</sup> diffèrent peu sur ce point, puisqu'elles rapportent que les châteaux de *Wattwire* et *Zullisheim* ont été fondés en 1291. On ne connaît point de château à Wattwiller ; il faut donc supposer que l'expression de *Castellum*, dont se sert l'annaliste, indique une petite ville forte ou mieux un bourg entouré de fossés et de murailles. BURCARD DE FRICK parle, en 1505, de

<sup>2</sup> « Den Berg zu Hohenrumpf, dit la charte, mit dem buwe, so daruf stet, das sy uf dem berg buwen mægen untz an vierdhalb hundert marck silbers. Wenn 20. jar furkommen, wollen wir dann die Burg wider koffen, etc. »

<sup>1</sup> Ad An. MCCXCII. Sous la date de 1272 elles écrivent le nom de cette localité *Wadmir*.

*l'oppidum Wattewilre*. L'abbé Conrad vendit, en 1313, à la commanderie de Saint-Antoine d'Isenheim les biens de sa chambrière, *camerariæ suæ*, les biens qu'il possédait dans le ban et la ville de Wattwiller, *opido Wattwilre*. En 1358, cinq nobles de Wattwiller font hommage par serment à l'abbé et au chapitre de Murbach sous peine d'être chassés de Wattwiller et du château de Hirtzenstein en cas de félonie.

∴ L'origine d'Uffholtz remonte au moins au dixième siècle, puisque l'évêque Witterold donna à l'abbaye d'Eschau *in Uffholz curtim unam et vineam cum prato*.

Wattwiller figure sous le nom de *Waddenwilre* dans une charte de 1135<sup>2</sup>.

En 1244, Conrad de Horbourg, dit le jeune, en son nom et en celui de son père, de son frère Berthold, chanoine de Lautenbach, et de son fils Henri, reconnaît avoir reçu de l'abbé de Murbach soixante marcs d'argent que l'abbé pourra prendre sur les advocaties de Wattwiller et de Saint-Amarin. Après dix années lesdites advocaties devaient revenir aux Horbourg<sup>3</sup>.

En 1255, Walther de Horbourg vend pour quatre cents marcs d'argent à l'abbé de Murbach ses droits à l'advocatie de Saint-Amarin qu'il tenait en fief engageant de Rodolphe de Habsbourg, avec la réserve de les remplacer par deux cours à Wickerswihl et à Menrewiller d'après l'estimation de trois chevaliers, et de donner en fief à des chevaliers que l'abbé désignerait l'advocatie en question, dans le cas où le comte de Habsbourg n'autoriserait pas le remplacement.

En 1256, quinze chevaliers et nobles reconnaissent avoir reçu en fief des frères Walther et Conrad de Horbourg l'advocatie de Saint-Amarin et de Wattwiller et s'engagent à ne pas la résigner sans la permission de l'abbé.

Au mois de mai 1259, Rudolphe et Godefroi de Habsbourg reconnaissent qu'ils tiennent de l'abbaye de Murbach les deux advocaties de Wattwiller et de Saint-Amarin, qu'ils les ont données en fief aux seigneurs de Horbourg, mais que les héritiers de feu leur aimé et consanguin Walther de Horbourg, ayant résigné entre leurs mains la moitié de ce fief (l'advocatie de Wattwiller), ils la rendent à l'abbaye.

En 1266, Walther-Simon de Horbourg et au nom de Burcard, son frère, fils de Walther-Simon de Géroldseck, leur oncle et leur tuteur, résignent

<sup>2</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CCXCI.

<sup>3</sup> Archives départementales du Haut-Rhin. Fonds de Murbach.

entre les mains des comtes de Habsbourg, moyennant une compensation, l'advocatie de Saint-Amarin.

L'église paroissiale de Wattwiller date de 1481. On y voit quelques pierres sépulcrales de l'ancienne famille de Wattwiller appartenant au treizième et au quatorzième siècle.

Il existait autrefois à Wattwiller un couvent qui prit, en 1536, la règle de saint Dominique.

### § 156. *Faits historiques.*

En 1376, Wattwiller fut subitement emporté par les Anglais; plus de cent de ses bourgeois furent massacrés et un plus grand nombre furent faits prisonniers<sup>1</sup>. L'invasion des Armagnacs ne l'épargna pas davantage. Au départ de ces nouveaux ennemis, en 1445, et lorsque les bourgeois purent revenir dans leurs foyers, l'abbé leur fit remise de tout impôt pendant cinq ans, à la condition de lui payer 20 florins pendant les cinq années suivantes et le double à perpétuité. En 1464, l'empereur Frédéric II concéda à la ville de Wattwiller deux foires annuelles et un marché hebdomadaire, ou du moins il confirma ces concessions. En 1468, les Suisses et les Autrichiens ont occupé deux fois Wattwiller; les premiers pour se défendre, les seconds pour se venger. En effet, au départ des Suisses, ennemis des Autrichiens, Thuring de Hallweil, Vogt de l'Alsace autrichienne, crut devoir infliger un châtement aux gens de Wattwiller, pour avoir prêté serment aux Suisses, quoiqu'ils y eussent été contraints par la force. Il marcha donc contre la ville avec huit cents hommes, la livra au pillage et conduisit prisonniers à Ensisheim les bourgeois qu'il put saisir. Le Schultheis de Wattwiller et le magistrat furent transférés au château de Jungholtz. Cependant ils purent racheter leur liberté, le premier pour 400 florins, le dernier pour 750<sup>2</sup>. En 1525, une troupe de paysans révoltés fut taillée en pièces près de Wattwiller par George, abbé de Murbach, tandis que les Autrichiens en détruisaient une seconde près de Mulhouse. Le 2 mars 1634, Wattwiller fut illustré par la victoire que les Suédois remportèrent sur les Autrichiens. Les Impériaux laissèrent sur le champ de bataille 1500 morts et 500 prisonniers; au nombre de ces derniers se trouvèrent le comte de Salm, gouverneur de Saverne; le marquis de Bassompierre, commandant des troupes lorraines, et le colonel Mercî. C'est à peine si Guillaume, margrave de Baden, put arriver à Thann.

<sup>1</sup> URSTISIUS, *Chron. de Bâle*, liv. IV, chap. IV, p. 189.

<sup>2</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 165.



Wattwiller et Cernay ouvrirent le même jour leurs portes aux Suédois, qui y prirent encore 600 hommes et les bagages de l'ennemi <sup>4</sup>.

Wattwiller a joui de quelque réputation en Alsace et dans les provinces voisines pour ses eaux minérales que l'on employait autrefois dans les maladies de la poitrine et de l'estomac. L'analyse, qui n'en a jamais été exactement faite, indique qu'elles contiennent de l'hydro-chlorate de soude, du carbonate de soude et de chaux, du sulfate de chaux, une très-petite quantité de carbonate de fer.

∴ D'après l'analyse qui a été faite des eaux de Wattwiller par le professeur HENRI <sup>5</sup>:

1000 grammes de ces eaux contiennent :

Acide carbonique, une petite quantité.	
Bi-carbonate de chaux . .	} 0,470
— — magnésie.	
Sulfate de chaux anhydre.	} 0,440
— — soude . . . . .	
Chlorure de magnésium. .	} 0,150
— — sodium. . . . .	
Silice et alumine . . . . .	0,105
Oxyde en fer chrénaté . .	0,015
Arséniate de fer fort sensible et très-sensible dans les dépôts des sources. .	
Sel de potasse, des indices.	
Matière organique indiquée.	
Cette eau contient donc :	
Eau pure . . . . .	998,840
Principes minéralisateurs .	11,160
	<hr/> 1,000,000

#### § 157. Vogtey de la ville.

La Vogtey de Wattwiller était tenue en fief par les comtes de Habsbourg et en sous-fief par les seigneurs de Horbourg. En 1244, Conrad, seigneur de Horbourg, engagea à l'abbé Thiébault, pour soixante marcs d'argent, les collectes et les autres droits de sa Vogtey dans Wattwiller et

<sup>4</sup> PUFFENDORF, *Res. Suecicar.* lib. VI ; CHEMNITZ, *Schwed. Krieg in Deutschland*, part. II, liv. II, p. 394 sv.

<sup>5</sup> *Journal de chimie médicale.* Avril 1851.

daus la vallée de Saint-Amarin. Ce terme n'était pas encore écoulé que Conrad vendit la Vogtey à l'abbé, par qui le fief était échu aux Habsbourg. Mais ces derniers désapprouvant une vente faite sans leur consentement, Conrad et Walther de Horbourg conférèrent leur sous-fief à Guillaume d'Ungerstein, à Guillaume de Soultz, à Crafton de Guebwiller et à d'autres chevaliers, à la condition de ne jamais l'aliéner sans le consentement de l'abbé. Cette cession eut lieu en 1256. Il en résulta que trois ans après, Rodolphe et Godefroy, comtes de Habsbourg, rendirent à l'abbaye de Murbach la Vogtey dans la vallée de Saint-Amarin et dans la ville de Wattwiller, *Advocatum in valle S. Amarini et villa Wattewilre*, comme ils devaient rendre encore peu après à l'évêque de Strasbourg la Vogtey de Rouffach. Cette Vogtey ayant été abolie, on vit s'établir à sa place le bailliage de Wattwiller, charge que les nobles de Wattwiller remplirent au nom de l'abbé et en qualité de ses vassaux.

§ 138. *Uffholtz*. — *Château de Herrenfluch*.

*Uffholtz*, village plus grand et plus riche<sup>1</sup> que la ville de Wattwiller dont il dépend, possédait autrefois des Vogts particuliers, qui étaient les comtes de Ferrette. Ces comtes y avaient des hommes en propre et entièrement distincts de ceux de l'abbaye. Ulric 1<sup>er</sup>, comte de Ferrette, acquit vers 1240 l'advocatie des seigneurs de Horbourg et les hommes de Wezelon de Wintzenheim et de Rodolphe d'Alswilre. Cette acquisition fut l'origine d'un grand nombre de maux. Ulric le déclare lui-même dans une charte de 1245, qui fut le pacte de sa réconciliation avec l'abbé Thiébault. Il lui promet entre autres de ne plus troubler ses droits *in villa de Uffholtz*. Cependant, sept ans après, Ulric enlevait aux religieux de Murbach tout le village, et l'abbé était obligé d'appeler à son secours les évêques de Bâle et de Strasbourg. L'abbaye eut encore un procès à soutenir avec Thiébault, fils d'Ulric, au sujet de ses droits dans *Uffholtz*. L'empereur Rodolphe 1<sup>er</sup> nomma trois nobles pour juger cette affaire et par leur sentence Thiébault obtint que ses filles seraient reconnues capables de lui succéder dans la Vogtey d'*Uffholtz*. Mais la Vogtey paraît s'être éteinte avec la descendance masculine des comtes de Ferrette. Car Ursule, petite-fille de Thiébault par son père Ulric, ayant réclamé quelques droits qu'elle prétendait lui revenir dans *Uffholtz*, Berthold, évêque de Strasbourg, la débouta de sa demande en 1450. La chapelle de Saint-Antoine, située sur une montagne voisine, fut donnée, en 1406, par l'abbé de Lure, avec les biens qu'elle possédait, au monastère de Murbach et aux bourgeois de la ville

<sup>1</sup> En 1419, l'abbé de Murbach exigea trois florins des gens de *Uffholtz*, tandis que ceux de Wattwiller n'en payaient que deux

d'Uffholtz, *et burgensibus villa Uffholtz*. Ulric de Stœr vendit, en 1425, aux religieux pour cent trente-cinq livres stebler un château qu'il y possédait en propre<sup>2</sup>. En 1480, l'empereur Frédéric III a concédé à Uffholtz une foire qui devait durer quatorze jours et un marché hebdomadaire. La charge de Schultheis, fief de l'abbaye, fut engagée, en 1401, par les nobles de Wattwiller à ceux de Massevaux, qui la confièrent pendant longtemps à un bourgeois.

Entre Wattwiller et Uffholtz, sur le sommet d'une montagne élevée, on aperçoit les ruines du château de *Herrenfluch*. Ce château a été construit par Jean de Saint-Amarin, surnommé *Nortwind*; il fallut la permission de l'abbé Conrad, qui lui concéda, en 1312, la montagne à titre de fief. Ulric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, ratifia cette investiture, et il est à remarquer qu'il existe de lui<sup>3</sup> une autre charte de la même année par laquelle il investit ce Jean du rocher de *Herrfluch*, à la condition d'y construire un château qui, s'il meurt sans postérité, reviendra à l'abbaye de Murbach. Le recueil des fiefs de Murbach au quatorzième siècle nous apprend qu'Hermelin de Nortwind et son frère Bourcard ont été investis par l'abbé du château *Herflu*. Depuis cette époque on ne le voit plus figurer dans aucune charte. Une verrerie, qui y a existé au dix-huitième siècle, a disparu avec les forêts qui l'alimentaient.

§ 159. 3<sup>o</sup> Bailliage du val de Saint-Amarin. — Ville de Saint-Amarin.

Entre les vallées si agréables de Murbach et de Massevaux s'étend celle plus agréable encore de Saint-Amarin, dont la ville de Thann tient la clef et qui se divise en deux parties. La première s'appelle la vallée de Thann, la seconde, qui est la plus pittoresque, la vallée de Saint-Amarin. Celle-ci est arrosée par la Thur; les prés, les pâturages, les mines de fer qui y abondent, y ont attiré une foule d'habitants. Elle se subdivise elle-même en vallée supérieure et en vallée inférieure, et ces vallées, outre la petite ville de Saint-Amarin, comptent trois anciens châteaux, dix-neuf villages ou hameaux, appartenant tous à l'abbaye de Murbach. Et de même que la Thur sépare le Sundgau de l'Alsace, de même elle donne une moitié de la vallée au Sundgau et l'autre à l'Alsace. Nous commencerons par la vallée inférieure et en même temps par la ville de Saint-Amarin, qui en est le chef-lieu.

*Saint-Amarin*, situé presque au milieu de la vallée, était déjà une ville

<sup>2</sup> Voici le texte de cette charte : « Das hus und hoffstatt, hoffgraben und das gantze gesesse, so gelegen ist zu Uffholtz. » Un titre du Schultheis du même village, daté de 1415, appelle distinctement cet édifice un château, *burg*.

<sup>3</sup> Dans le recueil manuscrit des fiefs de la régence d'Ensisheim.

forte en 1276, puisque, par une charte de cette époque, l'abbé Berthold promet à Guillaume de Saint-Amarin une pension sur sa collecte, *in oppido S. Amarini infra muros*. André de Murnhard, frère de l'abbé Conrad Wernher, y a établi un hôpital en 1343, et en a confié l'administration pleine et entière à l'abbaye de Murbach. En 1480, la ville a obtenu comme Uffholtz de l'empereur Frédéric III quatorze jours de foire et un marché hebdomadaire. L'église paroissiale, dédiée à saint Martin, est sur une colline, hors des murs; mais il y avait autrefois dans l'intérieur de la ville une collégiale dont le chapitre a été transporté à Thann, en 1441, par ordre du concile de Bâle. *Vogelbach*, village voisin, relève de Saint-Amarin et participe à tous les droits et privilèges des bourgeois.

### § 160. Château.

A la ville de Saint-Amarin était contigu un château à qui l'on donne parfois son nom propre de *Frideberg* et de *Fridbourg* et quelquefois aussi celui de *Saint-Amarin*. Sa tour, de forme ronde, s'élève encore aujourd'hui intacte sur une colline pittoresque et admirablement placée pour la chasse et la pêche. Ce château fut habité par les nobles de Massevaux jusqu'à ce que l'abbé, excité par leur mauvaise foi, l'eût fait détruire en 1268. Pendant la durée du siège, Frédéric, comte de Ferrette, obtint, par l'intermédiaire de plusieurs nobles, une trêve, à la condition que : « l'abbé conservera ledit château entier et intact pendant un an, à partir « de la fête prochaine de Sainte-Marguerite; que, pendant cet intervalle, « Hartmann de Saint-Amarin sollicitera sa grâce de l'abbé, et que, s'il ne « peut l'obtenir, l'abbé aura la libre faculté de détruire le château ou d'en « disposer autrement. » Les ANNALES DE COLMAR font remonter l'origine de ce château à l'année 1253 et en placent la destruction en 1268. Cette destruction fut consommée peu après l'expiration de la trêve, car on connaît une charte de 1272, par laquelle l'abbé promet de donner en fief à Guillaume de Saint-Amarin et à ses frères, en compensation du dommage qu'ils ont éprouvé par la destruction du château de Saint-Amarin, *in destructione castri S. Amarini*, quatre-vingts marcs d'argent, outre une partie de la dîme du vin dans la vallée. On voit encore figurer le *Castrum antiquum* dans un titre de 1287, par lequel Guillaume Nortwind, chevalier, et son frère Jean, dits de Saint-Amarin, transportent librement leur droit à l'abbaye de Murbach. Ainsi Cunon de Saint-Amarin a résigné, en 1294, entre les mains de l'abbé tout ce qui appartient à lui ou à ses héritiers « dans « l'antique château, sur le rocher ou sur le fond du château même qui a « été autrefois pris, détruit et reconstruit par le vénérable seigneur Ber-

« thold ». Canon reçut à son tour soixante mares d'argent. Il s'écoula donc peu de temps entre la construction, la ruine et la restauration de Frideburg. L'usage en fut concédé, en 1399, par l'abbé Wilhelm à Bourcard de Landsperg et à son frère Hartmut, pour toute leur vie durant. Au commencement du siècle dernier, l'archiduc Léopold, administrateur de l'abbaye de Murbach, vint fréquemment s'y reposer. Les Suédois y mirent le feu en 1637.

. D'après la *Statistique générale du Haut-Rhin*, le haut-fourneau de Bitschwiller est alimenté par des mines situées sur les bans de Bitschwiller, de Willer, de Steinbach, de Luttenbach, dans la vallée de Guebwiller, d'Orbey, de Langenbach, Kritt, Mosch, Willer, Uffholtz. Les mines de ces trois dernières localités fournissent les meilleurs minerais. Elles sont toutes exploitées par puits et galeries.

Autrefois on tirait encore des fers de Soultzmatt, de Hartmannsweiler, de Goutt. La plupart des travaux faits à diverses époques pourront encore être repris.

#### § 161. Villages.

Derrière la ville de Saint - Amarin, le prince de Lœwenstein, administrateur de l'abbaye au dix-huitième siècle, a construit le petit palais de *Wesserling*, qui s'offre de loin comme une décoration théâtrale à ceux qui pénètrent dans la vallée. Les noms des petits villages situés en deçà de la Thur sont : *Ranspach, Mosch, Moschbach, Verscholtz, Geishausen, Altenbach, Goldbach, Neuhausen, Weiler* et *Bitschweiler*. Il y avait autrefois à Goldbach une maison de chanoines réguliers de saint Augustin. Bitschweiler est renommé par ses fers. Au delà de la Thur et, par conséquent, dans le Sundgau, on rencontre : *Urbis* ou *Orbey, Storkenson, Molau, Husern, Mitzach* et *Malmersbach*. Nous traiterons du château de *Størenburg* en parlant des fiefs.

#### § 162. Château de Wildenstein.

Dans la vallée supérieure se voit le château de *Wildenstein*, que l'art et la nature s'étaient plu à fortifier et qui doit son nom à l'âpreté des rochers au milieu desquels il s'élève. Il paraît avoir été construit au commencement du quatorzième siècle par les nobles de Bollwiller, vassaux des comtes de Ferrette. En effet, le comte Ulric II promit, en 1312, à l'abbé de Mur-

<sup>1</sup> Voici le texte de cette charte : « Die burg S. Amarin Frideberg, mit dem geding, « dass sie ir beden lebtagen zu einem rechten lebgeding dieselbe burg Frideberg sol-  
« len innehaben, nutzen und niessen. »

bach qu'il ne construirait aucun château dans le territoire soumis à la juridiction de l'abbaye, et bien plus, qu'il s'opposerait à tout projet de ce genre, à la condition toutefois que Pierre de Bollwiller aurait la libre faculté d'agir sur le *mont de Wildenstein*, qu'il lui avait donné en fief<sup>1</sup>. Le château de Wildenstein fut engagé, en 1377, à Guillaume de Waldner par les Bollwiller, qui en avaient été investis d'abord par les comtes de Ferrette et ensuite par les ducs d'Autriche. Les investitures sont de 1478, 1500 et 1531. Le Codex manuscrit des fiefs de la régence d'Ensisheim les rapporte et dans toutes Wildenstein reçoit la qualification, de *Burgstall*, c'est-à-dire de citadelle. Ferdinand I<sup>er</sup> ayant fait, en 1536, remise aux Bollwiller de toutes les charges féodales, cette maison vendit pour 1500 florins à l'abbaye de Murbach Wildenstein avec le tiers du village d'*Odern*. Cependant, comme cette vente avait eu lieu sans le consentement des agnats, les Bollwiller réclamèrent en 1575; mais ce fut en vain. Murbach, devenue maîtresse de ce château, le fit restaurer et mettre en état de défense. Pendant la guerre de trente ans, alors que tout cédait aux Suédois vainqueurs, l'abbaye, qui avait déjà mis sous la protection de la France l'abbaye de Lure, le remit, en 1634, entre les mains du maréchal de France, Jacques Caumont de la Force. Mais l'année suivante, les Lorrains, alliés de l'empereur, usant de ruse, enlevèrent Wildenstein aux Français et le gardèrent pendant dix ans, au grand préjudice de la vallée de Saint-Amarin. Enfin, le 14 mai 1644, Jean-Louis d'Erlach, colonel de l'armée de Saxe-Weimar, l'enlève aux Lorrains plutôt par trahison que par la force des armes, et peu après il le fit sauter. L'effet de la mine fut tel que de tout le château il ne resta plus que le puits et l'entrée qui sont taillés dans le roc. Cette entrée est percée dans une roche de soixante-douze pieds de longueur et de neuf pieds de hauteur.

A une lieue au-dessus de Wildenstein et presque à la source de la Thur, l'abbaye a fait construire une verrerie en 1699.

#### § 163. Villages de la vallée supérieure.

*Greuth*, *Odern* et *Vellingen* sont trois villages remarquables de la vallée supérieure; les monuments anciens leur donnent le nom de *Gerut*, *Odern* et *Veldlingen*. Autrefois les hommes n'en appartenaient pas seulement à l'abbaye de Murbach; le comte de Horbourg-Wurtemberg et les nobles de Bollwiller y avaient aussi les leurs. Nous avons déjà établi que les Bollwiller vendirent, en 1536, à l'abbaye le tiers du village d'*Odern*, qui était un fief de la maison d'Autriche, et le château de Wildenstein.

<sup>1</sup> En effet, la charte dit : « Der berg Wildenstein, der wir unserme Ohem Peter von « Bolwiler, eim Ritter, gelihen han ze rechtem lehen, etc. »

Les droits des Wurtemberg furent transportés aux Nortwind de Saint-Amarin. Jean Nortwind ayant été tracassé, en 1416, par l'abbé, le préfet de Montbéliard, appelant à lui neuf vassaux des Wurtemberg, se fit juge de la cause et prit la défense de Nortwind les armes à la main. Enfin, l'abbé Barthélemy « racheta du comte de Wurtemberg, pour quatre cents florins, le village d'Oderen du mauvais denier <sup>1</sup>. » Déjà l'abbé avait racheté, vers 1356, une part appartenant à la collégiale de Saint-Amarin. Le château d'Odern fut vendu, en 1253, aux religieux par Conrad de Horbourg avec la Vogtey de Saint-Amarin.

#### § 164. Aperçu historique de la vallée de Saint-Amarin.

Sous les rois Mérovingiens, la vallée avait ses seigneurs particuliers, du consentement desquels saint Amarin, qui a donné son nom à la vallée, s'est construit une cellule *prope Doroangum* <sup>1</sup>. Peut-être les anciens ont-ils désigné sous le nom de Doroangum la Thur, de même qu'ils appelaient *Otruna* la Doller, qui sort de la vallée de Massevaux. Un manuscrit, offert au nom de l'abbé de Murbach au roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, nous apprend comment cette vallée est devenue la propriété de l'abbaye de Murbach. En effet, pendant que l'abbé se trouvait en Terre-Sainte, le comte de Ferrette causa aux gens de Saint-Amarin des dommages évalués à trois cent dix-sept livres, et en même temps il contesta judiciairement à l'abbaye de Murbach les droits qu'ils réclamaient sur la vallée. Le roi Henri constitua, pour examiner cette affaire, A. de Gersberg, V. de Thuringheim, C. de Hatstatt, H. de Butenheim et C. Munch de Bâle. Parmi les chartes qui furent présentées à ces arbitres pour constater la légitime possession des Murbach, il se trouva un diplôme de Charlemagne, par lequel la vallée de Saint-Amarin « est conférée à titre d'aumône à l'église de *Morbach* » avec toute son intégrité, telle qu'elle lui appartient à lui-même, de telle sorte que ni lui, ni aucun de ses successeurs, ni duc, ni comte, ou marquis, ou aucun pouvoir judiciaire ou séculier n'ose, dans l'avenir, s'attribuer aucun droit dans cette vallée, mais qu'elle appartienne de plein droit à la susdite église. » Ce diplôme de Charlemagne est perdu. L'empereur Frédéric II concéda, en 1228, à Hugues, abbé de Murbach, le droit de péage dans la vallée de Saint-Amarin; mais ce droit était révocable à volonté. C'est ce que fit aussi l'année suivante à Haguenau son fils Henri. En 1428, l'abbé Pierre d'Obstein engagea toute la vallée pour trois cents

<sup>1</sup> « Villam Oderen de malo denario pro quadringentis florenis a Comite Wurtembergensi redemit. » Ce sont les paroles d'un ancien titre en parchemin de Murbach.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 468.

florins du Rhin à Henri de Lutishofen, bourgeois de Bâle et lui promit annuellement un intérêt usuraire de dix-huit florins.

Comme le droit sur les héritages en vigueur dans la vallée de Saint-Amarin était trop onéreux pour leurs sujets, l'abbé de Murbach, le comte de Wurtemberg, le chapitre de Thann, les Bollwiller et les autres nobles convinrent d'un commun accord, en 1458, que les biens caducs, *boni caduci*, seraient évalués à un prix médiocre qui servirait désormais de base pour le droit à payer à ces seigneurs.

Les premières mines de cuivre et de fer, ouvertes dans la vallée, l'ont été, en 1470, par l'abbé Achatius.

### § 165. *Histoire de la Vogtey.*

Nous avons déjà dit que la Vogtey de Wattwiller avait été donnée en fief aux comtes de Habsbourg par les abbés de Murbach et que les Habsbourg l'avaient cédée en sous-fief aux Horbourg ; ces faits s'appliquent aussi à la Vogtey de la vallée de Saint-Amarin. En 1255, Walther de Horbourg vendit cette Vogtey aux religieux de Murbach pour 400 marcs, et comme elle était engagée à je ne sais qui, il promit non-seulement de la dégager, mais encore d'acheter de l'abbaye *Wickerswilre* et *Minrenwilre*, qui devaient être offerts à Rodolphe de Habsbourg en échange de la Vogtey aliénée. Quoique cet accord eût déplu aux Habsbourg, il donna lieu à en établir un autre qui ne fut pas moins avantageux à l'abbaye. Toute la négociation s'accomplit comme elle devait l'être. Rodolphe lui-même contesta son fief aux religieux ; les Horbourg le contestèrent à Rodolphe. Walther-Symon de Horburc, qui avait perdu son père Walther, confirma par Sigmond de Geroldseck, son curateur et son oncle, tout ce que son père avait fait et résigna librement, en 1260, l'advocatie de la vallée de Saint-Amarin entre les mains de Rodolphe et de Godefroy, comtes de Habsbourg, après avoir reçu une indemnité compensative. Mais déjà l'année précédente, les Habsbourg l'avaient résignée entre les mains de l'abbé. C'est ainsi que finit la Vogtey de Saint-Amarin.

### § 166. *Fiefs de Murbach. — Château d'Angrætt. — Ungerstein.*

Nous avons à nous occuper maintenant des fiefs des Murbach et des possessions des nobles qui sont sur son territoire.

Le château d'*Angrætt*, situé un peu au-dessus de Guebwiller, sur la gauche en allant à Murbach, était l'ancienne résidence des chevaliers de Grætt. Lorsque la ville de Guebwiller commença à naître, les de Grætt ayant cherché à en molester les habitants, l'abbé Conrad de Staufenberg fit détruire le château au commencement du quatorzième siècle ; mais en



1324, il fut permis aux frères Jean et Bartholo d'Angræt de le reconstruire, à charge de s'abstenir de toute hostilité contre les possessions de l'abbaye et de lui ouvrir le château en temps de guerre<sup>1</sup>. Le château, tel qu'il existe aujourd'hui, a été construit, en 1514, avec la permission de l'abbé, par un gentilhomme suédois, Daniel Kempff, dont les successeurs portent le nom de Kempff d'Angræt.

Les Kempff possèdent aussi le château d'Ungerstein ou de Hungerstein, comme on dit quelquefois, et qui se trouve à l'entrée de la vallée de Guebwiller, près de la ville. Ce château a été le berceau d'une famille qui portait son nom. On voit déjà figurer dans une charte de Murbach, en 1254, Pierre d'Ungerstein, Berthold, son frère, et Pierre, leur oncle.

Ungerstein fut conféré en fief par les abbés de Murbach à eux et à leurs descendants<sup>2</sup>; mais il devait bientôt passer de la même manière à d'autres familles. George Zund en fut investi, en 1129, tant en son nom qu'en celui de ses frères. Mais sous l'administration de l'abbé Rodolphe de Stœr, qui mourut en 1560, Rauch de Vinade, noble Suédois, affranchit pour huit cents florins d'or Ungerstein de toute redevance féodale envers Murbach. Ainsi constitué en alleu, il fut apporté en dot par Marie-Ursule Rauch, d'abord à François-Joachim Zinth de Kentzingen, son premier mari, qui mourut en 1688, et ensuite à César-Charles Kempff d'Angræt. Il est encore la propriété de cette famille.

#### § 167. Châteaux de Husenburg et de Hirtzenstein.

*Husenburg*, qu'on appelait communément *das Huser* ou *Husener Schloss*, château de la famille de Hus, s'élevait sur un rocher, à trois lieues au-dessus de Guebwiller et sur les bords de la Lauch. Il n'en reste plus de traces aujourd'hui. Dietrich de Hus a déclaré<sup>1</sup> le tenir à titre de fief de l'abbaye de Murbach avec ses parents Jeanne d'Isenheim et J. Ulrich de Richenwiler.

C'est à ce titre que les Schauenbourg possèdent les biens qui relèvent du château.

<sup>1</sup> Les lettres réversales sont ainsi conçues : « gelobent mit disem Brieffe, dass wir « oder unser erben niemer werden sollen wider ir Gotzhuss von Murbach mit unser « burg zu Angrete, gelegen vor der stat zu Gebwilr, die sie uns mit hoffe und mit « allem begriff durch gnade und durch fruntschafft erlobet hant, wider zu buwende. « wenne wir wellent, etc. »

<sup>2</sup> Guillaume de Hungerstein compte au nombre des fiefs qu'il tient de l'abbaye de Murbach *am ersten minen teil an der burg zu Hungerstein*. Codex Ms. des fiefs de l'abbaye de Murbach du quatorzième siècle.

<sup>1</sup> Dietrich s'exprime ainsi : « die burg ze Husenburg, den walt, das wasser, als es « min vatter an mich und an min bruder braht hat. »

*Hirtzenstein*, à quatre mille pas au-dessus de Wattwiller, a été construit vers l'an 1265 par l'abbé Berthold. Lorsque les Suisses ravagèrent l'Alsace, en 1468, ils s'emparèrent par ruse de ce château, en l'absence de Lutold de Berenfels, son commandant, et le dévastèrent par le feu<sup>2</sup>. Il fut engagé aux nobles de Wattwiller, à qui l'abbé Walther permit, en 1514, de le donner à leur tour en gage pour cinq cents florins, à la condition de sauvegarder tous les droits de l'abbaye<sup>3</sup>. Mais l'abbé George compta lui-même, en 1530, huit cents florins aux Wattwiller, et il restitua, par conséquent, le château à son abbaye. Plus tard cependant il fut concédé en fief aux nobles de Landenberg.

§ 168. *Fiefs des Waldner. — Château de Stœrenbourg.*

*Berweiler* et *Beroltzweiler*, deux villages du canton de Wattwiller, ont été d'abord conférés aux Bollwiller et, après la moitié du quatorzième siècle, ils ont été concédés sur leur demande aux Waldner de Freundstein. Le château voisin, dit *Weckenthal*, a été acheté des Wattwiller par Hermann Waldner, qui l'a offert en fief, en 1456, à l'Église de Bâle. Comme il tombait en ruines, Anastase Waldner, fils de Hermann, le restaura à ses frais en 1522; il l'entoura d'un triple fossé, de quatre tours et de diverses autres fortifications bien entendues. Après la guerre de trente ans, en 1652, il fut brûlé par Reinhold de Rosen. Nous avons déjà dit que la moitié de *Freundstein*, château qui appartient aux Waldner, relève de l'abbaye de Murbach<sup>4</sup>.

*Stœrenbourg*, berceau de la noble famille de Stœr, qui a donné à l'abbaye de Murbach trois princes-abbés, est un château qui s'élevait autrefois sur une petite colline, à deux lieues de Saint-Amarin, au delà de la Thur. Il n'en reste que peu de traces aujourd'hui.

Humbert, le dernier des Stœr étant mort en 1595, ce fief, comme tous ceux de Murbach, échut aux Landenberg.

Eberhard de Waldner, fils de Crafton de Gebwiller, déclare, en 1280, qu'il tient en fief de Berthold, abbé de Murbach, toute la dime du vin dans le ban de *Bernwilr*<sup>5</sup>.

§ 169. *Observations diverses.*

Les châteaux, les villes fortes et les villages dont nous venons de faire

<sup>2</sup> Cet événement est raconté en détail dans la *Chronique* de BERLER, fol. 164.

<sup>3</sup> L'abbé s'exprime ainsi : « das schloss Hirtzenstein, ob unser statt Wattwilr gelegen, unser und unsers stifts eigenthumb. »

<sup>4</sup> Dans le mandat de Rouffach, ci-dessus, § 159.

<sup>5</sup> Note manuscrite de GRANDIER.

l'énumération, forment un territoire à peu près contigu. Nous passons ici sous silence quelques localités plus éloignées qui étaient soumises au domaine de Murbach. Nous avons parlé de *Hesingen*<sup>1</sup> à propos de la seigneurie de Landser. Les châteaux de *Girspurg* et d'*Eckerich* avec leurs villages *Engweiler*, *Hipsheim*, bourgs de l'Alsace inférieure, la cour dominicale de *Schefersheim* étaient des fiefs de l'abbaye de Murbach dont nous nous occuperons en leur lieu. Lucerne, ville de la Suisse, la seigneurie d'*Isenheim*<sup>2</sup>, *Dèle*<sup>3</sup>, place forte du Sundgau, et plusieurs villages du district de Landser<sup>4</sup>, qui ont formé les plus anciens domaines de l'abbaye, lui ont été enlevés depuis longtemps. Les Habsbourg d'Autriche, lorsqu'ils montèrent sur le trône d'Allemagne, s'emparèrent aussi de tous ces biens vers la fin du treizième siècle, eux qui jusqu'alors avaient été les vassaux de Murbach. Lucerne fut arrachée à l'abbaye par la maison d'Autriche, et la ville elle-même secoua le joug de celle-ci, alors qu'elle entra dans la confédération helvétique.

Le petit château d'*Ostein*, situé dans la seigneurie d'*Isenheim*, fut vendu, en 1700, aux religieux hospitaliers de Saint-Antoine de Vienne, par le comte de *Lœwenstein*, administrateur de Murbach.

De même que l'abbaye de Murbach relevait directement du Saint-Siège pour le spirituel<sup>5</sup>, de même aussi elle était immédiatement soumise à l'Empire et à l'empereur pour le temporel. Ainsi chaque abbé était investi par chaque empereur de son pouvoir séculier, pouvoir qui ressemblait à la puissance royale, et de ses terres. On connaît encore les investitures délivrées par les empereurs Sigismond et Frédéric III, dont le dernier permit, en 1480, à l'abbé *Achatius* de pouvoir exiger de quelques étrangers possesseurs de biens sis dans le territoire de Murbach les impôts habituels, et de faire rentrer en sa possession les fiefs que *Barthélemy*, prédécesseur d'*Achatius*, avait conférés sur les biens de l'abbaye avant qu'il n'eût obtenu l'investiture de l'empereur. Cette concession fut octroyée à *Achatius*, afin qu'il pût insensiblement réparer les pertes que *Pierre de Hagenbach*, bailli de *Charles-le-Téméraire*, avait naguère causées dans l'Alsace autrichienne. L'abbé était compris au nombre des princes de l'Empire et avait voix dans les assemblées. Il était tenu d'entretenir neuf cavaliers et dix-neuf hommes de pied, et était en outre taxé à cent quatre-vingt-huit florins par mois.

#### § 170. Propriétés de la collégiale de *Lautenbach*.

Aux terres appartenant à l'abbaye de Murbach nous ajoutons le petit

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 93. — <sup>2</sup> § 106. — <sup>3</sup> Ci-dessus, § 75 sv. — <sup>4</sup> § 94.

<sup>5</sup> Ce qui fut changé lors de la sécularisation.

(Note du traducteur.)

nombre de propriétés contiguës à ces terres sur la Lauch et dans la vallée de Lautenbach que possède la collégiale de ce nom. Murbach occupe la rive droite de la Lauch; les chanoines de Lautenbach la rive gauche. Sur cette dernière se rencontrent les quatre bourgs de *Lautenbach*, où résident les chanoines, de *Schweighausen*, de *Lintal* et de *Hæffen*. Ces villages, ainsi que la Vogtey, ont été achetés, en 1367, par les chanoines en faveur de leur église. Voici comment : Wernher, comte de Habsbourg, ayant fondé l'église de Lautenbach, les Habsbourg en restèrent constamment les avoués. A la Vogtey fut joint le domaine de Lautenbach, à l'exception des parties que nous avons dit en appartenir à l'abbaye de Murbach. Les Habsbourg cédèrent ensuite à la famille des Hatstatt, et d'abord à titre de fief, la Vogtey de l'église et le domaine de Lautenbach; puis plus tard, c'est-à-dire en 1361, ils le leur abandonnèrent en toute propriété après avoir reçu d'autres biens en échange.

Six ans plus tard, Eppon et Wernher de Hatstatt transférèrent tous leurs droits au chapitre de Lautenbach pour dix-huit cents florins<sup>1</sup>.

## SEIGNEURIE DE BOLLWILLER.

## § 171. Château de Bollwiller.

Entre les villes d'Ensisheim et de Sultz, sur les confins de l'Alsace supérieure et du Sundgau et au milieu d'une plaine charmante, s'élèvent le château et le village de Bollwiller. Le nom en varie avec les documents, où on lit suivant les époques *Bollunwilre*, *Bollewilr*, *Bollwil*, *Pollweiler*. Nous avons déjà dit qu'il remonte à la période Francique<sup>1</sup>. C'était d'abord une propriété rurale, une villa, qui peu à peu devint un village; le village, à son tour, se changea en une ville forte, et la ville forte donna naissance au château, ancien patrimoine de la famille de Bollwiller. En 1295, Pierre de Bollwiller et son frère Bourcard offrirent en fief à l'Église de Strasbourg leur ville de *Bollweiler*<sup>2</sup>. La petite ville n'existe plus, le château

<sup>1</sup> Dans les lettres de vente, écrites en allemand, les Hatstatt disent : « unser thal « zu Lutenbach, obern und nidern, mit vogtey über die stift zu Lutenbach, und mit « allen rechten, es syen luth. gericht, zins, holtz, veldt, wasser oder wasserrüns... « umb achtzeben hundert gulden von Florentz, etc. »

<sup>2</sup> C'est à tort que Schœpflin a placé la fondation de Lautenbach à l'année 1137, car son érection remonte au dixième siècle. Les moines ont été envoyés vers ce lieu par le fondateur de l'abbaye d'Honau. GOLBÉRY, *Antiquités de l'Alsace*, p. 65.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 454, § 195.

<sup>2</sup> L'évêque Conrad, dans sa charte autographe, s'exprime ainsi : « daz Stettelin « von Bollewilr, als es mit den zwein graben umbe begriffen ist, vür liddig eigen an « alle giverde uf haut geben. » La charte d'oblation des Bollwiller elle-même, écrite le mardi d'après Pâques, a été insérée par BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 577.

en occupe la place. En effet, il ne reste plus de trace des fossés entre lesquels nous savons que s'élevait la ville. Le village moderne, qui touche au château, est beaucoup plus long que l'ancienne petite ville. Ce n'est pas comme elle, comme le château, une propriété féodale, c'est un alleu entièrement libre.

Il paraît que les Bollwiller, pour se garantir contre l'incendie et le pillage, ont entouré de murs, au milieu du treizième siècle, l'espace occupé par le château, avec l'intention cependant de s'établir de nouveau dans la campagne lorsque la paix se serait raffermie. Albert, évêque de Strasbourg, fait encore mention de cette place forte et de son château, en 1480, dans la charte par laquelle il en investit les Bollwiller<sup>3</sup>. Cette place forte ne me semble pas avoir jamais eu la forme intérieure d'une ville.

Le château qui existe encore aujourd'hui a été restauré à la fin du seizième siècle par le baron Rudolphe, le dernier de sa famille. En 1376, Bourcard de Bollwiller vendit au chevalier Guillaume de Waldner la moitié de Bollwiller pour 300 florins; l'année suivante, le château de Wildenstein fut engagé au même. Mais au commencement du quinzième siècle, par un autre traité de vente, tout le village de Bollwiller revint à ses anciens possesseurs. Le canton de *Bollenberg* près de Rouffach, qui appartient aussi à cette seigneurie, passe pour avoir été le premier patrimoine de la famille des Bollwiller.

#### § 172. Villages dépendant de la seigneurie.

Les villages qui dépendent de cette seigneurie sont :

*Feldkirch*, à peu de distance de Bollwiller; les Bollwiller le tenaient en fief de la maison d'Autriche. En 1367, il fut engagé à Hanemann de Grœtz pour cent cinquante marcs d'argent. A l'extinction des de Grœtz, au quinzième siècle, la maison d'Autriche, croyant ce fief vacant, le conféra aux Waldner. Ceux-ci en avaient déjà été investis plusieurs fois lorsque l'erreur se découvrit; aussi les Bollwiller réclamèrent-ils en 1525. L'affaire fut portée devant la chambre d'Ensisheim, qui décida, en 1532, que les Waldner recevraient l'argent avancé par les de Grœtz et que les Bollwiller rentreraient dans leur gage. Le droit de patronage de l'église de *Veltkiltch* fut donné en fief, en 1280, par Thiébault, comte de Ferrette, à Cunon de Jungholtz, lorsque Walther de Veltkirch l'eut librement résigné<sup>4</sup>. Il y a donc eu des nobles qui ont usurpé le nom de ce village.

<sup>3</sup> Voici les termes de cette charte : « Stettlin und sloss Bollwilt als gelegen sind, mit den innern und ussern gräben. »

<sup>4</sup> La charte se trouve dans les archives des Bollwiller.

*Bulversheim*, autrefois *Wulfersheim*<sup>2</sup>, est un fief concédé par les Wurtemberg aux Rappolstein, qui l'ont eux-mêmes conféré aux Bollwiller à titre de sous-fief.

*Ungersheim* était un alleu dont les Reinach ont vendu, en 1554, les deux tiers aux Bollwiller pour trois cents florins, après en avoir obtenu le consentement de la maison d'Autriche desquels il relevait. Le troisième tiers appartient à la ville d'Ensisheim<sup>3</sup>.

Les ANNALES DES DOMINICAINS DE COLMAR, sous la date de 1220, nous apprennent que Curton, chevalier, a détruit une tour d'une chapelle dans *Ungersheim* pour s'en construire un château.

*Regisheim*, vulgairement *Rezen*, passa des comtes de Ferrette, et avant leur extinction, à la maison de Habsbourg, comme nous l'apprend BURCARD DE FRICK, sous la date de 1303. En 1361, il devint un fief de la maison de Massevaux, des mains de laquelle il passa pour cent quatre-vingt-dix marcs d'argent aux Staufen; en 1478, par la libre cession qu'en firent les Staufen, il devint le gage de Haman de Reinach. Après la mort de Haman, et en 1497, Regisheim fut conféré en fief à Gaspard de Mœrsperg. En 1555, les Mœrsperg transférèrent pour six mille deux cents florins leur droit aux Bollwiller des deux sexes, à la condition cependant que si les Bollwiller venaient à s'éteindre ce fief leur ferait retour.

*Heimsbrunn* et *Flachsland* sont deux villages du Sundgau qui des Massevaux sont passés aux Bollwiller. Rodolphe, duc d'Autriche, a investi, en 1361, Jean de Masmunster du bourg d'*Hemespurn*. Une investiture de l'année 1458 joint au village un château du même nom et elle y annexe aussi le village de Flachsland. Christophe de Massevaux étant mort en 1578, le baron Nicolas de Bollwiller y succéda en vertu des lettres d'expectation que l'empereur Ferdinand lui en avait accordées en 1554<sup>4</sup>.

• Dans un diplôme falsifié de l'abbaye d'Ebersheim, daté de 987, on lit *Veltkirche*.

Le village de Feldkirch fut concédé à titre de fief, en 1387, par Albert, duc d'Autriche, à Conrad de Waldner et à Berthold de Waldner, cousin de ce dernier. Hermann, fils de Conrad, en fut investi, en 1429, par Frédéric, duc d'Autriche<sup>5</sup>.

Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix possédait à Ungersheim *curiam*

<sup>2</sup> C'est ainsi que s'exprime une chartre de Conrad, évêque de Strasbourg, datée de 1355, par laquelle Hanemann de Lobegasse offre en fief à l'évêque plusieurs champs contenus dans le ban de ce village.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 103.

<sup>4</sup> *Codex Ms. des fiefs du gouvernement d'Ensisheim.*

<sup>5</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

*cum vineis, pratis, agris, et ad Regensheim beneficiales novem mansus quorum unusquisque quinque siclos (pfenning), dabit et viginti tres malteras (Malter, mesure de froment)* <sup>6</sup>.

En 1272, Jean *domicellus de Mærsperg et uxor mea Agnes, filia domini Henrici de Dula, militis, possessiones nostras sitas in villa de Emsbrune contulimus donatione domui Lucellensi* <sup>7</sup>.

### § 175. Historique de cette seigneurie.

De ce qui précède, il résulte que la baronnie de Bollwiller ne provient pas d'une seule source, qu'elle n'a pas été formée d'un seul bloc, mais qu'elle est l'œuvre de quelques siècles. Je dis baronnie, parce que les propriétaires en ont été décorés du titre de baron par un diplôme impérial. Ils ont tenu en gage les seigneuries de Florimont <sup>1</sup> et de Massevaux <sup>2</sup>, ce que nous démontrerons plus tard avoir eu lieu pour le val de Villé et le château du Hoh-Kœnigsbourg. Tous ces biens se réunirent sur la tête de Marguerite, fille de Rodolphe, le dernier baron de Bollwiller, qui les apporta en dot, en 1617, à Jean-Ernest de Fugger, son mari, malgré l'opposition que fit un certain Kuhn, qui prétendait avoir des droits sur la seigneurie. Louis XIV l'enleva aux Fugger pour la donner, le 19 avril 1649, à Reinhold de Rosen, major-général de l'armée de Saxe-Weimar, qui était passé ensuite au service de France à titre de lieutenant-général. Deux ans après, Reinhold acheta de la ville de Strasbourg la seigneurie de Herrenstein dans l'Alsace inférieure et l'annexa à ses biens de Bollwiller. Marie-Sophie, fille aînée de Reinhold et son héritière, se maria, en 1660, à Conrad de Rosen, qui porta plus tard le titre de maréchal de France, et de ce mariage issit une nouvelle branche des Rosen aujourd'hui encore florissante. Conrad, pour mieux s'assurer la possession de cette terre ainsi que de celle de Massevaux, paya, en 1680, à François-Ernest, comte de Fugger, au père duquel elles avaient été enlevées, la somme de 40,000 liv. pour les fiefs, et celle de 60,000 pour les propriétés allodiales; il y ajouta encore 13,000 livres, du consentement du roi. Plus tard, les Rosen acquirent par mariage plusieurs domaines dans la comté de Bourgogne. Tels furent le comté de Grammont, les baronnies de Conflandey et de Saint-Remy et les deux domaines de Montot et de Betoncourt.

En 1739, Louis XV érigea en marquisat la seigneurie de Bollwiller, à la condition qu'elle serait l'apanage des aînés de la famille.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, pièces justific., p. CLIV. — <sup>7</sup> Arch. de Porrentruy.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 76. — <sup>2</sup> Ibid., § 98.

## SEIGNEURIE DE LANDSPURG.

## § 174. Château de Landspurg.

Cette seigneurie présente avec orgueil dans un district d'à peu près deux lieues d'étendue fertile en productions de toute espèce et surtout en vins, quatre villes fortes et cinq villages qu'on pourrait comparer à des villes. Cependant Kaisersberg que renferme ce périmètre n'a jamais appartenu à la seigneurie de Landspurg ; il comptait autrefois au nombre des villes libres de l'Empire.

Le château de Landspurg, vulgairement *Hoh-Landspurg* et dont le nom signifie *le haut château du pays*, est le chef-lieu de la seigneurie ; il surpassait par sa force, son étendue, sa situation, la plupart des autres châteaux-forts de l'Alsace. Il était entouré d'un triple mur très-épais, et des tours qui flanquaient les autres édifices lui donnaient un aspect très-imposant. On y voit encore un puits très-profond aux eaux abondantes. L'accès du château le plus facile est du côté du val Saint-Grégoire ; on y arrive par un sentier circulaire. Les malfaiteurs y étaient amenés, appliqués au supplice du cheval de bois et exécutés. Tous les habitants de la seigneurie devaient aider en toutes choses au *Burgvogt*, gouverneur du château, et y monter les gardes à sa réquisition ; le seigneur les y nourrissait. La plus ancienne mention de ce château se rencontre dans les ANNALES DE COLMAR qui racontent, sous la date de 1281, que le Landvogt d'Alsace et les Colmariens ont assiégé *Landisperch*, château du Schultheis de Colmar, et qu'ils ont dévasté ses biens<sup>1</sup>. Rodolphe, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Rodolphe I<sup>er</sup>, conféra, huit ans après, à Conrad de Keiserperc et à son frère Walther ses biens *in villa Obernheringen in castrense feodum, apud castrum Lanspurc perpetuo promerendum*<sup>2</sup>. En 1303, BURCARD DE FRICK écrit quelquefois le nom de *Landespurg*. Cependant plus tard l'appellation de Landspurg prévalut, quoiqu'elle s'ap-

<sup>1</sup> Voici comment M. DE GOLBÉRY, *Monuments de l'Alsace*, 1<sup>re</sup> sect., p. 54, raconte ce fait : « Les habitants de Colmar, de Schlestadt, de Zurich et de Berne refusèrent tout tribut à l'empereur Rodolphe et prétendirent à une liberté illimitée. Ce fut alors que l'empereur institua dans la charge d'avocat d'Alsace Otton d'Ochsenstein, fils de sa sœur, secondé par l'évêque de Bâle ; ce nouveau gouverneur força Porrentruy à lui ouvrir ses portes. Cependant Sigefroi de Gundolsheim, qui était prévôt de Colmar, résista à l'ordre qui le destituait et, renfermé dans le château de Haut-Landspurg, il bravait Otton d'Ochsenstein ; mais ce seigneur l'assiégea et le jour de la Saint-Nicolas 1281, la forteresse fut prise de vive force par les troupes impériales. »

(Note du traducteur.)

<sup>2</sup> Ce te charte est datée de Colmar, le IV des Calendes d'octobre.



plique plutôt à la montagne qu'au château même. Dans l'Alsace inférieure un autre de Landsperg, non loin d'Andlau, a donné naissance à la noble famille des Landsperg. Il en existe un second dans la Franconie ; il appartient aux princes de Schwartzemberg. Le Hoh-Landsperg fut engagé, en 1563, aux seigneurs de Rappolstein ; les Suédois le prirent d'assaut au mois de mai de l'an 1633, quoiqu'il eût été muni de quelques canons par Lazare Schwendi<sup>3</sup>.

### § 173. Villages de la seigneurie.

Les principales localités qui appartiennent à la seigneurie sont les suivantes :

*Wintzenheim*<sup>1</sup>, situé au pied de la montagne sur laquelle est assis le château, à l'entrée de la vallée de Saint-Grégoire, est entouré de murs percés de portes et contient au moins cent cinquante feux. Cependant le plus petit nombre seulement des habitants relève de la seigneurie ; le plus grand nombre dépend de la Reichsvogtey de Kaysersberg.

Il s'y trouve beaucoup de juifs. Il y avait dans Wintzenheim un petit château appelé *Dornenburg* ou *Thurnburg* qui a donné son nom à ses possesseurs ; c'étaient d'abord les Linck, puis les Kesselring et plus tard les Clebsattel, héritiers des Kesselring. Une inscription sépulcrale de 1302, retrouvée dans l'abbaye de Pairis, nous a fait connaître Conrad, *Ritter* de Winsenheim<sup>2</sup>.

*Turckheim* est situé en face de Wintzenheim, au delà de la Fecht ; il dépend pour un tiers, et plus anciennement pour moitié, de la seigneurie de Hohenlandsperg.

Nous en parlerons plus en détail lorsque nous traiterons des villes impériales d'Alsace.

*Morschweiler* est situé au revers de la montagne sur laquelle s'étend Turckheim ; les environs en sont plantés de vignes. On le voit figurer, en 1179, dans une charte de Grandval, sous le titre de *Morswiler prope Turkenheim*, et ailleurs sous celui de *Nieder-Morschweiler*. Les Rathshausen en tenaient la moitié comme fief de la maison d'Autriche avec droit de patronage. L'autre moitié relève de la Vogtey impériale de Kaysersberg. Le tribunal du lieu se composait de douze membres dont huit étaient pour la partie du Reichsvogt et quatre pour la seigneurie de Landsperg.

*Ingersheim* est un bourg remarquable sur la Fecht. Une bulle du pape

<sup>3</sup> CHEMNITZ, *Schwed. Krieg in Deutschland*, pars II, p. 129.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 511, § 252.

<sup>2</sup> HUGO, *Monumenta S. Antiquit.* t. II, p. 279.

Léon IX, datée de 1050, l'appelle *Ingemarsheim*<sup>3</sup>. Mais en 1503, BURCARD DE FRICK l'écrit *Ungersheim*.

*Katzenthal*, qui se recommande par son vin, possédait autrefois un couvent de religieuses cloîtrées dont les ANNALES DE COLMAR font mention sous la date de 1281, de 1288 et de 1299.

Près de ce village s'élevait un vieux château que nos documents appellent *Winecke*, *Weinegg*. En 1251, Ulric I<sup>er</sup>, comte de Ferrette, reçut en fief de Henri, évêque de Strasbourg, *castra Hohennag et Windecke cum pertinentiis eorundem*<sup>4</sup>; il offrit ensuite, en 1271, à l'Église de Bâle et au même titre, ces deux châteaux sous le nom de *Hohennac* et *Winecke*<sup>5</sup>. Ces noms reparaissent dans les lettres par lesquelles les évêques Bâle en investissent dans la suite les comtes de Ferrette et, après eux, les archiducs. En 1561, la maison d'Autriche a conféré le château de Wineck aux Rathsamhausen à titre de sous-fief. Une investiture de 1502 mentionne ce château comme étant déjà alors en ruine<sup>6</sup>.

Le 15 octobre 952, Otton-le-Grand confirme l'Église de Coire dans les propriétés qu'elle possédait à *Vincinheim*<sup>7</sup>.

En 1114, l'empereur Henri V confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Dié, reconnaît qu'elle possède entre autres *ecclesiam Hungersheim cum viginti et uno et dimidio manso cum aliis appendiciis*. RUYR<sup>8</sup> nous apprend qu'en 1150 deux nobles de l'Alsace, nommés Odouin et Théodoric, donnèrent au chapitre de Saint-Dié tous les alleux qu'ils possédaient dans le ban d'*Ongiville*. Selon GRANDIDIER<sup>9</sup>, ces deux dénominations Hungersheim et Ongiville s'appliquent à *Ingersheim*. Il est constant que jusqu'à la révolution le chapitre de Saint-Dié a exercé le droit de patronage à *Ingersheim*.

#### § 176. Ville forte d'*Ammersweyer*.

*Ammersweyer*, que les habitants du val d'Orbey appellent en patois *Mariville*, était d'abord une ville royale; il figure ensuite au dixième siècle comme un domaine de l'abbaye de Murbach<sup>1</sup>, pour apparaître au quatorzième siècle comme une ville forte, soumise à une triple juridiction. BURCARD DE FRICK mentionne encore, en 1503, le village d'*Ammerswilre* « comme dépendant de la seigneurie de Landspurg<sup>2</sup>; » bien plus, l'empereur

<sup>3</sup> Gall. Christ. t. v. Instrument. col. 471. — <sup>4</sup> BERLER, Chron. Ms., fol. 558.

<sup>5</sup> HERRGOTT, Geneal. Habsb. t. III, num. 514. — <sup>6</sup> Cod. Ms. feud. Regim. Ensish.

<sup>7</sup> WURDTWEIN, Subsidia nova t. III, p. 565. — <sup>8</sup> Antiquitéz de la Vosge, part. III, liv. 1<sup>er</sup>, chap. xv. — <sup>9</sup> Hist. d'Alsace, t. II, p. CCXVIII.

<sup>1</sup> T. III, p. 455, § 175.

<sup>2</sup> Les mots entre guillemets ont été effacés par GRANDIDIER dans son volume de SCHOEPFLIN.

(Note du traducteur.)

Charles IV en fait encore mention sous ce titre en 1370<sup>3</sup>. On rapporte que la ville s'est formée par la réunion de trois villages et que de cette fusion est née la triple juridiction qui en régit les habitants. Ces juridictions sont celle des seigneurs de Rappolstein, celle du seigneur de Landsperg et enfin celle du Vogt de Kaysersberg; les deux premières relèvent de la maison d'Autriche, la troisième appartient aux empereurs et à l'Empire.

Les trois villages s'appelaient : *Ammersweyer*, qui est devenu la ville, *Meyweyer* que les chartes appellent aussi *Minnenwiler*, et *Katzenweiler*, appelé aussi *Katzenbach*. En 1363, *Minnenwiler*, situé à proximité d'Amerswiller, a déversé la majeure partie de ses habitants dans cette dernière localité. Il n'est plus resté à *Minnewiller* que l'église et quelques habitations. En 1503, le curé lui-même s'est établi à Ammerschwibr. Le patronage de cette église appartenait au monastère d'Alspach<sup>4</sup>, qui l'avait acheté, vers l'année 1300, de l'église de la Toussaint de Strasbourg.

Les ANNALES DE COLMAR, sous la rubrique de 1279 et de 1288, parlent d'un château situé à *Minnevilier* ou *Minnewilre* qui fut pris par le seigneur de Rappolstein. Les comtes de Ferrette et, après eux, les archiducs d'Autriche, leurs successeurs, avaient à *Minnewiler* des hommes dont les Rappolstein furent investis jusqu'au commencement du seizième siècle. Le village de *Katzenweiler* n'apparaît qu'une fois dans le recueil des fiefs de la maison d'Autriche; c'est en 1361, alors qu'on voit Jean de Rathsamhausen accepter en fief quelques biens situés sur le territoire de ce village. Il est indubitable qu'Amersweyer doit ses développements à la ruine de ces localités, mais je ne saurais faire dériver de ce fait le mélange des trois juridictions qui se partagent la ville; ce système est de beaucoup antérieur. Un titre de 1298, par lequel trois seigneurs de Rappolstein, Anselme et deux Henri, se partagent leurs terres, constate les droits des Rappolstein. Ceux de la maison d'Autriche ou de Landspurg sont constatés, en 1303, par BURCARD DE FRICK. Ceux de l'Empire, qui ont été confiés à la Reichsvogtey de Kaysersberg, sont consacrés par le titre déjà cité que donna, en 1360, l'empereur Charles IV<sup>5</sup>. A cette époque, Charles IV engagea pour cent marcs d'argent à Hesmann Stamler de Kaysersberg le droit de prélever chaque année huit livres de deniers bâlois sur les revenus que l'empereur retirait d'Amerswiller.

<sup>3</sup> GLAFÉY, *Anecdotor.* num. 252.

<sup>4</sup> HUGO, *Monument. Antiquit. Saer.* t. II, p. 353.

<sup>5</sup> GLAFÉY, loc. cit., on y lit ces paroles : « Dofur wir ym einseczen zu rechtem pfande, vier fuder weyngelts, uff sand Marteins tag, und acht pfunt Baster pfeninge czinses, die man nennet Hornung gewerff, alle jar in deme dorffe Amerswiler, etc. »

En 1128, Marmoutier possède in *Amalricha-villa mansa* II<sup>o</sup>.

En 977, l'empereur Otton II confirme à l'abbaye de Murbach *capellam decimalem et baptismalem cum tota villa Amelricheswilre (Ammerschweyer) in qua sita est cum clerico suo Oudelrico, ejusdem ville legitimo sacerdote, cum tota familia sua tam libera quam servili, suis que omnibus pertinentiis quam domina Adelheidis Imperatrix,..... eidem Murbacensi donavit ecclesie, statuens ut si quis locum ipsum vel populum incendio, aut preda, aut captione seu aliqua vastatione inquietaverit, homo liber vel de libera familia damnum rei perditæ in quadruplum restituat, et fisco regio libras auri decem exsolvat, servilis persona autem, et qui hæc non possit exsolvere, pilos perdat cum corio et septem annorum damnatur in exilio*<sup>7</sup>.

### § 177. Droits.

Les droits de chaque seigneurie sont partagés de telle sorte que chacun des habitants paie à son suzerain un droit fixe en vin et en argent. Lorsque deux personnes de juridiction différente s'unissent en mariage, l'enfant suit la condition de la mère ; c'est ce qu'on appelle dans le pays *die bæse Hand*. La ville est administrée par des conseillers et des bourgmestres qu'elle nomme elle-même ; chaque seigneur y nomme un prévôt et chacun d'eux aussi a en sa possession une des trois portes de la ville. Ils ont aussi droit de présidence dans le renouvellement annuel du magistrat. Les ANNALES DE COLMAR nous apprennent que les recluses de Katzenthal se transportèrent, en 1288, à *Ammersvilla* et qu'elles y fondèrent un cloître. Le droit de patronage de l'église d'Ammerswiller fut donné, en 1251, au monastère de Veldpach par Berthold, évêque de Bâle, et par ses frères, les comtes de Ferrette. Le curé qui portait le nom de recteur avait, en 1260, le quart de la dime, comme on le voit par une bulle du pape. Mais les religieux de Veldpach pensèrent qu'en raison du petit nombre des habitants, la présence du recteur était inutile ; ils se contentèrent donc d'installer à sa place un vicaire, en 1295, après avoir obtenu l'approbation de l'évêque de Bâle, et s'appliquèrent les riches revenus de la cure. La chose resta en cet état, jusqu'à ce que les habitants d'Ammerschwihr eux-mêmes, voyant croître le nombre des bourgeois, eussent à peu près rétabli à leurs frais la paroisse dans son premier état.

### § 178. Kiensheim.

*Kiensheim* est une ville forte qui s'étend entre Ammerschwihr et Kay-

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CCLXX

<sup>7</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. I<sup>er</sup>, p. CXLIX.

sersberg, au milieu d'une vallée dont les vins sont renommés; elle appartient en entier aux seigneurs de Hohen-Landsperg.

Dans les anciens documents son nom est écrit *Consheim*<sup>1</sup>, *Kunsheim*, *Keinsheim*, *Kensheim* et enfin *Kiensheim*<sup>2</sup>; c'est comme si l'on disait *villa* de Canon.

On suppose que cette ville, patrimoine primitif des comtes d'Éguisheim, est passée de leurs mains dans celles des comtes de Ferrette, leurs parents, qui l'ont léguée à la maison d'Autriche. Ce qui rend la chose douteuse, c'est que, déjà à la date de 1303, BURCARD DE FRICK classe Kiensheim, *Cunsin*, et la seigneurie de Landspurg au nombre des possessions autrichiennes, et à cette époque les comtes de Ferrette florissaient encore. Le village de Kientzheim n'a reçu qu'après Ammerschwibr la forme et le titre de ville. C'est du temps du concile de Bâle et par conséquent de 1431 à 1443, alors que le comte de Lupfen, ayant obtenu le fief de Hohen-Landsperg, entoura, pour sa propre sûreté, Kientzheim de murs et de fossés. Ces fossés furent ainsi la propriété particulière des seigneurs, jusqu'à ce que Jean-Guillaume de Schwendi les eût offerts en fief à la maison d'Autriche. Les Lupfen et les Schwendi, qui leur succédèrent dans la seigneurie, avaient leur résidence habituelle dans le château qui est bâti sur le mur de la ville. Le baron de Montclar, propriétaire de la seigneurie au dix-septième siècle, avait établi dans les jardins de ce château une pépinière d'où se répandaient dans toute la province les plants des meilleures qualités de fruits.

Un autre château, plus ancien peut-être que celui-ci et situé au milieu de la ville, passe pour avoir été habité dans les anciens temps par des nobles du nom de *Kensheim*<sup>3</sup>, dont il est fait mention au treizième siècle. Vers 1460, l'empereur Frédéric III a gratifié Kientzheim de la tenue de foires et de marchés et de tous les autres privilèges dont jouissaient les villes voisines. Outre l'église paroissiale, où se trouve la sépulture des Schwendi, Kientzheim possède une chapelle dédiée à saint Félix et à sainte Régule. Le pape Léon IX l'a conférée avec une cour colongère au couvent des bénédictines établi à Zurich, qui l'a vendue, à la fin du treizième siècle, à l'abbaye de Lucelle. Les images de la sainte Vierge et de saint Jean l'évangéliste, préservées du feu à Sigoltzheim, en 1466, ont été transférées dans cette chapelle, et la dévotion y amène de tous les

<sup>1</sup> ANNALES DE COLMAR, ad An. MCCLXXIX.

<sup>2</sup> Voy les inscriptions sépultureales de l'abbaye de Pairis dans HUGON, *Monument. S. Antiquit.* t. II, p. 278 sq., et BERNHARDIN, abbé de Lucelle, dans sa brochure *De Ecclesia S. Regulæ Kiensheim.* Porrentruy 1662.

<sup>3</sup> Hesso de Kensheim An. MCCXCVI; Cuno Armiger de Kensheim An. MCCC; HUGON, loco alleg.

points de nombreux pèlerins. L'empereur Frédéric III y vint, en 1473, avec une grande suite de seigneurs pour vénérer ce lieu célèbre par ses miracles; il dina dans la cour de Lucelle, qui est à côté de l'église, et suspendit dans la chapelle son chapeau hongrois brodé en or et en argent<sup>4</sup>. Les religieuses d'Alspach avaient leur monastère sur l'emplacement actuel de l'église paroissiale; elles l'ont quitté sous le règne de Rodolphe I<sup>er</sup>, pour s'établir dans la vallée où elles sont encore maintenant.

La rue dite *Alspachergass* conserve leur souvenir dans Kiensheim.

Le 1<sup>er</sup> mars 952, Otton-le-Grand confirme l'abbaye de Saint-Félix et de Sainte-Régule à Zurich dans les biens qu'elle possède à Chonesheim<sup>5</sup>.

### § 179. Autres villages.

*Sigolsheim*, appelé en français *Savamont* ou *Saint-Vaumont*, près de Kiensheim, est un grand village dont nous avons expliqué l'origine dans la période Francique<sup>1</sup>. Il relève de la seigneurie de Landsperg, de telle sorte cependant que quelques-uns de ses habitants appartiennent à celle de Rappolstein. C'est-à-dire qu'ils sont divisés les uns en Impériaux, les autres en vassaux de Rappolstein, *Reichs leuthe* et *Rappolsteinische leuthe*. Ceux-ci ont été transférés des cités libres de l'Empire à Sigolsheim<sup>2</sup>, et ont été achetés, en 1511, de Jean et de Nicolas Erlen par les seigneurs de Rappolstein. Les autres, affranchis depuis longtemps du servage des Rappolstein<sup>3</sup>, sont reçus en fief par l'Église de Bâle. Chaque division

<sup>4</sup> Voy. à ce sujet la brochure de l'abbé BERNARDIN que nous venons de citer.

<sup>5</sup> WERTWEIN, t. III, p. 36).

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 501, § 244.

<sup>2</sup> Une sentence du magistrat d'Ammerschwihr, rendue en 1449, porte : « Welche zu Sigoltzheim geboren sint und werdent, und deren mutter des Richs zu Sigoltzheim gewesen ist, sol der mutter nochslahen und dem Rich zu Sigoltzheim dienen; und alle die nu füro gen Sigoltzheim ziehent und geboren sint, usser dem Rich innerhalb der kreisz, hie dissite der Ottersbühel, der Blindach und dem Eckenbach, sol nun doselbst dem Rich zu Sigoltzheim dienen und sust fürer, und usserhalb dem kreisz nit. »

<sup>3</sup> Il y eut à ce sujet, en 1509, une convention entre Maximin de Rappolstein et Sigismond, comte de Lupfen; elle porte : « Alle personen, sie sygend wyp oder mann, die usz Stetten, dærffern, wilern oder flecken, den Herrn von Rapoltzstein anhærig geboren, sich mit huswesen zu Sigeltzheim nidergelossen hant, « jertzund doselbs wonend oder künstiglich nider lassen werdent das dieselben der Herrschafft Rapoltzstein sweren sollend nun hinfüro ewiglich und one widerred; « mit gewerff, sturen, reisen und allen andern burgerlichen diensten gewertig sin... « Item es sollen ouch in solchen gezægden die kinder allweg der bösen handt, das ist den müttern noch den Herrschafften zu Sigeltzheim dienen, in allermasse solichs « mieterhalb zu Ammerswiler gehalten ist, etc. »

avait son Schultheis particulier. En ce qui concerne les enfants nés de juridictions différentes, la règle est la même qu'à Ammerswiller. Les ANNALES DE COLMAR nous apprennent que plusieurs hommes de Sigoltzheim ont été faits prisonniers et emmenés, en 1287, par le seigneur de Rappolstein. Peut-être avaient-ils essayé de se soustraire à son pouvoir.

*Logelheim*, village dans le voisinage de Sainte-Croix, est placé sur l'Ill. Le *Fragment historique* d'URSTIUS<sup>4</sup> nous apprend qu'une grande bataille doit y avoir été livrée, en 1178, entre Canon de Horbourg et Égeloff d'Urselingen, seigneur de Ribeaupierre. Du temps de Burcard de Frick, il n'appartenait pas encore à la seigneurie de Landsperg, mais bien à la régence d'Ensisheim. L'empereur Charles-Quint le donna en fief à Jacques Villinger de Schœnenberg, à la condition qu'il indemniserait pécuniairement les comtes de Lupfen, seigneurs de Hohenlandsperg, à qui l'empereur le retira. Mais Charles, fils de Villinger, le rendit aux Lupfen en 1539<sup>5</sup>. Le duc Éthicon d'Alsace a donné à l'abbaye d'Ebersheim la cour seigneuriale, l'église paroissiale et les dîmes de Logelheim<sup>6</sup>.

On trouve Sigolsheim au dixième siècle. Une charte donnée par l'empereur Otton I<sup>er</sup> à Uthica, abbesse d'Andlau, confirme les biens, droits et privilèges de son abbaye. L'empereur reconnaît qu'elle possède *ecclesiam de Sigolsheim cum omni decimatione et allodium in quo sita est eadem ecclesia et quinquaginta duas hubas in eodem pago*<sup>7</sup>.

Dans une charte de l'an 1022, l'empereur Henri II reconnaît que l'abbaye d'Ebersheim est propriétaire d'une église située *infra terminum Sigoltesheim*<sup>8</sup>.

Dans le onzième siècle, saint Léon déclare que l'abbaye de Hohenbourg possède des propriétés dans *Sigoltesheim*<sup>9</sup>.

Wilhelm de Rappolstein donna à titre de fief, en 1482, à Hermann Waldner *decimas in Sigolsheim*. En 1508, Anastase et Jacques, fils de Hermann, acceptèrent en échange la dime et le patronage de Hartmannsweiler<sup>10</sup>.

Vers l'an 1090, l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim possédait à *Lanheim* un moulin à elle donné par un nommé Baldemar.

« Peut-être, dit GRANDIDIER, est-ce Logelheim<sup>11</sup>. »

<sup>4</sup> *Scriptor. Rer. Germ.* t. II, p. 85.

<sup>5</sup> *Cod. Ms. feudor. Reginim. Ensisheim.*

<sup>6</sup> *Chron. Novient.* apud MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1153.

<sup>7</sup> WURDTWEIN, t. III, p. 300. — <sup>8</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, p. ccc.

<sup>9</sup> Charte de 1050. WURDTWEIN, t. II, p. 216.

<sup>10</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

<sup>11</sup> *Hist. d'Alsace*, t. II, p. clIII.

§ 180. *Historique de la seigneurie.*

La seigneurie de Landspurg avait été engagée, en 1287, par Albert 1<sup>er</sup>, duc d'Autriche, à Brunon, seigneur de Rappolstein. Le domaine direct en ayant été conféré peu après au duc Léopold, le troisième des fils d'Albert 1<sup>er</sup>, les habitants, indignés d'un nouveau traité fait avec Brunon, se révoltèrent et ne rentrèrent dans l'obéissance qu'en 1296, lorsque ce traité eut été brisé. Brunon se démit l'année suivante de la seigneurie qui lui avait été engagée, et Léopold réunit le domaine utile à la directe<sup>1</sup>. En 1303, BURCARD DE FRICK classe toute la seigneurie au nombre des domaines de l'Autriche en Alsace. En 1397, le duc d'Autriche Léopold IV le Glorieux, ayant contracté une dette de 1300 florins envers un autre Brunon de Ribeaupierre, lui céda, jusqu'à concurrence de cette somme, la perception du revenu de la seigneurie<sup>2</sup>. Léopold étant mort sans enfants, la seigneurie échut, en 1411, à son frère aîné Frédéric IV. Mais en 1415, le concile de Constance le déclara déchu de tous ses fiefs relevant de l'Église et de l'Empire, et il fut mis par l'empereur au ban de l'Empire<sup>3</sup>. Cette proscription fit tomber ses domaines en des mains étrangères. Hohen-Landspurg échut à un comte de Lupfen, à qui la possession en fut confirmée par un diplôme de l'empereur Sigismond daté de 1435<sup>4</sup>. Cependant lorsque la maison d'Autriche s'assit sur le trône, la seigneurie revint facilement en son pouvoir; toutefois les Lupfen la retinrent comme fief relevant d'elle. En 1493, il intervint entre l'électeur Philippe, Landvogt d'Alsace, et Sigismond, comte de Lupfen, une transaction au sujet des hommes de Wintzenheim et de Niedermorschwihr; cette transaction, provoquée en raison de la seigneurie mixte qui appartenait dans ces villages à la Reichsvogtey de Kaysersberg et au seigneur du Hohen-Landspurg, détermina à qui de ces deux pouvoirs écherraient les étrangers qui s'établiraient à Wintzenheim et à Niedermorschwihr<sup>5</sup>. En 1521, le comte Sigismond ob-

<sup>1</sup> *Cod. Ms. feudor. Regimin. Ensisheim.*

<sup>2</sup> Témoin une charte des archives de Rappolstein qui porte : « Also das wir im fur « das alles drüzehen hundert guldin geben sollent, und habent auch im gegönnent... « das er die von unser luten gemeinliche, die in unser Ampt gen Landspurg « gehorent, die jeltzund sin pfandt von uns ist, nemmen und ufhaben soll, etc. »

<sup>3</sup> Frédéric avait été proscrit pour avoir favorisé l'évasion du pape Jean XXIII

(*Note du traducteur.*)

<sup>4</sup> Archives de la ville de Colmar.

<sup>5</sup> Voici le texte de cette charte : « Wir Philips.... bekennen. ... dasz wir als ein « Landvogt in Elsass uns.... umb die dienst u. angehörigkeit der armen leuth, so « von aussen in die derffer u. gericht zu Morschweyer u. Winzenheim gezogen « seind u. fürter ziehen werden, vertragen haben lassen, also dasz alle die leuth, « so ausz dem Stifft Strasbourg auch in der Mundat mit ihrem anhang, item dem



tint de l'empereur Charles-Quint l'investiture plénière. A Sigismond succéda son cousin germain le comte George avec ses cinq frères, auxquels Ferdinand I<sup>er</sup> accorda l'investiture en se réservant l'ouverture du château et des villes. Cette investiture se renouvela, en 1548, en faveur de Joachim, fils de George, et de ses agnats. A la mort de Joachim, les Lupfen, ne pouvant conserver plus longtemps ce fief, le vendirent, en 1563, à Lazare de Schwendi, qui obtint encore de l'empereur, l'année d'après, la faculté d'en disposer par testament. La Reichsvogtey de Kaysersberg fut aussi engagée à Lazare pour la somme de trois mille deux cents livres, et il augmenta ses domaines dans la contrée par beaucoup d'acquisitions allodiales. Dès ce moment les Schwendi prirent le titre de barons de Lands-purg<sup>6</sup>.

Il y a dans LUCKIUS, *Sylloge numismatum elegantiorum*, p. 217, une médaille qui a été frappée pour les hauts faits de Lazare Schwendi, baron de Hohen-Lands-purg, dans la guerre contre les Turcs en 1563. L'avers donne son portrait très-fidèle.

#### § 181. Suite du précédent.

En 1579, Lazare, par son testament, institua pour son héritier son fils unique Guillaume, sous la charge d'un fidéicommissaire. Guillaume se trouvant sans progéniture masculine, obtint des princes d'Autriche, au détriment de ses agnats, que sa fille unique Éléonore serait déclarée capable de succéder au fief. Il offrit en fief aux archiducs, et sans doute en reconnaissance de cette concession, tous les biens qu'il avait reçus des archiducs à titre d'alleu, à la condition toutefois que si jamais sa fille venait à perdre la seigneurie, ces biens retourneraient à ses héritiers naturels. Hélène-Éléonore épousa en premières noces Jacques-Louis, comte de Furstenberg, et ensuite Nicolas, baron de Leyen, et leur apporta en dot la seigneurie de Lands-purg, dont celui-ci fut investi au nom de sa femme, en 1613. Il y eut toutefois opposition de la part de la branche puinée des Schwendi que Lazare avait immédiatement substituée dans son testament

« Stift Murbach, item Munster in S. Gregorien thal u. dergl. allen andern freyen  
« Clæstern, wie oder wa gelegen sein, item von der Herrschafft Horburg, item von  
« der Herrschafft Rappoltstein..... item von der Herrschafft Hattstatt..... u. darzu  
« auch alle freye und Reichstætt..... die alle sollen dem II. Rich u. uns als Landvogt  
« dienen. Dargegen sollen alle die leuth ausserhalb der vorgeschriebenen freyen  
« Stifften, etc., von allen andern fürstenthumben der Herrschafft Lupffen dienen. »  
Heidelb., le jeudi après Saint-Gall de l'an MCCCCXGIII.

<sup>6</sup> *Freyherr zu Hohen-Landsperg*, dit l'épithaphe de Guillaume Schwendi, enterré, en 1609, dans l'église paroissiale de Kiensheim.

à son fils Guillaume. Le chef de cette lignée était Guillaume, frère de Lazare, qui eut pour fils Alexandre; Alexandre engendra Maximilien. Louis XIV désigna neuf arbitres pour statuer sur les réclamations de celui-ci, et par leur décision la seigneurie, enlevée aux Leyen, fut rendue aux Schwendi. Maximilien de Schwendi délaissa un neveu, François Schwendi, qui devint son héritier; mais une décision royale de 1680 lui enleva le Hoh-Landsperg, sous le prétexte qu'il vivait à l'étranger, et le donna au baron de Montclar, qui commandait en Alsace. Au décès du baron de Montclar, mort sans descendance mâle, les biens allodiaux, qui avaient été offerts en fief à la maison d'Autriche par Guillaume de Schwendi, sous condition de retour, furent restitués à la famille de Leyen; mais la seigneurie elle-même fut conférée par le roi, en 1690, comme fief masculin au marquis de Rebé, d'une famille du Languedoc et gendre de Montclar. Le marquis mourut trois ans après, ne délaissant d'autre héritier qu'une fille, nommée Marie-Joséphine, qui épousa depuis le maréchal comte du Bourg; la seigneurie fut alors donnée à la veuve du marquis de Rebé, à la condition que la comtesse du Bourg, sa fille, lui succéderait et à celle-ci ses enfants mâles. En 1714, Louis XIV racheta la seigneurie des mains de Rebé, pour une somme de soixante mille livres que la province paya, et il la transmit à la ville de Colmar en compensation du prieuré de Saint-Pierre, dont il avait disposé au profit du grand-chapitre de Strasbourg. Le chapitre avait lui-même reçu ce prieuré en échange de sa cour du *Brudershof*, contiguë à la cathédrale de Strasbourg, que le roi avait convertie en un séminaire diocésain et en un collège de jésuites.

## SEIGNEURIE DE RAPPOLTSTEIN.

§ 182. 1<sup>o</sup> *Bailliage de Ribeauvillé. — Origine du nom de la seigneurie. — Château du Hoh-Rappoltstein.*

Rappolt, homme riche et noble, a déjà donné au huitième siècle son nom à une villa<sup>1</sup>, et dans la suite des siècles ce nom est devenu celui d'un château placé au sommet de la montagne qui domine Ribeauvillé. C'est la

<sup>1</sup> Dans les premières chartes que j'ai citées, t. III, p. 496, cette localité apparaît sous le nom de *Rabaldo-vilare* et de *Rutpoldes-villare*.

Il y a aussi près du lac de Zurich, dans une presqu'île, une très-ancienne ville appelée *Rapperschweil*, et que GUILLIMAN, *Helvet.* lib. I, cap. IV, p. 36, range parmi les anciennes villes de la Suisse. Il pense qu'elle dérive son nom d'un certain Rapertus, duc du roi Louis, qui en aurait bâti le château. C'est ainsi que Hunawühr, qui n'est qu'à une demi-lieue de notre Ribeauvillé, a reçu, au septième siècle, son nom de Hunon et de Huna, sa femme. Voy. ci-dessus, § 119.

Pierre de Rappolt, en allemand *Rappoltstein*, en français *Ribeaupierre*<sup>2</sup>. En effet, nos ancêtres donnaient, par métonymie, aux châteaux placés sur des rochers les noms de pierres ou de rochers<sup>3</sup>. La montagne sur laquelle s'élève celui dont nous parlons est encore remarquable par deux autres châteaux divers par leur situation, leur structure et leur construction. Ils forment un triangle avec celui du haut, et par leur situation pittoresque offrent un des plus beaux sites de l'Alsace.

Le château supérieur est le plus ancien de tous. On l'appelle la Haute-Pierre de Rappolt, *Hoh-Rappoltstein*<sup>4</sup>, pour le distinguer des autres qui lui sont inférieurs par leur situation et leur importance. Il est d'une haute antiquité, et après le château d'Isenbourg près de Rouffach et celui d'Éguisheim, il est le plus vieux de l'Alsace. En 1084, c'est-à-dire à l'époque des troubles qui s'élevèrent entre le sacerdoce et l'Empire, l'empereur Henri IV donna à Bourcard, évêque de Bâle, dont il voulut récompenser la fidélité et la constance, le *Prædium Rappoltstein*, qu'il avait reçu de son père et qui était situé *in Pago Alsatiæ, in Comitatu Henrici comitis*<sup>5</sup>. Ainsi Rappoltstein était le patrimoine des ducs de Franconie et des empereurs saliques. Peut-être leur était-il advenu par Adélaïde d'Éguisheim, mère de Conrad II, aïeul de Henri IV; car un lien de parenté unissait les deux familles<sup>6</sup>. Rodolphe, évêque de Bâle, rendit, en 1115, à Henri V Rappoltstein que son évêché avait reçu du père de Henri, et il reçut en retour l'avouerie de l'abbaye de *Pfeffers* dans l'évêché de Coire<sup>7</sup>. Mais le pape, dont Gewold, abbé du monastère, avait imploré le secours<sup>8</sup>, s'opposa à cet échange.

Cependant Henri retint le château et le transmit à ses successeurs à l'Empire jusqu'à ce que Frédéric I<sup>er</sup>, persuadé par les prières de l'évêque Ortlieb et par d'autres témoignages encore, le restituât à l'Église de Bâle, *cum medietate villæ Rappoltswilre*<sup>9</sup>. Si donc le château de Rappoltstein

<sup>2</sup> Les anciennes chartes des Rappoltstein, écrites en français, portent *Rabapierre*. Telle est l'orthographe dont on se sert en 1274, 82, 90. Dans d'autres titres on lit aussi *Rainbaupierre* et *Rebalpierre*. Voy. MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, p. 486.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 79.

<sup>4</sup> Le premier qui ait fait usage de ce nom est Jean de Rappoltstein, en 1320.

<sup>5</sup> Ce diplôme a été publié par HERRGOTT, dans sa *Généalogie des Habsbourg*, t. II, num. 189. Il s'est trompé cependant sur la date, car il donne à ce titre une année de moins que celle qui se trouve sur le manuscrit où il l'a copié. URSTISIUS commet une erreur plus grande dans sa *Chronique de Bâle*, liv. II, p. 120, puisqu'il dit que cette donation a été faite, en 1034, par le roi des Romains Henri III.

<sup>6</sup> Voyez plus loin la *Généalogie des Landgraves de l'Alsace inférieure*.

<sup>7</sup> Le diplôme de Henri V se trouve dans HERRGOTT, loc. cit., num. 194.

<sup>8</sup> Ce fait est raconté par URSTISIUS, loc. alleg. Voy. la *Basilea sacra* p. 178.

<sup>9</sup> La chose elle-même n'est pas douteuse; cependant un diplôme de l'empereur

remonte à une si haute antiquité, il n'est pas étonnant qu'au treizième siècle on l'ait appelé l'*ancien château*<sup>10</sup>. Assiégé deux fois en 1287, il ne put être pris. En effet, le seigneur Anselme n'ayant pas voulu rendre à son frère et à ses neveux la part des biens qui leur était due, Rodolphe I<sup>er</sup> fit assiéger le château de *Rappoltstein* par les gens de Colmar et de Kaysersberg, sous la conduite de Hermann de Baldeck. Mais ils furent obligés de lever le siège au bout de trois jours; alors Rodolphe entreprit le siège en personne; mais la difficulté de l'entreprise, la sédition qui se mit au sein de ses troupes le forcèrent à se retirer sans avoir atteint son but<sup>11</sup>. En 1425, le seigneur Ulrich concéda à Charles, duc de Lorraine, et à Bernhard, marquis de Baden, le droit d'ouverture du château. Bien plus, il le remit à Rennhold, duc d'Urslingen, en maintenant toutefois l'engagement précédent<sup>12</sup>. Du reste, ce château a imposé son nom aux chevaliers d'Altenkastel, noble famille qui se tenait autrefois près des Rappoltstein.

### § 183. Château de Girsperg. — Château de Saint-Ulrich.

Le château inférieur, que dans l'origine on appela simplement la Pierre, *Stein*, et ensuite *Girsperg*, vit son toit dévoré par la foudre en 1288<sup>1</sup>. Les Girsperg, vaincus par les Ribeaupierre, changèrent contre ce château leur manoir paternel, situé dans le val Saint-Grégoire, et cet échange eut lieu au commencement du quatorzième siècle. Les Annales de Colmar disent sous la date de 1303 : « Les seigneurs de Girsperg livrèrent leur château de Girsperc au seigneur Henri de Rappoltstein, à la condition qu'il remettrait en leur pouvoir le château qu'on appelle *der Stein*, ou la Pierre. »

Frédéric, que HERRGOTT a cité sous le num. 259, contredit celui de Henri. En effet, il est dit dans ce diplôme que Henri I<sup>er</sup> (il s'agit de Henri-le-Saint), a donné Rappoltstein à l'Église de Bâle et que Henri III la lui a enlevée. Le diplôme de Frédéric est mutilé et manque de sigille.

<sup>10</sup> Dans la division des biens de Rappoltstein, faite en 1298, Jean s'intitule seigneur *von der hohen Rappoltzstein oder alten Casten*. Ce dernier mot est une erreur de l'écrivain qui a écrit *Casten* pour *Castel*. Car Jean, évêque de Bâle, a investi, en 1341, les seigneurs Ulric et Jean *mit der burg Hohen Rappoltzstein, die man auch nennet alten Kastel*; c'est l'expression dont se servent aussi les évêques suivants. Une investiture de 1371 porte : « *Castrum Rappoltzsteine superius, in vulgari alten Kastel nuncupatum.* »

<sup>11</sup> *Chron. de Colmar*, p. 49, et *Annal. de Colmar*, ad An. 1287.

Rodolphe parvint néanmoins à soumettre Anselme et à rétablir la paix dans la famille de Ribeaupierre, 1288. Voy. GOLBÉRY, *Antiquités de l'Alsace*, p. 5.

(Note du traducteur.)

<sup>12</sup> Charte du duc d'Urslingen dans les archives de Nancy.

<sup>1</sup> ANNALES DE COLMAR, où on lit : « *Der Stein von Rappoltzstein.* »

Il résulte de divers documents empruntés aux archives des Ribeaupierre, que cette convention ne s'effectua pas de suite. Elle eut enfin lieu, en 1316, sous la condition toutefois que les Rappoltstein se réservèrent le droit de rachat pour la somme de cent cinquante marcs d'argent.

A l'extinction des Girsperg, ce château revint aux Rappoltstein.

Dans le partage de la seigneurie, qui eut lieu en 1373 entre Ulrich et Brunon, comme dans celui qui fut effectué en 1419, le troisième château, qui est moins ancien que les deux autres, prend le titre de *die grosse Burg*, *die grosse Veste Rappoltstein*, le grand château; ailleurs on l'appelle *castrum inferius*<sup>2</sup>, le château inférieur. Dans un recueil manuscrit des titres de Rappoltstein<sup>3</sup> il est désigné sous le titre de château Saint-Ulrich, parce que la chapelle, dont les ruines subsistent encore, en était dédiée à ce saint. Il demeura intact jusqu'à la guerre de trente ans; les autres étaient déjà abandonnés à la fin du seizième siècle. On l'appelle encore communément aujourd'hui le château inférieur, *Unterschloss*. Il figure pour la première fois avec le château supérieur dans des lettres d'investiture de Bâle données en 1440. Mais celui de Girsperg n'a jamais été énuméré au nombre des fiefs. En 1397, Brunon, homme d'un esprit turbulent, reçut, on ne sait par quel motif, le château supérieur comme fief de Lamprecht, évêque de Bamberg<sup>4</sup>. Quinze ans après, ce prélat le conféra à Michel, comte de Wertheim, parce que les Rappoltstein n'avaient pas voulu lui reconnaître le domaine direct. L'affaire fut portée, en 1415, au tribunal de l'Empire, mais elle ne fut pas décidée; cependant les Rappoltstein furent mis hors de cause. Depuis cette époque, l'évêque de Bamberg ne troubla plus l'évêque de Bâle dans la possession du domaine direct.

#### § 184. Ville de Ribeaupillé.

Au-dessous du château de Rappoltstein et au pied de la montagne s'étend la ville principale de la seigneurie, *Rappoltswèiler*, en français Ribeaupillé. Ce fut d'abord un village qui, au treizième siècle, prit l'aspect d'une ville. Il n'a pas vu seulement la période Francique<sup>1</sup>; les remarquables médailles qu'on y a trouvées à plusieurs reprises prouvent qu'il

<sup>2</sup> L'investiture de 1371 dit : « *Castrum Rappoltzsteine inferius, in vulgare Niderburg nuncupatum.* »

<sup>3</sup> Ce codex traite des droits de la seigneurie à la fin du quinzième siècle. On lit au fol. 71 les paroles suivantes : « *Item ob die Herrschafft bugen will uff dem hoff oder uf den trigen schlessern, Hoch Rapolstein, sant Ulrich und Girsperg, sollen die gemein schuldig sein zu froneu und git man inen des tags 2. den.* »

<sup>4</sup> L'évêque dit dans ses lettres d'investiture « *Mit der vesten Hohen-Rappoltzstein, mit allen ihren zugehörden, allse die von uns und unserm Stiff zu lehen gant* »

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 496.

était connu des Romains<sup>2</sup>. Trois portes garnies de tours divisent la ville en quatre parties et chacune de ces parties formait une place forte distincte. Aussi dit-on généralement que Ribeauvillé est composé de quatre villes. Les ANNALES DE COLMAR nous apprennent que le chœur de l'église de *Rapoltzwir* a été fondé en 1284. Adolphe de Nassau, devenu l'ennemi des seigneurs de Rappoltstein, assiégea *Rapperschwiler*, en 1293, et en détruisit les vignes et les maisons<sup>3</sup>. Une charte de partage de cette seigneurie, rédigée en 1298, parle pour la première fois de l'ancienne ville, de la nouvelle et du village d'*Oberdorf*<sup>4</sup>. Cette circonstance nous prouve que la ville basse a une antiquité plus grande que la ville haute. En effet, le village d'*Oberdorf* dont il est ici question fut plus tard annexé à celle-ci et entouré des mêmes murailles qu'elle. La ville forte, *oppidum Rapoltzwilr*, est distinguée de la ville haute, *Obere Stadt*, dans une charte de l'année 1338, par laquelle Jean et Anselme, possesseurs de la première, la transmettent à leurs agnats. Ainsi elle est plus récente et moins noble que la ville basse qui portait seule le nom de *Rapoltvilla*. En 1344, les seigneurs Ulrich et Jean ont offert en fief à Rodolphe, duc de Lorraine, une cour dans l'ancienne ville de *Rapoltzweiler*<sup>5</sup>. Une charte d'investiture de l'évêque de Bâle, datée de 1341, fait mention des *inferiora oppida Rappoltsteiniana ambo*, et une autre, de 1371, parle de *quatuor oppida*, contigus au château, *duo superiora et duo inferiora in volgari Rappoltzwiler nuncupata*. Deux ans après, Ulrich et Brunon se sont partagé Ribeauvillé, de telle sorte que les deux villes supérieures échurent au premier et les deux inférieures au second. En 1389, une guerre sérieuse ayant éclaté entre les seigneurs et la ville de Strasbourg, les Strasbourgeois s'emparèrent des deux villes basses, en respectant toutefois les deux villes hautes avec lesquelles ils demeurèrent en paix.

### § 183. Cause des développements de Ribeauvillé.

Les développements de Ribeauvillé firent disparaître peu à peu quelques villages voisins. Au-dessous de la ville est un canton du nom de *Roggen-*

<sup>2</sup> En 1745, on y a trouvé un Adrien d'or parfaitement conservé.

En 1847, on a découvert à Bergheim une mosaïque parfaitement conservée de huit mètres sur dix; on y connaît des traces de bains, d'habitations, etc.

(Note du traducteur.)

<sup>3</sup> *Chron. de Colmar*, p. 50.

<sup>4</sup> Cette charte dit : « Rappoltstein und der Stein, und die neue Stadt, und das Oberdorf. ... alten Casten und die alte Statt. »

<sup>5</sup> Archives ducales de Nancy : « Unsern hofe, gelegen in der alten Statt zu Rapoltzweiler. »

*hausen*<sup>1</sup>, qui a toujours été distinct du ban de Ribeauvillé et qui montre encore les ruines d'une chapelle et d'un village détruit depuis plusieurs années. *Ellenweiler*, voisin de Roggenhausen et plus rapproché encore de la ville<sup>2</sup>, n'a disparu complètement qu'à la fin du seizième siècle. Ida de Homberg, épouse de Frédéric, comte de Toggenburg, a vendu, en 1305, à l'Église de Bâle une cour dans *Ellenweiler*, la ville de Liestall et le château de Homberg<sup>3</sup>. Le village lui-même a donné son nom à une famille noble d'Alsace qui a disparu. En 1348, il a été engagé à Pierre de Lutersdorf pour huit marcs d'argent; mais le seigneur Brunon l'a racheté en 1394. Un couvent de dominicaines sis dans le village a péri en même temps que lui. *Altheim* a cessé d'exister au commencement du treizième siècle<sup>4</sup>, et il paraît que les habitants en ont été pour la plupart transportés dans la ville de Zellenberg qui en était voisine.

Les ducs d'Autriche et les seigneurs de Ribeaupierre décidèrent, en 1315, qu'ils ne recevraient ni dans Berckheim, ni dans Ribeauvillé les Pfalburger qui s'étaient soustraits à leur pouvoir<sup>5</sup>. Car à cette époque Bergheim appartenait à la maison d'Autriche. Dans la ville haute s'élève un château qui est le quatrième et le dernier construit; il a servi de résidence aux derniers seigneurs. Le culte luthérien y a été célébré pour la première fois le 18 avril 1563 par George Palmarius de Staufen, dont Mathias Erb avait été le précurseur quelques années auparavant. Ce culte s'y est maintenu jusqu'à ce jour, car le quart de la population de Ribeauvillé a adopté les principes de la réformation. Il y existe aussi un grand nombre de juifs qui y trouvent protection depuis plusieurs siècles. En 1331, l'empereur Louis de Bavière les donna en gage pour quatre cents marcs aux seigneurs de Ribeaupierre. Six ans plus tard, une accusation d'empoisonnement dirigée contre eux souleva la ville et en fit périr un grand nombre. Un ancien manuscrit des archives des Ribeaupierre, daté du quinzième siècle<sup>6</sup>, et IRENICUS vantent beaucoup une source d'eaux chaudes qui jaillissait de terre près de Ribeauvillé.

#### § 186. Établissements religieux.

Des divers établissements religieux qui ont jadis existé à Ribeauvillé ou dans son territoire il ne reste plus aujourd'hui que le couvent des Augustins, situé au milieu de la ville. Henri de Rappoltstein en a été le fon-

<sup>1</sup> On l'appelle aussi *Regenhausen*. Voy. ci-dessus, § 120, et t. III, p. 496 sv.

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 479, § 222.

<sup>3</sup> *Merckwürdigk. der Landschaft Basel*, part. IX, p. 970 sv.

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 449, § 192, et ci-dessus, § 120.

<sup>5</sup> Cet acte existe dans WENCKER, *De Pfalburgeris* p. 186.

<sup>6</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 49, nol. 5.

dateur en 1297. De ce couvent dépendait le célèbre pèlerinage de Dusenbach, placé dans les montagnes à une demi-lieue au-dessus de la ville. Dusenbach était dédié à la sainte Vierge et il figure pour la première fois en 1318 dans les chartes. Une autre maison de religieux augustins, placée sous le patronage de saint Nicolas de Sylo, s'élevait en face de Dusenbach; elle exista jusqu'à environ 1339. Ils y avaient remplacé des religieuses du même ordre qui furent forcées de se transporter, en 1245, à Schlestadt, où elles embrassèrent, en 1246, la règle de saint Benoît, en vertu d'une bulle d'Innocent IV. Elles conservèrent néanmoins le nom de Sylo<sup>1</sup>. Près de l'église paroissiale de la ville, Claire, veuve de Jean d'Ilklich, a fondé, en 1352, un cloître assez spacieux pour elle et pour de saintes femmes qui devaient y vivre dans une claustration absolue sous la discipline d'une supérieure. A trois cents pas au-dessus de Ribeauvillé et à l'entrée de la vallée qui conduit à Sainte-Marie-aux-Mines existait autrefois un prieuré de bénédictins de l'ordre de Cluny, qui portait le nom de Saint-Morand. Les hasards de la guerre l'ont fait périr, et les biens en ont été donnés par les archiducs aux jésuites de Fribourg, possesseurs du monastère de Saint-Morand près d'Altkirch; l'église reste encore. Il y avait encore au quatorzième siècle, à une lieue de la ville et dans un endroit appelé *Eberlensmatt*<sup>2</sup>, un autre prieuré du même ordre. Quelques ermites succédèrent aux bénédictins et y demeurèrent jusqu'à la destruction de ce bâtiment à la fin du seizième siècle.

Enfin on voyait dans Ellenweiler, bourg détruit, dont nous avons déjà parlé, un couvent de femmes de l'ordre des dominicains, dont il est fait mention pour la première fois dans les chartes en 1368.

Au bailliage de Ribeauvillé est annexé encore le village de *Thannenkirch*, qui a pris son nom des bois de sapins dont il est entouré. Il est à une lieue de Bergheim et de Ribeauvillé, au pied de la haute montagne du *Tenchel*. Les *Rathsamhausen* ont vendu ce village aux seigneurs de Ribeaupierre au commencement du quinzième siècle.

### § 187. 2<sup>o</sup> Bailliage de Guémar.

Le château et la petite ville forte de *Guémar* sont situés sur la route royale qui conduit de Colmar à Schlestadt. Guémar existait déjà comme

<sup>1</sup> Nous regrettons vivement de ne pouvoir insérer ici les charmantes pages que M. DE GOLBÉRY a écrites sur Dusenbach dans ses *Antiquités d'Alsace*, p. 11; aussi engageons-nous vivement le lecteur, ami de nos vieilles légendes, à les parcourir. Il trouvera aussi dans les *Notices historiques sur l'Alsace* de M. DORLAN, t. 1<sup>er</sup>, p. 176, un récit plein d'intérêt sur la fondation du couvent de Sylo à Schlestadt.

(Note du traducteur.)

<sup>2</sup> C'est pour cela qu'on l'appelle vulgairement *S. Benedicten von Eberlins-Matt*.



village au huitième siècle<sup>1</sup>. Le château a été fondé au treizième siècle, et la ville s'est formée du château et du village. Le fondateur du château est Rodolphe I<sup>er</sup>, roi des Romains, qui le fit construire en 1287, alors qu'il guerroyait contre Anselme de Rappoltstein, ce perturbateur du repos domestique. La CHRONIQUE DE COLMAR<sup>2</sup> raconte ainsi ce fait : « Après ces choses le roi ordonna au seigneur de Baldeck de rassembler les cités d'Alsace et de construire dans la *Villa Gerner* un château de bois. Ce seigneur donc rassembla les cités pendant l'octave de saint Pierre et de saint Paul, et fonda, comme cela lui avait été commandé, le château, qu'il termina en peu de temps. Le château terminé, on y laissait des soldats, et chacun retourna dans ses foyers. Ces faits se sont accomplis l'an du Seigneur 1287. » Lorsque quatre ans après la paix eut été rétablie entre les Rappoltstein, Hermann, à qui Guémar était échu, rendit plus redoutable ce château, travail rapide enfanté par la guerre. Mais sur de nouveaux troubles survenus entre les seigneurs de Rappoltstein, Adolphe de Nassau, parmi plusieurs sièges qu'il entreprit, ordonna au seigneur Cunon de Berckheim d'attaquer Guémar<sup>3</sup>. Berckheim le détruisit, en 1295, par de grandes machines qui lançaient des pierres. Alors le roi lui-même part avec son armée pour Guémar ; le seigneur de Rappoltstein et d'autres sont faits prisonniers ; ..... les biens dudit seigneur sont divisés en trois parts ; l'une échet au seigneur Henri, la seconde au fils de son frère ; la troisième resta en son pouvoir (du roi). Pour ce motif, les héritiers livrèrent au pouvoir royal tout droit dans *Gerner* et l'hérédité<sup>4</sup>. » Guémar resta entre les mains du roi jusqu'en 1296, époque où Anselme paya sa rançon<sup>5</sup>. Le château fut ravagé par un incendie deux ans après sa restauration<sup>6</sup>.

En 1518, Jean de Rappoltstein assigna à sa femme, Élisabeth de Gerolds-  
eck, un douaire dans la cour colongère de Guémar, du consentement  
d'Ulrich, landgrave de l'Alsace inférieure, duquel les Rappoltstein tenaient  
en sous-fief le village de *Gerner*, qu'on appelait *Niderdorf*<sup>7</sup>, et le patronage  
de son église, de même que les landgraves le tenaient de l'abbaye de

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 475, § 216. En 953, Otton I<sup>er</sup> cite l'église de Guémar, de Wintzenheim..... parmi les biens de l'évêque de Coire. Charte inédite donnée à Erstein.

<sup>2</sup> URSTISIUS, *Scriptor Germ.* part. II, p. 49.

<sup>3</sup> CHRON. COLMAR, p. 51. Ce fait a été mal et confusément raconté par KOENIGS-  
HOVEN, *Chron. Alsat.* cap. V, § CXVIII.

<sup>4</sup> Ibid., p. 52 sv. — <sup>5</sup> ANNAL. COLMAR. ad h. annum.

<sup>6</sup> Ibid., ad An. MCCLXXXVIII.

<sup>7</sup> Dans une charte de l'année 1565, l'église de ce bourg est appelée *die niedere kirch*  
*zu Gerner*. Elle échet alors à Ulrich, mais Brunon obtint *die burg und Statt*  
*Gerner*.

Murbach à titre de fief<sup>8</sup>. Alors cependant tout le village n'avait pas été enclavé dans la ville forte, elle n'en renfermait qu'une partie.

• Dans le onzième et le douzième siècle, l'Église de Saint-Dié possédait à Guémar une cour avec dix manses et demie. De cette cour relevait l'église d'*Hunivilla*, *Hunawihr*.

#### § 188. Aperçu historique sur Guémar.

Le château, d'alleu qu'il était, devint, en 1350, un fief de l'Église de Strasbourg; il avait été offert par Jean à l'évêque Berthold<sup>1</sup>. L'octroi de Guémar fut aboli, en 1376, par l'empereur Charles IV, peu après son établissement. En 1395, la ville fut donnée en gage par le seigneur Brunon à Henri de Mullenheim; mais par une mauvaise foi insigne Brunon viola son traité l'année d'après. Il en résulta une guerre à laquelle prirent part les Strasbourgeois, jaloux de soutenir les droits d'un de leurs concitoyens. Guémar fut assiégé pendant vingt jours. Enfin, l'affaire s'arrangea par l'entremise du duc d'Autriche, qui s'était transporté à Bergheim<sup>2</sup>. Mais à peine cet orage était-il passé qu'un nouveau danger menaça Guémar. Maximin, fils de Brunon, avait reçu dans son château plusieurs nobles, parmi lesquels se trouvait le vicedome de Hohenstein, et ces nobles, suivant l'habitude du temps, détroussaient les voyageurs et pillaient les voisins. La ville de Strasbourg et son évêque, l'évêque de Bâle, la ville de Colmar et celle de Schlestadt prirent les armes, et au mois de février 1402 ils firent capituler Guémar, qui était le réceptacle de ces bandits. Par l'intercession de Robert, roi des Romains, ce même Maximin fit, en 1406, avec Bernard, margrave de Baden, un de ces traités d'alliance qu'on appelait *pax castrensis*, et en vertu duquel il fut convenu que le château et la place de Guémar seraient toujours ouverts à Bernard. Bien plus, la moitié du château fut peu après engagée à Bernard. En 1423, ce traité de paix fut corroboré par une promesse nouvelle que fit Bernard, et par laquelle il s'engageait à défendre par ses troupes et la force des armes

<sup>8</sup> Dans une charte des archives de Guémar, datée de 1337, le margrave Ulric dit : « Hant ouch vor diesem unserme Herren (Conrad Weruber, abbé de Murbach) und « von simo Gotzhuss zu lehen Gemer das dorff mit twinge und banne u. dem Kirchen-satz in demselben dorff, das hant die von Rappoltzsteine von uns zu lehen. » Le landgrave Louis dit dans une charte de Rappolstein de l'année 1354 : « Der Edel-mann Job. von Rappolsteine von uns u. von unserer Lantgraveschafft zu lehen hat « Gemer das dorff und den dinghof in demselben dorff. »

<sup>1</sup> Charte de l'évêque Berthold : « Die burg zu Gemar u. den vordern u. den hintern « hoff. mit allem begriff, sin eigentlich gut. »

<sup>2</sup> HERTZOG, *Chron. d'Alsace*, liv. III, chap. IV, place à tort cette guerre en l'an 1391.

les châteaux de Rappoltstein et de Guémar dans toute nécessité. En 1420, le margrave avait cédé son gage à Reinhold, duc d'Urslingen, et cinq ans plus tard il le transféra à Charles, duc de Lorraine; mais il fut repris par Jacques, fils de Bernard. Le rachat fut fait après que le Lorrain, par l'intermédiaire de ses feudataires, les évêques de Metz et de Toul, l'eut eu rendu à Schmasman de Rappoltstein, à la condition que le droit d'ouverture lui demeurerait acquis et qu'il pourrait reprendre son gage six semaines après que Schmasman aurait été prévenu. Jacques de Baden, après avoir racheté, en 1434, cette part du château de Guémar, l'engagea à son tour à Henri Beger de Geispolzheim. Enfin, en 1471, les Rappoltstein le reprirent aux Geispolzheim, en payant aux margraves de Baden 5,000 florins, somme pour laquelle il avait été probablement engagé. Les seigneurs de Rappoltstein avaient l'habitude de passer l'été dans ce château, auquel ils avaient donné le nom de *Molckenbourg*, sans qu'on puisse savoir l'origine de cette appellation. Égenolphe donna, en 1572, Guémar en douaire à Marie d'Erbach, sa femme; Agathe de Solm le reçut au même titre, en 1624, d'Eberhard de Rappoltstein, son époux.

§ 189. *Villages du bailliage. — Marck de Guémar.*

Du bailliage de Guémar dépendent cinq villages.

Ce sont :

*Illheusern* que des pêcheurs commencèrent à bâtir sur l'Ill au seizième siècle. Les habitants en sont bourgeois de Guémar.

*Heidolsheim*<sup>1</sup>, *Musig* et *Breitenheim*. C'étaient des fiefs autrichiens dont ont été investis les Rathsamhausen d'abord et ensuite les Mœrsperg. Jacques de Rathsamhausen et son frère Jean en ont été investis, en 1361, par le duc Rodolphe. Gaspard de Mœrsperg et Maurice de Rathsamhausen l'ont reçu ensemble, en 1480, de Sigismond d'Autriche. Mais à cette époque déjà le village de Breitenheim, je ne sais par quel accident, n'était plus qu'un corps de ferme, et de ses anciennes habitations il ne restait plus que la chapelle desservie encore aujourd'hui par la paroisse de Musich<sup>2</sup>. Sa banlieue est contiguë à celle de Baldenheim<sup>3</sup>. En 1538, nous en voyons investis les Mœrsperg seuls, sans les Rathsamhausen. Enfin, Eberhard de Rappoltstein racheta, en 1615, des mains de ces derniers Heidolsheim, Musig et ce qui restait de Breitenheim. L'église de Breiten-

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 480, § 225.

<sup>2</sup> L'abbesse d'Erstein donna en fief, en 1392, à Rodolphe de Fegersheim *neun huben, die do gelegen sint zu Musicho by Breytenheim*, etc.

<sup>3</sup> Corrigez d'après ce paragraphe ce que nous avons dit de Breitenheim au § 202, p. 461, t. III.

heim a été rendue, en 953, par Otton I<sup>er</sup> à l'évêque de Coire, à qui elle avait été enlevée avec celle de Guémar et plusieurs autres <sup>4</sup>.

*Onenheim* <sup>5</sup> a été apporté en dot, en 1301, à Henri de Rappoltstein par Élisabeth, fille de Burckard de Geroldseck. Bergheim faisait aussi partie de cet apport. Son beau-père lui devait cent quatre-vingts marcs d'argent, en nantissement desquels il reçut ces villages engagés depuis peu de temps à Burckard par Albert I<sup>er</sup>, roi des Romains, et par l'Empire. Onenheim fut engagé, au milieu du quinzième siècle, par les Rappoltstein à Henri Meye, cousin de Dietrich de Rathsamhausen zum Stein. Sous l'administration de Meye, Jacques de Hohenstein soulevant de futiles prétextes de guerre, pilla le village d'Oenheim. Il fut ensuite donné en gage aux nobles de Walbach pour mille deux cents florins, et ce fut pendant qu'ils en étaient nantis, c'est-à-dire en 1507, que les Rappoltstein l'offrirent en fief à l'abbaye de Murbach.

*Jebnheim* <sup>6</sup> a été vendu aux Rappoltstein, en 1613, par Reinbold de Wetzel. Les nobles de Bergheim en possèdent les trois seizièmes et y ont un château; le reste appartient à la seigneurie de Ribeaupierre. Bien que ce village soit situé dans l'Alsace supérieure, il relève cependant de la cour noble de l'Alsace inférieure.

Entre Guémar, Schlestadt, Oenheim, Elsenheim, Musig, Bergheim et Colmar s'étend une large plaine appelée *Gemein marck* <sup>7</sup>, propice à la paison des bestiaux; l'usage en est indivis entre les villes de Ribeauvillé, de Guémar, de Bergheim, de Saint-Hypolite et les trois villages d'Oenheim, d'Elsenheim et d'Orschweiler <sup>8</sup>. La juridiction en appartient à la seule seigneurie de Rappoltstein, qui tient chaque année une assise à Illheuseren pour vider les contestations et recevoir le serment des pâtres <sup>9</sup>. Tous les sept ans les communiens font une inspection des limites de ce domaine <sup>10</sup>. Avant l'arrivée des Suédois, les Rappoltstein ont eu souvent des contestations au sujet de cette juridiction avec les ducs de Lorraine, possesseurs de la ville de Saint-Hypolite.

Wolmar, comte d'Ortemberg, donna vers l'an 1060 à l'abbaye de Honcourt, fondée par son père Wernher, *predium apud Heidolwisheim* <sup>11</sup>.

<sup>4</sup> Diplôme inédit rédigé à Erstein.

<sup>5</sup> Voy. t. III, p. 495, § 236. — <sup>6</sup> Ibid., p. 485, § 226.

<sup>7</sup> Quelques auteurs ont supposé que du mot *gemein marck* s'était formé le nom de Guémar.

<sup>8</sup> Tous ceux qui jouissent du droit de pâture portent le nom de *Marckgenossen*.

<sup>9</sup> Le jour de la réunion s'appelle *Marck-Schwartag*.

<sup>10</sup> *Der gemeinen Marck Umrilt*.

<sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CXX.

§ 190. 3<sup>e</sup> Bailliage de Bergheim.

*Bergheim*<sup>1</sup>, ou mieux *Oberbergheim*, situé entre Ribeauvillé et Saint-Hypolite, sur les confins de l'Alsace inférieure, au pied des Vosges, a longtemps formé, avec les villages de Rorschweyer et de Rodern, une seigneurie à part.

Il n'est peut-être pas de localité en Alsace qui ait aussi souvent changé de maîtres que Bergheim. Au septième siècle, un homme illustre, portant le nom de Hagio, donna la majeure partie de Bergheim à l'église de Moyennoutier<sup>2</sup>. L'église du lieu, soumise de même à ce monastère, fut ensuite donnée en gage à l'évêque de Bâle pour quelques fromages<sup>3</sup>. Conrad, père de Hermann, duc d'Alsace et d'Alémanie, s'en fit adjuger le reste par l'empereur Otton I<sup>er</sup> subrepticement et sans le consentement de l'abbé du monastère<sup>4</sup>. Les religieux rentrèrent en possession de Bergheim, en 964, par le secours de Gerhard, évêque de Toul; mais le duc Hermann s'en empara de nouveau, en 978, et le concéda à un certain Lugold, son compère. L'abbaye de Moyennoutier en revendiqua à plusieurs reprises la possession; ses efforts furent vains jusqu'au règne de l'empereur Henri II. Mais à peine cette restitution était-elle opérée, que Berthold, évêque de Toul, les en dépossédait frauduleusement<sup>5</sup>. On lit à propos de ce Berthold dans les *Acta Episcoporum Tullensium*<sup>6</sup>: « Il obtint du même empereur (Henri II) que l'on rendit à son Église une villa située *in Halsacio*, qu'on appelle *Berchem*, le péage et le district de la mine. » La possession des évêques de Toul fut aussi agitée que celle des religieux de Moyennoutier. Pipon, le second des successeurs de Berthold, qui l'avait acquis, « rendit pour cinq ans, plusieurs années avant le terme de sa vie, à son Église de Toul une cour soumise à la juridiction de cette Église. Cette cour du nom de *Berchem*, célèbre par sa fertilité et ses produits, lui avait été enlevée par les fidèles du roi Henri IV<sup>7</sup>. »

## § 191. Histoire de Bergheim au douzième et au treizième siècle.

Les religieux de Moyennoutier continuent à plaider contre les évêques de Toul jusqu'à ce que le pape Innocent II, ayant eu connaissance de l'affaire, confirme, en 1132, aux évêques la possession de la *Curtis Berchem*. Le pape se prononça sur le vu de plusieurs chartes de rois et d'empereurs

<sup>1</sup> Voy. t. III, § 258, p. 494. — <sup>2</sup> BAYONUS, *Histoire de Moyennoutier*, p. 110.

<sup>3</sup> Ibid., p. 176. — <sup>4</sup> Ibid., p. 180.

<sup>5</sup> Ibid., p. 206. Voy. encore BENOIT PICART, *Hist. de Toul*, p. 345.

<sup>6</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd. t. III, col. 1005*; CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. 1<sup>er</sup>, preuves, p. 165. — <sup>7</sup> MARTÈNE, lib. alleg., col. 1011.

que l'évêque produisit, mais qu'HUMBERT BELHOMME<sup>1</sup> a soupçonné, non sans raison, d'être entachées de fausseté. Le monastère conserva cependant des vignes dans *Berckheim* avec les *cortès et decimas dominicatorum*, de l'évêque de Toul, que le pape Innocent II lui assigna en 1140<sup>2</sup>. L'évêque Odon conféra en fief, en 1225, à Mathias, duc de Lorraine, tout son droit *in curia de Berckem*. Mathias céda à son tour, en 1246, aussi à titre de fief, *terram Berckheim*, à Philippe de Gilbeviller, et, à la mort de celui-ci, à Hugon, comte de Lutzelstein<sup>3</sup>. Il résulte de ces faits que Jacques Wimphe-ling<sup>4</sup> s'est trompé lorsqu'il a supposé que Helwige, fille de Gerhard, comte d'Éguisheim, avait donné, en 1108, Bergheim à l'Église de Strasbourg. Il avait vu un titre falsifié de cette donation<sup>5</sup>. En 1287, la *villa Berckheim* était entre les mains des Rappoltstein. Rodolphe I<sup>er</sup>, dans la guerre qu'il fit à Anselme<sup>6</sup>, ordonna de mettre le feu à Bergheim<sup>7</sup>. Bergheim et deux villages qui en dépendaient figurent encore, en 1294, parmi les localités de la seigneurie de Rappoltstein soumises à Anselme. Mais il arriva bientôt que Bergheim fut immédiatement soumis aux empereurs. Car, en 1301, Albert I<sup>er</sup>, en sa qualité de roi des Romains, l'engagea avec le village d'Onenheim à Burcart de Geroldseck. Peut-être avait-il été échangé contre Guémar, qu'Adolphe de Nassau avait enlevé aux Rappoltstein<sup>8</sup>.

Un Geroldseck remit les deux villages à son gendre Henri de Rappoltstein l'année même où il les avait reçus en gage; c'est ce que nous avons déjà raconté à propos d'Onenheim. Cependant Bergheim paraît avoir été racheté peu après par Albert I<sup>er</sup> et vendu à la maison d'Autriche; car le duc Léopold, frère du duc, assigna, en 1308, à Anselme de Rappoltstein, son bailli dans Ensisheim, un revenu annuel de quarante marcs d'argent à prendre sur le domaine de Bergheim; cette donation fut corroborée l'année suivante par Frédéric, aussi duc d'Autriche. Anselme voulait sans doute être récompensé de la cession qu'il avait faite de Bergheim aux ducs, au grand mécontentement de ses agnats qui prétendaient que cette localité était due à eux et non pas aux Autrichiens. On en a la preuve dans une charte dressée entre les Rappoltstein en 1309. Leurs réclamations ne furent pas sans résultats.

### § 192. *Bergheim, ville forte.*

Le seigneur Henri, enhardi par l'élection de Henri VII à l'Empire, ré-

<sup>1</sup> *Hist. de Moyenmoutier*, p. 282. On y voit la bulle d'Innocent II.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 287. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>4</sup> *De Episc. Argent.* p. 47. Voy. encore LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, p. 190.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 112. — <sup>6</sup> Voy. ci-dessus, p. 259.

<sup>7</sup> ANNAL COLMAR ad An. MCCLXXXVII. — <sup>8</sup> Voy. ci-dessus, p. 264.

cupéra facilement Bergheim, et pour en jouir avec plus de sécurité, il ne se contenta pas de l'entourer de murailles, il l'offrit encore en fief à l'empereur et à l'Empire. L'empereur, en lui donnant l'investiture, lui accorda aussi la permission de convertir le village en une place forte et de l'entourer de fossés et de murailles. La charte de concession s'exprime ainsi : « .....que nous daignons recevoir de lui la résignation de la villa « Bergheim avec ses dépendances, à lui appartenant à titre de propriété, « comme il l'affirme, et conférer de notre bonté royale comme fief cette pro- « priété et ses dépendances à lui et à ses descendants.... Nous l'investissons « de la manière accoutumée, lui concédant par plus ample don de notre « grâce qu'il puisse y construire une ville et la fortifier de murailles et de « fossés..... lui remettant toute faute, s'il en a commis une, en ce que lui « et les siens ont commencé à convertir auparavant cette villa en une « ville..... » Malgré ces précautions, le caprice du sort voulut que l'année suivante Bergheim fût vendu à la maison d'Autriche par Henri et Jean de Rappoltstein. L'acte de vente a été perdu, il est vrai, mais il existe encore un titre qui met la question hors de doute<sup>1</sup>. En 1314, la maison d'Autriche a vendu à Henri de Mullenheim la *civitas Bergheim* avec tout le val de Villé, mais à condition de se conserver le droit de rachat. La même année elle transféra ce droit à Jean, évêque de Strasbourg, pour trois mille marcs d'argent, et elle ordonna au sire de Mullenheim, par lettres datées de Sufelsheim, de rendre à l'évêque tout ce qu'il avait récemment acheté, et ce, lorsqu'il aurait reçu l'argent déboursé par lui à ce sujet<sup>2</sup>. Nous ignorons à quelle époque Bergheim fit retour à la maison d'Autriche. Ce qui est certain, c'est qu'il était, dès le milieu du quatorzième siècle, retombé au pouvoir des archiducs d'Autriche. Mais nous savons qu'en 1372 cette ville fut engagée aux Hatstadt pour quatre mille florins, plus de mille quatre cents marcs d'argent.

JACQUES DE KOENIGSHOVEN<sup>3</sup> rapporte que le siège de la ville fut vainement tenté, en 1374, par le duc de Lorraine, alors que l'ennemi avait traversé le val de Villé. La cause de cette guerre est attribuée aux Mullenheim, autrefois les ennemis des Lorrains. Le duc emporta la ville de Saint-Hypolite qui obéissait alors à l'évêché de Strasbourg; mais il ne put prendre Bergheim, quoiqu'il fût suivi de troupes nombreuses; ce fait prouve combien étaient grands à cette époque le courage des habitants et la force des remparts de la ville.

<sup>1</sup> WENCKER, *De Pfalburg*. p. 186 sq.

<sup>2</sup> Chartulaire en parch. de Strasb., num. 235.

<sup>3</sup> *Chron. d'Alsace*, chap. v, p. 356.

§ 193. *Faits divers.*

Les bourgeois de Bergheim, fatigués d'un gouvernement qui changeait si souvent, convinrent avec la maison d'Autriche, l'année même où ils échurent aux Hatstadt, que leur ville, qu'ils se proposaient de racheter dans un bref délai, ne serait plus livrée à personne, ni à titre d'engagement, ni autrement. Bien plus, en 1375, ils fournirent la somme due aux Hatstadt, et ils s'affranchirent ainsi envers leur nouveau suzerain et payèrent les dettes de leur prince. Cet état de prospérité dura jusqu'en 1448. Alors Albert-le-Prodigue, plus empressé d'imiter les gestes de ses ancêtres que de tenir leurs promesses, engagea Bergheim au margrave de Baden pour 4000 florins du Rhin. Charles I<sup>er</sup>, fils du margrave Jacques, ayant été fait prisonnier, en 1362, par Frédéric-le-Victorieux, électeur palatin, céda Bergheim à Henri Beger de Geispolzheim pour une somme égale qui servit à payer sa rançon. La ville fit retour aux Badois par Oswald, comte de Thierstein, qui, en 1480, tenait aussi en fief de la maison d'Autriche le château de Hoh-Koenigsbourg. Six ans plus tard, l'archiduc Sigismond, qui avait reçu Bergheim du margrave Christophe, fils de Charles I<sup>er</sup>, l'engagea encore pour 4000 florins à Guillaume, seigneur de Rappoltstein; il lui permit en même temps d'y bâtir un château, dont la construction fut évaluée à 6000 florins, somme que l'archiduc s'engagea à rendre avec le principal de la dette. Cependant il ne paraît pas que ce château ait été construit. En 1495, Maximilien racheta la dette, et les gens de Bergheim y contribuèrent pour 3000 florins. Enfin, ce domaine, tant de fois aliéné, resta en possession de la maison d'Autriche jusqu'à ce que la guerre de trente ans vint changer la situation de l'Alsace. Gustave de Horn occupa la ville lorsqu'il fit, en 1652, le siège de Schlestadt. Ce changement de gouvernement livra Bergheim à des maîtres nouveaux. Le premier fut un comte de Nassau, officier de l'armée suédoise, à qui Louis XIII donna cette ville, en 1639, comme récompense de son courage; mais la mort la lui enleva au bout d'une année. Le roi en gratifia, deux années après, le duc de Montlosier, qui la vendit, en 1679, à Christian II, comte palatin, gendre et seigneur du dernier des Rappoltstein. Le prix de vente fut fixé à 52,000 livres. En 1686, Christian la vendit en réméré, pour douze ans, à Reding, baron de Biberach, qui ajouta 8000 livres au prix d'acquisition. Le baron de Reding la céda, en 1690, à trois bourgeois de Strasbourg, Jean-Frédéric Würtz, Daniel Reichshofer et Jean-Jacques Hahn. Enfin, des mains de la veuve de Hahn, dont le mari avait réuni toute la propriété, elle passa, en 1694, au baron de Rolle d'Emmenholtz, gendre du baron de Reding. Enfin il fut mis un terme à ces ventes par



le rachat que les seigneurs de Ribeaupierre exercèrent, en 1716, conformément au contrat du comte Christian.

#### § 194. Droits de la ville.

En 1361, Bergheim obtint de Rodolphe d'Autriche la gabelle du vin, et, en 1375, Léopold lui concéda le droit de battre monnaie. Mais il ne paraît pas qu'elle en ait jamais fait usage, car on ne retrouve aucune pièce frappée à son coin. La même année, ce prince affranchit les bourgeois de la juridiction provinciale et de tous autres juges étrangers. Ce privilège fut ratifié quatre ans plus tard par l'empereur Wenceslas. La ville jouissait encore du droit extraordinaire d'asile, duquel les Alsaciens et les étrangers profitaient à l'envi. En 1446, le duc Albert érigea un péage pour l'entretien du *Landgraben*, fossé qui sépare la Haute-Alsace de la basse. Ce fossé, agrandi en 1465 par l'empereur Frédéric IV, existe encore aujourd'hui; il s'étend des Vosges à l'III et de l'III au Rhin. L'Eckenbach, petit ruisseau qui coule à deux cents pas au-dessous, lui sert de défense. La grande route passait autrefois près de Bergheim; dans le dernier siècle, elle a été dirigée sur Guémar. La ville compte quatre cents feux et beaucoup de juifs.

Les bourgs de *Rorschweyer* et de *Rodern* qui, ainsi que nous l'avons dit, ont toujours été annexés à Bergheim, y jouissent du droit de bourgeoisie. Le premier figure sous le nom de *Radavillare* dans une bulle donnée, en 1140, par le pape Innocent II au monastère de Moyenmoutier<sup>1</sup>. On l'appelle en français *Raviller*. Ulric et son frère Anselme, seigneurs de Rappoltstein, déclarent, en 1282, avoir reçu en fief du duc de Lorraine *advocatiam super curiam Mediani Monasterii in Rorsmilre*<sup>2</sup>. A une demi-lieue au-dessus de Bergheim, on aperçoit sur la montagne les ruines du vieux château de Reichenberg. C'était un fief de Lorraine conféré aux Hatstatt avec les hommes qui habitaient entre Reichenberg et Bergheim. Les lettres réversales de Frédéric le jeune de Hatstatt le qualifient, déjà en 1401, du nom de *vicille tour*<sup>3</sup>. Le village de *Wiler*, situé près de Reichenberg, a déjà péri depuis quelques siècles.

La moitié du château de Reichenberg fut concédée en fief, en 1478, à Hermann Waldner par Sigismond, duc d'Autriche<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. de Moyenmoutier*, p. 287.

<sup>2</sup> Charte des archives de Nancy.

<sup>3</sup> Cette chartre dit: « Dem alten thurn zu Reichenberg u. die lute zwischent der Statt Bergheim u. der Burg Reichemberg sitzent. It m den dinghof zu S. Peter, etc. »

<sup>4</sup> Manuscrit de GRANDIER.

§ 195. 4<sup>e</sup> Bailliage de Zellenberg.

*Zellenberg* est une petite ville forte qui n'a qu'une porte et qui renferme un château détruit<sup>1</sup>. Elle s'étend sur une colline doucement inclinée, fertile en vin, et elle est le chef-lieu du bailliage du même nom. Le fondateur du château est Gauthier de Horbourg qui, ayant décidé, en 1252, de *construere munitionem in summitate montis dicti Zellenberg*, construire un château sur le sommet de la montagne dite Zellenberg, l'offrit en fief à l'Église de Strasbourg avant même qu'il n'eût été bâti<sup>2</sup>. Il paraît que la colline doit son nom à la présence d'une cellule d'ermite. A ses pieds on voyait autrefois un village; l'église paroissiale s'y trouve encore aujourd'hui<sup>3</sup>. Les ANNALES DE COLMAR, sous la rubrique de 1287, écrivent cette localité *Cellisberch* et *Celberg*<sup>4</sup>. A cette époque, le seigneur de Horbourg faisait la guerre à celui de Rappoltstein. Les prisonniers qui tombèrent entre ses mains furent conduits au château de Zellenberg. Le sire de Rappoltstein ayant voulu les délivrer, fut mis en fuite; le roi Rodolphe, fatigué de l'orgueil de ce dernier, vint la même année assiéger Rappoltstein. Pour s'en rendre maître, il établit à Zellenberg un poste de cinquante cavaliers, qui devaient en empêcher le ravitaillement.

C'est probablement à cette époque que périt le village d'Altheim, voisin de Zellenberg, car les habitants en furent transportés dans cette ville, ce qui en augmenta l'étendue et le territoire<sup>5</sup>. Bourcart de Horbourg, se voyant privé de descendants mâles, vendit, en 1324, sa seigneurie au comte de Wurtemberg<sup>6</sup>; mais l'évêque de Strasbourg, dont le vendeur avait lésé les droits, vint jusqu'à Ostheim, à la tête de son armée, pour réclamer Zellenberg et ses autres fiefs. Le comte de Wurtemberg, préférant la paix à la guerre, restitua à l'évêque Berthold II, contre soixante marcs d'argent, *Zellenberg castrum, oppidum, villam, cum omnibus bannis et attinentiis, item Benville*; le château de Zellenberg, la ville, le village avec tous bans et attéances; Benwiller et tout ce qui relevait de l'Église de Strasbourg<sup>7</sup>. Ainsi, d'après le témoignage d'ALBERT DE STRASBOURG, le château, la ville et le village de Zellenberg existaient alors simultanément.

<sup>1</sup> On en peut voir le dessin dans la *Topographie d'Alsace* de MÉRIAN, fol. 52.

<sup>2</sup> La chartre se trouve dans BERLER, fol. 370.

<sup>3</sup> HUGON, *Monument. S. Antiquit.* t. II, p. 281. On y lit que Jean Hertzog de Zellenberg, enseveli dans l'abbaye de Pairis, est mort en 1153. Mais il y a erreur dans le nom ou dans l'année.

<sup>4</sup> URSTISIUS, *Scriptor. Rer. Germ.* t. II, p. 22 et 49.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 120 et § 185. — <sup>6</sup> *Ibid.*, § 121.

<sup>7</sup> ALBERT DE STRASBOURG, *Vie de l'évêque Berthold*, p. 170.

## § 196. Suite.

Les débris du château et la petite ville de Zellenberg existent encore aujourd'hui; mais le château est détruit. Peu après les événements que nous venons de raconter, l'évêque conféra de nouveau cette localité à Bourcart de Horbourg pour tout le temps de sa vie. A la mort de Bourcart, qui eut lieu en 1352, le seigneur de Rappoltstein chercha à s'emparer des fiefs de l'évêché en faveur d'un fils qui lui était né après tous ces arrangements. Mais le Vogt épiscopal de Rouffach vint assiéger le château de Zellenberg et s'en empara; il prit aussi la ville, le village de *Bebelnheim* et leurs dépendances. Pendant ce temps, l'évêque renversait le château de Winstein. ALBERT DE STRASBOURG, qui nous a transmis ces détails, a écrit *Bebelnheim* pour *Bennwihr*, ou bien le copiste s'est trompé. *Bebelnheim* a toujours fait partie du comté de Horbourg, propriété des Wurtemberg, et *Bennwihr* de la seigneurie de Zellenberg. Parmi les *hominibus castrensibus* de l'évêque de Strasbourg, qui résidaient au quatorzième siècle à Zellenberg, je vois figurer : Hennemann de Kœnesheim, qui percevait certains droits sur le vin dans le village aujourd'hui détruit d'Ellenwilre; Cuntzemann de Wittenheim, qui possédait quelques biens féodaux dans Éguisheim; Wilhelm et Rodolphe d'Isembourg, *armigeri*, écuyers, possesseurs de plusieurs fiefs dans le mandat de Rouffach; Jean Kaya, écuyer, et Hennemann de Wittenheim, dont les fiefs étaient situés dans le canton de *Bennwihr*.

Enfin, vers la fin du quatorzième siècle, Zellenberg et *Bennwihr* furent concédés en fief par l'Église de Strasbourg aux seigneurs de Rappoltstein, qui depuis longtemps déjà y possédaient certains droits, comme nous le prouvent les chartes. Zellenberg et *Bennwihr*, comme *Riquewihr*, *Bebelnheim* et *Ostheim* et d'autres localités encore, figurent dans l'acte de partage de la seigneurie de Ribeaupierre, qui eut lieu en 1298. Un autre titre de même nature, daté de 1373, fait mention du droit d'appel<sup>1</sup> comme spécialement réservé aux Wurtemberg et aux Rappoltstein. En 1388, l'évêque Frédéric confirma les privilèges des bourgeois de Zellenberg et leur permit de remplacer leurs vieilles tours, leurs anciennes murailles par des fortifications plus solides; lui-même contribua à ces réparations par l'abandon de la moitié de son *Umgeld*.

<sup>1</sup> Voici les paroles de ce titre : « Die gezæge mit dem von Wirttemberg, das ist zu « *Bebelnheim*, zu *Mittelwilr*, zu *Ostheim*, zu *Bennwilr*, zu *Zellenberg*, zu *Honne-  
« wilr*, und was zu der Herrschaft von *Horburg* gehœrte. »

Plusieurs des concessions faites par les évêques leur furent enlevées, en 1525, pour la part qu'ils avaient prise à la guerre des paysans.

La famille des Waldner possède une cour seigneuriale à Zellenberg.

### § 197. Villages.

*Bennwihr*, qui a toujours dépendu de Zellenberg, en a partagé les destinées. Dans son voisinage existait autrefois le village de *Katzwangen*, relevant également des Ribeaupierre et qui s'est confondu avec Bennwihr au commencement du quatorzième siècle. L'abbaye de Pairis y avait droit de patronage et en percevait la dime; lors de la fusion, elle reçut en échange le tiers de la dime de Bennwihr. Il reste de ce village une chapelle dite de Saint-Séverin, vulgairement appelé *Sant-Grimmen*, et qui a été rétablie par l'abbaye de Pairis<sup>1</sup>, au commencement du seizième siècle.

Le pont de Katzwangen, *Kezmersbruck*, jeté sur la Fecht, lui appartenait aussi. Ce pont avait été construit au moyen d'un legs de 500 livres que fit, en 1356, un bourgeois de Colmar, nommé Jean Leiber Hiltbrand. Jean et Henri de Katzwangen, chevaliers, figurent, en 1361, parmi les vassaux des Ribeaupierre.

*Hausen*, situé à peu près à moitié chemin de Colmar et d'Ostheim, était un village impérial qui dépendait du château de Plixbourg. Le roi des Romains, Frédéric II, engagea, en 1315, à Henri de Rappoltstein, pour cent dix marcs d'argent, *villam Hausen prope Columbariam*. Charles IV désapprouva plus tard cette cession et voulut rendre Hausen au château dont il relevait; mais les Rappoltstein comptèrent, en 1351, à Burcard Munch de Landseron, que l'empereur avait investi de son mandat, une somme égale à celle qu'ils avaient déjà avancée et gardèrent leur gage.

Au siècle suivant, *Hartung de Wangen* fut substitué par les Rappoltstein dans leur créance. La chapelle du Rosaire, *Rosenkrantz*, desservie autrefois par un ermite, est située sur la route royale dans le ban de ce village.

*Weiler*, ou plus généralement *Wihr*, près de Horbourg, avait été concédé en fief par les archiducs d'Autriche à Rodolphe Herber et à Jean Vogt. En 1478, il fut vendu par eux, du consentement des princes, à Schmasmann de Rappoltstein, ainsi qu'un district de l'Alsace inférieure, appelé *la Dumenuau*. Ce district, quoique situé sur le Rhin, à trois lieues au-dessus de Strasbourg et touchant aux banlieues de Plobsheim et de Northausen, a néanmoins été annexé au bailliage de Zellenberg. Le château et le village de *Dumenheim*, qui ont donné leur nom à la

<sup>1</sup> Hugon, *Monument. S. Antiquit.* t. II, p. 276.

*Dumenau*, ont été engloutis par le Rhin au quatorzième siècle. Louis-le-Débonnaire fait déjà mention de ce village<sup>2</sup>. Le château avait été acheté d'un certain Gæsselin pour deux cents marcs d'argent par Jean d'Eremberg, évêque suffragant de Strasbourg; ce prélat le revendit, en 1297, à l'évêque Conrad et au chapitre<sup>3</sup>. Lorsque l'évêque Berthold conféra, en 1355, aux chevaliers de Stutzheim et de Stulingen les biens dépendant du château, le Rhin l'avait déjà enseveli dans ses eaux<sup>4</sup>.

Ces biens ne sont pas les seuls qui relèvent du bailliage de Zellenberg; il compte encore les hommes qui appartiennent aux Rappoltstein dans le village de Hunawühr, de la seigneurie de Ricquewühr, dans Sigolsheim et Ammerswühr, de la seigneurie de Landspurg. Nous avons déjà parlé de ces derniers<sup>5</sup>. Une charte de 1356 est la première qui parle de ceux de Hunawühr. Une discussion s'étant élevée, en 1524, à propos de ces hommes, il en résulta une transaction qui est encore aujourd'hui la règle du droit des Wurtemberg et des Rappoltstein. Les enfants de ces hommes appartiennent au seigneur de la mère; ainsi tous ceux qui sont nés d'une femme sujet des Rappoltstein, qu'ils soient nés à Hunawühr ou qu'ils y soient venus d'ailleurs, sont tenus d'obéir à la seigneurie de Rappoltstein.

---

Vers l'an 1090, l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim possédait un moulin à *Wilre*, Wihr-en-Plaine<sup>6</sup>.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Dumenheim mansa duo*<sup>7</sup>.

#### § 198. 5<sup>e</sup> Bailliage de Heiterheim.

*Heiterheim*, communément *Heidern*, est un village situé sur la route royale, à une lieue au-dessus de Neuf-Brisach; il était déjà connu au huitième siècle<sup>1</sup>, et se trouve en face de Heitersheim, localité trans-rhénane, qui est le siège du maître de l'ordre de Saint-Jean en Allemagne. En 1314, Conrad et Frédéric d'Ansolshheim, Canon de Jungholtz, Hartmann de Bald-eck et Oswald d'Illzach, chevaliers, le tenaient en fief des Rappoltstein:

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 469, § 209.

<sup>3</sup> « Min hus, dit-il, u. mine vesten zu Dumenheim, und ailes das eygen, das daz u. horet, etc. »

<sup>4</sup> En effet, Berthold s'exprime ainsi : « Das hievor gehorte zu der burg zu Dumenheim, die der Rin het abegessen, das hievor von uns hatte der von Hugewilre, etc. »

<sup>5</sup> Ci-dessus, § 176 sv.

<sup>6</sup> GRANDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CLIII. — 7 Id., p. CLXX.

<sup>1</sup> T. III, p. 478, § 220.

mais les *alberger*, les *wildfang*<sup>2</sup> et d'autres droits encore en appartenait au landgrave de l'Alsace supérieure. En 1313, Léopold d'Autriche en investit, tant en son nom qu'en celui de ses frères, Conrad de Wittenheim, chevalier de Colmar. Au seizième siècle, les Wittenheim eurent pour héritiers les Sturtzel de Bucheim, sous lesquels ces droits perdirent leur caractère féodal. En 1507, et avant qu'ils ne fussent maîtres du domaine utile de ce village, les Rappoltstein voulurent qu'il fût un fief de l'abbaye de Murbach. Vincent de Wittenheim en était alors propriétaire.

Le petit village de *Rustenhardt*, situé dans la même partie de la Hardt que Heiterheim, n'existe que depuis le dix-septième siècle<sup>3</sup>.

*Balgau*, dont le territoire, voisin du Rhin, a été souvent écorné par les corrosions du fleuve, est un fief de la maison d'Autriche, qui, après avoir été tenu par les nobles de Lobegass et de Hungerstein, a échu, à la fin du quinzième siècle, aux Rappoltstein. Il est vrai qu'à Wilhelm de Hungerstein succéda Valentin de Neuenstein, en 1487; mais, quatre ans plus tard, Wilhelm et Schmasmann de Rappoltstein furent admis par ce Valentin à la communauté de ce fief, et, en 1500, ils en furent seuls investis par la maison d'Autriche.

*Weckolsheim*, fief de l'abbaye de Murbach, touche presque par sa banlieue aux fortifications de Neuf-Brisach. Entre ce village et Appenwihr, Logelnheim, Sainte-Croix et Dessenheim se trouve un terrain de 1200 journaux, non compris les forêts, et qu'on appelle *Hettenschlag*. Ce nom indique la disparition d'un village<sup>4</sup>. Les Reichenstein l'ont vendu, en 1495, aux Rappoltstein, qui en ont fait, en 1507, un fief oblat de l'abbaye de Murbach. A ce terrain est contigu le ban de Dingsheim, dont nous avons parlé ailleurs<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Le droit du *Wildfang* consistait dans le droit de propriété qu'obtenait le seigneur sur des étrangers qui venaient s'établir sur ses terres, sans que, durant une année, leur seigneur primitif fit quelque réclamation contre.

*Albergue* signifiait autrefois *auberge*.

*Albergement* signifiait en Dauphiné *bail emphytéotique*.

*Albergues*, terme de finances, désigne des rentes et des redevances foncières dues à ceux des domaines aliénés de la couronne.

<sup>3</sup> Rustenhardt existait déjà en 1228, quand le comte de Ferrette, qui était en guerre avec l'évêque de Strasbourg, fut battu par ce dernier entre Hirtzfelden et Blodelsheim; car c'était à cette occasion que Rustenhardt fut incendié et détruit. C'est en 1692 qu'il a été rebâti.

Une inscription latine, qui se trouve à l'église de Rustenhardt, porte :

« Rueschen ego jam ferè sæcula quina sepulta,

« Sed tanquam Phœnix pulvere surgo meo. »

<sup>4</sup> T. III, p. 479, § 221.

<sup>5</sup> T. III, p. 505, § 248. Voy. ci-dessus, §§ 113 et 114.

Le village de *Namsheim*<sup>6</sup> fut annexé pendant quelque temps à ce bailliage, devenu la propriété des Rappoltstein. Le sire Eberhardt l'avait acheté, en 1606, de Jean-Philippe de Landeck et de sa femme née Truchsess de Hélingen. Mais après la guerre de trente ans (1650), pendant laquelle presque tout le village avait péri, il fut engagé pour six ans au major-général Thomas Klug, à la condition que si le château, qui devait être restauré, et le gage n'étaient pas rachetés au bout de six ans, ils deviendraient la propriété de Klug.

Dans l'ollation de Weckolsheim était compris Heitern, ainsi que le village de *Dürren-Logelnheim*, qui a jadis existé entre Colmar et Turckheim et qui a péri dans les calamités de la guerre de trente ans<sup>7</sup>. Le tiers des dimes de *Dürren-Logelnheim* était un fief de l'évêché de Metz que Conrad d'Ampringen acquit, en 1486, pour lui et ses descendants.

---

• Vers l'an 1194, l'abbaye de Sainte-Croix possédait à Heiterheim *novem mansus*<sup>8</sup>.

On lit dans la petite Chronique de l'abbaye de Munster : « Anno M. C. X. « Dedicata est Ecclesia ad Palcove. » « En 1110, fut dédiée l'église de Balgau<sup>9</sup>. »

#### § 199. 6° Bailliage de Wihr.

Le bailliage de Wihr occupe, sur une étendue de deux lieues, entre Turckheim et Munster, la plus noble partie du val Saint-Grégoire, et son territoire est abondant en pâturages, en champs, en vignes, en eaux et en forêts. Pendant la période Germanique de notre histoire, la vallée, qui embrasse une étendue de six lieues, a été divisée en deux parties principales : la première, qui appartenait au monastère de Saint-Grégoire, en portait plus spécialement le nom ; la seconde tenait son nom de la ville de Munster qui en était propriétaire. Cependant on se servait indifféremment de ces deux appellations, puisque Girsburg, Wasserburg, Ginspach et d'autres villages du bailliage de Wihr sont placés par d'anciennes chartes dans la vallée de Munster. La Fecht, qui prend sa source dans les Vosges, arrose et embellit la vallée de ses eaux renommées par la délicatesse de leurs truites. Outre l'abbaye bénédictine de Saint-Grégoire, ce vallon renferme huit châteaux détruits, quatre villes fortes, dont deux cités impériales, et dix-sept villages ou hameaux. Six de ces châteaux,

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 110.

<sup>7</sup> Ce village est différent d'un autre *Logelheim* qui en est voisin et dont nous avons parlé § 144.

<sup>8</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CLIV. — <sup>9</sup> Id., p. LXXXII.

cinq villages et la petite ville de Wihr appartiennent au bailliage dont nous nous occupons.

*Wiler*, et par contraction *Wihr*, que les anciennes chartes appellent *Wilre* et les modernes *Weyer*, nom que l'on rencontre fréquemment en Alsace, est un château qui domine une petite ville située au milieu des vignes sur un coteau en face de Soultzbach; il a donné son nom au bailliage dont il est le chef-lieu. Pendant la période Francique on l'appelait *Bonifacii villare*<sup>1</sup>. Depuis cette époque, il n'en est plus fait mention jusqu'en 1279. Alors je vois que *Turingheim* est pris par les Girsperg et que l'*oppidum Wilre* a été ravagé par le feu<sup>2</sup>. Pendant la guerre qu'Adolphe, roi d'Allemagne, fit à Anselme de Rappoltstein, « *Wilre castrum atque castellum*, ne pouvant se défendre, se rendirent volontairement au roi. » Ce fait, qui s'accomplit en 1293, est raconté plus clairement par l'Auteur de la Chronique de Colmar<sup>3</sup>. Le sire de Rappoltstein, après avoir ravagé le village de Turckheim, en avait conduit les troupeaux dans son domicile de *Wilre*, *in domicilium suum Wilre*. Les bourgeois de Munster combattaient pour le roi : ils prennent ou taillent en pièces les gens de Colmar et de Wihr, partisans d'Anselme. Par l'ordre du Vogt impérial, le sire de Berghheim entra dans le val Saint-Grégoire avec cinq cents hommes; « il reçut deux grandes machiues qui lançaient des pierres, et un chat, « instrument qui détruit les tours; il assiégea *Wilre* et en peu de jours il « s'empara du château et détruisit de fond en comble le *castellum*, » c'est-à-dire qu'après avoir pris le château à l'aide de ses machines, il détruisit la ville qui y était jointe. Ainsi, dans l'espace de quatorze ans, *Wihr* fut pris et détruit deux fois, mais il sortit bientôt de ses cendres. En effet, on le voit figurer, en 1298, dans une charte de partage de la seigneurie de Rappoltstein. En 1303, lorsqu'on commença à rétablir le château, il fut promis par une charte, conservée encore dans les archives de la ville, qu'il ne serait jamais nuisible ni à l'abbaye, ni à la cité de Munster. Les seigneurs de Rappoltstein avaient déjà reçu depuis longtemps de l'évêque de Bâle, à titre de fief, le château et la ville avec droit de patronage; l'évêque les avait détachés des biens de l'abbaye à qui ils avaient primitivement appartenu. En effet, l'abbaye avait été concédée avec toutes ses dépendances, *cum omnibus pertinetiis*, à l'évêché de Bâle, ce qui fut confirmé, en 1146, par de nouvelles lettres du pape Eugène. En 1262, le roi des Romains, Richard, rendit à l'Église de Bâle la vallée du monastère de Saint-Grégoire, *vallem monasterii S. Gregorii*, occupée pendant quelque temps par ses prédécesseurs<sup>4</sup>. Dans la ville se trouve une cour sei-

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 460, § 202. — <sup>2</sup> ANNAL. COLMAR. ad h. a. — <sup>3</sup> P. 50 sv.

<sup>4</sup> Ce diplôme est cité par HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. I, N° 436.



gneuriale qui a été offerte en fief, en même temps que Girsperg, à l'abbaye de Murbach. Les chevaliers de Butenheim, qui en étaient autrefois les possesseurs, firent la guerre aux gens de Wihr pour quelques droits contestés, et divers documents prouvent qu'ils vendirent ces droits aux Girsperg, ce qui donna lieu à une nouvelle guerre. Mais, en 1506, l'intervention de Henri de Rappoltstein obligea les ennemis à conclure la paix et à se désister; ces détails viennent encore corroborer ce que nous avons dit sur l'époque où eut lieu l'échange des châteaux de Girsperg<sup>5</sup>. Enfin Wihr contient environ cent feux. De notre temps, le curé a construit, à ses frais, au sommet de la montagne, une chapelle de Sainte-Croix que fréquentent de nombreux pèlerins.

### § 200. Château de Girsperg.

Girsperg ou Girsperg est un très-vieux château situé à mille pas de Soultzbach, aux pieds de la montagne de Staufenberg; c'est à peine s'il en reste encore aujourd'hui quelques vestiges. On voit figurer Tietrich de Girsperg et ses frères parmi les témoins d'un arrêt rendu, en 1185, à Colmar par l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, d'où nous concluons que ce château existait déjà à cette époque; peut-être, cependant, ce Girsperg devait-il son nom à un autre château qui existe encore aujourd'hui dans le territoire de Zurich. Les ANNALES DE COLMAR écrivent, sous la date de 1281 : « Les seigneurs de Gyrsperck construisirent un château sur la montagne « qu'on appelle....., mais les hommes de l'évêque de Strasbourg le détruisirent aussitôt. » Ce château sans nom était évidemment différent de notre Girsperg actuel, et il est hors de doute qu'il s'agit ici de la montagne de Staufen, au pied de laquelle s'élevait Girsperg. Les limites du ban de Rouffach en touchent presque les limites. Il a donc été facile aux habitants du mundat, soumis à l'évêché, de détruire cette nouvelle forteresse. Trois ans plus tard il fut encore reconstruit par les Girsperg et renversé de nouveau par Wernher de Hatstadt, Vogt impérial. Les ANNALES DE COLMAR racontent, sous la date de 1284 : « Le seigneur Conrad Wernher « brûla aux seigneurs de Girsperg le château qu'ils avaient construit sur « la montagne. » On voit encore des traces de cet édifice sur le Staufenberg. En 1289, le roi Rodolphe I<sup>er</sup> proscrivit les Girsperg, parce qu'ils avaient mis à mort Sigfrid de Gundolsheim. Le château de *Gyrsperch* fut alors assiégé par les Colmariens; mais comme l'attaque présentait de grandes difficultés, le roi leur envoya des secours l'année suivante et ordonna de renverser le château; il fournit mil neuf cents livres et les

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 183.

vivres pour les frais de la guerre. Enfin les Girsperg, vaincus par les efforts des assiégeants, se livrèrent, eux et leurs biens, au Vogt impérial<sup>1</sup>, qui les retint pendant deux ans en prison. Encore ne furent-ils rendus à la liberté qu'à la condition de détruire de fond en comble leur château<sup>2</sup>. Cependant, en 1296, c'est-à-dire à la mort du roi Rodolphe, le château de Girsperg est reconstruit avec l'aide de l'évêque de Strasbourg<sup>3</sup>. Ainsi cet évêque qui peu de temps auparavant combattait les Girsperg, leur venait maintenant en aide. Bientôt après, la discorde, qui porta le désordre dans la famille de Girsperg, en causa la ruine. En effet, la branche aînée, devenue l'ennemie de la branche cadette qui possédait le château, s'empara de Girsperg en 1302<sup>4</sup>. Cette querelle fournit à Anselme de Rappoltstein l'occasion de s'emparer du château<sup>5</sup>. Il en résulta enfin que les Girsperg livrèrent leur forteresse d'abord à l'évêque de Strasbourg et ensuite à Henri de Rappoltstein<sup>6</sup>, de qui ils reçurent en échange une autre habitation près de Rappoltstein. Girsperg, abandonné dès lors à l'intempérie des saisons, fut le premier des châteaux de la vallée de Saint-Grégoire qui disparut. Brunon, que Charles IV, roi de France, appelle seigneur de *Guyspar*<sup>7</sup>, songea, en 1397, à le reconstruire et il se proposa d'y affecter une somme de cent florins que lui devait Pierre Théodat, chevalier, Schultheis de Colmar. Mais ce projet ne s'accomplit pas. Les ruines de ce château, son territoire, qui est entièrement distinct du bailliage de Wihr et des autres, ont été donnés, en 1507, à l'abbaye de Murbach, comme fief oblat, par les Rappoltstein qui y ont joint les deux villages suivants<sup>8</sup>. Une métairie est le seul souvenir qui reste aujourd'hui de ce château et de la famille qui l'habitait. Nous allons parler des villages qui relevaient autrefois de Girsperg.

#### § 201. Walbach. — Zimmerbach.

*Walbach* et *Zimmerbach* sont deux villages situés entre les villes de Wihr et de Turekheim. Ils ont été achetés, au quinzième siècle, par les

<sup>1</sup> ANNAL. COLMAR. p. 24.

<sup>2</sup> Ibid., ad An. 1291, p. 26.

<sup>3</sup> Ibid., ad h. A., p. 29. — <sup>4</sup> Ibid., p. 35.

<sup>5</sup> LUCK, *Annal. Rappoltstein*. Ms.

<sup>6</sup> Voy. plus haut.

<sup>7</sup> Dans le pacte d'alliance de 1386, où on lit : « Brun de Ripe upierre, chevalier, seigneur de Guyspar en Allemagne, en levesche de Bale. » Voy. RADIUS, *De orig. dignitate et juribus Rappolst. Domus* p. 104.

<sup>8</sup> Les lettres d'oblation disent : « Zum ersten den burgstaten der vesten Girsperg mit aller zugehörigen herrlichkeit und gerichtigkeiten; item die zwey döerfer « Walbach undt unser theill zue Zimmerbach. »

Rappoltstein et offerts en fief à l'abbaye de Murbach au commencement du seizième siècle. Cependant le petit château de Walbach, ceint de fossés et d'un retranchement, avait été donné, à titre de fief oblat, aux Rappoltstein par les Girsperg, longtemps avant qu'ils ne leur eussent vendu ces deux villages. A l'extinction des Girsperg, ce château échet toujours à titre de fief aux chevaliers de Hunawühr d'abord et ensuite à ceux de Walbach. Ces derniers moururent en 1350 et les nobles de Plixbourg devinrent leurs héritiers au même titre. On voit dans les montagnes derrière Walbach des cavernes et des souterrains percés à travers les plus grands rochers; ces travaux indiquent d'anciennes fouilles de mines. Ces recherches ont-elles été suivies de succès, je l'ignore.

*Zimmerbach* forme comme un double village que coupe en deux parties un petit ruisseau. Il est situé entre la seigneurie de Roppoltstein et la ville de Turckheim, et chacune d'elles est propriétaire de la partie qui lui fait face. Les bourgeois de Turckheim en ont acheté leur part, au commencement du dix-septième siècle, des Hattstadt qui la possédaient à titre de fief impérial. Il y existe deux Schultheis qui jugent séparément les affaires de peu d'importance. Les environs sont abondants en vin généreux; celui du canton de *Geisbühel* approche du vin du Rhin.

#### § 202. Château de Plixbourg.

Le château de *Plixbourg*<sup>1</sup>, autrefois impérial, est situé dans le ban de Wintzenheim, derrière le Hohenlandsperg, et il a pris son nom de la montagne sur le faite de laquelle il s'élève. La plus ancienne mention s'en trouve dans les ANNALES DE COLMAR qui nous apprennent que l'*Advocatissa Alsatia*, la femme du Landvogt Conrad Wernher de Hatstadt, fille d'un comte de Ferrette, y est morte en 1276. Les Landvogt et ensuite les Reichsvogt de Kaysersberg y ont successivement résidé. En 1298, le roi Adolphe engagea au seigneur d'Usenberg, de qui il avait acheté le petit château de Kentzingen, *vallem S. Gregorii cum castro Plixperg*, le val de Saint-Grégoire avec le château de Plixperg<sup>2</sup>.

Le château de *Blicksberg*, engagé au roi de Bohême avec trois villes impériales et la Vogtey de Kaysersberg, fut enlevé à ce dernier, selon toute apparence, par l'empereur Henri VII, ou, en 1353, par Louis de Bavière. Il passa bientôt après, avec les villages de Ginspach et de Grispach, dont nous allons parler, et à titre de fief, aux nobles de Husen; à l'extinction de ces derniers, en 1433, à Gaspard de Schlick, chancelier de l'empereur.

<sup>1</sup> L'orthographe de ce nom est douteuse; on en voit la preuve par les documents que nous citons. On écrit *Pflitschbourg*.

<sup>2</sup> CIRON. COLMAR. p. 58.

reur Sigismond. Schlick, nanti de ces fiefs, les vendit, du consentement de l'empereur, au seigneur de Rappoltstein, malgré les vives protestations des Hatstadt, qui prétendaient que tous ces biens leur étaient dus. Il en résulta une guerre entre eux et les Rappoltstein. Mais ces derniers conservèrent facilement, par la raison du plus fort, leurs récentes acquisitions. La possession de Plixbourg, ou plutôt de ses droits, donna lieu à une autre discussion, lorsque Lazare Schwendi fut devenu maître de la seigneurie de Landspurg. Jusqu'alors les Rappoltstein avaient eu l'usage des forêts situées autour du château, comme propriétaires de Wintzenheim, qu'ils tenaient en gage. En perdant ce gage, ils ne voulurent point rendre la forêt, prétendant qu'elle appartenait au château de Plixbourg. Mais le bon droit des Schwendi, appuyé de la faveur impériale, leur fit donner gain de cause<sup>3</sup>. En sorte que de toute la montagne ne resta guère aux Rappoltstein que les ruines de Plixbourg, déjà détruit depuis quelques siècles.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Wintzenheim mansum unum*<sup>4</sup>.

### § 203. Ginspach et Grispach.

Outre le village de Hausen, dont nous avons parlé à propos de Zellenberg, deux autres villages du val Saint-Grégoire, appartenant au bailliage de Wihr, étaient annexés au château de Plixbourg. Ce sont *Ginspach* et *Grispach*, qu'une demi-lieue sépare de la ville de Munster et qui mesurent entre eux une distance égale. Ils étaient autrefois fiefs de l'Empire. En 1379, l'empereur Wenceslas en investit Hamann Hus d'Isenheim, à la demande de Vigile de Hatstadt, qui en était alors le possesseur. Je ne sais quels différends s'élevèrent, en 1409, entre l'empereur Robert et les Husen et entre les Husen et les Hatstadt. Mais je remarque que le palatin Louis, Landvogt d'Alsace, réclama à cette époque les fiefs au nom de Robert, son père, et que les Hatstadt transigèrent à ce sujet avec les de Husen. Quoi qu'il en soit, les Husen conservèrent ces villages jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, qui arriva en 1435. Nous avons dit, en parlant de Plixbourg, quel fut depuis le sort de Ginspach et de Grispach. De tout le bailliage de Wihr, ce sont les seuls villages qui aient adopté la confession d'Augsbourg; ils sont annexés à l'église paroissiale de Saint-Léger à Munster. Ginspach a une église qui relève de l'abbaye.

<sup>3</sup> Les lettres d'investiture de l'empereur Sigismond ne parlent que du château et du moulin sans les forêts ou autres droits : « *Blicksperg das schloss und die mühle a doselbst.* »

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CCLXX.

§ 204. *Wasserburg*. — *Résumé*.

*Wasserburg*<sup>1</sup>; ce nom qui s'applique à un château détruit et à un village, est aussi celui d'une vallée qui, partant de la petite ville de Sultzbach, connue par ses eaux minérales, s'étend à l'ouest sur une lieue de longueur et forme une ramification du val de Munster. Elle se trouve à la gauche de ceux qui viennent de Turekheim. Le château, dont il reste une tour carrée, surgit sur une montagne élevée que dominent des sommets plus élevés encore. Les Rappoltstein, qui l'avaient reçu en gage des de Hus, étaient tenus de payer tous les ans vingt florins pour son entretien<sup>2</sup>. Il y avait encore dans le village un château d'une importance moindre et assez semblable à une maison particulière qui s'étendait sur un monticule peu élevé et qui avait reçu de ses fondateurs le nom de *Størenbourg*; il est aujourd'hui rasé. Nous avons déjà trouvé dans la vallée de Saint-Amarin un château qui portait le nom de la famille de Stør. Enfin, dans le voisinage de Wasserbourg on voyait autrefois un autre château fort, appelé *Strasburg*, et dont quelques ruines révèlent à peine l'existence. Il est indiqué par la Carte de Specklin. Wasserburg est un ancien patrimoine du couvent de *Payerne*, situé dans le pays de Vaud. En 974, Rodolphe, duc de Bourgogne et fils de Rodolphe II, roi de la Transjurane, et de Berthe de Souabe, donna à ce monastère, fondé en 966 par sa mère, une cour dans Colmar. Cette cour, *Oberhoff*, devint plus tard le prieuré de Saint-Pierre. Nous tenons ces détails de l'empereur Otton II<sup>3</sup>. Wasserburg dépendait de ce prieuré et, par conséquent, de l'abbaye de Payerne; il fut d'abord donné en fief aux de Hus et ensuite aux seigneurs de Rappoltstein. En 1315, les de Hus vendirent à Otton de Girsperg une partie du revenu de Wasserburg. En 1428, Jean de Hus l'engagea à Maximin de Rappoltstein, qui devint le détenteur de la plupart des fiefs des de Hus. Mais bientôt le gage devint un fief, par la cession qu'en fit de Hus, le dernier de sa race, comme nous l'avons dit. Car l'année suivante, le prieur du monastère de Payerne investit le même Maximin du château et de la vallée de Wasserberg<sup>4</sup>. En 1454, il échut comme sous-fief à Adam d'Ansolshheim, et ensuite, sur sa demande, aux Stør<sup>5</sup>. Vers la fin du seizième

<sup>1</sup> Dans les documents d'un âge plus reculé, il prend le nom de *Wassenburg*, *Was-senberg*. — <sup>2</sup> Titre des archives de Rappoltstein.

<sup>3</sup> Charte d'Otton dans HERTZOG, *Geneal. Habsburg*, t. II, num. 142.

<sup>4</sup> *Die burg Wasserberg und das thal doselbs, mit luten. gericht, gewerfen*.

<sup>5</sup> L'investiture de J. Burcard Stør de Størenberg, datée de 1594, porte : « Die vestin und dorff Wasserberg, im Munsterthal gelegen, so von der Eptlie zu Peterlingen zu lehen rührt. »

siècle et à l'extinction de cette famille, les descendantes d'icelle furent déclarées capables d'y succéder. Malgré cette clause, les Rappoltstein le recouvèrent bientôt après et le joignirent à leur bailliage de Wihr. En 1536, le canton de Berne, qui avait acquis les biens de l'abbaye de Payerne, vendit à la ville de Colmar le prieuré de Saint-Pierre avec ses droits et, par conséquent, avec la directe de Wasserburg. Colmar donna Wasserburg à titre de fief aux Rappoltstein, qui devinrent ses vassaux jusqu'en 1714, époque où le prieuré et ses dépendances furent cédés au grand-chapitre de Strasbourg. Au nombre de ces dépendances était aussi la chapelle de Saint-Gilles, *Sanct Gilg*, qui se trouvait derrière Wintzenheim, à gauche en entrant dans la vallée de Saint-Grégoire. Elle subit les mêmes phases que Wasserburg.

Ainsi, le bailliage de Wihr, tel que nous le voyons aujourd'hui, éprouva, dans le cours des siècles, des vicissitudes diverses. Wihr, chef-lieu du bailliage, dépend de l'Église de Bâle, que l'on considère soit l'époque, soit la seigneurie de Rappoltstein. Girsburg est la première propriété qui lui a été annexée. Au quatorzième siècle s'y joignent Walbach et Zimmerbach, fiefs de l'abbaye de Murbach; presque dans le même temps Wasserburg, soumis à l'abbaye de Payerne ou aux successeurs des droits d'icelles, écheoit aux Rappoltstein. Enfin Plixbourg, Ginspach et Grispach, aujourd'hui fiefs royaux, lui sont acquis peu d'années après.

#### § 205. 7<sup>e</sup> Bailliage d'Orbey. — Château de Hohenack.

La vallée Saint-Grégoire, où se trouve le bailliage de Wihr, est bornée au nord par celle d'Orbey, qui ne lui est comparable ni par l'étendue, ni par la fertilité. Au val d'Orbey touche celui de Lièvre; l'aspect en est pittoresque et rappelle les sites des environs de Munster; la plus grande partie en appartient à la seigneurie de Rappoltstein. Ainsi, le val d'Orbey est borné au midi par celui de Saint-Grégoire et au nord par celui de Lièvre; il aboutit vers le levant à Kaysersberg et vers le couchant à la Lorraine. Un canton d'environ trois lieues d'étendue formait autrefois dans cette vallée la seigneurie de Hohenack, qui avait reçu son nom, *Herrschaft Hohenack*, d'un vieux château dont elle dépendait.

Les anciens disaient : la seigneurie et la vallée de Hohenack.

Le nom d'Orbey ou de Saint-Urbain, qu'on a donné ensuite à la vallée, est beaucoup plus récent. Cependant le domaine était plus étendu qu'elle. A ce domaine furent annexés les hommes que les Rappoltstein possédaient dans Ammerschwih, Morschwih et Katzenthal, et qui avaient été reçus en fief<sup>1</sup> avec Hohenack par les comtes de Ferrette et les ducs d'Autriche,

<sup>1</sup> C'est ce que prouve une charte du sire Ulrich qui est datée 1364 et par laquelle il

leurs successeurs. Il est déjà fait mention du domaine de Hohenack à la fin du treizième siècle.

Le château de Hohenack s'élève sur le sommet d'une montagne du même nom, non loin du prieuré des Trois-Épis. La nature et l'art en avaient fait une forteresse très-imposante; sa longueur était de 280 pieds et sa largeur de 210. Ses murs avaient 18 pieds d'épaisseur. LUCK, l'archiviste si éclairé des Rappoltstein, dit qu'il en a déjà trouvé la mention à la date de 1079. Les comtes d'Éguisheim ayant été, selon toute apparence, les premiers possesseurs du val d'Orbey, il est vraisemblable qu'ils ont été les constructeurs du château. Au treizième siècle, il est passé de leurs mains dans celles des comtes de Ferrette leurs héritiers. Il y avait à cette époque une famille noble qui tirait son nom des châteaux de *Honac* et de Guthenburg, et dont l'un des membres, Théodoric, a été enseveli avec sa fille Gertrude dans l'abbaye de Pairis<sup>2</sup>.

En 1251<sup>3</sup>, Ulrich, comte de Ferrette, reçut en fief de Henri, évêque de Strasbourg, les châteaux de Hohennag et de Windecke, *cum pertinentiis eorundem*; mais, en 1271, le lien féodal était brisé, et Ulrich comprenait ces châteaux dans l'acte d'oblation qu'il faisait de ses domaines à l'évêque Henri de Bâle<sup>4</sup>. Cet acte fut renouvelé sept ans après par son fils Thiébault. Les ANNALES DE COLMAR rapportent, sous la date de 1279, que Sigfrid de Gundolsheim, Schultheis impérial à Colmar, a construit un château à Hohenack. « Ce Schultheis, disent-elles, a édifié un château dans Hohennack, la veille de la Purification, avec la permission du roi Rodolphe; » et peu après : « Le sire de Rappoltstein a enlevé par fraude le château de Hohennac et de Minnewiller à ses cousins et l'a cédé à la ville de Colmar. » D'après LUCK<sup>5</sup>, les Annales ont interverti les faits, et il les raconte de la manière suivante : « Le sire de Rappoltstein enleva à ses parents ce château, qui avait été détruit peu avant, et le livra à la ville de Colmar; le Schultheis, s'appuyant de l'autorité du roi Rodolphe, le fit aussitôt restaurer. » Ainsi, les Rappoltstein étaient déjà propriétaires du domaine utile de Hohenack, alors que les comtes de Ferrette en offraient la directe à l'évêque de Bâle. Près de neuf ans après, Hermann de Rappoltstein assiégea le château de Hohennac et l'obtint frauduleusement par ses promesses, *obsedit Hohinnac castrum et per promissiones obtinuit frau-*

constitue en douaire à sa femme Marguerite de Lorraine le tiers des revenus de son domaine de Hohenack.

<sup>2</sup> HUGON, *Monument. S. Antiquit.* t. II, p. 279.

<sup>3</sup> BERLER, *Chron. Ms*, fol. 558. LAGUILLE a donné des extraits de cette chartre dans les *Preuves de son Hist. d'Alsace*, p. 58.

<sup>4</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg.* t. III, num. 574 et 576.

<sup>5</sup> *Annal. Rappoltstein.* Ms. ad An. MCCLXXIX.

*dulenter*; c'est ce que nous apprennent les ANNALES DE COLMAR, sous la date de 1288. Il résulta de ce fait que le domaine de Hohenack constitua une partie de la seigneurie, partagée, en 1294, entre les Rappoltstein.

En 1317, le seigneur Henri concéda au fils de son frère les châteaux de Hohenack et de Judenburg avec toutes les terres qui en relevaient. Cette donation fut ratifiée peu d'années après par le comte de Ferrette et par son successeur, le duc Albert d'Autriche, desquels ils étaient des sous-fiefs.

*Hohenack* et toute la vallée passèrent ensuite par les femmes à Conrad, comte de Sarwerden, que le duc Rodolphe, fils d'Albert II, investit en 1371; des Sarwerden ils passèrent aux comtes de Lupfen<sup>6</sup>, et enfin, à la mort de Jean de Lupfen, c'est-à-dire en 1437, ils firent retour aux Rappoltstein<sup>7</sup>. En 1400, il était intervenu entre eux et Jean de Lupfen une transaction ratifiée par Léopold d'Autriche, portant que le château et la vallée de Hohenack resteraient la propriété de Jean et de son fils aîné leur vie durant et qu'ensuite ils reviendraient aux Rappoltstein, ce qui fut fait. Les Rappoltstein ne se bornaient pas à entretenir un Vogt<sup>8</sup> dans le château, ils y avaient aussi un gouverneur militaire et une garde. Cet état de choses dura jusqu'en 1635; alors Mannicamp, gouverneur de Colmar et de l'Alsace supérieure, s'en empara et le livra à Louis XIII. Les Rappoltstein, pour s'excuser près des archiducs, donnèrent pour raison que cette violence leur avait été faite pendant qu'ils étaient à Colmar avec Mannicamp. Le château leur fut rendu à la paix de Munster; mais six ans après il fut détruit par ordre du roi.

#### § 206. Château de Judenburg.

Le château de *Judenburg* dominait le village du Bonhomme où se trouve un péage et la route royale qui traverse cette vallée pour réunir l'Alsace à la Lorraine. Il est renversé depuis longtemps et il n'en existe aujourd'hui que la base des tours. S'il n'y a pas d'erreur dans l'épithète de Théodorie de Hohenack, dont nous avons parlé plus haut, il s'appela d'abord le *Gutenberg*, c'est-à-dire le bon château, de même que le village qu'il domine reçut le nom de *Bonhomme*; *Gutenberg* a pu facilement devenir par corruption le *Judenburg*, ce qui signifie le château des Juifs. Il est annexé au Hohenack dans les lettres par lesquelles les archiducs investissent les Rappoltstein du val d'Orbey; mais il ne figure pas dans celles que la maison

<sup>6</sup> Voy. dans notre sixième volume la Généalogie des Rappoltstein.

<sup>7</sup> Cod. Ms. des fiefs du gouvernement d'Ensisheim.

<sup>8</sup> Dans une charte de 1311, Anselme de Rappoltstein parle déjà du Vogt qu'il tient au château de Hohenack.



d'Autriche, héritière des Ferrette, reçut des évêques de Bâle. Ainsi Judenburg était un fief autrichien ; mais nous ne savons à quel titre le domaine direct en appartient à cette maison, puisque Hohenack, propriété de l'Église de Bâle, leur échut avec le comté de Ferrette. En 1538, ce château fut donné par les Rappoltstein en sous-fief à un certain Albert Auwelin, sous la réserve toutefois du droit d'ouverture.

### § 207. Villages.

Toute la vallée renferme cinq villages avec paroisses, sept hameaux et métairies. Les lettres d'investiture de la maison d'Autriche ne citent que quatre paroisses, parce qu'elles omettent le Bonhomme, voisin des frontières de la Lorraine. Tous ces villages ou hameaux portent deux noms, l'un en allemand, l'autre en patois, langue que parlent les habitants.

Les cinq villages et paroisses sont :

I. *Orbey*, en allemand *Urbis*, grand village ; il a donné son nom à la vallée dont la juridiction de sa paroisse embrasse presque la moitié. L'abbaye de Pairis y jouit du droit de patronage. Sur sa banlieue se trouvent le lac Blanc et le lac Noir, ainsi nommés en raison de la couleur qu'ils reflètent. Le lac Blanc est de beaucoup plus grand que le second.

II. *Fréland*, en allemand *Urbach*, est sur la droite lorsqu'on entre dans la vallée ; son territoire confine aux forêts de Riquewihr et d'Aubure. Il y a dans la vallée de la Roche un autre village d'*Urbach*.

III. *La Poutroye*, en allemand *Schnierlach*, est traversé par la route royale qui conduit en Lorraine. On prétend que son nom signifie *Petrosa via*, la route pierreuse. Pairis a le patronage de ce village ainsi que du suivant.

IV. Le *Bonhomme*, nommé par les Allemands *Diedolshausen*, parce que l'on croit que saint Déodat y a habité, est assis sur la même route, vers le point le plus élevé, à une lieue et demie de La Poutroye. Le péage qui y existe et qui appartient au roi depuis 1680, était perçu auparavant par la seigneurie.

V. *La Baroche*, en allemand *Zell*, est sur une montagne entre Amerschwihr et Kaysersberg. La collation de sa cure dépend du prieuré des Trois-Épis, qui en est distant d'une lieue.

Les hameaux de la vallée qui renferment dix feux et même plus se divisent entre les cinq paroisses dont on vient de parler. Ils portent tous aussi deux noms ; ce sont : *Foru* ou *Starckenbach* ; *Longtrait* ou *Langenwassen* ; *Hachimette* ou *Eschelmer*, autrefois *Eschermury* ; *Hauts-Huttes* ou *Ober-Hütten* ; *Basses-Huttes* ou *Unter-Hütten* ; *Thannet* ou *Thannhach* ; *Ribeaugoutt* ou *Klein-Rappoltstein*. Les habitants vivent du produit de leurs troupeaux.

. Vers l'an 1074, l'église d'Orbey, *Orbetz*, relevait de l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim et lui devait *quinque solidos de censu, in festivitate S. Joannis Baptistæ duo sextaria vini et tres panes, in Natale Domini totidem, in Inventione S. Crucis totidem, in Dedicatione totidem, in Nocte Christi totidem.*

Foru remonte au moins au onzième siècle; car, en 1114, l'empereur Henri V, confirmant les propriétés de l'abbaye de Murbach, lui reconnaît *Fortum undecim mansos et bannum usque ad S. Deodati fontem.*

§ 208. 8<sup>e</sup> Bailliage de Sainte-Marie-aux-Mines. — Château d'Eckerich.

Mais déjà notre analyse nous entraîne dans la vallée de Lièvre, située dans l'Alsace inférieure et dans l'évêché de Strasbourg, car elle renferme un bailliage de la seigneurie de Ribeaupierre, qui porte le nom de Sainte-Marie, son chef-lieu.

De même que Hohenack s'élève dans le val d'Orbey, de même aussi le château d'Eckerich domine la vallée de Lièvre. L'un et l'autre ont cédé aujourd'hui la place à des localités qui communiquent leur nom<sup>1</sup> à la vallée où elles sont situées. Celle dont nous nous occupons prend indifféremment le nom de Lièvre<sup>2</sup> ou de Sainte-Marie-aux-Mines; de Lièvre, parce qu'elle est arrosée par un cours d'eau que le moyen âge a appelé *Lebera, Lebracha*, ou, comme l'écrivent les chartes du septième siècle, *Leima* ou *Leimaha*<sup>3</sup>, et qui se jette dans la Scher et dans l'III<sup>4</sup>. C'est à lui que le village de *Leberau* ou de Lièvre, paroisse primitive de toute la vallée, doit son nom. La plus petite partie de cette vallée appartient à la seigneurie de Rappoltstein; la plus grande et la plus riche relève du duché de Lorraine. Nous parlerons plus tard de celle-ci; occupons-nous maintenant de la première.

Le château d'Eckerich ou *Eckirch*, en français *Eschery*<sup>5</sup>, quoique situé dans la partie de la vallée qui appartient à la Lorraine, était autrefois dans la juridiction des Rappoltstein et le chef-lieu de leur seigneurie. Le peu de ruines qui en restent encore couronnent le sommet de la montagne. Il fut construit, assiégé et détruit dans le treizième siècle. LES ANNALES DE COL-

<sup>1</sup> Orbey et Sainte-Marie.

<sup>2</sup> En allemand *Leberthal* et *Leberachthal*. Cette dernière orthographe se rencontre sur les anciens monuments. Voy. ALBERT DE STRASBOURG, *De Reb. Gest. Bertholdi Ep. Argent.* p. 175. En français on l'appelle *Val de Lièvre, Lièpvre*, ce qui lui a fait donner le nom latin de *Leporea* et *Leporeacensis vallis* sans qu'on se soit préoccupé de la signification allemande qui est la plus ancienne.

<sup>3</sup> Diplôme de Charlemagne daté de 774. Voy. FÉLIBIEN, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, pièces justificat., num. 50. — Voy. t. 1<sup>er</sup>, § 34, p. 64.

<sup>5</sup> Nous avons déjà expliqué le nom et l'origine de ce château dans notre t. III, p. 456.

MAR disent sous la rubrique de 1284 : « Le seigneur de Hohenstein, Vogt d'Alsace, assiégea puissamment le château d'Echirch; il l'emporta dans un court espace de temps et le fit tomber en sa puissance personnelle. On dit qu'il fit ce siège parce qu'on avait tué par trahison Jean d'Echirch, son cousin, qui l'emportait sur ses parents par sa réputation et ses richesses. » Deux ans après, Conrad, évêque de Strasbourg, « avait dans sa main le château d'Eckerich, qui est un fief du noble homme Frédéric, duc de Lorraine, à la volonté de ce dernier. » L'évêque « et Otton d'Ochsenstein, Vogt d'Alsace, promirent au duc Frédéric de rendre le château avec toute la terre attendant audit château aux héritiers légitimes qu'ils s'efforceraient de réconcilier; que si ces derniers ne se réconciliaient pas, ils rendraient le château au duc <sup>6</sup>. » En 1289, Frédéric le transféra à Henri de Blamont avec tous les fiefs de la vallée de Lièvre qui en dépendaient, à l'exception de ceux qui avaient été donnés à la Vogtey de Wasselonne <sup>7</sup>. La famille des nobles d'Eckerich s'éteignit vers l'an 1381, et leurs biens féodaux firent retour soit aux Lorrains, soit aux Rappoltstein. En 1401, Frédéric de Hatstadt déclare <sup>8</sup> posséder la moitié du château d'Eckerich comme fief du duc Charles. La seconde moitié, qui pendant ce temps était échue aux Rappoltstein, fut offerte, en 1507, à l'abbaye de Murbach avec trois bourgs de la vallée de Lièvre, qui leur appartenaient <sup>9</sup>.

*Weyerspurg, Wigerspurg* était un petit château situé à l'entrée de la vallée de Lièvre derrière Châteinois. Il était entouré par les eaux de la Lièvre et avait été vendu, en 1389, à Jean de Kageneck par Reinhard de Franckenburg. Des mains de ce dernier il passa entre celles des Zorn de Lapp. En 1436, Jean Zorn le vendit au comte de Lutzelstein. Transféré à Michel d'Ettenheim, il revint enfin aux Zorn, qui en firent, en 1499, l'oblation aux Rappoltstein.

### § 209. *Sainte-Marie-aux-Mines.*

*Sainte-Marie-aux-Mines*, en allemand *Markirch*, est un grand et riche bourg de l'Alsace qui a tout l'aspect d'une ville; les documents latins l'appellent *Fanum S. Mariæ, S. Maria ad Fodinas*. Théodoric, duc de

<sup>6</sup> Archives duciales de Nancy.

<sup>7</sup> Les lettres d'investiture disent : « lou fley d'Escherey lou chastel es dous vaul de « Lievres et tous les fies, qui i appendent et que on tenait de moy ou vaul de Lievres. » Idem.

<sup>8</sup> « Eckerich die halbe burg und alles das, so ich habe im Leberachthal. » Id.

<sup>9</sup> Les lettres d'oblation portent : « Das halb Schloss Eckerich mit aller herrlichkeit « und zugeherdten, mit den dörffern Sanct Blæsi, auch Sanct Wilhelm genannt « Eckerich und klein Leberow, etc. »

Lorraine, dans une charte par laquelle il restitua, en 1078, au prieuré de Lièvre la dime de Sainte-Marie et de Saint-Blaise, qu'on leur avait enlevée, l'appelle simplement *S. Maria*<sup>1</sup>. C'est la plus ancienne mention de cette localité que je connaisse. L'église de Lièvre, comme cela est arrivé fréquemment dans les vallées et les solitudes, a donné naissance à plusieurs localités et, entre autres, à celle-ci. La rivière de la Lièvre, que les habitants appellent *Landbach*, coupe Sainte-Marie en deux parties; l'une appartient à la seigneurie de Ribeauvillé et l'autre à la Lorraine. Dans la première, on professe à la fois le catholicisme, le luthéranisme et le calvinisme. Des anabaptistes laborieux y font valoir les fermes. Les professions les plus suivies sont celles de tanneurs, de corroyeurs, de drapiers et de tisseurs de bas.

Il est à peine utile de dire ici que Sainte-Marie est aujourd'hui célèbre par ses tissus de soie et de coton, connus dans toute l'Europe sous le nom d'*articles de Sainte-Marie*.

#### § 210. *Autres villages.*

*Fordelbach*, en patois *Fertu, Fertru*, hameau qui était autrefois un grand village. Il est à une demi-lieue de Sainte-Marie et est surtout habité par des mineurs.

*Saint-Blaise*, village fort exigü, forme la limite de la seigneurie au-dessous de Sainte-Marie-aux-Mines vers le levant; il existait déjà au onzième siècle.

Le village d'*Eckerich* ou d'*Eschery* porte le nom du château, quoiqu'il en soit distant de plusieurs lieues. Il apparaît aussi quelquefois sous le nom de *Saint-Guillaume*<sup>1</sup>. Saint Acheric, qui lui a donné le sien, succéda dans le prieuré de ce nom à saint Guillaume, célèbre par ses miracles<sup>2</sup>. Ce prieuré fut depuis converti en une église paroissiale dont le patronage appartenait à l'abbaye de Moyennoutier. Ce droit, que les nobles d'Eckerich contestaient déjà au treizième siècle<sup>3</sup>, se perdit au seizième par le changement de religion<sup>4</sup>. Les calvinistes y ont un oratoire.

*Zyllhardt*, en patois *Surlattes, Sus l'atre*, a, dit-on, fourni une telle

<sup>1</sup> HUGO, *Monument. S. Antiquit.*, t. 1, p. 174.

<sup>2</sup> Les lettres d'investiture de l'abbaye de Murbach portent : « S. Wilhelm genant « Egkerich. »

<sup>3</sup> RICHER DE SENONES, *Chron.*, chap. IX, dans le *Spicileg.* de D'ACHERY, t. II, p. 614. Dern. édit.

<sup>4</sup> *Hist. du monastère de Moyennoutier*, p. 566 sv. Les Waffelare d'Eckerich ont longtemps possédé à Schlestadt la préture impériale. BEATUS RHENANUS *Res. Germ.* lib. III, p. 298.

<sup>5</sup> *Hist. du monastère de Moyennoutier*, p. 574.

abondance de minéral, que c'est sur leurs bénéfices que les ouvriers ont bâti l'oratoire dont nous venons de parler.

Le hameau de *Petit-Lièvre*, *Klein-Lieberau*, est le plus riche en mines; il est, ainsi que le château et le village d'Eschery, un fief de Murbach.

*Oberdorf*, en patois *Liversel*, est un domaine partagé entre la seigneurie de Rappoltstein et la maison de Lorraine.

Nous avons parlé ailleurs<sup>5</sup>, et d'après les témoignages les plus authentiques empruntés à toutes les époques, des mines de la vallée de Lièvre et de ses minerais. La maison d'Autriche fut pendant quelque temps associée aux Rappoltstein pour la recherche et l'exploitation de ces mines; en 1620, empêchée qu'elle était par les événements de la guerre, elle leur céda tous ses droits et s'engagea à ne faire aucune entreprise pendant quarante ans. A la fin du dix-septième siècle, quelques Strasbourgeois continuèrent à exploiter près de Sainte-Marie des mines de tous genres. Ils reçurent à cet effet divers privilèges du roi et du comte palatin, et leur entreprise continue de nos jours.

Le monastère d'Escheri donna origine au village de ce nom et au bourg de Sainte-Marie-aux-Mines<sup>6</sup>. Ce dernier endroit, connu dès le milieu du onzième siècle, doit son nom aux mines qui y furent découvertes et exploitées et à l'église paroissiale de Sainte-Marie-Magdeleine, qui se trouve au delà de la rivière de Lièvre. La partie alsacienne de Sainte-Marie dépendait autrefois de l'église paroissiale de Saint-Guillaume, située à une demi-lieue de cet endroit, où est aujourd'hui la chapelle luthérienne de Saint-Blaise.

Le monastère d'Escheri devint un prieuré de l'ordre de saint Benoît, sous la dépendance de l'abbaye de Moyenmoutier. Cette abbaye perdit insensiblement ses biens, ses dîmes d'Escheri. Celles-ci, possédées par le seigneur, étaient réduites, en 1497, à une rente annuelle de quinze sous, monnaie de Strasbourg, que Moyenmoutier retira jusque vers la fin du seizième siècle. Les sires de Ribeaupierre succédèrent, en 1381, dans la seigneurie d'Escheri à la famille noble qui en avait pris le nom et qui s'éteignit alors dans la personne de Jean d'Eckerich. Égelophe de Rappoltstein, qui embrassa publiquement le luthéranisme, en 1563, l'introduisit à Escheri, et Eberhard, son fils, y reçut les calvinistes que le duc Charles III avait chassés de son pays en 1586. Depuis ce temps, les trois religions ont leur culte public, tant à Escheri qu'en la partie alsacienne

<sup>5</sup> Voy. notre t. 1<sup>er</sup>, p. 45 et 44.

<sup>6</sup> Ce qui suit est emprunté au troisième volume, encore inédit, de l'*Histoire de l'évêché de Strasbourg*, par GRANDIDIER.

de Sainte-Marie-aux-Mines. Les montagnes et les censes voisines sont habitées par des anabaptistes-mennonites, gens estimables par leur patience, leur douceur et leur travail, bien différents des fanatiques sanguinaires de Munster, dont ils portent le nom. Ils vinrent s'y établir vers le milieu du dix-septième siècle, lorsque les cantons de Berne et de Zurich les firent sortir de la Suisse.

Escheri et Sainte-Marie-aux-Mines sont particulièrement connus par leurs mines et leurs minéraux. Les premiers solitaires d'Escheri découvrirent aux environs, peu de temps après la fondation du monastère, des mines d'argent. C'est la remarque de RICHER, historien de l'abbaye de Senones. Ils les ouvrirent, les firent valoir et en tirèrent de très-grands produits. Les moines, leurs successeurs, donnèrent ces mines en fief à des nobles du pays, qui en prirent le nom d'Eckerich.

Vers la fin du treizième siècle cessèrent les exploitations des mines de Sainte-Marie et avec elles cessèrent les pèlerinages qu'on faisait au tombeau de saint Acheric.

Le commencement du seizième siècle fut un des temps les plus favorables aux mines de Sainte-Marie, dont une partie est située en Alsace et l'autre en Lorraine. Brunon de Ribeaupierre, auquel appartenait la première, fit ouvrir, en 1502, le puits de Saint-Guillaume, près du village de Saint-Blaise, à une demi-lieue de Sainte-Marie. Les ducs de Lorraine, possesseurs de l'autre partie, suivirent son exemple.

Dès l'an 1516, le duc Antoine eut une guerre à soutenir avec deux seigneurs allemands, Gangolphe de Haut-Geroldseck et François de Seckingen, à l'occasion des mines de Lorraine et en particulier de celles de Sainte-Marie. Il eut aussi pour le même sujet plusieurs difficultés avec l'empereur Charles-Quint dans le cours des années 1519, 1520 et 1521. Charles III, duc de Lorraine, petit-fils d'Antoine, donna, en 1561, une ordonnance par laquelle il régla la manière dont on devait travailler aux mines de Sainte-Marie et la subordination qu'il voulait faire observer dans la distribution et le paiement des dîmes qui en provenaient. Sous le même duc, en 1594, on comptait douze mines d'argent, de plomb et de cuivre dans le val de Lièpvre lorrain. Charles IV devint duc en 1626, et sous son règne, qui fut celui de la guerre, les mines de la partie lorraine furent abandonnées. Elles reprirent une nouvelle existence sous Léopold I<sup>er</sup>, qui, par ses lettres patentes du 14 juillet 1699, nomma César-François de Hof, fêlice surintendant général de ses mines.

Les mines de la partie alsacienne continuèrent d'être exploitées par les seigneurs de Ribeaupierre. Brunon, qui était de cette maison, afferma, en 1506, la mine qu'il avait fait ouvrir pour 200 florins, somme considérable pour le temps Guillaume, son cousin, n'étant point en état de

faire valoir toutes les mines qui se trouvaient à Escheri, à Sainte-Marie et dans la vallée de Lièpvre, à cause des grands frais qu'occasionnaient l'ouverture et l'exploitation, mit de société, en 1527, Ferdinand, archiduc d'Autriche. Les deux contractants s'accordèrent à supporter également les dépenses et à partager de même les profits; le seigneur de Ribeaupierre ne se réserva que la mine découverte par Brunon. Au moyen de cet accord, Charles-Quint investit de ces mines Guillaume et Ferdinand comme d'un fief relevant de l'Empire. Le diplôme est daté du 25 août 1530. L'empereur Ferdinand II céda, en 1620, à Eberhard de Ribeaupierre la moitié des mines qui lui compétaient en qualité d'archiduc d'Autriche; ce qui fit qu'Eberhard et sa maison devinrent seuls propriétaires du total. PIGNEURE, qui écrivait vers l'an 1550 son *Histoire de France*, remarque qu'il y avait dans le *val de Lièpvre tant de mines d'argent, de bronze et de plomb que nulle part en toute l'Allemagne il ne s'en trouve tant ensemble et de meilleur revenu*. Il dit aussi que depuis 1528 jusqu'à ses jours on en tirait chaque année 6500 marcs d'argent. SÉBASTIEN MUNSTER, qui vivait dans le même temps que Pigneure, fait la même observation et ajoute qu'on trouva, en 1550 et en 1559, dans deux différents puits, des masses entières d'argent cru pesant environ trois quintaux. L'exploitation de ces mines peupla les environs, et l'on remarque qu'en peu de temps il y eut près de douze cents maisons bâties tant à Sainte-Marie qu'à Fertru. C'est dans leurs environs ainsi qu'à Saint-Blaise qu'elles commencèrent. On ouvrit, en 1549, les mines voisines d'Escheri et du Petit-Lièpvre, ce qui fit qu'on comptait, en 1625, dans ces cinq endroits, qui forment la paroisse de Sainte-Marie, jusqu'à viugt-deux puits de minières. Mais une forte épidémie, qui enleva, en 1633, une grande partie des habitants de ces contrées, et la guerre de trente ans, qui désola peu après le pays, dispersèrent les ouvriers et firent cesser le travail des mines.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'elles commencèrent à être reprises avec succès. Trois négociants de Strasbourg, nommés Simon Knoll, Jacques Dürninger et Nicolas Vederer, se présentèrent à Chrétien, prince palatin de Birckenfeld, et lui proposèrent de faire la dépense en partageant les profits. Ce prince, qui par Catherine-Agathe de Ribeaupierre, sa mère, avait obtenu la seigneurie de ce nom, passa avec eux, le 19 février 1711, un bail emphytéotique, qui fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, du 6 septembre 1712. Nicolas Vederer, par l'abandon que les deux autres lui firent le 26 novembre 1750, se trouva seul concessionnaire des mines dont il fit lui-même cession, le 5 octobre 1754, à une compagnie représentée par les sieurs Krœber et Schreiber. Cette compagnie en retira l'année suivante près de 4000 marcs d'argent qui furent portés à la monnaie de Strasbourg; trente

milliers de cuivre et deux cents milliers de plomb, indépendamment du dixième de ces métaux, qu'elle paya en nature au duc de Deux-Ponts, fils et héritier du prince de Birckenfeld. Les mines de Sainte-Marie diminuèrent insensiblement depuis cette époque où l'on comptait plus de trois cents mineurs outre les enfants qu'on employait au lavage.

La compagnie fut dissoute en 1767, parce qu'elle n'avait pas assez d'avances pour payer les dettes qui s'étaient accumulées pendant la disette des mines. La plupart des mineurs se dispersèrent et passèrent en Espagne ou dans les forêts de l'Allemagne qu'on nomme le Hartz.

Vers 1780, il n'y avait plus que six mines en exploitation : 1° de plomb, à Saint-Philippe près de Sainte-Marie-Alsace; 2° de plomb à Surlattes, près de l'église d'Eschery; 3° d'argent, à Saint-Guillaume; 4° d'argent, à Saint-Jacques; 5° d'argent et de cuivre, à Gabengottes, toutes trois dans la vallée d'Eschery; et 6° d'argent, à Petit-Lièpvre.

A une demi-lieue d'Eschery se trouve le petit village de *Raventhal*, qui appartenait avant la révolution aux princes de Deux-Ponts. En 1158, Regenhardt et Frédéric, nobles de Châtenois, y ont concédé des biens aux frères de l'Église de Strasbourg. La charte constate que Frédéric a donné *Capellam in valle Natheri cum appendiciis suis* <sup>7</sup>.

#### § 211. Localités perdues à diverses époques par la seigneurie.

Outre les châteaux, les villes et les villages que nous venons d'énumérer, la seigneurie de Rappoltstein possédait encore dans les siècles passés diverses localités que j'énumère brièvement.

Le quart du château et de la seigneurie de Geroldseck fut acheté, en 1485 et 1490, par les Rappoltstein, qui profitèrent de cette occasion pour prendre le titre de seigneurs de Geroldseck et pour charger leur blason du lion de cette famille. Pendant la guerre de trente ans, ils cédèrent cette propriété aux ducs de Lorraine et aux Landsperg <sup>1</sup>. Les Rappoltstein ont aussi tenu pendant quelque temps des landgraves de l'Alsace inférieure, et à titre de sous-fief, les châteaux de *Kœnigsberg*, *Saint-Hypolite* et le village d'*Enschim*. Les landgraves eux-mêmes avaient reçu ces localités des ducs de Lorraine. *Engweiler*, bourg dont le domaine direct appartient à l'abbaye de Murbach, a été aussi soumis aux Rappoltstein. Le château de *Schaffgiesen*, les villages de *Weil* et de *Wellingen*, ainsi que la moitié du bourg d'*Amoltern* dans le Brisgau, ont été aussi la propriété de cette famille, ceux-là à titre de fief, le dernier comme terre allodiale. Ces fiefs ayant été acceptés, en 1406, par la maison d'Autriche, et ayant été

<sup>7</sup> WURDTWEIN, I. IX, p. 345.

<sup>1</sup> Nous en parlerons à propos de la Marche de Maurimont.



depuis engagés à la ville d'Endingen, qui en est voisine, il fut impossible aux Rappoltstein de les jamais recouvrer. L'autre moitié d'*Amoltern* était aussi un fief d'Autriche, mais elle avait été conférée aux chevaliers de Bolsenheim, et après leur mort, en 1547, à Léonhard Strauss, Vogt militaire de Brisach. En 1572, elle échut à la famille noble de Ruest, et, en 1618, à Strauss, conseiller de l'administration supérieure d'Autriche<sup>2</sup>. La dime et le droit de patronage de Brisach en Brisgau sont placés au nombre des plus anciens fiefs que les Rappoltstein aient tenus de la maison d'Autriche. Ils possédaient le château de *Romont* dans la Lorraine et les villages d'*Altorf*, de *Gosselingen*, de *Stensel*, de *Birsingen*, de *Wachenborn*, de *Kirchberg*, le *Kirprich* de quelques-uns, de *Rentingen*, de *Herolzhardt*, de *Ridingen*, etc. Toutes ces localités avaient appartenu aux comtes de Lutzelstein; à leur mort, en 1480, elles furent données en fief aux Rappoltstein par l'Église de Metz. Mais au commencement du dix-septième siècle, elles échurent aux ducs de Lorraine et aux nobles de Lucelbourg, de telle sorte cependant que les premiers en obtinrent la directe et ceux-ci le domaine utile<sup>3</sup>.

· Nous avons déjà fait, t. III, p. 449, l'histoire d'Ensheim. Le prieuré de Lièpvre et celui de Saint-Hypolite appartenaient encore à l'abbaye de Saint-Denis en 1338 et en 1354. Ce ne fut que vers 1400 qu'ils tombèrent entre les mains des ducs de Lorraine, qui s'en emparèrent en vertu de l'advocatie qui leur avait été confirmée au douzième siècle par l'empereur Lothaire II. Les abbés et les religieux de Saint-Denis se pourvurent, en 1404, auprès de Charles VI, roi de France, pour se faire restituer les domaines et les droits de ces prieurés et de leurs dépendances; mais ils n'en purent obtenir la restitution, quelques instances qu'ils eussent faites près du roi et des ducs de Lorraine. Ceux-ci accordèrent dans la suite ces deux prieurés à la collégiale de Saint-George à Nancy. Cette collégiale ayant été plus tard réunie à la primatiale, celle-ci jouit jusqu'à la révolution du droit de patronage des cures de Saint-Hypolite et de Lièpvre, ainsi que d'une partie des dimes de ces deux endroits.

#### § 212. Conclusion.

Ainsi toute la seigneurie de Rappoltstein se compose de fiefs dont le domaine direct appartient à plusieurs suzerains. Elle possède très-peu d'alleux. On a beaucoup disputé au dix-septième siècle pour savoir si les

<sup>2</sup> *Cod. Ms. des fiefs du gouvernement d'Ensheim.*

<sup>3</sup> Nous trouvons ce détail dans le *Trésor de la Chancellerie de Vic* publié par l'ordre du roi en 1634.

fiefs relevant de l'évêché de Bâle provenaient d'oblations. Cela est certain en ce qui concerne l'abbaye de Murbach. Nous savons le contraire pour la plupart de ceux qui relèvent de l'Empire, des évêques de Strasbourg et de la maison d'Autriche. Lorsque nous nous occuperons de la généalogie de la famille de Ribeaupierre, nous dirons quels sont les droits régaliens qu'elle a exercés sur ses propriétés pendant la période Germanique et qu'elle a transmis à ses héritiers.

La ville de Berckheim forme la limite septentrionale de la seigneurie de Rappoltstein; elle est située sur la frontière des deux Alsaces; nous en avons déjà parlé<sup>1</sup>. Nous terminerons donc ici la description géographico-politique du landgraviat supérieur. J'y ai indiqué successivement les propriétés que possédaient les villes autrefois impériales; je raconterai plus tard l'histoire de chacune de ces villes en particulier.

<sup>1</sup> Ci-dessus, § 190 sv.





## LANDGRAVIAT INFÉRIEUR.

### § 213. *Landgraviat inférieur.*

**C**OMME le Pagus alsacien était divisé en deux Pagi plus petits, le Sundgau et le Nordgau, dont chacun avait sa juridiction particulière, il se forma plus tard deux landgraviats distincts : le Sundgau supérieur et le Nordgau inférieur. Aussi Nordgau, landgraviat inférieur et Alsace inférieure sont-ils synonymes. Cette qualification, prise dans son sens le plus étendu, s'applique à la fois et au landgraviat proprement dit et à des terres appelées landgraviales, parce qu'elles étaient non-seulement sous la juridiction du landgrave, mais encore parce qu'elles faisaient partie de son domaine. En effet, les empereurs avaient concédé à leurs landgraves et à titre de salaire quelques biens détachés de leurs propriétés privées. Ces magistrats les joignirent à leur domaine patrimonial, aux fiefs que leur conférèrent les évêques, les abbés, les princes, les seigneurs libres, et aux alleux qu'ils acquirent par héritage, par mariage, par contrat ou de toute autre manière. L'ensemble de ces terres s'appelait le *landgraviat*, qui fut vendu par les Œtingen en 1358; cependant il est hors de doute que le vrai landgraviat était celui-là seul qui comprenait les terres fiscales données en fief par l'empereur au landgrave. C'est dans ce sens que ce mot est pris par le landgrave Henri, lorsqu'il dit dans une charte de 1236 : « Comme l'empereur tenait encore le landgraviat dans sa main comme une propriété particulière et qu'il n'avait pas encore inféodé du fief du landgraviat mon père, le comte Sigebert..... » La signification précédente prévalut cependant et l'on appela du nom commun de landgraviat toutes les terres que le landgrave possédait, à quelque titre que ce fût, de même qu'on appelle *comté* la totalité des biens que possède un comte. Mais comme le landgrave occupait après le duc le premier rang parmi les princes laïques, nous devons commencer par le landgraviat la description que nous allons faire de l'Alsace inférieure; mais, avant tout, nous dirons quelques mots des Pagi qui la composaient.

§ 214. *Pagi*. — *Hattgau*. — *Wasgau*. — *Spiregau*. — *Destruction des Pagi*.

La division de l'Alsace en grands et en petits Pagi disparut peu à peu sous la période Germanique. Au onzième siècle, l'Alsace elle-même s'appelait encore un Pagus<sup>1</sup>, et elle était divisée en Sundgau et en Nordgau. Le Sundgau a conservé son ancien nom, quoique la limite en ait été resserrée<sup>2</sup>. L'appellation du Nordgau a disparu au douzième siècle<sup>3</sup>.

Le Hattgau ou Hetgovie, que dans l'antiquité on appelait *Hettenkouue*<sup>4</sup>, a pour limites la Selz et la Sauerbach. Les village de Rodern, de Forstfelden, de Königsbruck, de Surbourg, de Soultz et de Leitersweiler y sont renfermés. La localité principale, *Hatten*, a donné son nom au Pagus dont elle est à peu près le point central et qui est riche en lin. Aussi se tient-il à Hatten deux foires annuelles très-importantes. Sous les Liechtenberg, les Hanau et les Darmstadt, la Vogtey de ce Pagus se composa toujours des neuf villages de *Hatten*, *Oberbetschdorff*, *Niederbetschdorff*, *Rittershoffen*, *Schwabweiler*, *Reimersweiler*, *Kuhendorff*, *Leutersweiler* et *Bühl*. C'était autrefois une Vogtey impériale; elle constitue aujourd'hui un fief royal. Ce Pagus renfermait un comté du même nom, à moins d'admettre qu'ici le comté et le Pagus sont synonymes. Ainsi, au delà des Vosges, dans la Westrie, le *Blisichouue*, dans lequel était située l'abbaye de Hornbach, portait à la fois le nom de Pagus et de comté. Bien plus, dans ce Pagus et ce comté était encore situé un autre Pagus plus petit du nom de *Roslinse*<sup>5</sup>.

Le Pagus des Vosges, en allemand *Wosagau*, *Wasgau*<sup>6</sup>, faisait partie du Nordgau et a gardé son nom jusqu'à notre temps. Je ne veux pas parler ici de toute cette partie des Vosges qui s'étend de Belfort à Bingen<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Chartes de l'empereur Henri III, datées de 1048 et 1052, dans HERRGOTT: chartes de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, datées de 1040. Voy. ci-dessus, § 43.

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 265 sv, et t. IV, § 45.

<sup>3</sup> En 1085, l'empereur Henri IV se sert encore dans une charte de Neuwiller du mot de *Nordgau*.

<sup>4</sup> Sigebert, landgrave d'Alsace, l'appelle *Hettenkouue* dans sa transaction de 1265. C'est ce que font les deux Henri de Fleckenstein dans une charte de 1565. Chartulaire de Fleckenstein du quatorzième siècle.

<sup>5</sup> Chartulaire de Hornbach dans les archives de Deux-Ponts. JOANNIS in *Oratione de Hornbaco* p. 7.

<sup>6</sup> TRITHEMIUS *Chron. Hirsaug.* part. I, p. 152. Voy. l'*Alsace illustrée*, t. III, p. 288.

<sup>7</sup> Dans les lettres de fondation du monastère de Saint-Lampert, données, en 977, par Otton, duc de France et aïeul de Conrad-le-Salique, on lit: « Nemus Wasigon » in Pago Spiregove. Dans une charte que Charles IV donna, en 1566, à Lamperthus, évêque de Spire, on lit *Vagasium*. Voy. *Deductio Spir. Eccles. pro S. Lamperto* p. 6. Prob.

ni du Wasgau lorrain<sup>8</sup>, ni de celui qui tirait son nom de la Westrie<sup>9</sup>; il s'agit ici du Wasgau alsacien qui, de Saverne, s'étend jusqu'à Wissembourg et que certains auteurs ont appelé *Wasgau supérieur*. En effet, le *Wasgau inférieur* s'étendait jusqu'au cours d'eau le Spirbach. De là naquirent deux Hardt : la Hardt supérieure et la Hardt inférieure, terminées à Durckheim<sup>10</sup>. L'ordre équestre du Wasgau formait autrefois une classe particulière<sup>11</sup>. Car la forêt de Haguenau fut toujours désignée comme la limite de la noblesse immédiate de l'Alsace<sup>12</sup>; alors commençait la noblesse du Wasgau, qui fut plus tard annexée à celle du Rhin. Du reste, SCHILTER<sup>13</sup> a pensé que le Wasgau ne devait pas être compté parmi les *Gau*, mais parmi les *Au*. Je ne suivrai pas cette étymologie.

Lorsque le landgraviat de l'Alsace inférieure fut supprimé et qu'un seul Landvogt administra toute la province, l'Alsace inférieure déborda la Lauter et commença par s'étendre jusqu'à la Queich; la partie méridionale du Spiregau fit par conséquent partie de l'Alsace<sup>14</sup>. Ce Pagus reçut son nom des rivières confluentes de Spir et de Hoch-Spir<sup>15</sup>. Berg-Zabern, Rhein-Zabern, le monastère de Clingen, celui de Herden sont renfermés dans

<sup>8</sup> Qui forme encore aujourd'hui le *bailliage des Vosges*.

<sup>9</sup> Rudolphe de Couciac, évêque de Metz, dans une charte de 1591, appelle *Westravie* le territoire couvert de forêts qui s'étend entre l'Alsace, la Lorraine, le pays de Trèves et les terres palatino-électorales. Ce territoire est borné par la Moselle, la Saar, la Blis, la Nahe et la Lauter. JOHANNIS in *Orat. de Biponto* p. 7. CROLIUS *De Westrasia* p. 14. Quelques auteurs donnent à l'Austrasie le nom de *Westrie*. CELLARIUS, *Geogr. nova* cap. x; FRANCOPLITA, *Von dem Königr. Austrasien*, § VII sq. C'est à tort que MARTIN ZEILER, *Top. Palat. Rhen.* p. 65, donne à la Westrasie et à la Wasgovie les mêmes limites. Le *Blisgau* est une partie importante de la Westrasie. Le village de Fisenbach, situé au milieu des Vosges, entre Wissembourg et Bitche, servait de limite entre l'Alsace et la Lorraine.

<sup>10</sup> *Cod. Ms. de Geraydis* dans les archives de Landau. Ce recueil indique Neustadt comme séparant la Hardt supérieure de la Hardt inférieure

<sup>11</sup> En allemand *Canton*, *Orth*, *Viertel*. Le premier canton de la classe rhénane était *die Ritterschaft in Gau und Wasgau*. SPEIDEL, au mot *freye Reichs-Ritterschaft*, p. 527.

<sup>12</sup> CAR. DE LERCH, *De Nobilitate* p. 155.

<sup>13</sup> *Gloss. Teut.* p. 50. Il y décompose le mot *Wasgau* en *Wasig-au* et non en *Wasi-gau*. *Gau* indique un *Pagus*, un territoire comprenant plusieurs villages. *Au* est un territoire propre aux pâturages. De là sont venus les noms de *Nassau*, de *Betau*, de *Velau*.

<sup>14</sup> T. III, p. 289, et t. IV, § 7.

<sup>15</sup> Les sources de la Spire sont près du monastère de Saint-Lambert, dans la banlieue de Neustadt sur la Hardt. Voy. la charte de fondation du monastère de Saint-Lambert. Elle est datée de 977 et se trouve dans les *Deduct. Spir.*, preuves, num. 1, et dans SIMONIS, *Histor. Episcop. Spir.* p. 50.

ses limites. La maison palatine électorale, celle de Deux-Ponts et l'évêché de Spire possédaient plusieurs localités dans ce district<sup>16</sup>. Cette partie supérieure du Spiregau n'était pas soumise au tribunal landgraval d'Alsace, mais au tribunal provincial du Spiregau<sup>17</sup>. En effet, nous lisons au sujet de cette juridiction dans une charte de 1282 : « L'abbé Arnold et « le couvent de la vallée utérine, constitués en jugement, se sont plaints « devant nous; Henri, chevalier de Bannacker, président du tribunal provincial du Spiregau, de la part du sérénissime seigneur Rodolphe, roi « des Romains, a dit<sup>18</sup>. . . . » Dans un titre des archives de Hornbach, daté de 1505, on lit : « Henri, chevalier de Banuacker, avocat général du « Spiregau, pour le sérénissime seigneur, roi des Romains<sup>19</sup>. »

Lorsqu'au douzième siècle, l'autorité des landgraves et des comtes commença à s'affaiblir et que les principaux seigneurs de l'Allemagne s'efforcèrent d'arriver au premier rang, on vit s'éteindre aussi peu à peu la division des provinces en Pagi<sup>20</sup>. Les nobles et les seigneurs, résidant dans les châteaux qu'ils possédaient au sommet des montagnes, imposèrent à leurs seigneuries et à leurs domaines le nom du château principal duquel ne relevait pas un Pagus tout entier, mais des terres disséminées çà et là et souvent dans divers Pagi. Le château primitif devint peu à peu, par la réunion de plusieurs autres domaines, acquis soit à prix d'argent, soit par mariage, soit par héritage, la capitale d'une seigneurie, d'un comté, d'une principauté, à qui il imposa son nom. C'est ainsi que se sont formées les seigneuries de Rappoltstein, de Liechtenberg, de Fleckenstein, de Hunebourg, d'Ochsenstein, les comtés de Horbourg, de Ferrette et plusieurs autres encore. Conrad II, dans un diplôme donné, en 1027, aux moines de Payerne, place les cours de Columbra et de Hitenheim dans les comtés des comtes Giselbert et Wezilon<sup>21</sup>. Columbra, le Colmar moderne, était annexé au comté de Giselbert, c'est-à-dire dans l'Alsace supérieure, qui faisait encore alors partie du Sundgau; Hitenheim dans celui de Wezilon, c'est-à-dire dans l'Alsace inférieure ou le Nordgau. Ainsi personne ne sera surpris de nous entendre dire qu'aucune des seigneuries ou des comtés aujourd'hui existants ne sont pas d'une époque postérieure au onzième siècle. Je dis les seigneu-

<sup>16</sup> Voy. ci-dessus, § 8

<sup>17</sup> *Landgericht in Spürgau*. LEHMANN, *Chron. Spir.* lib. IV, cap. VII sq. Ce mall se tint d'abord à Neustadt; mais, en 1515, Louis de Bavière le transporta à Gernersheim. *Spicileg. Antiquit. Palat. cis Rhenum* p. 16.

<sup>18</sup> DATT, *De pace publica* cap. XVIII, p. 156.

<sup>19</sup> Cod. en parchemin des archives de Deux-Ponts, fol. 51 b.

<sup>20</sup> Voy. t. III, p. 525.

<sup>21</sup> Diplôme inédit des archives de Colmar que publie l'*Alsace diplomatique*.

ries existant aujourd'hui, parce que l'antiquité la plus reculée compta aussi des personnages qui furent des seigneurs puissants dans les Pagi et que TACITE qualifie du nom de princes. Tels étaient Segestes, Arminius.

§ 215. *Geraydies.*

Après les Pagi, nous devons placer ces districts forestiers de l'un et de l'autre Wasgau et les districts des deux Hardt, communs à certaines associations civiles ou rurales et connus sous le nom de *Geraydies*<sup>1</sup>. Ceux qui participaient à la jouissance des Geraydies avaient surtout le droit d'y couper du bois et même dans certains cas la faculté d'y chasser et d'y pêcher. On les appelle *Hayngeraydie*, *Gedeyen*<sup>2</sup>, et on les subdivise en *Zent*. La septième Geraydie, qui portait le nom de *Godramstein*<sup>3</sup>, embrassait un circuit de près de vingt lieues et était divisée en trois *Zent*<sup>4</sup>. On les désigne par leurs arbres<sup>5</sup> ou par la nature de leurs pierres. Il s'en trouvait une petite partie en deçà de la Queich, le reste était au delà de ce cours d'eau.

Nous trouvons sur les bords de la Moselle, dans la Westrie, des *Gerayd*, *Gerayde*, semblables aux nôtres<sup>6</sup>. Là s'étendait ce gouvernement de *Cræver*<sup>7</sup>, dont le territoire, situé près de Trarbach, renferme un certain nombre de villages. Nous parlerons plus loin de l'organisation judiciaire des Geraydies et des Cræver.

La ressemblance qui existait entre le mundat de Wissembourg et les Geraydies a fait attribuer l'établissement de ces dernières au roi Dagobert. Cette histoire n'est qu'un tissu de faussetés. On a imaginé en effet cinq Dagobert et on a reproduit le testament<sup>8</sup> du dernier qui aurait été formulé en trente-deux chapitres et écrit<sup>9</sup> de la main d'Ernfericus Morolius, secrétaire du roi, alors que Dagobert résidait d'abord dans le château de Landeck et ensuite dans celui de *Gocklinga*, qui est un bourg palatin. Ce testament porte que Dagobert a concédé aux princes sacrés et laïques,

<sup>1</sup> T. III, p. 318 sv. — <sup>2</sup> *Gedeyen-Hagenbach*, district de Hagenbach.

<sup>3</sup> On l'appelle aussi *Oberhayn-Geraida*.

<sup>4</sup> Landau est dans la troisième *Zent*, *in der Untersent*. Les *Zent*, contiguës aux Vosges portent le nom de supérieures, celles qui sont près du Rhin celui d'inférieures.

<sup>5</sup> *Loogbaum*, *Lochbaum*. Ce mot sert à désigner certains arbres qu'on prive d'une partie de leur écorce. Dans le dialecte usuel, on les appelle *ein gefleckter* ou *ein gefischter Baum*.

<sup>6</sup> *Die freye Gerayde*. — <sup>7</sup> *Cræver Reich*.

<sup>8</sup> On place à l'année 725 la charte de fondation du mundat de Wissembourg, et à celle de 766 ou 769 le testament des Geraydies. Voy. les *Tradit. Wissemburgenses*.

<sup>9</sup> JAC. BEYRLINI *Antiquitat. Palatinæ in MIEGII Monumentis* p. 261.

aux monastères, villages et hameaux ses forêts divisées en sept Geraydies. L'imposeur, qui ressemble à Hunibald, déclare<sup>10</sup> qu'il a trouvé ce document dans le *Verger des Antiquités de l'Autriche*, rédigé par JODOCHUS SABELINUS, dont il a fait un secrétaire de Charlemagne.

C'est en effet une tradition très-ancienne que celle qui fait de Dagobert le fondateur des Geraydies ; on en voit la preuve par un diplôme de Rodolphe de Habsbourg, daté de 1291. Il est certain que les forêts faisaient autrefois partie des domaines royaux<sup>11</sup>, mais il serait impossible de désigner d'une manière certaine le monarque qui céda les Geraydies aux populations voisines. L'église de Wissembourg et les autres<sup>12</sup> qui ont été fondées par Dagobert sont plus certaines de l'origine de leurs donations, quoique les autographes soient perdus. Voilà ce que nous avons à dire des Pagi et des Geraydies de l'Alsace inférieure ; il nous reste maintenant à faire connaître les divers domaines qui composaient cette partie de notre province.

#### § 216. *Domaine du landgraviat inférieur.*

Parmi les domaines situés dans le landgraviat inférieur ou dans la Basse-Alsace, on distinguait autrefois le landgraviat lui-même, pris dans son sens le plus restreint, parce que son propriétaire était juge provincial de l'Alsace inférieure et d'un rang supérieur, par conséquent, à celui des comtes. Ces terres landgraviales ne furent pas toujours les mêmes, mais elles varièrent avec la famille qui possédait la charge de landgrave. Car, comme ces dignitaires réunirent leurs biens patrimoniaux et leurs fiefs de famille aux terres fiscales affectées au titre de landgrave, l'étendue du landgraviat se modifia suivant qu'il appartient à la famille de Metz ou à celle des de Werdt. L'obscurité qui règne dans l'histoire à l'époque où la famille de Metz fut revêtue de cet emploi nous oblige à ne présenter aux lecteurs que la circonscription géographique du landgraviat, telle qu'elle était déterminée sous les Werdt et les Œtingen ; nous nous aiderons dans ce travail des chartes que renferment les archives de l'Alsace et de la Lorraine. Nous distinguerons les alleux des fiefs et nous subdiviserons ces

<sup>10</sup> *MIEGON Monument*, p. 259.

<sup>11</sup> On veut que cette forêt royale ait autrefois dépendu de Trifels, comme la forêt sainte du château de Haguenau. On l'appelait *Königlicher Bann-Forst*, jusqu'à ce que, en 1530, elle fût donnée comme gage de l'Empire avec le château de Trifels au comte palatin du Rhin.

<sup>12</sup> Une très-ancienne rotule indique encore le roi Dagobert comme le fondateur de la cour dominicale d'Eckboltzheim qui appartenait au chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg. Voy. la *Dissertation* de REHM, *De Curis Dominical*, dans le *Cod. Jur. Feud. Alem.* de SCHULTER, p. 575.



derniers en classes distinctes. Car, de même que les landgraves de l'Alsace supérieure possédaient<sup>1</sup>, outre leurs biens patrimoniaux et leurs terres fiscales, des fiefs relevant des Églises de Strasbourg et de Bâle, des abbayes de Murbach et de Lucelle, de même aussi ceux de l'Alsace inférieure possédaient non-seulement le domaine patrimonial des Werd et les terres qu'ils tenaient en fief de l'Empire, mais encore des bénéfices à eux conférés par la maison de Lorraine, les évêques de Mayence, de Strasbourg, les abbés de Murbach. L'ensemble de toutes ces possessions formait le landgraviat. Le temps jeta une grande confusion dans ces diverses classes de propriétés, et l'on en vit la preuve lorsque le landgraviat fut vendu en 1358. Nous procéderons donc, dans l'énumération de ces fiefs, avec toute la méthode que nous permettra un sujet aussi difficile. Nous commencerons par les fiefs impériaux pour passer ensuite à ceux de Lorraine et aux autres.

### § 217. 1. *Fiefs de l'Empire.*

Si l'on pouvait se servir, pour définir les terres fiscales du landgraviat inférieur ou les fiefs impériaux, du diplôme signé, en 1351, par l'empereur Charles IV, le château de Frankembourg, ceux de Kunigesberg et de Werde, la ville de Saint-Hypolite, Erstein et Geispoltzheim formeraient l'ensemble de ces propriétés. Car l'empereur, voulant faire cette année-là un échange des fiefs impériaux avec les landgraves Louis et Frédéric, comtes d'Étingen, énumère distinctement ces terres dans l'acte d'échange. Mais les vices contenus dans cet acte le firent révoquer l'année suivante par Charles lui-même. L'examen de plusieurs autres documents nous apprend que toutes ces localités, à l'exception d'Erstein, dépendaient du domaine direct, soit de l'Église de Strasbourg, soit des princes lorrains, et qu'elles avaient été comptées à tort par Charles IV au nombre des fiefs de l'Empire. Dans une charte de 1359, par laquelle les landgraves vendirent à l'évêque des fiefs épiscopaux qu'ils occupent, Erstein est distinctement excepté comme fief impérial<sup>1</sup>. Lorsque l'office de landgrave était encore la propriété de la famille de Metz, la villa de *Dunheim* et sa banlieue faisaient partie des terres fiscales du landgraviat. Mais l'empereur Henri VI, avant de conférer le landgraviat aux Werd, donna cette villa et son ban au monastère de Nenbourg : c'est ce que déclara le landgrave Henri, en 1236, lorsqu'on termina le procès qui s'était élevé à ce sujet.

<sup>1</sup> *One allein die Mann, die zu Erstheim harent und von den Gütern, die wir von dem Reiche zu Lehen hand, verlehent seindt*

§ 218. *Sous-fiefs de l'Empire.*

C'est à cette classe encore qu'il faut rapporter les terres dont les landgraves, dans leur générosité et avec le consentement de l'empereur, concédèrent à diverses époques le domaine utile à d'autres seigneurs. Nous parlerons avant tout du tribunal provincial de Roschwog, *Roschwogiense judicium*, ainsi nommé du mall qui s'y tenait. Cette partie du landgraviat inférieur, conférée par les landgraves aux Fleckenstein, dépendait de ce même landgraviat, comme Leimen relevait du landgraviat supérieur<sup>1</sup>. Onze villages, Roppenheim, Forstfeld, Kauchenheim, Gisenheim, Roschwog, Sessenheim, Statmat, Rindsheim, Dalhunden<sup>2</sup>, Auenheim<sup>3</sup>, Denckelsheim, étaient annexés à ce bailliage de Roschwog à titre de salaire. C'est ainsi que la préfecture de Haguenau renferme encore aujourd'hui un certain nombre de villages ; ils sont énumérés dans une charte de 1359. Ce district était autrefois connu sous le nom de *comté de Ried*<sup>4</sup>. La juridiction sur ces villages fut conférée aux Henri de Fleckenstein, l'oncle et le neveu, par Louis-le-Vieux, comte d'œtingen, qui était landgrave en 1359. En 1266, les Fleckenstein n'en possédaient que la moitié, c'est ce que nous prouve une charte de transaction de cette année. Mais quoique ce *judicium* ait péri avec les assises landgraviales, les Fleckenstein restèrent cependant en possession du comté de Ried<sup>5</sup>, jusqu'à ce que, à la destruction de leur famille, ce fief fût considéré comme manquant d'héritier mâle et concédé par Louis XIV aux princes de Rohan-Soubise.

Le caractère de fief impérial ne fut pas enlevé au comté de Ried, parce que le landgrave Sigebert en concéda, en 1265, la moitié à sa mère

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 56.

<sup>2</sup> En 1535, Anselme de Batzdorf destina *Dalhunden* avec tous les droits dépendant du landgraviat à Henri de Fleckenstein, s'il mourrait lui-même sans enfants, et ce avec le consentement du landgrave Ulrich. Ce fut ainsi que *Dalhunden* fut annexé au comté de Ried.

<sup>3</sup> En 1357, l'évêché de Strasbourg a acheté les droits de l'empereur Charles IV sur le village d'Auenheim. Archives départementales du Bas-Rhin.

(Note du traducteur.)

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 559, § 85. *Die Grafschaft im Ried*, plus tard *Uffricht*. C'est aujourd'hui le bailliage de Roppenheim, *das Amt Roppenheim*. Voy. SCHULTEN, *Glossar*, p. 855.

<sup>5</sup> Les Oëtingen, dans l'écrit intitulé : *Factum pour le prince d'œtingen contre le prince de Rohan*, démontrent que cette investiture fut continuée aux Oëtingen. Preuves, num. 6, 7, 8, 10. Ils perdirent leurs droits, lorsque l'Alsace revint à la France.

Élisabeth, mariée en secondes noccs avec le Wildgrave Êmicon, à la condition que les enfants à naître de cette union pourraient hériter de cette partie du comté. En effet, le début même de cette transaction nous apprend qu'il y était question non-seulement de propriétés allodiales, mais encore des fiefs<sup>6</sup> qui, dans ces temps de trouble où l'Empire manquait de chef, étaient traités comme des alleux.

§ 219. *Beinheim.* — *Fiefs des Lichtenberg, etc.*

Bien plus, la ville de *Beinheim* était un fief dépendant de l'Empire, conféré en sous-fief aux Fleckenstein. En 1255, le landgrave Sigebert avait promis *Beinheim* à Henri de Fleckenstein, dans le cas où Frédéric, maréchal de Hagenau, mourrait sans enfants. Dans une charte de 1369, le landgrave, Louis d'Ëtingen, le vieux, conférant cette ville aux deux Henri de Fleckenstein, s'exprime ainsi : « Devant nous a comparu le seigneur Henri de Fleckenstein, le vieux, notre vassal et celui de notre landgraviat d'Alsace, et il nous a résigné *Beinheim*, ville et château, et tous les droits en dépendant, ainsi que le tribunal provincial de Roschwog, etc. Nous avons donné et conféré en fief audit seigneur Henri de Fleckenstein, le vieux, et à Henri, son neveu, lesdits fiefs qu'ils ont reçus de nous et ils sont devenus nos vassaux et ceux de notre landgraviat. »

A ces sous-fiefs de l'Empire il convient d'annexer encore certaines propriétés landgraviales que ces dignitaires reçurent en fief des Lichtenberg ou qu'ils leur conférèrent au même titre. De ces propriétés, les unes étaient entièrement passives à l'égard des landgraves, tandis que les autres étaient actives, c'est-à-dire qu'ils avaient le domaine direct des unes et le domaine utile des autres. Les fiefs de l'une et de l'autre classe sont indiqués, mais non désignés par leurs noms dans la charte de résignation que les Ëtingen remirent, en 1359, à Charles IV, en faveur des Lichtenberg. Ces mêmes fiefs, dépendant de l'Empire, furent aussitôt conférés aux Lichtenberg par l'empereur, ainsi que nous le démontre la charte d'investiture, à laquelle est joint l'acte de renouciation des Ëtingen. Depuis ce moment, il faut placer ces fiefs au nombre des fiefs immédiats ; car auparavant les landgraves et les Lichtenberg s'investissaient réciproquement de ces fiefs. Depuis ce moment, les Lichtenberg en furent seuls investis par l'empereur. Il faut évidemment rappeler ici le bourg de *Niederbronn*, fief de l'Empire, qu'Ulrich, landgrave d'Alsace, concéda, en 1331, à titre

<sup>6</sup> *Es were umb morgen gabe, umb Wideme, oder umbe Lehen.* Il ne pouvait être question que de fiefs féminins, mais le Wildgrave paraît avoir tout confondu.

de sous-fief à Jean et à Otton d'Ochsenstein, à la condition que si les landgraves décédaient sans héritiers légitimes du fief, les Ochsenstein recevraient ce bourg comme fief de l'Empire<sup>1</sup>. Le landgraviat possédait en outre les deux villa de *Herdt* et de *Bittenheim*, qui passèrent des landgraves à l'Église de Strasbourg, avec le landgraviat lui-même, à titre de fief de l'Empire. L'évêque Jean les conféra à son frère Simon de Lichtenberg<sup>2</sup>. *Obenheim* faisait aussi partie du landgraviat; c'est ce que prouvent les lettres d'investiture que François-Egon, évêque de Strasbourg, donna, en 1661, à Chirothée-Constantin de Rathsamhausen zum Stein<sup>3</sup>. Enfin, nous y joindrons encore quelques biens dans Offendorff, Herloffesheim, Wyler et Sure, dans le comté de Ried, et quelques fiefs, dont nous ignorons les noms, qui appartenaient à un certain Bernhardt Murnhart. Lorsque Guillaume, évêque de Strasbourg, les donna, en 1508, à titre de bénéfice à George de Rathsamhausen, il déclara que ces biens avaient autrefois appartenu au landgraviat<sup>4</sup>. Que ces détails sur les fiefs impériaux nous suffisent; nous passerons aux autres fiefs du landgraviat.

### § 220. II. Fiefs de Lorraine.

Plusieurs chartes inconnues jusqu'aujourd'hui et que j'ai retrouvées dans les archives de Lorraine, nous font connaître les fiefs conférés par la maison de Lorraine aux landgraves de la Basse-Alsace. Des lettres, données en 1250 par Matthieu, duc de Lorraine, nous prouvent que l'on doit ranger dans cette classe le château de *Kunigesberg*, la ville de *Saint-Hypolite* et le village de *Ensheim*. Ce prince promit à Cunon de Berchheim de lui donner en fief le château de *Estuphin* avec toutes les dépendances de ce château, c'est-à-dire la ville de Saint-Hypolite et *Anesheim*, s'il ne rendait pas ces localités à Henri, comte d'Alsace, encore enfant. Ce fait est démontré encore par une charte de reconnaissance féodale de 1316, par laquelle Ulrich, landgrave d'Alsace, déclare qu'il tient en fief de Frédéric, duc de Lorraine, et de ses aïeux la ville de Saint-Hypolite, le château de *Kunigesberg* et le village de *Ensheim*. On lit *Estuphin* dans le

<sup>1</sup> Voy. l'écrit qui a pour titre : *Factum de Sophie Sibille, landgrave de Hessen-Homburg, née comtesse de Linange-Westerbourg, contre Jean Reinh. de Hanau*, p. 3.

<sup>2</sup> HENZOG, *Chron. Alsat.*, liv. III, p. 59.

<sup>3</sup> On y lit : « Das dorf Obenheim, zwing und bann; deren van Wasslenheim theil ruhrt her von der Landgrafschaft Elsass.

<sup>4</sup> Dans les lettres d'investiture que l'on retrouve dans les archives des Rathsamhausen zum Stein et aujourd'hui chez les Berthold. On y lit : « Item das gut zu Offendorff, zu Herloffesheim, zu Wyler und zu Sure, das von der Landgrafschaft zu Elsass darkomt. »

premier document; mais il n'existe aucune localité de ce nom ni en Alsace ni en Lorraine. Il est ici question du château de Kœnigsbourg, et la preuve en résulte de ce que la ville de Saint-Hypolite, dépendante de ce château, est toujours jointe dans les documents à Kœnigsbourg, sans qu'il ait été jamais fait mention du château d'*Estuphin*, qui est peut-être le nom romanico-lorrain de cette localité. Les Allemands l'appellent *Kœnigsburg*, et par contraction *Kunzburg*. Deux documents de 1365 et trois de 1369, dont quelques-uns sont écrits en allemand, se servent de cette expression. Le château situé entre Ribeauvillé et Schlestadt a reçu, de la haute montagne sur laquelle il s'élève, le nom de *Hoh-Kunigsburg*. Les débris qui nous en restent nous en révèlent l'importance et l'étendue. Au pied de la montagne est un bourg du même nom <sup>1</sup>.

Du château de Kunigsburg dépendaient Saint-Hypolite et Anesheim, comme le démontre une charte de 1250. Anesheim est un village situé à deux lieues de Strasbourg; mais Saint-Hypolite est un ancien patrimoine des ducs de Lorraine. Léopold, dont le frère, Frédéric d'Autriche, avait été élu contre Louis de Bavière, s'empara de cette ville et en détruisit les murailles, parce que le landgrave Ulrich avait embrassé le parti de Louis et avait tendu des embûches à Léopold <sup>2</sup>. Le landgrave Sigebert II, qui, en 1269, conféra à titre de fief Kunigsburg, Saint-Hypolite et Ensheim à son beau-père Ulrich de Rappoltstein, déclare, dans ses lettres d'investiture, qu'il tenait ces trois localités du duc de Lorraine <sup>3</sup>. C'est ce qu'affirme aussi Ulrich dans une charte de 1316, par laquelle il annexe à ces mêmes fiefs de Lorraine le péage et le droit de sauf-conduit des marchandises perçus dans le val de Lièvre et dans la vallée Albertine <sup>4</sup>. Et je ne vois pas que depuis ce moment jusqu'à l'époque où le landgraviat de l'Alsace inférieure a été vendu ces fiefs aient subi aucune mutation.

Cependant les landgraves, issus de la maison d'Éttingen, les vendirent, en 1359, à l'évêque de Strasbourg, sans faire aucune mention du lien qui les rattachait aux princes lorrains. Jean, duc de Lorraine, indigné de cette félonie, concéda à Bourcard de Vinstingen, par lettres de 1363, non-seulement le château de Kunigsburg, la ville de Saint-Hypolite et d'autres

<sup>1</sup> Dans une charte latine, donnée par le landgrave Ulrich, en 1316, on l'appelle le château de *Kunesperg*; dans une charte de 1369 : *Chastel de Kuninsberg et de Sainte Ypolite*; dans une charte allemande de la même année : *Burg Kunensberg und Statt Sanct Bale*.

<sup>2</sup> ALBERT DE STRASBOURG, *Chron.*, p. 174.

<sup>3</sup> *Das hus ze Kunigsburg unde San Pült und Enshen, u. alles das gut, daz in deme lehen horet, daz wir von demme Herzogen hant von Luthringe.*

<sup>4</sup> Cette charte se trouve dans CHARLES HUGO, dans son ouvrage : *Origine de Lorraine*, num. 36.

propriétés, mais encore le château de Frankembourg. Nous parlerons bientôt de ce château parmi les fiefs de l'Église de Strasbourg.

§ 221. *Histoire de ces fiefs après la chute du landgraviat.*

Il en résulta entre l'évêque de Strasbourg et Bourcard de Vinstingen un procès qui fut soumis au jugement de onze arbitres. Le duc de Lorraine y consentit, à la condition qu'on sauvegarderait tous les droits de sa suzeraineté. Louis d'Éttingen se rangea du côté du duc, et par des lettres qu'il écrivit à Kircheim dans le couvent de la Vierge, relevant du diocèse d'Augsbourg, il reconnut que le château de Kunigsburg et Saint-Hypolite étaient des fiefs de Lorraine. Cependant les arbitres décidèrent à Strasbourg que ces propriétés pouvaient être gardées par l'évêque, et le duc de Lorraine fut renvoyé à s'entendre avec les Éttingen. La ville de Saint-Hypolite resta au pouvoir des évêques de Strasbourg jusqu'en 1574; alors le duc de Lorraine l'enleva à l'évêque Lambert<sup>1</sup>. Sous le successeur de Lambert, Frédéric II, qui tint le siège épiscopal de 1575 à 1595, cette ville fit retour à l'évêché. En effet, Frédéric, qui administra aussi l'évêché de Bâle, prit part à la guerre de Wurtemberg, emporta d'assaut la ville souabe de Hechingen, et reçut en échange la ville de Saint-Hypolite que le duc de Lorraine avait donnée en gage au comte de Wurtemberg<sup>2</sup>.

Aux Lorrains appartenaient encore le droit de patronage, de dime et les autres revenus de Châtenois, le péage, le droit de sauf-conduit des marchandises perçus dans la vallée Albertine et dans celle de Lièvre et tout ce que les chevaliers de Numeney avaient reçu des landgraves à titre de sous-fief<sup>3</sup>. Ces biens et plusieurs autres qui étaient situés sur le versant alsacien des Vosges étaient de très-anciennes propriétés des ducs de Lorraine. Ce sont les témoignages de leur origine alsacienne et, selon toute apparence, les restes de leur premier patrimoine. Cette probabilité existe surtout à l'égard de Châtenois. Gerhard d'Alsace, duc de Lorraine, et le premier de sa race, bâtit en Lorraine un château du même nom, et il fut enseveli, à ce que l'on croit, dans le monastère de bénédictins fondé par lui près de cette habitation.

•. Dans la suite des temps, cette ville revint au duc de Lorraine. On ignore la date précise de ce retour. CALMET<sup>4</sup> prouve que, déjà en 1525, Saint-Hypolite était en la possession des ducs.

<sup>1</sup> KOENIGSHOV., *Chron. Alsat.* cap. IV, p. 262, et cap. V, p. 556.

<sup>2</sup> WIMPELING, *De Episcop. Argent.* p. 400 et 406.

<sup>3</sup> Charte du landgrave Ulrich de 1516.

<sup>4</sup> *Notice de la Lorraine*, p. 572.

§ 222. III. *Fiefs de l'évêché de Mayence.*

Brumath était un fief de l'évêché de Mayence, tenu aussi par les landgraves de l'Alsace inférieure. Brumath appartenait autrefois au monastère de Saint-Nazaire, *Lorch*<sup>1</sup>; il passa avec lui à l'archevêché de Mayence. Plusieurs vassaux de l'Église de Mayence avaient fondé une Ganerbie dans ce château, et cette Église les donna aux landgraves à titre de vassaux. Ce château fut vendu, en 1352, avec les membres de la Ganerbie à Hanemann et à Ludemann, seigneurs de Lichtenberg<sup>2</sup>, par le landgrave Ulrich et par son frère Philippe et son fils Jean. Ils en avaient reçu évidemment l'autorisation de l'Église de Mayence; car Gerlach conféra, en 1371, aux Lichtenberg l'investiture sur les vassaux et membres de la Ganerbie de Brumath, dont HERZOG<sup>3</sup> nous fait connaître les noms.

§ 223. IV. *Fiefs de l'Église de Strasbourg.*

La charte de 1359, qui constate la vente du landgraviat, nous donne l'énumération des fiefs que les landgraves avaient reçus de l'Église de Strasbourg. En première ligne apparaît *Werd*, château sur l'Ill, qui fut un alleu des Werd jusqu'en 1252. A cette époque, le landgrave Henri, qui n'avait pas encore d'enfant mâle, offrit en fief à l'Église de Strasbourg, pour le salut de son âme, sa part dans le château supérieur de Werd<sup>1</sup>. Outre cette partie du château, Henri offrit encore à cette Église sa cour dans Uttenheim, ses propriétés dans Bolsenheim, sa villa dans *Eley*, sa cour dans Gutesheim, avec la réserve que si, à défaut de fils, ce fief échéait à sa fille, le fils de cette fille, s'il en survenait un, aurait seul le droit de succéder à ce fief, à l'exclusion des filles. Outre ces biens, la charte de vente de 1359 cite le château de *Frankenburg*, situé sur la montagne qui forme le val de Villé et les villages qui en dépendent. Il est vrai que Jean de Lorraine a annexé ce château aux fiefs de Lorraine dans la charte de 1365, qui fait mention aussi du droit de patronage, de la dime et des autres revenus du château de Châtenois. Mais, trente ans auparavant, le landgrave Ulrich avait reconnu qu'il tenait en fief de l'évêque les offices de camérier et d'échanson, le village de Frankenburg avec la vallée et ses

<sup>1</sup> Ce monastère fait partie du diocèse de Worms; Tassilon, duc de Bavière, y est enseveli. Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 272.

<sup>2</sup> Charte de 1352 extraite des archives de Lichtenberg.

<sup>3</sup> *Chron. d'Alsace*, liv. v, p. 9. Voy. liv. III, p. 58.

<sup>1</sup> La charte d'oblation se trouve aux archives départementales du Bas-Rhin. Il nous semble que Schœpflin s'est trompé et que l'acte de vente est de 1358.

(Note du traducteur.)

habitants, et tout ce qui appartient à ce château. Cependant la charte de reconnaissance s'exprime d'une manière dubitative: *ce château doit appartenir à la chambre de l'évêque*<sup>2</sup>. A cette époque il régnait déjà quelque obscurité sur ce fait. Lorsque le landgraviat eut été vendu, le duc de Lorraine, pour se venger de cette félonie des Œtingen, dont nous avons déjà parlé, conféra en fief, en 1565, le château de Frankembourg aux Vinstingen. Mais il paraît qu'il reconnut plus tard son erreur; car, dans d'autres lettres d'investiture qu'il donna, en 1569, aux mêmes Vinstingen, il n'est nullement question du Frankembourg. Enfin, le titre de vente du landgraviat parle encore de *Hundesheim* et d'*Osthus* comme de deux fiefs de l'Église de Strasbourg conférés aux landgraves.

*Geispolzheim* était déjà, en 1260, entre les mains du landgrave Sigebert comme une petite ville; car, à cette époque, ce dignitaire écrit au sénat de Strasbourg que quelques nobles se sont fixés malgré lui à Geispolzheim; cependant il promet aux bourgeois de les protéger contre ces seigneurs<sup>3</sup>. En 1336, le landgrave Ulrich place Geispolzheim au nombre des fiefs épiscopaux. Cette ville fut ensuite concédée par l'évêque au chapitre.

#### § 224. *Sous-fiefs de l'Église de Strasbourg.*

Les fiefs de l'Église de Strasbourg, concédés par les landgraves à titre de sous-fiefs, sont indiqués dans la charte de 1336, par laquelle Ulrich reconnut les fiefs qu'il tenait de l'évêché de Strasbourg. C'étaient *Valce*, village donné en sous-fief à l'abbaye d'Andlau; le château de *Nideck* avec les biens qui en dépendaient; *Bergbutenheim*, autrefois bourg des Hohenstein; les dimes laïques dans *Bischofsheim*; les villages de *Dubingheim*, *Flexburg*. C'étaient ensuite plusieurs autres fiefs avec leurs vassaux entre l'Eckenbach et la Zorn, et parmi ces vassaux figurent Hugelmann, Brunichen, Bourcard et Ulrich de Vinstingen. En vertu de la cession faite, en 1559, par les landgraves en faveur de l'évêché de Strasbourg, ces propriétés et plusieurs autres sous-fiefs anonymes perdirent la qualité de sous-fiefs et les sous-vassaux furent convertis en vassaux immédiats de l'Église de Strasbourg. Les landgraves les relevèrent du serment de fidélité et leur ordonnèrent de le prêter à l'évêque Jean<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Ulrich, dans une charte du 25 novembre 1336, par laquelle il reconnaît les fiefs qu'il tient de l'évêché, dit: «*Dovan han wir zu lehen die burg Franckenburg, die der Stift-Kammer sull sin, und das Tal und die lüte darunter, etc., und was zu Frauckenburg horet von alter her, dann ane den Zoll.*»

<sup>3</sup> SÉN. MUEG., *Cod. Diplom. Ms.* de la bibliothèque de Schœpflin.

<sup>4</sup> OBRECHT, *Prodrom.* p. 306.



§ 225. *Fiefs de l'abbaye de Murbach.*

L'abbaye de Murbach donna autrefois aux landgraves de l'Alsace inférieure des biens dans *Scheffersheim*, le village de *Guémar*<sup>1</sup> avec la juridiction et le ban, le droit de patronage, les forêts voisines et la cour dominicale. C'est ce que reconnut le landgrave Ulrich dans les lettres qu'il donna, en 1337, à Conrad Werner, abbé de Murbach. Mais les biens de *Scheffersheim* furent cédés en sous-fief par les landgraves aux nobles de *Landsperg* et le village de *Guémar* aux *Rappolstein*. Il nous reste encore des lettres d'investiture données au sujet de *Guémar* à Jean de *Rappolstein*; l'une, signée par Ulrich, est de 1334, l'autre, des landgraves Louis et Jean d'Étingen, est de 1354.

1. L'abbaye de *Hohenbourg* a possédé au onzième siècle des biens à *Scafersheim*. Charte de saint Léon, du 17 décembre 1050.

§ 226. *Alleux des landgraves.*

Le château de *Werd* était primitivement un alleu dont la moitié fut offerte en fief, en 1232, à l'Église de *Strasbourg* par le landgrave *Henri*. Il faut dire ici que le château de *Werd* se divise en haut château et en château inférieur. Ce dernier, *Niderwerde*, fut promis, en 1265, par le landgrave *Sigebert* à sa mère *Élisabeth*, qui se mariait en seconde nocces avec *Silvestre Wildgraf*, et à leurs héritiers en échange de son douaire<sup>1</sup>. Par la même charte il concéda à *Élisabeth* le village de *Hipfensheim*. En 1352, Ulrich, landgrave d'Alsace, vendit, avec le consentement de son frère *Philippe* et de son fils *Jean*, à *Hanemann* et à *Louis* de *Lichtenberg* pour deux mille cinq cents marcs d'argent, outre *Brumath* avec le droit de patronage et les *Ganerbies* dont nous avons parlé à propos des fiefs de *Mayence*, le château d'*Arnsberg*, le village de *Niederburne* avec son droit de patronage ainsi que les villages dépendant de *Brumath* et d'*Arnsberg*. Il énumère ces villages dans l'ordre suivant : *Grieswilre*, *Witpruch*, *Kurzenhausen*, *Bernisheim*, *Ratolvisheim*, *Eckendorf*, *Altdorf*, *Ringendorf*, *Schalckendorf*, *Nuffern*, *Muttenheim*, *Gumbrechtshoffen*, *Zunzwiller*, d'un côté du ruisseau, *Rippolzwiler*, *Oberndorf*, *Diefenbach*, *Brunegesdorf*, *Reitershoven*, *Hatten*, *Westheim*, et les droits dans les deux *Bettensdorf*<sup>2</sup>. En

<sup>1</sup> Cette villa *Gemar* était différente de la petite ville et du chà eau de ce nom ; elle n'existe plus aujourd'hui. Voy. ci-dessus, § 187.

<sup>1</sup> Cette charte, extraite des archives des *Rheingraves* de *Grombach*, est imprimée dans les *Parerga Gating.*, p. 114.

<sup>2</sup> Charte des archives de *Lichtenberg*.

1542, les landgraves Louis et Frédéric d'œtingen vendirent pour quatorze cents florins à Ludemann de Lichtenberg les villages d'Offendorf, de Herlofesheim, de Rorweiler<sup>3</sup>. Mais cette vente ne prouve pas d'une manière tout à fait évidente le caractère allodial de ces propriétés. Les fiefs étaient aussi mêlés çà et là aux alleux; c'est ce que démontrent Brumath et Niederbronn et d'autres villages qui figurent ailleurs au rang des fiefs, comme nous le prouvera l'énumération des propriétés des Lichtenberg.

∴ Bettendorf figure dans un titre du dixième siècle.

L'évêque Widerolde avait donné à l'abbaye d'Eschau *villam* Bedendorf, *cum pratis nemoribus, mancipiis et XXXII mansibus*.

### § 227. *Déchirement du landgraviat.*

Telle fut la forme du landgraviat depuis l'année 1196, époque où cette charge était occupée par les comtes de Werd, jusqu'en 1358. Alors les œtingen, successeurs des de Werd, commencèrent à le partager en lambeaux, quoiqu'ils ne le possédassent encore que depuis vingt-deux ans. Ce qui paraît avoir poussé les œtingen à ce déchirement, c'est d'abord la distance où leur comté patrimonial se trouvait de l'Alsace. De plus, le développement de la puissance des États commençait à faire déprécier le mandat de juge provincial dont était revêtu le landgrave. L'influence de l'évêque de Strasbourg y fut aussi pour beaucoup. Cet évêque, dans l'intérêt de son Église et de la famille de Lichtenberg, à qui il appartenait, et fort du consentement de l'empereur Charles IV, près duquel il était en grande faveur<sup>4</sup>, séduisit les œtingen par les ressources pécuniaires dont il disposait et les engagea à entreprendre le morcellement de leur landgraviat. Il en résultait un grand avantage pour son évêché et pour la famille de Lichtenberg, dont les fiefs faisaient ainsi retour à leurs seigneurs directs. Remarquons en outre que par là les Lichtenberg devenaient landgraves dans leurs terres patrimoniales.

### § 228. *Comment se fit cette dissolution.*

Cette dissolution s'opéra en moins de cinq années. Elle commença par la cession des propriétés dépendant du château de Werd. *Werde*, *Hittenheim*, *Herbolsheim*, *Matzenheim*, *Limersheim*, *Hindisheim*, etc., fiefs

<sup>3</sup> Chartre des archives de Lichtenberg.

<sup>4</sup> Il était le chancelier de Charles IV et son conseil dans le rétablissement des affaires d'Allemagne. GUILLIMAN, *De Episcop. Argent.* p. 384.

de l'Église de Strasbourg, furent vendus, le VII des Ides de juin, pour quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois florins d'or, à l'évêque Jean par les deux Louis, le jeune et le vieux, comtes d'Étingen, auxquels se joignit Adélaïde, veuve de leur frère Frédéric. Cette vente, qui était plutôt un engagement, puisqu'ils se réservèrent le droit de rachat, fut suivie, le jour de la Conversion de saint Paul de l'année 1359, c'est-à-dire le 25 janvier, d'une cession beaucoup plus sérieuse, car non-seulement ces comtes abandonnèrent à l'évêque, qui leur compta vingt mille florins d'or, le droit de racheter Werd, mais ils lui cédèrent encore le château de Frankembourg avec les villages qui en dépendaient et tous les biens que les landgraves avaient reçus en fief de l'Église de Strasbourg et même ceux qu'ils tenaient des autres seigneurs suzerains. Cette vente les obligea à écrire, le jeudi avant la Purification de la sainte Vierge, à tous les vassaux du landgraviat qui habitaient entre l'Eckenbach et la Zorn des lettres directes par lesquelles ils les affranchissaient de tout lien féodal et les remettaient à l'évêque de Strasbourg. De plus, le même jour de la Conversion de saint Paul, les Étingen, oubliant le lien féodal qui les attachait à la Lorraine, vendirent à l'évêque Jean, pour dix mille florins, Kunigesberg et la ville Saint-Hypolite, et promirent en outre de racheter, de quelque manière que ce fût, en faveur du prélat, quelques autres biens vendus ou engagés soit par eux, soit par le landgrave Frédéric. Après cette renonciation au domaine utile de tous les fiefs qu'ils tenaient de l'Église de Strasbourg ou des ducs de Lorraine, il ne restait plus aux landgraves que les seuls fiefs de l'Empire, c'est-à-dire Erstein et la juridiction provinciale. Mais, en 1359, le jeudi avant la fête de la Conversion de saint Paul et, par conséquent, quelques jours avant la vente du Kunigesberg et de Saint-Hypolite, ils avaient résigné entre les mains de l'empereur Charles IV toute juridiction sur cette partie du landgraviat qui comprenait les terres des Lichtenberg. L'année suivante, et le dimanche avant la Nativité de la sainte Vierge, ce prince conféra en fief cette juridiction à Simon de Lichtenberg, et depuis cette époque les Lichtenberg exercèrent ainsi sur leurs terres l'autorité landgraviale.

Ce même jour de la Conversion de saint Paul, les Étingen vendirent le reste du landgraviat et Erstein à l'évêque pour être livrés au jour et à l'époque que désignerait l'évêque, soit à l'évêque lui-même, soit à celui que l'évêque désignerait. Cette reddition se fit en 1362, du consentement de l'empereur Charles IV, entre les mains de l'évêque lui-même, qui remboursa d'abord aux Horbourg et aux Geroldseck les sommes avancées par eux sur ce gage. Jean, fils d'Ulrich, qui fut le dernier des landgraves de Werd et le parent des Étingen, consentit à toutes ces ventes, à la condition qu'on lui laisserait l'usufruit de quelques terres du landgraviat. Il

mourut en 1376, et ces derniers débris firent retour à l'évêque de Strasbourg<sup>1</sup>.

§ 229. *Extinction du landgraviat.*

Ce morcellement du landgraviat inférieur donna à l'évêque de Strasbourg la juridiction landgraviale sur les terres qu'il acquit des Œtingen. Cette juridiction, il l'eût volontiers étendue, à l'exemple des Lichtenberg, sur les possessions de l'évêché et sur ses anciennes propriétés; mais, en vertu de son origine même, le territoire épiscopal était affranchi de la juridiction des landgraves. L'acquisition d'Erstein comme fief de l'Empire, qui formait la plus importante partie du landgraviat, et le revenu du landgrave, rendit l'évêché maître de tout le landgraviat, à l'exception du tribunal provincial de Roschwog. Cependant ni Jean, ni ses successeurs Jean III et Lambert ne prirent le titre de landgraves<sup>1</sup>. Frédéric de Blanckenheim fut le premier qui s'en qualifia et il s'appela simplement landgrave d'Alsace, ce qui n'a jamais été fait, à ma connaissance, par les landgraves de l'Alsace supérieure. Le roi des Romains Wenceslas investit, en 1384, par un diplôme donné à Luxembourg, l'évêque Frédéric de Blanckenheim, non-seulement de tous les droits régaliens de son évêché, mais encore du landgraviat inférieur avec tous les droits y annexés. Depuis ce moment, les vassaux de l'Église de Strasbourg commencèrent à être divisés en vassaux de l'évêché et en vassaux du landgraviat. En abdiquant leurs fonctions, les Œtingen ne gardèrent des propriétés du landgraviat que le domaine direct du tribunal provincial de Roschwog et celui du comté de Ried, possédé par les Fleckenstein. Cependant quelques années après la vente ils prenaient encore le titre de landgraves. L'empereur Charles IV leur donne encore ce nom dans une charte de 1362. Ainsi le landgraviat s'éteignit peu à peu sans qu'on s'en aperçût. La juridiction du tribunal de Roschwog s'affaiblit en même temps que celle du tribunal du landgraviat, qui lui était supérieure, parce que les nobles de l'Alsace, suivant en cela l'exemple de leurs voisins, marchèrent à grands pas vers l'indépendance souveraine.

§ 230. *Procès qui suivirent cette vente.*

La négociation de cette importante affaire donna lieu à une foule d'actes

<sup>1</sup> C'étaient les revenus dans Hohenfeld, Sand, Hittenheim, Osthusheim. Voy. dans les archives épiscopales le registre du district de Bernstein, rédigé, en 1362, sous l'évêque Jean II.

<sup>1</sup> HERTZOG, *Edelsasser Chronick*, liv. v, p. 7, s'est trompé, lorsqu'il a dit que l'évêque Jean de Lichtenberg, qui acheta le landgraviat, avait déjà porté le titre de landgrave.

de toute forme et de toute nature, écrits en latin et en allemand; aussi est-il fort difficile de classer à leur rang tous les détails de cette transaction. Ce fut peut-être une de ces chartes qui, dans le cours du seizième siècle, persuada aux Œtingen qu'ils avaient le droit de racheter ce landgraviat; aussi le cédèrent-ils, en 1521, à Nicolas Ziegler, propriétaire de la seigneurie de Barr, en échange d'un service qu'il leur avait rendu à la cour de l'empereur. En 1546, l'empereur Charles-Quint ordonna à l'évêque et au chapitre de Strasbourg de lui représenter les chartes d'oppression ou de vente du landgraviat. Il lui fut répondu qu'on ne sait pas que les Œtingen n'eussent entre les mains un titre qui leur conférait le droit de rachat, mais que l'évêque en avait un second qui ratifiait purement et simplement la vente et par lequel les Œtingen abandonnaient ce droit.

Lorsque dans les préliminaires de la paix de Westphalie on agita la question de transférer à la France les landgraviats d'Alsace, l'évêque de Strasbourg, croyant qu'il s'agissait des terres achetées, en 1358, aux landgraves, insista auprès de l'empereur, non-seulement par le plénipotentiaire envoyé à Munster auprès des États de l'Empire, mais encore par lui-même, pour que le nom du landgraviat inférieur fût effacé du traité de paix. Comme il ne put l'obtenir, les États déclarèrent le 22 août 1648, que par landgraviat inférieur et supérieur de l'Alsace, par Sundgau et préfecture de Haguenau, il ne fallait comprendre que les possessions de la maison d'Autriche.

Cette interprétation était loin d'être exacte et j'ai déjà démontré<sup>1</sup> qu'on aurait dû lui appliquer ici le sens géographique qui, d'après un usage reçu, donne à l'Alsace entière le nom de landgraviat.

#### § 251. *Insignes du landgraviat inférieur.*

Il ne me reste plus qu'à donner quelques détails sur les armoiries du landgraviat inférieur, qui sont différentes de celles du landgraviat de la Haute-Alsace<sup>1</sup>. La forme de l'écu est un carré arrondi aux angles inférieurs et se terminant en pointe. Elles portent de gueules à la bande trifoliée et perlée d'argent. Quelquefois l'écu est placé obliquement de gauche à droite et porte un casque à l'angle supérieur. Ce casque, qui est ouvert, porte lui-même au lieu de cimier un autre casque<sup>2</sup> au cimier bifurqué,

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 59.

<sup>1</sup> La différence qui existe entre les armoiries des deux landgraviats n'a pas été connue de Spener, quoiqu'il fût lui-même Alsacien. Voy. *Oper. Herald.* lib. 1, cap. 1x, § LXIII, p. 61.

<sup>2</sup> Le casque a souvent varié. Voy. DEBUS, dans SCHILTER, p. 55.

entre les branches duquel apparaît la tête bouclée d'un enfant<sup>3</sup>. SPECKLIN<sup>4</sup> a vu dans cette tête une jeune fille, ceinte d'une couronne d'or et portant à la main droite un anneau d'or; mais je n'ai jamais vu de blason sous cette forme. Ces armoiries du landgraviat se trouvent pleinement reproduites sur le tombeau qui fut élevé, en 1371, à Jean, dernier landgrave d'Alsace, dans la chapelle aulique de Bouxwiller<sup>5</sup>. C'est d'après cette sculpture que j'ai établi ma description. La bande trifoliée se retrouve encore sur les armoiries des monuments élevés au landgrave Ulrich et à son frère Philippe dans l'église de Saint-Thomas et les sigilles de ces landgraves correspondent à leurs armoiries<sup>6</sup>.

On ne sait pas au juste quels furent les insignes des comtes de Werd avant qu'ils ne fussent investis de la charge de landgrave. Plus tard ils ne se servirent que des armes du landgraviat et leurs filles mêmes en firent usage. Nous en avons un exemple dans le remarquable sigille<sup>7</sup> d'Agnès, fille du margrave Simon, qui, lorsqu'elle se maria à Jean de Habsbourg, ne joignit que le blason des landgraves au lion des Habsbourg.

Les sigilles qui portent les armes des landgraves sont de deux sortes; les uns, d'un grand module, représentent presque toujours le landgrave à cheval. Ils sont quelquefois de cire verte, mais le plus souvent de cire jaune. J'en ai fait graver trois de cette espèce : ils sont du treizième et du quatorzième siècle et ont appartenu aux landgraves Sigebert, Jean et Ulrich. Le cavalier porte ses armes sur son écu; les autres, plus petits, ont la forme ordinaire.

Frédéric de Blanckenheim fut le premier qui joignit les armoiries des landgraves à celles de l'évêché.

#### TERRITOIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG.

##### § 232. *Transition. — Division en préfectures.*

C'est ainsi que les écrivains du Droit germanique appellent l'ensemble des propriétés qui constituent le patrimoine de l'Église de Strasbourg. Je m'en occuperai avant de parler des seigneuries qui composent la Basse-Alsace, et j'en placerai la description à la suite de celle du landgraviat, non point parce que la principale partie de ces propriétés échet à l'évêché

<sup>3</sup> Voy. la planche II des monuments du landgraviat inférieur qui représente le tombeau de Jean, le dernier landgrave.

<sup>4</sup> *In Collectaneis M.*

<sup>5</sup> Voy. la planche II du landgraviat inférieur et le sigille de 1308 du landgrave Égelolfe que j'ai fait reproduire.

<sup>6</sup> Même planche.

<sup>7</sup> Voy. la planche I<sup>re</sup> des monuments du landgraviat supérieur, num. 6.

avec le titre même de landgrave, mais parce que les territoires des évêques prennent le nom de *principauté*, et parce que l'évêché étend son gouvernement sur la plus noble partie de l'Alsace inférieure. Remarquons d'ailleurs que, lorsqu'on quitte l'Alsace supérieure pour se rendre dans la Basse-Alsace, les terres épiscopales sont presque les premières que l'on rencontre.

La partie la plus importante de l'Alsace inférieure est occupée par le domaine temporel de l'Église de Strasbourg. Au quatorzième siècle, ce domaine se subdivisait en terres propres de l'évêché et en terres communes à l'évêque et à l'Empire. Ces dernières sont désignées dans les chartes sous le nom de *Comitiæ* et de *Comitatus*<sup>1</sup>. Une autre division, essentiellement administrative, partagea autrefois ces terres en *bailliage* de Saverne, en *procuration* de Mollesheim et en *Vogtey* de Bernestein<sup>2</sup>. A cette division en succéda une autre qui distinguait les propriétés du chapitre de la cathédrale de celles de l'évêché et qui partageait ces dernières en sept préfectures. Dans cette division figurent le mundat de Rouffach, le plus beau et le plus ancien de tous les biens de l'évêché dont nous avons déjà parlé<sup>3</sup>, et deux préfectures trans-rhénanes dont nous nous occuperons plus loin.

Ces sept préfectures sont : celle de Saverne, celle du Kochersperg, celle de Dachstein, celle de Schirmeck, celle de Benfeld, celle de Marckolsheim, celle de la Wantzenau.

#### § 235. I. *Préfecture de Saverne. — Ville de Saverne.*

Le bailliage de Saverne est aujourd'hui le premier des bailliages épiscopaux, parce qu'il renferme la ville chef-lieu de tous ces baillages ; il en est cependant le moins ancien. En effet, il n'était pas, comme les autres, administré par un bailli particulier, mais il était directement soumis à une régence, résidant à Saverne même. Ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle qu'il fut placé sous les ordres d'un bailli. Il consiste dans la ville de Saverne et dans les six villages de *Sornhofen*, de *Steinburg*, de *Valdovisheim*, d'*Otterveiler*, d'*Otterthal* et de *Kleingœft*.

Si l'on en croit KOENIGSHOVEN<sup>4</sup>, Saverne a été fondée par Trébéta, fils de Ninus, peu après la ville de Trèves. Les Romains, qui en furent les véritables fondateurs, comme son nom l'indique, l'avaient déjà divisée en

<sup>1</sup> Voy. plus loin au sujet du comté.

<sup>2</sup> J'ai trouvé ces détails dans un Codex en parchemin de grand format, rédigé sous Berthold de Bucheck, qui existe aux archives épiscopales.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 122 sv.

<sup>4</sup> Chap. v, p. 266.

trois parties<sup>2</sup> appelées *la vieille ville*, *la ville moyenne* et *la petite ville*. Chacune d'elles avait ses portes particulières. Cette subdivision existe encore aujourd'hui; il s'y est joint, de plus, un faubourg à l'orient. La ville du milieu porte vulgairement le nom de *Blindstatt*. La plus grande des trois parties est la vieille ville; elle était autrefois enceinte d'une muraille ayant cinquante-deux tours et trois cent soixante-cinq créneaux, c'est-à-dire autant de tours que de semaines et autant de créneaux que de jours dans l'année. Ce mur a été détruit en 1677. La vieilleville est un peu plus élevée que les autres; sur son côté septentrional sont les palais de l'évêque, la chancellerie, l'hôtel de la régence, la chambre des comptes. L'ancien et le nouveau château sont contigus. Le premier occupe le sommet de la ville, le second est plus à l'ouest. La construction du nouveau a été entreprise par l'évêque Égon de Furstenberg, et elle a été achevée par le prince Armand-Gaston de Rohan. C'était un édifice remarquable par sa disposition architecturale, par les peintures et les sculptures qui le décoraient. La magnificence en était encore rehaussée par des jardins d'une immense étendue que les eaux de la Sorne baignaient pendant l'espace d'une lieue. Ces jardins étaient embellis par des tapis de verdure, des bosquets, des berceaux de feuillage, des statues, des étangs, des métairies et des villages adjacents. Les nymphes et les grâces semblaient avoir choisi cette résidence au pied des Vosges.

Ce beau monument fut grièvement endommagé par le feu en 1787. Le cardinal de Rohan, alors évêque de Strasbourg, le fit reconstruire avec plus de magnificence encore, mais il ne put entièrement l'achever.

L'église paroissiale actuelle était primitivement l'église de l'ancien château; elle fut convertie en une collégiale, alors que le pape Sixte IV eut sécularisé, en 1482, les religieux augustins du monastère d'*Ober-Steigen*. Le chapitre en était composé, au dix-huitième siècle, de huit chanoines, d'un prieur et d'un doyen. La paroisse était primitivement établie dans l'église de Sainte-Marguerite, située hors des murs, sur une colline, vers la porte occidentale. On la transféra dans l'église collégiale et on ne célèbre plus l'office divin à Sainte-Marguerite depuis 1715. Le couvent qu'avaient occupé à Saverne les augustins d'*Ober-Steigen* avant leur sécularisation fut donné, en 1486, par l'évêque Albert à des frères récollets de la stricte observance, à la condition d'y ouvrir des écoles de philosophie et de théologie. Ce couvent est en face du nouveau palais, contre les murailles d'enceinte. A la limite de la ville moyenne et de la petite ville, on voit un couvent de femmes vivant sous le titre de congrégation. Ce couvent a été fondé par l'évêque Égon de Furstenberg pour l'éducation de jeunes filles.

<sup>2</sup> Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 588.



Il y avait encore près de la ville un couvent de recluses; comme la léproserie s'en trouvait très-rapprochée, l'évêque Jean la déplaça, en 1315, et en donna le sol au couvent.

On lit dans une charte de Marmoutier de 1128, *ad Onolfesheim pertinent mansa S. Martini in dominicam opus jurnalialia ducenta et trigenta*. Selon GRANDIDIER<sup>3</sup>, il s'agit ici de Waldovisheim.

Le palais de Saverne, construit par Égon, fut commencé en 1670; témoin l'inscription suivante qui se trouvait sur la porte extérieure : DEO FAVENTE, DEI PARA INTERCEDENTE, FÜRSTENBERGLO VIGILANTE.

### § 254. Histoire de la ville.

En 1223, l'empereur Frédéric II donna à l'évêque les hommes de l'Empire qui résidaient à Saverne. L'évêque céda en échange à l'empereur ses hommes de Rosheim. Nous concluons de là que tous les droits dont l'empereur jouissait à Saverne échurent alors à l'évêque.

En 1279, plus de cinquante-quatre hommes périrent à Saverne de la chute d'un mur; ce fait est consigné dans les *Annales de Colmar*. La Vogtey du faubourg de Saverne, faubourg que l'on croit être la moyenne ville d'aujourd'hui, avait été donnée en fief par l'évêché aux nobles de Greiffenstein; ils la rendirent, en 1316, avec leurs hommes à l'évêque Jean, et reçurent de lui en échange les villages de Muolswiller et d'Ingenheim.

En 1394, l'évêque Guillaume de Diest voulait livrer Saverne au duc de Lorraine, pour pouvoir combattre plus heureusement, avec son appui, les bourgeois de Strasbourg<sup>4</sup>.

En 1440, l'évêque Robert confirme les privilèges dont jouissaient les bourgeois de Saverne<sup>5</sup>.

En 1525, l'armée des paysans révoltés s'empara de Saverne et en fit sa place d'armes; le duc de Lorraine l'y attaqua et la détruisit complètement.

En 1552, le roi de France Henri II vint à Saverne, à la tête d'une grande armée, et y reçut une députation des Strasbourgeois. Il comptait passer en Allemagne. Mais il changea d'avis et retourna en France en passant par Haguenau.

En 1609, le duc d'Aumale descendit en Alsace avec ses troupes et oc-

<sup>3</sup> Pièces justificatives du deuxième volume de l'*Histoire d'Alsace*, p. ccl. xx.

<sup>4</sup> UNSPERG., *Paralip.* p. 285.

<sup>5</sup> Archives départementales du Bas-Rhin.

(Note du traducteur.)

cupa Saverne ; il voulait attaquer les propriétés du prince de Deux-Ponts , qui méditait alors une expédition contre la France <sup>3</sup>.

En 1590, Paul Pestalozzi, un Italien, incorporé dans l'armée de France et de Navarre, essaya de prendre par ruse Saverne et le château de Barr, afin de donner ainsi le libre passage des Vosges aux Français. Mais il lui fallait un complice qui assurât le succès de cette tentative. Il chercha à séduire Philippe Pulianus, à qui la garde de Saverne avait été confiée. Mais Pulianus dévoila à l'évêque le secret du complot. On pria alors les bourgeois de Strasbourg, chez qui s'était retiré Pestalozzi, de chasser cet homme. Pestalozzi se hâta de partir.

### § 235. Histoire du dix-septième siècle.

En 1622, et pendant l'hiver, le comte de Mansfeld essaya de s'emparer de Saverne. Les bourgeois, après avoir fait sortir de la ville leurs femmes et leurs enfants, se placèrent sous les ordres du comte de Salm, administrateur de l'évêché, et résolurent de défendre leurs foyers jusqu'à la mort. Soutenus par un renfort de deux mille hommes, ils brûlèrent leurs faubourgs et se retirèrent dans les fortifications de la ville haute. Là, ils se battirent avec tant de courage que Mansfeld fut enfin forcé de se retirer <sup>1</sup>.

En 1632, l'administrateur de l'évêché, le comte de Salm, à qui il était dû de l'argent, promit de livrer au duc de Lorraine Saverne et Dachstein <sup>2</sup>.

En 1634, ce même comte de Salm céda aux Français Saverne et le château de Hoh-Barr <sup>3</sup>.

En 1635, le 16 novembre, la ville se rendit sous condition au comte Galas, général de l'armée impériale.

Ce succès fut remporté par le marquis de Grana, qui s'empara aussi du château de Hoh-Barr; il en fut redevable à la lâcheté du gouverneur Du Bour <sup>4</sup>.

En 1636, le 2 juin, les ouvrages avancés de Saverne furent attaqués à l'improviste par les Français.

Le 9 juin, le duc Bernard de Weimar et le cardinal de la Valette donnèrent l'assaut aux murs de la ville, qui étaient bien fortifiés et bien défendus. Bernard y perdit un doigt de la main droite, qui fut emporté par une balle pendant qu'il désignait l'endroit où il fallait donner. Frédéric

<sup>3</sup> HUB. LANGUET, *Epistolar.* lib. 1, p. 41.

<sup>1</sup> *Théâtre européen*, t. 1<sup>er</sup>, p. 712.

<sup>2</sup> CHEMNITZ, *Schwedisch-Teutscher Krieg*, t. 1<sup>er</sup>, p. 446.

<sup>3</sup> *Théâtre européen*, t. III, p. 166.

<sup>4</sup> PUFENDORF, liv. VII, num. 22.

(Note du traducteur.)

de Müllenheim, qui commandait dans Saverne au nom de l'empereur, en avait brûlé le faubourg et s'était retiré dans la haute et dans la moyenne ville. Il soutint avec valeur l'attaque des Français et leur fit perdre 400 hommes, parmi lesquels se trouvait le comte J. J. de Hanau. Bernard l'attaqua encore le 29 juin. Il avait fait venir à lui le vicomte de Turenne, qui fut blessé à la main pendant l'attaque. Au nombre des officiers de distinction qui y périrent se trouva le général comte Hébron qui, après avoir servi longtemps dans les troupes de Suède, était passé dans celles de France.

Enfin, le 14 juillet, le comte de Müllenheim traita avec le duc Bernhard; il fut convenu que le jour suivant la porte du milieu et le château de Hoh-Barr seraient remis aux Français, et que le surlendemain les Français entreraient dans Saverne<sup>5</sup>. Les Français, devenus maîtres de la ville, en augmentèrent les fortifications et ne la rendirent à l'évêque qu'à la paix de Munster; mais alors ils détruisirent tous les ouvrages de défense qui la protégeaient<sup>6</sup>.

En 1674, le maréchal de Turenne chassa de la ville les soldats de l'évêque, y établit une garnison de 4000 hommes, et fit fortifier la colline sur laquelle s'élevait l'église de Sainte-Marguerite.

En 1675, au mois d'août, Saverne fut assiégée par les Impériaux. Le commandant brûla les faubourgs. La ville était réduite aux dernières extrémités, lorsque, le 4 septembre, les Impériaux en abandonnèrent le siège.

En 1676, les Impériaux vinrent encore assiéger la ville; mais cette fois le siège fut poussé avec une grande ardeur. Saverne était alors le centre d'approvisionnement des Français; aussi les Allemands avaient-ils projeté plusieurs fois de l'attaquer, mais leurs tentatives avaient été inutiles. Le siège fut levé le 30 mai. Les Impériaux, sous la conduite de Charles de Lorraine et du marquis de Grana, prirent d'abord la route de Haguenau; ils se dirigèrent ensuite sur Strasbourg et y passèrent le Rhin sur le pont de cette ville.

En 1744, le 31 juillet, pendant la guerre de la succession, une partie de l'armée autrichienne s'empara de Saverne; mais elle fut obligée d'abandonner cette ville le 15 juillet.

### § 236. *Statistique.*

On évalue à 4000 âmes le nombre des habitants de la ville; elle renferme quelques juifs qui ont obtenu la permission d'habiter la moyenne ville. Le magistrat se compose de douze assesseurs, nommés par les suffrages des

<sup>5</sup> *Théâtre européen*, t. III, p. 589 et 604; HAN, *Zagendes Elsass*, p. 571.

<sup>6</sup> Voy. les art. 81 et 82 du traité de paix.

bourgeois. Ils ont pour chefs deux Schultheis. Le vice-dome de l'évêque est le premier de ces deux Schultheis, et comme représentant du seigneur, il préside à tout.

La colline qui est à la droite de la porte occidentale de la ville et sur laquelle existait l'ancienne église paroissiale, fut par la suite couverte par un fort qui défendait l'approche de la ville. Cette redoute, construite d'abord en pierres, fut négligée et tomba en ruines. En 1704, on en releva l'enceinte qui fut construite en terrassements; le retour de la paix en fit de nouveau abandonner l'entretien.

Les pierres de l'ancien fort et de l'église de Sainte-Marguerite ont été depuis employées à la construction de l'hôpital.

C'est aussi à cette extrémité de la ville que commencent les défilés des Vosges et la célèbre route qui relie l'Alsace à la Lorraine. Cette route, tracée par l'évêque Guillaume, mort en 1544, a été entièrement reconstruite. Louis XV en a fait une belle route militaire et commerciale de trente-six pieds de largeur et de dix-huit cent vingt-cinq toises de longueur. Sous la direction habile de ses ingénieurs, ce chemin, qui présentait les passages les plus périlleux par dessus des rochers et des précipices effroyables, est devenu une chaussée agréable, commode et douce, n'ayant que quatre pouces par toise de pente, et aussi facile à gravir qu'à descendre; elle est coupée par dix-sept ponts ou canaux, ensevelis sous les terrassements, qui servent à la dérivation des eaux. Ce beau travail, commencé en 1728, a été terminé en neuf années<sup>1</sup>. Une vieille tradition prétend qu'il exista un château au sommet de la voie.

### § 237. Villages du bailliage de Saverne.

*Sornhofen*, vulgairement *Sernhofen*, village sur la Sorn, n'était autrefois

<sup>1</sup> On devait élever un monument au sommet de cette route, mais la guerre en empêcha l'érection. Schœpflin avait reçu l'ordre d'en composer l'inscription. La voici :

PARTA ORBIS TRANQUILLITATE  
LOTHARINGIÆ BARRIQUE DUCATIBUS  
REGNO ADJECTIS  
VIAM HANC  
PER MONTIUM CACUMINA DUXIT  
LUDOVICIUS XV.  
ALSATIAM CUM LOTHARINGIA  
RHENUM JUNCTURUS CUM SEQUANA  
CLAUSTRA SUA COMMERCII POPULORUM  
TAM APERTA  
VOGESUS STUPEAT  
OPUS AN. MDCCXXXVII. PERFECTUM.

qu'une métairie. Le cardinal de Rohan l'a acquis, en 1718, de l'abbesse du couvent de Saint-Jean et lui a donné en échange le village d'Eckardsweiler, situé sur le penchant de la montagne. Sornhofen convenait mieux à l'évêque à cause de la disposition de ses jardins.

*Steinburg*, où se terminaient les jardins du palais épiscopal, a reçu son nom d'un château depuis longtemps détruit. Il avait d'abord été tenu en fief avec toutes ses dépendances par une famille Vildspereg; les Meyerhofen de Saverne en ont été investis après elle.

*Valdolvisheim* resta jusqu'en 1512 parmi les bourgs communs à l'Empire et à l'évêque. A cette époque, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> plaça Valdolvisheim et les quatre autres villages, dont nous allons parler, sous la dépendance absolue de l'évêque; il reçut en échange de ce prélat, et avec le consentement des électeurs, la ville de Sainte-Croix près de Colmar. L'empereur aliénait ainsi des domaines de l'Empire pour acquérir cette terre à sa famille. L'abbaye de Marmoutier possède à Valdolvisheim une cour dominicale, le patronage curial et la dime.

*Klein-Gœfft* paraît d'origine plus récente que *Hoh-Gœfft*; en effet, ce dernier figure déjà en 1259 au nombre des propriétés du comté de Dagsbourg, et il y porte simplement le nom de *Gœffede*. Une charte de l'évêque Berthold, datée de 1553, l'appelle *Guffede*<sup>1</sup>.

*Ottersweiler*. Ce village, le précédent et les trois autres étaient, en 1320, des fiefs de l'Église de Metz dont était investi Hugo de Geroldseck. Ils passèrent bientôt à Jean d'Usenbourg, à Eberhard et à Eberlin d'Andlau. Ceux-ci vendirent, en 1366, leurs droits à Dietrich de Hohenstein pour 1000 livres. Des Hohenstein ces villages passèrent aux Vinstingen et aux Eberstein, qui les revendirent, au seizième siècle, à l'Église de Strasbourg.

*Otterthal*, *Otteri-Vallis*, engagé aux Lutzelbourg, a été racheté, au dix-septième siècle, par l'évêque Égon.

La villa d'*Eggolckersweiler* apparaît dans l'acte de fondation du couvent de Saint-Jean-des-Choux, en 1126 et 1127. C'est aujourd'hui Eccartsweiler.

Une charte de Marmoutier de 1128 nous apprend que *ad Gavetes (Klein-gœft) pertinent mansa S. Martini in dominicum opus jurnalnia ducenta et triginta*.

En 1128, Marmoutier possède *in Gaphetas marca mansa tria*. C'est aujourd'hui Hoh-Gœfft.

<sup>1</sup> *Gall. Christ.* t. v. Instrum., col. 495.

Ottersweiler figure sous le nom d'*Oteratewilre* dans un diplôme falsifié d'Ebersheim de 987<sup>2</sup>.

En 1074, Henri IV, roi de Germanie, donne à l'abbaye de Seltz une manse *ad Osderwilre*<sup>3</sup>.

#### § 258. *Munolsweiler.*

A ces six villages il faut en ajouter un septième, *Munolsweiler* ou *Munswiler*, voisin de Saverne. En 1516, l'évêque Jean le donna en fief avec Ingenheim aux Greiffenstein en échange des droits d'avocatie que ces derniers avaient sur le faubourg de Saverne. Ce fief passa ensuite aux Rathsamhausen *zum Stein*; au commencement du seizième siècle, il fut érigé en sous-fief au profit de Wolfgang Voltz, et plus tard, en 1515, sur la demande de celui-ci, au profit de Frédéric de Lutzelbourg. En 1669, les Lutzelbourg le vendirent pour 2500 florins à l'évêque François Égon et à son frère Hermann. Mais il fallait donner satisfaction aux Rathsamhausen, sans l'assentiment desquels ce traité avait été passé. Égon de Furstemberg voulut repousser leurs prétentions sur ce village qu'il paraissait avoir acheté pour lui et pour sa famille. Mais les Rathsamhausen soutinrent constamment leur droit, et ils trouvèrent la même énergie dans Louis de Chamlay, qui leur succéda dans tous leurs fiefs. L'évêque ne voulant pas dépendre d'eux comme arrière-vassal, mit à sa place, en 1686, Jean Fries, son secrétaire et son conseiller en la chambre des comptes, qui lui donna en retour 2000 écus. Enfin, en 1714, le cardinal Armand Gaston de Rohan racheta de ses propres deniers le village à Fries et en fit donation à son Église.

#### § 259. *Château de Haut-Barr.*

*Barr, Haut-Barr*, l'un des châteaux forts les plus remarquables de l'Alsace inférieure, est assis, ainsi que le grand château de Geroldseck, sur le sommet de la montagne qui domine Saverne. Il figure dans les anciennes chartes sous le nom de *Borra*, de *Borre*, et paraît avoir été construit dans le but de protéger Saverne et de défendre les Vosges. En 1170, l'évêque Rodolphe, voulant fortifier davantage le château de Borra, acquit par voie d'échange de l'abbé de Marmoutier un rocher situé au midi du château. Si cette époque n'est pas celle de la construction même du château, elle ne doit pas y être de beaucoup antérieure. Au treizième et au quatorzième siècle, il fut fréquemment la résidence de plusieurs nobles, vassaux de l'Église de Strasbourg, qui y demeuraient avec l'é-

<sup>2</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. 1<sup>er</sup>, p. CLV.

<sup>3</sup> Id., Pièces justific., t. II, p. CXXXII.

vêque. En 1394, Égenolfe de Lutzelbourg et Pierre de Has promirent par serment de n'admettre dans le château de Borre aucun ennemi de l'Église de Strasbourg. En 1426, un certain Henselin l'occupa comme Vogt de l'évêque. Après avoir traversé les calamités de la guerre de trente ans, les fortifications de ce château, ainsi que celles de Saverne, furent détruites par une clause expresse du traité de Munster.

. Un *Merboto de Borre* vivait vers 1112, comme le prouve une charte de Bourcard, évêque de Strasbourg, datée de 1142<sup>1</sup>.

#### § 240. Château de Greiffenstein.

Situé sur une hauteur moins élevée, le château de Greiffenstein n'est plus remarquable aujourd'hui que par sa tour carrée. On voit déjà figurer en 1160 un Méribod de Griffenstein<sup>1</sup>. On a vu<sup>2</sup> longtemps fleurir en Alsace une famille noble de ce nom qui tenait en fief de l'Église de Strasbourg le grand et le petit château de Greiffenstein<sup>3</sup>. La moitié du grand fut engagée, en 1397, par Eberlin et Petermann de Griffenstein à Berthold de Wilsperg et à plusieurs autres nobles. C'est par là que les comtes de Sarverden et les nobles de Hohenbourg sont devenus participants à ce château. En 1401, il s'y forma une paix castrale entre l'évêque Guillaume et le comte de Sarverden, et, en 1440, cette paix fut renouvelée entre Conrad de Busnang et le comte Jean de Helfenstein. Avant cette époque déjà, Dietrich de Vinstingen y avait adhéré; ils furent suivis peu après par les Hohenbourg, dont le dernier renouvela pour la dernière fois le traité de paix avec l'évêque Robert en 1474. Ce Robert avait livré sept ans auparavant le petit château à son frère le palatin Louis, et en avait reçu en échange une part du château de Scharffenberg. Cependant l'un et l'autre château parvinrent entre les mains des chevaliers de Hoffwarth et furent vendus, en 1516, à l'évêque Albert par Jean Hoffwarth.

. Le château de Greiffenstein fut détruit par les Français le 30 juillet 1675<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Note Ms. de GRANDIDIER.

<sup>2</sup> SCHANNAT, *Hist. Wormat.* P. obat., p. 81.

<sup>3</sup> Voy. sur cette famille, HERZOG, *Chron. d'Alsace*, liv. vi, p. 170.

<sup>4</sup> Un Codex Ms. compte, en 1398, les fiefs d'Eberlin de Greiffenstein au nombre de ceux de Strasbourg: *Greiffenstein die zwo vestin mit walt, wunne, weide, etc.* Hetto de Greiffenstein assigna, en 1562, à George, son frère, *sin teil an beden Burgen zu Greiffenstein.*

<sup>5</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

§ 241. II. *Bailliage du Kochersperg.*

Le bailliage du Kochersperg était autrefois en grande partie une propriété de l'Empire. Il confine, vers le couchant, à celui de Saverne et à la marche de Marmoutier; vers l'orient, à la rivière de la Soru, et vers le midi, à la seigneurie de Marlenheim, au bailliage de Dachstein, ainsi qu'à plusieurs villages de la noblesse immédiate.

La montagne du *Kochersberg*, que l'abbé d'URSPERG<sup>1</sup> appelle en latin montagne de la concorde, s'élève entre Schnersheim et Wilgotheim et domine d'autres monticules voisins. Elle est placée à peu près au milieu de ce bailliage et lui a donné ce nom, ainsi qu'au château fort qui existait autrefois sur sa cime et dans lequel les anciens évêques de Strasbourg ont souvent demeuré. L'époque de la fondation de ce château est inconnue. L'évêque Berthold de Bucheck s'y réfugia, en 1554, avec sa cavalerie, pour se soustraire aux poursuites de Louis de Bavière, contre lequel il s'était rangé du parti de Frédéric d'Autriche, compétiteur de Louis<sup>2</sup>. En 1406, l'évêque Guillaume et, en 1448, l'évêque Robert engagèrent ce château aux Strasbourgeois.

Le sénat de Strasbourg avait autorisé Guillaume à conserver pendant toute la durée de son épiscopat le château du Kochersperg et Benfeld, quoiqu'il ne se fût pas libéré de ses engagements. Mais l'évêque ne voulut pas jouir longtemps de cette faveur, et, en 1422, il remit l'une et l'autre localité à la ville de Strasbourg. En 1465, l'évêque Robert autorisa les bourgeois à employer 800 florins pour la défense de ce château et de celui de Benfeld. Les débris de ce château ont été employés, en 1720, à la construction de la nouvelle route militaire qui conduit de Saverne à Strasbourg.

§ 242. *Gugenheim et autres villages.*

*Gugenheim* est, après le château, la localité la plus importante du bailliage. Dans le neuvième siècle, l'évêque Adaloché a donné à l'église de Saint-Thomas plusieurs biens dans la *villula de Guogenheim*. A ce village était adjacent un château épiscopal dont on voit encore les débris. Les Ochsenstein, les Drachenfels, les Mittelhusen, les Geispolzheim, les Lupenstein et d'autres nobles encore ont possédé les fiefs de Gugenheim. L'ANONYME D'URSTISIUS rapporte<sup>3</sup> qu'en 1150 il s'y livra un combat entre

<sup>1</sup> *Paratip.* ad An. MCCLXI. p. 255. J'ai déjà dit dans le t. 1<sup>er</sup>, p. 581, que plusieurs auteurs avaient cherché à tort sur le Kochersperg l'ancienne Concordia des Romains.

<sup>2</sup> ALBERT DE STRASBOURG, *De Rebus Gestis Bertholdi Ep.* p. 172.

<sup>3</sup> *Scriptor. Rer. Germ. URSTISIUS* t. II, p. 85.



Frédéric, duc de Souabe, et Gebhard, évêque de Strasbourg. Conrad de Kirckel et Jean de Schwarzenberg, qui avaient été chassés du chapitre de Strasbourg sous l'évêque Berthold II, brûlèrent, en 1538, Gugenheim et quelques autres villages de l'évêque<sup>2</sup>.

*Rohr* est un petit village. Jean de Blumenowe, chevalier, tenait en fief de l'évêque tous les biens que ce dernier possédait à *Rorahe* et dans sa banlieue<sup>3</sup>.

*Kuenheim* avait donné son nom à une famille noble qui s'éteignit au milieu du seizième siècle. En 1424, il fut engagé par l'évêque Guillaume à Frédéric de Fleckenstein avec Gugenheim, Rohr et d'autres villages encore.

*Dürningen*. Ce village est partagé entre l'évêque et les Lichtenberg, comme il l'avait été entre lui et l'empereur. Il faisait autrefois partie du comté dont nous parlerons plus bas. Je le vois encore entier en 1471 et engagé au monastère de Sainte-Claire à Strasbourg. Au quatorzième siècle, Bourcard de Dürningen et ses fils Jean et Erbuis étaient vassaux de l'Église de Strasbourg.

*Ginsheim*. Au quatorzième siècle, il est fait mention de deux villa de Gündesheim dans lesquelles Frédéric de Wildesberg possédait des dîmes féodales et pour lesquelles il relevait, en qualité de vassal de l'évêque, du château épiscopal de Borre. L'évêque Rodolphe donna, vers l'an 1170, à l'abbé de Marmoutier une manse dans Gundesheim payant tous les ans 4 onces en échange du rocher adjacent au château de Borre.

*Pfetzheim* faisait autrefois partie de la comitia, c'est-à-dire qu'il était indivis entre l'Empire et l'évêque. Berthold II reçut en gage la partie impériale<sup>4</sup>. Conrad de Pfetzheim, le dernier de sa race, mourut en 1516.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Rohara marca* (Rohr) *mansa I. In Cuggenheim mansa I*<sup>5</sup>.

#### § 243. *Truchtersheim*. — *Criechesheim*. — *Dingsheim*. — *Offenheim*.

Le village de Truchtersheim était autrefois aussi partagé entre l'Empire et l'évêque. La part de ce dernier fut engagée au commencement du quatorzième siècle à Bourcard de Wangen<sup>1</sup>. En 1347, Charles IV engagea de même à Rodolphe de Hohenstein et à son frère Dietrich<sup>2</sup> la part impé-

<sup>2</sup> ALBERT DE STRASBOURG, in *Vita Bertholdi Ep.* p. 174.

<sup>3</sup> Codex Ms. du quatorzième siècle déjà cité.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justificat.*, t. II, p. CCLXX sv.

<sup>1</sup> Même Codex.

<sup>2</sup> Dans la charte autographe, conservée aux archives départementales, on lit :

riale de Truchtersheim et Griesheim pour 60 marcs qu'il lui avait promis comme récompense de sa fidélité et des services qu'il lui avait rendus. Le droit de rachat avait été maintenu à l'Empire; l'empereur Frédéric IV le transféra, en 1469, à l'évêque<sup>3</sup>. Il en résulta entre l'évêque Robert et Jacques de Hohenstein une grave querelle, à la suite de laquelle ce dernier fut chassé de vive force par l'évêque de Truchtersheim et des autres villages de l'Empire qui lui avaient été engagés. Le magistrat de Strasbourg, que les deux parties avaient choisi pour arbitre, rétablit, en 1475, Hohenstein dans ses possessions, mais il reconnut à l'évêque le droit de rachat<sup>4</sup>.

*Criechesheim* ou *Griesheim* a eu la même destinée que Truchtersheim. La paroisse de Criechesheim a été réunie, en 1535, à celle de Dingsheim.

*Dingsheim*, autrefois *Tungensheim*, a été commun à l'Empire et à l'évêque jusqu'en 1512; mais alors Maximilien I<sup>er</sup> en céda sa part à l'évêque, ainsi que celle qui lui revenait dans Valdolvisheim et dans d'autres villages. L'advocatie en avait été donnée en fief, en 1547, par Charles IV à Reinbold de Schœnau. Bourcard de Dungensheim, homme d'armes, figure au quatorzième siècle entre les vassaux de l'église de Strasbourg.

A la même époque, Dietrich de Racenhusen tenait en fief de l'évêque le droit de patronage de ce village<sup>5</sup>.

*Offenheim* a eu le même sort que Dingsheim. Les nobles d'Offenheim ont péri vers l'an 1430.

∴ *Dingsheim* figure sous le nom de *Dunginesheim* dans une charte du dixième siècle. L'évêque Adeloche, énumérant les propriétés de Saint-Thomas, dit : «*Episcopus nomine Ruothartus in Dunginisheim marca* » mansas quatuor..... *fratribus Sancti Thomæ penitus ad annonam tradiderat.* »

Une charte de Henri IV du 15 octobre 1059 appelle *Denzingen* le village de Dingsheim<sup>6</sup>.

«*Haben wir yn u. iren Erben zu pfande versazt unser u. des Richs zwey dærfer, Truchtersheim u. Crygesheim by Kochersperge..... fur sechzig mark silbers etc.*»

<sup>3</sup> Autogr. *ibid.* «*Erlauben im..... den halben teil der dærffere Lupfstein, Truchtersheim u. Kriegersheim..... an sich u. sein Stift zu lösen.*»

<sup>4</sup> Autograph. *ibid.*

<sup>5</sup> Cod. Ms. déjà cité du quatorzième siècle.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 228.

§ 244. *Dossenheim*. — *Klein-Franckenheim*. — *Avenheim*. — *Neugartheim*. — *Utelnheim*. — *Wilgotheim*. — *Zeinheim*. — *Rangenheim*.

*Dossenheim*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Dossenheim* de la seigneurie de Herrenstein, parvint en entier à l'évêché en même temps que *Valdolvisheim* et *Dingsheim*. En 1608, le tribunal de Rotwiller en mit au ban de l'Empire le Schultheis et tous les habitants, parce qu'ils avaient refusé de se soumettre à une sentence que le chapitre de Saint-Thomas avait obtenue contre eux. HERZOG nous a fait connaître<sup>1</sup> deux familles nobles portant le nom de *Dossenheim*, mais différentes par leurs armoiries. *Lauwelin* de *Dossenheim* était feudataire au quatorzième siècle de l'évêché de Strasbourg<sup>2</sup>.

*Klein-Franckenheim*, qui le plus souvent ne porte pas cette épithète, était aussi commun entre l'évêque et l'Empire ; il devint entièrement épiscopal en 1512.

*Avenheim* avait aussi ses nobles. *Wilhelm*, chevalier d'*Avenheim*, tenait, au quatorzième siècle, de l'évêché le fief d'*Avenheim*<sup>3</sup>. La partie impériale de ce village fut vendue, en 1357, à l'évêché par Charles IV.

*Neugartheim* a été vendu avec *Avenheim* pour 1000 florins à l'évêque Jean II. Il était auparavant annexé au comté. Dans un codex en parchemin du quatorzième siècle on lit *Nugarthe*.

*Utelnheim*, autre bourg du comté. L'évêque *Rupert* en engagea sa part, en 1446, à *Martin* de *Lupfstein* d'abord et ensuite à *Hammann* de *Durckheim*.

*Wilgotheim*, vulgairement *Wilten*, est un village remarquable du *Kochersberg*, où le bailli est obligé de rendre la justice à des époques fixes, parce qu'il est situé au milieu du bailliage. *Hugo* de *Geroldseck* et son fils *Jean* ont vendu, en 1446, les droits et les biens qu'ils possèdent dans la villa de *Wilgotheim*.

*Zeinheim*, dont la moitié était autrefois impériale, a été racheté<sup>4</sup>, en 1518, à *Frédéric* de *Wangen* par l'évêque *Jean I<sup>er</sup>*. La partie impériale en a été plus tard donnée en fief aux *Rathsamhausen*. *Jacques* de *Rathsamhausen* la confia, en 1590, pour neuf ans à son cousin *Félix* de *Mittelhausen*.

*Rangenheim* porte quelquefois dans les chartes le nom de *Rang*. Les

<sup>1</sup> *Chron. d'Alsace*, liv. vi, p. 162.

<sup>2</sup> Codex Ms. cité.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Cod. Ms déjà cité.

Voltz d'Altenau en ont été investis par l'évêque et en ont reçu le droit de patronage.

*Mittelkurtz.*

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait in *Dozanheim mansum*; la même charte porte : « Ad Raudas (Rangenheim) pertinent mansa sancti Martini quatuordecim cum decimatione et ecclesia<sup>6</sup> ».

En 1314, l'abbaye de Marmoutier acquiert de grands biens à Wilgotheim, grâce aux libéralités d'une noble dame, Hortrame de Sweinheim<sup>7</sup>.

§ 245. *Knærshcim. — Westhausen. — Jedersweiler. — Krastatt. — Meinolsheim. — Lupenstein. — Leutenheim. — Fridolsheim. — Sessolsheim.*

*Knærshcim*, annexé aussi au comté commun à l'Empire, fut donné en fief par l'empereur aux Zorn, en 1494, avec la moitié de *Meinolsheim*. En 1510, les Zorn l'ont vendu, du consentement de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, à l'évêque Guillaume pour 200 florins du Rhin<sup>1</sup>.

*Westhausen* a été vendu, en 1559, par un comte de Bitche à l'Église de Strasbourg qui y avait déjà le droit de patronage. En 1269, l'évêque Henri y concéda à Rodolphe, comte de Habsbourg, les biens féodaux qu'un chevalier Dietrich possédait auparavant<sup>2</sup>.

*Jedersweiler*; les anciens titres écrivent *Uderswyler*.

*Krastatt*, plus anciennement *Crafstette*, figure en tête des villages du comté.

*Meinolsheim*, qu'une bulle du pape Léon IX appelle *Meinoldesheim*<sup>3</sup>, a partagé, comme nous l'avons dit, le sort de *Knærshcim*.

*Lupenstein, Lupstein, Lupstein*. La moitié de ce village comme celle de celui de *Leutenheim*, qui appartenait à l'Empire, a été donnée en gage par Charles IV, en 1349, à Rodolphe de Hohenstein, ainsi que Truchtersheim et Griesenheim<sup>4</sup>. Il passa ensuite en entier avec ces villages à l'évêché.

*Leutenheim*, qu'on écrit aussi *Ludenheim*.

*Fridolsheim*. La part qu'avait l'Empire dans ce village a échu à la ville

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCCLXX.

<sup>7</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH.

<sup>1</sup> L'original est aux archives départementales du Bas-Rhin.

<sup>2</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg. Cod. Diplom. num.* 502.

<sup>3</sup> *Gall. Christ.* t. V. Instrum. col. 471.

<sup>4</sup> On lit dans l'autographe : « Wir setzen im, seinen erben u. nachkommen zu rechtem pfande unser u. des Reichs dærfer Lupenstein und Leutenheim, gelegen bey den Sornen in Sirasb. Bystume, etc. »

de Strasbourg. La part de l'évêché de Strasbourg a été longtemps engagée à Peregrinus de Wangen. Cet engagement a cessé en 1318. En 1005, *Friedesheim* figure parmi les biens de l'abbaye de Saint-Étienne<sup>6</sup>.

*Sessolsheim*. La bulle que le pape Léon IX a donnée au monastère de Hohenbourg porte *Sahselsheim*<sup>7</sup>. Les nobles de Sessolsheim se sont éteints vers l'an 1410. En 1424, Frédéric de Fleckenstein l'a reçu de l'évêque Guillaume II avec six autres villages de ce bailliage.

Le 26 décembre 995, Otton III a donné à l'abbaye de Seltz une église dans Lupenstein<sup>8</sup>.

En 1075, Henri IV, roi de Germanie, a donné à l'abbaye de Seltz une manse *ad Lupenstein*.

Dans le onzième siècle, l'abbaye de Honcourt possédait des biens in *Westhusen*<sup>9</sup>.

Leutenheim a été donné, en 1428, par Guillaume de Diest aux prébendés de l'hôpital de Molsheim<sup>10</sup>.

Mais ce village remonte plus haut, car dans la charte de Marmoutier de 1128, si souvent citée par nous, il est dit : « In Luotenheim marca mansi VI.

Cette charte désigne aussi comme des marcks :

Krastatt : *in Krastatt marca mansa quatuor*.

Fridolsheim, où l'abbaye possède des biens : *in Friedesheim marca sex mansi*.

En 1120, le pape Calixte II avait déjà reconnu que l'abbaye de Honcourt possédait des biens, *predium apud Fruolsheim*, don du comte Wernher d'Ortenberg ou de ses successeurs<sup>11</sup>.

En 1122, l'abbaye de Sindelsberg avait des biens à *Shesselinesheim*, Sessolsheim, qu'elle échangea contre des propriétés de l'abbaye de Marmoutier<sup>12</sup>.

#### § 246. Bettbur, etc.

*Bettbur*, village compris dans ce bailliage, a disparu. Il a laissé son nom à un chapitre rural de l'évêché qui compte treize chapitres de ce

<sup>6</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsburg*. t. II, num. 161.

<sup>7</sup> Gall. Christ. t. V. Instrum. col. 471.

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. V, p. 872.

<sup>9</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXX.

<sup>10</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH.

<sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCXXXVIII.

<sup>12</sup> Id., id., p. CCXLV.

genre. Au quatorzième siècle, les Geroldseck le tenaient comme fief mouvant de l'évêché. Une charte de l'abbaye de Neuwiller, datée de 1293, fait mention d'un village de Bethebur près de Zuzendorf. L'abbé Gottfrid institue une chapelle de prémissaire dans la chapelle de Zuzendorf, en raison de la distance où elle se trouve de l'église paroissiale de Bethebur.

Tout le bailliage du Kochersperg avait été engagé à la ville de Strasbourg par l'évêque Guillaume de Diest. En 1448, l'évêque Robert de Bavière joignit à ce gage d'autres propriétés pour un prêt de 70,000 florins. En 1538, l'évêque Guillaume de Hohenstein se libéra envers la ville. En 1655, les Suédois firent don à la ville de ce bailliage et de la Wantzenau ; mais, deux ans après, le traité de Prague obligea Strasbourg à le restituer.

### § 247. III. Bailliage de Dachstein.

Dachstein a été appelé par les anciens *Dabichenstein*<sup>1</sup>, et par GUEBWILLER *Dabichii Lapis*<sup>2</sup>. Ce n'est pas cependant à un château, mais à une villa ou à un bourg qu'il faut demander l'origine de ce nom. *Dabechenstein* et Pfaffenhoven ont été désignés par Henri II comme la limite occidentale de la forêt qu'il donna, en 1017, à l'Église de Strasbourg comme fief mouvant de l'Empire<sup>3</sup>. L'évêque Henri II y bâtit un château en 1214<sup>4</sup>. Les malheurs des temps, la situation avantageuse que présentait une île de la Bruche furent les motifs de cette construction. Le village devint une place forte après l'érection du château. L'évêque Jean II nous apprend par un titre de 1356 qu'il a reçu à Dubichenstein des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, que les évêques ont demeuré dans ce château plus souvent que partout ailleurs, et que la ville est située en dehors des murs et des fossés du château. Ce château avait déjà été brûlé, en 1262<sup>5</sup>, par les Strasbourgeois que l'évêque Walther de Geroldseck avait forcés à prendre les armes. Il fut restauré, en 1478, par l'évêque Robert de Bavière et, en 1590, par l'archiduc Léopold, qui en firent une forteresse

<sup>1</sup> Dans les deux Codex du treizième et du quatorzième siècle que j'ai déjà cités souvent et dans diverses chartes.

<sup>2</sup> *In Panegyri Carolina* p. 19

<sup>3</sup> L'original de cette charte se trouve dans l'*Alsatia Diplomatica*.

<sup>4</sup> On lisait sur la porte du château l'inscription suivante : « Anno incarnationis « Dominicæ millesimo ducentesimo decimo quarto constructum est hoc castrum ab « Henrico de Veringen, Argent. Episcopo, qui alienaverit anathema sit. » « L'an de « l'incarnation du Seigneur 1214 a été construit ce château par Henri de Veringen. « évêque de Strasbourg. Anathème sur celui qui l'aliénera. » WIMPELING, *De Episc. Argent.* p. 57.

<sup>5</sup> KOENIGSHOVEN, *Chron.* cap. IV, p. 255.

redoutable<sup>6</sup>. Au quatorzième siècle, l'évêché comptait plusieurs vassaux qui relevaient, avec leurs fiefs, du château de Dabichenstein. On voit figurer sous Berthold II Jean de Geispoltzheim, Jean de Butenheim, Henri de Kolbotzheim, Louis de Wickersheim, Berthold de Rhinowe, Gunther de Borre, Albert Kage, burgrave d'Osthoven, tous chevaliers ou écuyers<sup>7</sup>. Plus tard, le château et la ville<sup>8</sup> furent engagés aux Mullenheim et à la ville de Strasbourg par l'évêque Guillaume II. Le quart en fut racheté aux Mullenheim par Guillaume lui-même, en 1422. A cette époque, les Strasbourgeois étaient depuis deux ans déjà expulsés de Dachstein par les nobles, leurs compatriotes, que le sénat avait chassés de la ville<sup>9</sup>. Le 30 août 1633, le palatin Christian, aidé des canons de la ville de Strasbourg, s'empara, au nom des Suédois, après quelques jours de siège, du château et de la ville de Dachstein que le comte de Salm, administrateur de l'évêché, avait livrés, ainsi que Saverne, le 31 décembre 1632, au duc de Lorraine<sup>10</sup>. Deux ans après, les Impériaux parvinrent à s'emparer de la ville; mais ils ne purent reprendre le château. Le 30 janvier 1673, les Impériaux abandonnèrent ignominieusement l'un et l'autre, après la mort de leur commandant Haugwitz<sup>11</sup>. Plus tard les Français rasèrent le château.

Le bailliage de Dachstein a quelquefois aussi porté le nom de la ville de Molsheim<sup>12</sup>. En 1552, l'évêque Berthold promit aux habitants de la Vogtey de Molsheim, qui souffraient beaucoup de la famine, de n'en engager aucune localité et de n'y frapper aucune contribution nouvelle.

Les chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, dont parle Schœpflin, se dispersèrent dans d'autres maisons en 1571<sup>13</sup>.

### § 248. Ville de Molsheim.

*Molsheim*, autrefois *Mollesheim* et *Mollisheim*, est situé sur la Bruche, entre Dachstein et Mutzig. Je ne trouve aucune trace de l'existence de cette cité avant le dixième siècle<sup>1</sup>. En 4198, Philippe, roi des Romains,

<sup>6</sup> ZEILER, *Topograph. Alsat.* fol. 15.

<sup>7</sup> Cod. Ms. du quatorzième siècle.

<sup>8</sup> *Schloss, Burg und Stadt Dabichenstein*, lit-on dans l'acte d'engagement.

<sup>9</sup> SCHILTER, *Observat. sur Kœnigshoven*, p. 854 et 856; HERTZOG, *Chron. d'Alsace*, liv. III, p. 141.

<sup>10</sup> CHEMNITZ, *Schwed. Krieg*, part. 1<sup>re</sup>, p. 446.

<sup>11</sup> *Partic. territorii Argent.* p. 56.

<sup>12</sup> Dans une charte du juge de la cour de Strasbourg, datée de 1451, on lit : « Die Pflege Mollisheim, nemlich die Stette Mollisheim, Mutzich, Berse, Dachstein und die dœrfer darzu gehœrende, etc. » — <sup>13</sup> Note Ms. de GRANDIDIER.

<sup>1</sup> On lit *Mollesheim* sur un ancien titre de l'église de Saint-Thomas, rédigé du temps d'Otton I<sup>er</sup>.

occupa Molsheim avec plusieurs autres localités<sup>2</sup>. Par un privilège concédé aux habitants de Molsheim, en 1219, par le roi des Romains Frédéric II, et daté de Haguenau, ils sont déclarés francs de toute sujétion et de tout servage extérieur et libres du droit du *Val*, c'est-à-dire du droit de main-morte ou d'échute sur les successions. Ils n'ont point à comparaître devant une juridiction étrangère et ne reçoivent de juges que de l'empereur. Ils n'ont à payer à Strasbourg et dans toutes les autres cités impériales que les anciens péages seulement. Frédéric, couronné empereur, confirma ces privilèges par un nouveau diplôme de 1236<sup>3</sup>, dans lequel il appelle les habitants de Molsheim *ses bourgeois*, c'est-à-dire sujets de l'Empire. Cependant si les évêques de Strasbourg n'y possédaient pas alors de grands droits, ils en ont acquis peu de temps après. En 1217, Otton, Vogt de Mollisheim, figure parmi les officiers de l'évêque, et, six ans plus tard, le roi Frédéric, traitant de Molsheim et de plusieurs autres localités avec l'évêque, n'y retient plus que le droit d'avocatie. En 1256 intervient un nouvel arrangement, plus détaillé que le premier, par lequel l'avocatie de la villa de Mollisheim est affectée à l'empereur avec la moitié des émoluments y attachés; mais le droit de patronage, les dîmes et l'office de Schultheis sont dévolus à l'évêque<sup>4</sup>. Ces faits nous représentent Molsheim comme une villa partagée entre l'empereur et l'évêque, de telle sorte cependant que plus tard les droits de ce dernier viennent à prévaloir. Bientôt cette villa se convertit en une ville qui passa presque entier au pouvoir de l'évêque. L'évêque Henri III renouvela à la communauté des bourgeois de Molsheim les droits qu'ils tenaient de ses prédécesseurs et dont les produits devaient servir à la réparation de leur ville. *reparationi oppidi.*

#### § 249. *Faits historiques.*

En 1260, l'évêque Walther, successeur de Henri, « voulut que l'impôt nommé *ungelt* et récemment imposé à Molsheim, fût perçu et subsistât aussi longtemps qu'il le paraîtrait nécessaire aux bourgeois de la ville pour terminer les différents ouvrages de ladite ville, pour creuser les fossés, construire les murs et faire tous les ouvrages de défense<sup>1</sup>. » Cependant, en 1263, après la mort de l'évêque, les bourgeois de Molsheim s'unirent avec la ville de Strasbourg contre son père Walther de Geroldseck. Le pacte d'alliance démontre qu'à cette époque l'administra-

<sup>2</sup> KOENIGSHOVEN, p. 115 et 315.

<sup>3</sup> L'autographe se trouve aux archives du Bas-Rhin.

<sup>4</sup> Il en existe une copie aux archives.

<sup>1</sup> *Tabular. Civitat. Molsheim.*



tion municipale était tout entière entre les mains des nobles. En 1300, les bourgeois s'étant unis, malgré l'évêque Frédéric 1<sup>er</sup>, à la ville de Strasbourg, ce prélat obtint du magistrat de Strasbourg que Molsheim, quoique soustrait à son autorité, serait forcé d'acquiescer à l'évêché les droits auxquels il avait été assujéti jusqu'alors, et ce au moins pendant toute la vie de l'évêque.

En 1308, l'empereur Henri VII transféra à l'évêque tout le reste des droits que lui et l'Empire avaient à Molsheim, *oppido sive villa*, et sur les juifs qui y étaient établis<sup>2</sup>. Cette cession fut faite avec le consentement des Électeurs et confirmée plus tard par l'empereur Charles IV.

En 1316, l'évêque Jean 1<sup>er</sup> y bâtit un château et un hôpital<sup>3</sup>, dans lequel il fut enterré<sup>4</sup>. Le château a été détruit au dix-septième siècle et l'hôpital converti en une église qui a été attribuée au collège des jésuites. En 1326, le pape Jean XXII adjugea les revenus de l'église paroissiale à la manse épiscopale.

L'empereur Charles IV vint à Molsheim au commencement de novembre 1353 pour voir l'évêque Berthold, qui était sur le point de mourir; il se rendit de là à Haselach pour visiter les reliques de saint Florent<sup>5</sup>.

En 1388, le palatin Robert mit le feu à la ville<sup>6</sup>.

En 1423, les bourgeois de Molsheim reçurent la permission d'émigrer; mais elle fut retirée par les évêques qui suivirent.

En 1440, Robert décide qu'on n'imposera pas par force les juifs à Molsheim.

En 1550, l'évêque Albert affecta à la léproserie la maison et les biens d'un couvent de béguines qui y fut supprimé<sup>7</sup>.

#### § 250. Suite du précédent.

En 1575, l'évêque Jean IV transporta à Molsheim son atelier monétaire et y fit frapper, comme à Saverne, des pièces de tous les modules. Dans le même temps, le grand-chapitre de Strasbourg fixa son siège à Molsheim et affecta à son usage le chœur de l'église paroissiale.

En 1592, le 2 novembre, Molsheim fut livré, sans que les bourgeois eussent été consultés, aux soldats de George de Brandebourg, alors compétiteur protestant de l'évêché, et aux troupes de Strasbourg. Les habitants eurent beaucoup à souffrir pendant cette guerre.

<sup>2</sup> LUNIG, *Reichs-Archiv. part. Spec. Contin. 1, Abs 1, Abtheil. 1, p. 18 et alibi.*

<sup>3</sup> WIMPELING, loc. cit., p. 80.

<sup>4</sup> KOENIGSHOV, cap. IV, p. 257. Il rapporte à tort cet événement à l'année 1355.

<sup>5</sup> Id., cap. II, p. 133. — <sup>6</sup> HERTZOG, *Chron*, liv. III, p. 27.

<sup>7</sup> Ce couvent est appelé dans la charte : *Das Leyschwester oder Begynen hus in unser statt Mollisheim gelegen.*

En 1597, l'évêque Charles de Lorraine établit à Molsheim son officialité; il y reçut aussi les chartreux dont la maison, sise hors des murs de Strasbourg, avait été détruite en 1591. L'officialité revint à Strasbourg lors de la réunion de cette ville à la France.

En 1610, le 28 juin, le comte de Salm, gouverneur de Molsheim, remit à des conditions honorables cette ville à l'électeur George de Brandebourg, l'allié des princes protestants. La garnison se retira à Saverne en abandonnant ses canons et après avoir échangé ses prisonniers.

Les jésuites s'étaient établis à Molsheim, en 1580, sous l'évêque Manderscheid. Le cardinal Charles de Lorraine avait favorisé le développement de leur établissement. L'empereur leur accorda, en 1618, sous l'évêque Léopold d'Autriche, les privilèges académiques<sup>1</sup> pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

Le magistrat de la ville se compose d'un Schultheis et de quatre bourguemestres, parmi lesquels la régence alterne tous les six mois, et de huit conseillers qui sont élus pour deux ans. Le nombre de ces conseillers a souvent varié. En 1482, l'évêque Albert l'a réduit à treize, non compris le Schultheis. On peut appeler des décisions du magistrat à la régence épiscopale de Saverne. Les bourgeois de Molsheim ne sont point divisés en tribus. La famille noble de Kember a autrefois porté le nom de Molsheim. Les chevaliers Dietrich, Wernher, Walther, Kember, dits de Molsheim, apparaissent, au quatorzième siècle, au nombre des principaux vassaux de l'évêque.

• Les jésuites ont déjà été admis en 1567 à Molsheim.

#### § 251. *Gressweiler. — Rosenweiler. — Bischofsheim.*

*Gressweiler* a été donné par Lothaire I<sup>er</sup> au monastère d'Erstein<sup>1</sup>. En 1289, l'empereur Rodolphe de Habsbourg a engagé sa *villa in Gresswiler* à Hugon de Lupphenstein pour 50 marcs d'argent pur au titre de Strasbourg<sup>2</sup>. Les Lupfenstein cédèrent leur gage à d'autres nobles. Les Andlau le cédèrent aux chevaliers de Trubel, qui le leur rendirent. En 1414, Rodolphe d'Andlau, chevalier et vice-dome de l'évêque de Strasbourg, céda cette localité aux Wetzels de Marseille. Enfin, en 1507, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> donna à l'évêque Guillaume le droit de le retirer des mains de Sophie, comtesse de Tubingen, contre le remboursement de 50 marcs au titre de l'Empire<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Academia Molsheimensis Panegyricus An. MDCXVIII. Leopoldo fundatori oblatus.*

<sup>2</sup> Voy. t. III, p. 440, § 184. — <sup>3</sup> Archives départementales du Bas-Rhin.

<sup>3</sup> Dans l'autographe, ce village est appelé *das dorff Grosweiler bey Hermelsheim und Mutzsich.*

*Rosenweiler*, autrefois *Rosheimweiler*, bourg situé entre la ville de Rosheim et le château de Girbaden, et qui diffère d'un autre village de ce nom sur la Sorn, a été engagé avec Girbaden aux Hohenstein et ensuite seul à d'autres nobles par l'évêque Guillaume II. Conféré plus tard en fief aux Rathsamhausen, il fit retour à l'évêque en 1582, après la mort de Frédéric de Rathsamhausen.

*Bischofsheim*, par contraction *Bischen*, est un village important. Il compte parmi les plus anciens domaines de l'Église de Strasbourg, à qui il a été donné par le roi Dagobert II. Au treizième siècle<sup>4</sup>, l'évêque y possédait une cour dominicale. Afin de le distinguer des autres villages qui portent le même nom, les anciennes chartes écrivent *Bischofesheim*, près de Molsheim ou près de Rosheim. L'empereur Frédéric II, dans une transaction qu'il fit, en 1223, avec l'évêque de Strasbourg, se réserva l'advocatie de la villa de *Bischovesheim*. Mais, en 1236, il y renonça en faveur de l'évêque et en échange de la villa de Wasselnheim qui appartenait à ce dernier. Cette advocatie, acquise par Berthold I<sup>er</sup>, échut ensuite en fief à Bourcard Flesch de Bischofsheim, chevalier<sup>5</sup>. En 1422, les Mullenheim refusèrent à l'évêque le droit de patronage. Le château que renfermait cette localité était allodial; il fut vendu, en 1591, pour 4000 florins, à Albert de Kuppenheim, par les fils de Jean de Wyhe<sup>6</sup>. Il existe depuis plusieurs siècles un couvent de franciscains sur une hauteur voisine appelée en Alsace *Bischeberg*.

En 1097, un Henri de *Bischofesheim* signa comme témoin dans une charte<sup>7</sup>.

En 1109, on trouve encore un *Eribo et Judenta de Bischoffesheim uxor ejus*<sup>8</sup>.

### § 252. *Griesheim*.

*Griesheim*, surnommé *im Loch*, a été engagé, en 1452, par l'évêque Guillaume à Henri de Hohenstein et à Wiric de Hohenbourg pour 600 florins. A la fin du quinzième siècle, les successeurs des engagistes vendirent leur titre aux Landsperg. En 1612, les Landsperg l'offrirent en

<sup>4</sup> *Codex membran. de Curia Episcop. Argent. sec. XIII.*

<sup>5</sup> *Codex membran. reddituum et Feudor. Episcopi sec. XIV.*

<sup>6</sup> Les lettres de vente portent : « Die Burg und Schloss mit dem vorhof samt den heusern... gelegen in dem dorff Bischoffesheim by Rosheim, genant das unter Schloss, ist ledig und eigen, etc. »

<sup>7</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CLXXXII.

<sup>8</sup> *Id.*, id., p. CCXII.

fief à l'électeur palatin. Mais le palatin Frédéric V ayant été proscrit, le domaine fut revendiqué, en 1623, par Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, en faveur de son Église, malgré l'opposition de Samson de Landsperg. Samson mourut sans postérité avant la guerre de trente ans. Le palatin, pensant que le fief était vacant, demanda, au rétablissement de la paix, qu'il lui fût vendu. L'évêque, pour garder le village, paya, en 1636, à l'électeur 3000 florins. Sous les Landsperg, les habitants professèrent le culte protestant de la confession d'Augsbourg. Ce village a été brûlé deux fois, à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle.

*Altorff*, bourg situé à côté de l'abbaye du même nom, a été donné, en 1254, à l'Église de Strasbourg par l'évêque Berthold I<sup>er</sup>. On voit dans un vieux titre du dixième siècle, appartenant aux archives de Saint-Thomas, que l'évêque Adaloché a donné à cette église la *villula Aldorf*.

*Arnoldsheim*, vulgairement *Ernolsen*, a été acheté, en 1286, par l'évêque Conrad III de Henri, comte de Veldentz, et de Walther de Geroldseck pour 240 marcs d'argent. En 1498, l'évêque de Strasbourg a concédé les revenus de l'église paroissiale au chapitre de Haselach, dont le prieur y exerçait le droit de patronage. Ce village fut engagé à Jean de Pfettersheim par l'évêque Guillaume II.

*Ergersheim*. Au quatorzième siècle, les nobles de Hunebourg y ont joui de la dime, qui devait être payée au château de Dachstein.

*Wolckesheim*, *Wolckheim*, autrefois *Wolgangeshheim*. Les Vinstingen d'abord et ensuite les Hohenstein en ont compté la moitié au quinzième siècle parmi leurs fiefs épiscopaux<sup>1</sup>. En 1480, Jacques de Hohenstein eut pour successeur son gendre Daniel de Mullenheim, en faveur duquel il avait demandé une substitution.

*Avelsheim* avait, au quatorzième siècle, une cour dominicale; les burgraves d'Osthofen en avaient été constitués les Vogt par l'évêque.

La villa *Herolzheim*, Ernolsheim, figure dans la notice de la fondation du couvent de Saint-Jean-des-Choux, entre 1126 et 1127.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Ernolsheim marca septem mansa*.

Anciennement Ergersheim était une propriété de Saint-Thomas. Cette église tenait de l'évêque Richwin *in Argeresheim marca quicquid vini feri ruriferique ruris situm est*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les lettres d'investiture portent : « Wolckesheim u. Dalheim halber, als es Herre Ulrich sel. von Vinstingen genossen hat. »

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v, p. 329.

Au onzième siècle, l'abbaye de Hohenbourg possédait des biens à *Avclsheim* et à *Argeresheim*, Ergersheim. Charte de saint Léon du 17 décembre 1050<sup>3</sup>.

*Albrunn*, village connu au huitième siècle et dont il ne restait du temps de Grandidier qu'une chapelle, figure aussi dans la même charte.

Le 30 mai 1089, Oiton, évêque de Strasbourg, a donné aux frères de son Église *sex mansos in Volkoldesheim marca*. Ces biens avaient été jusqu'alors tenus à titre de bénéfice par un vassal du nom de Wanhard. Le grand-chœur les posséda jusqu'à la révolution<sup>4</sup>.

L'an 1070, Wernher II, évêque de Strasbourg, donna à Godefroy, homme noble, en le dispensant de tout service militaire, des biens à *Wolgangesheim* et *Outhtingen*, Wolxheim et Uttingen<sup>5</sup>.

§ 253. *Thalheim*. — *Sultz*. — *Biblenheim*. — *Bergbietenheim*.

*Thalheim*, *Dalenheim*. La moitié de ce village a été conférée en fief aux Vinstingen et aux Hohenstein, en même temps que Wolcksheim. Ulrich de Vinstingen vendit, en 1551, sa part à Culmann de Wasselnheim, du consentement de l'évêque.

*Sultz*, situé sur les bords de la Mossig, entre deux collines vitifères, figure, au quatorzième siècle, comme une ville forte; il est cependant compté parmi les villages en 1456. A cette époque, le tiers de cette localité fut engagé par l'évêque Sigfrid à Obergass de Molsheim. On connaissait déjà au seizième siècle les bains situés dans une prairie voisine et la chapelle de Saint-Amand.

*Biblenheim* est un petit village qui possède une chapelle dont le droit de patronage appartient au grand-chapitre de Strasbourg. Au dix-septième siècle, il était avec Sultz dans des rapports tels que ces deux villages n'avaient qu'un curé et qu'un prévôt. Un Codex en parchemin du quatorzième siècle porte « que la villa Bibelnheim appartient en commun à l'Empire et à l'évêque. » La part impériale parvint aux Landsparg qui la vendirent, en 1554, à l'évêque Érasme pour 385 livres tournois.

*Bergbietenheim* et quelquefois simplement *Bietenheim* était autrefois une petite ville avec un château; c'est aujourd'hui un village. Il en est encore fait mention comme d'une ville, *oppidum*, en 1517. Elle fut occupée par les Armagnacs en 1444<sup>1</sup>. En 1455, les Strasbourgeois y assiégèrent Antoine

<sup>3</sup> Id., t. VI, p. 316.

<sup>4</sup> Id., t. VI, p. 252.

<sup>5</sup> GRANDIDIÈRE, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXXVII.

<sup>1</sup> SCHILTER ad *Königshov*. p. 919.

de Hohenstein et d'autres nobles qui leur étaient hostiles. Les Hohenstein occupaient le château et la moitié de la ville comme fief mouvant de l'évêché. Le village avait été donné, en 1356, à titre de sous-fief, à la famille de Hohenstein par les landgraves de l'Alsace inférieure, qui le tenaient eux-mêmes en fief de l'Église de Strasbourg. En 1469, l'évêque et le chapitre permirent aux Hohenstein de l'engager pour trois ans à Étienne Bock. Bietenheim fit retour à l'Église en 1513<sup>2</sup>; George Hohenstein le lui céda pour 2500 florins.

En 1128, Marmoutier possédait in *Buhilenheim marca* (Biblenheim) *mansa I.*

Au onzième siècle, l'abbaye de Honcourt avait des propriétés dans *Talheim*.

Hundesheim figure sous le nom de Hundenesheim dans un diplôme falsifié d'Ebersheim de 987.

§ 254. *Hindisheim*. — *Lipsheim*. — *Holtzheim*. — *Hurtigheim*.

*Hindisheim*. Une partie de la villa *Hundinisheim* a été donnée au monastère de Moyenmoutier<sup>1</sup>. On lit dans la *Chronique d'Ebersheim*<sup>2</sup> qu'au onzième siècle l'évêque Wernher enleva la cour dominicale à l'abbaye d'Ebersheim. L'évêque ayant concédé en fief aux Hohenbourg le village de Hindisheim et celui de Lipsheim, cette famille y bâtit un petit château. Richard de Hohenbourg, voulant embrasser la vie monastique, les rendit, en 1476, à l'évêque Robert<sup>3</sup>. Deux ans après, l'évêque les engagea à Frédéric de Misselbach. Mais à la mort de Richard, le dernier de sa race, Sicker de Sickingen, son parent, prétendit que ces villages devaient lui revenir avec tous les biens des Hohenbourg; il transigea, en 1500, pour une pension annuelle. Le château fut concédé d'abord aux Hénig, puis aux Meyerhofer.

*Lipsheim*. Nous venons de voir qu'il a eu le même sort que Hindisheim.

*Holtzheim* a été engagé aux Mullenheim par l'évêque, au commencement du quinzième siècle. Cet engagement passa, en 1534, à Wolff de

<sup>1</sup> Les lettres de vente portent : « Das Schloss zu Bietenheim mit allen gebuwen... »  
« so dann die Statt Bietenheim halber; desglich das dorff Achenheim halber... darzu  
« die Burgk Hohenstein halber, etc. »

<sup>2</sup> BELHOMME, *Historia Mediani Monast.* p. 111, coll. p. 261.

<sup>3</sup> MARTENE, *Thesaur. Anecd.* col. 1144.

<sup>4</sup> L'autographe s'exprime ainsi : « Luppshaim und Hundesheim, die mir mit andern zu leben gelihen sint, etc. »

Landsperg, qui substitua dans ses droits Jacques d'Ingenheim, son gendre. Le rachat en a été opéré, en 1578, par l'évêque Jean.

*Hürtigheim*, village divisé en plusieurs parties, n'appartient que pour le quart au bailliage de Dachstein.

En 1114, l'empereur Henri V, confirmant les biens que l'abbaye de Moyenmoutier possède en Alsace, déclare que les religieux ont droit de nommer à Feldkirch (près de Niedernai) et à Hindisheim tel avoué qu'il leur plaira, et d'instituer et de révoquer à leur gré les maires, doyens et autres officiers.

Il ajoute que les religieux doivent occuper souvent et canoniquement l'église construite à Feldkirch, en l'honneur de saint Maximin, et celle qui est élevée à Krautergersheim, en l'honneur de saint Apre, ainsi que la chapelle de Sainte-Marie à Niedernai<sup>4</sup>.

#### § 255. IV. Vallée et bailliage de Schirmeck. — Château de Schirmeck.

La vallée de la Brusche, ainsi nommée à cause de la rivière de la Brusche qui y coule, est aussi connue sous la qualification de vallée de Schirmeck, à cause du château de ce nom. Elle a six lieues de long et joint, par une route qui la traverse, l'Alsace avec la principauté de Salm et la Lorraine. Les villes de Mutzig et de Schirmeck la limitent à l'est et à l'ouest, et les fortifications dont elles étaient autrefois munies en défendaient le

\* « Veltkierheim et Hundenesheim, quem Abbas et fratres asciverint, et cui eas commendare voluerint, ipsum advocatum, vel melius dicam, custodem habeant, ipsique, qui ad hoc vocati fuerint, præscriptam legem advocationis custodiant. De novem mansis apud Dutelheim duos illos advocatus tenebit, pro quo beneficio Veltkierheim et Hundenesheim tutari et custodire debet. In quibus etiam locis villicos, decanos, decimatores, cæterosque officiales Abbas et Præpositus ejus quos voluerint de officio dejicient.

« Ecclesiam Veltkierheim in honore sancti Maximini et alteram in honore sancti Apri apud Hernigersheim, Ecclesiam nihilominus apud Hundenesheim canonice sæpe dicti fratres teneant, et capellam sanctæ Mariæ apud Ehenheim, nec quisquam de decimis, vel de reliquis ad ipsos pertinentibus eis calumniam facere audeat....

« Eorum sane, quo in Radaldivillare habent, qui in beneficium de corte Bercheim tenuerit advocatus sit, quia eadem cors ad eos pertinere certissime dignoscitur; et ideo beneficium de corte tenet res ibi eorum ex antiquo jure tueatur.... Prædium Tanvillare libere à liberrimo viro datum libere possideant. Advocatum Veltkierheim pro beneficio duorum designatorum mansorum sub præscripta lege advocacionis ad vocatum habeant. Quamdiu ibidem Ecclesiam non habuerint; decimas cui voluerint dabunt: si vero fecerint, sibi et suæ ecclesiæ retinebunt.»

GRANDDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. 220

passage. Elle n'est ni étroite ni sauvage; elle offre au contraire plusieurs sites pittoresques, riches en vergers et en pâturages, au milieu desquels se distinguent quelques vignes. Dans son milieu, sur la gauche de la Brusche, s'ouvre la vallée de *Haselach*, arrosée par la Hasel et illustrée depuis bien des siècles par son chapitre et par son église, dédiée à saint Florent. Des vallons voisins s'échappent cinq rivières poissonneuses et surtout abondantes en truites, qui mêlent leurs eaux à celles du torrent. Ce sont la Stillbach, la Haselbach, la Sulzbach, la Eimerbach et le Vich. Tous ces cours d'eau sont sur la rive gauche de la Brusche; il n'en est qu'un seul sur la route droite; c'est la Magel, qui sert à conduire dans la Brusche les bois coupés sur les montagnes voisines. Les vingt villages qui décorent cette vallée sont de vivants témoignages de sa fertilité. Outre les châteaux de Mutzig et de Schirmeck, qui ferment ses extrémités, la vallée en compte quatre autres qui furent autrefois la résidence de nobles et riches familles. Ce sont Girbaden sur la droite, Ringelstein, Hohenstein et Nideck sur la gauche<sup>1</sup>. Ils n'offrent plus aujourd'hui que des ruines; mais ces ruines mêmes embellissent les environs. Les forêts voisines renferment du gibier de toute espèce.

Le château de *Schirmeck*, placé à l'angle d'une montagne que baigne la Brusche, a reçu son nom de la situation même; il l'a communiqué à une petite ville<sup>2</sup>, qui dans la suite des temps est tombée à l'état de village. L'extrémité de cette localité est traversée par la Brusche, qui sépare l'Alsace de la Lorraine et du comté de Salm. Il existait déjà une paix castrale au château de Schirmeck en 1380; l'année suivante, l'évêque Frédéric II déclara qu'il devait à Jean d'Ochsenstein et à Nicolas Richter, à qui le château et toute la vallée avaient été engagés, une somme de 200 livres employées aux fortifications de la ville et du château. Sous l'évêque Guillaume II, en 1413, 300 livres étaient déjà employées au même usage par les Hohenstein et par d'autres nobles, successeurs des engagistes. Schirmeck porte dans les chartes le nom d'*oppidum* pendant toute la durée de l'existence du château qui périt au seizième siècle. Cependant des débris de la ville il s'est formé un village dont une partie, située au delà de la Brusche, appartient à la Lorraine et porte le nom patois de *la Broque*, corruption évidente du mot *Bruck*, pont.

#### § 256. Ville de Mutzig.

*Mutzig* est une ville avec un château qui a été considérablement aug-

<sup>1</sup> Ces trois derniers sont situés dans la vallée de Haselach.

<sup>2</sup> Dans les chartes du quatorzième siècle, que nous analyserons plus tard, il est dit : « Burck und Statt zu Schirmeck ; item zwo vestene burgk und Statt zu Schirmeck. »



menté et embelli de notre temps. Elle forme aujourd'hui le chef-lieu d'un bailliage qui fit longtemps partie, avec Molsheim, de la Vogtey de Dachsstein.

Au dixième siècle, on écrivait en latin *Muzzeca* et *Muziaca* au treizième. Une charte de Haselach, datée de 1254, porte *oppidum Muziche*. Cependant des titres de la fin du treizième siècle et du commencement du quatorzième placent Mutziga dans la classe des villages. Il n'était pas difficile de fortifier Mutzig, puisqu'il est protégé d'un côté par la Brusche et d'un autre par une montagne hérissée de rochers. Mutzig, Wege et Hermolsheim, ainsi que Molsheim, s'allièrent, en 1265, avec les Strasbourgeois contre Walther de Geroldseck et ses alliés. L'advocatie et les autres droits de l'Empire que Frédéric II, roi des Romains, avait retenus, en 1225, in *Mutziche*, furent conférés à l'évêque, en 1508, en échange du village de Mulhausen. Les Strasbourgeois, en guerre avec leur évêque Guillaume II, vinrent, en 1416<sup>1</sup>, mettre le siège devant la ville de Mutzig; mais ils ne purent s'en emparer. Cinq années plus tard, ils échouèrent encore devant le château. Dans cette dernière expédition, trois cent cinquante cavaliers des troupes épiscopales, qui étaient venus au secours du château sur le point de succomber, mirent en fuite un corps de deux mille cinq cents hommes de pied et leur firent cinquante prisonniers<sup>2</sup>. En 1427, Wirich de Hohenbourg, qui venait de rendre Schirmeck, tenu en engagement par lui, reçut l'engagement de la ville et du château de Mutzig avec les villages de *Hermolsheim* et de *Wege*. Wirich était dans une sécurité profonde, lorsqu'en 1444, à l'instigation de l'évêque Robert, Louis, comte palatin, frère de l'évêque Schaffride de Leiningen, et les comtes de Sarwerden s'emparèrent par surprise de la ville et en chassèrent non-seulement Wirich, mais encore tous les habitants. Wirich implora le secours des Strasbourgeois, auxquels se joignit Louis de Lichtenberg. Leur approche suffit pour mettre en fuite les nouveaux hôtes de la ville<sup>3</sup>. Dix ans plus tard, Wirich engagea le quart de la ville et la moitié du château aux Strasbourgeois, qui les transmirent à Conrad Bock, en 1459, pour 775 florins. La même année, la veuve de Wirich et ses filles en vendirent une part aux Wurmser pour 400 florins. En 1466, les Bock et les Wurmser reçurent en commun des Hohenbourg le reste de la ville et des villages pour 750 florins d'or. Peu après, l'évêque Albert donna à Jacques de Landsperg le pouvoir de racheter toutes ces propriétés, et l'évêque Guillaume de Hohenstein conféra en fief à lui et à ses fils la ville et le château. A l'extinction de ces Landsperg, en 1636, elles firent retour à l'évêché,

<sup>1</sup> HERTZOG, lib. III, p. 27. — <sup>2</sup> Id., lib. VIII, p. 135.

<sup>3</sup> HERTZOG, loc. cit.; mais au liv. VI, p. 176, il place cet événement à l'année 1454

quoiqu'il y eût descendance masculine d'un quatrième fils Landsperg, qui était né après l'investiture. En 1632, le comte de Mansfeld, et dix années après, les Suédois occupèrent Mutzig. Les engagements fréquents que subit cette localité ont peut-être facilité l'admission dans son sein d'un grand nombre de juifs. Les Surger de Mutzig se sont éteints en 1595.

En 920, l'évêque Richwin donna Muzzica, Mutzig, à l'église de Saint-Thomas <sup>4</sup>.

§ 257. *Hermolsheim. — Wege. — Dingsheim. — Still. — Heiligenberg.*

A la ville de Mutzig il faut joindre le petit village de Hermolsheim, qui n'en est séparé que par la Brusche, et qui est remarquable par un vaste couvent de récollets. D'anciennes chartes écrivent *Hermoutisheim* et *Hermotsheim*, d'où est sorti Hermolsheim. Frédéric, chevalier de Hermoutisheim, et Berthold, son frère, figurent avec Hugon, chevalier de la même vallée, dans une charte de Haselach de 1172.

Le village de *Wege*, près de Hermolsheim, a entièrement disparu. Henri VII, pour obtenir la possession pleine et entière de Mulhausen, le céda, en 1307, avec tous les droits de l'Empire à l'évêque de Strasbourg. La population paraît s'en être jointe à celle de Mutzig.

*Dingsheim* est le premier village du bailliage après Mutzig. Il y a une localité du même nom dans le bailliage de Kochersperg.

*Still*, assis sur un ruisseau du même nom, se trouve rappelé dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, daté de 817 <sup>1</sup>: *Locellum nuncupantem Stilla et rivulum qui dicitur Stilla*. L'Église de Haselach perçoit la dime de ce village. Les Pfaffenlapp, chevaliers de Still et vassaux de l'Église de Strasbourg, se sont éteints au seizième siècle. Le lac de Still, qui était partagé entre plusieurs hommes, le village voisin de *Munchhof*, célèbre par ses pâturages et son gibier, ont été achetés, en 1525, pour 700 florins, de l'abbaye de Neubourg, par l'évêque de Strasbourg. Le dernier recteur de l'Église de Still est mort, en 1310, époque à laquelle l'évêque a réuni cette Église au chapitre de Haselach.

*Heiligenberg*, village sur le mont sacré, est le siège du prévôt de la cour de Haselach; il appartenait avec la prévôté elle-même aux Ochsenstein, des mains desquels il a passé de différentes manières aux évêques. Après les Ochsenstein, les comtes de Bitsche en obtinrent une part, et cette part, conférée d'abord en fief aux Pfaffenlapp, fut ensuite vendue,

<sup>4</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v, p. 529.

<sup>1</sup> *Gall. Christ.* t. v. Instrum. col. 462.

en 1532, à l'évêque Guillaume, à la condition cependant que les Pfaffenlapp seraient investis de ce fief par l'évêque et le garderaient. Une autre part passa aux Bock, aux Andlau, aux Landsperg. Les Andlau vendirent aussi la leur, en 1528, à l'évêque pour 140 florins d'or.

§ 258. *Haselach et autres villages.*

*Haslach* forme un double village, *Ober* et *Nieder-Haslach*. L'un et l'autre tirent sans doute leur origine du monastère qui s'est formé dans ce lieu au septième siècle, et qui plus tard est devenu une collégiale. Plusieurs titres du douzième siècle et des siècles suivants lui donnent le nom latin d'*Avellana* et d'*Avellanum*. *Ober-Haslach* possède une petite chapelle qui, suivant la tradition, servit de retraite à saint Florent avant qu'il ne fût élevé à l'épiscopat. Dans *Nieder-Haslach* se trouve l'église collégiale dont j'ai parlé. Comme l'évêque de Strasbourg y possédait un palais et une cour dominicale, le prévôt d'Ochsenstein ou son sous-prévôt devait y tenir trois plaids annuels, dans lesquels il était assisté par treize échevins pris parmi les colons, *Hubarii*, de la vallée. Le prévôt avait le droit de patronage dans la chapelle d'*Ober-Haslach*. On devait à l'évêque un char attelé de sept bœufs à chaque voyage qu'il faisait par dessus la montagne avec l'empereur<sup>1</sup>. Le palais, contigu à l'église, est déjà appelé *Palatium antiquum* dans une charte donnée par l'évêque Conrad en 1289. Le chapitre perçoit les dimes dans l'un et l'autre village.

*Genspurg* est une cense située derrière *Haselach*. Elle portait au quatorzième siècle le nom de *Genresburn*.

*Urmat* dépend de la paroisse de *Haselach*. Les habitants en parlent un mélange d'allemand et de patois.

*Lutzelhausen*, localité où l'on parle patois, ne forme avec *Muhlbach* et les trois villages suivants qu'une seule paroisse dont la collation appartient au prieur de *Haselach*.

*Wich* est le nom d'un village et d'une rivière qui l'arrose. Le diplôme de Louis-le-Débonnaire, qui parle de la *Still*, cite aussi le ruisseau de *Wichia*. Une charte du quatorzième siècle dit de ce village : « Dans *Wicha* appartient à l'évêque *twing und bann*, à l'exception de l'office du *Schultheis*, qui appartient à l'abbesse de *Handlau*. » L'abbesse a vendu, en 1559, ses droits à l'évêché de Strasbourg. Il existe des chartes qui distinguent ce village en deux, le village supérieur et l'inférieur. L'un ou l'autre portent aujourd'hui le nom *Netzenbach*.

*Netzenbach* n'est séparé de *Wich* que par le ruisseau. Ces deux villages

<sup>1</sup> *Codex membr. Reditum Episcop. Argent.*

n'ont qu'une église et qu'un curé; mais chacun d'eux possède son Schulheis particulier.

*Herspach* était aussi un double village au quatorzième siècle, *Ober* et *Nieder-Herspach*; il n'en forme plus aujourd'hui qu'un seul qui s'est considérablement agrandi.

*Wackebach* n'a qu'un prévôt avec Schirmeck. Une charte de 1366 distingue deux villages de ce nom, *Ober-Wackebach* et *Nieder-Wackebach*; les deux se sont aujourd'hui réunis en un seul. Il a d'abord été attaché à la paroisse de Wich et ensuite à celle de Schirmeck.

*Grendelbruch* paraît être au nombre des villages que Frédéric, comte de Linange, donna, en 1220, à l'Église de Strasbourg lors de la transaction qu'il fit avec l'évêque Henri II au sujet du comté de Dagsbourg. En effet, Hugon, comte de Dagsbourg, fit don de l'église de Grendelbruch et de toutes ses dépendances au monastère d'Altorf qu'il avait fondé<sup>2</sup>. Cependant le droit de patronage appartient aujourd'hui à l'évêque de Strasbourg.

*Muckenbach*, village au quatorzième siècle, n'est plus aujourd'hui qu'une cense.

*Raus*, en français *Rousse*, est contigu à la seigneurie du Ban-de-la-Roche.

*Steinbach*, hameau d'à peu près quatre maisons.

*Schwartzach* ou *Schartach*, et

*Berenbach* se servent de l'église paroissiale de Schirmeck, sise en rase campagne entre ces deux localités.

*Nassweiler* ressortit à la cure de Rothau.

Outre Genspurg, Muckenbach et Steinbach qui, après avoir été autrefois des villages, ne sont plus aujourd'hui que des censes, il est plusieurs autres localités, existantes au quatorzième siècle, qui ont disparu aujourd'hui. Ce sont *Stärenbach* ou *Storbach*, dont la chapelle est restée debout et qui appartient au chapitre de Haselach; *Schotten*, dont le nom est encore porté par une prairie des environs de Ringelstein; *Sybenbuch* ou *Symbuch*, qui a laissé le sien à une vaste forêt commune au chapitre de Haselach et à sept villages du bailliage; *Schœnenbruch*; *Sunderbruch*; *Uberechlingen*, dont le nom même a disparu.

---

En 1453, Chlora, abbesse d'Eschau, cède à l'évêque de Strasbourg des droits sur les bénéfices de Saint-Florent<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> *Gall. Christ.* t. v. Instrum. col. 466.

<sup>3</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH.

*Grendelbruch* et *Berenbach* existaient au onzième siècle.

Le comte Eberhard, fondateur de l'abbaye d'Altorf, avait donné à cette abbaye *decimas ex sylva in Berenbac et Grundelbac* <sup>4</sup>.

Dans le même siècle, la même abbaye reçut du comte Hugon *Capellam beati Michaelis, ecclesiam Berbach* <sup>5</sup>.

L'abbaye d'Altorf percevait la dime à Muckenbach.

Lorsque Erchambault, évêque de Strasbourg, consacra l'église de l'abbaye d'Altorf, le comte Hugon donna à cette église la dime du village qu'on appelle Altorf *unaque (decimas) omnis ruris quod adjacet circa Burgbergh, tam in longitudine quam in latitudine in cujus montis cacumine suum extitit castrum et decimas omnium prædiorum suorum* <sup>6</sup>.

GRANDIDIER <sup>7</sup> dit que le Burgberg paraît avoir existé dans la vallée de Schirmeck, là où sont aujourd'hui les ruines du château de Girbaden. En effet, l'abbaye d'Altorf jouissait sur ce point de certains droits, de même qu'elle percevait la dime dans les villages voisins de Girbaden, à savoir *Grendelbruch, Muckenbach, Mahekirch, Bærenbach* et *Schirmeck*.

Mais il ne faudrait pas conclure de là que Burgberg fut un village, c'était simplement une montagne au haut de laquelle s'élevait un château.

SCHOEFFLIN cite comme villages détruits *Schænnenbruck, Sundbruch, Uberechlingen*.

Il faut encore ajouter *Jethol*. En effet, dans la *Notitia brevis foundationis abbatiæ Altorf* il est dit que vers la fin du onzième siècle le comte Hugon a donné à l'abbaye *curiam Jethol, cum banno*.

Le village de *Storbach* existait déjà en 1068, car il est désigné comme limite d'une forêt dont jouissait l'abbaye d'Altorf; *incipientes à Rotaho fluvio et finientes in Surebac*, dit la charte.

### § 259. Châteaux. *Ringelstein*. — *Hohenstein*. — *Nideck*.

Outre Schirmeck, il y avait dans le bailliage de ce nom quatre autres châteaux. C'étaient *Girbaden, Ringelstein, Hohenstein* et *Nideck*. Les trois derniers sont situés sur la partie des Vosges qui est derrière Haselach, le premier est dans une autre partie de la vallée et se trouve au nombre de quelques fiefs mouvants de l'évêché dont nous parlerons plus loin.

*Ringelstein* a été laissé, en 1220, à l'évêché par le comte Frédéric de Linange <sup>1</sup>, soit qu'il ait été seulement occupé par ce seigneur pendant la

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CXXV.

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. V, p. 381.

<sup>6</sup> *Notitia brevis foundationis Abbatiæ Altorff scripta ad finem seculi XI*. WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 379. — <sup>7</sup> Loc. cit., p. 382.

<sup>1</sup> LAGUILLE, *preuves*, p. 38.

guerre d'alors, soit qu'il fit partie de l'ancien comté de Dagsbourg, dont la propriété était en question. Gerungus, chevalier, Jean et Anselme, écuyers de Dorolzheim, vassaux de l'Église de Strasbourg, relevaient de ce château au quatorzième siècle <sup>2</sup>.

*Hohenstein.* Bourcard, chevalier, qui portait le nom de ce château, en a engagé une partie à l'évêque de Strasbourg, en 1279, pour 220 marcs d'argent. L'engagement devait durer cinquante ans. Une contestation, soulevée par les autres nobles de Hohenstein, donna lieu, en 1320, à une paix castrale. Le différend se renouvela en 1334. L'évêque Berthold prit et détruisit le château de Hohenstein <sup>3</sup>; mais trois ans après il fut fait lui-même prisonnier à Haselach par Rodolphe de Hohenstein <sup>4</sup>. Il en résulta, en 1345, une transaction qui sauvegarda à ce Rodolphe et à l'évêque les droits que chacun d'eux possédait sur la montagne et sur le rocher de Hohenstein.

*Nideck* a été donné en fief par les évêques aux landgraves et par ceux-ci à d'autres nobles <sup>5</sup>. En 1393, Jean de Schaftolzheim, Thomas d'Endingen, chevaliers, Nicolas Richter et Frédéric Stahel de Westhofen, écuyers, donnèrent leur nom au traité solennel de paix castrale fait dans leur château de Nydecke. Parmi les garants de cette paix, qui étaient au nombre de deux, pour chacun des contractants, on voit figurer Louis de Wickersheim, Reibold Spender, Wiric de Berstetten et Bourcard de Wangen <sup>6</sup>. En 1436, l'évêque Guillaume II souleva une contestation à propos du droit d'ouverture dans ce château qui lui était refusé par Thomas zu der Megde. Il reste de Nideck une tour carrée encore intacte et formée de pierres de taille.

### § 260. Histoire de ce bailliage.

Il faut faire remonter aux rois Mérovingiens l'origine des droits de l'Église de Strasbourg dans la vallée de la Brusche. Elle a été confirmée par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire dans la propriété de la partie limitée par les ruisseaux de la Still et de la Wich, les sources de la Brusche et de la Hasel. La partie méridionale de la vallée n'a passé que plus tard entre les mains de l'évêque. En 1252, l'empereur Frédéric II a échangé la vallée de *Britztal* avec la villa épiscopale de *Trenheim*. Je pense qu'il a fait cet échange en sa qualité de duc d'Alsace. En 1508, Henri VII

<sup>2</sup> *Codex membr. Feudor. Argent. sec. xiv.*

<sup>3</sup> KOENIGSHOV. *Chron. Alsat.* cap. v, p. 322.

<sup>4</sup> ALBERT DE STRASBOURG in *Vita Bertholdi II. Ep.*, p. 173.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 224.

<sup>6</sup> L'original se trouve aux archives de l'évêché.

concéda spécialement à l'Église de Strasbourg les droits qu'exerçait l'Empire dans le village de Wege, aujourd'hui détruit.

En 1366, l'évêque Jean vendit le château et la ville de Schirmeck avec toute la vallée de la Brusche et ses villages à Jean, comte de Salm, et à ses héritiers pour 12,000 florins, en se réservant toutefois, pour lui et ses successeurs, le droit de rachat<sup>1</sup>. Cette vente ne concernait ni Girbaden, ni les autres châteaux de la vallée de Schirmeck, ni les villages qui en dépendaient, ni la ville de Mutzig. En 1373, le comte de Salm concéda à Jean d'Ochsenstein, prévôt de la cathédrale, à Nicolas de Greenstein, chevalier, et à Nicolas Richter, écuyer, dit Tutschman, les propriétés qu'il avait acquises six ans auparavant et pour le même prix. En 1389, Richter ne céda à Rodolphe d'Ochsenstein, vice-dome de l'évêque, que le quart de ce gage et toujours aux conditions où avait été faite la première vente. Afin d'éviter tous les dangers qui pourraient résulter d'un différend survenu entre ces propriétaires de Schirmeck, on fonda une paix castrale qui devait être renouvelée toutes les fois que les engagements se prorogeraient ou que les biens de la vallée seraient morcelés. Elle fut renouvelée, en 1447, entre Henri de Landsperg, écuyer; Henri de Hohenstein, vice-dome; Wirich de Hohenbourg; Jacques de Hohenstein; Joseph de Wangen; Hermann Dutschmann et son frère, et Berthold Zorn. Tous ces nobles étaient alors participants au gage de Schirmeck. Peu à peu ils associèrent à eux plusieurs autres nobles, au nombre desquels figura, en 1464, le seigneur Louis de Lichtenberg. Aussi lorsque, au commencement, l'évêque Albert voulut racheter ces propriétés, Schirmeck était partagé entre dix familles. Cette opération, devenue très-difficile, dura plusieurs années, et ne put être terminée qu'en 1510 par Guillaume, successeur de l'évêque Albert.

Au quatorzième siècle « tous les hommes du sexe masculin, résidant « dans la vallée de la Brusche, mariés ou veufs, ou ayant l'âge de la discrétion, étaient tenus de donner, après leur décès, le mortuaire à l'évêque. » *« Omnes homines masculi sexus, in valle Brusche residentes, uxorati vel viduati, vel debitos discretionis annos habentes, tenebantur dare episcopo post obitum suum mortuarium »*. Ce droit consistait à prélever pour l'Église, soit la meilleure, soit la seconde meilleure bête de la succession, soit un objet mobilier, selon les usages. Ce fait prouve que les habitants de la vallée étaient attachés à l'évêque par les liens du servage. Ce droit existait encore au dix-huitième siècle; mais il était modifié en

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, dans le landgraviat, § 224.

<sup>2</sup> C'est ainsi que porte le Codex en parchemin des revenus des fiefs de l'évêché de Strasbourg.

ce sens qu'il était payé en argent au prorata des facultés des décédés. La juridiction supérieure dans toute la vallée appartient à l'évêque. Dans les forêts communes au chapitre de Haselach et aux sept villages, l'évêque et le chapitre ont le droit de chasse; le chapitre et les sept villages y ont seuls la disposition des bois et la juridiction inférieure. Les autres forêts de la vallée dépendent en partie de l'évêque et en partie du domaine de Girbaden.

§ 261. V. *Bailliage de Benfeld. — Château de Bernstein.*

Ce bailliage est le plus étendu et le plus riche de tous ceux de l'évêché. Il a changé autrefois son nom et ses limites. En effet, tout ce que l'évêché possédait entre le fossé provincial, limite méridionale de l'Alsace inférieure, le ruisseau d'Andelau, le Rhin et la ville de Strasbourg, composait ce bailliage qui s'appelait alors *Vogtey und Pflēge Bernstein*, du nom d'un château fort situé au-dessus de Dambach. Outre sept villes, fiefs de nobles, l'évêque pouvait y compter comme sa propriété autant de châteaux et près de cinquante villages<sup>1</sup>.

Le château de *Bernstein*, que l'on croit avoir été fondé par un certain Béron, duc de Souabe, fut attaqué, en 1227, par l'évêque Berthold, qui s'en empara après un mois de siège et le garda<sup>2</sup>. L'empereur Frédéric II, agissant comme duc d'Alsace, céda, neuf ans plus tard, par un traité solennel ce château à l'Église de Strasbourg, avec laquelle lui et ses ancêtres étaient en contestation pour plusieurs points. Depuis ce moment, Bernstein fut la résidence du Vogt, préposé à l'administration de tout le bailliage. Il renfermait, outre plusieurs appartements, trois tours, dont la plus élevée était destinée aux prisonniers. Cependant, au quinzième siècle, ce château fut rarement entre les mains de l'évêque, car Guillaume II l'avait donné en gage au chapitre et à la ville de Strasbourg. Au commencement de ce siècle, il fut donné en viager à un certain de Werdenberg, chanoine de la cathédrale. En 1429, il appartenait au même titre à Frédéric, comte de Zollerann, et huit ans plus tard, à Conrad de Busnang, tous deux aussi chanoines. Enfin, je le vois occupé, en 1479, par Frédéric, comte de Werdenberg, chanoine<sup>3</sup>. Il est vrai que Guillaume l'avait offert, en 1417, lorsqu'il était à Constance, à l'empereur Sigismond; mais il paraît que l'empereur ne s'est pas soucié d'en faire usage. Comme

<sup>1</sup> Ils sont énumérés dans le *Registre des choses immobilières de la Vogtey de Bernstein*, établi, en 1562, par l'évêque Jean II.

<sup>2</sup> UNSTISIUS, *Fragm. Histor.* p. 90; *Annal. Colm. ad An. MCCXXVII*; *Chron. Novient.* dans MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1165.

<sup>3</sup> Archives épiscopales.



cette lourde masse s'affaïssait peu à peu, le bailliage commença à contracter, sur la fin du seizième siècle, le nom de Benfeld; mais on en détacha alors plusieurs localités qui formèrent des bailliages particuliers.

### § 262. Cité de Benfeld.

*Benfeld*, ville forte avec citadelle sur l'Ill, a acquis quelque célébrité par les sièges nombreux qu'elle a soutenus au dix-septième siècle. Elle existait déjà au huitième siècle sous le nom de *Villa Beneveldim*<sup>1</sup>. C'est au quatorzième qu'on la voit apparaître avec la qualification de ville<sup>2</sup>. Au quinzième, les évêques l'ont agrandie; ils en ont étendu les fortifications, et ont consacré à cette œuvre l'impôt sur le vin et d'autres taxes frappées à cet effet<sup>3</sup>. En 1531, le comte de Wurtemberg, en guerre avec l'évêque à cause des terres de Horbourg, s'empara par ruse de cette ville, dont il avait à redouter la force, et en chassa les habitants<sup>4</sup>; mais quelques mois après ils revinrent avec l'évêque. En 1549, les États d'Alsace s'y réunirent pour délibérer sur l'expulsion des juifs. La proscription fut décrétée<sup>5</sup>. En 1568, l'évêque donna aux bourgeois le privilège de percevoir à leur profit, et pour réparer les fortifications de la ville, le droit à lui dû par tous ceux qui venaient de la campagne s'établir à Benfeld. Vers la fin de ce siècle, Guillaume de Diest, à peine monté sur le siège épiscopal, engagea à la ville de Strasbourg Benfeld et plusieurs autres terres. Les Strasbourgeois firent bâtir un château sur le côté occidental de la ville. Comme cette construction avait fait disparaître la cour féodale des nobles d'Andlau, ceux-ci reçurent, en 1400, 50 deniers d'argent à titre de dédommagement<sup>6</sup>. Cependant Guillaume reçut de nouveau Benfeld et le Kochersperg sans s'être libéré de ses engagements; mais il rendit ces localités aux Strasbourgeois en 1422<sup>7</sup>. Deux ans plus tard, quelques nobles, irrités contre le magistrat de Strasbourg parce qu'il avait établi un impôt à Graffenstadt, sortirent de la ville et essayèrent de surprendre Benfeld. Mais leur projet échoua<sup>8</sup>. En 1436, l'évêque fit ratifier, dans une nouvelle transaction passée avec la ville, le droit d'ouverture qu'il s'était

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 457. — <sup>2</sup> Lettres de Cunon de Bergheim de 1519.

<sup>3</sup> Témoin le registre déjà cité de Jean II.

<sup>4</sup> ALBERT DE STRASBOURG in *Vita Bertholdi II*. Ep., p. 171; KOENIGSHOVEN, *Chron.* cap. v, p. 520. — <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>6</sup> L'autographe qui existe dans les archives épiscopales porte: « Ein hof, hus und « hofestatt, gelegen in der Stette zu Benefeld, allernechst bi der burge und vestin zu « Benefeld die die Statt Strasburg alldo gebuwen hat. » Voy. LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. 24.

<sup>7</sup> Voy. ci-dessus, § 241.

<sup>8</sup> SCHILTER ad *Koenigshov.* p. 865 sq.

réservé. En 1444, Benfeld ne résista pas seulement aux Armagnacs, ses bourgeois firent encore contre eux plusieurs sorties couronnées de succès<sup>9</sup>.

§ 265. Suite du précédent.

En 1538, l'évêque remboursa à la ville de Strasbourg sa créance hypothécaire, l'indemnisait des constructions qu'elle avait élevées et acquit en même temps plusieurs domaines qui n'appartenaient pas à l'évêché et qu'elle avait achetés pendant l'engagement. Pendant le temps de son administration, le magistrat avait introduit dans la ville le culte protestant; l'évêque rétablit les choses dans l'état primitif. On s'occupait alors beaucoup d'agrandir et de renforcer les fortifications de Benfeld. L'évêque Érasme commença le travail en 1548; il fut continué par Jean IV, qui y employa les pierres du couvent de Niedermunster, qui fut alors entièrement détruit. Enfin, Charles de Lorraine et Léopold d'Autriche le poussèrent avec tant de vigueur qu'on aurait dit qu'ils prévoyaient l'arrivée des Suédois. Ces fortifications donnèrent de l'ombre aux Strasbourgeois; aussi lors des négociations qui se traitèrent à Surbourg, en 1595, pour faire cesser la guerre qui avait éclaté entre George de Brandebourg, nommé à l'évêché par le parti protestant, et l'évêque catholique Charles de Lorraine, ils se hâtèrent d'en proposer la démolition. On ne donna pas suite à leur demande. Les hostilités furent suspendues, mais non cessées. En 1652, le comte de Horn, général des Suédois, assiégea Benfeld. Cette ville avait alors la forme d'un pentagone et était entourée d'un double fossé. Sa garnison, composée de huit cents hommes bien approvisionnés en armes et en vivres, était commandée par le courageux de Bulach. Les troupes impériales, unies à celles de l'évêque, assaillirent, au nombre de dix mille hommes, les assiégeants et furent repoussés par eux. Après un siège de six semaines, Benfeld se rendit aux Suédois, qui avaient pensé devoir avant tout se rendre maîtres de cette place pour pouvoir plus facilement dominer le reste de l'Alsace<sup>1</sup>. Ils la gardèrent jusqu'en 1650; ils la vendirent alors à l'évêque après en avoir détruit les fortifications<sup>2</sup>. Durant l'occupation des Suédois, la religion luthérienne avait reparu;

<sup>9</sup> Ibid., p. 1005.

<sup>1</sup> CHEMNITZ, *Historie des Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs*, part. 1<sup>re</sup>, p. 421 et 406, dit que l'acte de reddition de la place fut signé le 28 octobre.

<sup>2</sup> Le § LXXXI du chap. x de la paix de Munster porte qu'aussitôt après la reddition de Benfeld, les fortifications en seront rasées. Les six plus grands canons furent rendus aux Strasbourgeois qui les avaient fournis. Benfeld avait alors pour gouverneur le Suédois Moser.

elle s'en éloigna avec eux. La ville est régie par un prévôt et des bourgeois-mestres.

En 1537, sous l'épiscopat et par ordre de Guillaume de Honstein, il a été rédigé un livre in-folio appelé *Renouvellement du vieux Stadtbuch*. Il renferme les privilèges, les coutumes et les droits de la ville de Benfeld. Ce livre est encore aux archives de cette ville.

§ 261. Château de Husen. — Ell.

*Husen* était autrefois un château près de Benfeld sur l'Ill, autrefois possédé par Ryff, de Strasbourg. Comme ce Ryff spoliait les marchands naviguant sur l'Ill, les Strasbourgeois détruisirent son repaire en 1465, et en jetèrent le propriétaire en prison<sup>1</sup>.

*El*, l'ancien Helvetus des Romains<sup>2</sup>, sur l'autre côté de l'Ill, presque en face de Benfeld, était appelé au moyen âge *Elegia*, *grandis vicus Gallie*<sup>3</sup> *Eligia*<sup>4</sup>. *Elegium*<sup>5</sup>, *Alege*<sup>6</sup>, *Eley*<sup>7</sup>. WIMPELING<sup>8</sup> fait dériver ce nom des lamentations, *elegiis*, que firent entendre en cet endroit les disciples de saint Materne, atterrés par sa mort; il le fait dériver aussi du cours de l'Ill<sup>9</sup>, ce qui est plus vrai. En 1558, ce bourg fit avec le château de Werde retour aux évêques, à qui il fut remis par les landgraves<sup>10</sup>. Le landgrave Ulrich en avait donné, en 1536, le droit de patronage au couvent de l'ordre de saint Guillaume de Strasbourg, où il fut enterré. Les religieux ayant abandonné leur couvent en 1487, les revenus et les bénéfices en revinrent à l'évêque<sup>11</sup>. Les franciscains ont à Ell un couvent; ils en furent chassés pendant le siège de Benfeld, mais il leur fut rendu lorsque les Suédois abandonnèrent la ville<sup>12</sup>.

Le 17 décembre 1050, le pape saint Léon IX déclare que l'abbaye de Hohenbourg possède des biens dans *Alege*<sup>13</sup>.

<sup>1</sup> BERLER, *Chron. Ms. Mundati super.* fol. 152.

<sup>2</sup> VOY, t. 1<sup>er</sup>, p. 512.

<sup>3</sup> ALBERICUS, *Chron. ad An. LII.*

<sup>4</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecdot.* t. 1, col. 117.

<sup>5</sup> *Chron. Norient. Ms.*

<sup>6</sup> *Gall. Christ.* t. v. Instrum. col. 471.

<sup>7</sup> *Ibid.*, col. 495, et KOENIGSHOVEN.

<sup>8</sup> *De Episcop. Argent.* p. 4. — <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>10</sup> VOY, ci-dessus, § 215.

<sup>11</sup> *Gall. Christ.* loc. cit., col. 495.

<sup>12</sup> CHEMNITZ, *De Bello Sueco-German.* part. 1.

<sup>13</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. p. 217.

§ 265. *Dambach.*

*Danbach*, *Dambach*, près de Schlestadt, a été élevé au rang de ville vers l'an 1540 par Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg<sup>1</sup>. Kœnigshoven a oublié de nous faire connaître la date de cette érection; mais nous pouvons la déduire de la confrontation de plusieurs chartes<sup>2</sup>. Le pape Innocent VIII expose en ces termes l'origine la plus reculée de cette ville<sup>3</sup> : « Comme autrefois, par suite des guerres incessantes et des autres « malheurs auxquels ces contrées furent exposées, les villa d'*Altenweiler* « et d'*Oberkirch* ont été misérablement détruites et désolées avec leurs « maisons, que leurs habitants, après la cessation de ces guerres, cons- « truisirent la ville de *Tambach*, munie de murailles, de tours et de « fossés, et qu'ils y élevèrent une église..... » Ainsi, notre ville est issue des villages d'*Altenweiler* et d'*Oberkirch*, voisins de *Dambach*, qui ont péri au treizième siècle. Après leur destruction, leurs églises paroissiales continuèrent à subsister. Mais comme elles étaient trop éloignées de *Dambach*, et que les habitants qui continuaient à les fréquenter étaient exposés à de graves dangers, l'évêque ordonna, en 1285, de restaurer l'antique chapelle de *Dambach*, et le recteur de l'église supérieure, qu'on appelle *Oberkirch*, et celui de l'église inférieure, *Altenweiler*, vinrent alternativement y célébrer chaque semaine l'office divin<sup>4</sup>. Cet état de choses dura jusqu'en 1564; alors l'évêque Jean II érigea en église paroissiale la nouvelle église de *Dambach*, construite aux frais des bourgeois; il en réserva en même temps l'administration aux deux recteurs. La seconde mention que nous rencontrons de *Dambach* comme ville est celle-ci : Le même évêque donna au collège de chanoines réguliers qu'il institua à *Dachstein* en 1556, les droits et les revenus de l'église supérieure, et lorsque ce collège eut été abrogé, l'évêque Robert les conféra, en 1450, à l'hôpital de Strasbourg. L'église inférieure a été vendue au même hôpital, en 1490, par l'abbaye de *Hohenbourg*, à qui elle était soumise. Le bref du pape que je viens de citer substitua aux deux premiers recteurs un

<sup>1</sup> KOENIGSHOVEN, *Chron.* cap. IV, p. 258; WIMPHLING, in *Catal. Episc.* p. 84.

<sup>2</sup> En 1530. l'évêque Berthold vendit 50 marcs d'argent *uf unsere und der Stifte darsere, Eppfich, Dambach und Kestenholze*. Ainsi *Dambach* était encore compté au nombre des villages. Mais, en 1545, le même Berthold mentionne que 8 livres de revenus *oppidi Dambach* ont été conférées en fief castral à Jean d'Eckerich. Hormis ces détails, je ne vois rien qui ait rapport à *Dambach* avant 1133. Voy. la charte de fondation de l'église de *Baumgarten*. *Gall. Christ.* t. v. Instrum. col. 477.

<sup>3</sup> Dans les lettres qu'il écrivit, en 1489, à l'évêque de Strasbourg sur l'église de *Dambach*. Archives de l'hospice de Strasbourg.

<sup>4</sup> Voy. ce titre dans les archives de Strasbourg.

vicaire perpétuel. Sous Louis de Bavière, à qui l'évêque Berthold était hostile, les bourgeois de Schlestadt, qui tenaient pour l'empereur, tuèrent un grand nombre de bourgeois de Dambach<sup>5</sup>.

L'évêque Guillaume devait au duc Charles de Lorraine 600 florins, somme arrêlée entre eux à Wissembourg sous les auspices de Robert, roi des Romains. Comme il ne pouvait acquitter cette dette, il lui donna en gage la ville de Dambach, en 1405<sup>6</sup>. En 1422, dans le traité de Spire, la ville de Dambach figure avec Molsheim et Bersch au nombre des châteaux engagés à la ville de Strasbourg. Le tiers de la ville fut aussi donné en gage par l'évêque Robert à Conrad de Busnang, à Henri de Landsperg et Jean de Pfyl. En 1448, ces nobles firent de Dambach le centre d'une paix castrale, à laquelle s'associa la ville de Strasbourg. En 1444, le dauphin vint en personne, à la tête des Armagnacs, mettre le siège devant Dambach, et il y fut blessé d'une flèche au genou. Les habitants ne pouvant soutenir plus longtemps les efforts des assaillants, livrèrent la ville aux Armagnacs et l'abandonnèrent pour la plupart<sup>7</sup>. L'évêque, pour empêcher qu'elle ne fût incendiée, fit présent de deux chevaux au dauphin<sup>8</sup>. En 1462, une partie de la ville de Dambach fut donnée à Sigismond Mause par l'évêque Robert, comme garantie d'un prêt de 100 florins du Rhin. En 1642, le duc de Lorraine assiégea infructueusement, pendant quatre jours, les Suédois, qui s'étaient retranchés dans cette ville.

Des religieux guillemites, établis à Dambach, quittèrent la ville au dix-septième siècle et se retirèrent à Fribourg, parce qu'ils craignaient que leur ville ne fût détruite, en exécution d'un plan de fortifications conçu par les Français.

---

. Dambach figure dans la notice de la fondation de l'abbaye de Huncourt sous le nom de *Tambach*.

Cette abbaye avait été fondée, en l'an 1000, par Wernher, comte d'Ordenberg.

Vers l'an 1090, Mathilde, veuve de Hugon, comte du Nordgau et de Dagsbourg, reconnaît que l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim, fondée par son bisaïeul Hugon, possède à Dambach *quantum mater mea pro anima patris mei dedit*. \* Mathilde était fille de Louis, comte de Montion, et de Sophie de Bar<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> KOENIGSHOV., *Chron.* cap. v, p. 321.

<sup>6</sup> On lit dans l'original, qui se trouve aux archives épiscopales : « Die Statt Dambach mit aller yre zugehorunge nusching ufgenommen. »

<sup>7</sup> SCHULTER *ad Kœnigshov.* p. 922. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 943 et 1018.

<sup>9</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsacc.* Pièces justific., t. II, p. CLIII.

\* Elle ajoute dans un autre passage de la même charte : *Ecclesia de Thambach (debet) decem panes. Ad ipsam ecclesiam clericus per singulos annos det servitium et duodecim equos Abbatissæ, tres ebdomedariis.*

### § 266. Rhinau.

Le nom même de Rhinau indique la situation de cette ville. Cependant la ville ancienne ne s'élevait pas sur la place qu'occupe aujourd'hui Rhinau. Le sol en est recouvert par le Rhin, au bord duquel elle s'étend. Nous citerons tout à l'heure les preuves qui constatent ce fait. Le *Chronicon Novient.*<sup>1</sup> écrit *Rinowa*; les *Annales de Colmar*<sup>2</sup> *Rinaugia*; BOURCARD DE FRICK<sup>3</sup> *Rynowe*; CONRAD D'URSPERG<sup>4</sup> et d'autres *Rynau*. Anselme, prévôt de Strasbourg, pour l'évêque, possédait, en 1215, la ville de Rhinau, *oppidum Rhinawe*; mais à sa mort elle devait faire retour à l'évêque dont elle était un bénéfice. En 1225, l'empereur Frédéric II abandonna à l'Église de Strasbourg la cité de Rhinowe en s'en réservant à lui et à ses successeurs la Vogtey avec la moitié du cens précaire; ce qui fut confirmé, en 1256, par un nouveau pacte de permutation. En 1290, l'évêque Conrad transféra *ad locum oppidi Rynowe* le chapitre de Honau, et lui conféra la plénitude des droits appartenant *ad oppidum et bannum Rynowe*, et sans préjudice pour le recteur de l'église paroissiale.

En 1327, Rhinau se réconcilia en même temps qu'Epfig avec Strasbourg, qui lui avait causé de grands dommages. La ville apposa son sigille au traité de pacification. En 1575, les Anglais paraissaient vouloir assiéger Rhinau<sup>5</sup>. En 1598, le chapitre, que la violence du Rhin avait déjà chassé cent ans auparavant de Honau, fut encore obligé de quitter Rhinau pour le même motif, et il fut transféré dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg. Le Rhin, qui, à l'époque de la première translation, coulait seulement sur un des côtés de la ville, commença dans la suite des temps à démolir, comme un torrent, la ville et ses murs et une grande partie des édifices et des habitations; même il détruisit et enleva une grande partie des murs de cette espèce, des édifices et des habitations et la plupart des habitations des prélats, chanoines et employés de l'église de Saint-Michel, et après quelques années il entourait entièrement de ses flots ladite ville, et il coule encore autour continuellement et abondamment avec tant d'impétuosité qu'il a été impossible de résister ou d'obvier aux corrodations

<sup>1</sup> Apud MARTENE *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1146.

<sup>2</sup> Ad An. MCCXCVIII. p. 51.

<sup>3</sup> *Chron.* ad An. MCCLXXXIX. p. 105.

<sup>4</sup> *Paralipom.* ad An. MCCLXI. p. 255.

<sup>5</sup> SCHILTER. *ad Kænigshov.* p. 907.

de ce torrent <sup>6</sup>. JEAN STURM <sup>7</sup> a fait observer qu'il résulte de cette charte ou que l'ancienne ville de Rhinau a été insensiblement diminuée par les empiètements du fleuve, ou qu'elle a été emportée par un débordement subit. En présence de la calamité qui frappait les bourgeois et les chanoines, l'évêque consacra les revenus qu'il percevait du péage et de l'impôt sur les vins à la construction de murailles nouvelles et d'édifices nouveaux. Cependant le danger resta toujours imminent et effraya souvent les habitants. Aussi, à la fin du seizième siècle, l'évêque songea-t-il sérieusement à fonder une nouvelle ville qui serait plus éloignée du fleuve. Bien que ce projet ne se soit pas réalisé, le Rhinau moderne est aussi éloigné de l'ancien qu'il l'est du Rhin. Au mois de décembre 1749, les eaux du Rhin baissèrent considérablement, et l'on vit apparaître, du milieu de son cours, le sommet d'un vaste édifice, dans le bas duquel on apercevait, à travers l'eau, une grande porte et une fenêtre au-dessus.

§ 267. *Engagements dont Rhinau a été l'objet.*

L'évêque Guillaume II engagea Rhinau, pour un temps déterminé, à son grand-chapitre et à la ville de Strasbourg. Après l'expiration des délais, l'empereur Sigismund, en 1417, et Wirich de Hohenbourg, en 1423, reçurent le pouvoir de le racheter. Wirich était aussi alors possesseur fiduciaire de Schirmeck. Cependant l'évêque s'y réserva l'autorité entière et le droit de péage. Cinq ans plus tard, les Strasbourgeois, prétendant que les bourgeois de Rhinau leur avaient causé un préjudice, escaladèrent de nuit, au nombre de trois cent soixante, les murailles de la ville et s'emparèrent de vingt et un cavaliers. Je remarque que l'année suivante la ville fut de nouveau engagée aux bourgeois de Strasbourg. En 1444, les Français voulurent s'emparer de la ville et du château qui lui est contigu; mais les Strasbourgeois, que les gens de Rhinan avaient appelés à leur aide <sup>1</sup>, forcèrent l'ennemi à se retirer <sup>2</sup>. Ce château, bâti au quatorzième siècle, est depuis longtemps détruit.

En 1476, le grand-chapitre de Strasbourg, entre les mains duquel Rhinau avait été engagé pour 1000 florins, rentra dans sa créance et rendit la ville à l'évêque Robert. Mais comme cette somme avait été fournie par les gens du bailliage de Bernstein, l'évêque leur promit, par une

<sup>6</sup> Ces paroles sont celles qu'emploie l'évêque dans la charte de translation.

<sup>7</sup> *Vie de Beatus Rhenanus* placée en tête de ses *Res. Germ.*

<sup>1</sup> SCHILTER, *ad Kœnigshov.* p. 919.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1004.

charte particulière donnée trois ans plus tard, qu'il n'engagerait jamais les hommes de Bernstein sans leur propre consentement <sup>3</sup>.

En 1610, l'électeur palatin, le marquis de Brandebourg et le duc de Wurtemberg ayant mené une nombreuse armée en Alsace, brûlèrent cette ville après avoir ravagé plusieurs autres possessions de l'évêque <sup>4</sup>. Le fort de Rhinau fut détruit en même temps que les fortifications de Benfeld, en vertu du § 81 du traité de Munster.

Il existe près de cette ville un bac pour lequel l'évêque percevait, au quatorzième siècle, un droit annuel de 50 livres.

Rhinau a la gloire d'avoir donné le jour et son nom à l'une des plus grandes illustrations de l'Alsace. Beatus Rhenanus est né à Rhinau en 1485; son père s'appelait Antoine Bild et sa mère Barbe Kegel. Il fut élevé à Schlestadt où il passa une grande partie de sa vie. Il mourut à Strasbourg en 1547 <sup>5</sup>. Rhinau a vu naître encore Jacques d'Alta-Villa, qui a commenté les livres des sentences et qui a écrit sur diverses questions. Il florissait en 1560 <sup>6</sup>.

### § 268. *Epfich.*

*Epfich*, en latin *Ephicum* <sup>1</sup>, *Epiacum* <sup>2</sup>, *Apiacum* <sup>3</sup>, grand village qui renfermait un palais et un château appartenant à l'évêque, formait avec trois autres villages voisins une espèce de bailliage particulier, relevant du grand bailliage de Benfeld. Le château fut détruit, en 1498, par Philippe, roi des Romains <sup>4</sup>. Un codex ms. du treizième siècle contient les prescriptions suivantes au sujet de la cour dominicale que l'évêque possède à Epfig : « Tria placida, que *hubdinc* dicuntur, quilibet mansus annuatim servare debet..... Ista placida debent esse in Palatio Episcopi, ubi debent esse « sedilia, ubi Scabini recipiantur et mansionarii..... Si mansionarius Sculteto inobediens extiterit, tunc demum Scultetus Advocatum vocabit, et « Advocatus placito debito mansum ad usum Episcopi libere sasire debet...

<sup>3</sup> *Als unser armen lute gemeinlichenn in unnsrer Pflege Bernstein uns zu der losung unser Stat Rinouwe durent guldin gehenn hant, etc.* Autogr.

<sup>4</sup> LAGUILLE, t. II, p. 79.

<sup>5</sup> Voy. la *Vie de Beatus Rhenanus* placée par STURM en tête de la dernière édition des *Rer. Germ.* Ainsi ceux-là se trompent qui font naître Rhenanus à Schlestadt. MORERI, dans son *Dictionnaire*, a commis une erreur plus grossière, puisqu'il prétend que Beatus a pris son nom de Rhenanus de la ville de Rhenen, en Hollande.

<sup>6</sup> LYCOSTHENES in *Elencho Scriptor.* p. 438.

<sup>1</sup> La charte de fondation de l'abbaye de Baumgarten se trouve dans la *Gall. Christ.* t. V. Instrument., col. 477.

<sup>2</sup> *Fragment. Histor.* in URSTISH *Scriptor.* t. II, ad An. MCXCXVIII.

<sup>3</sup> *Annal. Colmar.* An. MCCLXXVIII, parlent du *Dominum de Apiaco.*

<sup>4</sup> *Chron. Ursperg.* p. 255.



« De furto et frevola Scultetus accipiet duas partes et Advocatus tertiam partem. Nota etiam Advocatus tria placita possidere debet in Apiaco, unum quodque statim post placitum Sculteti, ad promovendam justitiam curiæ et ad conservanda jura mansionariorum, ne alter alteri faciat injuriam. In quibus placitis nullum servitium ei datur ex parte Dni Episcopi, nisi vocetur à Judice Episcopi, et in his placitis de suo debet vivere, quia de omnibus redivibus, salariis, i. e. terre salarium Episcopi Advocato pars tertia aliquando ordinata fuit, in campo videlicet, vineto, prato, nemore, nec non investitura Ecclesiæ, ita videlicet, quod Episcopus locat parochialem ecclesiam in Epiaco, et Advocatus ad ecclesiam Collewilere alium locat sacerdotem. »

Un autre manuscrit du quatorzième siècle déjà cité fait aussi mention du palais ou château et des foires tenues le jour de la fête de Saint-Gall. Il nous apprend aussi que la dime d'Epfig avait été octroyée, en 1345, à Henri et à Burkelin de Huson, et que les hommes de Saint-Pierre<sup>5</sup>, de Saint-Mauricé et de Sainte-Cécile dans Epfig et Collewilre étaient attachés par la loi féodale à Dietrich de Beheimstein. En 1430, l'évêque Guillaume engagea Epfig à Jean d'Altorf, son prévôt dans Bernstein, pour 1377 florins d'or qu'il lui devait<sup>5</sup>. Cet engagement passa, la même année, à Wernher de Ramstein, à Ulrich Bock le vieux et à Jean d'Utenheim. Mais trois ans plus tard ces nobles perdirent Epfig, racheté par Bernhard Bœckel, qui en restitua la moitié à l'évêque<sup>6</sup>. La seconde moitié échut à Guillaume Bœckel, fils et héritier de Bernhard; mais comme il rendit son joug insupportable aux habitants, Leonhard Bapst lui racheta sa part, en 1467, pour 1400 florins d'or et en fit don à l'évêque Robert. Bapst fut substitué aux droits des Bœckel, et il eut lui-même pour successeur Nic. Otton Frederich. Jean d'Epfig, chevalier; Jean, fils de Dietrich, et Louis d'Epfig, écuyer, étaient sous l'évêque Jean I<sup>er</sup> des vassaux de l'Église de Strasbourg.

Je pense que les deux châteaux de *Blide* et de *Beheimstein*, dont nous ne connaissons plus la position, étaient voisins d'Epfig. Il est question du premier dans le manuscrit du treizième siècle, auquel nous avons emprunté le règlement de la cour dominicale d'Epfig, le second se trouve mentionné dans les monuments du quatorzième siècle. Nous parlerons plus loin de Beheimstein à propos de l'ancienne cour féodale de l'évêque.

<sup>5</sup> Voici les paroles de la charte: « Den Kirchhof und das dorf zu Eppfich, mit twinge, banne, etc. »

<sup>6</sup> Le titre porte: « Kirchhoff, Schloss und dorf zu Epfig. »

§ 269. *Autres villages.*

*Eichhofen*, où les *Annales de Colmar* disent que l'évêque de Strasbourg fonda un couvent en 1298.

*Kolweiler*. Le droit de patroner ce village appartenait d'abord aux Vogt de la cour épiscopale d'Epfig dont nous venons de parler; il fut ensuite donné aux Rathsamhausen zum Stein.

*St.-Peter*. Le nom de ce village a quelquefois fait donner, dans les chartes, à ses habitants celui d'hommes de Saint-Pierre.

*Leimersheim*, autrefois *Lumersheim*; à la fin du treizième siècle, les burgraves d'Osthofen l'ont reçu en fief mouvant des landgraves.

En 1527, l'évêque Guillaume acheta les hommes propres d'Utweiler, qui demeuraient à *Lemmersheim*.

*Northausen*, vulgairement *Nartz*, où les religieux d'Ebersheim avaient une cour dominicale<sup>1</sup>. En 1265, les Strasbourgeois mirent le feu au village de *Northus*<sup>2</sup>. En 1368, Eberhard d'Andlau, chevalier, vendit quelques biens à Reinbold d'Epfig, chevalier, qui demeurait dans *Northaus*<sup>3</sup>. A cette époque, les chevaliers de Beger tenaient en fief mouvant de l'évêque des hommes dans Hundensheim, dans *Northus* et dans Schæfersheim<sup>4</sup>. En 1442, Bernard Bœckel reçut tout le village en nantissement de 1000 florins qu'il avait prêtés à l'évêque. En 1527, Henri Zehnder, bourgeois d'Offenbourg, et Clara Ferberia, sa femme, vendirent à l'évêque Guillaume, pour 300 florins du Rhin, le quart de ce village, qui appartenait auparavant à Catherine d'Utweiler et à ses enfants, et tous les hommes propres entre la Scher et l'Alsa.

*Kerzfelden*. L'église de la villa de Kerzevelt était annexée avec ses dîmes au monastère d'Eschau<sup>5</sup>.

---

Kertzfeld était un don de l'évêque Witerold. L'abbaye d'Eschau y possédait, en 991, *cum decimis X et VIII mansuum et totius banni ejusdem ville in utraque parte fluvii qui dicitur scire*.

Volmar, comte d'Ortenberg, qui vivait vers l'an 1060, donna à l'abbaye de Honcourt, fondée par son père Wernher, *allodium in Northusen*<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Chron. Novient.* dans MARTÈNE, loc. cit., col. 1152.

<sup>2</sup> KOENIGSHOV. cap. IV, p. 252.

<sup>3</sup> Archives de Saint-Pierre-le-Vieux.

<sup>4</sup> *Cod. membr. sec. XIV.* alleg.

<sup>5</sup> *Gall. Christ.* t. III. Instrument., col. 474.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace.* Pièces justific., t. II, p. CCX.

Le 15 juillet 1097, un certain Luitfrid, *homo scilicet libere conditionis*, donna *quicquid predii habuit in Eichhohe Marchia, in provincia Alsacia, in comitatu Godefridi comitis, juxta flumen Andelaha, monasterio sancti Cyriaci ad Aldorph, per manum comitis Adelberti prænominatæ villæ advocati*.

Ce Godefroy était comte du Nordgau; Albert était comte de Dagsbourg<sup>1</sup>.

§ 270. *Stozenheim. — Bliensweiler. — Itersweiler. — Nothalten.*

*Stozenheim*, le *Stotesheim* de quelques anciennes chartes<sup>1</sup>, avait un château que les Armagnacs occupèrent, en 1444, sans y trouver de résistance<sup>2</sup>. Rodolphe, comte du Rhin, et Cunon aîné, chevalier de Bergheim, ont vendu, en 1514, leurs droits sur ce village à Jean, évêque de Strasbourg<sup>3</sup>; le dernier reçut 100 marcs d'argent en échange. En 1565, l'évêque Érasme a concédé aux habitants un marché hebdomadaire. Une petite part de ce village appartient aux Andlau; cette part était autrefois un fief mouvant de l'Empire; il dépend aujourd'hui du roi. Les Dettlingen, et après eux les Eckwersheim; ont reçu en fief des seigneurs de Rappoltsteiu le double château, l'ancien et le nouveau, que les titres appellent *Grünstein*. Meilach de Dettlingen le vendit, en 1688, à Claude-le-Laboureur, président du conseil souverain d'Alsace. La vente se fit du consentement du seigneur direct, dont les droits sont encore entiers. Des héritiers du président ce fief a passé aux Schwengsfeld.

*Bliensweiler* est partagé entre l'évêque, la ville de Strasbourg et les nobles d'Andlau. Ces derniers tiennent leur fief du roi. Les revenus épiscopaux de *Blinswilr* ont été concédés avec le château de Bernstein et d'autres biens par le pape Félix V à Conrad de Busnang, qui s'était spontanément démis de l'évêché. Cette concession était viagère. Cette situation est à peu près celle de *Mittelbergheim*, dont nous parlerons plus loin.

*Itersweiler*, autrefois *Uchterswyler*, est divisé par moitié entre l'évêque et les Andlau. Ceux-ci tenaient leur part à titre de fief mouvant de l'Empire; ils le reçoivent aujourd'hui du roi. Un couvent du même nom a été abandonné à la fin du seizième siècle par les religieux qui l'habitaient.

<sup>1</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. 1<sup>er</sup>, p. CLXXII.

<sup>2</sup> *Notitia foundationis monasterii Hascov. ibid. Bulla Innocentii II. Papæ An. MCXL.*  
in *Hist. med. Monast.* p. 284.

<sup>3</sup> SCHILTER, *ad Kænigshov.* p. 922.

<sup>3</sup> *Chartular. membran. Argent. num. 138 sq.*

\* En 1179, le pape Alexandre III a donné divers privilèges à l'église de Sainte-Catherine à Itterswiller.

*Nothalten.*

Il serait trop long d'énumérer ici combien de difficultés et de querelles se sont élevées pendant le moyen âge entre l'évêque, la ville de Strasbourg et les d'Andlau à propos de ces villages, dont la propriété leur était commune, et des étrangers qui venaient s'y fixer, et combien de transactions ont été enfantées à la suite de ces procès. En 1436, l'évêque Guillaume et les Andlau convinrent que tous les hommes de l'évêché et de la ville de Strasbourg qui s'établiraient dans les villages d'Andlau, Blienswiler, Bergheim, Uhterswiler et Stotzheim obéiraient à l'évêque, et qu'il serait facultatif aux autres de choisir entre l'évêque et les d'Andlau.

.. Alexandre III a donné, en 1179, divers privilèges à l'église de Sainte-Catherine d'Uhterswiller. La bulle a été publiée par M. SPACH, dans l'*Alsace* du 15 avril 1840.

### § 271. *Hüttenheim.* — *Sermersheim.* — *Kogenheim.*

*Hüttenheim.* Au dixième siècle, les empereurs Otton II et Otton III placent la cour ou villa de Hütinheim et Colmar au nombre des biens de l'abbaye de Payerne <sup>1</sup>. Les chartes de l'abbaye d'Ebersheim écrivent le plus souvent *Hiddenheim*. Hüttenheim possédait un château que, sous l'épiscopat de Jean II <sup>2</sup>, Bourcard de Hüttenheim, écuyer, tenait en fief de l'Église de Strasbourg avec le droit de patronage de l'église inférieure de ce village. A la mort de Bourcard, l'évêque Berthold II en conféra, en 1531, et au même titre une part à Hugues de Zorn, chevalier, mais en se réservant le droit d'ouverture <sup>3</sup>.

En 1539, Bourcard de Hüttenheim et son frère Jean, écuyers, prêtèrent à l'évêque foi et hommage pour leurs fiefs <sup>4</sup>.

*Sermersheim* <sup>5</sup> était un fief de l'Empire concédé aux nobles de Bergheim. En 1291, le seigneur de Rappoltstein les assiégea dans cette forteresse <sup>6</sup>. Sermersheim est qualifié d'*oppidum* par ALBERT DE STRASBOURG <sup>7</sup>. Il nous apprend que cette ville fut détruite, en 1295, par l'évêque et les bourgeois

<sup>1</sup> HERRG. *Geneal. Habsb.* t. II, num. 142, 147, 151, 156.

<sup>2</sup> *Codex en parchemin des fiefs de Strasbourg* du quatorzième siècle.

<sup>3</sup> *Id.*, num. 229. On y lit : « Das teil des Huses zu Hittenheim das Burekarts sel. von « Hittenheim eins Ritters war, u. uns u. unserer Stift lidig wordenist... doch also, « das er u. sine lehensterben ... uns und unsern nachkommen gebunden sullent sin « uf zutunde dasselbe teil des Huses, etc. »

<sup>4</sup> *Ibid.*, num. 250. — <sup>5</sup> Voy. t. III, p. 455, § 178.

<sup>6</sup> *Annal. Colmar.* ad hunc An. — <sup>7</sup> P. 109 et ΚΟΝΙΓΙΣΗΟΥ, p. 515.

de Strasbourg qu'avait excité l'orgueil de Cunon de Bergheim. En 1301, ce Cunon promit à l'évêque qu'il ne fortifierait jamais Sermersheim et Krax sans le consentement de ce prélat.

Enfin, en 1330, ce village et la forêt de *Rische*, située entre Sermersheim et Stotzheim, furent vendus pour 800 livres tournois par les Bergheim à l'Église de Strasbourg, du consentement de l'empereur Charles IV<sup>8</sup>. Au commencement du quatorzième siècle, l'évêque Jean acheta une cour que l'abbaye de Seltz possédait à Sermersheim.

*Kogenheim*, village sur l'Ill, possédait un château et un péage épiscopal, qui fut transféré à Benfeld en 1625. L'abbaye d'Ebersheim a possédé une cour dominicale à *Kagenheim*<sup>9</sup>. Le droit de patronage appartient aux Waldner de Freundstein.

.....

Sermersheim était d'abord une propriété impériale; il fut donné le 16 novembre 968 à l'impératrice Adélaïde par Otton I<sup>er</sup>, qui s'exprime ainsi : *Juris regni nostri quasdam curtis nuncupatas Hochfelden et Sarameresheim..... sitas in Elesazium in comitatu Hugonis comitis*<sup>10</sup>.

Le 11 mars 992, le roi Otton III concéda à l'abbaye de Seltz *quoddam predium Sarameresheim dictum in pago Alsacie vocato et comitatu Eberhardi comitis situm*. GRANDIDIER<sup>11</sup> fait l'observation suivante : « La cour que l'abbaye de Seltz possédait dans Sermersheim et qu'on appelait le *Frohn-hof*, fut achetée avec toutes ses dépendances, en 1316, par Jean, évêque de Strasbourg. L'abbaye était alors écrasée sous le poids de ses dettes. »

#### § 272. Ebersmunster. — Sand.

*Ebersheim-Munster*, autrefois petite ville, est maintenant un village où se trouve une abbaye du même nom. Il ne faut pas le confondre avec un autre village du même nom, qui en est distant d'une demi-lieue et qui appartient au grand-chapitre de Strasbourg. Les privilèges de l'abbaye assignent à cette dernière jusqu'en 1234 « le lieu lui-même où est situé le monastère avec toutes ses dépendances. » Cependant le domaine direct et utile du village appartient depuis plusieurs siècles à l'évêché. Les documents du quatorzième siècle le rangent au nombre des villes qui relèvent de lui. En 1395, l'évêque a vendu à Hamann de Mulnheim la ville, *oppidum*, d'Ebersheim-Munster avec la prévôté du monastère. Mais comme il s'éleva peu après des difficultés entre les deux parties contractantes, Ebersheim-

<sup>8</sup> L'original est aux archives épiscopales.

<sup>9</sup> *Chron. Novient.* apud MARTENS loc. cit., col. 1152.

<sup>10</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 599 — <sup>11</sup> Id., p. 545.

Munster fit retour à l'évêque qui l'engagea derechef, en 1423, à Wirich de Hohenbourg, à Adam Ulrich et à Nicolas de Bœckel; mais l'évêque se réserva le quart du village. Six années plus tard, l'abbé d'Ebersmunster racheta de ceux-ci, avec la permission de l'évêque, la moitié du village qu'il possédait encore au seizième siècle. La part que s'étaient réservée les nobles passa aussi en d'autres mains. Bourcard Beger, chevalier, vendit, en 1485, à Étienne d'Uttenheim une part de cette part. L'électeur palatin Philippe, Landvogt de Haguenuau, à l'advocatie duquel l'abbaye s'était soumise, la mit, en 1555, en possession de tout le village. L'évêque se plaignit vivement du tort qui lui était fait, et comme il produisit tous ses titres de propriété, il lui fut facile de récupérer ce domaine.

Au quatorzième siècle, les d'Andlau avaient de l'évêque un fief castral qu'ils devaient occuper dans cette ville; plus tard il leur fut permis de le transporter à Benfeld<sup>1</sup>.

*Sand.* Sur la demande de l'évêque Guillaume, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> accorda, en 1516, aux habitants de ce village le droit de percevoir le péage d'un pont qu'ils avaient fait bâtir sur l'Ill.

§ 273. *Matzenheim.* — *Schæffersheim.* — *Herbolzheim.* — *Rosfelden-*  
*Friesenheim.* — *Wittisheim.* — *Bindern.* — *Hilzheim.*

*Matzenheim.* C'est un nom que l'on rencontre fréquemment dans les chartes d'Ebersheim. L'évêque y possédait, en 1423, un péage dont les Strasbourgeois se plaignirent. En 1516, Ulrich, landgrave d'Alsace, et son frère Philippe, chanoine de Strasbourg, ont engagé à Nicolas Soldan pour 100 livres den. quarante-quatre quartants de froment à prélever dans leur villa de Matzenheim, la juridiction, les hommes et tous les lieux quels qu'ils soient appartenant à cette localité, ainsi que les poules qu'on a eu coutume de leur donner jusqu'à ce jour<sup>1</sup>.

*Schæffersheim*; les *Annales de Colmar* de 1505 écrivent *Stafrozheim*. Dans un manuscrit des archives de Strasbourg on voit que deux frères, landgraves d'Alsace, ont possédé ce village; que l'un d'eux a donné sa part à l'abbaye de Murbach et l'autre au monastère de Hohenbourg<sup>2</sup>, et que cette dernière, vendue plus tard à un certain noble de Heiligenstein, est parvenue à Théobald de Lampertheim, dit de Bolsenheim. Ce Théobald vint plaider, en 1467, à propos de ce village, devant le magistrat de

<sup>1</sup> *Codex* en parchemin déjà cité du quatorzième siècle.

<sup>1</sup> L'original est aux archives épiscopales.

<sup>2</sup> Le *Registre des revenus du district de Bernstein*, rédigé, en 1562, par ordre de l'évêque Jean II, dit, à propos de ce village: «*Gerihte, Iwing und ban het ein « Bischof gemeine mit einre Eptissin von Hohenburg.*»

Strasbourg contre l'abbesse de Hohenbourg. Peu après, l'abbesse récupéra à prix d'argent la partie aliénée. Celle qui avait été donnée à l'abbaye de Murbach passa à l'Église de Strasbourg. En 1337, le landgrave Ulrich tenait en fief mouvant de l'abbaye de Murbach une cour dans Schefersheim avec tous les hommes propres. Les Landsperg l'avaient reçu en fief d'Ulrich<sup>3</sup>.

*Herbolzheim*, vulgairement *Herbsen*, où les Dornheusser possédaient un domaine avec un château déjà détruit au milieu du seizième siècle, a été racheté, en 1347, des Graffenstein, à qui il avait été engagé.

*Rosfelden*, aussi engagé, fit retour à l'évêque en 1398. En 1414, il fut encore engagé par l'évêque Guillaume II à Catherine, veuve de Hugon, pour 2000 florins.

*Frisenheim*.

*Wittisheim*, vulgairement *Witzen*, a été engagé, en 1269, par l'évêque Henri à Henri de Schönove, chevalier, pour 120 mares d'argent. Il fut racheté par l'évêque Jean au commencement du siècle suivant<sup>4</sup>.

*Bindern*, *Binrenheim*, est partagé entre l'évêque et l'abbaye d'Ebersheim, ainsi que les produits des jugements<sup>5</sup>.

*Hilzheim*, *Hiltseheim*, vulgairement *Hiltzen*. La *Chronique d'Ebersheim* qui ne s'appuie du reste sur aucun monument, prétend que Jules-César y a bâti le château d'Ertbourg.

Au quatorzième siècle, ce bailliage avait sous sa juridiction les deux villages de *Cappel* et de *Nonnenweiler*, situés de l'autre côté du Rhin. Les habitants du premier prétendent qu'il se trouvait en Alsace avant que le Rhin n'eût changé de lit. La villa Nunnanwilre a été achetée de Berthold de Windeck par l'évêque Jean pour 115 mares d'argent.

La charte dont il vient d'être question est de 1316.

Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim percevait des revenus importants à Mazzenheim<sup>6</sup>. Mazzenheim figure dans un diplôme falsifié d'Ebersheim de 987, ainsi qu'Arzenheim, Hessenheim, Uresheim (*Ursenheim*) dont il est question un peu plus loin.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Sceflingisheim marca Nider Schæffersheim mansa III*.

<sup>3</sup> Charte du landgrave Ulrich qui se trouve à Murbach.

<sup>4</sup> *Codex* en parchemin du quatorzième siècle.

<sup>5</sup> *Registre* déjà cité de l'évêque Jean II.

<sup>6</sup> Voy. GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CLIV.

§ 274. VI. *Bailliage de Marckolsheim.* — *Ville de Marckolsheim.*

Le bailliage de Marckolsheim faisait autrefois partie de celui de Bernstein ou de Benfeld ; il a été converti au seizième siècle en un bailliage particulier<sup>1</sup>. Il est situé entre le Rhin et l'Ill ; une partie en appartient à l'Alsace supérieure, tandis que l'autre relève de l'Alsace inférieure. Marckolsheim, qui a donné son nom à ce bailliage, en occupe le milieu.

Marckolsheim, qui s'appelait au onzième siècle *Marcolvesheim*<sup>2</sup>, est parvenu à l'évêché par voie d'achat à la fin du treizième siècle. Rodolphe, comte de Habsbourg, fils de Godefroy, l'a vendu pour 400 marcs d'argent à l'évêque Conrad, en 1294. Cette vente fut corroborée trois ans plus tard par sa mère Adélaïde de Fribourg, mariée à Bourcard de Horbourg, dont Marckolsheim était peut-être le douaire et qui reçut de l'évêque une indemnité de 500 marcs d'argent. Elle obtint encore pour Walther de Horbourg un revenu annuel de 20 marcs d'argent de la cense épiscopale d'Éguisheim, payables à Éguisheim ou à Marckolsheim, si l'on y bâtit un château. Ce château, que Conrad avait dessein de construire à Marckolsheim, Berthold II l'éleva au milieu du quatorzième siècle et y plaça comme vassal Rodolphe de Bergheim<sup>3</sup>. Marckolsheim fut fortifié vers le même temps, car il figure, en 1345, au nombre des villes de l'évêché. Dans le *Codex en parchemin des fiefs* de Berthold II, il porte la qualification de villa et d'oppidum. On voit par le *Registre* de l'évêque Jean II, qui succéda à Berthold, que l'impôt sur le vin a servi à fortifier cette ville. Le dauphin l'occupa avec ses Armagnacs en 1444<sup>4</sup>. Les murailles en ayant été détruites, les habitants les réédifièrent peu après, et, en 1469, l'évêque Robert leur accorda 100 florins pour les aider dans cette entreprise.

En 1051, Bertha de Griez a donné à l'abbaye d'Ebersheim *novem mansus censuales in Marcholvesheim*<sup>5</sup>.

En 1120, le pape Calixte II reconnaît que l'abbaye de Honcourt a des propriétés *apud Marcolvisheim*, dons du comte Wernher d'Ortenberg et de ses successeurs.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 261.

<sup>2</sup> Chartre d'Ebersheim de 1061 et *Chronique d'Ebersheim* dans MARTENE, loc. cit., col. 1142.

<sup>3</sup> L'évêque dit : « Zu rechtem burglehen zu unserer vesten zu Markoltzheim.

<sup>4</sup> SCHILTER, *ad Kanigshov.* p. 919.

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 194.



§ 275. *Autres villages.*

Les villages de ce bailliage, situés au-dessus de Marckolsheim, dans l'Alsace supérieure, sont : *Ursenheim*, qu'au onzième siècle et au suivant on a écrit *Uresheim*<sup>1</sup>, *Ursheim* ; *Baltzenheim*, que les chartes de l'abbaye d'Ebersheim appellent *Baldovelsheim*, et ailleurs plus brièvement *Baldoltzheim* ; *Artzenheim* ; le *Chronicon Novient*. attribue au monastère d'Ebersheim une cour dominicale avec une terre salique dans Arcenheim<sup>2</sup> ; *Elsenheim*, qu'arrose la Zembs. En 1525, le landgrave donna en fief à Guillaume, burgrave d'Osthoffen, tous les droits qu'il possédait dans ce village.

Au-dessous de Marckolsheim et dans l'Alsace inférieure, on rencontre : *Hessenheim*, dont la dime a été donnée, en 1417, à Rodolphe de Fegersheim par l'abbesse d'Erstein ; *Richtolsheim*, vulgairement *Richelsen* ; *Schwabsheim*. L'abbaye d'Ebersheim y a reçu une cour dominicale de Lanzon, noble de Souabe, qui demeurait dans ce village<sup>3</sup>. La plupart des localités de ce bailliage avaient été conférées en fief par les évêques aux landgraves, et par ceux-ci à d'autres nobles. Bourcard Schorp, chevalier strasbourgeois, reçut, en 1506, Ursheim, Artzenheim, Baldolzheim et Elsenheim. Vers le même temps, Schwabsheim, Hessenheim et autres sous-fiefs furent conférés à Walther de Schlestadt. Le landgrave Ulrich résigna tous ses fiefs entre les mains de l'évêque Jean, en 1525, et il engagea en même temps tous ses vassaux à céder leurs sous-fiefs contre paiement. Schœp reçut de l'évêque 205 marcs d'argent et Walther 70.

---

.. Dans le onzième et le douzième siècle, l'Église de Saint-Dié possédait à Baldatsheim (Baltzenheim) *unum mansum*. Diplôme de l'empereur Henri V de 1114.

Elsenheim s'appelait au onzième siècle *Elgensheim*. Berlint, sœur de Volmar, comte d'Ortenberg, avait donné à l'abbaye de Honcourt, fondée par son père, *predium apud Elgensheim et vincam in Tieffenthal*.

Vers l'an 1094, l'abbaye de Sainte-Croix possédait *mansum ad Arzenheim*.

Le pape saint Léon IX, par un titre daté du 17 décembre 1050, constate que le monastère de Hohenbourg possédait des biens *in villa Arcenheim* et à *Ursenheim*. Ces biens avaient été donnés par l'abbesse Berthe.

<sup>1</sup> *Gall. Christ.* t. v. Instrument., col. 471, et bulle du pape Luce donnée en faveur d'Ebersheim en 1185. — <sup>2</sup> MARTENR, loc. cit., col. 1152.

<sup>3</sup> *Chron. Novient.* col. 1156.

L'Église de Schwabsheim appartenait à l'évêché de Coire. Charte d'Ottou-le-Grand du 24 février 935<sup>4</sup>.

Vers l'an 1040, Wetzil et Hatton ont vendu à l'évêque Guillaume et en faveur de l'Église Saint-Pierre-le-Jeune *quidquid prædii in Ruochesheim habebant*. Ce Ruochesheim est *Richtolsheim*. La charte ajoute : *et in Wittesheim mansum dimidium*. C'est *Wittisheim* non cité par Schœpflin<sup>5</sup>.

#### § 276. VIII. Bailliage de la Wantzenau.

La Wantzenau s'appelait autrefois *Wendlinsau*, le territoire de saint Wendelin<sup>1</sup>. Ce nom, qui s'est corrompu par l'usage, doit son origine à Honau, cette île du Rhin où s'élevait autrefois un monastère qu'on appelait *monastère de Honau*. L'abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, a donné naissance à trois villages voisins l'un de l'autre : Honau, la Wantzenau et Aberzheim ; mais c'est de Honau que se sont détachés les deux autres, et l'Église bénédictine est la mère commune de tous.

Il y a longtemps que le premier village de Honau a été emporté par les eaux du Rhin ; en 1290 déjà, le monastère s'était transporté à Rhinau<sup>2</sup>, et les habitants du bourg s'étaient répandus sur les deux rives du Rhin, telles qu'elles étaient alors. Un second village de Honau s'éleva à côté des ruines du premier ; le Rhin l'emporta aussi peu à peu, en sorte qu'au bout de quelques siècles, les habitants furent privés de leur village et de leur église. Ils construisirent encore un troisième Honau sur la rive droite du Rhin ; c'est celui qui existe aujourd'hui.

Sur la rive gauche, la Wantzenau et Aberzheim, qui étaient deux villages divers et voisins, se fondirent peu à peu l'un dans l'autre ; l'espace libre qui existait entre eux avait été occupé par les gens de Honau dispersés par le fleuve. Voilà pourquoi les habitants appellent encore *Robert* la partie du territoire de la Wantzenau la plus voisine du Rhin. Depuis l'époque de cette dispersion, Honau dépend de la Wantzenau, tant pour l'administration civile que pour le gouvernement spirituel. Ainsi la fille a pris la place de la mère. Le bourg de la Wantzenau s'étend sur une île que forment le Rhin et l'Ill et une portion du territoire sise en deçà de la Bruche.

Je ne vois pas qu'il soit fait mention de la Wantzenau avant le treizième siècle. La juridiction de l'Église de Strasbourg sur cette localité a été confirmée par plusieurs transactions intervenues entre elles et le chapitre

<sup>4</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 367. — <sup>5</sup> ID., t. VI, p. 197.

<sup>1</sup> *Wendlinsau*. En effet, ce lieu est dédié à saint Wendelin.

<sup>2</sup> En 1318, ce même chapitre, chassé par le Rhin, a été transféré à Strasbourg, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux.

de Saint-Pierre-le-Vieux. Le village de la Wantzenau et ses dépendances ont été engagés par l'évêque, en 1598, à Gœtz de Heiligenstein pour 800 florins. En 1415, l'évêque le céda au grand-chapitre, à la condition d'en obtenir de Gœtz le dégagement. La Wantzenau fit partie de la paroisse de Honau jusqu'en 1468. A cette époque, l'évêque Robert lui donna un curé spécial et plaça sous l'administration de ce dernier le village d'Aberzheim qui dépendait aussi de Honau. L'évêque nous fait connaître en ces termes les motifs de sa décision : « Sane pro parte inhabitatorum « villarum Wantzenouw et Abertzheim, que de parrochia ville Honauw « existunt, nobis expositum fuit lamentabili cum querela, quod ob flumen « Reni multa pericula ipsis ad eorum matricem ecclesiam diebus domi- « nicis et festivis navigio tendentibus sepe numero obvenerint, plures ex « ipsis repetitis vicibus submersi sint, etiam cum funeribus versus dictam « ecclesiam Honauw navigio delatis, nonnulli ex ipsis sacramenta eccle- « siastica desiderantes sine ipsis ab hac vita plerumque decesserint, etc. » Ainsi la chapelle, qui se trouvait originellement à la Wantzenau, fut alors convertie en église paroissiale. Dans la suite, l'Église de Honau périt à son tour. Voilà pourquoi, de notre temps encore, le chapitre de Saint-Pierre, qui y percevait la dime, a donné un nouveau curé à Honau. Mes chartes m'apprennent que la Greifenau<sup>3</sup> dépendait de Honau en 1294.

### § 277. Autres villages.

*Honau* est une île du Rhin qui fut d'abord donnée au monastère et ensuite cédée en emphytéose au village du même nom. D'abord propriété séculière, elle devint, au huitième siècle, domaine abbatial, pour passer enfin dans les possessions de l'évêque. Lorsque les chanoines se furent retirés de l'île, à la fin du treizième siècle, les droits de l'évêque s'y confirmèrent de plus en plus. Nous avons dit que le Rhin avait enlevé à l'Alsace ce village, à l'île son chapitre et à l'église paroissiale de ce bourg la Wantzenau et Aberzheim. Le nom d'Aberzheim a été contracté de celui d'Adelbertsheim. Adelbert, duc d'Alsace, était le fondateur de Honau.

*Reichstett*, que d'autres appellent *Reinstett*, *Killstett*, *Bettenhofen*. La villicon dans *Bettenhofen* a été donnée à l'Église de Honau au milieu du treizième siècle. En 1544, le pape Clément VI joignit à cette donation l'église paroissiale de cette localité.

*Gamsheim* s'appelait au quatorzième siècle *Gamensheim*, et ce nom

<sup>3</sup> Elle était située près du village de Gamsheim. Nous connaissons d'autres *Au*, *Augia* : la *Robertsau*, *Ruperti Augia*; *Eschau*, que les Latins écrivaient *Hascovia*; *Rheinau*, *Rheinaugia*, etc.

avait été contracté au neuvième siècle de celui de *Gamanesheim*<sup>1</sup>. En 1598, ce village et les trois précédents furent donnés en hypothèque par l'évêque Guillaume II à Reinbold Huffel, chevalier, et à Nicolas Merschwin, préteur de Strasbourg. De là, la moitié de ces villages passa, en 1420, à Wirich de Hohenbourg et à Jean Knapp de Strasbourg pour la somme de 1400 florins. L'autre moitié fut cédée, en 1455, pour 1500 florins à Conrad Bock, écuyer. La première partie de cet engagement fut rachetée par le grand-chapitre en 1455, et la seconde en 1468.

*Suvelweyersheim*, sur la Suvel, fut engagé, en 1415, par l'évêque Guillaume II pour 556 florins au comte Frédéric Zoller, ensuite à Cunon Pfaffenlapp et après celui-ci à Walther Spiegel, en 1428. Le grand-chapitre racheta ce village en même temps que les quatre précédents.

### § 278.

*Weyersheim, zum Thurn, zum hohen Thurn*, à la tour, à la haute tour, est un beau village de trois ceuts habitants, qui fut autrefois exposé à bien des engagements, des ventes, des rachats et des partages. Au commencement du quinzième siècle, les comtes de Linange en tenaient les trois quarts à titre de fief mouvant de l'Église de Strasbourg; le quatrième quart appartenait en propre à Beyer de Bopparten. En 1454, Frédéric, comte de Linange-Dagsbourg, en engagea deux parts aux Lichtenberg pour 600 florins, et deux ans plus tard, la troisième part fut hypothéquée par Jean, comte de Linange-Rixing, à Wirich de Hohenbourg et à Nicolas Schornstett pour 814 florins. Le seigneur direct donna son consentement à ces engagements. Les deux premières parts, bientôt rachetées, furent données en gage, en 1441, à Hermann Ritter d'Urendorff. Mais l'année précédente, Nesa, veuve de Nicolas Wurmser, était devenue propriétaire du quart engagé aux Hohenbourg. Ritter ajouta 1500 florins à la valeur du premier engagement et Nesa 205 florins; son fils, Bernhard Wurmser, y joignit aussi quelque chose. Le rachat en ayant été négligé par les Linange, l'évêque l'opéra en 1481. Déjà l'année d'avant, il avait acquis à son Église pour 2200 florins la part des Bopparten. Voilà pourquoi, depuis cette époque, Weyersheim est également partagé entre les évêques de Strasbourg et les comtes de Linange; mais ce partage est réglé de telle sorte que tous y exercent conjointement leurs droits.

Ainsi, ce fut au quinzième siècle seulement que le bailliage de la Wantzenau fut réuni en un même corps. Cette réunion fut due à l'initiative du grand-chapitre; elle commença par le rachat de Honan, de la Wantzenau et d'Abertzheim. En 1429, un décret du chapitre investit Berthold de

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 474, § 215.

Wickersheim de la préfecture de ces villages. Autour de cette préfecture se groupèrent, en 1425, les autres villages, quoique encore morcelés. Jean de Husenbourg fut alors placé à la tête de cette administration par le chapitre. Sept ans plus tard, il eut pour successeur Hugues de Berstett, et ce dernier fut remplacé par Frédéric de Ruost. Depuis cette époque, le bailliage de la Wantzenau fut toujours administré séparément. En 1535, il fit retour à l'évêque qui se libéra envers le chapitre de la somme avancée par ce dernier.

### § 279. Possessions de l'évêque au delà du Rhin.

Les terres que l'évêché possède sur la rive droite du Rhin forment les deux bailliages d'Oberkirch et d'Ettenheim. Le premier porta d'abord le nom d'*Ullenburg*, d'un château auquel se rattachaient, au quatorzième siècle, plusieurs fiefs *castrensés*. Ce château ayant été détruit, il prit le nom de la ville d'Oberkirch. En 1478, Ullenburg fut engagé par l'évêque à Michel de Bolzheim, et, en 1529, à Bernard, comte d'Eberstein. Ce bailliage se divise en six prévôtés :

I. *Oberkirch*. Cette ville avait été donnée, en 1286, avec quelques villages, aux comtes de Furstenberg par l'empereur Rodolphe I<sup>er</sup>. En 1505, ceux-ci, du consentement de l'empereur Albert I<sup>er</sup>, la vendirent avec le château voisin de *Fürsteneck* à l'Église de Strasbourg. En 1595, le château de Fursteneck fut engagé par l'évêque Guillaume II au prieur du monastère d'Allerheiligen, mais il fut libéré dix ans plus tard.

II. *Oppenau*, plus anciennement *Noppenau*, est une petite ville située dans la vallée du même nom. Cette vallée renfermait, au quatorzième siècle, plusieurs hommes impériaux, soumis à l'évêque par des lois certaines. Elle est connue par les eaux minérales de *Griesbach* et de *Petersthal*.

III. *Renchen*, bourg remarquable, s'appelait autrefois *Reinicheim*. Ce nom lui vient de la *Rench* qui sort de la vallée d'Oppenau.

IV. *Cappel*, situé au-dessous du château badois de Rodeck, avait été conféré à la famille de Neuenstein. En 1575, l'évêque de Strasbourg en acheta une partie de Nesa de Røeder.

V. *Sasbach* et *Sasbachwalden*, villages. Avant le quatorzième siècle, les hommes en étaient partagés entre l'Empire et l'évêché. C'est sur une colline près de Sasbach qu'un boulet a frappé Turenne, en 1675.

VI. *Ulm* et *Waldulm*. Ce dernier s'écrivait autrefois *Walhulme*. L'évêque Jean acheta, en 1524, des frères Bourcard et Jean de Berenbach, le château détruit de *Berenbach*, situé dans ce canton<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Codex Ms. des archives épiscopales du quatorzième siècle.

On voit par ce qui précède que le bailliage d'Oberkirch est une des propriétés les plus modernes de l'Église de Strasbourg, puisque la majeure partie n'en a été achetée qu'au commencement du quatorzième siècle. Lorsque, par suite des efforts du duc de Wurtemberg, il intervint, en 1604, à Haguenau un arrangement entre le cardinal Charles de Lorraine, nommé évêque de Strasbourg par la partie catholique du chapitre, et George de Brandebourg, nommé par la partie protestante, il fut convenu que le bailliage d'Oberkirch serait remis pendant trente années au duc de Wurtemberg, à la condition, par ce dernier, d'éteindre pour 50,000 florins du Rhin de dettes contractées par George de Brandebourg et de lui payer en outre une pension annuelle de 9000 florins. Au bout de ces trente ans, Charles de Lorraine ou ses successeurs à l'évêché pouvaient rentrer en possession du bailliage, en payant au duc 300,000 florins<sup>2</sup>. Cette clause fut acquittée, en 1664, par l'évêque de Furstenberg.

La vallée d'Oppenau a été achetée, en 1558, par l'évêché de Strasbourg<sup>3</sup>.

Rodeck a été acheté, en 1579, par l'évêché<sup>4</sup>.

#### § 280. *Bailliage d'Ettenheim.*

Le bailliage d'Ettenheim comprend la marche d'Ettenheim, cet antique patrimoine de l'évêché<sup>1</sup>.

Les localités qui y sont renfermées sont : la petite ville d'*Ettenheim* ; le village de *Bingsheim*, que l'évêque Berthold II a acheté d'une famille qui portait ce nom ; *Gravenhausen* ; *Cappel*, sur le Rhin, en face de Rhinau. Une vieille tradition prétend que cette localité se trouvait d'abord sur la rive droite du fleuve. Le prévôt de l'évêque dans la ville de Strasbourg ayant eu, en 1219, entre ses mains l'administration de la ville forte de *Rhinawe*, du village de *Capella* et la Vogtey d'*Ebersheim*, promit de diriger cette administration de telle sorte qu'après sa mort ces localités redevraient intégralement à l'évêché. *Ettenheimweiler*.

L'évêque de Strasbourg exerce aussi de toute ancienneté les droits de supériorité territoriale dans les villages de l'abbaye d'*Ettenheimmunster*. Les bailliages d'Ettenheim et d'Oberkirch furent engagés, en 1414, à la ville de Strasbourg par l'évêque Guillaume II. L'évêque Guillaume III les dégagea en 1555.

<sup>2</sup> THUANUS, lib. CXXXI, cap. VII, où pour *Oberkirch* il écrit *Obernacha*.

<sup>3</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH. — 4 Id.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 504.

A ces propriétés trans-rhénaues de l'Église de Strasbourg devait se joindre le comté d'un certain Berthold, duc de Zeringen, situé dans le Brisgau. C'était un don fait, en 1077, par l'empereur Henri IV<sup>2</sup>. Mais Henri ne put confirmer cette donation, de même qu'il lui fut impossible de conserver l'Empire. S'agit-il ici du comté provincial ou du marquisat de Hochberg? C'est ce que je ne saurais résoudre.

Voici quelle est l'origine de la propriété de l'évêché de Strasbourg sur la marck d'Ettenheim :

Au commencement de l'année 926, le comte Rutharius et sa femme Hirmingarde donnèrent leur héritage au domaine de sainte Marie, tous deux vierge, de la ville de Strasbourg; à savoir : dans la marck d'*Ettenheim*, tout ce qui dépend de cette localité, tout ce qui peut être dit et nommé, tant en forêts qu'en prés, terres, eaux et cours d'eau, cultures et friches.

Cette charte, *chartula*, a été faite du temps du roi Henri, sous le comte Bernold, dans le mall public de la ville qu'on appelle *Chinichdorf*, devant l'assemblée nombreuse du peuple de l'une et de l'autre province, tant du Mortinau que du Brisgau....<sup>3</sup>

#### § 281. *Terres du chapitre. — Comte-Ban. — Château de Frankembourg.*

Après avoir expliqué quelles étaient les propriétés de l'évêché, il convient que je fasse connaître celles du chapitre, depuis longtemps séparées des terres épiscopales.

Le torrent de la Scher<sup>1</sup> partage en deux sections la vallée Albertine, *Albrechtsthal*. La partie septentrionale de cette vallée forme le val de *Weiler*, *Weilerthal*<sup>2</sup>, la partie méridionale est depuis longtemps connue en patois sous le nom de *Comte-Ban*<sup>3</sup>. Ce ban a pour chef-lieu le château de *Frankembourg*, et c'est de ce château que le bailliage a pris son nom<sup>4</sup>. On l'appelle Comte-Ban parce que ce château et les villages qui en dépendent étaient d'abord la propriété des comtes de Werd, depuis landgraves de l'Alsace. Il passa de leurs mains en celles de l'évêque, et de ce dernier il échut au grand-chapitre<sup>5</sup>. Non loin du château des de Werd, il existe un petit bois qui porte encore le nom de petit-bois des comtes,

<sup>2</sup> Le diplôme se trouve dans HERRGOTT, *Cod. Dipl. Habsburg.* num. 187.

<sup>3</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 348.

<sup>1</sup> Voy. sur la Scher, t. I, p. 64.

<sup>2</sup> J'en parlerai plus bas. — <sup>3</sup> RUYR, *Antiquités de la Vosge*, p. 190.

<sup>4</sup> *Pfleg Frankenburg*. Voy. ci-dessus sur ce château, § 225.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus dans le Landgraviat inférieur, loc. cit.

*Grafen-Heltzlin*; ce bois figure, avec la cour des comtes, *Grafen-Hof*, de Châteinois, dans l'acte de vente du landgraviat. Tout ce district et les localités qui le composaient ont toujours formé un ban unique et commun, sans jamais avoir été divisés en fractions plus petites. Il s'y est peu à peu formé plusieurs villages, et cependant la situation du ban est toujours restée la même.

Le château de Frankembourg s'élève à l'entrée du val de Weiler, sur la montagne qui sépare cette vallée de celle de Lièpvre. SPECKLIN<sup>6</sup> pense que ce château a été construit par le grand Clovis, après la défaite des Allemands. Il cite, pour preuve de son assertion, trois crapauds qu'on voyait de son temps sur une fenêtre de l'oratoire, et, selon lui, ces crapauds sont devenus les lys de France. Mais, si le lecteur veut bien se rappeler ce que nous avons déjà dit du Framont lorrain<sup>7</sup>, il lui sera facile de reconnaître que Specklin a été trompé par la ressemblance des noms. Ce château et cinq villages ont été engagés pour 2200 florins à Jean, comte de Linange, par Bourcard de Lutzelstein, prévôt de l'Église de Strasbourg, pour services rendus par le comte à l'évêque Frédéric de Blanckenheim. Guillaume II, successeur de Frédéric, fort d'un arrêt rendu par le duc Léopold d'Autriche, voulut enlever ce gage aux Linange; mais, comme il manquait d'argent, il recommanda, en 1395, ce rachat à Claude et à Adam de Zorn. Mais, en 1411, il écarta les Zorn et engagea pour 5000 florins d'or à Bourcard de Lutzelstein, prévôt du grand-chapitre, le château de Frankembourg et tout le Comte-Ban. Il lui donna, en outre, la faculté d'employer 1000 florins à la reconstruction du château. En 1447, l'évêque Robert donna de même à Jacques, comte de Lutzelstein, et à son frère Wilhelm, entre les mains de qui ce gage était passé, la permission de consacrer une somme double à cette entreprise. Deux ans après, ces comtes vendirent leur droit à Jean d'Utenheim et à Jean Bock le Vieux, des mains desquels il fut difficile de retirer le gage.

Le château périt par le feu le 2 avril 1582.

En 1105, Frédéric-le-Louche, duc de Souabe et d'Alsace, délimitant les biens de l'abbaye de Sainte-Foi, fondée par ses parents, nous indique une trace du comté de Frankembourg.

« Et sylva, dit-il, quæ est in montanis a rivo qui dicitur Koltzbach, qui « bannum sancte Fidei de Schlettstadt et comitis de Franquenburc dividit. »

<sup>6</sup> *Collectan. Ms.* p. 118.

<sup>7</sup> T. II, p. 508.



## § 282. Villages.

Nous avons encore à nous occuper des villages qui dépendent du château de Frankembourg et du Comte-Ban.

Ce sont *Breitenau*, *Grube*, en français *Fouchy*.

Dans le protectoire que le pape Luce III a donné, en 1182, au monastère de Baumgarten, il est dit que Matthieu, duc de Lorraine, et Symon de Parreia ont donné à ce monastère une grange dans *Fossa*.

*Gerute*, en français *Neuf-Bois*, *Hirtzelbach*.

*Dieffenbach*. Jean, évêque de Strasbourg, déclare, en 1369, que le domaine direct de ce village appartient aux ancêtres du landgrave Jean, le dernier des de Werd. Il s'y trouvait un cloître de religieuses que cet évêque convertit, à la demande du landgrave Jean, en une prébende sacerdotale. *Netkirch* était au quatorzième siècle le siège du juge du district de Frankembourg. *St. Moritz*. C'est le seul village qui soit situé au delà de la Scher. Au quatorzième siècle, les nobles d'Eschéry tenaient en fief mouvant de l'Église de Strasbourg le village de Saint-Maurice et celui de *Want-selle*, situé sur la Scher, en face de Frankembourg<sup>1</sup>. Comme ce village était passé aux mains des Trübel, il fut vendu, en 1490, du consentement de l'évêque, au grand-chapitre pour 6000 florins. *Uberscher*, autre village, qu'Agnès, comtesse de Habsbourg, a vendu, en 1521, au landgrave Ulrich, s'est perdu.

GRANDIDIER<sup>2</sup> a trouvé dans un diplôme relatif à la fondation de l'abbaye de Honcourt une trace de l'existence des villages de Fouchy et de Saint-Martin au douzième siècle. Ce diplôme, daté de 1163, a été donné par l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>.

Il porte entre autres :

« Sane predia, quibus isdem locus usque in presens ditatus est, hec sunt, campi videlicet, silve, prata in ipsa valle<sup>3</sup> adjacentia a comite « Wernhero..... eidem monasterio tradita cum duabus ecclesiis baptismalibus ibidem sitis. »

« Ces deux églises baptismales ou paroissiales, dit-il, ne sont pas désignées par la charte. Elles paraissent cependant être les deux églises paroissiales dites aujourd'hui de Saint-Martin et de Fouchy; elles sont voisines de l'abbaye de Honcourt, et l'abbaye d'Andlau, qui a succédé aux droits de Honcourt, y jouit de la dime et du droit de patronage. »

<sup>1</sup> *Cod. Ms. des fiefs de Strasbourg du quatorzième siècle.*

<sup>2</sup> *Histoire d'Alsace. Pièces justific., t. II, p. CXX.*

<sup>3</sup> Le val de Viler.

*Grube* était connu au douzième siècle. La charte de Frédéric-le-Louche, dont nous avons parlé plus haut, dit : « Excepto quodam loco, qui est inter montes situs in eadem sylva, qui ab incolis *Groba* vocatur, ubi fundata est ecclesia, et exceptis iis que ad eandem ecclesiam pertinent, unde ipsa dotata fuit ab ipso domno Ottone argentinensi episcopo. » Otton, évêque de Strasbourg, était l'oncle de Frédéric.

*Gerute* remonte à la même époque ; car, en 1158, l'abbaye de Neubourg possédait *curtim Geruta cum appendiciis suis* <sup>4</sup>.

### § 285. Châtenois.

A ce bailliage, il faut joindre *Châtenois*, en allemand *Kestenholz*. Il y avait une localité de même nom dans la seigneurie de Belfort <sup>1</sup> et dans la Lorraine. En 915, Charles-le-Chauve a signé dans cette dernière un diplôme en faveur de l'abbaye d'Andlau. Les religieuses de Sainte-Odile ont doté le monastère d'Ebersheim <sup>2</sup> d'une cour avec des vignes, et Remy, évêque de Strasbourg, a donné au monastère d'Eschau <sup>3</sup> une cour dominicale, sises toutes deux dans Châtenois ; cette dernière donation est du huitième siècle. Une bulle d'Innocent II, donnée, en 1140, au monastère de Moyemoutier, porte *Castinove* <sup>4</sup>. Pendant la guerre qui s'éleva, en 1298, entre les Impériaux et l'évêque de Strasbourg, ce village fut brûlé par les gens de Schlestadt, parce que les habitants avaient détourné la rivière qui coule de la vallée sur Schlestadt. Châtenois, appelant à son secours les Français, porta, à titre de représailles, le feu dans le village impérial de *Kunigshheim* ; mais ce ne fut pas impunément <sup>5</sup>. Au treizième siècle, l'évêque possédait à Châtenois une cour colongère et un palais ou château, où se tenaient trois plaids par an ; en 1506, il y établit sa fabrication de monnaie. Je remarque qu'en 1562, sous l'évêque Jean II, il se rattachait à ce château quelques vassaux avec leurs fiefs castraux. Je citerai entre autres les Beger. Il y avait encore autrefois à Châtenois un péage qui appartenait aux landgraves. L'empereur Charles-Quint le donna, du consentement des électeurs, à son vice-chancelier Nicolas Ziegler et aux héritiers d'icelui ; il y joignit, en outre, la seigneurie de Barr, dont je parlerai plus loin. En 1526, le chapitre racheta des Ziegler le quart de ce péage pour 1400 florins d'or. En 1408, Philippe, comte de Nassau et de Sarrebruck, prétendit que le chapitre devait lui remettre le château et le village de Châtenois en nantissement de 2000 florins que l'évêque avait reçus de lui.

<sup>4</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 562.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 69. — <sup>2</sup> MARTÈNE, t. III, col. 1035.

<sup>3</sup> *Gall. Christ.* t. V, col. 475. — <sup>4</sup> BELHOMME, p. 287.

<sup>5</sup> *Annal. Colm.* ad h. annum.

Le chapitre déclara que cette dette ne le regardait nullement et renvoya le comte à l'évêque. En 1410, l'évêque Guillaume, d'accord avec son grand-chapitre, engagea le château et le village de Châtenois à Bourcard de Lutzelstein pour 3000 florins et lui accorda la faculté d'employer 1000 florins à la reconstruction du château. En 1444, lorsque l'Alsace était sillonnée par les Armagnacs, on leur ouvrit le château de Châtenois<sup>6</sup>, sous la condition qu'ils n'y causeraient aucun dégât. Les Armagnacs y placèrent mille cavaliers, sous le commandement de Montgomery<sup>7</sup>, et, en partant, ils le brûlèrent<sup>8</sup>.

En 1495, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> donna aux habitants le droit d'ouvrir un marché hebdomadaire.

§ 284. *Ebersheim. — Erstein. — Krafft. — Eschau.*

*Ebersheim*, qui fait partie du bailliage de Frankembourg, n'est qu'à une demi-lieue de l'abbaye d'Ebersheim. Ce village paraît plus ancien que celle-ci, puisqu'elle en porte le nom. En 1219, le Vogt de Strasbourg énumère cette localité au nombre des fiefs qu'il tient de l'évêché. En 1424, l'évêque Guillaume vendit Ebersheim à Bernhard Bock, écuyer, alors que ce village était engagé avec les autres localités du bailliage de Bernstein à Henri Peyger, Untervogt de Haguenau. L'évêque promit à Bock de lui payer annuellement 70 livres deniers, jusqu'à ce que Peyger fût désintéressé.

*Erstein*, bourg remarquable, était autrefois fortifié et avait rang de ville. Les anciens écrivains l'appellent *Erstheim*. Les rois Francs y possédaient un palais et une villa<sup>1</sup>; ces établissements se maintinrent encore longtemps sous les empereurs. L'empereur Frédéric I<sup>er</sup> y donna, le IV des Ides de juillet 1153<sup>2</sup>, une charte à Berthe, abbesse d'Erstein. Conféré en fief aux landgraves de l'Alsace inférieure<sup>3</sup>, il valut à Sigismond, fils du landgrave Jean, le surnom de Damoiseau d'Erstein, *Domicellus de Erstein*. Le roi des Romains Adolphe songea à faire le siège du *Castellum Herstein*<sup>4</sup>, alors que le comte de Werd, qui en était le propriétaire, et les Strasbourgeois lui étaient hostiles. Mais sa colère s'étant calmée, les murs d'Erstein restèrent debout. Erstein avait été engagé à Jean, comte de Habsbourg, et à Agnès, sa femme, pour 1400 florins d'or, lorsqu'en 1321, le landgrave Ulrich le reçut de leurs mains avec la dime de Châtenois. Mais, huit ans après, il fut de nouveau engagé pour une plus forte somme d'argent à Bourcard

<sup>6</sup> SCHILTER. *ad Königshov.* p. 917.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 1006. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 1012.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 417. — <sup>2</sup> GUILLIM. *Habsburg.* p. 286.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 217. — <sup>4</sup> *Chron. Colmar.* p. 55.

de Horbourg et à Walther, seigneur de Geroldseck. Mais Walther ayant vexé les Strasbourgeois, ceux-ci rasèrent les murs et les tours d'Erstein, ainsi que la citadelle de Schwanau, située à une lieue plus près du Rhin<sup>5</sup>. Depuis cette époque, Erstein a perdu le nom et le rang de ville. Lorsque le landgraviat eut été vendu, les comtes d'Ætlingen donnèrent, en 1362, à l'évêque Jean le droit de le racheter; mais ils y mirent pour condition qu'ils conserveraient vis-à-vis de l'évêque le droit de rachat. Cette cession fut ratifiée la même année par l'empereur Charles IV<sup>6</sup>. Les Ætlingen écrivirent eux-mêmes aux Geroldseck de livrer ce bourg à l'évêque, ce qui fut fait l'année suivante. En 1421, l'empereur Sigismond ratifia le consentement donné par son père. L'évêque Albert avait racheté de mains étrangères Erstein au nom de son chapitre; son successeur, Guillaume III, qui était alors prévôt, en confirma la propriété au chapitre par sa capitulation de 1506<sup>7</sup>. En 1517, les nobles de Bergheim, qui tenaient en fief l'office de Schultheis d'Erstein, résignèrent leur charge entre les mains du grand-chapitre. L'évêque se réserva le droit de confirmer les prévôts nommés par les chanoines.

*Krafft*, village du territoire d'Erstein. Il est placé sur un canal qui conduit les eaux de l'III dans le Rhin. Ce canal a été creusé ou agrandi, en 1392, par l'évêque Frédéric II, qui faisait alors la guerre aux Strasbourgeois. Le but de l'évêque était de priver la ville des eaux de l'III<sup>8</sup>.

*Eschau*, que les chartes appellent *Hascovia*, est une île formée par les eaux de l'III et du Rhin; elle est au-dessus de Strasbourg. Au huitième siècle, l'évêque Rémy y fonda un monastère de l'ordre de Saint-Benoit et lui donna toute l'île avec ses bâtiments, droits, forêts et terres qui lui appartenaient<sup>9</sup>. Deux siècles plus tard, les biens de ce monastère ont été abandonnés à l'évêque qui les a cédés lui-même au grand-chapitre. Le village d'Eschau relève de la maison de Lichtenberg et est possédé en fief par les nobles de Rathsamhausen.

∴ Erstein a été décoré de divers privilèges.

En 1323, le landgrave Ulrich promet de respecter les immunités des habitants. En 1335, c'est Nicolas Zorn; en 1340, c'est encore le landgrave Ulrich. En 1359, Jean de Horbourg; en 1363, 66, 72, 76, les évêques

<sup>5</sup> ALBERT. ARGENT. in *Vita Bertholdi Ep.* p. 171; KOENIGSHOV. cap. v, p. 321.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 228.

<sup>7</sup> L'évêque dit: «Do wollen wir uns desselben fleckens nit annehmen, sondern bey eines Capitels handen bleiben lassen, in eigenschafft wyse.»

<sup>8</sup> SCHILTER. ad *Koenigshov.* p. 764. Voy. sur le canal de Krafft, t. I<sup>er</sup>, p. 60.

<sup>9</sup> *Gallia Christ.* t. v. Instrument., col. 473.

de Strasbourg confirment les privilèges récemment accordés. Au quinzième siècle, une série de seigneurs, copropriétaires du ban, confirment les mêmes chartes; ce sont les Bock, les Armbruster, les Mullenheim, les Marx, les Hohenstein, sans compter des lettres épiscopales et celles de Marguerite, comtesse de Lutzelstein, abbesse d'Erstein (1415); toutes ces pièces sont aux archives d'Erstein. Ces archives possèdent en outre une convention entre Nicolas Zorn et la commune d'Erstein, en 1337, relative aux pierres des murs renversés de la ville. Car la destruction dont parle Schœpflin avait eu lieu en 1333. Une charte de 1341 constate le relèvement de ces mêmes murs. Une transaction entre le seigneur Nicolas Marx et la ville règle l'obligation de suivre à la guerre le seigneur du ban. En 1557, une convention entre Erstein et Matzenheim traite de l'admission future des lépreux de la première de ces communes dans la léproserie de Matzenheim. Enfin il résulte encore d'un document de ces archives que le grand-chapitre devint possesseur d'Erstein en 1472 et non en 1506, comme le dit Schœpflin <sup>10</sup>.

#### § 285. Bersche. — St. Nabor.

*Berse*, vulgairement *Bersch*, est une petite ville située au-dessus de Rosheim. On prétend qu'elle doit son nom à Berswinde, mère de sainte Odile, qui donna cette localité à l'hôpital du monastère inférieur de Hohenbourg. Au quatorzième siècle, Berthold de Buecheck, évêque de Strasbourg, l'entoura de fossés et de murailles <sup>1</sup>. Les anciennes chartes écrivent *Berse*, *Bersa*, *Bersan*. Walfrid de Bissopsheim a donné deux cours *apud Bersan* au monastère de Baumgarten; c'est ce que nous apprend une charte de l'évêque Henri, datée de 1187 <sup>2</sup>. En 1385, le comte de Sarwerden, irrité contre le prévôt du grand-chapitre, se rendit maître par surprise de cette ville qu'il saccagea et livra aux flammes <sup>3</sup>. En 1399, l'évêque Guillaume, qui avait engagé cette ville à Rodolphe de Hohenstein, et qui ne pouvait en obtenir une restitution légitime, s'en empara de vive force. Le sénat de Strasbourg, constitué arbitre du différend, condamna Rodolphe à rendre son gage et le prélat à payer sa dette. Il en advint que l'évêque engagea, en 1425, à la ville de Strasbourg Bersch, qui devint, en 1466, la propriété du grand-chapitre pour 1000 florins.

*St. Nabor* est un hameau dont fait mention une bulle de saint Léon IX, datée de 1050 <sup>4</sup>. Il est situé au pied du mont Sainte-Odile et doit son nom

<sup>10</sup> Rapport de M. SPACH au conseil général du Bas-Rhin.

<sup>1</sup> KOENIGSHOVEN, *Chron.* cap. IV, p. 238.

<sup>2</sup> Conf. *Gall. Christ.* t. V. Instrument., col. 490.

<sup>3</sup> KOENIGSH., cap. V, p. 342.

<sup>4</sup> *Gall. Christ.* t. V. Instrument., col. 471.

à saint Nabor, dont les reliques y ont été apportées de Rome au huitième siècle<sup>5</sup> par Chrodegang, évêque de Metz. Cet évêque dota aussi ce village du corps de saint Gorgon, à qui est dédiée une chapelle sise sur le penchant de la montagne, entre St. Nabor et le monastère de Sainte-Odile.

Une charte du 11 septembre 1109, qui confirme la fondation du monastère de Saint-Léonard, situé près de Bersch, dit que ce monastère est situé *in loco juxta Bersa*.

En 1134, l'évêque de Strasbourg Gebhard, concédant des biens dans le ban de Bersch à l'abbaye de Saint-Léonard, dit « ..... notum facio..... » quod ecclesia sancti Leonardi duos mansos, *in Bersa marca*, in loco qui dicitur *Geroltestrut*..... habet. » Ce Geroltestrut est devenu un village qui a porté plus tard le nom de Struttmatt, pour prendre enfin celui de Klingenthal<sup>6</sup>.

#### § 286. *Geispolzheim*. — *Lampertheim*.

*Geispolzheim* est un grand village. Il s'y trouvait jadis un château qu'il a fallu démolir au milieu du dix-huitième siècle, parce qu'il menaçait ruine. Le roi Dagobert y avait donné une cour à l'Église de Strasbourg; cette cour fut cédée, en 877, à la communauté des frères de l'Église de Strasbourg par l'évêque Ratold, aux conditions où il la tenait lui-même. Ce lieu est appelé quelquefois *Geizbodesheim*<sup>1</sup> et *Gaezbotzheim*<sup>2</sup>. Le village était occupé à titre de fief par les landgraves de l'Alsace inférieure<sup>3</sup>; les nobles de Beger en tenaient le château aux mêmes conditions. En 1559, ils en firent oblation à l'évêché, et, en 1542, il fut conféré en fief aux Joram de Mundolsheim. En 1561, l'empereur Charles IV investit Théobald Murnhart du moulin inférieur du territoire de *Geispolzheim*<sup>4</sup>. En 1395, le village était vendu par fractions aux Beger par l'évêque Guillaume II. En 1404, le chapitre, qui y avait possédé une cour dominicale, le racheta, du consentement de l'évêque.

En 1444, les Strasbourgeois, dans le but de surprendre les Armagnacs, s'emparèrent par ruse du château, et tandis que l'ennemi, sans méfiance, conduisait son convoi à Rosheim, ils l'assillèrent et mirent le feu au village<sup>5</sup>.

Il y a longtemps déjà que les deux villages de *Sunthausen* et de *Hattis-*

<sup>5</sup> Témoin SIGEBERT DE GEMBOURS ad An. DCCLXIV.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCXII et CCLXXXVII.

<sup>1</sup> *Gall. Christ.* t. V. Instrument, col. 474. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 490.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 215. — <sup>4</sup> GLAFEY, *Anecd.* num. 462.

<sup>5</sup> SCHILTER, ad *Königshov.* p. 928.

heim se sont réunis à Geispolzheim. Le premier était situé vers le village de St. Oswald et le second vers Lipsheim. Il reste encore de Hattisheim les débris d'une tour.

*Lampertheim.* La collation de l'office de Schultheis dans Lampertheim a été attribuée au prévôt du chapitre par sentence d'arbitres en 1277. La moitié de ce village a été achetée, en 1495, par le chapitre de Jean Hofwart, écuyer ou franc homme de Kircheim, pour 1100 florins. Hofwart y avait succédé par droit d'héritage à Wirich de Hohenbourg. La seconde moitié a été vendue par l'évêque au chapitre en 1566.

Ainsi ces terres capitales n'ont pas été détachées d'un seul bloc des terres épiscopales. La plupart, avant d'échoir au chapitre, avaient été engagées. L'origine de cette propriété est due à l'évêque Guillaume de Hohenstein, le troisième évêque de son nom dans Strasbourg. Ce prélat, promu en 1506 au siège épiscopal, consentit qu'Erstein avec tous ses droits relevât à l'avenir du chapitre. Les autres localités, c'est-à-dire Bersch, Ebersheim, Châtenois, Frankembourg avec le Comte-Ban, devaient être rachetées par lui et de ses deniers. Mais ce rachat ne fut jamais opéré et même le droit s'en prescrivit à tout jamais.

Le village de Geispolzheim a été racheté en 1386<sup>6</sup>.

### § 287. Cour féodale de Strasbourg.

L'Église de Strasbourg, si ancienne, si puissante, ornée de tant de bienfaits, de tant de privilèges par les rois et les empereurs, reçut pendant cette longue suite de tant de siècles des droits multipliés. Mais, comme toutes les choses humaines, ces droits varièrent souvent, et il est nécessaire de les représenter au lecteur à des époques fixes. Ainsi je distinguerai sa cour féodale en ancienne, en moyenne et en nouvelle. Je placerai dans ces trois catégories les fiefs les plus illustres qui y ont été ajoutés successivement.

I. *Ancienne cour féodale.* Au premier rang des vassaux de l'ancienne cour féodale de l'Église de Strasbourg, je placerai incontestablement l'empereur Frédéric II, duc de Souabe et d'Alsace, car ce prince, traitant, en 1256, avec Berthold I<sup>er</sup>, évêque de Strasbourg, du fief qu'il avait reçu de ses pères et de plusieurs autres affaires, reconnut par ses lettres que l'évêque lui avait concédé en fief direct à lui et à ses descendants mâles : 1<sup>o</sup> La ville de *Mulhausen* avec droit de patronage de l'Église, les dîmes, le cens, la Vogtey, le droit de rendre la justice, etc.; 2<sup>o</sup> le château et village de *Neuenburg* avec la Vogtey des couvents de *Selden* et de *Vilmarscellen*,

<sup>6</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH.

avec le droit de patronage des villages d'*Ammutingen*, *Tenningen* et *Neuwenburg*, et tous les droits qu'il possède dans ces villages... à l'exception des *ministérielles*, de l'un et de l'autre sexe de condition noble; 3° les Vogtey de *Molsheim* et de *Muzeche*; 4° tous les hommes de l'évêque dans *Westhofen* et *Rodesheim*; 5° tous les droits qu'il possède dans *Offenburg*, à l'exception du droit de patronage de l'Église. « Et dudit fief, dit l'em-  
 « pereur, il nous a investi corporellement, comme c'est la coutume. » En effet, les ducs de Souabe étaient, comme nous le démontrerons, camériers de l'Église de Strasbourg, et plusieurs fiefs étaient indubitablement annexés à cette charge. Les comtes de Habsbourg possédaient déjà en 1201, à titre féodal, l'avouerie du mundat de Rouffach, puisque le comte Rodolphe, devenu plus tard roi des Romains, résigna cette charge entre les mains de l'évêque en 1269<sup>1</sup>. En 1219, un certain Anselme tenait en fief de l'évêque la Vogtey de la ville de Strasbourg, la ville de *Rinawe*, *Capella*, une villa et la Vogtey dans *Ebersheim*.

§ 288. II. *Cour féodale intermédiaire. — Fiefs de la noblesse de premier ordre.*

Cette cour féodale intermédiaire ou de transition a été décrite par les soins de l'évêque Berthold et telle qu'elle existait de son temps dans un registre en parchemin, conservé aux archives de Saverne. J'en extrais les principaux détails, modifiés par une longue suite de temps. Ce manuscrit distingue la noblesse supérieure de la noblesse inférieure. Il classe la noblesse inférieure par ordre alphabétique.

Le comte de Ferrette a en fief de l'Église de Strasbourg le château et la ville de *Tanne* avec toutes ses dépendances, excepté le péage<sup>1</sup>; la ville de *Sennenheim* avec l'impôt, le péage; *Steinbach* avec toutes ses dépendances; la cour dominicale dans *Amereteswilre*. Tous ces fiefs sont aujourd'hui détenus par le seigneur Albert, duc d'Autriche et de Souabe. Item les ducs d'Autriche détiennent tous les biens que Hartmann, comte de Kybourg, dit le Vieux, a donnés à l'Église de Strasbourg, à savoir : *Kyburg*, *Wintertur*, *Baden*, *Lustere*, *Windecke*, *Waldenberg*, *Schennis*, *Lieberg*, *Liebenberg*, *Morsberg*, *Steinberg*..... et tous autres, tant ceux qu'il tenait lui-même en sa possession que ceux qui étaient tenus de lui à titre de fief.

Rodolphe, comte palatin dans Tuwingen, tient le château de *Wilere*, l'Église de *Nagelte*, le village d'*Iringesberg*, *Schermen* et *Gotelingen* avec

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 124 et § 145.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 60 sv.



le village de *Hochdorff*. Tous ces biens ont été offerts en fief à l'Église de Strasbourg en 1228.

En 1320, Rodolphe, comte de Hohenberg, a résigné entre les mains de Berthold, alors évêque élu de Strasbourg, sa part du château de *Schiltecke* et l'a reçue de lui en fief.

⋮. Puisque nous avons occasion de parler de la ville de Cernay, nous en profiterons pour donner sur cette ville quelques détails découverts par M. le notaire INGOLD dans les archives communales.

#### *Cernay, ville forte.*

« Par deux chartes, l'une en date du samedi avant la Fête-Dieu 1367, l'autre du 21 octobre 1369, les archiducs Albert et Léopold, landgraves d'Alsace, ont fait cession à la ville de Cernay de ses fossés et de ses remparts. C'est la plus ancienne mention que nous connaissons de ces fortifications.

« Elles consistaient en une double enceinte flanquée de tours et percée de deux portes, la porte haute et la porte basse<sup>1</sup>. Plus tard, vraisemblablement à l'époque de la guerre de trente ans, on compléta ce système de défense par quatre redoutes pour barrer le passage entre la Thur et le village d'Uffholtz<sup>2</sup>.

« La ville de Cernay fit vendre ses fossés par l'administration municipale du canton, le 28 décembre 1796.

#### *Privilèges et droits.*

« Cernay fut mis en jouissance de ses communaux par l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, suivant lettres patentes en date à Altkirch, du mercredi après la Saint-Ulrich.

« Le 1<sup>er</sup> novembre 1379, par charte en date à Prague, Wenceslas, roi des Romains, accorda aux habitants de Cernay le privilège de ne pouvoir être cités devant aucun autre tribunal que devant celui du juge et du magistrat de la ville.

« Suivant privilèges qui lui ont été accordés par les empereurs, rois des Romains et archiducs d'Autriche, en l'année 1397 et suivantes, confirmés par l'archiduc Ferdinand, le 6 août 1590, et par le roi de France Louis XV, le 21 décembre 1751, les habitants et communauté de Cernay et de Steinbach percevaient un droit de péage sur tous les chariots et ani-

<sup>1</sup> Archives de Cernay.

<sup>2</sup> *Theatr. Europ. Continuat.*, p. 184.

maux de trait qui traversaient la ville, à charge par ces habitants et communauté d'entretenir et de réparer les murs de la ville, les chemins et les ponts.

« Les autres prérogatives de Cernay consistaient en droits d'Ungeld, de saulnerie, de bourgeoisie, de manance, de protection sur les juifs, de carpes, de Standgeld et de balance, qui lui ont successivement été accordés par les empereurs d'Allemagne et qui sont consignés dans l'urbaire du 1<sup>er</sup> juillet 1580<sup>3</sup>.

« En 1448, la ville appendait déjà son *sigillum universitatis de Sennen* aux actes de ses Vœgt<sup>4</sup>.

« Il existait jadis à Cernay une maladrerie dont les revenus ont été réunis à ceux de l'hôpital d'Ensisheim par lettres patentes enregistrées au conseil souverain d'Alsace, le 12 juillet 1701<sup>5</sup>.

« Cernay avait de plus un hôpital dont les premières constructions dataient de 1277. Cet établissement charitable, qui s'est fourvoyé dans les complications administratives du commencement de la révolution de 1789, était placé sous le vocable de saint Ehrard. Il comptait parmi ses bienfaiteurs Catherine Pinglerin qui, par testament passé devant M<sup>e</sup> Jean Stahelin, notaire impérial à Thann, le 3 janvier 1442, lui légua la moitié de sa fortune<sup>6</sup>.

« L'hôpital actuel, dont les bâtiments et une grande partie du mobilier sont dus à la générosité de M. HENRI DE SANDOZ, jouit encore de quelques-unes des rentes affectées à l'entretien de l'hôpital Saint-Ehrard.

« En 1377, la ville a été réduite en cendres par les Anglais<sup>7</sup>.

« Le 21 mars 1445, plus de 5000 Armagnacs s'étant réfugiés dans la forêt du Nonnenbruch, les bourgeois de Thann, leur garnison, ceux de Cernay, de Wattwiller et de Soultz, les attaquèrent. Les écorcheurs perdirent dans ce combat près de 400 hommes; les gens du pays y laissèrent 22 des leurs et en rapportèrent un riche butin<sup>8</sup>.

### § 289. Suite du précédent.

Le burgrave de Nuremberg a en fief tous les hommages (*homagia*) situés dans le *Riet* de Selz à Strasbourg et tous les biens dépendants de ces hommages que les nobles de Geroldseck au dem Wasichen tiennent de lui au titre féodal.

<sup>3</sup> Toutes ces chartes et l'Urbaire sont aux archives de Cernay.

<sup>4</sup> Voir un titre du jeudi avant la Sainte-Catherine 1448.

<sup>5</sup> Ordonnances du roi et règlement du conseil souverain d'Alsace.

<sup>6</sup> Archives de Cernay.

<sup>7</sup> Annales convent. de Thann. — <sup>8</sup> Ibid.

Le comte de Salm, le revenu de douze charrettes de vin sur la ville de *Mutziche* et le village de *Hermoltzheim*.

Les seigneurs de Geroldseck, les villages de *Herde* et *Buttelnheim*. Item leur part de juridiction dans le village de *Wihersheim*, les hommes inféodés de la cour de *Scharrochbergheim*, près Marley.

Henri, seigneur de Vinstingen, écuyer, tout ce qu'il a dans *Wolgan-gesheim* et dans *Talheim*; la dime dans *Mutziche*; le village de *Bosselbach* et le village de *Mertbach*; la Vogtey de *Miltey*.

Walram, seigneur de Deux-Ponts, la moitié du village de *Merlenheim*.

Le seigneur d'Estendorf, le château de *Hohenvels* et sa cour dans *Dambach* et dans *Berstein*, et les hommes qu'il possède au delà de la Bruche, dans l'Alsace supérieure.

Les seigneurs d'Ochsenstein, le droit dans le village de *Gugenheim*, droit qu'on appelle *gezog*, et le château et la ville de *Richenshoven*, dont il sera question plus loin.

Henri, seigneur d'Eberstein, le château de *Wiler*, la Vogtey du monastère dans *Richenbach*: fiefs oblates de 1266.

Jeanne, comtesse de Montbéliard, le village de *Pfeffingen*, la cour du Plaid et le droit de patronage dans icelui. Ce fief, Guillaume, comte de Katzenellobogen, mari de ladite dame, l'a reçu en fief (sic), au nom d'icelle, de l'évêque Berthold.

Wernher, comte de Homberg, Rodolphe et Louis, ses frères, la cour de *Mutenze* avec droit de patronage.

Les mêmes ont encore les trois châteaux de Wartenberg.

Anselme, seigneur de Rappoltstein, possède la cour dominicale de *Waffenheim*, tous les biens dans *Sultmatte*, etc.

Le seigneur Walther de Geroldseck, dit de Tuwingen, la Vogtey du monastère d'*Ettenheimmunster*, le château de *Nuwenberg*.

#### § 290. Fiefs des nobles.

Après les seigneurs viennent les nobles.

J. de Blumenowe, chevalier, tient en fief tous ses biens dans le village et le ban de *Rorahe*.

Dietrich de Beheimstein *habet facultatem transferendo* (sic) *hominibus S. Petri, S. Mauricii et S. Cecilie qui sunt in villis Epfiche, Colleswilre, vel quorum decimæ illuc pertinent*; de même le château de *Beheimstein*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ou *Behmstein*, au-dessous d'Ungersberg, détruit depuis longtemps déjà. A la mort du fils de ce Dietrich, Pierre de Nuwenburg reçut en fief, en 1460, *das burgstal zu Behemstein und was darzu gehort*. Il appartient aujourd'hui aux nobles d'Ichtersheim. Voy. FRANC. RUP. AB ICHTERSHEIM *Topographia Alsatie* p. 74.

Albert, dit *Bube*, chevalier, le château de *Hohenroden*.

Jean d'Eckerich et ses oncles paternels, le village de *Saint-Maurice*, de même le village dit *Wantselle*, à partir du rivage vers Frankembourg; de même le moulin près de *Kestenholtz*.

Dietrich de Girbaden, l'avouerie du village d'*Eckeboltzheim* et des cours des monastères de Sainte-Marguerite et de Saint-Marc; de même le village d'*Eckeboltzheim*.

Guillaume de Griffenstein, écuyer, le tiers de l'ancien château de *Griffenstein*, de la forêt, de la montagne, etc.

Eberhard et Guillaume, chevaliers, et Eberlin, leur frère, de Griffenstein, le droit de patronage de Saint-André de Strasbourg.

Bourcard de Hittenheim, écuyer, son château de *Hittenheim* avec le droit de patronage sur l'Église inférieure dudit lieu.

#### § 201. Suite du précédent.

Bourcard de Hohenstein tient en fief sa part dans le château de *Hohenstein*, sur les hommes et les forêts; de même les biens appartenant à l'office d'échanson; la dime dans *Wege*, à *Duttelnheim*; l'advocatie et le tiers d'*Achenheim*.

Mathias de Meienheim, sa maison de *Meienheim* dans le village de *Pfaffenheim*<sup>1</sup>.

Dietrich, dit Kember, de Mollesheim, chevalier, l'advocatie de *Mollesheim*.

André, dit Murnhart, chevalier, le village de *Hoehnheim*, une partie de l'exploitation d'une ferme à *Holtzheim*.

Thiébaud Murnhart, écuyer, a la cour dite *Ruprechtesowe*, au-dessous de Strasbourg. Burghart Murnhart, l'exploitation d'une ferme dans *Avelsheim*, la moitié du château de *Hundesheim*.

Hugon de Nortgassen, chevalier, a offert, en 1333, à l'évêque Berthold II, à titre de fief féminin, un château à *Gebliwilre* et un petit château à *Nidernwilre*.

Hannemann de Pfaffenheim tient en fief sa part du château de *Hertenvels*.

Dietrich de Racenhusen, le droit de patronage sur l'Église de *Dungensheim*; les hommes qui appartiennent à sa cour dans *Rodesheim*; le droit de patronage sur l'Église de *Bollewilre*.

Hartmann, dit Senne, de Munsingen, chevalier, l'advocatie du village d'*Ostertal*, près de Diersperg; l'advocatie de *Wihprehtespach*, près de Stephensburg; l'advocatie dans *Stephensburg*; l'advocatie dans *Warte*, près Wile; l'advocatie dans *Herolsingen*.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 130.

Reinbold de Schœnecke, le village d'*Adrotzhofen*, près de Schiltlenkeim. Henri de Schœnowe a l'office d'échanson avec toutes les attéances ; ..... l'advocatie dans le village de *Bierrenheim*.

Frédéric l'aîné de Wildesberg, les dîmes dans l'un et l'autre village de *Gündesheim*.

Berthold de Windecke et ses compagnons, le château de *Schopfheim*, le village et le droit de patronage dans le village. Berthold seul a le village de *Nunenwilre* et le jugement avec le ban.

---

L'abbaye d'Eschau possédait, au dixième siècle, *in Achenheim curtis dominicalem cum banno et villicatione ejusdem villæ, cum vineis, pratis, nemoribus, piscinis, duobus molendinis, XXVII mansibus*.

Dans le onzième siècle, l'abbaye de Hohenbourg avait des biens à Schopfheim. Bulle de saint Léon du 17 décembre 1030.

### § 292. III. Cour féodale nouvelle. — Fiefs des de Wangen, des d'Andlau.

Voici maintenant les fiefs qui relèvent de la cour féodale actuelle ou nouvelle. Je les ai classés, autant que j'ai pu, dans l'ordre alphabétique.

*Achenheim* et *Schaftolsheim*, vulgairement *Schæfelsheim*, villages à proximité de Strasbourg, sont tenus par les barons de Wangen comme vassaux de l'évêché. C'est là que se rencontrèrent, en 1320, les troupes de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche, lorsqu'elles voulurent engager le combat<sup>1</sup>. Dans le onzième siècle, Guillaume I<sup>er</sup>, évêque de Strasbourg, donna au monastère d'Eschau<sup>2</sup> *curtis dominicalem cum banno et villicatione ejusdem villæ, etc.* à Achenheim. Le village, conféré d'abord aux Hohenstein et ensuite, sur leur demande, cédé pour moitié aux Wurmser, à la fin du quinzième siècle, passa, en 1647, aux Wildenstein avec Schaftolsheim, où se trouve un petit château; enfin, à la fin du dix-septième siècle, il devint la propriété des Elsenheim, puis des de Wangen, qui en héritèrent par les femmes. Afin d'obtenir de l'évêque la permission de prendre possession de cet héritage, les Wurmser lui offrirent, en 1508, la seconde moitié allodiale d'Achenheim, en même temps que Schaftolsheim. Le château fut détruit pendant la guerre épiscopale de 1592; il fut fortifié de nouveau par les Français en 1675, et repris par les Impériaux le 16 août de la même année. La famille des nobles de Schaftolsheim s'est éteinte au quatorzième siècle.

Le château d'*Andlau*, que sa position sur une montagne élevée a fait

<sup>1</sup> KOENIGSHOV. p. 126.

<sup>2</sup> Gall. Christ. t. v. Instrument., col. 474.

nommer *Hoh-Andlau*<sup>3</sup>, est d'une origine moins ancienne que l'abbaye et la ville du même nom, situées toutes deux dans une vallée étroite et de peu d'étendue. Cette vallée s'appelait anciennement *Éléon* et a pris de l'*Andelaha*, petite rivière qui la traverse, le nom de val d'Andlau; elle se trouve entre le val de Villé et le Klingenthal. Le château d'*Andelo* a été détruit par deux évêques de Strasbourg : d'abord par Henri de Veringen, en 1216<sup>4</sup>, parce qu'il tenait pour les empereurs de Hohenstaufen, et ensuite, en 1246, par Henri de Stahleck<sup>5</sup>, ennemi de l'empereur Conrad IV. Quatre-vingt-dix-huit ans après, les nobles d'Andlau l'offrirent en fief à l'Église de Strasbourg; ils le transmirent ensuite en sous-fief à Louis d'Utenheim en 1633, et au mois de mai, les Suédois s'emparèrent de ce château comme de presque tous ceux de l'Alsace<sup>6</sup>. GRÉGOIRE DE TOURS fait souvent mention d'un château d'*Andelaus*, mais il s'agit ici de celui d'Andelot, dans le pays de Langres.

*Spesberg* ou *Spesburg*, situé dans la vallée d'Andlau, était autrefois la résidence des nobles de Dick, ce qui leur avait fait donner le nom de seigneurs de Spesberg. De leurs mains, il passa, en 1383, et probablement à titre de propriété allodiale, entre celles de la famille d'Andlau, qui l'offrit à l'évêché de Strasbourg à titre d'oblat. Il y a encore près d'Andlau un autre château qu'on appelle *Kraz* ou *Crax*, et qui était la propriété de Cunon de Berckheim, Untervogt d'Alsace; en 1293, l'évêque et les Strasbourgeois le détruisirent en même temps que Sermersheim<sup>7</sup>. Lorsque le roi Adolphe eut été tué, l'évêque en fit enlever les pierres de taille qu'il employa aux fortifications de la nouvelle ville de Lichtenau<sup>8</sup>. Lorsque la paix fut conclue entre l'évêque et Cunon, en 1301, il fut stipulé qu'on ne pourrait construire sur l'emplacement de ce château une forteresse d'une plus grande importance sans le bon plaisir du prélat.

En 961, Utthon, évêque de Strasbourg, concède aux frères de son Église à Strasbourg *duo vero mansi, siti in terra Alsaciense, scilicet Schephe-lingesheim (Schæfelsheim).....*

#### § 295. Autres fiefs des d'Andlau.

*Valff*<sup>1</sup>, château et village. En 1394, Louis d'Utenheim, vassal des

<sup>3</sup> Il y avait dans la ville un autre château dont nous avons parlé ailleurs.

<sup>4</sup> BERLER, *Cron. Ms.* fol 85.

<sup>5</sup> KOENIGSH. *Chron.* cap. iv, p. 244, et cap. v, p. 316.

<sup>6</sup> CHEMNITZ, *Schued. Krieg in Teutschl.*, part. II, p. 127.

<sup>7</sup> KOENIGSHOV p. 315.

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 382.

<sup>1</sup> Voy. les anciens noms, t. III, § 212.

d'Andlau, le prit sous sa garde pour le défendre contre les ennemis. Les premiers titres d'investiture, donnés par les évêques de Strasbourg, datent du quinzième siècle. Rodolphe d'Andlau offrit à l'évêque Berthold II, contre 100 marcs d'argent, quelques biens qu'il possédait en propre dans le village de Valff. Au septième siècle, le duc d'Alsace, Étichon<sup>2</sup>, avait donné à l'abbaye d'Ebersheim une cour dominicale avec une terre salique sise à Valff et le quart du ban de ce village. Le patronage de l'Église de Valff appartenant aux abbesses d'Andlau, l'une d'elles a banni de ce village, vers la fin du seizième siècle, le protestantisme qui avait été embrassé par les habitants.

Au commencement du quatorzième siècle, l'évêché a investi les d'Andlau d'une partie de *Düttelnheim*, délaissée par Gunther de Landsperg. Cette part leur appartient encore de nos jours. Le surplus de ce village est indivis entre les Landsperg et les Reich.

*Helmansgereuth*, en français *Saint-Blaise*, et *Blicnsbach*, petits villages situés entre le val de Villé et celui de La Roche, furent offerts en fief à l'Église de Strasbourg, en 1508, par les Rathsamhausen zum Stein, autrefois possesseurs de la seigneurie de La Roche, au lieu et place de Breitenberg, situé dans la vallée de Soultzmatt, qu'ils avaient vendu à d'autres. Au commencement du dix-huitième siècle, ils passèrent aux comtes de Fugger qui les cédèrent en sous-fief aux d'Andlau.

---

En 1097, un Regenbalt de Valva signa comme témoin dans une charte<sup>3</sup>.

L'abbaye de Honcourt posséda dès son origine des propriétés dans *Tihtelnsheim*, aujourd'hui *Düttelnheim*.

En 1103, le prêtre Vocon concéda à l'abbaye d'Altorf *mansum dimidium apud Duttelenheim sitam*<sup>4</sup>.

En 1147, l'abbaye d'Altdorff avait droit au sixième de la dime dans *Tuttelheim*. Voici comment Diepold, abbé d'Altdorff, explique cette acquisition<sup>5</sup> : « Le tiers de la dime de Tuttelheim appartenait autrefois à Théodoric, comte de Montbéliard. Le comte donna la moitié de ce tiers en toute propriété à Uttha, femme de Cuonon, seigneur dudit lieu Altdorff. Mais comme le seigneur Cuonon était l'un des principaux vassaux de Hugon, comte de Tahesburg, et que Uttha était elle-même une des principales vassales dudit comte Théodoric de Montbéliard, les biens et les alleux

<sup>2</sup> *Chron. Novient.* dans MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col 1132.

<sup>3</sup> *Alsace diplomat.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 178.

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. II, p. CXCII.

<sup>5</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. II, p. CCXXX.

« de Cuonon et d'Uttha furent partagés entre les enfants d'iceux. Erchenfrid, clerc, eut pour sa part le sixième de la dime de Duttelnheim et l'engagea à son oncle Rengibold pour neuf talents d'argent. Ces neuf talents lui permirent d'acheter une prébende dans l'abbaye de Honcourt. Rengibold, de son côté, céda ce sixième de la dime à l'abbaye d'Altdorff. A la mort de Rengibold, Erchenfrid voulut ravoïr, *rehabere*, son sixième; l'abbaye refusa de la rendre, et Erchenfrid s'en empara de force. Mais plus tard, « à l'inspiration de Dieu, » il sentit son injustice, et, après avoir rendu à l'abbaye ce qu'il lui avait ravi, il y prit l'habit de religieux. »

La cour de Duttelnheim a été donnée, vers la fin du onzième siècle, à l'abbaye d'Altdorff par le comte Hugon. *Curiam Tullenheim cum banno villæ ipsius et justitiam que vulgo dicitur Masth*<sup>6</sup>. Le Masth est le droit de glandée.

§ 294. *Bischofsheim*. — *Berstett*. — *Olvisheim*. — *Bettweiler*. — *Adelshoffen*.  
*Bolsenheim*.

*Berstett* et *Olvisheim* ont été conférés féodalement et par moitié par l'évêché aux nobles de *Berstett*; l'autre moitié appartient allodialement aux mêmes *Berstett* et aux *Dettlingen*.

*Bettweiler* a été conféré aux *Lutzelbonrg* en 1432.

*Bischofsheim* ou *Bischen* am Saum, près de Strasbourg<sup>1</sup>, figure, en 1280, au nombre des propriétés particulières de l'évêché; en effet, cette année-là le cens de ses biens dans *Bischovisheim*, *Hœnheim* et *Wibersheim*, dépendant de la cour épiscopale de *Bischofsheim*, a été remis par l'évêque au monastère de Saint-Arbogaste. Au quatorzième siècle, *Hesson* et *Anshelme*, chevaliers, avoués de *Wasselonne*, tenaient en fief de l'Église de Strasbourg tout le village de *Bischofesheim*. Il y avait alors là un château de bois que l'évêque était accusé d'avoir injustement aliéné avec son fonds<sup>2</sup>. La ville de Strasbourg y percevait autrefois un impôt, j'ignore en vertu de quel titre; l'évêque le lui enleva en 1425. Ce village est aujourd'hui possédé par les *Bœckel* de *Bœcklinsau*.

*Bolsenheim*, où le duc *Adelbert* donna divers biens à l'abbaye de Saint-Étienne<sup>3</sup>. Les *landgraves* de *Wœrth* offrirent à l'évêché de Strasbourg et

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v, p. 380.

<sup>1</sup> Il y a près de *Rosheim* un village du même nom que l'on appelle, pour le distinguer, *Bischen am Berg*. Un autre *Bischeim*, situé au delà du Rhin, s'appelle *am Steg*.

<sup>2</sup> Codex en parchemin des revenus et des fiefs de l'évêché de Strasbourg au quatorzième siècle.

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Cod. Diplom.* num. 50 et num. 161.



à titre de fief les propriétés qu'ils y possédaient en même temps que leur château de Wœrth<sup>4</sup>. Au commencement du quinzième siècle, il était entre les mains des Bapst, qui en prirent le nom, et à l'extinction de cette famille, en 1715, il passa aux Ockahan.

*Adelshoffen* était autrefois une annexe de Bischheim, fondue aujourd'hui avec Schiltigheim.

Il existe à Bischheim un règlement de police fort curieux, intitulé *Dorfordnung*, rendu, en 1760, par le seigneur *Bœcklin de Bœcklinsau*. Tous les bourgeois sont tenus de fréquenter le service divin sous peine de trois florins d'amende. Il est défendu de chasser le dimanche la caille, l'alouette, la perdrix et de pêcher. Les réunions tenues sous le nom de *Kunkelstuben* sont interdites. Un bourgeois étranger ne peut être admis au droit de bourgeoisie sans de grandes formalités et sans donner de sérieuses garanties de bonne conduite et de moyens d'existence. Le code prend des mesures sévères contre les dissipateurs. Les marchés entre les juifs et les paysans sont soumis à l'inspection du Schultheis. Il est fait aussi défense aux propriétaires de laisser trop longtemps en jachères leurs biens-fonds, sous peine de les voir mis en culture à leurs frais par l'autorité, etc.

#### § 295. *Buesweiler*. — *Düppichheim*.

*Buesweiler* ou *Busenweiler* est situé entre Bouxwiller et Pfaffenhofen. En 1544, Wolf de Soultz en offrit la moitié à l'Église de Strasbourg à titre de fief réversible aux femmes; la seconde moitié devint un fief palatin. A la mort de Jacques de Soultz, le dernier de sa race<sup>1</sup>, les Geyling et les Bœcklin, qui avaient épousé les deux filles de Philippe, frère aîné de Jacques, devinrent les héritiers de la part des de Soultz. Le fief palatin passa, en 1648, aux Erthal. Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, les Geyling acquirent à prix d'argent des Bœcklin et des Erthal la part dont ils n'étaient pas personnellement investis.

*Düppichheim*, village situé sur la Bruche, à trois lieues de Strasbourg, apparaît dans les anciennes chartes sous le nom de *Dubincheim* et de *Dubinkeim*<sup>2</sup>. Un pré situé dans la marche de Dubincheim et une chapelle qui y était construite ont été donnés à l'Église de Strasbourg, en 956, par Wiseric et son frère Azzon. A l'extinction de la branche des Laudsperg,

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 225.

<sup>1</sup> Le dernier des de Soultz était Nicolas et non Jacques.

(Note du traducteur.)

<sup>2</sup> Dans une bulle d'Innocent IV pour le monastère d'Oberehausen, en 1245.

qui le possédait en 1715, Düppichheim fut donné par le cardinal Armand de Rohan aux Flachslanden, à qui appartient aussi, mais à titre d'alleu, le village de Mackenheim. En effet, Mackenheim était autrefois divisé en supérieur et en inférieur : la moitié inférieure fut vendue par l'évêque aux Flachslanden, qui étaient devenus, après les Herbsheim, propriétaires de l'autre moitié.

·. *Duppichheim* a été donné, le 26 septembre 951, à l'Église de Strasbourg par Wizeric et Azzon, son frère, à la condition que l'advocatie de ce village leur resterait. La charte qui se trouve dans WURDTWEIN<sup>2</sup> est remarquable en ce qu'il y est question pour la première fois de l'avoué de l'Église de Strasbourg.

Wernher, comte d'Ortenberg, qui fonda l'abbaye de Honcourt en l'an 1000, donna à cette abbaye *Predium apud Mackenheim*<sup>3</sup>. Ce predium est rappelé dans une bulle de Calixte II, datée de 1120<sup>4</sup>.

*Mackenheim* figure dans une charte du 2 mai 1064, sous le nom de *Manehen*<sup>5</sup>.

L'abbaye de Saint-Étienne possédait à Mackenheim une cour qui jouissait du droit d'asile<sup>6</sup>.

### § 296. *Fiefs des Landsperg.*

*Nieder-Ehenheim* ou *Niedernai* et *Düttelnheim* sont les plus anciens fiefs des Landsperg, auxquels *Meistersheim* et *Flecksburg* échurent plus tard. Ils furent investis séparément de chacun d'entre eux jusqu'à l'année 1455, époque où ils ne reçurent plus qu'une seule investiture pour tous. *Nieder-Ehenheim* était déjà distinct, en 1187<sup>1</sup>, d'*Ober-Ehenheim*. Comme il était défendu par une citadelle qui lui était propre et par une enceinte de murailles, il demeura longtemps dans la catégorie des villes fortes.

Le droit de ban, *dominium bannale*, se partagea, en 1258, entre le monastère de Hohenbourg, celui de Moyenmontier et les nobles de Landsperg et d'Oberkirch<sup>2</sup>. La ville se rendit aux Armagnacs en 1444<sup>3</sup>, et elle fut brûlée par les Strasbourgeois qui en chassèrent l'ennemi. Un diplôme

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 357.

<sup>3</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXX. — 4 Id., p. CCCXXXVIII

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 252.

<sup>6</sup> Voy. aux Archives départementales du Bas-Rhin, les titres relatifs à cette commune, sous la date de 1352 à 1428.

<sup>1</sup> *Gallia Christ.* t. V. Instrum., col. 487.

<sup>2</sup> BELHOMME, *Hist. Mediani Monast.* p. 525.

<sup>3</sup> SCHILTER *ad Kænigshov.* p. 921 et 929.

de l'empereur Henri V, daté de 1114, l'appelle *Dutelheim*<sup>4</sup>. Outre les Landsperg et les d'Andlau, les Sturm détiennent aussi, en 1359, une partie de Düttelnheim, partie qui revint à l'évêque pour, de là, passer aux Reich. En 1686, Düttelnheim revint au catholicisme.

*Ensheim*, qu'on écrit souvent à tort *Ensisheim*, est un village situé à deux lieues de Strasbourg<sup>5</sup>; il est connu par la victoire que Turenne y remporta en 1674. C'était autrefois un fief conféré par les ducs de Lorraine aux landgraves<sup>6</sup>; il appartient maintenant à la famille des Zorn. Une bulle donnée, en 1182, par le pape Luce III au couvent de Baumgarten l'appelle *Anisseheim*. Une autre bulle d'Innocent IV, donnée, en 1245, à un couvent de femmes d'Obernai, la charte d'investiture que les Zorn obtinrent de l'évêque en 1444, écrivent *Enesheim*. L'abbaye de Saint-Étienne y possédait une cour dominicale qui jouissait de droits remarquables.

*Geispolzheim*. Nous avons parlé plus haut<sup>7</sup> du château de cette localité, fief des Joham de Mundolsheim.

•. *Nieder-Ehnheim* était déjà distinct d'Ober-Ehnheim au onzième siècle, c'est ce que constate saint Léon, dans une charte du 17 décembre 1050<sup>8</sup>.

*Meistersheim* existait au onzième siècle. Le comte Hugon l'a donné à l'abbaye d'Altorf. *Meistersheim cum pertinenciis suis*.

Déjà en l'an 1030, Bertha de Brandenbruck, *sive de Griez*, avait donné à l'abbaye d'Ebersmunster *duos mansus et semis in villa Meisteresheim cum tribus curtibus et omnibus appenditiis suis*.

En 1097, un Burchart de Meisteresheim signa comme témoin une charte donnée en faveur de l'abbaye d'Altorf<sup>9</sup>.

#### § 297. Château de Girbaden. — Ichttersheim. — Ilkirch.

*Girbaden*, qui était un château très-important de la vallée de Schirmeck, fut acheté pour l'Église de Strasbourg par l'évêque Berthold I<sup>er</sup>, après plusieurs conflits soulevés par l'empereur Frédéric II et ses ancêtres<sup>1</sup>. En effet, à l'extinction de la famille des comtes de Dagsbourg, l'empereur s'efforça de s'approprier le château de Dagsbourg et celui de Girbaden; mais l'évêque s'opposa à ses prétentions comme seigneur direct de ce domaine. Enfin, Frédéric II lui concéda le château de Girbaden en 1256,

<sup>4</sup> BELHOMME, *ibid.*, p. 261. — <sup>5</sup> Voy. t. III, p. 450, 451, §§ 192, 173.

<sup>6</sup> Nous avons parlé de ce fait dans le Landgraviat supérieur, § 220.

<sup>7</sup> Dans les terres du Chapitre, § 286.

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 216.

<sup>9</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CLXXII.

<sup>1</sup> LAGUILLE, *Histoire d'Alsace*. Preuves, p. 38 sv.

et reçut en échange d'autres localités dont la possession était contestée. D'un autre côté, le comte Frédéric de Linange, pour obtenir Dagsbourg de l'évêque, avait cédé à l'Église, en 1220, un château dans *Gürbaden* avec quelques villages de la vallée, *munitionem in Gürbaden cum quibusdam villis vallis Bruchsdal*; il confirma cette donation en 1259<sup>2</sup>.

Ainsi Gürbaden fut alors détaché du corps du comté de Dagsbourg. Les bourgs dépendants du château, que l'évêque reçut en même temps que ce dernier, sont *Mahlkirch*, *Mulbach* et *Laubenheim*. Sous les évêques Jean I<sup>er</sup> et Berthold II, je vois plusieurs nobles être les vassaux (*Burgmänner*) du château de Gürbaden. Parmi eux se trouvent Jean, vicedome de Hohenstein, Bourcard de Hohenstein, Henri de Rodesheim, Werlin de Baldeburue, Jean, burgrave de Dorolzheim, Ottemann de Hermolzheim, Goetzou dit Flesche de Bischofesheim, tous cités par le Codex des fiefs de l'évêché au quatorzième siècle. En 1393, l'évêque Guillaume engagea à Rodolphe de Hohenstein Gürbaden avec tout son territoire et les villages de *Rosheim-wilre*, de *Malkirche* et de *Lauben*; trois ans plus tard, Rodolphe contesta à l'évêque son droit de rachat, et il en résulta une guerre sanglante.

Cependant on voit au siècle suivant les Hohenstein<sup>3</sup>, les Landsperg et les Rathsamhausen zum Stein tenir en fief le château de Gürbaden avec les villages qui en dépendaient. Jeratheus de Rathsamhausen succéda, en 1477, à Jean de Landsperg, écuyer et vicedome de l'évêque. Tant que fleurit la maison des Rathsamhausen, elle conserva Gürbaden à titre féodal et y joignit d'autres fiefs épiscopaux, à savoir *Munolsweilre*, *Artolsheim* et *Hœnheim*, voisins, celui-ci de Marckolsheim, celui-là de Strasbourg. Elle possédait déjà Artolsheim sous le gouvernement de l'évêque Jean, c'est-à-dire au commencement du quatorzième siècle. Elle reçut Hœnheim avec la Robertsau après les Murnhart, échantons de l'évêque. Adelbert de *Hencheym* figure, en 1187, dans une charte donnée par l'évêque Henri au couvent de Baumgarten. La famille des Rathsamhausen zum Stein s'étant éteinte dans le dix-septième siècle, Jules-Louis de Chamlay, maréchal-général-de-logis des armées du roi, reçut d'abord l'investiture royale de ces fiefs et plus tard celle de l'évêque en 1696. Le sieur de Chamlay étant décédé sans héritiers, le cardinal évêque de Rohan retint Gürbaden et ses dépendances, ainsi qu'Artolsheim, pour sa famille et disposa de Hœnheim au profit des Klinglin.

*Ichtersheim*, que d'anciennes chartes appellent *Uthratishheim*, *Uchtersheim*<sup>4</sup>,

<sup>2</sup> Henri de Hohenstein en fut investi, en 1437, par l'évêque Guillaume; mais il n'était pas le premier.

<sup>3</sup> Voy sur ce village § 257.

<sup>4</sup> Dans une bulle d'Innocent III, datée de 1140. BELHOMME, *Hist. de Moyenmoutier*, p 286.

est un village muni d'un château et situé sur l'Ill. En 1460, Jean Wildgrave, Untervogt d'Alsace, en vendit le tiers, ainsi que celui de Hipsheim, village voisin, à Léonhard Bapst : alors Théobald de Bolsenheim possédait Ichtersheim en fief. Ascagne Albertini, qui avait rendu des services à la maison d'Autriche, en obtint, en 1624, la collation de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, et résigna en revanche la quatrième part de Hirtigheim qu'il possédait. Il bâtit à Ichtersheim un nouveau château à la place de l'ancien.

*Illkirch*, fief des Klinglin, obtenu par eux, en 1755, de la ville de Strasbourg, en échange de Hœnheim, trouvera sa place dans la description des propriétés de la ville.

Il est vrai qu'en 1755, le prévôt de Strasbourg Klinglin échangea le village de Hœnheim avec le magistrat contre Illkirch et Grafenstaden ; mais cet échange fut plus tard annulé comme lésant les intérêts de la ville.

Marmoutier possédait, en 1128, in *Hohenheim marca mansum unum*.

Il existe aux archives départementales du Bas-Rhin un titre de 1226, par lequel Simon, comte de Dagsbourg, donne à l'évêque le château de Girbaden.

*Mulbach* était connu au douzième siècle. En 1159, Erpho, abbé de Neuwiller, y a cédé des biens à Neudungus, abbé de Neubourg<sup>5</sup>.

Aux termes d'une charte de 1094, l'Église d'*Artolvesheim* relevait de l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim.

#### § 298. *Mulhausen. — Obenheim. — Ramstein.*

*Mulhausen*, village près d'Ingweiler, était déjà connu<sup>1</sup> au neuvième siècle. Les nobles d'Ettendorf en avaient d'abord possédé les deux tiers qui dépendent aujourd'hui de l'évêché de Strasbourg ; l'autre tiers, avec un ancien château, appartient à la seigneurie de Lichtenberg. L'une et l'autre de ces parts sont un fief, dont Fritschmann d'Utweiler et Henri de Berstett héritèrent en 1417, date de la mort de leur beau-père Henri de Waltenheim, dit de Mulhausen ; mais leur envoi en possession eut lieu à la condition que Reinold de Waltenheim conserverait le droit de rachat pour 2000 florins. En 1511, les Lampartheim succédèrent aux d'Utwiller, à qui pendant ce temps tout le village était échu ; en 1520, ils vendirent, avec le consentement du seigneur direct, la portion allodiale de Lichtenberg à Bock de Gerstheim, de qui elle passa, neuf ans plus tard, à Rein-

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. x, p. 367.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 490 sv., § 235.

hard de Rothenbourg. Ce même Reinhard devint aussi, en 1549, propriétaire feudataire de la part qui appartenait à l'évêché. Ainsi les Rothenbourg jouirent du domaine utile de Mulhausen jusqu'en 1749, où leur race s'éteignit. Alors le fief épiscopal fut concédé aux de Gail; le fief de Lichtenberg, qui admet les femmes, passa par mariage à la noble famille des Voltz.

*Obenheim* est divisé par tiers entre les Bock, les Bœcklin et les Sickingen. Les Bock obtinrent leur tiers de l'évêché en 1457, et les Sickingen le leur par les Howarth de Kirchheim. La part des Bœcklin est allodiale.

Le château de *Ramstein*<sup>2</sup> et le village de *Baerenthal*, situés au-dessous de Reichshoffen et d'Oberbronn, ont été conférés dans le quinzième siècle pour moitié aux nobles de Bolzheim; l'autre moitié appartient à la seigneurie de Lichtenberg.

Les nobles de Ramstein, éteints en 1569, prirent leur nom du château. KOENIGSHOVEN<sup>3</sup> nous apprend que ce château fut emporté d'assaut et détruit par les Strasbourgeois en 1535. En 1513, Michel de Bolzheim a cédé sa part à Philippe de Ramstein<sup>4</sup>.

---

∴ Schœpflin dit en parlant de *Mulhausen* : « Res ejus, qui ad Ettendorfos « nobiles primum spectaverat, ab Episcopatu Argent. quadrans cum veteri « castello a Lichtenbergensi Dynastia pendet. »

Mais au § 434, note z, il remarque qu'il faut lire ici : « triens pro quadrante. » Nous avons fait la rectification.

#### § 299. *Osthofen*. — *Vendenheim*. — *Cricgesheim*. — *Werd*.

*Osthofen*. Ce village, dans lequel se trouve un château, dépendait de l'Église de Strasbourg. En 1295, Bourcard Reger de Dabichenstein, chevalier, en rendit la moitié à l'Église contre 500 marcs<sup>1</sup>. Une part du château et du village se trouvait entre les mains d'Égenolphe, burgrave d'Osthoven; à la mort de son fils Égelin, elles firent retour à l'Église de Strasbourg, et l'évêque Jean les conféra, en 1520<sup>2</sup>, au burgrave Wilhelm et à son frère Jean. Après ces burgraves, Osthofen passa à titre de fief aux Bock, et, en 1546, aux Seebach. Comme c'était un fief féminin, il échut

<sup>2</sup> Il y a un autre château du même nom à l'entrée du val de Villé.

<sup>3</sup> *Chron. Alsat.* cap. v, p. 522.

<sup>4</sup> HERTZOG, *Chron. Alsat.* lib. iv, p. 196.

<sup>1</sup> *Chartular. Argent.* membran. num. 162.

<sup>2</sup> *Id.*, num. 525. Les lettres qui y sont contenues portent : « Das Huse zu Osthoven, « mit graben, Wihern, irme teile des dorfes, etc. »

aux Landsperg à la mort de Jean-George de Seebach; mais, en 1692, il fut assigné par jugement aux Zeigmantel.

*Vendenheim* et *Criegesheim*. Des lettres de la cour de Strasbourg, datées de 1528, reconnaissent que ces deux villages ont été engagés par l'évêque aux nobles d'Ettendorf pour 160 marcs. Par un autre engagement, le premier de ces villages passa d'abord aux Lichtenberg, et de ceux-ci aux Wurmser et aux Urendorf. En 1480, l'évêque voulut le racheter; mais les Wurmser prétendirent qu'il leur avait été vendu. L'affaire fut portée au sénat de Strasbourg comme arbitre; les Wurmser reçurent alors comme fief de l'évêché Vendenheim, qui fut reconnu n'être que leur gage, et Meisenheim, au delà du Rhin, propriété allodiale,

*Werd*, château, alleu des comtes de Werd avant 1252, et ensuite fief<sup>3</sup>. Il fut vendu, en 1358<sup>4</sup>, à l'évêque de Strasbourg par les Etingen, successeurs des de Werd, desquels il passa par engagement aux Andlau; enfin, il fut conféré aux nobles de Seebach en même temps que le village d'*Utenheim*. Au milieu du dix-septième siècle, les Reinach leur succédèrent en vertu d'une espérance qu'ils avaient depuis longtemps obtenue de l'évêque.

---

On lit dans une charte de 1128 : « Ad *Hostofan* pertinent mansa « S. Martini : in ipsa marca sunt mansa septem. »

Au dixième siècle, l'abbaye d'Eschau possédait in *Vendenheim mansum unum*, don de l'évêque Guillaume (1020-1041).

### § 300. *Autres fiefs.*

La suzeraineté des évêques de Strasbourg n'est pas restreinte aux fiefs dont nous venons de faire l'énumération. Il en est un plus grand nombre de plus importants, dont nous avons parlé en leur lieu ou dont nous traiterons bientôt d'une manière spéciale. En parlant de la seigneurie de Rappoltstein<sup>1</sup>, nous nous sommes déjà occupé de Guemar, de Zellenberg, de Bennwiller, conférés autrefois aux seigneurs de Rappoltstein et aujourd'hui aux comtes palatins de la branche de Deux-Ponts.

A propos de la seigneurie de Bollwiller<sup>2</sup>, nous avons traité du château du même nom; nous avons vu comment Herlisheim, ville et château, Schranckenfels, Jungholtz, châteaux et village, étaient soumis aux Schauenbourg. Enfin, lorsqu'il s'est agi du mundat de Rouffach<sup>3</sup>, nous avons

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 225. — <sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 228.

<sup>1</sup> Voy. sur Guemar, ci-dessus § 187; sur Zellenberg, § 166; sur Bennweyer, § 197.

<sup>2</sup> Voy. § 171,

<sup>3</sup> Voy. § 159, et pour Wasserstelz, § 151.

traité des forts de Freundstein et d'Olwiller, attribués à la famille de Waldner, et du château de Wasserstelz, fief oblat des Jestett, en 1562. Il nous reste encore à parler du comté de Dagsbourg, de Lutzelstein, de Lichtenberg, avec les autres châteaux et villages de cette seigneurie, situés tant en deçà qu'au delà du Rhin. Nous aurons à nous occuper ensuite de la seigneurie de Schœneck, concédée aux nobles de Durckheim, du château de Hagenfels. Nous nous bornerons donc à les rappeler ici. J'énumérerai en peu de mots les propriétés de l'évêché qui, outre la seigneurie de Lichtenberg, se trouvent au delà du Rhin; ce sont : *Haslach*, *Steinbach*, *Bollenbach* et *Welsch-Bollenbach*, dont les princes de Furstenberg ont été investis; *Niederschæffheim*, maintenant soumis aux héritiers de Bettendorf; *Ruest*, fief oblat, appartient aux Bœcklin; *Orchweyer*, aux Brandenstein; *Schleuss*, aux Berghaupt; *Meisenheim*, aux Wurmser, et *Altorf* est un fief des de Gail. Cependant il n'y a que la moitié d'Altorf qui, après les Emdingen, ait été conférée à Didenheim, et par ses filles aux de Gail et aux Reich, en 1686.

#### TERRES DE L'ÉVÊCHÉ DE SPIRE.

##### § 501. *Terres de l'évêché de Spire.*

Je place l'énumération des terres de l'évêché de Spire immédiatement après celle des propriétés de l'Église de Strasbourg, parce que les deux diocèses se joignent sur les bords de la Seltz. Les propriétés de l'évêché de Spire s'étendent au loin à travers le Spiregau et dans l'ancien duché de la France nouvelle, en deçà et au delà du Rhin. Cet évêché ne le cède à aucun de ceux de l'Allemagne par l'antiquité de son origine; les Mérovingiens, les Carlovingiens et les empereurs d'Allemagne sont venus très-souvent l'habiter; personne ne s'étonnera donc du patrimoine étendu qui lui est échu pendant une longue suite de siècles. De plus, la concorde qui pendant tant d'années a lié l'évêché de Spire à l'abbaye de Wissembourg, et qui a fréquemment appelé l'abbé au siège épiscopal, cette concorde, disons-nous, a fait que le pape Paul III a joint, en 1545<sup>1</sup>, à l'évêché de Spire la prévôté de l'abbaye, convertie elle-même en collégiale en 1526. Il en est résulté que les deux bailliages du mandat de Wissembourg<sup>2</sup> sont passés sous le pouvoir de l'évêque de Spire. De ce vaste patrimoine d'une Église aussi respectable nous n'analyserons que les trois bailliages de Lauterbourg, de Madenbourg et de Dahn, situés en deçà du

<sup>1</sup> La bulle du pape Paul III a d'abord été publiée dans un écrit intitulé : *Factum unionis præposituræ Weissenburg. ad Episcopatum Spirensem* 1755.

<sup>2</sup> Je décrirai le mandat inférieur après avoir parlé de Wissembourg.



Rhin et de la Queich<sup>3</sup>, et les deux bailliages de l'abbaye, Altenstadt et Saint-Remy.

§ 302. *Bailliage de Lauterbourg. — Lauterbourg.*

Ce bailliage, situé entre le Rhin, la Seltz, la Queich et Wissembourg, se compose de trois villes et de dix-sept villages. La Lauter, qui le traverse, le divise en bailliage supérieur et en bailliage inférieur.

La ville de Lauterbourg, chef-lieu du bailliage, indique par son nom un château sur la Lauter, et, en effet, cette rivière s'y jette dans le Rhin. C'est une situation admirable pour la défense de l'Alsace. J'y ai placé le château romain de *Tribuni*<sup>1</sup>. Marckedo, comte de Lauterbourg, ayant pris le parti du roi Henri, qui s'était révolté contre l'empereur Frédéric II, son père, fut tué sur le champ de bataille, en 1234; Guillaume, roi de Germanie, donna Lauterbourg, ville et château, à l'Église de Spire<sup>2</sup>. Les ANNALES DE COLMAR disent sous la rubrique de 1286 : « Le roi Rodolphe « assiége pendant quelques semaines *Luterburg*, ville de l'évêque de Spire. « Les bourgeois, ne pouvant résister au roi, se livrèrent à sa merci. » A cette époque et le XI des kal. de mai, Rodolphe donna à Rheinzabern, *in castris apud Lauterburg*<sup>3</sup>, le droit de cité. Lorsque, en 1328, Berthold de Bucheck passa de l'évêché de Spire à celui de Strasbourg, il retint Lauterbourg jusqu'à ce que le pape lui eût ordonné de rendre cette ville à son successeur<sup>4</sup> dans l'évêché de Spire. En 1366, l'empereur Charles IV comprend la ville et le château de Lauterbourg parmi les possessions de l'Église de Spire<sup>5</sup>. Cette ville fut parfois la résidence temporaire des évêques. Dans la guerre du dix-septième siècle, les Français démantelèrent la place; mais elle reçut plus tard de nouveaux remparts. En 1744, les Autrichiens étant entrés en Alsace par Schreck, s'emparèrent de Lauterbourg. C'est à Lauterbourg que se terminent les lignes qui commencent à Wissembourg, au pied des Vosges, et qui embrassent une étendue de trois lieues. Quand on quitte Lauterbourg pour se diriger sur le village de Mothern, on a sur sa droite l'ancien lit du Rhin, encore profond. Le fleuve tend toujours à s'y rejeter.

<sup>3</sup> SCHANNAT, qui a décrit l'évêché de Worms, aurait aussi fait la description de tout l'évêché de Spire, si le destin ne s'y était opposé.

<sup>1</sup> Voy. t. I, p. 571.

<sup>2</sup> PHIL. SIMONIS in *Histor. Episcoporum. Spirensis*. p. 96. Je ne connais pas de témoignages plus anciens de ce fait.

<sup>3</sup> Voy. le discours latin sur *Rhein-Zabern*, prononcé, en 1750, à Deux-Ponts.

<sup>4</sup> ALBERT. ARGENT. *De Reb. Gest. Bertholdi Ep.* p. 169.

<sup>5</sup> Ce diplôme a été publié, en 1753, dans le *factum* allemand de l'évêque de Spire contre l'électeur palatin. Preuves, p. 6

., L'empereur Henri IV donna à l'Église de Spire, en 1103, un bien que Henri de Luche, homme noble, avait obtenu *in villa nomine luteræ*<sup>6</sup>.

### § 303. *Jockgrim. — Rheinzabern.*

La seconde ville de ce bailliage est *Jockgrim*, situé sur une colline non loin du Rhin. Le diplôme de l'empereur Charles IV, daté de 1366, que nous venons de citer, l'appelle *oppidum Jockgrim*. La citadelle en était administrée par un *Burgvogt* de l'évêque.

*Rheinzabern* a souvent été dévastée par le fer et par le feu. Quoiqu'elle soit aujourd'hui ouverte, elle n'en figure pas moins au nombre des villes. Les anciens monuments l'appellent *Zabern*, en latin *Tabernæ*. Ce nom de *Tabernæ* est inscrit dans la *Carte Théodosienne* et l'*Itinéraire d'ANTONIN*<sup>1</sup>. Dans un diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, on lit que Charlemagne a donné au monastère de Clingen, autrefois Blidenfeld, *quadraginta ministeriales cum publica Ecclesia Rynzabern curtiles cum ædificiis et viginti hubas*. Dans le privilège déjà cité par nous, Charlemagne assigne à l'Église de Spire *Zabern cum conductu*.

., Schœpflin se trompe; ce n'est pas Charlemagne qui a donné l'Église de Rheinzabern à l'abbaye de Blidenfeld: le fait est attribué à Carloman.

### § 304. *Villages de ce bailliage.*

Les villages de ce bailliage sont situés entre la Seltz et la Lauter et se nomment :

*Motheren*, auquel adhérait le village d'*Illingen* qui est maintenant de l'autre côté du Rhin par suite des variations du lit du fleuve.

*Newweiler*, qui est dans la même paroisse que le précédent.

*Scheibenhart*. Meingot, écuyer de Scheibenhart, apparaît comme témoin dans une charte de 1206 parmi les hommes de l'abbaye de Clingen.

*Nieder-Lauterbach*.

*Salmbach*, autrefois *Salembach*; *Siegen*; *Keidenburg*, qui a la même paroisse que *Siegen*.

*Aschbach*, *Stundweiler* et *Oberrædern*. Ces trois villages réunis forment l'*Obergericht*, le tribunal supérieur; ils ont leur église à *Stundweiler*, un curé et un seul prévôt.

Entre la Lauter et la Queich on rencontre : *Büchelberg*, dans la forêt du Bienwald, qui n'a pris naissance qu'au dix-huitième siècle et qui a son propre curé; *Scheid*, lieu remarquable; *Hatzenbühl*; *Heyna*, autrefois

<sup>6</sup> LAMEY, *Commentar. Acad. Manheimensis* t. III, p. 251.

<sup>1</sup> Voy t. I, p. 575.

*Heinich*, qui est son annexe de cure; *Rülzheim*, lieu qui est également remarquable; *Herxheim*, autrefois *Herigsheim*, qui compte environ quarante familles, et *Herxheimweyer*, dépendant de l'Église de *Herxheim*.

Il ne faut pas passer sous silence la vaste forêt de ce district connue sous le nom de *Bienwald*, qui, depuis plusieurs siècles, relève avec Lauterbourg du domaine de l'Église de Spire<sup>1</sup>. Le diplôme de Charles IV, cité plus haut, mentionne Lauterbourg avec la forêt ou le bois nommé *der Biwalt*.

En 1084, l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir *dominicam decimationem de Rotheren*, aujourd'hui *Ober et Nieder-Rædern*<sup>2</sup>.

En 960, Godefroi, évêque de Spire, cède au noble homme Rodolphe *ecclesias decimales duas, hubasque sexdecim cum mancipiis ad eandem subsequentibus in villulis que nominantur Matra et Ulich*, aujourd'hui *Motheren et Illingen*, et il reçoit de lui entre autres choses *Salicam terram curtemque dominicalem in villa Ruolechesheim*, aujourd'hui *Rülzheim*<sup>3</sup>.

#### § 305. Bailliage de Madenbourg.

*Madenburg* ou *Magdenburg*, château situé entre Landau et *Anweiler*, sur une haute montagne des Vosges, en deçà de la Queich, a donné son nom à ce bailliage. Les comtes de Linange le donnèrent en gage aux seigneurs de Sickingen et de Fleckenstein, et d'eux il passa, au commencement du quinzième siècle, à la ville de Landau. Les nobles de Landeck occupèrent ce château avec les villages comme fiefs de l'abbaye de Clingen; après eux il échet aux Hedegg. Le duc Ulrich de Wurtemberg l'acquit, en 1525, des nobles de Hedegg; il le vendit cinq ans après à l'évêque de Spire, qui avait rendu à l'empereur et à l'Empire Landau qu'il tenait en gage<sup>4</sup>. Le château fut foudroyé, en 1622, par les canons du comte de Mansfeld<sup>5</sup>; en 1634, les Français s'en emparèrent avec Landau<sup>6</sup>. En 1650, il fut rendu à l'Église de Spire par la paix de Westphalie<sup>7</sup>, et détruit, en 1680, par ordre du général Montclar, gouverneur de la province<sup>8</sup>.

Cinq petits villages en dépendent; ce sont: *Artzenheim*, qui est le plus grand; *Eschbach*, qui est au pied du château; *Ranschbach*, *Waldhambach* et *Waldrobach*. Au moyen âge, cette seigneurie possédait encore

<sup>1</sup> Voy. t. I, p. 58

<sup>2</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXLVIII.

<sup>3</sup> LAMEY, *Comment. Academiæ Elector. Manheimensis* t. III, p. 267.

<sup>4</sup> ZEILER, *Topograph. Alsat.* p. 29.

<sup>5</sup> JUL. BELLI *Laurea Austr.* lib. VII, p. 511.

<sup>6</sup> LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. 117. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 195. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 261.

*Nussdorff* et *Mulhausen*, villages près de Landau, dont le dernier a péri. Conrad de Heideck a vendu Nussdorff à la ville de Landau, en 1508.

.<sup>5</sup> *Artzheim* figure sous le nom de *Arbolzheim* dans un nécrologe de l'abbaye de Spire du treizième siècle, cité par LAMEY<sup>6</sup>.

### § 306. Bailliage de Dhann.

*Dhann*. Il y a trois châteaux de ce nom ; ce sont : *Altdhan*, *Neudhan* et *Græffendhan* ; l'un a pris son nom de son antiquité, le second doit le sien à ce qu'il est plus moderne et le troisième l'a reçu du comte. Tous trois sont situés près des sources de la Lauter ; les deux premiers appartiennent à l'Église de Spire, le dernier est un fief palatin entre les mains des barons de Waldenbourg dits *Schenckherren*.

*Neu-Dhan*, qu'on appelle aussi *Tanstein*, était occupé par Henri de Thann, lorsque François de Sickingen et ses complices troublèrent la paix publique. Les électeurs de Trèves et du Palatinat s'emparèrent de vive force de Tanstein au mois de mai 1523, et le rendirent six semaines après à l'évêque de Spire<sup>1</sup>.

Sept petits villages composent d'ailleurs ce bailliage, savoir : *Dhan*, au-dessous des châteaux ; *Hauenstein* ; *Fischbach*, qui est le plus grand ; *Bruchweiler*, *Erfweiler*, *Schindhart*, *Hinderweidenthal* ; dans ce dernier il compte quelques droits au duc de Deux-Ponts. L'évêché de Spire n'a cependant que les trois quarts de ce bailliage ; le quatrième quart appartient aux Waldenbourg comme fief palatin. Tels sont les domaines de l'Église de Spire. Passons à ceux de l'abbaye de Wissembourg sis dans le mundat.

.<sup>2</sup> A une demi-lieue d'Eschbach se trouve Laubach, petit village déjà connu au douzième siècle. Walther, abbé de Seltz, concéda, en 1151, à Udalric, abbé de Neubourg, et à son monastère *decimam de bono Lobach culto vel adhuc inculto*<sup>3</sup>.

En 1128, Marmoutier possède *in Danutis marca* (*Dhann*, près Phalsbourg) *mansa V. et in Fiernbach* (*Fischbach*) *mansa I.*

### § 307. Bailliage d'Altenstadt.

Le nom d'*Altenstadt* indique une vieille ville ; ce n'est cependant qu'un bourg. Les chartes l'appellent aussi *vetus villa*<sup>1</sup>. Dans le *Breviarium rerum*

<sup>6</sup> Loc. cit., p. 247.

<sup>1</sup> GASP. STURMII *Relatio Gern. de bello Sicking. 4o.*

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 351.

<sup>3</sup> Diplôme donné par Henri VII, en 1311, et cité par LAGUILLE *Preuves*, p. 60.

*fiscalium* de Charlemagne, cité par ECCARDT<sup>2</sup>, on lit *Tattestatt villa Pagi Spirensis* pour Altstadt. Dans le dix-huitième siècle, les Français l'ont entouré d'un rempart, parce qu'il est enclavé dans les liges de la Lauter. Les empereurs s'étaient arrogé le droit d'advocatie<sup>3</sup> dans Altstadt comme dans les autres localités de la Vogtey de Wissembourg. Henri VII le rendit à l'abbaye en 1311<sup>4</sup>.

*Schweighofen* dépend d'Altstadt au spirituel et au temporel.

*Schleithal*. En raison de sa longueur, on l'appelle *Langenschleithal*; il contient à peu près trois cents feux.

*Oberseebach* est un bourg remarquable. Oberseebach et Schleithal ont éprouvé de fréquentes mutations religieuses. Le luthéranisme y a été pratiqué de 1589 en 1679; il fut aboli, en 1680, par la réunion du bailliage de Germersheim à la France; rétabli en 1681, on l'abrogea quatre années après, puis on le rétablit en 1708, et enfin il fut de nouveau détruit l'année suivante.

### § 308. Histoire du bailliage.

Le chapitre de Wissembourg possède la dime dans ce bailliage et y exerce le droit de patronage. En 1360, l'empereur Charles IV engagea l'advocatie de Wissembourg et du mundat à Wilhelm, prieur d'Erlach, à la condition toutefois que le prieur prêterait serment de fidélité au préfet de Haguenau<sup>1</sup>. Les empereurs Sigismond, Charles V et Ferdinand I classèrent les quatre localités que nous venons de nommer, ainsi que la ville de Wissembourg, dans l'advocatie provinciale d'Alsace. En 1504 et à l'occasion de la guerre de Bavière, l'empereur Maximilien I les enleva à l'électeur palatin Philippe et les retint pour lui et pour l'Empire; cependant il les rendit à l'électeur Louis pendant l'assemblée qui se tint à Worms, en 1521. Louis, dans une transaction qu'il passa la même année avec Rudiger, abbé de Wissembourg, lui rendit la moitié de ces quatre villages et reçut de lui l'autre moitié à titre de fief masculin; il remplaça ainsi les choses au point où elles se trouvaient avant la guerre de Bavière<sup>2</sup>. Enfin, par une convention qui eut lieu le 9 juillet 1709, à Düsseldorf, entre J. Guillaume, électeur palatin, et J. Hugon, électeur de Trèves et évêque de Spire, la moitié de ces villages, qui appartenait aux palatins, revint au prieur de Wissembourg. En échange, ce dernier renonça aux droits qu'il avait sur la moitié de l'advocatie de Landeck.

<sup>2</sup> *Comment. Franc. Orient.* t. II, p. 934. — <sup>3</sup> *Die Kasten-Vogtey.*

<sup>4</sup> LAGUILLE, loc. cit.

<sup>1</sup> Le diplôme se trouve dans GLAFÉY, *Anecdot. num.* 196.

<sup>2</sup> LAGUILLE, *Preuves*, p. 115.

Outre ces quatre localités, on reporte encore au bailliage d'Altstadt quatre villages situés dans la vallée de Schlettenbach ; ce sont : *Schlettenbach*, *Bobenthal*, *Behrenbach*, *Finstenheim*, qu'administre un seul Schultheis. En 1353, l'abbaye acquit, du consentement de Charles IV et à titre de fief impérial, le village de Bobenthal ; il lui fut vendu par Jean de Thann à qui il appartenait. Depuis l'année 1522, l'électeur palatin posséda, à titre hypothécaire, la moitié de la vallée jusqu'en 1709 que la convention de Düsseldorf la rendit au prieuré.

•. Bærenbach a été acheté, en 1321, par l'évêché de Strasbourg<sup>3</sup>.

### § 309 *Bailliage de Saint-Remy.*

Le château de Saint-Remy, dont le bailliage tire son nom, est situé à une demi-lieue à l'est de Wissembourg ; on l'appelle vulgairement *S. Rymen*, et il est un des quatre forts qui défendaient autrefois l'abbaye. Il fut pendant quelque temps enlevé à l'abbaye avec les villages voisins ; mais, en 1504, l'empereur Maximilien I le lui fit rendre, en stipulant pour lui et l'Empire le droit d'ouverture<sup>1</sup>. Le château est détruit, mais l'enceinte et le fossé en ont été rétablis ; ce qui en reste a été rattaché aux lignes de Lauterbourg et se trouve placé sous les ordres du commandant de Wissembourg.

A ce bailliage appartiennent les trois villages de *Steinfeld*, *Kleinsteinfeld* et *Kapsweyer*, qui ne font qu'une paroisse et n'ont qu'un Schultheis. La Vogtey de ces villages et leurs hommes furent donnés par les empereurs et à titre de fief aux seigneurs de Fleckenstein ; ceux-ci les cédèrent à d'autres à titre de sous-fief. Enfin, en 1368, l'abbaye de Wissembourg acheta tous ces droits du consentement des intéressés<sup>2</sup>. Ces biens avaient été cédés à l'Église de Spire par Cunon, comte de Steinfeld ; l'empereur Otton II confirma cette cession en 1482<sup>3</sup>.

•. *Kapsweyer* figure sous le nom de *Capsweiler* dans une donation faite à l'abbaye de Sainte-Walburge, en 1129<sup>1</sup>.

### § 310. *Autres châteaux détruits.*

Outre le château de Saint-Remy, situé vers l'orient, l'abbaye princière de Wissembourg possédait encore autrefois trois autres châteaux placés à peu de distance de son enceinte et commandés chacun par un préposé de l'abbaye.

<sup>3</sup> Archives départementales du Bas-Rhin.

<sup>1</sup> Archives de l'abbaye de Wissembourg. — <sup>2</sup> Idem. — <sup>3</sup> *Gall. Christ.* t. v, col. 720.

<sup>4</sup> GRANDIDIÈRE, *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. II, p. CCLXXV.

Ces châteaux étaient :

1° *Saint-Germain*, situé à cinq cents pas à l'ouest de la ville. *Saint-Germain* est depuis longtemps en ruines<sup>1</sup>. Des vice-domes nobles le tiennent en fief. Il s'y trouve une cour complètement distincte de l'ancien château fort.

2° *Saint-Paul*, placé au nord. Il fut construit, au treizième siècle, par l'abbé Édelin, sur une colline où l'on trouve encore ses restes<sup>2</sup>. Les nobles de Steincallenfels le comptent au nombre de leurs fiefs wissembourgeois.

3° *Saint-Pantaléon* ou les Quatre-Tours, *Vier-Thürn*, situé au midi. Ce château fut détruit, en 1470<sup>3</sup>, par l'électeur palatin Frédéric I, qui y résida pendant presque tout l'hiver, pour tourmenter de là les habitants de Wissembourg<sup>4</sup>. Autour de ces châteaux se formèrent successivement quelques villages que nous connaissons par deux titres de 1360. Ce sont : *Schweigen*, *Wylér*, *S. Germen*, *Widelbrunn* et *Vier-Thürne*, situés près de Wissembourg. Les titres dont nous parlons nous apprennent que Henri de Fleckenstein les vendit aux bourgeois pour plus de 300,000 florins, et Charles IV, de qui ils dépendaient comme fiefs de l'Empire, déclara cette cession valide. De ces villages, il ne reste aujourd'hui que *Schweigen* et *Weiler* qui dépendent de la ville de Wissembourg, les autres ont péri et les habitants s'en sont transférés dans la ville.

Le prieuré de Wissembourg a été annexé, en 1545, à l'évêché de Spire; l'année suivante on lui adjoignit encore une abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, située dans la forêt de Haguenau et dédiée à sainte Walpurg. Cette abbaye était riche des villages de *Walpurg* et de *Dürrenbach* et de la cense de *Laubach*<sup>5</sup>. Comme cette abbaye avait été considérablement maltraitée en 1525, pendant la guerre des paysans, Rudiger, alors prieur et autrefois abbé de Wissembourg, en prit l'administration du consentement de Charles V et de l'électeur palatin Frédéric, alors préfet de Haguenau. En 1546, le pape Paul III ordonna que cette abbaye serait définitivement unie au prieuré de Wissembourg; mais, en 1684, cette union fut annulée par arrêt du conseil souverain d'Alsace. Par lettres-patentes de décembre 1687, le roi autorisa l'évêque de Strasbourg à appliquer à son séminaire les revenus de ce monastère. Ces lettres se trouvent au recueil des Actes du conseil souverain.

· Au treizième siècle, on voit figurer parmi les tenanciers de l'abbaye de Wissembourg *dnos Johannes de sancto Germano et Kunegunde soror sua*<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> HERTZOG, *Chron. Alsat.* lib. x, p. 213. — <sup>2</sup> Le même.

<sup>3</sup> HERTZOG, loc. cit.

<sup>4</sup> TRITHEMIUS, *De Reb. Gest. Frederici palat.* p. 45.

<sup>5</sup> Voy. ci dessus, § 506. — <sup>6</sup> *Trad. Wiz.* p. cccxv.

En 1270. Wernher de Wilre signa comme témoin une charte de l'abbaye de Wissembourg<sup>6</sup>.

§ 311. *Fiefs de l'Église de Wissembourg. — Châteaux d'Arnsberg, d'Altorff et de Barbelstein.*

Je dois parler maintenant des châteaux, bourgs et villes situés en deçà et au delà de la Queich et du Rhin qui relèvent, à titre féodal, de la prévôté de Wissembourg, et que les plus illustres princes et nobles de l'Empire possèdent depuis plusieurs siècles comme bénéficiaires du prince-abbé.

*Arnsberg*, petit château<sup>1</sup>, conféré en fief aux Ochsenstein, fut récupéré par l'abbaye de Wissembourg sous le règne de Charles IV. Ce prince écrivit au sénat de Strasbourg, en 1361, de veiller à ce que Jean d'Ochsenstein, chor-évêque de Strasbourg, ne gardât pas plus longtemps ce château, puisqu'il y avait jugement contre lui. L'abbé en gratifia les nobles d'Adelsheim, ce que constatent les investitures de 1483 et de 1551.

*Altorff*, petit château qu'obtint, en 1468, Cunon d'Altorff, qui jouissait de quelques autres fiefs de moindre importance.

*Barbelstein*, château situé dans les Vosges, au delà de la Lauter, fut emporté, en 1314, par les Strasbourgeois et les habitants de Haguenau<sup>2</sup>. Il est le chef-lieu d'une seigneurie particulière que possèdent aujourd'hui les nobles de Waldenbourg. En 1347, Otton de Weingarten vendit à l'abbaye de Wissembourg le château de Berwarstein, qui était un fief impérial. Cependant, en 1348, l'abbé le reçut à titre de fief de Louis de Bavière et de Charles IV; mais il s'engagea en même temps à ne jamais s'en servir pour causer du dommage aux Strasbourgeois. Jean de Dratt, maréchal de l'électeur palatin, prit enfin Barbelstein et le rasa<sup>3</sup>. En 1485, l'électeur Philippe concéda en fief à Dratt ce château avec Schlettenbach et Bobenthal et quelques hommes dans Bunderthal<sup>4</sup>. Ces propriétaires, de même que les autres nobles du mundat, avaient reçu, en 1499, de l'empereur Maximilien I le privilège de pêcher et de chasser dans tout le mundat; à ce privilège se joignaient encore d'autres droits.

§ 312. *Château de Scharffenberg. — Autres fiefs palatins. — Fiefs d'Eberstein.*

*Scharffenberg*, château dont la situation ne nous est pas connue, était

<sup>6</sup> *Trad. Wiz.* p. cccxiv.

<sup>1</sup> Il y avait un autre grand Arnsberg dans la seigneurie de Lichtenberg.

<sup>2</sup> KOENIGSHOV. *Chron. Alsat.* p. 318. — <sup>3</sup> HERTZOG, lib. x, p. 215.

<sup>4</sup> La charte se trouve aux archives de Fleckenstein.



un fief que résigna Jean de Châlons, seigneur d'Arles. L'empereur Albert I, par une charte donnée à Francfort, en 1307, le conféra, avec toutes ses censes et droits quelconques, à Nicolas de Spire, protonotaire de sa cour.

Ce fief fit bientôt retour à l'Empire, et, en 1325, il fut ordonné par Louis de Bavière à l'abbé de Wissembourg de revendiquer, au nom de l'Empire, tous les biens détachés de lui pour quelque cause que ce fût. L'année suivante, l'empereur ordonna au palatin Rupert de conférer ce château en fief à l'abbaye de Wissembourg, et, en 1339, l'empereur Louis en investit lui-même à Spire l'abbé Eberhard. C'est ce qui fit encore Charles IV neuf ans après. Les palatins en étaient déjà les maîtres en 1460, puisque cette année-là Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts, le résigna entre les mains de l'électeur Frédéric I. Cependant il fit bientôt retour aux princes de Deux-Ponts. Rupert, petit-fils de Louis-le-Noir et procréateur de la famille de Veldentz, en fut investi, en 1534, par l'abbé Rudiger.

*Hoffen, Weisheim, Lambsheim, Rode, Cleeburg, Steinselz, Oberhofen*, ainsi que *Hagenbach, Bergen, Pfortz* et *Forlach*, sont aujourd'hui compris dans les terres palatines, électorales et de Deux-Ponts; j'en parlerai plus en détail tout à l'heure.

Les comtes d'Eberstein furent souvent investis, au quinzième siècle, par les abbés de Wissembourg de *Pfaffenhofen, Ringendorff, Ober-Motheren, Bitschhofen, Eckendorff, Kirweiler*, etc. Nous parlerons de ces villages en traitant de la seigneurie de Lichtenberg à laquelle ils sont attribués. En 1361, le comte Wilhelm d'Eberstein reconnut que le château de *Forbach*, sur la Murg, était un fief de l'abbaye de Wissembourg.

---

Le château de Scharffenberg s'appelait au treizième siècle Scharpheneck. En 1276, Jean de Scharpheneck, *dictus* de Mathis, et son fils, ont obtenu à titre de fief de l'abbaye de Wissembourg, *in villa Grinstat dimidiam partem iuris patronatus et decimæ inferioris ecclesiæ ibidem et curiam publicam totaliter cum omnibus suis attinentiis quæ sita est apud ecclesiam memoratam*. En 1283, les mêmes cèdent à l'abbaye de Wissembourg la dime d'Altorff et reçoivent en échange la moitié des biens situés dans le ban et la villa de Winden. En 1288, Edelin reconnaît encore que Jean, *dictus de Mathis*, a en fief la moitié de Grindestat; il déclare en même temps que le noble homme Berthold, dit de Mathis, père du seigneur Jean de Mathis, a reçu ce fief de Cunon, abbé de ce monastère, et de ses prédécesseurs.

Edelin déclare dans un autre titre que Henri de Scharpheneck, dit de

Mathis, a en fief tous les biens que l'abbaye possède dans la villa de Wiuden, à Vogelnheim.

Il ajoute qu'il a cédé à titre de sous-fief à Otton les biens qu'il tient à Ingenheim et à Offenbach, et à Frédéric de Meckenheim et à Cunon de Munfort la moitié de la dime de Grindestat et la moitié du droit de patronage de l'Église inférieure de Grindestat et la cour dite Huphoff.

De plus, le seigneur Jean a reçu en fief des biens dans Huchelnheim (Heuchelheim, canton de Bergzabern), ainsi qu'à Oppenhoue.

Enfin, Hennekinus de Meti a reçu en fief *dimidium iudicium seu iurisdictionem in Bochingen et centum cappones pertinentes ad iudicium*.

### § 313. Fiefs de Baden et de Leiningen.

Il est encore des fiefs qui dépendent de la même prévôté et que tient la maison de Baden. Ce sont : la ville de *Cuppenheim*, *Oberdorff*, *Elchesheim*, *Marsch*, *Au*, avec droit de patronage. Les deux premières de ces localités furent offertes en fief à l'Église de Wissembourg, en 1318, par Frédéric, margrave de Baden, et Agnès, sa femme; en échange ils reçurent la propriété du village de *Malsch*, que jusqu'alors ils avaient tenu en fief. *Gretzingen*, château et bourg, au sujet duquel il s'éleva, en 1318, un conflit entre le même margrave et les frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. *Sellingen* ou *Seldingen*, avec droit de patronage; *Renchingen* et *Ober-Mænsheim*, châteaux, dont le dernier est tenu en sous-fief par les nobles de Rieppurg. A ces fiefs il faut ajouter le château de *Freudenstein* et les deux villages de *Unter-Mænsheim* et de *Rosswage*, avec droit de patronage que possède le duc de Wurtemberg, bien qu'ils aient été conférés aux princes de Baden.

En 1404, les comtes de Linange ont demandé à tenir en fief de l'abbaye la ville de *Grunstadt*, les villages d'*Assenheim*, *Sausenheim*, *Oberkeim*, *Kirchheim*, *Schweigen* et *Weishcim*; plus tard ils ont obtenu *Hergesheim* et d'autres biens encore. *Hochhausen*, château et bourg sur le Necker, antique fief des Horneck de Hornberg, dont on compte, en 1553, vingt-cinq lettres d'investiture. En 1656, Philippe-François de Hoheneck reçut *Ober-Eslingen* et *Danstat*. Ces villages sont situés au delà de la Queich.

En 1128, Marmoutier possède in Kirchheim *marca mansa I*.

### TERRES PALATINES DE L'ALSACE.

#### § 314. Origine et développements de la puissance des palatins.

Aux terres alsaciennes de l'évêché de Spire, je joins les propriétés des comtes palatins, parce que les unes et les autres sont mêlées ensemble, et

que même quelques-unes ont passé des mains des palatins à l'évêché de Spire et de l'évêché aux mains des palatins. La plupart de ces terres étaient autrefois immédiates, et avaient été données aux palatins à titre d'engagements et de fiefs, d'autres étaient ecclésiastiques; quelques-unes sont médiates et leur sont advenues par vente, inféodation et succession, ou par la voie des armes. Tous ces biens se sont accrus, de telle sorte que les propriétés que les palatins avaient dans la Basse-Alsace ont presque pu être comparées à celles que la maison d'Autriche tenait dans l'Alsace supérieure. Parmi les engagements qu'ils tenaient de l'Empire se rencontrent Germersheim, Gutenberg, Neucastel, Weglenbourg, Trifels, Anwiller, Billigheim, Seltz, avec leurs districts, comme aussi la Landvogtey de l'Alsace inférieure ou préfecture de Haguenau et la seigneurie de Barr <sup>1</sup>. A ces engagements se sont joints les fiefs impériaux de la Vogtey de Hagenbach et la seigneurie de la Roche, contiguës à celle de Barr, conférées l'une aux électeurs, l'autre aux comtes palatins de la branche des comtes de Veldentz. Bergzabern avec le comté de Deux-Ponts, le bailliage de Bischwiller, Birlenbach et plusieurs autres biens, ont été acquis à diverses époques par les palatins. Dans le cours du quinzième siècle, ils ont reçu de l'abbaye de Wissembourg le château de Clébourg, celle de Clingen leur a donné le château de Landeck, et l'Église de Strasbourg une partie du comté de Lutzelstein <sup>2</sup>.

Les palatins ont longtemps retenu par la force des armes la ville de Sainte-Croix <sup>3</sup>, engagée à la maison d'Autriche par les évêques de Strasbourg, et il est hors de doute qu'ils l'eussent gardée plus longtemps encore, si la guerre de Bavière, si fatale à l'électorat palatin, n'eût éclaté en 1504. Alors, en effet, l'empereur Maximilien I enleva à l'électeur Philippe, qu'il avait proscrit, presque autant de terres que son oncle et prédécesseur, Frédéric-le-Victorieux, en avait acquis. Alors furent perdus la Landvogtey, les fiefs de Wissembourg, la seigneurie de Barr, la ville de Sainte-Croix; Clébourg et Landeck furent transférés à Alexandre, duc palatin de Deux-Ponts, qui avait prêté un énergique appui à l'empereur. Cependant l'empereur Charles V rendit à Louis-le-Pacifique, fils de Philippe, la préfecture de Haguenau, qui était restée à l'Empire; mais la cupidité de l'empereur Ferdinand I enleva bientôt cette préfecture des mains de l'électeur Frédéric III, frère de Louis. Frédéric répara cependant cette perte en occupant quelques Églises.

Ainsi, en 1560, il s'attribua les biens et les magnifiques domaines des

<sup>1</sup> Voy. sur ces gages impériaux, ci-dessus, § 8, not. 1.

<sup>2</sup> Nous en parlerons plus loin dans les Comtés.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 145.

abbayes de Seltz, de Clingen, de Hert et de la vallée Utérine, dont il avait été le Vogt. Plus tard, en échange de la seigneurie de la Roche, qui, par l'extinction de la ligne des Veldentz en 1694, était passée en d'autres mains, le riche héritage des Rappoltstein échut aux comtes palatins de la ligne de Birckenfeld<sup>4</sup> et les dédommagea amplement.

Après ce tableau d'ensemble que j'ai cru nécessaire de retracer pour faire comprendre le développement des richesses des palatins en Alsace, je passe à la description de chacune de leurs propriétés en particulier. Je m'occuperai d'abord de celles de la maison électoral, pour traiter ensuite des biens des palatins de Deux-Ponts.

## I. TERRES DE LA MAISON ÉLECTORALE.

### § 315. Corps.

Ce que l'électeur possède en deçà de la Queich, avec quelques domaines au delà, forme un grand corps de seigneurie qu'on appelle *bailliage de Gernersheim*, du nom de la ville qui en est le chef-lieu.

Cette seigneurie se divise en dix préfectures de moindre importance, qui sont : 1° Gernersheim, 2° Hert, 3° Hagenbach, 4° Seltz, 5° Billigheim, 6° Clingenmunster, 7° Landeck, 8° Birckenhert et Mechtersheim, 9° la vallée de Sibeldingen et 10° la vallée Utérine ou d'Utersthal.

Pour faciliter la description que je vais faire, je remonterai le Rhin de Gernersheim à Seltz et ensuite je m'avancerai de ce fleuve vers les Vosges.

### § 316. Gernersheim. — Villages de cette préfecture.

*Gernersheim* est une ville qui était autrefois impériale; elle possédait un château dont on voit encore les ruines. La Queich, qui s'y jette dans le Rhin, en arrose le côté gauche.

Le *Vicus Julius* des Romains<sup>1</sup> doit y être rapporté, et il paraît qu'elle a reçu son nom d'un certain seigneur nommé Germer<sup>2</sup>. Le château est plus ancien que la ville; celle-ci fut construite, en 1276, par l'empereur Rodolphe qui lui donna les mêmes privilèges que Spire<sup>3</sup>, comme s'il

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, §§ 182 sv.

<sup>1</sup> Voy. t. I, p. 576.

<sup>2</sup> FREHERI *Orig.* part. II, cap. XVI

<sup>3</sup> Les archives de Strasbourg possèdent une charte qui a été donnée par Rodolphe à Worms, le XV des Cal. de septembre. Elle porte : « Dieweil wir ein nuwe Statt by « unser burg Gernersheim haben thun bowen, so haben wir.... alle derselben Statt « burger u. inwoner begabt mit den rechten. freyheitèn u. gnaden, damit die Statt « Spyer begabt ist, etc. » Rodolphe est mort à Gernersheim le 15 juillet 1291.

avait eu le pressentiment qu'il y mourrait un jour. TOLNER avoue<sup>4</sup> qu'il ne sait pas par quelle voie elle est arrivée aux palatins. Mais il existe une charte, datée de 1330, par laquelle l'empereur Louis de Bavière donne en gage Germersheim, ville et château, avec d'autres terres de l'Empire, à ses neveux Rodolphe et Robert, comtes palatins du Rhin<sup>5</sup>. Ce ne fut qu'au bout de vingt-cinq ans que ce gage fut retiré des mains de Conrad de Riffenberg. L'électeur Frédéric II fit construire près de la ville un nouveau château<sup>6</sup> qui fut appelé de son nom *Friderichs Bühel*. En 1560, l'électeur Frédéric III supprima un chapitre de femmes qui existait à Germersheim<sup>7</sup>. En 1685, les Français rétablirent dans cette ville et dans presque tout le bailliage la religion catholique que le protestantisme avait remplacée.

A cette préfecture sont joints dix villages, dont quatre se trouvent au delà de la Queich, cinq en deçà et un au delà du Rhin. Au delà de la Queich se trouvent : *Weingarthen*, *Bobingen*, *Kleinfischlingen* et *Zeisheim*, vulgairement *Zeiskam*. En deçà sont : *Sondernheim*, *Hert* ou *Herdt*, où un homme libre, nommé Hermann (comte de Spiegelberg), fonda, en 1103, *in allodio suo Herthi*, un monastère de l'ordre de Saint-Augustin. Le village de *Belheim*, appelé *Bellenheim* dans la charte de fondation de Hert, passa, en 1363<sup>8</sup>, des mains de Charles, margrave de Baden, en celles des palatins, de la même manière que Germersheim. *Knittelsheim*; *Ottersheim*, qui dans l'acte de fondation de Hert est écrit *Otmeresheim*. Au delà du Rhin est le village de *Dettenheim*.

### § 317. Prévôté de Hert.

Le prieuré de Hert fut supprimé, en 1560, avec les autres abbayes et chapitres du bailliage de Germersheim. Il comprend les villages de *Leimersheim*, de *Kuart* et de *Neu-Pforst*. Le village de Hert, chef-lieu de la prévôté après la suppression du monastère, a été annexé au district de Germersheim.

*Leimersheim*, château et village, *Kuhart* et *Winden* ont été donnés en fief par l'évêché de Spire aux Eberstein et aux comtes de Deux-Ponts; ceux-ci les ont cédés en sous-fief aux Fleckenstein. Du consentement de tous, ces localités ont été vendues, en 1270, au monastère de Hert. Winden relève aujourd'hui de Deux-Ponts. Dimar, homme libre (*ingenuus*) de *Leimerseim*, figure dans une charte donnée, en 1164, par l'évêque de Spire, Godefroi, au monastère d'Utersthal.

<sup>4</sup> *Histor. Palat.* cap. II, p. 63.

<sup>5</sup> *Voy. Electa juris publ. Palat.* part. II, p. 156.

<sup>6</sup> TOLNERUS, loc. cit. p. 77.

<sup>7</sup> *Electa alleg.* p. 141. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 160.

Le titre de fondation du prieuré de Hert nous fait connaître *Cohart*. Avant la paix de Ryswick, Ratabon, d'abord suffragant de Strasbourg et ensuite évêque d'Ypres, par les efforts de qui les habitants revinrent au catholicisme, jouit de cette prévôté qu'il avait reçue en don du pape et du roi.

§ 318. *Vogtey de Hagenbach.*

*Hagenbach*, château et ville. Hagenbach n'était encore qu'un village, lorsque, par une charte donnée à Francfort, en 848, Louis, roi de Germanie, le céda à l'Église de Spire<sup>1</sup>. Plus tard, il fut conféré à l'abbaye de Wissembourg; l'empereur Rodolphe lui octroya les droits de cité; mais il déclara dans un diplôme, daté de 1281, qu'il entendait réserver tous les droits de l'abbaye de Wissembourg. Plusieurs empereurs usurpèrent la Vogtey de Hagenbach; mais, en 1311<sup>2</sup>, l'empereur Henri VII la rendit à l'abbaye.

Cette Vogtey fut ensuite conférée en fief aux comtes d'Eberstein et vendue, en 1361, à l'électeur palatin<sup>3</sup>. La vente se fit sous la clause que la Vogtey deviendrait un fief impérial, et la même année, Charles IV en investit l'électeur Robert<sup>4</sup>. Peu auparavant, l'empereur avait fait prendre de force Hagenbach et Seltz et renverser leurs fortifications, parce que ces villes servaient de repaire aux ennemis de la paix publique; elles furent alors placées sous l'autorité du Landvogt d'Alsace.

Les villages de *Bergen*, *Pfortz* et *Forlach* ont toujours dépendu de cette Vogtey. Le dernier de ces villages, appelé autrefois *Forrenlach*, a été emporté par le Rhin; il avait pris son nom d'un ruisseau qui se jette dans le Rhin entre Hagenbach et Rheinzabern. La juridiction et la dime en furent conférées en fief, en 1485, par l'abbé de Wissembourg, à Luitfrid de Kinsbach, dit Nagel; après les Nagel, ils passèrent au même titre aux Altorff, en 1525.

En outre, on assigne à cette prévôté les villages de *Wærdt* ou de *Werth*, que le cours du Rhin a enlevés; *Neuburg* et *Neuburgweiler*, qui sont au delà du Rhin. Neubourg, autrefois remarquable par un château et une abbaye, présente ce fait particulier, qu'en 1370<sup>5</sup> il fut détaché du sol allemand et qu'il devint une île du Rhin; peu après, il fut rattaché à la rive française<sup>6</sup>. ORTELIUS avait pensé à tort qu'il fallait voir dans Neubourg le Noviomagus des Romains. Dans le partage du Palatinat entre les fils de l'empereur

<sup>1</sup> LERMAN, *Chron. Spir.* lib. III, cap. XLIV.

<sup>2</sup> LAGUILLE, *Probat.* p. 60. — <sup>3</sup> *id.*, p. 61.

<sup>4</sup> TOLNER, *Cod. Diplom. Palat.* num. 157.

<sup>5</sup> Témoin la carte géographique de Specklin.

<sup>6</sup> FREHERUS, *Orig. Palat.* part. II, cap. XVI.

Robert, le château de Neubourg échut à l'électeur Louis, en 1410<sup>7</sup>. En 1560, l'électeur Frédéric se mit en possession des biens de l'abbaye<sup>8</sup>.

### § 319. Prévôté de Seltz.

Cette prévôté, patrimoine de l'abbaye de Seltz, qui passa aux électeurs palatins, était appelée dans les actes publics *Proprium Adelheidis*, du nom d'Adélaïde, épouse d'Otton-le-Grand. Son territoire avait deux lieues en longueur, en suivant le cours du Rhin, et une lieue de large; elle comprenait principalement la ville de Seltz et son finage, la juridiction et les dîmes. Le *proprium* fut donné par Otton à sa femme et par celle-ci à l'abbaye de Seltz, en 968<sup>1</sup>. Ainsi, cette propriété, qui s'étend sur les deux rives du Rhin, était autrefois une terre libre impériale, et par la volonté d'Adélaïde elle devint médiata et ecclésiastique. L'enclave donnée à l'abbaye par Adélaïde comprenait quatorze endroits ou domaines, dont neuf étaient situés en deçà du Rhin et cinq sur la rive droite. Deux de ces derniers ont été détruits par les eaux. En deçà du fleuve on comptait : la ville de Seltz, Kesselbach, Nieder-Rœdern, Crepern ou Kreitweiler, Eberbach ou Neudorff, Oberlauterbach, Winzenbach, Munchhausen, Schaffhausen et Neu-Beinheim. Au delà du Rhin sont : Blittersdorff, Ottersdorff, Wintersdorff, Thumhausen et Muffenheim. Dans toutes ces localités, l'abbaye jouissait des dîmes, des bois et d'autres biens; mais elle n'avait pas partout la juridiction, comme on le croit communément. Ce fait est constaté par un plaid de 1310. Le territoire de Seltz s'éleva peu à peu à un haut degré d'illustration avec l'abbé du monastère, son seigneur. L'empereur Henri VII conféra, en 1309, le titre de prince à Jean, abbé de l'Église de Seltz, et érigea en principauté les terres de son domaine. « Regalia feuda Principatus, quem obtinet, sibi de regia liberalitate concedens, et administrationem temporalium et jurisdictionem plenariam Principatus ejusdem Ecclesie prenotato Abbati committens, » dit le titre<sup>2</sup>.

Les margraves de Baden, qui depuis une haute antiquité étaient les Vogts de l'abbaye de Seltz, obtinrent une grande part des biens possédés par elle au delà du Rhin. Les Fleckenstein, successeurs de la maison de Baden, reçurent cinq villages en deçà du Rhin. L'électeur palatin, investi en dernier lieu de la Vogtey, s'empara, en 1560, de ce qui restait,

<sup>7</sup> TOLNER. *Cod. Diplom. Palat.* num. 205, p. 175, où il est dit : « Neuenburg die veste auf dem Rhein gelegen mit dem flecken dafür. »

<sup>8</sup> *Electa Juris Publ. Palat.* part. II, p. 141.

<sup>1</sup> Voy. FREHER, *Orig. Palat.* lib. II, cap. XVI, p. 82. La donation d'Adélaïde n'existe plus, mais le titre auquel nous renvoyons le constate suffisamment.

<sup>2</sup> Le diplôme a été donné à Colmar, le III de Cal. de novembre 1309.

ainsi que de l'abbaye, convertie en collégiale depuis 1480. Alors il tenait à titre d'engagement la ville de Seltz que les privilèges impériaux avaient déjà classée parmi les villes libres de l'Empire. Ainsi, la principauté de Seltz se trouva démembrée, et la plus noble partie en fut annexée à la Vogtey palatino-électorale de Germersheim. Outre la ville de Seltz, cette Vogtey comprenait les deux villages de *Munchhausen* et de *Kesselbach*; nous allons en faire l'historique.

En 1084, l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir *dominicalem decemationem de Winzenbach*.

### § 320. Ville de Seltz.

Sous les Romains, *Seltz* était une station militaire<sup>1</sup>; les Francs en firent un camp retranché<sup>2</sup>; sous la domination germanique et au dixième siècle, Adélaïde, femme d'Otton-le-Grand, l'éleva au rang de ville, afin qu'elle pût jouir de la liberté romaine, c'est-à-dire qu'elle fût administrée par les lois romaines. Cette princesse y établit une communauté d'hommes de l'ordre de Saint-Benoit, ce que constatent ODILON<sup>3</sup>, biographe d'Adélaïde, et DITMAR DE MERSEBOURG<sup>4</sup>. Sous les Romains, Seltz porta le nom de *Saletio*; au moyen âge, on l'appela *Selsa*, *Selse*. Le Rhin, en ravageant sa rive gauche, a causé à la ville des dommages tels que le lit du fleuve occupe aujourd'hui l'emplacement de l'abbaye. Cependant Seltz n'a jamais passé sur la rive germanique du Rhin, comme le croit le vulgaire<sup>5</sup>. Sous la domination des Allemands, elle a eu quatre espèces de maîtres; on peut par conséquent diviser son histoire en quatre périodes différentes. La première s'étend d'Adélaïde aux margraves de Baden, à qui elle fut engagée; la seconde commence à ces margraves pour finir aux préfets de Hagenau; la troisième va de ces préfets aux électeurs palatins; enfin, la quatrième occupe l'espace compris entre l'avènement des palatins et l'époque moderne.

En 993, l'empereur Otton III concéda à l'abbaye de Seltz le droit d'avoir un marché libre, d'établir des péages et de battre monnaie.

En 1139, le V des Cal. de juin, l'empereur Conrad III rendit à Strasbourg un décret, par lequel il statue que la ville jouira des mêmes privilèges que la ville de Spire, en réservant toutefois à l'abbé son droit de ban, de péage et de battre monnaie. Les témoins qui signèrent ce privilège furent Frédéric, duc de Souabe, et Hermann, Vogt du lieu, qui,

<sup>1</sup> Voy. t. I<sup>er</sup>, p. 568. — <sup>2</sup> Voy. t. III, p. 450.

<sup>3</sup> ODILON in *Vita Adelheidis* dans LEIBNIT. *Scriptor. Brunsw.* t. 1, p. 265.

<sup>4</sup> Lib. IV, p. 357.

<sup>5</sup> *Spicileg. Antiq. Palat. cis Rhenum* p. 15.



sans aucun doute, était margrave de Baden. En 1163, l'empereur Frédéric I concéda à la ville de Marmoutier et à l'hôpital de Haguenau les privilèges de la ville de Seltz. En 1213, Frédéric II déclara les bourgeois de Strasbourg libres du droit payé et à payer par eux à Seltz (*apud Selsam*) pour les marchandises qu'ils transportaient par le Rhin<sup>o</sup>.

En 1084, l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir la dime dominicale dans la ville de *Selsa*.

### § 321. Gouvernement de la maison de Baden.

En 1258, les bourgeois de Strasbourg incendièrent l'abbaye de Seltz, parce que quelques-uns de leurs ennemis y avaient trouvé un refuge. Frappés des foudres pontificales pour cet attentat, ils furent obligés de réparer le dommage qu'ils avaient causé<sup>1</sup>. Mais dix ans après, les évêques de Strasbourg et de Spire, les comtes de Linange, Wernher de Boland, Fr. de Fleckenstein et la ville de Strasbourg vinrent poser leur camp devant la ville et convinrent de l'assiéger et de la détruire. Elle était alors engagée à Rodolphe, margrave de Baden<sup>2</sup>. Il est question de cet engagement dans Henzog<sup>3</sup>. Pendant le siège, le margrave Rodolphe fit une trêve avec les assiégeants, grâce à l'intercession d'Émichon, comte de Linange; cependant, malgré cette trêve, les Strasbourgeois continuèrent à dévaster la ville par le pillage et l'incendie. Rodolphe, s'appuyant sur la trêve, demanda une indemnité pour ces dégâts<sup>4</sup>. Mais le comte de Linange prit la ville sous sa protection et à titre de gage au nom du chevalier de Banack, à qui le margrave devait de l'argent, et il écrivit à l'évêque: « Que votre Piété sache qu'il m'est revenu à la mémoire que vous, monseigneur de Spire et le seigneur de Fleckenstein, avez promis de détruire et de niveler les murs et les fossés de la ville de Seltz, et ensuite de défendre et de protéger les maisons et les hommes qui s'y trouvent. Vous ne les avez pas défendus; bien plus, vous avez permis de détruire la ville de fond en comble<sup>5</sup>. » L'affaire fut portée, en 1274, au tribunal de l'empereur Rodolphe, qui donna l'ordre à ceux qui avaient contribué à ruiner les fortifications de se réconcilier sérieusement avec le margrave<sup>6</sup>. En 1281, Hermann et Rodolphe, son frère, margraves de Baden, offrirent

<sup>o</sup> Lettres de Frédéric II; aux archives de Strasbourg.

<sup>1</sup> Lettres du pape Alexandre à l'évêque de Strasbourg dans WENCKER, *Apparat. Archiv.* p. 177, et LAGUILLE, *Preuves*, p. 45.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 178, et LAGUILLE, p. 44.

<sup>3</sup> *Chron. Alsat.* lib. III, p. 63.

<sup>4</sup> Voy. ses lettres au sénat et aux bourgeois de Strasbourg dans WENCKER, *Apparat.* p. 179, num. 4. — <sup>5</sup> *Id.*, num. 3. — <sup>6</sup> *Id.*, num. 5.

leur ville de Seltz, à titre de fief féminin, à Conrad, évêque de Strasbourg, et à son Église<sup>7</sup>. Deux ans plus tard, l'empereur Rodolphe I dota les bourgeois de Seltz des privilèges dont jouissaient ceux de Haguenau, en réservant cependant tous les droits de l'abbé. En 1294, l'évêque de Bâle les accusa devant l'empereur Adolphe d'avoir troublé la paix publique, parce qu'ils avaient jeté en prison deux bourgeois de Strasbourg<sup>8</sup>. En 1315, Frédéric-le-Beau, rival de Louis de Bavière, donna le village impérial de *Sunsheim* aux margraves de Baden qui administraient la ville de Seltz. On connaît de lui un diplôme, daté de 1326 et donné *in Salisa*, dans lequel il se donne le titre de roi des Romains<sup>9</sup>. En 1356, il y eut entre l'abbé et les bourgeois de Seltz un traité de paix, par lequel il fut convenu que si les bourgeois portaient atteinte aux droits de l'abbé, ils paieraient une amende de 300 marcs d'argent, qui seraient répartis entre l'abbé et les margraves de Baden ou tout autre seigneur de la ville. Ce traité fut confirmé, en 1382, par l'empereur Wenceslas.

### § 322. Gouvernement impérial.

Pendant le cours de l'année 1357, Charles IV manda aux bourgeois de Strasbourg et aux autres villes impériales d'Alsace qu'ils eussent à aider son Vogt ou préfet pour détruire les murailles de Seltz et de Hagenbach, parce que les ennemis de la paix publique s'y réfugiaient pour y attaquer les voyageurs et les étrangers<sup>1</sup>. Cependant il défendit de tourmenter ultérieurement le margrave de Baden, au pouvoir duquel se trouvait la ville de Seltz. L'année suivante, l'empereur rattacha à la préfecture de Haguenau ces villes dont il avait récemment ordonné la destruction, et décida qu'à l'avenir elles ne pourraient plus être aliénées ou détachées de l'Empire<sup>2</sup>. Ainsi Seltz, sortie des mains des margraves de Baden, devint une ville impériale. Mais les margraves se plaignirent à l'empereur du préjudice qu'il leur faisait éprouver, et, en 1360<sup>3</sup>, ils reçurent en compensation 1000 marcs d'argent qui furent prélevés sur les impôts payés par les habitants de Seltz. Cet impôt avait été remis auparavant aux bourgeois pour qu'ils pussent reconstruire les murs et les tours de leur ville. Cependant Charles, oubliant le décret qu'il avait rendu et qui défendait d'aliéner la

<sup>7</sup> Chartulaire en parchemin de Strasbourg, num. 216.

<sup>8</sup> Voy. ses lettres dans WENCKER, *Apparat*. p. 180, num. 6.

<sup>9</sup> LUDEWIG, *Reliq. Mss.* t. IV, lib VI, num. 17.

<sup>1</sup> WENCKER, *De Cancellar.* p. 377, num. 5. Les lettres de Charles IV qu'il cite portent : « Die vesten Sels, Burg und Statt, u. Hagenbach die vesten zerbrechen u. niderlegen. »

<sup>2</sup> Voy. LAGUILLE, *Preuves*, p. 52.

<sup>3</sup> GLAFRY, *Diplomatar. Caroli IV.* num. 158.

ville de Seltz, l'engagea à Wilhelm, ce prévôt d'Erlach dont j'ai déjà parlé<sup>4</sup>. Mais les bourgeois de Seltz s'opposèrent à cet engagement avec un tel succès que l'empereur renouvela le privilège de non-aliénation<sup>5</sup>; bien plus, par un nouveau décret, il leur assigna certains revenus pour qu'ils pussent continuer leurs fortifications<sup>6</sup>, à la condition, cependant, de rendre compte des perceptions au Landvogt. En 1365, Charles IV vint résider pendant quelque temps à Seltz, dans l'intérêt du bien public; il y autorisa l'établissement d'un marché libre, exempt de tous tributs ou impôts, comme le constatent les lettres qu'il écrivit au sénat de Strasbourg, la veille de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul<sup>7</sup>. Près d'un mois ensuite, il donna à l'évêque de Strasbourg des lettres datées de Seltz, et c'est là une preuve du long séjour qu'il fit dans cette ville. Ainsi, c'est depuis cette époque que Seltz figure parmi les villes impériales de l'Alsace, relevant de la préfecture de Haguenau; mais elle occupe toujours le dernier rang dans leur catalogue<sup>8</sup>.

### § 323. *Gouvernement palatin.*

En 1408, le sénat prêta serment à Louis-le-Palatin, alors préfet de Haguenau<sup>1</sup>, et souscrivit à l'alliance que les autres villes impériales de l'Alsace firent avec l'empereur Robert<sup>2</sup>; mais la même année, la ville fut engagée à ce Louis, fils de l'empereur Robert, avec le péage et d'autres choses, parmi lesquelles on compte l'abbaye de Seltz. Il est allégué dans les actes que l'abbaye est soumise au droit palatin, en vertu d'un privilège obtenu sur les monastères situés dans le Palatinat<sup>3</sup>. Sigismond, qui convoitait la couronne impériale, promit, en 1410, à l'électeur Louis, qu'il laisserait entre ses mains la ville de Seltz qu'il retenait comme gage<sup>4</sup>. Ainsi, le fils dut au père, l'électeur à l'éligible, la possession d'une ville impériale qui ne devait plus sortir de leurs mains. En 1575, l'électeur Frédéric III érigea à Seltz une école de cavalerie pour soixante jeunes gentilshommes et lui assigna les revenus des prieurés de Seltz et de Hert. Mais comme l'électeur Louis, successeur de Frédéric, trouva dans cette

<sup>4</sup> Ibid., num. 195. — <sup>5</sup> Ibid., num. 198. — <sup>6</sup> Ibid., num. 199.

<sup>7</sup> Ces lettres se trouvent dans WENCKER, *Collect. Archiv.* p. 191. ALBERT DE STRASBOURG parle aussi dans sa *Chronique*, p. 164, de ce voyage de Charles IV.

<sup>8</sup> Voyez-en des exemples dans WENCKER, *De Pfalburgeris* p. 127, et dans la *Continuation*, p. 2, 5, 12, 18, 20; LAGUILLE, *Preuves*, p. 53.

<sup>1</sup> LAGUILLE, *Preuves*, p. 134.

<sup>2</sup> WENCKER, *De Usburgeris Contin.* p. 5.

<sup>3</sup> *Acta in causa Fiscalis contra Pfalz et Selz* in *archivo Palat.*

<sup>4</sup> *Electa Juris Publ. Palat.* part. II, p. 163.

école de la résistance à embrasser le Zwinglianisme, qu'il avait introduit dans ses états, il la supprima. A la mort de Louis, cette hérésie fut abolie, mais l'école de cavalerie ne fut pas reconstituée<sup>5</sup>. L'électeur palatin, Charles-Louis, concéda la *Dynastia Saletionis*, la seigneurie de Seltz, à son fils naturel Louis, qu'il avait eu en Angleterre. Cette donation est constatée par une médaille commémorative qui fut frappée, en 1660, à la mort de ce fils. Elle porte au revers l'effigie d'un jeune homme avec l'inscription : *Ludovicus Dynastes de Saletione*. A l'avvers, on voit un mausolée avec l'épigraphe : *Consecratio*. Au mois de mars 1674, les Français occupèrent la ville; les murs et le château en furent détruits, et elle devint presque en entier la proie des flammes. C'est ce qui arriva aussi à Gernersheim. Dix ans après, lorsque la guerre eut recommencé avec l'Allemagne, les habitants réformés de la ville abandonnèrent presque toute leur religion; aussi Seltz est-elle aujourd'hui entièrement catholique.

Louis XIV, par lettres-patentes d'août 1692, transféra au collège des jésuites de Strasbourg les biens et les revenus de la prévôté et du chapitre de Seltz, à charge de payer une pension viagère à l'abbé Nicolas Dez, alors titulaire de ladite prévôté, comme aussi d'entretenir un curé et un maître d'école à Seltz.

#### § 324. Villages.

Il nous reste encore à parler de deux villages qui, comme la ville de Seltz, sont soumis à l'électeur palatin. Ce sont :

*Munchhausen*, dont la plus grande partie a été enlevée par le Rhin avant qu'il n'eût été endigué; son territoire est ainsi passé de l'autre côté du fleuve. Le nom de cette localité indique un séjour de moines; quelques personnes la croient plus ancienne que Seltz. La religion y changea en 1684.

*Kesseldorff* et *Kesselbach*, double nom d'un seul village situé sur la rive droite de la Moder, à deux mille pas de Seltz, du côté de Haguenau.

*Muffenheim* et *Thunhausen*, appartenant aussi au propre d'Adélaïde, ont été enlevés par le Rhin, sur la rive germanique duquel ils se trouvaient.

#### § 325. Bailliage de Billigheim.

Si l'on en croit TOLNER<sup>1</sup>, *Billigheim* ou *Bellickeheim* tire son nom et son origine de Bellone, à qui Jules-César éleva en ce lieu des trophées et un

<sup>5</sup> ALTINGIUS *Hist. Eccles. Palat.* p. 216 et 251, et d'après lui STRUVE, *Pfaltzische Kirchen-Historie*, p. 262 et 302, et KEYSER, *Schauplatz der Stadt Heydelberg*, p. 154.

*Hist. Palat.* p. 51.

château après la défaite d'Arioviste. L'empereur Conrad II fit construire l'église de Billigheim; l'électeur Frédéric II, en donnant à cette localité des murailles et un fossé, l'éleva au rang de ville<sup>2</sup>.

*Steinweiler*. En 978, Otton-le-Grand donna à sa femme Adélaïde *cortem Steinuuilare in Spirigovia, et in comitatu Gerungi sitam*. En 992, Otton III, à la demande de son aïeule Adélaïde, céda cette même cour au monastère de Seltz. Une charte que l'évêque de Spire donna, en 1164, à l'abbaye d'Utersthal, nous fait connaître les noms d'Albert et de Théodoric de Steinwilre; en 1260, le chevalier Hugon, dit Havenere, donna à l'abbaye les biens qu'il possédait à Steinwilre. Les habitants de ce village ont réuni à leur ban celui d'*Arckenweiler*, localité voisine qui a péri.

*Rohrbach, Impflingen, Erlenbach*. Le dernier de ces villages appartenait originellement aux palatins; les nobles de Puller en obtinrent la dime en 1384, à titre de fief féminin<sup>3</sup>.

*Clingen*. Les historiens qui, il y a trois cents ans, nous débitaient leurs fables sur les Gerayd d'Alsace et du Palatinat, en font le séjour de Dagobert II. Le monastère de *Blidenveld*, qui en est peu distant, a sans doute pris de lui le nom de *Clingen-Munster*. Ce bailliage fut engagé dans son entier avec Godramstein par les empereurs à Émicon, comte de Linange, pour 5000 florins d'or. L'électeur Rupert le racheta pour lui en 1361, du consentement de l'empereur. Ce rachat se fit à la condition que Billigheim ne serait restitué à l'Empire qu'avec les autres possessions impériales que les palatins avaient reçues en engagement. L'empereur renouça à toute clause de rachat particulier pour Billigheim.

### § 326. Bailliage de Clingen.

Le monastère de *Clingen* a été fondé en même temps que celui de Wissembourg, dans un lieu dit *Blidenveld* et qui plus tard s'est appelé *Clingenmunster*. Comme l'abbaye de Wissembourg, il avait son mundat ou émunité, ainsi que le constate l'acte de fondation. Le fait de ces émunités était plus fréquent que l'emploi du nom. Le plus souvent les monastères royaux jouissaient de l'émunité. On prétend que parmi les domaines que le monastère de Clingen reçut de Dagobert, se trouvaient *Beggelingen, Hlibodesheim* et *Selehoven*, dont la position est aujourd'hui incertaine. Plus tard, son domaine séculier s'étendit au loin. Il avait le domaine direct de la seigneurie de Landeck dont nous allons parler. Son domaine utile embrassait les villages suivants qui appartiennent à l'électeur palatin avec tous les biens de cette abbaye, convertie en collégiale en 1491. *Modenach*,

<sup>2</sup> TOLNERUS ex *Leodio* p. 77.

<sup>3</sup> TOLNER. *Cod. Diplom. Palat.* num. 166.

*Plessweiler*. Les hommes de Pleswilre apportaient à l'abbé des coussins et des lits de plumes, lorsque l'archevêque de Mayence venait visiter le couvent<sup>1</sup>. L'empereur Maximilien I enleva, en 1504, à l'électeur Philippe la citadelle de *Pleissweiler*, qui était tombée en ruines, et la donna à Alexandre, duc de Deux-Ponts. *Blanckenborn*, *Oberhofen* et *Knæringen*. Tous ces villages ayant été réunis à la France en 1680, le culte catholique y fut peu après rétabli.

∴ *Knæringen* figure sous le nom de *Gnodilingen* dans l'acte de fondation du prieuré de Hert en 1103.

### § 327. Seigneurie de Landeck.

*Landeck*, château situé près de Madenbourg<sup>1</sup>, entre Bergzabern et Landau, est le chef-lieu d'une seigneurie particulière qui comprend plusieurs villages. Ce château fut placé, au quatorzième siècle, sous l'autorité des comtes de Linange et de Deux-Ponts, et fit ainsi partie avec Bergzabern de l'ancien comté, aujourd'hui duché de Deux-Ponts. En 1322, le comte Ênichon de Linange, ayant partagé avec son frère l'héritage patrimonial, obtint pour lui le château de *Landecken* « avec les biens adjacents, « outre l'alleu qui en relevait, et les biens héréditaires<sup>2</sup>. » En 1379, Hamann, comte de Deux-Ponts, donna en gage au palatin Rupert la moitié de sa part dans le château et la seigneurie de Landeck, à la condition qu'il observerait la paix castrale conclue avec les autres propriétaires du château. Six ans après, le comté de Deux-Ponts lui-même fut ou vendu ou offert en fief à ce palatin Robert<sup>3</sup>. Les villages, dont nous allons parler, furent vendus pour la plupart, en 1504, à l'Église de Spire par les Ochsenstein, qui les tenaient en fief de l'abbaye de Clingen. Lorsque l'électeur Philippe eut été vaincu par l'empereur Maximilien I, la part palatino-électorale de la seigneurie de Landeck fut donnée avec la seigneurie de Clébourg à Alexandre, duc de Deux-Ponts. Mais la première revint à l'électeur qui jouit enfin, en 1560, de la collégiale de Clingen et de la totalité de ses droits, après que l'empereur Charles V eût donné à cette collégiale le privilège de retenir tous ceux de ses fiefs qui deviendraient vacants.

<sup>1</sup> Charte d'Albert, archevêque de Mayence, de 1115, dans GUDENUS *Cod. Diplom. Mogunt.* t. 1, num. 20.

<sup>2</sup> Il y avait un château du même nom dans le Brisgau, près de Hochberg, et dont parlent les *Annales de Colmar*, sous la date de 1298.

<sup>3</sup> STRUV. *De Allodiis Imperii* p. 339.

<sup>4</sup> Voy. HERZOG. *Chron. Alsat.* lib. v, p. 58, et TOLNER. *Hist. Palat.* p. 57.

§ 328. Villages. — *Birckenhert*.

*Clingenmunster* doit son origine à l'abbaye du même nom qui devint plus tard une collégiale ; les habitants en étaient tenus de fournir des lits de plumes aux voyageurs qui séjournaient à l'abbaye, comme nous l'apprend une charte d'Albert, archevêque de Mayence, datée de 1115<sup>1</sup>. Il s'y trouve deux églises : la collégiale et l'église paroissiale, qui est commune aux deux cultes. *Gleissenzell*, *Gleishorbach*, *Gæcklingen*. Quelques auteurs ont révé que ce village tirait son nom de la Clinga, siège royal de Dagobert. On raconte même que Dagobert II y a résidé pendant quelque temps<sup>2</sup>.

*Mœrnheim*, *Wolmersheim*, *Appenhofen*, *Insheim*, *Offenbach*, où le chevalier Hugon, dit Havenere, donna, en 1260, des biens au monastère d'Utersthal. Les habitants d'Offenbach et des trois villages qui vont suivre revinrent au catholicisme avant la paix de Ryswick<sup>3</sup>. *Bornheim*, *Oberhochstatt*, *Lengfeld*, *Heuchelnheim* et *Schwæchenheim*. Richwin de *Suerichenheim* figure dans une charte du monastère d'Utersthal de 1164. Toutes ces localités sont énumérées dans un diplôme par lequel l'empereur Maximilien I les enlève, en 1504, à l'électeur pour les transférer au duc de Deux-Ponts, qui ne les garda pas longtemps, et dans un acte de transaction passé, en 1509, entre l'électeur palatin et l'évêque de Spire. Cet acte porte que le prélat cède au palatin sa moitié de la seigneurie de Landeck, en échange de plusieurs biens qu'il reçoit à son tour de lui. Voilà comment le palatin possède aujourd'hui les biens de l'abbaye de Clingen et Landeck, qui relevait autrefois du domaine direct d'icelle.

Les quatre villages de *Birckenhert*, *Reichsdorf*, *Bellendorf*, sis en deçà de la Queich, et *Mecktersheim*, sis au delà, sont sous une direction particulière. Cette direction s'appelle en allemand *Kellerey*.

§ 329. Vallée de *Sibeldingen*. — *Utersthal*. — *Religion*.

La vallée de *Sibeldingen* renferme quatre localités, dont trois sont situées au delà de la Queich.

*Godramstein*, engagé aux palatins par l'Empire avec Billigheim, leur parvint en 1371. Une charte du monastère d'Utersthal, datée de 1150, nous apprend que les habitants de Godramstein commirent de grandes violences envers les religieux. On voit figurer dans cette charte Marquard et Hugo de Goderamstein.

<sup>1</sup> Dans GUDEN in *Cod. Diplom. Mogunt.* t. 1, num. 20.

<sup>2</sup> *Antiquit. Palat.* in MIEGII *Monumentis* p. 259.

<sup>3</sup> *Manifestum Gall.* in CORTREJI *Corp. Juris publ.* p. 51.

*Sibeldingen*. En 1219, Frédéric II l'assigna comme limite orientale à la ville d'Anweiler qu'il avait fondée. *Burekweiler*, en deçà de la Queich. *Gleissweiler*. Ce bailliage s'appelle aussi *bailliage de Godramstein*, du nom de son chef-lieu.

La vallée Utérienne, en allemand *Utersthal*, *Eussersthal*, voisine du duché de Deux-Ponts et des sources de la Queich, était autrefois soumise à un monastère du même nom, parce que, en 1150, Rabodon, évêque de Spire, Hartmann, comte de Lobedenburc, et Otton, comte d'Alreheim, ses cousins, donnèrent au monastère d'Utersthal tous les biens patrimoniaux qu'ils possédaient dans la vallée. L'électeur palatin s'empara aussi des biens de ce monastère, en 1560. Le bailliage est composé de trois villages et de neuf hameaux. Les bourgs sont : *Eussersthal*; *Grevenhausen*, où la religion est mixte sans église, et *Merlenheim*, où a existé un prieuré soumis à l'abbaye. Les hameaux sont : *Geilweiler*, *Rodenbach*, *Breitwis*, *Hilspach*, *Laubersthal*, *Eschbach*, *Stockwies*, *Bergwies*, *Lauberwalt*. De tous ces endroits, Merlenheim seul est situé en deçà de la Queich.

Un arrêt de la chambre des Réunions, rendu en 1680<sup>1</sup>, incorpora tout ce grand bailliage à la France. Quatre ans après, la religion catholique existait seule à la place de la religion réformée, seule pratiquée auparavant. Le même changement eut lieu à Gernersheim, Seltz, Hagenbach, Neubourg, dans les villages environnants et ailleurs.

Par l'art. 8 de la paix de Ryswick, ce bailliage fut restitué à la maison palatine, sous la promesse faite par l'électeur de payer une rente viagère de 100,000 livres à la duchesse d'Orléans.

## II. TERRES PALATINES DE DEUX-PONTS.

### § 230. *Leur division.*

Les terres que la branche palatine de Deux-Ponts possède en Alsace comprennent, outre le comté de Lutzelstein, dont nous parlerons plus loin, trois bailliages : celui de Bergzabern, de Gutenberg et de Bischwiller.

Le bailliage de Bergzabern, qui est le plus grand, se subdivise en cinq autres : *Neucastel*, *Barbelroth*, que le bailli administre directement ; *Clébourg*, *Weglenbourg*, *Anweiler*. Chacun d'eux est régi par un Vogt ou bailli, soumis au grand-bailli. Bergzabern est le chef-lieu de tout le bailliage, depuis que Neucastel, autrefois résidence du grand-bailli, a été

<sup>1</sup> JOANNIS *Spicileg. Tabular. vet.* p. 454.

<sup>2</sup> *Recueil des Arrêts pour la réunion*, etc., p. 254 et 260.



abandonné. Le bailliage de Bischwiller est seul situé en deçà du Seltzbach ; les autres sont placés entre le Seltzbach et la Queich. Nous allons nous occuper d'abord de la ville principale.

### § 331. *Bergzabern.*

*Bergzabern* s'étend au pied des Vosges, sur un sol fertile, à quatre lieues de Wissembourg et à six de Landau ; son origine remonte à la période Romaine<sup>1</sup>. En 1286, Rodolphe I lui conféra les droits de cité à la demande d'Eberhard et de Walram, comtes de Deux-Ponts<sup>2</sup>. En 1385, le comte Eberhard et sa femme, Élisabeth de Veldenz, vendirent, au prix de 25,000 florins d'or, à Rupert-le-Vieux, la moitié de Deux-Ponts, de Hornbach et de Bergzabern, villes et châteaux, ainsi que celle des villages, qui en dépendaient ; en même temps ils lui offrirent en fief l'autre moitié<sup>3</sup>. Eberhard étant mort sans enfants, le domaine direct de cette partie se réunit au domaine utile et passa à Robert-le-Dur, neveu d'Eberhard par son frère. Ainsi Bergzabern, qui forme au midi la partie extrême du comté de Deux-Ponts, demeura aux princes palatins, sous lesquels ce comté s'éleva bientôt au rang de principauté et de duché. Ce comté fut séparé de l'électorat par l'empereur Robert, lorsqu'en 1410<sup>4</sup> et en 1444<sup>5</sup>, les terres de Deux-Ponts furent confiées à Stéphan, le troisième de ses enfants, et à Louis-le-Noir, fils de ce dernier, et le chef de tous les palatins qui survivent aujourd'hui. Il est vrai qu'en 1435, après un siège de quatre jours, l'électeur Frédéric I enleva Bergzabern à Louis, mais il la lui rendit peu après, lorsqu'ils firent la paix. La plus grande partie de la population suit le culte réformé ; mais depuis l'incendie de 1686<sup>6</sup>, qui dévora la plus grande partie de la ville, les protestants partagèrent l'église des catholiques. Dans le commencement du dix-huitième siècle, les protestants de la Confession d'Augsbourg se sont bâti un temple à part ; ils célébraient auparavant leurs offices au château. Il y a aussi un grand nombre de juifs. Le magistrat de la ville se compose d'un Schultheis et de sept échevins. Bergzabern a fourni des littérateurs distingués : FLINSBACH, J. WOLFIUS, JACQUES THÉODORE, appelé *Tabernæmontanus*, et d'autres encore y sont

<sup>1</sup> Voy. t. 1, p. 575.

<sup>2</sup> Discours latin sur *Rheinzabern*, prononcé à Deux-Ponts en 1730. HERZOG, dans sa *Chronique d'Alsace*, place à tort ce fait au 20 juillet 1285.

<sup>3</sup> Le diplôme se trouve en entier dans JOANNIS *Miscell. Histor. Palat.* p. 12 sq.

<sup>4</sup> Le tableau de ce partage se trouve dans TOLNER, *Cod. Diplom. Palat.* num. 205.

<sup>5</sup> Le diplôme se trouve dans l'écrit intitulé : *De Bipontinæ domus in terras Leopoldi Veldentini jure* p. 45.

<sup>6</sup> TRITHEM. *De Rebus Gest. Friderici I.* p. 9.

nés<sup>7</sup>. Le château sert de résidence aux duchesses douairières; il a été plusieurs fois ruiné dans les précédentes guerres. Le duc Gustave-Samuel l'a réparé, et il a été agrandi par le duc actuel.

### § 332. *Bailliage de Neucastel.*

Il faut compter Neucastel parmi les plus anciens châteaux de ces montagnes. Bérenger de *Nichastel* figure dans une ancienne charte de l'abbaye d'Utersthal. Neucastel est voisin des châteaux de Landeck, de Madenbourg et de Trifels, et se trouve à deux lieues de Bergzabern. En 1330<sup>1</sup>, il fut engagé par l'Empire avec Trifels aux palatins, à qui Louis de Bavière permit, en 1346, pour 1000 livres heller, d'ajouter aux châteaux de nouvelles fortifications, dont le prix devait s'ajouter au montant de leur créance. L'empereur Charles IV consentit à ce qu'on employât une somme d'autant de marcs à continuer ces travaux et à entourer Trifels de murs. Les Français renversèrent ce château en 1680, par les ordres de Montclar.

*Leinsweiler*, vulgairement *Lentzwihr*, *Ilbesheim*, *Franckweiler*, *Albersweiler*. La moitié de ce dernier village est annexée à la prévôté de Scharfeneck, sous la juridiction des *Lœwenstein*. Il est assis sur la rive gauche de la Queich, ainsi que le hameau de Queich. *Hambach*, où se trouvait le tribunal criminel du Vogt impérial de Trifels<sup>2</sup>.

### § 333. *Bailliage de Barbelroth.*

Les localités qui composent ce bailliage, voisines de Bergzabern, paraissent être échues en même temps aux palatins. Ce sont : *Barbelroth*, village; *Drusehweiler*, *Cappellen*, *Oberhausen*, *Dierbach*, *Hergersweiler*, hameaux. *Winden*, fief de l'Église de Spire, conféré aux comtes d'Eberstein et de Deux-Ponts, et par eux aux seigneurs de Fleckenstein, a été vendu, en 1270, d'un commun assentiment, au monastère de Hert. *Mühlhofen*. Dans tout ce bailliage, il y a des hommes propres mêlés à des hommes libres, dont une partie sont sujets de l'électeur palatin.

\*, *Dierbach* figure dans une bulle de l'antipape Clément IV, datée de 1084.

### § 334. *Bailliage de Clébourg.*

Le bailliage de Clébourg, confronté au midi et au nord par la Selzbach et la Lauter, est distingué en deux parties, qui tirent leur nom des deux châteaux de Clébourg et de Catharinenbourg.

<sup>7</sup> *Theatr. Europ.* part. XI, p. 984

<sup>1</sup> *Nycastel die burg*, etc. dans JOANNIS in *Miscell. Hist. Palat.* p. 75.

<sup>2</sup> Témoin la charte de 1380 dont parle JOANNIS in *Epist. ad Orat. de Trifels* p. 32.

Le château de *Cleburg*, assis sur un sol profond, est souvent appelé aussi *Cleberg*. Gerlac, seigneur de *Lympurg*, et *Lodewic* d'*Isemburg* partageant, en 1278, le domaine de Clébourg avec leur cousin *Godefroi* d'*Eppenstein*<sup>1</sup>. Mais déjà depuis 1263, les gardes de la tour ou du château de Cleberg avaient ordre d'obéir aux *Eppenstein*<sup>2</sup>. A *Godefroi* échurent six villages, aujourd'hui étrangers au domaine de Clébourg, à savoir : *Morle*, *Hollar*, *Ochestad*, *Holtzburg*, *Eschbach* et *Pardebach*, avec tous leurs droits<sup>3</sup>. *Sifrid* d'*Eppenstein*, fils de *Godefroi*, donna, en 1303, à *Philippe* de *Minzenberg*, son cousin, la moitié de la part qu'il possédait dans le château de Cleberg, en s'en réservant toutefois la juridiction<sup>4</sup>. Au siècle suivant, les *Puller* de *Hohenbourg* tinrent Clébourg comme vavassaux de l'électeur palatin, qui était vassal de l'abbaye de *Wissembourg*. En 1412, l'électeur *Louis* investit *Wirich Puller* de ce fief, à la condition qu'il passerait aux héritiers mâles de *Puller*, et à défaut de ceux-ci, aux fils de ses filles<sup>5</sup>. Mais, en 1455, l'électeur *Frédéric I*, voyant que *Richard* de *Hohenbourg* se servait de Clébourg comme d'un refuge duquel il descendait pour le fatiguer de ses incursions, vint en faire le siège et s'en empara au bout de peu de temps<sup>6</sup>. En 1504, l'empereur *Maximilien I* enleva la seigneurie de Clébourg avec d'autres terres à l'électeur *Philippe*, qu'il avait proscrit, et la conféra à *Alexandre*, duc de *Deux-Ponts*, pour prix de ses services. C'est alors que Clébourg appartint pour la première fois à la branche de *Deux-Ponts*<sup>7</sup>.

### § 335. Villages.

*Rott* apparaît dans les chartes sous le nom de *Rode*. *Steinselz*. Dans ces deux villages, l'évêque de *Spire*, comme prieur de *Wissembourg*, conféra aux fonctions de *Schultheis*. *Oberhofen*. Ces trois villages sont avec Clébourg des fiefs de l'Église de *Wissembourg* et comptent dans le mundat inférieur.

*Ingolsheim*, qui paraît être désigné dans la charte de fondation de *Wissembourg* sous le nom de *Ingoldeshahe*<sup>1</sup>, et *Hunsbach*, ont été donnés en

<sup>1</sup> *JOANNIS Spicileg* p. 309.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>3</sup> Voy. le titre de partage daté de 1280, qui se trouve dans *JOANNIS*, *ibid.*, p. 312 sv.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>5</sup> Le titre se trouve dans *SCHILTER*, *Commentar. ad jus feudale Aleman.* p. 337, et *TOLNER*, *Cod. Diplom. Palat.* num. 167.

<sup>6</sup> *FREHERUS De Rebus Gest. Friderici I. Elect.* p. 9.

<sup>7</sup> *Den burgstaden zu Cleberg mit samt allen dærfern*, etc.

<sup>1</sup> Voy. t. III, § 60, p. 301.

fief par l'empereur aux Puller de Hohenbourg. En 1361, l'empereur Charles IV adjoignit à Jean Puller son frère Wirich<sup>2</sup>.

*Hoffen*, fief de Wissembourg, passa des Ochsenstein aux Fleckenstein, puis aux Hohenbourg. Il fut ensuite vendu à l'électeur palatin<sup>3</sup>. L'électeur ayant été dépossédé, en 1504, par l'empereur Maximilien I, le lien féodal fut enfin brisé en 1521. En 1562, le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg fit vendre la dime à Wolfgang, duc de Deux-Ponts.

Un titre de l'abbaye de Wissembourg, daté de 1277, et où figure comme témoin *Henricus de Gemino Ponte*, dit que : « L'abbaye de Wissembourg possède *ad rode* quod vulgo dicitur *manglotzanda* predium cum suis pertinenciis, videlicet officium sculteti, curtis dominicalis cum bonis censibus et juribus ad eam pertinentibus. » Quant au patronage de l'Église, il est dit qu'il appartiendra à l'avenir à l'Église de Spire, ce qui avait été contesté.

Les *Trad. Wiz.*, p. 310, nous apprennent qu'au treizième siècle Conradus de Houen, fils de Rudeger, avait reçu en fief d'Egenon de Kirwilre des biens qui appartenaient à l'abbaye de Wissembourg.

### § 336. Catharinenbourg.

Jean-Casimir, frère de Jean II, duc de Deux-Ponts, commença, en 1620, à construire le château de *Catharinenbourg*. Il l'appela ainsi du nom de sa femme Catherine, sœur du grand Gustave, roi de Suède. Charles-Gustave, leur fils, monté sur le trône de Suède par l'abdication de la reine Christine, le donna à son frère Adolphe-Jean, dont le fils, Gustave-Samuel, le réunit, en 1718, au duché de Deux-Ponts.

*Birlenbach* était une propriété des Rappoltstein que les nobles de Dhaa tenaient en fief. Lorsqu'ils se furent éteints dans la personne du seigneur Eberhard, le village fut vendu, en 1612, à Jean II, duc de Deux-Ponts, et, dix ans plus tard, au frère de Jean, Jean-Casimir, pour 30,000 florins d'or. C'est cette vente qui donna lieu de songer à la construction de *Catharinenbourg*.

*Kefenach*. Frédéric-Louis, prince palatin de Landsberg, l'acheta, en 1655, des nobles de Landsberg, et lorsque, six ans plus tard, il fut devenu duc de Deux-Ponts, il le donna à son oncle paternel Adolphe-Jean comme complément d'apanage.

<sup>2</sup> *Die dorfere Honsbach und Ingelezan. GLAFEV Anecdotor. num. 501.*

<sup>3</sup> Transaction de Louis, duc de Deux-Ponts, avec l'abbé de Wissembourg, en 1519.

*Schœnenburg*. Cet Adolphe-Jean en acheta la moitié aux Holtzapffel, en 1666, et l'ajouta à ses domaines; plus tard il y joignit encore une petite part du village de Bremelbach, en sorte que tout ce bailliage est l'œuvre récente du d'x-septième siècle. Schœnenbourg, vendu aux Marx, en a été récemment détaché.

### § 337. *Vogtey de Wegelnbourg.*

*Wegelnburg*, château situé sur une montagne près de Fleckenstein, forme avec quatre villages, tous situés en deçà de la Lauter, une Vogtey particulière qui, de même que celle de Neucastel, a été donnée en gage par l'Empire à Louis de Bavière<sup>1</sup>. En 1272<sup>2</sup>, les Strasbourgeois et le Landvogt d'Alsace détruisirent ce château, parcequ'il renfermait des ennemis de la paix publique. Dans le partage du palatinat qui se fit, en 1410, entre les fils de l'empereur Robert, Wegelnbourg fut attribué à Louis et à Étienne, le premier et le troisième de ces fils<sup>3</sup>. Mais sept ans après, Étienne, duc de Deux-Ponts, fit un échange avec son frère et resta seul propriétaire de Wegelnbourg. Le duc Wolfgang, l'auteur de la branche des princes palatins actuels, avait conféré en fief ce château à un officier, Jean de Dersch<sup>4</sup>. Les Français le détruisirent, en 1680, avec Fleckenstein et d'autres châteaux voisins. *Schœnau*, où l'on établit, au seizième siècle, des forges de fer<sup>5</sup>. *Hirtzthal*, que les Fleckenstein ont donné à l'abbaye de Sainte-Walpurg. *Notweiler*. *Rombach*. En outre, la Vogtey de Wegelnbourg avait sous son autorité quelques hommes disséminés dans Bobenthal, Schlettenbach et Finsternheim, et connus sous le nom de *Kœnigsleuth*.

### § 338. *Bailliage d'Anweiler. — Château de Trifels.*

*Trifels*, triple château que la nature et l'art ont pris soin de fortifier<sup>1</sup>, est assis sur un triple rocher et a reçu son nom de cette position. On l'aperçoit de deux vallées. Les deux petits châteaux n'ont point de nom particulier; ils relevaient du plus grand. La Queich, qui traverse la vallée et le milieu d'Anweiler, place à sa droite Trifels, dont la haute tour carrée, formée de pierres de taille, est presque entière. On voit encore dans l'in-

<sup>1</sup> Voy. les lettres d'engagement de 1350. *Wegelnburg die burg* est placé à la fin des châteaux. Voy. JOANNIS *Miscella* p. 75.

<sup>2</sup> TOLNER *Cod. Diplom. Palat.* num. 203, p. 153.

<sup>3</sup> HERZOG. *Chron. Alsat.* lib. III, cap. LVIII. — <sup>4</sup> Id., lib. III, p. 58.

<sup>5</sup> Transaction de Louis, duc de Deux-Ponts, avec l'abbé de Wissembourg, de 1319.

<sup>1</sup> Paroles de TRITHEMIUS, dans les *Annal. Hirsaug.*, sous la date de 1235.

térieur du château un puits profond et les débris d'une chapelle où l'on conservait au treizième siècle les insignes de l'Empire. Une tour particulière s'élevait au-dessus du puits pour le protéger. Au pied du château s'étend la ville d'Anweiler et une vallée charmante plantée de vignes et d'arbres fruitiers.

L'auteur de Trifels est inconnu. JACQUES BEYERLIN<sup>2</sup> raconte qu'un certain Triboque, lieutenant de Drusus sur les bords du Rhin, construisit cette citadelle contre les Séquanais, qu'il l'appela *Triboque* du nom qu'il portait, et que sous les Francs ce nom devint celui de *Trifels*. TOLNER<sup>3</sup> et ZEILER<sup>4</sup> ont cru à tort que Frédéric I en était l'auteur. Les *Annales de Hildesheim* mentionnent<sup>5</sup> qu'en 1113 *Triveles* fut rendu à l'empereur Henri V. A l'heure de sa mort, c'est-à-dire en 1125, ce prince ordonna que la couronne et les autres ornements royaux fussent déposés in *Castello Trifels*, jusqu'à ce qu'un autre empereur eût été élu<sup>6</sup>. Avant cette époque, il avait retenu captif pendant trois ans in *Drivels*<sup>7</sup> Adelbert, évêque de Mayence, qui s'était rendu coupable de trahison. En 1155, l'empereur Frédéric donna au monastère de Hert un diplôme daté de *Trivelis*. Henri VI, son fils et son successeur, condamna à la détention perpétuelle dans *Trivels* le célèbre pirate Margarita et le comte Richard, cousin de l'impératrice, auxquels il avait fait crever les yeux<sup>8</sup>. Ce qu'il y a de plus digne d'être cité, c'est que l'empereur Henri VI fit enfermer dans ce fort le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, à son retour de la Terre-Sainte. L'archiduc Léopold, entre les mains de qui Richard était tombé près de Vienne, l'avait vendu à l'empereur pour 60,000 marcs. Celui-ci fit conduire son prisonnier<sup>9</sup> à *Trifels*, d'où « aucun captif n'était jamais revenu, » dit MATHIEU PARIS<sup>10</sup>, qui appelle à tort ce château *Triballis*. C'est là aussi que Henri VI déposa les trésors qu'il avait retirés de la Pouille, de la Sicile et de la Calabre<sup>11</sup>. C'est ainsi que Trifels devint le trésor et le garde-meuble des insignes impériaux.

<sup>2</sup> *Antiquitat. Palat.* dans MIEG, *Collect. Palat.* part. 1, p. 251.

<sup>3</sup> *Histor. Palat.* cap. II, p. 83.

<sup>4</sup> *Chorographia Palatinatus* p. 11.

<sup>5</sup> Dans LEIBNIT. *Scriptor. Rer. Brunsvic.* t. 1, p. 738.

<sup>6</sup> *Chron. Magdeburg* in MEIBOMII *Scriptor. Rer. Germ.* t. II, p. 525.

<sup>7</sup> JOANNIS *Rer. Moguntiac.* lib. V, not. 3, p. 535.

<sup>8</sup> OTTO DE S. BLASIO ad An. MCXCV. in URSTISH *Scriptor. Rer. Germ.* p. 220.

<sup>9</sup> C'est ce que nous apprend Richard lui-même, dans une lettre à sa mère. RYMER. *Actor. Publ.* t. 1, p. 80.

<sup>10</sup> *Hist. Angl.* p. 121.

<sup>11</sup> OTTO DE S. BLASIO cap. XL, p. 219.

## § 339.

A la mort du roi Philippe, en 1208, Conrad, évêque de Spire et de Metz, et chancelier de ce prince, se retira à Trifels avec les insignes de l'Empire, et déclara à Otton IV qu'il ne les lui rendrait que lorsqu'il aurait été confirmé par lui dans sa charge de chancelier<sup>1</sup>. Cette circonstance est peut-être cause de ce que l'empereur Otton IV s'est servi dans ses sceaux d'une croix et non d'un sceptre<sup>2</sup>. En 1215<sup>3</sup>, l'empereur Frédéric II, successeur d'Otton, soumit à son pouvoir Trifels et Landscron, ces deux fortes limites de l'Alsace au sud et au nord. Quatre ans après, l'affection singulière qu'il portait au château de Trifels le décida à accorder aux habitants d'Anweiler le droit de bourgeoisie et celui de battre monnaie, à condition que le bénéfice qui en résulterait serait appliqué à *Castrum nostrum Trifels*<sup>4</sup>.

C'est à Trifels que se réfugia le fils de l'empereur Frédéric II, lorsqu'il voulut se soustraire à la juste colère de son père, contre qui il s'était révolté. GODEFROI DE COLOGNE<sup>5</sup> écrit sous la date de 1235 : « Le roi Henri... « n'acquittant point ce qu'il avait promis et ne résignant point le château « de Drivels, fut condamné à la prison par l'ordre de l'empereur, son « père. » Conrad IV, second fils de Frédéric II, reçut, en 1246, des mains d'Isengarde, épouse de Philippe de Falckenstein, les ornements impériaux qui y étaient conservés<sup>6</sup>.

Guillaume, comte de Hollande, institué empereur à la place de Conrad IV, considéra comme la partie la plus grande de son bonheur d'avoir trouvé à Trifels, dont il s'était emparé, les insignes de l'Empire. Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Egmondanus<sup>7</sup> : « Apprends, pour combler tes joies, « que déjà nous avons en notre pouvoir et que nous possédons pacifique- « ment le château de *Driesvelt*, les insignes impériaux, à savoir : le diadème « avec beaucoup de choses à l'usage de l'empereur et un ornement magni- « fique, le sceptre et la couronne. » Le pape Urbain IV prescrit dans une de ses lettres à l'empereur Richard d'assigner au roi des Romains couronné les villes, les châteaux, et spécialement, *specialiter castrum de Tre-*

<sup>1</sup> TRITHEMIUS *Annal Hirsauig.* ad An. MCCVIII. et CONRADUS URSPERG. in *Chron.* p. 312. — <sup>2</sup> HEINECCIUS *De Sigill.* p. 104.

<sup>3</sup> ALBERT STAD, p. 301. Cet auteur écrit *Trinels* pour Trivels et pour Landscron, *Ladescron.* Voy. ci-dessus, § 96.

<sup>4</sup> Le diplôme se trouve dans JOANNIS in *Spicileg. Tabular.* p. 455.

<sup>5</sup> Dans FREHER. *Scriptor. Germ.* t. 1, p. 400.

<sup>6</sup> Témoin les lettres de Conrad IV, dans les archives de Deux-Ponts. JOANNIS les cite dans son *Epistola ad Orationem de castro Trifels.* Deux-Ponts 1726.

<sup>7</sup> Jo. DE BECKA in *Chron.* p. 87.

*vels* <sup>8</sup>; indice manifeste que notre Trifels était alors une des forteresses les plus remarquables de l'Empire. Mais, en 1266, Trifels était enfin tombé au pouvoir des seigneurs de Falckenstein. Peut-être étaient-ils les Vogts de l'empereur, car une charte de 1380 fait mention de cette charge <sup>9</sup>. Nous passons sous silence les fables que le vulgaire débite sur ce château.

En 1330, Trifels, de même que Gernersheim, Gutenberg et d'autres localités, fut livré par l'empereur Louis aux comtes palatins à titre de gage impérial; depuis cette époque il les eut pour maîtres, ainsi que Bergzabern.

### § 340. Ville d'Anweiler.

La ville d'Anweiler a la forme d'un carré; elle est traversée par la Queich. Habitée par trois cents bourgeois, munie de murs et de fossés, elle jouit, depuis son origine, de privilèges remarquables. Elle doit son origine à l'empereur Frédéric II. Il lui a accordé, en 1219, pendant qu'elle était encore village, les mêmes lois qu'à la ville de Spire, franchise de péages, droit d'asile, droit de monnaies et d'autres avantages encore. Ce diplôme, dont j'ai vu l'original à l'Hôtel-de-Ville <sup>1</sup>, dément HERZOG <sup>2</sup> et TOLNER <sup>3</sup>, qui prétendent que les murs et l'église de cette ville ont été construits par Béatrix, épouse de l'empereur Frédéric I. Le ban de la nouvelle cité est déterminé par ce diplôme; ce sont: à l'est, *Sibeltingen*; vers le midi, *Menehinvillare*, aujourd'hui Menchweiler; vers le nord, *Winckhenfels*, et à l'ouest, *Drusufele*, que quelques auteurs croient être Druschweiler. Le bisaïeul de Frédéric II, duc de Souabe, possédait déjà cette localité qu'il avait reçue en échange de la villa de *Mornsbrunnen*. Mais à l'extinction des ducs de Souabe, elle devint ville pleinement impériale. Ses privilèges furent confirmés et augmentés par Rodolphe I, Adolphe, Albert I et Henri VII <sup>4</sup>, ce qui ne l'empêcha pas d'être engagée avec Trifels aux comtes palatins, en 1330.

On ne compte dans la Vogtey d'Anweiler que le village de *Sarenstal*, situé au delà de la Queich, et la partie bipontaine du village de *Hinder-Weidenthal*, dont nous parlerons dans la seigneurie de Dhan, dépendance de l'évêché de Spire. Du reste, il est d'usage que le Vogt d'Anweiler soit mis à la tête de la seigneurie de Falckenbourg, qui est voisine d'Anweiler, et qui est partagée entre les ducs de Deux-Ponts et les comtes de

<sup>8</sup> LEIBNIT. *Cod. Diplom. Prodr.* p. 12; DU MONT *Corps Diplom.*, t. 1, p. 217.

<sup>9</sup> JOANNIS in *Epistol. allegata* p. 52.

<sup>1</sup> Il a été publié par JOANNIS, dans son *Spicileg. Tabular. vet.* p. 455.

<sup>2</sup> *Chron. Alsat.* lib. IX, cap. 1.

<sup>3</sup> *Histor. Palat.* cap. II, p. 85.

<sup>4</sup> JOANNIS, loc. cit., p. 500.



Linange. Cependant le château de Falckenbourg appartient en entier aux Linange.

§ 341. *Château de Gutenberg. — Seigneurie de Gutenberg.*

*Gutenberg* ou *Gutenburg* est un ancien château situé sur une montagne très-élevée entre Wissembourg et Bergzabern ; il était le chef-lien d'une ancienne seigneurie qui comprenait dix villages, et qui de l'Empire passa à la maison palatine. Landolfe de *Gudenburg* et Udalric de *Gutenburhc, viri ingenui*, figurent dans des titres de l'abbaye d'Utersthal : l'un, en 1150, comme ministériel de l'Église de Spire, l'autre, en 1170, comme témoin. Ce fait suffit pour démontrer l'antiquité de ce château.

La seigneurie de Gutenberg, impignorée par l'Empire aux comtes de Linange, fut encore engagée, en 1330, pour une nouvelle somme d'argent avec Germerſheim, Trifels, Neucastel, par l'empereur Louis de Bavière, aux fils de son frère Rodolphe, comtes palatins ; c'est-à-dire qu'il leur concéda la faculté de racheter cette seigneurie des mains des Linange. Ce rachat se fit, en 1378, du consentement de l'empereur Charles IV, pour 40,000 florins d'or ; Falckenbourg fut compris dans le contrat. Mais ce rachat eut lieu de telle sorte que, l'année suivante, la moitié de ces châteaux et des villages qui en dépendaient fut rendue en fief aux Linange, auxquels ils restaient engagés pour les trois quarts. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1463 ; alors le comte Schafrid, pris par le seigneur de Lichtenberg, donna à son vainqueur à titre de rançon le château de Gutenberg. Mais la même année, le seigneur de Lichtenberg le revendit à l'électeur Frédéric I et à Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts, possesseurs du reste de la seigneurie, pour 7000 florins d'or, ainsi qu'ils en étaient convenus auparavant.

Ainsi, toute cette seigneurie se trouva partagée entre les électeurs et les ducs de Deux-Ponts, nonobstant les vives plaintes des Linange. La branche électorale s'étant éteinte en 1559, sa part échut aux familles de Deux-Ponts et de Veldentz, en vertu d'un pacte qu'ils avaient fait à Heidelberg, six ans auparavant, à propos de cette succession<sup>1</sup>. Mais, peu après, une autre transaction la fit échoir en entier à la famille de Veldentz. Celle-ci disparut à son tour en 1694, et son héritage fit naître de longues querelles entre les princes palatins. Enfin, ce procès se termina en 1733. Christian III, nouveau duc de Deux-Ponts, et qui jusqu'alors n'avait été propriétaire que d'une partie de la seigneurie, en devint le seul maître. La part qui appartenait à la famille de Deux-Ponts avait été auparavant séparée du duché, et depuis l'année 1665, elle avait été donnée à titre

<sup>1</sup> TOLNER, *Cod. Diplom. Palat.* num. 224.

d'apanage à Adolphe-Jean et à son fils, Gustave-Samuel, jusqu'à ce que ce dernier fût en possession de tout le duché.

§ 342. *Minfeld.* — *Freckenfeld.* — *Autres villages.*

*Minfeld*, chef-lieu de la seigneurie, possède un château flanqué de tours et ceint de murailles et de fossés; il est la résidence du bailli. En 1051, l'empereur Henri III donna à l'abbaye de Seltz « la dime dans le lieu dit « *Mundvelt* avec la chapelle de *Fricchenvelt* et les autres villages qui en « dépendent. » L'église elle-même fut soumise, en 1480, à l'abbaye par le pape Sixte IV. L'abbé de Seltz avait donné la moitié de sa juridiction à l'électeur Frédéric I, qui devait renverser, en 1460, par la force des armes et l'incendie, le château de Minfeld, opposé aux comtes de Linange<sup>1</sup>.

*Freckenfeld.* L'empereur Otton II ratifia, en 982, une donation de biens sis dans ce village et à Minfeld, faite à l'Église de Spire par un certain Cunon<sup>2</sup>.

*Kandel.* Ce village a plus d'une demi-lieue de long; aussi l'appelle-t-on souvent *Langen-Kandel*. *Minderschlag* et *Hefel* ont le même Schultheis que Kandel et ne forment avec lui qu'une paroisse. *Nider-Otterbach* et *Ober-Otterbach* ont été affranchis, en 1456, de la juridiction de l'abbaye de Seltz avec Minfeld. Les seigneurs de Fleckenstein possédaient, au commencement du quinzième siècle, et à titre de fief de l'abbaye de Seltz, le bailliage de Kandel. *Volmersweiler* se trouve entre les deux Otterbach. *Rechtenbach*; l'abbé de Wissembourg se plaignit de ce que les Linange, autrefois possesseurs de la seigneurie de Gutenberg, lui avaient enlevé le droit d'y rendre la justice. En 1521, l'électeur palatin en reçut la dime du même abbé. *Dærrenbach*.

En 1084, l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir *dominicalem decimationem de Mundusfelt* (Minfeld), et *novalium decimationem de superiori et inferiori Otterbach ubi non est salica terra*<sup>3</sup>.

§ 343. *Bailliage de Bischwiller.* — *Histoire de Bischwiller.*

Le dernier des bailliages bipontins que nous avons à décrire est celui de Bischwiller, qui ne se compose que de deux localités : *Bischwiller* et *Hanhofen*.

*Bischweiler*, autrefois *Bischofsweiler*, en latin *Episcopi-villa*, est un bourg très-florissant sur la Moder, entre Drusenheim et Haguenau. Il

<sup>1</sup> TRITHEMIUS *De Rebus Gestis Friderici I.* p. 20.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana* t. v, col. 720.

<sup>3</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CXLVII.

compte vingt-quatre rues et quatre cent quatre-vingts feux ; il est divisé en cinq quartiers nommés : le premier, *Schloss und Kirchwiertel* ; le second, *das teutsche Dorf*, c'est le plus ancien ; le troisième, *das welsche Dorf* ; le quatrième, *das Vorstättel* ; ces deux derniers ont été bâtis, vers 1620, par les Phalsbourgeois qui sont venus s'y établir ; le cinquième, *das neue Gassviertel*, a commencé à être bâti en 1708.

KOENIGSHOVEN<sup>1</sup> est le premier qui nous parle de cette localité, et il nous apprend qu'en 1236, *Bischoviswiler* fut brûlé par les Strasbourgeois, hostiles à leur évêque Walther. En effet, ce bourg a appartenu pendant quelques siècles aux évêques. Il fut d'abord engagé à Walther de Mullenheim et après lui aux Ettendorf, vers 1332 ; mais cet engagement n'eut lieu qu'à la condition que l'évêque se réserverait le droit de patronage et la juridiction. Le droit de patronage fut vendu au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux par l'évêque Guillaume II. Des Ettendorf, il passa, en 1406<sup>2</sup>, à J. Kleincunz, bourgeois de Haguenau, et à Reinbold Jungzorn, chevalier strasbourgeois, pour tomber encore dans d'autres mains pendant le cours du quinzième siècle. Pendant ce temps s'éleva le château que l'électeur palatin Frédéric I enleva aux nobles de Nyperg. En 1480, Philippe, successeur de Frédéric, voulant mettre le bon droit de son côté, paya pour ce château 800 florins du Rhin à Engelhard de Nyperg et à Jean, frère de ce dernier<sup>3</sup>.

La part des Kleincunz était entre les mains des nobles d'Eschenau, et celle des Jungzorn était devenue la propriété des Beger de Blyberg, lorsque l'empereur Maximilien I, en guerre avec Philippe, électeur palatin, confisqua les propriétés de celui-ci, en 1504. L'évêque de Strasbourg, Albert, était le frère de l'électeur ; l'empereur s'empara de Bischwiller et de son château, et en conféra la part des Eschenau et le château à son secrétaire, Nicolas Ziegler. Cette part passa incontinent entre les mains de J. Bock, chevalier, et revint, dès 1506, par voie de vente, à Fabien d'Eschenau<sup>4</sup>.

Les Beger conservèrent leur part jusqu'en 1537, date de la mort de Matthias Beger, le dernier de sa famille. Le tout se réunit alors sur la tête de Louis d'Eschenau. Louis, voulant changer de religion, mit le village, le château et tous ses biens allodiaux, par voie de fief oblat, sous la protection de Wolfgang, duc de Deux-Ponts, à la condition que ce fief passerait aux enfants de sa sœur. Dietrich de Schœnberg, son neveu, commandant de la cavalerie de Deux-Ponts, étant mort en 1590, Louis

<sup>1</sup> *Chron. d'Alsace*, p. 254, § LIX. — <sup>2</sup> *Id.*, lib. v, p. 155.

<sup>3</sup> Dans les lettres de vente il est dit : « Biswyler das Schloss by Hagenauer forst « au der Moter gelegen. »

<sup>4</sup> Les lettres de vente se trouvent aux archives du Bas-Rhin.

d'Eschenau eut pour successeurs dans son fief les Flach de Schwarzenbourg, neveux de sa sœur; mais le seigneur direct les en expulsa, vers 1600, pour certains délits. Cependant ils réclamèrent le domaine utile de Bischwiller aux ducs de Deux-Ponts, et ceux-ci, neuf ans plus tard, sur les instances du magistrat de Strasbourg, leur payèrent en dédommagement une somme de 28,000 florins.

#### § 344. *Développements de Bischwiller.*

En 1618, les habitants de Phalsbourg, qui supportaient avec peine la nouvelle autorité du duc de Lorraine, quoiqu'il leur eût garanti l'exercice de leur religion, émigrèrent en grand nombre à Bischwiller pour y jouir d'une plus grande liberté de conscience sous la direction d'un pasteur qui leur fût propre et qui parlât le français. Mais la guerre qui éclata alors en Allemagne vint troubler cette prospérité. Lors de l'invasion de Mansfeld, en 1629, et six ans plus tard, après la défaite de Nordlingen, les Autrichiens ne se bornèrent pas à brûler Bischwiller, ils l'incendièrent de telle sorte que pendant quelques années il ne fut qu'un monceau de ruines. Il commençait à se relever en 1640, lorsque le prince de Birckenfeld, Christian I, le prit en engagement de son allié, Frédéric, duc de Deux-Ponts, pour 80,000 florins et pour une durée de vingt ans. Ce terme fut plusieurs fois prorogé, jusqu'à ce qu'enfin, les princes de Birckenfeld ayant succédé, en 1733, au duché de Deux-Ponts, Bischwiller s'incorpora définitivement à ce duché.

Bischwiller dut au prince de Birckenfeld sa période la plus brillante. Ce prince y demeura quelque temps et y rétablit le cbâteau; il admit dans le bourg de nouveaux habitants de la Confession d'Augsbourg, quoique jusqu'alors la religion réformée y eût été à peu près seule reçue, comme dans tout le duché de Deux-Ponts. En 1673, le bourg fut entouré d'une double enceinte capable de le mettre à l'abri d'un coup de main. Les Autrichiens, qui s'en emparèrent en 1705, y ajoutèrent de nouveaux retranchements, pour y passer avec sécurité leurs quartiers d'hiver. Mais l'année suivante, les Français, qui s'étaient établis à Haguenau, détruisirent tous les ouvrages qui défendaient Bischwiller.

#### § 345. *Situation au dix-huitième siècle.*

Les habitants de Bischwiller appartiennent à trois communions chrétiennes différentes. La religion réformée y a été introduite, en 1545, par Jacques Hockgard, pasteur que Calvin institua lui-même à Strasbourg. Aux réformés allemands se joignirent, en 1618, des réformés français. Les luthériens ont été admis dans la ville en 1640. Ces deux communions

n'ont qu'un même temple. Sous la domination française l'on affecta, en 1685, l'église de Hanhofen aux habitants catholiques. Le magistrat de Bischwiller se compose de quatorze échevins, auxquels préside un Schultheis, sous la haute direction du bailli du prince. Pour favoriser le commerce, qui y est très-florissant, il s'y tient annuellement deux foires, chacune de la durée de trois jours; il y a, de plus, un marché hebdomadaire.

La navigation de la Moder, qui se jette dans le Rhin près de Drusenheim, contribue à ces avantages. Les musiciens de la Basse-Alsace y tiennent tous les ans leur fête, connue sous le nom de *Pfeiffertag*. C'est ainsi que ceux de la Haute-Alsace et du Sundgau se réunissent, les premiers à Ri-beauvillé, les seconds à Thann.

Le château de Bischwiller est situé au nord du village et dans un fond, ce qui lui a fait donner le nom de *Tieffenthal*. La forme en est carrée, et il est flanqué de quatre tours et muni d'un double fossé. J'ai déjà dit qu'il fut restauré, en 1650, par Christian I.

*Hanhofen*, village voisin de Bischwiller, s'est autrefois appelé *Hagelnhofen*, et a toujours eu les mêmes seigneurs que Bischwiller. Selon toute apparence, ce sont les Ettendorf qui l'ont fondé au quatorzième siècle.

## COMTÉS.

§ 346. *Comtés de l'Alsace inférieure.*

Au landgraviat et aux principautés ecclésiastiques de l'Alsace inférieure, dont nous avons parlé, succèdent les *comtés*, dont les uns appartenaient au fisc et dont les autres étaient des propriétés allodiales. Je l'ai déjà dit ailleurs<sup>1</sup>. Il y en avait encore de mixtes qui participaient de l'une et de l'autre de ces positions. Les comtes, propriétaires d'alleux, n'étaient comtes que de nom; en réalité ils étaient des seigneurs, des dynastes, administrant leurs biens propres. Ils portaient le titre de comte, parce qu'ils descendaient des anciens ducs d'Alsace ou des comtes du fisc. Dans la suite des temps, le caractère du possesseur se communiqua aux terres possédées. Quelques-uns de ces comtés se modifièrent dans le cours des siècles et devinrent des fiefs, d'allodiaux qu'ils étaient d'abord. Il faut ranger dans cette catégorie les comtés de Werd, de Dagsbourg, et même une partie du comté de Lutzelstein. Mais, outre le landgraviat inférieur, qui de fiscal devint féodal, et dont le comté de Ried faisait partie, je vois au onzième siècle et plus tard encore, deux comtés, l'un rural, l'autre urbain,

<sup>1</sup> T. III, p. 593 sv.

qui furent purement et simplement des comtés du fisc. Le premier s'étendait depuis Saverne jusque dans le voisinage de Strasbourg; le second était le comté de Strasbourg lui-même; et, en effet, les villes royales avaient anciennement à la tête de leur administration un préfet ou Vogt impérial qui portait le titre de comte. Je parlerai du comte de Strasbourg lorsque je traiterai de l'histoire de cette ville; je vais m'occuper ici de l'autre.

#### § 347. Comté fiscal anonyme.

Ce comté fiscal paraît être le même que celui qui, dans les premiers temps de la période Francique, fut appelé comté de *Kirchheim*<sup>1</sup>, qui, sous Otton I, porta le nom de *Hugon*<sup>2</sup>, sous Otton III et Henri II, celui d'*Eberhard*<sup>3</sup>, qui en furent les administrateurs. Au treizième siècle, on commença à le désigner sous la simple qualification de *Comitatus* ou de *Comitia*, sans y ajouter aucun nom propre. Hugon, dont nous venons de parler, avait été précédé dans ses fonctions par un autre comte Eberhard, qui vivait sous Henri-l'Oiseleur.

Nous en avons la preuve par une charte des archives de Saint-Thomas<sup>4</sup>; Richwin, évêque de Strasbourg, qui mourut en 933, y déclare qu'il a acheté *ab Eburhartto comite mansas VI. in marca Illachirecha* (Illkirch). Eberhard II, que nous avons dit avoir vécu sous Henri II, fut suivi par un autre Hugon. La collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune fut construite par l'évêque Guillaume, en 1040, devant la porte de la ville de Strasbourg, *in Comitatu Hugonis*. Hugon paraît avoir eu pour successeur Gerhard, dont on trouve le nom, en 1074, sous le règne de l'empereur Henri IV. En effet, Henri donna à l'abbaye de Seltz trente manses, situées dans diverses localités, et ces localités, à savoir : Sierlenheim, Mellesheim, Wivesheim (Olvisheim), Lupenstein, Mummenheim, Bardestede (Berstett), Goddenesheim, Osderwitre, Wickersheim, Willingishusen, Bossendorff, Richeneshoven, Muzenhusen, sont situées, dit l'empereur, *in pago Nortgoe, in Comitatu Gerhardi comitis*.

L'administration de ce comté échut aux évêques de Strasbourg à une époque que je ne saurais préciser. Cependant je soupçonne que ce fait eut lieu au onzième siècle. En effet, dans le dixième, Otton II avait déjà cédé à l'évêque Erchambaud une part dans la juridiction civile du comté de Strasbourg. En 1236, l'empereur Frédéric II convint avec l'évêque Berthold I que « les provenances des villages du comté soient également

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 282 sv.

<sup>2</sup> Voy. t. III, § 102, p. 627. — <sup>3</sup> Id., § 103, p. 627 sv.

<sup>4</sup> Gall. Christ. t. V, p. 788.

« partagées, » *proventus villarum COMITIAE æqualiter dividuntur*<sup>5</sup>. En 1243<sup>6</sup>, l'évêque Berthold accorda à la ville de Strasbourg la franchise d'impôt in XV *villis comitiæ*, dans quinze villages du comté, qui sont désignés. Rodolphe de Habsbourg étendit aux habitants de Haguenau, par une charte de 1275, la franchise dans le même comté. Du temps de l'évêque Berthold II et de l'empereur Louis de Bavière, « les villages du comté, appelé vulgairement *Graveschaft*, dans lesquels l'Empire et l'évêché ont tout en commun, sont indiqués dans l'ordre suivant :<sup>7</sup> Crastette, Knørnheim, Meinolzheim, Luppenstein, Waltolvesheim, Fridesheim, Durningen, Avenheim, Nugurte, Uttelnheim, Frankeim, Dossenheim, Himmelotzheim (village inconnu), Offenheim, Belheim, Dungsheim, Kriegesheim, Fulkriegesheim, Pfettensheim, Lutenheim, Zeinheim, Uttingen, Berstette, Druhtersheim. »

Le nom de ces localités nous apprend que le comté s'étendait de Saverne jusqu'à Strasbourg, et qu'il occupait le territoire des bailliages de Saverne et du Kochersperg : aussi avons-nous eu occasion d'en parler en traitant de ces bailliages. Dans le Codex manuscrit des revenus et des fiefs de l'évêché de Strasbourg, on lit : « En outre, dans les villages propres de l'évêché et dans les villages du comté, on perçoit des poulets quand et « autant de fois que l'évêque en a besoin. *Preter hoc in villis propriis* « *Episcopatus et in villis Comitatus colliguntur pulli, quando et quan-* « *tum opus fuerit Episcopo.* » De cette distinction des villages de l'évêché en villages propres et en villages du comté, il résulte que ces derniers ont été concédés aux évêques sous de certaines conditions.

Les empereurs en avaient évidemment confié l'administration à ces prélats à la condition de partager par moitié les revenus avec eux. La moitié du comté qui était restée à l'Empire devint peu à peu et presque en entier la propriété des évêques. Cette mutation se fit par voie d'engagement, d'échange, de vente et par d'autres traités encore, comme je l'ai montré en parlant de ces villages<sup>8</sup>. La plupart des biens de ce comté furent acquis par l'évêque Guillaume III, à qui l'empereur Maximilien I concéda, en 1512, Waldolvisheim, Dingsheim, Dossenheim avec deux autres villages appartenant pour moitié à l'Empire. Cette concession fut faite en échange de la ville de Sainte-Croix<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Archives départementales.

<sup>6</sup> WENCKER *De Ussburg*.

<sup>7</sup> Code Ms. des revenus et des fiefs de l'évêché de Strasbourg.

<sup>8</sup> Voy. ci-dessus, § 245 sv. — <sup>9</sup> Voy. ci-dessus, §§ 144 et 257.

∴ Schoepflin a cru que Wilvesheim était Olvisheim, il s'est trompé : la charte porte Wilvesheim et désigne par conséquent le village du même nom.

Le village d'*Himmelotzheim* se trouvait près de Fessenheim <sup>10</sup>. *Uttingen*, aujourd'hui détruit, fut donné en bénéfice par l'évêque Wernher II, en 1070, à Godefroi, homme noble. Il portait alors le nom d'*Outhtingun* et était situé entre Itangen et Hoh-Gœft <sup>11</sup>. En 1084 l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir *dominicalem decimationem de Franckenheim*.

Schoepflin dit que la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune a été construite par l'évêque Guillaume en 1040. C'est encore une erreur. Saint-Pierre-le-Jeune existait avant l'évêque Guillaume sous la forme d'un petit oratoire dédié à saint Colomban. L'évêque Guillaume, le restaurateur de Saint-Thomas, ne fit que l'agrandir en 1031 <sup>12</sup>.

#### § 348. Comté du Spiregau.

Le Spiregau avait aussi, en deçà de la Queich, un semblable comté du fisc. En 968, Otton-le-Grand donna à son épouse Adélaïde, et sur la demande de son fils Otton II, « *quandam certem Steinuuilare nuncupatam, in Spirigouue sitam in Comitatu Gerungi Comititis.* » De plus, l'empereur Otton III concéda, en 992, au monastère de Seltz « *quoddam prædium, Steinuuilare dictum, in pago, Spirichgouue vocato, ad Comitatum Wolframii Comititis, situm, ob interventum claræ aviæ suæ Adelheidis....* » Le bourg de Steinwiller dont il est ici question est situé près de la ville de Billigheim et appartient aujourd'hui au bailliage de Germersheim, propriété de l'électeur palatin. L'empereur Henri III donna, en 1051, à la même abbaye de Seltz « *decimam in loco Mundevelt (Minfeld) dicto, cum capella Fricchenvelt aliisque villis in pago Spirichgouue et in comitatu Hugonis Comititis; situm.* »

Nous avons déjà parlé de Minfeld et de Freckenfeld <sup>1</sup>. Ainsi nous connaissons trois comtes de ce comté : Gerungus, sous Otton premier ; Wolfram, sous Otton III ; Hugon, sous Henri III. Et toujours les parties de ce comté qu'indiquent les chartes sont entre la Queich et la Lauter. Mais cette terre, immédiate dans l'origine, perdit sa liberté en même temps qu'elle perdit le comte qui l'administrait.

Presque tout ce que le comte impérial occupait passa peu à peu aux palatins et à l'Église de Spire.

<sup>10</sup> Note Ms. de GRANDIDIER. — <sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. II, p. CXXVII.

<sup>12</sup> Voy. § 544, dans l'*Histoire de la ville de Strasbourg*, et G. SCHMIDT, *Notice sur Strasbourg*, p. 122.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 542.



## COMTÉ DE WERD.

§ 349. *Trois Werd. — La Werd landgraviale.*

L'Alsace inférieure contient trois Werd que les écrivains ont souvent confondues entre elles. La première Werd se trouve sur le Rhin et appartient aux palatins<sup>1</sup>. La seconde qui longe la Sauer est aux Lichtenberg<sup>2</sup>. La troisième était autrefois la propriété des landgraves; elle est aujourd'hui entre les mains de l'Église de Strasbourg: elle se trouve sur les bords de l'Ill.

HERZOG<sup>3</sup> et MEYER<sup>4</sup>, qui a cherché celle-ci dans l'Alsace supérieure, ont fait de celle de Lichtenberg le chef-lieu de notre comté et ont commis ainsi une erreur des plus grossières. La Werd de l'Ill, située près de Benfeld, se subdivisait autrefois en Werd inférieure et Werd supérieure, et cette division a donné lieu à une nouvelle erreur. Meyer a désigné comme supérieure celle qui se trouve sur l'Ill, et par inférieure celle qui borde la Sauer, tandis que l'une et l'autre étaient situées sur l'Ill. Le château de Mœrsperg était de même divisé en supérieur et en inférieur.

En 1232, le comte Henri, landgrave, offrit en fief à l'Église de Strasbourg sa part de la Werd supérieure avec quelques cours et le village d'Eley, à la condition que ce fief passerait à ses filles et à ses fils et que, s'il n'avait pas d'enfants, il serait libre de désigner son héritier<sup>5</sup>. Il est fait mention de la Werd inférieure dans une charte du Wildgrave Emichon datée de 1265, qui constate que le village de *Hupfensheim* lui est soumis comme alleu des de Werd<sup>6</sup>. Déjà en 1238 le landgrave Henri avait engagé le village d'*Ipfnshheim* à sa femme pour 500 marcs d'argent<sup>7</sup>. Il est question en 1314 de la cour du comte (Gravenhoff) de *Hupfensheim*.

§ 350. *Localités douteuses du Comté.*

A ces biens patrimoniaux des de Werd se joignirent plusieurs propriétés féodales dont j'ai parlé en traitant du landgraviat inférieur.

Étaient-ce des fiefs oblat? les de Werd en avaient-ils été investis? Cela est incertain, le plus souvent. Je serais disposé à croire que *Francken-*

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 318.

<sup>2</sup> On écrit *Wärth*. Nous en parlerons plus bas dans la seigneurie de Lichtenberg.

<sup>3</sup> *Chron. Alsat.* liv. III, chap. VII, p. 17.

<sup>4</sup> SCHILTER. *Glossar. Teuton.* p. 851 sq.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 225.

<sup>6</sup> *Parerga Götting.* t. I, lib. II, p. 114 et 116. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 105.

*burg* avec tout le comte-ban<sup>1</sup>, ainsi que les villages de *Hundesheim* et d'*Osthus*, situés près de l'Ill, aux environs de Werd, étaient des fiefs oblat. Nous avons vu comment une partie du château de Werd est devenue féodale. Nous savons même que le château en entier n'était plus qu'un fief, lorsque les landgraves le vendirent aux évêques. Mais les chartes ne nous apprennent pas quand la seconde partie en a été inféodée. Cependant, comme le village d'Eley et quelques cours ont été offerts à l'évêché en même temps que la première partie du château, il est évident qu'avec la seconde on a offert aussi quelques villages qui en dépendaient. La famille de Werd est si ancienne qu'elle paraît descendre d'Etichon; elle a dû être par conséquent dotée d'un riche patrimoine. Je serais donc très-porté à reconnaître que les villages de la Vogtey de Marckolsheim, de même que Valf, Ensheim, Dubingheim, Flexberg et Bergbietenheim, sous-fiefs des landgraves, étaient des terres patrimoniales, si l'obscurité des temps ne m'imposait silence. Pourquoi l'Église de Strasbourg se serait-elle montrée si généreuse envers les de Werd? Le lecteur reconnaîtra, par les détails précédemment donnés par nous sur les biens de cette Église<sup>2</sup>, que la plupart des fiefs qui lui appartenaient et notamment les châteaux et les villages étaient des fiefs oblat.

L'évêque, lorsqu'il eut reçu des landgraves le château de Werd, le vendit, en 1368, aux seigneurs de Geroldseck, sous condition de réméré. Aux Geroldsdeck succédèrent les Zorn. L'évêque eut un procès avec eux et il obtint, en 1542, de la chambre impériale une sentence qui l'autorisa à racheter le château, à la condition de rembourser au préalable les constructions que les Zorn y avaient faites<sup>3</sup>. En 1454 cependant, Henri de Landsperg, Louis d'Andlau, chevaliers, et Jean Conrad Bock, tenaient le château de Werd comme gage de l'évêché. C'est ce que nous apprend une charte signée par le Schultheis et les notables de Werd. Nous savons par elle que le château inférieur, dont il ne reste plus de trace, existait encore à cette époque.

#### COMTÉ DE DAGSBOURG.

##### § 351. Château de Dagsbourg.

*Dagsburg*, *Tagesburg*, en français *Dabo*, est un nom très-ancien qu'ont porté deux châteaux, d'antiquité bien inégale, situés dans les Vosges, au milieu de ce comté; quelques auteurs le font même remonter à Dagobert. L'un et l'autre de ces châteaux ont péri. Le vieux s'élevait sur une montagne

<sup>1</sup> Voy. le § 281.

<sup>2</sup> Voy. §§ 287 sv. — <sup>3</sup> WEHNERI *Observat. Pract.*, au mot *Ablassung*.

qu'on appelle encore *Leonsberg*, du nom du pape saint Léon IX, qui était de la famille de Dagsbourg; il est remplacé par un pèlerinage très-fréquenté par les habitants des contrées voisines. L'autre château de Dagsbourg, beaucoup plus grand et plus fort<sup>1</sup> que l'ancien, et qui en était distant de près d'une lieue, a servi d'habitation aux Linange, successeurs des comtes de Dabo, qui, pour cette raison, ont pris le nom de Linange-Dabo. Les Français s'en sont rendus maîtres en 1677, et l'ont fait sauter le 23 novembre 1679. Il est entièrement rasé aujourd'hui. Ce fut d'abord un fief de l'abbaye d'Andlau; il le devint plus tard de l'Église de Strasbourg, comme nous le dirons bientôt.

### § 352. Villages du comté.

Au pied de ce château s'étend le village de *Dagsburg*, qui contient au delà de cent feux. Le comte a droit de patronage sur l'église, qui a été annexée au diocèse de Strasbourg. *Haube* et *Schæferhof* sont deux hameaux d'origine récente; ils relèvent de la paroisse de Dagsbourg.

*Hohmert* a obtenu, en 1748, une paroisse particulière qui dépend de l'évêché de Metz.

*Hartberg*. Dans son voisinage se trouve une verrerie qui doit à la proximité du château patrimonial des comtes de Linange et au prince régnant le nom de *Carlshütte*. L'usage des bois nécessaires à l'exploitation lui a été accordé, il y a quarante ans, pour un canon emphythéotique de 200 florins.

*Walschied* est un grand village du diocèse de Metz; les habitants se font remarquer par leur rudesse et leur barbarie. Saint Léon fait figurer l'église de *Walscheidt* parmi les biens du monastère de Hissen<sup>1</sup>.

*Abresviler*, en allemand *Elbersweiler*, est le plus riche des villages du comté, par les avantages que lui donne, pour le commerce de bois, le voisinage de la Sarre. L'église d'*Elberswylre*, *cum omni conductu et omni integritate*, figure dans la bulle de saint Léon que nous venons de citer comme appartenant au monastère de Hissen. On y parle le patois roman. L'évêque de Metz y exerce le droit de patronage et y rend la justice. Le petit hameau de *Lettenbach*, qui en est voisin et qui appartient à la prévôté de Saint-Quirin, renferme une verrerie fameuse qui produit des verres de toute espèce, semblables aux cristaux.

*Voyer*, en allemand *Weyher*, sur les limites de la Lorraine, dépend de la paroisse d'Elberswiller, comme une fille de sa mère.

<sup>1</sup> Il en existe une vue dans la *Topographie d'Alsace*, de ZEILER, p. 15.

<sup>1</sup> Voy. cette bulle, donnée vers l'an 1050, dans D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. I. Preuves, p. 431.

## § 353. Suite du précédent.

Les vallées dites *Engen*, *Schnee* et *Wælstinger-Thal*, qui renferment soixante familles dispersées çà et là, font partie de la paroisse d'Obersteigen. Les religieux du monastère d'Obersteigen, fondé par un comte de Dagsbourg, furent transférés, en 1303, à Saverne; ils sont devenus depuis des chanoines et perçoivent encore des revenus dans ces vallées.

*Hohgefft* a été reçu en fief par les Linange en même temps que Dabo. Cependant le village de *Gæffede*, engagé pour 200 marcs au comte de Linange, figure, en 1343, dans les biens de l'évêque Berthold et du grand-chapitre qui doivent être rachetés par l'Église de Strasbourg. Le droit de patronage appartient au grand-chapitre. Ce village est connu par un pèlerinage de la sainte Vierge, qui est très-fréquenté.

*Weyersheim zum Thurm* est partagé entre l'évêque de Strasbourg et les Linange. Nous en avons déjà parlé<sup>1</sup>. Ce village n'a rien eu de commun avec l'ancien comté de Dagsbourg; cependant il y est aujourd'hui annexé.

---

. Ce n'est pas au grand-chapitre, mais bien au grand-chœur qu'appartient le droit de *Hohgefft*<sup>2</sup>.

Sur une haute montagne qui s'élève près du prieuré de Saint-Quirin et à quatre lieues de Sarrebourg, on voyait autrefois l'ancien château de *Turkestein* ou de *Tyrkestein*. CALMET en parle longuement dans sa *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 686 - 699.

## § 354. Histoire du comté.

Le comté de Dagsbourg confine à la Lorraine et s'étend dans le diocèse de Metz; il a six lieues de long, deux de large et est couvert de forêts riches en gibier et arrosées de rivières poissonneuses. Avant qu'il n'échût aux Linange, au treizième siècle, il était beaucoup plus étendu. RICHER DE SENONES<sup>1</sup>, écrivain du treizième siècle, vante la fertilité des terres et le nombre des habitants du comté de Dagsbourg. En effet, les parties montagneuses de ces contrées sont remplies de traces nombreuses d'habitations importantes qui remontent à l'antiquité et au moyen âge et qui sont l'indice d'une population considérable. Outre les monastères de Hissen, de Saint-Quirin, de Steigen et quelques autres encore, fondés par les comtes de Dagsbourg, les châteaux de Bernstein, de Girbaden, de Rin-

<sup>1</sup> Ci-dessus, § 278. — <sup>2</sup> Note Ms. de GRANDIDIER.

<sup>1</sup> *Chron.* IV, 21. Voy. la *Chron. de Metz* dans DACHERY, t. II, p. 232.

gelstein, ceux de Turquestein et de Herrenstein avec la ville de Sarrebourg, ont été enlevés à ce comté, au moment où il passait aux Linange. Les premiers furent dévolus à l'évêque de Strasbourg, les autres à celui de Metz. Lorsque la comtesse Gertrude, dernière descendante des Dagsbourg, mourut en 1225, il s'éleva de grandes querelles à propos de sa succession. Nous avons déjà parlé du comté d'Éguisheim qui était aussi sa propriété<sup>2</sup>. Hermann et Henri, margraves de Baden, étaient, par leur sœur, les oncles de Gertrude. Persuadés que Dagsbourg était un alleu de leur nièce et qu'il leur appartenait, ils le donnèrent avec tout droit à Berthold, évêque de Strasbourg, en 1226<sup>3</sup>. Cette donation fut confirmée par une sentence solennelle du landgrave Sigebert<sup>4</sup>. Hedwige, abbesse d'Andlau, de qui le château de *Dagesburg* dépendait à titre de fief, la ratifia également; mais elle y mit pour condition que le cens qui lui était dû depuis une époque très-reculée, lui serait annuellement payé.

### § 355. Suite.

Ce traité écarta les ducs de Brabant qui se prétendaient les héritiers de Gertrude et qui appuyaient la justice de leur demande sur leur consanguinité<sup>1</sup> et sur les promesses qu'ils avaient obtenues, en 1204, de l'empereur Philippe<sup>2</sup>. Mais il ne put rien contre Simon, comte de Linange, à qui Gertrude, veuve de Thiébault, prince de Lorraine, et de Thiébault, comte de Champagne, s'était mariée en troisièmes noces; bien que sa femme fût morte sans enfants, il ne voulut pas se dessaisir du patrimoine qu'elle délaissait. Bien plus, son frère Frédéric fut à son tour le maître du comté. En 1239, l'évêque de Strasbourg traita avec ce dernier sur les bases suivantes<sup>3</sup>: L'évêque conservait pour lui Girbaden et tous les villages de la vallée de la Bruche, avec le château de Ringelstein; mais le château de *Tagesburg* avec tous les hameaux y adjacents et que son frère Simon avait tenu en fief toute sa vie durant; *Durrenstein* et *Collrental* avec toutes leurs dépendances....., le village de *Gæffede* avec toutes ses appartenances, excepté le droit de patronage, étaient conférés à Frédéric à titre de fief masculin. Les successeurs de Frédéric ont joui paisiblement de ce fief ainsi constitué. Observons ici que *Durrenstein* et *Colrental*, noms inconnus aujourd'hui dans le comté de Dagsbourg, paraissent avoir

<sup>2</sup> Ci-dessus, § 111.

<sup>3</sup> Voy. LAGUILLE, Preuves, p. 55. — <sup>4</sup> Ibid., p. 54.

<sup>1</sup> Ces faits seront éclaircis dans le tableau généalogique des comtes de Dagsbourg que nous donnons dans la dernière partie de cet ouvrage.

<sup>2</sup> MIRÆUS *Opp.* t. III, p. 75.

<sup>3</sup> LAGUILLE, Preuves, p. 58, a donné ce titre d'une manière inexacte.

péri. Nicolas IV, dans une bulle de confirmation des droits du monastère de Steigen, datée de 1289, énumère parmi les possessions du monastère le prieuré de *Dirrenstein*. Nous avons donné ailleurs une carte représentant le comté de Dabo et les nombreux monuments romains qui s'y trouvent <sup>4</sup>.

Les armoiries du comté sont d'or, d'autres disent d'argent <sup>5</sup>, à la bordure de gueules au lion passant de sable langué de même, chargé de huit sceptres rayonnants et fleurdelysés d'or <sup>6</sup>. Ces sceptres fleurdelysés ont fait croire à HERZOG <sup>7</sup> que Dagsbourg était un fief d'origine francique. Les armoiries de Lichtenberg sont d'argent à la bordure de gueules au lion de sable. Le nom de Dagsbourg signifie *château du jour*, celui de Lichtenberg, *montagne de lumière*; cette similitude a donné encore à Herzog lieu de conjecturer que ces deux familles avaient une commune origine; mais toutes les chartes, tous les monuments démontrent le contraire.

#### COMTÉ DE LUTZELSTEIN.

##### § 356. *Limites de ce comté.*

Le comté de Lutzelstein est borné vers le midi par le comté de Salm, à l'ouest par celui de Sarwerden, au nord par celui de Bitche.

Ces comtés, de même que ceux de Weissenberg, de Hombourg, de Sarrebourg, de Deux-Ponts, de Sponheim, situés dans la partie transvosgienne du duché de Lorraine, entre les frontières des duchés d'Alsace et de Lorraine, ont peu à peu pris naissance après le dixième siècle. Le comté actuel de Lutzelstein est moins étendu qu'il ne l'était autrefois. Les écrivains du Palatinat le revendiquent pour la Westrasie <sup>1</sup>, parce que la principauté de Phalsbourg, qui fit partie de ce comté, et le village de Zillingen, qui lui appartient aujourd'hui, sont situés dans la Westrasie <sup>2</sup>. Mais, de même que Wissembourg, situé dans le Wasgau, Ferrette, Altkirch, Thann, situés dans le Sundgau, sont considérés comme appartenant à l'Alsace, de même aussi une partie de la Westrasie a pu lui échoir. J'ai déjà démontré qu'une fraction du Spiregau a fini

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 93 sv.

<sup>5</sup> SPENER. *Opp. Herald.* part. special., lib. III, cap. XLV, § 4.

<sup>6</sup> Voy. la planche des armoiries des comtés et des seigneuries.

<sup>7</sup> *Edelsass. Chronick*, liv. V, p. 2.

<sup>1</sup> CROLIUS in *Programm. de Westrasia*, où cette principauté, ce village sont cités avec d'autres. HACHENBERG, *Vit. Frederici I.*, place, p. 20, Lutzelstein in *finibus Alsatia*, et p. 58, *ad fines Alsatia*.

<sup>2</sup> Dans une charte de 1527, qui consacre un échange fait entre les nobles de Landsperg et Munch de Wilsperg.

par se confondre avec notre province<sup>5</sup>. Remarquons d'ailleurs que les géographes ne sont pas d'accord sur la frontière de la Westrasie, et que les uns la resserrent, tandis que les autres l'étendent<sup>4</sup>. Pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, je me bornerai à constater que George-Jean, comte palatin, déclare dans les lettres qu'il écrivit aux Strasbourgeois, en 1653, que son comté de Lutzelstein fait partie de l'Alsace inférieure, et qu'il est contigu à la Lorraine. Je vais commencer par décrire le comté de Lutzelstein, tel qu'il existe aujourd'hui; je parlerai ensuite des parties qui ont été détachées de l'ancien.

### § 357. Château de Lutzelstein.

Le château de Lutzelstein, en latin *Parva Petra*<sup>1</sup> et en français *La Petite-Pierre*, a reçu son nom soit à cause du peu d'étendue du rocher sur lequel il est bâti, soit parce qu'il est lui-même d'une grandeur médiocre. Il y a dans le voisinage un rocher qu'on appelle *Alteburg*; ce nom indique qu'il s'y trouvait autrefois un château plus ancien et plus grand. Lutzelstein est situé dans une gorge des Vosges, aux confins de l'Alsace, de la Lorraine et de la Westrasie; il fut offert en fief, en 1220, par le comte Hugon à l'Église de Strasbourg<sup>2</sup>. En vertu de cette oblation, l'évêque Berthold II obligea, en 1339, le comte Volmar à lui confier sa forteresse jusqu'à ce qu'il fût débarrassé de ses ennemis. En 1314, les Strasbourgeois avaient fait avec les bourgeois de Haguenau une alliance qui avait pour but de détruire Lutzelstein<sup>3</sup>. Le dénouement de cette affaire est inconnu. Le péage à percevoir à Lutzelstein et à Einarzhausen fut donné, en 1382, par l'empereur au comte Henri à titre de fief. Auparavant les comtes étaient libres de tout lien envers l'Empire.

Bourcard, prévôt du grand-chapitre de Strasbourg, étant resté seul de sa famille, l'évêque Guillaume II conféra à titre de fief, en 1403, au comte de Linange, époux de la sœur de Bourcard, la moitié de Lutzelstein qui devait lui revenir. Bourcard, pour empêcher que cette collation eût lieu, se décida à se marier, et la même année il assigna le quart de sa citadelle au palatin Robert, roi des Romains, à la condition que, dans le partage de l'héritage paternel, elle reviendrait à Louis et à Stéphan, comtes pa-

<sup>3</sup> Ci-dessus, § 214. — <sup>4</sup> CROLLIUS, loc. cit.

<sup>1</sup> Il est ainsi nommé dans les lettres d'investiture que Mathieu, duc de Lorraine, donna, en 1238, aux fils de Henri, landgrave d'Alsace. Voy. *Parerga Gætting.* t. 1, liv. II, num. 4.

<sup>2</sup> *Burg Lutzelstein mit allem dem eigen, das da lit um die burg Lutzelstein indewendig einre milen.* Les lettres d'oblation se trouvent dans un codex en parchemin des archives de Saverne du quatorzième siècle.

<sup>3</sup> WENCKERI *Apparatus Archivor.* p. 189,

latins <sup>4</sup> ; mais, par suite d'un échange qui eut lieu sept ans plus tard entre les deux frères, il fut convenu que cette part reviendrait à l'électeur Louis seul.

Il fut promis à Louis qu'à l'extinction de la famille des comtes, il succéderait dans les autres parties du château de Lutzelstein qui étaient attachées à l'évêque par le lien de la féodalité. Mais l'imprudencé des fils de Bourcard perdit tout. En effet, Bourcard et son frère Guillaume favorisaient les ennemis des palatins et tracassaient leurs amis. En 1447<sup>5</sup>, l'électeur Louis, et cinq ans plus tard Frédéric I les attaquèrent à main armée. L'expédition de Frédéric I fut funeste aux Lutzelstein. Car ces derniers, par suite de je ne sais quelles instigations, commencèrent à se révolter contre Frédéric, qui, du vivant de l'électeur Philippe dont il était l'oncle paternel et le tuteur, avait pris pour lui le titre d'électeur, et ils se permirent de tourmenter ses sujets. Frédéric était un prince d'un grand courage, il marcha contre eux avec une armée nombreuse, et, en 1452, il fit subir à Lutzelstein un siège de deux mois et sept jours. Ses ennemis échappèrent par la fuite à sa sévérité, et il réduisit en son pouvoir la citadelle de Lutzelstein, la ville et toutes les propriétés qui dépendaient de la citadelle. Depuis cette époque tout le comté resta entre les mains des palatins. La formule d'investiture fut aussi changée, car dans la première que l'évêché de Strasbourg donna après ces événements, c'est-à-dire en 1462, je vois qu'il n'est plus question que du tiers du château de Lutzelstein avec les bourgs, les hommes et tous droits qui en dépendent <sup>6</sup>.

En 1522, François de Sickingen, ayant vainement assiégé la ville de Trèves, voulut pénétrer en Alsace; dans la nuit du 4<sup>er</sup> novembre, il chercha à prendre par escalade le château de Lutzelstein. Mais les habitants, sentant le danger, rendirent ses efforts inutiles. Cette tentative fut une des causes de la guerre que déclarèrent à François l'électeur palatin, celui de Trèves et le landgrave de Hesse réunis<sup>7</sup>. Ce château fut ensuite habité par les paragiats des palatins <sup>8</sup>, dont les derniers ont été les Veldentz. Comme ce château défend l'accès des Vosges, Louis XIV y plaça une compagnie de vétérans; son successeur le conserve dans le même état.

<sup>4</sup> JOANNIS *Miscell. Histor. Palat.* p. 49.

<sup>5</sup> Voy. HERZOG *Chron. Alsat.* lib. v, p. 47.

<sup>6</sup> En ces termes : « Drey theil an der veste Lutzelstein mit ihrer zugehorongen, « herrschafften, mannschafften, dærrfern, leuthen, hohen und nidern gerichtten. « wildbænnen, walden, feldern, wassern, etc. »

<sup>7</sup> Voy. sur cette guerre CASPAR STURM qui en fut le témoin.

<sup>8</sup> *Habitatum fuit castrum a paragiatis Palatinis.* « Les fleussont tenus par parage. « quant le frere ou le cousin prent l'eritage à ses predecesseurs, et il la tient de son



§ 358. *Petite ville de Lutzelstein. — Château d'Imstal.*

Au pied du château de Lutzelstein se trouve une petite ville du même nom. Dans le chœur de l'église, qui est mixte, chœur que le comte Bourcard restaura en 1417, comme nous l'apprend une inscription gravée sur sa partie extérieure, sont enterrés deux comtes de Lutzelstein et plusieurs princes de Veldentz. Il se trouve dans le voisinage une source d'eau minérale.

Non loin de Lutzelstein s'élevait autrefois le petit château d'Imstal que l'Église collégiale de Neuwiller donna à titre d'échange, en 1503, à l'électeur palatin Philippe<sup>1</sup>. Les limites des dépendances du château ont donné lieu, en 1624, à une composition arbitrale entre les palatins et le chapitre. Ce château est aujourd'hui ruiné et il n'en reste qu'une métairie.

§ 359. *Villages du Comté.*

Les autres localités du comté se partagent en sept prévôtés, *Schultheisthümer*.

1° Le village de *Weinberg* qu'un ruisseau divise en deux parties, dont l'une appartient aux Linange. En 1503, l'électeur palatin Philippe y donna au chapitre de Neuwiller le droit de patronage en échange du château d'Imstal.

2° *Lohr*, résidence du Schultheis. *Petersbach*. Charles-Philippe, duc de Croye, le vendit, en 1686, à Jean, duc de Veldentz, pour 40,000 florins, quoiqu'il fût compté comme impérial. *Frohnmühl*, *Diefenbach*, autrefois fief oblat de l'Empire. *Hinsberg*, *Puberg*, *Wingen*, que les guerres du dix-septième siècle ont presque détruit.

3° *Hambach*, *Volsburg*, *Busweiler*, que l'on nomme aussi *Weislingen*; *Rostey*, dont une partie appartient aux nobles de Bernhold.

4° *Bettweiler*, *Durstel*, *Adamsweiler* et *Gungweiler*.

5° *Behrlingen*, *Pfalzweyer*, *Weschem*, *Crauffthal*, où se trouvait autrefois un couvent de demoiselles nobles, *Schaenberg*, *Eschberg*.

6° *Hanckweiler*, *Wintersberg*.

7° *Zillingen*. Les comtes palatins en achetèrent un tiers des Lutzelstein;

« ainsé, et li respont de toutes les choses qui appartient à la partie de son lieu. »  
 « Tenure par parage adecertes si est fet quant le tenant et celui del quel le lieu  
 « est tenus sont pers par la raison del lignage, qui descent de leurs antecesseurs et  
 « en cette matière tiennent les puisnéz des ainznéz de si atant que il viengnent au  
 « sesime degré de heritage. » *Coutumes de Normandie* citées par DUCANGE, au mot  
*Paragium*.

<sup>1</sup> Dans la charte d'échange on lit ces mots : « Unser schleslin Imbstall bey seiner  
 « gnaden schloss Lutzelstein gelegen. »

ils en conférèrent un autre tiers à titre de fief d'abord aux Welsperg et ensuite, en 1527, aux Landsberg. Mais, sur la demande de ces derniers qui voulaient se libérer de leurs dettes, ils le donnèrent en fief à J. d'Elvert, l'un des XV de la ville de Strasbourg, aux descendants duquel il appartient encore avec le domaine de Burschied.

Le village de *Strude* relève du comté de La Petite-Pierre comme fiefoblat masculin de la famille Mazilier de Fouquerolle, qui y exerce la moyenne et basse justice. Il renferme trente-quatre feux. Dans son ban est le domaine de *Hansmanshoff*, qui appartient aux nobles de Steincallenfels.

Une charte de 1128, déjà souvent citée, nous apprend que l'abbaye de Marmoutier possédait in *Annenbahe* mansa III, et dans *Atamano villa* mansa duo (Hambach et Adamsweiler).

En 1158, l'abbaye de Neubourg possédait *Curtem Adelmanswillere cum appendiciis suis*.

En 1084, l'antipape Clément III autorisa l'abbaye de Seltz à percevoir *novalium decimationem de Boukbert* (Puberg<sup>1</sup>).

### § 360. *Terres perdues.*

Les comtes de Lutzelstein possédaient en outre beaucoup de terres qui passèrent peu à peu dans des mains étrangères. Les palatins n'obtinrent pas les seigneuries de Sareck et de Geroldseck, fiefs de l'Église de Metz.

La première était composée de dix villages, sur la Sarre; c'étaient : *Altorff*, *Birsingen*, *Goselingen*, pour la moitié, *Gunderichingen* ou *Gondrechanges*, *Herolzhart*, *Kirchberg* ou *Kirprich*, *Rentingén*, *Stensel*, *Rudingén* et *Wachenburn*.

Cependant les Linange conservèrent dans la plupart de ces villages quelques droits qu'ils abandonnèrent insensiblement aux évêques de Metz. Le château de *Sareck*, qui a donné son nom à la seigneurie, était un engagement des ducs de Lorraine. Mais lors de l'extinction des Lutzelstein, Philibert-Philippe de la Palu, seigneur de Varembois, neveu des derniers comtes par leur sœur, et, après lui, les Rappolstein furent investis par eux de ces fiefs de l'Église de Metz; mais ce fut en vain, parce que les ducs de Lorraine s'en emparèrent, malgré le seigneur. Nous parlerons plus au long en son lieu de la seigneurie de Geroldseck.

Parmi leurs fiefs impériaux, les Lutzelstein comptaient *Hasclau*, *Winden*, *Achen*, près de Herbizheim, dans le comté de Bitche, *Wolfskirchen*,

<sup>1</sup> GRANDIDIER, *Histoire d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXLVII.

<sup>1</sup> Voy. § 211.

sur la Sarre, *Erlingen* et *Kurzenrode*. Le comte Henri avait offert tous ces fiefs à l'empereur Wenceslas, en 1382; ils ont été détachés du comté à une époque déjà ancienne, je ne sais par quel événement.

§ 361. *Terres vendues. — Château d'Einarzhausen. — Ville de Phalsbourg.*

Sous la période palatine, le bailliage d'Einarzhausen ou de Phalsbourg, comme il fut appelé dans la suite, passa sous la domination des ducs de Lorraine.

*Einarzhausen*, château avec village, fut acheté par Bourcard de Lutzelstein, prévôt de Strasbourg; il le transmit ensuite, en 1403, à l'empereur Robert aux conditions suivantes : un quart devait en être laissé aux palatins sous la condition de paix castrale, et il devait lui-même en recevoir d'eux les trois autres quarts comme un fief transmissible aux femmes même<sup>1</sup>. Mais, par une nouvelle transaction de 1414, la moitié du château fut résignée aux palatins au lieu du quart, et le sexe féminin perdit l'espoir d'hériter jamais du fief. Lorsque Frédéric se fut emparé de Lutzelstein, en 1452, il soumit facilement le château d'Einarzhausen<sup>2</sup>. C'est ce château qui donna naissance, au seizième siècle, à la ville de Phalsbourg.

L'an 1570, sous le règne de l'empereur Maximilien II, George-Jean, prince de Veldentz, propriétaire du comté de Lutzelstein, commença à jeter les fondements de Phalsbourg<sup>3</sup>. Il fut déterminé à cette entreprise par la convenance du lieu, passage naturel de ceux qui de la France, de la Lorraine et de la Westrasie se rendent en Alsace et en Allemagne. Il obtint à ce sujet de l'empereur des privilèges, au nombre desquels se trouvait le libre exercice de la religion de la Confession d'Augsbourg. Le duc de Lorraine, à qui Phalsbourg fut vendu, continua l'œuvre du palatin; elle fut terminée par le roi de France, qui entourra, en 1680, la ville de fortifications modernes et qui en fit ainsi la véritable clef des Vosges. Le duc Henri de Lorraine voulut obliger les habitants à quitter la religion réformée, et il leur prescrivit de retourner au catholicisme ou de

<sup>1</sup> TOLNER. *Cod. Diplom. Palat.* num. 207, p. 158; et JOANNIS *Miscell. Histor. Palat.* p. 48.

<sup>2</sup> TRITHEMICUS *Chron. Sponheim.* ad h. An. où il faut lire *Einarzhusen* au lieu de *Sinarzhusen*.

<sup>3</sup> Cette localité est désignée de la manière suivante dans la charte du prince : « Als wir uns entschlossen in unser Graffschafft Lützelstein und an dem ort, da jetzund das schloss u. der fleck Eimortshausen ligt, ein statt Pfalzburg genant aufzubauen. » Cette origine palatine de Phalsbourg a été ignorée par LONGERUE, *Description de la France*, II<sup>e</sup> partie, p. 156 sv.

quitter leurs foyers dans un délai de onze mois <sup>4</sup>. Nous avons déjà dit que la plupart se retirèrent à Bischwiller <sup>5</sup>.

### § 362. Château de Lutzelbourg.

Aux palatins appartenait encore le château de Lutzelbourg, situé entre Dagsbourg et Phalsbourg, sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine. Il était d'abord compris dans la *marca Aquileia*, et fut échangé contre le prieuré de Saint-Quirin.

Étienne de Barr, évêque de Metz, à qui il était parvenu par droit héréditaire, le reconstruisit et le donna à son Église, vers 1124 <sup>1</sup>. En 1344, l'évêque Adhemar le donna en hypothèque à Bourcard de Vinstingen ou de Fénétrange, pour 15,000 livres de petit tournois. Mais lorsque le rachat en eut été opéré, Charles, duc de Lorraine, en reçut en gage le quart, en 1402 <sup>2</sup>. Les trois autres quarts passèrent successivement en plusieurs mains. Nous les retrouvons au quinzième siècle entre les mains des Fénétrange. Les Lutzelbourg, qui tiraient leur nom de ce château, étaient à ce titre les feudataires de l'évêque de Metz avec d'autres nobles, sous condition de paix castrale. Lorsque François de Sickingen et ses amis attaquèrent leurs voisins, ils y trouvèrent un refuge. Cette hospitalité coûta cher au château, car il fut pris, le 19 mai 1523, et livré aux flammes <sup>3</sup>. Alors aussi, selon toute apparence, il resta la propriété de l'électeur palatin qui avait joint ses armes à celles de l'électeur de Trèves. Plus tard il fut vendu avec Phalsbourg au duc de Lorraine.

A ce château appartiennent les villages de *Haselburg*, *Hiltenshausen*, *Wilsperg* et *Mittelbrunn*, avec droit de conduite entre Saverne et Sarrebourg. Ce droit est un fief impérial que les Lutzelstein avaient reçu, en 1382, en même temps que la Vogtey des monastères de Saint-Sauveur, de Haute-Feuille, du prieuré de Saint-Quirin et autres encore.

Cette importante partie du comté de Lutzelstein fut vendue à Charles, duc de Lorraine, pour 40,000 florins, en 1583, par le prince George-Charles, qui se trouvait obéré. Le contrat de vente stipulait un droit de rachat pour quatre ans, mais ce rachat n'ayant point été effectué, la vente devint définitive, quoiqu'un pacte de famille défendit d'aliéner les terres palatines. Louis de Guise, bâtard du cardinal Louis, qui fut tué à Blois

<sup>4</sup> ZRILLER *Topograph. Palat. Rheni*. Append., p. 14.

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 544.

<sup>1</sup> *Chron. Episcoporum Metens.* dans CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. I. Preuves, p. 64; MEURISSE, *Hist. des évêques de Metz*, p. 397.

<sup>2</sup> MEURISSE, loc. cit., p. 539, et CALMET, t. II, p. 15.

<sup>3</sup> GASP. STURM, *De Bello Sicking.*

avec son frère Henri, en 1588, par ordre du roi de France, fut nommé au dix-septième siècle prince de Phalsbourg comme bénéficiaire du duc Henri de Lorraine. La paix de 1661 attribua ensuite Phalsbourg à la France avec Sarrebourg<sup>4</sup>. Mais il y eut contestation jusqu'en 1718, entre le roi et le duc, au sujet des autres localités de la principauté de Phalsbourg. Enfin, à cette époque, elles furent réunies à la France par un traité solennel<sup>5</sup>.

On lit dans la *Chronique de Metz*<sup>6</sup> : « A l'évêque Frédéric succéda, en 1180, Théodoric, fils de Mathieu, duc lorrain; celui-ci recouvra pour lui et ses successeurs une tour située au milieu du château de Luzemburg, tour qui était alors tenue par le comte de Sarwerde, que l'évêque fit prisonnier. »

### § 363. Histoire contemporaine du Comté.

Le comté de Lutzelstein fut successivement administré par Rupert, auteur de la ligne de Veldentz, par son fils et son petit-fils, les deux George-Jean, et par Léopold-Louis. En 1694, Léopold-Louis, le dernier de cette branche, disposa du comté par testament au profit de Charles XI, roi de Suède, comme duc palatin de Deux-Ponts. Ce legs était fait au détriment de deux agnats plus proches, le prince Christian de Birckenfeld et le prince Christian de Sulzbach. Ceux-ci eurent à se débattre, non-seulement contre le testament, mais encore contre l'électeur palatin, qui, en sa qualité de chef de la maison palatine, dont celle de Veldentz n'avait été qu'une dérivation, prétendit que le comté de Lutzelstein devait lui faire retour. On ne se borna pas à plaider, on se battit. Les armes furent favorables à l'électeur, mais la justice lui donna tort. Le comté fut adjugé au prince de Birckenfeld par deux arrêts du conseil d'Alsace, rendus, l'un en 1695 à Brisach, et l'autre en 1699 à Colmar. L'électeur se plaignit à la diète de l'Empire<sup>7</sup>. Mais par l'intervention de la France, le comté fut partagé, en 1734, entre le prince de Birckenfeld et celui de Sulzbach.

## SEIGNEURIES.

### § 364.

Je place à la suite des comtés les seigneuries, que les écrivains politiques ont appelées Baronies, *Baronia*, *Baronatus*, Domaines libres et quel-

<sup>4</sup> Art. XVIII dans LÉONARD, *Recueil des traités de paix*, t. III, vers la fin.

<sup>5</sup> Art. VI dans DU MONT, *Corps Diplom.*, t. VIII, part. 1<sup>re</sup>, p. 498.

<sup>6</sup> DOM CALMET, *Hist. de Lorrains*, t. I. Preuves, p. LXXX.

<sup>7</sup> FABRI, *Staats-Canzley*, t. V, cap. VIII; t. XLVI, cap. XIV, et t. XLVII, cap. II; STRUVII *Formula success. Palatin.* sect. III, p. 251.

quelques *Toparchies*. A tous ces noms je préfère ceux de seigneurie, *Dynastia*. Je désignerai sous le nom de *Domaines* les propriétés des corps ecclésiastiques ou des nobles, qui se composent d'un petit nombre de villages ou même d'un seul. Parmi les seigneuries de l'Alsace inférieure, la première que sa position livre à nos études est la seigneurie de Villé.

## SEIGNEURIE DE VILLÉ.

§ 365. *Val et Seigneurie de Villé.*

Cette seigneurie porte aujourd'hui le nom de son chef-lieu Villé ou Weiler; autrefois elle s'appelait seigneurie d'Ortenberg, de son château principal. La petite ville de Villé, située dans une gorge des Vosges, a donné son nom à la vallée et à la seigneurie. Les anciens écrivains ont appelé cette vallée *Albertina vallis*<sup>1</sup>, en mémoire d'un de ses premiers possesseurs, personnage<sup>2</sup> très-douteux à mon avis. Elle confine au midi à celle de Lièpvre, au couchant à celles de Saint-Dié et de Senones, et au nord à celle de La Roche; elle a sept lieues de longueur sur quatre de large. Les vallées de Villé et de Lièpvre ont à l'est une entrée commune entre Châtenois et Scherwiller; cette entrée est défendue par les trois châteaux d'Ortenberg, de Ramstein et de Frankembourg. Peu après elles sont séparées par un mamelon des Vosges, à l'extrémité duquel s'élève le château de Frankembourg<sup>3</sup>, et qui place celle de Lièpvre au midi, et celle de Villé au nord. Nous avons déjà parlé de la première de ces vallées<sup>4</sup>; la vallée de Villé ne le cède à aucune autre en fertilité. Elle est riche en sources, en prairies, en forêts, en vignes et en terres susceptibles de toute espèce

<sup>1</sup> RICHER DE SENONES, liv. IV, chap. XIV, dans DACHERY *Spicileg.* t. II, p. 655, écrit: *Alberti vallis*. Les *Annales de Colmar* écrivent sous la rubrique de 1295: *vallis Albrechtstal*; dans une charte de l'an 1514, le roi Frédéric III parle de la *vallis Alberti*, *vulgariter dicta Albrechtstal*. KOENIGSHOVEN et quelques écrivains plus modernes écrivent *Obrechtstal*, nom qui se rencontre déjà dans un diplôme suspect de l'empereur Henri IV, où il est dit que Tanweiler se trouve dans la vallée dite *Obrechtstal*.

<sup>2</sup> JEAN DE RUYR, *Antiquitez de la Vosge*, part. II, liv. IV, chap. XVI, suppose que cet Albert était l'arrière-petit-fils du duc Athic. CALMET, au contraire, et HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. I, p. 140, soupçonnent que cet Albert était le frère d'Otton II, bis-aïeul de l'empereur Rodolphe I. Mais GUILLIMAN, *Habsb.*, p. 97, appelle ce personnage Otlobert et en fait un comte d'Altenbourg et un landgrave d'Alsace.

<sup>3</sup> Remarquons que le château de Frankembourg n'est compté ni dans le val de Lièpvre ni dans celui de Villé. Le landgrave Ulrich, dans une charte de 1536, dit: «*Frankenburg gelegen gegen Albrechtstal über, etc.*»

<sup>4</sup> Voy. § 208 sv.

de culture. Les rivières de la Scher et de la Bruche y prennent naissance ; la Bruche sort de la montagne du Climont.

Le val de Villé ne comprend pas seulement le château du même nom, il renferme en outre d'autres domaines, tels que le comté Ban, que nous avons déjà décrit<sup>5</sup>, et le château de *Danweiler* avec son village. Il y a plus, Scherwiller et Diefenthal, qui sont hors de la vallée, appartiennent à la seigneurie. En résumé, la vallée comprend trente villages, la seigneurie vingt-deux ; celle-là possède en outre quatre châteaux, maintenant ruinés ; trois seulement appartiennent à la seigneurie.

### § 366. Château d'Ortenberg.

Le plus ancien de ces châteaux est celui d'*Ortenberg*<sup>1</sup>, dont la seigneurie portait autrefois le nom ; il se trouve à une lieue de Schlestadt. Le comte Wernher d'Ortenberg a été le fondateur, vers l'an 1000, de l'abbaye bénédictine de Honcourt, située au milieu de la vallée<sup>2</sup>. WIMPHLING<sup>3</sup> pense qu'il était de la famille de Habsbourg.

Le château d'*Ortenberg*, livré, en 1292, à Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, allié d'Albert d'Autriche, fut, peu après, assiégé, au nom de l'empereur Adolphe, par le Landvogt Otton d'Ochsenstein<sup>4</sup>. L'année suivante, le landgrave Jean et Jean de Lichtenberg traitèrent avec Ochsenstein de sa restitution, ainsi que de celle du château de Bilstein, et le traité fut approuvé par l'empereur Adolphe<sup>5</sup>. C'est pourquoi, sous Albert I, Ortenberg était au pouvoir de la maison d'Autriche, et ce fait est affirmé d'ailleurs par Bourcard de Frick, son secrétaire, qui nous fait connaître un des *castrensiens* d'Ortenberg, Louis d'Amoltron, comme ayant un fief de 30 marcs d'argent. Mais sous Frédéric III, rival de Louis de Bavière, Ortenberg et presque toute la seigneurie de Villé furent vendus aux nobles de Mullenheim, comme nous le verrons plus bas. En 1474, Pierre de Hagenbach, bailli de Charles-le-Téméraire, en Alsace, l'enleva aux Mullenheim avec la petite ville de Villé<sup>6</sup>, malgré

<sup>5</sup> Voy. § 281.

<sup>1</sup> Il y a de l'autre côté du Rhin un château du même nom, qui est le chef-lieu de l'Ortenau. L'évêque de Strasbourg l'enleva de vive force, en 1268, à l'empereur Frédéric II, à l'instigation du légat du pape, et il déclara ne vouloir le rendre que lorsqu'il aurait obtenu satisfaction de l'empereur.

<sup>2</sup> Diplôme de l'empereur Frédéric I, donné en 1162. D. CALMET en a publié une traduction française, *Hist. de Lorraine*, t. I. Preuves, p. 586.

<sup>3</sup> *De Episcopis Argent.* p. 49.

<sup>4</sup> *Annal. Colmar.* ad An. 1292.

<sup>5</sup> Il est question des lettres d'Adolphe dans SCHULTER, *Glossaire allemand*, p. 34.

<sup>6</sup> KOENIGSBOV. cap. V, p. 370.

les protestations de l'évêque et des habitants de Strasbourg. Mais, peu après la mort de Hagenbach, ces biens furent rendus aux Mullenheim par l'intervention du prélat et des bourgeois <sup>7</sup>.

### § 367. Châteaux de Ramstein et de Bilstein.

Derrière Ortenberg se voit un autre château, situé dans une vallée étroite et profonde, qui forme une ramification du val de Villé. C'est *Ramstein*, dont les *Annales de Colmar* nous font connaître l'origine, sous la rubrique de 1292. « *Castrum Ramistein prope Sleicstat fuit inchoatum a Praefecto terræ, contra multorum hominum voluntatem.* » Le château de Ramistein, près de Sleicstat, fut construit par le préfet de la terre, contre la volonté de plusieurs hommes. Le préfet de la terre, c'est-à-dire le Landvøgt, Otton d'Ochsenstein, faisait alors, comme nous venons de le voir, la guerre à la maison d'Autriche, au nom de l'empereur. Pour mieux réussir dans ses opérations, il éleva dans le territoire autrichien même une citadelle voisine d'Ortenberg. Le même motif le décida à construire aussi le château de Scherwiller. L'une et l'autre forteresse devinrent la propriété de la maison d'Autriche, comme le constate BOURCARD DE FRICK, sous la date de 1303. Ramstein fut tenu en fief par les comtes de Reichenberg, qui lui donnèrent leur nom et qui étaient propriétaires du village d'Erlenbach. Hugon, comte de Reichenberg, le dernier de sa famille, qui mourut en 1361, et qui fut enterré dans l'église du monastère de Honcourt <sup>1</sup>, en avait été investi, en 1357, par le duc d'Autriche <sup>2</sup>.

Il parvint ensuite aux Zorn de Boulach; mais lorsqu'en 1420 les Strasbourgeois eurent chassé leur noblesse, il fut emporté de vive force par eux <sup>3</sup>. Les anciens historiens nous font connaître un autre château du même nom près d'Oberbronn, en Alsace; il y en a un troisième dans le territoire de Bâle.

*Bilstein* est situé sur le sommet d'une montagne qui domine le village d'Orbey; il était autrefois distingué en château supérieur et en château inférieur. Il est cité dans une charte de l'empereur Adolphe, de l'an 1293, et Bourcard de Frick l'indique clairement comme étant une propriété des ducs d'Autriche, puisqu'il désigne Jean d'Amoltron comme un des castrensiens de ce château. Le roi des Romains, Frédéric III, et son frère, le duc Léopold, vendirent, en 1314, à l'évêque de Strasbourg, mais à

<sup>7</sup> Ibid, p. 572.

<sup>1</sup> LUCKIUS, *Ms. héraldique*, qui se trouve à la bibliothèque de Strasbourg.

<sup>2</sup> *Codex manuscrit des fiefs de la régence d'Ensisheim.*

<sup>3</sup> SCHILTER *ad Kœnigsh.* p. 870; HERZOG, *Chron. Alsat.* lib. IV, p. 109.



la condition de réméré, le château de Bilstein, que commandait alors Henri Waffelair.

Lorsqu'il fut revenu au pouvoir des archiducs, Henri, Frédéric et Cunzmann de Hadstatt obtinrent en fief, en 1361, le château inférieur et le village de Bassenberg, qui restèrent en leur possession pendant plus de deux siècles.

J'ai déjà parlé<sup>4</sup> d'un autre Bilstein, situé dans la seigneurie de Riquewihr.

.. Ce château de *Ramstein* paraît être le même qu'un château de *Reichenberg*, dont la moitié fut donnée à titre de fief, en 1478, par Sigismond, duc d'Autriche, à Hermann de Waldner<sup>5</sup>.

Bilstein était connu au douzième siècle. En délimitant les biens du monastère de Sainte-Foi, Frédéric II dit : « Usque ad aquam que schera « nominatur, que bannum de *Bylstein* et de *Slestadt* nomine tenus dividit<sup>6</sup>. »

#### § 368. Villages et Hameaux.

Il nous reste encore à parler des vingt-deux villages qui composent la seigneurie ; nous les énumérerons dans l'ordre des paroisses dont ils dépendent, et en commençant par l'est.

1° *Scherweiler* et *Dieffenthal* sont situés hors de la vallée, dans une vaste plaine, entre Châtenois et Dambach ; ils constituent à eux seuls une paroisse. Scherwiller est le plus important pour le nombre des habitants ; Dieffenthal l'emporte pour la qualité des terres et des vins. Un diplôme de Frédéric I, donné à l'abbaye de Honcourt, en 1162, nous apprend, que Junta, épouse du comte Rodolphe de Habsbourg, donna à cet établissement tout ce qu'elle possédait de droits à Scherwiller. En 1258, le comte Rodolphe de Habsbourg concéda à la même abbaye sa cour et le patronage de l'Église de Scherwilre. En 1269, Rodolphe reçut les hommes qu'y possédait l'Église de Strasbourg et les biens de l'ordre Tentonique<sup>1</sup>. Le Landvogt, Otton d'Ochsenstein, voulant attaquer, au nom de l'empereur Adolphe, Ortenberg, que tenait l'évêque de Strasbourg, construisit, en 1292, le château de Scherwiller<sup>2</sup>. Cette localité, engagée aux Mullenheim, fut brûlée, en 1379, par le duc de Lorraine<sup>3</sup>.

2° *Petersholtz*, en français *Saint-Pierre-aux-Bois*, et *Hohwart*. Ces deux

<sup>4</sup> § 120. — <sup>5</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova*, t. VI, p. 289.

<sup>1</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsb.* t. III, num. 502.

<sup>2</sup> *Annal. Colmar.* ad h. AN., il faut lire évidemment *Scherwille* pour *Harwille*.

<sup>3</sup> KOENIGSHOV, cap. v, § 157.

localités et le village de *Hundeswilre*, ainsi que des biens à *Tanwilre*, furent concédés à titre de fief à Rodolphe de Strasbourg, l'an 1269, en échange de la Vogtey de Rouffach<sup>4</sup>. *Hundeswilre* est cité par Bourcard de Frick au nombre des biens de la seigneurie. Il n'existe plus depuis longtemps.

3<sup>o</sup> Weiler, *Vilerium*, en français *Villé*, est le chef-lieu de la seigneurie; il était autrefois entouré de murs et d'un fossé. Le nombre des habitants en est cependant inférieur à quelques villages de la seigneurie. Jean-Philippe, comte du Rhin, l'occupa vers la fin de 1633, au nom des Suédois<sup>5</sup>. Deux maires, *Meyer*, administrent alternativement la communauté. *Erlenbach*, en français *Albé*, est le plus grand de tous les villages. Les Reichenberg le reçurent en fief de la maison d'Autriche, en même temps qu'Ortenberg. *Trinbach*, que Bourcard de Frick appelle *Trubenbach*. *Basenberg*, avec le château inférieur de Bilstein, a été conféré en fief aux Hadstatt. *Lach*, en français *Laley*. *Mittelscher*, en français *Charpe*. *Orbey*, situé au-dessous du château de Bilstein.

Scherwiller existait déjà au onzième siècle, puisque l'empereur Henri II a cédé à l'évêque Wernhard et à ses successeurs le droit de chasse, *de vado Hugonis ad Scerawilare*. GRANDIDIER suppose que ce *vadium Hugonis* était le fossé provincial<sup>6</sup>.

En 1031, Bertha de Griez a donné à l'abbaye d'Ebersheim, *vineam duorum jugerum in Scerewilre*<sup>7</sup>.

Près de Scherwiller était un alleu qui était entré par mariage dans la famille des comtes de Habsbourg, car dans la notice de la fondation de l'abbaye de Honcourt<sup>8</sup>, il est dit : « Ab Adelberto, comite de Habsburg, et uxore ejus Junta... itemque allodium apud Schervillere cum omni Jure sibi prospicienti ab eadem Junta per manum Udalrici scilicet fratris sui, locique advocati eidem loco donatum. »

Cet Udalric, frère de Junta, est appelé Udalric de Hürmingen, dans un diplôme de Conrad III, de l'an 1146, et de Frédéric I, de l'an 1163.

Au onzième siècle, l'abbaye d'Eschau possédait *in Dieffendale*, pratum unum, don de l'évêque Guillaume, fait entre 1028 et 1047<sup>9</sup>.

Une vigne près de Dieffenthal avait été donnée à l'abbaye de Honcourt par Berlint, fille de Volmar. Le titre appelle ce village *Tieffenthal*.

<sup>4</sup> HEBRGOTT, loc. cit.

<sup>5</sup> CHEMNITZ, *Schwed. Krieg in Teutschland*, part. II, p. 127.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 176 — Id., p. 194.

<sup>8</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CXX.

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 257.

<sup>10</sup> Id., l. IX, p. 512.

## § 369.

4° *Saint-Martin*, village le plus proche de l'ancienne abbaye bénédictine de Honcourt, dont les comtes de Habsbourg étaient les avoués. *Meisengott*, où commence le patois roman; de ce village dépend le hameau d'*Engelspach* ou *Guirligotte*. *Steige*, dispersé sur le penchant de la montagne, le long de la chaussée royale, dont il a pris le nom allemand.

5° *Breitenbach*, village important, où l'on extrait de l'ardoise.

6° *Colroy*, c'est-à-dire colline royale. *Roschbach*, en français *Renrupt*, où se trouve une église, soumise au curé de Colroy : il y existe des forges.

*Salsey*, en allemand *Saltzheim*. *Stampemont*, en allemand *Stemberg*. La *Chronique de Senones*<sup>1</sup> nous fait connaître trois localités de la seigneurie : *Stamdoimont*, *Ranrumper*, *Conretum*, qui furent incendiées par les hommes de l'évêque de Strasbourg.

7° *Saales*, en allemand *Seel*, le dernier village de la seigneurie et de l'Alsace. Il est assez élégant et jouit d'une certaine aisance. De là on aperçoit les vallées de Saint-Dié et de La Roche. Quand on entre dans celle de Saint-Dié on rencontre, dans un angle de la vallée, une source, appelée *Bonne-Fontaine*, en allemand *Gut-Brunn*, près de laquelle on dit que l'archevêque saint Gundelbert, premier abbé de Senones, se tint caché<sup>2</sup>. Derrière ce village s'élève une montagne dont le sommet aigu porte le château de Spitzenberg, dont les documents alsaciens nous parlent quelquefois. Une bulle de Luce III, de 1182, nous fait connaître que Mathieu, duc de Lorraine, a donné à l'abbaye de Baumgarten droit de pâturage sur toutes les terres du château qui est dit *Spiceberg*. Près de Saales sont les verreries de *Hang* et de *Hanf*, situées sur le territoire d'Alsace.

*Neubourg*, connu autrefois par sa forge de fer. *Bruche*, qui a reçu son nom de la rivière qui l'arrose, et dont les sources en sont voisines. La *Chronique de Senones*<sup>3</sup>, parlant des soldats de l'évêque de Strasbourg, qui ravageaient les terres des Habsbourg, dit : « Ayant rassemblé un corps d'armée, ils vinrent dans la vallée qu'on appelle *Novum castrum*, et la livrèrent aux flammes. Venant ensuite à *Sales*, ils agirent de même, et incendièrent ensuite le village dit *Brusca*. » Il résulte de ce passage que ces localités de la paroisse de Saales existaient déjà au treizième siècle, époque où a été écrite cette Chronique.

<sup>1</sup> Liv. v, chap. xiv.

<sup>2</sup> D. CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. 1, p. 451.

<sup>3</sup> Loc. cit.

Quand Wernher fonda l'abbaye de Honcourt il lui donna *alodium*, un alleu, in *Regenesbach* cum capella suisque attinenentiis et piscatio usque ad Luttenbach. GRANDIDIER voit dans Regenesbach, *Roschbach* et dans Luttenbach, *Breitenbach*<sup>4</sup>.

En 1120, le pape Caliste II reconnaît que l'abbaye de Honcourt a des possessions dans Breitenbach.

Voyez, sur le château de Spitzenberg, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 721.

### § 370. Droits et habitants.

Le droit de patronage de ces sept paroisses est partagé entre le seigneur de Villé et l'abbaye d'Andlau, cette dernière comme subrogée à l'abbaye de Honcourt, qui est devenue sa propriété. La seigneurie nomme aux cures de Saint-Pierre-aux-Bois et de Saales, et l'abbaye aux cinq autres. Cependant ce droit ne lui appartient pas exclusivement partout. Dans le dix-septième siècle, la seigneurie ne comptait que quatre cents feux ; en 1750, on en comptait mille sept cents. La plupart des habitants sont assujettis, par un reste de servitude, à des rentes annuelles. Le seigneur a droit de prendre à chaque décès la pièce de bétail qui est la seconde pour la valeur.

### § 371. Événements anciennement accomplis dans la seigneurie.

La seigneurie de Villé appartient d'abord aux comtes d'Ortenberg qui étaient issus du sang des Habsbourg. Transférée aux comtes souabes de Hohenberg, elle revint au treizième siècle aux Habsbourg. ALBERT DE STRASBOURG explique ce fait en ces termes<sup>1</sup> : « Les comtes de Hohenberg et de Haigerloch (qui se sont appelés aussi comtes de Hürmingen) étaient puissants dans la Souabe et l'Alsace. En Alsace, ils avaient un château qu'on appelle Ortenberg, de grands villages et une grande vallée qu'on appelle Albrechtsthal, avec toutes ses dépendances..... Ce domaine, le comte Albert le donna ensuite à Rudolphe de Habsburg, comme dot de dame Anne, sa sœur. »

Si les origines de ces illustres familles étaient moins obscures, nous pourrions peut-être affirmer que non-seulement les Habsbourg, mais encore les Ortenberg, les Hohenberg et bien mieux les comtes de Werd, descendaient d'Étichon. RUYR a admis libéralement cette hypothèse<sup>2</sup>.

Les de Werd tinrent, dans le val de Villé, le comté Ban, Frankembourg et Châtenois. Les princes de Lorraine, qui descendaient aussi de la famille

<sup>4</sup> *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. cxx.

<sup>1</sup> URSTISIUS, p. 106. Nous traduisons littéralement.

<sup>2</sup> *Antiquités de la Vosge*, part. II, liv. IV, chap. XVI.

d'Étichon, furent aussi les maîtres du val de Lièpvre, de Kœnigsbourg et de Saint-Hippolyte. Peut-être les comtes d'Ortenberg du onzième siècle sont-ils les comtes de Hohenberg du treizième. Les *Annales de Colmar*, nous fournissent un indice de ce fait, puisque, sous la date de 1286, elles nous disent que le comte Wernher d'*Ortiberch*, fondateur de l'abbaye de Honcourt, était aussi qualifié du nom de *Hurningen*, nom dont se sont aussi servis les comtes de Hohenberg, comme nous venons de l'apprendre d'Albert de Strasbourg. De plus, Bourcard de Frick constate qu'ils ont possédé dans l'Alsace supérieure des biens qui se trouvaient mêlés à ceux des Habsbourg.

Sous les Habsbourg d'Autriche et depuis le quatorzième siècle, le domaine de Villé fut engagé à un très-grand nombre de créanciers. Les ducs Frédéric et Léopold, lorsque ce dernier eut été élu roi des Romains, vendirent la seigneurie et la ville de Bergheim<sup>3</sup> à Henri de Mullenheim, bourgeois de Strasbourg, en exceptant toutefois de la vente le château de Bilstein. Le droit de rachat qu'ils s'étaient réservé fut bientôt vendu par eux avec Bilstein à l'évêque de Strasbourg, pour 3000 marcs d'argent<sup>4</sup>. Le contrat fut signifié aux Mullenheim, qui paraissent avoir voulu l'é luder, car ce ne fut que dix ans après<sup>5</sup> qu'ils donnèrent à l'évêque des lettres par lesquelles ils s'engageaient à lui livrer le domaine aussitôt que le prix d'engagement leur aurait été remboursé. Je ne vois pas que l'évêque ait accompli ce rachat. Ce que nous avons dit plus haut de Scherwiller et de Bergheim établit suffisamment que, pendant presque tout le quatorzième siècle, les Mullenheim ont conservé Bergheim et une partie de la seigneurie de Villé. Rodolphe IV, petit-fils de l'empereur Rodolphe I, s'intitula seigneur d'Ortenberg, quoiqu'il ne jouit pas alors du domaine utile<sup>6</sup>.

### § 372. *Faits plus récents.*

La seigneurie était engagée à un certain Schaubert, assesseur de la régence d'Inspruck, lorsque Ferdinand I, roi des Romains, autorisa Nicolas, baron de Bollwiller, à en poursuivre le rachat.

À l'extinction des Bollwiller, leur gage passa aux Fugger, leurs héritiers

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 192.

<sup>4</sup> Ces lettres nous font connaître les noms suivants : « *Castrum nostrum Bilstein.... ac omne jus nobis communiter vel divisim in modum quemcunque competens in castro Richemberg, civitate Bergheim, castro Ortenberg, villa Scherwiller et valle Alberti, vulgariter dicta Albrechtstal, etc.* »

<sup>5</sup> C'est-à-dire le 14 février 1524.

(*Note du traducteur.*)

<sup>6</sup> Voy. des exemples de ce genre dans STEYERER, *Hist. d'Albert-le-Sage*. Addit. II, p. 358 sv.

par les femmes, et ceux-ci le gardèrent jusqu'à ce que le roi de France, maître de l'Alsace, l'eût transmis aux Zurlauben. Le dernier des Bollwiller n'avait délaissé qu'une fille, Marguerite, qui avait épousé Jean-Ernest de Fugger. Celui-ci obtint, en 1628, de l'archiduc Léopold, pour lui et son fils aîné, que, tant qu'ils vivraient, la seigneurie leur resterait soumise. Ce qui fut fait. A la mort de Christophe-Rodolphe, fils d'Ernest, Louis XIV la concéda à titre de fief masculin à Zurlauben, né à Zug, en Suisse, et brigadier de ses armées. Zurlauben étant mort sans descendance mâle, le roi gratifia de ce fief son neveu Beat-Jacques de Zurlauben, malgré les réclamations des Fugger, qui sollicitaient toujours le remboursement de leurs avances. Cette créance s'élevait à plus de 70,000 florins; elle ne leur fut payée qu'en 1720. Peu après, les Fugger vendirent aux d'Anthès les biens allodiaux qu'ils avaient dans cette vallée. En 1686, la seigneurie fut élevée par le roi au rang de baronie et six ans après à celui de comté. En 1703, le roi déclara le fief féminin, et c'est ainsi que par le mariage de Françoise-Honorée-Julie de Zurlauben il passa dans la famille du marquis de Choiseul-Meuse. Il resta toujours transmissible aux femmes à défaut de mâles, en vertu de lettres de confirmation données par le roi en 1712.

#### DOMAINE DE HAUT-KÖENIGSBURG.

##### § 373. *Château de Haut-Kœnigsbourg.*

Si nous parlons ici du domaine de Haut-Kœnigsbourg, c'est qu'il a eu quelques propriétés communes avec le val de Villé auquel il touche. Il se compose du château de *Hoh-Kunigsburg* avec une grande étendue de forêts adjacentes et du village d'*Orschweiler*, situé aux pieds de la montagne.

L'étymologie du mot *Kunigsburg* nous révèle un château royal. En effet, ses ruines nous démontrent qu'il était vraiment royal, et qu'un siècle seul n'avait pas suffi à le construire. Une vaste circonférence, des murs épais, des tours immenses construites en pierre de taille, des souterrains spacieux, ses ouvrages avancés, sa situation même, le rendaient inexpugnable. La date de sa construction, l'origine de son nom sont incertaines. On ne sait pas d'une manière plus précise pourquoi, dans les chartes lorraines d'investitures, écrites en roman, il porte le nom patois d'*Estuphin*. Il semblerait que son nom vient des *Staufen* qui furent promus au duché d'Alsace. Quand les *Staufen* montèrent sur le trône d'Allemagne, le château changea de nom et prit celui de *Kœnigsburg*. Il est constant, en effet, qu'au onzième siècle, les *Staufen* possédaient des biens dans ces parages : la fondation du monastère de Sainte-Foi à Schlestadt, les larges dotations

dont ils l'enrichirent le démontrent suffisamment. Quel que soit le fondateur du château, les landgraves de la Basse-Alsace l'ont plus tard tenu en fief des ducs de Lorraine avec Saint-Hippolyte, et l'ont vendu, en 1358, avec le landgraviat à l'évêché de Strasbourg. Mais le duc de Lorraine revendiqua son droit et conféra Kœnigsbourg et Saint-Hippolyte à Bourcard de Vinstingen. Comme Saint-Hippolyte est parvenu, en 1374, à Bourcard, il est probable que Kœnigsbourg lui a été livré de même. En 1472, ce château servait à infester l'Alsace de pillages; l'archiduc Sigismond, l'évêque de Strasbourg, le seigneur de Ribeaupierre et la ville de Bâle, réunirent leurs forces pour l'assiéger et le prendre. Le résultat de cette alliance fut la destruction du château<sup>1</sup>. Il était défendu par trente-trois individus, nobles et plébéiens, parmi lesquels se trouvaient un Uttenheim, un Wittenheim et un Adam Ryff, fils de l'Ammeister de Strasbourg. Ces rebelles envoyèrent quatre ans plus tard une lettre de défi à l'archiduc, parce qu'il réclamait ce château pour sa famille.

„SCHOEPLIN dit dans ce paragraphe: « Comme Saint-Hippolyte est parvenu, en 1374, à Bourcard, il est probable que Kœnigsbourg lui a été de même livré (au duc de Lorraine). »

Or, il est à remarquer que, sous la date du 22 juillet 1250, Conon de *Berchheim* a reçu en fief de Mathieu, duc de Lorraine, pour lui, son fils Louis et tous les autres enfants qu'ils auraient en légitime mariage, *castrum Estuphin*, avec toutes les appartenances de ce château, à savoir: Saint-Hippolyte et *Anesheim* (Ennheim)<sup>2</sup>.

Ainsi, le fait de la possession réelle des ducs de Lorraine est évidemment démontré à une époque bien antérieure à la date donnée par Schœpflin.

#### § 374. *Kœnigsbourg sous la maison d'Autriche.*

En 1479, l'empereur Frédéric III a inféodé ce château à Oswald et à Guillaume, comtes de Tierstein, en leur imposant la condition de le restaurer, ce qu'il signifia par lettres à la ville de Strasbourg. Cette donation déplut à l'archiduc Sigismond. Pour récupérer le château et la ville de Bergheim, il offrit à Oswald, qui l'accepta, la Vogtey de l'Alsace et du Brisgau. Mais Oswald s'imagina de garder à la fois la Vogtey et le château, et, dans ce but, il commença à entourer Kœnigsbourg de fortifications nouvelles. Sur la demande de Sigismond, le seigneur de Ribeaupierre lui défendit de continuer les travaux.

<sup>1</sup> BERLERI *Chron.* Ms. fol. 140 sq.

<sup>2</sup> Voy. *Alsatia diplom.* t. I, p. 403, NUM. DXXXIX.

Ainsi, Kœnigsbourg resta entre les mains des Tierstein. L'investiture, qu'ils en avaient reçue de l'empereur finit par recevoir l'approbation de l'archiduc, et Henri, fils d'Oswald, l'obtint encore en 1501. Mais la famille des Tierstein s'étant éteinte sous Charles V, Ferdinand I engagea le château et le village d'Orschwiler, pour 13,000 florins du Rhin, à Schweighard-Jean et à François-Conrad de Sickingen, le 29 janvier 1533<sup>1</sup>, à la condition que l'entretien du château, les frais d'armement et ce qui tenait aux fortifications, seraient fournis par la maison d'Autriche. Cet arrangement eut lieu de telle sorte que la créance primitive s'accrut de 8000 florins. En 1572, l'archiduc plaça dans le château vingt-cinq soldats de nouvelle levée, pour le garder de concert avec François de Sickingen. Le baron de Bollwiller, pensant que le château était de peu d'utilité aux Sickingen, tandis qu'au contraire il pourrait lui-même en tirer un grand parti pour la défense de ses sujets, sollicita, en 1605, la faculté de le racheter. Cette permission lui fut accordée l'année suivante, à la condition qu'il entretiendrait le château à ses frais. Cependant il fut convenu que tous les accidents arrivés par suite de cause majeure resteraient à la charge du prince. La maison d'Autriche s'engagea en outre à fournir annuellement à l'engagiste une somme de 1300 florins pour la dépense de la garnison et de la garde, et 50 florins pour réparation des bâtiments. 2600 florins furent en outre comptés au baron de Bollwiller pour la complète restauration du château. De son côté, le baron s'engagea à rendre le château et ses canons à la première réquisition des archiducs. Aux Bollwiller succédèrent les comtes de Fugger, leurs héritiers; ils en étaient les propriétaires, lorsqu'au mois de mai 1633, les Suédois en tentèrent le siège<sup>2</sup>. Après la conquête de la province, le roi le conféra de nouveau aux Sickingen à titre de fief royal.

---

2. Après les Sickingen, cette seigneurie a passé à M. de Boug, premier président du conseil souverain d'Alsace.

Selon GRANDIDIER<sup>3</sup>, Orschwiler, dont il est question au § 373, s'appelait au onzième siècle *Onolteswilere*. Il figure sous ce nom avec *Wittensheim*, Wittisheim, dans une charte de 1094, par laquelle Hildegarde, épouse du comte de Buren, fondant l'abbaye de Sainte-Foi, en confie l'administration à l'abbaye de la Conque. Hildegarde donna à l'Église de Sainte-Foi *duos mansus in Wittensheim marca et vineam unam in Onolteswilere*.

<sup>1</sup> *Hauptmanns- und pfand-weyse*.

<sup>2</sup> CHEMNITZ, *Schwed. Krieg*, p. 11, p. 127.

<sup>3</sup> *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. II, p. CLX.



## SEIGNEURIE DU BAN-DE-LA-ROCHE.

§ 375. *Nom et situation de la seigneurie. — Son château. — Villages qui en dépendent.*

Le rocher où était situé le château qui servait autrefois de résidence aux seigneurs, a donné son nom à la vallée, au milieu de laquelle il s'élève. On l'appelle en allemand *Steinthal*, en français *Ban-de-la-Roche*<sup>1</sup>. Cette vallée, au sol inégal et rude, a un circuit de près de six lieues. Sa limite nord-ouest est la Bruche. La Bruche, qui sort de la montagne de Climont, atteint la vallée du Ban-de-la-Roche après un cours de trois lieues et la sépare, jusqu'à Schirmeck, de la principauté lorraine de Salm<sup>2</sup>. Au nord-est, un autre ruisseau, la *Rothaine*, sépare notre vallée de celle de Schirmeck<sup>3</sup>, soumise à l'évêque de Strasbourg. Vers le midi elle touche au val de Villé et vers le levant aux territoires de Barr et d'Obernai. Entre elle et ces villes s'interpose une montagne plus élevée que celle de Sainte-Odile et qu'il est difficile de franchir en moins de cinq heures. Cette montagne est partagée entre la seigneurie du Ban-de-la-Roche, Obernai et Barr. Le sommet forme une plaine de deux lieues de long; la partie qui en appartient au Ban-de-la-Roche s'appelle en allemand *Hochfeld*, en français le *Champ-de-Feu*. Près de là, un étang présente ce phénomène que le niveau de ses eaux est toujours constant, quelles que soient les pluies de l'hiver, les chaleurs de l'été.

Le château qu'on appelait simplement *La Roche*, en allemand *Stein*, est depuis longtemps enseveli sous ses ruines. Comme ses propriétaires se montraient hostiles à leurs voisins, le comte de Salm et la ville de Strasbourg firent alliance pour l'attaquer, et après un siège de trois semaines ils l'assiégèrent et le détruisirent en 1471.

La seigneurie renferme huit villages et quelques hameaux partagés entre les deux paroisses de *Rothau* et de *Walderspach*. Ces deux paroisses sont elles-mêmes séparées par les montagnes. La première comprend *Rothau*, qui est le chef-lieu et la résidence du Schultheis et des autres officiers de la seigneurie. *Neuvillers*, le plus grand village de la seigneurie,

<sup>1</sup> Dans la partie de la Franche-Comté qui est voisine de l'Alsace, se trouve aussi un comté de *La Roche*; il en a été parlé ci dessus, § 79.

<sup>2</sup> RICHER DE SENONES, liv. IV, chap. XXVI, place le château *Salmis in Bruscavalle*, et nous apprend qu'il a été construit par le comte Henri sur le territoire de l'abbaye de Senones.

<sup>3</sup> Un canton de cette vallée s'appelle *Ban-de-la-Rousse*, et confine au Ban-de-la-Roche.

qui renferme avec *Hautegoutte* ou *Oberrothau* environ cinquante feux. *Wildersbach*, vulgairement *Wittisbach*.

A la seconde paroisse appartiennent *Solbach*, le plus petit de tous les villages, qui ne comprend que quinze feux ; *Fouday*, en allemand *Urbach*, dont relève le hameau de *Trouchi* ; *Waldersbach*, vulgairement *Wachtersbay*, où réside le curé ; *Belfosse* ou *Belfuss* et *Belmont*, en allemand *Schönenberg*, avec le hameau les *Huttes*.

### § 376. État de la seigneurie.

La plupart des habitants appartiennent à la Confession d'Augsbourg, que les ducs de Veldentz y ont introduite vers le commencement du dix-septième siècle. L'Église de Rothau a une filiale à Neuvillers ; celle de Waldersbach en a deux, à Fouday et à Belmont. L'Église de Rothau est mixte. On rencontre dans la seigneurie quelques calvinistes et quelques anabaptistes. La guerre de trente ans a tellement frappé les habitants qu'il en est à peine échappé un dixième. Il y existe encore des vieillards qui se rappellent avoir vu quarante feux dans des villages où il en existe à peine dix aujourd'hui. Un patois particulier, qui diffère beaucoup du français et de l'allemand, forme le langage de ces populations, qui presque toutes cependant sont d'origine allemande ou suisse. La salubrité de l'air, la pureté de l'eau l'emportent de beaucoup sur la bonté du sol. Il n'y croît pas assez de blé pour la nourriture des habitants, et la vigne y manque absolument. Cependant, au milieu de l'indigence, on n'y voit point de mendiants ; tous y mènent une vie dure et laborieuse. On a commencé à exploiter des mines de fer à Rothau, en 1723. On connaît des fouilles plus anciennes à Waldersbach.

### § 377. Histoire de la seigneurie.

Cette vallée était un des plus anciens patrimoines de l'Empire, qui depuis plusieurs siècles déjà a été donné à titre fiduciaire à la famille de Rathsamhausen. Voilà pourquoi la branche aînée de cette famille figure dans les titres avec le surnom à *lapide*, *ad lapidem*, *zum Stein*. En 1573, l'empereur Maximilien II fit à André Erstenberg, greffier au conseil aulique, la promesse de succéder aux Rathsamhausen dans ce fief, si la branche qui en était propriétaire venait à s'éteindre. Six ans plus tard, cette promesse fut renouvelée par l'empereur Rodolphe II. Mais Jean-Frédéric de Rathsamhausen, qui jouissait alors de la seigneurie, obtint de l'empereur, le 11 mai 1580, la faveur de vendre tous ses fiefs impériaux à tout citoyen de l'Empire apte à en posséder. Bien plus, après de longues années d'attente, il eut enfin un héritier mâle. En effet, son fils

lui succéda. Ses tuteurs Blaise de Mulheim, Philippe de Fleckenstein et Wolfgang-Kranz de Geispolzheim, s'appuyant sur le privilège qu'avait obtenu son père, vendirent la seigneurie du Ban-de-la-Roche et les biens allodiaux de leur pupille qui s'y trouvaient compris à George-Jean, prince de Veldentz, pour 47,000 florins. Cette vente eut lieu le 3 juin 1584.

Cependant, le mois suivant ils obtinrent de l'empereur pour leur pupille une nouvelle investiture<sup>1</sup>. Ainsi des Rathsamhausen, le Ban-de-la-Roche passa aux princes palatins de la ligne de Veldentz, sous lesquels il conserva toujours la nature et le caractère d'un fief impérial. Cependant, l'acheteur n'en fut pas lui-même investi. Le premier qui le posséda fut son fils aîné, George-Gustave : l'investiture eut lieu en 1504. George-Gustave était le père de Léopold-Louis, en qui la famille s'éteignit l'an 1694. Celui-ci voulut qu'après lui ses trois filles jouissent de son héritage, disant que s'il avait vécu plus longtemps, il aurait demandé l'agrément du seigneur direct. Leurs agnats, le prince de Birckenfeld et le prince de Soultzbach, s'opposèrent à cette prétention; ils soutinrent que le pacte de famille frappait les filles d'incapacité, quoique la seigneurie eût été achetée des deniers du bisaïeul de ces dernières. Cependant, comme l'absence des titres rendait la chose douteuse, les héritières furent envoyées en possession de la seigneurie. Dorothee, la plus jeune des trois, qui épousa le duc de Deux-Ponts, finit par la posséder seule. A sa mort qui eut lieu en 1733, Nicolas d'Angervilliers, intendant d'Alsace, qui, trois ans auparavant, avait obtenu à cet égard des lettres patentes du roi, s'en mit en possession comme d'un fief vacant, et la seigneurie était telle encore que les Rathsamhausen et après eux les Veldentz l'avaient reçue. Le roi décida que si d'Angervilliers n'avait pas d'enfant mâle, sa fille aînée et les fils de celle-ci seraient aptes à succéder à leur père et aïeul. Cette fille, héritière de la seigneurie, épousa le duc de Rouffec.

Le baron de Dietrich acheta la seigneurie en 1771.

## SEIGNEURIE DE BARR.

§ 378. *Barr.*

Cette seigneurie, autrefois domaine libre impérial, confine au nord au territoire d'Obernai. Elle renferme *Barr*, *Mittelbergheim*, *Heiligenstein*, *Gertweiler*, *Goxweiler* et *Burgheim*.

*Barr* est un ancien<sup>1</sup> et remarquable bourg, qui se trouve à six lieues

<sup>1</sup> Les lettres d'investiture furent données à Prague, le 11 juillet.

<sup>1</sup> Voy. t. III. p. 455.

de distance de Strasbourg, aux pieds des Vosges. C'est de là que l'on part pour monter au couvent de Sainte-Odile.

Un château, des murailles, des fossés, des marchés et des foires renommées, le rendent semblable à une ville. On pourrait le définir assez bien par le mot latin *municipium*. Les *Annales de Colmar* en font mention sous la date de 1295. « Le démon, disent-elles, renversa in Barra villa le « château du seigneur Wephimann, chevalier <sup>2</sup>. » La famille des Wepfermann, de Barr, dont il est ici question, y florissait encore au quatorzième siècle <sup>3</sup>.

En 1381, les Wepfermann vendirent leur château à Rodolphe d'Ochsenstein.

En 1444, les Armagnacs s'emparèrent du château; les gens de Barr composèrent avec eux et leur payèrent 500 florins pour éviter à la seigneurie les horreurs de l'incendie <sup>4</sup>. Ils se soumirent à la même rançon en 1592, envers les troupes lorraines, qui avaient pris les armes en faveur du cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg. Mais ce sacrifice n'empêcha pas ces troupes de brûler, peu après, le château et soixante et dix maisons. Un incendie plus considérable encore frappa la ville de Barr en 1678. C'est à peine si l'église put être sauvée <sup>5</sup>.

### § 379. Autres villages.

*Mittelbergheim* se fait remarquer sur un coteau en pente douce au milieu d'un riche vignoble. On l'appelle Mittelbergheim, moyen-Bergheim, à cause de sa situation relativement à Oberbergheim, de la seigneurie de Ribeaupierre, et de Scharrachbergheim, de la Basse-Alsace. En 1255, l'évêque de Strasbourg, Henri, « a engagé à Eberhard d'Andlau, pour « 200 marcs d'argent, la villa Berckheim avec droits et atténuances aux « mêmes conditions qu'il l'a reçue et tenue de feu l'empereur Frédéric « pour s'en servir et en jouir <sup>1</sup>. » Aussi l'évêque de Strasbourg et les barons d'Andlau ont-ils à Mittelbergheim des sujets distincts de la seigneurie de Barr. Les nobles de Berckheim, qui ont la même origine que les d'Andlau, paraissent avoir changé leur nom primitif de famille, à l'occasion des droits qu'ils possédaient à Mittelbergheim. Un pasteur et un diacre président dans ce lieu au culte de la Confession d'Augsbourg.

<sup>2</sup> HERZOG, liv. III, p. 23, place le fait en l'an 1254. Il appelle à tort *Wespenmann* le propriétaire du château.

<sup>3</sup> Voy. WENCKER *Collect. Archivi jura* p. 457.

<sup>4</sup> SCHILTER, ad *Königshov.* p. 918.

<sup>5</sup> UNSENSON, *Elsass und Breisgau*, 12. Arg. MDCLXXIX.

<sup>1</sup> La charte se trouve aux archives du Bas-Rhin, cartons du grand-chœur.

*Heiligenstein*. Au quatorzième siècle il y avait à Strasbourg deux patriens, Grosfritsch et Kleinfritsch, qui portaient le nom Heiligenstein. KOENIGSHOVEN en parle dans sa *Chronique* <sup>2</sup>.

*Gertweiler* figure avec les autres localités de la seigneurie dans un testament faux, mais ancien, de Sainte-Odile. Rodolphe I le nomme dans une charte de 1284 <sup>3</sup>. Le grand-chapitre de Strasbourg y possède le droit de patronage.

*Gockswailer* est toujours nommé Gockeswilre dans les anciens titres et jamais *Gottesweiler*, comme il a plu à quelques-uns de le faire. De son église dépend comme filiale celle du village suivant.

*Burgheim* est écrit *Burkein* dans un diplôme du comte Luitfrid de 903<sup>4</sup>. Une bulle d'Innocent IV, datée de 1245, assigne au couvent de femmes d'Obernai une cour in *Burckheim*. Rodolphe I, dans un diplôme qu'il donna au monastère de Hohenbourg <sup>5</sup>, et Charles IV, dans un titre signé par lui en faveur de Truttenhusen, parlent de *Burgheim superius* et de *Burgheim inferius*. Nous en concluons qu'il y avait alors deux villages du même nom. La tradition veut qu'il y ait eu là une ville. La religion est mixte dans toute la seigneurie. Les catholiques occupent le chœur et les protestants la nef des églises.

---

2. *Gockswailer* a été donné, en 920, à l'Église de Saint-Thomas, par l'évêque Richewin. La charte écrit *Gotteneswilare*. *Burgheim* y figure aussi sous le nom de *Burcheim* <sup>6</sup>.

D'après la copie que GRANDIDIER a donnée de la charte de 903, dont parle Schœpflin, il faut lire dans cette charte *Burkeim* et non *Burkein* <sup>7</sup>. Ce village appartenait alors à l'abbaye de Saint-Trupert.

En 1267, Adélaïde d'Andlau, ses fils et ses filles ont cédé à Henri, évêque de Strasbourg, la vallée d'Andlau et le village de Bergheim <sup>8</sup>.

Les droits qu'a possédés la famille de Berckheim sur le village de Mittelbergheim paraissent lui avoir été conférés par les évêques de Strasbourg; car on voit dans le treizième siècle un Cunon de Berckheim figurer souvent comme témoin dans les chartes de l'évêché et à titre de *ministerialis Argent. Eccl.* En 1386, Werlin de Berckheim était propriétaire d'une

<sup>2</sup> *Chron.* p. 296, 309 et 364.

<sup>3</sup> DIONYS. ALBRECHT, *Histor. von Hohenburg*, Probat., p. 2 et 4.

<sup>4</sup> HERRGOTT *Genealog. Habsb.* t. II, p. 197.

<sup>5</sup> DIONYS. ALBRECHT, loc. cit.

<sup>6</sup> WURDTWEIN *Subsidia nova* t. V, p. 529.

<sup>7</sup> *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. I, p. cv.

<sup>8</sup> Archives départementales du Bas-Rhin.

partie de ce village. Il vint à mourir, et l'empereur Wenceslas conféra son fief à Rodolphe d'Andlau.

§ 380. *Histoire de la seigneurie.*

Si l'on en croit le dernier historien du couvent d'Hohenbourg<sup>1</sup>, sainte Odile donna Barr et tous les villages de la seigneurie à ce couvent qu'elle avait fondé. Il est vrai que leurs noms figurent dans son testament, mais comme cet acte est écrit dans le style du moyen âge, il faut plutôt admettre qu'il désigne des biens situés dans ces villages que les villages eux-mêmes. Sous Charles IV, la seigneurie de Barr était un domaine impérial. Ce prince accorda, en 1360, au couvent de Truttenuhen, le droit de pâturage dans tout le territoire de la seigneurie. Elle avait été auparavant engagée aux Ochsenstein. L'empereur Wenceslas autorisa, en 1387, l'évêque de Strasbourg à en opérer le rachat sous la réserve du droit de l'Empire<sup>2</sup>. Des évêques l'engagement passa aux palatins, on ignore en quelle année. Le successeur de Wenceslas, Robert, était lui-même un palatin; chacun sait combien de terres de l'Empire sa maison acquit sous son règne. L'électeur Louis, fils de l'empereur Robert, déclara, en 1425, l'abbaye d'Andlau franche de son péage de Barr et des impôts publics. Mais la guerre malheureuse qui survint, en 1504, entre le Palatinat et la Bavière, enleva cette seigneurie aux palatins. Elle passa au pouvoir de l'empereur Maximilien qui, vers la fin de sa vie, la conféra aux Ziegler.

En effet, en 1518, Maximilien I donna à Nicolas Ziegler de Ziegelberg, son secrétaire, Suisse d'origine, le péage de Châtenois et le quart du château de Landsperg, situé au-dessus de Barr; ce fut d'abord à titre de gage et ensuite, du consentement des électeurs<sup>3</sup>, à titre de fief; il ajouta à cette concession l'office et les droits de Schultheis impérial dans Obernai. Nommé vice-chancelier de l'Empire par Charles V<sup>4</sup>, Ziegler reçut de cet empereur une nouvelle investiture, et peu après, c'est-à-dire en 1521, il obtint la propriété même de la seigneurie. Les électeurs y consentirent encore, mais sous la condition qu'à l'exemple des nobles de l'Alsace, il engagerait ses services à la maison d'Autriche<sup>5</sup>. Mais, comme cette obligation lui semblait contraire à la liberté de la seigneurie, Charles-Quint déclara plus tard les seigneurs de Barr affranchis de tous liens envers

<sup>1</sup> ALBRECHT, loc. cit.

<sup>2</sup> L'autographe se trouve dans les archives de la ville de Strasbourg.

<sup>3</sup> Lettres de l'électeur de Mayence dans les mêmes archives.

<sup>4</sup> WENCKER. *Collect. Archiv. jur.* p. 457 et 659.

<sup>5</sup> Diplôme de Charles V, du 20 janvier 1521.

cette maison et sujets immédiats de l'Empire. Cet affranchissement fut fait par acte authentique<sup>6</sup>, confirmé plus tard par l'empereur Maximilien II<sup>7</sup>.

§ 381. *La seigneurie sous la maison d'Autriche.*

Les deux fils de Nicolas Ziegler, Maximilien et Frédéric, succédèrent à leur père à titre égal ; mais, obérés par les dettes, ils vendirent la seigneurie à la ville de Strasbourg. Maximilien céda sa part en 1566, et Frédéric suivit deux ans plus tard l'exemple de son frère qui était mort dans l'intervalle. Sa femme était une Kranz de Geispoltzheim, et les parents de celle-ci donnèrent leur consentement à cette vente. Chacun des deux frères reçut pour sa part 42,000 florins ; mais dans ce prix figuraient leurs biens allodiaux qu'ils cédèrent en même temps que la seigneurie<sup>1</sup>. Cependant Frédéric continua à résider au château jusqu'à sa mort qui arriva en 1583. Il délaissa un fils et des filles. Son fils fut tué d'un coup d'épée, en 1597, par un Kranz, l'un de ses parents maternels.

Pendant la guerre de l'évêché, *Pierre de Fay-la-Tour*, capitaine pour monseigneur le cardinal de Lorraine, reçut en don du cardinal cette seigneurie dont il s'était emparé, et le 23 août 1592 il vendit son droit de seigneurie pour 1000 thalers aux habitants mêmes<sup>2</sup>.

SEIGNEURIE DE WASSELONNE.

§ 382. *Wasselonne, seigneurie libre impériale.*

Après la seigneurie de Barr nous devons parler de celle de Wasselonne qui fut soumise comme elle à la ville de Strasbourg. Après de longs procès entre les empereurs et les évêques de Strasbourg, elle redevint aussi terre libre impériale. En 1221, le landgrave Sigebert, assisté de quelques autres arbitres, assigna à l'Église de Strasbourg les trois villages de Rhinau, de Mulhausen, de *Wazelnheim*. Trois ans plus tard, à la suite d'une négociation tentée par le légat du pape, il fut décidé : « *Quod Episcopus Imperatori feodum suum meliorando curtim in Wazelnheim cum omnibus suis pertinentiis, exceptis jure patronatus in eadem villa Wazelnheim, et vasallorum feodis, in feodum concedat* <sup>1</sup>. » Ce fut évidemment comme duc d'Alsace et non comme empereur que Frédéric II devint le vassal de l'évêque<sup>2</sup>.

<sup>6</sup> Id., du 20 septembre 1525.

<sup>7</sup> Id., du 22 mai 1566, conservé aux archives de Strasbourg.

<sup>1</sup> Les deux actes de vente existent en autographe dans les archives de Strasbourg.

<sup>2</sup> L'acte de cession écrit en français se trouve dans le *Statt Strasb. Gegenerklärung. Beilagen*, num. 36.

<sup>1</sup> Archives du grand-chapitre de Strasbourg. — <sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 287.

Les ducs d'Alsace s'étant éteints avec Conradin, petit-fils de Frédéric II, les terres ducales firent retour à l'Empire. Mais le conflit qui divisait l'empereur et l'évêque n'était pas encore terminé lorsque, en 1293, l'empereur Adolphe convint avec l'évêque Conrad qu'il retiendrait, toute sa vie durant, la moitié de la villa, appelée Wazelnheim, qui est située près du château de Cronembourg. Enfin, Henri VII, livrant à l'évêque Molsheim, Mutzig et autres lieux et droits de l'Empire, reçut de lui en échange le village de Mulhausen et l'autre moitié de Wasselonne. Wasselonne revint encore en entier à l'Empire pour être engagé à diverses familles nobles et passer ensuite entre les mains des Strasbourgeois.

En 1442, l'empereur Frédéric IV donna à Walther de Thanu et à son frère le fief de Wasselonne. Les lettres d'investiture, datées de Brisach, nous font connaître la nature du fief : ce sont l'office de Schultheis dans Wasselonne, la moitié du district judiciaire, *demidium iudicium*, la cour dominicale inférieure dite *Kunigshof* et divers revenus qui en dépendent, la moitié du district judiciaire de *Fridesheim* et d'*Uttelnheim*. Ainsi SCHILTER s'est trompé quand il a dit<sup>3</sup> que les nobles de Thann avaient reçu directement en fief, de la famille de Vinstingen, la seigneurie de Wasselonne. Son erreur provient de ce que Walther et Gotfrid de Thanu étaient les alliés de Guillaume, seigneur de Vinstingen, lorsqu'il attaqua le grand-chapitre et la ville de Strasbourg.

Gotfrid fut obligé, après la mort de Walther, de remettre, pour le fait même de son alliance avec les Vinstingen, sa seigneurie aux Strasbourgeois, et il apaisa leurs ressentiments en leur jurant, en 1448, une paix perpétuelle<sup>4</sup>. Le château, que cinq tours défendaient, fut fort maltraité à cette époque<sup>5</sup>. Peu après, Wasselonne passa des mains de la famille de Thann en celles des nobles d'Adelsheim.

### § 383. La seigneurie sous les Strasbourgeois.

L'an 1496, Zeissolf, George et Stephan d'Adelsheim, fils de Gætzon, vendirent à la ville de Strasbourg, pour le prix de 7000 florins, le château et le village de *Wasselnheim* avec toutes les munitions de guerre, comme aussi *Brechlingen* et la moitié des villages de *Fridesheim* et d'*Uttelnheim*. Déjà l'année précédente l'empereur Maximilien I avait donné son consentement à cette cession, à la double condition, cependant, que

<sup>3</sup> *Observat. ad KOENIGSHOV. Chron. p. 1020.*

<sup>4</sup> Ses lettres existent dans les archives de Strasbourg.

<sup>5</sup> On conservait autrefois dans la tribu des Pêcheurs un tableau qui représentait cette expédition des Strasbourgeois.



ces biens conserveraient vis-à-vis de l'Empire leur caractère féodal, et qu'à l'élection de chaque empereur nouveau la ville de Strasbourg en demanderait l'investiture par l'intermédiaire d'un mandataire, noble d'origine. En outre, les Adelsheim devaient remplacer les biens vendus par d'autres, d'une valeur de 2000 florins, et les offrir en fief à l'Empire. La ville commit le chevalier Frédéric Lock pour la représenter dans la première investiture, et l'empereur délégua le comte Henri de Hennenberg, écolâtre du grand-chapitre, pour recevoir son serment. Les nobles de Lutzelbourg, qui avaient un droit d'habitation<sup>1</sup> dans le château de Wasselonne, ont de même vendu ce droit avec d'autres biens à la ville de Strasbourg, en 1506. Dans les guerres de l'évêché qui éclatèrent vers la fin du seizième siècle, les troupes lorraines firent capituler le château (1592)<sup>2</sup>. Les Français s'en rendirent les maîtres en 1674, et y placèrent une garnison de 140 hommes. Mais, le 23 octobre de la même année, cette garnison fut obligée de se retirer devant les troupes brandebourgeoises<sup>3</sup>.

Les *Annales de Colmar* nous parlent, sous la date de 1285, d'une famille noble qui portait le nom de Wasselnheim, *Domini de Wasselnheim*. Mais, comme ces nobles n'ont jamais été les propriétaires de Wasselonne, il est probable qu'ils en étaient les Vogts impériaux. Hesso et Anselme, chevaliers, Vogts de Wasselonne, tenaient au quatorzième siècle à titre de fief mouvant de l'évêché tout le village de Bischofesheim<sup>4</sup>. Le nom de leur charge devint dans la suite des temps leur nom patronymique. A cette époque la dime était divisée en sept parts. Deux étaient perçues par les Greiffenstein comme droits du fief impérial; deux revenaient aux Landsperg, deux à l'abbaye de Hornbach et la dernière au curé du lieu<sup>5</sup>. Edmond Grindal, primat d'Angleterre, expulsé de sa patrie au seizième siècle par les troubles religieux, vint s'établir à Wasselonne, et il y fit dans la langue allemande des progrès tels qu'il put prêcher publiquement dans l'idiôme du pays<sup>6</sup>.

#### § 384. Villages de la seigneurie.

Outre *Wasselnheim* ou *Wasselonne*, la seigneurie compte encore : *Brechlingen*, petit village situé près de Wasselonne et remarquable par sa papeterie.

<sup>1</sup> *Burgess mit der behausung und stallung in dem Sloss, u. dem Zwingolff zu Wasselnheim, etc.*

<sup>2</sup> *Gegenklärung der Stadt Strasburg.* — HAN, *Beschr. des Elsasses*, p. 522 sq.

<sup>4</sup> *Cod. Ms. des fiefs* renfermé aux archives de Saverne.

<sup>5</sup> *Cod. Ms. des Greiffenstein* aux archives de Saverne

<sup>6</sup> CONRAD HUBERT, dans sa préface au *Tomus anglicanus* de Martin Bucer, qu'il a fait imprimer à Bâle en 1577.

*Fridesheim* et *Uttelnheim*, localités de l'ancien comté<sup>1</sup>, partagées également entre l'évêché et la ville de Strasbourg, cette dernière comme ayant succédé aux droits de l'Empire<sup>2</sup>. Cependant, ni la ville ni l'évêque ne jouissent plus d'*Uttelnheim*. Ce village ayant été presque entièrement détruit dans les guerres du dix-septième siècle, l'évêque en a conféré sa part, en 1693, à Jacques Schillinger, et peu après, la ville a donné la sienne en emphytéose séculaire à Luc Weinemer, Ammeister de Strasbourg.

Il faut comprendre encore dans la seigneurie de Wasselonne les deux villages de *Zehenacker* et de *Flexberg* ou de *Flexburg*, que la ville de Strasbourg a achetés postérieurement à la seigneurie. On lit dans un écrit de l'abbé Anselme qu'en 1135 Hartmann, chevalier de Cehenackern, a concédé par don votif et spontané, pour 50 talents, à l'abbaye de Marmoutier, un alleu qui lui était engagé pour la somme de 10 talents. Cette donation était faite en reconnaissance de la conversion de ses filles et de son fils. La ville de Strasbourg a acquis le village de *Zehenacker* de Bernard Mœnchenheimer de Deux-Ponts, en 1503, pour 432 florins. *Zehenacker* était alors un fief mouvant des seigneurs de Vinsingen, et la vente se fit du consentement du seigneur direct. Les nobles de Landsperg tiennent en fief de l'Église de Strasbourg une partie de *Flexberg*; l'autre partie parvint aux Strasbourgeois par Nicolas Joerger, bourgeois de cette ville, à qui ils avaient prêté 1000 florins en 1504. Joerger avait donné en hypothèque à ses créanciers la moitié de *Flexberg* et d'*Orschwiller*; mais, comme ses affaires allaient de mal en pis, un décret du tribunal de Rothwiller et de la chambre de Spire mit, en 1514, les Strasbourgeois en possession des biens engagés. La maison d'Autriche s'opposa à ce jugement, et enfin Orschwiller lui fut adjugé, en 1525, pour 1000 florins<sup>3</sup>.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait déjà *in Zehenaceren marca mansa unum dimidium*<sup>4</sup>.

#### SEIGNEURIE DE MARLENHEIM.

##### § 385. *Marlenheim*.

*Marlenheim* est une localité d'une antiquité remarquable<sup>1</sup>. Elle a d'abord porté en latin le nom de *Marilegium* et de *Marlegia*. Les anciens Allemands l'ont appelée *Marley*, *Marle*, et non *Marlenheim*, qui est d'origine récente.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 347. — <sup>2</sup> Voy. ci-dessus, §§ 244 sv.

<sup>3</sup> Voy. sur *Orschweiler* le § 373.

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCLXX.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 422 sv.

C'est ainsi que les écrivains qui se sont servis du latin ont converti le nom de *Eley*, *El*, en celui de *Elegium* et de *Elegiam*<sup>2</sup>. Marlenheim et les villages qui en dépendaient ont été revêtus, sous la période germanique comme sous la domination franque, du caractère d'une villa royale. Sous les Francs elle possédait un palais royal; les Allemands y construisirent un château fort.

Le château fut bâti par Stephan, duc palatin de Deux-Ponts, qui avait reçu de l'empereur Sigismond le droit de racheter Marlenheim, et qui, en 1442, en conféra la moitié en fief aux Geroldseck et aux Ochsenstein, à la charge d'affecter à son entretien une rente de vin qu'ils avaient en commun<sup>3</sup>.

Mais, deux ans après, les Anglais qui traversaient le pays à leur sortie de France s'en emparèrent et y firent séjour<sup>4</sup>. Les Strasbourgeois vinrent en faire le siège, et, après une résistance opiniâtre, ils en chassèrent les ennemis. Le château fut alors incendié<sup>5</sup>. A la première invasion des Anglais, qui eut lieu en 1375, les gens de Marlenheim, unis aux habitants des villages voisins, avaient attaqué les Anglais; mais cette attaque tourna contre eux; ils perdirent 350 hommes, sans compter les prisonniers<sup>6</sup>. Ainsi l'existence de ce château fut de courte durée, et je ne vois pas qu'il ait jamais été reconstruit depuis.

Les débris qui relevaient de la maison palatine en furent donnés à titre de récompense, par le duc Louis, fils d'Étienne, à Rodolphe d'Endingen, en 1485.

Après que le domaine de Marlenheim eut été acheté par les Strasbourgeois, ils acquirent encore à prix d'argent, en 1510, la cour de l'abbaye d'Andlau, dite *Stadelhof*, avec tous ses biens et ses droits, parmi lesquels figurait la nomination du Schultheis. L'abbaye renonça, en 1672, au droit de rachat qu'elle s'était réservé. La dime du territoire de Marlenheim appartient à la collégiale d'Haslach, qui l'a reçue à son origine comme bénéfice mouvant de son fondateur, Dagobert II.

L'abbaye de Marmoutier possédait, sous le gouvernement de l'abbé Meinhard, qui est mort en 1446, une cour dominicale d'où était tiré le vin à l'usage de l'abbaye et des religieux.

### § 386. *Autres villages, château de Cronembourg.*

*Kirchheim*. Sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, ce village possédait un château dont nous avons parlé ailleurs<sup>1</sup>.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 264. — <sup>3</sup> Archives de la ville de Strasbourg.

<sup>4</sup> SCHULTER ad *Kœnigshov.* p. 919. — <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 950 et 1014.

<sup>6</sup> *Kœnigshov.* cap. v, § cl.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 426.

Dans son territoire est un hameau, autrefois villa, nommé *Odrasheim*, que les Beger, les Landsperg et après eux les Holzapfel de Herxheim possédèrent en propre. Mais la haute juridiction en appartient à la ville de Strasbourg, comme ayant été une dépendance de la cour du *Stadelhof*, achetée de l'abbaye d'Andlau par les bourgeois<sup>2</sup>. Les nobles d'Odrasheim, vassaux de l'Église de Strasbourg, s'éteignirent vers l'an 1573. Adelbert Hartung d'*Odoratsheim* figure dans une charte de Marmoutier qui porte la date de 1125.

*Northeim*. L'évêque Walther promit par un acte spécial, daté de 1262, que « pendant la guerre qui existe entre nous et nos bourgeois de Strasbourg, nous ne fortifierons plus à l'avenir la maison de Northeim qui appartient à C. de Wartinberc, chanoine de notre église, et que nous n'y ferons aucun ouvrage de défense. » Une partie du village fut donnée à Jean Nortwint, aubergiste de Strasbourg, comme paiement d'une dette par Jean d'Ochsenstein, prévôt du chapitre de Strasbourg, et par son frère Ottemann; celui-ci vendit cette part, en 1390, à Walpurg de Lutzelstein, mariée au seigneur de Geroldseck. En 1459, Frédéric Sturm reçut en fief de l'électeur palatin les dimes de Northeim. Au seizième siècle, Jean Sturm, destitué de sa place de recteur de l'académie de Strasbourg, vint finir ses jours dans ce village où il possédait un bien.

A ces villages, j'ajoute le château de *Cronenburg*, qui se trouvait dans les environs, entre Marlenheim et Wasselonne. Il dominait la vallée du *Cronthal*, à laquelle il a donné son nom<sup>3</sup>. Un faubourg et une porte de Strasbourg le portaient aussi. Il a été construit sous l'empereur Frédéric II par le Landvogt Wœlfel, comme nous l'apprend RICHER DE SENONES<sup>4</sup>. Mais à peine était-il construit que Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg, s'en empara et le détruisit en 1246<sup>5</sup>. Ainsi Cronenburg s'éleva et disparut pendant le règne de Frédéric II. Cependant, il en resta des ruines qui en firent survivre le nom. Voilà pourquoi dans des chartes, écrites par Henri VII en 1308, et par conséquent après la destruction de ce château, on lit que Wasselonne est situé près de Cronenburg.

Tout ce qui restait de ces ruines fut nivelé en 1369. C'est à peine si l'on en trouverait quelques traces aujourd'hui.

\*, En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Northeim mansa III*.

<sup>2</sup> Cette acquisition donna lieu à un procès. J. Henri Holzapfel de Herxheim, dont l'épouse, fille de Frédéric de Landsperg, était héritière d'Odrasheim, et Hélène-Christine Holzapfel, née de Schœnau, traitèrent, en 1673, avec le sénat de Strasbourg. — <sup>3</sup> Voy. t. III, p. 428.

<sup>4</sup> *Chron. Senon.* lib. IV, cap. VI, il dit : « *Castrum Croneberch juxta villam Morbei.* » Il écrit *Morbei* pour *Marlei*.

<sup>5</sup> *Fragment. Uratis.* p. 92; *KOENIGSHOV.* cap. II. § XCVII, et cap. V, § CXXII.

§ 387. *Histoire de la seigneurie.*

Par acte daté de Mayence aux kalendes de mai 1287, l'empereur Rodolphe I conféra à son cousin Otton d'Ochsenstein la faculté de racheter les villages de *Marley*, *Kirchheim* et *Northeim*, ainsi que ceux de *Rumolzwilre*, de *Danne* et de *Cotzwilre*. Les trois premiers étaient engagés au comte Henri de Veldeutz pour 500 marcs d'argent; les autres l'étaient pour 200 à Simon et à Otton d'Ochsenstein. Cette permission fut confirmée, en 1293, par Adolphe de Nassau, et en 1305 par Albert I. Une partie des revenus des trois premiers villages fut vendue, en 1314, aux Mullenheim, par Ochsenstein, qui donna comme cautions de sa parole Gebehard de Geroldzecke, Burchard de Oberkirche, Wilhelm, burgrave de Osthoven, chevaliers, et Rudolphe de Bercheim et Eberlin de Grifenstein, écuyers.

Louis de Bavière, dans le but de s'attacher davantage les Ochsenstein, augmenta de 2000 florins, en 1333, le prix de rachat de ces engagements.

L'empereur Sigismond donna à Étienne, comte palatin, la permission de racheter ces villages; mais ce rachat ne s'effectua que dans de faibles proportions. Louis, fils d'Étienne, transmit, du consentement de Frédéric IV, à Rodolphe d'Endingen, ce droit de rachat, et celui-ci le céda six ans plus tard à la ville de Strasbourg. Pendant ce temps plusieurs parties du gage avaient été fractionnées en portions plus petites, parce que les droits des Ochsenstein étaient passés dans un grand nombre de mains.

En effet, le rachat de la neuvième partie de Marlenheim et des autres villages ayant été opéré par Jean, comte de Linange, le duc Étienne, par une transaction particulière, avait permis, en 1442, aux Geroldseck et aux seigneurs d'Ochsenstein de retenir les parts qui lui appartenaient jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de lui ou de ses héritiers une somme de 4000 florins. La part des Geroldseck fut conférée par le palatin Rupert, évêque de Strasbourg, à Hofwarth de Kirchheim, en échange des services qu'il lui avait rendus. Cette transaction eut lieu en 1455. Hofwarth la vendit à Ulrich, comte de Wurtemberg, en 1468<sup>1</sup>. Eberhard, fils d'Ulrich, la céda, en 1480, à Marc Kerlinger, Ammeister de Strasbourg, de qui elle passa, en 1491, à la ville de Strasbourg.

Ce premier achat, fait par les Strasbourgeois, leur donna ensuite l'occasion d'acquérir la part des Ochsenstein qui formait la moitié du tout.

Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, qui avait succédé dans cette propriété aux seigneurs d'Ochsenstein, avait d'abord engagé le quart des

<sup>1</sup> Hofwarth devait au comte 1900 florins pour lesquels il lui céda, après plusieurs procès, ses droits in *Marle*, *Otterweiler*, *Altheim*, *Wiler im Loch* et *Geff*.

villages de Marley, Kirchheim, Northeim, Rumolsweiler, Cosweiler, Than et Munchhofen avec la moitié du Cronthal aux seigneurs de Lichtenberg. Il vendit cette partie de sa propriété aux Strasbourgeois, pour 1350 florins, en se réservant le droit de rachat. Mais ce droit fut abandonné, en 1508, par George, fils de Henri, qui céda en outre le reste de sa part dans la seigneurie pour une somme à peu près égale. Les archives de Strasbourg nous ont guidé jusqu'ici. Plus tard, l'évêque de Strasbourg reentra en possession d'une moitié environ de la seigneurie de Marlenheim. Mais, par une transaction passée en 1604, à Haguenu, il permit à la ville de Strasbourg de racheter pour 80,000 florins cette partie de la seigneurie et quelques autres engagements<sup>2</sup>. D'un autre côté, la ville vendit, en 1659, aux Haindel de Breitenbruck les deux villages de *Rumolsweiler* et de *Cosweiler* dont nous parlerons plus loin.

#### MARCHE DE MARMOUTIER.

##### § 388. *Variations du nom et des limites de cette Marck.*

Le territoire qui composait l'antique patrimoine de l'abbaye de Saint-Maur ou d'Aquiléa, conserva toujours son ancien nom de *Marca* ou de *Marck*<sup>1</sup>. Les désignations de *Aquileja Maurimonasterium* et de *Aquileja Monasterium* sont employées indistinctement l'une pour l'autre dans les chartes de l'abbé Meinhard, qui mourut en 1146. Un titre de cette époque commence par ces mots : « Hec carta antiquitus est in Aquileja « Maurimonasterio facta. Iste sunt ville, que vocantur Moresmarcha. » Ce même territoire de Marmoutier était aussi parfois appelé *Terminus*, *Provincia*.

Un diplôme de l'abbé Meinhard dit que le château de Lucelenburch est situé *infra Terminum nostrum*; un autre nous apprend que le mont Sindenus, *Sindelsberg*, se trouve *infra Marcam seu Provinciam*. Le territoire que possédait autrefois l'abbaye était plus étendu qu'aujourd'hui. Autrefois il avait pour limite au nord la Zorn et comprenait par conséquent les châteaux de Lutzelbourg, de Barr<sup>2</sup>, d'Ochsenstein avec leurs dépendances.

Ces châteaux sont aujourd'hui dans des mains étrangères. Dans les chartes de l'abbé Anselme, il y a un passage remarquable sur Lutzelbourg. « Comes Petrus, qui *infra Terminum nostrum* in castro cui nomen Luce-  
« lenburch, pro quo nos olim cellam b. Quirini in cambio accepisse con-  
« tentiose testatur, concederat. » Ainsi, avant l'abbé Anselme, c'est-à-dire

<sup>2</sup> SCHILTER ad *Kanigshov. observat.* XII, p. 741.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 394, 395 sv.

<sup>2</sup> Voy. sur ce château et le village d'Otterweiler ci-dessus, §§ 257 et 259.

avant le douzième siècle, ce château avait déjà été enlevé à l'abbaye de Marmoutier<sup>3</sup>. Nous parlerons plus loin d'Ochsenstein et de ses villages, situés au milieu de la Marck.

La Marck moderne, qu'arrosent les ruisseaux de Mosselbach et de Behrenbach, renferme l'abbaye et la ville de Marmoutier, les deux châteaux de Geroldseck et les huit villages de *Lochweiler*, *Reutenburg*, *Singrist*, *Sahlenthal*, *Dimbsthal*, *Hegenhelm*, *Thal* et *Gothenhausen*.

### § 389. Ville de Marmoutier.

Le monastère qui a donné naissance à la petite ville de Marmoutier lui a aussi imprimé son nom. Avant d'être devenu ville, le village s'appelaît du nom du fondateur du couvent *Leopardi villa*, *villa Domni Leopardi*, et de celui du réformateur de ce même couvent *Maurivilla*. En outre, on lui donnait encore la qualification de *Aquileja Maurivilla*, ainsi que nous l'apprennent les chartes de l'abbé Meinhard. Mais dans la notice des biens de l'abbaye de Sindelsberg, voisine de Marmoutier, notice écrite sous Anselme, successeur de Meinhard, il est question du *oppidum Maurimonasterium*, d'où nous voyons qu'au douzième siècle elle était déjà entourée de murs. Cependant, en 1179, le pape Alexandre III appelle dans une de ses bulles *villa* la localité où est située l'abbaye. Cette bulle confirme aux religieux.... « locum ipsum, in quo Ecclesia sita est, cum toto ambitu suo.... ecclesiam parochialem in eadem villa cum ecclesiis ei adtitulatis, et decimam de omnibus illis vicis, qui ad Monasterium spectare noscuntur. »

Peut-être ici le nom de *villa* a-t-il la même signification que celui d'*oppidum*, ce qui est fréquent à cette époque. La juridiction de la ville, de même que toute la Marck, était un fief de l'Église de Metz, fief dont les abbés étaient investis comme les autres possesseurs de la Marck. Les années 1346, 1460 et suivantes nous donnent des exemples de ce fait<sup>1</sup>. En 1471, le 23 octobre, l'électeur palatin Frédéric, ayant joint ses forces à celles du duc de Lorraine, s'empara de vive force de la ville de Marmoutier et du château de Geroldseck, où des brigands, hostiles surtout à la Lorraine, avaient établi leur demeure, et en détruisit les murs et les fossés. Mais les voleurs purent s'enfuir de nuit<sup>2</sup>. Les possesseurs de la Marck

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 362.

<sup>1</sup> Dans l'inventaire des chartes de la chancellerie de Vic, on lit: « Outre les dits seigneurs les Abbés du lieu reprennent de la juridiction temporelle, c'est-à-dire du droit d'instituer un juge séculier dans la Ville de Maursmunster, et la paroisse d'icelle. »

<sup>2</sup> TRITHEMIUS *De Gestis Friderici victor.* p. 54.

avaient bâti près de l'abbaye et de la ville un château, nommé *Weyersburg*, dont ils devaient se servir en commun. L'abbé l'a détruit il y a peu d'années. Ce château était ordinairement désigné dans les chartes sous le nom de *Castellum Maurimonasterii*; il fut engagé, en 1391, par le comte de Lutzelstein à Frédéric, évêque de Strasbourg, et par ce dernier à Sigfrid d'Oberkirch; mais il fit enfin retour, en 1456, à l'évêque.

### § 390. Châteaux de Geroldseck.

Les deux châteaux de Geroldseck, le grand et le petit, *Gros-und Klein-Geroldseck*, situés entre Saverne et Marmoutier, près du château de Haut-Barr, ont été bâtis par les seigneurs de Geroldseck sur le sommet des montagnes, pour pouvoir, de cette position, défendre l'abbaye dont ils étaient les avoués. Dans la suite des temps, ils devaient devenir les spoliateurs des biens qu'ils avaient à protéger. Mais, quoique ces châteaux fussent renfermés dans l'enceinte de la Marck, les évêques de Metz les distinguent dans leurs lettres de cette Marck, parce qu'ils sont, par leur origine, postérieurs aux autres localités, et que, par conséquent, ils ont été offerts plus tard en fief à l'Église de Metz. Les monuments ne nous font pas connaître l'époque de leur origine. Mais, si l'on peut déduire quelque conséquence de l'antiquité des Geroldseck en Alsace, il faut admettre que l'un et l'autre existaient déjà au douzième siècle. Les Allemands avaient l'habitude d'appeler le grand Geroldseck, *Geroldseck am Wasichin*, sur les Vosges, pour le distinguer de Geroldseck de l'Ortenau, situé au delà du Rhin, qui est le chef-lieu d'une seigneurie particulière dont parle le traité de Westphalie. Celui de l'Ortenau était encore appelé *Hohen-Geroldseck*, celui de l'Alsace *Gros-Geroldseck*. Le nôtre fut deux fois assiégé et pris par Frédéric I et Philippe, électeurs palatins, en 1471 et en 1486, parce qu'il servait de refuge aux voleurs<sup>1</sup>. Le petit Geroldseck avait été cédé, en 1467, par l'évêque de Strasbourg, Robert, à l'électeur palatin, qui lui donna en échange le château de Scharfenbourg. Une paix castrale souvent renouvelée unissait les possesseurs de ces châteaux. Conrad, évêque de Metz, s'y associa en 1427.

### § 391. Villages et hameaux.

Ainsi les villages qui restent de l'ancienne Marck sont :

*Lochweiler*, que les anciens appellent simplement *Wilare* et *Wiler* in *Loch*.

<sup>1</sup> Conf. TRITHÈM. *Chron. Hirsaug.* et GUILLAM. *De Episc. Argent.* p. 455.



*Reutenburg*. Burchard, fils d'Ortolf, chevalier de Rithanburch, figure en l'an 1135.

*Singrist*, en latin *Signum Christi*, le signe du Christ, figure dans les titres de l'abbé Meinhard : « Ad Ritenburc et ad Signum Christi dantur V. c. talenta.... »

*Sahlenthal*, appelé aussi dans d'autres titres *Salahendal*.

*Dimsthal*, dont le nom dérive du nom plus ancien, *Dumphelsthal*.

*Hegenheim*, vulgairement *Hægen*.

*Thal*, *Dal*, figure dans les documents du douzième siècle sous le nom de *Domnus Petrus*. *Dompeter*, c'est un hameau.

*Gothenhausen*, *Godenhusa*.

En outre les chartes nous font connaître les hameaux de *Schwabweiler*, près de Thal, de *Waldshofen*, aujourd'hui *Saint-Gall*, *Hengweiler*, *Buren*, *Sindelshofen*, près du monastère détruit de Sindelsberg, et d'autres localités perdues, comme *Hemmingesburen*, *Scaphusa*, *Buel*. Les habitants de la Marck se divisaient en ingénus, serfs et hommes propres<sup>1</sup>; on les désignait sous le nom générique de *Marckleute*, *Marckburger*, *Martinsleute*, *Martinsburger*, parce que l'abbaye est dédiée à saint Martin.

Toutes les églises de la Marck sont filiales de Saint-Martin.

En 1348, l'abbaye de Marmoutier a fondé une chapelle à Singrist, et cette fondation a été approuvée par l'évêque Barthold.

En 1492, une charte d'Albert, évêque de Strasbourg, incorpore la chapelle de Saint-Maurice à Salenthal avec l'autel de la Sainte-Vierge et de Sainte-Catherine à Marmoutier. Cette dernière chapelle forme à elle seule un dossier à part dans les archives départementales du Bas-Rhin. Elle était passablement riche. La collection contient plusieurs registres des biens et revenus qui lui étaient affectés (titres de 1364, 1538, 1545, 1546, 1547, 1562 et 1627). Des privilèges nombreux lui furent concédés par les évêques de Strasbourg. Une charte de 1291 confirme les indulgences précédemment accordées. Les sires de Geroldseck s'y faisaient enterrer.

### § 392. Histoire de la Marck.

Cette Marck, qui relevait des terres fiscales du roi Childebert, et qui fut donnée par lui à l'abbé Léobard et à son monastère, éprouva bien des vicissitudes. Après que Louis-le-Débonnaire eut confié à Drogon, évêque de Metz, son frère naturel, le soin de relever cette abbaye royale que le

<sup>1</sup> Voy. pour cette distinction le chapitre de Mœurs et Coutumes.

feu avait consumée, elle commença à être soumise à l'évêque de Metz, et depuis cette époque elle resta toujours un fief mouvant de lui.

Lorsque les sires de Geroldseck, avoués de l'abbaye, eurent reçu la Marck, ils la possédèrent comme fief messin, et le nom de la Marck fut changé en celui de seigneurie de Geroldseck. Jean de Geroldseck, fils de Gebhard, étant mort en 1359, l'évêque de Metz, négligeant les Geroldseck qui survivaient encore, donna le quart de la Marck à Ulrich de Vinstingen. Théobald de Blanckenheim reçut la part de Jean, fils de Hugon, et le reste passa, en 1364, aux trois frères de Rappoltstein<sup>1</sup>. Cependant, tout revint plus tard à Volmar de Geroldseck. Ce Volmar, le dernier des Geroldseck, mort en 1390, avait deux sœurs, Cunégonde et Adélaïde, mariées, l'une à Rodolphe d'Ochsenstein, et l'autre à Erhard de Wangen. En 1381, il s'était arrangé avec Théodoric, évêque de Metz, pour que la moitié de la Marck fût retournée à l'évêché et pour que le reste fût laissé à sa mère et à ses sœurs. On doit conclure de là que la Marck était alors un fief masculin. L'évêque donna à titre de fief à Henri, comte de Lutzelstein, la part qu'il avait reçue, et l'autre part fut divisée également entre les Ochsenstein et les de Wangen. La Marck ainsi partagée conserva cependant jusqu'au dix-septième siècle une administration unique, et chacun des propriétaires se borna à percevoir sa part des revenus. Enfin, en 1614, les villages et les habitants furent partagés. On trouverait difficilement en Alsace un territoire qui ait été plus souvent engagé, vendu, racheté et partagé entre tant de propriétaires.

### § 393. *Part des Lutzelstein.*

A peine les Lutzelstein avaient-ils reçu leur moitié que le comte Henri donna sa part en gage à Frédéric, évêque de Strasbourg, et à Eberhard, comte de Ramberg. Le gage épiscopal passa, en 1394, aux comtes de Linange qui en furent investis par l'évêque de Metz. Il sortit ensuite des mains de ces derniers pour passer entre celles du duc de Lorraine, en 1500. Cependant, dans l'intervalle la Marck eut encore pour créanciers l'évêque et la ville de Strasbourg<sup>1</sup>.

En effet, Bourcard, comte de Lutzelstein, récupéra, en 1417, le quart qui avait échoué aux Ramberg; mais ses fils, Jacques et Guillaume, engagèrent, en 1451, à l'évêque Robert la moitié de ce quart, c'est-à-dire la huitième partie de la Marck. Les droits de Lutzelstein furent vendus, en 1458, par Claude Warambon, comte de la Roche, leur uveveu et leur

<sup>1</sup> Luck, *Annal Rappolst.* Ms. ad An. 1364.

<sup>2</sup> Les ducs de Lorraine la donnèrent en gage, en 1540, à Guillaume, comte de Furstenberg, et en 1633 à Théobald Kessler.

héritier, à Guillaume de Rappoltstein, son tuteur. Les évêques de Metz permirent alors aux Rappoltstein de prendre les armoiries des Geroldseck, leurs aïeux. Six ans après, Guillaume, ayant acheté le huitième de la Marck qui était la propriété de l'Église de Strasbourg, devint le possesseur d'un quart de cette Marck, et les évêques de Metz lui en conférèrent l'investiture ainsi qu'à ses successeurs. Mais ce fief, étant à son tour devenu vénéral, échut, en 1628, par Eberhard, qui en était le seigneur, à Jean-Frédéric de Landsperg, et cinq ans plus tard à Charles, duc de Lorraine. Enfin, ce dernier livra, en 1671, toute la moitié de la Marck, qui avait appartenu aux Lutzelstein, à Hermann-Egon, prince de Furstenberg, qui, ainsi que je l'établirai, devint aussi le maître des autres parties de cette Marck.

### § 394. *Part des Ochsenstein.*

Le quart des Ochsenstein, dont je vais parler en détail, fut divisé en cinq parts qui échurent à chacun des cinq enfants de Rodolphe, son premier acquéreur. L'une d'elles fut engagée, en 1436, par Jean, prévôt du chapitre de Strasbourg, à l'abbaye de Marmoutiers<sup>1</sup>; une autre échut aux Fleckenstein, par le mariage de l'un d'eux avec Marguerite d'Ochsenstein; les trois autres revinrent, à l'extinction de la famille d'Ochsenstein, à Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, qui avait épousé la sœur du dernier seigneur. En 1490, l'évêque de Metz lui en conféra spontanément une nouvelle investiture. Au milieu du siècle suivant, ces trois parts parvinrent, avec le consentement de cet évêque, au comte Philippe de Hanau. Celui-ci voulut ravoir la petite portion qui était engagée à l'abbaye de Marmoutier, et quoique le comte Henri, de Deux-Ponts, eût renoncé au droit de rachat, il finit par l'obtenir en 1578. Mais Jean-Reinhard, neveu de Philippe, engagea de nouveau le tout, en 1609, à l'abbé Frédéric, pour dix ans; et, ce terme expiré, à Jean-Frédéric de Landsperg. Aux Landsperg succédèrent, vers l'an 1645, Frédéric-Denis de Schellenberg, et après celui-ci, en 1674, les Furstenberg, qui devinrent, par les Landsperg, maîtres de la petite part de Fleckenstein comme d'un bien allodial<sup>2</sup>.

### § 395. *Part des Wangen. — Retour de la Marck à l'abbaye.*

Le quart de la Marck qui appartenait aux Wangen fut aussi souvent, par engagement, dans des mains étrangères. Hartung de Wangen en ven-

<sup>1</sup> L'abbé la céda ensuite, en 1490, partie à l'électeur palatin Philippe, partie à l'évêque de Strasbourg.

<sup>2</sup> Les Fleckenstein l'avaient vendue au seigneur de Bädigheim en 1544. Elle passa de là aux Landsperg.

dit la moitié, en 1419, à l'évêque de Strasbourg, Guillaume; Frédéric en vendit une petite partie, en 1486, à l'évêque Albert; Stéphan en céda aussi une, en 1499, à l'évêque Albert, et une autre, en 1518, à l'évêque Guillaume III. Mais toutes ces ventes étaient sous condition de rachat, et George de Wangen, fils de Jean, en profita en 1537. Wolf, Bernard et Christophe, qui étaient cousins germains par leur père, obtinrent de l'évêque de Metz, le 2 septembre 1609, de nouvelles lettres d'investiture où figurent toutes les localités de la Marck, excepté Ochsenstein. Hermann-Egon, comte de Furstenberg, acheta, en 1667, la part des de Wangen, avant qu'il n'acquît celle des ducs de Lorraine.

Ainsi les Furstenberg se trouvèrent en possession des parts de la Marck qui avaient primitivement échu aux Lutzelstein et aux Wangen et d'une fraction de celle des Ochsenstein. Peu après un arrêt de la chambre royale de Metz pour la Réunion les obligea à prêter hommage à l'évêque de Metz et à reconnaître l'autorité du parlement de Metz comme étant leur tribunal supérieur. Mais, par une transaction amiable de 1704, l'abbaye reentra en possession de tout ce que les Furstenberg retenaient de son ancien patrimoine.

Nous ajouterons, sous forme d'appendice, que l'abbaye possède encore les villages d'*Altheim zur Tauben* et *Schnersheim*, fief de Metz. Ce dernier avait été la propriété des Geroldseck, qui le tenaient comme fief de l'Église de Strasbourg avec d'autres localités dont nous avons parlé au § 289.

#### SEIGNEURIE D'OCHSENSTEIN.

##### § 396. *Ordre de la description. — Château d'Ochsenstein.*

En énumérant les propriétés des seigneurs d'Ochsenstein<sup>1</sup>, nous les classerons suivant la nature de leur origine et non suivant leur situation topographique; nous distinguerons les alleux des fiefs et des engagements; nous partagerons ensuite les fiefs par catégories, d'après le seigneur direct de chacun d'eux. En effet, les Ochsenstein étaient feudataires de l'Empire, des Églises de Metz et de Strasbourg et de l'abbaye de Clingenmunster, et leurs fiefs s'étendaient dans toute l'Alsace inférieure. Nous commencerons par ceux de Metz, parce qu'ils furent la base de la prospérité des Ochsenstein; nous nous occuperons ensuite de ceux qui mouvaient de l'Empire pour terminer par les autres.

Le château principal de cette illustre famille, celui dont elle tirait son origine, était le château d'*Ochsenstein* (on écrivait autrefois *Oscenstein*, *Oh-*

<sup>1</sup> Cette famille s'est éteinte en 1485. Nous en donnerons la généalogie.

*senstein, Ossenstein*). Il était le chef-lieu de la seigneurie. On peut juger encore, par ses formidables ruines, de son immense développement. Il se composait de trois parties distinctes, dont deux principales qui formaient le grand et le petit château. Il est situé sur la crête des Vosges, dans l'ancienne Marck de Marmoutier, entre Geroldseck et Dagsbourg.

Le territoire qui en dépendait s'appelle aujourd'hui *Haberacker*. Les seigneurs de Geroldseck étaient les maîtres de la Marck, lorsque le château d'Ochsenstein fut construit par une noble famille, alliée ou parente des Geroldseck, qui, de même que ces derniers, prit le nom de son château. Cette fondation eut lieu vers la fin du douzième siècle ou au commencement du suivant; car c'est alors que se rencontre la première mention des Ochsenstein. Les *Annales de Colmar* nous apprennent qu'il fut détruit en 1284. « Le Landvogt d'Alsace (c'était le seigneur de Hohenstein) assiégea énergiquement le château d'Ochsenstein avec l'aide de l'évêque de Strasbourg et le détruisit de fond en comble. »

Il est fait mention au siècle suivant du grand et du petit château. L'un et l'autre furent détruits par les Strasbourgeois : le premier en 1370<sup>2</sup>, le second en 1382<sup>3</sup>.

En 1391, Rodolphe, seigneur d'Ochsenstein, vendit sa part de la seigneurie à l'électeur palatin Robert II, et lors du partage qui eut lieu, en 1410, dans la famille de Robert, elle échut à Louis-le-Barbu, fils aîné de l'empereur Robert. Otton VI, frère de Rodolphe, engagea, en 1398, tous ses châteaux pour 1000 florins à l'évêque et à la ville de Strasbourg, sous la réserve que les engagistes ne s'en serviraient jamais, ni contre les seigneurs directs de ces châteaux, ni contre les vassaux qui en dépendaient, ni contre ses parents. Jacques, le dernier des comtes de Deux-Ponts-Bitche, reconstruisit le château d'Ochsenstein dans la seconde moitié du dix-septième siècle, mais peu après un incendie le consuma de nouveau.

---

M. SCHWEIGHÆUSER donne sur les châteaux d'Ochsenstein les détails suivants : « Les trois châteaux d'Ochsenstein sont assis sur trois roches qui couronnent une montagne de seconde ligne. Le plus grand offre encore des restes de constructions considérables. Il ne subsiste des deux autres que quelques fragments de murs, dont les plus remarquables sont au haut des rochers, et c'est par des ouvertures taillées dans ceux-ci qu'on y entrait; dans l'une, on aperçoit un petit escalier tournant, taillé également dans le roc. Celui du milieu, qu'on appelait le petit Ochsenstein, fut pris et démolí, en 1370 ou 1382, par les Strasbourgeois, que Rodolphe d'Ochsen-

<sup>2</sup> KORNIGSHOV. cap. v, p. 336. — <sup>3</sup> Id., cap. vi, p. 402.

stein avait offensés. KOENIGSHOVEN varie entre ces deux dates, et c'est à tort que SCHÖEPLIN a appliqué la première au grand château. L'histoire particulière du troisième est inconnue. Le grand fut pris, en 1284, sur Otton d'Ochsenstein, avocat d'Alsace, par Walther de Hohenstein, qui exerçait la même charge. »

Dans le milieu du seizième siècle et après que l'héritage des Ochsenstein fut passé entre les mains des comtes de Deux-Ponts-Bitche, le comte Jacques fit rebâtir le plus grand des trois châteaux d'Ochsenstein, et une partie des constructions dont on voit les restes sont de cette époque. Cette forteresse fut consumée du vivant de ce seigneur par un incendie, qui éclata dans les bâtiments inférieurs et se communiqua à ceux du haut du rocher.

### § 397. Villages et hameaux.

Les villages et hameaux qui dépendent du château d'Ochsenstein étaient comme lui des fiefs mouvant de l'Église de Metz. Ils sont indiqués de la manière suivante dans les anciennes lettres d'investiture : *Lindow, Eichelberg, Buer, Loingeborn*. Nous ne trouvons plus aucun vestige de ces villages.

*Tillersmunster*, bourg voisin du château, qui a reçu de son fondateur, le comte Reinhard, le dernier des Hanau, le nom de Reinhardsmunster, et qu'on appelle aussi *Neudorff*. Dans une charte de l'abbaye de Marmoutier, du douzième siècle, on voit figurer le *Cymeterium Tilleresmunster*. Viennent ensuite le hameau de *Hengebur*, que les anciens documents appellent *Hemmingesburen*, et le village de *Wolsheim*, qui comme Tillersmunster sont annexés aujourd'hui au bailliage de Westhoffen, relevant de la seigneurie de Lichtenberg. *Furchhausen*, fief mouvant des Lichtenberg et appartenant aux Voltz d'Altenau.

*Idersweiler*, transféré aux évêques de Strasbourg<sup>1</sup>. *Schweinheim* et *Odrasheim*, qui des Ochsenstein sont passés en diverses mains comme propriétés allodiales.

Nous avons déjà parlé d'Odrasheim<sup>2</sup>; nous nous occuperons plus tard de Schweinheim, que Dagobert, comte de Waldner, a acquis depuis quelques années.

L'investiture de toutes ces localités fut donnée par les évêques de Metz, en 1335, aux seigneurs Jean et Otton; en 1378, à Ottemann et Rodolphe; en 1461, à George. En 1485, Henri, comte de Bitche, succéda aux Ochsenstein; six ans plus tard il reçut une nouvelle investiture du seigneur direct. Par les comtes de Bitche, la seigneurie d'Ochsenstein passa aux Hanau-Lichtenberg, comme nous le dirons plus loin.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 245. — <sup>2</sup> Ci-dessus, § 386.

De ce que nous avons dit plus haut sur la Marck, il résulte qu'après l'extinction des Geroldseck, les Ochsenstein étaient devenus les propriétaires du quart de cette Marck, et qu'ils en avaient été investis par les évêques de Metz. Cette succession augmenta un peu l'étendue de la seigneurie; mais elle leur fut ensuite arrachée. Tout ce qu'ils avaient eu de droits dans la Marck fut engagé, en 1417, à Henri Bayer, et ensuite livré, en 1452, aux comtes de Lutzelstein, comme rançon du seigneur George, qui était leur prisonnier<sup>3</sup>.

### § 398. Fiefs et engagements de l'Empire.

Les fiefs de l'Empire étaient : *Niederbronn*, dont les Ochsenstein furent d'abord investis par les landgraves de l'Alsace inférieure<sup>1</sup> et ensuite par les empereurs eux-mêmes<sup>2</sup>, et qui est annexé aujourd'hui à la seigneurie d'Oberbronn. *Pfaffenhofen* et *Nieder-Motern*, qu'ils avaient en commun avec les seigneurs de Lichtenberg. Mais les biens que les Ochsenstein ont tenus en engagement de l'Empire ont été beaucoup plus considérables.

Il faut ranger dans cette catégorie les seigneuries de Barr et de Marlenheim, Rumolsweiler, Cosweiler, Hochfelden, que les Ochsenstein durent pour la plus grande partie à l'empereur Rodolphe I, leur parent. Nous avons déjà parlé de la plupart de ces localités<sup>3</sup>. En 1388, Ottemann d'Ochsenstein livra à l'électeur palatin Rupert la moitié du château de Hochfelden<sup>4</sup>. Le palatin Stéphane en racheta, en 1442, la neuvième partie de Jean, comte de Linange, et il y renouvela une paix castrale avec George d'Ochsenstein. Je donnerai dans un autre endroit le reste de l'histoire de Hochfelden.

### § 399. Fiefs de l'Église de Strasbourg.

Le codex du quatorzième siècle, déjà si souvent cité par nous, contient les détails suivants sur les fiefs que les Ochsenstein tenaient de l'Église de Strasbourg. « Les seigneurs d'Ochsenstein ont en fief, dans le village de *Gugenheim*, le droit qu'on appelle vulgairement *der Gezog*, et le château et la ville de *Richenshoven* avec ses attenants. C'est ce que contient un certain registre écrit par ordre du seigneur Jean, évêque, excepté que ce registre ne fait nulle mention du château et de la ville de

<sup>3</sup> HERZOG, liv. v, p. 59.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 219.

<sup>2</sup> Volmar d'Ochsenstein en reçut l'investiture de l'empereur Sigismond, en 1418. Voy. *Factum pour la Baronesse de Sinclair contre Jean René, comte de Hanau*.

<sup>3</sup> Voy. pour la seigneurie de Barr, § 380, et pour celle de Marlenheim, les §§ 385 sv.

<sup>4</sup> KOENIGSH. cap. v, p. 350.

« Richenshoven. Mais le seigneur-évêque, Berthold, a ordonné que ceci » y fût écrit. »

Le village de Reichshoven fut offert en fief à l'Église de Strasbourg, en 1232, par Matthieu, duc de Lorraine, et pour le salut de son âme<sup>1</sup>. Peu après le village ne fut pas seulement converti en ville; il s'accrut encore d'un château dont la garde fut confiée à titre de bénéfice, par les princes lorrains, aux Fleckenstein et à d'autres nobles. Henri de Fleckenstein, seigneur de Soultz, promit, en 1275, au duc Frédéric : « de faire tous les ans la garde et de résider à Reichenshoven pendant « six mois, pour 150 livres messines.... » Quatre ans plus tard, Frédéric, chevalier de Weinstein, obtint à titre de fief castral le château que le seigneur de Deinsperg avait eu avant lui de la maison de Lorraine. En 1286, il se conclut un traité de paix entre Conrad, évêque de Strasbourg, et Otton d'Ochsenstein, Landvogt d'Alsace, d'une part, et Frédéric, duc de Lorraine, d'autre part. Par ce traité le duc renonça à tous les droits qu'il possédait *in castro Richenshoven, exceptis castellanis et infeodatis qui dicuntur Sessmann*, etc.<sup>2</sup> Les *Annales de Colmar*<sup>3</sup> font mention de la guerre qui précéda ce traité de paix. « L'évêque de Strasbourg, disent-elles, entra plusieurs fois sur les terres du duc de Lorraine et y fit un « énorme butin. » Nous apprenons par la formule de paix qui suivit que les Ochsenstein prêtèrent à l'évêque leur appui dans cette guerre. Elle eut pour résultat de dépouiller les Lorrains du château de Reichshoven. Il paraît que la ville leur avait déjà été enlevée. En effet, Herzog<sup>4</sup> écrit qu'en 1286 l'empereur Rodolphe en investit Otton d'Ochsenstein après les Ettendorf.

De plus, le château et la ville, livrés aux Ochsenstein, revinrent sous le domaine direct de l'Église de Strasbourg. En 1311, le seigneur Otton V constitua sur l'un et l'autre un douaire de 1200 marcs à sa femme Herzlande de Ferrette<sup>5</sup>. Mena d'Ochsenstein vendit, en 1364, pour 1000 florins, à Schaffrid, comte de Linange, le tiers du château et de la ville<sup>6</sup>. Ottemann ou Otton VI permit, en 1388, à l'électeur palatin, Rupert I, d'occuper Reichshoven, pour qu'il pût de ce point faire la guerre aux seigneurs de Lichtenberg et aux villes de Haguenau et de Strasbourg<sup>7</sup>. Rodolphe, frère de cet Otton, vendit trois ans plus tard sa part à Rupert II,

<sup>1</sup> La charte se trouve dans CALMET, *Hist. de Lorraine*. Preuves, t. II, p. 446.

<sup>2</sup> Codex en parchemin de l'Église de Strasbourg, num. 211.

<sup>3</sup> Ad An. MCCLXXXV.

<sup>4</sup> *Chron.* lib. III, p. 55. — <sup>5</sup> *Ibid.*, lib. V, p. 56.

<sup>6</sup> *Das dri teil an der burge u. statt zu Richenshoven mit allem dem das darzu gehæret*. La charte se trouve en autographe dans les archives d'Oberbronn.

<sup>7</sup> KOENIGSHOV. cap. V, p. 350; LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, t. I, p. 313.



neveu par son frère de Rupert I<sup>er</sup>. Dans le partage que fit, en 1410, la famille des Rupert, cette part échut avec Ochsenstein et Hochfelden à l'électeur Louis-le-Barbu<sup>9</sup>.

Sous l'empereur Rupert, en 1404, une paix castrale avait été renouvelée entre lui, l'évêque de Strasbourg et Eberhard de Ramberg qui avait épousé Claire d'Ochsenstein<sup>10</sup>. Cette part des palatins fut vendue à l'abbaye de Marmoutier, qui la céda à l'évêque de Strasbourg. L'évêché la conféra, en 1492, à Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, qui était héritier par sa femme des Ochsenstein; l'investiture lui en fut donnée à la condition qu'il promettrait à l'évêque par serment le droit perpétuel d'ouverture et une paix castrale permanente. Voilà ce que nous avons à dire de Reichshoven sous les Ochsenstein; nous dirons plus tard quel fut son sort sous les princes de Lorraine.

En 993, le 26 décembre, Otton III donna à l'abbaye de Seltz une chapelle *in Richeneshoven tresque sylvas et duo molendina in flumine Sorna in pago Alsaciæ vocato, ac comitatu Eberhardi Comitis cum omnibus rebus illuc rite aspicientibus*.

En 1213, Théodoric, duc de Lorraine, exerce le droit de patronage sur l'Église de Reichshoffen<sup>11</sup>.

#### § 400. Autres fiefs.

Les Ochsenstein tenaient en fief mouvant de l'abbaye de Clingen la seigneurie de Landeck, remarquable par son étendue, et dont nous avons déjà parlé ailleurs<sup>1</sup>. De plus, ces seigneurs jouirent pendant quelque temps de la possession de la ville de Wangen à titre de bénéfice de l'abbaye de Saint-Étienne<sup>2</sup>.

Parmi les alleux de la famille, figure une grande partie de la seigneurie d'Oberbronn avec d'autres biens. George, le dernier des Ochsenstein, livra, en 1434<sup>3</sup>, pour sa rançon aux Lichtenberg, par qui il avait été fait prisonnier, la moitié des villages d'Oberbronn, de *Pfaffenhoven*, de *Nider-Motern*, ainsi que le village d'*Eckwersheim*, près de Brumath, qui avait été engagé aux Mullenheim, et *Scharrachbergheim*.

<sup>8</sup> *Electa Juris publ. Palat.* part. II, p. 149.

<sup>9</sup> Dans SCHILTER, *Juris publ.* t. II, p. 325.

<sup>10</sup> HERZOG, lib. V, p. 58.

<sup>11</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, citées par M. SPACH.

<sup>1</sup> Ci-dessus, § 327.

<sup>2</sup> Nous le démontrerons plus loin dans le chapitre intitulé : Domaines divers. Voy. HERZOG, loc. cit. — <sup>3</sup> HERZOG, loc. cit., liv. V, p. 59.

*Scharrachbergheim* était déjà, en 1228, la propriété d'Otton d'Ochsenstein, et nous en avons la preuve dans une charte, constatant que Bernard, chevalier de *Scharrech*, a donné au monastère d'Erstein un moulin : « qu'il possédait depuis longtemps à titre de fief mouvant de son seigneur noble homme, Otton d'Ochsenstein, et situé *secus villam suam Bercheim*<sup>4</sup>. *Westhausen*, situé près de Marmoutier, parvint, après l'extinction des Ochsenstein, aux Bitche, et par eux à l'Église de Strasbourg<sup>5</sup>. Otton III hypothéqua sur ce village, en faveur de sa femme Cunégonde de Lichtenberg, un douaire de 1000 marcs d'argent<sup>6</sup>. Nous parlerons bientôt, à propos de la seigneurie de Lichtenberg, des fiefs actifs des Ochsenstein.

Les seigneurs d'Ochsenstein, classés parmi les états libres de l'Empire, étaient inscrits sur les matricules et lui devaient le cens. Ce cens fut fixé en 1467, lors de la guerre des Turcs, à un cavalier et à deux fantassins. En 1480, au moment où leur famille était sur le point de s'éteindre, ils lui devaient deux cavaliers et trois fantassins<sup>7</sup>.

#### SEIGNEURIE DE HUNENBOURG.

##### § 401. Château de Hunenbourg.

A une demi-lieue en arrière de la citadelle de Herrenstein et sur les montagnes des Vosges, on voit s'élever la haute tour du château de *Hunenbourg*<sup>1</sup>, antique souvenir d'une famille célèbre.

Le nom des Hunenbourg apparaît dans les chartes au commencement du douzième siècle, mais il n'est fait mention du château que vers la fin de ce siècle. Otton de Souabe, combattant au nom du nouvel empereur Philippe, son frère, contre les rebelles de l'Alsace, tua près du château de *Hunenburc* le frère de Conrad, évêque de Strasbourg, qui était de la famille de Hunenbourg<sup>2</sup>. En 1362, Catherine, fille de Jean de Hunenbourg, vendit la moitié de ce château à son gendre, Henri de Fleckenstein; cette vente fut ratifiée la même année par l'empereur Charles IV, qui conféra l'investiture à Fleckenstein, à la condition toutefois qu'il paierait, à titre de douaire à Catherine, un revenu annuel de 600 livres Heller<sup>3</sup>. L'année suivante ce même Henri intenta devant le Schultheis de Haguenau, Volmar de Wickersheim, et les autres juges de l'Em-

<sup>4</sup> Archives de Neubourg. — <sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 245.

<sup>6</sup> HENZOG, loc. cit., p. 56.

<sup>7</sup> CORTREU *Corp. Jur. publ.* t. 1, part. v, p. 12, 13 et 18.

<sup>1</sup> Il existe un château du même nom dans le canton de Zug. ETTERLYN en parle dans son *Hist. Helvet.*, p. 115.

<sup>2</sup> *Hist. Novient.* dans MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III. 1151.

<sup>3</sup> Archives de Fleckenstein du quatorzième siècle.

pire, une action contre Jean de Wasselonne, parce que ce dernier ne voulait pas lui livrer le château de Hunenbourg avec les villages et les forêts qui en dépendaient <sup>4</sup>. Je ne trouve pas dans les chartes le nom de ces villages; je ne connais pas non plus les fiefs de l'Empire qui furent conférés aux Fleckenstein après la mort de Catherine de Hunenbourg, arrivée en 1364.

Dans le partage de la seigneurie de Lichtenberg, en 1480, Hunenbourg est indiqué avec ses forêts seulement, sans désignation de villages. En effet, des Fleckenstein il passa aux Lichtenberg.

Le château de *Wasenstein* ou de *Wasichenstein*, situé sur les Vosges, en arrière de Fleckenstein, passa, en 1367, des Hunenbourg aux Fleckenstein, ainsi que nous l'apprend une charte. HERZOG <sup>5</sup> nous fait connaître aussi que les Ramberg, les Lanschad et d'autres nobles encore, participaient à ce château; c'est lorsqu'il écrit que la part des Ramberg passa, en 1391, aux Ochsenstein. Il y eut autrefois en Alsace des chevaliers de Wasichenstein. Semann et Frédéric de Wasichenstein, fils d'Engelhard, chevalier de Haguenau, donnèrent, en 1272, un vivier au comte de Marienthal. Ce château et le village de Niedersteinbach furent vendus au dix-huitième siècle par les Fleckenstein au comte de Hanau.

Ainsi cette seigneurie était de peu d'étendue. Ce n'est donc pas sa circonscription, ce sont ses propriétaires mêmes qui l'ont rendue célèbre <sup>6</sup>.

## SEIGNEURIE DE HERRENSTEIN.

§ 402. *Château de Herrenstein.*

Le château de Herrenstein domine la ville de Neuwiller; il est situé entre les châteaux de Barr, de Saverne, de Lutzelstein, et fait face au Rhin et à la ville de Strasbourg. Il a été détruit au dix-septième siècle par les Français. Ses ruines démontrent qu'il était de forme oblongue, et qu'il s'élevait sur un rocher ardu et taillé à pic. Les anciennes chartes écrivent *Herenstein*, d'autres plus récentes redoublent l'r. *Herenstein* signifie la pierre des geais; *Herrenstein*, la pierre des seigneurs <sup>1</sup>.

Ce château était tenu autrefois par les comtes de Dagsbourg comme fief mouvant de l'Église de Metz. A leur extinction, en 1223, il fit retour à

<sup>4</sup> Voici les paroles du titre : « Das er ime inebehube Hunenbourg die vesten u. was darzu gehœrt, dœrffere u. wald.... das er ime das nit las volgen. »

<sup>5</sup> *Chron.* lib. v, p. 57.

<sup>6</sup> Les Hunenbourg étaient maréchaux de l'évêque de Strasbourg; nous en parlerons dans la partie généalogique de notre travail.

<sup>1</sup> Quelques auteurs ont écrit en latin *Rupem dominicam*.

cette Église avec d'autres localités<sup>2</sup>. En 1257, l'évêque Jacques et l'abbé de Neuwiller convinrent, à propos d'un moulin, que ce moulin « servirait également au monastère et à toute la domesticité du seigneur-évêque, « résidant dans le château de Herrenstein et dans le village de Neuwiller. »

Ainsi les évêques de Metz étaient en possession de Herrenstein, lorsqu'il fut engagé, en 1380, par l'évêque Théodoric aux comtes de Deux-Ponts et aux seigneurs de Lichtenberg. L'engagement se fit à la condition que les premiers recevraient les trois quarts du château pour 5400 florins<sup>3</sup> et les autres la huitième partie, avec la ville de Neuwiller<sup>4</sup>; l'autre huitième resta au pouvoir de l'évêque. En 1385, il se fit entre les propriétaires du château une paix castrale à laquelle souscrivirent tous ceux à qui passa le gage des comtes de Deux-Ponts<sup>5</sup>.

### § 403. *Herrenstein est livré aux Strasbourgeois.*

Mais la ville de Strasbourg succéda bientôt aux comtes de Deux-Ponts.

En effet, comme ils faisaient du haut du château de fréquentes incursions contre leurs voisins, l'évêque et les bourgeois de Strasbourg s'associèrent, à la fin du quatorzième siècle, au Vogt impérial et aux bourgeois de Haguenau et s'en emparèrent par la force des armes. A la fin de la guerre, les Strasbourgeois, désirant retenir le château, comptèrent 1390 florins aux comtes de Deux-Ponts-Bitche, pour la propriété des

<sup>2</sup> RICHER DE SENONES, liv. IV, chap. XXI, s'exprime ainsi : « Quædam castra, scilicet « Hernestem et Turqueltem (Herrenstein et Turquestein) et quædam oppida perop-  
« tima..... ad jus et proprietatem Metensis Episcopi resumit et sasiit. »

<sup>3</sup> La charte d'engagement porte : « Drei theil der vesten Herenstein, mit seinen  
« rechten, luthen dærfern..... mit nahmen Dettweiler, Kleine Wisentow, Dossen-  
« heim, Hackhemath, und Kugelbergk u. der andern leuthe, die in andern dærfern  
« gesessen sint n. zu der egenanten vesten Herenstein hœrent..... Auch sollen wir  
« Dietrich..... ein viertheil ane der egenanten vesten Herenstein haben u. an allem  
« dem, das darzu gehœrt, etc. »

<sup>4</sup> En 1380, Jean de Lichtenberg s'exprime ainsi : « Als der..... Herr Dietrich  
« Bischoff zu Metz mir u. minen erben u. nachkommen ingeben u. gesetzt hat ein  
« halb theil seines vierten theils der vesten Herenstein u. der dærfer Dettweiler,  
« Dossenheim und Klein Wissentowe mit herrschaffen..... u. darzu die Statt Neu-  
« weiler, etc. »

<sup>5</sup> En 1385, Hannemann, comte de Deux-Ponts, et Sigelmann de Windeberg en reçurent le quart à titre d'engagement. Une autre part échut au même titre à Dietrich Camerer de Worms et à Conrad Landschaden; une autre à Jean, duc de Lorraine, en 1389. Dietmar de Blumenau en obtint une autre en 1396. Les héritiers de Camerer étaient Jean de Sickingen, Rodolphe de Hohenstein, Frédéric de Fleckenstein, Jean et Dietrich Camerer.

trois quarts. L'évêque de Metz, en le rachetant, devait leur rembourser le triple et plus<sup>1</sup>.

En 1413, la ville restitua le huitième du château à Jean de Lichtenberg et à Louis, son frère, à qui ce huitième appartenait et qu'elle avait retenu. Mais elle ajouta pour condition que cette part ne ferait pas retour à leurs héritiers. Elle ne le fit pas en effet.

Lorsque la famille de Lichtenberg menaça de s'éteindre, George, évêque de Metz, coinvestit Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche, de la ville de Neuwiller, du château de Herrenstein avec d'autres fiefs; il se réserva toutefois le droit de rachat. Mais bientôt il ne resta plus rien de Herrenstein, ni à l'évêque, ni aux seigneurs de Lichtenberg. L'évêque et ses derniers transmirent leurs parts à d'autres propriétaires, des mains desquels elles passèrent aux Strasbourgeois.

En effet, en 1422, les bourgeois achetèrent, pour 400 florins d'or, d'Élisabeth, fille de Cunon de Landschaden et épouse de Schweighard de Sickingen, l'un des huitièmes du château qui était encore un alleu, et ils acquirent, pendant le cours du quinzième siècle<sup>2</sup>, l'autre huitième, partagé lui-même en six parts.

Ainsi ils payèrent, pour tout le château et les villages qui en dépendaient, 3789 florins et 50 Pfund Heller.

#### § 404.

Ce qui paraît avoir déterminé les Strasbourgeois à cette acquisition, c'est la situation même du château. En effet, il domine les propriétés de l'évêque de Strasbourg et des seigneurs de Lichtenberg, avec qui la ville avait souvent des conflits.

Enfin, les Strasbourgeois achetèrent encore, en 1527, du chapitre de Neuwiller, le district de la montagne sur laquelle s'élève le château, et qu'on appelle *Glashalde*<sup>3</sup>.

Ainsi il avait fallu cent ans pour que la seigneurie fût réunie en un seul

<sup>1</sup> Cette transaction eut lieu, en 1598, par l'intermédiaire de l'électeur palatin Rupert et de Bernard, margrave de Baden.

<sup>2</sup> Ces parts furent vendues à la ville de Strasbourg par Élisabeth, fille de Dietrich Camerer et femme d'Ulrich de Bickenbach, en 1429; par Conrad de Ramstein, en 1464; par Jean de Sickingen, en 1478; par Frédéric de Landsperg, la même année; par Frédéric de Fleckenstein, en 1480; Conrad Bock en céda la même année une petite partie.

<sup>3</sup> Le magistrat de Strasbourg dit que ce district est situé *um den berg, darauf das schloss Herrenstein, so uns eigenthums weiss zustehet, gelegen ist*. Une partie de la forêt est désignée sous le nom de *Breitschloss*, l'autre, sous celui de *Falberg*.

corps. Pendant ce laps de temps, l'évêque de Metz parut plusieurs fois<sup>2</sup> vouloir faire usage du droit de rachat qu'il avait stipulé dans le premier engagement, fait au profit des Deux-Ponts et des Lichtenberg, et que les Strasbourgeois avaient au commencement reconnu en principe. En 1630, l'empereur Ferdinand II demanda que Herrenstein lui fût livré ; mais, de même que l'évêque de Strasbourg, il essaya un refus. Aussi longtemps que ce château fut entre les mains des Strasbourgeois, il fut relié à la ville par une route militaire dont on remarque encore les restes. Enfin, en 1651, le 10 octobre, la ville revendit la seigneurie à Reinhard de Rosen, lieutenant-général au service de France. Le prix de vente fut fixé à 35,000 florins d'empire, et il fut stipulé en outre que les sujets seraient libres de suivre la Confession d'Augsbourg.

Pendant la guerre qui suivit le traité de Nimègues, le château fut détruit par les Français. Les pierres les plus grandes furent employées aux fortifications du château de Lichtenberg.

#### § 403. Villages de la seigneurie.

Des cinq villages qui formaient autrefois la seigneurie, deux sont surtout remarquables. Ce sont *Dettweiler* et *Dosenheim*<sup>1</sup>. L'un est assis sur la Zorn et l'autre sur la Zinsel. Le patronage de l'Église de Dettweiler appartient aux seigneurs de Lichtenberg. On voit dans Dosenheim les vestiges de murs antiques et de fossés qui sont regardés comme les restes d'un petit château qui s'appelait *Warthenberg*.

Il en est fait mention, en 1159, par un abbé de Neuwiller, qui parle des prés situés autour de ce château, et dont le revenu appartenait à la cour de Dosenheim. Le nom et le château ont péri en même temps. Le vulgaire suppose qu'il a existé à Dosenheim une commanderie de Templiers. Les trois châteaux de Wartenberg, situés sur le territoire bâlois, étaient des fiefs de l'Église de Strasbourg<sup>2</sup>. En 1178, le pape Alexandre III compte, parmi les biens de l'abbaye de Neuwiller, *Villicationem de Dozhenheim cum omni integritate justitiæ*.

Dans le dix-septième siècle le nombre de ces villages s'est accru de

<sup>2</sup> Notamment en 1381, Charles de Lorraine, évêque de Metz, offrit le prix de rachat aux Strasbourgeois, et sur leur refus de le recevoir, il le déposa à la chambre de Spire ; mais la chambre ordonna à l'évêque de poursuivre les Strasbourgeois en justice. Sur son refus, on lui rendit l'argent consigné. Depuis cette époque, les fortifications de Herrenstein furent de beaucoup augmentées.

<sup>1</sup> Il y a un autre village de *Dossenheim* dans le bail iage de Kochersperg dont nous avons déjà parlé, § 244.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 289.

celui de *Rosenweiler*<sup>3</sup>, formé de colons suisses que le seigneur de Rosen y avait appelés. A la place de ce village se trouvait autrefois le hameau de *Klein-Wiesentau*, qui avait péri.

Le village de *Kugelberg*, situé sur une montagne entre Dettwiller et Neuwiller, et que les anciennes chartes nomment en même temps que *Wiesentau*, est aujourd'hui réduit à quatre habitations.

*Hattmatt* dépendait jadis de cette seigneurie ; mais il appartient depuis longtemps à celle de Lichtenberg.

Sous la famille de Rosen, la seigneurie acquit de jour en jour de grands développements. Par lettres-patentes de 1752, le roi confirma le marquis de Rosen dans l'exercice des principaux droits régaliens de la seigneurie.

---

∴ Le village de *Dettweiler* était connu au dixième siècle. Richwin, évêque de Strasbourg, avait acheté *Chorcho* (Korck) d'un certain *Hugon de Lettenwilare*. GRANDIDIER affirme que Lettenwilare n'est autre que Dettwiller<sup>4</sup>.

La charte de l'abbé de Neuwiller, à laquelle SCHÖEPLIN fait allusion dans ce paragraphe, est de 1158 et non de 1159<sup>5</sup>.

#### SEIGNEURIE DE LICHTENBERG.

##### § 406. Aspect général, Château de Lichtenberg.

La seigneurie de Lichtenberg est la plus grande de l'Alsace. Elle est riche en châteaux, villes et bourgs, et comprend près de cent villages, divisés eux-mêmes en neuf bailliages, *Amteyen*. En outre, elle compte trois autres bailliages, situés hors de l'Alsace, dont l'un se trouve en deçà, les autres au delà du Rhin<sup>6</sup>.

Tous les membres de la première famille qui la posséda, à l'exception du dernier<sup>7</sup>, se contentèrent du titre de seigneurs et communiquèrent à leurs terres le titre de seigneurie. Les successeurs de celui-ci se servirent

<sup>3</sup> Il existe un autre village du même nom dans le bailliage de Dachstein. Voy. ci-dessus, § 251.

<sup>4</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v, p. 529. — <sup>5</sup> Id., t. ix, p. 365.

<sup>1</sup> Je passe sous silence le bailliage de Babenhusen, dans la Wetteravie, au sujet duquel il s'éleva un conflit, en 1756, entre les landgraves de Cassel et de Darmstadt, et dont celui de Darmstadt reçut une part avec la seigneurie de Lichtenberg.

<sup>2</sup> Jacques, le dernier de sa famille, fut créé comte, comme nous le démontrâmes dans la partie généalogique.

indifféremment de la qualification de seigneurie ou de comté, cependant ils préférèrent le premier<sup>3</sup>.

La seigneurie de Lichtenberg s'étend de la Bruche à la Seltz, mais il s'y trouve enclavés divers domaines et notamment des propriétés épiscopales.

Le sol en est inégal, coupé par des collines mollement inclinées, ramifications des Vosges qui se dirigent vers le Rhin et finissent par se confondre avec la plaine.

Tout le territoire, riche en bois et en forêts, fournit aussi des pâturages, du vin et des céréales de diverses espèces. La plupart des villages sont situés dans les vallées. On y compte sept mille feux; le plus grand nombre des habitants appartient à la Confession d'Augsbourg. En effet, en 1545, Philippe, comte de Hanau, possesseur de la seigneurie de Lichtenberg, changea la religion des habitants par le conseil de Bucer et de Hedion.

Le château de Lichtenberg, dont on pourrait traduire le nom par *château de la montagne de lumière*, fut le premier et le principal chef-lieu de toute la seigneurie. Il donna son nom à une famille qui fut très-florissante et à toute la seigneurie. On trouve des châteaux de ce nom dans le duché de Deux-Ponts, dans le voisinage de la forêt d'Odenwald, dans la Franco-nie, la Bavière, le duché de Brunswick, la Carniole inférieure. Le nom de *Claramons*, Clermont, qui a la même signification que Lichtenberg, est fréquent en France. Le château alsacien de Lichtenberg, fief épiscopal, s'étend sur le roc élevé, abrupte d'une montagne des Vosges qui est presque ronde elle-même et dont le sommet domine les sommets voisins. De toutes les forteresses situées sur la Vosge alsacienne, et le nombre en est grand, il en est peu qui, comme celle-ci, soient intactes. Elle est bien fortifiée. Elle fut emportée d'assaut, en 1678, par le maréchal duc de Créquy, et depuis cette époque à peu près elle a été confiée à la garde des soldats vétérans, comme Lutzelstein et Landscronn.

Au treizième siècle, Philippe, évêque de Metz, assiégea Lichtenberg et le détruisit, afin de prévenir les dangers dont il menaçait son Église dans l'avenir<sup>4</sup>. Dans les traités de succession mutuelle des seigneurs de Lichtenberg, faits en 1362, et dans la charte de 1480, qui règle le partage de la seigneurie, on voit figurer *Lichtenberg*, château et ville, *castrum et oppidum*. La ville était annexée au château comme Rothenberg et Bollwiller<sup>4</sup>. Au pied de la montagne s'étend le bourg de Lichtenberg, qui en est probablement un débris.

<sup>3</sup> Ainsi dans l'acte de partage dressé, en 1480, entre les comtes de Hanau et de Bitche, la seigneurie est qualifiée de *Grafschaft und Herrschaft*: Lichtenberg.

<sup>4</sup> MEUNISSE, *Hist. des évêques de Metz*.

<sup>5</sup> Voy. ci dessus, §§ 81 et 171.



§ 407. *Bailliage de Bouxwiller. — Ville de Bouxwiller.*

Le bailliage de Bouxwiller se compose de fiefs mouvant de l'Empire, de l'évêché de Metz et des palatins; mais il compte en outre beaucoup d'alleux.

*Buchsweiler*, chef-lieu de la seigneurie, est une petite ville forte, *oppidum*, qui contient environ quatre cent cinquante feux. Dans la période Romaine, elle renfermait déjà des habitants, comme le constatent les débris d'un *Laconicum* qu'on y a trouvés<sup>1</sup>.

Cette localité paraît avoir été convertie en ville forte sous Louis de Bavière, en même temps qu'Ingwiller<sup>2</sup>. En effet, c'est une charte de Neuwiller, de 1343, qui mentionne la première *Buhswilre oppidum*.

En 1157, on voit figurer un Rudeger de *Buhswilre* comme témoin d'une donation; l'Eglise de *Buhswilre cum decima et curia* figure, en 1178, parmi les biens de l'abbaye de Neuwiller. Cette collégiale y possède encore les deux tiers de la dime; le reste appartient à l'Eglise protestante de Bouxwiller. La ville est située presque au centre de la seigneurie, dans la plaine, sur un sol fertile et recommandable par la salubrité de l'air et des eaux<sup>3</sup>. Elle est à environ six lieues communes de la citadelle de Lichtenberg. Les seigneurs, désireux de pourvoir à leur sûreté, ont habité souvent Bouxwiller et l'ont entouré de murs et de fossés défendus par des tours. Un château se rattache à la ville et j'en retrouve la trace dans l'investiture qui en fut accordée, en 1435, à Jacques de Lichtenberg. Le dernier des landgraves de l'Alsace inférieure, Jean, comte de Wœrth, mort en 1376, a été enterré dans la chapelle de la cour. On a établi depuis longtemps dans la ville toute l'administration de la seigneurie, la cour des comptes et le consistoire.

En 1633, Bouxwiller reçut une garnison française, parce qu'il était un fief de l'évêché de Metz<sup>4</sup>. Le conseil de la ville est composé de douze bourgeois et d'un Schultheis; mais ils ne sont chargés que de la police et de l'administration financière, ce qui s'observe dans toutes les villes de la seigneurie et dans toutes les cités médiates de l'Alsace.

En 1612, le comte Jean-Reinhard I y a établi un gymnase, renouvelé en 1750.

Quarante familles juives y jouissent du droit d'habitation et d'une synagogue. En 1701, la ville a été déclarée par le roi franche de tout service

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 168.

<sup>2</sup> HERZOG, *Chron. d'Alsace*, liv. III, p. 41, déclare n'en pas connaître l'origine.

<sup>3</sup> Il y a dans la ville une source légèrement médicinale.

<sup>4</sup> PUFFENDORF, *Res. Suec.* lib. v, § XCVIII.

militaire. Dans toute la seigneurie la religion est mixte; les luthériens y sont en majorité.

§ 408. *Bourgs féodaux.*

Les villages de la seigneurie qui relèvent, comme le château et la ville, du chef de l'évêché de Metz, sont :

1° *Hoh-Franckenheim*. L'Église de *Franckenheim* figure, en 1178, parmi les biens de l'abbaye de Neuwiller<sup>1</sup>. Le pasteur de Waltenheim y dessert le culte protestant.

2° *Hoh-Azenheim*. Le pape Alexandre III annexe à la même abbaye l'Église d'*Azenheim* avec la dime et une cour. Les nobles de Waltenheim y possédaient un château qui fut détruit, en 1365, par les Strasbourgeois<sup>2</sup>.

La colline sur laquelle s'étend Azenheim, est dominée par une chapelle qu'ont rendue célèbre les pèlerinages dont elle est l'objet depuis que les habitants sont revenus au catholicisme, en 1688.

3° *Menchenhofen* et 4° *Nieder-Sulzbach* ont été vendus à Jean de Lichtenberg par Jeanne de Blanckenberg<sup>3</sup>. Le pape Alexandre III compte aussi la cour et la chapelle de *Menechenhoven* parmi les biens de Neuwiller.

5° *Utweiler* est passé aux seigneurs de Lichtenberg par Hedwige Sturm, épouse d'Otton Kuser.

6° Le hameau de *Gichtweiler*, énuméré avec ceux qui précèdent dans les fiefs messins, a péri depuis quelques siècles<sup>4</sup>. La banlieue a été rattachée à Ingwiller.

*Ringendorf*, acquis par les landgraves d'Alsace<sup>5</sup> et par Jean de Thelingen<sup>6</sup>, qui était peut-être leur vassal, devint plus tard un fief oblat de l'Empire. Le bourg de *Gottesheim* dépend de la paroisse de Breunshheim. Il y a dans le Brigau un village du même nom, que les *Altstætter* de Caltenbourg possédaient, au dix-septième siècle, avec les nobles de Landsperg. Le nôtre fut reçu à titre de fief, en 1453, par l'électeur palatin, du chef duquel les *Rathsamhausen zum Stein* tirent, après les Wensler, le droit de patronage, les dîmes et la cour dominicale. HERZOG parle longuement de la famille de Gottesheim<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Il y a un village du même nom dans l'Alsace supérieure. Voy. ci-dessus, § 56.

<sup>2</sup> KOENIGSNOW. cap. v, p. 289, § LXVIII.

<sup>3</sup> HERZOG, loc. cit., p. 45.

<sup>4</sup> Dans un écrit du landgrave de Hesse-Cassel, on lit : « *Wolgegründete gegen deduction*, » Documents de Marbourg de 1637. *Gichtweiler ein alt Capell*. Des lettres d'investiture, données par le roi en 1717, portent : « *Githsweiler*. »

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 226. — <sup>6</sup> HERZOG, liv. III, p. 42. — <sup>7</sup> Liv. IX, p. 167.

## § 409. Villages allodiaux.

Les villages allodiaux de ce bailliage sont :

1° *Riedheim*. 2° *Boselshausen*. 3° *Breunsheim*, autrefois *Bruningesheim*, que le seigneur Jean acheta des Blankenberg<sup>1</sup>. 4° *Dunzenheim*, qui donna son nom à une famille noble de Strasbourg, éteinte en 1473.

En 1154, les évêques de Strasbourg et de Spire comptèrent, parmi les biens de l'abbaye de Schwarzach, la cour de Dunzenheim, aujourd'hui perdue pour cette abbaye. Les Ochsenstein et après eux la famille de Deux-Ponts occupaient une cour comme fief mouvant de l'Église de Metz.

5° *Dürningen*, dont il a été parlé dans les propriétés de l'évêché de Strasbourg<sup>2</sup>. 6° *Ernolsheim*, autrefois *Eroldesheim*, dont la dime et l'Église sont attribuées, en 1178, à l'abbaye de Neuwiller. Il contient cent quatre feux, et il s'y trouve un château muni de fossés et de tours. 7° *Geisweiler*, vendu, au quatorzième siècle, en même temps que Melsheim, à Haman de Lichtenberg par les quatre frères de Falckenstein<sup>3</sup>. 8° *Gimbrett*, dépend de la paroisse de Reitwiller. 9° *Griesbach*, dont la cour avec la totalité de la juridiction appartenait à l'abbaye de Neuwiller et qui se fondit, en 1178, dans la paroisse de Neuwiller. 10° *Hattmatt*, village depuis longtemps détaché du château et de la seigneurie de Herrenstein<sup>4</sup>.

Sigfrid, chevalier de Hattematt, était l'un des gardiens du château de Lichtenberg.

11° *Imshheim*, autrefois *Hummenesheim* et *Imensheim*. L'Église de Hummenesheim avec la dime et une cour est aussi comptée, par Alexandre III, au nombre des biens de l'abbaye de Neuwiller. 12° *Isenhausen*, hameau. 13° *Kirweiler*, à la paroisse duquel a été annexée la localité précédente. 14° *Melsheim*, acheté, au quatorzième siècle, par les Falckenstein, en même temps que Geisweiler. Les habitants font partie de la paroisse d'Ingenheim. 15° *Reitweiler*, autrefois *Rutebur*, *Roitebo*, *Rutebé*. En 1178, Alexandre III confirma à l'abbaye de Neuwiller l'Église de *Routdebé* avec la dime, la cour et toute la juridiction. 16° *Wichersheim*, rappelé dans un titre de la collégiale de Neuwiller, de 1318, et 17° *Wilshausen*, autrefois *Wilgolshausen*, sont confiés à l'administration du curé de Ringendorf. 18° *Wellenheim* et 19° *Zebersdorf*, nommé dans une autre charte de Neuwiller, de 1344, sont des hameaux peu peuplés.

En 1128, Marmoutier possède *ad Dunzenheim mansa S. Martini et Ecclesia, in ipsa marcha sunt mansa decem*.

<sup>1</sup> HERZOG, liv. III, p. 42. — <sup>2</sup> Ci-dessus, § 242.

<sup>3</sup> HERZOG, loc. cit. — <sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 405.

La cure de Dunzenheim a été incorporée à l'abbaye de Marmoutier, en 1495, par Albert, évêque de Strasbourg.

On voit figurer Albert de Heroldestein dans une charte de 1158, par laquelle Erpho, abbé de Neuwiller, cède à Hugon, comte de Dagsbourg, des biens situés près du château de Warthenberg, *apud Dossenheim*<sup>5</sup>.

#### § 410. Bailliage d'Ingwiller. — Ville d'Ingwiller.

Le bailliage d'Ingwiller se compose de quelques fiefs, dont un du chef de Strasbourg, et de quelques propriétés allodiales.

*Ingweiler* est une petite ville forte qui comprend cent soixante feux, parmi lesquels on compte vingt-deux familles juives. Comme elle n'était pas défendue par un château, Louis de Bavière lui donna, en 1345, la permission de se ceindre de murailles<sup>1</sup>. Trois ans plus tard Charles IV permit de percevoir un droit sur le vin qui entrerait dans la ville ou qui la traverserait. Le but de cette faveur était de rendre plus avantageux les fiefs que les Lichtenberg tenaient de l'Empire<sup>2</sup>. Le droit de patronage appartient au seigneur. Le pape Alexandre III comprend au nombre des biens de Neuwiller, Ingewilr comme Reitwiller, avec la dîme et la cour. En 1633, cette ville reçut une garnison comme Bouxwiller et par la même raison. En 1674, Turenne y avait établi son quartier-général.

*Obersultzbach* fut vendu avec d'autres localités de la seigneurie aux Lichtenberg par Jeanne de Blanckenberg<sup>3</sup>. Il comprend quarante feux et avait autrefois son curé, mais il relève aujourd'hui d'Ingwiller. Près de là a péri jadis un hameau, nommé *Pfaffenholz*.

#### § 411. Ville de Neuwiller.

*Neuweiler* est une ville forte qui s'élève près de l'Église collégiale du même nom et que les latins ont appelée *Neovillarc*, *Novumvillare*, *Noviltarc*, *Neovilla*. Elle s'étend aux pieds des Vosges; la citadelle de Herrenstein en domine les environs qui sont très-riches en vignes, en prés et en forêts. Les habitants vivent surtout du produit de leurs troupeaux.

Dans un traité passé entre l'abbé et le comte Hugon de Dagsbourg, en 1158, Neuwiller est appelé *Neovilla*; des chartes de 1228<sup>1</sup> et de

<sup>5</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 366.

<sup>1</sup> HERZOG, liv. III, p. 44, et liv. V, p. 7.

<sup>2</sup> La charte a paru dans la *Vorstellung der beschaffenheit der Hanau-Lichtenberg-Reichs-lehen*, p. 26.

<sup>3</sup> HERZOG, liv. III, p. 45.

<sup>1</sup> Charte par laquelle l'évêque joint l'église paroissiale à la collégiale de Saint-Adelphe.

1257<sup>2</sup> le désignent sous les noms de *villa Novillarensis* ou de *villa Nuwiller*. Il fut peu après entouré de murs par Jacques, évêque de Metz.

En effet, à la mort de ce prélat, qui arriva en 1260, le siège de Metz resta vacant par suite des troubles qui agitaient la Germanie, et Sigismond de Lichtenberg en profita pour s'emparer du château et pour détruire les murailles de la ville<sup>3</sup>.

En 1299, on voit le sceau des bourgeois de la ville de Neuwiller pendre à des lettres du prévôt de Strasbourg<sup>4</sup>. Les fortifications de Neuwiller, d'abord de peu d'importance, s'augmentèrent peu à peu de ponts, de tours et de créneaux élevés<sup>5</sup>. En 1321, le Schultheis, le tribun et les autres juges de la ville, convinrent avec l'abbé de Neuwiller, « lorsque les bourgeois agrandiront leur ville ou s'occuperont de la fortifier et d'ajouter quelque chose à ses remparts, qu'alors lesdits bourgeois demandent à l'abbé des bois pour les ponts, les portes, les herses, les poutres des tours en pierre, et l'abbé ne repoussera jamais la demande des bois<sup>6</sup>. »

La ville était entourée d'un double mur flanqué de dix tours, aujourd'hui en grande partie renversées. L'une des quatre portes est murée. Le faubourg ne fut construit qu'après la ville; il en est question dans une charte de 1388. Neuwiller dut à l'intervention des Lichtenberg d'obtenir de Louis de Bavière, en 1337, des privilèges semblables à ceux dont jouissait Haguenau. Mais l'année suivante, Berthold, évêque de Strasbourg, fit subir à la ville les ennuis et les pertes d'un long siège, parce qu'elle était restée fidèle à l'empereur Louis. Auparavant déjà elle avait été exposée aux menaces du duc Albert d'Autriche<sup>7</sup>.

Du reste, il paraît que les seigneurs de Lichtenberg ont fait les efforts les plus ardents pour en rendre le rachat plus difficile à l'évêque de Metz.

Neuwiller était le siège de plusieurs familles nobles qui y résidaient, les unes, dans l'intérêt de leur sûreté, les autres, parce qu'elles occupaient des charges près de l'abbé. On y comptait les Durbach, les Rechberg, les Hund, les Küppenheim, les Firdenheim, les Bettendorf, les Fegersheim, les Mittelhausen, les Colmar et la famille même qui portait le nom de Neuwiller et qui s'éteignit, en 1482, avec Jean-Rulman de Neuwiller. En 1345, Hugo, dit de Wide, chevalier *residens in oppido*, vendit

<sup>2</sup> Charte de Jacques, évêque de Metz et de l'abbé de Neuwiller.

<sup>3</sup> SPRECKLIN, *Collectan. Ms.*

<sup>4</sup> La charte se trouve aux archives de Neuwiller.

<sup>5</sup> Voy. plus loin notre Dissertation sur l'art militaire en Alsace pendant le moyen âge.

<sup>6</sup> Ces paroles sont empruntées à une charte des archives de Haguenau.

<sup>7</sup> ALBERT. ARGENT. in *Vita Bertholdi* p. 175; KOENIGSHOV. cap. IV, p. 259 et 321.

quelques biens à l'abbaye. Toutes ces familles sont aujourd'hui éteintes. Ces extinctions furent cause qu'au seizième siècle, les comtes de Hanau-Lichtenberg appelaient Neuwiller un bourg, *Flecken*. Cependant, il conserve de nos jours le nom de ville et il compte au delà de cent cinquante bourgeois; les catholiques et les luthériens sont en nombre à peu près égal. Il s'y trouve quelques juifs. En 1563, la nef de l'église de Saint-Adelphe fut abandonnée aux protestants de la Confession d'Augsbourg. Le chœur, séparé par un mur, resta la propriété des chanoines. En 1736, il y a été construit un hôpital de Recollets. Le conseil de la ville se compose d'un Schultheis, de onze échevins et de dix autres assesseurs qu'on appelle *Gesslingers*, nom d'une origine incertaine. Un des échevins porte le titre de Stettmeister; il est élu chaque année par le magistrat. La nomination du Schultheis appartient au seigneur.

#### § 412. Possesseurs divers.

Neuwiller fut longtemps soumis à l'abbaye. Alexandre III, que nous avons déjà souvent cité, dit que le lieu même où est sise l'abbaye appartient à l'abbaye avec le village et l'intégrité de la juridiction. Bien plus, il apparaît par d'autres chartes du monastère que l'abbé a été maître du fond, qu'il a constitué un grand-bailli, qu'il a reçu le tiers des amendes, qu'il a exigé et perçu des impôts, qu'il a déterminé le système des poids et mesures, etc. Tels étaient encore les droits du monastère en 1470.

Le grand-bailli était noble le plus souvent. Ce bailli avait le droit de choisir un petit-bailli parmi les bourgeois. Le tribunal du premier était dans l'abbaye même, celui du second se trouvait dans la ville. Par la suite du temps, la juridiction du chapitre s'est restreinte dans l'enceinte de sa collégiale, de telle sorte cependant qu'il compte encore dans la ville, comme employés relevant de lui, quatorze bourgeois qui sont exempts des charges de la seigneurie. Le chapitre y possède encore une cour dominicale. Bien plus, je remarque que la directe du lieu a quelque temps compété à l'Église de Metz. Raynaud, évêque de Metz, l'engagea, en 1307, pour 3000 livres tournois, à Jean l'ainé, seigneur de Lichtenberg. Cet engagement fut ratifié par l'évêque Adhemar, en 1329 et en 1350, à la condition que l'évêque pourrait retirer son gage quand il voudrait et que les détenteurs ne pourraient le transmettre à d'autres. En 1380, l'évêque Théodore, désirant racheter Neuwiller et le château de Herrenstein, s'efforça, mais en vain, d'obtenir quinze années de terme. Ses successeurs et notamment Henri de Lorraine, en 1487, ayant vainement tenté d'opérer leur libération, le cardinal-évêque, Jean de Lorraine, s'arrangea pour que son frère, le duc Antoine, qui avait fait marcher son armée en Alsace,

contre les paysans rebelles, s'emparât, en 1525, de Neuwiller et des trois villages voisins, Ernolzheim, Hattmatt et Griesbach. L'affaire fut portée à la chambre et aux comices de l'Empire, et quatre ans après elle fut réglée par l'électeur palatin Louis en ce sens, que les lieux furent rendus au comte Philippe de Hanau-Lichtenberg, jusqu'à ce qu'un juge ou un arbitre terminât le différend. Ce qui s'opposait au rachat, c'est que les Lichtenberg réclamaient à l'évêque, non-seulement la somme qu'ils lui avaient prêtée, mais encore une indemnité représentative de ce qu'ils avaient dépensé pour les fortifications ou pour des achats de biens. Depuis ce temps Neuwiller resta la tranquille propriété des seigneurs de Lichtenberg.

#### § 413. Villages.

*Ingenheim*, fief de l'Église de Strasbourg, fut acheté, en 1352, par Eberlin de Greiffenstein<sup>1</sup>. Le château est mentionné avec le village dans l'acte de partage de 1480. Parmi les soixante feux qu'on y compte, il s'en trouve six d'israélites.

Aux villages féodaux succèdent les propriétés allodiales. *Lichtenberg*, près du château de ce nom, comme je l'ai déjà dit. *Wimmenau*.

*Reipertsweiler*, où est enseveli le comte Jacques, le dernier des Lichtenberg<sup>2</sup>.

Le village voisin *Selhof*, dont les Lichtenberg achetèrent l'avouerie des Ettendorf<sup>3</sup>. *Fullengarten*, où l'on élevait autrefois de jeunes poulains, circonstance qui a créé le nom du village. *Schillersdorff* et *Mietesheim* figurent, avec le droit de patronage de l'Église, au nombre des fiefs impériaux conférés, en 1405, aux Lichtenberg par l'empereur Robert. Mais comme les empereurs qui suivirent omirent les noms de ces localités dans leurs lettres d'investiture, les comtes de Linange se les attribuèrent avec la seigneurie d'Oberbronn comme étant leurs alleux. Il en résulta un long procès que les Hanau-Lichtenberg gagnèrent en 1711<sup>4</sup>. HERZOG<sup>5</sup> constate que les nobles de Hohenstein possédaient, en 1374, Schillersdorf comme fief mouvant des seigneurs d'Ochsenstein.

#### § 414. Bailliage de Pfaffenhoffen.

Le bailliage de Pfaffenhoffen consiste principalement en fiefs, autrefois

<sup>1</sup> HERZOG, *Chron*, liv. vi, p. 170. Voy. ci-dessus, § 254.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lib v, p. 35. — <sup>3</sup> *Ibid.*, lib, III, p. 45.

<sup>4</sup> Il a paru, en 1673, à Strasbourg, un écrit qui a pour titre : *Acta judicialia in sachen contra Leiningen-Westerburg, die dærfer Schillersdorff und Mietesheim betreffend.* — <sup>5</sup> Lib. vi, p. 175.

impériaux et aujourd'hui royaux, auxquels il s'est joint un fief du chef de l'évêché de Strasbourg, un autre de l'abbaye de Murbach et un alleu.

Les fiefs royaux ou impériaux sont :

1° La petite ville de *Pfaffenhofen*, qui ne fut entourée de murs qu'au seizième siècle<sup>1</sup>. Elle figure à titre de village dans une charte par laquelle l'empereur Frédéric IV a investi, en 1484, le seigneur George d'Ochsenstein de la moitié de cette localité<sup>2</sup>. En effet, les Ochsenstein tenaient, conjointement avec les Lichtenberg, Pfaffenhoffen et Niedermotern comme fiefs mouvant de l'Empire. Les Lorrains, alliés de l'Autriche, attaquèrent cette ville en 1633, mais ils furent repoussés par les Suédois après un sanglant combat<sup>3</sup>. Enfin, après le départ de ces derniers, ils sortirent de Haguenau et de Saverne où ils s'étaient réfugiés, et ils mirent le feu à Pfaffenhoffen<sup>4</sup>. On y compte environ cent cinquante familles, dont quatorze sont israélites. Erwin de Pfaffenhofen, cité comme témoin dans un procès par Wolfelin, Schultheis impérial de Haguenau, figure encore dans une charte que le roi Henri donna, en 1227, au monastère de Kœnigsbruck.

#### § 415. Villages.

2° *Altorf* et *Eckendorf* furent achetés, en 1332, des landgraves de l'Alsace inférieure par le seigneur Simon<sup>1</sup>. En 1417, l'empereur Sigismond assigne à l'abbaye de Sturzelbronn une cour dans l'une et l'autre de ces localités. Les Zugmantel, qui jouirent pendant quelque temps du village d'Altorf<sup>2</sup>, perçoivent à titre féodal la majeure partie de la dime dans Eckendorf, où réside un curé qui dessert les deux localités.

Les nobles d'Eckendorf, auxquels ils ont succédé, paraissent s'être éteints vers l'année 1432. Nous avons parlé ailleurs d'un Altorf qui appartient à l'évêque de Strasbourg<sup>3</sup>.

3° *Obermotern* et *Nidermotern*, village supérieur et village inférieur de la Moder. Charles IV vendit ce dernier au seigneur Louis<sup>4</sup>. Nous venons de voir qu'en 1414, il était avec Pfaffenhoffen la propriété des Lichtenberg, qui en avaient été investis en même temps que les Ochsenstein par l'empereur Sigismond.

Le premier forme à lui seul une paroisse; le second est desservi par le curé de Pfaffenhoffen. Nous parlerons du petit château de Nieder-Motherbourg lorsque nous traiterons des fiefs de Lichtenberg.

<sup>1</sup> HERZOG, *Chron.*, lib. III, p. 41. — <sup>2</sup> On lit dans cette charte : « Pfaffenhoven das halb dorff; Nieder Mottern den halben theil, etc. »

<sup>3</sup> CHEMNITZ, *Schued. Krieg in Teutschland*, t. II, p. 203. — <sup>4</sup> Id., p. 207.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 226. — <sup>2</sup> HERZOG, lib. III, p. 43.

<sup>3</sup> Ci-dessus, § 252. — <sup>4</sup> HERZOG, liv. cit., p. 41.



4° *Schalckendorf*, aussi acquis des landgraves<sup>5</sup> et devenu fief oblat de l'Empire, dépend de l'Église d'Obermotern.

5° *Schwindrazheim*. Cette localité était autrefois connue par le beau pain que faisaient ses boulangers. Frédéric I les proposa comme modèles, en 1164, à ceux de Haguenau. On dirait que c'est le *Gonesse*<sup>6</sup> de l'Alsace. En 1152, le comte de Sarrebruck enleva à l'abbaye de Schwarzach une cour *in Suinderatesheim*; il fut excommunié pour ce fait, et une sentence de Frédéric I l'obligea à la restitution<sup>7</sup>.

Deux ans après, les évêques de Spire et de Strasbourg annexèrent à cette abbaye la cour dominicale de Schwindratesheim *cum basilica*, c'est à dire avec le droit de patronage. Le village contient cent quinze feux, dont sept appartiennent aux juifs. La tradition veut qu'il y ait eu autrefois dans son territoire un autre hameau du nom de *Franckelshcim*.

§ 416. *Fiefs de l'Église de Strasbourg, de Murbach. — Allou.*

*Offweiler*, village de cent douze feux, a d'abord été un fief mouvant de Lorraine; il est devenu depuis la propriété de l'Église de Strasbourg. Il avait été conféré en commun aux Lichtenberg et aux Ettendorf. Les uns et les autres en ont été investis, en 1392, par le duc de Lorraine, qui, sept ans après, vendit le domaine direct d'Offwiller à l'Église de Strasbourg.

Déjà en 1237, le droit de patronage en avait été accordé par le monastère de Sainte-Croix à l'archidiaconat de Strasbourg. Dans le voisinage de ce village se trouve le prieuré de *Dhan*, de l'ordre teutonique, fondé, en 1368, par Eberard d'Ettendorf.

*Engweiler* est un fief de Murbach, de qui dépend le droit de collation; des Ettendorf<sup>1</sup> il est passé aux Lichtenberg, à l'extinction desquels il a été accordé aux seigneurs de Rappoltstein.

Cette concession donna occasion aux comtes de Deux-Ponts-Bitche, héritiers pour une part des Lichtenberg, de soulever un procès qui se termina, en 1482, par le paiement à leur profit d'une somme de 2000 florins. Jean Reinhart, le dernier des Hanau-Lichtenberg, parvint, en 1733, à faire déclarer par l'abbaye de Murbach les enfants de sa fille, quel que fût leur sexe, ses sœurs et les enfants de ses sœurs, capables de lui succéder dans ce fief. Après sa mort, le prince de Hesse-Darmstadt prit pos-

<sup>5</sup> Ci-dessus, loc. cit.

<sup>6</sup> *Gonesse* est un très-ancien village des environs de Paris, qui fournit le plus beau pain que mange la capitale.

<sup>7</sup> GUDEN. *Sylloge Diplomat*, p. 460, num. 7.

<sup>1</sup> Dans des titres des Ettendorf de 1347, on lit : « Ein dorf by Pffaffenhoven ; heisset « Enwilr. »

session de la propriété, mais l'affaire ayant été portée devant la cour suprême de Colmar, la cour préféra une sœur vivante du défunt au fils d'une autre sœur. Celle-ci étant morte en 1753, le prince entama un nouveau procès qui n'était pas terminé lorsque l'*Alsace illustrée* fut imprimée.

*Bischoltz* est le nom contracté de *Bischofesholz*, c'est un village allodial.

En 1175, le pape Alexandre III range au nombre des propriétés de Neuwiller, l'Église de Bischovesholz et les dimes. Le curé d'Offwiller y administre les sacrements.

#### § 417. Bailliage de Brumath. — Brumath.

Le bailliage de Brumath se compose de fiefs mouvant de Mayence, de l'Empire, de Metz et de Strasbourg; il comprend aussi un village allodial.

Parmi les fiefs de Mayence figure l'ancien Brocomagus, aujourd'hui *Brumath* ou plus communément *Brumt*, sur la Sauer. C'est le chef-lieu du bailliage; on y compte deux cent quinze feux. Nous avons dit ailleurs<sup>1</sup> comment cette localité est échue au monastère de Lorch dans le pays rhénan. Sous le règne de l'empereur Frédéric II, il passa avec ce monastère au pouvoir des évêques de Mayence<sup>2</sup>.

En 979, Otton II donna au monastère de Tegernsée un diplôme daté de *Brumada*. Wernher, abbé de Lorch, reçut de l'empereur Otton III un privilège pour battre monnaie, daté de *Brumogad*, in *Pago Helisaze*<sup>3</sup>.

Sous l'empereur Henri IV, l'abbé Winther « qui n'était pas un pasteur, « mais un loup, frère du comte Sigehard et oncle de ce fameux Adalbert, « archevêque du siège de Mayence, commença à abuser insolemment du « faste de sa noblesse, et par ses ruses perfides il donna en bénéfice à son « frère la villa et bien plus la cour de *Bruomat*, don de la munificence « royale, la moelle de l'Église de Lorch, terre fertile qu'avait bénie le « seigneur<sup>4</sup>. »

Avec le secours de l'empereur, Anselme, successeur de Winther, rendit à son Église *Bruomat* avec d'autres fiefs royaux que Winther avait livrés au pouvoir de certains laïques<sup>5</sup>. Mais sous l'empereur Henri V, l'abbé Bennon « outre d'autres énormités, détacha *Brumad* de son Église, à titre « de bénéfice<sup>6</sup>. »

Brumath ne devait plus lui revenir. Il paraît qu'alors il échut aux landgraves de l'Alsace inférieure; dans tous les cas il est certain qu'ils le ven-

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 458, § 185, et t. I, p. 578, § 192.

<sup>2</sup> Voy. SERARIUS, *Rer. Mogunt.*

<sup>3</sup> *Chron. Laurisham.* ad An. DCCCCXCVII. dans FRIEHER, *Scriptor. Rer. Germ.* t. I, p. 121.

<sup>4</sup> *Chron. alleg.* p. 135. — <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 154. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 142.

dirent , en 1332 , aux Lichtenberg <sup>7</sup>. Ce changement de maître fut un avantage pour Brumath , car ses nouveaux seigneurs obtinrent , en 1336 , de l'empereur Louis la permission d'élever le village au rang de ville <sup>8</sup>. Je vois Brumath figurer en cette qualité dans les lettres par lesquelles les comtes d'œtingen refusèrent de rendre ce fief à l'archevêque de Mayence. Ces lettres sont de 1339 <sup>9</sup>; la contestation eut donc lieu assez longtemps après la vente.

§ 418. *Histoire de Brumath sous les Lichtenberg.*

En 1384 , les seigneurs de Lichtenberg avisèrent à ce que la moitié de la ville , dont ils étaient eux-mêmes propriétaires , fut conférée en fief à Ulrich de Fénétrange par l'archevêque de Mayence <sup>1</sup>. Cependant , cinq ans après , je vois cette part entre les mains des comtes de Linange.

En 1389 , Émicon , comte de Linange , l'engagea au palatin Rupert l'aîné pour 4000 florins , et ce , malgré la foi qu'il avait jurée aux habitants. Brumath était alors défendu par un double château. Peu après Émicon mit la ville à sac <sup>2</sup>. En 1420 , l'archevêque Conrad investit le comte Émicon de la moitié de Brumath , ville et château , et des villages qui en dépendaient <sup>3</sup>.

Trente ans après , en 1451 , une guerre s'éleva entre les Lichtenberg et les Linange , guerre dans laquelle chacun eut ses partisans , et qui se termina au bout d'une année. Schaffrid , comte de Linange , fait prisonnier dans un combat avec George d'Ochsenstein , abandonna aux Lichtenberg pour sa rançon Brumath , Waltenheim , Gries et Weiler , qui étaient des fiefs mayençais , et d'autres biens encore <sup>4</sup>.

A cette époque , le château essuya un siège de six jours et fut renversé. En 1674 , Brumath , brûlé par une troupe de partisans , perdit son rang parmi les villes fermées. Ce fut sous les Romains une ville florissante ; sous les Francs , ce n'était qu'un bourg ; les Allemands en firent une ville forte ; elle redevint sous les Français un bourg de première grandeur.

On a commencé à bâtir le nouveau château en 1720 ; il a été fini huit ans après. Les habitants ont obtenu des empereurs , comme les bourgeois de Haguenau , le privilège de cultiver la garance. L'église paroissiale

<sup>7</sup> Voy. ci-dessus , § 222.

<sup>8</sup> HERZOG , lib. III , p. 138 , et lib. V , p. 6.

<sup>9</sup> SERARIUS , *Res. Mogunt.* vol. I , p. 676.

<sup>1</sup> SERARIUS , *Res. Mogunt.* vol. I , p. 696.

<sup>2</sup> KOENIGSHOV. p. 353 , § CXC.

<sup>3</sup> La charte autographe se trouve dans les archives de Linange-Hardenburg ; on y lit : « Bromot burg und statt halb mit dœrfern u. allem dem , das dazu gehœret. »

<sup>4</sup> HERZOG , lib. V , p. 25 et 31.

siale est dédiée à Saint-Nazaire, de même que l'abbaye de Lorch dont elle dépendait. Le seigneur exerce le droit de collation. La commanderie de Stéphansfeld y perçoit la dîme.

#### § 419. Villages.

*Krautweiler*, que les chartes appellent parfois *Weiler*, est un hameau qui jouit avec Brumath du privilège de cultiver la garance.

*Gries*. A la date de 921, la *Chronique de Lorch* l'appelle *Grioz*<sup>1</sup>. Dans une charte impériale de 1227, on voit figurer comme témoin Gerard de Gries<sup>2</sup>. HERZOG<sup>3</sup> a dit à tort que ce lieu, qu'il prétend s'être appelé aussi Kirchheim, était un des fiefs impériaux reçus par Charles IV.

*Waltenheim*, où se trouvent d'importantes carrières de gypse, communiqua à des nobles, éteints au seizième siècle, son nom qui devait passer à des étrangers.

Le dernier des comtes de Hanau s'est libéré, en 1716, du lien féodal qui l'attachait à l'Église de Mayence; ces localités doivent donc compter désormais parmi les propriétés allodiales<sup>4</sup>.

*Kurzenhausen* et *Weitbruch*, achetés par les Lichtenberg des landgraves de l'Alsace inférieure<sup>5</sup>, furent reçus par l'empereur Charles IV à titre de fiefs oblat. Dans un diplôme de l'empereur Philippe, donné à Haguenau en 1207, et dans d'autres chartes du treizième siècle, on lit : « *Wipruch*. L'un et l'autre dépendent de la paroisse de Gries.

En 1030, Bertha de *Brandenbruch*, sive de Griez, a donné ses biens à l'abbaye d'Ebersheim<sup>6</sup>.

#### § 420. Villages relevant de l'Église de Metz.

*Mittelhausen*, *Geudertheim* et *Eckwersheim* sont comptés comme fiefs mouvant de l'Église de Metz. Au quatorzième siècle, on voit figurer parmi les vassaux de l'Église de Strasbourg, Albert, chevalier de *Mittelhus*. Le dernier de cette famille étant mort en 1643, le petit château qu'il possédait à Mittelhausen passa aux Weisersheim et, dans la suite, à d'autres encore.

*Geudertheim*, bourg avec un château, compte près de cent feux. Le domaine direct en a été partagé entre l'Empire et l'Église de Metz.

<sup>1</sup> FREHERI *Scriptor.* t. 1, p. 118.

<sup>2</sup> Diplôme donné aux *Kœnigsbruck* par le roi Henri.

<sup>3</sup> *Chron.* lib. III, p. 43. — <sup>4</sup> *Voy.* t. 1, p. 579, § 193.

<sup>5</sup> *Voy. ci-dessus*, § 226.

<sup>6</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 192.

Les seigneurs d'Ochsenstein, qui ont été investis en 1378 et en 1458, par l'évêque de Metz, du château et de la moitié du village, ont vendu ce fief à Walther de Mulnheim; Mulnheim à son tour l'a cédé, en 1444, à Schaffrid, comte de Linange, pour 100 livres pfennings de Strasbourg. L'autre moitié du village fut engagée d'abord aux Mulnheim; l'empereur Robert l'impignora ensuite, en 1409, à Berthold de Wickersheim, Schultheis de Haguenau. Frédéric IV la donna au même titre aux Wurms d'Erstenberg. A l'extinction de ces derniers en 1586, elle fut conférée en fief, pour 1000 florins de l'Empire, à Matthias de Gottesheim<sup>1</sup>. Sous les Wurms, le gage avait déjà été tacitement converti en fief. Aussi, après l'extinction de cette famille, il y eut un procès, à l'effet de savoir si cette partie de Geudertheim était vraiment un fief ou si elle était restée à l'état de gage. Plus tard, les héritiers des Wurms firent d'actives démarches pour obtenir le remboursement de la somme prêtée<sup>2</sup>. Dans cet état, la juridiction de ce village s'exerce alternativement, par année, par des juges que désignent les seigneurs de Lichtenberg et les Gottesheim. Dietrich et Cunon de *Godertheim* étaient au quatorzième siècle des vassaux de l'Église de Strasbourg.

Dans les lettres féodales que donna, en 1378, Théodoric de Boppard, évêque de Metz, *Eckwersheim* est compté parmi les localités qui appartiennent à la seigneurie d'Ochsenstein<sup>3</sup>. George d'Ochsenstein, fait prisonnier par les Lichtenberg, leur donna, en 1454, ce village pour prix de sa liberté, mais à la condition que ces derniers le rachetèrent des mains des Mulnheim, à qui il avait été engagé. Cependant l'évêque, sans le consentement de qui cette cession avait été faite, en investit les Ochsenstein et, après leur extinction, Henri, comte de Deux-Ponts, en 1490, se réservant d'en chasser peu après les héritiers des Lichtenberg. Mais George, fils de Henri, réussit, en 1531, de faire conférer par l'évêque de Metz ce patrimoine des Ochsenstein à ses oncles paternels, qui possédaient, avec les comtes de Hanau, la seigneurie de Lichtenberg. De là, *Eckwersheim*, je ne sais par quelle erreur, passa aux comtes de Linange avec Oberbronn et les autres alleux des comtes de Deux-Ponts-Bitche, sis en Alsace, quoique cependant ils eussent dû, en vertu de la transaction signée à Heidelberg en 1544, échoir aux Hanau. Cependant, en 1709, les Hanau parvinrent à le récupérer, par arrêt du conseil suprême d'Alsace, comme fief mouvant de Metz.

<sup>1</sup> Voy. *HERZOG*, liv. VI, p. 288.

<sup>2</sup> Voy. *Consilior. Argent.* vol. I. Conf. XXXIV.

<sup>3</sup> Mais *Eckwersheim* et *Geudertheim* sont omis dans les lettres de 1555 que nous avons suivies dans l'énumération faite § 397 des fiefs que les Ochsenstein tenaient de l'Église de Metz.

*Hærdt* et *Bietlenheim* sont des fiefs de l'Église de Strasbourg, qui ont passé des Geroldseck aux Lichtenberg<sup>4</sup>. HERZOG<sup>5</sup> prétend qu'ils ont appartenu aux landgraves. Sur quoi base-t-il son témoignage ? Je l'ignore. Le premier de ces villages contient au delà de cent cinquante feux ; il y en a à peine trente dans le second.

En 1228, Marmoutier possédait *in Buotlenheim marca* (Bietlenheim), *Mansa I.*

#### § 421. Bailliage de Wolfisheim.

Le bailliage de Wolfisheim ne se compose que de deux villages, dont le premier est un fief mouvant de Metz, le second est un alleu.

*Wolfisheim*, village de plus de cent feux, se trouve à une lieue de Strasbourg. On y voit les ruines d'un ancien château; le blason qui en décorait la porte démontrait qu'il avait eu pour fondateurs les Museler, éteints en 1581<sup>1</sup>.

Le village fut brûlé dans la guerre que les Strasbourgeois soutinrent contre leur évêque au treizième siècle<sup>2</sup>. En 1255, un certain Conrad, comte forestier, y posséda quelques biens<sup>3</sup>. Le grand-chapitre de Strasbourg y perceoit la dîme. Le seigneur est collateur de la cure. La plus grande part des habitants professe la Confession d'Augsbourg; cependant, les catholiques et les réformés y exercent publiquement leur culte. Frédéric-Casimir, comte de Hanau, dont la femme était fille de George I, prince d'Anhalt-Dessau, favorisa les réformés, et, en 1654, il leur permit d'y célébrer leur culte. Le lieu où se trouvait la cour fut converti en un temple, dont se servent jusqu'aujourd'hui les réformés de Strasbourg. Par un décret de 1670, le comte étendit ce privilège à tous ses autres sujets.

L'office y fut d'abord dit en allemand et plus tard en français; mais en 1685, il fut restreint à la première langue par ordre du roi.

*Hangenbietenheim* compte soixante feux. KOENIGSHOVEN<sup>4</sup> nous apprend qu'en 1363, le comte de Blanckenbourg tua à *Hagendebütenheim* autant de paysans, sujets des nobles de Hohenstein.

Le 7 octobre 1070, Sigefrid, *vir militaris*, concède le village d'*Ulm* avec le château d'*Ulmberg* à l'évêché de Strasbourg, à la condition qu'il aura jusqu'à sa mort la jouissance de *Wolfgangesheim*. GRANDIDIER suppose qu'il s'agit ici de *Wolfisheim*<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 289. — <sup>5</sup> *Chron.*, lib. III, p. 59.

<sup>1</sup> HERZOG, lib. VI, p. 189. — <sup>2</sup> KOENIGSHOV. cap. IV, § LVII.

<sup>3</sup> Voy. *Parerga Götting.* t. I, lib. II, p. 111.

<sup>4</sup> *Chron.* p. 351, § 148. — <sup>5</sup> WERDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 244.

En 959, l'abbaye de Lure avait des biens *in loco qui dicitur Wolvesheim*<sup>6</sup>.

§ 422. *Bailliage et ville de Westhoffen.*

Le bailliage de Westhoffen, le plus méridional de tous, se compose de fiefs qui d'impériaux sont devenus royaux, et de fiefs messins. Les uns sont anciens, les autres dérivent de la seigneurie d'Ochsenstein.

*Westhofen*<sup>1</sup> est une ville qui contient au delà de trois cents feux; elle est depuis longtemps défendue par un mur et par un château. En 1179, le pape Alexandre III compte comme propriété de Marmoutier, une Église avec la dime et une cour dans Westhoffen. En 1302, l'empereur Albert I conféra, à titre d'engagement, les villages de Westhoffen et de Baldeburnen à Jean de Lichtenberg, son Landvogt en Alsace, pour 1000 marcs d'argent qu'il avait promis de lui payer. En 1347, Charles IV convertit le gage en fief. En 1368, Bourcard de Fénétrange et Ludemann de Lichtenberg transigèrent avec la ville de Strasbourg au sujet des *Usburger* de cette ville qui résidaient dans ces deux localités<sup>2</sup>. Guillaume, chevalier de Westhoffen, y possédait au milieu du quatorzième siècle, et à titre de fief, des biens-fonds appartenant à l'Église de Strasbourg.

Le vieux petit château de *Rosenburg*, qui touche à la ville, est passé depuis quelques siècles des Berckheim aux Mullenheim. Derrière la forêt de Westhoffen se trouvait le village d'*Elberforst*, qui a péri.

Avant que Balbronn et Westhoffen ne devinssent des fiefs de l'Empire, Frédéric, comte de Linange, avait reçu, en 1285, de l'empereur Rodolphe I Baldenbronn, à titre d'engagement, pour une somme de 480 marcs<sup>3</sup>. En 1193, l'empereur Henri VI avait donné une Église *in Baldenbrunne* au prieuré des Prémontrés de Haguenau. Les biens de ce prieuré parvinrent par voie d'achat, en 1543, à la ville de Haguenau, qui vendit peu après au comte de Hanau les droits qu'elle avait sur Balbronn. En 1204, l'empereur Philippe concéda à Henri I, duc de Brabant, trente charrettes de vin à prendre à *Baldeburn in Alsatia*; la même charte, qui a été donnée à Constance, déclare le Brabant fief du Saint-Empire Romain<sup>4</sup>. Ce village contient au delà de cent vingt feux. La charte de partage de la seigneurie

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Preuves*, t. 1, p. CXXI.

<sup>1</sup> Ce nom indique une localité située à l'ouest: il a été donné à Westhoffen par opposition à *Osthoffen*, village qui appartient aux Zugmantel et dont nous avons déjà parlé.

<sup>2</sup> Voy. WENCKER. *De Ussburg*. p. 92 sv.

<sup>3</sup> L'autographe de l'engagement existe dans les archives de Hardenbourg-Linange.

<sup>4</sup> MIRÆ *Opera Diplom.* Supplem. t. III, p. 75.

de Lichtenberg, datée de 1480, joint à Balbronn un château. *Linzingen*, village avec château, situé près de Balbronn, a péri.

Les Bœcklin ont compté parmi les fiefs qu'ils tenaient des Hanau-Lichtenberg, une cour et des biens situés à Balbronn. Léopold-Samson de Rathsamhausen leur a dernièrement succédé.

La collation de la cour de Westhoffen appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Elle a été définitivement incorporée à l'abbaye par un des papes d'Avignon, par Jean XXII, en 1330. Celui-ci ordonna à l'évêque de faire cette incorporation, parce que « les nobles des environs s'empressent à chaque vacance d'occuper ladite cour et de lui imposer, comme titulaires, des membres de leur parenté, pour la plupart illettrés, mineurs et nullement dans les ordres<sup>5</sup>. »

En 1439, les échevins de Westhoffen prient l'abbé de Marmoutier de consacrer la chapelle de *Bruderbach*, dédiée à la vierge Marie, « laquelle y opère des miracles pour guérir les maladies<sup>6</sup>. »

Au seizième siècle, les comtes de Hanau étaient seigneurs temporels de Westhoffen. Au dix-huitième siècle, le prince de Hesse-Darmstadt était héritier des droits du comte de Hanau, en 1740.

En 1128, Marmoutier possède *ad Westhoven mansa S. Martini sex cum Ecclesia et decimatione et sylva*.

#### § 423. *Trenheim*. — *Autres villages*.

*Trenheim*, village de quarante feux, est partagé entre les seigneurs de Lichtenberg et les nobles de Flachsland. Ces derniers ont reçu leur part de l'empereur Sigismond, mais ce n'a pas été sans difficulté. En effet, Gossius Schaub, à qui elle appartenait, étant mort, les Lichtenberg s'emparèrent de la localité en vertu d'une promesse qu'ils avaient reçue de l'empereur. Mais comme ils négligèrent d'en demander l'investiture, Sigismond, indigné de leur audace, en investit Gaspard Schlick et Wenceslas de Windeck. Mais en 1431, les Lichtenberg donnèrent satisfaction à l'empereur. La part des Flachsland est allodiale, ils la tiennent des d'Ulm. Les habitants, par un privilège particulier, sont libres de choisir l'un ou l'autre des seigneurs.

Nous avons déjà parlé plus haut<sup>1</sup> des villages qui viennent de la seigneurie d'Ochsenstein, et qui sont par conséquent des fiefs de l'Église de

<sup>5</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, analysées par M. SPACH.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, §§ 396 sv.



Metz. Ce sont : *Wolsheim*, *Ahlenweiler*, *Reinhardsmunster* et *Hengweiler*, auxquels s'est joint le village de *Haberacker*. Le premier relève de la paroisse d'Ingenheim, le second a son pasteur particulier. Les deux autres appartiennent au culte catholique. Ces localités relevaient du château d'Ochsenstein ; après l'extinction des seigneurs d'Ochsenstein en 1490, elles passèrent à Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, et par son fils, le comte George, à ses oncles paternels. C'est ce qui est arrivé aussi à Eckwersheim<sup>2</sup>. L'évêque de Metz consentit à toutes ces mutations et donna toujours les investitures. Enfin, elles furent réunies à la seigneurie de Lichtenberg, en 1570, lorsque Philippe, comte de Hanau, eut épousé Louise-Marguerite, fille unique de Jacques, le dernier des Deux-Ponts.

#### § 424. Bailliage et ville de Wœrth.

Ce bailliage, à l'exception du village de Gersdorf, est entièrement allodial.

*Wærdt* était autrefois la principale ville du Wasgau<sup>1</sup>. Elle tire son nom de sa situation qui en fait une île<sup>2</sup>. Elle est entourée de champs, de prés, de vignes et de forêts, elle est arrosée par la Sulzbach et la Sauer.

La Sulzbach, en entrant dans ses murs, se partage en deux branches. Un autel, que nous avons déjà décrit<sup>3</sup>, constate que Wœrth était déjà habitée sous les Romains. Cet autel a été découvert en 1577 : les habitants l'ont placé sur un socle qui porte une inscription<sup>4</sup>, indiquant, d'après une tradition fabuleuse, le nom du fondateur de la ville et la date de la fondation.

Les chartes ne nous apprennent rien de certain sur Wœrth avant le commencement du treizième siècle. A cette époque, en effet, le monastère de Sturzelbronn est cité comme ayant reçu les droits paroissiaux de Wœrth. Le domaine en fut vendu, en 1302, par un certain noble de Boland à Frédéric, comte forestier, qui le céda l'année suivante à Jean, seigneur de Lichtenberg<sup>5</sup>. L'empereur Louis IV conféra à cette ville, en 1330, les mêmes privilèges qu'à Haguenuau et entre autres la tenue des marchés<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> Voy. au § 430.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 214.

<sup>2</sup> *Werd*, dont on a fait *Kayserswerd*, île de l'empereur; *Donauwerd*, île du Danube. On écrit parfois *Wærd*, *Wærth*; les Allemands appellent *Werder* les habitants des Pays-Bas. Afin de distinguer cette ville de la *Werd*, bailliage de Benfeld, on écrit *Wærd*, *Wærdt*, *Wærth*. — <sup>3</sup> Voy. t. II, p. 580 sv.

<sup>4</sup> Voici cette inscription : *Anno DCCC. XXVII. buvet Conrad Her zu Lichtenberg Wærd*, 1580. HERZOG, qui croit cette tradition vraie, *Chron.*, liv. III, p. 54, et liv. V, p. 5, était alors bailli de Wœrth. Je le soupçonne d'être l'auteur de l'inscription.

<sup>5</sup> SCHILTER, *Glossar*. p. 835. — <sup>6</sup> HERZOG, liv. V, p. 7.

Charles IV écrivant aux dix villes de l'Alsace inférieure<sup>7</sup>, pour les inviter à se garder de toute atteinte aux droits de l'abbaye de Wissembourg, nomme en dernier lieu *Werde* et *Gerlingstorf*.

Wœrth a souvent éprouvé les injures de la guerre; ses murailles détruites le prouvent suffisamment. La charte de partage de 1480 constate qu'un château y était adjacent. De ses privilèges elle a conservé la tenue de quatre foires annuelles. On y compte cent vingt feux. Quelques auteurs qui se sont occupés du landgraviat de l'Alsace inférieure, ont confondu cette Wœrth, capitale du Wasgau, avec la Werd de Benfeld<sup>8</sup>.

#### § 425. *Gersdorf*. — Villages.

*Gersdorf* contracté de *Gerlinsdorf*, a été appelé la villa de Gerlach.

Ce lieu était autrefois ceint de murs, et il a reçu, en 1348, de Charles IV les mêmes privilèges que Haguenau et Rosheim<sup>1</sup>. Dans une autre charte de la même année que j'ai citée tout à l'heure, il est compté avec Wœrth au nombre des villes de l'Alsace inférieure. L'église paroissiale a été construite en 1339. Dans l'acte de partage de la seigneurie de Lichtenberg, dressé en 1480, il prend le titre de ville, *oppidum*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de quatre-vingt-dix feux, fief mouvant de l'évêché de Strasbourg.

Une part en a été vendue, en 1314, par Lambert de Born à Jean, seigneur de Lichtenberg<sup>2</sup>. Sur la montagne qui touche à Gersdorf, Reinhart, comte de Deux-Ponts<sup>3</sup>, a construit en 1518 une église, dédiée à Notre-Dame-du-Chêne, *unser lieben Frauen zur Eich*. Le concours de fidèles que cette chapelle a attirés, y a fait élever un couvent de Franciscains.

*Mitschdorf*, autrefois *Mizdorff*<sup>4</sup> et *Lampersloch* ou *Lamperthesloch*, remarquable par sa source de pétrole, ont été joints à la paroisse de *Preuschdorf*. Ce dernier village compte cent dix feux. *Dieffenbach*; *Oberndorf*: il y avait, au treizième siècle, des nobles de ce nom<sup>5</sup>. *Spachbach*, où l'on a découvert, en 1583, deux sarcophages romains<sup>6</sup>. *Mærsbronn*. Ces quatre endroits appartiennent à la paroisse de Wœrth. *Eberbach* contient quatre-vingt-six feux. *Griesbach*, village qu'il ne faut pas confondre avec une localité du même nom de la seigneurie de Bouxwiller. Un tiers seulement

<sup>7</sup> En 1548.

(Note du traducteur.)

<sup>8</sup> GULLIM, *Habsburg*. lib. VI, cap. II, p. 338. L'historien anonyme du landgraviat de l'Alsace inférieure et de Werd cité par SCHILTER, *Thesaur. Teuton.* t. III, p. 855.

<sup>1</sup> HERZOG, liv. III, p. 59. — <sup>2</sup> Ibid. et lib. VI, p. 156.

<sup>3</sup> Ce Reinhart était fils de Simon, comte de Deux-Ponts-Bitche, qui reçut, de concert avec sa femme Élisabeth, la moitié de la seigneurie de Lichtenberg à la mort de Jacques, le dernier des Lichtenberg, décédé en 1480. — <sup>4</sup> Trad. *Fuld.* p. 167.

<sup>5</sup> HERZOG en parle liv. VI, p. 195. — <sup>6</sup> Le même, liv. III, p. 35.

appartient à la seigneurie de Lichtenberg; les deux autres obéissent à celle d'Oberbronn. *Nieder-Steinbach*, sur le ruisseau la Steinbach : les nobles de Wasenstein se le sont partagé en 1304; de leurs mains il est passé en celles de l'abbaye de Neubourg. Il a ensuite été vendu avec *Pfaffenbrunn* aux Fleckenstein, en 1520, et par eux au comte de Hanau-Lichtenberg, en 1711, en même temps que le château de Wasenstein. Les comtes de Deux-Ponts-Bitche et l'abbaye de Kœnigsbruck y participaient autrefois au droit caduc ou mortuaire.

En 1157, Engelscalcus, abbé de Wissembourg, a donné à Nendungus, abbé de Neubourg et à son monastère, *Capellam Paphenburnen cum dote, cum quatuor mansis adjacentis terræ*. La charte de donation nous apprend que cette chapelle avait déjà été donnée aux religieuses de Kœnigsbruck par le même abbé, en vertu de son droit d'hérédité, et que ce fut sur la demande de ces religieuses qu'il la transmit à Nendungus. Dans cette charte, Engelscalcus prend le titre de *Dei gracia Leucopolensis Abbas*.

Le 28 octobre 1163, Reginald, abbé de Seltz, a cédé en emphytéose à Agnès, abbesse de Kœnigsbruck, un bien allodial que son abbaye possédait *apud villam Eberbach*. Ce bien avait été donné autrefois à titre de bénéfice à un chevalier du nom de Dagobert<sup>7</sup>.

#### § 426. Bailliage de Hatten.

Le bailliage de Hatten formait autrefois le *Pagus Hatgovie*; il porta même le titre de comté<sup>1</sup>. Il se compose exclusivement de fiefs autrefois impériaux, aujourd'hui royaux, qui ont été compris sous le nom d'Hatgovie.

*Hatten*, grand et riche village, célèbre par ses foires, était le chef-lieu de l'ancien *Comitatus Pagensis*; il comprend aujourd'hui au delà de deux cent vingt feux. Son château, qui est un fief mouvant de l'électeur palatin, est cité dans une charte de 1362. En 1250, le prieur de Honau en a cédé le droit de patronage à son chapitre.

*Ober-Betschdorf*, autrefois *Bettensdorf*, dont le curé est appelé *antistes specialis* de l'Église de Wœrth et de quelques autres encore. Volquin Sumer de Bettensdorf est cité comme témoin dans un diplôme que le roi Henri a donné, en 1227, au couvent de Kœnigsbruck.

*Nieder-Betschdorf*, *Schwabweiler* et *Reimersweiler*, autrefois *Reimbrechtsweiler*, sont annexés à la paroisse du précédent village.

<sup>7</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 336. — <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 393.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 214.

*Rittershofen*, autrefois *Rutershofen* et *Rottershoven*. Otton de Rottershoven et son frère Frédéric de Suffelnheim apparaissent comme témoins dans la charte de Henri que nous venons de citer.

*Kühlendorf*. En 1183, Jean, chanoine de Surbourg, donna à son église un bien in *Kilendorf*.

*Leutersweiler*. Une charte de 1356 écrit *Leiterswiler*.

*Bühel* a été vendu comme alleu, en 1360, aux Fleckenstein par les comtes d'Eberstein, auxquels il était advenu par la mort de Guillaume de Winstein et de sa femme. Il fut offert en fief aux comtes de Deux-Ponts avant l'an 1369<sup>2</sup>. De ces derniers le domaine direct et même le domaine utile passèrent, en 1570, au dernier seigneur de Fleckenstein, qui y est enterré, et à sa mort aux comtes de Lichtenberg. En 1481, l'empereur Frédéric y investit les nobles de Windeck de la juridiction, de la tenue des marchés et du droit de percevoir les impôts.

En 1356, Sigismond de Lichtenberg convint avec Henri de Fleckenstein de Bickenbach que dans toutes ces localités, à l'exception de *Bühel*, qui n'appartenait pas encore aux Lichtenberg, et de *Westhoffen*, il jouirait seul de la justice capitale et du droit de l'hospice, mais que les autres droits seraient en commun entre lui et les Fleckenstein<sup>3</sup>. Cet accord fut approuvé, en 1370, par l'électeur palatin Rupert, qui y ajouta des conditions nouvelles. Tout ce qui dépendait du château de *Rœdern*, appartenant aux Fleckenstein et fief mouvant des palatins, fut vendu à Philippe I, comte de Hanau, et offert de nouveau à titre de fief, en 1494, à Philippe, électeur palatin, avec d'autres biens, parmi lesquels se trouvait la cour domaniale du village de *Schwabwiller*. Cependant une charte d'investiture de 1423 nous apprend qu'une partie de la juridiction criminelle, exercée par les palatins dans l'*Hatgovie*, était un fief de la seigneurie de Lichtenberg. Nous verrons, en traitant de la seigneurie de Fleckenstein, que l'*Hatgovie* renfermait la majeure partie de leurs terres.

#### § 427. *Bailliage d'Offendorf*.

Ce bailliage, vulgairement *Staab-Offendorf*, s'étend le long du Rhin et

<sup>2</sup> En effet, cette année-là Sigismond et son frère Hanemann, comtes de Deux-Ponts-Bitche, permirent à Henri de Fleckenstein l'aîné de constituer à sa femme un douaire de 1500 florins sur cette localité.

<sup>3</sup> Voici les paroles de cette charte : « Das wir Symunt besunder vorus haben die « hohen gerichte u. herberge in den vogen. dœrfern, bennen u. gerichtten, u. do- « nach follent wir u. Heinrich von Fleckenstein gemeine haben u. niessen alle an- « dere gerichte, benne u. lute in den vogen. dœrfern u. gerichtten, banwine, grave- « schaff, habern u. hunre, etc. »

comprend cinq villages. Il était autrefois réuni à celui de Lichtenau, qui est sur la rive droite du fleuve. Il est presque entièrement allodial.

*Offendorf*, village de cent quarante feux, est appelé *Offerendorf*<sup>1</sup> dans les lettres de 1187, par lesquelles l'empereur Frédéric I y assigne une cour au couvent de Koenigsbruck. En 1689, le culte de la Confession d'Augsbourg y a été aboli.

*Hertlisheim*. Il existe une petite ville du même nom dans l'Alsace supérieure<sup>2</sup>; au quatorzième siècle, on écrivait *Herlofesheim*. C'est un bourg important où l'on compte plus de trois cent vingt feux. La religion y a été changée comme à Offendorf.

*Rohrweiler*, plus petit que les autres, a été vendu, en 1342, par les landgraves de l'Alsace inférieure aux seigneurs de Lichtenberg<sup>3</sup>.

*Drusenheim*, localité remarquable, autrefois défendue par un château, que l'on appelait le *Burghof*, et par des murailles. Elle contient cent cinquante feux. D'abord fief de l'Empire, Drusenheim devint un alleu, en 1420, par les nobles du même nom. Douze ans après, elle fut cédée aux Lichtenberg<sup>4</sup>. On voit par un titre de 1154, que l'abbaye de Schwarzach y possédait une cour *cum basilica*, c'est-à-dire avec droit de patronage; elle jouit encore de ce droit. A l'abbaye appartiennent encore des biens-fonds annexés autrefois au château. En 1689, le catholicisme y a été rétabli.

*Oberhofen*, qu'un diplôme donné par l'empereur Philippe en faveur de Haguenau, en 1207, appelle *Obernhofen*, est en partie un fief de l'Église de Spire et en partie un alleu. Le droit de patronage de l'église en a été donné, en 1298, à l'abbaye de Neubourg par Frédéric de Lichtenberg, prévôt du grand-chapitre de Strasbourg, qui obtint à cet effet le consentement de ses oncles paternels. Ce village contient au delà de quatre-vingt-dix feux. Il est le seul de tout le bailliage qui soit resté attaché à la Confession d'Augsbourg.

§ 428. *Châteaux divers*. — *Winstein*. — *Arnsperg*. — *Philippsbourg*. — *Falckenstein*. — *Wasenstein*.

Je dois parler ici de quelques châteaux détruits de la seigneurie de Lichtenberg.

*Hunenburg*, dont j'ai déjà parlé d'une manière plus spéciale<sup>1</sup>, est pour un quart un fief palatin.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 492, § 235. — <sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 140.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 226. — <sup>4</sup> HERZOG, liv. VI, p. 208.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 401.

*Winstein* est formé de deux châteaux, l'un ancien, qu'on nomme *Altwinstein*, l'autre moderne, *Neuwinstein*. Il s'élève au-dessus de *Reichshoffen*.

Le tiers seulement de l'*Altwinstein* appartient à la seigneurie de *Lichtenberg*, comme fief autrefois impérial, duquel dépendaient certains biens sis à *Haguenau*, ainsi que nous l'apprennent une charte de *Sigismond* datée de 1414 et quelques autres encore. Nous entrerons dans plus de détails sur le *Neuwinstein* à propos de la seigneurie de *Schœneck*.

*Arnsperg*. Il existe également deux châteaux de ce nom, le grand et le petit; ils sont fort distants l'un de l'autre. Le grand fut acheté des *landgraves* de l'Alsace inférieure, en 1332, par les *Lichtenberg* avec les biens et villages qui en dépendaient<sup>2</sup>. Dans les lettres par lesquelles l'empereur *Robert* investit, en 1405, *Louis*, seigneur de *Lichtenberg*, des fiefs impériaux, je vois figurer *dimidium castrum Arnsperg*. Mais *Sigismond* et ses successeurs mentionnent simplement le château d'*Arnsperg*. C'est ce que fait aussi l'acte de partage de la seigneurie de 1480. Cependant les lettres-patentes, datées de 1717, que le dernier comte de *Lichtenberg* obtint du roi pour sa fille, ne mentionnent plus que la moitié du château. Les *Fessler* d'*Arnsperg*, qui avaient pour armoiries un lys de gueules, se sont éteints dans *Louis*, décédé en 1564.

Le petit *Arnsperg*<sup>3</sup>, près de *Wasenstein*, appartenait à la noble famille de *Wasenstein*. En 1335, *Cunon* de *Wasichenstein*, chevalier, ayant troublé la paix publique, en fut puni par les gardiens de cette paix sur le *Rhin*; il perdit son château qui fut emporté de vive force. Il paraît que ce château devint alors la propriété des comtes de *Deux-Ponts-Bitche*; il passa avec leur comté au duc de *Lorraine*. En 1606, il fut rendu par une transaction amiable au comte de *Hanau-Lichtenberg*, en même temps que la seigneurie de *Lemberg* et le château de *Lutzelhard*. En effet, dans cette transaction le duc *Charles* renonça aux deux vieux édifices en ruines du « petit *Arnsperg* et de *Lutzelhard*. » *Lutzelhard*, voisin d'*Arnsperg*, fut vendu, en 1363, à *Henri* de *Fleckenstein* par quatre nobles de la famille de *Wasselnheim*<sup>4</sup>.

*Philippsburg*, près du grand *Arnsperg*, a pour fondateur *Philippe IV*, comte de *Hanau-Lichtenberg*. Son nom même l'indique. Il a été construit spécialement comme rendez-vous de chasse. Par la même transaction de 1606, dont je viens de parler, le duc de *Lorraine* renonça aux biens et aux terres situés près du château de *Philippsbourg*.

*Falckenstein* est le nom d'un vieux château et d'une ancienne famille.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 226.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 311. — <sup>4</sup> *Henzen*, loc. cit., p. 212.

Jacques, le dernier des comtes de Deux-Ponts-Bitche, et Philippe IV, comte de Hanau-Lichtenberg, l'achetèrent au seizième siècle des nobles de Falckenstein, dont le dernier, Balthasar, mourut en 1583<sup>5</sup>. Une charte de Neubourg, datée de 1128, nous fait connaître Pierre, comte de Falckenstein, qui, dans d'autres titres, prend le nom de comte de Lutzelbourg. Walther de Falckenstein vendit, en 1237, à l'abbaye de Neubourg un fief impérial situé à Dauchendorf. En 1316, Geoffroi, Conrad, Henri et Jacques, écuyers de Falckenstein, firent avec la ville de Strasbourg un traité, par lequel ils s'engagèrent à ne lui causer aucun dommage par leur château de Falckenstein, et à ne le céder à d'autres ni à titre de vente ni à titre d'engagement<sup>6</sup>.

*Wasenstein*, *Wasichenstein*, c'est-à-dire *Roche des Vosges*, appartenait au treizième siècle et au commencement du quatorzième à des nobles qui en portaient le nom, et entre lesquels il était partagé. Il passa ensuite par mariage aux seigneurs de Hunembourg et par eux aux Fleckenstein, du moins pour une partie<sup>7</sup>. Ce château devint, peu à peu, une ganerbie de plusieurs familles. En 1377, Cunemann de Hohenstein et son frère Engelhard vendirent leur droit à Erpfein d'Altorf, à Jean Ostertag de Winstein et à Jean de Clopfesberg, écuyers. En 1414, il se forma pour la partie supérieure du château une paix castrale entre les trois Henri de Fleckenstein, et les Mœnchheimer de Deux-Ponts; il y en eut une autre, en 1463, entre Jean, Jacques et Frédéric de Fleckenstein, George de Schauenbourg, Jacques d'Oberkirch, Henri, Simon et Mathias Mœnchheimer, Frédéric Bitche et son fils. En 1468, Jacques et Frédéric de Fleckenstein donnèrent à la fille de leur sœur, Catherine de Schwabenbourg, à son mari Albert-Wolf de Hofwihl et à Christophe de Hadstatt, tout ce qu'ils avaient de droit dans l'*Ober-Wasenstein*. En 1505, Jacques de Fleckenstein décida que Wasenstein resterait dans sa famille, à l'instar des fiefs, et qu'il ne reconnaîtrait jamais de filles pour héritières.

#### § 429. *Bailliages d'outre Rhin. — Bailliage de Lichtenau.*

La seigneurie de Lichtenberg possède depuis une haute antiquité deux bailliages sis outre Rhin, qui sont soumis à l'Empire d'Allemagne, comme celui de Lemberg, et qui ont reçu leur nom de Lichtenau et de Wilstædt.

*Lichtenau* est une ville qui ne contient que cent feux. Elle fut construite vers la fin du treizième siècle, ou tout au moins entourée d'un mur, par

<sup>5</sup> Id., liv. III, p. 50, et liv. V, p. 8.

<sup>6</sup> Leur charte se trouve dans WENCKER, *Apparat. Archivorum* p. 195.

<sup>7</sup> Voy. ci-dessus, § 401.

Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg<sup>1</sup>. L'impôt et le droit de conduite, surtout sur le Rhin, sont fiefs impériaux, concédés, en 1434, par l'empereur Sigismond.

Outre cette petite ville, le bailliage contient encore quinze villages. Ce sont : *Scherzheim*, *Graulsbaum*, *Hehnlingen*, *Muckenschopf*, *Memprechtshofen*, *Holzhausen*, *Haussgereuth*, *Diersheim*, *Leutesheim*. Ceux qui suivent sont fiefs de l'Église de Strasbourg : *Freystætt*, le plus grand de tous ; *Bischofsheim zum Steg* ; *Linx* ; *Hohbühn* ; *Bodersweger* ; *Zierelshofen* ; il s'y joint le hameau de *Rencherlocherhof*.

#### § 430.

Le bailliage de *Wilstædt*, le plus rapproché de Strasbourg, comprend les localités suivantes :

*Wilstætt*, grand village avec un ancien château. Il est appelé *Gwillistet* dans la charte par laquelle Boronus a donné au monastère de Honau sa part de l'île, dans laquelle s'élevait la construction nouvelle<sup>1</sup>. C'est un fief de l'Église de Strasbourg. Mais l'impôt est, comme à Lichtenau, un fief de l'Empire.

*Korck* est aussi un village remarquable, où se trouve la résidence du bailli. Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Étienne, dressé par Adelbert, on lit : *Allode Comitum Hugonis Chorecka*.

*Odelshofen* ; *Neumuhl* ; *Querbach* ; *Eckartsweyer* ; *Hesselhurst* ; *Hohnhurst*, qui est aussi un fief de l'évêché de Strasbourg ; *Legelshurst* ; *Bolzhurst* ; *Sand* ; *Auenheim*.

Dans d'anciennes lettres des évêques de Strasbourg, qui confèrent des investitures aux seigneurs de Lichtenberg, on voit énumérés *Weisweiler*, château sur le Rhin ; *Gundesweiler*, *Neuland*, *Guerge* et *Renchenbach*, villages détruits. Le château de *Wiswiler* était, au milieu du quatorzième siècle, la propriété de Frédéric d'Usenberg<sup>2</sup>. A la fin du même siècle il s'éleva, à propos de ce château, un procès entre le margrave de Hochberg et Jean de Lichtenberg ; ce procès fut vidé, en 1404, dans la chambre féodale de l'évêché. Jean eut gain de cause. La moitié de ce château fut engagée pour trois ans, en 1407, à Égenolphe et à Jean de Rathsamhausen par Louis, oncle paternel de Jean ; l'autre moitié avait été récupérée par le margrave de Hochberg. Ce dernier succéda à la famille de Lichtenberg

<sup>1</sup> ALBERT. ARGENT. p. 109 ; FR. IRENICUS *Exeg. German.* lib. XII, p. 398 ; voy. ci-dessus, § 294.

<sup>2</sup> MABILLON. *Annal. Bened.* t. II. Append., p. 693.

<sup>3</sup> La seigneurie d'Usenberg était située autrefois entre Kentzingen et Brisach.



lorsqu'elle s'éteignit, et de là tout Wiswiler devint la propriété du margrave de Baden-Durlach.

### § 431. *Bailliage de Lemberg,*

Tous les districts et toutes les terres dont nous avons opéré le recensement formaient la seigneurie telle que les Lichtenberg la possédaient. Il s'y rattacha depuis un nouveau bailliage que les Hanau-Lichtenberg reçurent du comté de Deux-Ponts-Bitche. C'était le bailliage de Lemberg, situé entre l'Alsace, la Lorraine et les possessions de Deux-Ponts. Je vais en analyser en peu de mots les diverses localités.

*Lemberg*, antique château avec un petit bourg et une quantité considérable de forêts. Dans le partage des propriétés de Bitche, qui eut lieu, en 1476, entre les quatre frères, il échut à Frédéric le puîné. *Pirmensens*, aujourd'hui chef-lieu du bailliage, comptant environ cent trente feux; les Hanau-Lichtenberg y ont construit un château de chasse qui a été souvent la résidence du prince. Cette localité a reçu son nom de saint Pirmin, qui a habité quelque temps ce pays des Vosges; c'est ce qui l'a fait nommer *Pirminsit*, *Byrnesesse*<sup>1</sup>, séjour de Pirmin. Dans les environs on retrouve encore la forêt de Pirmin, la fontaine de Pirmin. *Winzlen*; *Gerspach*; *Fohrbach*; *Fræschen*; *Eischweiler*, pour la moitié; *Hoh-Einæd*; *Burgalben*; *Donnsieders*; *Münchweiler*; *Rupertsweiler*; *Vinningen*; *Imspach*; *Trulben*; *Hulst*; *Eppenbronn*; *Kræppen*; *Riedelberg*; *Simpten*; *Erlenbronn*; *Schweichs*; *Obersteinbach*; *Fischbach*<sup>2</sup>, dont la majeure partie appartient à l'évêché de Spire; *Reissel*; *Bærenthal*; *Philippsburg*; *Mühlenthal*; *Leitzelthal*; *Liespach*, avec les quinze hameaux suivants: *Hungerspfuhler-Hof*, *Hasen-Eckerhof*, *Grandfilischer-Hof*, *Ketterich-Hof*, *Ruhehanker-Hof*, *Salzweg*, *Glasskempten*, *Stephansbronnen*, *Felsenbronner-Hof*, *Stiedersbach*, *Kahlissey*, *Erlenkopf*, *Petersbronner-Hof*, *Fischer-Hof*, *Reinhards-Hof*. Dans toutes ces localités du bailliage on ne compte pas plus de neuf cent feux. Bien que quelques-unes d'entre elles soient situées en Alsace, elles sont cependant assignées au bailliage de Lemberg.

Comme après la mort des Bitche, dont la famille s'éteignit, en 1570, dans la personne de Jacques, les ducs de Lorraine s'étaient emparés des terres que possédaient ces derniers hors de l'Alsace, les comtes de Hanau-

<sup>1</sup> Ce nom se trouve dans une charte de 1327 appartenant à l'abbaye de Hornbach où mourut saint Pirmin. Dans les anciens monuments, les terres de cette abbaye sont appelées *Dannus S. Pirminii*, *S. Pirmins Lande*. WARMANN, qui a écrit la vie de saint Pirmin, cite la *villa Pirminshusna*. VOY. MABILLON, *Act. Sanct. Bened.* t. IV, p. 154.

<sup>2</sup> C'est là qu'est la limite de l'Alsace.

Lichtenberg revendiquèrent l'héritage de Jacques, en raison du mariage qu'avait contracté sa fille. Le procès fut porté devant la chambre impériale. Pendant le cours de ce procès, il intervint, en 1606, une transaction par laquelle les Lorrains renonçaient à tous droits « tant sur le « château de Lemberg et son district que dans les cantons d'Eppenbronn, « Schweigs, Trulben, Hulst, Greppen et Steinbach, dans les deux vieux « édifices en ruines, le petit Arnsperg et Lutzelhard, et dans le canton de « Fischbach, ainsi que sur toutes les forêts, bois, propriétés et biens, « situés vers les petits châteaux de Lichtemberg, Philippsbourg et Lem- « berg, avec tout ce qui en dépend et pourra en dépendre. » A son tour le comte de Hanau promit « qu'aucun de ceux qui habitent les cantons « d'Eppenbronn, Hulst, Schweigs, Trulben, Greppen et Steinbach ne se- « ront forcés par lui, contre la liberté de conscience, de se détacher de « l'Église catholique-romaine. » Nous connaissons par cette charte le dis- trict du château de Lemberg et les lieux qui en avaient été détachés. Le bailliage jouit de tous droits d'alleu.

§ 432. *Triple période de cette seigneurie. — Graves procès qu'elle eut à soutenir. — Charges de l'Empire.*

Si l'on considère les propriétaires de la seigneurie de Lichtenberg pendant le cours de cinq siècles, on reconnaît facilement que son histoire se divise en trois époques remarquables. La première comprend l'administration des seigneurs de Lichtenberg même et se termine, en 1480, avec Jacques, le dernier de la famille. La seconde commence avec les comtes de Hanau. Philippe I, frère de Reinhart III, avait, en effet, obtenu la moitié de la seigneurie<sup>1</sup> en épousant Anne de Lichtenberg, nièce de Jacques par son frère Louis. Elle se continue par Philippe V, son arrière-petit-fils, qui, par son mariage avec Marguerite-Louise, héritière du comté de Deux-Ponts-Bitche, acquit, en 1570, la plus grande partie de l'autre moitié, et notamment le reste des fiefs dont jouissaient les Lichtenberg<sup>2</sup>. Cette période se clot, en 1736, à Jean-Reinhart, le dernier des Hanau.

<sup>1</sup> En effet, en vertu d'une transaction passée entre les comtes de Hanau et ceux de Deux-Ponts-Bitche en 1480, elle fut partagée de telle sorte que Philippe I, comte de Hanau, reçut pour sa part les seigneuries de Bouxwiller, de Pfaffenboffen, de Westhoffen et de Hatten; Simon Wecker, comte de Bitche, reçut pour la sienne la seigneurie d'Ingwiller avec le district d'Oberbronn, qui en est aujourd'hui détaché, et celle de Wörth. Il fut convenu en outre que les deux héritiers jouiraient en commun du reste des propriétés, parmi lesquels figuraient les châteaux de Lichtenberg, de Hunenbourg, de Winstein et d'Arnsperg.

<sup>2</sup> Nous parlerons en particulier des alleux qui constituent la seigneurie d'Oberbronn.

La troisième est celle de la famille des landgraves de Hesse-Darmstadt. Louis VIII, alors qu'il était prince héréditaire du landgraviat, épousa, en 1717, Caroline-Christine, fille de Jean-Reinhart. Son fils devint l'héritier de la seigneurie à la mort de son aïeul maternel, et il en reçut l'investiture des mains de Louis XV.

Comme le corps de Lichtenberg se compose d'alleux et d'un très-grand nombre de fiefs mouvant de divers états de l'Empire, du roi, des palatins, de Metz, de Strasbourg, de Spire, de Murbach, auquel il faut ajouter ceux de Mayence, convertis en alleux au dix-huitième siècle, il n'est pas étonnant si à la mort des comtes de Hanau il surgit divers procès.

Le roi de Pologne, Auguste III, en intenta un en 1750, comme électeur de Saxe, à Louis, prince de Hesse-Darmstadt, héritier des fiefs impériaux. Le roi s'appuyait sur un diplôme de 1625, par lequel l'empereur Ferdinand II promettait à Jean-George I, électeur de Saxe, et à ses héritiers, que si les comtes de Hanau venaient de s'éteindre, ils leur succéderaient dans leurs propriétés. Le roi succomba devant la cour suprême d'Alsace. Au moment où l'*Alsace illustrée* s'imprimait, le conseil suprême avait encore à statuer sur une contestation qui s'était élevée entre le prince Louis et l'évêque de Metz. Ce dernier soutenait que les fiefs relevant de lui étaient masculins. La cour n'avait pas décidé non plus si les fiefs de Lichtenberg ne relevaient, quant à l'investiture, que du roi et de son parlement.

La seigneurie de Lichtenberg, constituée sous l'Empire romain allemand, fut obligée par un décret des Comices de fournir, en 1431, dix lances<sup>3</sup> contre les Hussites. En 1468, elle dut envoyer comme contingent contre les Turcs huit cavaliers et seize fantassins. La matricule de l'Empire et la correction qui en fut faite en 1557, taxa le comte de Hanau à seize cavaliers et à vingt-deux fantassins pour la moitié de la seigneurie qu'il possédait. Les comtes de Deux-Ponts-Bitche qui jouissaient de l'autre moitié, en même temps que de la seigneurie d'Ochsenstein, étant décédés en 1570, le questeur de l'Empire voulut augmenter les charges de l'Empire qui frappaient les comtes de Hanau, héritiers pour cette partie des Deux-Ponts.

<sup>3</sup> *Gleven*, *Glefener*, du gaulois *Clave*, qui signifie *lance*. Un cavalier de ce genre était accompagné de deux ou trois autres soldats armés d'arcs et de traits. Ainsi dix lances formaient le plus souvent quarante cavaliers. De même en France, la *lance* se composait de quatre chevaux, ce à quoi il faut bien prendre garde lorsqu'on évalue les forces militaires du moyen âge.

§ 433. *Cour féodale de Lichtenberg. — Fiefs des Rathsamhausen.*

A la description de la seigneurie de Lichtenberg nous joignons celle de la cour féodale qui comprend les bourgs et villages placés sous la dépendance de la seigneurie et de celle d'Ochsenstein.

*Ehenweyer*, double château avec les quatre villages de *Rathsamhausen*, de *Mietersholz*, d'*Eschau* et de *Wibolsheim*. Par un privilège que les seigneurs de Lichtenberg leur donnèrent en 1367, la branche des Rathsamhausen-d'Ehenweyer possède ces villages à un titre tel que les héritiers peuvent se les partager entre eux.

En 1466, il s'est conclu à Ehenweyer une paix castrale entre les Rathsamhausen. Le château est depuis longtemps détruit. A ses pieds, il s'est formé un petit hameau de trente feux, habité surtout par des pêcheurs.

A Rathsamhausen se trouvait autrefois un château qui a été le berceau de la famille à laquelle il a donné son nom. Aujourd'hui on appelle ce village *Nieder-Rathsamhausen* pour le distinguer d'*Ober-Rathsamhausen*, fief du comté de Horbourg, qui appartenait aux Rathsamhausen zum Stein<sup>1</sup>. Cette localité est citée par les *Annales de Colmar* sous la date de 1260; il en est aussi question dans la *Chronique* et les chartes d'Ebersmunster<sup>2</sup>.

*Mietersholz* remonte à la période Francique<sup>3</sup>. C'est un bourg important dont les habitants suivent le culte de la Confession d'Augsbourg.

Nous avons déjà parlé d'*Eschau*<sup>4</sup>.

*Wibolsheim* figure sous le nom de *Weibilesheim* dans un diplôme que l'empereur Lothaire a donné, en 845, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne.

Les Bœcklin y possédaient le château de *Knobelsburg* qui a été construit au seizième siècle par l'aîné de la famille.

*Fegersheim*, *Ohnenheim* et *Weyler*. Les Rathsamhausen les ont reçus en fief, d'abord des Ochsenstein, ensuite des comtes de Deux-Ponts et enfin des Hanau-Lichtenberg. En 1368, Otton d'Ochsenstein, qui avait permis que ces localités fussent partagées entre Hartmann et son frère Théobald, voyant qu'ils étaient sur le point de s'éteindre sans descendance masculine, leur substitua leurs agnats Lutemann et Jean; par d'autres lettres des Ochsenstein, cette substitution s'étendit peu après à toute la famille des Rathsamhausen. L'investiture leur fut accordée, en 1486, par Henri de Deux-Ponts, héritier des Ochsenstein, et, en 1570, par Philippe de Hanau, héritier des Deux-Ponts.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 116.

<sup>2</sup> MARTÈNE, *Thesaur. Anecd.* t. III, col. 1152.

<sup>3</sup> Voy. t. III, p. 490, § 255. — <sup>4</sup> Ci-dessus, § 284.

Dans Fegersheim était un petit château<sup>5</sup>, alleu des Landsperg, qui échut aux Albertin d'Ichtersheim et par eux aux Mackau de Hürtigheim. ALBERT DE STRASBOURG<sup>6</sup> nous fait connaître, sous la rubrique de 1354, un Rodolphe de Vegersheim. Gaspard, le dernier de cette famille, est mort en 1627. Au commencement du dix-septième siècle, les habitants de ce village ont abjuré le protestantisme pour revenir à la religion catholique.

*Ohnenheim*<sup>7</sup>, « appelé *Hohænheim* dans un diplôme que Charles-le-Gros donna, en 884, à l'abbaye de Honau. » Les chartes postérieures à cette époque écrivent *Ohenheim*.

*Weyler* et son ban sont depuis longtemps réunis à Fegersheim.

*Irmstett* est un petit village du Cronthal, situé entre Marlenheim et Soultz; il fut conféré avec le petit château d'Ochsenstein<sup>8</sup> aux Ramstein, et après eux à une branche de la famille Bœcklin, qui s'est éteinte en 1752. Il est alors échu à Léopold-Samson de Rathsamhausen et à ses héritiers mâles, à la condition que ceux-ci pourraient en assigner la libre jouissance à leurs femmes.

En 1040, Berthe de Griez a donné à l'abbaye d'Ebersheim *mansum unum cujus curtis jacet in villa Ahewilare in banno Muteresholz cum molendino et piscationibus*<sup>9</sup>.....

Un diplôme falsifié d'Ebersheim de 987 nous parle d'Ohenheim sous le nom d'*Onheim*<sup>10</sup>.

#### § 434. Fiefs de divers.

*Furchhausen*, village près de Saverne, fief de l'Église de Metz, annexé à la seigneurie d'Ochsenstein<sup>1</sup>, a été concédé à titre de sous-fief, en 1492, aux Voltz d'Altenau qui en jouissent encore.

*Mulhausen*. Le tiers du village et le château appartiennent depuis quelques années aux Voltz, comme je l'ai déjà établi<sup>2</sup>.

*Wasenbourg* est un antique château qui s'élève au-dessus de Reichshoffen et de Niederbronn; il est remarquable par une inscription romaine<sup>3</sup>. L'Église de Strasbourg l'a donné en fief aux Lichtenberg, qui l'ont

<sup>5</sup> HERZOG, *Chron.* lib. III, p. 12. — <sup>6</sup> *Chron.* p. 159.

<sup>7</sup> Le membre de phrase compris entre guillemets a été biffé par GRANDIDIER.

<sup>8</sup> Les chartes écrivent : « Der Mittelberg zu Ochsenstein, genannt Klein-Ochsenstein. »

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 193 sv.

<sup>10</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. I, p. CLIV.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 397. — <sup>2</sup> Id., § 298.

<sup>3</sup> Voy. t. II, p. 497.

conféré à titre de sous-fief aux Geyling d'Altheim. Jean de Lichtenberg l'acheta, en 1400, de Wilhelm de Born et le donna en fief à son gendre, Hofwarth de Kirchheim<sup>4</sup>. Dans le partage de la seigneurie de Lichtenberg, en 1480, le domaine direct de ce château échet au comte de Deux-Ponts-Bitche.

En 1750, les Geyling succédèrent aux Niedheimer, dits de Wasenbourg.

*Niedermotherburg* est un petit château situé près du village de Niedermotheren<sup>5</sup>. Conrad de Sulz l'a reçu, en 1494, de Philippe, comte de Hanau; en 1650, une partie de ce château passa par mariage des Sulz aux Geyling, et, en effet, en 1540, les femmes avaient été déclarées capables d'y participer. L'autre partie échet aux Bœcklin, mais les Geyling la rachetèrent en 1698.

Dans *Bolsenheim* se trouve un château dont nous voyons les Bapst investis en 1492. Les Ocahan, qui jouissaient déjà du village et comme bénéfice de l'évêché de Strasbourg<sup>6</sup>, l'obtinrent en 1743.

*Winzenheim*, près du Kochersperg, dont les nobles ont péri vers l'an 1444, est depuis 1435 la propriété des Zugmantel de Brumath, qui jouissent depuis 1371 d'un vieux château situé à *Eckendorf*. La moitié du village de *Hürtigheim* est depuis 1565 un fief des Zorn<sup>7</sup>.

Les châteaux de *Schœneck* et de *Hohensfels*, les villages de *Dambach*, *Neunhofen* et de *Langensulzbach*, qui sont des fiefs des nobles de Durckheim, dans la seigneurie de Schœneck; *Lœwenstein*, château voisin de celui de Fleckenstein, les villages de *Windheim*, *Kefenach*, *Hofen*, *Büren* et *Bernbach*, dans la seigneurie de Hohenbourg, dont sont investis les barons de Sickingen; *Hochweiler*, dans celle de Fleckenstein, seront plus tard l'objet d'une description spéciale. Hors de l'Alsace, entre Sarrebourg et Fénétrange, la moitié du château et de la seigneurie de Sareck a été conférée, en 1491, aux nobles de Lutzelbourg. Le parlement de Metz a décidé, en 1695, que les possesseurs actuels, les Guermange, le recevraient en fief des comtes de Hanau-Lichtenberg.

#### SEIGNEURIE D'OBERBRONN.

##### § 435. *Origine et division de la seigneurie.*

En vertu d'une convention faite à Heidelberg, en 1541, la seigneurie de Lichtenberg fut divisée en deux parties<sup>1</sup>; la moitié qui échet aux

<sup>4</sup> HERZOG, liv. vi, p. 156.

<sup>5</sup> Dont nous avons parlé § 398. — <sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 294.

<sup>7</sup> Voy. ci-dessus, § 254.

<sup>1</sup> Comme nous l'avons déjà démontré § 432. Cependant la seigneurie s'accrut de quelques localités qui appartenait en propre aux Bitche.

Deux-Ponts-Bitche forma une propriété particulière et allodiale. Elle reçut le nom de seigneurie d'*Oberbronn*, du nom du séjour des seigneurs. Elle se compose de deux châteaux, de quatorze villages et de quelques hameaux.

Toute cette seigneurie est partagée en deux bailliages : ceux d'*Oberbronn* ou de *Rauschenbourg* et de *Niederbronn*. Dans l'un et l'autre, comme dans la seigneurie de *Lichtenberg*, la majorité des habitants appartient à la Confession d'*Augsbourg*.

*Rauschenbourg*, vieux château au-dessus d'*Ingwiller*, qui a reçu son nom des *Rausch*, famille distinguée, est échu par eux aux *Sturm* et par les *Sturm*, en 1496, non pas aux seigneurs de *Lichtenberg*<sup>2</sup>, mais aux comtes de *Bitche*. En effet, *Salomé de Lenzler*, épouse et héritière d'*Adolphe Rausch*, contracta un second mariage avec *Philippe de Sturm*, qui vendit le château. FRANÇ. IRENICUS nomme *Russenburg*, et prétend que la typographie y a été inventée<sup>3</sup>. Il ne dit pas quels sont les auteurs sur lesquels il s'appuie. BERNARD DE MALLINKROT<sup>4</sup>, après avoir cité *Wimpheling*, qui considère *Strasbourg* comme le lieu où fut inventée la typographie, ajoute : « Il est un autre lieu nommé *Russenburg*, ville forte, oppidum, d'Alsace, où, non-seulement de l'avis de quelques-uns, l'imprimerie fut d'abord exercée ; mais *Irenicus* ajoute même que cette ville a reçu son nom du bruit que font les presses. » *Mallinkrot* appelle à tort *Rauschenbourg* une ville, oppidum. *Irenicus* lui a donné le nom de *preedium*, parce que peut-être il appartenait alors à l'un des premiers typographes de *Strasbourg*.

Les comtes de *Linange-Westerbourg*, possesseurs de la seigneurie, partagèrent parfois leur séjour entre ce château, aujourd'hui en ruines, et *Oberbronn*. En 1578, *Louis*, fils de *Philippe I* et d'*Amélie de Bitche*, y assigna un domicile à sa femme, dans le cas où elle deviendrait veuve.

#### § 436. *Oberbronn et autres villages.*

*Oberbronn*, bourg important avec château, est placé sur la pente d'une montagne ; il a été autrefois fortifié du côté de la plaine. Au quatorzième siècle, il appartenait par moitié à *Ména d'Ochsenstein* et à *Fritschmann*

<sup>2</sup> C'est ce que prétend cependant *Hanzog*, liv. vi, p. 278, quoiqu'il n'ait pas ignoré qu'à la date qu'il cite, les *Lichtenberg* avaient déjà disparu.

<sup>3</sup> *Exeges. Germ.* lib. II, cap. 47. « D'autres, dit-il, prétendent que cet art prit naissance dans une propriété située en Alsace qui, à ce qu'ils affirment, a reçu le nom de *Russenburg*, du bruit que fait la presse en imprimant. » Il fait ici allusion au verbe allemand *rauschen* qui signifie *résonner*.

<sup>4</sup> *De ortu artis typograph.* cap. IX.

de Born, qui vendirent leurs parts aux Lichtenberg<sup>1</sup>. Le château a été construit après que la seigneurie eut été séparée du comté de Bitche; Amélie de Bitche le porta dans la famille des comtes de Westerbourg.

*Zinsweiler*, sur la Zinsel, qui lui a donné son nom, est appelé *Seinzele* dans une charte de Neuwiller écrite en 1158. Il y a de l'autre côté du Rhin un village du même nom, cité dans un diplôme que l'empereur Henri donna, en 1016, à l'abbaye de Schutteren<sup>2</sup>.

*Urweiler*, où se trouve une église paroissiale. C'était un fief mouvant de Metz; aussi les comtes de Hanau-Lichtenberg prétendirent-ils souvent qu'il devait leur être rendu, parce que leurs lettres féodales énuméraient un village d'*Ulweiler*, près de Lichtenberg, qu'on ne trouvait nulle part.

Il y avait près d'Urwiller un village qui périt vers le commencement du seizième siècle<sup>3</sup> et qui avait été vendu aux Lichtenberg par Baltram de Sulzbach<sup>4</sup>; on l'appelait *Niffern*, nom fréquent dans l'Alsace inférieure. Il en reste encore aujourd'hui un moulin. Une charte de Sigismond de Lichtenberg, donnée en 1347, l'appelle *Nuvarnen*.

*Merzweiler* a été vendu par les Blamont aux Lichtenberg<sup>5</sup>.

*Gumprechtshofen* fut offert en fief avec Reichshoffen, en 1232, à l'Église de Strasbourg par Mathieu, duc de Lorraine<sup>6</sup>; dans la suite il fut converti en alleu des Lichtenberg. Sigismond de Lichtenberg énumère, en 1347, quelques hommes de ce village parmi les fiefs qu'il tient de la Lorraine. Il est maintenant partagé entre les bailliages d'Oberbronn et de Niederbronn.

*Rothbach*, près de Lichtenberg, est cité dans l'acte de partage de la seigneurie de Lichtenberg de 1480 avec le petit ruisseau du même nom auquel il touche. Eberhard d'Ettendorf l'avait vendu, en 1280, aux Lichtenberg. Dans l'intérieur de la vallée se trouve le hameau de *Wildenguth*.

*Weinburg* ou *Weinberg* n'appartient que pour moitié à la seigneurie; l'autre moitié, qui en est séparée par un ruisseau, fait partie du comté de Lutzelstein<sup>7</sup>.

*Sparsbach* est situé derrière Weinbourg, entre les deux lacs de la vallée.

*Eckartsweiler*, près du château de Lutzelstein, a été vendu, en 1345, à Sigismond de Lichtenberg par Carlmann de Born<sup>8</sup>. George, comte de

<sup>1</sup> HERZOG, liv. III, p. 53. — <sup>2</sup> Cocchi *Dagobert*, p. 77.

<sup>3</sup> Il est cité comme un village, en 1480, dans la charte de partage de la seigneurie de Lichtenberg; mais dans la transaction faite à Heidelberg, en 1541, il n'est fait mention que de son ban (*Uhrwyler sampt dem Nyffern bann*).

<sup>4</sup> HERZOG, liv. III, p. 43. — <sup>5</sup> Id., loc. cit., p. 50.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 339.

<sup>7</sup> Voy. ci-dessus, § 339.

<sup>8</sup> HERZOG, liv. III, p. 44. et liv. VI, p. 156.



Deux-Ponts-Bitche, l'offrit en fief, en 1331, à l'Église de Metz pour pouvoir transférer la seigneurie d'Ochsenstein à ses oncles paternels; mais l'oblation resta sans effet.

*Zittersheim*, près des sources de la Moder, avec les hameaux de *Moterbrunn* et de *Breitenwasenhof*.

En 1016, l'abbaye de Schutteren possédait des biens à *Zuntzweiler*.

En 1128, Marmoutier avait in *Urumvillare mansa I* (Urwiller).

*Mertzweiler* était dans l'origine un fief impérial. Le 16 novembre 968, il a été donné par l'empereur Otton I à sa femme Adélaïde, comme étant *juris regni nostri*. La charte l'appelle *Morezunvillare*<sup>9</sup>.

En 1158, l'abbaye de Neubourg possédait *curtim Robach cum appendiciis suis*.

#### § 437. Bailliage de Niederbronn. — Niederbronn.

Le bailliage de Niederbronn comprend trois villages entiers et une partie de deux autres. On l'a aussi appelé *vallée de Reichshoffen*, parce qu'il a été pendant quelque temps joint à la ville du même nom.

*Niederbronn*, bourg important avec château, est célèbre par les monuments romains qu'on y a découverts<sup>1</sup> et par ses bains.

D'abord propriété des landgraves de l'Alsace inférieure, il échut par eux aux seigneurs d'Ochsenstein, auxquels il fut vendu, en 1330, par le landgrave Ulrich, sous condition de réméré. L'année suivante, il leur fut conféré en un fief<sup>2</sup>, dont, après l'extinction des landgraves, ils devaient recevoir l'investiture des empereurs. Bientôt après, Niederbronn fut encore vendu aux seigneurs de Lichtenberg par ce même Ulrich, par Philippe, son frère, et par Jean, son fils<sup>3</sup>. Le village n'en resta pas moins la propriété des Ochsenstein. En 1336, les Lichtenberg, peut-être parce qu'ils reconnurent l'erreur, abandonnèrent leurs droits, et Niederbronn fut partagé alors entre Ména, Rodolphe, Jean et Otmann d'Ochsenstein.

Volmar reçut de l'empereur Sigismond, en 1418, l'investiture de Niederbronn; George en fut investi par le même en 1437, et par Frédéric IV en 1442 et 1484<sup>4</sup>. Depuis il n'en est fait nulle mention parmi les fiefs de

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 9.8.

<sup>1</sup> Voy. t. II, p. 564. Plus récemment encore, on y a trouvé une Pallas de petite dimension et d'autres pierres. Il s'y est rencontré aussi un vase avec le nom du potier inscrit de la manière suivante: BELESVS F.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 219.

<sup>3</sup> Nous avons donné la substance de cette charte au § 226.

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 398.

l'Empire. Son nom fut omis pour la première fois dans l'investiture de Henri, comte de Deux-Ponts, qui succéda, en 1485, à George, mort sans enfants, parce qu'il avait épousé Cunégonde, sœur de ce dernier. Depuis lors cette localité fut considérée comme un alleu. Le comte George, fils de Henri, vendit, en 1526, le bailliage de Niederbronn et Reichshoffen à Reinhart, son oncle paternel. Amélie, petite-fille de Reinhart, par son père Simon Wecker, l'obtint, en 1541<sup>5</sup>, avec les alleux alsaciens de la famille de Niederbronn, en vertu de la convention de Heidelberg. Le bailliage revint deux ans après à Jacques, oncle paternel d'Amélie, qui paya aux tuteurs de sa nièce une somme de 8500 florins. Ce dernier le laissa, en 1570, aux enfants de sa fille, les comtes de Hanau. Mais Philippe, comte de Linange-Westerbourg, qui s'était marié à Amélie, prétendant que les intérêts de sa femme avaient été grandement lésés, intenta, en 1586, un procès pour faire annuler la vente et en appela à la cour impériale.

Par sentence rendue le 5 juillet 1667, il fut ordonné que le bailliage en entier et les produits qui en avaient été perçus seraient rendus par les Hanau aux Linange, qui étaient du sang d'Amélie, quoique les premiers, investis neuf ans auparavant du bailliage par l'empereur Léopold, eussent pris soin de le faire ranger parmi les fiefs de l'Empire. La question féodale, qui était soulevée pour Niederbronn seul et non pour les autres localités du bailliage, fut renvoyée par les juges devant le tribunal aulique de l'empereur. Mais les guerres qui surgirent et d'autres obstacles encore empêchèrent que cette sentence fut exécutée, jusqu'à ce que le conseil suprême d'Alsace l'eût confirmée en 1709<sup>6</sup>. Le château que les comtes de Hanau avaient fait construire à Niederbronn leur avait été réservé, mais depuis cette époque, il est dans un état voisin de l'abandon. Au quatorzième siècle, la cour dominicale de Niederbronn était un fief des Fleckenstein et la *villicature* appartenait au même titre aux Ettendorf; les uns tenaient leurs droits de l'abbesse du couvent de Sainte-Odile à Hohenbourg et les autres des ducs de Lorraine. Un procès s'étant élevé à propos de cette cour entre Henri de Fleckenstein et Pierre d'Andlau, Gosse Sturm, burgrave de Strasbourg, nommé arbitre, décida que les revenus en seraient partagés entre les plaignants. Reinbold d'Ettendorf avait été investi, en 1369, de la *villicature* dans la *villa Nidernborne*.

Les autres villages sont *Guntershofen* et, ainsi que nous l'avons dit, la moitié de celui de *Gumprechtshofen*; *Utenhofen*, *Griesbach*. Nous avons

<sup>5</sup> Voy. le § suivant.

<sup>6</sup> Tous ces faits sont racontés plus au long dans le *Factum pour Mad. Sophie Sibille.... et Dame Ester Julianne.... contre Messire Jean René, comte de Hanau-Lichtenberg, demandeur*. Ce factum faisait revivre devant la cour de Colmar le procès au sujet de la féodalité de Niederbronn.

déjà constaté<sup>7</sup> que le tiers de ce village avait été annexé au bailliage de Wœrth, relevant de la seigneurie de Lichtenberg. Il faut compter encore les deux hameaux de *Scheurlenhof* et de *Reissackerhof* dans le Jægerthal.

§ 438. *Lieux détachés de la seigneurie. — Son histoire.*

A ces localités de la seigneurie d'Oberbronn venaient s'adjoindre autrefois les quatre villages d'*Eckwersheim*, de *Schillersdorf*, de *Mictisheim* et de *Schweighausen*. J'ai déjà établi, en parlant de la seigneurie de Lichtenberg<sup>1</sup>, qu'en vertu de la convention passée à Heidelberg, en 1541, les trois premiers avaient été considérés comme des fiefs, qu'ils avaient passé à tort aux filles de Simon Wecker II, mais qu'ils étaient rentrés en la possession des comtes de Hanau-Lichtenberg. En 1664, Schweighausen a été vendu au prince palatin de Birckenfeld pour 7000 florins d'or.

Ainsi la convention faite, en 1541, à Heidelberg, sous les auspices de l'électeur palatin, entre Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche, et les petits-fils de son frère Simon Wecker qui était mort, donna naissance à la seigneurie d'Oberbronn. Jacques eut le comté de Bitche et tous les fiefs; ses nièces, Esther et Amélie, obtinrent tous les alleux situés hors du comté de Bitche, et par conséquent la plupart des biens de Bitche-Lichtenberg.

Ceux-ci, amoindris comme je l'ai démontré par la vente du bailliage de Niederbronn, furent dévolus à la seule Amélie par la mort de sa sœur Esther, décédée sans avoir été mariée. Amélie les apporta en dot avec la seigneurie de Forbach à Philippe, comte de Linange-Westerbourg, qu'elle épousa en 1551. Mais cet héritage qui échut aux Linange par les femmes, se retira d'eux à la fin du dix-septième siècle par la même cause. En effet, Philippe et Amélie avaient eu par le comte Jean-Louis deux petites-nièces, Sophie-Sibylle et Esther-Juliane. Un grand procès s'éleva entre celles-ci et Philippe, comte de Westerbourg, leur grand-oncle et tuteur, et un arrêt du conseil suprême d'Alsace, rendu en 1691<sup>2</sup>, décida que cet héritage serait partagé également entre les deux sœurs. Sophie-Sibylle épousa en premières noces le comte de Linange-Dagsbourg in *Guntersblum*, et en secondes noces le landgrave de Hesse-Hombourg; sa part se fractionna en trois au profit de ses fils et de ses petites-filles. L'une échut par mariage au prince de Hohenlohe-Bartenstein. Ce prince obtint encore plus tard, par

<sup>7</sup> Cf-dessus, § 425.

<sup>1</sup> Cf-dessus, § 420.

<sup>2</sup> Ce procès commença en 1665. Voy. à ce sujet un mémoire d'Esther-Juliane, intitulé: *Leiningische historie oder wahrhaftiger bericht*, etc. 4<sup>o</sup>. Item, *Schreiben an den Landgrafen zu Hessen-Homburg*. 1705.

voie d'achat, celle qui était échue à Sophie-Charlotte, mariée au baron de Kuhl. Sophie-Charlotte était petite-fille de Sibylle par son père qui en était le fils aîné. La troisième part est la propriété des comtes de Linange-Dagsbourg de Gunterstblum qui la tiennent du second fils de Sophie-Sibylle. Esther-Juliane, sœur de Sophie-Sibylle, s'était mariée à Louis, baron de Sinclair, Suédois d'origine. Par son testament elle lui légua toute sa part du bailliage de Niederbronn et la moitié de celle qui lui compétait dans le bailliage d'Ochsenstein, c'est-à-dire le quart de ce bailliage. Elle laissa l'autre quart et sa part du comté de Forbach à sa sœur et aux héritiers d'icelle. Le baron de Sinclair, ayant convolé à d'autres noces avec Auguste-Sophie, comtesse de Lœwenhaupt, eut d'elle une fille<sup>3</sup>, qui devint son héritière, et se maria au comte Adam de Lœwenhaupt, colonel du régiment Dauphin.

### § 439. Comté de Forbach.

Le comté de Forbach, dont je viens de faire mention, est situé près de Sarrebruck, dans la Lorraine. Il a reçu son nom d'un ancien et très-fort château, détruit par Louis XIV, et de la ville adjacente de *Forbach*, *Vorbach*, *Fourbach*. C'était autrefois une seigneurie que Léopold, duc de Lorraine et son maître direct, a érigée<sup>1</sup>, en 1717, en comté. Diverses causes l'ont fait passer entre les mains des comtes de Linange-Westerbourg et des comtes d'Eberstein, et par eux entre celles de ses propriétaires actuels<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Il avait aussi eu un fils qui mourut en bas âge et qui laissa ainsi sa mère en possession de son héritage.

<sup>1</sup> Il y a cependant eu autrefois des seigneurs qui ont porté le nom de *comtes Forbach*. On trouve un *Thierry, comte de Forpach*, dans un titre de 1241; *Jean, comte de Forpach*, apparaît en 1540. Mais ceux qui se trouvent entre eux se sont contentés du nom de *seigneurs de Forbach*. Quand le duc de Lorraine a récemment érigé le comté par ses lettres-patentes, il a aussi donné le titre de comte à ceux qui en étaient possesseurs.

<sup>2</sup> Arnold de Sierck, seigneur de Montclar et Munsberg, tient à peu près le milieu entre les seigneurs de Forbach. La seigneurie avait déjà eu plusieurs possesseurs qui la tenaient soit à titre de fief, soit à titre d'engagement, lorsqu'il la reçut, en 1456, en récompense de ses services, des mains de René et d'Isabelle, ducs de Lorraine, à titre de fief héréditaire. La nature des fiefs de Lorraine situés au delà de la Sarre est telle qu'ils peuvent être vendus librement et qu'ils n'obligent point le vassal à la prestation de l'hommage, à moins qu'il n'en soit requis par le seigneur direct. Voy. *Coutumes générales du Bailliage d'Allemagne*, publiées, en 1594, par ordre du duc Charles, tit. v, art. 12. Arnold n'eut qu'une fille, Adélaïde, qui devint l'héritière de la seigneurie et qui eut de son mariage avec Hamann, comte de Linange-Dagsbourg, deux filles, Élisabeth et Walpurge. Élisabeth épousa Émicon, comte de Daunien, et à sa mort elle laissa à sa sœur et à son mari, Jean de Hohenfels, seigneur

Le comté se compose de la ville que nous avons nommée, de treize villages et de quatre hameaux<sup>3</sup>. Cinq autres bourgs ont été aliénés ou détruits<sup>4</sup>.

## SEIGNEURIE DE FLECKENSTEIN.

§ 440. *Ordre de la description. — Château de Fleckenstein. — Château de Frundsperg.*

A la suite de la seigneurie de Lichtenberg, je suis obligé, par l'ordre géographique, de placer la seigneurie de Fleckenstein qui a vu, au dix-huitième siècle, s'éteindre ses fondateurs.

de Relpolzkirchen, toute la seigneurie de Forbach. La race des Hohenfels s'étant éteinte en 1602, Forbach fut assigné par sentence de justice, et nonobstant opposition du procureur ducal, à Louis I de Linange-Westerbourg et à Jean-Jacques II, comte d'Eberstein, petits-neveux d'Élisabeth, sœur de Walpurgé, par Barbe de Daun. En effet, cette Barbe, nièce d'Élisabeth, contracta un double mariage, d'abord avec Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, dont elle eut Amélie, héritière de la seigneurie d'Oberbronn, et ensuite avec J. Jacques I, comte d'Eberstein. Ainsi les Linange et les Eberstein possédèrent la seigneurie de Forbach, d'abord en commun, puis ensuite, depuis 1618, par portions distinctes, jusqu'à ce que Casimir, fils de Jean-Jacques II d'Eberstein, dont Jean-Louis de Linange était tuteur, mourût en 1670, laissant une femme enceinte. Jean-Louis persuada au duc de Lorraine que la part des Eberstein était vacante, et il en obtint l'investiture. Pour la conserver après la naissance de la fille de Casimir, il prétendit avoir payé de grandes sommes aux créanciers de ce dernier. Cette fille posthume de Casimir était Albertine qui se maria, en 1679, à Frédéric-Auguste, duc de Wurtemberg-Neustadt. Elle entama un long procès avec les Linange, et le résultat fut qu'en 1736 ses deux fils récupérèrent la moitié de la seigneurie. Cette moitié parvint, en 1750, par droit d'achat, au baron de Spon, qui la possédait au moment où parut l'*Alsace illustrée*. En ce qui concerne la moitié qui appartenait aux Linange, elle fut dévolue à Ester-Juliane et à Sophie-Sibylle, filles du comte Jean-Louis, avec l'autre moitié à laquelle elle était alors jointe, et vendue, en 1717, au comte de Strahlenheim, sous condition de réméré. En 1751, les neveux de Sophie-Sibylle, les comtes de Linange-Guntersblum, et Frédéric de Hesse, mariée à Philippe de Hohenlohe, usèrent de ce droit de rachat. A ces derniers échut encore la part d'Ester-Juliane par le renoncement volontaire qu'en fit son mari, le baron de Sinclair.

<sup>3</sup> Les noms de ces villages sont : *Speichern, Zinsingen, Altstingen, Hestingen*, dont il ne reste que l'église paroissiale et le presbytère, *Kerbach, Ezlingen, Cadenborn, Behren, Gaubivingen, Oettingen, Klein-Roslen, Neu-Glashütt, Schæneck* et la huitième partie du village de *Buschbach*. Les hameaux sont : *Schafbach, Alt-Glashütt, Stolzenbronn* et *Stiringen*.

<sup>4</sup> Avant la paix de Westphalie, les hasards de la guerre firent périr les quatre villages de *Ruchling, Betting, Dittling* et *Bildstein*. *Vitringen* fut vendu aux enchères après la mort de Casimir, comte d'Eberstein, dont il fallut payer les dettes.

Cette toparchie était déjà divisée en deux parts en 1334, et les chefs-lieux de chacune d'elles étaient le château de Fleckenstein et la ville de Beinheim; du premier dépendaient les villages de la montagne et ceux de l'Hatgovie<sup>1</sup>, de la seconde relevaient ceux du Ried. Les premiers sont situés entre la Lauter et la Sauer, les derniers entre la Sauer et la Moder, près du Rhin. A ces localités s'annexent encore quelques autres villages sis hors de ces limites. Toute la seigneurie, si l'on en considère la division politique et l'administration, se partage en neuf districts, dont la plupart sont féodaux et dont les autres sont ou allodiaux ou mixtes. Les noms de ces districts varient et on les appelle *Kirchspiele*, paroisses, *Kelle-royen*, questures, et *Schultzenhäuser*, bailliages.

Le château de Fleckenstein, situé dans le Wasgau, entre Haguenau et Wissembourg, était déjà célèbre dans les monuments de l'Alsace du douzième siècle. Il s'étend sur une roche élevée qui s'élance dans les airs comme une colonne; l'aspect en est saisissant; il était autrefois inexpugnable. L'art a aidé à la nature. Le rocher, taillé et creusé en forme de tour, est couronné par les édifices qui y ont été construits<sup>2</sup>.

Lorsque la famille de Fleckenstein se divisa en deux branches, celle de Frédéric et celle de Rodolphe, dont la dernière a pris aussi le nom de *Dagstul*, la branche de Frédéric se subdivisa encore en deux rameaux: celui de Soultz et celui de Rœdern. La branche de Soultz occupa la partie antérieure du château, celle de Rœdern la partie postérieure. Toutes les deux contractèrent, en 1408, une paix castrale. Le lien féodal, par lequel cette forteresse fut rattachée à l'Empire, paraît devoir remonter à Rodolphe I. Les *Annales de Colmar* nous disent sous la rubrique de 1276, que le seigneur de Fleckenstein, assiégé par le roi Rodolphe, se livra, lui et les siens, au pouvoir du roi. Cependant on n'en trouve aucune investiture avant 1422. En 1425, l'évêque Guillaume de Strasbourg permit de célébrer la messe dans la chapelle du château. Ce château, qui n'avait jamais été pris, fut livré, en 1674, à Vaubrun, général de l'armée française, et six ans après, il fut entièrement détruit. Cet événement s'ac-

<sup>1</sup> Les deux Henri de Fleckenstein s'expriment ainsi dans leur transaction de 1363: « Unsere vesten, mit nahmen Fleckenstein die burg, u. alle die gütere, dærfer u. « gerichte.... sie sint gelegen in dem gebürge oder in dem Hellenkowe, oder anderswa; und darnach Beinheim die Statt und burg, u. alle die güter, dærfer u. « gerichte.... sie sint gelegen in dem Riet oder anderswa. » Ainsi l'Hatgovie, pris ici dans son sens le plus large, ne comprend pas seulement le bailliage de Hatten, appartenant à la seigneurie de Lichtenberg, dont nous avons parlé §§ 426 sv, mais encore les bailliages de Soultz et de Rœdern, appartenant à celle de Fleckenstein.

<sup>2</sup> *Fleckenstein* signifie un rocher maculé, couvert de taches. MERIAN a donné le dessin du château de Fleckenstein dans sa *Topographie de l'Alsace*.

complit le 19 février. Le Keller de la seigneurie le défendait avec quatorze paysans ; craignant pour sa vie, il capitula.

Dans le voisinage de Fleckenstein se trouve le château de *Frundsperg*, qu'on a appelé aussi *Frœnsperg*. En 1349, il était partagé entre Louis de Frundesberg, Reinhard de Sickingen, son gendre, et Sigfrid de Lœwenstein, mari d'Élisabeth de Frundsperg, de telle sorte que Louis en avait la moitié et chacun des deux autres un quart. Alors il fut brûlé par les neuf gardiens de la paix publique en Alsace ; ces derniers payèrent pour le garder la somme de 1090 florins. Il resta ensuite comme fief palatin aux Fleckenstein qui le firent restaurer. A l'extinction de ces derniers, l'électeur le conféra aux Hatzel, qui reçurent en même temps le château de Rœdern, dont nous parlerons plus bas.

#### § 441. Sultz.

*Sulz* est un bourg considérable ; il se recommandait au quatorzième siècle par son château et était placé au rang des villes. C'est la troisième localité de ce nom que nous trouvons en Alsace <sup>1</sup>. Elle tire son nom d'une source d'eau salée <sup>2</sup>. Le château, qui était autrefois une ganerbie et qu'entouraient deux murs défendus par un triple fossé, est resté debout jusqu'au dix-septième siècle. La moitié en a été concédée, en 1351, par Henri de Fleckenstein, dit de Bickenbach, à Rodolphe de Hohenriet et à ses héritiers. Guillaume, archevêque de Cologne, réconcilia, en 1354, ce Henri avec Jean de Thann, qui possédait simultanément avec lui le château et la ville de Sultz, et leur imposa l'obligation de contracter ensemble une paix castrale. Les lettres de Walram, archevêque de Cologne, nous apprennent qu'avant 1340, ce bourg avait commencé à prendre le rang de ville ; en effet, par ces lettres, le prélat investit Henri de Fleckenstein « du château dit de Sulz, de la ville, *oppidum*, y adjacente, des hommes « habitant alors ladite ville et qui demeuraient autrefois dans le village, « *villa*, situé devant le château <sup>3</sup>. » Cependant, pour que la chose se fit, il fallut la permission de l'empereur Louis, qui la donna six ans plus tard et qui accorda à la nouvelle ville, placée en dedans du fossé du château, les droits dont jouissait Haguenau ; il conféra en outre à Henri de Fleckenstein le pouvoir de forcer les habitants qui persistaient à demeurer dans

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, §§ 154 et 255.

<sup>2</sup> *Sulz* est un ancien mot teutonique qui signifie *salaison*, *eau salée*. Voilà pourquoi Sultzberg, ville du Brisgau, est appelé dans les chartes *Mons salsuginis*. A ce mot se joignent ordinairement les terminaisons *bach*, *berg*, *burg*, *feld*, *matt* ; on en trouve plusieurs exemples en Alsace. Les localités de ces noms possèdent des bains, des eaux acidules ou salées, ou en ont au moins possédé.

<sup>3</sup> Charte des archives de Fleckenstein.

l'ancien village à transporter leurs demeures dans la nouvelle ville <sup>4</sup>. Outre ces privilèges, Charles IV permit encore, en 1348, à Henri de recevoir dans Soultz quatre juifs. Ainsi la ville ne fut pas construite sur l'emplacement même où s'était élevé le village, mais bien dans l'enceinte tracée par le fossé du château; mais comme elle s'agrandit par l'arrivée de ses nouveaux habitants, elle reçut à son tour des murailles dont on voit encore aujourd'hui les ruines. Dans le partage de la seigneurie de Fleckenstein, en 1408, il est dit que la ville de Soultz est située devant le château, *Sultz die statt vor der burg*. En 1450, Frédéric IV renouvela la permission de fonder une ville nouvelle <sup>5</sup>, ce qui nous prouve que, pendant quelque temps, Soultz était revenu à l'état de bourg, situation qui était la sienne depuis quelques siècles, comme nous l'apprennent les chartes. Au seizième siècle, les Rotenbourg, les Stollhofen, les Rothwiller et plusieurs autres nobles tenaient Soultz comme un fief castral. Le droit de patronage, ainsi que la majeure partie de la dime, est un fief de la seigneurie de Lichtenberg et lui a fait retour à l'extinction des Fleckenstein.

La source saline dont nous avons parlé plus haut coule entre les murs du château. C'est la seule qui existe en Alsace; elle est remarquable et on la connaît depuis bien longtemps. Les hasards des guerres la firent négliger; mais, en 1663, Frédéric-Wolfgang et Henri-Jacques, seigneurs de Fleckenstein, la donnèrent en emphytéose à Jean-Reinhart Krug de Nidda et à Louis-Jacques de Gams. Cette cession fut confirmée par l'électeur et le chapitre de Cologne comme seigneurs directs. On avait autrefois l'habitude de verser les eaux salées sur du chaume avant de les livrer à la cuisson. En 1724, on commença à employer des branches d'arbres et des fagots, et ce système se répandit bientôt dans les autres sources de France et d'Allemagne.

#### § 442. Villages.

*Hermersweiler* ou *Hermansweiler*.

*Retschweiler*, autrefois *Retersweiler*. Jean d'Utenheim, écuyer, y vendit, en 1391, une cour et un plus grand nombre de biens à Jean de Thann et à son frère Henri.

*Mommelshofen*, autrefois *Meinmolshoven*. Par un titre particulier, l'archevêque de Cologne a investi les Fleckenstein de la sixième partie des dîmes de cette localité.

<sup>4</sup> Ce diplôme se trouve dans un chartulaire de Fleckenstein du quatorzième siècle; on y lit: «Haben den burgern zu Sulz.... erlaubet.... das sie ein statt buwen u. «machen sullen u. mogen, inewendig den graben, die umbo die burg gant zu Sulz «u. die vesten mit muren, graben u. mit andern bevestenungen.»

<sup>5</sup> Voy. les *Diplômes de Frédéric IV* édités par BORCLER, p. 262.



*Meisenthal*. Là, comme dans le village dont nous venons de parler, les habitants sont obligés de fournir des moyens de transport au duc de Deux-Ponts, propriétaire de la seigneurie de Cléebourg.

*Lusan* ou *Lobsan*, autrefois *Lubesahe*, *Lusau*, est partagé entre le bailliage de Soultz et celui de Kutzenhausen.

*Jägershofen* figure dans les chartes comme relevant de la paroisse de Soultz. Ce village est détruit depuis longtemps.

#### § 443. Histoire de cette paroisse.

Toute cette paroisse, l'un des plus anciens fiefs de l'Église de Cologne, était, en 1275, et à ce titre, la propriété des Fleckenstein et des Puller de Hohenbourg, que l'on considère comme ayant une commune origine. En 1305, Hugon de Fleckenstein constitua sur elle à sa femme et du consentement de Puller un douaire de 200 marcs d'argent. En 1347, à la mort de Jean Puller, qui avait négligé de se faire donner l'investiture, l'archevêque Walram conféra les villages de *Memmelshofen* et de *Meisenthal* à Henri de Fleckenstein. Il en résulta un procès entre lui et les Puller. La solution en fut déferée à cinq arbitres : Hugon de Bamberg, Jean de Thann, Jean de Wasenstein, Eberhard Puller et Jean Trepeler, tous de l'ordre équestre. Un jugement rendu à la majorité de quatre voix décida, en 1352, que la moitié de ces villages appartenait aux Puller. Mais, en 1358, l'archevêque Guillaume se montra plus injuste envers les Fleckenstein ; il ordonna que les Puller seraient admis à la possession simultanée des six villages de la paroisse et il confia l'exécution de sa décision à Rodolphe, duc d'Autriche, Landvogt d'Alsace. Henri, le dernier des Fleckenstein de la première branche de Soultz, étant mort en 1354, le même évêque Guillaume conféra à Jean de Thann son fief qui était resté ouvert. Cependant les Fleckenstein, agnats de Henri, ayant promis à Charles IV l'ouverture du château et de la ville de Soultz, furent admis, en 1355, à l'investiture simultanée, et, en 1489, les de Thann leur vendirent leurs droits pour 1200 florins.

En 1391, Henri II de Fleckenstein engagea au margrave de Baden le quart du château et de la paroisse. L'empereur Frédéric IV concéda aux Fleckenstein le privilège de la gabelle du vin à percevoir dans toute la paroisse. Ce privilège fut étendu par l'empereur Charles IV au village de Hochwiller, dont nous parlerons à propos des alleux.

#### § 444. Kellerey de Nieder-Rædern.

La questure de Nieder-Rædern, en allemand *Kellerey Nieder-Rædern*, a reçu son nom du château de *Nieder-Rædern*, autrefois *Rüdern*, qui a été

le séjour d'une branche particulière des Fleckenstein et du village adjacent à ce château. Les deux tiers de ce château étaient déjà un fief de l'électeur palatin, alors que l'autre tiers, resté allodial, était offert à Heidelberg, en 1316, par Henri de Fleckenstein de Bickenbach au comte Walraf de Sponheim ; l'oblation se fit à la condition qu'à défaut d'enfants mâles, les filles de l'offrant lui succéderaient dans le fief. Le domaine direct de ce château fut plus tard commun à l'électeur palatin et au margrave de Baden, héritiers des Sponheim. L'investiture en était donnée au vassal par le plus âgé des deux propriétaires, que ce fût le palatin ou le margrave. Lors de la guerre des paysans, les habitants de la paroisse de Sultz et ceux de Hochwiller furent tenus de payer, en 1526, au seigneur 50 florins pour les dommages qu'ils avaient occasionnés au château.

Les alleux qui dépendaient du château furent vendus aux Hatzel, en 1710, et dix ans plus tard, on leur conféra les fiefs palatins à la place des Fleckenstein.

Le village n'appartient ni au même seigneur direct, ni à la même paroisse que le château. En effet, le ruisseau de la Seltz qui les sépare assigne le château à l'évêque de Strasbourg et le village à l'évêque de Spire. Le chœur de l'église, dont le patronage était la propriété de l'abbaye de Seltz, a été occupé par les catholiques le jour de la Saint-Michel 1686. Le village d'Ober-Rœdern, qui est un peu plus haut, est de même placé sous l'autorité spirituelle et temporelle de l'évêque de Spire<sup>1</sup>.

*Eberbach.* On lit qu'en 1163, un alleu de l'abbaye de Seltz, situé près de la villa Eberbach et fief du chevalier Dagobert, fut donné au monastère de Kœnigsbruck.

*Wintzenbach* dépend de la paroisse de Rœdern.

*Ober-Lauterbach* fit retour au catholicisme en 1685. La moitié en était un alleu qui, par les Vizethum d'Egersberg, héritiers des Fleckenstein, échut à Gautier, consul de Wissembourg. *Nieder-Lauterbach* obéit à l'évêque de Spire<sup>2</sup>.

*Kretweiler*, vulgairement *Grepern*. Dans le partage de la seigneurie de Fleckenstein, fait en 1408, on voit figurer encore le village de *Wiegenbach*, qui a péri.

La Vogtey et la juridiction criminelle des villages de cette questure, en allemand *die oberste Vogtey und Hochgericht zu Nider-Rüdern, etc.*, étaient un fief de l'Empire. La première investiture que nous en connaissons a été donnée, en 1384, par l'empereur Wenceslas aux Fleckenstein. Nous avons déjà dit<sup>3</sup> que ces villages avaient fait partie d'un certain propre d'Adé-

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 504. — <sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Ci-dessus, § 319.

laïde. En 1476, les Fleckenstein transigèrent avec l'abbé de Seltz pour certains droits qui leur compétaient dans ces villages.

§ 445. *Le Ried. — Le Ried inférieur.*

Le district du *Ried*, vulgairement *Uffried*, touche à l'est au Rhin, au nord à la Sauer, à l'ouest à la Forêt-Sainte et confine au midi à la Moder. Il se partage en Ried supérieur et en Ried inférieur qui ont chacun leur Schultheis ; un ruisseau qui court au milieu forme la séparation. Le chef-lieu de tous les deux était Beinheim qui, au commencement du quinzième siècle, passa aux margraves de Baden, comme nous le verrons bientôt.

Les villages du *Ried inférieur* sont :

*Roschwog*, aujourd'hui *Reschwoog*, qui fut sous les landgraves le siège d'un tribunal provincial particulier<sup>1</sup>. Le prieur de Honau en donna, en 1230, la villication à son chapitre. A Roschwog et à Gisenheim on ne suit que le culte catholique.

*Roppenheim*, dont le nom se lit sur un diplôme que l'empereur Philippe donna, en 1207, aux habitants de Haguenau, avait déjà son église paroissiale en 1372, comme Kauchenheim et Sessenheim. Le droit de patronage appartient au duc de Deux-Ponts.

*Forstfelden*. En 1222, les biens que Walther de Borre possédait à Forstfelden furent engagés à l'abbaye de Königsbruck. Le prieur de Honau transigea, en 1279, avec Anselme de Grünenberg pour la moitié de la dime à Kauchenheim et à Forstvelt.

*Kauchenheim*, village avec église paroissiale, figure sous le nom de *Vechenheim* dans quelques chartes du douzième siècle. En 1153, par une charte datée de Haguenau, le duc Welfon donna au monastère de Königsbruck son bien au lieu dit *Vechehaim*. L'empereur Frédéric I compte, en 1187, la cour de Vechenheim parmi les biens du même monastère ; on sait que la première abbesse fut Adélaïde de Vechenheim. En 1307, la propriété de l'église de *Kauchenheim* échut au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, qui était alors à Rhinau. Celui-ci transigea, en 1543, et par l'intervention du magistrat de Strasbourg, avec les seigneurs de Fleckenstein pour le salaire du curé.

*Gisenheim*, village annexé à l'église précédente. ALBERT DE STRASBOURG nous fait connaître, sous la rubrique de 1301, un village du même nom placé dans le Rhingau et dans les possessions de Mayence.

∴ Ici SCHÖEPLIN s'est trompé : d'après une note manuscrite de GRANDIER, Gisenheim relevait de l'église paroissiale de Roschwog.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 218.

§ 446. *Ried supérieur.*

Dans le *Ried supérieur* on compte six villages :

*Sesenheim*, où se trouve l'église paroissiale de tout le canton. Elle est déjà rappelée par Charles IV en 1372.

*Runzenheim*, autrefois *Runsheim*, où l'on ne suit que le culte catholique.

*Auenheim*, autrefois *Augenheim*. La religion y est mixte.

*Stattmatten*, qu'on écrit aussi *Stäckmatten*.

*Dalhunden*, village situé autrefois sur une île du Rhin. Anselme de Bazendorf en jouit avant les Fleckenstein comme fief landgraviai. Henri de Fleckenstein de Soultz, désigné, en 1333, par le landgrave Ulrich comme successeur d'Anselme<sup>1</sup>, reçut, du vivant de ce dernier et en 1350, ce village à titre de sous-fief. A la mort d'Anselme et en 1359, les landgraves l'investirent de Dalhunden et de tous les autres fiefs du Ried.

*Denckelsheim*, *Dengelsheim*, *Dangolsheim*, *Dinckelsheim* sont les divers noms d'une même localité que l'on rencontre dans les chartes.

Dans une île du Rhin qui a fait partie du Ried supérieur, on voit une forteresse défendue par quatre bastions et appelée *Fort-Louis*. Elle a été construite, en 1689, avec les pierres de la citadelle impériale de Haguenau, qu'on y a apportées par la Moder et le Rhin. En 1688, le dauphin, au moment de faire le siège de Philippsbourg, y avait jeté d'une rive à l'autre du Rhin un pont, défendu à chacune de ses extrémités par un ouvrage à cornes. La partie située au delà du Rhin et le pont lui-même furent détruits en vertu de l'art. 24 du traité de paix de Ryswick. On compte dans le fort même deux cents feux. Les habitants sont gouvernés par leur propre magistrat.

§ 447. *Ville forte de Beinheim.*

*Beinheim*, ville forte avec château. Une charte par laquelle le landgrave Sigebert promet, en 1255, aux Fleckenstein de leur donner Beinheim en fief, désigne cette localité comme une villa<sup>1</sup>. En 1314, Soultz et Beinheim furent brûlés par les bourgeois de Strasbourg et de Haguenau<sup>2</sup>. On ne sait à quelle époque les landgraves confèrent cette ville aux Fleckenstein. En 1330, les landgraves Ulrich et Jean donnèrent à Henri-le-Jeune

<sup>1</sup> LACILLE, Preuves, num. 36.

<sup>2</sup> Ce ne fut pas la villa même que le landgrave promet aux Fleckenstein, mais bien un fief situé dans cette villa. C'est ce qu'il faut remarquer au § 219.

<sup>2</sup> KOENIGSHOVEN, chap. v, § 125.

la faculté de constituer un douaire sur la moitié du château de Beinheim<sup>3</sup>, et, en 1348, Louis et Frédéric, comtes d'Étingen, autorisèrent Henri-le-Vieux à transmettre à son petit-fils Beinheim et les autres fiefs qu'il tenait des landgraves. En 1359, Louis d'Étingen investit l'aïeul et le petit-fils de la ville et du château de Beinheim<sup>4</sup>, ce qui fut confirmé trois ans plus tard par l'empereur Charles IV. En 1381, Henri de Fleckenstein qui, deux ans auparavant, en avait obtenu la permission des comtes d'Étingen, engagea Beinheim avec quelques villages à l'évêque de Strasbourg et ensuite à Jean de Thann et à son frère Henri. En 1397, il impignora encore le quart de la ville et du château à Jean de Lyingue de Læwenbourg.

En 1402, le mardi avant la nativité de la sainte Vierge, Henri et Frédéric de Fleckenstein, le père et le fils, vendirent pour 6000 florins à Bernhard, margrave de Baden, la moitié de Beinheim, ville et château, avec le village adjacent de *Littenheim*. Ils avaient demandé l'approbation particulière tant de l'évêque de Strasbourg et des comtes d'Étingen, qui se disputaient le domaine direct, que de l'abbé de Seltz, pour la cession du moulin féodal. L'autre moitié de Beinheim qui était restée aux Fleckenstein fut cédée par eux, deux ans plus tard, aux mêmes margraves. En 1462, le margrave Charles, qui avait été fait prisonnier par l'électeur palatin Frédéric I et qui lui avait promis 100,000 florins de rançon, lui donna en gage Beinheim, avec le château, le péage et d'autres localités<sup>5</sup>. Cinq ans plus tard, l'électeur engagea le château avec le village de Littenheim à Berthold de Windeck<sup>6</sup>. Outre ce village, la ville a encore sous sa dépendance celui plus moderne de *Neuhäusel*, situé sur les bords du Rhin. Une chapelle qui en est voisine était déjà désignée en 1352 sous le nom d'*Alt-Beinheim*.

#### § 448. Histoire du Ried.

Il est impossible de dire au juste à quelle époque le *Ried*, compris d'abord dans le ressort du tribunal de Roschwoy<sup>1</sup>, passa aux Fleckenstein. La première investiture que je connaisse des landgraves d'Alsace, dont il était un fief, concerne le Ried tout entier et est datée de 1359. Mais une charte de 1354 nous prouve qu'il était antérieurement déjà entre les mains des Fleckenstein, car elle constate un partage qu'ils firent du

<sup>3</sup> La charte se trouve aux archives de Strasbourg.

<sup>4</sup> Ci-dessus, § 219.

<sup>5</sup> TRITHEMII *De rebus gestis Friderici Palat.* p. 27.

<sup>6</sup> *Electa juris publ. Palat.* p. 166.

<sup>1</sup> Les lettres d'investiture l'appellent : *Das Landgericht zu Roschwoy u. die dærfer dærein gehærent.*

Ried. Il échut alors à cette branche des Fleckenstein qui eut Rodolphe pour auteur et qui prit le nom de *Dagstul* avec le titre de baron et qui s'éteignit en 1644. Tant qu'elle subsista, les comtes d'Étingen continuèrent à l'investir, même après la vente du landgraviat, quoique l'évêque de Strasbourg, acquéreur et possesseur du landgraviat, réclamât aussi pour lui le domaine direct du tribunal de Roschwog. De plus, en 1471, les empereurs commencèrent aussi à investir de leur côté les Fleckenstein des mêmes fiefs, ce que nous attribuons à une erreur ou à une intrigue. En effet, en 1372, Charles IV avait annexé au fief castral de Haguenau, dont jouissaient les Fleckenstein, tous les hommes impériaux qui résidaient dans les villages du Ried dépendant des trois paroisses de Sessenheim, de Roppenheim et de Kauchenheim. Frédéric IV, confondant les hommes avec les villages qu'ils habitaient, énuméra ces derniers dans sa chartre de 1471<sup>2</sup>.

En 1360, l'électeur palatin Robert, décidant, en qualité d'arbitre, une longue contestation qui s'était élevée entre les Fleckenstein et les Landvogt d'Alsace, statua que ce dernier devait exercer au nom de l'empereur la justice criminelle et le droit d'hospice dans le Ried, et que ses compétiteurs y jouiraient de tous les autres droits<sup>3</sup>. L'empereur Sigismond écrivit, en 1420, à l'électeur Louis, à Bernhard, comte d'Eberstein, Vogt d'Alsace, pour leur recommander de ne point troubler les Fleckenstein dans l'exercice de ces droits. Ceux qui ressortissaient de la Landvogtey de Haguenau furent plus tard concédés en fief aux seigneurs de Lichtenberg. La concession se fit de telle sorte que de même que les Fleckenstein participaient dans l'Hatgovie à tous les droits des Lichtenberg<sup>4</sup>, de même aussi les Lichtenberg participaient avec les Fleckenstein à la Landvogtey impériale dans le Ried. Il en résulta des procès fréquents que les Landvogt applanirent en 1470 et en 1516. Enfin, en 1537, Philippe, comte de Hanau-Lichtenberg, et Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche, vendirent pour 1000 florins leurs droits à Henri, à Jean et à George de Fleckenstein, barons de Dagstul, à la condition toutefois de maintenir le lien du fief féminin.

Les habitants ne sont soumis à d'autres servitudes qu'au droit de *vall* ou *fall* ou droit mortuaire. Les filles du dernier seigneur, qui furent ses héritières, jouissaient encore de ce droit, de la moitié du produit des amendes et des autres revenus du Ried.

<sup>2</sup> Ces lettres ont été publiées par BORCKEN, dans les diplômes placés à la suite de l'*Historia Fredericana d'Æneas Sylvius*.

<sup>3</sup> La chartre se trouve dans les archives de Haguenau.

<sup>4</sup> Ci-dessus, § 426.

§ 449. *Bailliage de Weiterswiller.*

*Weitersweiler* et *Zuzendorf*, compris dans la zone de la seigneurie de *Lichtenberg*, sont l'un un bourg féodal, l'autre une propriété allodiale. Le premier est situé derrière *Bouxwiller*, et le second près de *Pfaffenhoffen*, qui font tous deux partie de la seigneurie ; ils n'ont qu'un *Schultheis*. Le château de *Weiterswiller*, tombé en ruines de nos jours, a servi de résidence à plusieurs seigneurs qui y sont enterrés. Il défendait la route qui de l'Alsace conduisait à la Westrasie en passant par les défilés des Vosges, près de *Lutzstein*. *Weiterswiller* paraît être échu aux *Fleckenstein* avec quelques fiefs dépendant de *Hunenbourg*, dont le château est à peu de distance. En 1380, l'empereur *Wenceslas* y autorisa la perception de l'impôt. Les lettres d'investiture antérieures à 1424 ne font mention que de l'impôt, plus tard elles comprennent l'impôt, le château et le village. Cependant un diplôme de l'empereur *Robert*, daté de 1404, nous indique un lien féodal plus ancien, puisqu'il constate que le village avait été engagé, en 1380, à l'évêque de *Strasbourg*, en même temps que *Beinheim*, et qu'il permet à *Frédéric de Fleckenstein* d'en racheter la moitié. Les archives de la ville de *Strasbourg* conservent des lettres de l'empereur *Frédéric IV*, qui établissent que le château et le village de *Weiterswiller* ayant été enlevés à *Henri*, comte de *Deux-Ponts-Bitche*, et ayant été réclamés, je ne sais à quel titre, par *Rodolphe Voltz*, le sénat de *Strasbourg* prit connaissance de la cause par ordre de l'empereur, et que ces biens furent conférés, en 1479, à *Conrad-Dietrich de Rathsamhausen*. Cependant il ne paraît pas que cette décision ait été suivie d'effet. Car *Weiterswiller* était la propriété de la branche des *Fleckenstein-Dagstul* en 1552, année où le seigneur *Jean* y fut enseveli. Le droit de patronage, acheté, en 1547, du chapitre de *Neuwiller*, resta entre les mains des héritiers des *Fleckenstein*, pendant que le village passait au prince de *Rohan*. Près du château est une source que l'on recommande aux galeux.

*Zuzendorf* appartenait aux nobles de *Wasenstein* comme fief *landgraviat*. En 1345, *Jean de Wasigenstein*, dont la fille s'était mariée à *Henri de Fleckenstein*, dit de *Bickenbach*, y constitua à sa femme, *Catherine de Hunenbourg*, et du consentement des *landgraves*, un douaire de 200 marcs. Sept ans plus tard, il s'occupait de faire conférer, par les *landgraves*, ce village à son gendre.

En 1359, année du partage du *landgraviat*, il fut fait remise à ce dernier du lien féodal. En 1373, la moitié de *Zuzendorf* fut engagée à *Ulrich de Vinstingen* pour 200 livres deniers. En 1602, l'empereur *Rodolphe II* permit aux seigneurs d'y percevoir l'impôt du vin. A leur extinction, ce

droit échet, par voie d'héritage, aux Geyling, et par eux aux Steincalenfels. En 1178, l'église de Zutzendorf avec sa dime est comptée parmi les propriétés de l'abbaye de Neuwiller. Jean de Zutzendorf et son frère Conrad firent, en 1330, de quelques propriétés qu'ils y possédaient l'objet d'une transaction.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier comptait in *Wichario villa* (Weiterswiller) Mansa III<sup>1</sup>.

§ 450. *Hochweiler et Drachenbrunn. — Lembach. — Trimbach. — Nieder-Seebach.*

*Hochweiler*, dans l'Hatgovie, et *Drachenbrunn* (fontaine du Dragon), vers Cléebourg, sont des villages féodaux qui admettent le sexe féminin. Le dernier, que les Fleckenstein avaient conféré à titre de fief, en 1300, à Jean de Schœnberg, fut offert par Frédéric de Fleckenstein à Wolfgang, duc de Deux-Ponts, qui lui paya, en 1347, 800 florins. L'année suivante Frédéric offrit encore à Philippe, comte de Hanau-Lichtenberg, le village de Hochwiller et le château, qu'il y avait récemment construit. Les Gœlnitz reçurent *Drachenbrunn* à titre de don gratuit du duc de Deux-Ponts. Les héritiers de la famille de Fleckenstein partagèrent *Hochwiller* conjointement avec les Gœlnitz.

*Lembach*, autrefois *Lœnenbach*. La Sauer divise cette localité en deux parties, l'une, où se trouve l'église, est un fief de l'évêché de Strasbourg qui y exerce le droit de collation, l'autre est allodiale. Celle-ci s'appelle *Dorf*, celle-là porte communément le nom de *Flecken*. En 1356, Henri de Fleckenstein reçut la première de Reinbold d'Ettendorf, à la condition que, s'il décédait sans postérité masculine, il pourrait léguer ce fief à ses filles, et à leur défaut à celui de ses agnats qu'il lui plairait de choisir, sans distinction de sexe. Les héritiers de la famille de Fleckenstein possèdent en commun la partie féodale : l'alleu appartient aux seuls nobles de Vizthum.

*Trimbach*, autrefois *Drigenbach*, est un fief qui fut offert, en 1484, à l'archevêque de Trèves pour 700 florins par Frédéric V et par ses neveux, les fils de son frère Jacques, tous seigneurs de la ligne de Rœdern. Le dernier baron de Fleckenstein le céda, en 1710, à son gendre Ignace-Louis Vizthum d'Egersberg, du consentement du seigneur direct qui en donna l'investiture.

*Nieder-Seebach*, qui relève pour le spirituel du village précédent, fut vendu, en 1343, pour 900 florins à Frédéric de Fleckenstein par Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche. Afin de pouvoir acheter la partie allodiale de

<sup>1</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justific.*, t. II, p. CCLXX.



Lembach, les Vizthum, héritiers des Fleckenstein, l'engagèrent aux Breuningen, qui le gardèrent de 1583 à 1671. Il a été vendu récemment aux Reisenbach.

#### § 431. Périodes de cette seigneurie.

La seigneurie de Fleckenstein a vu s'écouler sous l'antique famille de ses dynastes trois périodes, pendant lesquelles elle forma, soit un corps compact, soit des parties distinctes. La première s'étend depuis l'origine de la famille jusqu'en 1354; alors toute la seigneurie fut divisée en deux branches. Cette division forme la seconde période. La branche de Rodolphe, qui était la cadette et qui prit plus tard le nom de Dagstul, reçut Beinheim avec tout le Ried, les onze villages qu'il renfermait, et Weiserswiller. La branche de Frédéric, comme l'aînée, conserva le château de Fleckenstein avec toutes les autres localités. Peu après, elle se subdivisa elle-même en deux rameaux, entre lesquels il s'opéra, en 1385, un nouveau partage. L'un obtint le château de Sultz, l'autre celui de Røderen, chacun avec les villages qui en dépendaient. Hochwiller, Drachenbrunn et Kutzenhausen furent adjugés au premier; Zutzendorf, Lembach et Trimbach échurent au second. La famille de Rødern s'éteignit en 1537, et celle de Dagstul sept ans plus tard. Ces mutations forment la troisième période, pendant laquelle la branche de Sultz, seule survivante, posséda la seigneurie jusqu'à ce qu'elle disparût à son tour<sup>1</sup>.

Henri-Jacques, le dernier de la famille de Fleckenstein, étant mort en 1720, Hercule Meriadeck, prince de Rohan-Soubise, et frère d'Armand-Gaston, cardinal-évêque de Strasbourg, se mit en possession, non-seulement des fiefs autrefois impériaux et alors royaux des Fleckenstein, mais encore de ceux qui relevaient de l'Église de Cologne. Il appuyait ses prétentions d'une promesse qui lui avait été faite en 1706, et d'une investiture simultanée qu'il avait reçue en 1712, du consentement de Henri-Jacques de Fleckenstein. Mais les premiers de ces fiefs étaient féminins, et auraient dû passer au petit-fils et aux filles de Henri. Henri lui-même, changeant d'opinion, avait plaidé contre le successeur qui lui était désigné et contre le roi<sup>2</sup>. Ses héritiers continuèrent le procès<sup>3</sup>, et le nombre des

<sup>1</sup> Il y eut alors opposition de la part des comtes d'OEtingen, qui pensaient qu'à l'extinction de la branche de Dagstul, le Ried devait leur revenir. L'empereur était favorable à leur cause; mais les guerres qui survinrent et le changement de maître permirent aux Sultz de conserver facilement leur propriété.

<sup>2</sup> Peu avant sa mort, il parut un écrit intitulé: *Factum pour Messire Henry Jacques, baron de Fleckenstein, et Supplément de factum contre M. le Procureur Général du Roy défendeur.* fol.

<sup>3</sup> Il parut à Paris un *Mémoire pour Dame Marie-Dorothee de Fleckenstein, veuve*

plaideurs s'accrut d'un nouvel adversaire, le prince d'œtingen, qui réclama le double domaine, direct et utile, du Ried <sup>4</sup>. L'affaire fut évoquée devant la cour suprême d'Alsace, et les Rohan, dont la cause était celle du roi <sup>5</sup>, gagnèrent leur procès. Cependant le jugement alloua aux héritiers quelques localités, qui étaient ou des alleux ou des fiefs féminins, ou qui avaient été conférées depuis par les seigneurs directs. Nous en parlerons lorsque nous traiterons des généalogies.

La doctrine de la Confession d'Augsbourg a été importée dans la seigneurie de Fleckenstein vers l'an 1543. Aujourd'hui, comme dans toute l'Alsace, les catholiques y sont mêlés aux protestants. J'ai indiqué en leur lieu les villages qui sont revenus en entier à leur culte primitif. On compte dans ces parages beaucoup de réformés, venus du Palatinat qui en est voisin. Les juifs n'ont jamais été exclus de la seigneurie.

Du reste, cette partie de la seigneurie qui fut la propriété de la branche de Rodolphe, jointe à la baronnie de Dagstul, assigna à son possesseur une place et une voix dans les comices publics de l'Empire, comme membre du cercle du Rhin supérieur. D'après la matricule de Worms de 1521 <sup>6</sup> et ses rectifications <sup>7</sup>, son contingent militaire était de trois cavaliers et de six fantassins. Mais, à l'extinction de la branche de Dagstul, et lorsque la baronnie du même nom eut été perdue, le contingent des Fleckenstein, en 1648 et en 1698, n'était plus que d'un cavalier et d'un fantassin <sup>8</sup>.

#### § 452. Localités perdues. — En Alsace. — Hors de l'Alsace.

Outre les localités que nous avons citées, la seigneurie de Fleckenstein en posséda encore un grand nombre qui en furent détachées à diverses époques.

En Alsace :

Nous avons déjà indiqué les villages de l'Église de Wissembourg, dont la Vogtey était un fief impérial tenu par les Fleckenstein. En 1292, l'empereur

*de Wolfgang-Henry de Gelniz, et consorts, contre le Prince de Rohan et contre le Prince d'œtingen.* fol. Item, *Mémoire sommaire pour les Dames héritières de la maison de Fleckenstein.* etc.

<sup>4</sup> Celui-ci publia un *Factum pour M. Albert-Ernest, Prince du Saint-Empire et d'œtingue,* etc., fol. Item, *Supplément servant de réponses,* etc., et un *Mémoire sommaire,* etc.

<sup>5</sup> Outre un *Mémoire pour Hercules Meriadeck, Prince de Rohan et de Soubise,* on vit paraître encore : *Mémoire pour l'Inspecteur Général du Domaine,* auxquels les héritiers de Fleckenstein et le prince d'œtingen s'efforcèrent vainement de répondre.

<sup>6</sup> *CORTJES. Corp. Juris publ.* t. I, part. V, p. 36, au lieu de *Falckenstein*, il faut lire *Fleckenstein.* — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 154 et 178. Mais au lieu des seigneurs de Fleckenstein-Dagstul, depuis longtemps éteints, il faut y lire les *Fleckenstein-Soultz.*

Adolphe de Nassau permit que Rodolphe de Fleckenstein assignât en douaire à sa femme « 120 marcs d'argent sur la Vogtey de cinq villages, à savoir : *Schweigen*, la *Montagne des quatre tours* (Mons ad quatuor turres), *Wilre* et *Saint-Germain*, près de Wissembourg<sup>1</sup>, et *Mulnhofen*, près de Bullinckheim. » Cette permission fut confirmée par Henri VII, en 1309, et par Louis de Bavière, en 1330. La Vogtey de *Steinfeld*, *Kapsweyer*<sup>2</sup> et d'*Otterbach*<sup>3</sup> fut vendue à l'abbaye de Wissembourg par Philippe de Hohenhuse, vassal des Fleckenstein, et du consentement de ces derniers. Nous avons parlé aussi d'une partie de la Marek de Marmoutier<sup>4</sup>, du château de Wasenstein<sup>5</sup>, des villages de *Nidersteinbach*<sup>6</sup> et *Bübel*<sup>7</sup>, qui sont maintenant annexés à la seigneurie de Lichtenberg. En traitant de la préfecture de Haguenau, il sera question de *Surburg* et de *Gunstett*, dont la Vogtey impériale appartenait aux Fleckenstein ; nous nous occuperons des villages de *Hofen* et de *Bieren*, qui furent livrés, en 1476, à Schweighard de Sickingen, lorsque nous ferons la description du domaine de Hohenbourg. *Kefenach*, que nous avons déjà cité<sup>8</sup>, a été donné, en 1348, par Charles IV aux Fleckenstein, qui, dans la même année, eurent à soutenir avec les Ochsenstein un procès à ce sujet.

Hors de l'Alsace :

La seigneurie de *Dagstul*, fief de l'archevêque de Trèves<sup>9</sup>, située entre la Moselle et la Sarre au-dessus de Birckenfels, dans la Westrie, est devenue vers la fin du quatorzième siècle la propriété de la branche Rodolphine de Fleckenstein, qui l'a acquise par mariage ; le dernier membre de cette famille l'a vendue au seigneur direct. La moitié du château de *Sareck* est échue à Elsa de Fleckenstein, femme de Rodolphe de Berckheim, qui en a hérité de sa sœur mariée à Bourcard de Landsperg. En 1339, elle céda cette propriété à Henri, fils de son frère, à la condition que si Henri décédait sans postérité, ce qui arriva, cette moitié du château de *Sareck* reviendrait à elle et à son mari avec l'autre moitié qui appartenait à Henri. En 1432 et 1482, l'évêque de Bâle investit Henri-le-Vieux de Fleckenstein de l'ancien château d'*Oberesch* et de la moitié des villages d'*Oberesch* et de *Duchingen*. Le château de *Rupersberg*, avec la moitié des deux villages de *Gomersheim* et de *Freyspach*, qui était un fief de l'Empire, était commun à Jacques III et à Louis de Fleckenstein, parce qu'ils avaient épousé les deux sœurs, Barbe et Ursule d'Ingelheim. Dans le traité de

<sup>1</sup> Voy. sur ces villages le § 307. — <sup>2</sup> Id., § 309.

<sup>3</sup> Nous avons parlé de Nieder-Otterbach et de Hoh-Otterbach au § 342.

<sup>4</sup> Voy. § 394. En 1567, Frédéric de Fleckenstein légua sa part à George Dietrich de Bredigheim.

<sup>5</sup> § 428. — <sup>6</sup> § 425. — <sup>7</sup> § 426. — <sup>8</sup> § 356.

<sup>9</sup> Voy. HONTHEIM, *Hist. de Trèves*, t. II, p. 41.

partage fait, en 1533, avec les fils de Jacques III, il resta la propriété de Louis. Plus tard, et en vertu du consentement donné par les Fleckenstein, en 1541, Anne, fille de Louis, porta ce château aux Camerer de Worms, dit de Dalberg. *Alt-Windeck*, forteresse trans-rhénane, près de Schwarzach, fut, à la mort de Jacques de Windeck, conférée en fief, en 1628, par Guillaume, margrave de Badeu, aux Fleckenstein.

### § 453. *Bailliage de Kutzenhausen.*

Mais plus près de nous se trouve le bailliage de *Kutzenhusen*, dont nous allons nous occuper. Ce bailliage est situé entre Soultz et Gersdorf; de même que celui de Soultz, il est appelé paroisse, *Kirchspiel*, parce que tous les villages qui le composent, à l'exception du dernier, relèvent de la même église. Les habitants, autrefois de condition servile, ne sont plus soumis aujourd'hui qu'au droit mortuaire ou de *vall*.

*Nider-Kutzenhausen*, où se trouve le château et l'église paroissiale de six villages, était un fief que les Fleckenstein tinrent des Ettendorf au quatorzième siècle. En 1312, Wolfram de Fleckenstein vendit à Anselme de Hohenstein, chevalier, fils de sa sœur, les droits que les Ettendorf lui avaient conférés dans *Nider-Kutzenhusen*, la juridiction, le patronage et les villages de *Heldenslug* et de *Merckewilre* qui en dépendent. Henri-le-Jeune de Fleckenstein engagea, en 1372, cette localité, du consentement de Reinbold d'Ettendorf, à Dietrich de Hus, son gendre; il l'engagea de nouveau, en 1381, avec Beinheim à l'évêque de Strasbourg.

*Ober-Kutzenhausen*. La Vogtey de ce village et la juridiction criminelle sont comprises parmi les fiefs impériaux des Fleckenstein. Frédéric-le-Jeune, de la lignée de Rœdern, le vendit, en 1527, à la branche de Fleckenstein-Dagstul, sans avoir consulté celle de Soultz qui était plus rapprochée.

*Feldbach. Hasloch*, autrefois *Heldenslug* et *Heilensloch*, *Merckweiler*, vers lequel coule la source d'asphalte de Lampersloch. *Lusan*, mais pour la moitié seulement.

*Mattstall*, qui dépend de l'église paroissiale de Lembach, fut donné, en 1129, par le comte Godefroi de Fleckenstein avec *Herstall* et d'autres localités au monastère de Sainte-Walpurge<sup>1</sup>. Au quinzième siècle on l'appelait *Nider-Mattstall*. A cette époque, c'est-à-dire en 1474, Henri Munchenheimer de Deux-Ponts et sa femme Ève d'Utwiller vendirent le quart de la juridiction et d'autres biens à Jean et à Jacques de Fleckenstein. Près de ce village se trouve une verrerie qui a conservé le nom du village détruit d'*Ober-Mattstall*.

<sup>1</sup> SCHILTER, *Gloss.*, p. 35.

En 1411, Henri de Dagstul conféra à son fils Frédéric et à la femme de ce dernier le droit de rendre la justice, et d'autres biens dans ce dernier village.

En 1452, le même fut vendu par Frédéric à Pierre de Kirspach, sous condition de rachat.

#### § 454. Histoire de ce bailliage.

Ainsi, ce bailliage a eu les mêmes seigneurs que le Ried, c'est-à-dire les barons de Fleckenstein-Dagstul, auxquels Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche, laissa par un traité tous les droits qu'il tenait dans *Ober- et Nider-Kotzenhusen*, dans *Veltpach*, *Halsloch*, *Merckwiler* et *Lusaw*. Mais, six ans après l'extinction de ces derniers, qui eut lieu en 1644, Anne-Sibylle, sœur du dernier baron et héritière de cette terre allodiale, la vendit à Charles-Gustave, comte palatin de Cléebourg, dont les propriétés étaient voisines. Lorsque Charles-Gustave fut élevé au trône de Suède, il fit, en 1656, à sa sœur Christine-Madeleine, femme de Frédéric IV, margrave de Baden-Durlach, et au second fils de celle-ci, Charles-Gustave, don de cette terre, qu'il avait conférée peu de temps auparavant à Charles-Christophe, comte de Schlippenbach, colonel de sa garde. La fille unique de Charles, Christine-Julienne, unie par mariage au duc Jean-Guillaume d'Eisenach, le vendit, en 1703, à la femme de Jean-Reinhard, comte de Hanau-Lichtenberg. Par cette cession ce bailliage est échu aux landgraves de Hesse-Darmstadt, héritiers de ces derniers.

#### SEIGNEURIE DE SCHOENECK.

#### § 455. Circonscription de cette seigneurie.

Entre les terres de Bitche et celles de Fleckenstein, comme entre les bailliages de Niederbronn et de Wœrth, s'étend un district montueux de huit lieues, qui contient sept châteaux et neuf villages. Deux de ces châteaux, *Schœneck* et *Hohenfels*, furent au quatorzième siècle les chefs-lieux de deux seigneuries illustres, possédées, la première par les Vinstingen<sup>1</sup>, la seconde par les Ettendorf.

Le nom de la seigneurie de Hohenfels a disparu avec les nobles qui le portaient.

<sup>1</sup> Au quatorzième siècle, on rencontre dans nos chartes le nom des seigneurs de Vinstingen et de Schœneck. ALBERT DE STRASBOURG parle dans sa *Chronique* et sous la rubrique de 1331 d'un *Dominus de Schœnecke*, dont il ne fait pas connaître le nom. Les nobles de Schœneck se sont éteints vers l'an 1468. Voy. HERRZOG, liv. VI, p. 203.

L'appellation de Schœneck, oubliée aussi pendant quelque temps, a reparu avec une nouvelle signification, qui s'est maintenue jusqu'aux Durckheim, ses possesseurs actuels.

§ 456. *Château de Schœneck. — Villages.*

Le château de *Schœneck*<sup>1</sup>, qui, après l'extinction des seigneurs de Lichtenberg, parvint, en 1480, à Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche, fut conféré à titre de sous-fief, en 1517, par Reinhard, fils de Simon, aux Eckbrecht de Durckheim. Lui-même le tenait à titre de fief mouvant de l'évêché de Strasbourg. L'évêque approuva la sous-investiture en se réservant le droit d'ouverture pour lui et pour le comte; il ajouta pour condition que les Durckheim relèveraient le château qui était tombé. Le témoignage des historiens<sup>2</sup> nous prouve que l'évêque Frédéric l'avait fait bâtir, du consentement de son chapitre et de Jean de Lichtenberg. La restauration en fut tentée au dix-septième siècle par les Durckheim, mais diverses causes la firent interrompre.

Avec ce château, les Durckheim reçurent encore le quart du village de *Dambach* et celui de *Neunhofen*. En 1542, ils obtinrent de Philippe, comte de Hanau-Lichtenberg, un autre quart de *Dambach*. L'autre moitié avait été donnée, en 1387, par Bœmund d'Ettendorf à l'abbaye de Sturzelbronn. Le donateur laissa du reste à ses héritiers la faculté de la racheter pour 200 marcs d'argent. *Neunhof* était aussi la propriété des *Ettendorf*, avant qu'il n'échût aux *Lichtenberg* par droit de vente<sup>3</sup>.

Les *Ettendorf* en avaient été investis, en 1360, par les comtes de Deux-Ponts<sup>4</sup>. Avec le village, les *Durckheim* ont reçu le droit de collation.

La formule de la première investiture nous apprend que le fief de *Schœneck* obligeait le vassal à fournir le service militaire à son suzerain. Il devait comparaître lui-même avec deux cavaliers armés, toutes les fois qu'il plaisait au seigneur, et s'il en était empêché, il devait du moins envoyer les cavaliers.

*Windeck* et *Witschloss* sont deux petits châteaux, situés derrière *Schœneck*. Le premier est un fief des *Lichtenberg*, l'autre est allodial. Ils ont été inconnus de nos géographes et de nos écrivains, qui ont parlé<sup>5</sup> du château de *Windeck* situé au delà du Rhin<sup>6</sup> et fief badois des *Flecken-*

<sup>1</sup> Ce mot signifie un beau coin. Il y a en Alsace plusieurs châteaux qui se terminent en *Eck*: *Haneck*, *Laubeck*, *Schirmeck*, *Freudeneck*, *Windeck*, *Landeck*, etc.

<sup>2</sup> *HERZOG, Chron.*, liv. III, p. 54. — <sup>3</sup> *Ibid*, p. 55.

<sup>4</sup> *Ibid.*, liv. V, p. 156. C'est à tort qu'il y donne à cette localité le nom de *Neuhofen*. Des chartes plus anciennes écrivent *Ninhofen*.

<sup>5</sup> *KÖNIGSHOVEN* en parle au chap. V, p. 350.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 452.

stein. De notre Windeck dépendent les deux villages de *Windecker-Thal* et de *Fischeracker*, féodaux comme ce dernier.

### § 457. Château de *Hohenfels*.

*Hohenfels*. Frédéric d'Ettendorf, dans la charte qu'il donne, en 1293, en faveur de Rodolphe de Fleckenstein, dit : *in castro meo Hohenfels*. Au commencement du quatorzième siècle, il figure avec une cour dans Dambach et Berstein, et avec des hommes habitant au delà de la Bruche, dans l'Alsace supérieure, parmi les fiefs que les Ettendorf tenaient de l'Église de Strasbourg<sup>1</sup>. Les archives épiscopales nous apprennent qu'en 1398, il leur fut vendu après un engagement préalable de quatorze années. Mais plusieurs faits nous prouvent que si l'effet de cette vente ne fut pas nul, il fut tout au moins de courte durée.

En effet, HERZOG<sup>2</sup> nous en fait connaître une autre passée avec les seigneurs de Lichtenberg. En 1542, la moitié de Hohenfels détruit fut détachée de la seigneurie de Lichtenberg, pour passer avec le quart de Dambach aux Durckheim, qui possédaient déjà l'autre moitié. Nous parlerons ici de quelques villages, annexés autrefois sous les Ettendorf à la seigneurie de Hohenfels, et appartenant maintenant aux Durckheim à des titres divers.

### § 458. *Fraeschwiller* et autres villages.

*Fraeschweiler*, près Werd, est la résidence de la branche cadette de Durckheim. En 1336, ce village a été donné en fief à Sigismond Krieg, chevalier, par Anselme de Blumenstein, qui, deux ans auparavant, avait terminé un procès qu'il avait à son sujet avec Jean et Ottomann d'Ochsenstein<sup>1</sup>. Vendu, en 1398, par les Ettendorf à l'évêque de Strasbourg avec le château de Hohenfels, il fut conféré huit ans plus tard par les mêmes aux Eckbrecht de Durckheim<sup>2</sup>.

Mais, plus tard, l'évêque de Strasbourg investit constamment les Eckbrecht de ce village, de Nehwiller et d'Eselshausen. En 1540, les Durckheim ont acheté de la collégiale de Seltz le droit allodial du patronage

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 289. — <sup>2</sup> Liv. III, p. 52, à la fin.

<sup>1</sup> Archives de Fleckenstein conservées à Strasbourg.

<sup>2</sup> En 1406, Bœmund d'Ettendorf, seigneur de Hohenfels, concéda en fief à Henri Eckbrecht de Durinckheim, chevalier, *unser dorf Fraeschwiltre gelegen by Werde, in besserunge sinre lehen..... unde die losunge eins vierden theils. also es Walther von Thanne steit*. HERZOG, liv. v, p. 156, écrit deux fois *Fossweiler* pour *Froschweiler*. Il place ce fait à l'an 1405, et il ajoute que deux ans plus tard, la moitié de ce village, indiqué par lui, liv. III, p. 54, comme ayant appartenu aux Lichtenberg, fut conférée aux Fleckenstein. Je ne sais sur quelle autorité il s'appuie.

et de la dime. *Nehweiler* figure dans les lettres féodales avant Frœschwiler, et parfois sous le nom de *Neuwylter* et de *Nehwiler*. Là se trouvait la cour dominicale du monastère de Sainte-Walpurge, qui fut vendue, en 1464, aux nobles de Durckheim avec le droit qu'avait le couvent de Biblisheim, de revendiquer de l'abbaye de Sturzelbronn le droit mortuaire de chaque abbé décédé. *Eselshausen* était un hameau, en 1422, lorsque J. Schotte, bourgeois de Haguenau, obtint de l'évêque de Strasbourg, son seigneur direct, la permission d'associer les Durckheim à son droit de propriété<sup>3</sup>. Mais, vingt ans plus tard, il figure au nombre des villages. Dans le voisinage se trouve un petit hameau d'origine récente, nommé *Lienenhausen*, qui appartient aussi aux Durckheim.

Le 21 février 903, Luitfrid, comte d'Alsace, a donné à l'abbaye de Saint-Trudpert, dans la Forêt-Noire, divers biens, et entre autres *in Alsatia Burkeim* (Burckheim) et *in Limenshusen* (Lienenhausen)<sup>4</sup>.

Si donc l'assertion de SCHÖEPFLIN en ce qui concerne Lienenhausen est exacte, il faudrait en conclure que ce village a disparu et a été ensuite rebâti. C'est ce qui est arrivé à *Rustenhardt*, dans l'Alsace supérieure.

#### § 459. *Langen-Sultzbach*.

*Langen-Sultzbach* a reçu son nom de sa forme oblongue et du ruisseau qui le traverse. Une charte de l'évêque de Strasbourg, donnée en 1255<sup>1</sup>, nous apprend qu'il était avec Wœrth<sup>2</sup> la propriété particulière de Conrad, comte forestier, et qu'il fut donné en gage à Henri de Fleckenstein. En 1369, Reymbold d'Ettendorf énumère parmi ses fiefs lorrains : « *Langen-soltzbach* avec ses dépendances, que ceux de Wynstein tiennent en fief de moi, le ban, la haute et la basse-justice, avec le bois voisin, qu'on appelle *die Hart*. » Une partie de ce village échut aux Durckheim par les Winstein<sup>3</sup>. En 1457, la basse-justice fut vendue aux Lichtenberg par les nobles de Lampertheim<sup>4</sup>. L'une des deux moitiés est depuis 1535 un fief de Deux-Ponts; l'autre est, comme le château de Schœneck, un fief strasbourgeois des Lichtenberg, qui a été conféré, en 1602, aux Durckheim, à titre de sous-fief.

<sup>3</sup> Dans l'autographe on lit : « *Lehen gelegen zu Frœschwiltre mit namen der hof genant Eselshusen.* »

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justfic., t. I, p. CV; SCHÖEPFLIN, *Alsac. Dipl.* t. I, p. 101.

<sup>1</sup> *Parerga Gætting*. t. I, liv. II, p. 111.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 424.

<sup>3</sup> HERZOG, liv. III, p. 54. — <sup>4</sup> Id., liv. VI, p. 185.



## § 460. Châteaux de Winstein.

*Alt-Winstein* et *Neu-Winstein*<sup>1</sup>, fiefs de Spire, l'un pour la plus grande partie, l'autre pour le tout, appartiennent aux Durckheim.

ALBERT DE STRASBOURG est le premier qui dise, sous la date de 1334<sup>2</sup> : « Le chevalier de Schmalstein, soutenant Conrad de Winterbach dans l'excellent château de *Winstein*, obligea l'évêque (de Strashourg) à de grandes dépenses. Pour cela l'évêque lui-même et les gens de Haguenau, que ce même chevalier avait lésés, assiégeant puissamment pendant dix semaines ce château, le détruisirent de fond en comble, au moyen de quatre machines, de deux mantelets et de quatre-vingts mineurs. »

Ce chevalier de Schmalstein était de la famille de Winstein, qui changea de nom à cause de ce château. Charles IV donna le Vieux-Winstein aux deux Louis, comtes d'Éttingen, en 1366, et par lettres datées de Norberg, il le signifia à la ville de Strashourg, pour qu'elle prêtât aide au comte.

En effet, ce château était un fief impérial, qui fut plus tard divisé en plusieurs familles, parmi lesquelles on compte les Linange, les Lichtenberg, les Eckbrecht de Durckheim, les Nagel et les Winstein; toutes se réunirent en une paix castrale, formulée d'abord en 1389, et approuvée ensuite, en 1438, par l'électeur palatin. En 1471, l'empereur Frédéric IV investit les Durckheim du sixième de ce château, *Ein dritter theil an dem halben schloss Winstein*. Après les Nagel et les Landsparg ils en reçurent autant de l'électeur palatin, en 1674. Ils en possèdent d'ailleurs le tiers en vertu de leur droit propre<sup>3</sup>.

Le Neuf-Winstein fut renversé, en 1345<sup>4</sup>, par les comtes de Linange, alors qu'il appartenait à Leyfrid de Königsbach, dit Nagel, et à Jean d'Altorf.

En 1366, l'empereur Charles IV énumère le château de Wynsteyn, dans les Vosges, parmi les propriétés de l'évêque de Spire<sup>5</sup>. En 1648, l'évêque le conféra, à son tour, aux Durckheim en échange du droit féodal qu'il reçut de faire paître les porcs dans la forêt du Bienwald<sup>6</sup>.

Dans la vallée qui s'étend aux pieds du château et qu'on appelle *Jäger-*

<sup>1</sup> On appelle aussi le Vieux-Winstein *Hinder-Winstein*, et le Neuf-Winstein *Vorder-Winstein*.

<sup>2</sup> *De Reb. Bertholdi Ep. Argent.* p. 171; voy. KOENIGSHOVEN, p. 522.

<sup>3</sup> Il y eut au sujet de ce tiers un procès entre le comte de Hanau et les Durckheim; il se termina à l'amiable en 1706. Le troisième tiers resta la propriété des Lichtenberg comme fief royal. Voy. ci-dessus, § 428.

<sup>4</sup> HERZOG, liv. III, p. 50.

<sup>5</sup> Voy. *Deduct. Spirensis Ep. pro Monasterio S. Lamperti* p. 6.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 304.

*thal* et *Winsteinthal*, se trouvent le petit village de *Winstein* et le hameau de *Günstel*; tous deux sont des alleux qui relèvent du château de *Winstein* avec les mines de fer et les forges qui s'y trouvent <sup>7</sup>.

#### § 461. Château de *Drachenfels*.

*Drachenfels*, roche ou château des Dragons, situé au delà de la *Lauter*, est en partie allodial et en partie fief de l'électeur palatin, comme propriétaire de l'abbaye de *Clingen*. En 1335, les Strasbourgeois le détruisirent en même temps que le château de *Ramstein*<sup>1</sup>. *Anselme* de *Drachenfels*, appuyé du consentement de son frère *Eberhard*, vendit, en 1344, à *Walram*, comte de *Deux-Ponts*, tout ce qu'il avait de droit sur ce château et les villages qui en dépendaient. En 1353, *Walram* céda la moitié du château à *Gerhard* de *Weiskirch* pour toute sa vie durant. Mais *Gerhard* lui ayant offert sept ans plus tard la moitié du château de *Weiskirch*, situé à peu près mi-chemin entre *Bitche* et *Hornbach*, il lui donna cette moitié de *Drachenfels* à titre de fief héréditaire. L'autre moitié fut engagée, en 1384, par *Eberhard*, comte de *Deux-Ponts-Bitche*, à *Henri d'Otterbach* et à son frère *Thomas*. Une partie de ce château ayant fait retour au comte *Hanemann* par la mort de *Henri Eckbrecht*, il la vendit, en 1409, à *Henri d'Otterbach* sous condition de rachat. A la mort de *Conrad d'Otterbach*, en 1428, le comte *Simon Wecker* donna à *Alhem Eckbrecht* la moitié de la partie qu'il possédait; huit ans plus tard, il lui permit de racheter en son nom la moitié du château qu'occupait *Henri d'Otterbach*. Il la conféra l'année suivante à titre de fief avec la moitié de *Weiskirch* à *Alhem* et à son frère *Hertwig*<sup>2</sup>. Ainsi, au quinzième siècle, la majeure partie de *Drachenfels* échut aux *Durckheim*, comme un fief de *Deux-Ponts-Bitche*. A l'extinction des *Bitche*, ils en furent investis par la collégiale, autrefois abbaye de *Clingen*, qui en était le seigneur direct. Depuis 1618 jusqu'à notre époque, l'investiture leur a été conférée par les électeurs palatins, à qui ils devaient un cavalier ou trois fantassins.

Le reste leur était commun avec plusieurs nobles qui avaient formé avec eux une paix castrale; à l'expiration de cette ganerbie, ils ont gardé seuls cette partie comme un alleu.

En effet, *Drachenfels* était déjà au commencement du quinzième siècle un château ganerbial. En 1407, *Hannemann*, comte de *Deux-Ponts*, voulant user du droit d'ouverture qu'il s'était réservé, promit d'approuver

<sup>7</sup> Ces mines ont été données en emphytéose à la famille de *Dietrich* en 1685.

<sup>1</sup> КОЕНИГШОВЕН, chap. v, p. 522.

<sup>2</sup> Les *Durckheim* ont vendu, vers 1607, *Weiskirch* à *Schwebel* de *Deux-Ponts*.

la paix castrale des Ganerbiens, *Burgkurger* ou *Ganerben*<sup>3</sup>. En 1471, Jean Richter de Kuttolsheim, qui y était burgrave, et son fils Wolf rentrèrent en grâce, par l'intercession de Wichart de Hohenberg, près des Ganerbiens qui s'étaient emparés du château, et reçurent 200 florins pour le droit de résidence dont ils y jouissaient. Une charte de paix castrale de 1510 compte vingt-quatre Ganerbiens, dont le septième est François de Sickingen, qui sept ans plus tard devait causer sa ruine, celle du château et celle de la ganerbie qui y était établie. Alors, en effet, Drachenfels fut assiégé par les électeurs de Trèves et du Palatinat et par le landgrave de Hesse, dont François avait ravagé les propriétés, et quoique le château fût bien fortifié, il tomba au pouvoir des assiégeants<sup>4</sup>.

#### § 462. Villages. — Localités perdues.

A ce château et à ce lief palatin ont été joints le village de *Busenberg* et le hameau de *Bärenbronn*, qui, au quinzième siècle, était un village. *Busenberg*, d'abord annexé à la paroisse de *Schwanheim*, a reçu, en 1490, son curé particulier.

Le village de *Erlebach* se rattachait aussi à *Drachenfels*. En 1490, les *Durckheim* le vendirent, du consentement du seigneur direct, à Jean de *Tratt*, chevalier; il est aujourd'hui la propriété des barons de *Waldenberg*. Cependant il a été inséré jusqu'au commencement du dix-huitième siècle dans les lettres féodales des *Durckheim*.

Au quinzième siècle les *Durckheim* ont aussi compté parmi les fiefs qu'ils tenaient le village de *Mellich*, situé derrière le château de *Lichtenberg*,

<sup>3</sup> On appelle *feudum castrense*, fief castral ou *Burglehen*, un fief érigé de telle sorte que plusieurs nobles ou Ganerbiens, *Ganerbi*, possèdent ensemble et en même temps un château qu'ils tiennent du prince ou seigneur à qui il appartient. C'était donc une association de nobles ou de bourgeois établie dans le but de protéger la paix et la sûreté publiques et de se défendre eux-mêmes contre leurs ennemis. On appelait les membres de la société *Burgkurger*, et leur traité *paix castrale*, *pax castrensis*, *Burgfriden*. Voy. DUCANGE, *Glossaire*, au mot *Ganerbi*.

<sup>4</sup> GASP. STURM et, d'après lui, SCHLEGEL in *Vita Casp. Aquila* p. 112, BARTHOL. LATOMUS a chanté la ruine de *Drachenfels* en ces termes :

« Audiit et timuit rupes invisa Draconum,  
 « Prædonum hospitium infestum, viresque negavit  
 « Objicere ipsa suas, quamvis circumdata muro,  
 « Præruptisque locorum aditis sublime levaret  
 « In media astra caput, ce' sasque attolleret arces.  
 « Quin sese excidio tristi subjecit et armis  
 « Sponte sua positis, Veniam haud dignata mereri  
 « Occubuit rapidis ceciditque à culmine flammis. »

Voy. SCHARDH *Script. Rer. Germ.* t. II, p. 130.

dont il dépendait, et un petit château dans *Rohrbach*<sup>1</sup>. Ils furent investis du premier, en 1460, conjointement avec J. Kranz, par le seigneur de Lichtenberg, après que Rodolphe de Bietenheim eut associé, en 1398, son gendre Bechtold Kranz dans la possession de ce fief. Mais Hertwig de Durckheim, ayant reçu d'autres biens en échange, le restitua, en 1495, au seigneur direct.

En 1452, Cunon de Durckheim obtint de l'évêque de Spire, et après son gendre, Jean de Weitenmuhlen, la moitié du petit château de Rohrbach. Mais on ne rencontre pas d'autres lettres d'investiture.

### § 463. Seigneurie de Hohenfels.

Outre le château de *Hohenfels* et les villages de *Frœschweiler*, de *Dambach*, de *Neuhofen* et de *Langen-Sulzbach* que nous avons décrits, la seigneurie de Hohenfels, propriété des Ettendorf, comprenait aussi les localités suivantes, annexées depuis lors à la seigneurie de Schœneck.

*Forstheim*, village de la préfecture de Haguenau; *Frenchweiler*, village inconnu<sup>1</sup>; *Offweiler*, pour la moitié<sup>2</sup>.

*Grossteinhausen* et *Kleinsteinhausen*, qui, comme les trois précédents, étaient des fiefs lorrains. Ils ont été engagés, en 1385, à Albert de Zweibrücken, et donnés en sous-fief, en 1398, à Henri Eckbrecht de Durckheim<sup>3</sup>. Ils sont situés dans la Westrie; près de Hornbach. *Mülhausen*, dont nous avons parlé dans les fiefs de Strasbourg<sup>4</sup>. *Ettendorf*, qui a donné son nom à une famille noble et qui, de même que Forstheim, a été annexé à la préfecture de Haguenau. *Steinbach*, autrefois fief de Deux-Ponts<sup>5</sup>. *Engweiler*, village de la seigneurie de Lichtenberg<sup>6</sup>. *Lembach*<sup>7</sup> et *Nider-Kutzenhausen*<sup>8</sup>, transférés des Ettendorf aux seigneurs de Fleckenstein.

*Lutweiler*, *Bossweiler* et *Zeisweiler*, villages de la Westrie, furent donnés comme fiefs, en 1403, par Arnold de Sierck à Boëmund d'Ettendorf<sup>9</sup>.

En 1293, Frédéric d'Ettendorf permit à Henri de Fleckenstein de constituer à sa femme sur *Herbolsheim*, sur la Sarre, un douaire de 50 marcs. *Bischweiler* et *Hanhofen* ont été engagés aux Ettendorf<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Il paraît qu'il est ici question de Wald-Rohrbach, dont nous avons parlé au § 505.

<sup>2</sup> Il figure avec les autres fiefs de Lorraine dans la charte de reconnaissance de Reinbold d'Ettendorf, datée de 1569. Peut-être doit-on lire *Frœschweiler*.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 416.

<sup>4</sup> Herzog, liv. v, p. 156. — <sup>5</sup> § 298.

<sup>6</sup> Herzog, loc. alleg. — <sup>7</sup> Ci-dessus, § 416.

<sup>8</sup> Id., § 450. — <sup>9</sup> § 453.

<sup>10</sup> Herzog, liv. v, p. 156. — <sup>10</sup> Voy. ci-dessus, § 545.

Jusqu'en 1793, la seigneurie de Schœneck, les châteaux de Schœneck, Drachenfels, Neuf-Winstein, Vieux-Winstein restèrent la propriété de la branche aînée de la famille Eckbrecht de Durckheim. Louis-Charles, comte de l'Empire d'Allemagne et conseiller intime de l'empereur, était, avec son fils unique, Charles-Frédéric, le dernier possesseur de ces antiques fiefs. Ils furent dépossédés pendant la révolution, et ce n'est qu'en 1815, au retour de la restauration, que l'on rendit au comte Charles-Frédéric les vastes forêts qui entourent le berceau de sa famille, et qui n'avaient, à raison de leur importance, pu être vendues comme biens d'émigrés. En 1828, ces mêmes forêts furent aliénées à différents particuliers par le comte Charles-Frédéric, et c'est par cette vente que les châteaux de Schœneck et les deux Winstein sortirent de la famille des Eckbrecht de Durckheim.

Les fiefs de Frœschwiller, Neehwiller, Elsasshausen, Neunhoffen et Langensouzbach appartinrent, jusqu'à la révolution de 1793, à la branche cadette des Durckheim, dont le château se trouvait à Frœschwiller. Le dernier possesseur féodal était le baron Philippe-Louis, qui laissa un fils et trois filles; le fils étant mort jeune et sans héritiers mâles, les propriétés furent partagées, après 1793, entre ses trois filles, dont une seule, M<sup>me</sup> de Strauss-Durckheim, eut de la postérité. M. Théodore Strauss de Durckheim, son fils aîné, resta en possession des propriétés et du manoir de famille jusqu'à sa mort, en 1848. Après lui, M. le comte Ferdinand-Eckbrecht de Durckheim-Montmartin, aujourd'hui préfet du Haut-Rhin et fils cadet du comte Charles-Frédéric, acheta cette propriété des héritiers de M. Th. Strauss de Durckheim et accomplit le pieux devoir de relever de ses ruines le manoir de Frœschwiller.

On voit aujourd'hui à la place du vieux château en ruines s'élever une élégante construction qui témoigne du respect de son fondateur pour les souvenirs et les traditions de famille.

## SEIGNEURIE DE HOHENBOURG.

§ 464. *Château de Hohenbourg. — Château de Löwenstein.*

Le domaine de Hohenbourg, qui consiste en deux châteaux, aujourd'hui détruits, et en deux villages, s'étend entre les deux châteaux, autrefois très-connus, de Weglenbourg et de Fleckenstein.

Le château de Hohenbourg, qui a donné son nom à la seigneurie, eut selon toute apparence, pour fondateurs au treizième siècle les Püller, ancienne et riche famille de l'Alsace inférieure. Ils en reçurent leur surnom. Ce château a toujours conservé sa nature allodiale. Le dernier de cette

famille, Reinhard, est mort en 1482. Sa sœur Élisabeth, mariée à Eberhard-Hofwarth de Kirchheim, remit, en 1473<sup>1</sup>, et du vivant de son frère, au palatin Louis, Landvogt d'Alsace, le quart de Hohenbourg et des villages qui en dépendaient. Vers 1478, Reinhard concéda à Hofwarth, son parent, et à ses filles le tiers de ce même château<sup>2</sup>. Mais il y existait une Marguerite de Hohenbourg, ou sœur ou fille de Richard, qui avait épousé Schweighard de Sickingen. Par elle le domaine de Hohenbourg passa aux Sickingen. Après la prise de Drachenfels, Hohenbourg se rendit aux électeurs de Trèves et du Palatinat, et fut brûlé le 12 mai 1523<sup>3</sup>.

Le second château de la seigneurie, voisin de Hohenbourg, est celui de *Læwenstein*, qu'on appelle aussi *Lauenstein*. Wolfram de Læwenstein le remit à l'empereur Rodolphe, qui le céda à Otton d'Ochsenstein, en 1283<sup>4</sup>. Il s'y forma une paix castrale, en 1380, entre Ottomann d'Ochsenstein et Henel Streiff de Landenbourg<sup>5</sup>. Plus tard, les Püller de Hohenbourg en furent investis par les Ochsenstein. Le domaine direct échut aux Deux-Ponts et par eux aux Hanau-Lichtenberg. Le domaine utile parvint avec Hohenbourg aux Sickingen.

---

\*. SCHÖEPLIN a commis ici une erreur en donnant au dernier des Puller le nom de Reinhard, il s'appelait Richard. Ainsi il faut lire : vers 1478 Richard concéda à Hofwarth...

Marguerite de Hohenbourg était la sœur de ce Richard<sup>6</sup>.

#### § 465. Villages.

Les deux villages qui dépendent de ces châteaux sont *Windheim*, vulgairement *Wingen*, et *Klimbach*. Le premier est féodal avec Læwenstein, le second est allodial. En 1334, Reinbold et Conrad de Windeck vendirent à Jean de Wasichenstein la cour et les autres droits qu'ils possédaient à Windheim; celui-ci y constitua à sa femme un douaire de 300 marcs. L'un et l'autre de ces deux villages appartiennent à la Confession d'Augsbourg. L'église paroissiale se trouve à Windheim.

Mais, outre Læwenstein et Windheim, les Sickingen ont possédé d'autres villages féodaux, *Keffenach*, *Bernbach*, *Hofen* et *Bären*, annexés

<sup>1</sup> Archives palatino-électorales.

<sup>2</sup> Archives de Fleckenstein.

<sup>3</sup> HERZOG, liv. III, p. 58; GASPARD STURM, dans sa relation de la guerre de Sickingen où il assista.

<sup>4</sup> HERZOG, loc. cit. — <sup>5</sup> Archives de Fleckenstein.

<sup>6</sup> Note manuscrite de GRANDIDIER.

depuis au duché de Deux-Ponts<sup>1</sup>. Les deux derniers ont été cédés, en 1450, à Wirich de Hohenbourg et à Jean de Fleckenstein par Frédéric Blochholz, prieur de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, et moyennant un canon annuel. En 1476, Schweighard de Sickingen les enleva à Jean de Fleckenstein, fidei-commis de Richard de Hohenbourg<sup>2</sup>.

VILLAGES IMPÉRIAUX DE LA VOGTEY D'ALSACE.

§ 466. *De quelle nature sont ces villages. — Leurs noms.*

Nous avons à parler maintenant d'un groupe de quarante villages, qu'on appelle villages de la Landvogtey, parce qu'ils étaient soumis au gouvernement du Landvogt, institué pour la défense des dix villes impériales. Ce groupe ne forme pas un corps de seigneurie, parce que le Landvogt n'était pas un seigneur, mais un administrateur, un vicaire de l'Empire et de l'empereur, et parce qu'il n'exerçait sur eux qu'une autorité à lui déléguée<sup>1</sup>. Il percevait sur ces villages de modiques revenus à titre de traitement. La Landvogtey de l'Ortenau, située au delà du Rhin, dans notre voisinage, comprend un grand nombre de villages soumis au même régime. Le chiffre de ceux qui ont été soumis à notre Landvogtey a varié suivant les siècles. Dans un temps, on en comptait quarante et un; au dix-septième siècle, il n'y en avait plus que trente-cinq. Voici leurs noms :

*Batzendorf*, village remarquable par lequel nous commençons, parce qu'il est la résidence du Schultheis de neuf villages. La seigneurie de Lichtenberg a donné les dimes de Batzendorf comme fief aux Landsperg et, après eux, aux Fleckenstein.

*Wintershausen*. En 1187, l'empereur Frédéric I compte déjà la cour de *Wintershusen* parmi les biens de l'abbaye de Kœnigsbruck. Le droit de patronage a été réuni à celui de Berstheim.

*Hœchstett* et les deux villages précédents reconnaissent l'Église de Berstheim pour leur mère.

---

En 1158, Gunther, évêque de Spire, donna à l'abbaye de Neubourg *mansum unum situm in Honscheit (Hœchstett) in episcopatu Argentinensi et conterminum possessionibus Cenobii*.

Ces biens étaient quelques années auparavant entre les mains de *Wernhardus de Danne homo noster*, dit l'évêque. Wernhard les avait résignés

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 356. — <sup>2</sup> Archives de Fleckenstein.

<sup>1</sup> Dans quelques chartes des Fleckenstein du quatorzième siècle, ces villages impériaux sont appelés *das Reich*.

et l'Église de Mulbrunn en avait été investie. En 1158, Gunther les donna à Neudungus, abbé de Neubourg, à la condition de payer annuellement *duarum denariorum Cere censum* et de prier pour l'évêque<sup>2</sup>.

#### § 467. Suite.

*Berstheim*. Le droit de patronage et la dime étaient des fiefs mouvant des Lichtenberg. L'investiture en fut donnée, en 1303, à Henri de Fleckenstein, fils de Rodolphe. Neuf ans plus tard, les fils de ce Henri y furent admis conjointement avec Hugon de Batzendorf, qui en avait d'abord joui seul. Les Fleckenstein en sous-investirent ensuite Conrad de Hohenriet qui se démit de son fief en 1374.

*Nieder-Schæffelsheim* forme une paroisse particulière.

*Bernsheim*. La *Chronique de Lorch*<sup>1</sup>, sous la rubrique de 921, l'appelle *Bernesheim*. Lorsque les nobles de Lampertheim se furent éteints en 1521, ce village, qu'ils tenaient en fief de l'empereur, fit retour à la Landvogtey de Haguenau<sup>2</sup>.

L'église sert de paroisse aux trois villages suivants :

*Wahlenheim*, que la même chronique écrit *Walahon*, figure sous le nom de *Walchesheim* dans une charte de Neuwiller, datée de 1147.

Un diplôme de l'empereur Philippe, daté de 1207, l'appelle *Walhen*. En 1178, le pape Alexandre III confirma à l'abbaye de Neuwiller la dime dans *Walesheim*.

*Kriegesheim* et *Rottelsheim* ne font qu'une paroisse avec *Wahlenheim*.

*Berstheim* figure sous le nom de *Berolvesheim* dans une charte de 1031, donnée par Bertha de Griez en faveur de l'abbaye d'Ebersheim. *Novem mansus censuales in Berolvesheim*<sup>3</sup>.

#### § 468. Suite des précédents.

*Mummenheim*, vulgairement *Momlen*, figure dans la *Chronique de Lorch* sous la date de 921. Les comices des états de l'Alsace inférieure s'y sont tenus au douzième siècle.

*Mutzenhausen*. Le quart des dimes de ce village était un fief impérial des Gottesheim.

*Rumersheim* apparaît dans une charte que l'empereur Philippe a donnée, en 1207, au vieil hôpital de Haguenau. Quelques auteurs font dériver son nom d'une station des Romains (*Romersheim*)<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 358.

<sup>1</sup> FREHERI *Script. Rer. Germ.* t. I, p. 118.

<sup>2</sup> HERZOG, liv. III, p. 45. — <sup>3</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 194.

<sup>4</sup> HERZOG, loc. cit., p. 54.



Les nobles de Rumersheim se sont éteints vers l'an 1490.

*Bilsheim*, qui, de même que Rumersheim<sup>2</sup>, a dans l'Alsace supérieure un homonyme autrefois aussi impérial, et *Mittelschuffelsheim* relèvent de l'église paroissiale de Rumersheim.

*Dangolsheim*, autrefois *Dancratesheim*, près de Soultz et de Bergbietenheim, localités du bailliage de Dachstein appartenant à l'Église de Strasbourg, est un grand village où l'abbaye de Schwarzach, située au delà du Rhin, jouit de la dime et du droit de patronage. La cour et l'Église de Dancratesheim<sup>3</sup> sont déjà comptées, en 1154, par Gunther, évêque de Spire, au nombre des biens de cette abbaye. Bien plus, en 1187, l'empereur Frédéric I confirma au couvent de Kœnigsbruck une cour dans Dancratesheim.

En 1074, Henri IV, roi d'Allemagne, donna à l'abbaye de Seltz cinq manses et demie *ad Munmenheim*.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Dankratzheim marca mansa duo*.

#### § 469.

*Kittelsheim*, près du Kochersperg. L'évêque Gunther assigne à l'abbaye de Schwarzach une cour dominicale dans *Kuzelnesheim*. Près de ce village est un étang dont les eaux ne tarissent et ne gèlent pas; on y remarque aussi une source sulfureuse appelée *Schwefelbrunn*.

*Wingersheim*, cité dans un diplôme de l'empereur Philippe, daté de 1207, a donné son nom à une famille noble éteinte en 1509.

*Bossendorf*, autrefois *Waltorff*. Le pape Alexandre III confirma, en 1178, à l'abbaye de Neuwiller la cour de *Waltorff* qui, en 1322, est placée à Bossendorf. Le quart de la dime est un fief impérial dont ont joui successivement Jean de Kuhnheim, en 1289, ensuite Jean Camerer de Wildenholz, Jacques de Zund et, en 1482, Rodolphe de Voltz, dont les héritiers en sont aujourd'hui encore les propriétaires.

*Lixhausen*, dont l'église est soumise à celle de Bossendorf, comme la fille à la mère.

*Scherlenheim* relève du curé de Hochfelden.

En 1128, Marmoutier possède *in Cuzilesheim marca terras per censum*<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 89. En 1709, les Français battirent les Impériaux près de Rumersheim, dans l'Alsace supérieure.

<sup>3</sup> Voy. t. III, § 207, p. 466.

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Preuves*, t. II, p. CCLXX.

En 1074, Henri IV donna à l'abbaye de Seltz une manse *ad Bossendorf*.

Scherlenheim existait au onzième siècle. Le 13 août 1074, Henri IV concéda à l'abbaye de Seltz, à la demande de sa femme Berthe, *ad Scerlenheim tres mansi dominicales et sex tributum reddentes et quarta pars mansi*<sup>2</sup>. SCHOEPLIN connaissait cette charte, mais il l'a mal lue ; il y a vu *Sierlenheim*, dont il fait un village détruit.

#### § 470.

*Ettendorf*. Dans une charte de la cour de Strasbourg de 1328, on voit figurer à la fois le village et Reinhard, chevalier *de Ettendorf*. Les nobles d'*Ettendorf*, des terres de qui nous avons déjà donné la description<sup>1</sup>, paraissent avoir occupé ce village comme fief impérial, car, à leur extinction, il fut réuni à la préfecture de Haguenau.

*Morschweiler*. BEATUS RHENANUS y a vu neuf idoles païennes incrustées dans le mur de la chapelle<sup>2</sup>. Aussi a-t-on voulu faire remonter aux Romains l'origine de Morschwiller<sup>3</sup>. Le droit de patronage de ce village et du suivant appartient à l'abbaye de Neubourg.

*Ringeldorf*. En 1356, Reinbold d'*Ettendorf* donna en fief à Henri de Fleckenstein les dimes de *Rinckelndorf*, engagées à Ulrich, chevalier de Haguenau.

*Grassendorf* a son église et son curé particulier.

*Uberach* dépend avec les trois villages suivants de l'église de Bitschhofen, qui en est la mère ; seul il possède un Schultheis.

*Kindweiler* dépend pour le spirituel de Bitschhofen et pour le temporel du Schultheis de Walck ; il en est de même de Bitschhofen.

#### § 471.

*Bitschhofen*, sur le territoire duquel se trouve le village de :

*Walck*, qui n'est séparé que par la Moder de *Pfaffenhoven*, petite ville de la seigneurie de Lichtenberg. Ce village n'a pas de banlieue.

*Hüttendorf*. Une charte de Neuwiller, écrite à la fin du douzième siècle, l'appelle *Hitindorf*.

*Eschbach*. Ce nom se trouve souvent en Alsace et de l'autre côté du Rhin.

*Hegeney* appartient à la paroisse d'*Eschbach*.

*Forstheim*. Les seigneurs d'*Ettendorf* tenaient en fief des ducs de Lor-

<sup>2</sup> Ibid., p. cxxxii.

<sup>1</sup> § 457. — <sup>2</sup> *Res. Germ.* lib. III, p. 324

<sup>3</sup> HERZOG, liv. III, p. 43, estime à tort que cette localité s'est appelée ou *Martis villa* ou *Mortis villa*, par suite d'une bataille sanglante qui y aurait été livrée.

raine, au quatorzième siècle, « le village de Forstheim et tout le ban qui lui appartient, la haute et basse-justice, les bois, les eaux, les pâturages. » A la même époque, les Lichtenberg y possédaient aussi quelques hommes. En 1399, le duc Charles de Lorraine en vendit le domaine direct à l'Église de Strasbourg.

*Gunstett.* Les Fleckenstein ont occupé la Vogtey impériale de Surbourg et de Gunstett.

*Surburg*, village sur la Sauer, qui lui a donné son nom. Il était autrefois remarquable par un collège de chanoines, issu lui-même d'une abbaye de Bénédictins et qui se transporta à Haguenau en 1738. En 1255, Henri de Scharffeneck<sup>1</sup> investit à Wissembourg Rodolphe et Frédéric de Fleckenstein de la Vogtey et de la cour de Surbourg. En 1280, les Fleckenstein se partagèrent la cour et les hommes qui en relevaient. En 1297, l'empereur Adolphe conféra à Henri de Fleckenstein l'office de Schultheis et une part de la cour impériale comme fief du château de Haguenau. Il se réserva le droit de le racheter pour 400 marcs d'or. En 1364, l'empereur Charles IV confirma aux Fleckenstein la Vogtey suprême de Surbourg et la juridiction criminelle, en allemand *oberste Vogtey und Hochgericht*. En 1471, Frédéric IV désigna au lieu de cette Vogtey le village lui-même<sup>2</sup>. On rencontre au quatorzième siècle les nobles Schilling de Surbourg.

*Suffelnheim*, bourg très-considérable, possède un curé et un Schultheis qui lui sont propres. Frédéric de Suffelnheim est cité comme témoin dans un diplôme donné, en 1227, par le roi Henri au couvent de Kœnigsbruck.

En 1158, l'abbaye de Neubourg possédait *curtim Heckenheim* (Hege-ney) *cum appendiciis suis* et *curtim Savelnheim cum appendiciis suis*<sup>3</sup>.

#### § 472.

Après la paix de Westphalie, Louis XIV détacha de la Vogtey provinciale les cinq villages suivants :

*Münversheim*, autrefois *Mulvirsheim*, qu'il concéda en fief à la noble famille de Wangen.

<sup>1</sup> Le château de Scharffeneck est encore aujourd'hui le chef-lieu d'une seigneurie particulière que possèdent les princes de Lœwenstein ; il est situé au delà de la Queich, non loin de Landau. En 1251, ce Henri de Scharffeneck, chevalier, avait reçu en fief mouvant du monastère de Herbozheim, dans le diocèse de Metz, des hommes qui habitaient les bords de la Queich. Il était tenu de payer pour eux chaque année cent livres de cire dans son château de Scharffeneck. Archives de Fleckenstein, quatorzième siècle.

<sup>2</sup> Diplômes de Frédéric IV annexés par BOECLER à l'*Histoire d'Aeneas Sylvius*, p. 56.

<sup>3</sup> Charte de Frédéric I dans WURDTWEIN, *Subsidia nota* t. ix, p. 562.

*Weitersheim et Gebolzheim.* Jean-Adolphe Krebs de Bach les obtint de la même manière, le 22 décembre 1661, du duc de Mazarin, alors Landvogt; il fut, à cette époque, décoré par le roi du titre de baron<sup>1</sup>. Le nom de Weitersheim figure, en 1040, dans le titre de fondation de Saint-Pierre-le-Jeune. Gebolzheim est plutôt un hameau qu'un village.

*Ohlungen et Keffendorf.* Worstatt, consul de Haguenau, les acheta pour lui et ses descendants. L'église paroissiale des deux se trouve à Ohlungen.

.. L'abbaye de Neubourg possédait en 1158 *curtem Gebolteshusen cum appendiciis suis*.

#### § 473. *Hochfelden.*

HERZOG nous apprend que<sup>1</sup>, de son temps, Hochfelden dépendait de la Landvogtey.

*Hochfelden*, bourg considérable, était défendu autrefois par un château; il a reçu son nom de sa situation élevée au milieu de plaines découvertes. Nous avons déjà établi<sup>2</sup> que cette localité, après avoir appartenu aux Ochsenstein, échut plus tard aux comtes palatins, de même que Reichshoven, Ochsenstein et les autres châteaux de la seigneurie d'Ochsenstein. Comme les palatins, propriétaires de Hochfelden, possédaient aussi la Vogtey de Haguenau, ils joignirent facilement ce village aux biens qui dépendaient de cette dernière, dans la conviction de conserver le tout avec les autres gages de l'Empire. En 1417 et du vivant des Ochsenstein, Étienne laissa à son frère l'électeur Louis, à qui la Vogtey provinciale avait été engagée quelque temps auparavant, la part qu'ils avaient eue<sup>3</sup>. Lorsque cette Vogtey, arrachée aux palatins par Maximilien I, leur eut été restituée par Charles V, les nobles de Prechter tinrent Hochfelden en engagement. Frédéric Prechter, détenteur du gage, mourut à Haguenau, en 1528<sup>4</sup>. Il paraît que Hochfelden et la Vogtey passèrent ensuite à la maison d'Autriche, mais de telle sorte que Léopold d'Autriche aurait rompu le lien féodal. En effet, en 1632, il avait conféré le bourg en fief à Ascagne-Albertin d'Ichtersheim, à qui il avait été engagé dix ans auparavant pour 4000 florins. Mais il ordonna que, lorsque la postérité masculine d'Albertin viendrait à s'éteindre, le fief ferait retour, non à l'Empire, mais à sa maison.

<sup>1</sup> *Sommaire pour M. le duc de Chastillon contre Hatsel, etc.*, p. 4.

<sup>2</sup> Liv. III, p. 42.

<sup>3</sup> § 577. Les bornes du ban de Hochfelden portaient encore au dix-huitième siècle les armoiries des Ochsenstein.

<sup>4</sup> TOLNER. *Cod. Diplom. Palat.*

<sup>5</sup> On voit dans l'Église de Saint-George son épitaphe qui l'appelle *Frédéric, Pfandherr zu Hochfelden*.

L'empereur Henri III donna l'église paroissiale de Hochfelden à l'abbaye française de Fleury. Mais en raison de l'éloignement, le donataire vendit, en 1070, cette église à l'abbaye de Neuwiller pour 200 livres d'argent et 5 livres d'or. En 1085, l'empereur Henri IV donna encore à Neuwiller trois parties de la même église. En 1164, l'empereur Frédéric I citait comme exemple aux boulangers de Haguenau ceux de Hochfelden et de Schwindratzheim.

Le 16 novembre 968, l'empereur Otton-le-Grand donna à son épouse Adélaïde *juris regni nostri quasdam curtes ita nuncupatas : Hochfelden... sitas in Elisazium in comitatu Hugonis comitis.*

Le 22 mars 1065, Henri IV, roi de Germanie, concéda à son fidèle comte Eberhard *duas villas Hochfeld et Schweichusen excepta publica ecclesia, in prænominata villa Hochfeld.* Cet Eberhard a paru à KREMER le premier des comtes de Sponheim<sup>5</sup>.

## DOMAINES DIVERS.

### § 474. Exposition.

J'ai indiqué jusqu'ici les châteaux, les villes fortes et les villages qui composent les landgraviats, les principautés et les comtés. Il me reste encore à citer quelques localités spéciales des deux Alsaces et surtout de l'Alsace inférieure, qui forment, non des seigneuries, mais des domaines particuliers. Les unes sont des fiefs, les autres sont des alleux. Dans l'énumération que je vais faire, je ne suivrai pas l'ordre topographique, je les classerai suivant leur caractère et je ferai passer les alleux avant les fiefs. Les fiefs et les engagements, autrefois impériaux et aujourd'hui royaux, occuperont la première place; viendront ensuite les fiefs de Lorraine, du Palatinat, du Wurtemberg et de Rappoltstein. A la suite des propriétés séculières, j'en indiquerai quelques-unes qui appartiennent aux corps religieux, tels que les évêchés de Bâle et de Metz et l'abbaye d'Andlau. J'ai déjà parlé des biens de l'évêché de Strasbourg, des Églises de Murbach et de Wissembourg, des fiefs qui appartenaient à la maison d'Autriche et qui relèvent aujourd'hui du roi, et de ceux de la seigneurie de Lichtenberg. Comme les alleux appartiennent soit à des nobles, soit à des Églises, à des chapitres, à des préceptories, à des monastères, je les diviserai en trois classes : ceux des nobles, des Églises et des cités.

<sup>5</sup> Voy. la chartre dans SCHÖPFLIN, *Alsac. Diplom.* t. 1, p. 172.

## FIEFS IMPÉRIAUX.

§ 475. *Bilsheim*. — *Osthausen*. — *Westhausen*.

*Bildesheim* ou *Bilsheim*, village impérial de l'Alsace supérieure, est situé sur l'Ill, entre Ensisheim et Sainte-Croix. L'empereur Rodolphe I le donna en gage à Colmar, en 1287, pour 100 marcs, à Jean de Loubgazen et ensuite aux Wetzel pour 160 marcs. Cet engagement fut confirmé, en 1355, par Charles IV. Le rachat en fut fait, en 1693, par Louis XIV, substitué aux droits de l'Empire et de l'empereur. Le roi le donna alors à Jacques de la Grange, président de l'Alsace, dont les héritiers le vendirent plus tard aux Klinglin avec d'autres localités des environs<sup>1</sup>.

*Osthausen*, village avec château, est situé sur l'Ill, au-dessous de Benfeld. C'est un ancien fief des Zorn de Boulach. Les nobles de Hittenheim en vendirent, en 1338, à la commanderie de Saint-Jean de Rhinau, le droit de patronage et la cour dominicale. Cependant les Zorn, pensant que ce qui faisait l'objet de la vente constituait une partie de leur fief, en obtinrent, en 1434, l'investiture de l'empereur Sigismond. Mais ils reconnurent bientôt spontanément que le droit de patronage avait été détaché du fief avant qu'ils n'en eussent fait l'acquisition. En 1616, l'évêque Léopold y abrogea le culte protestant, en substituant, au nom du commandeur de Rhinau, un curé catholique au pasteur.

*Westhausen*, village situé à l'est d'Osthausen et au midi de Northausen<sup>2</sup>. Il était la propriété des Rathsamhausen zum Stein, desquels il passa, au dix-huitième siècle, à M. de Chamlay et ensuite aux Bernhold, à qui il avait été promis par Louis XIV. Il y a dans le voisinage de Marmoutier un village du même nom, qui, après avoir appartenu aux Ochsenstein, relève aujourd'hui de l'évêque de Strasbourg.

§ 476. *Plobsheim*.

*Plobsheim*, autrefois *Plabodesheim*<sup>1</sup>, *Blpoltzheim*<sup>2</sup>, est un village immédiat avec un double château, ancien et nouveau. Il a donné son nom aux nobles de Blabolsheim. Il fut engagé par les empereurs d'Allemagne. Albert I, en 1308, et Charles IV, en 1356, en conférèrent le droit de rachat aux évêques de Strasbourg<sup>3</sup>. Dix ans auparavant, Louis de Bavière

<sup>1</sup> Voy. § 110.

<sup>2</sup> Voy. sur Northausen, § 269.

<sup>3</sup> Voy. t. III, p. 494.

<sup>2</sup> Lettres de Charles IV que nous citerons bientôt.

<sup>3</sup> Chartulaire de la ville de Strasbourg, num. 259 sv.

l'avait remis à Paul Mosung, bourgeois de Strasbourg, comme gage de 194 marcs. Mosung retint son gage sous Charles IV, en offrant d'augmenter le prix de l'engagement. Transféré des Mosung aux Treubel et aux Heiden, il fut assigné, en 1414, par Sigismond à Jean Zorn d'Eckerich, qui paya à l'empereur 200 florins et 300 aux détenteurs. La permission de rachat donnée, en 1589, par l'empereur Rodolphe II à Eberhard Wambold, son conseiller aulique, interrompit la possession des Zorn. Cependant deux ans plus tard, Wambold renonça en faveur des Zorn au droit de rachat, et il reçut en retour une somme que paya Wilhelm de Botzheim, allié des Zorn. Par suite de ce traité, il obtint de jouir pendant cinquante ans de l'usufruit de Plobsheim, de concert avec les Zorn, ce qui fut garanti par un rescript de l'empereur, daté du 10 septembre 1594. Après ce temps, l'empereur Ferdinand III subrogea aux Zorn Christophe-Melchior de Læben, qui avait obtenu la sixième partie de ce village par suite de son mariage avec une Botzheim, et ensuite André de Scheid en 1635. Cependant les Zorn parvinrent encore à écarter toute tentative de rachat. Mais Louis XIV, succédant aux droits de l'empereur et de l'Empire, donna à titre de récompense, en avril 1684, Plobsheim à Christophe Gunzer et à son cousin Nicolas Kempfer, qui avaient été syndics, l'un de la ville de Strasbourg, l'autre de la noblesse de l'Alsace inférieure. La donation se fit à la condition de restituer le prix de rachat et de constituer Plobsheim en alleu. En 1590, le jour de la Sainte-Trinité, les nobles d'Andlau, ennemis des Zorn, envahirent le village et en emmenèrent prisonniers quelques habitants; mais ils furent mis à la raison par le comte palatin Jean-Casimir qui survint le 19 juillet. En 1675, Turenne, qui devait périr peu après à Sasbach, jeta un pont sur le Rhin près de Plobsheim. Le droit de patronage, qui est un fief de la seigneurie de Lichtemberg, est exercé par les Rathsamhausen. La religion y est mixte. Nous avons déjà parlé de l'antique chapelle de Notre-Dame-du-Chêne<sup>4</sup>.

4. L'empereur Henri II, par une charte datée du 15 avril 1016, a donné à l'abbaye de Schutteren *sex mansus in villa que dicitur Blabodesheim in Comitatu Eberhardi, in pago Alsaciae*.

#### § 477. Château de Luzelbourg, Ottrott, etc.

*Luzelbourg* est composé de deux châteaux qu'on appelle *Vorderburg* et *Hinderschloss*<sup>1</sup>. L'un est un fief royal, l'autre est un fief des palatins que tiennent les Rathsamhausen. Luzelbourg est voisin du mont Sainte-Odile

<sup>4</sup> T. I, p. 188.

<sup>1</sup> Nous parlerons du dernier à propos des fiefs palatins.

et est entièrement distinct d'un autre Lutzelbourg que nous avons décrit plus haut<sup>2</sup>. Le Vorderburg était sous Wenceslas la propriété des d'Andlau. En 1392, l'empereur écrivit à son Landvogt en Alsace de protéger les droits des d'Andlau sur cette partie du château, déjà en ruines alors<sup>3</sup>. Cependant, l'année suivante Wenceslas investit Hartmann, Egenolphe et Jean de Rathsamhausen de ce château, du village d'*Otterot* et même du cinquième du village de *Munoldsheim*. Aux Rathsamhausen se joignirent quelques ganerbiens qui signèrent une paix castrale sous l'intervention de l'évêque de Strasbourg. Cet Ottrott, que les Rathsamhausen reçurent en même temps que Luzelbourg, est Nieder-Ottrott, *das niedere Dorf*, comme dit la charte d'investiture. Ober-Ottrott appartient à l'Église de Strasbourg. Nieder-Ottrott fut partagé entre deux branches de la famille de Rathsamhausen, appelées l'une *zum Stein* et l'autre d'*Ehenweyer*. M. de Chamlay succéda aux premiers et eut lui-même pour héritiers les Bernhold. Sous l'empereur Charles IV, en 1361, Jean de Schafelzheim tenait *Oderoczheim* et deux autres villages comme fiefs mouvant de l'Empire<sup>4</sup>.

*Zeinheim*. En 1414, l'empereur Sigismond en conféra la moitié aux Rathsamhausen, l'autre moitié était épiscopale<sup>5</sup>.

Le château des trois pierres, *Schloss zu den drey Steinen*, est situé derrière Barr et Andlau. En 1442, Frédéric IV l'annexa aux fiefs impériaux des Rathsamhausen avec la moitié du château de *Walsperg*, qui nous est inconnu, et du village d'*Hohenburgweiler*. Ceux-ci vendirent, en 1570, à la ville d'Obernai et du consentement de l'empereur Maximilien II la forêt qui appartenait à *Hohenburgweiler*. Le village lui-même, situé sur la montagne de Sainte-Odile, au point où est une ferme appartenant à la ville d'Obernai, a péri depuis longtemps.

Le village d'*Otterott* s'appelait dans l'origine *Otonis villa* ou *Ottenrode*. On le voit figurer dans une charte du 15 octobre 1059, par laquelle Henri IV règle un conflit élevé entre l'évêque de Strasbourg et le comte du Nordgau<sup>6</sup>.

§ 478. *Reichsfelden*, etc. — *Kraut-Ergersheim*, etc. — *Blasheim*. — *Lingolsheim*.

*Reichsfelden* et *Bernardsweiler* (que l'on distingue par l'épithète de *im Loch* d'un autre village qui est dans le domaine de la ville d'Obernai), ainsi

<sup>2</sup> Ci-dessus, § 362.

<sup>3</sup> *By ihrem lehen das burgstall, die vorder Luzelburg zu handhaben*. Archiv. Civitatis Argent. — <sup>4</sup> GLAFÉY, *Anecdot.* num. 440.

<sup>5</sup> Voy ci-dessus, § 244. — <sup>6</sup> WURDTWEIN, t. VI, p. 226.



que la moitié du village d'*Itersweiler*<sup>1</sup>, des hommes dans *Mittelbergheim*<sup>2</sup>, *Stotzenheim*, *Bliensweiler*, *Zell* et *Nothalten*<sup>3</sup>, sont depuis plusieurs siècles la propriété des d'Andlau. En 1472, ils ont obtenu de l'empereur Frédéric IV le privilège de la gabelle du vin dans Iterswiller.

*Kraut-Ergersheim* et *Innenheim* étaient sous Charles IV la propriété de Jean de Schafelzheim. Jean étant mort sans enfants, il dut avoir pour successeurs Nicolas de Rumelheim, Jean de Wickersheim et Egenolphe de Stutzheim, qui en avaient reçu en 1361, à Nuremberg, la promesse de l'empereur<sup>4</sup>. Le fief fut ensuite converti en un gage héréditaire qui fut donné aux Pfaffenlappen, aux Sebach, aux Utenheim et à plusieurs autres familles, desquelles il parvint, au dix-huitième siècle, aux Berckheim et aux Zuckmantel. En 1674, *Innenheim* fut entièrement détruit par les Français et les Impériaux<sup>5</sup>.

*Blesheim*, autrefois *Bledensheim* et *Bledesheim*<sup>6</sup>, château et village. En 1429, l'empereur Sigismund le conféra en fief à Nicolas de Bock et à son frère. Le droit de patronage appartient à la collégiale de Saint-Léonhard, à la manse capitulaire de laquelle le prieur du grand-chapitre de Strasbourg restitua, en 1416, les revenus de l'église paroissiale de Bledensheim. Ce village est situé sur une colline, au sommet de laquelle s'élève une chapelle avec une tour que l'on voit de loin, ce qui a fait donner à cette colline le nom de *Glæckelsberg*. La bataille d'Ensheim, qui se livra en 1674, s'étendit jusqu'à cette colline.

*Lingolsheim*, qu'une charte de Marmoutier du douzième siècle écrit *Lingolvesheim*, est un village avec château situé près de Strasbourg. Le château, pris en 1261 par l'évêque Walther de Geroldseck<sup>7</sup>, fut peu après brûlé par les Strasbourgeois<sup>8</sup>. Le village et la cour dominicale qui s'y trouvait furent vendus, en 1344, par Dietsch d'Epfig, chevalier, à Henri Hacker de Landsperg. Le droit de patronage appartient au grand-chapitre de Strasbourg.

---

• Dans le onzième siècle le comte Hugon donna à l'abbaye d'Altorf *Curcam Ergersheim*, que GRANDIDIER prétend être *Kraut-Ergersheim*<sup>9</sup>.

En 1030, saint Léon, par une charte du 17 décembre, déclare que l'abbaye de Hohenbourg possède des biens dans *Blandesheim* (*Blæsheim*)<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 270. — <sup>2</sup> § 379. — <sup>3</sup> § 270.

<sup>4</sup> GLAFÉY *Anecd.* num. 440.

<sup>5</sup> *Particula territorii Argent.* Append. p. 2.

<sup>6</sup> SCHILTER. *ad Kœnigshov.* p. 932.

<sup>7</sup> KœNIGSHOV. cap. IV, § 39. — <sup>8</sup> *Ibid.*, § 54.

<sup>9</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. v, p. 380.

<sup>10</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 218.

En 1097, on voit figurer dans une charte comme témoin Werner de *Blædenesheim*<sup>11</sup>.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait in *Linginoldesheim marca VI mansa*.

§ 479. *Stützheim*. — *Mundolsheim*. — *Schirhofen*.

*Stützheim*, qu'on écrivait au douzième siècle *Stuzesheim*, était un fief que les margraves de Baden tenaient de l'Empire. Mais la Vogtey de ce village appartenait au même titre aux margraves d'Onolsbach.

La maison de Baden fut investie de *Stützheim* par l'empereur Frédéric IV, en 1475<sup>1</sup>. Dix ans auparavant, Frédéric avait mandé par ses lettres au magistrat de Strasbourg que le vassal qui tenait *Stützheim* étant mort, il l'invitait à faire rentrer en son nom les revenus de ce village, qui faisaient retour à l'Empire<sup>2</sup>. Les Onolsbach donnèrent leur Vogtey en sous-fief à la famille de Fleckenstein. *Stützheim* a appartenu, au seizième siècle, par indivis aux *Vöelsch* et aux *Has*. En 1603, les barons d'Ulm l'ont obtenu avec les *Neuhus*. En 1724, les nobles de *Flachsland* l'ont acheté des d'Ulm. Au commencement du dix-huitième siècle, pendant la guerre entre la France et l'Allemagne, Louis XIV avait substitué J. J. *Wurmser* aux d'Ulm, qui s'étaient rangés du côté de l'ennemi. Les *Flachsland* succédèrent de la même manière aux d'Ulm dans la moitié de *Trenheim*<sup>3</sup>, qui est aussi un fief royal.

*Mundolsheim* ou *Munoldsheim* et *Mittelhausbergen*, qui sont à une lieue de Strasbourg, étaient tenus par les *Beger* de *Blyberg*. A leur extinction, en 1532, ces villages passèrent aux *Joham*, qui prirent alors le nom de *Mundolsheim*. Nous avons dit un peu plus haut<sup>4</sup> que l'empereur *Wenceslas* avait investi les *Rathsamhausen* de la cinquième partie de *Mundolsheim*. L'église possédait autrefois une tour susceptible de résistance. En 1262, les Strasbourgeois la détruisirent avant le combat de *Hausbergen*, dans la crainte qu'elle pût servir à l'évêque, leur ennemi<sup>5</sup>.

*Schirhofen*, situé dans la forêt de *Haguenau*, au delà de la *Moder*, est un nouveau village; au commencement du dix-huitième siècle c'était encore un hameau. Il a passé par bénéfice royal des *Niedheimer* aux *Vorstatt*, à qui la banlieue en appartient en propre. Il relève pour le spirituel de la paroisse de *Schirein*.

<sup>11</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justifiées, t. II, p. CLXXII.

<sup>1</sup> Diplôme annexé à l'*Histoire de Frédéric IV* par ÆNEAS SYLVIVS, fol. 107.

<sup>2</sup> Archives de la ville de Strasbourg.

<sup>3</sup> Voy. § 525. — <sup>4</sup> Ci-dessus, § 477.

<sup>5</sup> KOENIGSHOV, cap. IV, § 49.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Stitteresheim marca V mansa*; GRANDIDIER<sup>6</sup> prétend qu'il s'agit ici de Stützheim.

S'il en est ainsi, ces biens venaient de l'abbaye de Sindelsberg, car nous voyons, vers la fin de 1122, l'abbesse Berthe faire avec Adelon, abbé de Marmoutier, un échange de *octo mansus et dimidium cam habitatoribus suis in villa quæ dicitur Shesselenesheim* (Sessolsheim) et *in ea quæ dicitur Snerinesheim* (Schnœrsheim) et *in villa quæ dicitur Stucesheim* (Stützheim) et *in ea quæ dicitur Oudeleswire* (Jederswiller), appelé autrefois Udersweyer..... L'abbesse reçoit en échange *terra quæ est in villa quæ dicitur Ingenheim, cum habitatoribus suis, et procensu et decimatione et servitio ejusdem loci nostri qui dicitur Sindelesberc*.

La charte cite entre autres témoins le comte Théodoric de Huneburc, Otton de Geroldseck-le-Vieux, Vogt de l'abbaye de Sendelsberg, pour l'évêque de Metz, Henri de Wingersheim et Widon de Berstedden.

## FIEFS DE LORRAINE.

§ 480. *Zellenweiler*.

Outre Soultzbach, petite ville de l'Alsace supérieure<sup>1</sup>, il n'existait en notre province qu'un seul fief de Lorraine susceptible d'être indiqué ici, c'est *Zellenweiler*, situé dans l'Alsace inférieure, entre Benfeld et Obernai. D'abord fief de l'Empire, il devint un fief des Landsperg mouvant de Lorraine.

En 1334, l'empereur Louis de Bavière en donna l'investiture à Jean de Landsperg; en 1362, Jean, duc de Lorraine, la conféra à Werlin, chevalier<sup>2</sup>. Cette investiture est restée jusqu'à notre temps le droit des princes lorrains. En 1337, Conrad de Landsperg avait reçu du duc Rodolphe, et à titre de fief, des biens *in banno Zallenwilre*, après son oncle paternel Gunther<sup>3</sup>.

## FIEFS PALATINS.

§ 481. *Luzelbourg*.

Nous avons déjà énuméré ça et là les fiefs des palatins<sup>1</sup>; il nous reste à parler encore de la partie postérieure du château de Luzelbourg<sup>2</sup>, *Hinter-*

<sup>6</sup> *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCLXX. — <sup>7</sup> *Ibid.*, p. CCXLV.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 142. — <sup>2</sup> Les lettres d'investiture se trouvent aux archives de Landsperg. — <sup>3</sup> Archives de Lorraine à Nancy.

<sup>1</sup> Voy. dans la seigneurie de Lichtenberg, § 408, etc.; dans celle de Fleckenstein, § 444; dans celle de Schœneck, § 461.

<sup>2</sup> Voy. sur la partie antérieure ou *Vorderburg*, le § 477.

*schloss*, engagée aux Rathsamhausen, avant de devenir leur fief. Henri de Hohenstein l'acheta, en 1424, pour 1200 florins, avec le consentement de l'électeur palatin Louis. Il passa ensuite aux Mullenheim, de qui les Rathsamhausen le rachetèrent, en 1557, pour 400 florins. Ce fief les a rendus vassaux des palatins.

#### FIEFS DU WURTEMBERG.

##### § 482. *Sundhausen, etc.*

*Sundhausen* fut offert en fief, en 1300, par Jean de Landsperg à Eberhard et Ulrich, comtes de Wurtemberg; mais il fut revendiqué, en 1344, par Jean de Landsperg et par son frère Gunther. Ainsi, *Sundhausen* n'a aucun rapport avec le comté de Horbourg, dont les comtes de Wurtemberg furent investis en 1324. Au mois d'août 1601, le village et le château furent occupés à main armée par le duc de Wurtemberg, qui avait à se plaindre d'une félonie commise à son égard. En 1612, il conféra l'un et l'autre à Jacques Wurmser, son commandant dans Hornberg: les descendants de ce dernier en sont aujourd'hui propriétaires. Cette translation occasionna plusieurs procès. Les Landsperg ne renoncèrent à leurs droits qu'en 1690 et à la suite d'une transaction.

*Kunheim* et *Bosenbiesheim* appartiennent, le premier à l'Alsace supérieure<sup>1</sup>, l'autre à l'Alsace inférieure. Tous deux sont inscrits sur la matricule de la noblesse de l'Alsace inférieure. Eberhard, comte de Wurtemberg, les conféra pour moitié, en 1394, comme propriétaire du comté de Horbourg, aux Rathsamhausen d'Ehenweyer. Plus tard le duc George les leur donna en entier.

#### FIEFS DE RAPPOLTSTEIN.

##### § 483. *Châteaux divers.*

Les fiefs de la seigneurie de Rappoltstein, dont nous nous occupons ici, sont presque tous situés dans l'Alsace inférieure. Dans l'Alsace supérieure on rencontre *Illzach*, situé près de Mulhouse; *Angratt*, près de Guebwiller; *Hageneck* et *Walbach*, dans la vallée de Munster. Les deux premiers étaient autrefois soumis pour une partie au domaine direct de Rappoltstein, les autres l'étaient pour la totalité. La moitié d'*Illzach*, que les Rappoltstein avaient reçue de la maison d'Autriche, fut peu à peu donnée

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 116.

par eux en sous-fief à diverses familles que nous avons déjà énumérées <sup>1</sup>. Le tiers d'Angrætt <sup>2</sup> et de Hageneck échut en fief, en 1478, à Jean de Wettolsheim, et à la mort de celui-ci, en 1508, à Egidius d'Angrætt. « Le seigneur de *Haginecke* vendit le château de *Haginecke*, que ses aïeux « avaient fait construire, et transféra sa dignité à des étrangers, » nous disent les *Annales de Colmar*, sous la date de 1300. Trois ans après, les Hus et les Hadstatt, en guerre avec les Lobegasse, s'emparèrent du château de *Haginecke* la nuit au moyen d'échelles et le brûlèrent en entier <sup>3</sup>.

En 1543, l'abbé du monastère de Saint-Grégoire investit Frédéric de Hadstatt du château et de la montagne. Ce fief parvint, comme Soultzbach, par les Hadstatt aux Schauenbourg, malgré l'opposition de l'abbé. Les chevaliers de Saint-Jean de Colmar possèdent un petit château du même nom, situé au-dessus de Wettolsheim. Nous avons déjà parlé du petit château de Walbach, situé dans la vallée de Munster, près du village du même nom <sup>4</sup>.

§ 484. *Schœnau*. — *Dübolshheim*. — *Scharrachbergheim*. — *Hausbergen*.

*Schœnau* et *Sassenheim*, deux villages de l'Asace inférieure, situés entre Marckolsheim et Rhinau, étaient occupés au milieu du quinzième siècle par les nobles de *Schœnau* conjointement avec les *Ramstein*. Mais depuis le commencement du seizième siècle les *Schœnau* les possèdent seuls. En 1357, les bourgeois de *Schlestadt* donnèrent 600 florins à Jacques et à Rodolphe de *Schœnowe*, pour indemnité de l'incendie de leur village de *Schœnowe* <sup>1</sup>.

*Dübolshheim*, village voisin de *Sassenheim*; il en est question dans les chartes d'Ebersheim du douzième siècle et dans les *Annales de Colmar* de 1281, époque où une religieuse récluse de *Tubilzheim* se transporta à *Cazintal*. Depuis 1422, à ce que nous savons, il reconnaît pour seigneurs les nobles d'Andlau, à qui l'empereur Frédéric IV concéda, en 1472, le droit d'y établir la gabelle du vin. Le droit de patronage, qui dépend de la seigneurie de Lahr, sise de l'autre côté du Rhin, fut conféré, en 1614, à Guillaume Streiff, par Louis, comte de Nassau, après la mort de Jean-George de Lichtenfels, le dernier de sa race.

<sup>1</sup> § 58. Les Hus, les Geil, les Hohenfurst, les Landenberg, obtinrent de la maison d'Autriche et des Rappoltstein l'une et l'autre moitié du château d'Illzach; le village revint aux Mulhousiens.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 166.

<sup>3</sup> *Annales de Colmar* ad An. MCCCIII.

<sup>4</sup> Voy. § 201.

<sup>1</sup> Archives de la ville de *Schlestadt*.

*Kogenheim* et *Stotzenheim*, villages du bailliage de Benfeld. Chacun de ces villages possède un château. En 1465, celui de Kogenheim était, avec la gabelle du vin, la moitié des amendes, la forêt et d'autres biens, la propriété de Jacques d'Ansolsheim. Il passa ensuite aux Dambach, aux Uttenheim et aux de Heus. Des de Heus il parvint aux Glaubitz, vers 1720, comme fief féminin. Nous avons déjà retracé l'histoire de celui de Stotzenheim, qu'on appelle *Grunstein*, et qui fut conféré, en 1474, à Meylac de Dettlingen<sup>2</sup>.

*Scharrachbergheim*, village avec château, situé près de Marlenheim, et le plus petit des Bergheim de l'Alsace<sup>3</sup>, est depuis 1442 un fief des Dettlingen. Il était auparavant un alleu des seigneurs d'Ochsenstein<sup>4</sup>. Le droit de collation et la dime, dont le tiers appartenait déjà alors au curé, aujourd'hui luthérien, est la propriété des nobles de Greiffenstein. Au quatorzième siècle, les seigneurs de Geroldseck avaient comme fief de l'Église de Strasbourg « des hommes inféodés à la cour de Scharrach-bergheim<sup>5</sup>. » Le château s'appelait *Scharrach*; la famille équestre qui portait ce nom s'est éteinte en 1460.

*Ober-Hausbergen* ou *Ober-Hugsberg*<sup>6</sup>, village situé dans le voisinage de Strasbourg, sur la route royale qui conduit à Saverne, était déjà donné à titre de fief, en 1426, aux Zorn de Boulach, par les seigneurs de Rappoltstein, avec la dime dans Gottesheim et Geiswiller, localités de la seigneurie de Lichtenberg. On voit figurer *superior Hugesbergen* et *inferior Hugesbergen* sur un vieux parchemin de Saint-Thomas. L'évêque Richwin avait donné, en 920, Ober-Hausbergen à cette collégiale. En 1163, l'empereur Frédéric I lui confirma dans *Huspergen* inférieur et supérieur une cour avec des biens et des manses. Dans un nécrologe du monastère d'Altorf, qui remonte au treizième siècle, on voit figurer les trois *Hugesbergen*, *summus*, *medius* et *infirmus*, le haut, le moyen et le bas. En 1360, l'empereur Charles IV écrivit à Otton d'Ochsenstein deux lettres<sup>7</sup>, pour qu'il s'emparât des villages de *Nyderhugsberg*, d'*Oberhugsberg* et de *Ruprechtsau*, qu'on lui avait dit appartenir à l'Empire, et pour qu'il les gardât jusqu'à ce que les droits de la couronne ou des tiers fussent éclaircis. Les Zorn et la collégiale de Saint-Thomas eurent souvent querelle à propos d'Ober-Hausbergen. La collégiale revendiquait pour elle la pro-

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 270.

<sup>3</sup> Oberbergheim, qui est une ville, est aussi une dépendance de la seigneurie de Rappoltstein, voy. § 190. Mittelbergheim est dans la seigneurie de Barr, voy. § 379.

<sup>4</sup> Voy ci-dessus, § 400. — <sup>5</sup> § 239.

<sup>6</sup> Voy. t. III, p. 481, § 224.

<sup>7</sup> Ces lettres existent dans GLAFÉY, *Anecdot.* num. 385 et 391.

priété du village, ne laissant aux Zorn que la faculté de rendre la justice et à titre de délégation.

•. *Sassenheim* existait au onzième siècle. Par un titre daté du 17 septembre 1050, saint Léon constate que *Sabsenheim* était une propriété du monastère de Hohenbourg, à lui donnée par l'abbesse Bertha<sup>8</sup>.

Walther de *Tubelsheim* figure dans une charte de 1105. Ce Walther s'est entendu avec Frédéric, duc de Souabe, fondateur de l'abbaye de Lorch (1112), pour donner à l'église de Sainte-Foi *omnia que in eadem villa possidebant*<sup>9</sup>.

## FIEFS DE L'ÉVÊCHÉ DE BALE.

§ 485. *Botzheim*.

Nous avons déjà traité ça et là des fiefs que l'évêché de Bâle possède dans l'Alsace supérieure<sup>1</sup>. Dans l'Alsace inférieure on rencontre le village de :

*Botzheim*, situé un peu au-dessous de Marckolsheim ; il relève depuis 1427 du domaine utile des Rathsamhausen. En 1083, Bourcard, évêque de Bâle, donna au monastère de Saint-Alban l'église de *Bozinsheim*. Un titre de l'abbaye d'Ebersheim, daté de 1041, parle de l'église de Saint-Maurice-Martyr, *in villa Botesheim*.

•. Ce titre est de 1031. Bertha de Griez avait donné *unum talentum ad cooperiendam Ecclesiam S. Mauritii martyris sitam in villa Botesheim*<sup>2</sup>.

## FIEFS DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ.

§ 486. *Schnersheim*.

Outre le domaine de Lutzelbourg<sup>1</sup>, la Marck de Marmoutier<sup>2</sup> et une partie considérable de la seigneurie de Lichtenberg, on voit figurer encore parmi les fiefs de l'Église de Metz *Schnersheim*, village avec château, sis en deçà du Kochersperg ; il était au quatorzième siècle la propriété des Greiffenstein pour passer, au quinzième, aux Marx d'Eckwersheim<sup>3</sup>. Le cardinal Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, en investit, en 1596,

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 216.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. vi, p. 286.

<sup>1</sup> Voy. §§ 93, 53, 63, 137, 168.

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. vi, p. 194.

<sup>1</sup> Ci-dessus, § 362. — <sup>2</sup> § 388.

<sup>3</sup> Nicolas Marx d'Eckwersheim en fut investi le mardi après la Pentecôte 1466.

Jean Porcelet, seigneur de Maillane. Le fief passa ensuite à Wenckenstern, qui le céda au baron Hennequin. Celui-ci le vendit, en 1662, à l'abbaye de Marmoutier, dont il est encore la propriété. Alexandre III fait figurer, en 1178, l'église de *Snersheim* avec la dime, une maison en pierre et un grenier, parmi les biens de l'abbaye de Neuwiller.

En 1122, l'abbaye de Sindelsberg avait à *Snerinesheim* des biens qu'elle céda à l'abbaye de Marmoutier<sup>4</sup>.

#### FIEFS DE L'ABBAYE D'ANDLAU.

##### § 487. *Ville d'Andlau.*

*Andlau* est une petite ville que les nobles d'Andlau tiennent de l'abbaye à qui elle touche et dont elle tient son origine. L'impératrice Richarde fonda l'abbaye<sup>1</sup>. Par un diplôme daté de Mayence, l'empereur Henri II permit à l'abbesse Brigitte « d'établir un marché chaque quatrième jour de la semaine dans le Pagus d'Alsace, dans le comté d'Eberhard et dans la villa du monastère dit *Antilaha*, avec le péage et l'impôt et toute fonction publique, à l'exception de la monnaie. » En 1442, l'empereur Frédéric III assigna le mardi à ce marché qui se tenait, comme on le voit, le mercredi, et la même année il confirma aux nobles d'Andlau la gabelle du vin et l'impôt. Le produit devait être appliqué à fortifier la ville. Selon les statuts de l'abbaye, rédigés avant le douzième siècle, il n'était permis ni à l'abbesse ni à l'avoué du couvent d'aliéner en bénéfice à aucun homme et dans aucune occasion les deux villa d'*Andaloja* et de *Chencinga*<sup>2</sup>, données par l'empereur Charles.

Les nobles de Dick possédaient la Vogtey du tribunal d'Andlau, avec quelques hommes et de certains droits. Charles IV leur substitua les d'Andlau en 1361<sup>3</sup>. L'église de l'hôpital, située hors de la ville, reçut le culte protestant en 1570, mais l'abbesse l'y abolit en 1600.

Il y a près de la ville d'Andlau une colline appelée Castelberg. Le dimanche, 2 mai 1064, un moine nommé Godefroi y fit consacrer une chapelle dédiée à la très-sainte Trinité. Cette chapelle fut dotée par Judith, abbesse d'Andlau, d'une manse *apud Machenen* (Mackenheim), d'une autre manse, d'une cour et de quelques vignes. A ce don, Godefroi ajouta celui

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CCXLV.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 515, § 258.

<sup>2</sup> Kenzingen, ville du Brisgau, relève de l'Autriche.

<sup>3</sup> GLAFRY, *Aneecdot.* num. 492.



de huit *vineæ quas laboravi et acquisivi*. On voyait encore les débris de cet édifice en 1780<sup>4</sup>.

§ 488. *Wangenbourg et autres châteaux. — Freudeneck. — Birckwald.*

Le château de *Wangenbourg*, voisin de celui d'Ochsenstein, est situé sur les propriétés de l'abbaye d'Andlau et dans le voisinage de la Marck de Marmoutier. Il fut fondé au quatorzième siècle par la famille de Wangen, à qui il appartient encore et qui possédait le quart de la Marck<sup>1</sup>. Ce château formait ganerbie avec ceux des Geroldseck. Il est fait pour la première fois mention en 1393 de lui et de la paix castrale qu'il était tenu d'observer ; à cette époque, Bourcard, comte de Lutzelstein, engagea pour 60 florins à Henri, comte de Sarwerden, une part de Wangenbourg. Hartung de Wangen, craignant la colère de l'évêque qu'il avait offensé, le plaça, en 1416, sous le pouvoir de Louis le palatin, alors Landvogt d'Alsace. Le nom du château s'est transmis à un hameau du voisinage, qui est pareillement un fief de l'abbaye.

*Freudeneck*, château voisin de Wangenbourg. En 1408, il était la propriété commune de George Hafner et de Jean de Wildsperg. En 1540, Wolfgang Hafner en a vendu sa part à Eucharius Bock d'Erlenbourg<sup>2</sup>.

*Birckwald*, château avec village. Il tire son nom d'une forêt de bouleaux et se trouve entre Marmoutier et Wangenbourg. Il a été construit par Nicolas-Jacques d'Ingenheim, le dernier de sa race, qui mourut vers 1590. Birckwald resta ensuite au pouvoir de l'abbaye d'Andlau, jusqu'à ce qu'en 1606 il fût donné en fief à J. Gabriel Rebstock, cousin de l'abbesse. Rebstock eut pour successeur Gabriel Le Terrier, d'une famille noble de Normandie, qui ajouta à son nom patronymique celui de son nouveau château. Ce fief, qui admet les femmes, a passé à ses héritiers.

Le village de Birckwald remonte à une haute antiquité, car, en 1158, Mathilde, abbesse d'Andlau, concède aux religieuses de Sindelsberg le droit d'établir une prise d'eau dans le Clingenbach, *per terminos ecclesie nostre que Byrcke nuncupatur*. La charte de donation fait mention de Hetzel de Wangen, fondateur de la famille de ce nom.

ALLEUX DES NOBLES.

§ 489. *Château de Landsperg. — Rumolswiller et Cosswiller.*

*Landsperg*, château patrimonial d'une très-ancienne famille, a été fondé avant l'an 1200 dans le territoire du monastère inférieur de Hohen-

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CXXII.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, §§ 592 sv. — <sup>2</sup> HERZOG, liv. VI, p. 248.

bourg. En effet, cette année-là, Edeline de Landsperg, abbesse de Hohenbourg, affirme par lettres <sup>1</sup> que Conrad, chevalier, a bâti le château de Landsperg de son consentement et qu'il a reçu d'elle, par droit d'échange, le fief dans lequel il est situé. Les Landsperg paraissent avoir été précédés dans ce fief par Wolfelin, Landvogt impérial d'Alsace, qui construisit sous l'empereur Frédéric II *Landeshoarte apud Andelay* (Landeswart près d'Andlau) <sup>2</sup>. Nous ne craignons pas d'appliquer avec GUEB-WILLER <sup>3</sup> ces détails à notre Landsperg.

En 1413, les Landsperg en vendirent la moitié, sous condition de rachat, à Louis, électeur palatin, et bientôt après ils lui cédèrent le reste <sup>4</sup>. Mais, plus tard, ils se libérèrent et rentrèrent en possession du château.

*Rumolsweiler* (*Rumoldivilla*) et *Cosweiler*, villages autrefois impériaux <sup>5</sup>, furent vendus, en 1659, par la ville de Strasbourg aux Hændel de Breitenbruck, quoique le tiers de ces localités fût engagé à l'évêque de Strasbourg. A Rumolswiller touche le château d'*Erlenburg*, que Conrad de Steinbach, abbé de Marmoutier, vendit, en 1432, à Jean Meig de Westhoffen. Les Meig le cédèrent, en 1474, à Bernard de Bock. Il fut aussi transmis aux Hændel avec le village de Rumolswiller. Au quatorzième siècle la dime du vin était un fief de l'abbaye d'Erstein, tenu par les nobles de Greiffenstein. Par l'abbaye, ce droit passa au grand-chapitre de Strasbourg.

. En 1128, Marmoutier possédait *Constantiana villa mansa* V. Peut-être, dit GRANDIDIER <sup>6</sup>, est-ce Coswiller.

§ 490. *Schweinheim*. — *Landersheim*. — *Wilwisheim*. — *Schaffhausen*. — *Schweighausen*.

*Schweinheim*. Une charte donnée par Théodoric au monastère de Marmoutier l'appelle *Suenheim*. On le voit figurer parmi les fiefs messins de la seigneurie d'Ochsenstein <sup>1</sup>. Plus tard il reparait en d'autres mains comme village allodial. En 1418, il était la propriété d'une famille noble, qui en tirait son nom. En 1493, les *Zur Megde* en sont les possesseurs; en 1546, il appartient aux Munch de Wildsparg et, en 1660, aux Holzapfel <sup>2</sup>. La dernière fille des Holzapfel, Anne-Louise, mariée à Zacharie-Hermann de Wangen, se trouvant sans enfants, le légua par testament à

<sup>1</sup> Archives de Landsperg. — <sup>2</sup> RICHER DE SENONES, liv. IV, chap. VI.

<sup>3</sup> Préface de son livre intitulé : *De sacrilegii ultione*.

<sup>4</sup> HERZOG, liv. VI, p. 256. — <sup>5</sup> Ci-dessus, § 387.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCLXX.

<sup>1</sup> Voy. § 597. — <sup>2</sup> Voir les archives des Waldner.

Falckenhayn, son parent. Le comte de Waldner l'acheta de ces derniers, en 1750.

*Landersheim*. En 1595, Félix de Mittelhausen en possédait la moitié. Au dix-septième siècle, le village était partagé entre les Landsperg et les Holzapfel, héritiers des Mittelhausen. La plus grande partie en fut achetée par Luc Weinemer, consul de Strasbourg. Les Holzapfel en retinrent le quart qui passa aux de Wangen, leurs héritiers. Les habitants, qui relèvent de la paroisse de Zhnacker, ont abjuré le protestantisme pour revenir à la religion de leurs pères.

*Wilvisheim*, vulgairement *Wilson*, se trouve sur les bords de la Zorn, près de Hochfelden. Au dix-septième siècle, il était la propriété indivise des Neuenstein, des Lutzelbourg et des Wangen. Il appartient aujourd'hui à ces derniers seuls. On y remarque un charmant petit château, séjour ordinaire d'un rameau particulier de cette famille.

*Schaffhausen*, plus rapproché de Hochfelden, est la propriété privée des Flachsland. En 1347, l'empereur Charles IV en conféra la Vogtey à Diemar Bogner de Haguenau; mais déjà Louis de Bavière avait donné au père de Bogner une part des revenus de la Vogtey. Les Bogner recommandèrent le village lui-même à la protection de Louis de Lichtenberg<sup>5</sup>, et enfin les Hanau-Lichtenberg en confèrent les droits à la famille d'Ichtersheim. Le village passa ensuite aux Kœnigsbach, dits de Nagel, à titre d'alleu. Les Breitenacker avaient succédé aux Bogner dans la Vogtey de Schaffhausen. En 1627, le village était la propriété de la veuve de Nagel, sous la tutelle de Bernhold.

*Schweighausen*, village sur la Moder, au-dessous de Haguenau. Il a été détaché de la seigneurie d'Oberbronn<sup>4</sup>, et par le prince palatin de Birckenfeld il est passé aux Wurmser. Ceux-ci en ont vendu les cinq sixièmes, en 1729, aux Kornmann, bourgeois de Strasbourg. Le dernier sixième a été porté en dot par une Wurmser aux Glaubitz. On voit déjà figurer le prêtre de Schweichusen dans une charte de l'abbaye de Seltz, datée de 1151. La tradition veut que l'église de Haguenau ait dépendu de celle de Schweighausen. Il existe dans l'Alsace supérieure un autre village du même nom<sup>5</sup>.

---

En 1126, Schweinheim était le *predium Schwega* appartenant à Neuwiller.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possédait *in Lantereshcim marca* (Landersheim) V mansa<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> HERZOG, liv. III, p. 42, et liv. IX, p. 164. — <sup>4</sup> Voy. § 458. — <sup>5</sup> Voy. § 65.

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justific., t. II, p. CCLXXI.

Le 13 août 1074, le roi de Germanie, Henri IV, donna à l'abbaye de Seltz *ad Wilvenesheim* une manse et un quart<sup>7</sup>.

Schweighausen a commencé par être une propriété impériale. Otton I, le 16 novembre 968, a donné à sa femme Adélaïde *juris regni nostri quasdam curtes ita nuncupatas : Suebhusen*<sup>8</sup>.

Le 26 décembre 995, il a cédé à l'abbaye de Seltz une église dans Schweichusan, de même que dans Witheresheim, aujourd'hui Wiversheim<sup>9</sup>.

En 1065, le roi Henri IV donne *in eternum* au comte Eberhard les deux villas de *Hochfelden* et de *Schweighusun* avec la forêt *Heiligenforst in comitatu Gerhardi Comitis, in pago Nortgowe sitas*, à l'exception de l'église publique de Hochfelden et à l'exception des bénéfices que le duc Berthold (probablement de Zehringen) et Adalhalmus ont dans ce lieu<sup>10</sup>.

En 1151, Walther, abbé de Seltz, fait remise à Uldaric, abbé de Neubourg, de la dime de *Lobach*, à la condition qu'Udaric et ses successeurs *mihî meisque posteris atque ecclesie nostre novem maltra et presbytero de Schweichusen tria mesure de paphenove singulis annis respondeant et persolvant*<sup>11</sup>.

Cette donation fut plus tard une occasion de conflit entre l'abbaye de Seltz et celle de Neubourg : on en voit la preuve dans le chartulaire de Neubourg, cité par Wurdwein<sup>12</sup>. Enfin, le 27 février 1158, l'abbaye de Neubourg fut confirmée dans ses possessions de Laubach par l'empereur Frédéric I<sup>13</sup>.

#### § 491. Wiversheim. — Nieffern. — Pfulgriesheim. — Quatzenheim.

*Wiversheim*, situé à trois lieues de Strasbourg, sur la route royale qui conduit à Saverne, a été pendant près de trois siècles la propriété des de Wangen, comme fief du comté d'Eberstein. Depuis 1624, il leur a été fait remise du lien féodal, et ils possèdent le village à titre d'alleu. L'archiduc Léopold d'Autriche a donné, en 1618<sup>1</sup>, à l'Académie de Molsheim une chapelle située près de ce village. En 1468, les Wurmser ont été investis de la cour de Saint-George, fief palatin-électoral.

*Nieffern*, autrefois hameau, aujourd'hui composé seulement de deux habitations, jouit encore de son ban particulier. Il fait partie du domaine de la famille de Berstett. Nous avons déjà vu un village du même nom

<sup>7</sup> Id., p. cxxxI

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. III, p. 599. — <sup>9</sup> Ibid., t. v, p. 372.

<sup>10</sup> *Alsac. Diplom.* t. I, p. 172. — <sup>11</sup> Ibid., p. 235.

<sup>12</sup> *Subsidia nova* t. IX, p. 352. — <sup>13</sup> Id., t. IX, p. 362.

<sup>1</sup> *Wangische Ehrenrettung.* 4<sup>o</sup>, MDCLXII, p. 8.

dans la seigneurie d'Oberbronn<sup>2</sup>. *Berstett* et *Olvishcim*, dont la moitié est aussi allodiale, ont été déjà placés par nous parmi les fiefs de l'Église de Strasbourg<sup>3</sup>.

*Pfulgriesheim*, autrefois *Fulkriegeshcim*, village du comté impérial<sup>4</sup>, fut donné, au quatorzième siècle, et en entier par l'empereur à l'évêque de Strasbourg, mais une moitié n'était cédée qu'à titre d'engagement. Devenu la propriété particulière d'une famille noble, il fut partagé, au dix-septième siècle, entre les Truchsess de Reinfelden et les Birekwald. Aujourd'hui il appartient aux de Wangen seuls.

*Quatzenheim*. Des Mullenheim ce village parvint aux Landsperg, et ensuite, par droit d'hérédité, aux Rathsamhausen, qui le vendirent aux nobles d'Oberkirch, en 1714. Le château, construit en 1340 par Walther de Muluheim, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, fut incendié en 1674, après la bataille d'Ensheim, et disparut. Dietrich de Landsperg et sa femme, Gertrude de Wilsperg, léguèrent, en 1551, par codicille ce village à leurs fils, à l'exclusion des filles. Par les efforts du seigneur de Landsperg, ce village a quitté le catholicisme en 1539, et s'est séparé de l'église de Dossenheim.

§ 492. *Fürdenheim*. — *Breuschwickersheim*. — *Kolbsheim*.

*Firdenheim* ou *Virdenheim* eut dans le principe pour propriétaires des nobles du même nom, dont le dernier mourut en 1624. Déjà au milieu du quatorzième siècle il avait passé de leurs mains dans celles des comtes de Deux-Ponts-Bûche et des nobles de Thann. La moitié, qui appartenait aux nobles de Thann et qui avait été engagée à Wirich de Hohenbourg, fut livrée, en 1471, par Richard, fils de Wirich, à Henri de Falckenstein, sur l'ordre de l'électeur palatin. Trois ans plus tard, la veuve de ce Falckenstein et leur fils Jean et, en 1487, Henri, comte de Deux-Ponts, vendirent leurs droits à Emeric Ritter, questeur de la préfecture de Haguenau, qui fit cesser le droit de rachat des de Thann. La petite-fille d'Emeric, Catherine Ritter, se maria à Philippe Mœssinger, l'un des XIII de la ville de Strasbourg : Fürdenheim fut partagé également entre les deux filles issues de ce mariage, et il fut porté par alliance aux Kopp et aux Reisseisen. Mais Philippe-Jacques de Reisseisen, consul de Strasbourg, réunit en 1639 la part des Kopp à son maternel. Après sa mort, le village fut de nouveau divisé en deux parts. En effet, Tobie Bernegger épousa Jacobée, fille de Philippe. Il en résulta que la moitié de ce village devint la propriété des

<sup>2</sup> § 356. Voy pour *Nufern* dans l'Alsace supérieure, § 92.

<sup>3</sup> § 494. — <sup>4</sup> § 547.

Bernegger, et les héritiers de cette famille vendirent cette part à la veuve de Philippe-Louis de Buch, en 1699. Voilà comment les Buch sont propriétaires de la moitié de Fürdenheim; l'autre moitié appartient encore aux Reisseisen.

*Breusch-Wickersheim*, Wickersheim sur la Bruche, village avec citadelle, est situé sur un ruisseau qui se jette dans la Bruche. Il a eu successivement pour propriétaires les Winterthur, les Zugmantel<sup>1</sup> et les Sturm de Sturmek, dont la famille s'est éteinte en 1640. Il est passé ensuite à Meilac de Dettlingen, second mari de la mère du dernier Sturm. Mais, par sentence judiciaire, cette localité a été enlevée, en 1645, à sa fille Bénigne-Salomé de Dettlingen, veuve de Christophe de Manteufel, et adjugée à Philippe-Bechtold de Weitersheim, dont la mère était de la famille Sturm. Deux ans plus tard, ce dernier vendit Breuschwickersheim aux Geyling, ses possesseurs actuels. En 1261, les Strasbourgeois, sortis de leur ville avec Rodolphe de Habsbourg et d'autres comtes, essayèrent vainement d'emporter d'assaut le petit château du chevalier de Wickersheim, leur ennemi; pour se venger, ils incendièrent *Brüschewickersheim*<sup>2</sup>. En 1444, ce petit château fut détruit par les Armagnacs<sup>3</sup>.

*Kolbsheim*, autrefois *Kolbozheim*, village avec un double château, le supérieur et l'inférieur, qu'on appelle *Altenau*, fut brûlé, en 1261, par les Strasbourgeois<sup>4</sup>. Catherine, veuve de Jean de Landsperg, y vendit, en 1357, à Canon de Kolbotzheim quelques revenus des récoltes. Cette noble famille de Kolbsheim s'est éteinte vers la fin du quinzième siècle. Dans une autre querelle que les Strasbourgeois eurent avec leur évêque en 1416, ils détruisirent le petit château de Nicolas Lapp<sup>5</sup>. En 1599, Jacques Voltz, qui tirait avec ses ancêtres son nom de la citadelle d'Altenau, acheta des enfants de Conrad Bœcklin, ses neveux par sa fille, le tiers de la localité.

Les Mulnheim ont possédé la moitié, également allodiale, de ce village et le château supérieur. Elle leur a été enlevée par le mariage de leurs filles, et s'est partagée<sup>6</sup> entre les Wurmser et les Zedliz et d'autres encore. Il n'y a pas bien longtemps que les Falckenhayn ont acheté cette moitié, ainsi que celle des Voltz. Ces Falckenhayn, héritiers des Holzapfel,

<sup>1</sup> En 1475, Balthasar de Zugmantel transigea avec Eckbrecht de Winterthur pour une partie de ce village.

<sup>2</sup> KOENIGSHOV. p. 247, § 44.

<sup>3</sup> SCHILTER *ad Königshov.* p. 1010.

<sup>4</sup> KOENIGSHOV. cap. IV, § 57.

<sup>5</sup> HERZOG. *Chron. Alsat.* lib. III, p. 23, et lib. VI, p. 186.

<sup>6</sup> TOB. BERNEGGERI *Particula Territorii Argent.* p. 31, et Append. p. 9.

ont reçu d'eux le hameau d'Odratzheim, dont il a déjà été question<sup>7</sup>, et Schweinheim.

En 1097, on voit figurer Cunon de *Virdenheim* comme témoin dans une charte<sup>8</sup>.

Un acte de cession de 1263, contenu aux archives départementales du Bas-Rhin, porte qu'une redevance (Beet) à Kolbsheim et à Wickersheim passe des mains de Günther, burgrave d'Osthoffen, en celles de Sigebert, landgrave d'Alsace.

#### § 493. *Boffsheim, etc.*

*Boffsheim* et *Widernheim* sont deux villages situés près de Rhinau, entre l'Ill et le Rhin, et ont été longtemps la propriété de la noble famille de Mueg. Un codex manuscrit du quatorzième siècle porte<sup>1</sup> : « De villa « Boffesheim, cujus ville medietas tantum pertinet episcopo, datur annuatim pro collecta februarii una libra denar. » Le quart de ce village fut vendu, en 1501, par Pierre-Wirich de Zabern à Louis Mueg; Sébastien Mueg en acheta une autre part, en 1567, de l'abbesse de Saint-Étienne de Strasbourg, et en 1573 il acquit un dernier quart du comte de Hanau-Lichtenberg, qui l'avait reçu autrefois de la seigneurie d'Ochsenstein. Ce quart avait été conféré, en 1374, à Théobald Murnhart<sup>2</sup>. Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1577, Mueg fut décoré par l'empereur Rodolphe II des insignes de la noblesse immédiate. Au dix-septième siècle, les Mueg eurent avec l'évêque de Strasbourg de fréquents procès au sujet de la part de Boffsheim, qui avait été la propriété de l'abbaye de Saint-Étienne. Le prélat prétendait que la juridiction lui appartenait. L'affaire ayant été portée devant le tribunal aulique de l'Empire, la noblesse de l'Alsace inférieure soutint chaudement les Mueg. Cette branche de la famille Mueg s'étant éteinte en 1684, Susanne-Elisabeth, fille de Guillaume-Sébastien Mueg, et mariée à Philippe-Jacques Voltz d'Altenau, fut désignée par le tribunal comme héritière de l'un et de l'autre village. Par ses enfants une partie échut aux Boecklin, aux Berstett et ensuite à d'autres. Une partie resta aux Voltz.

Jacques Mueg, qui mourut en 1498 et qui était l'aïeul de Sébastien, acheta, de concert avec sa femme, Widernheim de Conrad Dietrich de Rathsamhausen. Sébastien trouva le village divisé en plusieurs parts, mais

<sup>7</sup> Ci-dessus, § 386.

<sup>8</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, Pièces justific., t. II, p. CLXXXII.

<sup>1</sup> Archives épiscopales de Saverne.

<sup>2</sup> HERZOG, liv. VI, p. 190.

il finit par les racheter toutes. Widernheim a eu le même sort que Boffenheim.

*Taubensand* ou *Neundorf* est un village qui ne date guère que de quarante ans et qui s'élève dans une île du Rhin. Il appartient aux Rathsamhausen, ainsi que Nonnenwiller, de l'autre côté du Rhin, dans le territoire duquel il se trouve.

*Gerstheim* est aujourd'hui partagé entre les Bock, les Zorn et les Dettlingen, qui ont succédé, à la fin du seizième siècle, aux Marx d'Eckwersheim.

*Hipsheim*, sur l'Ill, est allodial pour la plus grande partie : c'était autrefois un fief de l'abbaye de Murbach. En 1339, Frédéric, Wildgrave de Kirchberg, et, en 1411, le Wildgrave Jean furent investis par l'abbaye du village de *Hippshensheim*. En 1460, Jean en aliéna le tiers<sup>3</sup>. Aujourd'hui, les nobles de Kageneck en détiennent une très-petite partie comme sous-fief des Wildgraves. Le tiers du village appartient aux Berstett comme alleu ; une moitié est au même titre la propriété des Braun et des Franck, négociants à Strasbourg.

Le 17 décembre 1050, saint Léon déclare que Gerstheim était une propriété de l'abbaye de Hohenbourg. L'évêque Hetzel (1040 à 1065) a donné à l'abbaye d'Eschau *in Gerhbodesheim octo agros, sexdecim nummos annuatim persolventes*.

#### ALLEUX DES ÉGLISES.

##### § 494. Château de Schwarzenbourg.

*Schwarzenburg* était autrefois un château fort situé près de l'abbaye de Saint-Grégoire. Il fut construit, en 1261, sur le sommet du *Schwarzenberg*, par le seigneur de Geroldseck<sup>1</sup>. L'abbé de Saint-Grégoire, dont la montagne était la propriété, l'y assiégea en vain<sup>2</sup>. Comme l'abbaye relevait de l'évêque de Bâle et qu'en 1262, le roi des Romains transféra à ce prélat ses droits sur la vallée de Munster<sup>3</sup>, le château subit aussi le domaine direct de l'évêque. La *Chronique de Colmar*<sup>4</sup>, racontant comment Walther Rosselmann, coupable de trahison, fut arrêté et conduit au roi

<sup>3</sup> Voy. au § 297 l'article que nous avons consacré à Ichtersheim.

<sup>1</sup> Ce Geroldseck était de la famille des Geroldseck de l'Ortenau et non pas des Geroldseck de l'Alsace. Les armes qu'on voit encore sur le château nous apprennent qu'il était parent de Walther de Geroldseck, évêque de Strasbourg, et issu de l'Ortenau.

<sup>2</sup> Charte par laquelle l'abbé Gerhard s'oppose à cette construction (Archives de Munster). — <sup>3</sup> Voy. § 199, à la fin.

<sup>4</sup> URSTISIUS, *Scriptor.* t. II, p. 52.



Adolphe, ajoute : « Mais les soldats de l'évêque de Bâle enlèvent de force le Schultheis et le conduisent au château de *Schwarzenburg*.... le roi réclame le Schultheis à l'évêque de Bâle ; l'évêque refuse de le rendre... » En 1301, l'évêque nomma Jean de Wartenfels Vogt du château de Schwarzenbourg et le désigna comme gardien de la paix publique en Alsace<sup>5</sup>. En 1396, après la mort de Bourcard Munch de Landscron, l'empereur Wenceslas conféra le château de *Schwarzenberg*, dans la vallée de Munster<sup>6</sup>, avec d'autres biens près de Mulhouse, l'impôt du village de Kembs et une partie du tribut des juifs dans Bâle à Bertram de Vitwil, Guillaume d'Erlbach, Bernhard de Webelnheim et Jean Beder de Spire. Mais cette concession ne paraît pas avoir été suivie d'effet. Le château resta au pouvoir de l'Église de Bâle, et l'évêque Humbert le transféra, en 1302, à titre de fief, aux Beger de Geispolsheim, par qui il fut placé, neuf ans plus tard, sous la protection de Louis-le-Palatin, Landvogt d'Alsace. En 1414, Louis en confia le commandement à l'un des siens<sup>7</sup>. Jacques Beger, fils de Jean, était fort riche : il dépensa, en 1496, plus de 10,000 florins d'or pour le restaurer splendidement et en fit son séjour habituel<sup>8</sup>. On voit encore sur les ruines du château les armes de la famille Beger. En 1512, des difficultés s'élevèrent entre Jacques Beger, chevalier, l'abbé et la ville de Munster ; mais elles furent aplanies par des arbitres qui déterminèrent les limites de la seigneurie.

A l'extinction des Beger, ce château fut dévolu à des familles plébéiennes. En 1670, Gualter, procureur royal au conseil suprême d'Alsace, y succéda à Pierre Schœr. Le fils de Gualter vendit enfin, en 1725, le château et la montagne à l'abbaye de Munster, et donna ainsi satisfaction aux prélats qui l'avaient tant de fois réclamé comme un ancien patrimoine de leur monastère. La grande tour qui, au dire de BERLER<sup>9</sup>, servait autrefois à renfermer les prêtres coupables de crimes, s'est écroulée vers le milieu du dix-huitième siècle.

Il a existé un autre château de *Schwarzenberg* de l'autre côté du Rhin et près de Hochberg. C'était un fief mouvant d'Autriche et tenu par une famille du même nom.

#### § 495. *Daugendorf, etc. — Saint-Jean, etc.*

L'abbaye de Neubourg possède quatre villages : *Daugendorf*, qui est

<sup>5</sup> Le titre se trouve dans OBRECHT, *Academ.* p. 335.

<sup>6</sup> *Die vesten Schwartzenberg im Munstertal gelegen mit seinen zugehorungen.* Charta autogr. in tabular. Colmar. — <sup>7</sup> Archives du Palatinat.

<sup>8</sup> BERLER, *Chron. Ms.*, fol. 374. Il a vu l'épithaphe de Jacques qui constate le fait et qui était placée dans la chapelle du château, dédiée à sainte Anne.

<sup>9</sup> Loc. cit. La tour en avait pris le nom de *Pfaffenthurn*.

situé dans le territoire même de l'abbaye. Hugon, comte de Dagsbourg, donna aux religieux de Neubourg un *prædium*, un bien de cette localité, auquel s'attacha le droit de patronage<sup>1</sup>. Les papes Alexandre III et Innocent III comptent parmi les biens de l'abbaye *Grangiam Tochendorf*. Vers l'an 1237, Walther de Valckenstein et ses frères lui vendirent, du consentement de l'empereur, pour 80 marcs, la totalité du fief qu'ils tenaient *in villa et in banno Dauchindorf*. L'abbaye y avait un tribunal qui fut confirmé par l'empereur Sigismond en 1417.

*Dunnenheim* était un bien des landgraves que l'empereur Henri VI donna à l'abbaye<sup>2</sup>. Cependant Alexandre III lui assigne déjà en 1177 *Grangiam Tunnenheim*. Cette *grangia* est désignée dans les lettres de Charles IV sous le nom de *curtis* et sous celui de *hove* dans les diplômes de Sigismond.

*Ulweiler et Nider-Altorf*. Henri de Halwingen, Schultheis impérial de Haguenau, qui tenait de l'Empire la Vogtey de l'un et l'autre de ces villages, les céda, en 1337, aux religieux de Neubourg avec tout son droit, après en avoir obtenu le consentement de Louis de Bavière. En 1356, Charles IV confirma la donation de la Vogtey des deux villas *Ulwilre et Altdorf*.

*S. Johann et Eckardsweiler* sont deux villages situés près de Saverne; ils appartenaient à l'abbaye de Saint-Jean, dont le premier tire son nom et son origine. Le dernier a été donné à l'abbaye, en 1728, par l'évêque de Strasbourg, en échange de *Sornhoven*<sup>3</sup>. Cette localité était divisée entre les de Wangen, les Hohenfels, les Reipolskirch, lorsque dans les années 1395 et suivantes, les évêques les rachetèrent par parties.

#### § 496. *Vessenheim*. — *Eckbolsheim*.

*Vessenheim*, village situé en deçà du Kochersperg, est devenu, au dix-septième siècle, la propriété des barons de Schellenberg, illustre famille de Souabe, après avoir été celle des Truchsess. Marie-Anne, la dernière de sa famille, se maria, en 1700, à Ferdinand-Louis, comte de Waldpurg-Wolfegg, et céda plus tard son alleu aux Klœckler de Munchenstein. Il passa ensuite, en 1719, par une autre vente, au grand-chapitre de Strasbourg. En 1616, ce village avait un pasteur de la Confession d'Augsbourg, mais il revint plus tard au catholicisme. Il y a dans l'Alsace supérieure, près de Namsheim, une autre localité du même nom, qui relève de l'ordre teutonique<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. au t. III, p. 317, de notre traduction, l'histoire exacte de la cession de Daugendorf au monastère de Neubourg. — <sup>2</sup> Voy. § 217. — <sup>3</sup> Voy. § 237.

<sup>4</sup> Voy. t. III, p. 472, § 213.

*Eckbolzheim*, village important sur la Bruche, près de la Chartreuse de Strasbourg. La propriété et la juridiction en sont depuis longtemps affectées au chapitre de Saint-Thomas. On dit que Dagobert II le donna à saint Florent et que ce prélat le transmit à son tour aux frères écossais, ses compatriotes, qu'il avait réunis à Saint-Thomas<sup>2</sup>. Au dixième siècle, l'évêque Ruthard fit don à l'Église de Saint-Thomas du *jus decimarum et servitorum cum curte una in Ekkiboldesheim marca*. En 1163, l'empereur Frédéric I confirma à la même Église *curiam et alias curtes cum banno, mansis, molendino et piscatione, pratis et nemoribus in Eggebolzesheim*. Mais quoique le chapitre eût déjà au douzième siècle le ban, et par conséquent la juridiction, cependant les nobles de Girbaden tirent, au quinzième siècle, de l'évêque et à titre de fief, la Vogtey de la villa d'*Eckbolzheim*<sup>3</sup>. Les Uttenheim et les Mulnheim succédèrent aux Girbaden. Le chapitre s'y étant opposé, l'une et l'autre des deux parties en appela à l'arbitrage de l'évêque et du grand-chapitre.

Les arbitres ne se bornèrent pas à adjuger à Saint-Thomas l'entière propriété de ce village; ils le déclarèrent encore affranchi de la Vogtey, que Henri de Mulnheim réclamait pour lui, et, de plus, ils l'affranchirent de toute revendication que pourraient faire l'évêque ou ses successeurs<sup>4</sup>. En 1482, les habitants d'Eckbolzheim se soumirent au protectorat de la ville de Strasbourg; mais le sénat, pour complaire au chapitre, renonça peu après à ce nouveau droit, et il déclara publiquement que les villageois ne pouvaient chercher aucun protecteur sans le consentement du chapitre.

#### § 497. Wangen. — Belheim. — Rietselz.

*Wangen* est une petite ville avec château située entre Marlenheim et Westhoffen; elle obéit à l'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg<sup>1</sup>. Le château et les murs de la ville étaient déjà construits en 1375. Les Anglais s'en emparèrent par ruse et maltraitèrent fort les habitants; mais ils ne purent se rendre maîtres du château<sup>2</sup>. Les Armagnacs, qui avaient été d'abord repoussés, forcèrent les gens de Wangen à se rendre et occupèrent l'un et l'autre en 1444<sup>3</sup>. Alors une grande partie de la ville fut brûlée, car les Armagnacs s'étaient renfermés dans le château<sup>4</sup>. Saint-

<sup>2</sup> Ancien livre salique de Saint-Thomas, lettre A, fol. 576. Rotule de la cour dominicale d'Eckbolzheim du quatorzième siècle.

<sup>3</sup> Voy. § 290.

<sup>4</sup> Cette sentence fut rendue à Dachstein, le lundi après le dimanche de l'Exaudi en 1451.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 458, § 182. — <sup>2</sup> KOENIGSHOV. chap. v, § 152.

<sup>3</sup> SCHILTER ad Koenigshov. p. 921 et 1005. — <sup>4</sup> Ibid., p. 929.

Étienne perdit entièrement cette localité, je ne sais par quelle cause, et elle se trouva placée au quatorzième siècle, par droit de mariage, sous le pouvoir de Bourcard de Hohenbourg et de Werlin Stahel. Werlin offrit en fief, vers 1372, sa moitié à l'Église de Strasbourg, de qui les de Wangen tenaient depuis longtemps le château<sup>5</sup>. L'oblation se fit à la condition que la propriété passerait aux Ochsenstein après sa mort, car il était sans enfants. La part des Hohenbourg échut, par héritage, à Hartung de Wangen qui la replaça sous le domaine direct de Saint-Étienne. Les Ochsenstein en devinrent aussi les maîtres en 1419<sup>6</sup>; en 1463, ils reçurent toute la ville comme fief mouvant de l'abbaye<sup>7</sup>, mais elle lui fit retour peu après par le décès successif des vassaux<sup>8</sup>. L'office de grand-Schultheis parvint à titre de fief à Nicolas de Bock en 1484. Le château, que les de Wangen avaient conservé, fut vendu sous l'évêque Érasme à l'abbaye, en 1566. L'église paroissiale, construite en 1214<sup>9</sup>, fut appropriée au protestantisme après l'abjuration de l'abbesse de Saint-Étienne. Près de Wangen se trouvait le hameau, aujourd'hui détruit, de *Schanlitt*, dont le ban existe encore. Son nom était celui d'une famille de Strasbourg<sup>10</sup>.

*Behlenheim*, transféré au dix-septième siècle aux de Wangen, héritiers des Holzapfel, a été vendu, en 1727, à l'abbaye de Saint-Étienne. *Belheim* figure au quatorzième siècle parmi les villages du comté impérial<sup>11</sup>.

Outre *Vessenheim*, village de l'Alsace supérieure, dont nous avons déjà parlé<sup>12</sup>, l'ordre teutonique possède encore le village de *Rietsels*, situé non loin de Wissembourg, en deça de la Lauter. Il a été vendu en même temps que le château, en 1571, à la commanderie de cette ville, par Émicon, comte de Linange<sup>13</sup>. Anselme de Batzendorf, dit de Blumenstein, avait vendu, en 1350, le même lieu avec la Vogtey et le droit de rendre la justice à Henri de Fleckenstein-Soultz<sup>14</sup>. Par les Fleckenstein il échut aux Linange.

<sup>5</sup> Le codex en parchemin des fiefs de l'Église de Strasbourg au quatorzième siècle porte : « Heinricus miles de Wangen habet tertiam partem in castro Wangen, item « communem libertatem, quæ vulgo dicitur *gezog*, de hominibus domine nostre « versus Wangen. Peregrinus de Wangen habet duas partes castri de Wangen, et « omnia bona sua apud Mutzicke. »

<sup>6</sup> HERZOG, liv. v. p. 58.

<sup>7</sup> Témoigné les lettres d'investiture de 1463.

<sup>8</sup> HERZOG, liv. III, p. 26.

<sup>9</sup> Témoigné une inscription placée sur son portail.

<sup>10</sup> Nicolas Schanlitt était, en 1423, consul à Strasbourg.

<sup>11</sup> Voy. § 547. — <sup>12</sup> Ci-dessus, § 496.

<sup>13</sup> *Recueil d'ordonnances d'Alsace*, t. 1, p. 111.

<sup>14</sup> Archives de Fleckenstein du quatorzième siècle.

## DOMAINES DES VILLES LIBRES.

§ 498. *Donnaines de Strasbourg : Illkirch. — Graffenstaden.*

La plupart des villes libres de l'Alsace, qu'on appelait autrefois impériales, ont en pleine propriété des villes fortes, des châteaux, des villages et des hameaux. Strasbourg et Colmar possèdent même des seigneuries complètes, que nous avons décrites en leur lieu<sup>1</sup>. Il en est qui, comme Munster, ont des villages, mais non soumis à la ville.

Outre les seigneuries de Barr, de Wasselonne et de Marlenheim, la ville de Strasbourg a encore pour propriétés quelques villages plus rapprochés de son enceinte. Ces villages forment un bailliage particulier qui, avant la permutation faite avec les Klinglin, s'appelait le *bailliage d'Illkirch* et qui porte aujourd'hui le nom de *Dorolsheim*.

*Illkirch*<sup>2</sup>. Un ancien parchemin de Saint-Thomas, d'où il résulte qu'au dixième siècle cette localité appartenait au comte Eberhard, l'appelle en latin *Illachirecha*<sup>3</sup>. C'était un village impérial, qui fut donné en gage à la ville de Strasbourg. En 1288, l'empereur Rodolphe engagea à son Schultheis Nicolas, Illkirch et Illwickersheim ; en 1325, Louis de Bavière permit à Michel Rulenderlin de les racheter en même temps que Graffenstadt en J. Erb, chevalier, obtint la même faveur de Charles IV en 1369. Les Zorn, qui se trouvaient au nombre des propriétaires, ne voulurent pas se retirer devant les Erb, et donnèrent à Charles une augmentation de prix considérable. En 1415, l'empereur Sigismond reporta tous les droits de ces villages sur la tête de Nicolas Zorn de Boulach ; mais, à leur tour, les Erb, qui étaient devenus les copropriétaires des Zorn dans ces trois localités, ne voulurent pas les céder aux Zorn. Trois ans plus tard, Sigismond les vendit à la ville de Strasbourg pour 9000 florins, qui furent portés plus tard à 11,600. Il fallut toute l'influence de l'autorité impériale pour vaincre les difficultés qui se présentèrent dans cette négociation, et encore fut-on obligé d'indemniser les Zorn et les Erb.

Il y avait à Illkirch deux petits châteaux qu'on appelait *Illhausen* et *Niderburg*. Le premier, qui est situé sur les bords de l'Ill, subsiste encore aujourd'hui. Il appartenait aux Kageneck, lorsqu'en 1428, il fut renversé par les Strasbourgeois ; il passa au seizième siècle aux Wurmser<sup>4</sup>, puis

<sup>1</sup> Nous avons parlé des trois seigneuries de la ville de Strasbourg, §§ 378 sv. ; de la seigneurie de Landsperg qui appartient à Colmar, § 174, et de la ville de Sainte-Croix, § 143.

<sup>2</sup> Ce mot signifie *Église sur l'Ill*. Cette église donna lieu de bâtir le village. Voy. t. III, p. 485, § 226. — <sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 347.

<sup>4</sup> Hertzog, liv. III, p. 15.

aux Botzheim, aux Dietrich, et enfin il était la propriété des Klinglin avant que le village leur appartint. Au-dessus de ce château se trouve un moulin appelé *Illburg*, fief badois. L'autre château, qui se trouvait à l'entrée du village, du côté de Strasbourg, était, en 1613, la propriété de Jean Zimmerer et devint ensuite celle d'Édouard de Saint-Aubin. Ces deux personnages résidaient à Metz.

*Grafenstaden*, petit village, dépend de la paroisse d'Illkirch ; il y existait autrefois sur l'Ill un bac qui a été remplacé par un pont. Les droits de ce bac ont été engagés par les empereurs en même temps que le village. En 1735, la ville échangea les villages d'Illkirch et de Graffenstaden contre Hœnheim<sup>5</sup>, mais elle se réserva la possession de l'impôt. Cet échange se fit avec Joseph Klinglin, alors préteur royal et propriétaire de Hœnheim. Mais, comme cette localité était un fief de l'Église de Strasbourg, le lien féodal fut reporté sur Illkirch et Graffenstaden.

Un diplôme falsifié d'Ebersheim, qui porte la date de 987, nous fait connaître *Illenchirchen*.

Dans le onzième siècle, l'abbaye de Hohenbourg avait des biens à Illkirch. Charte de saint Léon, du 17 décembre 1050, qui appelle ce village *Illenkirchen*.

La notice de la fondation et de la restauration de l'abbaye d'Eschau, vers l'an 1066, dit, que cette abbaye possédait *in Illckirchen novem mansos tributarios*.

#### § 499. *Illwickersheim*.

*Illwickersheim*, primitivement Wickersheim, a pris plus tard le nom de Saint-Oswald, d'une fontaine qui sert de lieu de pèlerinage. Il est situé sur l'Ill, sur la rive opposée à Illkirch. En 1226, le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, livra à l'évêque de Strasbourg, Berthold I, « le château de *Wickersheim* avec toutes ses dépendances à titre d'engagement, sous cette condition, que l'évêque soit tenu de confier la garde du château à Henri de Hohenstein et à son frère Albert<sup>1</sup>. » En 1246, l'évêque Henri, qui s'était insurgé contre le roi des Romains, Conrad IV, « détruisit de fond en comble les très-forts et très-nobles châteaux de *Wickersheim* et de *Kronenburg*<sup>2</sup>. » L'anti-césar Henri, landgrave de Thuringe, avait ordonné à la ville de Strasbourg de procéder à cette démolition, parce qu'il avait appris que Wickersheim occasionnait à celle-ci de grands dommages.

<sup>5</sup> Nous avons parlé de Hœnheim au § 297.

<sup>1</sup> Livre salique du grand-chapitre de Strasbourg.

<sup>2</sup> ANONYMI *Fragment. Histor.* dans URSTISIUS, p. 92 ; KOENIGSHOV. p. 116 et 516

En 1246, ce même Henri engagea à Sygelin Bilde et à Gosselin, chevaliers strasbourgeois, les choses, propriétés et droits dépendant du château de Wickersheim pour 200 marcs d'argent, qu'il leur avait promis en récompense de leurs services<sup>3</sup>. Ainsi, depuis cette époque, il n'y eut plus à Wickersheim de château impérial. La cour de Wickersheim fut donnée en gage à Voltzon de Hochfelden, homme remarquable, par les empereurs Rodolphe I et Albert I; le droit de pêche fut cédé au même titre par Adolphe de Nassau, en 1293, à Jean Vogt, bourgeois de Strasbourg. Le château impérial ayant été renversé, on en construisit deux plus petits pendant les siècles suivants. L'un fut vendu par la ville, en 1610, à Jean-Paul Mueg; des Mueg il passa, en 1684, aux nobles de Bock. L'autre était la propriété particulière de quelques Strasbourgeois. En 1688, les hommes de ce village revinrent au catholicisme; mais les femmes refusèrent d'imiter leur exemple.

En 1630, l'empereur Ferdinand II voulut racheter pour 20,000 florins les trois villages d'Illkirch, de Graffenstaden et d'Illwickersheim, et il chargea de cette affaire Jean-George Biegeisen, chancelier de l'évêché de Strasbourg. L'empereur prétendait que, sous Rodolphe II, les Strasbourgeois, pour empêcher l'Empire d'exécuter le rachat, avaient offert eux-mêmes ces villages à l'électeur palatin, qui avait le droit de racheter les gages impériaux. Le 28 janvier 1631, les Strasbourgeois répondirent qu'ils n'avaient jamais traité de cette affaire avec Rodolphe II, et bien moins encore avec le palatin. Je ne vois nulle part que Ferdinand ait insisté.

En 1074, Henri IV, roi de Germanie, donna à l'abbaye de Seltz deux *mansus ad Wickersheim*<sup>4</sup>.

### § 500. *Dorolsheim.*

*Dorolsheim*, *Dorlisheim*<sup>1</sup>, bourg important, près de Marlenheim, a été entouré d'un mur et d'un fossé. Il paraît qu'il passa de l'évêché de Metz à celui de Strasbourg. De là il devint la propriété, par droit d'alleu, de diverses familles, tant nobles que plébéiennes, pour appartenir enfin à la ville de Strasbourg. RICHER<sup>2</sup> fait mention d'un hôpital, situé près de la villa *Thoroholtse*. En 1239, il était fief de l'évêché de Metz, rachetable pour 400 livres messines<sup>3</sup>. En 1262, les Strasbourgeois dévastèrent Do-

<sup>3</sup> Les chartes sont dans WENCKER. *Apparat. Archivor.* p. 164, num. 5, 6.

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justificat.*, t. II, p. CXXXII.

<sup>1</sup> Voy t. III, § 208, p. 467. — <sup>2</sup> *Chron. Senon.*, liv. V, chap. XV.

<sup>3</sup> Inventaire des chartes de la chancellerie de Vic, fait par ordre du roi, en 1634.

rolsheim et d'autres propriétés de l'évêque<sup>4</sup>. Ils ignoraient alors que deux siècles plus tard, ce village leur serait transféré. Cette translation commença en 1495 ; elle ne se termina qu'en 1727. En effet, ce village était divisé en tant de parties qu'il fallut plus de deux siècles pour en opérer le rachat<sup>5</sup>. En 1576, le monastère de la Haute-Seille en Lorraine vendit à la ville le droit de collation et des dîmes de Dorlsheim. En 1363, Henri, burgrave de Dorolzheim, tenait en fief de l'Église de Metz le tiers des dîmes. Les Hohenstein<sup>6</sup>, les Ramstein, les Landsperg et les Wurmser furent successivement investis du même droit. En 1592, les troupes lorraines du cardinal Charles, auxiliaires de l'évêque de Strasbourg, mirent le feu à Dorolsheim. La plupart des habitants s'étaient enfuis à Rosheim<sup>7</sup>.

• Dans le onzième siècle, l'abbaye de Hohenbourg avait des biens à Torolsesheim. Charte de saint Léon, du 19 décembre 1058<sup>8</sup>.

§ 501. *Schiltigheim*. — *Ittenheim*, etc.

*Schiltigheim*<sup>1</sup>, village à proximité de Strasbourg. Deux autres localités, *Boteburg* et *Adelshofen*, se sont fondues avec lui. La première est déjà mentionnée dans un diplôme que l'empereur Lothaire donna, en 845, à l'abbaye de Saint-Étienne. En 1005, l'évêque Werner de Strasbourg écrit à son sujet : « Villa nuncupata *Boteburg* et in nova transpositione *Schilttenheim*, » d'où il résulte que peu avant ce village avait fait fusion avec Schiltigheim. La cour dominicale d'*Adelshofen* a été donnée à Saint-Thomas par l'évêque Adeloche : les anciennes chartes de cette collégiale écrivent *Adelnoheshoven*, *Adelharteshoven*, *Adulhartshoven*, *Adrazhoven*, et les documents des archives épiscopales cadrent avec les chartes.

La villa *Adrozhoven* a été tenue en fief mouvant de l'Église de Strasbourg

<sup>4</sup> KOENIGSHOVEN, p. 255, § 57.

<sup>5</sup> Trois douzièmes furent achetés, savoir : un, en 1495, d'Ursule Wilküm ; un, sept ans plus tard, de Jean de Mittelhausen ; un, en 1504, de Jacques zur Megde. En 1556, Nicolas Werlin en vendit un quart ; le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, le couvent de Saint-Arbogaste, Jean Nagel de Kœnigspach, Bourcard d'Eichelberg, en cédèrent à la ville des fractions plus ou moins grandes. Il en restait un douzième qui des de Wid était passé aux Weiland. En 1727, il fut vendu à la ville par Françoise-Salomé Weiland, veuve de Philippe-Gustave Fabre.

<sup>6</sup> Au quatorzième siècle, les Hohenstein jouissaient en outre de la dîme du vin récolté sur l'*Attenberg*, vignoble de Dorolsheim. C'était un bénéfice de la ville de Strasbourg.

<sup>7</sup> *Statt Strasburg Gegen-Erklärung*, 40.

<sup>8</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. VI, p. 216.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 502. Schiltigheim y est appelé *Skilingsbouhel*.

<sup>2</sup> SCHILTER ad *Kœnigshov*. p. 555, écrit *Boteburn*.



par Reinbold de Schœneck et ses frères<sup>3</sup>. Au quatorzième siècle, Jean, dit Schwarber, chevalier strasbourgeois, a reçu de la même Église la Vogtey de la cour dominicale dans *Adelhartzhoven*<sup>4</sup>. Dans la guerre que l'évêque Frédéric soutint contre la ville de Strasbourg, en 1392, ce village fut détruit en même temps que Kœnigshoven. Il revêcut cependant et se fonda enfin, au seizième siècle, avec Kœnigshoven. Schiltigheim, village et château, était un alleu de Pierre Vœlsch, qui le vendit à la ville de Strasbourg. Cinq ans plus tard, l'office de grand-bailli ou d'Oberschultheis fut pareillement vendu à la ville. Le château de *Hegle* et le village d'Adels-hofen, situés entre Schiltigheim et Bischofsheim, étaient parvenus, après diverses mutations, des Uttenheim aux Zorn et à d'autres encore. La ville les acheta, partie en 1502, partie six ans plus tard, pour 410 florins d'or et à la condition de supporter certaines charges. Il existait à Schiltigheim un petit château qui appartenait aux Flach; il fut détruit par les Strasbourgeois en 1676, de peur qu'il ne leur nuisit pendant la guerre. *Hegle*, qui avait fait retour à quelques particuliers, les Heus, les Lang et les Geiger, fut pareillement rasé en 1690.

*Ittenheim* et *Handshuheim*. Jacques Beger de Bleybourg les vendit en 1507 à la République de Strasbourg au nom de sa pupille, fille de Melchior Beger de Geispolsheim, et du consentement des agnats de celle-ci. Chacun de ces villages possède son curé particulier, mais le plus souvent ils n'ont eu qu'un Schultheis commun.

*Nieder-Hausbergen*, déjà connu au dixième siècle<sup>5</sup>, était autrefois impérial et jouissait de beaux privilèges. Il est administré immédiatement par les questeurs de la ville, sous la protection de laquelle il s'est spontanément placé en 1489.

∴ L'évêque Guillaume, qui gouverna l'Église de Strasbourg de 1028 à 1047, donna à l'abbaye d'Eschau *ecclesiam Rotenkirchen cum Barrochia Sciltenheim*. Cette église était celle de Sainte-Hélène, sise hors de Strasbourg. On l'appelait Rothkirch. Après avoir été longtemps la paroisse de Schiltigheim, elle fut démolie en 1531. Le cimetière de Sainte-Hélène en occupe l'emplacement.

*Adelshoffen*, qui paraît avoir reçu son nom de l'évêque Adeloche, était un petit village, situé hors de la porte de la Tour-Blanche, près de Kœnigshoven. SILBERMANN l'a prouvé dans sa *Local-Geschichte der Stadt Strassburg* contre SCHOEPLIN, qui prétend qu'Adelshoffen était dans le voisinage

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, § 291.

<sup>4</sup> *Codex en parchemin des revenus et des fiefs de l'évêché de Strasbourg au quatorzième siècle.* — <sup>5</sup> Voy. ci-dessus, § 484.

de Schiltigheim. Adelhoffen fut détruit en 1302, et ses habitants se transportèrent à Schiltigheim, comme cela résulte de la *Description d'une petite partie du territoire de Strasbourg*, imprimée en 1675.

*Udenheim* (Ittenheim) a été donné, en 920, *cum pertinente servitio* aux frères de Saint-Thomas par l'évêque Richwin.

En 1128, l'abbaye de Marmoutier possède in *Hansevesheim* (Handscheim) *quod Eribo habuit, areale unum et viertel, vinea ad siclos viginti, pratum ad carradām unam*<sup>6</sup>.

### § 502. Propriétés de la ville de Haguenau.

Le domaine de la ville de Haguenau, qui est la première après Strasbourg, comprend deux villages : *Kaltenhausen*, placé dans le territoire même de la ville, sur la Moder, et qui possède depuis longtemps un curé propre ; *Schirrieth*, vulgairement *Schirein*, est aussi d'origine récente et a depuis longtemps son pasteur particulier. Le hameau de *Harthausen* appartient à l'hôpital de Haguenau. Un certain Hartmann, prêtre, de la famille du comte Pierre de Lutzelbourg, a donné à l'Église de Strasbourg, mais sans avoir consulté ses héritiers, *prædium Harthusen cum capella curiali et decimis*. A sa mort, ses héritiers, voulant, chacun, se mettre en possession de ces biens, se battirent entre eux. Il en résulta que cette propriété, abandonnée et laissée inculte, fut donnée, en 1209, à l'abbaye de Neubourg<sup>1</sup>.

En 1105, Cunon, évêque de Strasbourg, a confirmé la donation faite par Hartmann aux frères de son Église. Cette donation consistait in *decem mansos in marchia Harthusen, cum uno mancipio nomine Gebba et ecclesia in præfato loco in honorem sancte Margarethe constructa*.

En 1152, l'abbaye de Neubourg possédait *curtem Harthusen* avec ses dépendances<sup>2</sup>.

### § 503. Propriétés de Schlestadt.

*Kinsheim*. Les anciens ont écrit *Künigsheim* et en latin *Regis villa*. C'était en effet une villa royale. En 844, le roi Lothaire donna au comte Hercangaire *villam Kunigesheim in pago Helisacensi*<sup>3</sup>. Lorsque l'empereur Rodolphe I se trouvait devant Lauterbourg, le XIV<sup>e</sup> des calendes de juin

<sup>6</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CCLXX.

<sup>1</sup> Chartre des archives de Neubourg.

<sup>2</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 362.

<sup>3</sup> Voy. t. III, p. 454.

1286, il engagea « à Hartmann de Razenhusen et à son frère Egelolfe pour « 150 marcs d'argent employés pour notre usage et celui de l'Empire la villa « *Kuningesheim* avec les hommes et toutes les dépendances, à l'exception « des choses qui sont déjà engagées à d'autres dans cette villa. » En 1338, Louis de Bavière donna à la ville de Schlestadt la faculté, non pas seulement de racheter cette localité, mais le droit de propriété lui-même. Alors, outre les Rathsamhausen, on comptait comme participants à l'engagement les Murnhart, les Windeck et d'autres encore. Il fut donné satisfaction à tous. La donation de Louis fut confirmée, en 1347, par Charles IV. En 1534, la ville de Schlestadt racheta pour 1500 florins le droit de constituer le Schultheis, droit qui appartenait à l'abbaye d'Andlau. On sait que Charles-le-Gros avait donné à cette abbaye une cour du nom de *Cunigesheim* avec toutes ses dépendances<sup>2</sup>. L'abbaye de Senones avait aussi *in Kungesheim* une cour qui fut donnée en fief, en 1274, à Hybelung, procureur de Philippe de Razenhusen. En 1299, Walther de Stete, Vogt de *Cunigesheim*, vendit à l'abbaye de Senones, du consentement de son seigneur légitime, Egelolfe de Razenhusen, un grand nombre de biens situés dans le ban de ce village<sup>3</sup>. *Kinsheim* est dominé par un château de même nom, que Jean de Hadstatt et sa femme vendirent, en 1492, à la ville de Schlestadt avec les vignes, forêts, jardins et prés qui en dépendaient. En 1649, le domaine utile en fut donné par la ville, avec un grand nombre de droits sur le village et pour la somme de 3000 florins d'or à Guillaume de Gollen, qui avait rendu à sa patrie des services signalés. La cession se fit aux conditions suivantes : Guillaume devait reconstruire le château qui avait été ruiné pendant la guerre de trente ans; on garantissait à ses héritiers mâles, nés en légitime mariage, l'usage perpétuel de ce bénéfice. Dans le cas d'extinction de ces derniers, il devait rester pendant cent ans encore la propriété de leurs filles et des héritiers d'icelles. Le dernier des mâles mourut le 8 septembre 1704, et *Kinsheim* passa alors à l'arrière-petite-fille du premier acquéreur, mariée au marquis de Broc. Un jugement rendu en 1750 par le conseil souverain d'Alsace décida qu'après les cent ans révolus, ces biens feraient retour à la ville de Schlestadt. Schlestadt avait encore la propriété du village de *Burner*, aujourd'hui détruit. C'était un don de l'empereur Henri VII, nous en parlerons plus loin.

Le 31 juillet 1105, Frédéric-le-Louche, duc d'Alsace et de Souabe, confirmant la fondation du monastère de Sainte-Foy à Schlestadt faite par son père, Frédéric, duc de Souabe, Hildegarde, son aïeule, et Otton,

<sup>2</sup> Règlements de l'abbaye d'Andlau rédigés avant le douzième siècle.

<sup>3</sup> Chartes de l'abbaye de Senones.

évêque de Strasbourg, son oncle, déclare qu'ils ont donné au monastère : *preterea apud villam, que Kunesheim nuncupatur, homines utriusque sexus liberos et servos, vineas et terras, prata et pascua, quantum ad ipsos pertinebant, et medietatem banni in eadem villa, tali modo, quod omnes, qui in territorio Regis ville manerent, pro aqua et lignis minutis que vulgariter Schmalholtz appellantur in utraque curia, thal, facere debent, et medietas illorum Slettstatt servire, alteraque Regis ville* <sup>4</sup>.

#### § 504. Propriétés d'Obernai.

*Kagenfels* est un vieux château, situé dans la vallée de Clingen, derrière la ville d'Obernai, à qui il appartient. Il paraît avoir reçu son nom de la famille de Kagen. Dans une charte de l'empereur Rodolphe de 1235, nous voyons que *Kagenburg*, château et forêt, a été donné par cette ville à Albert Kagen pour un revenu annuel. En 1310, les chevaliers de Hohenstein étaient propriétaires de *Kagenfels*; plus tard ils le reçurent en fief de l'Église de Strasbourg. Ils eurent ensuite pour associé, et probablement en vertu d'un traité de ganerbie, Frédéric Stabel de Westhoffen, que les bourgeois d'Obernai prirent en 1390 avec son château et qu'ils gardèrent longtemps en leur pouvoir. Stéphan, comte palatin, employa, en 1430, pour réédifier le château, les bois de la forêt voisine, dont l'usage avait été refusé par la ville d'Obernai aux Hohenstein <sup>1</sup>. Il eut pour successeurs les Uttenheim de Ramstein, par qui *Kagenfels* fut vendu à Luc Vischbeck, dit *Zæckli*, administrateur de la seigneurie de Villé. En 1563, Vischbeck transféra son droit à la ville d'Obernai pour 5200 florins, mais l'ancien lien féodal qui rattachait la propriété à l'Église de Strasbourg resta dans son intégrité.

*Bernhardsweiler*, vulgairement *Bertschweiler*, à deux lieues duquel se trouve un autre village du même nom <sup>2</sup>. En 1276, l'empereur Rodolphe I l'engagea à Walther de Girbaden pour 100 marcs. Il fut encore engagé, en 1330, à la ville d'Obernai par Louis de Bavière, et à Hartung de Wangen, en 1348, par Charles IV. Mais l'année suivante Charles voulut que ce village fit retour à Obernai pour le prix de 150 marcs, et Jean de Vinstingen, Landvogt d'Alsace, fut chargé de faire prêter hommage par les habitants à la ville. Cet engagement fut confirmé, en 1354, par une transaction faite avec Hartung de Wangen et par des chartes de Wenceslas, de Sigismund et de Frédéric IV.

<sup>4</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat., t. II, p. CCII.

<sup>1</sup> Archives de Rathsamhausen.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, § 478.

§ 505. *Propriétés de Wissembourg.*

Wissembourg comptait autrefois dans son domaine cinq villages dont nous avons déjà fait mention<sup>1</sup>; elle n'en a plus que deux aujourd'hui, *Schweigen* et *Weiler*, qui relèvent de la paroisse de Saint-Michel. Cependant le premier a son église propre.

§ 506. *Propriétés de Landau. — De Brisach.*

Landau exerce son autorité sur trois villages. *Nussdorf*, situé à une lieue de la ville, au delà de la Queich. Là une certaine dame noble Bertrade fut déclarée, en 1208, avec son frère, ses fils et ses parents *ministerialis* de l'Église de Strasbourg, contrairement à Bertold de Scharpfenberg et à son frère Henri, qui prétendaient qu'elle était une de leurs ministérielles<sup>1</sup>. En 1498, Jean de Heydeck, possesseur de la seigneurie de Magdenbourg, exempta pour 50 florins les habitants du village de fournir des moyens de transport au château de Magdenbourg, dont ils étaient trop éloignés. J'ai déjà dit<sup>2</sup> qu'en 1508 Conrad de Heydeck vendit tout ce village à la ville de Landau pour 3000 florins. Emicon, comte de Linange, prétendit que ce village était un fief de l'Église de Spire et qu'il faisait partie de son comté. Les gens de Landau, craignant ses vexations, lui payèrent une indemnité de 200 florins. L'électeur palatin et la ville de Spire ont eu plusieurs hommes en propre dans ce village.

*Queichheim*. En 1465, la ville de Landau l'a engagé pour vingt ans à l'Église de Spire. Cependant le rachat ne s'en est fait qu'en 1538. En 1464, il était sous le patronage de l'électeur palatin Frédéric.

*Damheim* a été donné à Landau par l'empereur Adolphe, en 1292. Il se trouve dans chacun de ces villages un pasteur de la Confession d'Augsbourg.

*Biesheim*, village important de l'Alsace supérieure, est situé en face de Vieux-Brisach, à qui il appartient. Il s'y trouvait autrefois un prieuré de Saint-Jean qui relevait de celui de Saint-Alban, de Bâle, monastère de l'ordre de Cluny. Frédéric I et Henri, évêque de Bâle, énumérant, l'un en 1152, l'autre en 1180, les biens de ce prieuré, citent en première ligne l'église de *Büssesheim*. Reiner, prieur de *Büssesheim*, figure comme témoin dans une charte d'Ortlieb, évêque de Bâle, datée de 1154. Les Bâlois, devenus maîtres du prieuré de Saint-Alban, vendirent, en 1553, celui de Biesheim à la ville de Brisach pour 380 florins. Les *Annales de Colmar*

<sup>1</sup> Voy. § 510.

<sup>2</sup> Archives de l'évêché de Strasbourg. — § 505.

nous apprennent, qu'en 1273, l'évêque de Bâle bâtit un château à Bûsheim.

L'église de Biesheim, *ecclesia de Bozinsheim*, fut donnée, en 1083, par Burchard, évêque de Bâle, au prieuré de Saint-Alban qu'il avait fondé<sup>3</sup>.

#### TERRES DES DUCS DE LORRAINE EN ALSACE.

##### § 507. *Val de Lièpvre.*

Les ducs de Lorraine sont originaires de l'Alsace ; le patrimoine qu'ils possèdent dans nos contrées remonte par conséquent à une époque très-reculée. Leurs terres sont situées sur le versant alsacien des Vosges ; mais la Lorraine, qui confine à notre province, se les est si bien rattachées, qu'elles n'ont presque plus aucun lien avec l'Alsace. Elle doit donc uniquement aux fils de l'Alsacien Étichon, promu au dixième siècle au duché de Lorraine, les droits et la puissance qu'elle exerce parmi nous. La vallée de Lièpvre, la seigneurie de Bitche, dont une partie s'avance en Alsace, et quelques autres localités conférées en fief à des nobles Alsaciens, composent ces propriétés dont je vais parler en détail.

Le *Val de Lièpvre* n'appartient pas en entier à la Lorraine ; une partie dépend de la seigneurie de Rappoltstein<sup>1</sup>.

Pour déterminer la limite commune de ces propriétés, il faut suivre jusqu'à son confluent le cours du *Liversel*, qui descend des montagnes de Saint-Dié, longer ensuite jusqu'à Saint-Blaise la Lièpvre<sup>2</sup> et enfin remonter le cours de l'*Isenbâchel*<sup>3</sup>, qui se jette dans la Lièpvre un peu au-dessous de ce village. Toute la partie de la vallée comprise dans ce contour appartient à la seigneurie de Ribeaupierre ; le reste, qui en forme la plus grande partie en deçà et au delà de la Lièpvre, relève de la Lorraine, ainsi que la ville de Saint-Hippolyte..

Ainsi, de la Lorraine dépendent :

Une partie de Sainte-Marie-aux-Mines<sup>4</sup>. Il s'y trouve un château qui fut loué pour trente ans, en 1722, par J. Jacques Saur et qui a été récemment donné à la ville par le roi Stanislas.

<sup>3</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*. Pièces justificat. t. II, p. cxc.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, §§ 208 sv.

<sup>2</sup> La Lièpvre, qui a donné son nom à la vallée, reçoit des habitants le nom de *Landbach*, ruisseau provincial. Le fossé provincial, *Landgraben*, où commence l'Alsace inférieure, se trouve un peu au-dessus.

<sup>3</sup> L'*Isenbâchel*, ruisseau de fer, descend d'une montagne appelée *Isenrein*.

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus, § 209.

*Sainte-Croix-aux-Mines*, où l'on voit un château détruit<sup>5</sup>; *Grand-Rombach*; *Petit-Rombach*, près duquel se trouve le château d'Eckerich. La partie occidentale en appartient à la Lorraine, tandis que la partie orientale dépend des Rappoltstein<sup>6</sup>. *Steinbach*, *Vrai Coste* et *Montplaisir*, hameaux; *Musloch*, village.

*Leberau*, en français *Lièpvre*, autrefois *Fulradovillare*<sup>7</sup>. Son prieuré, qui est rattaché aujourd'hui à l'église primatiale de Nancy, reçut les Armagnacs en 1444. Les Alsaciens, qui suivirent peu après, châtièrent la localité en y mettant le feu<sup>8</sup> et lui firent ainsi perdre sa qualité de ville. *L'Allemand-Rombach*, village, et *Bois-l'Abbaïse*, hameau.

### § 508. Ville de Saint-Hippolyte.

*Saint-Hippolyte*, en allemand *Sant-Bild*, autrefois *Andaldovillare*<sup>1</sup>. Cette ville, qui appartient à la Lorraine, ne se trouve pas dans le val de Lièpvre; elle est située au pied des Vosges, au-dessous du château de Königsbourg. Le duc Léopold y a construit un nouveau château fort sur les débris d'une ancienne citadelle. Nous avons raconté ailleurs<sup>2</sup> la période la plus reculée de son histoire.

J'ajouterai ici quelques détails nouveaux. En 1003, l'empereur Henri II signa un diplôme *in S. Hypolito*<sup>3</sup>. En 1444<sup>4</sup>, les Armagnacs, d'abord repoussés deux fois par les habitants, s'emparèrent enfin de Saint-Hippolyte par capitulation et confièrent la garde de la ville au Damoiseau de Commercy et à ses soldats<sup>5</sup>. Celui-ci, après l'avoir brûlée, en partit secrètement le premier jour de l'année suivante, pour surprendre les habitants de Bergheim et des villages voisins qui n'étaient pas sur leurs gardes. Enfin, les gens de Saint-Hippolyte, qui s'étaient enfuis, revinrent avec ceux de Ribeaupierre et chassèrent de leur ville les Armagnacs<sup>6</sup>. Lorsque Charles IV, duc de Lorraine, prit les armes, en 1674, pour l'empereur contre le roi de France, il établit à Saint-Hippolyte son quartier-général<sup>7</sup>.

Les princes lorrains n'étaient pas les seuls à posséder des droits dans ces parages. Les prieurés de Saint-Hippolyte et de Saint-Alexandre, à qui

<sup>5</sup> Les Allemands l'appellent *Sant-Cruz* et la distinguent ainsi de la ville de *Sainte-Croix*, *Heilig Cruz* de l'Alsace supérieure. Cette distinction se retrouve déjà dans un écrit du quinzième siècle désigné par KOENIGSHOVEN, p. 945.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessus, § 208. — <sup>7</sup> Voy. t. III, p. 475, § 214.

<sup>8</sup> MONSTRELET, *Chroniques*, vol. III ad An. 1444.

<sup>1</sup> Voy. t. III, p. 455, § 194. — <sup>2</sup> Ci-dessus, §§ 220 sv.

<sup>3</sup> HERRGOTT, *Geneal. Habsb.*, t. II, num. 456.

<sup>4</sup> SCHILTER ad *Königshov.* p. 917 et 1003.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 925. — <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 952 et 1012.

<sup>7</sup> CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 719.

l'avouerie en avait été confirmée par l'empereur Lothaire II<sup>8</sup>, ainsi que les nobles d'Échery, y avaient un grand nombre de biens. L'abbé de Saint-Denis, dont dépendaient ces prieurés, s'est plaint souvent au roi de France de ce que ces biens lui avaient été injustement ravés par les princes lorrains. L'attention du duc fut souvent attirée sur ce point par les lettres du roi et par ses ambassadeurs; on institua même à ce sujet un tribunal à Nancy, en 1404; mais l'abbé n'a jamais reçu satisfaction de ses plaintes<sup>9</sup>.

Les vicissitudes, heureuses et malheureuses, que le duché de Lorraine et ses princes ont éprouvées de notre temps, ont dû réagir sur les propriétés des ducs en Alsace. Tout le monde le comprendra, malgré mon silence<sup>10</sup>.

### § 509. Seigneurie de Bitch.

La seigneurie de *Bitch*<sup>1</sup> a reçu son nom du château de *Bitch* situé sur les Vosges. Elle formait le véritable patrimoine du descendant d'Étichon Gerhard qui a procréé la famille de Lorraine. D'après ce que nous savons, elle a de tout temps étendu ses limites en Alsace. Vers le milieu du douzième siècle, ces limites ont été établies de la manière suivante par Ruthard, administrateur du duc Mathieu de Lorraine<sup>2</sup>: « A termino, qui « Salzbrugga Brunsberch, et per descensum rivuli, qui Vischbach vocatur, « usque ad Peterlingun; de Peterlingun per ascensum semitæ usque ad « Wendelesloch, et per aliud latius in descensu usque in inferiorem Stein- « bach, et per ascensum rivuli, qui Stainbach vocatur, usque ad ortum « ejusdem rivuli. De fonte vero, qui Stainbruno vocatur, usque Nunhoven, « de Nunhoven autem usque Hundenesse; de Hundenesse usque Lieges- « bach; de Liegesbach usque Hamelesloch; de Hamelesloch usque Sma- « lendal per ascensum rivuli, qui Mathra vocatur, usque ad domum Gisel- « berti, per ascensum rivuli, qui Ligenbach vocatur. De Ligenbach usque

<sup>8</sup> BENOIT, *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 216.

<sup>9</sup> FÉLIBIEN, *Histoire de Saint-Denis*, p. 321.

<sup>10</sup> L'art. 21 de la mémorable transaction, signée le 21 janvier 1718, entre la France et la Lorraine, porte : « Le Roi donnera ordre pour faire remettre incessamment au « Duc la ville de S. Hipolite avec ses appartenances et dépendances, etc., » et l'art. 27 dit : « S. Maj. se déporte des prétensions muës depuis peu sur S. Marie aux mines, « le val de Lievre en la partie appellée de Lorraine, sur la Seigneurie de Tanviller « et dépendances, etc. » ROUSSER, *Intérêts des Puissances de l'Europe*, t. II, p. 165.

<sup>1</sup> On l'appelle vulgairement *comté de Bitch*, parce qu'elle a eu pendant plusieurs siècles les comtes de Deux-Ponts pour propriétaires. Cependant ceux-ci l'ont constamment désignée par le nom de *seigneurie*.

<sup>2</sup> . Nous sommes obligé de donner ce passage en latin; l'obscurité qui y règne nous fait craindre de le traduire d'une manière inexacte.



« Breidenstain ; de Breidenstain usque Crigesbach. » Ce territoire s'est couvert, dans le cours des siècles, d'un grand nombre de châteaux ; c'étaient : Blumenstein, Wasenstein, le petit Arnsperg, Windeck, Hohenfels, Rothenbourg, Lutzelhard, Falckenstein, Waleck, etc. La plupart ont été décrits par nous, lorsque nous avons parlé des seigneuries de Lichtenberg, de Fleckenstein et de Schœneck. Rothebourg a été détruit par les Strasbourgeois, en 1369<sup>3</sup>. En 1353, Walram, comte de Deux-Ponts-Bitche, en avait donné la moitié, pour toute sa vie durant, à Gerhard Harnasch de Weiskirchen<sup>4</sup>. Il reste de Waleck<sup>5</sup> deux tours très-hautes. Au pied de la montagne sur laquelle s'élève le château est situé un village du même nom qui, comme lui, appartient à la seigneurie de Bitche. Blumenstein a été partagé entre le duché de Deux-Ponts, la seigneurie de Lichtenberg et l'Église de Wissembourg. La part des Lichtenberg appartenait autrefois aux seigneurs de Fleckenstein. HERZOG<sup>6</sup> nous fait connaître des nobles qui en portaient le nom.

Dans le parcours que nous venons de décrire, Frédéric, duc de Lorraine, restitua à l'abbé de Neunbourg *prædium Bretinbach*, qui avait été donné à ce dernier par son père et qu'il lui avait plus tard enlevé. Il lui permit de plus d'y construire une grange avec des bois pris dans la forêt.

La seigneurie de Bitche fut délaissée par Gerhard, comte d'Alsace, à son fils Théodoric, duc de Lorraine ; elle passa ensuite au fils de ce dernier, Théodoric, comte de Flandres, qui confia son droit<sup>7</sup> à son frère Sigismond, duc de Lorraine. Enfin, en 1297, le duc Frédéric la donna en fief à Eberhard, comte de Deux-Ponts<sup>8</sup>. A l'extinction de cette famille, en 1570, le fief semblait devoir passer soit aux Hanau-Lichtenberg, soit aux comtes de Linange, en raison des liens de parenté qui existaient entre ces diverses familles et dont nous avons déjà si souvent parlé. Mais le duc de Lorraine se réserva son fief pour lui, laissant cependant au comte de Hanau le bailliage de Lemberg, dont nous avons parlé<sup>9</sup> et qui en dépendait<sup>10</sup>.

<sup>3</sup> KORNIGSHOVEN, *Chron.*, chap. v, p. 528.

<sup>4</sup> La charte se trouve dans les archives de Durckheim. Il y a un château et une seigneurie du même nom dans le Sundgau. Voy. ci-dessus, § 81.

<sup>5</sup> SPRECKLIN, dans sa carte géographique de l'Alsace, écrit *Waldeck*.

<sup>6</sup> *Chron. d'Alsace*, liv. III, p. 58.

<sup>7</sup> Voy. une ancienne charte dans D. CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. II. Preuves, col. cccxxxv.

<sup>8</sup> Le prince lorrain reçut à cette occasion, et comme fief de l'évêché, *villam Militiche, juxta Marsallum sitam*, que possédait le comte Eberhard. Chartulaire en parchemin de Strasbourg, num. 212.

<sup>9</sup> Ci dessus, § 431. — <sup>10</sup> CALMET, loc. cit., p. 1572 sv.

§ 310. *Ville de Reichshoffen.*

Outre la seigneurie de Bitche, la maison de Lorraine avait encore la propriété allodiale de la ville de Reichshoffen, qui en est voisine et qui devint plus tard un fief de l'Église de Strasbourg<sup>1</sup>. A l'extinction des de Bitche, à qui elle avait été conférée après les Ochsenstein, l'évêque de Strasbourg s'empara, en 1570, de cette ville et de son château, malgré l'opposition du comte de Hanau-Lichtenberg, gendre du dernier comte<sup>2</sup>. Ainsi le domaine utile de Reichshoffen fut joint au domaine direct et resta au pouvoir de l'évêque jusqu'à ce que l'évêque François-Égon de Furstenberg eût vendu l'un et l'autre au duc Charles IV de Lorraine. De cette manière, la propriété de Reichshoffen fit retour, après quatre siècles, aux princes de Lorraine, ses premiers propriétaires. Peu après, Charles IV céda à son fils naturel, Henri, prince de Vaudemont, ses terres de Bitche et la ville de Reichshoffen. Henri vendit celle-ci, vers 1708, à l'abbé Suart, commandant de son palais, pour 64,000 livres. A sa mort, en 1720, l'abbé Suart eut pour successeur ses deux nièces, qui, quatre ans plus tard, rendirent Reichshoffen au duc Léopold de Lorraine pour le prix primitif d'acquisition. Le prince de Craon, admis à ce bénéfice par Léopold, le restitua, en 1729, au fils et successeur de celui-ci, l'empereur François, qui, malgré la réunion de la Lorraine à l'Alsace, continue à jouir en paix de la ville de Reichshoffen. Cette ville, qui contient deux cents bourgeois et vingt familles juives, est divisée en ville inférieure et ville supérieure par une tour qui est placée entre ces deux parties. Elle a de plus un faubourg. Les tours qui flanquent ses murailles sont toutes quadrangulaires et elles n'ont jamais été fermées du côté qui regarde le château adjacent à la ville. Le magistrat se compose d'un Schultheis, d'un Bourgmester, qui est élu pour un an, et de sept échevins à vie ; le bailli du prince en fait aussi partie. Le hameau, autrefois cense dite *Lauterbacherhof*, dépend de la ville.

En 1761, Jean de Dietrich, Ammeister de Strasbourg, a acheté la ville de Reichshoffen.

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet le § 399.

<sup>2</sup> Voy. HERZOG, *Chron.*, liv. III, p. 53. L'auteur mêle beaucoup d'inexactitudes à des détails vrais.

<sup>3</sup> Le 17 juin 1633, le palatin Christian, général des Suédois, reçut par capitulation Reichshoffen, château et ville ; il les abandonna l'année suivante aux Français, alliés des Suédois, en même temps que Saverne, séjour de l'évêque de Strasbourg.

CHEMNITZ, *Schwed. Krieg in Deutschland*, part. II, p. 162 ; *Théatr. Europ.*, t. III, p. 166.

§ 511. *Fiefs lorrains.*

Nos chartes nous révèlent encore l'existence des fiefs suivants qui relevaient de la Lorraine :

*Sulzbach*, petite ville du val Saint-Grégoire<sup>1</sup>.

*Bilstein*, château, et *Huneweyer*, village, annexés à la seigneurie de Riquewihr<sup>2</sup>. Au commencement du treizième siècle, Thiébault, fils du duc Frédéric de Lorraine, reçut par sa femme, comtesse de Dagsbourg, *Bilstein castrum in Alsatia*<sup>3</sup>.

*Reichenberg*, petit château, et l'avouerie du village de *Rorschweyer*, près de la ville de Bergheim<sup>4</sup>.

*Kunigsburg*, château, et le village d'*Ensheim*<sup>5</sup>.

*Danweiler*, village et château, dans la vallée de Villé, voisine de celle de Lièpvre, appartient aujourd'hui avec tous droits aux nobles de Saint-Victor. *Zellenweiler*<sup>6</sup>, *Offweiler*<sup>7</sup>, *Forstheim*<sup>8</sup>, *Langen-Sulzbach*<sup>9</sup>, villages. Cependant, parmi ces anciens fiefs, il n'y a plus que *Sulzbach*, *Danwiller* et *Zellenwiller* qui relèvent de la Lorraine.

Le château de Bilstein a donné son nom à la maison de Bildstein en Lorraine, qui s'éteignit en 1656. L'auteur de cette famille était Ferry de Lorraine, fils naturel du duc Charles II, mort en 1434, et d'Alison du Mai, sa maîtresse<sup>10</sup>. Charles II lui donna, par son testament du 1<sup>er</sup> janvier 1424, le château et la terre de Bilstein<sup>11</sup>.

En 1138, Regenhardt et Frédéric, nobles de Châtenois, ont donné aux frères de l'Église de Strasbourg *molendinum in Tannwilare cum pratis et suis appendiciis*<sup>12</sup>.

Le 15 avril 1104, l'empereur Henri IV doit avoir concédé aux nobles de Hadstatt certains privilèges *circa illorum dominium quoddam cognominatum Tanviller situm in valle Obrechtstaal*, et, entre autres, le droit de prendre le bois à brûler sur la montagne appelée *Berrenberg* et *Ungersberg*, aujourd'hui *Ungerwald*, de même que dans la forêt haute appelée *Hoch-Schwartwald*, et l'usage du bois dans les forêts qui appartiennent à la Vogtey de Bernstein.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, § 142. — <sup>2</sup> §§ 119 sv.

<sup>3</sup> Témoin Bayon, cité par BELHOMME, *Hist. Mediani. Monast.* p. 290.

<sup>4</sup> Ci-dessus, § 194. — <sup>5</sup> § 220. — <sup>6</sup> § 480.

<sup>7</sup> § 416. — <sup>8</sup> Id. — <sup>9</sup> § 459.

<sup>10</sup> Voy. LIONNAIS, *Essais sur Nancy*, t. I, p. 284.

<sup>11</sup> Généalogie de la maison de Bildstein dans D. CALMET, t. II, p. 43 sv.

<sup>12</sup> WURDTWEIN, *Subsidia nova* t. IX, p. 275.

Ce diplôme est entaché de fausseté, mais il a été confirmé, en 1518, par Maximilien *ad requisitionem strenui ac nobilis viri Joannis ab Hadstatt equitis aurati*. Il fut de nouveau confirmé, en 1540, en faveur du noble Jean de Wittringen, secrétaire et conseiller du duc de Lorraine, qui tenait *dominium Tanviller ab illustri Domino Antonio duce Lotharingia*<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace. Pièces justificat.*, t. II, p. CXCH.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.





